

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DU

MOBILIER FRANÇAIS

DE L'ÉPOQUE CARLOVINGIENNE A LA RENAISSANCE

PAR

M. VIOLLET-LE-DUC

ARCHITECTE

TOME CINQUIÈME



PARIS

V^e A. MOREL & C^{ie}, ÉDITEURS

RUE BONAPARTE, 13

1874

HUITIÈME PARTIE
ARMES DE GUERRE OFFENSIVES
ET DÉFENSIVES

HUITIÈME PARTIE

ARMES DE GUERRE OFFENSIVES ET DÉFENSIVES

S'il est un sujet attachant dans la vie des nations, c'est l'histoire des luttes engagées, soit pour se constituer, soit pour défendre leur indépendance. Il semble qu'une civilisation ne peut se fonder que sur des monceaux de cadavres, se soutenir qu'au prix du sang versé.

Plus les races sont d'une noble origine, plus ces convulsions se présentent terribles, et les peuples qui n'ont pas su faire la guerre ou qui ont cessé de s'y montrer supérieurs, demeurent moralement, aussi bien que matériellement, dans un état d'infériorité irrémédiable.... « Heureux, dit-on, les peuples qui n'ont pas d'histoire ! » Il ne leur manque qu'une chose, c'est d'être des nations.

Nous n'avons jamais cru à la paix perpétuelle ; moins que jamais nous y croyons, moins que jamais nous la souhaitons à l'humanité, car nous sommes de ceux qui considèrent la guerre comme le seul élément conservateur de l'énergie morale qui fait la force et la cohésion des nations. Le sang et les larmes qu'elle fait couler font fleurir les vertus viriles nécessaires au développement des civilisations ; c'est arrosées par ces larmes et ce sang que les jeunes générations s'élèvent robustes et tout imprégnées de ces saintes haines dont l'éclosion, à l'heure favorable, place les nationalités au premier rang.

Est-ce avec l'histoire des luttes pacifiques, comme on disait hier, que nous élevons nos enfants ? Nous leur faisons lire l'*Iliade*, l'*Énéide*, l'histoire romaine. Nous plaçons sous leurs yeux les lamentables narrations des conquêtes des Alexandre, des César, des Charlemagne, et à travers ces tableaux, le rôle laissé aux vaincus, aux opprimés, est cruellement effacé.

Supposons que le souvenir de ces guerres, injustes dix-neuf fois sur vingt, soit oublié dans deux mille ans, et qu'on n'ait plus à faire lire à la jeunesse d'alors que les procès-verbaux des quatre cents

Expositions universelles ouvertes pendant ce laps de temps. Ajoutons, si l'on veut, à ces documents, les comptes rendus des séances des Chambres d'Amérique, d'Angleterre, d'Allemagne, de France, de Belgique et d'Espagne ; peut-on admettre que ces lectures seraient de nature à former le cœur et l'esprit des jeunes générations en l'an 3872 ?

A moins que l'homme ne change beaucoup — et il ne change guère depuis cinq mille ans, — il est présumable que professeurs et élèves dans les lycées d'alors s'endormiraient en sixième pour se réveiller en philosophie.

L'homme ne s'est pas fait, et peut-être que s'il eût été chargé de ce soin, eût-il mieux réussi. Il nous faut le prendre tel qu'il est : or il n'est pas créé pour le repos physique ou moral, il lui faut la lutte intellectuelle et matérielle ; il n'a pas la conscience du bien absolu, il n'apprécie que le bien relatif ; et ce bien ne se manifeste pour lui que par l'opposition du mal. Sa conscience ne se réveille que par l'oppression ; son moral ne s'élève qu'en face de l'abus de la force matérielle. Le mythe d'Adam et d'Ève n'est point une puérilité. Or l'homme n'a commencé la vie que le jour où il a mordu au fruit défendu. Le premier emploi qu'il fait de la prise de possession de lui-même, est de tuer son semblable, et de cet acte naît l'horreur du crime, le sentiment de réprobation et de vengeance. Au fond, toute *vendetta* repose sur la révolte de la conscience contre un abus de la force matérielle ; toutes les guerres ne sont que de colossales *vendette* ; peu importe que le fait se passe entre deux familles d'un village de Corse ou entre deux nations rivales : c'est le même, ni meilleur, ni pire, ni moins ni plus excusable ; mais au fond, il n'existe que par le sentiment de la révolte de la conscience contre ce qu'elle considère comme une oppression, un abus, une injustice. Espère-t-on détruire ces sentiments dans le cœur de l'homme ? Ce n'est pas à souhaiter.

Nous avons entendu dire parfois qu'il est insensé de donner aux enfants des sabres, des tambours, des fusils de fer-blanc ; qu'il serait mieux, en fait de joujoux, de leur donner des charrues, de petites locomobiles et des appareils de physique élémentaire ; que par cette habitude des armes on inocule aux enfants l'esprit guerrier, le désir de se servir de ces outils homicides. Il est en vérité naturel au possesseur d'une arme d'essayer de s'en servir, mais dès qu'il en a reconnu l'effet et qu'il se trouve en face de camarades également armés, il comprend bien vite qu'un coup en provoque un autre, et il devient prudent en tâchant de perfectionner l'outil qu'il possède,

ou de s'en servir avec supériorité. La charrue, si utile qu'elle soit, ne réveillerait pas dans son cœur tous ces sentiments complexes qui au fond sont humains, puisqu'ils apprennent à l'homme à compter avec son semblable, à devenir plus fort que son voisin, par un effort de son intelligence et par son adresse.

Plus les peuples sont près de leur berceau, plus ils attachent d'importance aux armes, car c'est l'arme qui fait à l'individu sa place dans la société primitive. L'arme primitive est personnelle ; son imperfection ou sa perfection relative placent celui qui la porte dans un état d'infériorité ou de supériorité vis-à-vis de ses semblables. Si quelque chose devait rendre la guerre odieuse, ce serait l'uniformité ou la non-personnalité de l'arme. Aujourd'hui, un soldat n'est qu'une force communiquée à un fusil ; plus cette arme se perfectionnera, plus l'homme sera réduit, aux yeux du vulgaire, à l'état d'un dé clic qui fait partir une détente. Mais il n'en va pas ainsi heureusement ; l'intelligence, la prévision, le savoir, ne feront que donner de plus en plus la supériorité à cet effroyable mécanisme qu'on appelle une arme ; et de fait, il en a toujours été ainsi.

Pendant le cours du moyen âge et jusqu'à l'application sérieuse de l'artillerie, bien que l'arme fût personnelle, qu'elle fût faite au gré de celui qui la portait, elle n'en est pas moins, par cela même, le produit de son intelligence. Ses perfectionnements assuraient, comme de nos jours, la supériorité à ceux qui avaient su les adopter les premiers. L'échelle était moins étendue, voilà tout.

Quand après des désastres comme ceux que nous venons d'éprouver, on relit ces tristes récits des Joinville, des Froissart, des Villani, et de tant d'autres chroniqueurs qui retracent les batailles de la Massoure, de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, on retrouve les mêmes causes d'infériorité relative, les mêmes fautes, les mêmes imprévoyances, qui nous ont été si fatales pendant la dernière guerre : chez l'ennemi, les qualités qui, alors comme aujourd'hui, lui ont assuré la victoire. Après la prise de Damiette, saint Louis divise son armée en deux et s'enfonce dans le pays sans assurer convenablement sa ligne de communication avec sa base d'opération ; il est attaqué en détail, ne peut se concentrer à temps, se voit coupé, et est fait prisonnier avec la plus grande partie de ses gens. A Crécy, à Poitiers, à Azincourt, l'armée française ne sait ni occuper une bonne position, ni opérer un mouvement tournant, ni enfin se conformer aux règles les plus élémentaires de la guerre ; elle est battue à outrance par un ennemi moitié moins nombreux, mais chez lequel la tactique et la discipline sont maintenues, qui agit avec

prudence et ne se pique pas de faire parade de *chevalerie*. Cependant il n'en avait pas toujours été ainsi : Philippe-Auguste est, pour son temps, un tacticien ; ses marches sont habiles, ses précautions infinies. C'est un général qui ne livre rien au hasard et qui perfectionne l'armement.

Alors comme aujourd'hui, si le hasard, un accident, pouvaient parfois donner la victoire, il faut bien reconnaître que vingt fois sur dix elle est assurée à celui qui sait le métier de la guerre et qui n'en néglige point les principes immuables. Il a fallu un siècle à la gendarmerie française pour reconnaître la supériorité du tir rapide des archers anglais et de l'ordre en échiquier, et encore a-t-il fallu que les plébéiens français devinssent fabricants de bouches à feu et bombardiers, pour que nos armées, sous Charles VII, pussent reconquérir la supériorité qui leur avait été ravie.

Quoi qu'il en soit, il y a toujours eu en France une singulière aptitude pour le métier des armes, et c'est avec un vif intérêt que l'on suit les phases par lesquelles l'armement de l'homme de guerre a dû passer. Inférieur souvent à celui de ses voisins, en peu de temps et par soubresauts, il ressaisit le premier rang.

Ce qu'on ne saurait nier, c'est que même pendant les périodes calamiteuses, la gendarmerie française a su conserver intact ce sentiment chevaleresque qui appartient aux civilisations chrétiennes et qui seul donne à la guerre une valeur morale. Si trop souvent ce sentiment lui a été funeste, il n'en demeure pas moins une force avec laquelle ceux qui ne l'éprouvent pas au même degré sont un jour obligés de compter, quand, par exemple, à ce sentiment inné viennent se joindre le savoir et la réflexion.

On a voulu chercher les origines de la chevalerie sur tous les points de l'horizon historique. Sans discuter ces origines, on peut dire que la chevalerie naît avec le sentiment de la force personnelle chez les races supérieures ; et ici nous n'entendons pas la force brutale, mais celle qui est la conséquence d'une puissance physique soumise à une intelligence élevée.

Hercule peut passer pour le mythe de la chevalerie, en ce qu'il mettait sa force corporelle au service d'une idée. La guerre est le pivot de la féodalité, et la féodalité c'est le moyen âge ; dure époque, nous en conviendrons volontiers. Mais était-il possible de renouveler le monde occidental tombé si bas à la fin de l'empire romain, par d'autres moyens ? Nous ne pouvons le savoir. Ce que nous apprécions, c'est l'efficacité du moyen qui a produit la société moderne, dont la force vitale est évidente. C'est à la féodalité et à la

féodalité armée, combattante, que nous devons une bonne partie des éléments moraux sur lesquels notre société repose, indépendamment des formes politiques ; c'est à son état perpétuel de guerre que nous devons d'avoir appris à résister à l'oppression ; c'est à ses maximes de chevalerie que l'Europe occidentale doit le sentiment du point d'honneur ignoré de l'antiquité ; c'est à son esprit de caste que nous devons la réaction persistante qui a fondé l'égalité moderne ; c'est au spectacle de ses luttes désastreuses que nous devons l'esprit de solidarité qui cimente l'unité française. Il est de mode, dans un certain monde, de crier *haro* sur la féodalité. C'est, à notre sens, aussi étrange que de s'élever contre les cataclysmes terrestres qui ont fait rouler les débris des montagnes dans les vallées. Nous n'avons des vallées fertiles que parce que des cataclysmes ont bouleversé les sommets. Il ne faisait pas bon vivre alors que des torrents de cailloux et de boue remplissaient les gorges des Alpes ; il était dur de naître attaché à la glèbe en 1100 : mais aujourd'hui que nous cultivons les vallées et que nous profitons des luttes cruelles du moyen âge, il est aussi puéril de crier contre les seigneurs féodaux que contre les torrents diluviens. Il est plus sensé et profitable d'étudier ces grands phénomènes naturels et sociaux.

Les recherches auxquelles nous avons dû nous livrer pour connaître l'armement des hommes de guerre du moyen âge nous ont révélé bien des faits curieux sur les mœurs de cette époque, si rapprochée de nous et si peu connue. Personne n'ignore comment était vêtu et armé un Lacédémonien ou un légionnaire romain ; à peine si l'on sait comment les gens d'armes, les routiers, les gens des communes du XIV^e siècle, étaient équipés en guerre, quels étaient leurs rapports, leur façon de combattre ; et cependant les documents abondent, et notre embarras est de choisir parmi ceux qui ont le plus d'intérêt.

On reconnaîtra, par exemple, que du XIII^e au XVI^e siècle l'armement des gens de guerre se modifie avec une singulière rapidité, et qu'entre un homme d'armes du temps de Philippe-Auguste et un homme d'armes du temps de Charles VII, il y a une différence beaucoup plus grande qu'entre un cheval-léger du temps de Henri III et un hussard des armées de Napoléon I^{er}. Ce qu'on pourra reconnaître aussi, c'est que l'esprit profondément logique qui préside aux arts de cette époque du moyen âge, et notamment à l'architecture, qui les résumait tous alors, préside également à l'équipement militaire. C'est qu'alors il ne suffisait pas d'un arrêté ministériel

pour faire adopter à toute une armée un modèle de guêtre ou de ceinturon ; chacun cherchait ce qui pouvait être commode, utile, et l'armement atteignait ainsi une perfection pratique qui donne à penser. L'équipement d'un de nos soldats en Afrique, ou pendant le long siège de Sébastopol, nous intéresse, parce qu'il résulte des difficultés et des besoins impérieux en un cas particulier de guerre. Or, pendant le moyen âge, l'équipement de l'homme de guerre présente sans cesse cet intérêt ; ce n'est point une affaire administrative, la conséquence d'une discussion dans des bureaux entre gens qui n'ont pas fait campagne et ne songent qu'à la bonne apparence des revues ; c'est le résultat de la pratique du plus rude et du plus dangereux des métiers, de celui qui exige la promptitude, la prévoyance en toute chose, la liberté d'allures pendant l'action. Le vrai soldat ne songe pas seulement à ses armes, il doit avoir sou hygiène, car il faut qu'il soit dispos après de longues attentes pendant les nuits froides et les jours pluvieux. Il doit préserver de la maladie ce corps qui, à un moment donné, agira dans sa pleine vigueur ; il doit éviter tout emploi inutile de force, et cependant ne manquer d'aucune des choses nécessaires, non-seulement à sa défense, mais à sa santé.

Observons nos soldats après quelques semaines de campagne ; ils ont bien vite modifié ce que leur équipement réglementaire présente de défectueux ou d'incommode. Les chefs ferment les yeux sur ces inobservations des règlements, et c'est ce qu'ils peuvent faire de mieux ; car le soldat, en France particulièrement, sait bien vite s'équiper de la façon la plus commode. Cette faculté, nous l'avons toujours possédée, aussi nos équipements militaires présentent-ils des qualités pratiques toutes particulières, qualités que nos articles feront ressortir. Il en était de même des exercices, qui, pendant la paix, devaient préparer les hommes d'armes aux combats futurs ; ces exercices étaient bien autrement pratiques que ne le sont nos simulacres de bataille. Les tournois n'étaient que de véritables mêlées de cavalerie où les hommes comme les chevaux apprenaient sérieusement leur métier. On en venait aux mains, et nos vieux connétables des temps passés seraient fort surpris s'ils nous voyaient manœuvrer des escadrons de cavalerie pendant les simulacres de bataille commandés aujourd'hui à nos troupes, simulacres plus funestes qu'utiles à la cavalerie, notamment, puisque l'on fait faire demi-tour à droite et à gauche aux escadrons chargeant un carré d'infanterie sous le feu ; de telle sorte que les chevaux, habitués de longue main à cette manœuvre, ne manquent pas, un jour de vraie

bataille, de se dérober sous les balles, comme ils se dérobaient la veille devant l'explosion des cartouches blanches.

Mais nous n'avons pas à faire ici la critique des exercices militaires modernes ; nous aimons à espérer que nos officiers généraux, pénétrés des conditions nouvelles faites aux grandes armées en campagne, pourront, comme leurs prédécesseurs, en des circonstances analogues, rendre à nos soldats l'ascendant auquel leurs aptitudes naturelles leur donnent droit ; que comme leurs prédécesseurs aussi, ils comprendront que la bravoure, le dévouement même, sont impuissants, s'ils ne s'appuient pas sur la science et l'étude.

Si cette dernière partie de notre travail peut faire ressortir les efforts d'intelligence qu'il a fallu à tant de générations pour assurer l'indépendance de la patrie par les armes ; si elle contribue à faire pénétrer dans les esprits l'amour du métier de la guerre ; si elle montre comment, après des désastres inouïs, la France a su, à force de patriotisme, effacer bien des fautes et se relever, nous croirons avoir rempli une faible partie de la tâche que chaque Français doit s'imposer à cette heure.

ARMES DE GUERRE OFFENSIVES ET DÉFENSIVES

HARNAIS



ADOUBEMENT, s. m. — Voyez ARMURE.

AIGUILLETTE ¹, s. f. Ferret ou pointe de métal terminant une mince courroie, et permettant de passer celle-ci à travers des mailles ou des œillets et d'attacher le camail à la partie supérieure du hau-



bert, de manière à empêcher le premier de se relever; ou bien encore d'attacher les brassards ou arrière-bras de fer aux manches de mailles du haubergeon; les spallières ou ailettes aux épaules; la

¹ Voyez AIGUILLETTE dans la partie des VÊTEMENTS.

targe ou l'écu, pour jouter, au côté sénestre de la poitrine. Pendant le XIII^e siècle, les hommes d'armes portaient généralement un haubert d'étoffe par-dessus la maille, qui garantissait tout le corps. Le haubert couvrait alors le camail, qui lui-même était posé par-dessus la cotte de mailles ; mais vers la fin de ce siècle on posait souvent le camail de mailles par-dessus le haubert d'étoffe, afin de pouvoir s'en débarrasser plus facilement. Par suite des mouvements du cheval et pendant une action, il arrivait alors que les bords de ce camail se retournaient sur les épaules, qu'ils dégarnissaient ; on fixa donc ces bords au haubert d'étoffe au moyen de deux et même de quatre aiguillettes, ainsi que le fait voir la figure 1¹. Ces aiguil-



lettes de métal terminaient de forts cordonnets de soie cousus par couples à la partie antérieure et supérieure du haubert d'étoffe. Les ferrets déliés permettaient de passer ces cordonnets à travers les mailles ; on nouait les cordonnets en dehors en laissant pendre les aiguillettes. Ainsi les bords du camail ne pouvaient-ils se retourner sur les épaules. Cet usage persista jusqu'au commencement du XV^e siècle ; le camail de mailles était attaché au bacinet et descendait encore par-dessus le haubert². Vers la fin du XIII^e siècle, afin de parer les coups de masse, qui, dirigés sur le heaume, tombaient sur les épaules des hommes d'armes et pouvaient les briser, malgré l'interposition de la maille et du haubergeon rembourré, on fixa sur le devant des deux épaules des ailettes ou spallières de fer battu, d'abord carrées, puis circulaires. Ces ailettes furent fixées, ou par des courroies qui passaient sous les aisselles, ou par des aiguillettes

¹ D'un tombeau dans l'église Saint-Thibault (Côte d'Or) et de plusieurs monuments du même temps.

² Voyez la statue de César au château de Pierrefonds (1400).

qui les traversaient ¹. Ce mode d'attache persista jusqu'au xv^e siècle, ainsi que le fait voir la figure 2 ². Cette spallière circulaire, légèrement conique, est percée d'un trou au centre, par lequel passent les deux courroies munies d'aiguillettes et cousues au haubert ou à la cotte d'armes. En *a* est la *guige* de l'écu.

Lorsqu'on adopta les plates, c'est-à-dire les pièces d'armures de fer ou d'acier pour couvrir les diverses parties du corps de l'homme



d'armes par-dessus la maille ou conjointement avec elle, vers la seconde moitié du xiv^e siècle, afin d'éviter les chocs des masses d'armes et de faire glisser les coups de lance ou d'épée, les bras furent armés de deux pièces : l'une qui enveloppait la partie supérieure, du coude à l'aisselle ; l'autre la partie inférieure, du coude au poignet. La maille paraissait ainsi sur l'épaule et au coude ; l'épaule fut garantie par une spallière ; le tube de fer qui enveloppait l'arrière-bras fut attaché à la maille par trois aiguillettes, et la

¹ Voyez AIGUILLETTE.

Statue de Judas Machabée, tour de la chapelle au château de Pierrefonds (1400) ; celle du roi Artus, même château.

garniture de l'avant-bras fut suspendue à celle de l'arrière-bras par un lacet de soie ou de cuir (fig. 3¹). Habituellement le coude est garni, dès le xiv^e siècle, d'une cubitière². Mais nous avons choisi cet exemple, bien qu'il date de 1430 environ, parce qu'il présente une disposition plus ancienne et qui n'était plus adoptée alors qu'accidentellement. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale (fonds français, n° 1997) donne une description très-exacte de cette partie de l'armure³. Voici ce passage en entier : « Item, l'autre
« faczon davant-braz sont lesquelx sont faiz de trois pieces, cest
« assavoir une piece qui couvre depuis la ployeure de la main
« jusques à trois doiz pres la ployeure du braz ; et depuis la
« ployeure du braz y en a une autre qui vient jusques à hault de la
« jointure de lespaulle, à quatre doiz pres. Pardessus lesquelles
« deux pieces y en a une autre qui couvre le code (cette pièce, la
« cubitière, manque dans la fig. 3) et la ployeure du braz et partie
« des autres deux pieces aussi, lesquelles trois pieces tout pareilles
« tant au braz droit que au braz senestre ; et se atachent avecques
« éguillettes. »

Dans la figure 3, les ganses avec aiguillettes passent par trois trous percés près du bord supérieur de la garniture de l'arrière-bras. La spallière est attachée avec une courroie à boucle sous l'aisselle.

On se servait aussi d'aiguillettes au xv^e siècle pour attacher les jaques. Pour les aiguillettes des écus et targes, voyez ces articles à la partie des JEUX (art. JOUTE).

AILETTE, s. f. On désigne ainsi une pièce d'armure qui, vers la seconde moitié du xiii^e siècle, fut posée sur les épaules de l'homme d'armes, afin de garantir cette partie du corps contre les coups de masse que le camail et la cotte de mailles ne protégeaient pas suffisamment. Les flèches et carreaux, les coups d'épée, ne pouvaient percer ou entamer une bonne maille posée sur un haubergeon rembourré. Les hommes d'armes prirent donc, pour en venir aux mains, outre l'épée, comme arme offensive dans la mêlée, des masses de fer, de plomb ou de bronze, des haches à longs manches. Lorsqu'un bras vigoureux faisait tomber le poids de ces armes sur le heaume ou le bacinet, il arrivait, le plus souvent, que

¹ Manusc. Biblioth. nation., latin. n° 873 (xv^e siècle).

² Voyez CUBITIERE.

³ Voyez *Du costume militaire des Français en 1446*, par M. R. de Belleval. Aubry, édit. 1866.

le coup déviait et tombait sur l'une des épaules, qu'il brisait ou contusionnait fortement, malgré l'épaisseur du haubert et la maille. On attachait donc des plaques de fer sur les deux épaules afin de parer ces coups déviés. Les heaumes étant alors très larges, ces plaques de fer ou ailettes formaient des deux côtés, au-dessous du heaume, deux plans inclinés qui faisaient glisser le coup de masse. Il était naturel de donner alors à ces ailettes la forme rectangulaire. Les ailettes ont, dans l'histoire de l'adoubement de l'homme d'armes, une importance particulière ; elles sont la première pièce



d'armure de fer ou d'acier qui apparaît sur la maille, indépendamment du heaume, et elles conduisent peu à peu l'homme d'armes à plaquer un grand nombre de pièces de fer détachées sur la cotte de mailles, jusqu'au moment où celle-ci disparaît entièrement pour faire place à l'armure de plates. Souvent voit-on figurées, sur des pierres tombales de 1260 à 1300, des ailettes développées sur les deux épaules du personnage gravé sur la pierre, et l'on ne s'explique guère ainsi l'usage de ces plaques de métal. De fait, ces plaques n'étaient utiles qu'au moment du combat, lorsque le heaume était lacé. Alors on ramenait la partie supérieure des ailettes vers le cou ; elles formaient ainsi comme un toit couvrant les épaules et prolongeant les côtés du heaume. Cette disposition est clairement exprimée dans les vignettes des manuscrits de cette époque. Des cavaliers armés (fig. 1) n'ont pas la tête couverte du heaume, et les ailettes atta-

chées, soit par une courroie sous les aisselles, soit par des aiguillettes passant à travers la plaque, formaient deux gardes verticales

2



plus gênantes qu'utiles en apparence. Mais si le heaume est lacé,

3



c'est-à-dire posé sur le camail de mailles, ces ailettes sont rapprochées du heaume vers leur partie supérieure et forment une cou-

verture sur les épaules ¹. Cela est parfaitement apparent dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de 1260 environ (fig. 2 ²). Ici l'ailette s'incline, à sa partie supérieure, vers la base du heaume, de manière à présenter la défense qu'indique la figure 3. Il est évident que le coup de masse ou de hache, tombant sur le heaume



et glissant, rencontrait ces plaques et n'atteignait pas les épaules. Mais si le bras de l'homme d'armes était levé ou étendu, alors le coup pouvait briser l'humérus. On ajouta donc, à la fin du XIII^e siècle, d'abord une plaque couvrant la partie externe de l'arrière-bras, puis forcément une cubitière, c'est-à-dire une rondelle quelque peu pliée, garnissant le coude (fig. 4 ³). Ces pièces n'empêchaient point

¹ L'exemple A est tiré du manuscrit de *Tristan*, Biblioth. nation., français (1250 environ). L'exemple B est extrait du manuscrit *li Roumans d'Alexandre*, Biblioth. nation., français (1250 environ). Dans l'exemple A, provenant d'un manuscrit dont les vignettes sont remarquables comme exécution, l'ailette est bien indiquée à sa vraie place. la tête du cavalier n'étant pas couverte du heaume. Dans l'exemple B, exécuté par une main moins habile, l'artiste n'a su comment placer l'ailette, qui devrait se présenter suivant une inclinaison ; mais on va voir que l'indication est précise dans d'autres manuscrits d'une époque un peu postérieure.

² *Hist. du roi Artus*, Biblioth. nation., français, n^o 342.

³ Manusc. de *Godefroy de Bouillon*, Biblioth. nation., français. Sur les pierres tombales gravées on voit souvent figurées les courroies détachées qui bridait les ailettes contre le heaume.

de conserver le haubergeon, la cotte de mailles et la cotte d'armes, mais alourdissaient d'autant l'adoubement. Ces ailettes étaient alors peintes comme les écus, aux armes du personnage. La figure 3 fait voir comment, au moment de charger, les ailettes étaient attachées l'une à l'autre à leur partie supérieure par des courroies passant



devant et derrière le cou, afin de les incliner en forme de toit vers le heaume, et de les empêcher de dévier ou de balloter. Lorsqu'on ôtait le heaume, — ce que les hommes d'armes s'empressaient de faire dès que l'on ne combattait pas, — on débouclait en même temps les courroies supérieures des ailettes, et celles-ci reprenaient leur position verticale le long des épaules. Ces ailettes rectangu-

lares devaient être fort gênantes et avaient l'inconvénient de donner une prise aux coups de lance, aussi les hommes d'armes ne les conservèrent-ils pas longtemps. On n'en trouve plus de traces à dater de 1325 ; mais alors elles sont souvent remplacées par des rondelles de fer attachées aux épaules (fig. 5¹). Ces rondelles ont de 0^m,20 à 0^m,30 de diamètre ; elles sont attachées sous les aisselles au moyen d'une courroie, ou à la cotte d'armes à l'aide de lacets et d'aiguillettes, et sont au besoin ramenées vers le bacinet ou le heaume, comme dans l'exemple figure 3. Dans la figure 5, la cotte



de mailles ne couvre plus les bras et est remplacée par les manches rembourrées et piquées du haubergeon; une cubitière garantit le coude. A la cathédrale de Bâle, la statue tombale de Rodolphe de Thierstein, qui date de 1318, possède des ailettes rectangulaires de 0^m,29 de longueur, avec petite frange au bas et armoyées aux armes du comte; ces ailettes sont posées devant les épaules. Sur la pierre tombale gravée de Thibaut de Pomollain, déposée dans l'église Saint-Denis de Coulommiers, et qui date de 1325, sont figurées également des ailettes rectangulaires allongées, armoyées et posées devant les épaules²; tandis que sur l'un des petits bas-reliefs de la cathédrale de Lyon³, on voit un chevalier qui reçoit

¹ Manusc. de *Lancelot du Lac*, Biblioth. nation., français, t. II (1320 à 1330).

² Cette pierre tombale a été fort bien reproduite dans l'ouvrage de MM. Aulauve et Fichot, *les Monuments de Seine-et-Marne*.

³ Porte centrale, pied-droit de gauche (1300 environ).

des mains de sa dame le heaume et l'écu, et dont l'ailette est rejetée en arrière de l'épaule (fig. 6¹). Ces exemples, et d'autres encore qu'il serait trop long de citer, montrent que les ailettes étaient généralement attachées sous les aisselles avec des courroies, qu'elles pouvaient être portées en avant ou en arrière suivant le besoin, présenter ainsi des targes mobiles; et qu'enfin, lorsque le heaume était lacé, on ramenait leur extrémité supérieure vers la base de l'habillement de tête. Dans l'adoubement de la chevalerie anglaise, les ailettes sont extrêmement rares. Nous avons l'occasion de revenir sur cette première pièce d'armure de fer à l'article ARMURE.

ALEMÈLE, s. f. (*lemèle, limèle, lamièle*). Lame de l'épée (voy. **ÉPÉE**).

« Tant aloit Artus guencisant,
 « Souvent deriere, souvent devant,
 « Que d'Escalibor ² l'alemèle
 « Lui embati en la cervelle,
 « Traist et empainst, et cil cai ;
 « Par angoisso jetta un cri ³. »

ARBALÈTE, s. f. Arme de jet, dérivée de l'arc (arc-baliste), composée d'un arc fait de nerf, de corne ou de métal, d'un arbrier ou corps de bois destiné à fixer l'arc et à recevoir le projectile, et d'une noix avec sa détente. Il est question d'arbalètes dès les premières croisades, et un manuscrit de la Bibliothèque nationale ⁴ de la fin du x^e siècle ⁵ montre, dans une de ses vignettes, deux arbalétriers à pied tirant contre les remparts de la ville de Tyr. En 1139, cette arme, reconnue comme très-meurtrière, fut interdite par le concile de Latran entre armées chrétiennes, mais permise contre les infidèles. Elle fut reprise par les troupes à pied de Richard Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste, malgré le bref d'Innocent III, qui renouvela les défenses du concile de 1139 ⁶, et ne fut abandonnée, comme arme de guerre, que sous le règne de François I^{er}.

¹ Voyez aussi l'une des figures du bahut de 1300 environ, déposé aujourd'hui au musée de Cluny (MOBILIER, t. I, p. 27).

² Escalibor, nom de l'épée d'Artus.

³ *Li Romans de Brut*, vers 11936 et suiv.

⁴ Bible, ancien fonds latin Saint-Germain (x^e siècle).

⁵ Voyez *Dictionn. d'architect.*, t. I, ARCHITECTURE MILITAIRE, fig. 9 bis.

⁶ Voyez la *Notice sur les armes de jet*, par M. le lieutenant-colonel Penguilly L'Héritier, ancien conserv. du musée d'artillerie de Paris.

L'arbalète était en effet une arme excellente tant par la justesse du tir que par sa puissance de projection. Elle n'avait contre elle que son poids et la lenteur du tir, car, au *xiv^e* siècle, alors que les arbalètes étaient très-perfectionnées, un bon arbalétrier ne pouvait guère envoyer que deux carreaux par minute, tandis qu'un archer décochait une douzaine de flèches. Au *xv^e* siècle, on distinguait trois espèces d'arbalètes de guerre : l'arbalète à *pied-de-biche*, l'arbalète à *tour* ou à *moufle*, et l'arbalète à *cry*, dénominations empruntées à la manière de bander l'arc ; mais avant cette époque on ne possède qu'un petit nombre de renseignements sur les procédés employés par les arbalétriers pour amener la corde de l'arc sur la noix. Au *xii^e* siècle, l'arbrier de l'arbalète était déjà muni à son extrémité d'un étrier pour passer le pied et faciliter ainsi le tirage sur la corde. Les vignettes des manuscrits du *xiii^e* siècle permettent de se rendre un compte exact de la manière de procéder lorsque l'arbalétrier voulait bander son arme. La retournant la noix de son côté, il passait le pied droit dans l'étrier ¹, logeait la corde de l'arc dans un crochet pendu par une forte courroie à sa ceinture, et, exerçant une pesée sur l'étrier par le relèvement des reins, il amenait la corde dans l'encoche de la noix (fig. 1 ²). De la main gauche il saisissait l'arbrier, et de la droite le bout de la courroie à laquelle le crochet était fixé ; ainsi pouvait-il appuyer la corde contre l'arbrier. La gâchette destinée à décliquer la noix se présentait ainsi en dehors, comme le montre la figure 1. Les exemples touchant cette manière de bander l'arc de l'arbalète de guerre, pendant les *xii^e*, *xiii^e* et *xiv^e* siècles, ne font pas défaut. On voit même, dans le beau manuscrit de Gaston Phébus sur la vénerie ³, qui date de la fin du *xiv^e* siècle, des veneurs à pied qui bandent les arcs de leurs arbalètes par ce moyen. Sur ces dernières peintures, le crochet est simple, et devait ainsi glisser à côté de l'arbrier. Le crochet double des armes de guerre avait plus de puissance et était adapté aux armes d'un volume plus fort que celles de chasse. Nous ne pensons pas que le pied-de-biche (qui pourrait bien être le mécanisme le plus

¹ « Le soir, au soleil couchant, nous amena li connestab'les les arbalestriers le roy « à pié, et s'arrangerent devant nous. Et quant li Sarrazin nous virent mettre pié en « l'estrier des arbalestes, ils s'enfuirent et nous laisserent. » (*Hist. de saint Louis*, par le sire de Joinville, publ. par M. Natalis de Wailly, p. 86.)

² Manusc., *Hist. du Saint-Graal*, Biblioth. nation., vignette des entourages.

³ Biblioth. nation. Voyez, entre autres vignettes, celle placée en tête du chapitre : « Cy « apres devise coment on puet traire aux bestes noyres (sanglier, loup) ». Et dans la partie des JEUX ET PASSETEMPS, l'article sur la CHASSE, les figures 5, 7 et 8.

anciennement employé pour bander l'arc des arbalètes de guerre) ait été en usage avant le commencement du xv^e siècle; du moins ne trouvons-nous, avant cette époque, d'autre procédé pour bander



les arcs des arbalètes que celui précédemment indiqué. Les fouilles du château de Pierrefonds ont fait découvrir un de ces crochets doubles.

Le tour ou la moufle n'apparaît dans les peintures que vers 1425. Le *cry* est le dernier mécanisme adopté, c'est aussi le plus puissant. Mais avant de décrire l'arbalète et d'expliquer ses variétés, il est nécessaire de dire quelques mots de l'équipement des arbalétriers à dater du xiii^e siècle, car avant cette époque ils ne paraissent pas

avoir un habillement particulier, ni être organisés d'une manière régulière.

L'arbalétrier que donne la figure 1 est vêtu de la maille complète, avec la cotte par-dessus. Mais, vers le milieu du XIII^e siècle, l'arbalétrier est coiffé d'un chapel de fer destiné à garantir le visage et le cou contre les projectiles envoyés de haut en bas ; car l'arbalétrier



était chargé de défendre les positions ou de couvrir les retranchements de carreaux pour faciliter les approches. La figure 1 bis¹ montre un arbalétrier coiffé du chapel de fer avec renfort croisé, auquel sont rivés les quatre demi-quarts sphériques. Sous le chapel de fer, le camail de mailles est recouvert par la cotte. Tout le reste du corps est revêtu de mailles, mais des genouillères, des grèves et des solerets de fer en recouvrant le cou-de-pied, renforcent l'armement des jambes. Sur la cotte d'armes est serrée la ceinture

¹ Manusc. Biblioth. nation., *li Roumans d'Alexandre*, français.

à laquelle pendent le crochet de tirage et la trosse des carreaux. Cet habillement de l'arbalétrier persiste pendant le XIII^e siècle et jusque vers 1320. Mais alors l'arbalétrier revêt la brigantine, plus commode que la maille; la cervelière couvre la tête et le camail y est fixé; les épaules, les jambes, ne sont pas toujours armées; mais c'est à l'aide du crochet que l'arc est bandé (fig. 4 *ter* ¹).



A la bataille de Crécy, les Français disposaient d'un corps de quinze mille arbalétriers génois ². Ces arbalétriers avaient fait une étape de six lieues lorsqu'ils furent mis en ligne devant l'armée anglaise; ils étaient fatigués outre mesure, et un orage qui survint au commencement de l'action, en mouillant les cordes, contribua

¹ Manusc. Biblioth. nation., le *Livre des hist. du commencement du monde*, français, 1370 environ.

² Froissart, livr. I, chap. cccxiii.



à rendre le tir inefficace ; si bien que, criblés par les flèches des

v. — 4

Anglais, ils commencèrent à lâcher pied et mirent le désordre dans les corps de cavalerie qui les suivaient. L'équipement de l'arbalétrier était en effet très-lourd. Une arbalète de guerre pesait environ vingt livres, la trousse garnie quatre ou cinq livres; l'arbalétrier portait souvent, en outre, un large pavois pour se garantir pendant qu'il bandait son arc; il avait à son côté une épée longue, était revêtu d'un chapel de fer, d'un camail de mailles, d'une brigantine de lamelles de fer couvertes d'étoffe, avec hautes manches et sous-jaquette de mailles, de chausses de toile ou de peau doublées, avec genouillères de fer. L'ensemble de cet équipement ne devait pas peser moins de soixante-dix à quatre-vingts livres. Aussi les arbalétriers ne pouvaient-ils être considérés comme des troupes mobiles, et leur véritable emploi était la défense ou l'attaque des places. Derrière un parapet ou un mantelet, l'arbalétrier conservait tous ses avantages; ne tirant que lentement, il fallait qu'il fût à couvert. La figure 2 montre l'arbalétrier de la fin du xiv^e siècle. La brigantine était un excellent vêtement de guerre; laissant aux mouvements du corps leur souplesse, elle était d'ailleurs aussi lourde que le corselet de fer¹. L'arbalétrier que présente notre figure porte son pavois sur son dos, attaché par une courroie; le double crochet pour bander son arc, devant lui; la trousse faite de peaux collées ensemble, pour recevoir la provision de carreaux²; l'arbalète accrochée derrière la courroie à laquelle est fixé le crochet; les genouillères de fer et la longue épée avec quillons à potences contrariées³; le chapel de fer sans visière et le camail de mailles. En marche, l'arbalète se portait sur l'épaule, comme plus tard le mousquet.

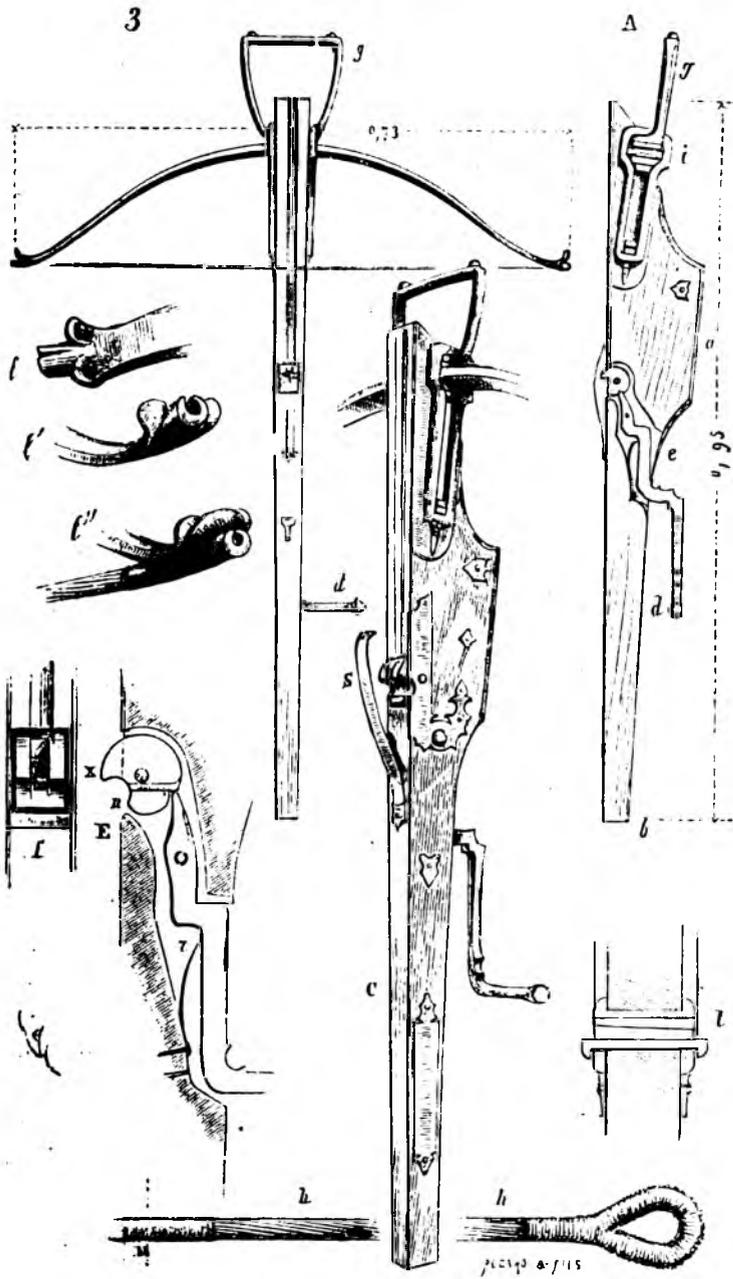
Cet équipement varie peu pendant le cours du xv^e siècle. Le crochet est remplacé par la moufle ou le cry attaché à la ceinture; mais nous reviendrons sur ces modifications.

Nos collections ne renferment aucune arbalète antérieure au xv^e siècle, et les peintures des manuscrits donnent à cette arme, avant cette époque, une forme qui ne diffère pas de celle admise depuis 1400 jusqu'à 1500. L'arbalète à tour est semblable à l'arbalète dont l'arc est bandé par le crochet, si ce n'est que cet arc d'acier est plus fort, l'arme un peu plus lourde par conséquent. Aussi l'arbalète à tour ou à moufle est elle la plus propre à la défense ou à

¹ Voyez BRIGANTINE.

² La collection de M. le comte de Nieuwerkerke possédait une de ces trusses (voyez CARREAU).

³ Voyez ÉPÉE.



l'attaque des places pendant la première moitié du xv^e siècle. Voici

(fig. 3) une de ces armes de jet ¹. Sa longueur totale est de 0^m,95 (3 pieds 1 pouce), non compris l'étrier. L'arc d'acier a 0^m,73 d'envergure ; sa largeur au milieu est de 0^m,05, son épaisseur de 0^m,015 ; aux extrémités, de 0^m,03 sur 0^m,006. L'arbrier a 0^m,04 à l'étrier et 0^m,025 sur 0^m,035 au bout. De la main gauche, quand l'arc était bandé, le tireur saisissait le renfort *a* ; plaçant le bout *b* sous son aisselle droite, il posait la paume de la main droite en *C* ; puis, quand il avait visé, il appuyait sur le fer détourné *d* de la gâchette, et faisait ainsi décliquer la noix. Ce déclic est indiqué en *e* dans l'ensemble A, qui présente en même temps le profil et la coupe de l'arbalète, et en E dans un détail au quart de l'exécution.

La noix était habituellement faite de corne de cerf, avec pivot et broche d'acier pour recevoir l'extrémité de la gâchette. Celle-ci est de fer, avec pivot et ressort en *r*. En *f*, est présentée la noix de face ; un ressort *s*, le plus souvent fait d'une lame de corne, maintenait le carreau dans sa rigole. La commotion produite sur la corde et son arc par le décliquage était telle, qu'il fallait que l'arc d'acier fût solidement maintenu au sommet de l'arbrier. A cet effet, deux bielles de fer posées sur joues de fer, avec cales également de fer à la queue, renaient l'arc *i* et l'étrier *g*. Ces cales étaient disposées ainsi que l'indique le détail *t*. Les bouts de l'arc d'acier étaient habilement forgés, ainsi que le montrent les détails *l*, *l'*, *l''* pour retenir les boucles de la corde. Celle-ci était faite de fils de chanvre non tordus, mais entourés, au milieu et aux extrémités, de fils fortement serrés (voyez en *h*). Il fallait l'aide d'une machine pour faire entrer les boucles de la corde dans les encoches qui leur étaient réservées aux extrémités de l'arc. Cette arme étant très-pesante, le tireur appuyait, pour viser, le coude du bras gauche sur son flanc gauche. Dans cette position on peut maintenir l'arbrier fixe pendant quelques secondes.

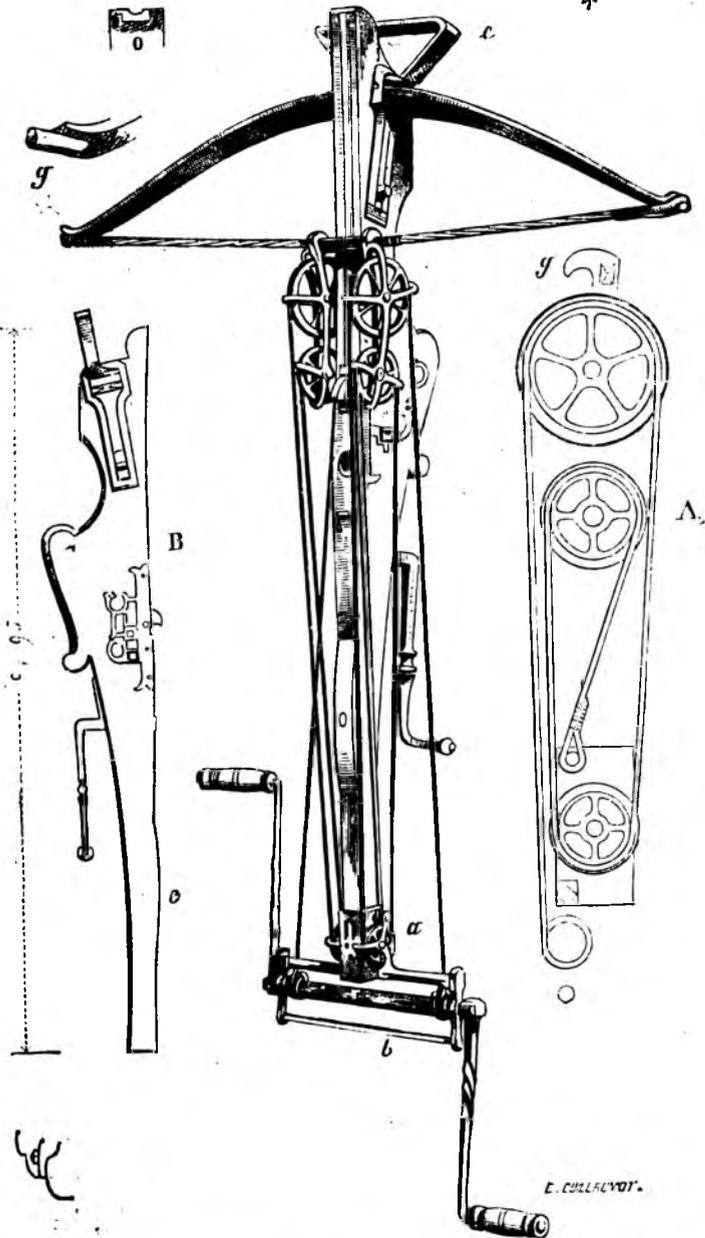
Lorsque le carreau était parti, la noix était renversée, ayant pivoté sur son axe ; l'arrêt X était masqué, et le mamelon *n* dépassait la ligne de l'arbrier. En ramenant la corde, ce mamelon était remis en place, l'arrêt X sortait de nouveau, et l'extrémité de la gâchette entraît dans son encliquetage. L'arbalète était ainsi armée par la corde.

Voici comment celle-ci était amenée jusqu'à l'encoche de la noix (fig. 4²), — car il était impossible de bander l'arc avec la main ou à

¹ Musée du château de Pierrefonds. Il est question d'arbalètes à tour bien avant le xv^e siècle, dans l'*Histoire de saint Louis* du sire de Joinville, par exemple. Mais ces arbalètes étaient des engins de position sur roues et mus par plusieurs hommes. (Voyez dans le *Dictionn. d'archit. cl.*, à l'article ENGIN, la figure 17.)

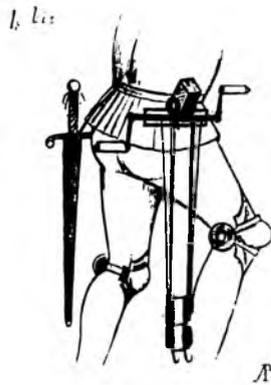
² Du musée d'artillerie de Paris.

4



l'aide d'une pesée, comme l'indique la figure 1. — Il fallait avoir

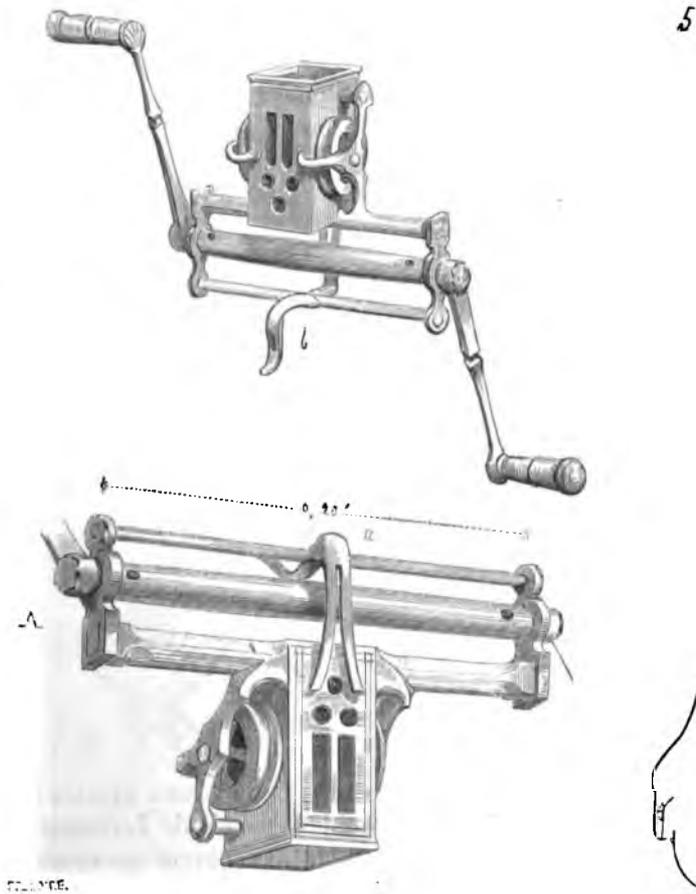
recours à ce qu'on appelait le tour ou la moufle. Cette moufle se composait d'une boîte de fer *a*, avec fond, munie latéralement de deux poulies retenues par trois branches; celle supérieure servant en même temps d'arrêt à la corde, et celle inférieure se soudant à une traverse de fer également soudée à la base de la boîte. Deux bielles maintenaient un petit treuil avec deux manivelles contrariées garnies de poignées de corne. Puis une seconde traverse *b* empêchait l'écartement des bielles. Un mécanisme composé de quatre poulies, deux de 0^m,10 de diamètre environ et deux de 0^m,05 environ, retenues par des brides et terminées par un double crochet avec entretoise, permettait de faire passer les deux cordes, ainsi que l'indique le détail A au cinquième de l'exécution. A l'aide de ce puissant moyen de traction, en tournant les manivelles, on amenait sans secousses la corde dans l'encoche de la noix; lâchant sur les manivelles, on décrochait alors les deux griffes *g*, l'arbalétrier suspendait la moufle à sa ceinture ou la déposait à terre, visait et tirait.



Il est clair que pour agir sur les manivelles, l'arbalétrier était obligé de passer le bout de son pied droit dans l'étrier *e*. En examinant le profil B, on remarquera que l'arc est incliné de telle sorte que la corde arrive perpendiculairement à la largeur de cet arc dans l'encoche de la noix. Cette disposition est générale à toutes les arbalètes. On observera aussi que la rigole qui reçoit le carreau est légèrement concave dans sa longueur, afin de diminuer le frottement du projectile sur l'arbrier, et qu'il existe en *c* un renfort destiné à recevoir, comme il est dit ci-dessus, la paume de la main, lorsque le tireur met en joue.

La rigole est incrustée d'os (voyez en *o*), et les bouts de l'arc

sont forgées, ainsi que le montre le détail *g'*¹. Examinons plus en détail la boîte de la moufle. Quelquefois la traverse *b* est munie d'un crochet qui permet de suspendre le mécanisme à



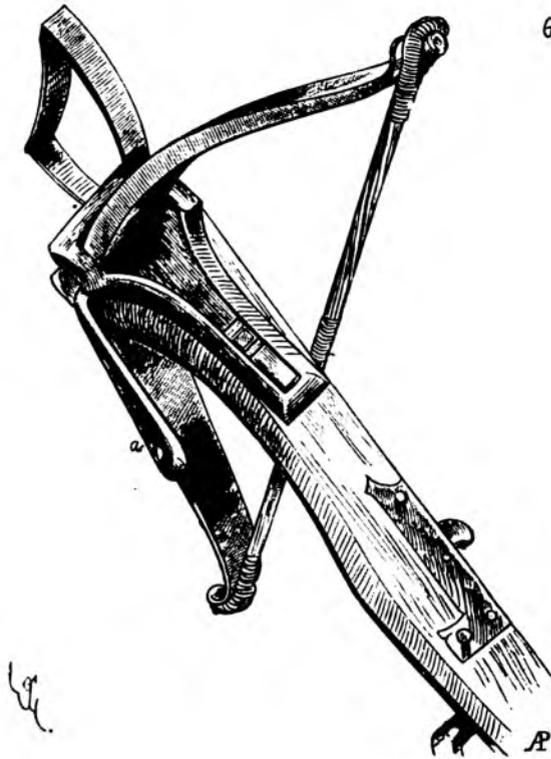
la ceinture. Dans l'exemple figure *h*, cette traverse pouvait passer dans une agrafe tenant à la ceinture même; les poulies restaient ainsi suspendues le long de la cuisse droite de l'arbalétrier (fig. *h bis*²). La figure *5* donne une de ces boîtes³ d'une

¹ Ces deux derniers exemples datent du xv^e siècle.

² Dans le manuscrit de Froissart de la Biblioth. nation., déjà cité, on voit des arbalétriers qui portent ainsi la moufle.

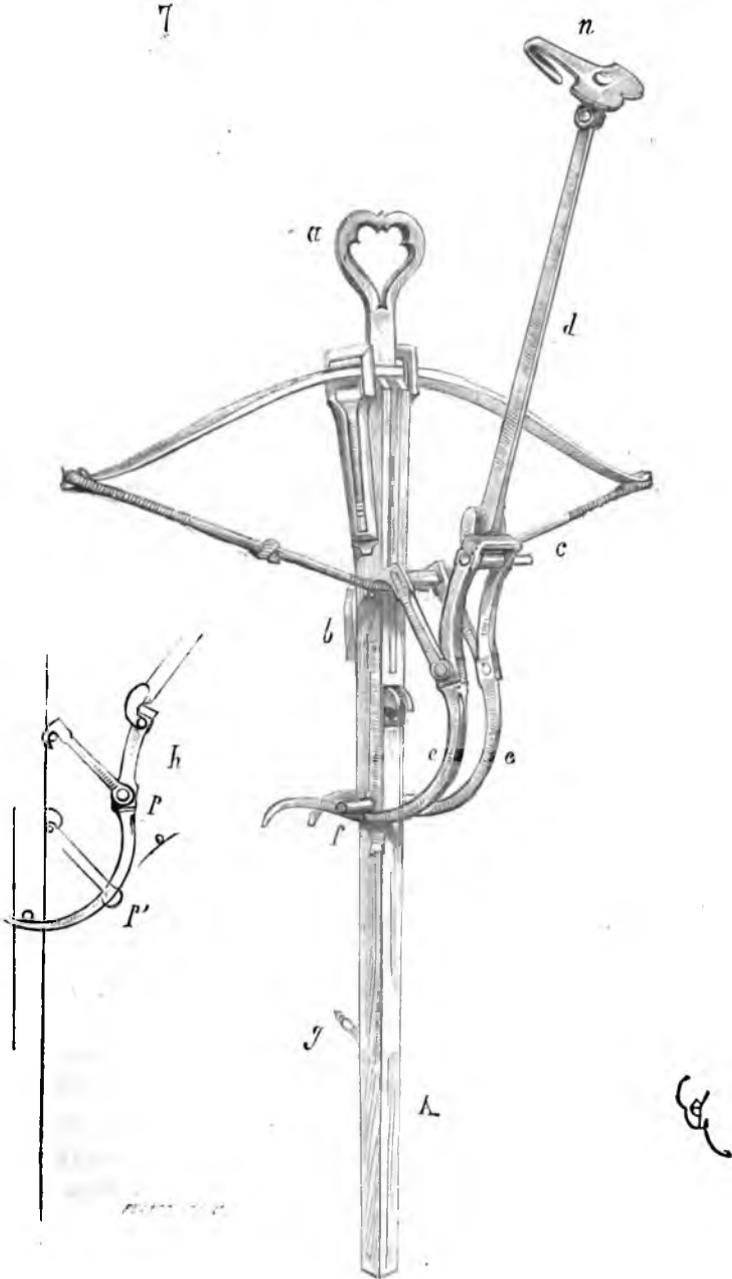
³ De la collection de M. le comte de Nieuwerkerke.

exécution parfaite ¹. En A, la boîte est présentée renversée et le crochet dans sa position normale. Pour que ce crochet se maintienne vertical, une patte *b* appuie sur le petit treuil lorsque



l'agrafe *a* est passée dans la ceinture. Cette figure montre le soin apporté dans l'exécution de ces objets usuels de l'armement des arbalétriers. L'arbalète portait elle-même souvent un crochet qui permettait de la suspendre derrière la ceinture. L'exemple figure 6

¹ Quelques auteurs donnent le nom de *cranequin* à ce mécanisme. M. le colonel Penquilly L'Haridon, dans son excellent catalogue du musée d'artillerie de Paris, n'admet pas cette dénomination, et pense que le cranequin n'est autre chose que le *pied-de-biche*. Il donne pour raison qu'on appelait *cranequiniers* les arbalétriers à cheval, et qu'il était impossible à un cavalier de bander une arbalète à tour. Cependant du Cange cite, à l'article *Crenkinarii*, ce passage datant de l'année 1422 : « Icellui Bauduin prist une arbalète, nommée crennequin, qui est dire arbalète à pié. » Or l'arbalète à pied est bien l'arbalète à étrier dont l'arc est bandé, non par le pied-de-biche, mais par la moufle. On peut donc admettre qu'au commencement du xv^e siècle, le cranequin était la moufle, dont nous montrons le jeu dans la figure 4.



qui provient du musée d'artillerie de Paris, montre comment le

v. — 5

crochet *a* est fixé à l'extrémité de l'arbrier, sous l'arc d'acier; cette arbalète n'a que 0^m,75 de longueur.

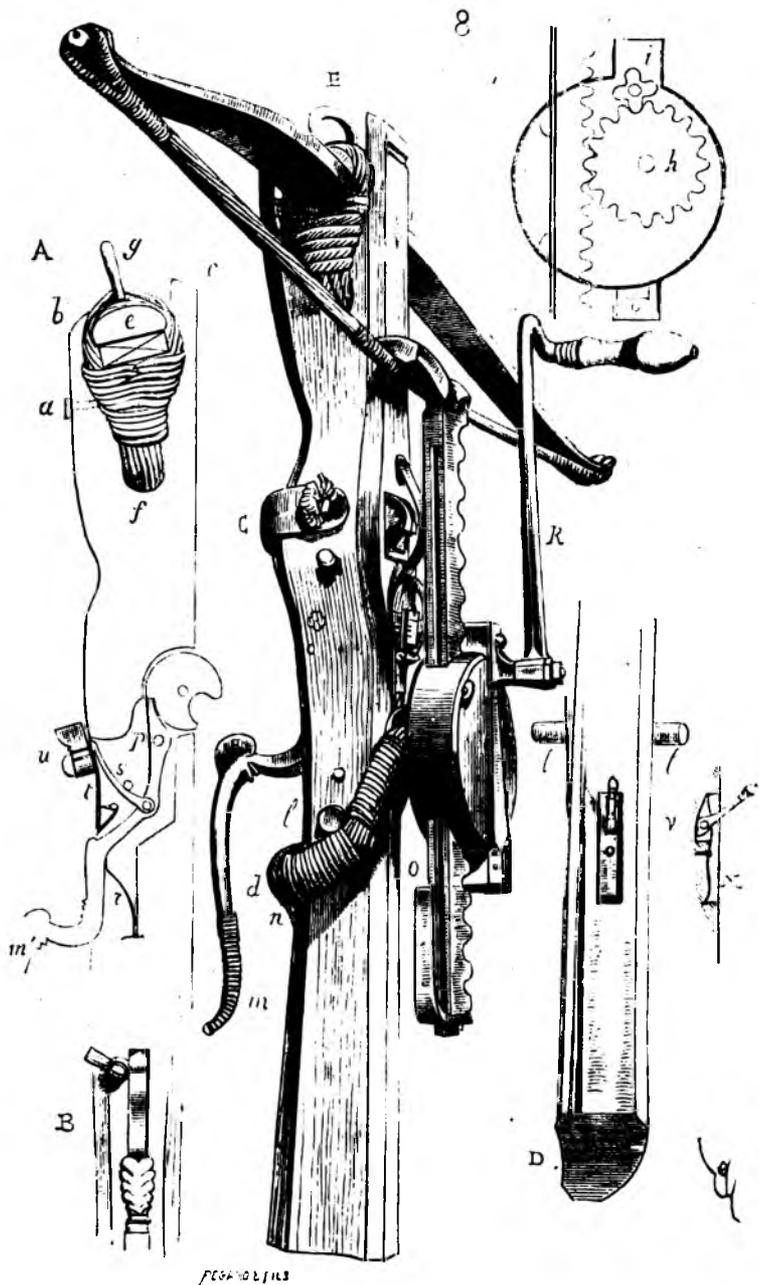
Occupons-nous maintenant des arbalètes à *pied-de-biche*. Celles que possèdent nos musées, et qui ne datent guère que de la fin du xv^e siècle, plus souvent du xvi^e, sont plus légères que les arbalètes à tour : c'est qu'en effet ces arbalètes étaient une arme de cavalier; généralement elles sont dépourvues de tout appendice à l'extrémité antérieure de l'arbrier. Cependant il en est qui ont une sorte de petit étrier, ou plutôt de boucle qui servait à les suspendre ou à les fixer à quelque crochet en avant de la selle, en contre-bas, pour faciliter le jeu du pied-de-biche. L'exemple que nous donnons ici (fig. 7) est dans ce dernier cas ¹. Outre la boucle antérieure *a*, l'arbrier porte un crochet *b* qui facilitait l'attache de l'arme aux côtés de la selle et l'empêchait de balloter. Le jeu et la détente de la noix sont semblables à ce que nous avons déjà vu, si ce n'est que la gâchette ne consiste qu'en une petite tige *g*, qui se couche au repos et qui agit par un renvoi sur la détente de la noix. Le pied-de-biche tracé sur notre figure se compose de deux crochets rendus solidaires par une traverse et de deux fers à contre-courbe réunis par une forte entretoise en *c*, contre laquelle vient buter l'embase du levier *d*, lorsqu'on appuie sur celui-ci. Cette pesée fait glisser les courbes *e* sous les arrêts *f* jusqu'à ce que les crochets aient amené la corde dans l'encoche de la noix, ainsi que l'indique le tracé géométral *h*. Par suite de ce glissement, le pivot *p* étant arrivé en *p'*, l'arc est bandé. Alors l'arbalétrier enlève le pied-de-biche et l'attache à sa ceinture par le crochet *n*. Ce moyen de tirage par la corde était beaucoup plus expéditif que n'était celui de la moufle; mais cette arme, étant moins forte, avait moins de portée. L'arbrier de cette arbalète n'a que 0^m,61 de longueur, tandis que ceux des arbalètes à tour ont 0^m,95; le pied-de-biche, de l'agrafe à l'extrémité des fers courbes, mesure 0^m,47 et l'arc 0^m,41; l'épaisseur de cet arc d'acier est, au sommet, de 0^m,01 sur une largeur de 0^m,024, et aux deux bouts de 0^m,005 sur 0^m,016. Cette arme étant relativement légère, il n'était pas besoin, pour viser, de passer le bout de l'arbrier sous l'aisselle, ni d'assurer le coude du bras gauche sur le flanc, comme pour les grandes arbalètes à tour; il suffisait de saisir l'arbrier, sous la noix, avec la main gauche, d'empoigner avec la droite le bois en *A*, et d'agir sur la gâchette *g* avec l'index. A cheval, on ne pouvait guère tirer qu'au

¹ Du musée d'artillerie de Paris.

jugé, mais encore cette position permettait-elle de viser, puisqu'on pouvait approcher la main droite de l'œil, sans trop incliner la tête. Avec les grandes arbalètes à tour, l'extrémité de l'arbrier passant sous l'aisselle pour empêcher la bascule, le tireur devait incliner beaucoup la tête pour mirer le but. Ces arbalétriers à pied acquéraient cependant un grande habileté et manquaient rarement leur homme. La qualité des carreaux entrait pour beaucoup dans la justesse du tir, aussi étaient-ils fabriqués avec grand soin (voyez CARREAU).

Il nous reste à parler des arbalètes à *cry* ou à *cric*, lesquelles sont les plus puissantes, à cause de la force de leur arc. L'arbrier de ces arbalètes est court, de 0^m,60 à 0^m,65, épais; l'arc n'est plus maintenu par des bielles de fer, mais par un système d'attache de cordages des plus ingénieux. Il est bandé à l'aide d'un cry à manivelle. Voici (fig. 8) une de ces arbalètes avec son cry ¹. L'arc d'acier de cette arbalète n'a pas moins de 0^m,045 sur 0^m,915 au milieu. Afin d'éviter le contre-coup de cet arc sur la tête de l'arbrier, lorsqu'on lâche la détente de la noix, cet arbrier est fendu à son extrémité antérieure (voy. le profil A). Un boulon *a* maintient les deux branches *b* et *c*. Une cale de bois dur est posée sur l'arc en *e*; un trou est pratiqué en *f*; une ligature de cordelle de chanvre passe à travers ce trou, se divise en deux parts, se croise sur la cale de bois en saisissant un anneau *g*; puis cette ligature est fortement ficelée transversalement. Ainsi l'arc est retenu par une bride puissante, mais souple, qui neutralise les effets du contre-coup. La corde de l'arc, fabriquée comme celles présentées ci-dessus, est saisie, lorsqu'on veut bander cet arc, par une double griffe tenant à une crémaillère passant à travers une boîte de fer qui contient une roue d'engrenage *h* et un pignon *i* mù par une manivelle R. A cette boîte de fer est adaptée une forte bride de cordelle passant à travers deux boucles; cette bride *d* est arrêtée par un loqueteau *n*, passe sous un goujon *l* traversant l'arbrier, et se trouve ainsi parfaitement maintenir la boîte le long de la face supérieure de l'arme. On agrafe la corde, on fait tourner la manivelle jusqu'à ce que cette corde tombe dans l'encoche de la noix. Alors on détourne la manivelle, on décroche les crochets, on abat le loqueteau *n*, et l'on enlève le cry, qui s'attache à la ceinture de l'arba-

¹ La plupart des arbalètes à cry que conservent nos collections ne datent que du xvi^e siècle et même du xvii^e. On les employait cependant dès la seconde moitié du xv^e siècle. Pendant cette période de cent ans et plus, leur forme n'a pas varié. Celle que nous reproduisons ici provient du musée d'artillerie, n^o 54 du Catalogue. Elle est plaquée d'ivoire et munie d'une hausse. Le Catalogue la range parmi les armes de la fin du xvi^e siècle. Le musée de Pierrefonds en possédait une toute semblable, sauf la hausse, qui date des premières années du xvi^e siècle.



létrier par le crochet o. Pour tirer, il suffit d'appuyer sur la grande

gâchette *m*. Celle-ci (voy. en *m'*), pivotant sur la broche *p*, déclique la noix. Un ressort *r* tend à remettre la gâchette en place. Mais pour que l'arme, une fois l'arc bandé, ne puisse partir par l'effet d'un choc ou par inadvertance, la gâchette porte une branche à pivot *s'* qui appuie son extrémité sur une paillette ou ressort *t*. Cette branche, glissant le long d'une goupille fixe, lorsqu'on appuie sur la gâchette, tend à faire sortir la paillette *t*; donc, en tournant l'arrêt *u* de manière que son aile appuie sur la paillette, celle-ci ne peut être poussée par la branche *s'*, et cette branche restant fixe, la gâchette ne peut agir. On voit en B la paillette *t* par-dessous, avec l'arrêt *u*. Pour éviter les pertes de temps, lorsque l'arbalétrier a passé la bride en cordelle de la boîte du cry sous la crosse de l'arbrier, et pour que cette bride reste en place, le loqueteau *n*, maintenu par une paillette, est relevé ainsi qu'on le voit en *c*. Si l'on veut enlever le cry, ce loqueteau est rabattu dans l'entaille X. On voit en D comme est taillée la crosse. Cette arme est attachée sur le dos de l'arbalétrier par une courroie qui passe derrière la boucle de cuir C et à travers l'anneau E. Le carreau ne coule pas dans une rainure, mais est simplement posé sur la face d'ivoire de l'arme et est maintenu par un ressort de corne passant par-dessus la noix. Une hausse de laiton est fixée en arrière de la noix et se rabat sur l'arbrier, ainsi que le montre la figure. Le tir de cette arme est très-juste, le carreau ne subissant aucun frottement; sa portée est de 100 mètres environ horizontalement, de plein fouet; beaucoup plus longue, si l'on veut obtenir un tir parabolique.

Indépendamment des arbalétriers mercenaires génois, gascons et brabançons, qu'on employait dans les armées de France dès le XIII^e siècle, un grand nombre de bonnes villes des provinces septentrionales possédaient des compagnies d'arbalétriers. En 1230, un arrêt du parlement donne la qualification de grand maître des arbalétriers à Thibaut de Montléard¹. Cette charge était d'une grande importance et équivalait à celle de major général d'une armée moderne. Les arbalétriers étaient pris dans la bourgeoisie des villes et formés en corporations. En 1351, le roi Jean fit un règlement pour les gens de guerre, dans lequel il est dit que : « l'arbalétrier qui aura bonne arbalète et fort selon sa force, bon baudrier et sera armé de plates, de cerveillière, de gorgerette, d'espée, de coustel, de harnois², de bras de fer et de cuir, aura le jour (par jour) trois

¹ *Recherches historiques sur les corporations des archers et arbalétriers*, par Victor Fouque, 1852.

² C'est-à-dire de brigantines et de mailles.

« sous tournois de gaiges... Et voulons que tous piétons soient mis
 « par connestables et compagnies de vingt-cinq ou de trente
 « hommes, et que chascun connestable ait et prengne doubles
 « gaiges, et que ils facent leurs monstres (revues) devant ceuls à qui
 « il appartiendra, ou qui à ce seront députez ou ordonnez, et que
 « chascun connestable ait un pennencel à queuë de tels armes ou
 « enseigne comme il li plaira. »

Charles V institua, pour la défense de la ville de Paris, un corps d'arbalétriers composé de deux cents hommes ¹. Ce corps éliait chaque année quatre prévosts de la confrérie, qui commandaient chacun cinquante hommes. Chaque arbalétrier recevait en temps ordinaire « deux vielx gros d'argent ou la valeur » par jour, et le double en campagne. La confrérie jouissait en outre de nombreux privilèges. Elle s'accrut beaucoup en peu de temps, puisqu'en 1375, le même Charles V la fixe à huit cents hommes. Sous Charles VI, les privilèges dont jouissaient les arbalétriers, non-seulement à Paris, mais à Rouen, à Compiègne, à Tournay, à Laon, etc., furent encore augmentés. C'est sous François I^{er} qu'on voit disparaître les arbalétriers dans les armées de France. A la bataille de Marignan, il y avait encore deux cents arbalétriers à cheval, de la garde du roi, qui rendirent des services signalés. En 1536, l'auteur de la *Discipline militaire* ² dit qu'il n'y avait devant Turin qu'un seul arbalétrier dans l'armée française ; mais que cet homme, à lui seul, tua et blessa plus d'ennemis que n'en tuèrent et blessèrent les meilleurs arquebusiers renfermés dans la place. Cet arbalétrier était un habile tireur, puisqu'à la Bicoque il tua d'un carreau Jean de Cordonne, capitaine espagnol, qui avait levé un instant la visière de son casque pour respirer ³.

Nous ne parlons pas ici des arbalètes de chasse, plus légères que les arbalètes de guerre, et parmi lesquelles il faut ranger les arbalètes à *jalet*, qui lançaient de petites balles de plomb ou même de terre glaise, et avec lesquelles on tirait sur les petits oiseaux.

ARC, s. m. Arme de jet composée d'une verge de bois plus épaisse au milieu qu'aux extrémités, d'une longueur variant entre 1^m,90 et 1^m,50, courbée au moyen d'une corde fixée aux deux extrémités, et lançant un projectile, la flèche, lorsque l'archer, après avoir

¹ 9 août 1359.

² Ouvrage attribué à Guillaume du Bellay.

³ *Discipline militaire*.

tiré à lui la corde vers son milieu, de manière à lui faire faire un angle, lâche brusquement cette corde.

Cette arme de jet date de l'antiquité la plus reculée, puisqu'on trouve des pointes de flèches de silex laissées par les époques anté-historiques. Toutes les races humaines se sont servies de l'arc, soit pour la chasse, soit pour la guerre, et telle est l'excellence de cette arme, qu'elle ne fut abandonnée que longtemps après l'invention des armes à feu de main.

La plupart des villes du nord de la France et celles de la Belgique, quelques villes d'Angleterre, conservent encore leurs confréries d'archers, comme une dernière tradition de l'importance qu'avait su prendre cette arme pendant le moyen âge.

L'arc est connu de tous, il n'est pas nécessaire de remonter à ses origines. Nous devons nous borner à montrer ici la place qu'il a prise dans les luttes occidentales du moyen âge. S'il n'est pas d'arme dont la fabrication demande moins de travail et soit plus économique, son usage exige une longue pratique ; aussi les archers composèrent-ils en tout temps, et notamment pendant le moyen âge, dans les armées, des corps spéciaux. Ces corps se recrutaient dans les classes inférieures : vilains, artisans, petits bourgeois. Leur armement n'était pas dispendieux, se renouvelait facilement, n'était ni lourd, ni embarrassant. En France, pendant l'époque féodale, les seigneurs, qui ne voyaient point d'un œil favorable l'établissement des communes, étaient loin d'encourager l'établissement des compagnies d'archers, tandis que dans les contrées où les communes avaient su s'organiser en face d'une féodalité moins puissante ou plus nationale, ces compagnies prospéraient dès le XII^e siècle, et apportaient en temps de guerre un secours puissant à la noblesse. La France paya bien cher la défiance de ses seigneurs féodaux à cet égard, et les soudoyers qu'elle enrôlait, lorsqu'il fallait entrer en lutte avec de puissants voisins, étaient loin de valoir les archers anglais, brabançons ou bourguignons. Lorsque après la bataille de Poitiers, en 1356, on voulut, en France, créer des compagnies d'archers, afin de placer les troupes françaises au niveau de celles d'Angleterre, on eut bientôt un grand nombre d'habiles tireurs, surpassant même ceux d'Angleterre ; mais la noblesse crut voir un péril dans l'armement de ces compagnies franches et les fit dissoudre. Ce n'est pas la seule fois que, dans notre pays, la défiance des classes élevées à l'égard des classes moyenne et inférieure ait causé des désastres et fait reculer la civilisation.

Dès le XIII^e siècle, l'Angleterre et le Brabant possédaient de véri-

tables troupes nationales par l'armement régulier des communes, tandis que nous ne commençâmes à entrer en ligne sous ce rapport, en face de nos voisins, que vers le milieu du xv^e siècle, lorsque l'application de la poudre à l'artillerie mit entre les mains du peuple un agent trop puissant pour qu'il fût possible de n'en pas tenir compte.

Au xi^e siècle déjà, il entra dans la tactique militaire, en Occident, d'employer les archers comme nous employons aujourd'hui les tirailleurs ¹. Les archers, répandus en lignes devant les fronts de bataille, engageaient l'action, et c'était lorsque leur tir commençait à mettre le désordre dans les escadrons compactes de cavalerie que l'on se décidait à charger. Cette tactique était également employée en Orient, ainsi que nous l'apprend Joinville. Ce n'était plus la vieille tactique romaine fondée tout entière sur l'action d'une infanterie admirablement organisée, manœuvrière, et pour laquelle la cavalerie, composée entièrement d'auxiliaires, n'était qu'une arme propre aux reconnaissances, au flanquement des légions, et à la poursuite d'un ennemi repoussé. Pendant tout le cours du moyen âge, en Occident, la cavalerie est le noyau des armées, c'est elle qui décide du sort des batailles, et l'infanterie ne fait qu'engager l'action ou l'achever, en faisant prisonniers, en égorgeant même les cavaliers démontés. On ne voit guère qu'une seule fois, à la bataille de Rosbecque, en 1382, une armée tout entière, celle des Flamands, composée d'infanterie, lutter contre les escadrons qui composaient l'armée française ; et telle était alors l'inexpérience dans ces sortes de luttes, que les Flamands, au lieu de s'étendre en lignes ou de se diviser en carrés disposés en échiquier, afin d'éparpiller les forces de la cavalerie, d'en avoir raison tronçon par tronçon en couvrant les escadrons de projectiles, se réunirent en masse compacte, ne purent faire usage de leurs armes, et furent écrasés sans combattre.

¹ Cette tactique ne cessa d'être employée jusqu'à la fin du xv^e siècle :

« Nos archiers estoient devant
Qui se prirent au traire. »

(*Chants popul. du temps de Charles VII et de Louis XI*,
recueillis par M. Le Roux de Lincy.)

Et bien avant cette époque, dans le *Roman de Fierabras* (xiii^e siècle), on lit ces vers

« A la bataille cevaient et tout lor gent rengier :
« Ou premier chief devant estoient li arcier,
Pour les nos desconfire a ars turois manner.

(Vers 5683 et suiv.)

A la bataille d'Hastings, les archers normands, à pied, engagent l'action. Leurs arcs n'ont pas plus de 1^m,50 de longueur ; à leur ceinture ou à leur cou est attaché le carquois. L'un d'eux, le capitaine probablement, est vêtu de la cotte d'écaillés de fer et du casque conique ; il tient dans sa main gauche, qui empoigne le bois de l'arc, un paquet de flèches ; les autres sont vêtus à la légère, de braies et de justaucorps d'étoffe. Outre le carquois, l'archer portait un étui dans lequel l'arc était enfermé et qui contenait des cordes de rechange à l'abri de la pluie. Le carquois avait nom *couire*, et l'étui de l'arc, *archais* :

« Couire emplier, arc encorder.
« Guir ot ceintz et archais. »

Lorsque les Normands débarquent en Angleterre,

« Li archiers sunt primiers iessuz,
« El terrain sunt primiers venuz ;
« Dunc a chescun son arc tendu,
« Couire et archaiz el lez pendu.
« Tuit surent rez (rasés) e tuit tondu,
« De cors dras (d'habits courts) furent tuit vestu ;
« Prez d'assaillir, prez de férir,
« Prez de torner, prez de gaudir :
« Tuit esteint bien rebrachiez,
« E de combatre encoragiez ¹. »

Au commencement de la bataille d'Hastings, disons-nous :

« Mult oïssiez graisles soner
« Et boisines e cors corner,
« Mult véissiez gent porfchier ².
« Escuz lever, lances drecier,
« Tendre lor ars, saetes prendre,
« Prez d'assaillir, prez de desfendre ³. »

Les archers, en bataille rangée, en face d'ennemis bien couverts, ne tiraient pas de but en blanc ; ils n'auraient pu blesser des gens bien armés et presque entièrement cachés par leurs longs écus ⁴.

¹ *Roman de Rou*, vers 11626 et suiv.

² « Se ranger. »

³ *Roman de Rou*, vers 13135 et suiv.

⁴ Pendant les xi^e et xii^e siècles les hommes d'armes portaient de très-longs écus (voy. ÉCU).

Ils envoyaient leurs sagettes en l'air ; celles-ci, décrivant une parabole, retombaient verticalement de tout leur poids sur les troupes, les blessaient aux épaules, au visage, aux bras. Ces archers avaient acquis dans ce mode de tir une grande adresse et savaient assez calculer leurs distances pour être assurés de faire tomber leurs projectiles sur un point donné. Pendant la même bataille d'Hastings, lorsque la victoire est indécisée encore, après six heures de lutte, les archers normands s'apercevant que leurs flèches ne produisent pas grand effet sur les troupes saxonnes bien couvertes de leurs écus et de leurs mailles, délibèrent entre eux :

« Normanz archiers ki ars teneient,
 « As Engleiz mult espez traieint,
 « Mais de loz escuz se covreient,
 « Ke en char férir nes' poeint ;
 « Ne por viser, ne por bien traire,
 « Ne lor poeient nul mal faire.
 « Cunseil pristrent ke halt traireient :
 « Quant li saetes descendeient,
 « Desoz loz testes dreit charreient.
 « Et as viaires les ferreient.
 « Cel cunseil ont li archier fait,
 « Sor li Engleis nut en halt trait :
 « Quant li saetes reveneient,
 « Desoz les testes loz chaieient,
 « Chiés è viaires ¹ loz perçoient,
 « Et à plusors les oils crevoent :
 « Ne n'osoent les oilz ovrir,
 « Ne lor viaires descovrir ². »

La figure 1 donne un de ces archers normands d'après la tapisserie de Bayeux ¹. Cet archer est vêtu à la légère ; son carquois est attaché à sa ceinture, du côté droit. Il fallait que l'archer pût se transporter rapidement d'un point à un autre, son équipement devait être léger. Dans des manuscrits du x^e siècle, dont les vignettes sont dues à des artistes occidentaux, on voit figurer des arcs dont la forme est indiquée dans la figure 2. Ces arcs à contre-courbe ne paraissent pas avoir eu plus de 1^m,50 de longueur. Ils n'étaient flexibles qu'aux deux branches *a*, *b*, et la corde attachée aux deux extrémités était presque tangente à la poignée. Ces extrémités

¹ « Têtes et visages. »

² *Roman de Rou*, vers 13275 et suiv.

³ Cette tapisserie, comme on sait, n'appartient pas à l'époque de la descente de Guillaume en Angleterre, mais est un peu postérieure à cette date.

étaient ordinairement garnies de bouts recourbés faits de corne (voyez le détail A), fortement collés au bois et frettés à l'aide d'un fil de soie ou de boyau.



Sur l'un des linteaux de la porte principale de l'église abbatiale de Vézelay est sculpté un archer tenant un arc à courbe simple, de 1^m,50 de longueur (fig. 3). Ce personnage est vêtu d'un petit manteau et porte en bandoulière, du côté droit, un couire cylindrique.



D'autres archers, dans le même bas-relief, portent leurs arcs en passant la tête entre le bois et la corde. Ces sculptures datent de l'an 1100 environ. Pendant le XII^e siècle, l'archer est vêtu d'une tunique courte avec braies et large ceinture pour accrocher l'archais,

qui était suspendu à une courroie posée en bandoulière. Sa coiffure consistait habituellement en une aumusse d'étoffe épaisse ou de peau qui garantissait le chef et le cou contre la pluie et même les projectiles. Sa main droite était couverte d'un gant de cuir, et son avant-



bras gauche d'une plaque de fer courbée, destinée à préserver le poignet des atteintes de la corde. Les arcs orientaux étaient à cette époque très-estimés; ils sont désignés sous le nom d'*arcs turquois*. Ces arcs n'avaient guère plus de 1^m,50 d'un bout à l'autre, et se composaient de deux courbes fortement réunies au manche. Il fallait, pour les bander, beaucoup de force et d'adresse. Une vignette d'un manuscrit datant de 1200 environ ¹ montre un archer (fig. 3 bis) armé d'un de ces arcs. Le carquois ou couire est porté en bandoulière. Il faut tenir compte de l'imperfection du dessin; la corde étant amenée à l'épaule, les deux bouts *a* et *d* ne pouvaient être sur la ligne du manche, mais placés ainsi que l'indique le tracé *A*, puisque la flèche étant partie, il ne fallait pas que la corde dépassât ce manche. Lorsque la corde n'était pas attachée à l'arc, celui-ci

¹ *Psalt.*, latin, Biblioth. nation.

présentait la figure B. On comprend de quelle puissance de projection devait être pourvue cette arme, faite de nerfs collés ensemble sur une âme de bois très-souple. Au XIII^e siècle, l'archer en France perd une grande partie de son importance en campagne, par suite de



l'adoption presque exclusive de l'arbalète. Nous étions alors ce que nous sommes encore : ardents à accepter une chose nouvelle et à la considérer comme parfaite sans prendre le temps d'examiner si elle supplée réellement à ce qu'elle remplace. L'arbalète était une arme de jet excellente, mais elle ne pouvait remplacer l'arc ; les deux armes étaient aussi nécessaires en bataille rangée que le sont aujourd'hui les fusiliers et l'artillerie légère. Aucune arme ne pouvait suppléer à la rapidité du tir de l'arc. Voici (fig. 4) un archer du XIII^e siècle¹ ; car, bien que les troupes françaises n'eussent pas alors avec elles un assez grand nombre de ces tirailleurs, elles utilisaient quelques fantassins fournis par les communes du Nord, lesquels étaient armés d'arcs et de longs couteaux. Il n'était pas rare

¹ Manusc. du *Romans d'Alexandre*, Biblioth. nation., français (milieu du XIII^e siècle). Cet archer est vêtu d'une ample tunique, d'une aumusse qui paraît être faite de peau. Sa main droite est armée d'un gant ; la partie interne de son avant-bras gauche est préservée par une plaque de fer.

d'ailleurs, au XIII^e siècle, d'adjoindre, aux troupes levées par les seigneurs sur leurs vassaux, des mercenaires à pied ou à cheval et qui n'étaient armés que d'arcs ou d'arbalètes. Les vignettes des manuscrits de cette époque nous montrent parfois de ces hommes



de guerre mêlés aux troupes d'hommes d'armes. L'Orient avait un grand nombre de cavaliers armés d'arcs, et cet usage dut être parfois imité par les Occidentaux. Ces cavaliers sont toujours légèrement équipés : une salade de fer sur la tête, ou une aumusse de peau, et sur le corps une double tunique. Voici (fig. 4 bis) un de ces cavaliers¹. Son couire est pendu au côté droit de la selle. L'arc est de dimension médiocre. On voit comme le cavalier attachait les rênes à son bras gauche pour avoir les deux mains libres.

Jusqu'à Louis le Gros, les armées du suzerain étaient entièrement composées des contingents fournis par les seigneurs vassaux de la couronne ; mais, sous ce prince, des chartes d'affranchissement furent données déjà à quelques communes, et ces chartes portaient cette clause : « que les milices bourgeoises devaient le service militaire au suzerain requérant ». Dans l'état ordinaire, ces milices bourgeoises étaient chargées de la garde et de la police de la ville ; elles se composèrent d'abord d'archers et d'hommes armés de *bâtons*, c'est-à-dire de pieux ; plus tard elles eurent leurs compagnies d'arbalétriers constituées en corporations régies par des règlements sévères donnés par le suzerain, et formant ainsi, dans les cités, une

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Apocalypse* avec figures, français (milieu du XIII^e siècle)

gendarmerie communale levée par les magistrats municipaux. Dans les chartes royales d'affranchissement, le nombre des hommes armés que doit fournir la ville au suzerain requérant est stipulé; ces troupes, d'après ces chartes, ne doivent cependant le service



(aux frais de la cité) que jusqu'à une certaine distance de leurs foyers. La milice de Rouen, par exemple, jouissait du privilège de ne s'éloigner de la ville que jusqu'à une distance qui lui permit de pouvoir rentrer coucher chez elle chaque nuit ¹. Cette institution correspondait exactement à ce qu'était la garde nationale sédentaire. Il n'est pas besoin de dire que les seigneurs féodaux n'avaient que du dédain pour ces troupes communales rivées à leurs foyers, peu disciplinées, mal armées, et qui se mettaient à piller dès qu'elles sortaient de leur banlieue; d'autre part, ces seigneurs n'avaient nulle

¹ Voyez *Recherches historiques sur les corporations des archers, des arbalétriers et des arquebusiers*, par Victor Fouque, 1852.

envie qu'elles fussent meilleures ; aussi, pendant le xiv^e siècle, les armées en campagne ne se composaient que de la noblesse, de ses hommes liges et de troupes de mercenaires, de Génois, de Brabançons, et d'un ramassis de gens sans état, sans patrie, dont on ne savait que faire, la campagne terminée. Sous Charles V cependant, grâce à la sage et prudente politique de ce prince, ces troupes d'aventuriers avaient été dissoutes ou détruites ; les armées levées par la féodalité avaient acquis une certaine consistance, et les milices bourgeoises, bien organisées, formaient des corps passablement solides, parmi lesquels on comptait un certain nombre d'archers et d'arbalétriers à cheval, équipés aux frais des villes. Ces archers étaient vêtus d'une broigne de peau ou de toile piquée, avec cubitières, genouillères et grèves avec solerets de fer. Un camail de mailles couvrait la tête et descendait jusqu'au milieu des bras (fig. 4 ter¹). Une casaque d'étoffe, avec ceinture roulée, fendue latéralement pour laisser passer les bras, descendait jusqu'au-dessus des genoux. Les flèches étaient, pendant le combat, passées dans la ceinture, du côté droit. L'archer donné ici porte des gants de peau ; les fentes latérales de la casaque sont lacées, et sous les genouillères tombent trois plaques de fer qui renforcent les grèves. Ces archers à cheval étaient toutefois trop peu nombreux dans les armées françaises pour obtenir des résultats, et faisaient un service qui ressemblait assez à celui de la prévôté de nos armées modernes. Ces corps furent anéantis dans les désastres militaires des premières années du xv^e siècle, et les routiers recommencèrent à tenir la campagne, plus funestes pour ceux qui les employaient que pour les armées qu'ils étaient appelés à combattre. Les États généraux, assemblés à Orléans en 1439, représentèrent au roi Charles VII les inconvénients et les dangers de cet état de choses. Ce prince licencia les troupes de mercenaires étrangers, et les remplaça par des compagnies dites *d'ordonnance*, qui dès lors furent payées au moyen d'un impôt dit *taille de guerre*. A dater de cette époque, les milices bourgeoises ne furent plus employées dans l'armée active et se bornèrent à défendre et à garder leurs cités. Toutefois les statuts qui régissaient les compagnies d'archers et d'arbalétriers durent toujours être donnés ou approuvés par le roi.

Il n'en fut pas ainsi en Angleterre : les communes devaient fournir au roi des compagnies d'archers qui étaient à la solde du prince, et qu'il pouvait conduire où bon lui semblait, après le consentement

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Vite-Live*, français (1395 environ).

toutefois de son parlement. Aussi, pendant les guerres du XIV^e siècle, l'armée anglaise avait-elle l'unité, la cohésion, qui assurèrent ses succès en face de troupes deux fois plus nombreuses. Les corps d'armée levés par les ducs de Bourgogne pendant les guerres des XIV^e et



XV^e siècles avaient aussi leurs archers fournis par les villes des Flandres ; mais les ducs de Bourgogne ne purent pas toujours disposer des troupes de ces communes, peu dociles, comme on sait, et durent souvent avoir recours à des corps étrangers (soudoyers).

Les mouvements des troupes d'archers, dans les armées où elles étaient organisées, consistaient toujours à se développer en lignes de bataille, ou en herses, comme le font encore nos tirailleurs ; à

tirer ensemble un grand nombre de flèches, et à se retirer derrière les corps de bataille à cheval, pour renouveler leurs provisions ou pour laisser le champ aux charges de cavalerie. Dans un manuscrit français de la guerre de Troie, qui date environ de 1370¹, on lit ce passage : « Saietes orent et ars turquois, le petit pas rengies et « serrés sen issirent de la cité. Et quant ilz furent là venu si com- « mencierent une grant criée et férèrent ensemble si viguerusement « que il sembloit que ce fust tempeste qui chaist du ciel, si com- « mencierent à traire et à lancier. » C'était bien ainsi que se comportaient les troupes d'archers anglais. Un récit de la bataille où périt Godefroy d'Harcourt, en 1356, montre de la manière la plus claire le rôle des archers dans les armées qui combattaient en France pendant le xiv^e siècle² : « ... Si se ordonnerent les François d'un lez, « et les Anglois et Navarrois d'autre. Messire Godefroy de Harecourt « mist ses archiers tout devant ce qu'il en avoit pour traire et blecier « les français. Quant messire Raoul de Raineval en vit la maniere, « il fist toutes manieres de gens d'armes descendre à pié, et eulx « paveschier et targier de leurs targes contre le trait, et commanda « que nul n'alast avant sans commandement. Les archiers de mon- « seigneur Godefroy commencerent à approchier, ainsi que com- « mandé leur fut, et à desveloper saietes à force de bras. Ces vaillans « gens d'armes de France, chevaliers et escuiers, qui estoient fort « armez, paveschiez et targiez, laissaient traire sur eulx ; mais cil « assaut ne leur portoit point de dommage, et tant furent en cel « estat eulx mouvoir ne reculer que cilz archiers orent employé toute « leur artillerie, et ne savoient mais de quoy traire. Adonques get- « terent ilz leurs arcs jus, et pristrent à ressortir vers les gens « d'armes, qui estoient tous rangiez au long d'une haye, messire « Godefroy tout devant, et sa baniere en présent. Et lors commen- « cerent les archiers français à traire moult vistement et à recueillir « saiettes de toutes pars, car grant foison en y avoit semées sur les « champs, et à employer sur ces Anglois et Navarrois, et aussi gens « d'armes approuchierent vistement. Là ot grant hutin et dur ; quant « ilz furent tous venus main à main ; mais les gens de pié de mon- « seigneur Godefroy ne vindrent point de couroy et furent tantost « desconfis. »

A la bataille de Verneuil, en 1424, les Anglais avaient mis leurs

¹ Biblioth. nation., *le Livre des hist. du commencement du monde*, français, n. 301, fol. verso 60.

² Manusc. Biblioth. nation., français, nos 2041, 6474 et 6478. Voyez *l'Histoire du châteaü et des sires de Saint-Sauveur le Viconte*, par M. Léopold Delisle, p. 95 et 96.

archers aux deux ailes; la gendarmerie française se divisa pour attaquer et déborder ces ailes, mais l'un de ces corps, celui des Lombards, ayant couru sus aux bagages après avoir passé sur le ventre d'une des ailes, le centre des Anglais, composé de six cents lances, se jeta sur la cavalerie française et la déconfit.

Pour empêcher la cavalerie de mettre le désordre dans les rangs des archers, ceux-ci portaient avec eux un pieu qu'ils fichaient en terre au moment de combattre, et formaient ainsi une palissade espacée suffisante cependant pour arrêter les charges des hommes d'armes, d'autant que ces pieux dirigeaient un de leurs bouts aiguisés du côté de l'assaillant. Les Anglais se présentant devant le corps d'armée français qui assiégeait Beaugency (1428), « lesquelz
« (Anglais) plainement parchevans que Franchois estoient rengiés
« par maniere de bataille, cuidans que de fait les deussent venir
« combattre, prestement fut fait commandement expres de par le
« roy Henry d'Angleterre, que chascun se meist à pié, et tous
« archiers eussent leurs peuchons estoquiez devant eulx, ainsi
« comme ils ont coustume de faire quant ilz cuident estre com-
« batus¹. »

L'arc français, pendant le XIII^e siècle, n'était pas très-grand. Il n'avait guère que quatre pieds de long. Il était lourd, épais, et sa portée était peu étendue. L'arc anglais, dès le XIV^e siècle, avait de cinq à six pieds de longueur; il était plus léger et fait habituellement de bois d'if ou d'érable. Sa portée était de deux cents à deux cent cinquante pas. Les flèches étaient de bois de pin ou de frêne et avaient quatre palmes à quatre palmes et demie de longueur (trois pieds ou 0^m,95 environ). La flèche française, au XV^e siècle, n'avait guère que 0^m,70². L'équipement de l'archer bourguignon et français au commencement du XV^e siècle, et jusqu'à 1450 environ, se composait d'une cervelière de fer, d'une brigantine ou d'un jaque, de genouillères et de grèves. L'archer portait au côté gauche une longue épée droite à deux tranchants; au côté droit, la trousse, qui contenait de quinze à vingt-quatre flèches, et sur le dos l'archier. Il n'était pas, comme l'arbalétrier, couvert de ce grand pavois lourd et embarrassant. A dater de 1450, il y eut en France des compagnies d'archers à cheval, vêtus de la salade, de

¹ *Témoign. des chroniqueurs et historiens du XV^e siècle. Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par J. Quicherat, t. IV, p. 417.

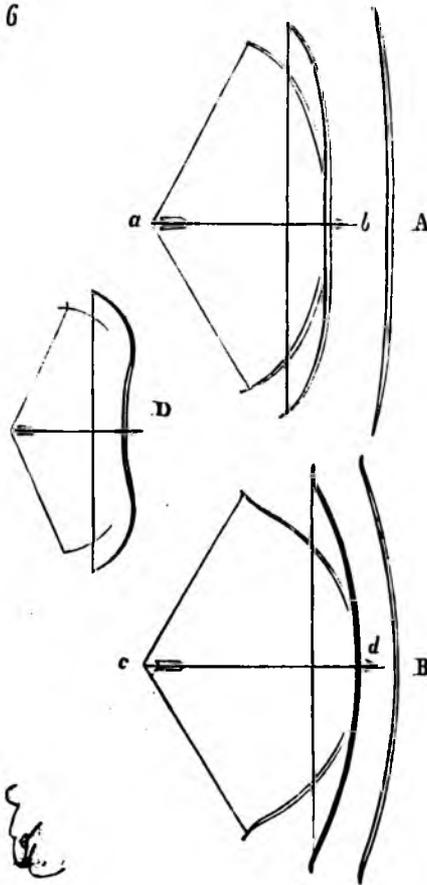
² Voy. FLÈCHE. Nous possédons des flèches de cette époque, rapportées de Rhodes par M. Salzmänn, qui datent du XV^e siècle et n'ont que cette longueur.

la brigantine avec mailles sur les arrière-bras, de cuissards avec genouillères, grèves et solerets. Les flèches de l'archer à cheval étaient enfermées dans un sac de toile, le fer en dehors et dirigé vers le bas. Mais nous allons examiner ces divers équipements par le menu.



La figure 4 montre un archer français du milieu du XIII^e siècle, dont l'arc n'a guère plus de 1^m,30 de longueur. Voici (fig. 5) un personnage provenant d'un des bas-reliefs des soubassements de la cathédrale d'Auxerre (fin du XIII^e siècle), qui représente Tubal, fils de Caïn : ce personnage vient de tendre la corde de l'arc, lequel aurait au moins 1^m,70 de longueur s'il était développé. Mais on observera que le bois de l'arc, parfaitement rendu par la sculpture, se ploie principalement à ses extrémités, et devait, dès lors, avoir beaucoup de roideur vers son milieu. Avec ces sortes d'arcs, d'une grande puissance, on ne peut tirer des flèches très-longues, car la longueur de la flèche est déterminée par l'angle que l'archer peut donner à la

corde. Soient (fig. 6) deux bois d'arcs A et B de même longueur. L'un, celui A, épais vers son milieu et flexible vers ses extrémités; l'archer ne pourra donner à la corde un angle plus fermé que l'angle a ; dès lors la longueur de la flèche est donnée par la distance ab . L'autre, celui B, flexible dans toute sa partie milieu, le bois étant plus



mince; l'archer pourra donner à la corde un angle c plus fermé que dans l'exemple A, et la longueur de la flèche sera déterminée par la distance cd . Ce sont là les différences qui distinguent particulièrement l'arc français de l'arc anglais pendant le XIV^e siècle ¹.

¹ Il y avait, ainsi que nous l'avons dit déjà, l'arc oriental, ou arc turquois, qui était façonné ainsi que l'indique le tracé D. Cet arc, à cause des contre-courbes qui rappro-

L'arc anglais, plus maniable, plus flexible, permettait de tirer un plus grand nombre de flèches en un temps donné, que l'arc français. Ce dernier toutefois devait fournir un tir plus juste. Cependant les archers anglais étaient renommés pour la justesse de leur tir.



Un bon archer anglais tirait douze flèches à la minute et manquait rarement le but à deux cents pas ; il avait bientôt fait d'épuiser sa trousse remplie de vingt-quatre flèches. Dans la mêlée, l'arc n'était plus bon à rien, et c'est pourquoi l'archer était armé de l'épée pointue à deux tranchants. Alors il dégainait, et, se repliant entre les cavaliers de son parti, il blessait les chevaux de l'ennemi et ache-

chaient la poignée du milieu de la corde, permettait de tirer des flèches très-courtes. Cet arc turquois, lorsqu'il est fabriqué de nerfs ou de métal, donne un tir à longue portée.

vait les cavaliers démontés. Nous voyons même, au commencement du xv^e siècle, l'archer bourguignon armé de la *vouge*, outre

8



l'épée (fig. 7¹). Cet archer porte la cervelière de fer avec les ron-

¹ Manusc. des *Chron. de Froissart*, Biblioth. nation.

delles, le jaque brodé, avec manches d'étoffe rembourrées aux épaules, les chausses de peau ou de gros drap, le carquois en verrou derrière l'épaule droite, l'épée au côté gauche, l'arc dont la corde est passée sous l'épaule droite, et à la main gauche l'arme qu'on appelle *vouge* (voyez ce mot). Son arc n'est pas si grand que celui de l'archer anglais, dont la figure 8 donne l'équipement à la même époque¹. Cet arc distendu aurait de 1^m,90 à 2 mètres de longueur. Son bois est mince ; la flèche a près d'un mètre de longueur. L'homme est coiffé de la cervelière, vêtu de la cotte de mailles à manches courtes avec jaque par-dessus, de manches, de hauts-de-chausses de drap et de bottes molles. Une longue épée pend à son côté gauche, et sa trousse est attachée à sa ceinture derrière son dos ; les flèches présentent leurs extrémités empennées sous la main droite. Quand l'archer voulait obtenir un tir rapide, il plaçait les flèches sous son pied gauche, de manière à les pouvoir saisir de la main droite sans détourner les yeux du but, ce qui est un point important si l'on veut tirer juste et rapidement.

Plus tard, l'équipement des archers se complète de plates, de genouillères, de grèves, et la cervelière possède un large couvre-nuque.

C'est ainsi qu'est armé le franc-archer à cheval de Charles VII. Sa tête est couverte d'une large salade avec ou sans bavière et couvre-nuque très-saillant. Il est vêtu (fig. 9²) de la brigantine avec hautes manches et sous-gorgerin de mailles, cubitières, arrière-bras et avant-bras de fer. Sous la brigantine apparaît la jaquette de mailles, qui couvre le haut des cuisses garnies de cuissards. Les jambes sont armées de grèves avec genouillères, les pieds de solerets et d'éperons. Une épée pend à son côté gauche, attachée à la taille par une mince courroie. La figure 10 montre le même archer à cheval. Par derrière, la trousse consistait en un sac de toile ouvert par les deux bouts, mais avec ligature et coulisse au bord antérieur. Les fers étaient libres et les empennes prises dans la toile. L'archer prenait la flèche par le fer ; la ligature inférieure étant à nœud coulant attachée à la ceinture, dès qu'une flèche était enlevée de la trousse, il suffisait de peser légèrement sur cette ligature pour que les sagettes qui restaient fussent toujours serrées. Une boucle attachée au haut du sac passait dans une agrafe tenant au dos de la brigantine et empêchait la trousse de basculer. Plus le cavalier faisait de

¹ Même manuscrit.

² Manusc. Biblioth. nation., milieu du xv^e siècle, *Passages d'outre-mer*.

mouvements, plus la ligature inférieure bridait les flèches, qui ainsi ne pouvaient se perdre et dont les pennes n'étaient pas froissées par la marche du cheval : ce qui n'aurait pas manqué d'arriver



avec le carquois ordinaire. Ces compagnies furent maintenues jusqu'au milieu du *xvi*^e siècle, et le nom d'*archers* fut longtemps conservé encore aux compagnies du *guet* chargées de la police des rues

pendant la nuit, bien que ces gardes fussent armés de piques et de mousquets. Louis XI avait jugé prudent de prendre à sa solde, pour garder sa personne, des archers écossais, lesquels formaient une

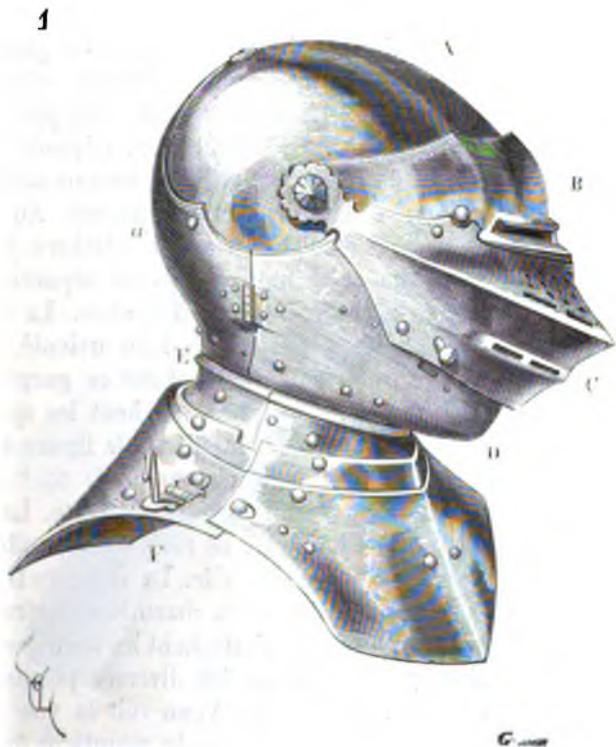


compagnie à cheval et étaient armés comme ceux que donnent les figures 9 et 10, si ce n'est qu'ils portaient un corselet de fer recouvert de velours bleu brodé de fleurs de lis d'or.

ARMET, s. m. Corruption du vieux mot français *hiaumet*, *helmet* (anglais), petit heaume. C'est le casque des milices du xv^e siècle, qui succède au bacinet, et qui se compose du *tymbre* avec ou sans crête : de la *vue*, du *nasal*, du *ventail* ou plutôt de la *ventaille* ¹.

¹ Nous adoptons ici l'orthographe ancienne. Jusqu'au xvi^e siècle, on disait la *ventaille*, et non le *ventail*.

Ces dernières pièces mobiles étaient désignées ensemble sous le nom de *mézail* et de *gorgerin*. Les collections d'armes de l'Europe conservent un très-grand nombre d'armets de la fin du xv^e siècle : c'est le dernier habillement de tête du moyen âge. L'armet était essentiellement un habillement de guerre en ce qu'il était plus léger que le heaume, dont on ne se servait au xv^e siècle que pour les



joutes et tournois, et que le bacinet du xiv^e siècle, très-fatigant à porter pendant plusieurs heures. Les armets apparaissent vers la fin des guerres contre les Anglais, c'est-à-dire vers 1435. La longueur de ces luttes, l'activité que dut alors déployer la cavalerie française, firent modifier l'équipement, le rendirent plus souple, plus léger, mieux adapté aux mouvements du corps. Il était impossible de conserver pendant une journée le heaume du xiii^e siècle sur la tête, on ne le *laçait* que pour charger. Le bacinet ne permettait guère de tourner la tête, était fort lourd et étouffant. L'armet au contraire pouvait être maintenu sur le chef sans trop de fatigue. Son méca-

nisme permettait de voir et de respirer à l'aise ; il est d'ailleurs beaucoup plus léger que le bacinet. Comme habillement de tête, les armets les plus anciens, c'est-à-dire ceux qui datent du milieu du xv^e siècle, sont certainement les mieux disposés et les mieux exécutés. Très-simples, ils prennent exactement la forme de la tête et du cou, et peuvent être portés sans fatigue ; ils sont toujours dépourvus d'ornements.

Ce n'est qu'à la fin du xv^e siècle que l'on commence à les couvrir de gravures ou de damasquinures. L'armet de guerre des milices du xv^e siècle fait partie de l'armure blanche, c'est-à-dire unie et polie, mais non brunie. L'un de ces armets les plus anciens appartient à une belle armure de 1440 environ, déposée dans la salle d'armes du château de Pierrefonds. Il est, comme toute cette armure d'acier, très-léger et admirablement exécuté. Au tymbre est rivé le couvre-nuque, s'étendant par une côtelure jusqu'au sommet de la tête. La vue et le nasal se lèvent séparément en tournant sur deux pivots rivés aux côtés du tymbre. La ventaille se développe latéralement. Le gorgerin, très-bien articulé, permet à la tête de faire tous les mouvements. C'est sur ce gorgerin que se posent le corselet, la dossière, et que s'attachent les spallières. La figure 1 donne le profil de cette belle pièce ; la figure 1 *bis*, sa face postérieure. Le tymbre A et le couvre-nuque *a* sont de deux pièces fortement rivées, le couvre-nuque formant crête. La vue B, pivotant sur les deux boutons latéraux, se relève indépendamment du nasal, qui peut aussi se relever avec elle. La ventaille D s'ouvre en enlevant la fiche *b* de l'une des deux charnières latérales. On voit en F les arrêts mobiles auxquels s'attachent les spallières¹. Des détails sont nécessaires pour expliquer les diverses pièces de cet armet. Ils sont présentés figure 2. En A, on voit la vue relevée, indépendamment du nasal, et le ressort qui le maintient fermé sur celui-ci. En B, le nasal relevé en saisissant le bouton *a* qui agit sur le ressort à mentonnet entrant dans la gâchette intérieure de la ventaille. En C, le détail de la vue, montrant comme sont abritées les deux ouvertures. En D, le tymbre et l'attache du couvre-nuque dont un détail est plus clairement exprimé en *d*. En F, le détail des arrêts des spallières. En G, le profil du gorgerin dans la rainure supérieure duquel vient s'engager l'orle inférieur de l'armet. Les lames *g* sont maintenues entre elles par des bandes de cuir *h* rivées. En I, la partie antérieure de la ventaille.

¹ Voyez l'article ARMURE.

L'armet ne subit pas de modifications très-notables jusque vers la fin du xv^e siècle (1470 environ). Souvent alors la vue et le nasal ne forment qu'une seule pièce ; le mézail ne se relève pas en deux parties, comme dans l'exemple précédent. La ventaille se ferme du côté droit au moyen d'un crochet. Un appendice circulaire accompagne le couvre-nuque. Une écharpe était parfois attachée à cet

1 bis



appendice, appelé *volet*. Voici (fig. 3) un de ces armets ¹ : en A, vu de profil ; en B, vu de face. En C, est l'appendice composé d'une rondelle d'acier sur tige qui est rivée au couvre-nuque. On voit sur la face B le bouton saillant qui permet de relever le mézail de la main droite, et au-dessous le bouton à ressort qui ferme le mézail. La figure 3 bis montre le mézail relevé et la ventaille ouverte. En D, est

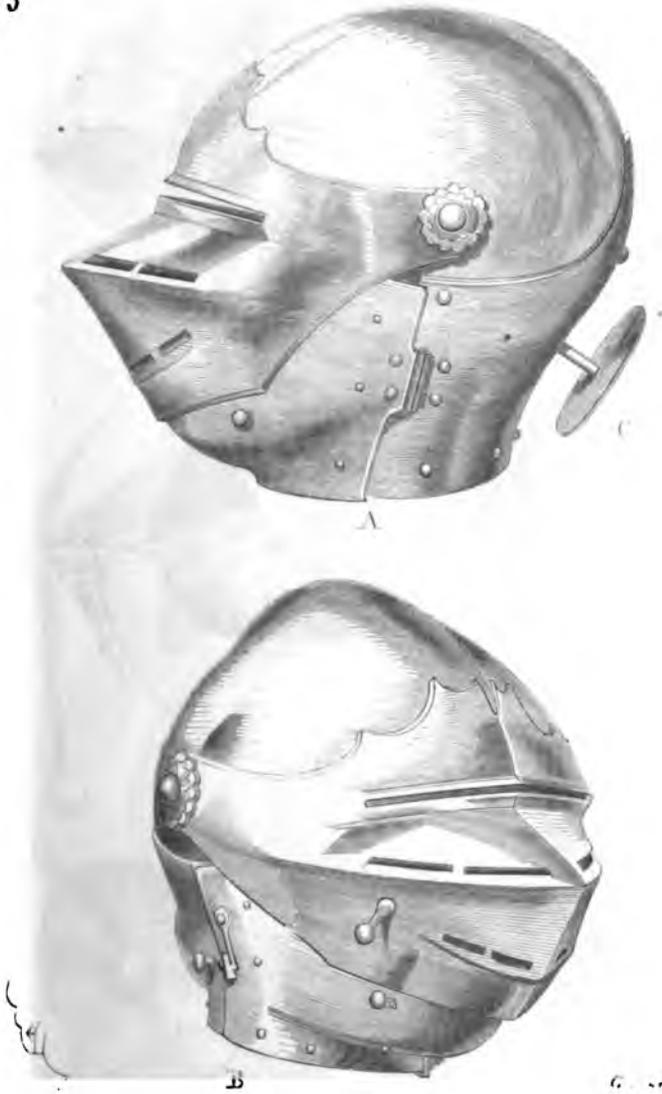
¹ De la collection d'armes du château de Pierrefonds. Les bords supérieurs du mézail sont finement emboutis, c'est-à-dire quelque peu retournés, afin de ne donner aucune prise au coup de lance.



donnée la forme du couvre-nuque et du volet. En E, l'arrêt rivé au-

dessous de la face antérieure de la ventaille, et qui, entrant dans une entaille pratiquée sur le bord du gorgerin, fait que celui-ci tourne

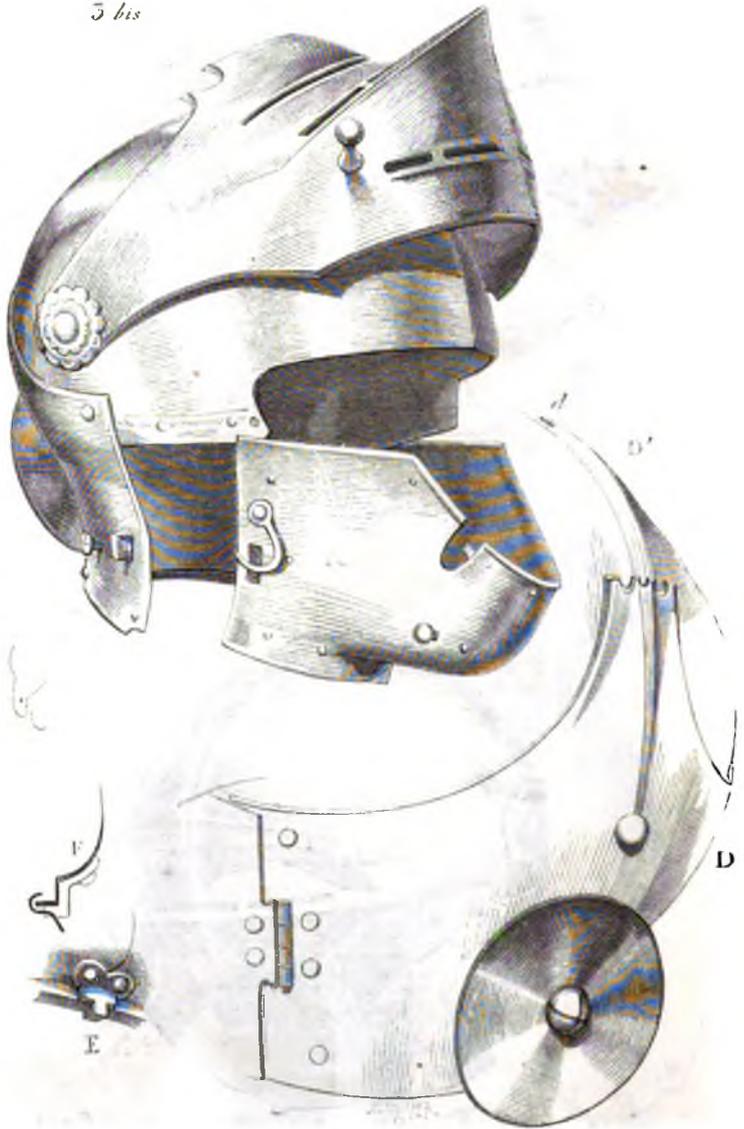
3



avec l'armet. Cette pièce (le gorgerin) manque ici. Son cercle supérieur se composait d'une cannelure dans laquelle entrait le bord inférieur de l'armet (voy. en F le profil).

L'arête supérieure du tymbre, anguleuse sur le devant, s'aplatit par derrière, ainsi qu'on le voit en D' et vers le sommet est un trou *d*

5 bis



auquel était attaché un faisceau de plumes tombant des deux côtés du volet. On observera que le mézail est plus saillant dans le dernier exemple que dans le premier. Plus on approche du xvi^e siècle, en



L. de la Haye del.

P. M. Paris del.

A: MET

armes mil. v. 1. pl. 1. 18

effet, plus la saillie du mézail se prononce, car c'était sur ce point que les coups de lance étaient dirigés.

La planche I présente un très-bel armet de guerre provenant du Musée d'artillerie de Paris¹. Le nasal seul se relève, et au-dessus de la visée est une doublure ou frontal d'acier gravé et doré. Pour mettre l'armet sur la tête ou l'enlever, la ventaille s'ouvre en deux parties, ainsi que le fait saisir notre planche, en B. Ici la partie supérieure du gorgerin fait partie de l'armet et pose sur le colletin. Cette brisure est fixée au moyen d'un bouton *a* passant par un trou, d'un goujon à clef *b* (voy. en *b'*), et d'un second goujon saillant extérieurement, qui entre dans un autre trou pratiqué au-dessous du premier. Le trou à travers lequel passe le goujon à clef est percé, ainsi qu'il est indiqué en *d*, de sorte qu'en tournant l'arrêt du goujon *b'*, les deux pièces ne se peuvent disjoindre. En outre, un bouton *c* (voy. en *c'*) passe à travers un troisième trou pratiqué dans l'orle du gorgerin doublé d'une bande d'acier garnie et dorée. La planche I montre en A l'armet de profil, le mézail étant baissé. La bande du gorgerin est percée de trous pour recevoir un camail de mailles. La queue du tymbre porte une tige *e* à laquelle était rivée la rondelle ou volet. Au moyen d'une courroie intérieure, cette queue fixait l'armet à la dossière. La crête, divisée en deux arêtes, est percée de trois trous propres à attacher le plumail. Cet armet date des dernières années du xv^e siècle ; il est d'une exécution parfaite, de bel acier poli, avec gravures et dorures partielles. La rondelle ici masquait les sutures des deux joues de la ventaille ; elle servait de petite targe pour préserver des coups de revers, comme nous l'avons dit. A la tige du volet était fixée une longue écharpe ou un plumail.

ARMURE, s. f. On ne peut donner ce nom qu'aux harnais de guerre ou de joute composés entièrement de plates, c'est-à-dire de pièces de forge assemblées, de fer ou d'acier. Ce n'est en effet qu'au xv^e siècle que le nom d'*armures de fer* est donné aux gens d'armes montés et armés de toutes pièces. On disait, depuis le règne de Charles VII jusqu'au commencement du xvi^e siècle : « Tel capitaine s'en vint avec vingt-cinq armures de fer », ce qui s'entendait comme vingt-cinq cavaliers armés de toutes pièces, accompagnés de leurs écuyers, varlets, coutilliers, etc., ce qui donnait cinquante hommes à cheval et soixante au moins à pied. Plus tard on dit « tant delances », pour désigner tant de cavaliers armés. Le nom d'*armure* ne peut

¹ N° 30 du Catalogue.

s'appliquer aux harnais de mailles ou aux harnais mixtes composés de mailles et de plates, adoptés pendant le cours du *xiv^e* siècle. Ces habillements de guerre avaient nom *adoubement* et *harnois*. Cependant, afin d'éviter la confusion et les redites, nous comprenons dans cet article les diverses modifications qu'a subies l'habillement militaire de l'homme d'armes, du cavalier armé, depuis l'époque carlovingienne jusqu'à la renaissance. Les articles du *Dictionnaire* donnant chacune des pièces de cet habillement par le menu, nous ne présentons ici qu'un aperçu général des transformations du harnais militaire du cavalier.

Au *viii^e* siècle, sous le règne de Charlemagne, l'habillement de l'homme de guerre à cheval, en Occident, était un mélange des traditions romaines ou apportées par les populations venues du nord-est. On sait que la cavalerie des armées romaines se composait en très-grande partie d'auxiliaires numides, germains, gaulois, et même asiatiques vers les bas-temps. Le noyau de l'armée romaine était formé des légions, c'est-à-dire d'une infanterie solide, aguerrie, propre à tout, combattant et faisant des routes, des campements, des travaux de siège. La cavalerie était employée à faire des reconnaissances, à couvrir les ailes, à fourrager, à tourner un ennemi tenace, à poursuivre des fuyards et ramener des prisonniers. Il n'en fut plus ainsi dans les armées qui, du nord-est, se précipitèrent sur les provinces occidentales, si toutefois on peut donner le nom d'armées aux masses qui, sous le titre d'auxiliaires, hâtèrent la chute de l'empire. L'infanterie n'a de valeur qu'autant qu'elle est soumise à une discipline sévère, à une organisation administrative puissante; aussi n'y a-t-il d'infanterie que chez les peuples civilisés. Les troupes de barbares se composent principalement d'une cavalerie chez laquelle l'élan, la fougue, remplacent la discipline et la tactique. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les peuplades guerrières qui s'établirent en Occident dès le *v^e* siècle étaient de race aryane, et que les aryas, aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, ont été les premiers cavaliers du monde. Ceci explique comment, pendant le moyen âge, le cavalier fut longtemps considéré comme l'homme de guerre par excellence, et comment l'infanterie, qui sous l'empire avait la prépondérance dans les opérations militaires, ne fut plus considérée que comme un corps auxiliaire auquel, dans une action, n'était réservé qu'un rôle secondaire.

Nous prendrons donc comme premier type l'homme de guerre à cheval, sous Charlemagne. D'assez nombreux monuments permettent de se faire une idée exacte de son équipement. Il était de diverses

sortes, ce qui peut s'expliquer par les différentes peuplades appelées à combattre sous ce prince. L'équipement romain, à quelques mo-



difications près, est conservé souvent dans les peintures et monuments sculptés qui datent de cette époque, soit que cet équipement

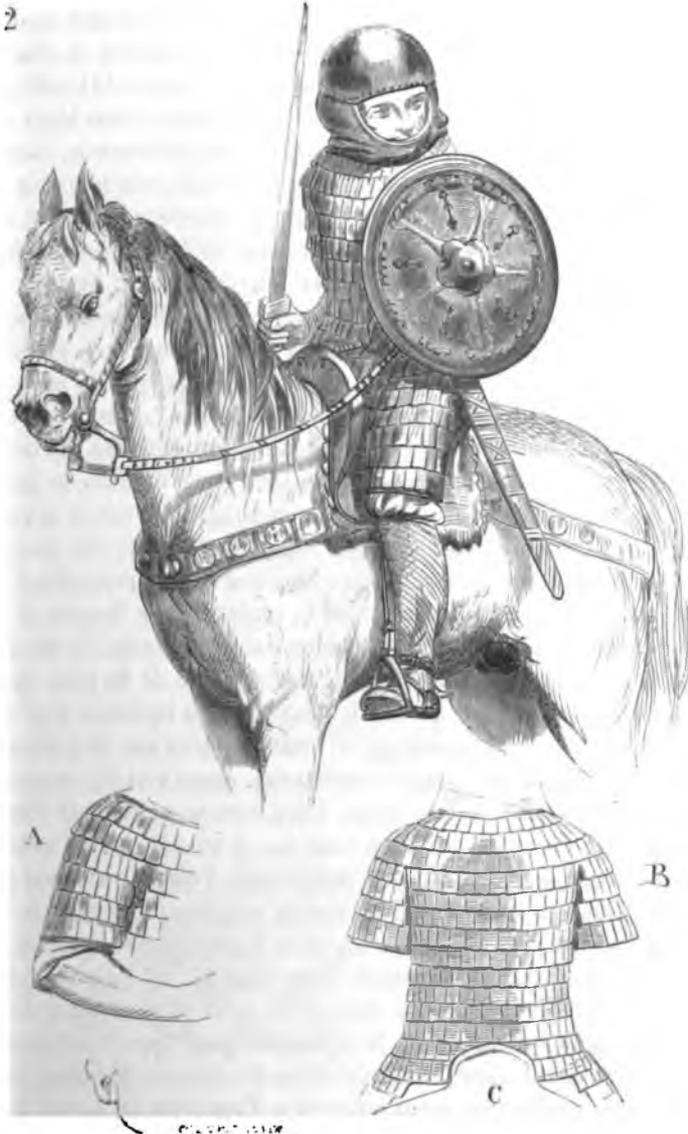
ait été réellement maintenu, soit que les artistes, auteurs de ces peintures et bas-reliefs, aient reproduit des formes antérieures à leur temps; de ceux-là nous ne parlerons pas. Mais, à côté de ces documents, il en est d'autres qui, pour nous, ont un intérêt sérieux en ce qu'ils paraissent être inspirés par un sentiment de la réalité très-frappant; et, en première ligne, nous citerons le célèbre jeu d'échecs d'ivoire qui provient du trésor de l'abbaye de Saint-Denis et qui passe pour avoir appartenu à Charlemagne¹. Ce jeu comprend deux cavaliers dont l'équipement diffère. L'un (fig. 1) nous montre un homme d'armes vêtu d'une *lorica* composée d'écaillés de métal, bronze ou fer, posée sur une tunique descendant jusqu'au-dessous des genoux. Une sorte d'aumusse juste, de peau ou de feutre, couvre la tête, et un écu en forme d'amande est attaché au bras gauche. En A, la figure montre le cavalier de profil du côté droit, et en B est tracée la cuiller de la selle. Nous ne parlerons pas ici du harnais du cheval². L'autre cavalier (fig. 2)³ est mieux armé. Le corps et les cuisses sont revêtus d'une sorte de justaucorps de peau ou de toile couvert de tuiles de métal se recouvrant. Sur la tête est posée une calotte de métal avec aumusse de peau passant sous la cotte; les jambes sont protégées par des chausses de peau, et entre les cuissards et ces chausses, à la hauteur des genoux, on aperçoit un bourrelet d'étoffe, comme un caleçon serré par le haut des *jambières*. Ce cavalier porte un bouclier circulaire couvert d'ornements et bordé de cercles de métal. En A, est montré le bras droit qui tient l'épée. L'avant-bras est nu, et, sous la manche armée, on aperçoit une autre manche d'étoffe. En B, est présenté le dos de la cotte couverte de tuiles de métal, et en C la cuiller de la selle. Ces cottes d'armes étaient faites généralement de peau ou de doubles de toile; les plaques de métal, quelquefois en forme d'écaillés, mais plus souvent rectangulaires, étaient rivées et cousues sur le vêtement, qui était bouclé latéralement de l'aisselle au genou d'un seul côté, sans quoi il eût été impossible de se couler dedans. Ainsi les boucles étant posées du côté gauche, on enfilait la jambe droite, puis le bras

¹ Ce monument, de la plus haute valeur, est déposé aujourd'hui dans le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Toutes ces pièces d'ivoire sont d'une grande dimension, et, bien que le travail en soit barbare, le caractère des personnages indique une observation fidèle de la nature.

² Voyez HARNAIS.

³ La figure 1 est la copie fidèle de l'une des pièces; la figure 2, l'interprétation de l'autre, afin de la rendre plus intelligible. D'ailleurs, pour cette figure 2, on s'est aidé de vignettes de manuscrits datant de la même époque.

droit, la tête et le bras gauche, et l'on bouclait tout le côté gauche. Afin de faciliter l'entrée, le col de ces cottes d'armes est très-ouvert



et large. L'aumusse de cuir que portent les deux cavaliers est destinée à bien couvrir cette large ouverture ¹. Ces cottes sont sans

¹ Voyez COTTE D'ARMES.

ceinture et laissaient aux mouvements toute leur liberté : leur poids, combiné avec le trot du cheval, devait fatiguer beaucoup les épaules, aussi essayait-on de remédier à cet inconvénient. Vers la fin du *ix^e* siècle, on voit apparaître la cotte treillisée, c'est-à-dire composée comme la précédente, d'un vêtement de toiles doublées et rembourrées ou de peau, et armé de bandes de cuir en façon de treillis, avec rivets à larges têtes à chaque jonction des bandes et dans leurs intervalles. Cette armure était moins lourde que la précédente, était plus souple, et permettait la ceinture, qui empêchait tout le poids de la cotte de fatiguer les épaules. Voici (fig. 3) un exemple de ce genre d'armure ¹. Le détail A montre comment était composé le treillis de bandes de cuir avec rivets de fer ou de bronze. Sous la cotte d'armes est une première tunique longue, d'étoffe, descendant aux genoux ; cette tunique est à manches justes ; puis est posée une seconde tunique ne descendant guère plus bas que la cotte et à manches courtes. Les jambes ne sont pas armées, mais couvertes de chausses justes. Aux souliers sont attachés des éperons. La cotte se réunit au casque par un couvre-nuque. Pour faciliter le passage de la tête, un vantail carré, posé sur la poitrine, s'ouvre d'un côté comme une porte, et se rattache par des agrafes. On trouve la même disposition adoptée pour les cottes d'armes normandes. Celles-ci sont parfaitement indiquées dans la tapisserie de Bayeux et dans un assez grand nombre de monuments datant de la fin du *xi^e* siècle. Ce qui donne aux représentations de la tapisserie de Bayeux un intérêt particulier, c'est que les cottes d'armes sont figurées non-seulement sur le corps des personnages, mais portées sur des bâtons au moment de l'embarquement de Guillaume. Aussi voit-on exactement la manière dont elles étaient faites. Elles formaient un seul vêtement couvrant tout le corps, les deux bras jusqu'au-dessous du coude, et les deux cuisses jusqu'au-dessous des genoux. Pour revêtir cette cotte, un large plastron carré s'ouvrait sur la poitrine, permettait d'enfourcher les jambes, une manche, puis l'autre, après quoi on boutonnait ce plastron ; un camail était attaché au large collet par derrière ; sa partie antérieure était prise sous le plastron quand on le fermait sur la poitrine. Dans la tapisserie de Bayeux, ces cottes sont parfois treillisées ou paraissent revêtues de plaques de métal ; le plus souvent elles sont entièrement couvertes d'anneaux de métal, figurés par de petits cercles. On pourrait, vu le dessin grossier de cette broderie, supposer que ces anneaux représentent des mailles, mais

¹ Manusc. Biblioth. nation., fonds Saint-Germain, latin.

d'autres monuments de la même époque, et d'une exécution minu-



tieuse¹ quant aux détails, font bien voir que ces petits cercles ne sont autre chose que des anneaux de métal cousus sur la cotte de

¹ Voyez à l'article COTTE D'ARMES.

peau ou de toile rembourrée et doublée. Le colonel Penguilly L'Haridon, dans le Catalogue de la collection du Musée d'artillerie, a fait avec raison la distinction entre la cotte de mailles et la cotte

4



de peau ou d'étoffe chargée d'anneaux de métal ; car il ne paraît pas que les cottes de mailles aient été adoptées en France avant le XII^e siècle, encore apparaissent-elles rarement pendant la première

moitié de ce siècle. Voici donc (fig. 4) un des cavaliers normands représentés sur la tapisserie de Bayeux. Il faut dire que ce précieux monument ne date pas de l'époque de l'expédition de Guillaume, mais ne remonte guère qu'à la fin du XI^e siècle, c'est-à-dire à l'époque des expéditions des Normands en Italie, en Sicile et en Orient. Tout porte à croire, d'ailleurs, que l'équipement de ces rudes cavaliers s'était peu modifié pendant le cours du XI^e siècle. La cotte était ample, mais pas assez pour ne pas suivre les formes du corps; les manches larges, pour pouvoir être passées facilement, ainsi que les cuisses. On voit sur la poitrine du cavalier le plastron-voilet, qui s'ouvrait de haut en bas et permettait de passer le corps par cette ouverture, afin d'enfourcher les cuisses, le camail étant rapporté. Ce camail ne tenait pas au casque, mais s'attachait à la cotte d'armes, et l'on voit, sur la tapisserie de Bayeux, des guerriers qui n'ont sur la tête que ce camail, sans le casque conique avec nasal, que l'on mettait au moment du combat. L'homme, sous la cotte d'armes, est vêtu d'un pourpoint à manches très-probablement de peau ou de toile double piquée; les jambes sont passées dans des chausses avec ou sans bandelettes¹. Tous ces cavaliers portent des souliers garnis d'éperons très-relevés au-dessus de la semelle. Ils tiennent des écus longs en forme d'amande, avec système de courroies et guige qui permettait de les passer à l'avant-bras gauche en deux sens et de les suspendre au cou². Assis verticalement sur la selle, leurs jambes sont à peine pliées et portaient presque tout le poids du corps sur les étriers, afin de donner plus de force au coup de lance. L'épée, posée sur la hanche gauche, passait à travers la cotte et était bouclée par-dessous; sa poignée seule restait apparente sous le coude gauche. A la même époque, les hommes d'armes en France portaient aussi des cottes d'armes composées de fines nattes de cuir posées verticalement sur un fond d'étoffe. On voit un de ces guerriers sculpté sur le linteau de droite de la porte principale de l'église abbatiale de Vézelay³. Ce personnage (fig. 5) est vêtu d'une tunique d'étoffe descendant aux genoux, avec manche large fendue de quelques centimètres, couvrant le bras droit, et manche juste au poignet, couvrant le bras gauche. La figure 5 *bis* montre la manche droite. La manche gauche était serrée, afin de ne

¹ Seuls sur la tapisserie de Bayeux, les chefs, et entre autres Guillaume, ont les jambes armées de la même manière que la cotte, c'est-à-dire de chausses couvertes d'anneaux de métal.

² Voyez Écu.

³ 1100 environ.

pas gêner l'homme d'armes lorsqu'il se servait du bouclier. Sur cette tunique est posée la cotte d'armes faite de peau ou de toile dou-

3



blée, avec treillis et torsades de cuir espacées ¹. Le treillis de cuir

¹ On remarquera que cette cotte n'est plus divisée en façon de caleçon pour passer les cuisses, comme l'était la cotte d'armes normande (voy. COTTE D'ARMES). Le fourreau

est d'abord cousu sur le fond, puis par-dessus des torsades de cuir entourant des lanières ou des cordelettes de chauvre (voy. le détail A fig. 5 bis). Une aumusse de peau avec petit camail protège la tête et le cou. Des chausses justes couvrent les jambes, et les pieds sont



chaussés de souliers. Des hommes d'armes, sur ce même bas-relief, portent des boucliers circulaires avec orle et disque central de métal. Ces boucliers n'ont guère que 0^m,60 de diamètre. Les épées sont courtes, larges au talon, avec garde sans quillons.

Un manuscrit de 1125 environ, écrit en France et faisant partie aujourd'hui de la bibliothèque Cottonienne ¹, présente un guerrier vêtu d'une cotte d'armes fendue à la jupe latéralement et couverte de rivets de métal en manière de petits besants rapprochés. Le fourreau de l'épée, placée sur la hanche droite, passe à travers cette cotte ou *broigne* (fig. 6). Le casque est conique, légèrement recourbé par devant au sommet; il porte un nasal fixe. Sous la broigne est une longue tunique d'étoffe souple. L'homme d'armes est chaussé de brodequins par-dessus des chausses justes.

Au milieu du XII^e siècle l'adoubement de l'homme d'armes avait subi quelques modifications. La tunique de dessous ne descendait qu'au-dessous des genoux. La broigne n'était pas fendue latéralement, étant assez courte de jupe; ses manches étaient plus amples. Elle était garnie encore de plaques rivées ou d'écailles, d'anneaux, de rivets ou même de chaînettes jointives ².

Le casque est encore conique, composé de plaques de fer rivées,

de l'épée passe sous la cotte d'armes, et ne laisse voir que son orifice supérieur par une fente ménagée dans cette cotte.

¹ Brit. Museum, Nero, c. IV, fol. 13.

² Voyez BROIGNE. Lorsque cette cotte d'armes est revêtue de maillons de fer, elle prend le nom de *broigne treslie*.

avec ou sans nasal, mais souvent garni d'une queue de fer mobile, à laquelle on attachait un morceau d'étoffe : c'était à la fois un couvre-

6



6 .

nuque et un ornement. Rarement les jambes sont couvertes autrement que par des chausses, bien que l'on remarque, dans certains monuments, une arête sur le tibia, qui semble être une verge de

métal cousue sur le devant du bas-de-chausses ; les souliers, séparés de ces chausses, persistent. L'écu est circulaire dans les provinces françaises occidentales (fig. 7) ¹. C'est alors aussi que dans les pro-



vinces de l'est et jusqu'en Champagne, on voit apparaître le casque bombé, très-haut, avec nasal, couvre-nuque et garde-joues². On peut admettre que dès cette époque, les cottes d'armes étaient déjà composées de mailles, c'est-à-dire d'anneaux de fer entrelacés et rivés. Ces anciennes mailles sont grosses, épaisses et assez irrégulières : on en a trouvé quelques débris dans des tombeaux, dont les anneaux ont plus de 0^m,01 de diamètre et 0^m,002 d'épaisseur ; d'ailleurs ces cottes d'armes avaient la coupe de celle représentée figure 7.

Ce n'est qu'après la croisade de Louis le Jeune (1150), que la

¹ Bas-relief de la façade de la cathédrale d'Angoulême, à droite de la porte principale.

² Voyez CASQUE.

maille est définitivement adoptée pour couvrir l'homme d'armes. Alors la broigne descend à mi-jambes et s'attache au bas du cou par derrière, sur un camail de peau dont le capuchon couvre la tête en



laissant le visage découvert. Ce vêtement prend alors le nom de *haubert* ; ses manches sont justes, et les mains sont couvertes de gants de peau souple. Le casque (*elme*, *heaume* ou *hiaumet*) est pointu, légèrement recourbé sur le devant, saisit l'occiput, et possède un nasal fixe, très-large à la base. Le *gambison*, ou pourpoint de des-

sous, rembourré sur la poitrine, les épaules et le dos, afin d'amortir les coups de pointe, de masse, et surtout d'empêcher les flèches ou

9



carreaux d'arbalète de pénétrer à travers les maillons, était terminé par une jupe sous la maille qui descendait aux chevilles. Les souliers sont de cuir et portent un nerf saillant de métal sur le cou-de-pied.

L'écu en amande est très-long¹ et peut cacher l'homme à pied, pour peu qu'il se baisse; il est muni d'un *umbo* très-saillant (fig. 8²). La cotte de mailles n'est fendue que par devant et par derrière, ainsi que la jupe du gambison, pour laisser les jambes libres et couvertes lorsque l'homme d'armes est à cheval.

L'épée, large au talon, pointue, moyennement longue (80 centimètres environ), est portée la poignée un peu en avant de la hanche gauche et le fourreau incliné, mais de manière à ne pas dépasser l'aplomb postérieur de la cotte d'armes.

Plus tard, de 1180 à 1200, le haubert descend au-dessous des genoux; ses manches sont justes, et les mains sont couvertes de gants de peau; mais le capuchon, fait de peau, est en partie couvert de mailles à la nuque, sur les joues et au menton. L'épée est longue, tombe verticalement le long de la jambe gauche, et est attachée à un ceinturon qui serre le haubert à la hauteur de la taille.

Le liaumet affecte des formes variées: il est ou conique, comme dans l'exemple figure 8, mais sans couvre-nuque, ou en forme de demi-sphère, ou bombé, avec rebords, ou pointu, avec nasal fixe ou mobile. Le haubert de mailles est fendu devant et derrière jusqu'à la hauteur de l'entre-cuisses, et latéralement jusqu'à la hauteur de la main étendue. La jupe du gambison est fendue de la même manière. Un camail de mailles recouvre le haubert et s'attache sur un capuchon de peau. Les jambes sont armées de mailles sur le tibia, ou vêtues de jambières de cuir piqué avec souliers et éperons. L'écu est triangulaire, très-concave et large au chef, dont les angles sont arrondis. La cotte d'armes et le gambison se séparaient donc en quatre parties lorsqu'on montait à cheval. Cette cotte maillée s'attachait sous le camail par devant, au moyen de quelques boutons, mais plus souvent était lacée derrière le cou jusqu'au milieu du dos (fig. 9³). On disait alors *fervestir* pour *s'armer*; et « tant de *fervestis* », comme plus tard on disait « tant d'*armures de fer* », pour indiquer une troupe d'hommes d'armes à cheval:

« Li vassaus monte qu'il ot le cuer hardi
« A bien set cens chevaliers fervertis⁴. »

¹ Voyez Écu.

² Bronze de la collection de M. le comte de Nieuwerkerke; vitraux de Chartres; statue du *Courage*, portail principal de la cathédrale de Chartres.

³ Statue tombale de 1195 environ, musée de Niort; manusc. de la même époque; manusc. Biblioth. nation., *Psalt.*, latin, n° 8846 (premières années du XIII^e siècle).

⁴ *Li Romans de Garin le Loherain*, t. 1, p. 69.

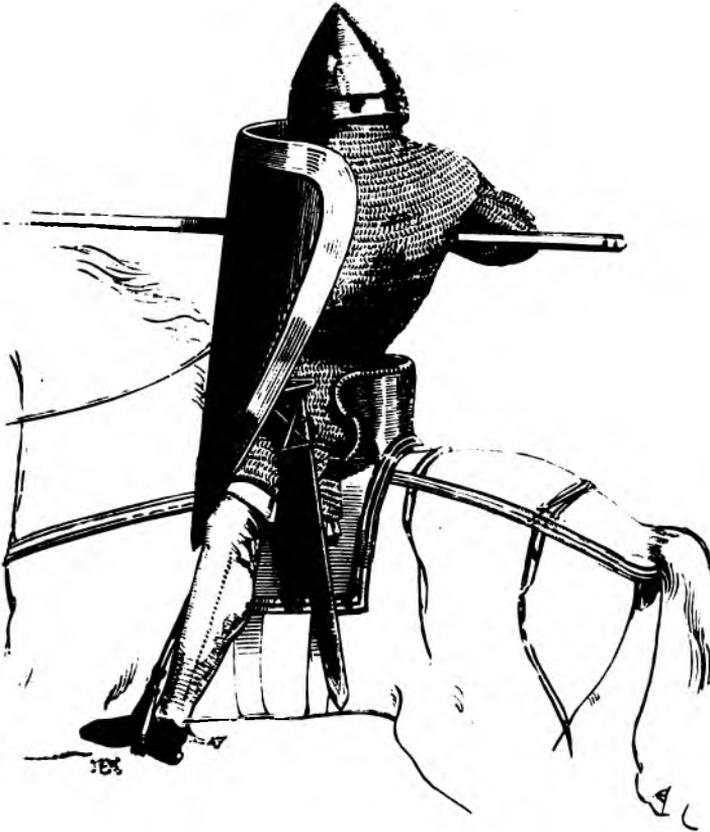
« De l'ost se part à trois mil fervestis ¹. »

« A quatre portes ot lor agais bastis,
« Et à chascune ot cinq cens fervestis ². »

« Atendez tant que je soie garis,
« Que je pourai mes garnemens sofrir,
« Et que je puisse chevauchier fervestis ³. »

Il y avait d'ailleurs, à cette époque de transition, en toutes choses

10



peu d'uniformité dans l'habillement de l'homme d'armes. On portait

¹ *Li Romans de Garin le Loherein*, t. II, p. 128.

² *Ibid.*, p. 157.

³ *Ibid.*, p. 193.

simultanément la broigne et le haubert avec camail ou sans camail fixe, le haubert avec ou sans ceinturon, le haubert ne descendant qu'au-dessus des genoux, ou le grand haubert atteignant presque les chevilles. Les mailles des jambes étaient ou de véritables chausses, ou des gardes de tibia lacées derrière les mollets. Le capuchon de mailles couvrait parfois le crâne, les joues, les oreilles, l'occiput et posait sur un serre-tête de peau.

La figure 9, en A, montre comment la maille du camail était fixée sur le serre-tête de peau, qui permettait de mieux asseoir le hiaumet. La maille n'étant pas ainsi interposée entre le serre-tête et le hiaumet, le poids de celui-ci n'imprimait pas les maillons dans le crâne de l'homme d'armes. Ce hiaumet était fixé par deux courroies à deux petits crochets ou boutons latéraux. Si un cavalier se jetait dans la mêlée, il remplaçait le hiaumet par le grand heaume qui couvrait entièrement la tête, ainsi que le montre la figure 10¹. Deux fentes horizontales percées au-dessus du cercle inférieur de

//



ce heaume permettaient au cavalier de voir. Dans cet exemple, l'homme d'armes n'a pas de ceinturon, et son épée est attachée à deux chaînettes passant par deux fentes ménagées dans la jupe du haubert, qui ne descend guère qu'au deux tiers des cuisses. Le gambison s'arrête au-dessus des genoux. Les jambes sont couvertes de chausses de peau. L'écu, très recourbé, enveloppait complètement le corps du cavalier et sa pointe couvrait le genou droit. Ces cottes

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Psall.*, latin (1200 environ).

courtes n'étaient fendues que devant et derrière (fig. 11 ¹). Le haubert portait le camail et se passait par le bas en relevant les bras



(fig. 12 ²), comme on fait d'une chemise. La figure 12 *bis* ³ montre un varlet tenant une broigne ou un haubert sur son bras et s'apprêtant à en revêtir son maître.

12 *bis*



Bien que ces deux exemples datent d'une époque postérieure de cinquante ans environ à celle à laquelle appartiennent les

¹ Même manuscrit.

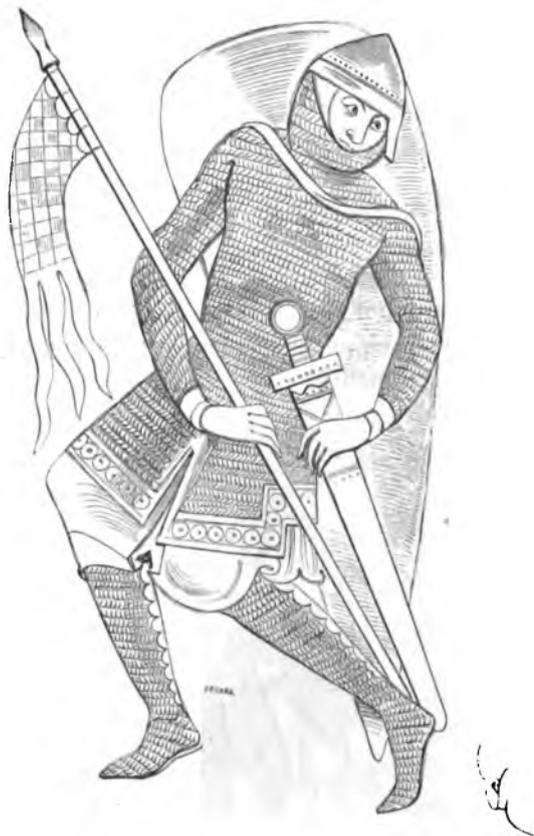
² Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français, t. III (1250 environ).

³ Manusc. Biblioth. nation., *li Roumans d'Alisandre*, français (1260 environ).

figures 8 et 9, cependant nous les classons ici parce qu'ils montrent la manière de mettre la cotte de mailles ou la broigne de la fin du XII^e siècle, aussi bien que celle du XIII^e.

Le beau *Psautier* latin de la Bibliothèque nationale, de 1200¹,

13



montre, dans une de ses miniatures, un Goliath armé comme un chevalier des premières années du XIII^e siècle. Son haubert de mailles (fig. 13) est court, fendu en quatre au bas, avec bordure ornée. Le camail est disposé comme celui présenté figure 8. Le hiaumet est pourvu d'un nasal fixe. L'écu est long, en amande, l'épée large au talon. Les jambes sont garnies de mailles sur le tibia, lacées par

¹ N^o 8846.

derrière sur des chausses rouges. Le gambison d'étoffe est pourpre clair. La lance est armée d'un pennon losangé attaché à cinq clous :

« Il vest l'auberc et le vert beaume lace
 « Et ceint l'espée par les renges de palle.
 « L'en li amaine l'aufferrant en la place :
 « Li cuens i monte si que estrier n'i baille.
 « A son col pent une vermeille targe,
 « Entre ses poinz un roit espé qui taille,
 « A. V. clos d'or une ensaigne de paille ¹. »

L'adoption du haubert de mailles ou haubert *jaseran* :

« Trestut le cors et l'osberc jazerenc ²... »
 « Et dos li vestent une hauberc jazerant ³... »

qu'on appelait aussi simplement un *jaseran* :

« Car encor ai entier mon jazerant ⁴... »

ne fit pas cependant disparaître entièrement la broigne. Peut-être convient-il d'établir clairement la différence entre ces deux vêtements de guerre. La broigne est faite de peau ou de toile, revêtue de lames, d'anneaux ou de chaînettes de fer ou même de simples rivets. Le haubert est la cotte composée de mailles, lesquelles, entrelacées,



forment un tissu de fer, souple, indépendant du vêtement de dessous sur lequel il est posé. Or on voit la broigne, c'est-à-dire le vêtement de peau ou de toile en double, revêtu de maillons cousus, persister très-tard. Il paraîtrait même que vers le milieu du XIII^e siècle, ce

¹ *Guillaume d'Orange, Li coronemens Looyz*, vers 409 et suiv.

² *Chanson de Roland*, stance 123.

³ *Girard de Vienne*, vers 2086.

⁴ *Agolant*, vers 886.

vêtement de guerre fut très-fréquemment adopté. Il préservait mieux des coups de pointe que ne pouvait le faire la cotte de mailles, et fatiguait moins le cavalier en s'adaptant mieux au corps. Beaucoup de vignettes de manuscrits de cette époque représentent des hommes d'armes dont l'armure est exprimée par le travail qu'indique la figure 14. Des monuments sculptés montrent également des cottes à armer dont les rangs d'anneaux serrés sont séparés par un filet saillant ¹. Ce filet est souvent peint en vert, en pourpre, en rouge, tandis que les rangs d'anneaux sont ou dorés, ou colorés en gris. On peut en conclure que ces filets figurent une étoffe. A l'article BROIGNE nous expliquons en détail ce genre de travail.

Avant de suivre les transformations de l'équipement, ou, comme on disait alors, du *garnement* de l'homme d'armes français, on ne saurait passer sous silence certaines particularités remarquables de l'armement des chevaliers des provinces voisines du Rhin vers la fin du XII^e siècle, et qui expliquent quelques-unes des modifications apportées alors à l'habillement militaire de la Champagne. Le vêtement de mailles paraît avoir été adopté sur les bords du Rhin d'une manière complète avant d'être admis définitivement en France. Le beau manuscrit de Herrade de Landsberg ² fournissait sur cet habillement des documents précieux ; il montrait des chevaliers entièrement couverts de mailles sans apparence de gambison ou de tunique d'étoffe sous-jacente. Le haubert ne se termine pas par une jupe fendue, mais en manière de braies, à peu près comme l'était la cotte à armer normande.

Sous le capuchon qui tient au haubert (fig. 15), est posée une cervelière de mailles doublée de peau ou de double toile (voy. en A). Le heaume est de deux sortes : l'un (voy. en B) est conique, légèrement bombé, avec pointe recourbée sur le devant et nasal fixe ; l'autre (voy. en C), hémisphérique, très-haut, avec ventaille qui laisse seulement les yeux à découvert. Le haubert est terminé en manière de caleçon ample ; les jambes sont couvertes de mailles sur le devant, lacées sur le mollet. La maille ne couvre que la moitié de la main, comme des mitaines, le reste est une garniture de peau. Le ceinturon, soit de cuir souple ou d'étoffe, n'est pas serré par une boucle, mais au moyen d'un œil à travers lequel passe l'autre extrémité. L'épée est très-large au talon. L'écu est triangulaire, arrondi aux deux angles supérieurs et pris dans un cylindre ; il est toujours

¹ Voyez, entre autres, l'effigie d'un chevalier de la famille de Sulney, reproduite dans l'ouvrage de M. J. Hewit : *Ancient Armour and Weapons in Europa*, t. I, p. 261.

² Biblioth. de Strasbourg, brûlée en 1870 par l'armée prussienne.

pendu au cou par la guige. Cette manière d'armer les jambes paraît avoir été adoptée sur les bords du Rhin tout d'abord et n'avoir été admise en France que vers les premières années du XIII^e siècle. La



singulière ventaille qui accompagne le heaume C est une pièce d'armure toute particulière aux contrées germaniques, mais qui fournit les éléments d'un appendice adapté quelques années plus tard au heaume français. Il est à observer que, pendant le cours du moyen

âge, les hommes de guerre d'outre-Rhin ont pris de grandes précautions pour se couvrir, et que leur habillement militaire est en général plus préservatif que ne le sont ceux de nos hommes d'armes. C'est d'Allemagne que nous viennent toujours les pièces d'armes les plus solides et défensives. Aujourd'hui les troupes allemandes n'ont pas perdu ces habitudes fort prudentes, pour lesquelles nous avons peu de goût, mais que tôt ou tard nous adoptons forcément.

De 1220 à 1230, l'habillement de l'homme d'armes français subit de nouvelles modifications. Le haubert de mailles descend au-dessous des genoux, laissant apparaître le bord inférieur de la jupe du gambison. Le capuchon de mailles couvre le menton, les oreilles et le sommet du crâne; par-dessus est posée une sorte de cervelière d'étoffe avec turban, appelée parfois *mortier*, destinée, ainsi que le montre la figure 16¹, à maintenir le heaume de fer et à l'empêcher de froisser le front et les tempes. Le ceinturon est porté bas déjà sur la cotte de mailles. Le heaume est cylindrique, très-large et terminé carrément. Il est maintenu d'aplomb par le turban de la cervelière. Déjà la cotte d'armes d'étoffe recouvre parfois le haubert de mailles et descend plus bas; elle est fendue devant, derrière et latéralement. Alors le ceinturon serre la taille.

Les jambes sont habituellement revêtues de chausses de mailles, bien que l'usage des chausses d'étoffe ou de peau fût encore assez fréquent, ainsi que nous l'apprend ce curieux passage de la croisade contre les Albigeois² :

« Yeü conosc las costumas dels Frances bobanciers
 « Quilh an garnitz los corses finament a doblers
 « E de jos en las cambas non an mas los cauciers
 « E sils datz a las garras nils siretz soendiers
 « Al partir dela coita i remandral carniers³. »

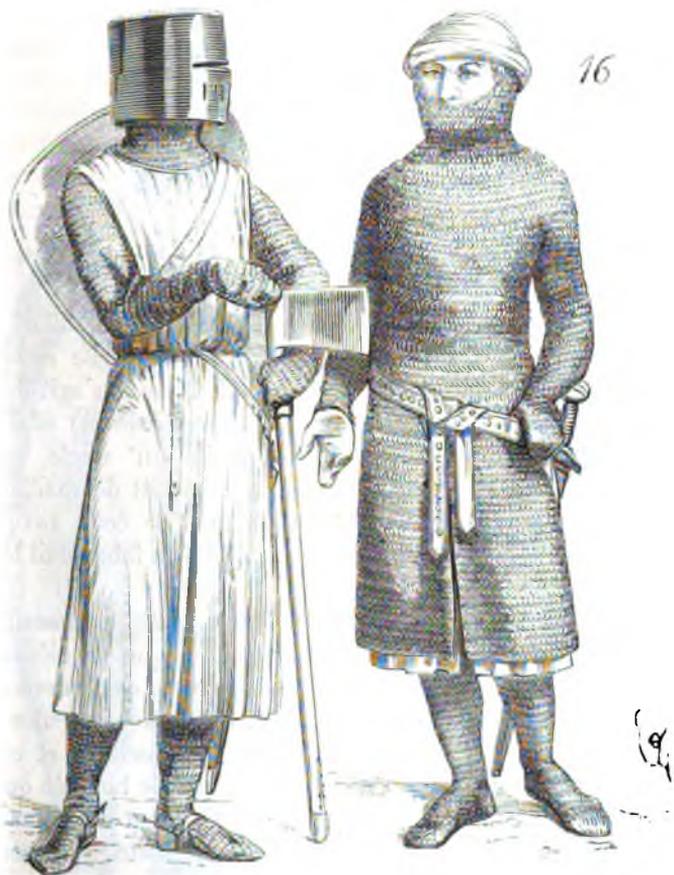
Le heaume cylindrique plat au sommet, si étrange que paraisse sa forme, avait sa raison d'être, eu égard aux armes offensives employées. Il parait parfaitement les coups de lance, qui glissaient sur ses parois; il préservait des coups d'épée, de masse ou de hache, beaucoup mieux que ne le pouvait faire le heaume conique ou

¹ Bas-relief déposé dans l'église Saint-Nazaire de Carcassonne et représentant la mort de Simon de Montfort; bas-relief de la cathédrale de Reims, face nord (1225).

² Chap. ccv, vers 8350 et suiv.

³ « Je sais les coutumes des Français fanfarons. Ils ont le corps couvert de fins doblers, mais ils n'ont aux jambes que leurs chauciers. Si donc vous les visez aux jarrets et que vous frappiez fort, au départir de la mêlée, il restera là de leur chair. »

sphérique. Ces coups ne pouvaient être dirigés qu'obliquement ; dès lors, au lieu de rencontrer une surface normale à leur direction, ils frappaient sur un angle qui offrait une très-grande résistance. Pour qu'un cavalier pût frapper son adversaire de manière à faire



tomber le poids de sa hache ou de sa masse normalement à la partie plate du sommet du heaume, il eût fallu qu'il se trouvât plus élevé que cet adversaire, qu'il se mit à genoux sur la selle de son cheval : aussi le cavalier, au moment de diriger un coup de hache ou de masse, se dressait-il autant que possible sur ses étriers, afin que son arme pût enfoncer la partie plane du heaume. Avait-on aussi pour cette sorte d'attaque des haches à fer pesant et à long manche flexible, semblables à celle qui est représentée sur la figure 16.

Il fallait bien que ces heaumes cylindriques fussent un bon habillement de tête, car ils persistent très-tard ; on en portait encore à la croisade de saint Louis (voy. HEAUME). L'écu était peint aux armes de chacun. Voici un passage de la *Chanson des Saxons*¹, qui vient appuyer les monuments figurés d'où nous avons tirés les exemples précédents :

« Qui dont véist chascun son hernois aprester,
 « Ces espées forbir et ces haubertz roller,
 « Cauces et couvertures froier et escurer,
 « Cez heaumes rebrunir, cez escuz enarmer
 « Cez fers de cez espiez an fraisnez anhanter,
 « Et ces chevaux de garde torchier et contraer. »

Roller veut dire battre, équivaut à la locution vulgaire de *rouler*. Le moyen de dérouiller et de nettoyer les hauberts de mailles ne pouvait consister qu'en un froissement répété des maillons les uns contre les autres. *Froier* veut dire frotter ; le verbe *escurer* a la signification qu'on lui donne aujourd'hui. Donc il s'agit de pièces d'armures de fer poli, c'est-à-dire de grèves (*cauces*) et d'ailettes (*couvertures*) ; et, en effet, dès le milieu du XIII^e siècle, ces deux pièces d'armures étaient ajoutées au garnement de mailles. *Escuz enarmez* veut dire écus peints aux armes de ceux auxquels ils appartenaient. C'était en bois de fresne que l'on fabriquait les manches de lance.

A cette époque, c'est-à-dire vers 1250, sans être sensiblement modifié, l'habillement de l'homme d'armes gagne en élégance. La cotte d'armes d'étoffe, ne descendant qu'au-dessus des genoux, couvre entièrement le haubert de mailles, dont les manches seules restent apparentes. Le capuchon de mailles tient au haubert et est serré à la hauteur des tempes par une mince courroie bouclée ou nouée par derrière. Les gantelets de mailles tiennent aux manches et peuvent laisser la main libre au moyen d'une fente pratiquée longitudinalement au poignet. Le ceinturon, large, pendant, est retenu par une ceinture qui serre la taille. Les jambes sont, ainsi que les pieds, revêtus de chausses de mailles (fig. 17²). Le heaume est cylindro-conique tronqué, avec vue barrée par un renfort vertical. Ce heaume avait l'avantage de mieux tenir sur la tête que celui de l'exemple précédent, et posait sur la cervelière de mailles. Il était

¹ Chap. XXIV.

² Cathédrale de Reims, sculptures du portail principal à l'extérieur et à l'intérieur.

garni intérieurement d'une coiffe rembourrée qui portait sur cette cervelière. Sous la maille, le gambison, sorte de pourpoint, était fait de toile fortement rembourrée sur le dos, la poitrine et les

17



banches. L'écu, moins recourbé que précédemment, était aussi plus petit et triangulaire. La cotte d'armes est parfois à cette époque portée sans ceinture, collante sur la poitrine et le dos, et faite d'étoffe fortement doublée. Le heaume est surmonté d'un cimier, suivant le goût de chacun. La figure 18¹ montre un de ces cheva-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Roman de Tristan*, français (1260 environ).

liers monté ; son écuyer porte l'écu et la lance. Lorsqu'on portait la cotte d'armes épaisse, roide et collante sur le torse, l'épée était attachée à un ceinturon serrant le haubert de mailles. Sa poignée

18



seulé sortait par une fente pratiquée latéralement dans la cotte d'armes du côté gauche. C'est alors aussi¹ que, pour garantir les épaules contre les coups de masse et de hache, l'homme d'armes

¹ Milieu du XIII^e siècle.

adopte les ailettes¹, qui sont deux plaques de fer quadrangulaires attachées sous les aisselles et joignant le heaume au moyen d'une courroie transversale, au moment du combat. C'est vers 1250 qu'apparaissent les ailettes. Le heaume cylindro-conique est aussi

19



parfois remplacé alors, en France, par le heaume large du haut, bombé à sa partie supérieure et se rétrécissant vers le cou (fig. 19), pas assez cependant pour que la tête n'y pût passer; car ce heaume, pas plus que les précédents, ne s'ouvrait pour faciliter le passage du crâne. Une coiffe intérieure bien rembourrée permettait au heaume d'adhérer parfaitement à la cervelière de mailles. Le cheval de cet homme d'armes est housé. C'est alors en effet que

¹ Voyez AILETTE.

ce harnais est adopté. La housse d'étoffe n'était pas un simple ornement, elle préservait efficacement le cheval des traits d'arc ou d'ar-

20



balète, et même des coups d'épée. Flottante à la partie inférieure, elle était fortement doublée sur le cou, le poitrail et la croupe. Mais on ne se contenta pas de cette housure d'étoffe. Voici (fig. 20¹) un

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Godefroy de Bouillon*, français (dernières années du XIII^e siècle).

chevalier dont l'adoubement date de 1300 environ. Cet adoubement est plus compliqué et appartient à une époque de transition. La broigne est de nouveau substituée à la maille, c'est-à-dire le vêtement de peau, de toile ou de velours, sur lequel sont cousus des rangs de maillons. Au poignet même apparaît, entre le gantelet et la manche de la broigne, le gambison de peau piqué. Outre les ailettes, les arrière-bras sont armés de plaques de fer, et les coudes de cubitières légèrement coniques. Les jambes sont aussi armées de grèves et de genouillères par-dessus les chausses façonnées comme la broigne. Celle-ci ne descend qu'aux genoux, et la cotte d'armes d'étoffe souple recouvre le torse et les cuisses. Le heaume est pointu¹, avec vue barrée verticalement par un renfort, comme dans les exemples précédents; les mains sont gantées de peau. Sous la housse d'étoffe, le cheval est armé d'une couverture maillée comme la broigne de l'homme d'armes, et sa tête est garantie par un frontal de fer². Évidemment alors l'habillement de mailles ne paraissait plus suffisant : on y avait ajouté d'abord les ailettes, puis des lames de fer sur les arrière-bras, puis des cubitières; on préservait les genoux et les jambes par des genouillères et des grèves; puis encore on revenait, sous ces renforts de fer, à la broigne, plus résistante que n'était la maille, et sous la broigne on posait un gambison de toile ou de peau piqué. De même aussi on armait plus fortement le cheval. Il ne faut pas s'étonner si alors chaque homme d'armes cherchait à perfectionner l'adoubement, et si, par conséquent, on trouve une grande variété dans les diverses pièces d'armures adoptées; s'il se présente des singularités en raison de la force, du goût et des idées plus ou moins ingénieuses de chacun. L'état mixte de l'armure, de 1290 à 1310, ne pouvait former un ensemble complet. Les plaques de métal en plus ou moins grand nombre, la maille ou la broigne maillée, la cotte d'armes rembourrée ou souple, longue ou courte, le gambison piqué ou simple, se trouvent dans les monuments figurés de cette époque. Le heaume subit alors d'importantes modifications. Sa partie basse antérieure devient mobile, ce qui permettait au cavalier de respirer à l'aise sans être obligé d'ôter cet habillement de tête. Cette partie mobile (la ventaille primitive) couvre le bas du visage jusqu'au-dessous du menton³, et peut être relevée en pivotant sur deux axes placés à la

¹ Voyez HEAUME.

² Voyez HARNAIS.

³ Voyez HEAUME.

hauteur de la vue (fig. 21¹). Cet homme d'armes est vêtu de la broigne sous la cote d'armes, qui est épaisse sur les épaules, souple à sa partie inférieure. De petites cubitières coniques préservent les coudes. Ses jambes sont armées de mailles avec grèves,

21



solerets et genouillères de fer. Le cheval est houssé entièrement de mailles, genre de harnais qui est peu commun et devait coûter fort cher. Le manuscrit de la Bibliothèque nationale, d'où nous tirons l'exemple précédent, nous montre des hommes d'armes qui déjà ont les bras entièrement armés de fer, ce qui était alors peu ordinaire. Outre la cubitière conique, l'arrière-bras et l'avant-bras sont

¹ Manusc. Biblioth. nation., *li Roumans d'Alexandre*, français (fin du XIII^e siècle).

entièrement enfermés dans deux cylindres de fer à charnières, comme on les façonnait vers la fin du xiv^e siècle (fig. 22). Cet exemple prouve qu'aux époques de transition, il se fait des tentatives partielles de perfectionnements qui ne sont définitivement adoptés

22



que beaucoup plus tard. Dans cet exemple, le heaume abandonne la forme cylindro-conique ou conique tronquée, pour revenir à la forme conique, qu'il n'abandonnera plus guère jusqu'au xv^e siècle. La ventaille est disposée comme dans la précédente figure. La cotte d'armes est doublée et roide sur les épaules et la poitrine, est souple à sa partie inférieure, fendue en quatre parties et longue. Des rivets se voient autour du col de la cotte d'armes, ce qui indique

v. — 13

assez que cette cotte était solidement doublée à sa partie supérieure.

Un très-curieux manuscrit de la Bibliothèque nationale, intitulé, *Pèlerinage de la vie humaine*¹, fournit de précieux détails sur l'adoubement de l'homme d'armes à la fin du XIII^e siècle, et donne les



noms de chaque partie du vêtement. Une des vignettes représente la *perche* à laquelle sont appendues les pièces de l'armure (fig. 23). Au-dessous on lit les vers suivants :

« Là sont heaumes et haubergeons
 « Gorgereites et gambesons
 « Targes et quanques faillir puet
 « A cil qui defendre se veult. »

Sur la perche on voit en effet : en A l'épée, en B le haubert ou



haubergeon, en C le gambison, en D l'écu ou targe et les gants, en E le heaume. Ailleurs une femme prend une tunique (fig. 24) et au-dessous on lit :

¹ Français, n° 1645.

« Adonc prist-elle un gambeson
« D'une desguisée façon
«
« Car droit derriere estoit mise
« En la dossiere et assise
« Une enclume qui faite estoit
« Pour cops de martiaus recevoir. »

Puis c'est le tour du haubergeon (fig. 25) :

« Donc le haubergeon je pris. »



L'homme d'armes est ainsi vêtu (fig. 26) : Ses chausses sont noires;

26



par dessus apparaît le bas du gambeson recouvert du haubergeon,

puis de la gorgerette (carnail) sous le bacinet ¹. Les gants sont très-longs et garantissent les avant-bras ². Le fourreau de l'épée est le *fourrel*. Ainsi donc, point de doutes sur les dénominations de ces pièces de l'adoubement, et, dans cet inventaire, seule la cotte d'armes d'étoffe fait défaut, mais elle n'est pas, à proprement parler, une pièce d'armure.

27



Le gambison était alors fait de toile ou de peau souple piquée, rembourrée. Voici (fig. 27¹) une sculpture provenant du portail occidental de la cathédrale de Lyon (commencement du XIV^e siècle), qui nous montre deux hommes d'armes combattant à pied. Celui de gauche est vêtu du gambison piqué, du haubergeon de mailles et de la cotte d'armes. Celui de droite n'est vêtu que du gambison

¹ L'habillement de tête de cet homme d'armes n'est pas le heaume, mais le bacinet (voy. BACINET), qui n'empêchait pas de se servir du heaume à l'occasion.

² Voyez GANT.

³ Manusc. Bibl. nation., *Godefroy de Bouillon*, franç. (1^{res} années du XIV^e siècle).

piqué et du haubergeon de mailles. Un bacinet protège la tête de ce dernier ; ses mains sont couvertes de gants. Les solerets sont de mailles avec grèves complètes de cuir, probablement. Le premier possède une targe ronde, le second un écu pendu au cou. Ces deux hommes d'armes sont complètement dépourvus de pièces d'acier, de plates ; bien que, ainsi que nous venons de le voir, ces pièces d'armures fussent usitées depuis longtemps déjà pour couvrir les épaules, les arrière-bras, les coudes, les genoux et les tibias.

Il était assez habituel, dès le commencement du XIII^e siècle, que les seigneurs suzerains se distinguassent, au milieu de leurs barons, par un signe indépendant de leur blason : c'était une couronne ou un cercle de pierreries sur le heaume ; c'était aussi par la bannière portée devant ou près d'eux. Pendant le XIV^e siècle il en fut de même, en France du moins ; le roi seul, entre tous, portait une couronne entourant le heaume. Mais il ne paraît pas que les princes de la famille royale portassent sur leur armure d'autre signe que leur blason. Les évêques, qui, comme seigneurs féodaux combattaient parfois à la tête de leurs gens, portaient, pendant les XIII^e et XIV^e siècles, la mitre posée sur le heaume.

La figure 27 bis¹ montre un de ces prélats armés, portant une mitre rouge posée sur le heaume.

A la bataille de Poitiers, en 1356, l'archevêque de Sens fut fait prisonnier et l'évêque de Châlons demeura parmi les morts².

Alors, au commencement du XIV^e siècle, chacun s'évertuait à trouver le genre d'armure le plus approprié à la défense, en adoptant simultanément la broigne, le gambison piqué, le haubert de mailles, le surcot ou la cotte de peau rembourrée, les plates, les *canons* de cuir bouilli pour les bras et les cuisses (*cuissots*), les grèves d'acier, ou les chausses de mailles, le bacinet et la simple cervelière attachée au camail ou à la gorgerette. On voyait persister cependant une sorte d'armure d'ordonnance, *classique*, qui semblait particulièrement affectée par la maison de France. Nous ne devons pas nous en tenir à ce vêtement de guerre, mais montrer les divers essais tentés par la chevalerie et qui ont un caractère pratique, en laissant de côté ce qui doit être mis au compte de la fantaisie des artistes peintres de miniatures. Mais on ne peut se méprendre à cet égard, pour peu qu'on ait l'habitude de con-

¹ Manusc. Bibl. nat., *Godefroy de Bouillon*, franc. (commencem. du XIV^e siècle).

² Suivant Villani, cet évêque de Châlons avait contribué par ses exhortations à engager la bataille et à repousser les propositions du prince de Galles.

sulter les manuscrits. On reconnaît bien vite ceux dont les peintures sont dues à des artistes reproduisant scrupuleusement ce

27 Lis



qu'ils voyaient, parmi un certain nombre où la fantaisie guidait seule les miniaturistes. Il est bon aussi, dans l'étude de ces docu-

ments, de distinguer ceux qui appartiennent aux écoles italienne,

28



flamande ou provençale, et de ne point considérer les exemples qu'ils donnent comme français. A dater de cette époque, en effet,

29



on observe, entre les vêtements de guerre de ces contrées et ceux

proprement français, de très-notables différences. Les armures anglaises se rapprochent davantage des nôtres, mais avec une certaine exagération dans les formes. Les Anglais outraient la mode des armures comme ils outraient la mode du vêtement civil dès la fin du XIII^e siècle.

Voici (fig. 28) un des hommes d'armes que l'on voit représenté plusieurs fois dans un manuscrit français des premières années du XIV^e siècle¹. Cet homme d'armes est vêtu du gambison piqué verticalement, qui ne descend qu'au-dessus du genou. Par-dessus est posé le haubert de mailles, qui couvre les bras, et possède un camail, une gorgerette à laquelle est rivée la cervelière conique d'acier. Sur le haubert est posée une broigne, ou vêtement de peau avec clous rivés, puis une cotte ou surcotte, qui paraît être également de peau ; roulée sur le ventre pour ne pas gêner les mouvements et de manière à former une sorte de veste sans manches avec pans postérieurs. Les bras sont couverts (arrière-bras et avant-bras) de canons faits de bandes de cuir bouilli réunies par des coutures. Les coudes sont protégés par des cubitières d'acier attachées au moyen de courroies ; le ceinturon passe sous la surcotte et est bouclé au milieu du ventre. Les jambes sont armées de chausses de mailles avec genouillères, grèves et plaques d'acier sur le cou-de-pied. Une dague est pendue le long de la cuisse droite. L'artiste a rendu minutieusement les détails de cette armure, ce que ne font jamais ceux qui se livrent à des compositions de fantaisie.

En regard de cette armure singulière, nous donnons celle du comte de Valois, Charles, troisième fils de Philippe le Hardi, qui, suivant Guillaume de Nangis, mourut le dixième jour de l'année 1325 (fig. 29). La statue de ce prince est déposée aujourd'hui à Saint-Denis et provient des Jacobins de Paris. Sous le haubert de mailles qui porte le camail et les gants, on voit le gambison piqué, puis la cotte d'armes d'étoffe souple, descendant, comme le gambison, au-dessous des genoux. Les jambes sont enfermées dans des grèves complètes d'acier, et les solerets sont de mailles. Une fine courroie maintient la cotte à la hauteur de la taille ; quant au ceinturon de l'épée, il est large et descend bas. L'écu est suspendu sur l'épaule par la guige. Sous le camail du haubert apparaît la chemise à petits plis. La cotte est fendue en quatre parties pour ne pas gêner à cheval. Le gambison ni le haubert ne sont échancrés. Très-amplés, ils se développaient en couvrant les genoux du cava-

¹ Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français, t. II.

lier. On voit que cette armure conserve le caractère de celles de la fin du XIII^e siècle, et ne présente aucune de ces étrangetés fréquentes au commencement du XIV^e siècle, dans l'adoubement de l'homme d'armes.

Le caractère flottant de la cotte d'armes, se perd bientôt cependant parmi la chevalerie française vers 1340. Cette cotte est rembourrée, épaisse; des pièces d'acier articulées couvrent les épaules et les bras. Le gambison piqué disparaît, et c'est la résistance de la cotte elle-même qui protège le haubert de mailles. C'est ainsi qu'est armée la statue du comte d'Alençon, frère du roi Philippe VI et fils de Charles de Valois. Il fut tué à Crécy en engageant si malheureusement la bataille, sans attendre que l'ordre du combat fût réglé, et lorsque les troupes françaises étaient harassées par une longue marche. Cette armure date donc de 1445 environ. Elle se compose (fig. 30¹) d'un haubert de mailles qui ne descend qu'au-dessus des genoux et est dépourvu de camail. Le bacinet remplace cette armure de cou et de tête. Sur le haubert est une surcotte de peau fortement rembourrée et juste au corps, lacée par derrière. Les épaules et arrière-bras sont couverts de lames d'acier articulées, et les canons des avant-bras sont complets; les cubitières ont deux grandes rondelles externes qui protègent la saignée. Pas de courroie pour maintenir la surcotte ajustée, mais une large ceinture tombant pour suspendre l'épée. Les jambes sont garnies de grèves complètes et les genouillères sont très-ajustées au membre. Les solerets sont d'acier et articulés. Le haubert n'est pas fendu. Seule la cotte porte une fente peu prononcée par derrière. Étant courts, ces vêtements n'avaient pas besoin d'être échancrés pour monter à cheval, d'autant qu'en chargeant, les hommes d'armes se tenaient debout sur leurs étriers.

Relativement à ce que nous disions tout à l'heure sur les caractères des armures appartenant aux diverses contrées de l'Europe occidentale, et pour montrer combien il est nécessaire de ne pas prendre sans examen les renseignements lorsqu'on veut reproduire exactement l'adoubement de l'homme d'armes, notamment de cette époque, nous donnerons ici l'armure d'Ulrick, landgrave d'Alsace, dont le tombeau est placé dans le chœur de l'église Saint-Guillaume à Strasbourg². C'est une admirable statue, un des chefs-d'œuvre de l'art du XIV^e siècle, dû à maître Woelflein de

¹ Église de Saint-Denis.

² Nous ignorons si cette admirable statue a résisté au bombardement des Prussiens.

Ruffach, bourgeois de Strasbourg. L'armure diffère autant de celles usitées en Allemagne que de celles usitées en France. La figure 31

30



en donne l'ensemble ¹. Cette œuvre est datée de 1344; elle est donc contemporaine de la précédente.

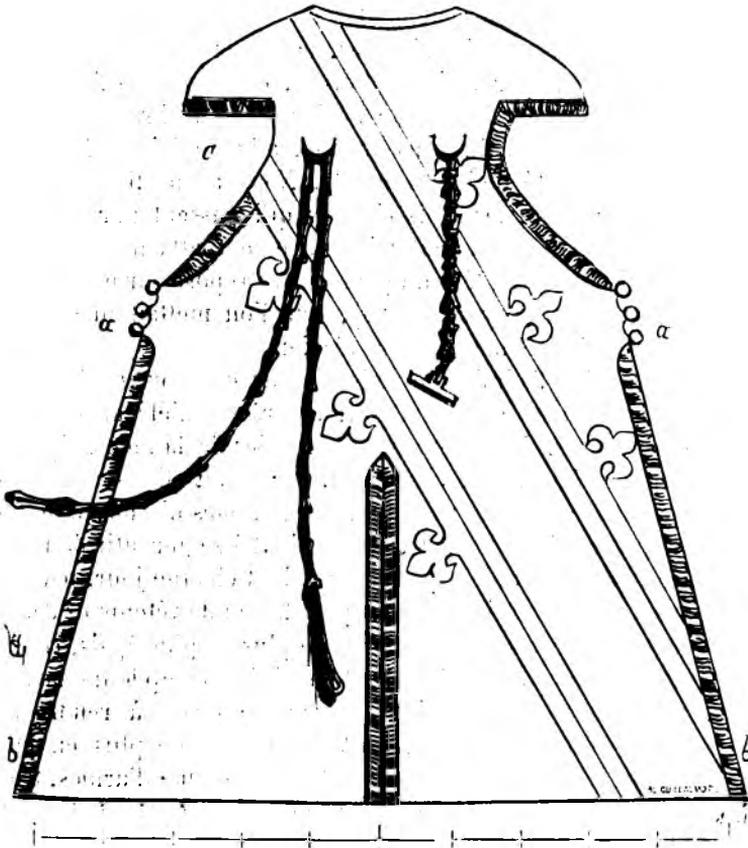
¹ M. Bœswilwald a bien voulu nous fournir tous les détails de cette statue et l'a fait mouler pour les musées de Paris. Nous ne savons si ce moulage, fait peu avant la guerre avec la Prusse, a pu être préservé.



L'armure se compose d'un gambison de peau non piqué, fendu

par devant seulement; d'un haubert de mailles à manches larges et ne tombant qu'au milieu des avant-bras; d'une cotte de plates d'acier rivées; d'une surcotte d'étoffe armoyée, sans manches, fendue par devant et latéralement percée à la hauteur des mamelles de deux ouvertures pour passer à droite deux bouts de chaînes,

32



à gauche un seul avec barrette, les deux premiers pour suspendre l'écu, le second pour arrêter le baudrier de l'épée qui passait sur l'épaule droite. Sous les larges manches du haubert apparaissent les canons protecteurs des avant-bras faits de lames d'acier avec forts rivets; les gantelets sont de même revêtus, sur la partie externe, de lames d'acier rivées sur de la peau. Les cuisses sont couvertes d'un caleçon juste, de peau piquée verticalement, qui se

termine par des découpures au-dessous des genoux, lesquels sont protégés par des genouillères d'acier maintenues par des courroies bouclées par derrière. Les jambes et les pieds sont enfermés dans des chausses de mailles. Un camail de mailles, attaché à une cervelière d'acier, couvre les épaules par-dessus la surcotte, dont nous donnons (fig. 32) la face antérieure développée.

Cette surcotte est une sorte de dalmatique, c'est-à-dire qu'elle se compose de deux parties exactement semblables réunies seulement aux épaules. Au-dessous des aisselles, ces deux parties se joignent à droite et à gauche par trois boutons *a*, et de *a* en *b* l'étoffe est laissée libre. On remarquera que l'échancrure du bras droit *c* est plus profonde que celle du bras gauche, afin de laisser à ce bras droit toute sa liberté de mouvements. Nous avons figuré sur le devant de la surcotte les trois chaînes qui passent par les deux ouvertures. Ces chaînes étaient nécessairement attachées derrière le cou sous le camail. La tête du personnage repose sur un heaume d'un beau caractère (voyez HEAUME), que l'on mettait au moment du combat, par-dessus la cervelière d'acier.

Laissant de côté l'admirable exécution de cette œuvre de sculpture, cet habillement est loin d'avoir la grâce et l'élégance de nos armures françaises. Les armures allemandes de la même époque sont encore plus lourdes et chargées ; cependant elles sont remarquables par leur caractère pratique. Les hommes d'armes d'outre-Rhin, notamment de la Bavière, cherchaient à se garantir de l'effet des armes offensives qui se perfectionnaient chaque jour, par une accumulation de précautions, une superfétation de vêtements défensifs, et surtout par des *plastronnages* de plus en plus épais, ce qui leur donnait une apparence lourde et gênait beaucoup leurs mouvements. En France, au contraire, tout en cherchant à rendre les armures plus résistantes, on faisait des efforts de plus en plus marqués pour dégager les mouvements de l'homme d'armes. C'est en France que les armures de plates se développent tout d'abord, pour couvrir les membres, auxquels il était important de laisser leur souplesse. Sous le roi Jean, on voit s'opérer une transition, et cependant on trouve encore des adouplements français équivalant à celui du landgrave d'Alsace, vers la fin du règne de Philippe de Valois. Nous en avons la preuve dans un précieux manuscrit de la Bibliothèque nationale ¹. Une des vignettes que nous reproduisons

¹ Français, *le Livre des échecs de Jehan de Vignay*, partie intitulée : *De l'estat de la forme des chevaliers et de l'ordre de chevalerie*.

(fig. 33) en *fac-simile* nous montre un chevalier-type armé, dans la posture *réglementaire*, sur son cheval. Voici la légende qui accompagne cette vignette: « Le chevalier doit estre sus son cheval
« armé de toutes armes, le hauberc vestu, le hyaume en la teste,

33



« armé de jambes et de piez. La lance à la main destre, couvert à
« sénestre de son escu ; ses plates vestues si come il appartient. Et
« doit avoir mace, espée et coutel et ganz de plates es mains, et
« doit avoir cheval convenable et enseigné por bataille. Et leur doit
« souvenir que quant il furent fais chevaliers, il furent premiè-
« rement baignez, le chief lavé et roignié et la barbe tondue
« ou rase. »

De 1350 à 1360, on voit apparaître le vêtement militaire de l'homme d'armes, juste au corps. La surcotte n'est plus flottante, et, serrée par une ceinture, elle recouvre un plastronnage très-épais, garnissant la poitrine, les épaules et les arrière-bras, quelquefois dépourvus de pièces de fer (fig. 34¹). Ce personnage porte une surcotte d'étoffe sur un plastronnage excessivement épais, qui protège la partie antérieure du torse, les épaules et les arrière-bras. Un camail de mailles avec bacinet d'acier couvre le cou et la tête. Ce bacinet est fixé derrière le dos, avec une courroie, pour

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Titre-Livre*, trad. française, écrite sous le roi Jean avant sa captivité (1350 à 1356).

l'empêcher de basculer en avant. Les jambes sont armées et les mains sont couvertes de gants de plates. L'épée est pendue basse à une double chaînette attachée à la ceinture.

34



35

La figure 35¹ donne une armure contemporaine de la précédente, mais la cotte est remplacée par une brigantine fortement plastronnée sur la poitrine et les épaules, lesquelles sont en outre

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, trad. française (1350 environ).

couvertes de spallières d'acier. Les arrière-bras et les avant-bras sont enfermés dans des canons d'acier à charnières, avec cubitières complètes. Les gants sont faits de forte peau. Les cuisses et les jambes sont armées entièrement, ainsi que les pieds.

35



Une gorgerette de mailles couvre le cou sous le bacinet, attaché comme le précédent. Cet homme d'armes porte la ceinture militaire, signe de son rang de chevalier, ceinture d'orfèvrerie à laquelle n'était pas habituellement suspendue l'épée, mais la dague. L'épée, sans fourreau, était fréquemment passée dans des courroies attachées au pommeau de la selle. La visière de ce bacinet ne se relève pas, mais pouvait s'ouvrir comme un volet. (Voyez BACINET.)

Bien qu'il fût d'usage d'armer les bras de pièces de fer à dater du

commencement du XIV^e siècle, cependant on voit encore, vers la fin de ce siècle, des hommes d'armes vêtus d'un surcot d'étoffe très-

35 bis.



rembourré sur la poitrine, avec jaseran de mailles par-dessous et manches de mailles sur étoffe également rembourrée, camail de mailles sur le tout, attaché au bacinet (fig. 35 bis). La visière,

comme dans le précédent exemple, ne se relevait pas, mais s'élevait au besoin ¹.

De 1350 à 1390, l'armure s'ajuste de plus en plus au corps, mais cependant elle est accompagnée parfois d'accessoires flot-

36



lants, manches, jupes, sous la cotte. C'était la mode alors, vers 1350, dans le costume civil, de porter de longues manches taillées en *barbes d'écrevisse*, et des cottes fendues de même, découpées sur les bords. L'exemple que nous donnons ici (fig. 36) provient d'un manuscrit fait pour le roi Jean ², et qui doit dater par conséquent de 1355 environ. L'homme d'armes est vêtu d'une cotte fendue du côté dextre, descendant à mi-jambes, sur laquelle est une surcotte

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Miroir historial*, français (fin du XIV^e siècle).

² Biblioth. nation., *Tite-Live*, trad. franç., n^o 259.

courte de mailles. Fait rare à cette époque, le torse est entièrement renfermé dans un corselet d'acier avec spallières d'étoffe formant bourrelets et manches longues taillées en barbes d'écrevisse, par-dessus l'armure complète des bras. Les jambes sont entièrement armées. Un bacinet appartenant aux mêmes vignettes est à côté du personnage et complète son adoubement. Les manches et la cotte sont rouges, doublées de pourpre. Le col de mailles est juste et passe sous le pourpoint d'étoffe rouge, auquel sont attachées les spallières et les manches.

Otant le corselet d'acier et la surcotte de mailles, cet homme d'armes se trouvait presque en habit civil, sauf les jambes et les bras, qui restaient armés, et la maille, qui paraissait au cou. Il était assez d'usage alors de mêler les vêtements civil et militaire de manière à rester armé, tout en conservant l'apparence du vêtement civil.

Cependant les accessoires amples disparaissent entièrement de l'armure ou s'y adaptent suivant le goût de la noblesse, jusqu'à la fin du XIV^e siècle.

Un récit de Froissart nous donne à ce sujet de précieux détails. Le fameux Jehan Chandos, sénéchal de Poitou, voulait s'emparer de Saint-Savin, dont la garnison française gênait ses opérations. Le dernier jour de l'année 1369 il se mit en route avec les principaux seigneurs du Poitou et environ trois cents lances; mais l'attaque n'ayant pas réussi, il dut se retirer à Chauvigny et renvoya une bonne partie de son monde. Nous laissons parler Froissart :

« Et messire Jehan Chandos demoura, qui estoit tout mélencolieux de ce qu'il avoit failli à son entencion, et estoit entré en une grande cuisine, et trait au fouier, et là se chaulfoit de feu d'estrain que son héraut lui faisoit, et se gengloit¹ à ses gens et ses gens à lui, qui volentiers l'eussent osté de sa mélencolie.

« Une grande espace après ce qu'il fu là venus et qu'il s'ordonnoit pour un pou dormir, et avoit demandé se il estoit près de jour, et vey entrer un homme tantost après en l'ostel et venir devant lui, qui lui dist : « Monseigneur, je vous apporte nouvelles. — Quelles, respondi-il? — Monseigneur, les François chevauchent. — Et comment le scés-tu? — Monseigneur, je suis parti de Saint-Salvin avec eux. — Et quel chemin tiennent-ils? — Monseigneur, je ne scay de vérité, fors tant qu'ilz tiennent, ce me semble, le chemin de Poitiers. — Et lesquelz sont-ce des François? — C'est messire Loys de Saint-Julien et

¹ « Plaisantait avec ses gens. »

« Carlouet le breton et leurs routes. — Ne me chault, dit messire Jehan Chandos. Je n'ay mais hui nulle voullenté de chevauchier. Ilz pourront bien trouver encontre sanz moy. » Si demoura un espace en ce propos tout pensis, et puis s'avisa et dist : « — Quoy que j'aye dit, c'est bon que je chevauche tous jours. Il me faut retourner à Poitiers, et tantost sera jour. — C'est voir, sire » ; ce respondirent ses chevaliers qui là estoient.

« Lors fist ledit messire Jehan Chandos restraindre ses plattes ¹, et se mit en arroy pour chevauchier, et aussi firent tous les autres. Si monterent à cheval, et se partirent, et prindrent le droit chemin de Poitiers, costojant la riviere. Et si pouvoient estre les François en ce propre chemin une grande lieue devant eulx, qui tiroient à passer la riviere au pont de Luzac, et en orent la cognoissance les Anglois par leurs chevaulx qui suivoient la route des chevaulx des François, et entrerent ou froie des chevaulx des François et dirent : « Ou les François ou messire Thomas de Persy chevauchent devant nous ². »

« Tantost fut adjournée et jour, car à l'entrée de janvier les matinées sont tantost espandues. Et povoient estre les François et les Bretons environ une lieue du dit pont, quand ils apperceurent, d'autre part la riviere, monseigneur Thomas de Persy et sa route; et messire Thomas et les siens les avoient jà aperceus. Si chevaucherent les grans galos pour avoir l'avantage du pont dessus dit, et avoient dit : « Vela les François ! Ilz sont une grosse route contre nous. Expoitons-nous ; si arons, et prennonns l'avantage du pont. »

« Quant messire Loys et Carlouet aperceurent les Anglois d'autre part la riviere, qui se hastoient pour venir au pont, si se avancierent aussi. Toutefois les Anglois y vinrent devant et en furent maistres et descendirent tous à pié et s'ordonnerent pour le pont garder et deffendre. Quant les François furent là venus jusques au pont, ilz se mirent à pié, et baillerent leurs chevaulx à leurs varlez, et les firent traire arriere et prinrent leurs lances, et se mirent en bonne ordonnance pour aler gaigner le pont et assaillir les Anglois qui se tenoient franchement sur leur pas ³, et n'estoient de riens effraiez, combien qu'ilz feussent un petit au regard des François.

¹ « Se fit vêtir de son armure. »

² Thomas de Percy était parti peu avant Jehan Chandos pour retourner chez lui.

³ « Passage. »

« Ainsi que ces François et Bretons estudioient et ymaginoient
 « comment et par quel tour à leur plus grant avantage les Anglois
 « envair et assaillir ilz pourroient, et vecy monseigneur Jehan
 « Chandos et sa route, banniere desploïée tout ventelant, qui estoit
 « d'argent à un pel aguisié de gueules, laquelle Jacques Alery, uns
 « bons homs d'armes portoit, et povoient estre environ quarante
 « lances, qui approucherent durement les François. Et ainsi que les
 « Anglois estoient sur un tertre, espoir trois bonniers de terre en
 « sus du pont, les garçons des François qui les apperceurent, et
 « qui se tenoient entre le pont et ledit tertre, furent tous effraiez
 « et dirent : « Alons ! Alons nous en ! Vecy Chandos. Sauvons nous
 « et nos chevaux. » Si s'en partirent et fuirent et laisserent là
 « leurs maistres.

« Quant messire Jehan Chandos fu là venus jusques à eulx, sa
 « banriere devant lui, si n'en fist pas trop grant compte, car petit
 « les prisoit et amoit, et tout à cheval les commença à ramposner en
 « disant : « Entre vous, François, si estes malement bonnes gens
 « d'armes. Vous chevauchez à vostre aise et à votre volenté, de nuit
 « et de jour. Vous prenez villes et forteresses en Poitou, dont je suis
 « sénéchal; vous raençonnez povres gens sans mon congié; vous
 « chevauchiez partout à ceste armée: il semble que le país soit tout
 « vostre, et par Dieu non est. Messire Loys, messire Loys, et vous,
 « Carlouet, vous estes maintenant trop grans maistres ! Il y a plus
 « d'un an et demy que j'ay mis toutes mes ententes que je vous
 « peusse trouver ou rencontrer. Or vous voy-je, Dieu merci, et par-
 « lerons à vous et saurons lequel est le plus fort en ce país, ou
 « je, ou vous. On m'a dit et compté par pluseurs fois que vous me
 « desiriez à veoir : si m'avez trouvé. Je suis Jean Chandos. Se bien
 « me ravisez voz grans appertises d'armes, qui sont maintenant si
 « renommées, se Dieu plaist, nous les esprouverons. » Ainsi et de
 « telz langages les recueilloit messire Jehan Chandos, qui ne voulsist
 « nulle part estre fors que là : tant les desiroit-il à combatre !

« Messire Loys et Carlouet se tenoient tous quois, ainsi que tous
 « confortez qu'ilz seroient combatus, et riens n'en savoient messire
 « Thomas de Persy et les Anglois qui de là le pont estoient : car le
 « pont de Lanzac est hault, à boce ou milieu, et ce la leur en tolloit la
 « veue.

« Entre ces ramposnes et paroles de messire Jehan Chandos, qu'il
 « faisoit et disoit aux François, un breton prist son glaive ¹, et ne
 « se pot abstenir de commencer meslée, et vint assener à un

¹ « Sa lance. »

« escuier anglois qui s'appelloit Simekins Dodale, et lui arresta son glaive en la poitrine, et tant le bouta et tira que ledit escuier il mist jus dessus son cheval à terre. Messire Jehan Chandos, qui oy effroy derriere lui, se retourna sur son costé, et vit son escuier gesir à terre, et que on féroit sur lui. Si s'eschaufa en parlant plus que devant, et dist à ses compaignons et à ses gens : « Comment lairrez vous ainsi cest homme tuer? A pié! à pié! » Tanstost il sailli à pié; aussi firent tous les siens, et fu Simekins rescous. Vecy la bataille commencée.

« Messire Jehan Chandos, qui estoit grant chevalier, fort et hardi et confortez en toutes les besoingnes, sa banniere devant lui, environnez des siens et vestu dessus ses armeures d'un grant vestement qui lui batoit jusques à terre, armoié de son armoierie, d'un blanc samit à deux pelz aguisez de gueules, l'un devant et l'autre derriere, et bien sembloit souffisant homme et entreprenant en cel estat, pié avant autre, le glaive ou poing, s'en vint sur ses ennemis.

« Or il faisoit à ce matin un petit reslet¹; si estoit la voie moillie, si que, en passant, il s'entorteilla en son parement, qui estoit sur le plus long, tant que un petit il trebucha. Et vecy un cop qui vint sur lui lancié d'un escuier qui s'appelloit Jacques de Saint-Martin, qui estoit fort homme et appert durement, et fu le cop d'un glaive qui le prist en char, et s'arresta dessoubz l'œil entre le nés et le front, et ne vit point messire Jehan Chandos le cop venir sur lui de ce lez là, car il avoit l'œil estaint, et avoit bien cinq ans qu'il l'avoit perdu ès landes de Bordeaux, en chaçant un cerf. Avec tout ce meschief, messire Jehan Chandos ne porta onques point de visiere, si que en trebuchant il s'appuia sur le cop qui estoit lancié de bras roide.

« Si lui entra le fer là dedens, qui s'en cousti jusques au cervel, et puis retira cil son glaive à lui. Messire Jehan Chandos, pour la douleur qu'il senti ne se pot tenir en estant, mais chey à terre, et tourna deux tours moult doulereusement, ainsi que cil qui estoit fêrus à mort : car onques depuis ne parla². »

Nous avons donné tout au long ce remarquable passage du chroniqueur, parcc qu'il peint de la manière la plus saisissante les habitudes militaires des hommes d'armes de l'époque, et nous fournit sur

¹ « Petite gelée blanche. »

² Froissart, livr. I, part. 2, chap. CCXCX (voy. *l'Hist. du château et des sires de Saint-Sauveur le Vicomte*, par M. Léopold Delisle : ce passage est donné en entier d'après les meilleurs manuscrits de Froissart).

le vêtement des chevaliers des renseignements précieux. Chandos,

57



par-dessus ses plates, portait un long parement de samit, c'est-à-dire d'étoffe épaisse de soie, descendant jusqu'à terre et armoiyé de ses

armes. On voit, en effet, pendant le règne de Charles V et jusques à la fin du xiv^e siècle, les hommes d'armes de haut lignage ainsi vêtus, sur nos monuments et les miniatures des manuscrits français.

Pendant, comme alors la chevalerie combattait souvent à pied, cette sorte de vêtement devait être fort gênante. Chandos se prend les pieds dans son parement, trébuche, et tombe sur le coup qui lui est adressé. Il est à croire qu'habituellement, lorsque les hommes d'armes mettaient pied à terre pour combattre, ils se débar-rassaient de ces parements incommodes. Mais, en la circonstance, Chandos, irrité, à quelques pas de ses ennemis, s'empresse de sauter à terre, et combat avec ce malencontreux parement, dessous lequel on était armé de pièces justes au corps.

L'homme d'armes que nous présentons ici (fig. 37¹) est vêtu d'un corselet de peau ou de toile en double, rembourré, recouvert de plaques d'acier rectangulaires avec un rivet au centre et disposées comme des tuiles. Ce corselet est terminé par des tassettes au nombre de six, à recouvrements, attachées à la ceinture d'acier ou braconnière, laquelle, dans cet exemple, est complètement masquée. La dernière lame est ornée de la ceinture militaire d'orfèvrerie. Un crochet fixé sous les tassettes suspend l'épée. Les bras et jambes sont complètement armés. Un large camail de mailles, attaché au bacinet, couvre le cou et les épaules.

C'est par-dessus cette armure de plates qu'on mettait le parement en question, ainsi que le montre la figure 38², copiée sur une des statues des preux qui ornent les parois extérieures des tours du château de Pierrefonds. Ces sculptures, très-fidèlement exécutées dans les moindres détails, présentent les habillements de guerre des nobles chevaliers de la fin du xiv^e siècle³. Celui-ci est à peu près armé comme le précédent, si ce n'est que les tassettes sont remplacées par des rangs de plaques d'acier posées en tuiles avec rivets latéraux. Sous les tassettes apparaît un haubert de mailles. Le bacinet, d'une forme excellente, retient fortement la gorgerette de mailles au moyen d'un cordon de cuir passant dans des cylindres de fer traversant la base du casque. Le parement de samit est pourvu de manches très-amplés taillées, ainsi que la cotte, en barbes d'écrevisse. Par-dessus le parement sont fixées des ailettes en forme de

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Titre-Live*, français, n° 30 (1395 environ).

² Cette statue est celle de Judas Machabée, placée à l'extérieur de la tour de la chapelle. Judas Machabée est un des neuf preux.

³ La construction du château de Pierrefonds remonte aux dernières années du xiv^e siècle.

rouelles. L'épée est attachée au ceinturon et la guige de l'écu passe sur l'épaule droite de l'homme d'armes.

38



Quoique la date de cette sculpture ne puisse être l'objet d'un

doute (1395 à 1400), il est certain que l'artiste, en sculptant les preux, a voulu sortir du temps où il vivait. Pour habiller un Charlemagne, un César, un Artus, un Hector, un Judas Machabée, le sculpteur, afin de donner à ces figures un caractère d'ancienneté,

39



prenait l'armure de la génération précédente. C'est ainsi qu'on entendait la fidélité historique au ^{xiv}^e siècle. Cette armure n'est donc pas celle d'un homme d'armes de 1395, mais d'un chevalier de 1360 à 1370, et nous fournit l'adoubement que devaient porter Jehan Chandos et les gentilshommes de son temps. Ces belles statues sont évidemment faites sur des modèles existants, mais alors il ne manquait pas, dans les châteaux, d'armures ayant appartenu à de vieux châtelains dans leur jeunesse. De 1390 à 1400, on ne

portait plus de parements de cette coupe, plus de tassettes en tuiles, plus d'aillettes en rouelles ; les solerets étaient plus pointus, les genouillères plus saillantes, et le bacinet avait une autre forme.

La mort de Jehan Chandos fit grand bruit. Froissart dit qu'il fut fort regretté, « car onques depuis cent ans ne fu plus courtois, « plus gentilz ne plus plain de toutes bonnes et nobles vertus et « conditions entre les Anglois de lui ». Il fut pleuré par la noblesse de sa nation et même par une partie notable des barons français. La chevalerie en venait alors, très-fréquemment, à combattre à pied ; cet événement et cette façon de combattre durent faire abandonner assez tôt ces parements d'une si noble apparence à cheval, mais si incommodes pour se battre à pied.

De 1395 à 1400, et plus tard encore, on voit cependant les longues manches adoptées parfois avec l'armure. L'homme d'armes que donne la figure 39¹ porte, par-dessus un corselet ou une brigantine, un habillement d'étoffe à jupe fendue par devant, boutonné ou lacé de cette fente jusqu'à la poitrine, garni de longues manches découpées. Une ceinture étrange orne ce parement. Elle se compose de deux galons d'orfèvrerie réunis par des chaînettes d'or, posés en losanges et terminés par des pendeloques en forme de disques. Quelquefois ces pendeloques sont des grelots. Notre homme d'armes porte le heaume ; ses jambes sont complètement armées et ses mains couvertes de gants de peau. Le cheval est houssé. Souvent ce parement est dépourvu de manches et forme simplement corset² ; alors les bras sont armés de plates, ou même encore de mailles.

Nous arrivons au moment où l'armure prend un caractère nouveau. Les parements d'étoffe disparaissent ou sont ajustés ; les plates, composées de tant de parties variables, se changent en pièces fixes, solidaires. L'armure, de fer battu, est construite d'après une méthode plus suivie et à l'aide de moyens perfectionnés. C'était la conséquence des guerres incessantes qui avaient occupé la moitié du xiv^e siècle. L'état de paix des dernières années du règne de Charles V et des premières du règne de Charles VI avait donné à l'industrie un grand développement en France. Le luxe, vers ces derniers temps, dépassait tout ce qu'on peut imaginer, et les armures notamment avaient acquis une rare perfection de travail. Elles étaient d'un prix considérable, et tous les hommes

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tristan*, t. I, français (1395 à 1400).

² Même manuscrit.

d'armes n'étaient pas en état de les payer. Aussi beaucoup s'habillaient-ils de brigantines, de gambisons garnis de lames d'acier et de rivets; mais, vers 1400, l'armure de fer fut adoptée définitivement par la chevalerie, coûte que coûte. C'était le harnais blanc, c'est-à-dire simplement poli, sans aucun agrément et garantissant absolument le corps et les membres. Le bacinet remplaçait le heaume, dont on ne se servait plus guère que dans les tournois. Le corselet d'acier, composé du plastron, de la pansière et de la dossière, suppléait aux plastronnages plus ou moins armés, dont on se servait si fréquemment avant cette époque. Aux cottes succédaient les tassettes; les spallières prenaient un grand développement et protégeaient efficacement les épaules, les aisselles et les omoplates. Rarement des gorgerettes de mailles, mais de lames d'acier, à recouvrements articulés. Les cubitières, amples, garantissaient la saignée et le coude. Les gantelets étaient merveilleux de souplesse.

Les armuriers avaient certainement observé scrupuleusement le jeu des articulations de la queue de l'écrevisse, et, partant de ce principe, ils composaient les plaques de recouvrement destinées à former les tassettes, certaines parties des arrière-bras, les gorgerins, les alentours du genou et quelquefois même les pansières. L'infanterie commençait alors à prendre dans les batailles un rôle important. Les troupes à pied, de l'Angleterre surtout, étaient bien disciplinées, solides, et faisaient beaucoup de mal à la cavalerie avec les plumées, les fauchards et vouges. Les arbalètes, plus fortes, envoyaient des carreaux qui perçaient les plastrons et les brigantines. On croyait rendre à la cavalerie la puissance qu'elle perdait chaque jour en perfectionnant son armement défensif. D'ailleurs, cette cavalerie mettait alors pied à terre, souvent, pour combattre. On s'abordait à la lance raccourcie ou à l'épée, ou à la masse; il paraissait nécessaire de couvrir de fer exactement toutes les parties du corps, en évitant les jointures, les défauts, pour mieux résister à ce genre de combat très-meurtrier. Cependant la pesanteur de ces armes était grande, et cette chevalerie combattant à pied, peu mobile, promptement épuisée de forces, ne pouvait soutenir une longue lutte.

La figure 40¹ nous montre la transition entre l'armure de plates et l'armure de fer. Cet homme d'armes est vêtu du corselet avec doublure, à laquelle est fixée, par une courroie devant et une cour-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre de Guyron le Courtois*, français (1400 env.).

roie derrière, la bavière qui protège le cou et le menton. Au corselet est rivé le fautre pour mettre la lance en arrêt. La poitrine et les arrière-bras sont fortement plastronnés sous le corselet et sous la

40



maille qui couvre ces arrière-bras. La tête est protégée par une salade à visière mobile. Le corselet se termine par une braconnière forgée avec la doublure, braconnière à laquelle sont suspendues les tassettes au moyen de courroies. Les jambes sont complètement armées avec genouillères très-saillantes, pour rendre facile le pliage

du genou. Les grèves sont renforcées par des doublures en haut des tibias. Des plates supplémentaires attachées aux tassettes protègent les cuissots devant et latéralement ; un bout de mailles ferme l'entre-cuisses. L'écu est suspendu au cou, sur l'épaule gauche, par la guige. Nous dirons comment est combiné le corselet et comment on peut l'attacher au torse (voyez CORSELET). Les gantelets sont revêtus de lames d'acier articulées.

41



Le même manuscrit ¹ représente, dans ses miniatures, des chevaliers complètement armés de pièces de fer et où la maille n'apparaît plus (fig. 41). Cet homme d'armes est revêtu d'un corselet fortement bombé avec doublures, sous lequel est une braconnière à la-

¹ De *Guyon le Courtois*, Biblioth. nation., français (1400 environ).

quelle sont attachées les tassettes réunies cette fois, non par des courroies, mais par des rivets latéralement, de manière à présenter exactement le jeu des articulations de la queue des écrevisses.



Des plates latérales garantissent la jonction des deux parties des cuissots. Les jambes sont entièrement armées, et la tête est couverte d'un bacinet avec bavière articulée et visière mobile. Il est évident que cette armure est faite pour présenter aux coups de lance des

surfaces glissantes, dérobées, en évitant, autant que possible, les angles et jonctions qui peuvent donner prise à la pointe du fer. L'écu, suspendu au cou par la guige, couvre le bras gauche et peut être ramené en avant. On remarquera la selle de ce cavalier avec son troussequin emboitant le haut des cuisses et ses larges gardes de peau piquée. Quelquefois, sur le corselet, on mettait une très-courte cotte d'étoffe, une sorte de chemisette, armoyée ou blanche, et destinée alors à éviter l'effet des rayons solaires sur le fer ¹.

L'armurier a supprimé, dans la façon de cette armure, toutes boucles et courroies apparentes, lesquelles étaient souvent brisées pendant le combat. Les diverses pièces tiennent ensemble, soit par des rivets, soit par des courroies sous-jacentes, soit par des boutons à ressort.

Il faut croire cependant que ces corselets présentaient des difficultés de fabrication, ou qu'on les trouvait souvent trop lourds et gênants, car des tentatives sont faites encore, au commencement du xv^e siècle, pour obtenir un vêtement de fer plus facile à façonner, ou plus souple et plus léger. Un manuscrit de 1404 à 1417 ² nous montre, dans la collection de ses très-remarquables miniatures, des hommes d'armes dont le corps est entièrement couvert de cottes de fer composées comme les tassettes, au moyen de lames à recouvrement, maintenues solidaires par des rivets latéraux (fig. 42). Ces hommes d'armes portent encore la gorgerette de mailles attachée au bacinet. Les plates composant ces cottes devaient être assez souples et élastiques pour s'ouvrir et permettre de passer les bras, car elles étaient fixées par derrière au moyen de fortes boucles et courroies (fig. 43), comme certaines brigantines. Il est certain que cet habillement de guerre était loin d'avoir la résistance des corselets et tassettes, mais il devait coûter beaucoup moins cher; il était plus léger et laissait plus de liberté aux mouvements du corps. On tâtonnait, mais en adoptant définitivement le fer battu pour le vêtement de l'homme d'armes.

Désormais la partie inférieure de l'armure était à peu près fixée et ne devait plus guère être modifiée, mais il n'en était pas de même pour les épaules, le torse et la tête. Lorsque la chevalerie ne combattait qu'à cheval, il importait assez peu que les mouvements du torse et de la tête fussent libres. Le haut du corps agissait par sa masse immobile lorsqu'on chargeait. Il n'en pouvait être ainsi dès

¹ Même Manuscrit. Tous les détails de ces armures sont donnés dans le *Dictionnaire*.

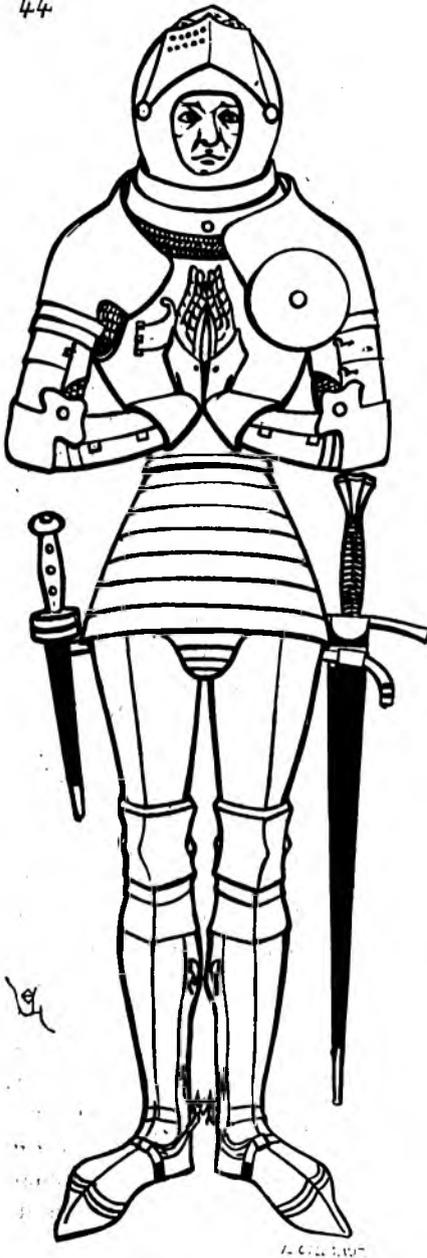
² Biblioth. nation., *les Merveilles du monde*, français.

que les hommes d'armes devaient combattre aussi souvent à pied qu'à cheval. Dans ce premier cas, il fallait que la tête, les bras, le torse, pussent conserver une certaine liberté de mouvements. La difficulté était de ne pas affaiblir ces parties essentielles, tout en leur



laissant la souplesse nécessaire. La protection des épaules était ce qui préoccupait le plus les armuriers. Pour laisser une certaine liberté aux mouvements de la tête, on adaptait le camail, ou gorge-rette, au bacinet. Mais ce tissu de mailles, si bien plastronné qu'il fût par-dessous, ne préservait pas suffisamment des coups de masse et de marteaux aigus ou faussards. Les ailettes étaient souvent insuffisantes et faciles à déranger pendant une action.

44



Il fallait des spallières fixes; il fallait que le bacinet pût se mou-

voir de droite et de gauche, et que sa jonction avec le corselet fût préservée. C'est vers 1415 que les essais tentés jusqu'alors arrivent à peu près à un résultat satisfaisant. Une tombe gravée, qui date de 1419, appartenant à l'église Saint-Alpin de Châlons-sur-Marne¹, nous fournit un renseignement précieux.

Quoique la gravure de cette tombe soit d'une exécution médiocre, elle présente fidèlement les détails de l'armure de ce temps (fig. 44). Le bacinet de ce gentilhomme entre dans deux lames de métal à recouvrement, qui forment gorgerin et permettent les mouvements de droite et de gauche. Ces deux lames, qui, circulairement, préservent le cou, sont fixées à un camail de mailles qui passe sous le corselet, qui est de deux pièces, plastron et dossière.

Au plastron est fixé le fautre à charnière, qui, développé, permet d'appuyer la lance en arrêt. Les épaules sont protégées par deux spallières qui les enveloppent entièrement, mais qui ne sont pas semblables. Celle de droite est échancrée au droit de l'aisselle pour le passage du bois de la lance. Celle de gauche reçoit en avant une rouelle qui couvre le défaut. Celle-ci monte plus haut sur le gorgerin, car le côté gauche est particulièrement exposé aux coups de lance. La braconnière est une véritable ceinture de fer à laquelle s'attachent les tassettes, au nombre de sept lames, sans courroies, mais maintenues par des rivets. L'épée et la dague sont suspendues à des courroies fixées au haut des cuissots. Le bas des grèves est articulé, tandis que les solerets possèdent des cous de-pied d'une seule pièce; leurs articulations ne commençaient qu'au droit des doigts. Cette armure est complète, et figure celles que la chevalerie française portait à la bataille d'Azincourt.

Les spallières, larges, saillantes, ne permettaient pas de passer par-dessus la chemise ou cotte courte armoyée, sans manches et sans ceinture. Il fallait, pour pouvoir vêtir ces cottes, que le chevalier fût armé comme le sont ceux représentés figures 40 et 42. Il est certain qu'à la bataille d'Azincourt² quelques nobles français portaient des cottes armoyées par-dessus leurs armures, mais non tous, car beaucoup ne furent pas tout d'abord reconnus parmi les morts. Il ne paraît pas que le duc d'Alençon, qui se conduisit si bravement pendant cette journée, eût une cotte à ses armes sur son armure. Entouré, déjà blessé, en vain voulut-il se rendre en se nommant et en levant sa visière, il fut massacré, n'ayant point été reconnu à temps.

¹ Du seigneur de Mairet, mort en juillet 1419.

² Le 25 octobre 1415.

Après cette journée qui vit périr l'élite de la chevalerie française, des modifications furent apportées dans la manière de s'armer. Le pays était ruiné, le luxe des armes était moins que jamais de saison. Les traditions, déjà fort altérées chez la noblesse guerrière, étaient perdues, le royaume, envahi par l'étranger, était la proie des factions des Armagnacs et des Bourguignons. C'était à la cour du duc de Bourgogne et à celle du roi d'Angleterre que le luxe s'était réfugié.

Les habillements des hommes d'armes français subissaient les influences de ces deux cours. Certaines parties de l'armure étaient empruntées à la mode anglaise, d'autres à la mode de Bourgogne. L'armée du duc était recrutée parmi des populations diverses, dont quelques-unes ne laissaient pas d'avoir plus de rapports avec les habitudes des Allemands qu'avec celles des Français. C'est pourquoi, vers cette époque (1420 à 1430), on trouve dans l'armure française des étrangetés qui semblent interrompre le progrès logique de l'habillement de guerre jusqu'alors. C'est vers 1420 que l'on voit apparaître la lourde bavière allemande, les spallières, cubitières et garde-bras démesurés adoptés par les Anglais; que l'habillement de tête adopte toutes sortes de formes. Nous n'entrerons pas, à ce propos, dans de trop longs détails, les articles du *Dictionnaire* devant s'occuper de ces diverses pièces et de leurs modifications.

Le seul exemple que nous donnons ici (fig. 45¹) suffira pour faire saisir ces influences qui viennent modifier pour un temps, et d'une façon irrégulière, notre armure. Cet homme d'armes est vêtu d'un corselet avec tassettes, le tout recouvert d'une étoffe collée, suivant une habitude qui avait été adoptée en Italie dès la fin du xiv^e siècle. Les épaules sont couvertes d'énormes spallières. Une lourde bavière fixe, suivant la mode allemande, protège le cou et le menton. Une salade sans visière défend le chef. Les garde-bras, épais, sont ouverts à la partie supérieure externe, pour permettre le jeu du bras, ce qui ne se voit guère dans les armures françaises. Le harnais de jambe seul conserve bien son caractère national.

La guerre poursuivie contre les Anglais, possesseurs de la plus grande partie du royaume, obligea de donner aux armures un caractère pratique.

Les gentilshommes qui, dans ces temps calamiteux, tenaient encore pour le roi de France, n'avaient guère le loisir de penser, comme

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Boccace*, trad. française (1420 environ).

leurs prédécesseurs, à faire faire de brillantes armures, couvertes des plus somptueux parements. Tenant continuellement les champs, ce qu'il leur fallait, c'étaient de bonnes armes, pas trop lourdes,



qui ne demandassent pas un entretien coûteux et deux ou trois varlets pour aider à les endosser. On recrutait alors la gendarmerie un peu partout, et beaucoup de braves gens, qui voulaient bien concourir à la défense du pays ruiné, n'étaient pas en

état de payer ces belles armures forgées, qui, sous le règne de Charles VI, étaient très-coûteuses. A défaut de la noblesse, en partie détruite à Azincourt, plus soucieuse souvent de se retirer dans ses châteaux que de concourir à la défense d'un royaume que l'on pouvait considérer alors comme en complète dissolution, la nation elle-même commençait à s'armer. L'artillerie à feu prenait alors assez d'importance pour modifier l'ancienne tactique de la chevalerie. L'apparition de la Pucelle hâta ce mouvement du pays qui, moins d'un siècle plus tard, devait tendre à se substituer à la féodalité armée et à composer des troupes nationales.

Nous voudrions bien pouvoir donner à cette page de notre étude l'armure que portait Jeanne Darc. Les documents que l'on possède sur le genre de vêtement de guerre qu'elle avait adopté sont vagues et ne permettent guère que des hypothèses plus ou moins ingénieuses. Toutefois ces documents s'accordent à la représenter comme ayant revêtu une armure d'homme. D'après la chronique de Mathieu Thomassin, lorsque la Pucelle fut présentée au Dauphin, « elle « avoit courts les cheveux et un chapperon de layne sur la teste, « et portoit petits draps (braies) comme les hommes, de bien simple « maniere. Et parloit peu, sinon que on parloit à elle. » Plus loin, le même auteur ajoute : « Mondit seigneur le Daulphin feit armer et « monter ladicte Pucelle. Et si ay oi dire a ceulx qui l'ont veue « armée qu'il la faisoit tres bon voir, et se y contenoit aussi bien « comme eust fait ung bon homme d'armes. Et quant elle estoit « sur faict d'armes, elle estoit hardye et courageuse, et parloit « haultement du fait des guerres. Et quant elle estoit sans harnoy, « elle estoit moult simple et peu parlant. » La chronique anonyme, très-postérieure à Jeanne Darc ¹, dit que Robert de Baudricourt, qui fit conduire la Pucelle devant le Dauphin, lui fit faire « robe et « chaperon à homme, gipon, chausses à attacher houseaux et espe- « rons, et luy bailla un cheval et un varlet ». Ailleurs, la même chronique dit « qu'elle chevauchoit toujours armée de toutes « pieces, et en habillement de guerre, autant ou plus que capitaine « de guerre qui y fust ; et quand on parloit de guerre, ou qu'il falloit « mettre gens en ordonnance, il la faisoit bel ouyr et veoir faire les « diligences ; et si on crioit aucunes fois à l'arme, elle estoit la plus « diligente et premiere, fust à pied ou à cheval... »

Étant devant Paris, la Pucelle avait fait offrande de ses armes

¹ 1467 au plus tard. Voyez *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, publ. par M. J. Quicherat, t. IV, p. 206.

à l'abbaye de Saint-Denis, où elles restèrent appendues jusqu'au pillage de l'église qui eut lieu peu après. Pendant son procès :
 « Interrogée quelz armes elle offry à Saint Denis, respond que ung
 « blanc harnas entier à ung homme d'armes, avec une espée ; et
 « le gaigna devant Paris.

« Interrogée à quelle fin elle les offry, respond que ce fu par
 « devocion, ainsi qu'il est accoustumé par les gens d'armes, quant
 « ils sont bléciés ; et pour ce qu'elle avoit esté blécée devant Paris,
 « les offrit à Saint Denis, pour ce que c'est le cry de France.

« Interrogée ce c'estoit pour ce que on les armast (*sic*), respond
 « que non ¹. »

Il est difficile d'expliquer le sens de ce dernier passage ; mais la version latine qui dit : « *Interrogata utrum hoc fecerit ut arma ipsa adorentur* », rétablit le sens.

Il ressort de ce texte que les armes suspendues à Saint-Denis, en manière d'ex-voto, n'étaient pas les armes que Jeanne Darc portait habituellement, mais un harnais blanc qu'elle avait gagné à l'attaque des barrières de Paris.

La persistance avec laquelle la Pucelle gardait l'habit d'homme, le sens religieux qu'elle semblait y attacher, ne portant rien qui pût rappeler son sexe, permettent de supposer que son harnais était exactement semblable à celui des hommes d'armes.

Le plastron bombé de l'époque, la disposition des tassettes, couvrant les hanches, convenaient d'ailleurs aussi bien à la conformation féminine qu'à la taille de l'homme.

Dans le journal du siège d'Orléans, il est dit qu'à l'attaque du boulevard des Tournelles du pont, où elle fut blessée à l'épaule d'un carreau d'arbalète, elle n'était vêtue que d'un *jazerant*, c'est-à-dire d'un canail de mailles. C'était pour ce temps une armure insuffisante, mais bien d'autres que la Pucelle en portaient encore.

Cependant Jeanne Darc ne fut pas la seule femme qui se soit armée en guerre dans ces temps de luites incessantes. Suivant sa propre déclaration, si Jeanne avait pris l'habit d'homme, c'est qu'elle voulait éloigner de la pensée de ses compagnons d'armes toute idée qui pût être une offense pour elle. Des scrupules de cette nature ne préoccupèrent pas, peut-être, les quelques femmes qui prirent le harnais de guerre, et, en chevauchant, elles prétendaient conserver les privilèges attachés à leur sexe. Avec l'armure, celles-ci conservaient donc la longue jupe d'étoffe. Un manuscrit de la

¹ Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, par M. Jules Quicherat, t. I, p. 179.

Bibliothèque nationale¹ représenté les Amazones qui vinrent défendre Troie. Les femmes sont armées à la mode du temps et comme ont pu l'être vraisemblablement les dames qui, de 1425



à 1435, voulurent courir les chances de la guerre. Les unes ont, par-dessus leur longue jupe, le corps couvert d'un jaseran, avec habillement de tête et de bras ; d'autres possèdent le corselet articulé avec longues tassettes (fig. 46), brassards, garde-bras, spallières,

¹ Destruction de la ville de Troyes (sic), français (1425 à 1450).

salade avec bavière. Cet habillement de guerre féminin ne nous paraît pas être une fantaisie du miniaturiste, mais conserver un caractère de réalité qu'on ne trouve pas dans les représentations purement imaginaires. Il est évident que Jeanne Darc ne voulait pas qu'on la confondit avec ces dames guerrières qui, sans trop médire, étaient plus renommées par leur bravoure que par la rigidité de leurs mœurs.

Nous arrivons au moment où l'armure de fer devient correcte. La belle période du harnais de fer battu, en France, est comprise entre les années 1430 et 1460. Légèreté relative, souplesse, exécution irréprochable, formes élégantes et bien appropriées au corps ; toutes les qualités se rencontrent dans ces habillements de guerre. La figure 47 montre les derniers tâtonnements¹. Le corselet se compose, comme ceux des exemples précédents, du plastron, de la pansière et de la dossière. Dans cet exemple, les tassettes sont remplacées par une jupe de brigantine, c'est-à-dire faite de lames d'acier à recouvrement, rivées entre deux étoffes, l'une qui fait parement extérieur et qui est de soie épaisse ou velours, l'autre qui fait doublure et qui est de peau ou de forte toile en double. Les deux spallières diffèrent, celle de droite entaillée au droit de l'aisselle, et celle de gauche couvrant bien le défaut. Les garde-bras remplacent les cubitières et sont solidaires des arrière-bras et avant-bras, auxquels ils sont attachés par des rivets et lanières de cuir. Les gantelets sont séparés des avant-bras. Le harnais de jambes se compose d'un garde-cuisse d'une seule pièce avec partie postérieure articulée. Les genouillères sont armées, à leur partie externe, de belles gardes. Les grèves sont complètes, doublées sous les genouillères, avec molletières à charnières descendant jusqu'aux talons ; les solerets, articulés, sont attachés aux grèves, et passent sous les extrémités inférieures des molletières, avec lesquelles ils s'assemblent au moyen de boutons à ressort. Nous donnons deux habillements de tête différents. L'un, A, est une salade sans visière mobile, mais avec couvre-nuque articulé. Le cou et le menton sont protégés par une bavière attachée au corselet. L'autre, B, est un bacinet avec gorgerin attaché de même au corselet par des courroies, l'une devant, l'autre derrière. Ce bacinet, dont le profil est donné en C, est très-simple. Il se compose d'un tymbre avec mentonnière s'ouvrant latéralement et visière qu'on ne peut lever, mais qu'on supprime ou qu'on fait tourner de côté en enlevant une

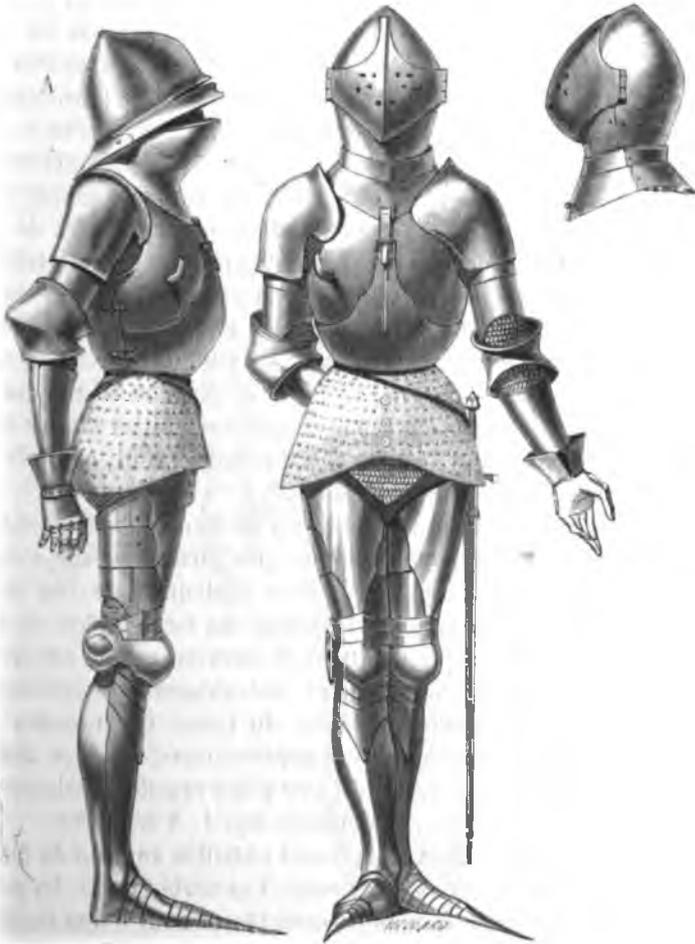
¹ Manusc. Biblioth. nation., *Destruction de la ville de Troyes (sic)*, français (1425 à 1430).

goupille des deux charnières latérales, comme on ferait d'un volet.
Il n'y avait pas à craindre qu'un coup de lance ou d'épée enlevât

47

B

C



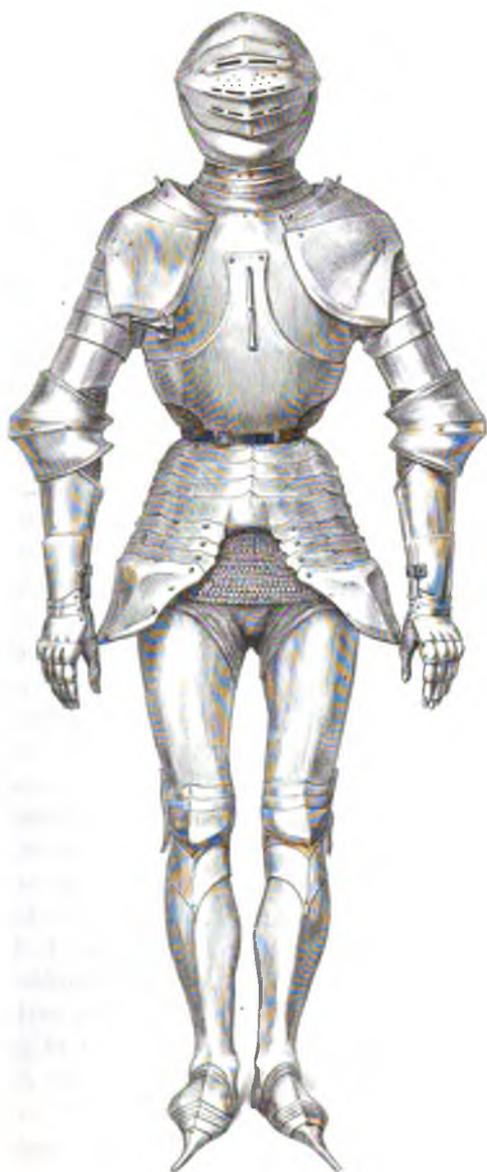
cette visière. C'est là une des dernières formes données au bacinet, qui est bientôt remplacé par l'armet, habillement de tête irréprochable (voy. ARMET).

Un des meilleurs types de l'armure de fer de 1440 se voyait au musée de Pierrefonds (pl. II). Cette armure est une merveille

au point de vue de la composition et de l'exécution. Les mouvements du corps ne sont gênés en rien sous ce harnais, qui épouse si bien les formes en les protégeant. Le harnais de jambes est d'une finesse remarquable, et il demeure évident que ces armures étaient faites pour celui qui les portait. C'est là un des caractères des armures de fer. Jusqu'alors des hommes de même taille pouvaient endosser toutes les armures; mais, à l'époque où le harnais de fer battu enveloppa exactement les formes, il fallait que l'armurier pût mouler, pour ainsi dire, l'homme pour lequel il fabriquait un habillement de guerre. Aussi trouve-t-on dans les armures, à dater de 1430, des singularités qui sont motivées par la conformation particulière à chaque individu. C'est surtout dans les cuissots et les jambières que l'on observe un caractère personnel. Et de fait, lorsqu'on trouve un de ces habillements appropriés à la taille, si on l'endosse, on n'éprouve aucune gêne et tous les mouvements s'exécutent librement. Le poids même de ces harnais est peu sensible, tant il est bien réparti sur toutes les parties du corps et combiné en raison des résistances. Le harnais (planche II) ne pèse pas plus de 25 kilogrammes. Il est composé de feuilles d'acier battu très-minces, mais très-résistantes. Le métal, écroui, a acquis une fermeté et une rigidité extraordinaires.

Le corselet se compose d'un plastron et d'une pansière articulés au moyen d'une attache centrale, ce qui permet au corps de se plier en avant. La dossière se compose également de deux pièces principales pouvant permettre le pliage du torse; plus, de deux entourures articulées qui facilitent le mouvement en arrière des épaules. Entaillé très-profondément latéralement, le corselet ne peut gêner les mouvements latéraux du torse. Les tassettes sont articulées devant et derrière avec garde-cuisses. L'armet, dont le gorgerin passe sous le corselet, est une pièce excellente laissant à la tête tous ses mouvements. (Voy. ARMET, fig. 1, 1 bis et 2.)

La spallière de droite est légèrement entaillée au droit du fautre, qui est à charnière et peut se relever. Les arrière-bras, les garde-bras et les avant-bras tiennent ensemble et sont d'une souplesse parfaite. Les gantelets sont attachés par des courroies aux avant-bras et n'ont plus de gardes. Les cuissots sont soigneusement articulés sous les aines et au-dessus des genouillères, armées latéralement de gardes délicates. Les grèves sont articulées au-dessous des genouillères et descendent jusqu'au sol, en couvrant les chevilles. Les solerets et les talonnières sont rapportés. Quant aux poulaines, elles peuvent être facilement enlevées, si l'homme d'armes

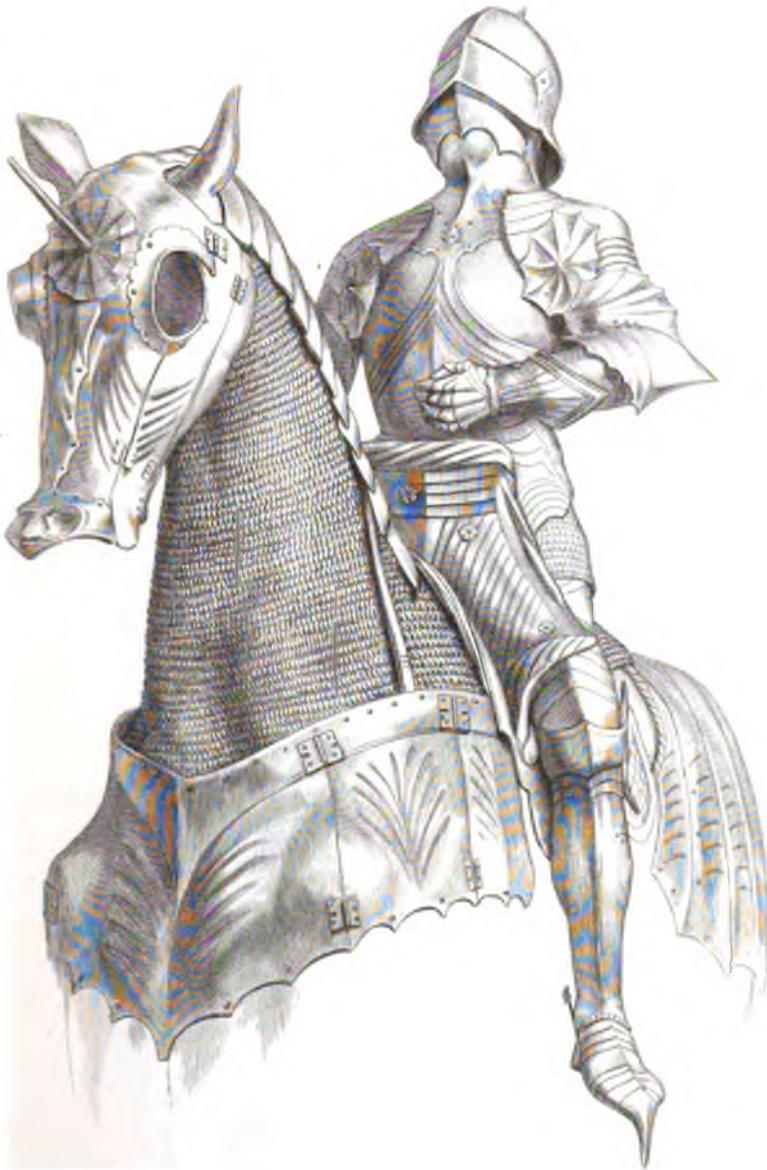


Pl. 5 — Pl. 7

Pl. 5 — Pl. 7

ARMURE FRANÇAISE

DU XV^e SIÈCLE.

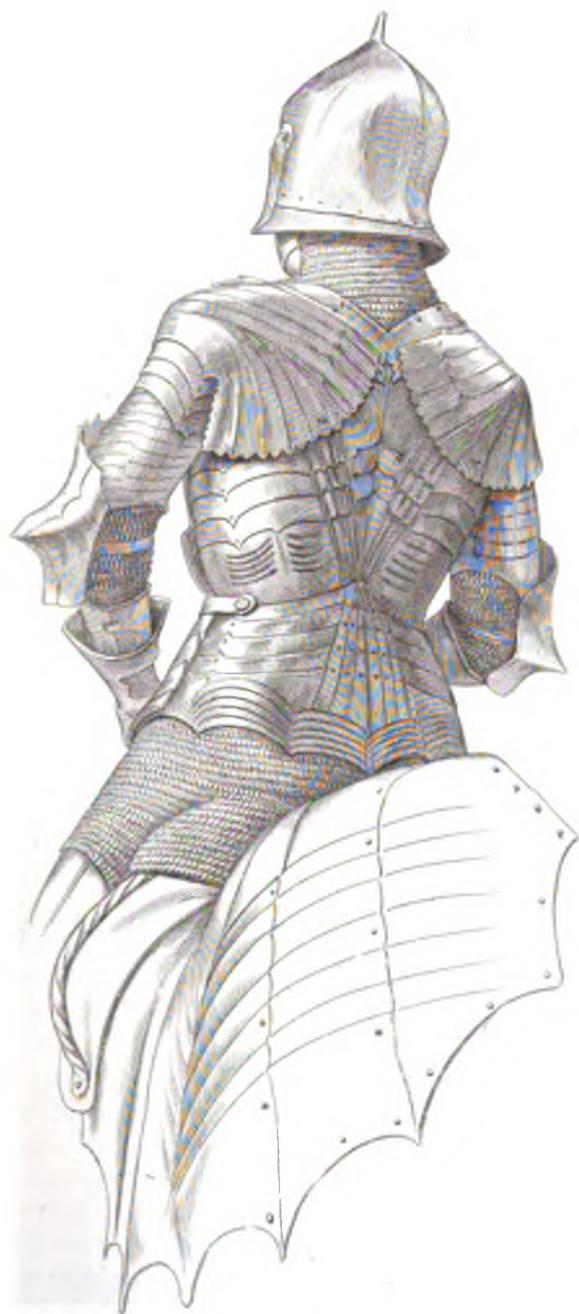


F. Deller del.

P. H. L. sculp.

ARMÉE ALLEMANDE

140 XVS SIÈCLE



A. Valler de Paris del.

F. de Paris sculp.

ARMURE ALLEMANDE

DU XV^e SIÈCLE

combat à pied. Il faut recourir, pour les détails de cette belle armure française, aux articles ARMET, BRASSARD, CORSELET, CUIS-SOT, GANTELET, GRÈVE et TASSETTES.

A cette époque et même antérieurement, les fabriques d'armes les plus renommées étaient à Milan, et, en France, à Poitiers, à Bourges, à Beauvais et à Paris. Pavie était, dès le XII^e siècle, renommée pour la fabrication des heaumes. Dans le Nord, on fabriquait de bonnes armures, à Arras, à Gand, et en Allemagne à Nuremberg, dès le XIV^e siècle. En notre qualité de mauvais conservateurs, nous avons peu d'armures de fer françaises dans nos musées ; par compensation, nous en possédons un assez grand nombre provenant d'Allemagne et de fort belles, mais elles n'ont pas la grâce que possèdent celles que l'on faisait chez nous. Les armures de fer de Nuremberg, dont il existe un assez grand nombre d'exemples et qui datent de 1450 environ, sont belles, admirablement forgées ; toutefois elles manquent de souplesse, malgré la multiplicité de leurs pièces, et sont généralement plus lourdes que les nôtres. Les garde-bras sont exagérés, les angles saillants abondent ; les gantelets avec grandes gardes sont gênants. L'armet si fin, si bien composé, est remplacé par la bavière immobile qu'affectionnaient les Allemands, et par la salade à visière, pouvant être enlevée d'un bon coup de lance. Les spallières, très-articulées, sont encore garnies de rouelles, pièces si faciles à faire sauter. Les planches III et IV donnent une de ces armures de Nuremberg, provenant de la belle collection de M. le comte de Nieuwerkerke et datant de 1450 environ, avec le chanfrein, le harnais du cheval et la selle avec son garde-corps d'acier. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette belle armure, dont tous les détails méritent un examen attentif.

Beaucoup de chevaliers français se faisaient faire des armures soit en Italie, à Milan, soit en Allemagne, surtout à dater du milieu du XV^e siècle. Déjà Charles V avait approvisionné son arsenal du Louvre d'une grande quantité d'armures de Milan, ainsi que nous l'apprend Christine de Pisan ; mais alors ces armures de Milan consistaient surtout en des pièces de mailles. « Il fist (Charles V) « pourveance de riches armeures, beauls destriers amenre d'Ale- « maigne, de Pulle (Pouille), courciers, haubergons et azarans « (jazerans) camailz forgiez à Millan à grant foison apportés par « deça, par l'affinité messer Barnabo, lors seigneur dudit lieu ; « à Paris faire toutes pieces de harnois : et de tout ce donna large- « ment aux compaignons d'armes, aux riches gentilz hommes les

« choses belles et jolies, aux povres les profitables et fortes ¹.... »
 Pendant les xv^e et xvi^e siècles, Milan ne fut pas moins renommée
 pour la fabrication des armures de fer battu, qui passaient pour

48



résister mieux aux chocs, malgré leur légèreté, que celles de France
 et d'Allemagne. C'est dans cette dernière contrée, à Nuremberg,
 que les armuriers paraissent avoir les premiers adopté les nerfs

¹ Christine de Pisan, *le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles*.

saillants et cannelures pour les habillements de fer. Sans augmenter le poids de l'armure, on donnait ainsi aux pièces une plus grande résistance. La planche IV fait voir que la dossière de l'armure de Nuremberg est ainsi forgée avec un grand nombre de nerfs laissant une cannelure concave entre chacun d'eux. Les armures dites maximiliennes, et qui datent de la fin du xv^e siècle, ont amené ce genre de fabrication à la dernière perfection.

Déjà de 1440 à 1450, en France, on avait fait des armures dont les cuissots étaient articulés aussi bien sur la pièce antérieure que sur la pièce postérieure ; et, avec le corselet d'acier et les avant-bras armés, on portait encore des arrière-bras et spallières d'étoffe rembourrée sur plaques d'acier rivées sous-jacentes. La figure 48¹ nous montre un chevalier ainsi vêtu. La tête est désarmée et couverte d'un chapeau de feutre garni de bijoux d'or et doublé de martre. Les épaules et arrière-bras sont protégés par des manches de velours violet avec rivets d'or, fortement rembourrées au sommet. Le corselet est orné d'un rinceau rapporté avec des rivures, assez élastique pour ne pas empêcher le mouvement de la pansière. Les tassettes sont faites comme les précédentes, mais les cuissots sont articulés dans toute leur longueur. On remarquera les gardes des genouillères faites en forme de croissant. Cette mode appartient aux années comprises entre 1440 et 1450. Le cheval est houssé, avec chanfrein solide sous la houssure de la tête.

Un manuscrit du xv^e siècle, publié en 1866 par M. René de Belleval, donne, sur l'habillement de l'homme d'armes français en 1446, des renseignements assez précieux². L'auteur de ce manuscrit n'a qu'un tort, c'est d'être trop laconique et de ne pas s'étendre assez sur les divers genres d'habillements de guerre des hommes d'armes de son temps. Il y avait encore cependant bien des variétés dans les harnais ; les monuments figurés, fort nombreux, de cette époque, nous en fournissent la preuve.

Voici quelques-uns des passages du manuscrit en question, qui peuvent toutefois fournir des renseignements curieux :

« Et premierement, les dits homes darmes sont armez volentiers, « quant ilz vont en guerre, de tous harnois blanc ; c'est assavoir « curasse close, avant-braz, grans garde braz, harnois de jambes, « gantelez, salades à visiere et une petite bavie qui ne couvre que « le menton³.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Miroir historial*, français (1440 environ).

² *Du costume militaire des Français en 1446*, par M. René de Belleval, 1866.

³ Voyez l'habillement de tête de l'homme d'armes (fig. 47, A).

« Item, les aucuns portent différance en harnois de braz, de
 « teste et de jambes ; premierelement la différance des harnois de
 « teste, c'est assavoir de bicoques et de chappaulx de Montauban.
 « Et premierelement, les biquoques sont de faczon à que sur la
 « teste, en telle forme et manière comme anciennement les bacinez
 « à camail souloient estre, et d'autre part vers les aureilles viennent
 « joindre aval, en telle forme et faczon comme souloient faire les
 « berniers ¹.

« Item, et les chappaulx de Montauban ² sont rons en teste à une
 « creste au milieu qui vait tout du long, de la hauteur de deux doiz,
 « et tout autour y a ung avantal (bord en saillie) de quatre ou cinq
 « doiz de large en forme ou maniere d'un chapeau. »

L'auteur décrit ensuite la salade, les avant-bras avec les garde-bras ; mais il fait une distinction entre le garde-bras du bras droit et celui du bras gauche ; le premier devant avoir des gardes plus grandes, parce qu'il n'est pas défendu par l'écu et doit parer le coup de lance. Il admet deux armures des bras, celle dont les trois pièces tiennent ensemble, c'est-à-dire l'avant-bras, le garde-bras et l'arrière-bras, qu'il appelle de Milan, et celle qui se compose de trois pièces distinctes réunies seulement par des aiguillettes (voy. AIGUILLETTE).

Pour les harnais des jambes, le manuscrit en décrit également de deux sortes : le harnais de Milan qui « est clos devant et derriere par
 « le bas, ainsi que on le fait à Millan, et à grandes gardes au ge-
 « nouil, et ung pou de mailles sur le cou du pié ; et l'autre faczon
 « du harnois de jambes est tout pareil à l'autre cy dessus déclairé,
 « sinon entant que par la jambe bas s'en fault trois doiz que ne
 « soit cloz, et ont les gardes plus petites en droit le genouil. »

Cela n'est pas parfaitement exact, au moins quant à la deuxième manière d'armer les jambes.

Les grèves françaises sont de deux pièces, la grève proprement dite et la molletière, réunies par des charnières, des boutons et des œillets latéralement ; mais la grève recouvre les chevilles et descend

¹ Les *biquoques* sont évidemment des armets qui se divisaient au droit des oreilles en deux coques (voy. ARMET). Quant au mot *bernier*, nous n'en trouvons pas la signification dans le cas présent. Les *berniers* sont des valets de chiens de chasse. On leur donnait ce nom pendant les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Appliqué aux armures de tête, nous n'avons trouvé ce mot nulle part dans les anciens textes. Ainsi, notre auteur entend qu'il y avait deux sortes d'habillements de tête, la salade et la bicoque ; et en effet, sur les miniatures, à dater du milieu du XV^e siècle, on ne voit guère que ces deux sortes de casques, avec le chapeau de Montauban.

² Voyez CHAPEL DE FER.

jusqu'à la semelle. Le talon forme une pièce à part, ainsi que le soleret, attaché à la partie inférieure de la grève par des boutons et œillets ; quant à la pièce du talon, elle est rivée articulée à la molletière. Il y a aussi les grèves françaises qui s'arrêtent au-dessus des solerets, et laissent ceux-ci indépendants, qu'ils soient d'acier ou de cuir, sans apparence de mailles. (Voyez GRÈVE, SOLERET.)



Par-dessus les armures, telles que les dernières figures les représentent, on portait de nouveau, vers le milieu du xv^e siècle, des cottes armoyées courtes, sans ceinture, à larges manches ne descendant pas plus bas que le milieu de l'arrière-bras (fig. 49¹). Ce personnage est coiffé d'un chapeau de Montauban.

Ainsi la cotte d'armes ne cessa guère d'être portée que de 1420 à 1450, car on ne peut donner le nom de cotte d'armes aux étoffes maroullées sur le corselet et les tassettes si fort en vogue vers 1440.

¹ Manusc. Biblioth. nation., Froissard, *Chroniques*, t. IV.

A dater de 1460, la cotte d'armes se retrouve fréquemment dans la forme de celle donnée ci-contre, mais elle semble être le privilège des personnages marquants ou de leurs hérauts.

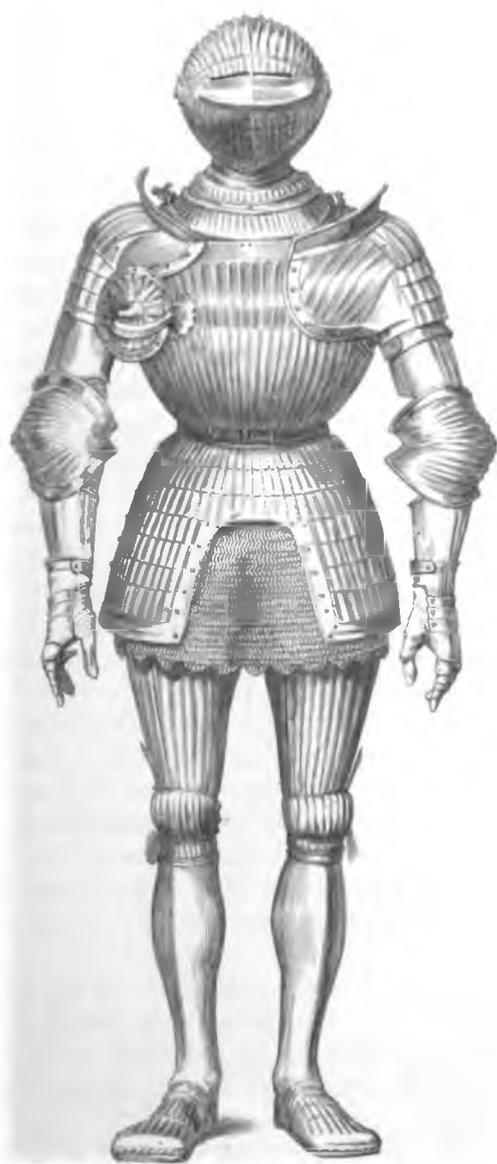
Vers 1470, la noblesse adopte une autre forme de cotte et qui laissait aux mouvements une plus grande liberté. La belle statue de Charles d'Artois, comte d'Eu, mort en 1471, et déposée autrefois dans le chœur de l'église abbatiale de cette ville ¹, présente un des exemples les plus remarquables de ce vêtement d'un très-noble chevalier (fig. 50). Cette cotte, serrée autour de la taille, est doublée à sa partie supérieure d'une sorte de large pèlerine qui couvre seulement le haut des bras et le dos. Cette cotte est armoyée de pièces saillantes d'orfèvrerie et brodées, qui sont trois fleurs de lis d'or sur la cotte d'azur, surmontées d'un lambel à trois pendants de gueules, chargés chacun de trois châtelets d'or. L'armure de ce prince était dorée en plein ². Vers la fin du xv^e siècle, on renonce absolument, en France comme en Allemagne, aux corselets articulés. La cuirasse ne se compose plus que d'un plastron et d'une dossière. Mais, pour laisser une certaine aisance au haut du torse, le gorgerin et le colletin descendent très-bas sous les deux pièces de la cuirasse. A cette époque, les armures dites maximiliennes étaient fort en vogue, et celles qu'on fabriquait en France avaient, avec ces armures, beaucoup de ressemblance. Toutefois la cannelure ne paraît pas avoir été pratiquée sur les armures françaises, et, comme nous l'avons dit plus haut, ces cannelures ajoutaient beaucoup à la résistance des pièces d'acier; aussi les armures dites maximiliennes étaient-elles fort estimées et d'un trop grand prix pour ne pouvoir être portées que par les gentilshommes riches. La planche V donne une de ces armures maximiliennes ³. Elle est entièrement couverte de fines cannelures. On observera que le plastron est fort échancré du haut, et que l'intervalle qui le sépare de l'armet est rempli par des pièces qui sont : le colletin et le gorgerin.

La spallière de droite est échancrée au droit de l'aisselle pour laisser passer le bois de la lance; mais une rouelle mobile et pouvant se relever, laisse le jeu nécessaire au passage du bois et couvre le défaut. La spallière de gauche masque bien l'aisselle; sa garde

¹ Aujourd'hui dans la crypte de la même église.

² Voyez, pour la coloration de cette statue, fort altérée, la collection Gaignières d'Oxford, biblioth. Bodléienne, ou les copies de cette collection déposées au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

³ Du musée de Pierrefonds.



coll. le Duc de

P. M. Paris. 30

ARMURE MAXIMILIENNE
FIN DU XVI SIECLE

de colletin est basse, tandis que la garde de celle de droite est haute : ce qui était calculé en raison de la direction des coups de lance. Les tassettes laissent une profonde échancrure pour l'entre-



cuisses, car alors les chevaliers ne montaient plus guère sur ces selles hautes qui permettaient de se tenir debout sur les étriers. Les cuissots ne sont articulés qu'à la partie supérieure, et les

grèves sont d'une seule pièce sur le devant. Les solerets sont larges et carrés du bout pour bien tenir dans les étriers. Les gantelets n'ont pas de gardes saillantes, mais sont attachés par des courroies aux canons des avant-bras.

Nous ne croyons pas utile de pousser plus loin cet examen sommaire des armures. Celles du xvi^e siècle sont en si grand nombre et tellement commune, que nous ne nous en occuperons pas ; ce serait d'ailleurs sortir de notre cadre.

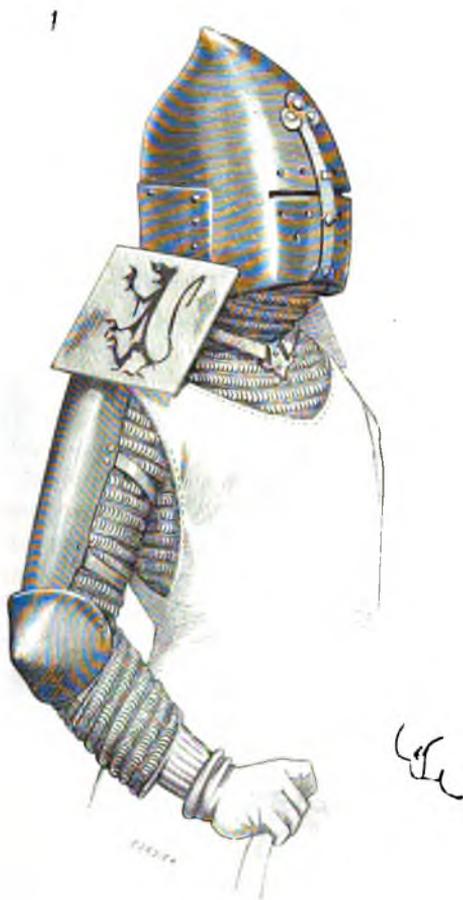
L'armure de fer n'avait plus trop de raison d'être du moment que l'artillerie à feu prenait à la guerre une importance de plus en plus sérieuse. Cependant telle était la puissance de la tradition, que les gentilshommes ne croyaient pas pouvoir guerroyer sans cet accoutrement si lourd et si gênant. La plupart des armées de l'Europe n'ont-elles pas encore conservé les cuirassiers, bien que les cuirasses ne soient plus à l'épreuve d'une balle conique ? Ce ne fut guère que sous Louis XIII que les gentilshommes remplacèrent l'armure par le justaucorps de buffle. Cependant le roi se prononça à diverses reprises contre cette innovation, et prétendit faire reprendre les armures qu'il considérait comme une des conditions essentielles à la bonne ordonnance de la noblesse à cheval. Sa volonté et ses recommandations ne purent faire reprendre l'armure, que l'on ne portait plus que dans certaines solennités et comme signe de haute noblesse féodale. Toutefois, jusqu'à sa mort, les mousquetaires noirs de sa maison conservèrent l'armure en campagne, complète, sauf les grèves, remplacées par de grandes bottes ; un chapeau de fer avec nasal était substitué à l'armet ¹.

ARRIÈRE-BRAS (*garde-bras*), **AVANT-BRAS**. — Il ne faut pas confondre ces pièces de l'armure avec les *brassards*. Le brassard est composé de pièces articulées qui tiennent ensemble par des rivets, et qu'il suffisait d'attacher à l'épaule sur la cuirasse close ou sur le colletin, tandis que l'arrière-bras et l'avant-bras étaient des pièces séparées et qui pouvaient être portées l'une sans l'autre. L'avant et l'arrière-bras précèdent de beaucoup le brassard. On voit dans l'article ARMURE ² que, dès la seconde moitié du xiii^e siècle, les hommes de guerre avaient cru devoir ajouter à la broigne ou au haubert de mailles, ou jaseran, des plaques de fer battu pour mieux garantir les épaules et l'arrière-bras contre les grands coups d'épée

¹ Ces armures étaient noires avec clous dorés. Il en existe une encore, dépendant du musée de Pierrefonds.

² Voyez ARMURE, fig. 20.

et le choc des masses d'armes. La plus anciennement adoptée parmi ces pièces, est l'ailette (voyez AILETTE). Puis viennent les cubitières coniques, puis les gardes d'arrière-bras, puis les avant-bras.



Malgré les mailles du haubert et l'épaisseur du gambison, un bon coup de masse sur l'*humérus* le brisait infailliblement. On chercha donc à garantir cet os par l'apposition externe d'un demi-cylindre de fer battu (fig. 1¹), de même qu'on préserva le coude de l'homme d'armes par une cubitière composée simplement d'un morceau de fer ovale plié et rendu quelque peu conique par le martelage. Cet arrière-bras primitif était attaché sur le gambison ou sur le

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Godefroy de Bouillon*, français (1300 environ).

haubert de mailles par deux courroies, et la cubitière par une seule passant sur la saignée. L'ailette réunissait l'arrière-bras au heaume, ainsi que le fait voir la figure, et préservait l'épaule ainsi que l'attache de la clavicule.

Cependant, à la même époque et à peu d'années d'intervalle, on armait déjà les bras d'une manière plus complète. L'arrière-bras



et l'avant-bras étaient totalement enfermés dans des canons de fer battu à charnières. La garde du gant même était faite de fer (fig. 2¹). Ces pièces séparées étaient simplement maintenues par la compression qu'elles exerçaient sur la manche du haubert au moyen des charnières et des loquets à œils (voyez en A). La garde du gant, à la partie externe de laquelle était fixée la peau de ce gant, s'ouvrait pour laisser passer la main, se fermait au moyen

¹ Manusc. Biblioth. nation., *li Roumans d'Alexandre* (1290 à 1300).

des deux loquets (voyez en B), puis on rabattait sur cette garde le poignet de peau. La cubitière, conique et garnie de cuir intérieurement débordant l'orle en festons, était fixée à la saignée par une courroie.

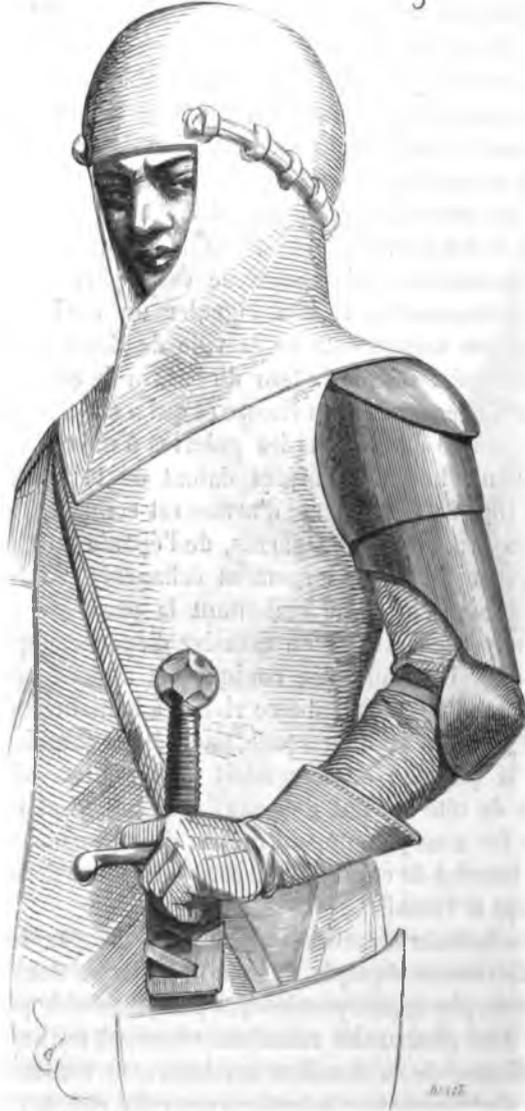
Les combinaisons adoptées pour ces arrière et avant-bras, pendant le cours du XIV^e siècle, sont à l'infini : tantôt c'était une spallière qui descendait jusqu'au milieu de l'humérus ; tantôt c'était une série de cylindres posés sur un fond de peau ; tantôt c'était la cubitière qui s'allongeait jusqu'au milieu de l'avant-bras... Les tâtonnements ne pourraient être tous mentionnés, tant ils sont nombreux, jusqu'au moment où le brassard articulé est combiné, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Nous ne faisons que mentionner ici les transformations principales de cette partie de l'armure. Parmi ces tâtonnements, il faut signaler un curieux document fourni par un des monuments de la ville de Gand. Il existait aux quatre angles supérieurs de la tour du beffroi de cette ville quatre statues ; l'une d'elles, qui existe encore et qui a été transportée dans une sorte de musée établi sous les galeries d'un cloître d'abbaye, nous montre un homme d'armes datant de la seconde moitié du XIV^e siècle (fig. 3). Cet homme d'armes est complètement vêtu de peau, sauf les bras, qui sont garnis, de l'épaule au coude, d'une première pièce cylindrique largement échancrée au-dessus de la saignée, d'une seconde pièce emboitant la première et couvrant l'épaule, d'une petite spallière en manière d'épaulette qui recouvre la seconde pièce. Une cubitière conique est attachée sous la première pièce. Ces plates devaient être rivées à la manche de peau, et leur ligne de jonction était masquée par l'épais gambison de peau qui couvrait la poitrine et descendait à la hauteur des genoux. L'habillement de tête est fait de peau, avec camail et fixé sur une cervelière de fer sous-jacente, au moyen d'une forte courroie passant dans des boucles de cuir rivées à cette cervelière de fer ; boucles qui traversaient le camail.

Lorsque les brassards articulés sont adoptés par les hommes d'armes régulièrement équipés, les pièces séparées dont nous nous occupons ne sont plus guère portées que par les gens de pied. Cependant l'auteur d'un petit traité relatif au vêtement militaire de 1440 à 1450¹ mentionne de la manière suivante cette armure des bras, comme étant simultanément adoptée avec celle qui se compose de

¹ Ce traité est attribué à Antoine de la Salle ; il fait partie d'un recueil de la Bibliothèque nationale, des manuscrits, sous le n° 1997. Il a été publié par M. René de Belleval : *Du costume militaire des Français en 1446* (Paris, 1866).

pièces réunies : « Item, l'autre façon d'avant-bras sont lesquels
« sont faiz de trois piéces, cest assavoir une piéce qui couvre depuis

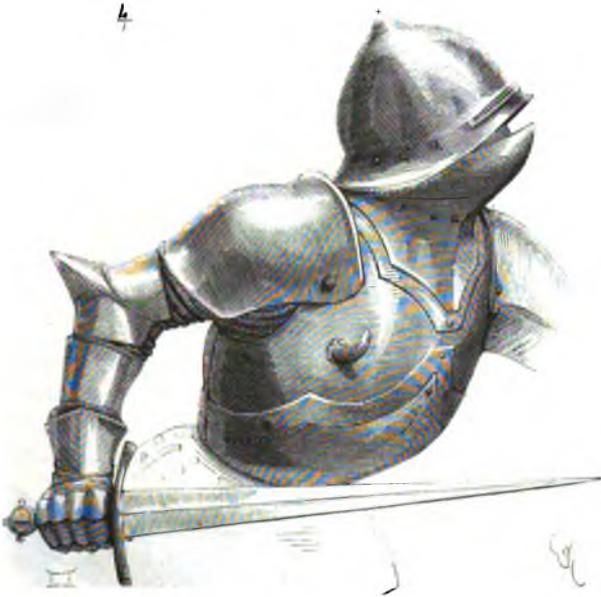
3



« la ployeure de la main (le poignet) jusques à trois doiz près la
« ployeure du braz (la saignée); et depuis la ployeure du braz y en

« a une autre qui vient jusques à hault de la jointure de l'espaule,
 « à quatre doiz près. Pardessus lesquelles deux pieces y en a une
 « autre qui couvre le code et la ployeure du braz et partie des autres
 « deux pieces aussi, lesquelles trois pieces sont pareilles tant
 « au braz droit que au braz senestre; et se atachent avecques
 « aiguilletes. »

La difficulté était de bien fixer ces trois pièces sur les bras, de manière à ne pas leur permettre de couler, et de gêner ainsi les mouvements. Les courroies devaient être à cet effet très-serrées,



mais cela devenait très-fatigant, si l'on portait longtemps l'armure. Les aiguillettes avaient l'inconvénient de se relâcher, ou de tirer sur la partie du vêtement de dessous auquel on les fixait. Ce sont ces motifs qui firent, dès la fin du xiv^e siècle, adopter les bras-sards articulés, dits de Milan, parce que probablement on les avait d'abord fabriqués dans cette ville renommée depuis le $xiii^e$ siècle pour la façon des armures. Les garde-bras, ou défenses d'arrière-bras, étaient évidemment les plus difficiles à fixer, à cause de leur poids et de la déclivité de l'épaule; aussi voyons-nous que, vers 1425 ou 1430, ces pièces couvrant l'arrière-bras étaient parfois fixées au corselet au moyen d'un pivot avec clavette, ou de pivots

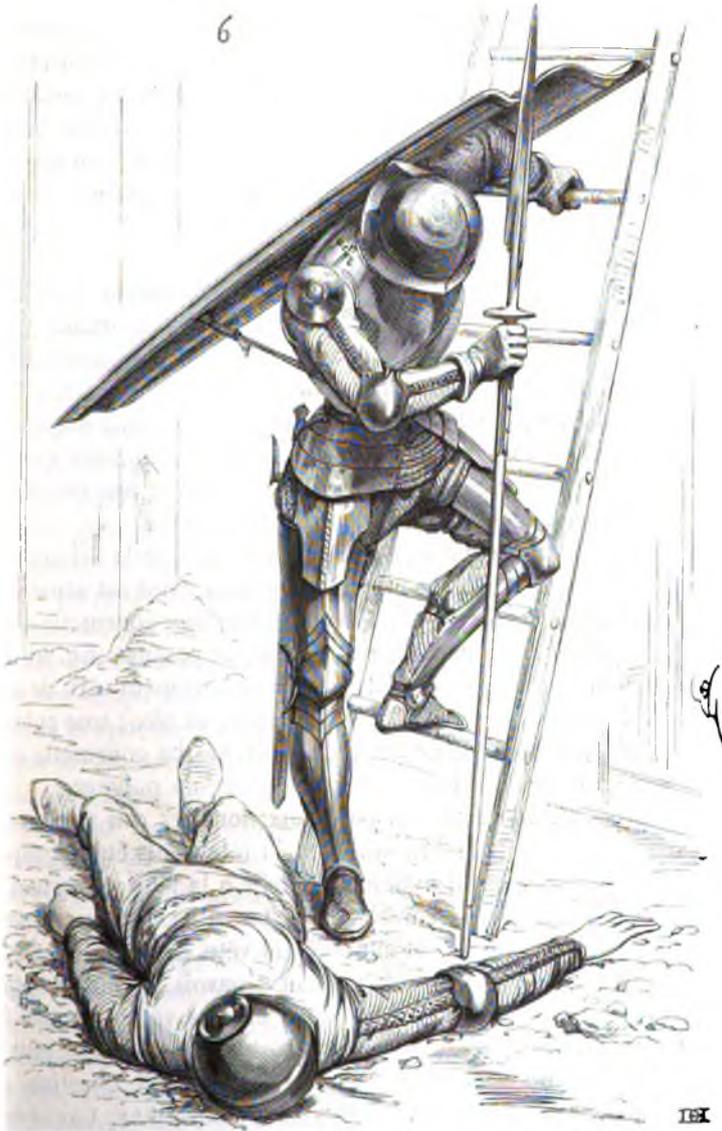
rivés (fig. 4¹). Ce personnage est armé d'un corselet avec doublure. Sa tête est habillée d'une salade avec bavière fixée au corselet. Les bras sont armés de spallières maintenues par des pivots au corselet et qui descendent jusqu'à la moitié de l'humérus. Une cubitière avec gardes d'arrière et d'avant-bras préserve le coude et est attachée à la saignée par une courroie. Un canon enferme le bas de l'avant-bras; puis le gantelet avec haute garde couvre la main. On aperçoit, sous la garde d'acier du gantelet, la peau du gant interne.



Pendant la première moitié du xv^e siècle on ne s'en tenait pas à ces pièces rapportées, qui avaient l'inconvénient de laisser des défauts aux jonctions; et, bien que ces défauts fussent garnis par les mailles du haubert ou la manche de la broigne, ils n'en donnaient pas moins prise aux coups de pointe. On adopta donc fréquemment des gardes d'arrière-bras faites de peau ou d'étoffe

¹ Manusc. Biblioth. nation., *la Destruction de la ville de Troie, français (1425 à 1430)*.

rembourrée, avec lames d'acier sous-jacentes rivées à cette étoffe ;



gardes qui descendaient jusqu'au coude et formaient un bourrelet épais aux épaules (fig. 5¹). Le corselet de cet homme d'armes,

¹ Manusc. Biblioth. nation., *la Destruction de la ville de Troie*, français (1425 à 1430).

largement échancré au droit du bras, laisse passer la garniture de l'épaule et de l'arrière-bras, faite ainsi que nous venons de le dire. Deux rangs d'anneaux d'acier cousus sous l'épaulette rembourrée opposent un supplément de résistance aux coups. L'avant-bras est armé d'un canon en trois pièces, qui le couvrent du poignet au coude. Ces canons, rivés les uns sur les autres, étaient assez larges pour que la main y pût passer comme dans une manche.

Les garnitures d'arrière-bras tenaient au gambison de peau ou toile double en forme de jaquette collante endossée sous le corselet.

Ces pièces d'armure appartiennent à des hommes d'armes ayant le *garnement* complet. Mais les hommes de pied, archers, arbalétriers, soudoyers, n'étaient pas armés d'une manière aussi complète. Souvent ils n'avaient qu'une brigantine, avec bottes de peau ou grèves de fer, ou bien un corselet avec ou sans tassettes et habillement de bras plus ou moins complet. Les archers n'avaient souvent, pour préserver les bras, qu'une spallière, une cubitière et des gants avec gardes, ou une plaque d'avant-bras.

On voit, dans le beau manuscrit de Froissart de la Bibliothèque nationale ¹, des hommes de pied dont le bras droit est armé d'une rondelle formant spallière et d'une cubitière. Une gourmette d'acier réunit la spallière à la cubitière et celle-ci au poignet (fig. 6). L'un de ces hommes, celui qui est à terre, est entièrement vêtu de peau. Une cervelière avec rondelles latérales couvre sa tête ; une cubitière d'acier préserve le coude de son bras droit, et une gourmette règne de l'épaule à cette cubitière et de la cubitière au poignet.

Ce genre d'habillement convenait aux hommes qui portaient de grands pavois et dont le bras droit et la tête seuls étaient exposés aux coups. L'homme qui monte à l'échelle a la tête couverte d'une salade. Il est armé d'un corselet avec tassettes, garde-cuisses et grèves. Son bras gauche est simplement vêtu de peau, et son bras droit armé comme il vient d'être dit. Un pavois le couvre entièrement. Ses armes offensives consistent en une vouge et une épée d'homme de pied. Il n'est pas nécessaire de nous étendre plus longuement sur cette partie de l'armure, dont il est question dans d'autres articles (voyez ARMURE, BRASSARD, CUBITIÈRE, GARDE-BRAS, SPALLIÈRE).

¹ Français (1440 à 1450).



BACINET, s. m. (*bassinnet*). Habillement de tête, dont l'origine remonte au commencement du xiv^e siècle. L'habillement de tête consistait, avant cette époque, en un casque que l'on posait par-dessus la maille et le capuchon de peau, ou en une cervelière de fer tenant à la maille elle-même (voyez ARMURE, fig. 3, 4, 6, 7, 8, 13, 15, 28 et 31). Par-dessus cette calotte de fer, dès la fin du xii^e siècle, les chevaliers posaient le heaume pour combattre. Mais le heaume, extrêmement lourd et gênant, ne pouvait être maintenu sur la tête longtemps. Il fallait le faire porter par l'écuyer ou le suspendre à l'arçon. Dans une action prolongée, on risquait donc, ou d'être étouffé, ou de charger à visage découvert.

On eut donc l'idée, vers l'année 1300, d'ajouter, à la calotte de fer à laquelle le camail de mailles était attaché, un *viaire*, c'est-à-dire une pièce de fer mobile couvrant le visage, pouvant s'enlever facilement ou se relever. Les premiers essais de ce supplément d'armure de tête sont assez étranges, mais indiquent clairement la nature des coups auxquels il s'agissait de parer ; car il est à observer, dans le système d'armes défensives appliqué pendant le moyen âge, que le combattant se préoccupe avant tout de se garantir contre les effets des armes nouvelles.

La nécessité de combattre de très-près, à l'arme blanche, obligeait chacun à chercher les moyens propres à se couvrir de la façon la plus sûre et la plus pratique.

À la fin du xiii^e siècle, les gens d'armes, outre la lance, se servaient de l'épée large et lourde, et de la masse. Des coups portés par ces deux dernières armes, les plus dangereux étaient les coups obliques ou horizontaux. Les coups de pointe n'étaient à craindre qu'à pied, non qu'ils pussent percer les hauberts, mais parce que, dirigés par un bras vigoureux, ils renversaient l'adversaire. À cheval, les coups de taille, à la hauteur du cou ou du visage par-dessus le chef de l'écu, soit qu'ils fussent portés par l'épée ou par la masse d'armes, étaient violemment sentis à travers le camail ou brisaient le nez ou la mâchoire, malgré le heaume, qui alors était libre à sa partie inférieure et dont la paroi s'appuyait sur le visage par l'effet du choc.

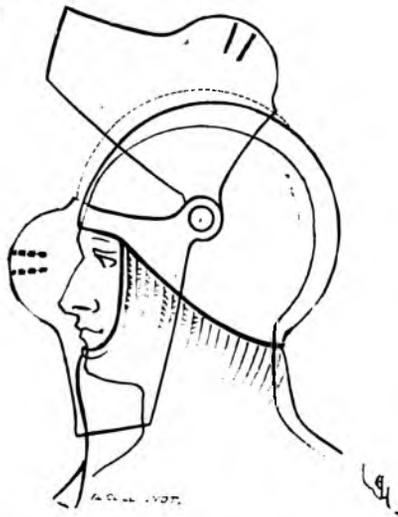
La cervelière étant bien fixée au crâne, on eut donc l'idée d'y ajouter un appendice proéminent et assez bien arrêté à cette cervelière pour ne pas dévier sous l'effort d'un coup de taille vigoureusement appliqué.

1



La figure 1 montre un des premiers essais d'application d'un *viaire* ou d'une visière à la cervelière¹. Ce profil indique la visière

/bis



relevée et abaissée. A la cervelière est attaché le camail de la broigne.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial* (environ 1300).

La figure 2 montre cet habillement de tête, la visière baissée et dont l'extrémité inférieure porte sur le col de la broigne. Cette sorte de trompe permettait de prendre la visière et de la relever



facilement pour respirer à l'aise ; de plus, elle préservait l'homme d'armes des coups de taille portés sur le visage et le cou. Mais on dut reconnaître bientôt qu'un coup oblique, bien appliqué sur cette trompe, désarticulait la visière ou causait la plus dangereuse commotion à la tête. Aussi cet habillement de tête ne se trouve-t-il que rarement retracé dans nos monuments, et disparaît-il dès les premières années du xiv^e siècle. On substitue, vers 1310, à cette visière en trompe, un accessoire défensif mieux entendu, terminé par le bas de manière à envelopper le devant du col de la broigne ou du camail de mailles (fig. 1 bis ¹). Tantôt ces visières primitives sont à pivots, tantôt à charnières, avec fiche pouvant être facilement enlevée ; quelquefois elles s'ouvrent comme des volets et sont de forme ovoïde ou en façon de bec. Mais il y avait toujours à ces viaires un défaut : c'est qu'ils ne portaient pas, à la partie inférieure, sur une pièce d'armure rigide, et que, poussés par un

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Histoire du livre et des miracles de saint Louis* (1310 environ).

choc très-violent, ils appuyaient leur bord inférieur sur le cou. Ce n'est que sous le roi Jean, c'est-à-dire vers 1350, que l'on voit le bacinet prononcer sa forme nettement.

3



La figure 3 donne le profil d'un de ces habillements de tête ¹.

4



Aux parois inférieures du tymbre est fixée à pivots une *bavière*, et

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, trad. franç. du trésor du roi Jean.

la visière vient porter sur cette pièce rigide lorsqu'elle est abaissée, de telle sorte qu'elle offre une résistance efficace aux coups.

La figure 4 montre ce véritable bacinet porté la visière relevée. La maille du camail est rivée au tymbre et ne laisse libre que le visage. Dans cet habillement de tête, toutes les formes sont déjà bien combinées pour faire dévier les coups de lance et pour ne pas présenter de surfaces normales aux coups de taille. La gorge est préservée efficacement, puisque le chef de l'écu débordait sur la bavrière. Le tymbre descend jusqu'aux épaules et garantit parfaitement la nuque et les carotides. La visière relevée était simplement maintenue par le frottement que ses pattes exerçaient sur les parois du casque. La *vue*, c'est-à-dire les ouvertures permettant à l'homme d'armes de voir à travers la visière, est percée sur l'arête d'un nerf saillant, de manière à ne pas arrêter le fer de la lance ou de l'épée.



Vers la même époque, les hommes d'armes français portaient fréquemment des bacinets exportés de la haute Italie, qui de temps immémorial avait conservé le monopole de la fabrication des armes défensives : les heaumes de Pavie et de Milan sont mentionnés dès le XI^e siècle (voy. BARBUTE).

Ces bacinets italiens sont dépourvus de bavière (fig. 5¹), mais les côtés de la visière portent sur les bords antérieurs du tymbre largement, ce qui empêche cette visière de rentrer sur le cou. Sa partie inférieure descend très-bas, de façon à tenir lieu de bavière. La figure 6 montre ce bacinet porté la visière relevée. La maille du



camail est rivée aux bords du tymbre, et les têtes des rivets portent sur une bande de cuivre, afin de leur donner une prise plus épaisse et plus souple. On observera la forme remarquablement belle du tymbre qui couvre si bien la tête et le cou. La vue est composée d'une fente pratiquée sur l'arête d'un relief.

Mais nous arrivons au moment où les armures de plates, c'est-à-dire exclusivement composées de plaques de fer battu, allaient remplacer les armures mixtes, composées de hauberts ou de broignes avec parties d'acier, telles que, avant et arrière-bras, grèves et cuissots. Le bacinet allait donc s'adapter d'autant mieux à ce nouveau système d'armure (voyez ARMURE, de la figure 37 à la figure 44).

C'est vers 1380 que les armures de plates complètes commencent à paraître. C'est alors aussi que le bacinet atteint sa perfection et

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac* (1360 environ), miniature de lecture italienne.



ne laisse plus apparaître de tâtonnements. Les uns sont avec col-

letin de fer, auquel est attaché un camail de mailles ; les autres sont sans colletin de fer, avec camail de mailles seulement, comme le bacinet de Milan que donne la figure 6. Mais la forme française diffère de celle adoptée dans la haute Italie. Le tymbre du bacinet français est beaucoup plus incliné en arrière, pour offrir moins de résistance aux coups de lance. La visière est plus saillante et mieux close que n'est celle du bacinet italien (fig. 7¹). Elle se relève, mais

8



peut aussi être complètement enlevée en retirant les fiches qui maintiennent les charnières voisines des pivots. Le camail de mailles était fixé au moyen d'un lacet qui passait par des trous percés au bord inférieur du tymbre ; une bande de cuir extérieure empêchait que ces lacets ne fussent coupés par le fer. Dans le tracé de face A, on voit que les trous ménagés à la partie inférieure de la visière, pour faciliter la respiration, sont tous percés du côté droit : c'est qu'en effet le choc de la lance portait sur le côté gauche du casque, afin de prendre le cavalier en écharpe et de le désarçonner

¹ Musée d'artillerie de Paris.

plus sûrement. En B, est tracé l'un des rivets de cuivre, grandeur d'exécution, qui étaient destinés à maintenir la doublure intérieure de la visière, faite de soie ou de toile. Ce bacinet est d'une exécu-



tion parfaite, et l'acier en est admirablement travaillé. Le corselet de fer passait sous le cambail de mailles, qui n'était là que pour masquer la jonction du bacinet avec le haut du corselet. Mais la naissance du cou ne paraissait pas encore suffisamment garantie par ce cambail; aussi fit-on, à la même époque, des bacinets avec colletin d'acier qui couvrait la partie supérieure du corselet (fig. 8'). Ce beau bacinet présente un habillement de tête des plus complets

* Du musée de Pierrefonds (1390 environ).

de la fin du *xiv*^e siècle. Il se compose d'un tymbre avec bavière (fig. 9) rivée aux bords antérieurs de la cervelière; d'un colletin d'acier de deux pièces maintenues ensemble au moyen de deux pivots qui laissent à la partie antérieure une certaine flexibilité. La coiffe du tymbre était fixée à l'aide d'un lacet qui passait par des trous ménagés sur le frontal. Une bande de peau isolait ce lacet de l'acier. La visière, comme dans l'exemple précédent, pouvait être enlevée en tirant les fiches des charnières. Un camail court était rivé au bord inférieur du colletin.

Il y a dans cet habillement de tête une disposition pratique qu'on ne trouve pas au même degré dans le bacinet italien, dont la forme plus pure et plus belle ne présente pas, au point de vue de l'armement, une aussi bonne défense. Cette observation peut du reste s'appliquer à toutes les parties de l'armure défensive du *xv*^e siècle. L'habillement de fer français et anglais est plus pratique, plus efficace comme défense, que n'est l'habillement italien.

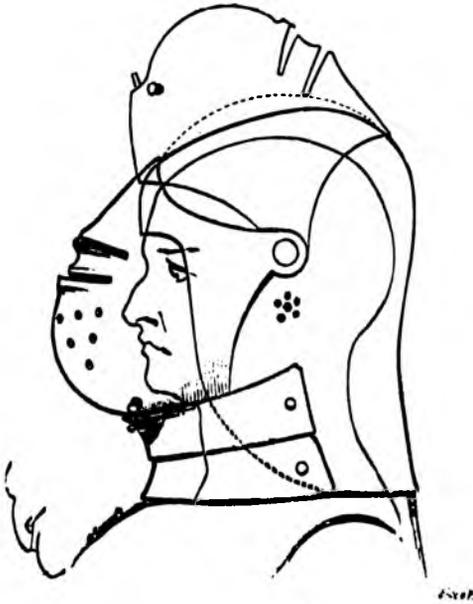
Le bacinet est conservé jusque vers 1430. Il en est question encore dans les chroniques du *xv*^e siècle relatant des faits de cette époque : « Et par expecial avoit sur les murs l'un d'eulx (des Anglois), qui estoit moult grant et groux, et armé de toutes pieces, portant sur sa teste ung bassinnet, lequel se habandonnoit très fort et jettoit merveilleusement grosses pierres de fer et abatoit continuellement eschelles et hommes estant dessus ¹. »

Dans les exemples qui précèdent, on voit que rien n'arrêtait la visière lorsqu'elle était abaissée, de sorte qu'un coup de lance ou de pointe pouvait la relever, s'il était adressé de bas en haut. C'était un inconvénient; aussi chercha-t-on, dès les premières années du *xv*^e siècle, à fixer la visière à la bavière. De plus, ces visières, en forme de bec et qui faisaient si bien dévier le fer de la lance dirigé de face, donnaient prise aux coups de masse et d'épée dirigés obliquement. Il en était de même pour les tymbres en pointe. On abandonna donc bientôt ces formes coniques, et l'on chercha à donner au bacinet une forme telle qu'il ne pût, sur aucun point, donner prise aux coups. Naturellement la forme qui remplissait le mieux cette condition était le sphéroïde ou l'ellipsoïde. En effet, de 1400 à 1410 on adopte un bacinet qui ne présente plus aux coups que des points normaux, et non des surfaces, ce qui diminuait beaucoup les chances de l'attaque; car, pour si peu que le coup ne fût pas exac-

¹ *Journal du siège d'Orléans (voyez Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, publ. par J. Quicherat, t. IV, p. 171).*

tement perpendiculaire au plan tangent, il déviait. La figure 10¹ présente un de ces bacinets. La visière s'emboîtait dans le gorgerin-colletin articulé, et s'y fixait au moyen d'un loqueteau à ressort. Ce gorgerin-colletin laissait au bacinet une certaine mobilité et permet-

10

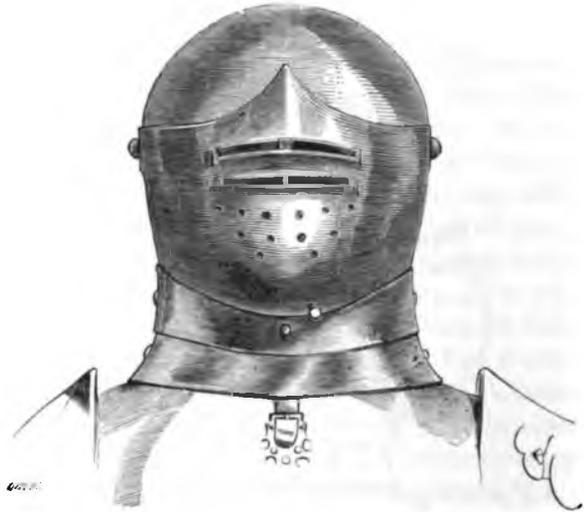


ait au tymbre de s'abaisser un peu sur le corselet. Ce bacinet était maintenu au corselet et à la dossière par deux courroies. Le camail de mailles était supprimé entièrement dans cet habillement de tête. La figure 11 présente le bacinet de face, la visière baissée. Celle-ci est percée de deux vues, la vue supérieure étant réservée pour le moment où le cavalier chargeait, dressé sur ses étriers et le corps penché en avant. Le tymbre était forgé d'une seule pièce (voy. la fig. 10) et se terminait, par derrière, en un large couvre-nuque auquel étaient fixées, par des pivots-rivets, les deux pièces du gorgerin-colletin. Cependant on remarquera que la suture entre la pièce supérieure du gorgerin et la visière pouvait permettre au

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre de Guyron le Courtois*, français (1400 à 1410).

fer de la lance ou à la pointe de l'épée de passer : c'était un défaut. Il ne paraît pas que cette forme de bacinet fut conservée longtemps, soit à cause du défaut que nous venons de signaler, soit parce qu'il était lourd et peu maniable. Nous ne pouvons présenter toutes les

11



modifications de détail que subit cet habillement de tête jusqu'au moment où il fut abandonné pour être remplacé, vers 1435, par la salade et l'armet (voyez ces deux mots), qui furent dès lors portés avec l'armure complète.

Il est à croire que Jeanne Darc était armée encore du bacinet. Dans l'*Inventaire des armes conservées au château d'Amboise*¹ est mentionné cet article : « Harnoys de la Pucelle garny de garde-
« braz, d'une payre de mytons (gantelets), et d'un habillement de
« teste, où il y a un gorgerin de maille, le bort doré, le dedans
« de satin cramoisy, doublé de mesme. »

En effet, le camail de mailles n'était attaché qu'au bacinet. La salade et l'armet ne sont jamais accompagnés d'un appendice de mailles, et le dernier exemple que nous venons de donner est déjà une transition entre le bacinet et l'armet.

¹ Publié par M. Le Roux de Lincy, *Biblioth. de l'École des Chartes*, 2^e série, t. IV, p. 412.

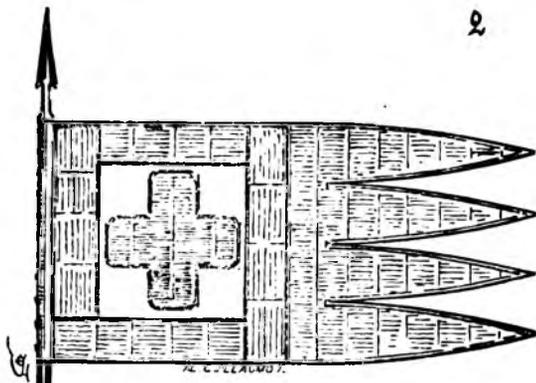
BANNIÈRE, s. f. (*étendard*). Morceau d'étoffe de forme rectangulaire attaché par un de ses côtés à l'extrémité d'une hampe. De toute antiquité on a porté, dans les armées, des signes de ralliement attachés à l'extrémité de bâtons assez longs pour qu'étant levés pendant



une action, ils pussent être vus des combattants. Les Gaulois avaient leurs enseignes, et cet usage fut maintenu par les peuplades qui se répandirent dans les Gaules au v^e siècle, et sous les premiers Mérovingiens. On a beaucoup écrit sur l'étendard des Francs porté sous Clovis, et l'on a prétendu que sur cet étendard étaient déjà peintes les fleurs de lis. Je ne reviendrai pas sur ce point difficile à éclaircir et qui est du domaine de la légende. Sauval admet que les rois mérovingiens portaient à la guerre, en guise d'étendard, la *chape* de saint Martin. Il s'appuie sur des textes pour donner un poids à son opinion; mais si ces textes disent clairement que la chape de saint Martin était portée au milieu des troupes des Mérovingiens pour assurer le succès de leurs armes, ils n'établissent pas d'une manière incontestable que ce vêtement fût posé en guise d'étendard. Il est bien plus conforme aux usages de ces temps d'admettre que cette chape était *portée* comme une relique, dans un coffre ou une châsse. Seul,

parmi les auteurs cités par Sauval, Honorius¹ indique que cette chape était attachée comme un étendard.

On sait aussi que, depuis les rois carlovingiens, il était porté aux armées, dans les circonstances les plus graves, l'étendard appelé *oriflamme*, *oriflambe*, lequel était composé d'une étoffe de cendal rouge brodée de flammes d'or. Cet étendard est encore mentionné



dans l'inventaire du trésor de Saint-Denis par les commissaires de la chambre des comptes en 1534². C'était alors « un étendard d'un « cendal fort épais, fendu par le milieu (c'est-à-dire à deux queues), « en façon d'un gonfanon, fort caduque, enveloppé autour d'un « bâton couvert d'un cuivre doré, et un fer longuet aigu au bout. » Dans le manuscrit de Froissart de la Bibliothèque nationale, qui date du milieu du xv^e siècle, l'oriflamme est représentée conformément à la figure 1. Outre les flammes brodées sur l'étoffe rouge, il porte la devise : *Montjoie Saint-Denis*. Mais tous les auteurs antérieurs à cette époque sont d'accord pour déclarer que l'oriflamme ne portait aucune broderie autre que les flammes d'or; encore n'est-il pas certain qu'il ne fût simplement rouge dans l'origine. « Quant au « roi, dit Guillaume le Breton³, il lui suffit de faire voltiger légèrement dans les airs sa bannière, faite d'un simple tissu de soie « d'un rouge éclatant, et semblable en tout point aux bannières dont « on a coutume de se servir pour les processions de l'Église en de « certains jours fixés par l'usage. Cette bannière est vulgairement

¹ Honorius Augustodunensis, in *Speculo Ecclesiæ*, sermone de Martino episcopo.

² Don Doublet, Sauval.

³ *Philippide*, chant XI (commencement du xiii^e siècle).

« appelée l'oriflamme; son droit est d'être, dans les batailles, en avant de toutes les autres bannières, et l'abbé de Saint-Denis a coutume de la remettre au roi toutes les fois qu'il prend les armes et part pour la guerre. »

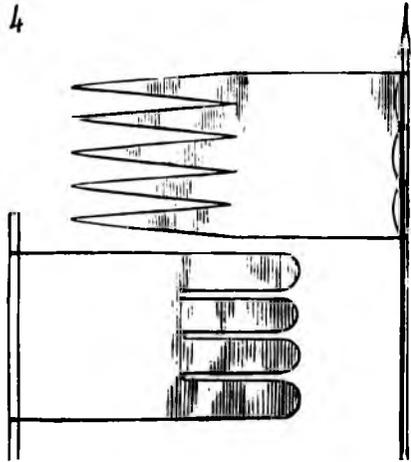
3



Guillaume de Poitiers, qui écrivait vers la fin du xi^e siècle, raconte que Guillaume le Conquérant, après son couronnement, envoya au pape la bannière d'Harold, « toute d'un tissu d'or très-pur et portant tant l'image d'un homme armé. » Ainsi, dès le x^e siècle, il était d'usage de figurer des emblèmes ou signes quelconques sur les bannières, et il faut à ce sujet se rappeler qu'avant sa descente en Angleterre, le pape avait fait don au duc de Normandie d'une bannière fort belle, enrichie d'une croix, et que la tapisserie de Bayeux représente conformément à la figure 2.

Les rois des Français ne portaient pas seulement l'oriflamme et la bannière bleue fleurdelisée, ils avaient aussi la bannière à croix

blanche¹, qui paraît avoir été adoptée plus tard. Mais les historiens mentionnent encore d'autres étendards royaux. Ainsi, dans son *Histoire du roy Charles VII*, Alain Chartier, en décrivant l'entrée de ce prince à Rouen², s'exprime ainsi : « Derriere les pages du Roy estoit « Havart, l'escuyer trenchant, monté sur un grant dextrier, qui portoit un pannon de velours azuré à quatre fleurs de liz d'or de brodeure bordées de grosses perles. Et après ledit Havart, le sire de



« Cullant, grant maistre d'hostel armé de toutes pieces, en son col
« une grant escharpe de fin or, pendant jusques sur la croupe de son
« cheval, lequel estoit richement couvert. Il avoit ses pages devant
« luy, et estoit gouverneur des hommes d'armes. Au plus près de
« luy estoit un escuyer qui portoit l'étendart du Roy, lequel estoit
« de satin noir. »

Il ne paraît pas que l'oriflamme ait été portée dans les armées des rois de France après le règne de Charles VI. Le dernier historien qui en fasse mention est Juvénal des Ursins, en 1412 : « Le quatriesme
« jour de may, le Roy s'en alla à Saint-Denys, ainsi qu'il est accoustumé de faire. Et prit l'oriflamme, et le bailla à un vaillant chevalier
« nommé messire Hutin, seigneur d'Aumont, lequel receut le corps
« de Nostre Seigneur Jésus-Christ et fit les sermens que l'on doit
« faire. » Il en est fait encore mention par le même auteur en 1414.

¹ Juvénal des Ursins, 1411.

² 1449.

Les rois de France, outre l'oriflamme, la bannière d'azur fleurdelisée et la bannière à croix blanche, faisaient porter la cornette blanche, simple, sans ornements ni pièces héraldiques. Cette cornette blanche n'est mentionnée qu'à la fin du xv^e siècle.

Seuls, les princes, les seigneurs suzerains et chevaliers bannerets faisaient porter devant eux la bannière, signe de leur droit féodal. Cette enseigne était quadrangulaire, avec ou sans queues. Elle était

5



habituellement, à dater du xii^e siècle, brodée aux armes du noble ; mais cependant il ne paraît pas qu'il y eût à cet égard des règles absolues, et l'on adoptait une bannière décorée de certains emblèmes en telle circonstance, qui n'étaient point la reproduction des pièces de l'écu. Les simples chevaliers ne faisaient porter que le pennon (voyez PENNON), ce qui n'empêchait pas les seigneurs bannerets d'avoir aussi leur pennon.

Dès le xi^e siècle, les bannières à queue étaient certainement adoptées. Outre la bannière figurée sur la tapisserie de Bayeux, et que reproduit la figure 2, sur l'un des chapiteaux de la nef de l'église de Vézelay (1090 environ), est représenté un ange qui porte une

bannière composé d'un morceau d'étoffe quadrangulaire, maintenu par deux attaches à la hampe et terminé par quatre queues arrondies (fig. 3).

Pendant les XII^e et XIII^e siècles, cet usage persista, ainsi que le prouvent les exemples donnés ci-dessus (fig. 4¹). L'une de ces ban-



nières, à cinq queues aiguës, est maintenue à la hampe par quatre attaches; l'autre, à quatre queues arrondies, est clouée à la hampe. On voit aussi parfois, vers le milieu du XIII^e siècle, des bannières rectangulaires sans queues, composées d'un morceau d'étoffe oblong dont le grand côté est cloué à la hampe (fig. 5²). Ces sortes de bannières présentaient cet avantage, que, pendant une action, leur peu de longueur les empêchait de voleter, et, étant fabriquées d'une étoffe roide, pouvait-on mieux distinguer les figures qui couvraient le champ.

Cette forme donnée aux bannières armoyées persiste jusques au commencement du XIV^e siècle, ainsi que le montre la figure 6³. On ne la voit guère employée à dater du milieu de ce siècle, et alors

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Roman de Troie*, français (1230 à 1240).

² Manusc. Biblioth. nation., *Guillaume de Tyr* (1240 environ).

³ Manusc. Biblioth. nation., *Godfrey de Bouillon*, français (1310 environ).

on revient aux bannières carrées (fig. 7¹), correctement armoyées. C'était le commencement de la période de l'emploi du blason sur les cottes d'armes, les écus, les bannières et pennons, et même sur les vêtements civils de la noblesse.



Pendant une action, on cherchait à abattre l'étendard du chef de l'armée ennemie, car la chute de ce signe de ralliement répandait le découragement parmi les combattants d'une part, et les encourageait d'autre part. A la bataille d'Hastings, après les premiers efforts infructueux des Normands pour percer le centre de la bataille d'Harold, Guillaume, voyant ses gens indécis, prend lui-même son gonfanon et charge à la tête de ses hommes d'armes. Il fait une trouée.

« Tant unt Normant avant empeint ²,
 « K'il unt à l'estendart (d'Harold) atcint.
 « Héraut ³ à l'estendart esteit,
 « A son poer se desfendeit,
 « Maiz mult esteit de l'oil grevez,
 « Por ço k'il li esteit crevez.
 «
 « L'estendart ⁴ unt à terre mis,
 « Et li Reis Heraut unt occis

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1350 environ).

² « Pousé. »

³ « Harold. »

⁴ D'Harold.

« Et li meillor de ses amis ;
 « Li gonfanon à or unt pris ¹.
 « »
 « Mult unt Engleiz grant dol éu
 « Del Rei Heraut k'il unt perdu,
 « E del Duc ki l'aveit vencu
 « E l'estendart out abatu.
 « »
 « E dunc unt bien aparecû,
 « E li alcanz recognéu
 « Ke l'estandard esteit chéu,
 « E la novele vint è crut
 « Ke mort esteit Heraut por veir.
 « Ne kudent maiz secors avoir ;
 « De la bataille se partirent,
 « Cil ki porent fuir, fuirent. »
 « »
 « Li Dus Willame par fierté,
 « Là ù l'estendart out esté
 « Roa ² son gonfanon porter,
 « E là le fist en haut lever ;
 « Ço fu li signe k'il out veincu
 « E l'estendart out abatu ³. »

La charge de gonfalonier ou porte-étendard était une haute dignité pendant le moyen âge. Nous voyons Doon, charmé de la bonne grâce de son fils Gaufrey à cheval, maniant la lance, le nommer son gonfalonier.

« Son ainsné fix hucha ⁴, Gaufrei, que mult ot chier,
 « Et il i est venu quant il s'oï huchier.
 « — Gaufrei, chen dist Doon, or oès mon cuidier ;
 « Tu es ainsné de tous, pour chen t'ai je plus chier.
 « Or te fes chi de nous mestre gonfanonnier — .
 « A donques li ala le gonfanon baillier,
 « Et Gaufrei le rechut, ne s'en fist pas proier.
 « Puis se vint à sa mere et deschent du destrier ;
 « Sa mere le courut acoler et beisier :
 « — Biau fix, chen dist Flandrine, or es gonfanonnier,
 « Encore te pourra Dieu moult plus haut avanchier,
 « ⁵

¹ Brodé d'or.

² « Ordonna ».

³ *Le Roman de Rou*, vers 13930 et suiv.

⁴ « Appela. »

⁵ *Gaufrey*, roman du milieu du XIII^e siècle, vers 233 et suivants, publ. par MM. Guesard et P. Chabaille.

Il est question de bannières, à cette époque (XIII^e siècle), sur lesquelles sont peintes des images qui ne sont point figures héraldiques :

« Et voit une baniere blanche come flor d'esté,
« Où l'ymage saint Jorge estoit enfiguré ¹. »

Tandis qu'au XIV^e siècle, les bannières sont habituellement armoiyées :

« Diex ! tant il i a de banieres
« Qui ne sont pas de couleurs seules !
« Or, argent, et azur et gueules,
« De quoi eles sont mi-parties
« I flamboient en mil-parties,
« Là où les raiz de soleil poignent ². »

« Près de l'une est jà la baniere
« D'azur fin sur cendal parfaite,
« Et à fleur de lys d'or pourtraite ³. »

Pendant les XII^e et XIII^e siècles, sur les bannières paraît avoir souvent été peint le lion héraldique.

Dans les romans, il est question de bannières à *lyons*. Nous lisons dans la chanson de geste de *Guy de Nanteuil* :

« Ele a prise une hanste, si ferme .I. gonfanon
« De moult riche chendal où ot paint .I. lion ⁴. »

de bannières avec figures de dragons :

« Et portoit l'oriflambe, l'ensaigne et le dragon ⁵. »

« L'ensaigne Godefroi ont moult bien avisée,
« Au dragon, qui avoit la queue gironcée.
« Li .I. la mostre à l'autre : — Vès l'ensaigne dorée
« Au bon duc Godefroi ! Hé Dex ! quel destinée ⁶. »

Il est fort possible que les enseignes *au dragon* fussent non point une représentation peinte de cet animal fantastique sur un morceau

¹ *Gaufrey*, vers 10058 et suiv.

² *Branche des royaux lignages. Règne de saint Louis*, vers 10320 et suiv. Guillaume Guiart (XIV^e siècle).

³ *Ibid.*, *Règne de Philippe-Auguste*, vers 1193 et suiv.

⁴ Vers 1154 et suiv. (premières années du XIII^e siècle).

⁵ *La Conquête de Jérusalem*, chant I^{er}, vers 558.

⁶ *Ibid.*, chant VII, vers 7087 et suiv.

d'étoffe, mais bien une figure de dragon faite de peau ou de toile. Ce qui porterait à admettre l'usage de cette sorte d'étendard, c'est que les vignettes des manuscrits des XII^e et XIII^e siècles représentent assez fréquemment des dragons portés au haut de piques (fig. 7 bis¹)

7 bis



dans les batailles. On pourrait voir là, d'ailleurs, une tradition fort ancienne, puisque les trophées des armées barbares sculptés sur la base de la colonne Trajane représentent des guivres parmi les étendards pris sur les Daces. La miniature que nous reproduisons ici en fac-simile est intéressante à plus d'un titre : elle montre le porte-étendard armé d'un écu quadrangulaire et sans heaume, bien que tous les cavaliers soient coiffés de ce couvre-chef de fer ; les chevaux sont houssés, et les combattants sont vêtus de broignes avec colle d'armes par-dessus.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Histoire du saint Graal, jusqu'à l'empire de Néron*, français, n° 6769 (1270 environ).

Nous avons dit que tous les chevaliers ne portaient pas bannière ; nous en avons la preuve dans ce passage de Joinville : « ...Et sachiez que, un jour que je parti de nostre païz pour aler en la Terre sainte, je ne tenoie pas mil livrées de terre, car madame ma mere

8



« vivoit encore ; et ji y alai, moy disiesme de chevaliers et moy tiers de banieres¹. » Et plus loin : « Et je li dis que par male aventure en peust-il parler, et que entre nous de Champaigne aviens bien perdu trente-cinq chevaliers, touz banieres portans, de la cort de Champaigne². »

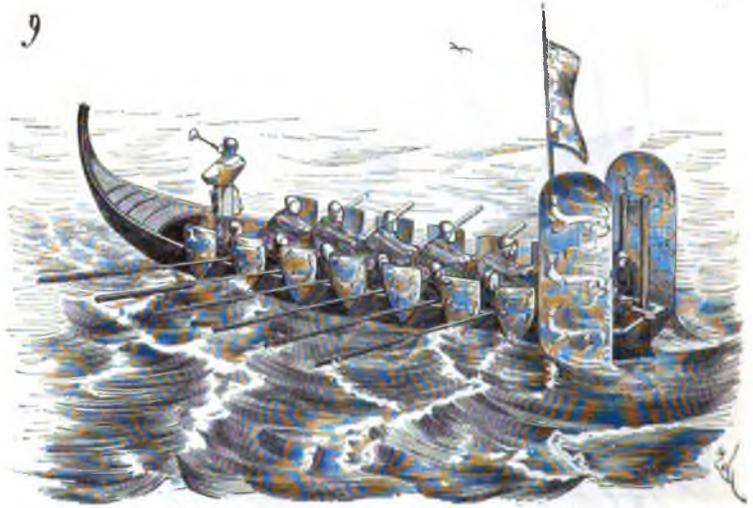
Aussi bien y avait-il des chevaliers doubles bannerets : « Et fist tant par sa proaiche k'il fu doubles banerés³. »

¹ C'est-à-dire, « j'allai en terre sainte avec neuf autres chevaliers, parmi lesquels nous étions trois bannerets. » (*Histoire de saint Louis*, p. 41, édit. de M. N. de Wailly.)

² Page 167.

³ *Li contes dou roi Flore et de la bielle Jehane* (xiii^e siècle).

Les bannières étaient dressées, dans les campements, sur les pavilions des seigneurs bannerets, ainsi que le montre la figure 5, et, lorsqu'on prenait la mer, sur les nefs dans lesquelles étaient montés ces personnages. Cet usage est consigné par Villehardouin : « Et quand les « nés furent chargiés d'armes, et de viandes, et de chevaliers, et de



« serjanz, et li escu furent portendu environ de borz et de chaldeals « des nés, et les banieres dont il avoit de tant beles'. » Des miniatures des manuscrits des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles nous montrent, en effet, les bannières suspendues aux bordages des navires.

Dans le beau manuscrit des *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit au droit désir*, de 1352², est une miniature représentant les chevaliers de cet ordre s'embarquant pour la Terre-Sainte. Sur les châteaux d'arrière des nefs sont dressées des bannières oblongues, armoyées (fig. 8). La même miniature montre de grands canots ou baleinières montées par des hommes armés tenant les avirons. Des deux côtés de la poupe de ces canots sont dressés de grands pavois armoyés dont l'extrémité inférieure tombe dans la mer. Ces pavois servaient de gardes aux patrons des barques et aux personnages de distinction qui les montaient (fig. 9). Des écus sont attachés aux bordages et garantissent les rameurs comme autant de merlons. Une bannière est élevée devant le timonier.

¹ *De la conquête de Constantinople*, édit. Michaud-Poujoulat, p. 23.

² Musée des souverains au Louvre ?.

Quand, au moment d'engager la bataille devant Navarette, le prince de Galles donna le commandement de son troisième corps d'armée à Chandos :

« Les escus acolez chevauchent fièrement
« La baniere Chando drécerent en présent ¹. »

Comme signe de son commandement général, le prince de Galles

« Sa baniere faisoit porter moult noblement
« De France et d'Angleterre peinte jollement :
« La baniere d'Espagne y estoit en présent ². »

A la fin de la bataille de Poitiers, le prince de Galles, emporté par son ardeur à poursuivre les Français en déroute, laisse ses gens se débânder. Jean Chandos comprend le danger auquel s'expose le prince et le péril que ferait courir aux Anglais, peu nombreux, un retour offensif de l'ennemi : « Sire, dit-il au prince, c'est bon que
« vous vous arrêtez ci et mettez votre baniere haut sur ce buisson ;
« si se retrairont nos gens qui sont durement épars ; car, Dieu
« merci, la journée est vôtre, et je ne vois mais nulles bannieres, ni
« nulz pennons françois, ni convoy entre eux qui se puisse rejoindre ;
« et si vous rafraichirez un petit, car je vous vois moult échauffé.
« A l'ordonnance de Monseigneur Jean Chandos s'accorda le prince,
« et fit sa baniere mettre sur un haut buisson, pour toutes gens
« recueillir, et corner ses ménestrels, et ota son bassin ³. » Ainsi, la bannière servait de point de ralliement après une action, comme elle montrait la voie avant et pendant l'action.

Cette bannière du prince de Galles, aux 1^{er} et 3^e de France, aux 2^e et 4^e d'Angleterre, est représentée, ainsi que le fait voir la figure 40, dans le manuscrit des *Chroniques de Froissart* de la Bibliothèque nationale⁴. Ce chevalier porte-bannière est armé d'une brigantine piquée sous une pansière d'acier, d'avant et arrière-bras, avec rondelles aux aisselles et épauettes de floches de soie ou de laine rouge. Une salade avec bavière couvre sa tête. Ses jambes sont armées de fer entièrement, avec tassettes de devant et braconnière de dossière recouvrant le troussequin de la selle. Une autre vignette du même

¹ *La Vie du vaillant Bertrand du Guesclin*, vers 11532 et suiv.

² *Ibid.*, vers 11857 et suiv.

³ Froissart, *Chroniques*.

⁴ du xv^e siècle.

manuscrit nous montre une bannière à deux longues queues, bar-longue, d'étoffe rouge, sur laquelle est brodé en or un saint George terrassant le monstre. C'était une des bannières anglaises (fig. 11).

10



La bannière, en marche et lorsqu'il n'y avait point de combat à livrer, était roulée autour de la hampe. Alors on disait qu'elle était

fermée ou *fremée*. Lorsqu'on laissait flotter la bannière, on lui attribuait les adjectifs *pendant* ou *voletant* :

« Les lances sor les feutres, lor gonfanons pendant ¹. »

« Cornumarans venoit, le gonfanon fremé ². »

« La lance porte droite, le gonfanon pendant ³. »

Mais ici le gonfanon s'entend comme la flamme qui décorait la lance au-dessous du fer (voy. LANCE).

11



Jeanne Darc, qui n'était point chevalier banneret, avait néanmoins son étendard, ce que l'on ne manqua pas de lui reprocher. « La

¹ *La Conquête de Jérusalem*, Chant I^{er}, vers 225 (XIII^e siècle).

² *Ibid.*, Chant VI, vers 5044.

³ *Ibid.*, Chant VI, vers 5211.

« Pucelle print son estandart ouquel estoit empainturé Dieu en sa « majesté, et de l'austre costé l'image de Nostre-Dame¹. » — « Et y « estoit la ditte Jehanne la Pucelle, laquelle tenoit son estandart en « sa main (au sacre du roi)². » Il est dit, dans le *Petit Traictié par maniere de croniques*, sur le siège d'Orléans, que c'était le roi Charles VII qui avait fait faire l'étendard remis à la Pucelle. « Et « voulut et ordonna qu'elle eust un estandart, auquel par le vouloir « d'elle on feist peindre et mectre pour devise : JHESUS MARIA, et « une magesté³. »

Il paraîtrait que Jeanne Darc changeait parfois d'étendard, suivant les circonstances, car plus loin, dans la même chronique, il est dit qu'elle entra à Orléans armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc : « Et faisoit porter devant elle son estandart, qui estoit « pareillement blanc, ouquel avoit deux anges tenans chacun une « fleur de liz en leur main; et au panon estoit paincte comme une « Annonciation (c'est l'image de Nostre-Dame ayant devant elle ung « ange luy présentant un liz⁴). » Cet étendard de Jeanne la Pucelle était à queue, car, à l'assaut du boulevard des Tournelles, elle dit à un gentilhomme étant près d'elle : « Donnez-vous garde, quant « la queue de mon estandart sera ou touchera contre le boulevart. « Lequel luy dist ung peu aprez : — Jeanne, la queue y touche! Et « lors elle luy respondit : — Tout est vostre, et y entrez⁵! »

Dans le *Journal de Paris*, attribué faussement à un bourgeois, mais rédigé par un membre de l'Université fort hostile à Jeanne Darc, on lit que la Pucelle portait un étendard où était écrit seulement le nom de Jésus. Enfin le chroniqueur allemand Eberhard de Windecken, trésorier de l'empereur Sigismond, et qui recueillit des documents sur la Pucelle, s'exprime ainsi au sujet de son étendard : « La jeune fille marchait avec une bannière qui était faite de soie « blanche, et sur laquelle était peint Notre-Seigneur Dieu, assis sur « l'arc-en-ciel, montrant ses plaies, et ayant de chaque côté un ange « qui tenait un lis à la main⁶. »

La bannière servait aussi, en France du moins, de protection dès

¹ *Témoign. des chroniqueurs et hist. du XV^e siècle: Procès de Jeanne Darc*, publ. par J. Guicherat, t. IV, p. 12.

² *Ibid.*, p. 77.

³ *Ibid.*, p. 129.

⁴ *Ibid.*, p. 152.

⁵ *Ibid.*, p. 161.

⁶ *Ibid.*, p. 490.

le xiv^e siècle, ainsi que l'indiquent les vers suivants de Guillaume de Machau ¹ :

« Et s'il y a femme qui gise ²,
 « Soit tantost ton enseigne mise
 « Sur le sommet de la maison ;
 « Et en ce garde si raison
 « Qu'il n'i ait homme qui la touche
 « De piet, ne de main, ne de bouche. »

On voit que les principes de la Convention de Genève ne sont pas d'hier. Étaient-ils mieux respectés ?

BARBUTE, s. f. (*barbata* en italien). Nous sommes d'accord avec du Cange pour considérer la barbute comme un habillement de tête qui ne semble guère avoir été usité qu'en Italie, et qui correspond à la salade française. Il est question de la barbute dès le xiv^e siècle.

Dans les *Statuts de l'ordre militaire du Saint-Esprit au droit désir*³, on lit ce passage : « Item se aucuns desdits compaignons del ordre se trovoient en aucun faits d'armes là où le nombre de leurs ennemis i feussent. CCC. barbues ou plus. » Mais on peut admettre que l'ordre ayant été institué à Naples, on se soit servi dans la rédaction des statuts de termes désignant des pièces d'armures de la contrée. Ce qui est certain, c'est qu'au xv^e siècle on disait en Italie : « tant de barbutes », comme en France on disait : « tant d'armures de fer, ou tant de lances », pour désigner le nombre de gens d'armes qui composaient une troupe, et que les miniatures du manuscrit des *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit au droit désir* montrent les chevaliers n'ayant pour habillement de tête que le casque légèrement conique bombé, sans visière et sans bavière. Donc on ne peut guère admettre, ainsi que le pense M. René de Belleval dans ses notes sur le manuscrit de l'écrivain anonyme traitant du *costume militaire en 1446*⁴, que la *barbute* puisse être confondue avec la *bavière*. La barbute, si l'on s'en tient aux textes, est une salade d'une forme usitée, surtout en Italie, et qui laissait voir toute la barbe

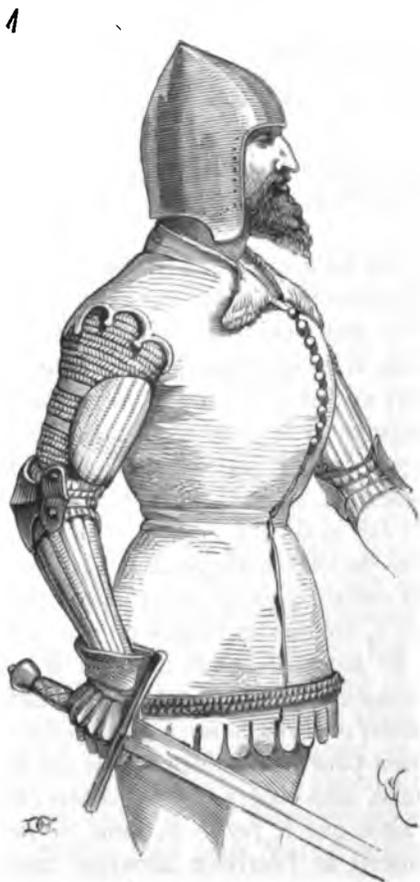
¹ *Confort d'ami*, épître adressée par le poète à son ami Charles le Mauvais, alors prisonnier.

² « Qui soit en couche. »

³ Institué par Louis d'Anjou, roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile (1352).

⁴ Publ. par M. René de Belleval. Rien n'indique, dans le texte de l'auteur anonyme, que la barbute fût la même chose que la bavière, et nous nous en rapportons, à cet égard, à l'opinion de du Cange, qui veut que la barbute soit la salade italienne ou de forme italienne.

(fig. 1¹), portée souvent alors dans la Péninsule, tandis qu'on ne la portait point en France. Cependant on voit parfois la barbute employée comme habillement de tête de ce côté-ci des monts ; mais elle



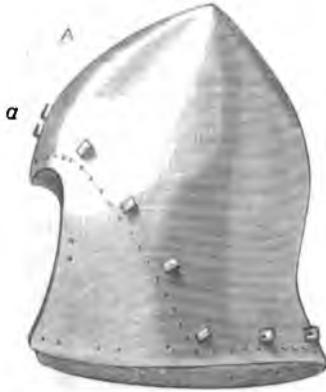
est alors (vers la fin du XIV^e siècle) accompagnée de la bavière (voyez BAVIÈRE), ou tout au moins d'un camail de mailles, conformément aux représentations contenues dans le manuscrit de l'*Ordre du Saint-Esprit au droit désir*, et même d'un nasal.

Le personnage que représente la figure 1 n'a pour tout habillement de tête que la barbute simple, sans camail. Il est à observer

¹ Manusc. Biblioth. nation., latin, n° 757, miniatures de facture italienne (1370 environ).

que les Italiens ont généralement incliné à rendre le vêtement militaire aussi léger que possible, tandis que les Allemands, au con-

2



traire, tendaient à le rendre lourd et embarrassant. — Entre la barbute et le surcot rembourré, le cou est laissé nu. Cette cotte s'ouvre même à la racine du cou par deux pattes qui peuvent se croiser. Les

bras ne sont armés que de mailles, avec garde de peau piquée sur l'arrière-bras, cubitière d'acier et avant-bras de peau piquée. Si on le compare aux adouplements de guerre français de cette époque (1370), celui-ci est léger et médiocrement défensif.

3



Nous voyons ce casque, la barbute, adopté dans le Nord, mais avec camail de mailles. Il ne faut pas oublier qu'alors, et bien avant cette époque, Milan et Pavie étaient renommées pour la fabrication des heaumes et armures de tête. Ces tymbres pouvaient provenir d'une de ces deux villes et être adaptés à l'armement usité de ce côté-ci des monts et même en Allemagne.

La figure 2 montre une barbute disposée pour recevoir un camail de mailles. En A, est montré ce casque sans sa garniture¹, mais pourvu des pitons qui reçoivent les lanières de peau auxquelles le camail est fixé. Tous les petits trous indiqués servaient à fixer la coiffe. Deux crochets *a* sont rivés sur le frontal. Ces crochets ser-

¹ Ancienne collection de M. le comte de Nieuwerkerke.

vaient à attacher le nasal, qui tenait à la mentonnière du camail et qu'on relevait pour combattre. Il y a deux crochets, afin de brider plus ou moins ce nasal. En B, est figuré l'habillement de tête, avec son nasal relevé et son camail de mailles. Au-dessus des deux crochets est un trou qui servait à passer un rivet attachant un ornement doré ou un joyau. Nous avons l'explication claire de ce genre de coiffure sur une statue tombale de la cathédrale de Fribourg (fig. 3¹). En France, cet habillement de tête devint la *salade* (voyez cet article), et la forme des salades françaises est très-variée pendant les XIV^e et XV^e siècles.

BATON, s. m. (*baston, tibel*). Pendant les XII^e, XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, le mot *bdton* désigne toute arme offensive autre que l'épée. La lance, la masse plommée, la hache, la vouge, et même plus tard les petites pièces d'artillerie à feu, sont souvent appelées *bdtons*.

« Richart sout escremir o virge et o baston ². »

« Vous baudrez à chascun .I. fort escu pesant

« Et .I. baston trucois sans plus armes tranchant ³. »

« Et amena aveuques elle tout ce qui pooit porter bastons,

« A pié et à cheval, en nombre de V^e armez ⁴. »

BAUDRIER, s. m. (*baudré, renge*). Courroie servant à attacher l'épée.

Le ceinturon qui attachait l'épée était une marque de chevalerie. On disait, au commencement du XIII^e siècle, *le baudré*, comme on dit aujourd'hui la ceinture ou la taille :

« Aubris fu biaux, eschevis et molés ⁵,

« Gros par espauls, graisles par le baudré ;

« N'eut plus bel homme en soissante cités ⁶. »

La boucle, ou plutôt l'ardillon de la boucle du baudré, était le *ranguillon* :

« Plus agu que le ranguillon ⁷. »

¹ Tombeau de Berchtoldus (fin du XIII^e siècle)

² *Li Roman de Rou*, vers 3824 (XII^e siècle).

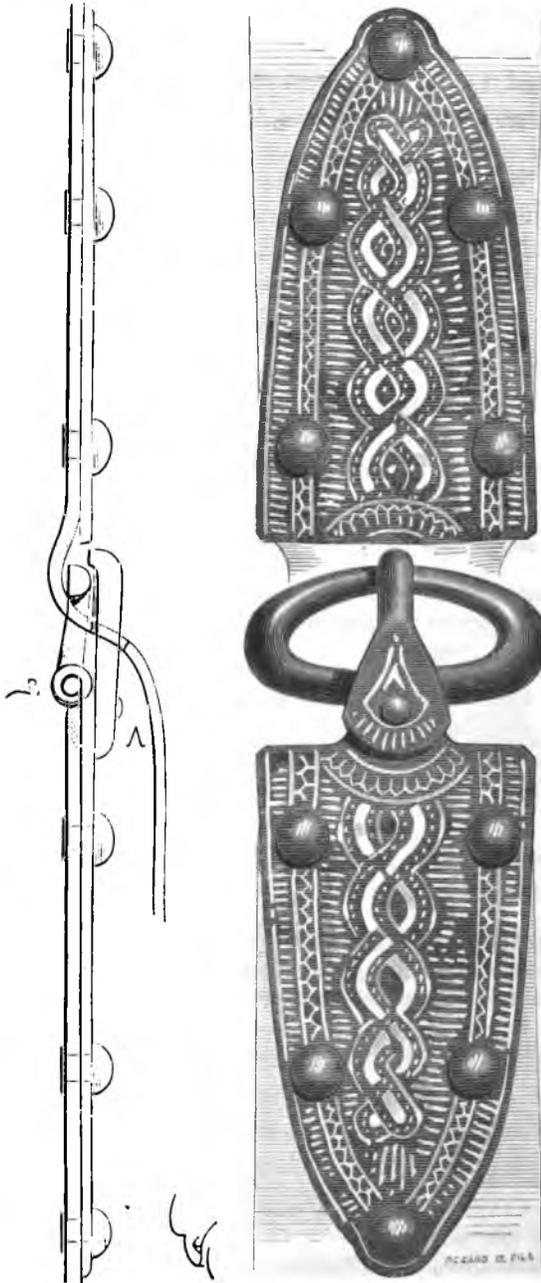
³ *Gaufrey*, vers 8772 et suiv. (XIII^e siècle).

⁴ Georges Chastellain, *Chron.* relative à la Pucelle.

⁵ On dirait aujourd'hui : élané et fait au moule.

⁶ *Garin le Loherain*, 1^{re} chanson, couplet XXVI.

⁷ Villon, *Grand Testament* : *Ballade*.



Le baudrier n'était pas toujours retenu à la taille par une boucle.

Il était fait souvent, pendant les XII^e et XIII^e siècles, d'une lanière d'étoffe ou de peau qu'on nouait par devant :

« Puis a saisi due Namie par le neu du baudré ¹. »

« Floripas prent Rollant par le neu du baudré ². »

Ces ceinturons ne se portaient donc point en sautoir comme les baudriers du XVII^e siècle, mais autour de la taille. Pendant les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, on les fabriquait de peau de cerf, et ils étaient brolés d'or et de soie : « Item .I. baudré de cerf, ouvré de soie, ou pris de .XL. s. ³ » ; ou bien encore d'étoffe épaisse de soie :

« Item, pour une aune de samit, baillié celui jour audit Nicholas, pour faire fourriaus et renges à espées, 32 s. ⁴. »

« Item, pour une renga d'espée, et pour le fourriau fait en lissié (broderie), ouvré à besletètes, que la Royne donne au Roy ⁵. »

Depuis les Mérovingiens, on attachait une certaine importance à suspendre l'épée à des ceinturons richement ornés. Beaucoup de sépultures de cette époque nous ont rendu des boucles de baudrier d'un travail précieux, soit de bronze, soit de fer incrusté d'argent. Ces boucles sont parfois larges et solidement fixées aux courroies par des rivets.

Voici (fig. 1⁶) une de ces boucles qui n'a pas moins de 17 centimètres de longueur. L'ardillon n'est pas mobile, mais est fixé par un rivet à la patte (voyez le profil en A). C'est la bielle qui pivote sur un axe B. Ces plaques de fer sont richement incrustées d'argent. Souvent les rivets sont de bronze. L'épée était suspendue à ces ceinturons par un crochet entrant dans un anneau ; elle tombait droit le long de la cuisse gauche, suivant la mode gauloise, ou encore le fourreau était muni d'une petite bielle avec anneau de cuir, lequel passait dans un crochet attaché au ceinturon, ainsi que le montre la figure 2 : A étant le crochet, et B le fourreau de l'épée ⁷. Cette façon de porter l'épée paraît avoir été adoptée, depuis les temps les plus reculés, dans les Gaules et chez les populations voisines.

¹ *Fierabras*, vers 2773 (XIII^e siècle).

² *Ibid.*, vers 2786.

³ *Inventaire des biens meubles et immeubles de la comtesse Mahaut d'Artois* (1313).

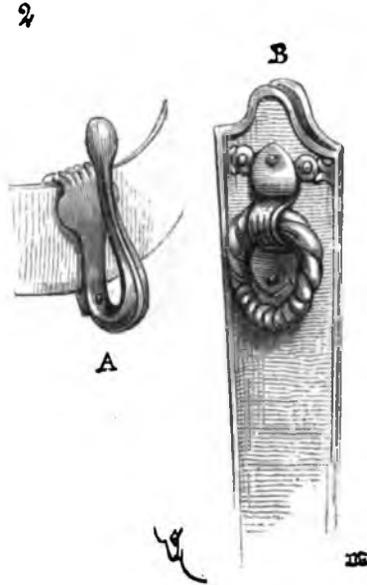
⁴ *Compte de Geoffroi de Fleuri* (1316).

⁵ *Ibid.*

⁶ Ancien musée du château de Compiègne.

⁷ Fouilles d'Alesia, habitations lacustres du lac de Brienz.

Sous le règne de Charlemagne, les baudriers sont portés bas, non plus autour de la taille, mais à la hauteur des hanches, et devaient être fixés, par conséquent, au corselet qui couvrait le torse ; ils étaient faits de peau avec plaques de métal. Cette mode était, d'ailleurs,



admise à Byzance dès avant le VIII^e siècle, ainsi que le prouvent deux statues de porphyre de facture orientale qui sont posées à l'un des angles de l'église Saint-Marc à Venise (côté sud) (fig. 3). Ces deux personnages, qu'on prétend représenter des empereurs d'Orient, et qui ont été apportés d'Acre, sont armés.

Celui que donne la figure 3 est vêtu d'une cotte d'armes, de peau, semble-t-il, rembourrée de la poitrine aux lombes, avec ceinture à la taille et baudrier à la hauteur des hanches, auquel l'épée est suspendue par un crochet (voyez en A), suivant la méthode antique romaine, ou par un anneau, puisque aucune ligature n'entoure le fourreau. La double jupe de la cotte d'armes est piquée verticalement, ainsi que les arrière-bras, protégés par trois épaisseurs de peau ou d'étoffe. Des bossettes garnissent les épaules. La ceinture et le baudrier sont ornés de plaques de métal et peut-être de pierres, ainsi que le fourreau de l'épée.

Plus tard les baudriers forment un angle par devant, et sont retenus à la hauteur des reins par une ceinture à laquelle ils s'attachent.

La ceinture serre la taille, et le baudrier tombe librement (fig. 4¹). L'épée alors est suspendue en dedans du baudrier, en A, sur la cuisse gauche. Son fourreau passait dans une bielle de peau, et un crochet



l'empêchait de glisser. Ainsi le poids de l'arme ne fatiguait pas le cavalier, parce qu'il se trouvait reporté derrière les reins. Cette manière d'attacher l'épée ne fit que se perfectionner pendant les siècles suivants, comme nous allons le voir.

¹ Manuser. Biblioth. nation., Judas et les fils d'Israël en présence de l'arche d'alliance (milieu du XII^e siècle).

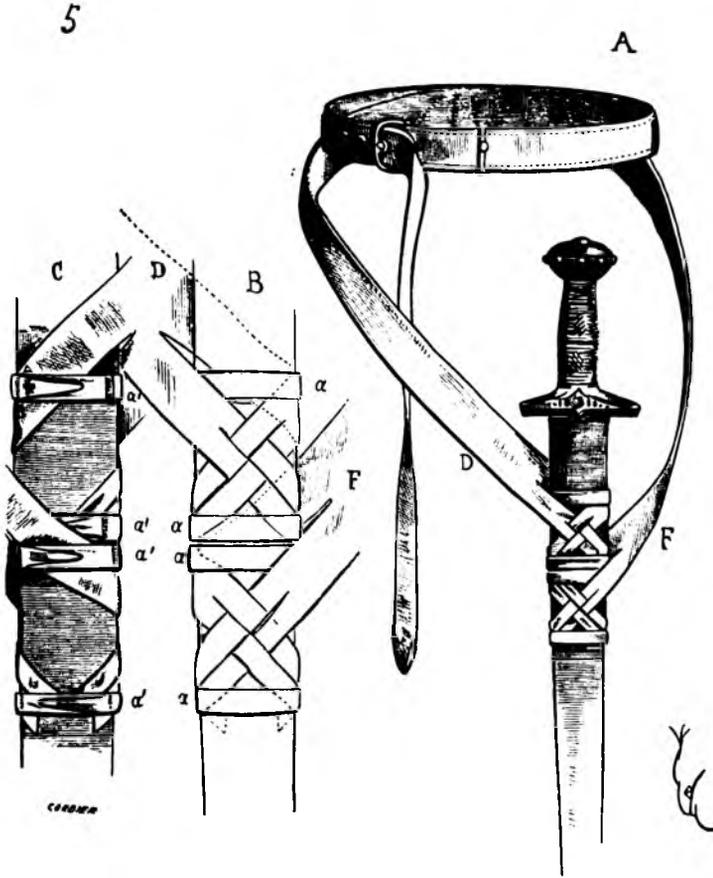
Il est évident que le baudrier étant fixé à la ceinture au milieu des reins et l'épée étant suspendue à l'un des pans, le tirage était inégal; la ceinture devait tendre à tourner. Aussi, à la fin du XII^e siècle, n'attachait-on plus l'arme de main de cette manière. Les courroies du baudrier furent fixées à la ceinture en arrière de la hanche droite, et ces courroies, très-pendantes, vinrent saisir le fourreau de l'épée



d'une façon ingénieuse, qui laissait tomber l'arme verticalement le long de la cuisse gauche (fig. 5¹). En A, l'ensemble du baudrier est indiqué. En B, est tracée la disposition des courroies du baudrier sur la partie externe du fourreau, au tiers de l'exécution, et en C sur la partie interne. Ces courroies sont, à leur extrémité, fendues en deux dans la longueur, et chacune de ces lanières est fendue encore en deux. Une des deux premières moitiés passe derrière le fourreau, l'autre devant, puis les quatre lanières extrêmes se croisent et sont retenues par des brides de cuir *a* passées et cousues par derrière (voy. en *a'*). Il en est de même de l'une et l'autre courroie D et F : le baudrier étant dépourvu de boucle, il fallait le passer par le haut du corps, ce que permettait facilement son développement.

¹ Statue tombale (fin du XII^e siècle), musée de Niort (voy. ARMURE, fig. 9).

L'arme était ainsi bien suspendue vers son centre de gravité, mais un peu bas, ce qui, à cheval, devenait fatigant. Les épées ayant été fabriquées plus lourdes vers 1230, on voulut que les baudriers fussent moins obliques, et que la poignée fût à la hauteur de la ceinture.



Le baudrier fut donc attaché à celle-ci moins obliquement (fig. 6¹), mais toujours derrière la hanche droite. Il passait sur la ceinture, à laquelle il était solidement cousu. La courroie de devant était, de même que précédemment, fendue en deux, puis chacune des lanières encore en deux. La première moitié passait derrière le fourreau

¹ Statue tombale (1230 environ), musée de Toulouse.

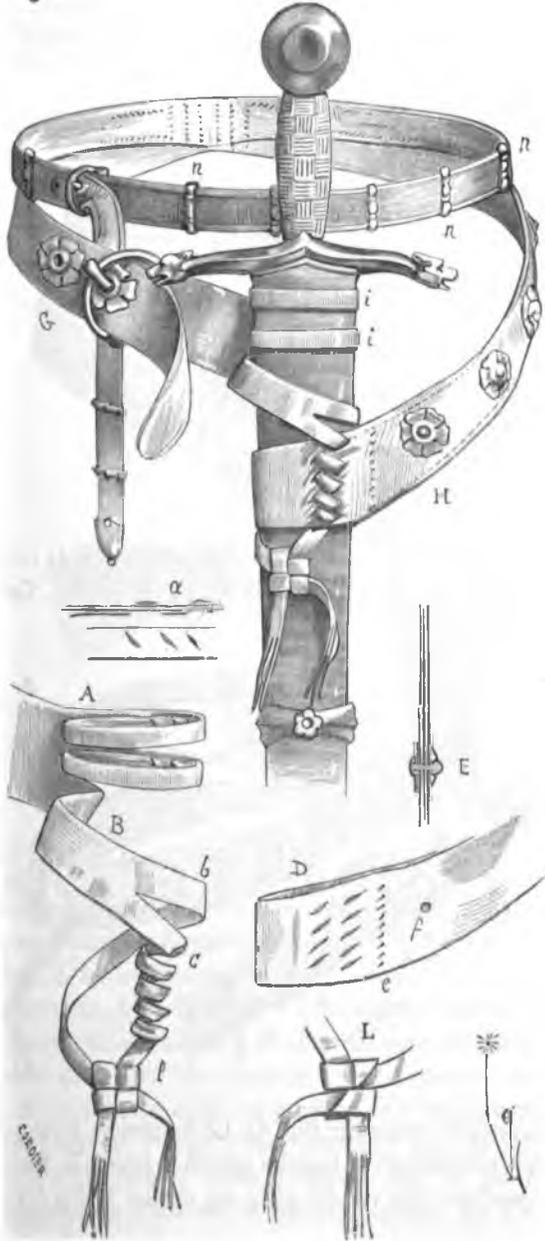
(voyez en A), l'enveloppait, et venait, en deux parties, passer cousue sur elle-même (voyez en *a*). La seconde moitié B était laissée lâche, passait sur la partie antérieure du fourreau. L'une de ses lanières *b* entourait le fourreau et venait se nouer à la seconde lanière *c*, qui était préalablement passée dans des œils pratiqués dans la courroie postérieure D. L'extrémité de cette courroie postérieure, repliée sur elle-même, était cousue en *e* et maintenue par un rivet avec double rondelle en *f*.

En E, est donné le profil de ce rivet. D'autres rivets servaient à bien maintenir la doublure de soie du baudrier à la *cuirie*. Mais en G ces rondelles n'étaient plus que des œillets de métal à travers lesquels passait l'ardillon de la boucle, fait comme il est indiqué dans la figure 4. L'avantage de ce moyen de suspension était de laisser à l'épée une grande liberté de mouvement, tout en la maintenant solidement, liberté obtenue par la partie lâche de la demi-courroie B. En effet, la courroie postérieure H serrait fortement le fourreau vers le centre de gravité de l'arme et tendait à la ramener derrière la cuisse gauche, mais les deux lanières *i, i*, bien attachées à la partie supérieure du fourreau, tendaient à ramener l'épée sur le ventre. Entre ces deux tirages en sens inverse, était la demi-courroie B, qui était assez lâche pour faciliter le mouvement de l'extrémité de l'épée en arrière, sans cependant lui permettre de dépasser une certaine inclinaison. Ainsi, soit en marchant, soit à cheval, l'arme obéissait aux mouvements du corps, mais en conservant son centre de gravité, de manière à ne jamais donner de secousses. En L, le nœud *l* est montré par dessous. A la ceinture sont adaptés des passants de métal *n*, destinés à empêcher le cuir de plier et de former corde.

Cette façon de suspendre la lourde épée du XIII^e siècle (voy. ÉPÉE) parut probablement bonne, car elle persista jusqu'au XIV^e siècle, et ne fut abandonnée que lorsque la forme de l'arme fut modifiée ; c'est-à-dire lorsque les lames, au lieu de posséder un nerf saillant sur les deux plats, reçurent au contraire une ou deux cannelures, et que ces lames, par suite, furent relativement pesantes vers la pointe. On ne put plus alors les porter verticalement, ou peu s'en fallait, sur la cuisse gauche ; on dut leur donner une très-forte inclinaison pour que leur extrémité ne risquât pas de battre dans les jambes en marchant.

L'épée du XIII^e siècle est au contraire très-lourde au talon, et devait, à cause de cela même, être suspendue presque verticale. Beaucoup de monuments figurés du commencement du XIV^e siècle

6



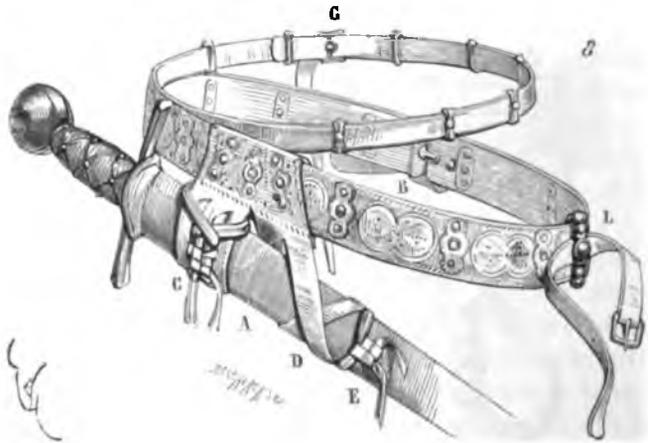
montrent que l'épée était alors portée presque en verrouil. La façon

du baudrier dut donc être modifiée. La figure 7¹ montre un homme d'armes portant ainsi l'épée. En A, paraît le pommeau. L'arme est suspendue très-obliquement, le pommeau se présentant un peu en

7



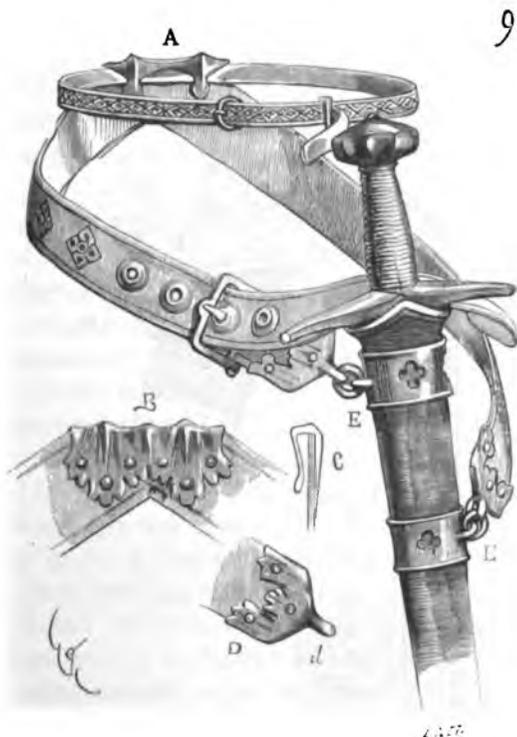
arrière de la hanche gauche. Le baudrier, attaché à la ceinture, est oblique aussi, presque parallèle à la ligne de l'épée. Celle-ci était



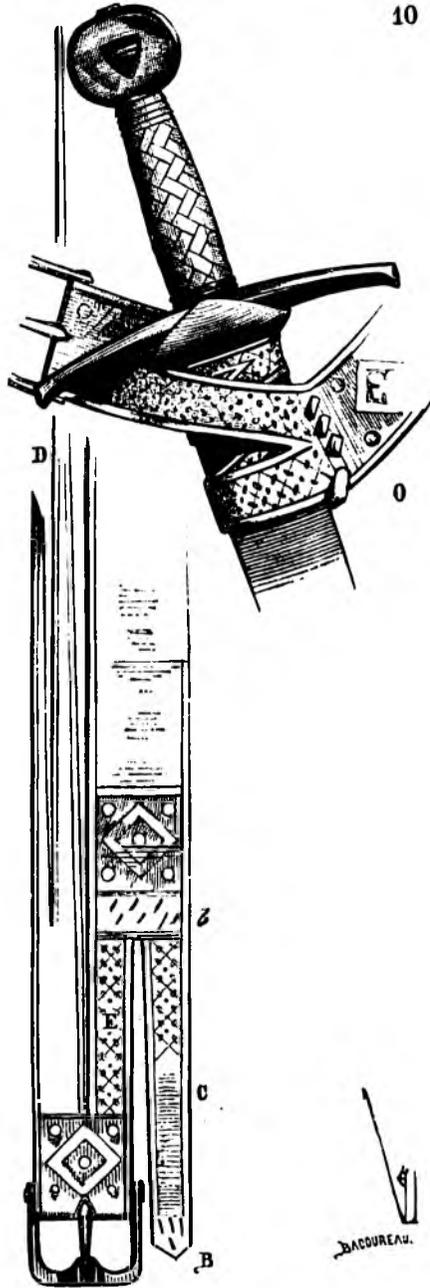
attachée de la manière suivante (fig. 8). Le baudrier, fortement cousu sur la ceinture du côté de la hanche gauche, pendait librement du côté droit et pouvait être rendu plus ou moins lâche à l'aide de la

¹ D'une miniature du manuscrit de *Lancelot du Lac*, Bibliothèque nationale (1310 à 1320).

grande boucle B. Derrière sa jonction avec la ceinture était fixée, par des rivets et une couture, une forte bande de peau A, laquelle était fendue en deux. L'une des lanières enveloppait le fourreau de l'épée à deux ou trois doigts de son extrémité supérieure, était de nouveau



fendue en deux lanières minces, lesquelles passaient par deux boutonnières sous l'attache, faisaient un tour, et venaient en se croisant se nouer en C. L'autre lanière D, fendue en deux, enveloppait le fourreau lâchement, plus bas, et les extrémités étaient nouées en E. Ainsi l'épée était-elle maintenue solidement près du talon et suspendue fortement plus bas, de manière à lui conserver son centre de gravité et à ne pas battre dans les jambes. Si l'on montait à cheval, on faisait tourner la ceinture de manière que la boucle G fût portée vers le côté droit; alors l'épée venait se placer latéralement le pommeau en avant de la hanche gauche. En L, un passant de métal, auquel était fixée une courroie par un rivet, permettait de suspendre les gantelets.



On observera que dans ces *cuiries*, ainsi qu'on appelait ces acces-

soires du harnais, les coutures sont évitées autant que possible; les attaches sont obtenues par la disposition plus ou moins ingénieuse des lanières de cuir. Il n'est pas besoin d'être fort expert en ces matières, pour savoir que les coutures, pour des objets soumis à tant de fatigues, sont bientôt hors de service. Il était donc prudent de s'en passer. Dans ces exemples, le baudrier est solidaire de la ceinture. On ne pouvait se débarrasser de l'épée sans ôter tout l'appareil. Vers la même époque (1320 environ), on fit des baudriers indépendants de la ceinture, et les épées furent suspendues par des anneaux de métal (fig. 9¹). Ce baudrier est fixé à volonté à la ceinture au moyen des deux crochets de métal A, dont la face externe, rivée au cuir, est tracée en B et le profil en C. Aux deux extrémités du baudrier sont fixés par des rivets les ferrets de métal D munis d'une bielle *d*. Au fourreau de cuir, deux frettes E de métal sont également pourvues de bielles. Des anneaux réunissent les bielles des ferrets avec celles des frettes. La disposition des frettes donne à l'épée l'inclinaison convenable en raison de son poids. Ces ceintures et baudriers de cuir étaient richement peints et dorés, et souvent revêtus de soie aussi bien en dessus que comme doublure.

Il y avait encore, vers la même époque, une autre manière de suspendre les épées au baudrier (fig. 10). La partie de cuir à laquelle le fourreau devait être fixé était coupée ainsi que l'indique le tracé développé. La lanière B était repliée en dessous en C, de telle sorte qu'elle entourât le fourreau et que le bout B vint en *b*. La longue lanière D entourait de même l'extrémité du fourreau, mais en se repliant en sens inverse, et, faisant deux ou trois tours en spirale descendante, son extrémité servait à coudre le bout *b* au corps du baudrier, ainsi que le montre la figure en O. L'épée, étant ainsi tirée en sens inverse, mais ayant une lanière de réunion des deux attaches en E, prenait naturellement son centre de gravité, et s'inclinait plus ou moins suivant les mouvements de l'homme d'armes.

Dans ce système d'attache, pas trace de fil; le cuir seul est employé avec adresse. Cependant, vers le milieu du XIV^e siècle, l'ancienne cotte d'armes ample étant remplacée par des cottes plastronnées justes au corps, ces sortes de baudriers ne pouvaient plus convenir. On les supprima même totalement, pour attacher l'épée par une courte chaînette ou une bielle à la ceinture² militaire noble; mode qui

¹ Statues tombales, et, entre autres, celle d'Aymier de Valence, comte de Pembroke (1323), abbaye de Westminster.

² Voyez CEINTURE MILITAIRE.



dura jusqu'à la fin du règne de Charles V. On revint aux baudriers.

lorsque vers la fin du *xiv^e* siècle, on reprit les cottes d'armes ou surcots très-longs par-dessus l'armure (voy. ARMURE, fig. 38). Toutefois ces baudriers étaient des ceintures serrées à la taille, le plus souvent, — mais non la ceinture noble, qui était portée au-dessous des hanches.

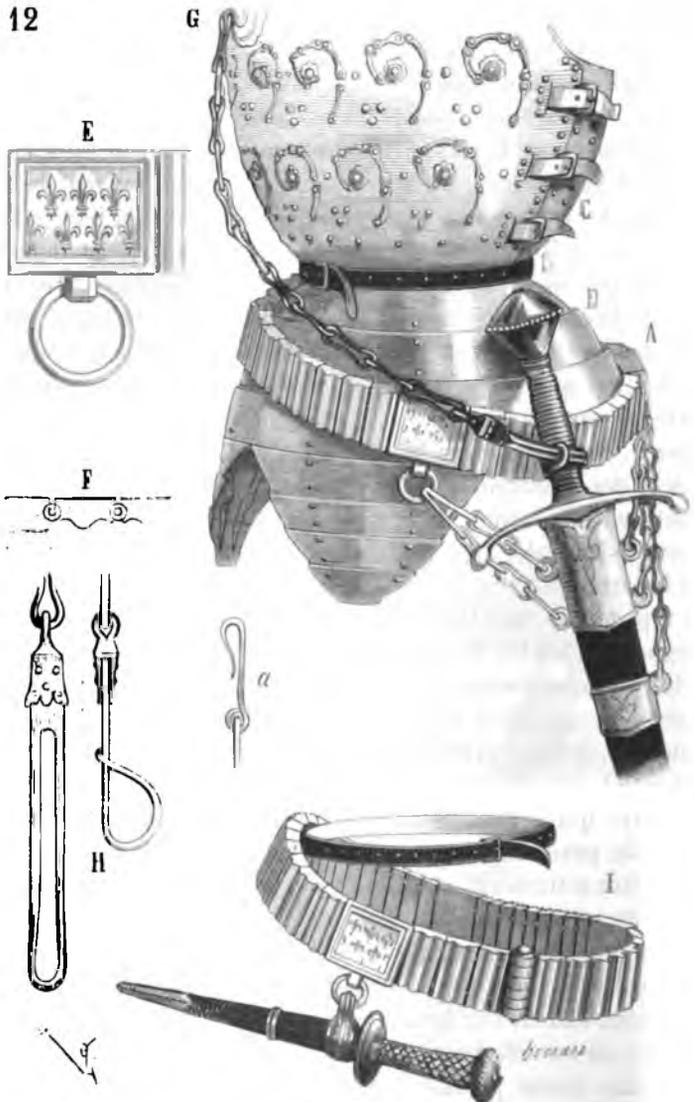
Ces sortes de baudriers étaient souvent d'une excessive richesse, ornés d'orfèvrerie. L'épée y était suspendue par des courroies et chainettes; le fourreau muni de quatre bielles postérieurement et de deux seulement sur la rive antérieure, toujours pour incliner l'arme en avant et la suspendre sans que les mouvements pussent la faire battre dans les jambes (fig. 11¹). En A, est présentée la boucle de ce baudrier, et en B l'attache de la dague du côté droit; car, depuis le milieu du *xiv^e* siècle, on portait avec la ceinture militaire, aussi bien qu'avec le baudrier, l'épée suspendue à gauche et la dague sur la hanche droite. On voit comme l'épée est attachée par deux courroies à boucles, ce qui permettait de s'en débarrasser sans déboucler le baudrier et par des bouts de chainettes, afin d'éviter le ballonnement de l'arme. Mais déjà, vers la fin de ce siècle, les hommes d'armes portaient des braconnières d'acier pour préserver les hanches, avec corselets ou brigantines très-plastronnés. Cette ceinture à la taille ne pouvait s'accorder avec les braconnières, auxquelles étaient attachées les tassettes.

On reprit donc, non la ceinture noble militaire du commencement du règne de Charles V, mais le baudrier rappelant la disposition de celui du commencement du *xiv^e* siècle, c'est-à-dire incliné sur la gauche et attaché à une courroie serrant la taille. Seulement ce baudrier, devant porter sur les braconnières de fer, fut lui-même fait de métal, sans cuir sous-jacent (fig. 12²), tandis que les plaques d'orfèvrerie qui ornent le baudrier (fig. 11) sont fixées sur une courroie de peau. Les baudriers de métal de la fin du *xiv^e* siècle devaient être articulés et attachés, non par une boucle, mais par un mordant ou une fiche mobile. Les épées suspendues à ces derniers baudriers pouvaient, comme celle de la figure 11, être enlevées sans ôter la ceinture. C'est qu'en effet alors, ces armes, habituellement très-longues, étaient fort gênantes à cheval, et il arrivait que, pour combattre, on les détachait du baudrier pour les suspendre à l'arçon. Souvent une chaîne partant du côté droit de la brigantine ou du

¹ Statue de Charlemagne, château de Pierrefonds (1395 à 1400 environ). Cette statue reproduit toutefois l'armure de 1380 environ (voy. ARMURE).

² Statue du château de Pierrefonds (1395 à 1400).

corselet, sous la mamelle, se terminait par une bride de cuir ou une sorte de porte-mousqueton qui prenait la poignée de l'épée, de



telle sorte que si, pendant le combat, on lâchait l'arme, elle ne pût tomber à terre.

La figure 12¹ montre en A l'un de ces baudriers attaché au cein-

13



turon de cuir B entourant la cannelure de la braconnière qui sépare

14



la brigantine C des lames D. L'épée est suspendue à deux plaques

¹ Statue du château de Pierrefonds (1400).

de métal, au moyen de crochets à ressort *a* et de chaînettes. En *E*, est donné le détail d'une de ces plaques s'articulant au moyen de fiches gaies avec les pièces *F*, articulées aussi. En *G*, est l'attache de la chaîne sur la manelle droite; chaîne qui, comme il vient d'être dit, se fixe à la poignée de l'arme au moyen d'un coulant de cuir *H*. Quelquefois cette chaîne est double, l'une servant à attacher l'épée et l'autre la masse.

En *I*, le baudrier est montré du côté droit. Une plaque sert, de ce côté, à suspendre la dague.

15



À dater de 1400, les armures de plates qui remplacent les hauberts de mailles, les gambisons et broignes, ne permettent plus ces baudriers larges et plus ou moins riches. Ceux-ci ne consistent, pendant le xv^e siècle, qu'en de fines courroies, qui d'ailleurs sont disposées d'une manière aussi simple que pratique (fig. 13¹). Le principe est toujours à peu près le même; c'est-à-dire qu'il y a la courroie serrant la taille et la courroie lâche tombant sur la hanche gauche. L'épée est suspendue par trois courroies terminées par des crochets à ressort qui entrent dans des anneaux tenant à des passants de métal rivés (voyez en *A*). Cette sorte de baudrier est souvent indépendante de la ceinture qui serre la cotte d'armes; il est bouclé à la hauteur des hanches (fig. 14²). L'épée pouvait être rendue indépendante du baudrier en faisant sortir les crochets *B* (voy. fig. 13) des anneaux tenant aux passants. C'est ce qu'on faisait habituelle-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre de Guyon le Courtois*, français (1400 à 1410).

² Même manuscrit.

ment, pour combattre à cheval; car alors, comme il a été dit plus haut, l'épée était attachée à l'arçon de la selle du côté droit. Ainsi ne gênait-elle pas les mouvements du cavalier lorsqu'il chargeait, la lance en arrêt. Comme il fallait alors se dresser sur les étriers, on comprend que cette lourde lame pendue au côté gauche embarrassait le cavalier et pouvait déranger l'équilibre parfait qu'il devait conserver pour maintenir la lance en arrêt et diriger son fer.

Cependant on voit encore des hommes d'armes porter, avec l'armure de plates complète, la ceinture militaire jusque vers 1430, mais cela est rare en France, plus commun en Angleterre.

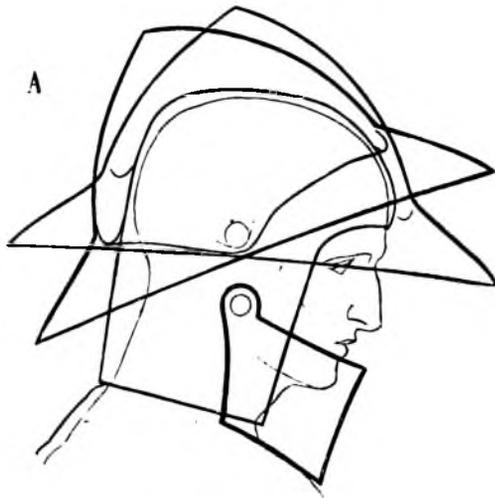
Un baudrier assez fréquemment porté de 1420 à 1430 consiste en une simple courroie portée en sautoir, de la taille à la hanche gauche; l'épée était passée dans une embrasse de cuir à la partie basse (fig. 15). Une courroie tenant à la partie supérieure du fourreau passait dans une bouclette fixée à l'embrasse B. Pour que le baudrier ne pût couler sur la braconnière, il passait dans une bielle A rivée à la lame supérieure de cette braconnière du côté droit. (Voy. ARMURE, CEINTURE, ÉPÉE.)

BAVIÈRE, s. f. Pièce d'armure qui apparaît vers le milieu du XIV^e siècle, lorsque les plates commencent à être adoptées dans l'adoubement de l'homme d'armes, presque en même temps que le bacinet (voy. BACINET, fig. 3 et 4). L'ancien heaume français des XII^e et XIII^e siècles ne se posait sur la tête qu'au moment de combattre. Il était extrêmement lourd, garantissait parfaitement la tête, mais couvrait mal la gorge, au-dessous du menton. Bien qu'il reposât sur une sorte de mortier d'étoffe ou de peau en façon de turban qui entourait le crâne, sa partie inférieure était libre, et les coups portés sur cette partie le faisaient dévier, ou échappaient et venaient frapper la naissance du cou au-dessus des clavicules. Lorsque, vers 1350, on remplaça le heaume à la guerre par le bacinet, les chapels de fer et salades, on voulut mieux préserver la partie inférieure du visage, et surtout éviter le coup dangereux de la lance porté à la hauteur de la gorge. Une plaque d'acier fut alors adaptée à la cervelière de peau, de mailles ou de fer (barbute), qui était posée sous le chapel de fer.

La figure 1 montre comment fut attachée la bavière primitive¹. Sur le camail de mailles était posée une barbute ou cervelière de fer garantissant la nuque. A ce casque, au moyen de deux pivots, était fixée la bavière, qu'on pouvait ainsi relever un peu pour passer la

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Titre-Livre*, trad. française (1350 environ).

1.



B



tête. Souvent, sur cette barbute de fer, on mettait un chapel de Mon-

tauban, lequel était doublé de peau rembourrée. Deux œils pratiqués latéralement dans cette doublure entraient dans deux boutons de fer fixés à la barbute, et permettaient d'incliner plus ou moins le chapel, ainsi qu'on le voit en A. En B, est montré cet habillement de tête.

Plus tard, indépendamment de son adjonction au bacinet, la bavière, large, enveloppe le bas de la barbute, casque sans viaire, et s'attache par deux courroies devant et derrière le corselet. Elle tient lieu ainsi d'un colletin non articulé, mais préservant entièrement le cou (fig. 2¹).

2

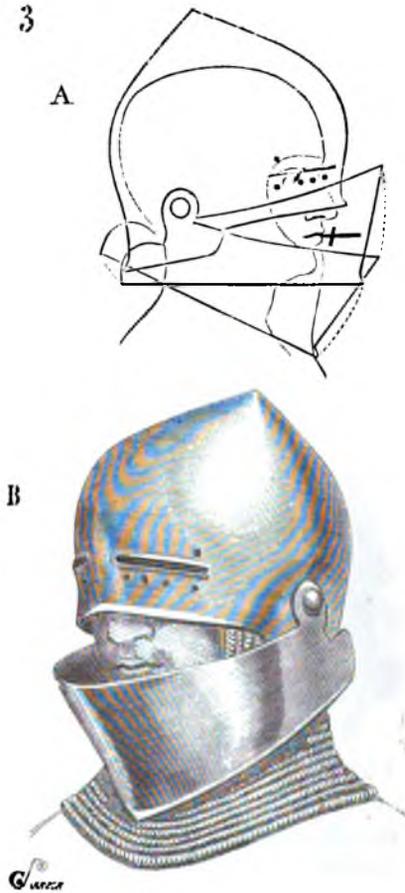


Dès le règne de Charles V, on adopta un habillement de tête qui n'est ni la barbute ni le bacinet, et qui devint bientôt la salade. Ce casque consistait alors en une bombe enveloppant complètement le crâne, était conique, aplati, tombant par devant jusqu'à la base du nez, percé de fentes pour la vue et muni d'un couvre-nuque. A ce casque était adaptée une bavière à pivots tombant sur le camail de mailles et pouvant être relevée de manière à atteindre le niveau de la vue (fig. 3²). En A, ce casque est tracé la bavière relevée ou abaissée; en B, la bavière abaissée. Les deux pivots étaient assez serrés pour que,

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre des histoires du commencement du monde*, français (1390 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Œuvres de Guillaume de Machau* (1375 environ).

par le frottement, cette bavière pût se tenir relevée sans attache. Cet habillement de tête ne persista pas longtemps; et, en effet, il n'était pas très-pratique. La bavière tendait naturellement à s'abaisser d'elle-même par le mouvement du cheval ou de la marche; les choes



devaient facilement la déranger. Il est vrai qu'en baissant la tête pour charger, la vue venait joindre le bord supérieur de la bavière ouverte, appuyée sur le camail, mais le moindre mouvement découvrait les joues et la bouche. Cet essai n'en est pas moins intéressant à constater, parce qu'il montre l'origine de la salade, qui fut si fort usitée pendant le cours du xv^e siècle.

L'auteur anonyme du manuscrit sur le *Costume militaire des*

*français en 1446*¹, dit un mot de la bavière : « Et premierement, les diz homes darmes sont armez volentiers, quant ilz vont en la guerre, de tout harnois blanc : c'est assavoir curasse close, avant-braz, grans garde-braz, harnois de jambes, gantelez, salade à visiere

4



« et une petite bavière qui ne couvre que le menton. » La figure 4² reproduit exactement la description donnée par l'auteur anonyme. La bavière est vissée au corselet, recouvert, sous la pansière, d'une étoffe marouflée et diaprée.

Dans l'habillement militaire français, cette bavière n'est jamais très-développée, tandis qu'elle prend des proportions énormes en Allemagne. Lorsqu'on chargeait, on abaissait la visière de la salade joignant la bavière, mais elle ne s'y attachait pas, puisque la bavière était vissée au corselet et que la salade suivait les mouvements de la

¹ Publ. par M. René de Belleval.

² Manusc. Biblioth. nation., *Boccace*, français (1420 environ).

tête. Il en résultait un défaut. Un fer de lance bien dirigé pouvait ainsi passer entre la bavière et la visière de la salade. C'est ce qui fit qu'on abandonna la salade pour l'armet (voy. ce mot). Cependant la salade fut adoptée pour les joutes jusqu'au xvi^e siècle (voy. JOUTE, tome II), mais on vissait alors au corselet une bavière beaucoup plus haute que celle qui servait dans les combats, et l'appelait-on *bavière allemande*.

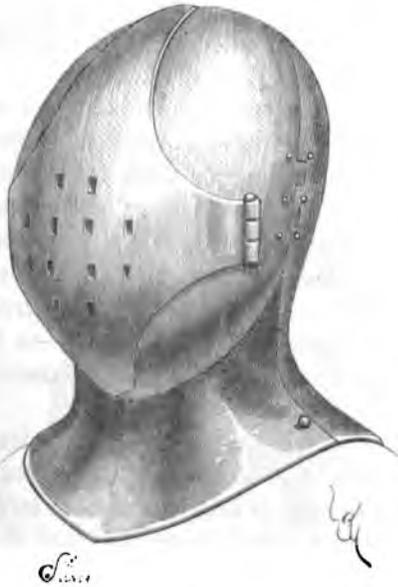
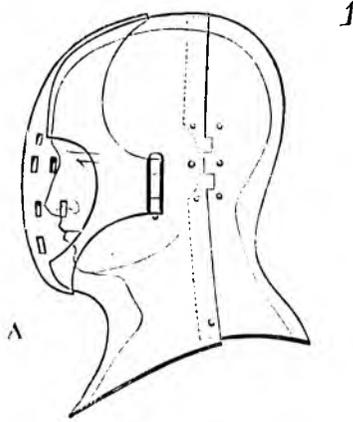


On adopta aussi en France, vers 1440, une bavière-colletin qui passait sous le couvre-nuque de la grande salade, alors la visière de celle-ci recouvrait la bavière au lieu de la joindre simplement (fig. 5¹). Ces sortes de bavières françaises ne faisaient point saillie sur le menton, mais en suivaient exactement le contour.

On voit encore des bavières très-fortes et puissantes vissées, pour jouter, au corselet, avec l'armet du xvi^e siècle, afin de préserver le colletin.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Froissart*, français (1440 environ).

BICOQUE, s. m. (*biquoque, bicoquet*). Habillement de tête du xv^e siècle.



L'auteur anonyme du *Costume militaire des Français en 1446*¹ décrit ainsi le bicoque : « Et premierement, les biquoques sont de

¹ Publ. par M. René de Belleval.

« faczon à que sur la teste, en telle forme et maniere come ancie-
 « nement les bacinez à camail souloient estre, et d'autre part vers
 « les aureilles viennent joindre aval, en telle forme et faczon comme
 « souloient être les berniers ¹. »

Les miniatures des manuscrits du milieu du xv^e siècle nous montrent en effet un assez grand nombre d'habillements de tête qui ne sont plus le bacinet, ne ressemblent point à la salade ni à l'armet ; qui, de forme ovoïde, enveloppent exactement la tête, s'ouvrent en deux, au droit des oreilles et sont munies d'un viaire à clavettes. C'est évidemment là ce que notre auteur anonyme appelle *biquoque* (fig. 1²). Ce casque s'ouvre en deux au moyen de charnières et de crochets. Le viaire qui renforce la coque antérieure est maintenu par des clavettes. En A, est tracé le géométral du bicoque avec et sans viaire.

Cet habillement de tête ne paraît pas avoir été longtemps usité. En effet était-il défectueux : un coup de masse sur les charnières les pouvait fausser et faire que l'homme d'armes ne pût se débarrasser de son casque sans recourir à un serrurier. Le seul avantage de cette défense était de ne présenter aucune prise à la lance, mais l'homme d'armes devait étouffer dans cet œuf de fer.

BOCE, BOCÈTE, s. f. Rondelles sous les têtes de rivets des armures de plates ; faites de cuivre, d'argent et même d'or. Lorsqu'on posait un rivet sur les armures dont l'exécution était soignée, on posait sous la tête du rivet, vue extérieurement, une rondelle d'un métal doux pour que la rivure serrât fortement. Ces rondelles sont appelés *bocètes* dans les inventaires : « C'est assavoir, pour
 « faire la garnison de 2 bacinès et d'une gorgerete, c'est assavoir
 « 70 vervelles, 20 bocètes, tout d'or..... » — « Pour faire forger
 « 200 bocètes pour deux heaumes, pesant 6 onces d'argent ³.... »
 Ces bocètes étaient souvent finement ciselées.

La figure 1 montre quelques échantillons, datant de la fin du xiv^e siècle, de rivets avec et sans bocètes, grandeur d'exécution.

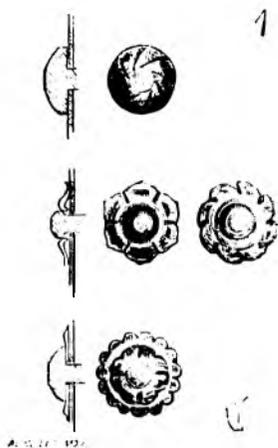
On donnait aussi le nom de *boce* à une petite large ronde qui était attachée au fourreau de l'épée et qu'on tenait de la main gauche pour combattre à pied et parer les coups d'estoc. Cette arme

¹ Voyez ARMURE, pages 143, 144.

² Manusc. Biblioth. nation., *Destruction de la ville de Troyes* (sic), français (1430 environ).

³ *Compte d'Étienne de la Fontaine* (1352).

défensive était surtout usitée en Italie et ne servait guère que dans les combats singuliers (fig. 2¹). Les gens de pied portaient aussi



de ces sortes de boces, en France, vers le milieu du xv^e siècle, ainsi que le fait voir la figure 3². Ce fantassin est vêtu d'un haubert

2



de mailles à manches larges ne couvrant que les arrière-bras, avec jacque d'étoffe par-dessus. Il est coiffé de la salade du piéton, à

¹ Manusc. Biblioth. nation., latin, n° 757, miniatures de facture italienne.

² Manusc. Biblioth. nation., *Froissart* (1440 environ).

3

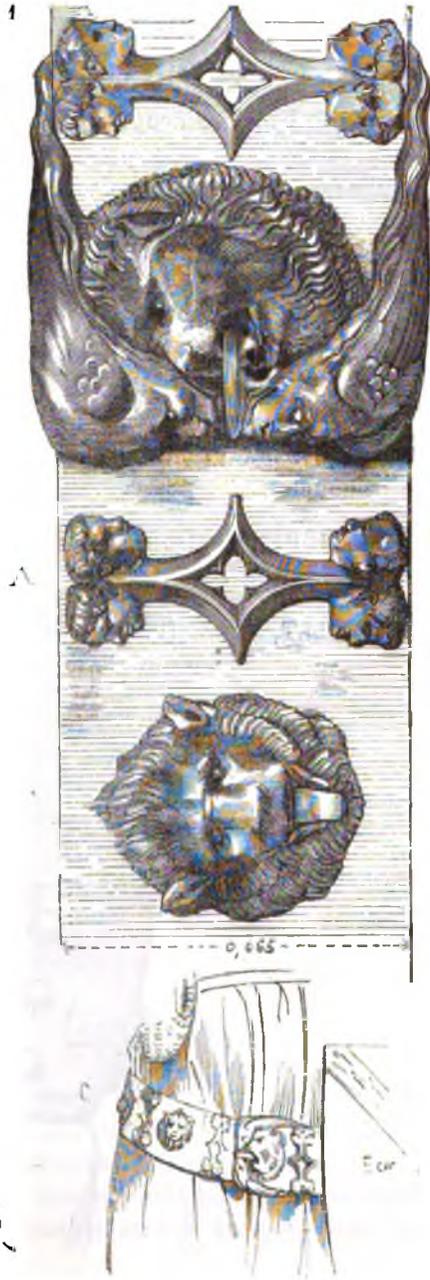


larges bords et à vue. Sur le jacque est enfourmé un chaperon blanc.

Au fourreau de l'épée est suspendue la boce, qui plus tard prit le nom de *ronclache* et qui, faite d'acier, avec mamelon au centre et bords relevés, était souvent percée de petits trous, afin d'engager la pointe de l'épée de l'adversaire. Ce fantassin s'appuie sur un fauchard.

On appelait encore *boces* ou *bocètes* (bossettes) des ornements circulaires bombés qui ornaient les harnais des chevaux. Ces boces étaient parfois émaillées ou finement ciselées et enrichies de pierres fines. (Voyez HARNAIS.)

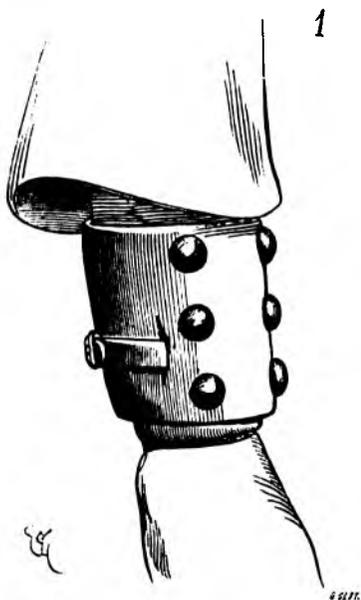
BOUCLE, s. f. (*mors, mordant*). L'article relatif aux *baudriers* donne des exemples de boucles très-simples, composées comme celles que nous fabriquons encore aujourd'hui. Il est fait mention, dans ce même article, de ces boucles de ceintures militaires mérovingiennes, faites de fer avec incrustations d'argent. Le luxe de cet objet ne paraît pas, dans l'armement, s'être perpétué après le règne de Charlemagne ; mais vers la fin du XIII^e siècle on se reprit du goût pour les bijoux appliqués aux vêtements militaires ; et au commencement



du ^{xiv}^e siècle on se plaisait à orner d'orfèvrerie les heaumes, les boudriers et parfois aussi les ailettes, les grèves, les spallières et cubitières. La statue de Charles, comte d'Étampes, déposée aujourd'hui dans l'église de Saint-Denis et provenant des Cordeliers de Paris, présente un boudrier orné d'une boucle extrêmement riche (fig. 1). L'ardillon de la boucle passe dans la gueule d'un lion dont le museau était rivé à la courroie. Celle-ci était, sur toute sa longueur, décorée de passants A et de têtes de lion B très-délicatement travaillées. La bielle de la boucle est composée de deux dragons affrontés et entre le muscau desquels l'ardillon vient se loger. En C, est figuré l'ensemble du boudrier porté. Cet exemple montre comme le luxe entrait dans les détails de l'armement à cette époque. Mais, sous ce rapport, les Italiens et les Anglais semblent nous avoir dépassés, et ce ne fut qu'à la fin du ^{xiv}^e siècle qu'en France l'orfèvrerie prit une grande place dans l'habillement de guerre des gentilshommes.

BOUCLIER, s. m. (*roiele, tennuert, targe*).—Voyez ÉCU, PAVOIS, RONDACHE, TARGE.

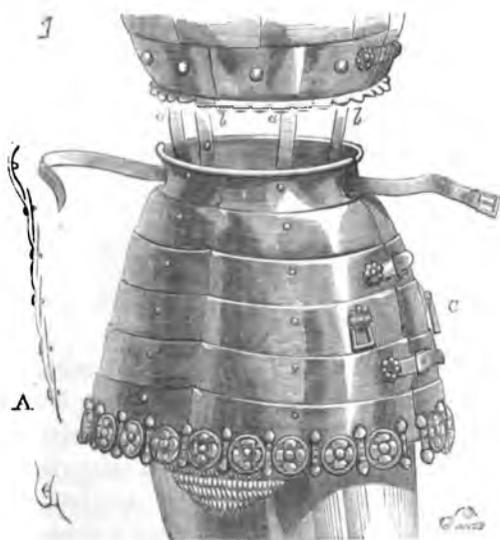
BRACELET, s. m. On donnait ce nom à la garde du gantelet,



et aussi à une pièce d'armure qui, vers le milieu du ^{xiv}^e siècle,

garantissait le poignet et était fixée sous le gantelet. Ces bracelets étaient faits, le plus souvent, de peau avec plaques d'acier ou bossettes rivées et se bouclaient sous le poignet (fig. 1¹). Ils avaient environ 15 centimètres de hauteur. On en faisait aussi d'acier à charnières et à loqueteaux vers la fin du xiv^e siècle, et qui ne montaient que jusqu'au milieu de l'avant-bras. Lorsque le gantelet fut fixé au canon de l'avant-bras du brassard, au commencement du xv^e siècle, la garde prit le nom de bracelet et se composait d'un demi-cylindre. (VOY. BRASSARD, GANTELET.)

BRACONNIÈRE, s. f. Pièce de l'armure de fer ou d'acier attachée à la pansière et à laquelle se suspendent les tassettes. On donnait aussi à la braconnière le nom de *faules* ou *flancars*. La braconnière



est, à proprement parler, une ceinture de fer formant canal à la taille pour recevoir le ceinturon, et à laquelle sont attachées par des courroies sous-jacentes une, deux, trois, quatre ou cinq lames mobiles couvrant les hanches. Les tassettes, suspendues à cette partie de l'armure de plates, couvrent partie des cuisses.

On commence à adopter les braconnières lorsque le corselet de fer est substitué à la cotte de mailles ou à la broigne. Cette inno-

¹ Du tombeau d'Ulrich, landgrave d'Alsace, mort en octobre 1344. Église Saint-Guillaume de Strasbourg.

vation exigeait que les hanches fussent préservées aussi bien que le torse par des lames d'acier. Mais il fallait tenir compte de la direction des coups de lance qui étaient le plus à redouter.

Si le corselet ou la pansière étaient bombés, l'inclinaison du corps aidant, le fer de la lance glissait et passait à droite ou à gauche, ou encore rencontrait la taille. Cette cannelure creuse de la braconnière détournait le fer. Si la pointe de la lance prenait le bas des hanches, les lames inférieures de la braconnière le forçaient à glisser jusqu'à la ceinture, et il était détourné par la cannelure.



Les premières braconnières, vers la fin du règne de Charles V, sont longues, composées de trois et même de cinq lames, la dernière recevant la ceinture militaire (fig. 1¹). Le corselet de cet homme d'armes est composé de rangs de plaques d'acier rivées. De la taille au haut des cuisses est une braconnière de cinq lames se recouvrant et de la lame creuse à la taille, dont le tracé A donne le profil et les recouvrements, celles inférieures recouvrant les supérieures, afin qu'étant en selle, la pointe de la lance glissait de l'une sur l'autre jusqu'à la ceinture, où elle était déviée par la cannelure à droite ou à gauche. Ces lames sont rendues solidaires par deux courroies *a* pour la partie antérieure, et *b* pour la partie postérieure, rivées de manière à laisser le jeu nécessaire aux mouvements du cavalier. Ces courroies sont fixées sous la pansière et la dossière de plates. Une ceinture et deux courroies à boucles, de chaque côté, réunis-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Livre*, français (1395 environ).

sent les deux parties de la braconnière. Les bielles *c* servent à suspendre l'épée.

A cheval, la partie postérieure de ces braconnières recouvrait le troussequin de la selle (fig. 1 *bis*), et la partie antérieure était couverte par l'arçon de devant.

Mais, au commencement du xv^e siècle, ces sortes de cuirasses ne sont plus usitées et sont remplacées par le corselet de fer, sur lequel



sont posées la pansière et dossière, avec lesquelles la ceinture de la braconnière ne fait qu'une même pièce de forge. La braconnière alors se compose de trois lames par devant et de trois lames par derrière. De petites tassettes y sont suspendues par des courroies externes (fig. 2¹) (voy. ARMURE, fig. 40). Vers 1430, les braconnières sont moins longues, ne portent que deux lames, et la ceinture est parfois indépendante de la pansière et de la dossière, ou du moins la cuirasse se compose, comme la braconnière, de plusieurs lames à recouvrement, celle inférieure formant ceinture (fig. 3²). Deux tassettes sont attachées à la braconnière antérieure

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre de Guyron le Courtois* (1400).

² Manusc. Biblioth. nation., *Destruction de la ville de Troyes* (sic) (1430).

pour couvrir les cuisses, et une seule est suspendue à la braconnière postérieure pour préserver la chute des reins. La figure 3 bis



donne la dossière et la braconnière postérieure, avec les courroies de cuir qui se bouclent dans la cannelure de la ceinture de pansière.



Alors, vers 1430, les braconnières variaient de hauteur, suivant le goût de chacun, ou plutôt les allures du cavalier. Il est inutile de

nous étendre ici sur ce détail de l'armure de plates, qui revient souvent dans les articles du *Dictionnaire* (voy. ARMURE, CORSELET, CUIRASSE, DOSSIÈRE, PANSIÈRE).

BRAIER, s. m. (*braieul*). Baudrier d'étoffe, de soie habituellement. (Voy. ARMURE.)

BRANC, s. m. (*brand, brans*). Épée. *Brans viennois, pavinois*, c'est-à-dire provenant des fabriques d'armes de Vienne et de Pavie. L'épée se portait souvent, en combattant, pendue à l'arçon de la selle :

« Li quens voit le bauchant devant lui aresté,
« U li doi branc pendoient à l'archon noielé ¹. »

Il est même ici question, comme on le voit, de deux épées :

« Richars gete la lance, trait le branc d'acier cler ². »

(Voyez ÉPÉE.)

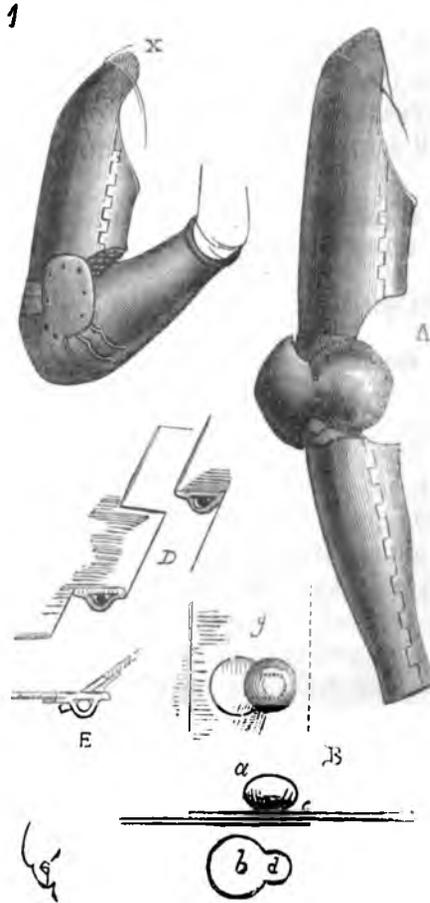
BRASSARD, s. m. (*brachèles*). Ce fut pendant la seconde moitié du XIII^e siècle que l'on ajouta sur les manches du haubert de mailles des garnitures d'acier qui préservaient les bras (voyez ARRIÈRE-BRAS, AVANT-BRAS). Mais on ne donne le nom de *brassards* qu'aux armures de bras, articulées et solidaires, de l'épaule au poignet. Or, ce n'est qu'à la fin du XIV^e siècle que cette manière de couvrir les bras est généralement adoptée, en même temps que les armures complètes, c'est-à-dire entièrement faites de lames d'acier assemblées et couvrant tout le corps. Cependant déjà, en France, des statues tombales du milieu du XIV^e siècle nous montrent des brassards caractérisés et complets. Nous pouvons citer, entre autres, la statue de Charles, comte d'Alençon, tué à la bataille de Crécy ³. Ce brassard (fig. 1) se compose de trois pièces principales. Une pièce d'arrière-bras à charnières, et dont l'épaule passe sous la cotte de peau qui recouvre le haubert ; le canon d'avant-bras à charnières et la cubitière avec pièces de recouvrement, deux sur l'arrière-bras, deux sur l'avant-bras. Ces pièces étaient retenues ensemble par des

¹ *Fierabras*, vers 1445 et suiv.

² *Ibid.*, vers 4150.

³ Déposée aujourd'hui dans l'église de Saint-Denis (marbre), provenant des Jacobins de Paris.

courroies sous-jacentes rivées. La cubitière modèle autant que possible la forme du coude, et sa garde circulaire masque antérieurement la saignée. On portait la manche de mailles sous ce brassard ; elle servait à couvrir les défauts à l'aisselle et à la saignée. Quand le



bras était étendu, la cubitière et les plaques de recouvrement se présentaient ainsi que le montre le tracé A. Les canons d'avant et d'arrière-bras se fermaient au moyen de deux ou trois loqueteaux à boutons, ainsi qu'on le voit en B; les boutons *a* entrant dans les œils *b*, et les collets *c* de ces boutons venant se prendre dans les entailles *d*, de telle sorte qu'ils ne pouvaient plus sortir des œils que si l'on exerçait une pression sur les deux demi-cylindres d'acier.

Les charnières étaient faites comme l'indiquent le détail D, les supposant dégoupillées, et le détail E en coupe. Les canons fermés, les boutons et leurs œils se présentaient ainsi qu'il est indiqué en *g*. L'épaule était incomplètement garantie par ces sortes de brassards, et

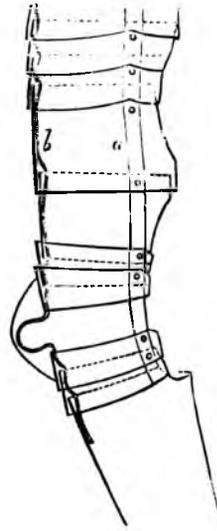


si on levait le bras, l'extrémité supérieure X de l'arrière-bras venait s'appuyer au-dessus de l'os d'une façon incommode. On para à cet inconvénient en ajoutant des spallières qui couvraient l'épaule et l'aisselle. Mais cette modification se fit beaucoup plus tard et à la suite de nombreux tâtonnements. On commença par articuler l'extrémité supérieure des arrière-bras et à recouvrir cette articulation d'une sorte d'épaulette de peau, quelquefois rembourrée.

Montrons d'abord les brassards de la statue de Louis de Sancerre,

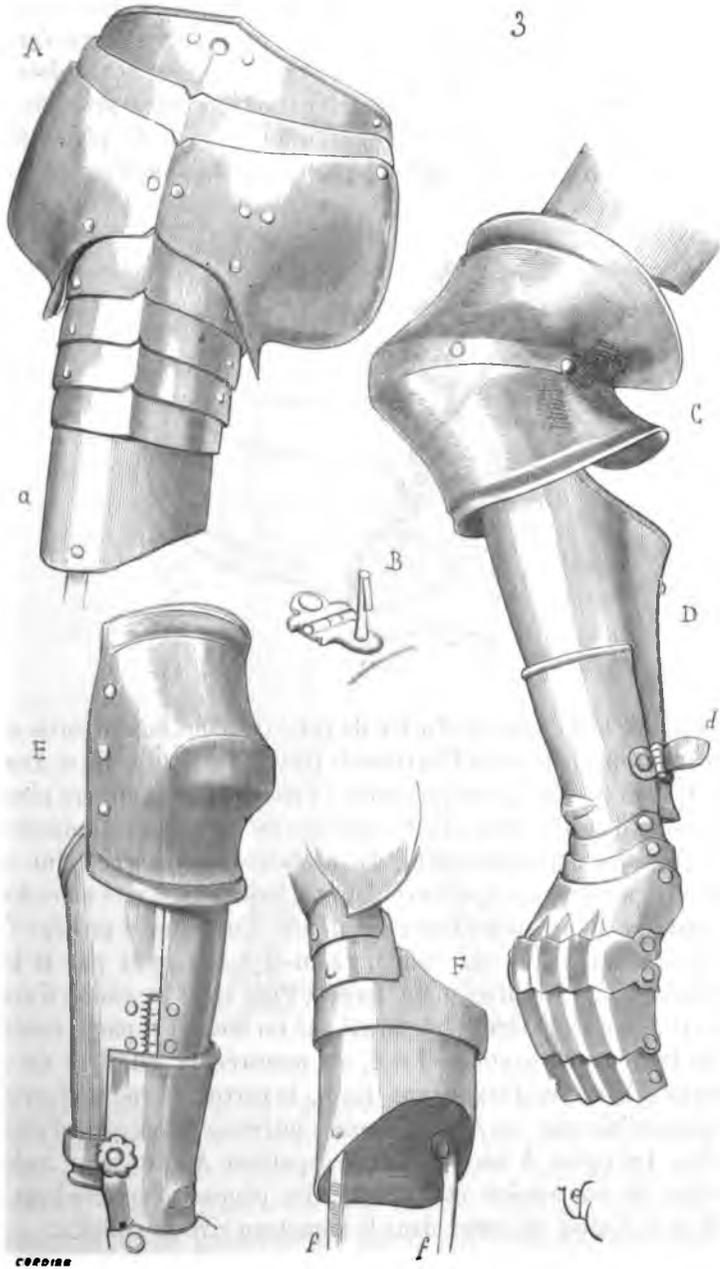
mort en 1402¹. Ils ne diffèrent des précédents que par les trois lames articulées sous l'épaule (fig. 2) et un double canon d'arrière-bras, lequel n'est plus à charnière et était passé comme une manche. Ces trois lames supérieures étaient recouvertes par une spallière de peau A qui était prise sous la cotte d'armes faite aussi de peau et fortement plastronnée sur la poitrine. Les gardes des cubitières sont plus développées que dans l'exemple précédent. En B, est montré le brassard du côté interne. De ce côté, les cubitières n'ont plus la garde, qui n'était utile que sur la face externe. On voit en C l'espace

2 bis



laissé libre pour l'aisselle et qui était garni de mailles. Seul, le canon *a* d'arrière-bras était fermé; la seconde pièce *b* et les plaques de recouvrement *c* étaient interrompues au-dessus de la saignée pour ne pas gêner le ploiement du bras. Il en était de même des plaques *d*. Pour que ces pièces fussent solidaires et pour qu'elles pussent se développer en raison du ploiement du bras, elles étaient attachées par des rivets à des courroies latérales internes *a* (fig. 2 bis), et souvent à une troisième courroie d'axe *b*, rivée assez lâche pour permettre aux lames de glisser les unes sur les autres. Ces courroies laissaient au poignet la facilité de tourner en décrivant une demi-révolution, suivant les mouvements du radius et du cubitus l'un sur

¹ De l'église de Saint-Denis.



l'autre (voy. CUBITIÈRE). Nous ne croyons pas utile de nous attarder

ici à la description des modifications de détail que subirent les brassards jusque vers 1440, époque où ils atteignirent leur dernier degré de perfection, puisque nous revenons sur ces objets aux articles CUBITIÈRE, GARDE-BRAS et SPALLIÈRE. Nous arrivons aux brassards de cette dernière époque, où l'armure de plates fut si admirablement conçue et exécutée. La figure 3 donne l'un des bras-



sards de la belle armure d'acier de cette date qui faisait partie de la collection du château de Pierrefonds (voy. ARMURE, pl. II, et ARMET, fig. 1, 2 et 3). En A, est présentée la spallière avec quatre plaques articulées d'arrière-bras. Cette spallière est elle-même composée de trois plaques à recouvrement, la première étant percée d'un trou renforcé par dessous, qui entre dans un loqueteau B rivé au colletin, de manière à suspendre tout ce système. Un canon *a* protège l'arrière-bras au-dessus du coude. Celui-ci est garanti par la belle cubitière C, merveilleusement forgée. Puis vient le canon d'avant-bras D, à une seule charnière, fermé par un bouton et par la courroie *d* du bracelet du gantelet. En E, est montrée la cubitière du côté interne et le canon d'avant-bras. En F, la partie interne de l'arrière-bras sous l'aisselle; en *f*, les courroies intérieures latérales d'attache rivées. La figure 3 *bis* présente la spallière à l'intérieur avec le système de suspension et d'attache des plaques d'arrière-bras. On voit en *a* le trou qui entre dans le loqueteau rivé au colletin.

BRIGANTINE. s. f. (*brigandine*). Vêtement de guerre porté d'abord par les gens de pied, et prenant son nom de ces sortes de

troupes désignées sous la qualification de *brigands* ou *brigants* dès le *xiv*^e siècle ¹, d'où nous avons conservé le mot *brigade*. Dans le centre de la France, l'adjectif *brigailé* s'entend comme bigarré, marqué de plusieurs couleurs ; et, en effet, ces troupes de gens de



« pied formaient un composé de vêtements fort divers. Le mot de la basse latinité *briga* veut dire aussi, réunion, conjuration. Ces troupes de mercenaires, qui se rendirent si redoutables pendant les *xiv*^e et *xv*^e siècles, avaient pour armement défensif principal une sorte de haubergeon ou de gambison de peau, renforcé de lames d'acier

¹ « *Veles, Brigant*, c'est une manière de gens d'armes courant et apert, à pié. » (*Gloss. lat. gall.*, voy. du Cange, BRIGANCHI et BRIGADA).

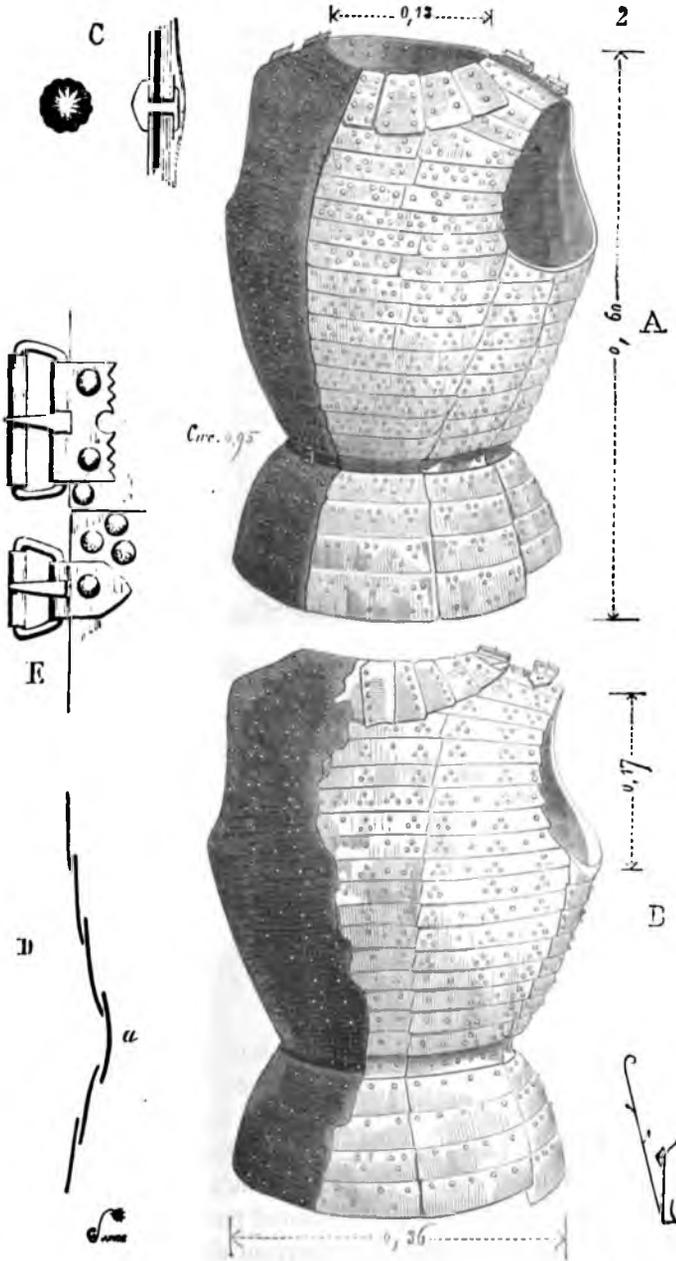
prises dans l'épaisseur; et de fait, la brigantine ou brigandine est un vêtement de guerre dérivé de la broigne ou du gambison, et n'est admise, dans la forme que nous lui connaissons, que vers la fin du XIV^e siècle. Plus légère que le corselet, préservant mieux des coups et des traits que le haubert, moins chère que n'étaient ces deux sortes d'habillements, la brigantine fut adoptée non-seulement par les gens de pied, mais aussi par les hommes d'armes en bien des cas. Elle couvrait entièrement le torse, les hanches et souvent les bras, et était lacée, boutonnée ou agrafée par devant ou sur les côtés. La brigantine se composait d'un pourpoint de forte toile ou de peau à l'intérieur, et d'une enveloppe de velours ou de forte étoffe de soie à l'extérieur, avec lames d'acier disposées comme des feuilles de jalousies entre les deux étoffes; des rivets maintenaient le tout ensemble. Les têtes rondes ou bossettes de ces rivets, dorées ou argentées, ou simplement étamées ou faites de laiton, complétaient le vêtement, et, étant très-rapprochées, empêchaient les coups de taille de couper l'étoffe. Une brigantine bien faite résistait parfaitement aux traits, flèches ou carreaux d'arbalète; elle permettait les mouvements du corps et des bras, et était d'un prix inférieur à celui des hauberts et corselets, ces derniers surtout étant fort chers lorsque l'on commença à en faire usage.

Dès 1395, on voit des gens de pied revêtus de larges brigantines à manches avec camail (fig. 1) ¹.

Ce vêtement militaire se rapproche beaucoup du gambison. Il est fait de double peau piquée, avec lames d'acier entre deux, et est attaché par devant avec des courroies. Les manches sont bouclées, étant trop justes pour être facilement passées. Un camail de même façon couvre les épaules. Le chapel de fer affecte une forme peu usitée. Les jambes sont armées de genouillères et de grèves.

Le musée d'artillerie de Paris conserve deux beaux spécimens de brigantines: l'un date du milieu, l'autre de la fin du XV^e siècle. Le premier (fig. 2) se compose de lames d'acier, comme il a été dit plus haut, disposées à recouvrement, préservant la poitrine, le dos et les hanches. Sur ces lames d'acier était fixé, à l'extérieur, un revêtement de velours très-fort, et dessous, à l'intérieur, une peau épaisse ou une toile en double. En A, la brigantine est montrée par devant, le velours ne recouvrant que la moitié du vêtement, pour laisser voir les lames d'acier interposées. En B, la brigantine est vue par derrière, avec et sans le revêtement de velours. Le devant

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1395 environ).



s'agrafait verticalement et une ceinture serrait la taille. De plus, pour

mettre facilement ce vêtement, il s'ouvrait sur les épaules et était alors fixé de chaque côté par deux boucles (voyez en E), l'une large et l'autre étroite, car il n'était pas possible de passer la tête par l'encolure, qui n'a que 13 centimètres de diamètre et serre le cou. En D, est tracée la disposition des lames d'acier à la hauteur de la ceinture (*a* étant la lame de ceinture). En C, est indiqué un rivet grandeur d'exécution, et sa coupe avec les épaisseurs du velours, de l'acier et de la toile en double ou de la peau. Une fine étoffe de soie cachait à l'intérieur toutes ces rivures.



Les manches de cette brigantine n'existent plus ou n'ont jamais existé peut-être, car on portait souvent, avec la brigantine, soit des manches de peau piquée, soit des brassards, soit même des manches de mailles. Mais il y avait aussi des manches de brigantine courtes, fortement rembourrées aux épaules et munies de lames d'acier comme le corps. Ces manches consistaient parfois en des spallières attachées avec des aiguillettes et recouvrant des brassards (fig. 3¹)

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français (1450 environ).

4



(en A, l'une des spallières est présentée du côté interne), ou bien
v. — 30

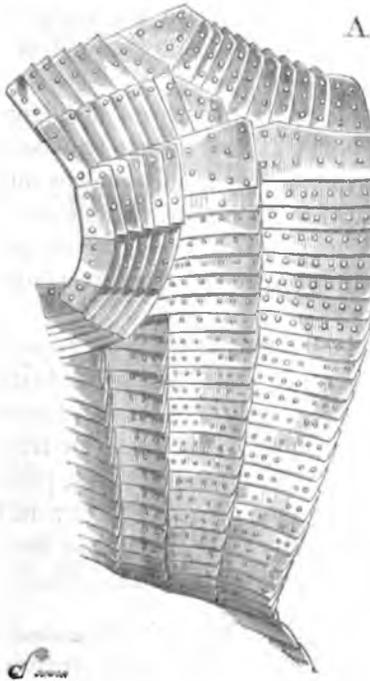
en un canon ne descendant qu'au coude, avec bourrelet aux épaules (fig. 4¹).

Ce fantassin porte une brigantine à crevés verticaux, laissant voir



la maille du jacque sous-jacent. Les manches de la brigantine ne couvrent que les arrière-bras ; les avant-bras sont préservés par des canons d'acier avec cubitières.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Froissart*, français (1440 environ).



La brigantine se combinait aussi avec le corselet d'acier, c'est-

à-dire que, par-dessus la brigantine, on laçait la pansière et la braconnière. Mais c'était là un harnais d'homme d'armes (fig. 5¹).

Ce gentilhomme est le sire de Quadudal, Breton². Il est richement armé d'une brigantine grise avec pansière et braconnière sans tassettes, mais avec jupon de mailles. Sur le colletin de la bavière est un collier de grains d'or. Il est coiffé d'une salade. Les arrière-bras sont garantis par de la maille avec spallières et rondelles d'acier. Les avant-bras sont armés de canons avec cubitières. Les jambes sont complètement armées.

La seconde brigantine du musée d'artillerie de Paris, qui date de 1470 environ, montre des rivets très-rapprochés et disposés longitudinalement (fig. 6).

En A, la moitié de la partie de devant de la brigantine est montrée à l'intérieur. On voit ainsi parfaitement la structure des lames d'acier très-ingénieusement disposées aux entourures; les rivets sont de laiton. Ces rivets réunissent ces lames d'acier à une première enveloppe externe de toile, recouverte d'une seconde enveloppe de velours de soie (voyez la coupe B). Nulle doublure à l'intérieur. Ce vêtement se posait sur un gambison de peau ou de toile. En C, les rivets sont montrés grandeur d'exécution, avec leur espacement.

Les plus nobles personnages ne dédaignaient point, pendant le xv^e siècle, de porter la brigantine. Dans sa *Chronique*, Lefèvre de Saint-Remi dit qu'au mois d'août « le roy ouy messe à Crespy, puis « monta à cheval, armé d'une brigandine et se tira aux champs, là « où il trouva une belle compaignye et grande quy l'attendait » (pour combattre les Anglais dans la plaine, en face de Mont-Espilloy).

Les arbalétriers génois qui étaient au service du roi de France pendant le xiv^e siècle étaient vêtus de brigantines. Plus tard, les archers à pied et à cheval les endossèrent aussi. A la fin du xv^e siècle, on se servait beaucoup, dans l'infanterie française, de la brigantine italienne qui était légère, sans manches, posée par-dessus un jacque de mailles, et que l'on pouvait allonger au besoin par devant, au moyen d'une sorte de tablier attaché par des aiguillettes. La figure 7 présente un de ces fantassins habillé à l'italienne³. Il est vêtu d'une

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Froissart* (1440 environ).

² Il fait prisonnier le comte de Blois. On doit observer que ces vêtements ne sont pas ceux de l'époque des faits relatés par le chroniqueur, mais bien ceux du temps où le manuscrit a été copié (1440 environ).

³ Accademia de Venise, tableau de Carpaccio, n^o 544 du Catalogue.

brigantine couverte d'étoffe rouge et de rivets dorés, avec larges entournures, laissant passer les manches de mailles du jacque, dont la jupe tombe à mi-cuisses. Devant la brigantine est attaché un

7



supplément de même façon, au moyen d'aiguillettes. La brigantine et le supplément inférieur sont bouclés par devant. Les jambes sont vêtues de chausses de drap rouge, et par-dessus des grèves italiennes sans genouillères. Les solerets sont de mailles. De forts gantelets couvrent les mains, et une cervelière d'écaillés de fer, garnie d'étoffe, protège le crâne (voy. CERVELIÈRE).

La brigantine se conserva jusque vers 1525. Les archers à cheval, sous Charles VII et Louis XI (sauf les archers écossais¹), étaient

¹ Du moins ceux-ci portaient-ils, sur la brigantine, la pansière et la braconnière d'acier, ainsi que les brassards complets.

armés de jacques ou de brigantines. On en voit encore sur des hommes d'armes des premières années du règne de François I^{er}; et plus tard encore en portait-on sous le pourpoint, par mesure de sûreté, pour se garantir contre une tentative d'assassinat.

La brigantine dont on se servait pour les tournois était bouclée sur le côté droit, tandis que celles de guerre sont généralement agrafées, bouclées ou lacées sur la poitrine. Bien que la fabrication de la brigantine exigeât beaucoup de soin, de temps et fût compliquée, elle coûtait moins cher que celle des cuirasses d'acier.

Le harnais blanc complet de la première moitié du xv^e siècle était d'un prix exorbitant, à cause de la difficulté de forger ces grandes pièces d'égale épaisseur et sans gerçures ou pailles, à une époque où l'on ne possédait pas les moyens mécaniques qui permettent d'amincir régulièrement le fer ou l'acier; aussi n'est-ce que peu à peu que l'armure blanche réduit le nombre des pièces qui la composent dans l'origine. (Voy. ARMURE, CORSELET, CUIRASSE.)

« Item, les archiers portent harnoys de jambes, sallades comme
« dessus est dict, gros jacques doublés de grant foyson de toyllles
« ou brigandines, arc au poing et la trousse au cousté ¹. »

« Et le jedy ensuivant, vingt et deuxiesme jour dudit mois
« d'aoust (1465), les dits Bretons et Bourguignons vindrent es-
« carmoucher, et il yssit de Paris plusieurs gens de guerre aux
« champs, et là y eut un Breton archier au corps de monseigneur
« de Berry qui estoit habillé d'unes brigandines couvertes de veloux
« noir à cloux dorez, et en sa teste un bicoquet garny de bouillons
« d'argent dorez qui vint frapper ung cheval sur quoy estoit monté
« un homme d'armes de l'ordonnance du Roy ². »

BROIGNE, s. f. (*brogne, broine, bronie, brunie*). Cuirasse faite de peau, avec anneaux de fer cousus très-rapprochés. Il est question de la broigne déjà dans la *Chanson de Roland* :

« Li emperères tuz premereins s'adubet,
« Is nelement ad vestue sa brunie,
« Lacet sun helme, si ad ceinte Joiuse ³. »

« Helmes lacies e vestues lor bronies ⁴. »

¹ *Du costume militaire des Français en 1446*. Anonyme, publié par M. René de Belleval.

² *Chron. de Jean de Troyes*.

³ Str. CCXIII.

⁴ Str. CCXXII.

« Vest une bronie dunt li pan sunt saffret ¹. »

« Desuz lur bronies lur barbes unt getées
« Altresi blanches cume nief zur gelée ². »

« Escuz frisez et bronies desmaillées ! ³. »

Or, la *Chanson de Roland* date du commencement du XII^e siècle. Dans le poème de la *Philippide* de Guillaume le Breton, écrit pendant les premières années du XIII^e siècle, il est question de cuirasses fabriquées en fer *cuit deux fois*, lesquelles n'étaient que des annelets de fer doux attachés à une cotte de peau.

Ces broignes sont désignées aussi par le nom de « broignes treslies » :

« Puis ne jui .IIII. nuis sans ma broigne treslie ⁴. »

« Armure treslice » s'entend comme armure travaillée en treillis ou chaînons.

Dans le *Roman de Foulque de Candie* ⁵ on trouve ces passages :

« Fausse la broigne, dont la maille s'estent. »

« Et flert parmi l'escu le roi Calot de Lis,
« Qu'il li fausse la broigne sor le peligon gris. »

« De sous la boucle li a frette et quassée
« La bonne broigne rompue et despanée. »

« Lors s'arma d'une broigne, qui la maille est meue,
« Et a ceinte l'espée, qui bien iert esmolue
« Et a l'yaume lacié sus sa teste chenue ;
« Puis a prise sa targe ; à son col l'a pendue.
« Lors monte el destrier, qui forment se remue. »



Et dans le *Roman de Doon de Maïence* on lit ces vers :

« Sus l'espaule ataint Do de si grant amenée ;
« Se la broigne ne fust, qui tant estoit ferrée,
« Et la vertu de Dieu, où il ot sa pensée,
« Tout en eust l'espaule à chef coup dessevrée ⁶. »

¹ Str. CCXXVII. « Dont les pans sont garnis d'orfrois, de broderie d'or. »

² Str. CCXL.

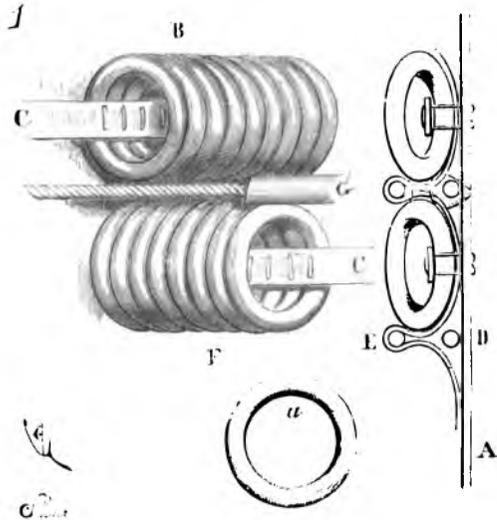
³ Str. CCXLVI.

⁴ *Gui de Bourgogne*, vers 59 (premières années du XIII^e siècle).

⁵ D'Herbert Leduc (premières années du XIII^e siècle).

⁶ Vers 4381 et suiv.

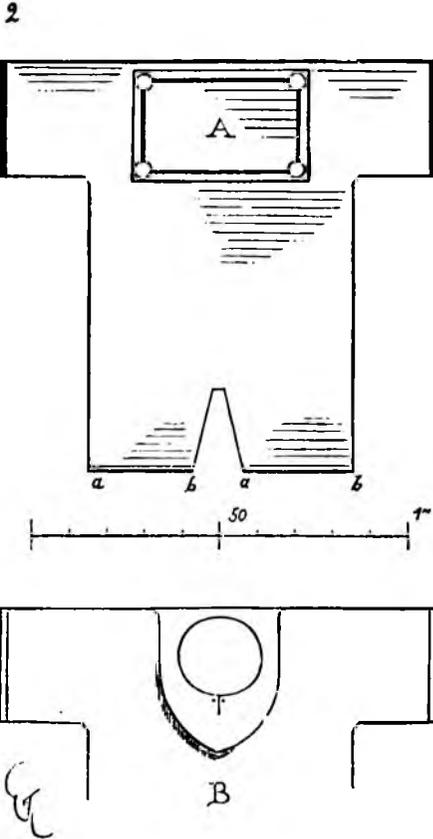
Nous pourrions accumuler les citations; celles-ci suffisent pour démontrer que la broigne est un vêtement défensif, qui n'est pas le haubert ou cotte de mailles, mais dans la fabrication duquel le fer entre pour une forte part, sous forme d'annelets, de treillis ou de rivets.



Dans l'article ARMURE nous avons montré (fig. 3, 6, 7 et 14) quelques-unes des combinaisons relatives à ces habillements défensifs, qui tiennent de la boigne, c'est-à-dire qui se composent d'une cotte de peau ou de toile en double, en quadruple et même en huit épaisseurs, avec rivets de fer ou de bronze, annelets cousus, ou petites plaques de métal formant écailles. Mais, à dater du XIII^e siècle, la broigne paraît être le vêtement dont nous allons donner la description.

Sous la cotte maillée ou le haubert jazeran, il fallait vêtir le gambison, pourpoint de peau ou de toile, rembourré, qui empêchait les coups portés sur la maille de contusionner le combattant. La broigne tenait lieu à elle seule de ces deux vêtements; de plus, sa fabrication était moins dispendieuse que n'était celle du haubert jazeran (voy. HAUBERT); car les annelets qui faisaient la défense de la broigne n'étaient point entrelacés et rivés, mais simplement rangés les uns à côté des autres et maintenus par une forte ganse et des coutures. Voici comment on façonnait la broigne

(fig. 1¹) : Sur une peau ou une épaisseur de plusieurs toiles A, on posait du velours ou une forte étoffe de soie, puis on plaçait horizontalement ou verticalement les annelets de fer *a* les uns sur les autres, ainsi qu'on le voit en B. Une lanière de peau déliée ou une forte ganse de soie C passait dans ces anneaux, et était cousue

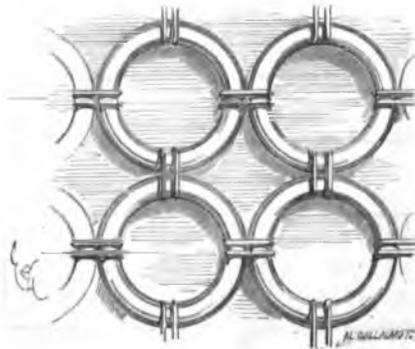


entre chacun d'eux au velours et à l'assiette de toile. Cela fait, pour empêcher les anneaux de se placer de champ et les maintenir couchés, on passait un cordonnet de bon chanvre en D, sous le velours ; on ramenait celui-ci en avant, on passait un second cordonnet E devant les annelets ; le velours faisait le tour de ce second cordonnet, revenait se poser sur la toile, et l'on cousait un second

¹ Grandeur d'exécution.

rang d'annelets en F, comme le premier B, de manière à pincer le velours entre les deux rangs. Ainsi, les annelets, maintenus par le bourrelet E, ne pouvaient-ils se placer de champ et devaient demeurer couchés. Entre les rangs d'annelets on voyait le listel d'étoffe G, de couleur vive habituellement, ce qui produisait un bon effet. Il est clair qu'un pareil vêtement était un bon préservatif, défiait les traits et coups de taille. La broigne, fabriquée d'abord au moyen d'annelets tangents¹, semble avoir été faite, ainsi que nous venons de le dire, vers la seconde moitié du XIII^e siècle. En effet, des miniatures de cette époque montrent des rangs d'annelets séparés par des filets sur les cottes militaires. Puis ce système n'est plus guère adopté au commencement du XIII^e siècle; il reparait vers 1250 et ne cesse d'être employé jusque vers le milieu du XIV^e siècle. Il est même un moment (de 1260 à 1280) où la broigne est plus souvent figurée sur les monuments (tombeaux, miniatures, gravures sur métal) que le haubert de mailles.

3



Mais prenons d'abord la broigne normande, telle qu'elle est figurée sur la tapisserie de Bayeux et quelques manuscrits de la fin du XI^e siècle. Cette broigne (fig. 2) est une tunique à manches courtes. Sa partie inférieure, au lieu d'être terminée en jupon, est séparée en manière de caleçon ample. Donc n'étant ouverte par le bas que de *a* en *b*, pour couler les jambes, il fallait passer le corps par une ouverture supérieure A, quadrangulaire, fermée par un vantail et quatre boutons. Par derrière (voyez en B) était un camail pendant. L'homme d'armes, ouvrant le vantail A, introduisait

¹ Voyez ARMURE, fig. 4. Tapisserie de Bayeux.

les jambes par cette ouverture quadrangulaire ; il relevait le vêtement jusqu'aux aisselles, les jambes étant coulées dans les deux ouvertures *a, b*. Il passait un bras, puis l'autre dans les deux manches, et la tête dans le *viaire* du capuchon ou dans le capuchon même. Alors l'ouverture quadrangulaire était fermée sur la poitrine. Ces broignes étaient couvertes d'annelets tangents cousus à l'étoffe du vêtement, fait de toile doublée recouverte de soie (fig. 3¹).



Les broignes de la fin du XII^e et du XIII^e siècle, recouvertes comme l'indique la figure 1, étaient taillées ainsi que le montre la figure 2 ; on les passait par le bas, comme une chemise². Elles étaient munies souvent de gants ou de mitons de peau revêtus sur le dos de petites tuiles d'acier ou d'annelets ; le pouce seul était détaché. Souvent aussi les rangs d'annelets s'arrêtaient en *a*, le crâne n'en étant pas couvert. Un mortier d'étoffe ou de peau, qui

¹ Grandeur d'exécution.

² Voyez ARMURE, fig. 12 et 12 bis.

formait calotte rembourrée, recevait le heaume ou une cervelière de fer. Les jambes étaient armées de chausses fabriquées comme la broigne (voyez en A), et s'attachaient chacune, par une courroie latérale *b*, à la ceinture qui entourait la cotte de dessous, faite de grosse toile en double avec plastronnage, et terminée par une jupe très-courte prise sous les braies de toile, retenues de même par la ceinture ou par la jupette de la cotte, au moyen d'aiguillettes. Pour faciliter le passage des pieds dans les bas-de-chausses armés, au-dessus du talon, en *c* (voyez le détail C), il était laissé une ouverture que l'on bouclait quand les chausses étaient mises. Les braies de dessous descendaient jusqu'aux talons, et étaient munies de sous-pieds, pour ne pas être relevées par le frottement des chausses armées.

La broigne, pendant le XIII^e siècle et le commencement du XIV^e, était souvent portée par les piétons, archers et arbalétriers. Elle fatiguait moins que le haubert de mailles, qui n'était admis que pour les hommes d'armes à cheval; et, comme nous l'avons dit, elle coûtait moins cher.

Lorsque l'on commença d'adopter les plates, la broigne était meilleure, sous ces plaques d'acier, que le haubert de mailles.

On cesse de porter la broigne vers le milieu du XIV^e siècle, c'est-à-dire au moment où l'on remplace les cottes d'armes flottantes par des corselets et justaucorps composés de plaques de métal assujetties à des pourpoints de peau ou d'étoffe fortement rembourrés.

BUFTE, s. f. De l'italien *buffa*, partie du casque qui couvrait les joues. (Voyez BARBUTE.)



CABASSET, s. m. Casque sans visière ni gorgerin, et qui n'est guère usité qu'à dater du milieu du XVI^e siècle.

CAMAIL, s. m. Partie du vêtement de l'homme d'armes qui couvre la tête et les épaules, et qui est faite de toile double ou de peau d'abord, puis renforcée de petites plaques de fer rivées ou d'anneaux cousus; puis enfin composée de mailles.



PIÉTON DU VIII^e SIÈCLE.

V^e A. MONNÉ et C^{ie}, éditeurs.

IMP. E. MARTINET.

Dès l'époque de Charlemagne, les hommes d'armes portaient le camail de peau, ainsi que l'indique le jeu d'échecs faisant partie du cabinet des médailles ¹ et provenant du trésor de Saint-Denis. Les *pions* de ce jeu, qui sont représentés par des fantassins, sont revêtus d'un large camail, sorte de goule avec ouvertures latérales pour passer les bras. Un casque de métal (bronze probablement),

2



muni d'un nasal, protège la tête, et porte sur le capuchon de peau entaillé pour laisser la vue libre. Le camail est complètement recouvert de plaques de métal, comme de tuiles, et ne descend qu'à la hauteur des hanches. Par-dessus, est une cotte d'étoffe dont le bas atteint les genoux. Ce fantassin porte un large bouclier en amande (fig. 1).

Les chevaliers normands et saxons représentés sur la tapisserie de Bayeux ont la tête couverte du camail tenant à la cotte d'armes (voy. BROIGNE). Le haubert de mailles, adopté vers 1180, possède son camail, qui est fait de même ou quelquefois de peau, enveloppe exactement la tête et ne laisse que le visage à découvert; encore couvre-t-il la bouche. Vers cette époque, ce camail est souvent posé sur un serre-tête de peau (voy. ARMURE, fig. 9 et 13), ou est fortement rembourré en manière de couronne, à la hauteur des tempes, pour recevoir l'énorme heaume alors en usage et l'empêcher de

¹ Biblioth. nation. Voyez ARMURE, fig. 1 et 2.

vaciller ou de blesser le visage sous l'effort d'un coup violent. Mais il fallait que ce camail prit bien la tête et ne fût pas facilement dérangé par le frottement du heaume. Pour obtenir ce résultat, on le bridait autour du crâne, à l'aide d'une lanière de cuir qui passait dans les maillons et était nouée par derrière (fig. 2¹).

Cette lanière de cuir, au lieu de faire le tour de la tête horizontalement, s'attachait aussi à une patte latérale à l'ouverture du camail,

2 bis



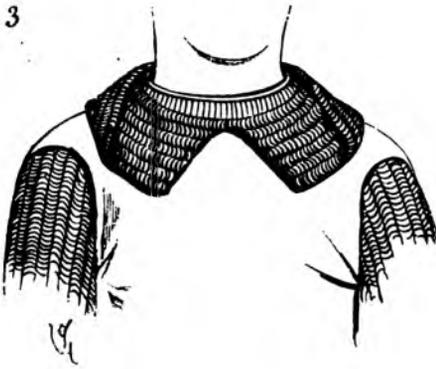
et, passant dans les maillons du front, descendait se fixer de l'autre côté, le long de la joue (fig. 2 bis²). On voit, le long de la joue droite, la patte relevée par la lanière, et qui permettait, en serrant plus ou moins celle-ci, de brider le camail autour du visage.

Il serait assez difficile de connaître l'origine de ce vêtement militaire de tête et de cou. On ne saurait prétendre qu'il ait été introduit en Occident à la suite des croisades, puisque nous le voyons adopté dès l'époque carolingienne. Mais il ne paraît guère douteux non plus qu'il ait été imité d'un vêtement oriental, ou qu'il appartint aux populations du Nord, originaires de l'Asie septentrionale.

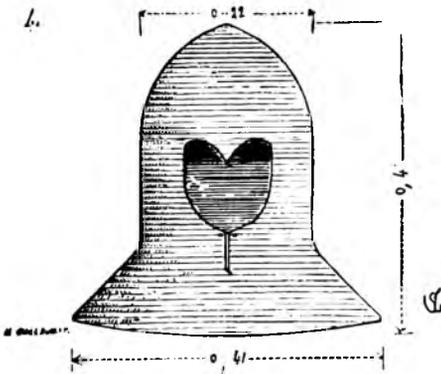
¹ Manusc. Biblioth. nation., *Roman du saint Graal*, français (xiii^e siècle). Voyez aussi la statue de Guillaume Longue-Épée (1227), cathéd. de Salisbury.

² Statue du commencement du xiii^e siècle, dite de Robert, duc de Normandie, cathéd. de Gloucester. — Statue dans l'église Saint-Martin de Laon.

Il est très-rare que le camail de mailles soit séparé du haubert pendant le XIII^e siècle. Cependant on trouve quelques exemples de ce fait, mais ce sont des exceptions. Le camail ne se sépare de la broigne ou du haubert que vers la fin du XIII^e siècle. Qu'il tienne



ou non au haubert, le camail de la fin du XIII^e siècle et du commencement du XIV^e est parfois fendu par devant, du menton à la racine du cou, pour laisser plus ou moins de liberté au visage.



Lorsqu'il n'était pas porté sur la tête, il tombait alors sur les épaules et la gorge, ainsi que le montre la figure 3¹. Sous ce camail apparaît le haut du gambison de peau piquée.

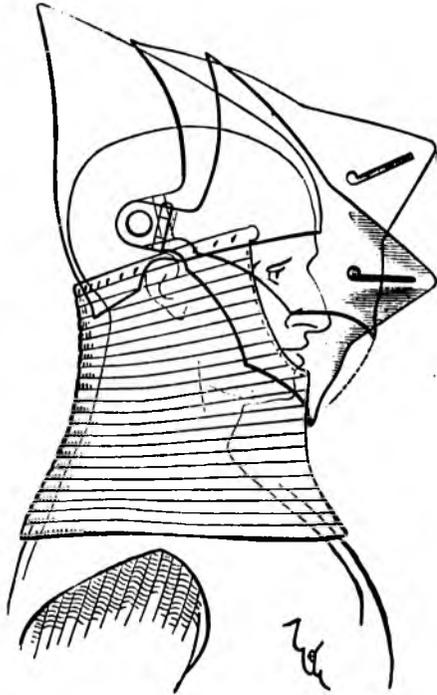
C'est donc vers 1300 que l'on commence à séparer le camail de mailles du haubert. Alors il affecte la forme présentée figure 4², et

¹ Statue de Louis, comte d'Évreux, mort en 1319. Église de Saint-Denis.

² Ancienne collection de M. le comte de Nieuwerkerke.

il est souvent posé par-dessus la cotte d'armes faite d'étoffe de soie. Puis bientôt il s'attache au bacinet (voy. BACINET), et sa pèlerine est maintenue au haubert ou à la cotte, ou au corselet rembourré, par des aiguillettes. Ce camail, qui sert alors à couvrir la nuque, le cou et les joues, est attaché au bacinet, soit par-dessus, soit par-dessous ;

5



il est très-ample et garni de peau sous-jacente. Vers 1395, le bacinet était souvent dépourvu de couvre-nuque, et se composait d'un tymbre conique qui enveloppait seulement l'occiput et couvrait le front au-dessus des sourcils. A ce tymbre on adaptait à volonté, au moyen de fiches, une visière, laquelle reposait son bord inférieur sur la partie antérieure du camail, au-dessous du menton (fig. 5¹).

Le camail disparaît peu à peu pendant le xv^e siècle, avec l'emploi de plus en plus répandu de l'armure de plates. Cependant il en subsiste encore des traces au commencement de ce siècle, et le camail

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Miroir historial*, français (1395).

ne sert plus qu'à couvrir les jonctions de la bavière (lorsqu'elle ne forme pas colletin) avec le corselet (fig. 6¹).

Ce bacinet, dont la visière est forgée en façon de masque, possède une bavière et son tymbre, conformément à l'usage admis à cette



époque, couvre la nuque entièrement. Une bavière étroite est rivée à la base de ce tymbre, et sous la bavière on voit encore un petit camail qui tombe sur le corselet, mais ne couvre plus les épaules, comme dans le précédent exemple.

Cependant les hommes de pied conservent encore le camail de peau ou de mailles, avec la salade et la brigantine : témoin ce fantassin de 1440 environ (fig. 7²). Il est vêtu d'un jacque de mailles dont la jupe couvre le haut des cuisses, et dont les manches, très-courtes, n'atteignent pas la saignée. Par-dessus le jacque de mailles est posée

¹ Manusc. Biblioth. de Troyes (commencement du xv^e siècle).

² Manusc. Biblioth. nation., *Chron. de Froissart*, français.

une brigantine, puis un camail de peau barbelé. Il est coiffé d'une salade sans visière. Sous les manches du jacque passent de larges



manches d'étoffe. Ses jambes sont vêtues de hauts-de-chausses et de bas-de-chausses de peau, de cuissots et de grèves de fer avec genouillères et solerets.

A dater de cette époque, on ne voit que bien rarement le camail appliqué aux vêtements de guerre.

CAPEL, s. m. — Voyez CHAPEL.

CAPERON, s. m. (*coiffe*). Serre-tête de toile rembourré de coton qu'on plaçait sous le bacinet, la salade ou le chapel de fer.

CARQUOIS, s. m. (*couire, curie*). Étui des flèches.

« Curies, targes, prennent è lor ars maniers tendent,

« Saetes è carrels sagement lor despendent ¹. »

Les carquois de l'époque carlovingienne, ainsi que ceux des populations germaniques, étaient cylindriques, suspendus en bandoulière ou attachés à la ceinture du côté droit, et munis d'un morceau de peau à l'ouverture supérieure, qu'on rabattait sur les flèches pour les préserver de l'humidité. Des carquois de cette sorte sont représentés sur les beaux bas-reliefs du socle de la colonne Trajane. Nous les voyons encore figurés sur les monuments des XI^e et XII^e siècles, bas-reliefs, miniatures, peintures (voy. Arc, fig. 3 et 3 bis). Plus tard, vers la première moitié du XIII^e siècle, ils sont parfois représentés méplats, entourés de lanières de cuir, ou faits de cuir bouilli, avec couvercle. Les archers des XIV^e et XV^e siècles ne portent plus le carquois, mais un sac de cuir fermé, dont, au moment de combattre, on extrayait un certain nombre de flèches qu'on passait dans la ceinture. L'archer à pied, redouté pendant ces derniers temps, ne paraît pas s'embarrasser, pendant l'action, de ce sac de cuir. Il se contente d'un paquet de flèches libres, attachées par une courroie ou disposées derrière son dos, la penne tournée en haut, du côté droit (voy. Arc, fig. 8). Quant à l'archer à cheval, à dater du XIV^e siècle, il portait ses flèches dans un sac de peau ou de toile derrière son dos (voy. Arc, fig. 10).

L'arc n'étant point une arme propre aux gentilshommes, à dater du X^e siècle, l'enveloppe des flèches était extrêmement simple, et à dater de l'époque carlovingienne on ne trouve plus d'exemples de ces carquois enrichis d'or ou de pierreries tels que ceux en usage dans l'Orient, et tels aussi que le carquois d'or trouvé près de Poitiers, travaillé au repoussé, et que l'on croit avoir appartenu à un guerrier hun.

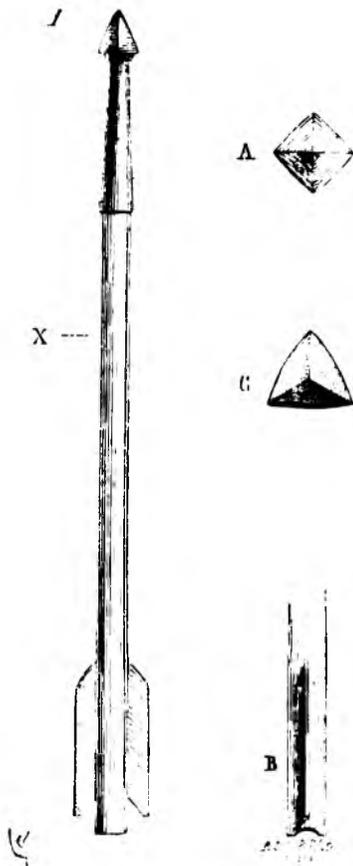
CARREAU, s. m. (*quarrel, guarriau, boujon*). Trait de l'arbalète à main ou de la grande arbalète à tour.

Le carreau d'arbalète diffère de la flèche en ce qu'il est plus court, possède un fer plus fort et pesant, et n'est empenné que de deux penne au lieu de trois.

La longueur du carreau de l'arbalète à main varie — suivant la

¹ *Le Roman de Rou*, vers 4088.

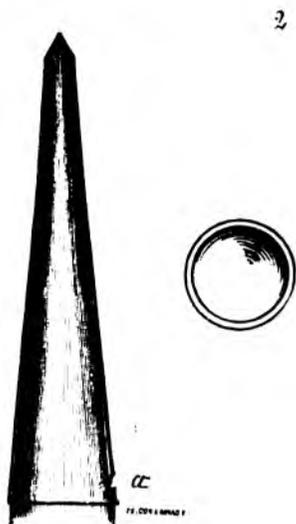
force de l'arme — entre 163 millimètres (6 pouces) et 217 millimètres (8 pouces). Rarement dépasse-t-il cette mesure. Voici quelle est la forme du carreau de l'arbalète à moufles (fig. 1), moitié d'exécution.



En A, est montré le fer par la pointe et présentant une section carrée. En B, est montrée la penne de champ, avec l'encoche très-peu profonde dans laquelle vient frapper la corde de l'arc. Le carreau était maintenu sur l'arbrier de l'arbalète au moyen d'un ressort très-doux de corne ou d'acier (voy. ARBALÈTE).

La tige du carreau, faite d'un bois dur et lourd, est cylindrique, et le projectile est équilibré aux deux cinquièmes environ du bout ferré, en X. Il existe aussi des fers d'arbalète dont le bout est trian-

gulaire, ainsi que l'indique la section C. Mais, avant le milieu du XIV^e siècle, il n'est pas rare de trouver des fers de carreaux d'arbaleète qui ont la forme conique (fig. 2¹). Il existe à la base du cône

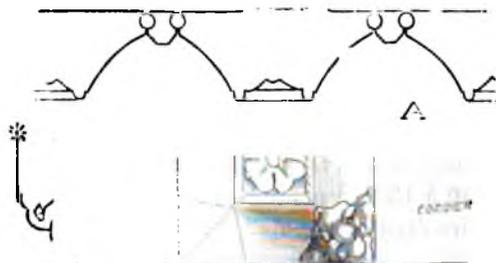
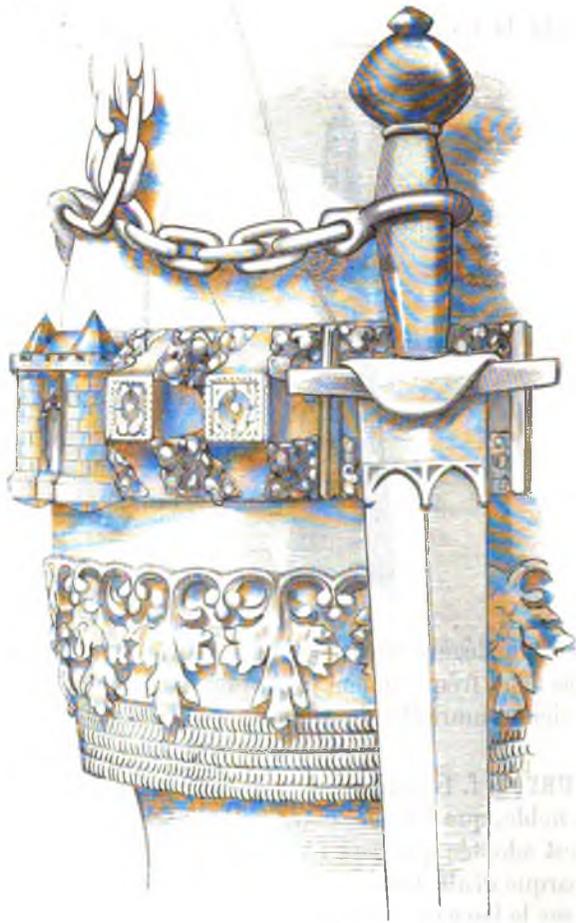


creux, en *c*, une légère encoche dont nous n'apprécions pas l'utilité. Nous avons assez fréquemment trouvé de ces fers coniques dans des joints de vieilles murailles de défense.

CEINTURE, s. f. Il s'agit ici, non du baudrier, mais de la ceinture militaire, noble, que les chevaliers seuls avaient le droit de porter, et qui n'est adoptée que vers 1340. On portait même cette ceinture comme marque distinctive avec l'habillement civil, mais sa véritable place est sur le harnais militaire. Elle fut attachée d'abord à la cotte courte et rembourrée (corset d'armes) vers la hauteur des hanches; puis, quand à la jupe du corset d'armes on substitua les braconnières, la ceinture fut fixée à la dernière lame de cette partie des plates couvrant les hanches (voy. BRACONNIÈRE). Le luxe de ces ceintures militaires devint bientôt excessif, et il en était, appartenant à de très-nobles personnages, qui valaient un domaine. A cette époque, c'est-à-dire de 1350 à 1395, en France, en Italie et en Angleterre, le vêtement militaire était, à peu de détails près, identique; cepen-

¹ Du cabinet de l'auteur, provenant de fouilles faites sous des maçonneries écroulées au XIII^e siècle (Carcassonne), siège de Trincavel (grandeur d'exécution).

1



dant la ceinture noble paraîtrait avoir été adoptée en Angleterre

avant l'époque où nous la voyons posée sur l'armure française ; car la statue tombale de sire Roger de Bois ¹, mort en 1300, montre déjà la ceinture militaire sur la cotte juste treillissée.

Une des plus remarquables, parmi ces ceintures nobles, est figurée sur une statue déposée dans le passage communiquant de l'église Saint-Antoine de Padoue au cloître, et qui représente Sévère de Lavellongo, mort en 1373 (fig. 1). Sur la cotte de peau armoyée est posé, à la hauteur des hanches, ce joyau d'une grande richesse et muni d'un fermoir représentant une porte de ville. L'épée est attachée à cette ceinture par un crochet. La ceinture se

2



compose de parties d'orfèvrerie, carrées, façonnées en tables biseautées, réunies par des charnières (voyez en A). Le bas de la cotte est, en outre, décoré d'ornements d'orfèvrerie représentant des feuilles de chélidoine. Une chaîne retient la poignée de l'épée. Cette admirable statue, sur laquelle nous avons l'occasion de revenir, présente l'armure admise en France à cette époque, à quelques accessoires près qui appartiennent à l'Italie septentrionale. La ceinture militaire est déjà posée sur les braconnières de l'armure française, qui apparaissent dès 1350, ainsi que le démontre la figure 2 ². Elle est très-volumineuse sur la cotte juste de l'armure

¹ Voyez Stothard, *the Monumental Effigies of Great Britain*, pl. 58.

² Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, trad. française (sous le roi Jean, environ 1350).

des derniers temps du règne de Charles V, et fort riche, attachée sur cette cotte à la hauteur des hanches (fig. 3¹). Il en est encore fait mention en 1400; mais, à dater de cette époque, on ne la trouve plus sur les monuments français, tandis qu'elle persiste en Angleterre jusque vers 1420.



L'épée y est attachée ainsi que la dague; mais il arrive aussi qu'avec la ceinture militaire, une courroie suspend l'épée de la taille à la hanche gauche. Cette courroie, dès lors, passe sur la ceinture d'orfèvrerie; toutefois cet usage paraît avoir été adopté plus habituellement en Angleterre qu'en France.

CERVELIÈRE, s. f. Coiffure de mailles ou de plaques de fer enveloppant exactement la partie supérieure du crâne, comme une calotte :

« Sus hyaumes et sus cervelieres

« Prennent plommées à descendre.

¹ Manusc. Biblioth. nation., Guillaume de Machau, français.

« Et hachetes, pour tout pourfendre,
« Selonc ce que l'en les soupoise ¹. »

Et, à la bataille de Mons en Puelle :

« Là ot tante trenchante espée
« Entr'eus, el pendant un moncel,
« Tant fort escu, tant penoncel,
« Tant biau bouclier, tant bacinet,
« Cler comme voirre et aussi net,
« Tant baston de chesne et de charme,
« Tant godendac, tante juisarme,
« Tante cervelière aaisie
« Et tante cote gambaisic,
« Tant hauberjon, tante gorgiere,
« Tante lance roide et entiere,
« Tante espée, tante saqueboute,
« Que touz lez en reluist toute
« La closture d'eus et la haie
« Pour le soleil qui desus raie ². »

Ces passages montrent que le mot « cervelière » était admis au commencement du xiv^e siècle, pour désigner une coiffure militaire qui d'ailleurs est fort ancienne, puisqu'on la voit représentée sur des monuments d'une époque très-antérieure.

Cette coiffure portait-elle alors le même nom? Nous ne pourrions l'affirmer; nous classons toutefois dans cet article toutes les calottes de fer battu ou de mailles qui étaient justes au crâne, et qui ne sont, ni des heaumes, ni des bacinets, ni des salades, ni des chapels, ni des morions, ni des armets, ni des barbutes.

Les monuments carlovingiens montrent déjà des casques qui ne sont que de véritables cervelières ³. Du viii^e au commencement du xii^e siècle, il n'est pas rare de voir des hommes d'armes représentés coiffés d'un casque qui ressemble fort à celui adopté par les troupes des Romains, sauf le cimier, et qui ne consiste qu'en une bombe avec couvre-nuque très-court, non saillant, muni parfois de lanières de peau ou d'étoffe pour garantir le cou (fig. 4⁴). Ce casque n'est qu'une cervelière. Il est parfois légèrement conique et muni d'une capeline de peau. Mais c'est à dater de la fin du xii^e siècle,

¹ Guillaume Guiart, *Branche des royaux lignages*, règne de saint Louis, vers 1912 et suiv. (1306).

² *Branche des royaux lignages*, vers 11152 et suiv.

³ Voyez ARMURE, fig. 2.

⁴ *Bible de Souvigny*, biblioth. de Moulins (1115).

c'est-à-dire du règne de Philippe-Auguste, époque où le harnais de l'homme d'armes se perfectionne d'une manière sensible,



que la cervelière est une pièce régulière de l'habillement de tête.

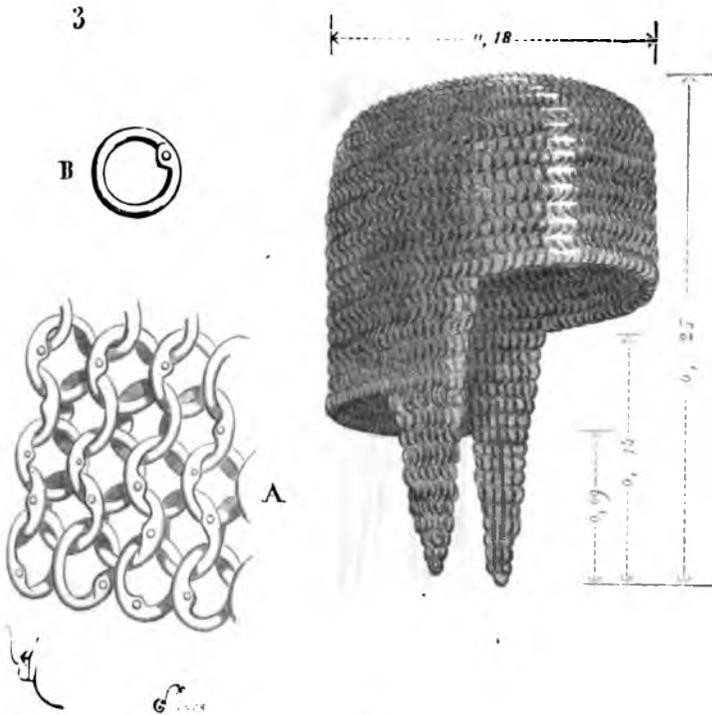
2



Alors, ou elle est sous-jacente au camail de mailles, ou en fait partie, ou est posée par-dessus. Dans le premier cas, elle est faite

de toile ou de peau et n'est qu'une façon de serre-tête ; dans le second, elle est faite de maillons ; et dans le troisième, de fer battu.

La cervelière sous-jacente au camail, de la fin du XII^e siècle et du commencement du XIII^e, n'est donc qu'une coiffe de peau ou de toile rembourrée, prenant exactement la forme du crâne et formant bourrelet au-dessus des oreilles (fig. 2) ; de telle sorte que le camail de



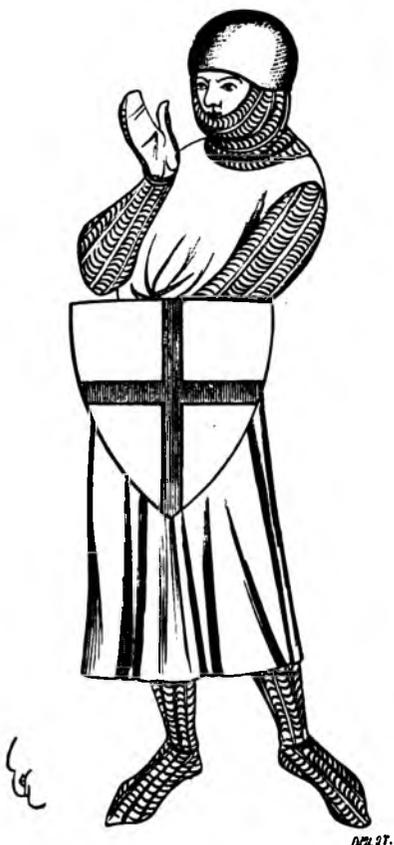
mailles, s'appuyant sur ce bourrelet, ne pouvait offenser la tête sous la pression du heaume ou par suite d'un choc. Le camail de mailles était garni d'une étroite lanière de peau que l'on serrait à volonté (voyez CAMAIL), ce qui permettait de maintenir la cervelière sous-jacente exactement sur le crâne¹. La seconde cervelière (celle de mailles) ne semble pas avoir été usitée avant le milieu du XIII^e siècle. Elle se posait sur une coiffe et aussi sur un camail de peau (fig. 3²).

¹ Voyez les coiffes de l'habillement de tête de l'homme d'armes de cette époque, dans l'article ARMURE, fig. 9.

² Musée d'artillerie de Paris.

En A, est donnée la combinaison des maillons de cette cervelière, grandeur d'exécution, et en B, un des maillons. Chacun de ces maillons, rivé à *grain d'orge*, en reçoit quatre autres. On observera la

4



forme cylindrique qu'affecte cette cervelière, qui, entrant sur le serre-tête rembourré, pouvait au besoin recevoir le heaume, cylindrique aussi (voy. HEAUME).

La troisième cervelière est forgée d'une ou plusieurs pièces et attachée au camail de mailles ou posée par-dessus. Elle affectait la forme d'une bombe (fig. 4¹). Cette cervelière de fer était garnie

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Roman de la Table ronde*, français (1250 environ).

à l'intérieur de peau capitonnée, si elle devait porter directement sur le crâne et si le camail était attaché à son bord inférieur.



Il arrive aussi que les cervelières de fer posées sur le camail de mailles, possèdent une visière peu saillante (fig. 5¹). Ces sortes



de cervelières devaient être enlevées si l'on mettait le heaume,

7



tandis que le heaume était simplement posé sur les autres.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *ibid.*

On voit aussi, comme il vient d'être dit, des cervelières composées de plusieurs pièces d'acier rivées ensemble (fig. 6¹).

La dernière forme de la cervelière est celle adoptée avec la brigantine et façonnée de même (fig. 7²). Ces plaques d'acier, rivées, se recouvrant comme des tuiles, étaient garnies extérieurement de velours ou de drap de soie ; intérieurement, de toile en double ou de peau. C'était un habillement de tête de piéton, sur lequel on enfourmait le chaperon ou bien on posait la salade.

CHANFREIN, s. m. Partie du harnais de guerre du cheval et tenant à la têtère. La têtère est l'habillement de tête du coursier de

1



guerre; le chanfrein est la pièce de fer qui garantit le front, l'entre-deux des yeux et les narines de la bête. Il ne paraît pas que les

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Romans d'Alizandre*, français (1250 environ).

² Musée d'artillerie de Paris.

chevaux fussent armés avant la fin du XIII^e siècle. Au moment où l'on commence à adopter quelques plates ou pièces d'acier sur le haubert de l'homme d'armes : ailettes, cubitières, arrière-bras, etc., on voit de petits chanfreins posés entre les deux yeux du cheval, par-dessus la housse d'étoffe. Les chanfreins sont légèrement busqués et fixés à la housse elle-même (fig. 1¹), au moyen de rivets probablement. Quelquefois ces petits chanfreins possèdent une lame tranchante verticale, perpendiculaire au frontal (fig. 2); mais cette disposition n'apparaît guère que vers la fin du XIV^e siècle².



Le musée d'artillerie de Paris possède une très-curieuse têtère avec son chanfrein (fig. 3). Cette défense est faite de feuilles de parchemin collées les unes sur les autres, et composant ainsi un carton très-résistant, prenant la forme du devant de la tête de la bête. Verticalement, est rivée une plaque d'acier qui protège le milieu. Les deux vues d'acier, en forme de coques, couvrent les yeux et sont rivées au carton, ainsi que les pièces qui garantissent les oreilles et les naseaux. En A, le chanfrein est présenté de profil. Cette pièce de harnais date de la fin du XIV^e siècle; les plaques de fer sont étamées.

On posait souvent alors la housse par-dessus cette défense, de telle sorte que les coques des yeux, les oreilles et l'armure des naseaux passaient à travers les ouvertures ménagées dans l'étoffe.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Godefroy de Bouillon* (premières années du XIV^e siècle).

² Manusc. Biblioth. nation., *le Miroir historial*, français.

Le xv^e siècle apporta une rare perfection et souvent même un grand luxe dans la façon des chanfreins.

« Le chanfrein que portait le cheval du comte de Saint-Pol au siège d'Harfleur, en 1449, était estimé 30 000 écus. Le cheval

3



A

du comte de Foix, lors de son entrée dans Bayonne reconquise par Charles VII, en avait un d'acier, orné d'or et de pierreries, prisé 150 000 écus d'or¹. »

On fabriquait aussi, pendant les xiv^e et xv^e siècles, des chanfreins en cuir bouilli, avec agréments et bossettes de cuivre, d'argent ou d'or.

Il y avait les chanfreins à vue et les chanfreins aveugles, c'est-à-dire qui cachaient les yeux du cheval, de manière qu'il ne pût voir devant lui. Ces derniers chanfreins étaient surtout destinés aux joutes, pendant lesquelles il était très-important que le cheval ne déviât pas de la ligne sur laquelle on le dirigeait et ne fit pas manquer le coup de lance par un écart.

¹ Voyez *Du costume militaire des Français en 1446*, par M. René de Belleval.

Il existe d'admirables chanfreins de la fin du xv^e siècle et du commencement du xvi^e, comme pièce de forge, repoussé, ciselure, niellure ou damasquinure. Ne pouvant guère séparer le chanfrein des autres pièces de l'armure du cheval, nous renvoyons aux articles HARNOIS, TÊTIÈRE.

CHAPEL, s. m. (*capel de fer, chapeline, hanepier*). Le chapel, habillement de tête, n'est autre chose qu'une cervelière avec bord plus ou moins saillant tout autour du crâne.

1



64

Cette coiffure militaire remonte à une haute antiquité. On la voit figurer sur des monuments grecs et romains, et le moyen âge ne cessa guère de l'employer.

La forme la plus ancienne est celle d'une bombe avec rebord régulier peu saillant, renforcé d'un ourlet. Au xii^e siècle, on posait ce chapel sur la coiffe et le camail de mailles, qui ne recouvrait pas entièrement cette coiffe (fig. 1¹).

Les gens de guerre portaient alors aussi des chapols de cuir bouilli :

- « Chapel et en son chief d'un cuir qui fu bolis
- « Et d'un gambeson ert estroitement vestis². »

Pendant le cours du xiii^e siècle, il est souvent fait mention du chapel de fer, qui était plus maniable, moins lourd et étouffant que le heaume. Joinville fait mention plusieurs fois de cette coiffure :

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Psalm.*, latin (premières années du xiii^e siècle).

² *La Conquête de Jérusalem*, chant IV, vers 2779.

« ... Ainçois se parti di nostre ost touz seus, et s'adreça vers les
« Sarrazins, son gamboison vestu, son chapel de fer en sa teste, son
« glaive desouz l'essele, pour ce que li Sarrazin ne l'avisassent ¹. »

Ces chapels du milieu du XIII^e siècle avaient des bords assez larges (fig. 2²). Ils étaient forgés de plusieurs plaques rivées et étaient fixés au camail au moyen de crochets. On voit aussi des arbalétriers, à cette époque, coiffés du chapel de fer par-dessus le camail de mailles.

2



Les mineurs, pionniers, en portaient aussi, à bords très larges, pour se garantir des projectiles qu'on lançait sur eux du haut des murs. Ces chapels étaient, sur leurs têtes, de véritables pavois circulaires qui faisaient dévier ces projectiles. Ils étaient attachés, par-dessus le camail, au moyen d'une courroie sous le menton :

« Et Robastre deslache son capel, qui bon fu ³. »

On donnait aussi le nom de *hanepier* à ces couvre-chef de fer.

La forme de ces chapels de fer se modifie pendant le cours du XIV^e siècle. Très-bombés au commencement du XIII^e siècle, ainsi qu'on vient de le voir, avec bords peu saillants, ces chapels abaissent peu à peu leur forme, élargissent leurs bords jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Au commencement du XIV^e siècle, cette forme consiste en un cône très-aplati, avec larges bords horizontaux (fig. 3⁴). Alors ils

¹ *Hist. de saint Louis*, publ. par M. Nat. de Wailly, p. 79.

² Manusc. Biblioth. nation., *Naissance des choses*, français.

³ *Gaufrey*, vers 10161.

⁴ Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français (1310 à 1320).

sont forgés de deux pièces rivées, le tymbre et l'avantail. Vers 1350, un nerf est indiqué du frontal à la nuque, dans l'axe du tymbre, et

3



les bords sont cambrés, la partie postérieure de l'avantail étant un peu plus saillante que la visière (fig. 4'). Ces chapels sont forgés

4



d'une seule pièce. Parfois une bavière goupillée sur une cervelière est posée sous le chapel vers la fin du XIV^e siècle (voy. BAVIÈRE, fig. 1).

1 Manusc. Biblioth. nation., *Tristan et Iseult*, français (1350 environ).

Au commencement du xv^e siècle, la visière du chapel est percée de deux trous, pour permettre de voir, en abaissant cette coiffure



sur le visage (fig. 5¹) : ces chapels prennent alors le nom de *chapels de Montauban*. Ils sont de diverses sortes, bien que l'auteur



anonyme du *Costume militaire des Français en 1448* les décrit ainsi :

¹ Manusc. biblioth. de Troyes, *Tite-Live*, français.

« Les chappeaux de Montaulban sont rons en teste à une creste
 « au meilleu qui vait tout du long, de la haulteur de deux doiz, et
 « tout autour y a ung avantal de quatre ou cinq doiz de large en
 « forme de maniere de chapeau ¹. »

Les chapels que nous venons de montrer sont exactement conformes à cette description ; mais les miniatures du xv^e siècle en



figurent de diverses sortes. Les uns (fig. 6²) n'ont pas de nerf dans l'axe, et affectent une forme cylindrique terminée par un cône aplati avec bords horizontaux. D'autres sont munis d'une doublure frontale et d'un nasal saillant (fig. 7¹). Cette forme étrange se rencontre assez souvent dans les miniatures de cette époque, et ne peut, par conséquent, passer pour une fantaisie d'artiste, d'autant que les vignettes

¹ Publ. par M. René de Belleval.

² Biblioth. nation., *Froissart* (1450 environ).

³ Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français (1440 environ).

du manuscrit que nous citons ici sont exécutées avec une précision et une recherche dans les détails qui indiquent une étude sur les objets eux-mêmes et d'après nature. Ce nasal saillant, en façon

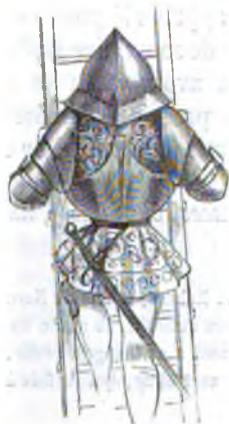


de visière étroite, se voit également figuré à la partie antérieure de quelques salades. La doublure frontale est rivée sur l'avantail du chapel et le nasal par-dessous. Ce personnage porte sous son plastron d'acier un haut collet de justaucorps de peau piquée.

Quelques-uns de ces chapels sont forgés en façon de bombes très-hautes, quelquefois cannelées, avec avantail peu saillant. Ceux-ci sont portés avec la bavière-colletin (fig. 8¹), pourvue d'un haut

¹ Même manuscrit.

garde-nuque. Cet habillement de tête convenait aux gentilshommes, puisque l'artiste le donne à Porus, combattant Alexandre en champ clos. Dans ces exemples, l'avantail n'est pas percé de vues.



A

Handwritten signature or mark.

Plac.

C'était en inclinant plus ou moins le chapel qu'on pouvait voir au-dessus ou au-dessous de l'horizon.

De ces chapels de fer du milieu du xv^e siècle, quelques-uns, à bords très-inclinés, avec crête peu sentie sur l'axe de la bombe, sont

posés sur la tête d'hommes d'armes montant à l'assaut (fig. 9¹). Ces coiffures, qui donnent évidemment l'origine du *morion* du xvi^e siècle, sont portées par des fantassins ; mais il semble aussi que les hommes d'armes les mettaient pour combattre à pied, ce qu'on faisait souvent à cette époque. En A, on voit comment ce chapel formait un véritable toit, les parois latérales de l'avantail couvrant le bord supérieur des hautes spallières inclinées. Ainsi les projectiles lancés de haut en bas glissaient-ils sur ce triangle de fer. Le bacinet, plus lourd, plus gênant, ne permettant que difficilement de tourner la tête, ne convenait que pour charger à cheval, tandis que la salade et le chapel étaient de bonnes coiffures pour le combat à pied. Aussi les hommes d'armes bien équipés avaient-ils, depuis le règne de Charles V jusqu'à la fin du règne de Charles VII, trois sortes d'habillements de tête : le bacinet, ou, avec l'armure blanche, à dater de 1430, l'armet, la salade et le chapel de Montauban ; car alors on ne portait plus guère le heaume que dans les tournois, et est-il fait mention du chapel de fer dans les combats singuliers : « Quand les deux champions furent prests, ils issirent
 « hors de leurs pavillons. Et estoit le chevalier du pas armé ainsi
 « comme toujours avoit accoutumé, sans avoir harnas en sa jambe
 « dextre. Et celuy Pitois avoit un harnas de teste qui n'estoit ni
 « bacinet ni salade, mais estoit fait à la semblance et maniere d'un
 « capel de fer forgé et approprié pour ce faire, et avoit une haute
 « bavie, tellement que de son viaire il n'apparoist que les yeux ; et,
 « pardessus son harnas avoit vestu sa cotte d'armes ; lesquelles
 « estoient écartelées, le premier quartier d'azur à une croix d'or
 « anercée, le second quartier lozangé d'or et d'azur ². »

CHAUSSES, s. f. (*chauces*, *chauches*), habillement de mailles pour les jambes.

- Après s'arma Robers, li dus de Normendie.
- Il a lachié ses cauches, la maile en est treslie :
- Tost isnelement a sa broigne vestie,
- Et lacha .i. vert elme, qui fu fais à Pavie ³. »
- Lor chauces lor lacha Antiaumes et Morans ⁴. »

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Boccace*, français (1420 environ).

² *Chron. de J. de Latain* par G. Chastelain (*Choix de chrou. et mém. sur l'hist. de France*, Buchon, p. 687).

³ *La Conquête de Jérusalem*, chant VII, vers 7246 et suiv., publ. par C. Hippeau.

⁴ *Ibid.*, vers 7310.

En effet, au commencement du XIII^e siècle, les chausses de mailles sont habituellement lacées derrière les mollets ¹.

On lit aussi dans le *Roman de Gaydon*, ces vers :

« Les chauces lace sus esperons d'ormier ². »

Et plus loin :

« Les chauces chauce, onques meillors ne vi ³. »

« Chauces li chauceut blanches com .I. argent ⁴. »

Le poëme de *Gaydon* étant du commencement du XIII^e siècle, l'auteur emploie indifféremment le verbe *lacer* ou *chausser*, parce qu'en effet, à ce moment, on avait des chausses de mailles ou lacées, ou passées comme on passe de longs bas. Plus tard, vers le commencement du XIV^e siècle, les chausses de mailles furent réunies à la ceinture comme un caleçon à pieds (fig. 1^b), et étaient ainsi de véritables braies. Les maillons, disposés verticalement de la ceinture en haut des cuisses, sont, à partir de ce point jusqu'en bas, rangés horizontalement. En A, est tracé, grandeur d'exécution, l'enlacement de ces maillons rivés à grain d'orge. Les maillons passent sous la plante des pieds, et le bas de jambe est fendu de *a* en *b*, pour faciliter l'introduction du pied.

Ces chausses ou braies de mailles sont adoptées pendant la première moitié du XIV^e siècle, sous les grèves que l'on voit apparaître vers 1270, et jusqu'au moment où le harnais de jambes est complété par la molletière d'acier et les cuissots. Dès que l'armure des jambes est complète, les chausses sont faites de peau, avec partie de mailles au défaut des jarrets.

Merlin de Cordebeuf, dans son petit traité de l'*Ordonnance et matière des chevaliers errans* ⁵, recommande l'ancien harnais, et, par conséquent, les chausses de mailles. Voici ce qu'il en dit : « Item, le harnoys de jambes et de pié, il sera fait des chausses de maille ou de flandresques destaille pour estre plus agée et mieux

¹ Voyez ARMURE, fig. 13 et 15.

² Vers 3099.

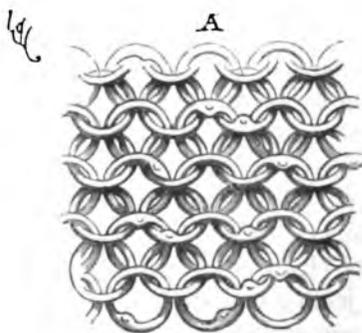
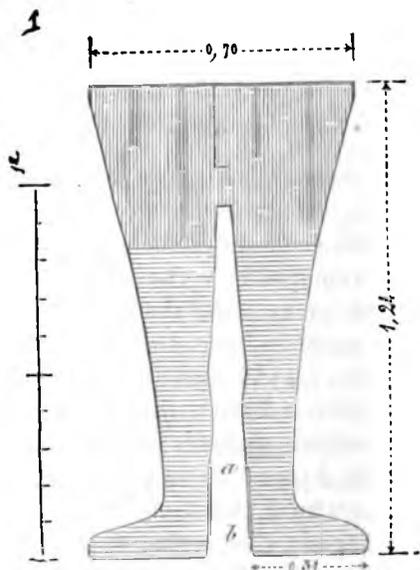
³ Vers 5883.

⁴ Vers 6399.

⁵ Ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

⁶ XV^e siècle, publ. par M. René de Belleval, *Du costume militaire des Français en 1446*.

« ressembler lancienne faczon, sinon endroit le genoil, ou quel
 « endroit y aura ung poullain (genouillère) fait de blanc harnoys,
 « ainsi que plus à plain le sauray bien diviser. » Ces chausses



flandresques ou à la façon de Flandres, étaient faites de peau piquée longitudinalement, et étaient fort usitées vers la fin du XIV^e siècle (fig. 2¹).

Ce personnage porte sur ses chausses *flandresques* des genouil-

¹ Manusc. Biblioth. nation., latin, n° 757, vignettes de facture italienne.

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS

Figure 2.



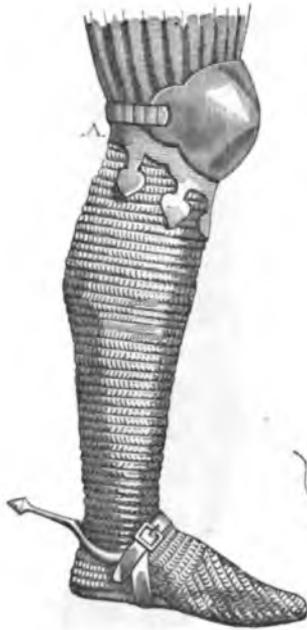
ARMURE MIXTE, CHAUSSES FLANDRESQUES (fin du xiv^e siècle).

V^e A. Moau et C^e, éditeurs.

IMP. R. MARTINI.

lères avec plates à recouvrement sur les cuisses, une cotte de mailles à manches courtes, et par-dessous, des manches de peau piquée avec cubitières; puis, sur le tout, une cotte rouge sans manches, avec la ceinture militaire. Il est coiffé d'un chapel de cuir bouilli de forme singulière. On portait aussi, vers le milieu du

3

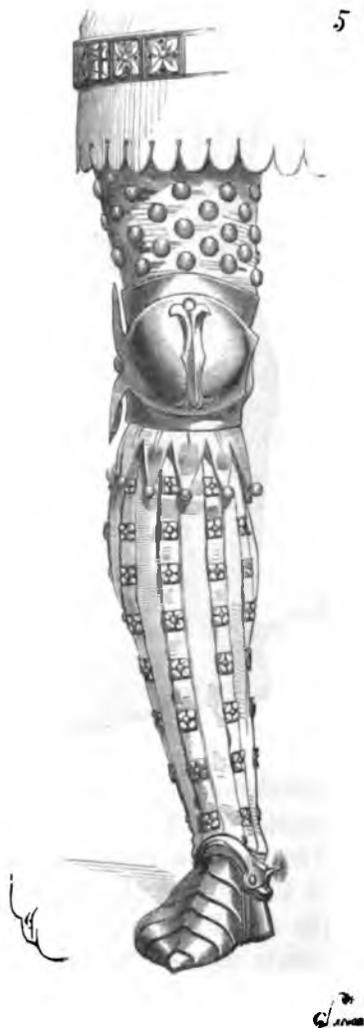


xiv^e siècle, des hauts-de-chausses de peau piquée par-dessus des bas-de-chausses de mailles (fig. 3¹). Les hauts-de-chaussés que donne cette figure sont découpés au-dessous du genou, garanti par un poulain ou genouillère. Bien entendu, les bas-de-chausses de mailles ne se prolongeaient pas sous les hauts-de-chausses de peau, mais étaient attachés à une sorte de caleçon de toile; ainsi n'était-on pas assis sur la maille en montant en selle. La statue à laquelle nous empruntons ce vêtement date de 1344 (voy. ARMURE, fig. 31).

Vers la fin du xiv^e siècle, on voit assez fréquemment adopter pour l'habillement militaire des plaques de fer rivées entre elles ou sur de la peau. L'armure de plates n'était pas encore admise d'une

¹ Statue d'Ulrich, landgrave d'Alsace, église Saint-Guillaume à Strasbourg.

manière absolue, elle était très-chère; et tout en renonçant aux mailles, si ce n'était pour couvrir les défauts, on cherchait des moyens de protection qui eussent la souplesse de ces maillons, mais qui



pussent opposer aux coups une plus grande résistance, sans présenter les difficultés de forge et de façon qu'offraient les armures de plates. Ce genre d'armures composées de petites plaques d'acier à recouvrement en manière de tuiles n'eut pas une longue durée.



ARMURE MIXTE, CHAUSSES DE PLATES (fin du xiv^e siècle).

et n'apparaît guère que pendant les dernières années du XIV^e siècle. On fit alors des corsets, des camails et même des chausses, composés en grande partie de ces petites lames d'acier.

6



La figure 4¹ montre un chevalier (Lancelot du Lac) ainsi armé : ses jambes sont entièrement protégées par des chausses composées

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français, livr. II (1390 environ).

de lamelles d'acier rivées; des grèves et genouillères garantissent en outre les tibias et genoux. Ce chevalier porte une sous-cotte de mailles, mais les arrière-bras sont couverts de même de lamelles d'acier avec rondelles sur les épaules. Des cubitières garantissent les coudes sur les manches de mailles. Par-dessus la cotte de mailles est posée une cotte d'étoffe blanche avec bandes rouges brodées d'or et d'argent. Ces chausses de lamelles étaient bouclées par derrière.

Vers cette époque aussi, on portait des hauts et bas-de-chausses de peau, avec semis plus ou moins serré de bossettes d'acier en manière de rivets (fig. 5). Dans cet exemple, les bas-de-chausses de peau sont renforcés par des lanières longitudinales de même étoffe, avec semis à têtes ornées, de bronze probablement. Les hauts-de-chausses, aussi de peau, sont couverts de bossettes hémisphériques; ils tombent au-dessous des poulains ou genouillères d'acier, et se terminent en pointes. Les solerets sont d'acier, avec doublure de peau. Ce harnais de jambes paraît avoir été particulièrement usité en Angleterre vers la fin du *xiv*^e siècle; la peau en était teinte de couleurs vives et les rivets dorés. Il est rare qu'on trouve ces chausses figurées sur nos monuments français. Pendant le *xv*^e siècle, en France, les hommes d'armes portaient toujours le harnais de jambes complet d'acier.

Quant aux piétons, ils mettaient le plus souvent des chausses de peau ou d'étoffe épaisse, ou de toile en double et triple épaisseur, avec grèves, souliers ou bottines (fig. 6¹).

Ce fantassin, armé d'une vouge, est vêtu de chausses de peau avec bottines de même. Des molletières d'acier, avec cuissots et poulains, couvrent les jarrets, le haut des tibias, les genoux et le devant des cuisses. Il porte un jacque de mailles et par-dessus une brigantine avec lame d'acier sous les omoplates et petites rondelles de métal. La partie supérieure de la brigantine qui protège les épaules et les omoplates est couverte de velours orange; la partie formant dos-sière, de velours vert; la jupette est faite de satin cramoisi. Une *boce* est attachée à la poignée de l'épée, dont le fourreau est couvert de velours saumon. Il est coiffé d'une salade avec couvre-nuque articulé.

CLAVAIN, s. m. Sorte de pèlerine rembourrée couvrant le cou jusqu'aux clavicules. On posait le clavain sous le camail, sous le hau-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Quinte-Curce*, trad. française, dédié à Charles le Téméraire.

bert, lorsqu'on portait le vêtement de mailles; plus tard le clavain devint une pièce de l'armure terminant le colletin. Le hausse-col du



xvii^e siècle est une dernière tradition de cette pièce d'armure. On donnait aussi le nom de *clavain* à la partie du camail de mailles qui couvrait les épaules (voy. CAMAIL).

« Le clavain li troncha et la broigne treslie ¹. »

« Trestot li porfendi le clavain par devant ². »

« Vestu ot à son dos .I. bon clavain eslis ³. »

« Li clavains de son dos derox et dessartis ⁴. »

¹ *Fierabras*, vers 1009 (xiii^e siècle).

² *La Conquête de Jérusalem*, chant I^{er}, vers 303 (xiii^e siècle).

³ *Ibid.*, vers 333.

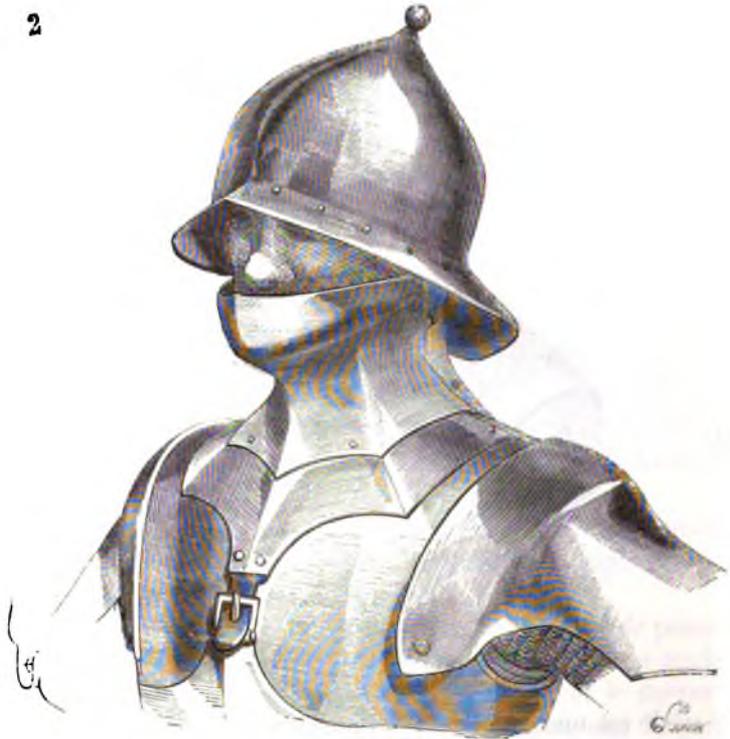
⁴ *Ibid.*, vers 358.

« Vestu ot .I. clivain dont la maile est polie ¹. »

« Et le clivain del dos desrompre et desmailler ¹. »

Il est bien évident ici qu'il s'agit du vêtement de mailles qui recouvrait les épaules et qui terminait le camail.

2



Il y avait aussi les clavains fermés (closeis), qui étaient faits de lames de métal et qui se posaient sous la ventaille :

« Ses cauches li caucha li rois Matusalés ;
 « D'un clivain closeis, aine nus hon ne vit tés ;
 « Les bendes en sont d'or, si les fist Salatrés,
 « .I. moult sages Juïs, qui fu des ars perés.
 « As clox d'argent estolt chascuns claviax rivés ;
 « Ses esperons li cauche l'Amirax Josués ;
 « Puis vesti .I. hauberc, qui fu d'antiquités ;
 « .XX. et .V. ans fu ains que Dex fu aorés,

¹ *La Conquête de Jérusalem*, chant 1^{er}, vers 375.

² *Ibid.*, chant III, vers 2241.

« Dès le tans Israel, et Galans li senés,
 « Là apristrent la forge dont chascuns fu parés ;
 « Mout fu riche la broigne, chacuns pans fu saffrés,
 « De fin or et d'argent menu estincelés,
 « Et li cors de desore tos à listes bendés.
 « La coiffe est tote d'or, mout à grans dignetés ;
 « Ja hom qui l'ait el chief n'ert de colp estonés.
 « En sa ventaille a perres qui gietent grans clartés ;
 « A. XXX. las d'or fin fu ses elmes fermés ¹. »

Ce passage, que nous donnons en entier parce qu'il décrit



une armure à peu près complète du milieu du XIII^e siècle, men-

¹ *La Conquête de Jérusalem*, chant VIII, vers 8234, publ. par M. Hippeau,
 v. — 36

tionne un clavain fait de pièces de métal rivées, posé sous le haubert.

A la fin du ^{xiv}^e siècle, nous voyons de ces sortes de clavains posés sur la cotte d'armes (fig. 1¹). Cet homme d'armes est vêtu d'une cotte d'étoffe par-dessus un gambison; un clavain fait de lames d'acier rivées sur un fond de peau couvre son cou et ses épaules. Il est coiffé d'une barbute avec petite bavière en forme de jugulaires.

Au ^{xv}^e siècle, le clavain n'est qu'une adjonction au colletin (fig. 2²). Il couvre le haut du plastron, et est réuni par des courroies à la pointe supérieure de la pansière par devant, de la dossière par derrière. Le colletin, tenant à la bavière, recouvre à son tour le clavain.

On reprit aussi, vers cette époque, le clavain de mailles avec l'armure de plates sous le colletin et la bavière (fig. 3³). Cet homme d'armes est vêtu d'une brigantine de deux couleurs, avec lame d'acier sous les omoplates, grosses floches de soie et franges d'or aux épaules; il porte un clavain de mailles attaché par deux courroies aux lames d'acier de la brigantine; la bavière et la salade, avec couvre-nuque et ailerons. Les bras sont armés de plates.

Il n'est plus question du clavain vers la fin du ^{xv}^e siècle, le colletin plus ou moins développé le remplace.

COIFFE, s. f. (*coiffe de fer*). — Voyez CERVÈLIÈRE.

« Bauduins de Soriel ne les va de riens espargnant, ains le fier
« de l'espée parmi sa coiffe de fier, si que li espée li coula jusques
« al tiest, en tel maniere que sé il ne se fust souplioiés desor le cop,
« il eust esté mors⁴. »

COLLETIN, s. m. Pièce de l'armure de plates qui couvre le cou et à laquelle s'attache souvent la bavière. Le colletin n'apparaît donc qu'avec l'armure de plates. Il peut être confondu avec la bavière à la fin du ^{xiv}^e siècle (voy. BAVIÈRE, fig. 2).

On voit le colletin adopté aussi à la base du bacinet, de la fin du ^{xiv}^e siècle (voy. BACINET, fig. 8, 9 et 10). Mais, à cette époque, au

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1395 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français (1440 environ).

³ Manusc. Biblioth. nation., *Quinte-Curce*, trad. française, dédié à Charles le Téméraire.

⁴ H. de Valenciennes, *Conquête de Constantinople*, ch. xxvi.

lieu d'être rivé au bacinet, il en est parfois indépendant et forme autour du gorgerin du bacinet sphérique une sorte de collier forgé de deux pièces, plus haut par derrière que par devant, et posé sur le clavain de mailles (fig. 1¹). Une courroie passée dans une bielle rattache ce colletin au ceinturon, de manière à le bien fixer et à empêcher le clavain de mailles de se retrousser. Le bacinet se mouvait en dedans de ce collier d'acier.



Au xv^e siècle, le colletin tient à la bavière (voy. BAVIÈRE, fig. 4 et 5), mais on portait aussi de petits colletins sans bavière avec le bacinet sans visière (fig. 2²). Ce colletin, composé de deux lames d'acier, est attaché à la pansière et à la dossière par des boucles. Au colletin de l'armet s'attachaient aussi parfois les spallières et arrière-bras (voy. ARMET, fig. 1 et 2, et ARMURE, pl. II). Alors le haut du plastron recouvrait le colletin.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Chron. d'Angleterre*, français (1400).

² Manusc. Biblioth. nation., *Josèphe, Hist. des Juifs*, français (1460 environ).

L'armet, à dater du milieu du xv^e siècle, est toujours, en France,



accompagné du colletin, qui passe sous le plastron (voy. ARMURE, fig. 50).

CORSELET, s. m. — Voyez GUIRASSE, PLASTRON, SURCOT *d'armes*, DOSSIÈRE et PANSIÈRE.

COTTE, s. f. (*cote, turnicle, tournicle, cotelle, surcotelle, surcot*). La cotte d'armes est, à proprement parler, la tunique d'étoffe ou de peau que l'on posait, à dater de la fin du xiii^e siècle, sur le haubert de mailles, sur le gambison ou la broigne. Les cottes du xiii^e siècle

n'ajoutaient pas à la force défensive de l'armure de mailles, mais elles empêchaient le soleil d'échauffer ce tissu de fer, ou la pluie de le pénétrer trop facilement. Elles pouvaient, jusqu'à un certain



point, présenter un obstacle flottant aux flèches ou carreaux. Ces cottes des XII^e et XIII^e siècles sont faites habituellement d'une étoffe de soie assez forte (cendal) :

« Cuirie ot bonne, ferrée largement,
 « Cote à armer d'un cendal de Melant :
 « Plus est vermeille que rose qui respent,
 « A .III. lyons batus d'or, richement ¹. »

« Cote ot moult bonne, plus bele ne verrez,
 « D'un drap tout Ynde qui fu à or frezez,
 « A .I. lyon vermeil enclavinné ². »

A dater de la fin du XIII^e siècle, on voit parfois ces cottes armoïées,

¹ *Gaydon*, vers 6402 et suiv. (commencement du XIII^e siècle).

² *Ibid.*, vers 6488.

c'est-à-dire chargées des pièces du blason de ceux qui les portent. Mais sous les règnes de Philippe-Auguste, de Louis VIII, et jusque vers 1250, ces cottes ne sont que d'une seule couleur, habituellement claire. Alors elles ne couvrent pas les bras, dégagent le cou, et sont fendues latéralement pour ne pas embarrasser les jambes de



l'homme d'armes à cheval. Elles paraissent plastronnées par une épaisse doublure sur les épaules. Descendant au-dessous des genoux, au commencement du XIII^e siècle, leur jupe se raccourcit vers 1250. A la fin du XIII^e siècle, on les porte souvent longues, mais fendues en quatre parties ¹. Elles sont portées avec ou sans ceinture, et parfois même sans baudrier, l'épée étant attachée à l'arçon de la selle. Le manuscrit de la *Vie et miracles de saint Louis* ² représente ce

¹ Voyez ARMURE, fig. 16, 17 et 22.

² Biblioth. nation., français (1300 environ). Ce manuscrit donne l'armement postérieur à saint Louis. Il n'est pas probable que ce prince ait porté le harnais de jambes complet.

prince à cheval, à la bataille de la Massoure, armé d'un haubert de mailles et d'un heaume couronné. Une cotte armoyée sans ceinture est posée sur le haubert. Le cheval est housé de même d'une housse bleue semée de fleurs de lis d'or. L'écu du roi est également blasonné de France (fig. 1). Joinville rapporte que ce prince avait

3



grande apparence à cheval pendant cette journée : « ... Vint li roys
 « à toute sa bataille, à grant noyse et à grant bruit de trompes et
 « nacaires, et se aresta sur un chemin levei; mais ouques si bel
 « armei ne vi, car il paroit desur toute sa gent dès les espauls
 « en amont, un heaume dorei en son chief, une espée d'Alemaingne
 « en sa main¹.... »

¹ *Histoire de saint Louis* par le sire de Joinville, publ. par M. Nat. de Wailly, p. 80.

Vers 1300, on porta pour monter à cheval, par-dessus la broigne ou le haubert, des cottes longues fendues seulement devant et derrière ; derrière jusqu'à la hauteur des reins, et devant jusqu'à l'entre-cuisses. Ainsi, les deux pans de droite et de gauche couvraient les jambes (fig. 2¹), et le troussequin de la selle pouvait rester libre. Ce fut vers 1320 que l'on se mit à plastronner le haut des cottes d'armes des épaules à la ceinture. Sous Philippe de Valois, cette mode était adoptée ; on avait alors renoncé aux ailettes, qui étaient remplacées par de petites spallières d'acier. Ce plastronnage de la partie supérieure de la cotte devient volumineux sous le roi Jean, et le camail le recouvrait (fig. 3²). La jupe descendait au-dessous des genoux, et était fendue latéralement jusqu'à la hauteur des hanches. Ces cottes étaient souvent armoyées. Cet homme d'armes est coiffé du bacinet et, à pied, se sert de l'épée à deux mains (voy. ÉDÉE).

Alors aussi voit-on des hommes d'armes couverts, par-dessus le haubergeon de mailles, d'une cotte dont la jupe, très-longue par derrière, et flottant par-dessus le troussequin de la selle, est courte par devant (fig. 4³). La tête de ce personnage est armée du heaume à bec que l'on commençait alors à porter non-seulement pour jouter, mais aussi dans les combats. La cotte recouvre le colletin de ce heaume et un peu les spallières. On renonce à ces jupes vers le commencement du règne de Charles V. Alors les cottes d'armes collent généralement sur les hanches comme les cottes de l'habillement civil, et la jupe ne descend qu'à moitié des cuisses. On attachait habituellement ces cottes latéralement au moyen de lacets ou d'agrafes, et on les passait comme une dalmatique. Une miniature d'un manuscrit du *Roman du roi Meliadus* (1360 environ) explique clairement comment l'écuier posait la cotte sur les épaules de son maître (fig. 5⁴). Parfois aussi ces cottes étaient boutonnées par devant comme nos gilets. On leur donnait le nom de surcots, parce qu'en effet elles étaient posées sur une première cotte. La miniature ci-dessus montre que le personnage auquel on endosse le surcot porte une première cotte courte ou justaucorps par-dessus le haubergeon ou la broigne. Cet exemple n'est pas le seul. Parmi les cottes

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Guerre de Troie*, français (1300 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Tristan et Iseult*, 2^e vol., français.

³ *Ibid.*

⁴ Voyez John Hevitt, *Ancient Armours and weapons in Europe*. London, 1840, t. II, p. 156.



COTTE D'ARME (milieu du xiv^e siècle).

ou surcots d'armes collant aux hanches, il en est de deux sortes. Indépendamment de leurs moyens d'attache, qui diffèrent, les surcots d'armes sont sans manches ou à manches longues et rembourrées aux arrière-bras. Ces différences s'observent de 1360 à 1380. Il y eut alors, en effet, dans le harnois d'armes, passablement de variétés,



par la raison qu'on se tenait entre deux modes : celui des vêtements de mailles et l'armure de plates qui n'était pas encore généralement adoptée, qu'on étudiait. Les surcots sans manches, serrant les hanches, sont, en France et en Angleterre (car à cette époque le harnois de guerre était presque identique en ces deux pays), posés sous le camail du bacinet qui les recouvre : on avait ainsi, pour protéger le cou, deux épaisseurs de mailles, car le haubergeon était porté sous le surcot, et son encolure montait très-haut. Voici (fig. 6¹) un de ces surcots avec et sans le bacinet à camail. La ceinture militaire était toujours posée au bas de la jupe de ce surcot, lorsqu'il était porté par un chevalier. Cet exemple montre un surcot boutonné par devant, de la taille au bas de la jupe, et agrafé seulement du cou à la taille. La figure 7² montre un prince armé portant le surcot juste à manches longues et rembourrées aux épaules, agrafé latéralement ; ce surcot est bleu semé d'Y blancs.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre des hist. du commencem. du monde, français* (1370 environ).

² *Ibid.*



On portait alors aussi des cottes d'armes courtes et amples, avec

ou sans ceinture à la taille : c'était le vêtement militaire adopté par du Guesclin ¹, et que reproduit la figure 8 ². On voit ici, comme dans les deux exemples précédents, que le cou est garanti par la maille du haubergeon. Le bacinet ou le heaume avec camail se posaient donc par-dessus la cotte d'armes.

On portait aussi par-dessus ces cottes un *parement*, ou bien la cotte elle-même était taillée en façon de parement (voy. ARMURE, fig. 38). A la fin du xiv^e siècle, toujours plastronnée sur la poitrine

7



et le dos, la cotte reprend des jupes longues et des manches taillées en pointe à barbes d'écrevisse (fig. 9 ³). Ces jupes forment deux longs pans tombant droit latéralement avec fente par devant et par derrière, une partie plus courte ne descendant qu'au-dessus des jarrets et taillée en lambrequins. Cette disposition ne gênait pas en selle. Les lambrequins de derrière flottaient sur le troussequin, et les deux pans latéraux le long des jambes. Ces cottes étaient sou-

¹ Voyez sa statue dans l'église abbatiale de Saint-Denis.

² Manusc. Biblioth. nation., *le Livre des hist. du commencm. du monde*, français (1370 environ).

³ Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français (miniatures de 1390 environ, en partie repeintes vers 1450).

vent bouclées par devant du cou à la ceinture , et lacées au-dessous (fig. 9 bis¹).

La cotte disparaît lorsque l'armure de plates est définitivement adoptée vers 1420 ; ou si elle persiste alors, elle est ample : c'est une sorte de chemise courte sans manches et destinée à empêcher l'armure de s'échauffer ou de se rouiller (fig. 10²) ; aussi pour éviter le bruissement du fer, lorsqu'on voulait surprendre un ennemi la nuit.

8

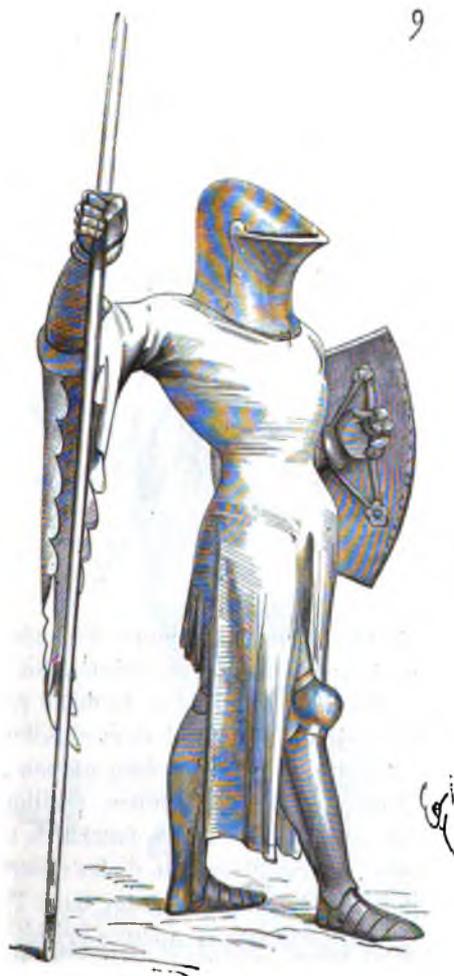


Des raisons d'utilité avaient fait adopter la cotte d'armes d'étoffe dès la fin du XII^e siècle. Les hauberts de mailles, posés sur le gambison de peau ou de toile rembourrée, devaient être insupportables lorsqu'on était exposé au soleil, surtout sous le ciel de la Palestine. La pluie, pénétrant à travers ces mailles, mouillait le gambison qui, à cause de son épaisseur et de l'étoüpe qui le plastronnait, séchait difficilement, et en séchant se resserrait sur le corps. La cotte d'étoffe

¹ Même manuscrit.

² Manusc. Biblioth. nation., *Boccace*, français (1420 environ).

de soie préservait, jusqu'à un certain point les parties du vêtement qu'elle couvrait de l'humidité, car les tissus de soie sont peu perméables. Cette étoffe empêchait le froissement désagréable et gênant de la maille sur la maille. La cotte d'armes était donc un vêtement



nécessaire. De plus, ses longues jupes flottantes empêchaient les flèches ou carreaux d'arbalète de blesser les jambes. Les projectiles s'arrêtaient sur ces plis flottants. C'est pour le même motif qu'on avait adopté, vers le milieu du XIII^e siècle, les housses d'étoffe pour les chevaux de guerre (voy. HARNOIS).

De 1420 à 1440, les gens de pied portaient aussi des cottes d'étoffe par-dessus le jacque de mailles ou de peau piquée, dont les manches ne couvraient que les arrière-bras. Ces cottes étaient larges sur la poitrine, très-courtes de jupe, avec manches amples (fig. 11¹). Un camail de mailles recouvrait les épaules par-dessus la cotte fendue par devant aux manches et des deux côtés de la taille. Parfois ces jupes descendaient aux genoux, et leurs pans étaient relevés dans la ceinture pour combattre.



Vers le milieu du xv^e siècle, les hommes d'armes adoptèrent des plastrons de fer sur lesquels une étoffe peinte était marouflée, afin d'éviter la rouille et l'action du soleil sur le métal poli. Cette mode, fort usitée en Italie, se répandit en Occident et en Allemagne ; elle dispensait du port de la cotte, qui devait gêner un peu les mouvements ou s'embarasser dans les pièces d'armure. D'ailleurs les hommes de pied portaient des guisarmes ou des fauchards avec lesquels ils accrochaient les cottes des cavaliers, afin de les désarçonner pendant la mêlée. On cherchait donc à ne présenter dans l'armure que des surfaces lisses et qui ne donnassent aucune prise : c'était une des raisons qui avaient fait abandonner les baudriers lâches et qui avaient fait adopter les braconnières, les tassettes, les colletins.

Depuis que l'infanterie comptait pour quelque chose, le cavalier n'avait pas seulement à se préserver des coups de lance, d'épée ou de masse, mais aussi des armes offensives (bâtons) de ces fantassins,

¹ Manusc. Biblioth. nation., Froissart, *Chroniques* (1440 environ).

coutilliers, brigands, lesquels se fauilaient entre les cavaliers chargeant les uns contre les autres, coupaient les jarrets des chevaux, accrochaient les hommes d'armes, les désarçonnaient et les égorgeaient, ceux-ci ne pouvant se mouvoir une fois à terre. Pour ce

19



genre de combat, la cotte d'armes était dangereuse, ou au moins fallait-il qu'elle fût assez rigide et collante pour ne pas donner prise aux crochets des piétons.

On avait commencé, sous Charles V, à adopter ces cottes roides et rembourrées, ainsi que le montrent les exemples précédents; puis était survenue une période courte pendant laquelle, à l'imitation des vêtements civils, on avait adopté des cottes démesurément amples et longues; mais cette mode n'avait pas été de longue durée, les cottes

serrées, rembourrées et courtes, avaient été reprises. On les abandonna entièrement sous Charles VII, pour les reprendre sous Louis XI et Louis XII.

Celles adoptées vers 1470 sont munies souvent d'une pèlerine ou large camail qui couvre seulement les arrière-bras et le dos¹, laissant le colletin découvert.

11



Sous Charles VIII et Louis XII, ces cottes d'armes, très-courtes de jupe, faites en façon de chemise, possèdent des manches aussi très-courtes et larges. Elles sont fendues latéralement et se portent sans ceinture (fig. 12²). Cette cotte est armoyée irrégulièrement, en ce que le champ est d'azur et la tour de gueules. Elle recouvre un haubergeon de mailles à manches courtes. Les gardes de fer du colletin dépassent son encolure, et par-dessus le haubert on voit les extré-

¹ Statue de Charles d'Artois, mort en 1471, église d'Eu (voy. ARMURE, fig. 50).

² Statue tombale du musée d'Avignon.

mités des tassettes attachées certainement à une braconnière. Les jambes et les bras sont entièrement armés.

12



R

Ainsi donc ce chevalier portait un haubert de mailles par-dessous un corselet de fer, avec les braconnières et tassettes, puis la cotte d'armes.

Cette sorte de cotte est la dernière. On cessa de porter ce vêtement militaire dès les premières années du xvi^e siècle. Les hérauts seuls

continuèrent à vêtir la cotte armoyée dans l'exercice de leurs fonctions, et elle avait la forme de celle présentée figure 13¹.

Ce personnage, qui est un héraut d'armes, est vêtu de la cotte dont ces fonctionnaires, attachés à la chevalerie, restèrent possesseurs jusqu'au milieu du xvi^e siècle.



Cette cotte, très-courte, était posée sur un haubergeon de mailles muni de manches courtes et amples. On la passait comme une chemise. Un armet pourvu de longues ailes d'or et d'une couronne de laurier couvre la tête de ce héraut.

COUTEAU, s. m. (*coustel, cotel*). Désignation générale de plusieurs armes de main et d'hast, d'où le nom de *coustillers* ou *coustilliers* donné aux gens qui portaient ces armes. « Item, y use len « encores dunc autre maniere de gens armés seulement de hauber-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Roman de très-douce Mercy*, René d'Anjou.

« geons, sallade, gantellez et harnoys de jambe; lesquelx portent
 « vouluntiers en leur main une faczon de dardres qui ont le fer large,
 « que l'en apelle langue de bœuf, et les appelle len coustilleux ¹. »

Cette arme (langue-de-bœuf) entre les mains des coutilliers n'avait point de ressemblance avec ce que nous appelons un couteau, ni avec l'arme qu'on désignait au xvi^e siècle par une *langue-de-bœuf*, laquelle alors était un couteau long de 30 à 40 centimètres, à deux tranchants, très-large au talon et fort aigu. La langue-de-bœuf de l'auteur anonyme est une lame emmanchée à l'extrémité d'un bâton et à un seul tranchant, large près du talon et aiguë. C'était la vouge (voy. VOUGE), qui était une arme très-anciennement donnée aux fantassins. Ceux-ci portaient aussi la dague et l'épée courte (voyez DAGUE).

Le *couteau de brèche* était de même aussi une vouge ou une guisarme, c'est-à-dire une lame au bout d'un manche de bois (voy. GUI SARME).

Il y a aussi le *coustel à plates*, qui était une dague dont la lame large, à deux tranchants, très-plate, permettait aux coutilliers d'égorger les cavaliers démontés en passant l'arme sous le colletin. On donnait le nom de *coutelière* à la gaine du couteau.

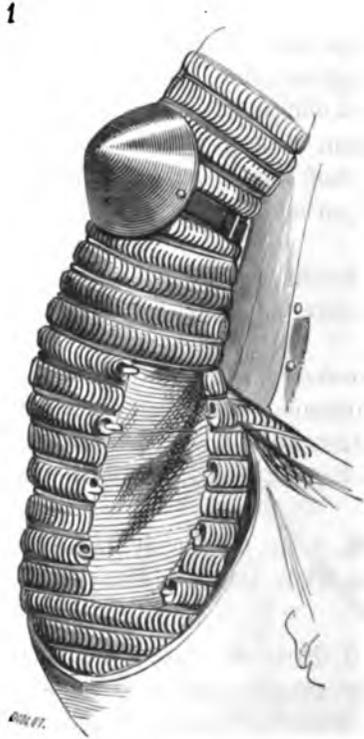
COUVRE-NUQUE, s. m. Partie du bacinet et de la salade qui protégeait la nuque. (Voy. BACINET, SALADE.)

CUBITIÈRE, s. f. Partie de l'armure qui couvre le coude. Les premières cubitières apparaissent vers le milieu du xiii^e siècle. Elles ont la forme d'un bassin circulaire légèrement conique et dont la convexité est en dehors. Ces cubitières sont attachées à la saignée par une courroie sur la manche du haubert de mailles ou sur la broigne (fig. 1²). Cette figure montre en même temps comment la broigne était disposée sous l'aisselle (voy. BROIGNE). Ces premières cubitières sont petites, et ne pouvaient guère servir qu'à éviter les coups d'épée ou de masse dirigés sur le coude lorsque le bras était ployé. A la même époque, on portait des plates sur les arrière-bras et avant-bras. Avec ce harnois, il était nécessaire de mettre des cubitières. Celles-ci étaient en forme de cône aigu et retenues par

¹ *Du costume militaire des Français en 1446*, auteur anonyme, publié par M. René de Belleval.

² Manusc. Biblioth. nation., *le Roman d'Alexandre*, français (1270 environ).

deux courroies (fig. 2¹). C'était le commencement des armures de plates. Ces cubitières se dérangeaient facilement pendant une action; puis elles ne protégeaient pas la saignée. On y adjoignit des rondelles.



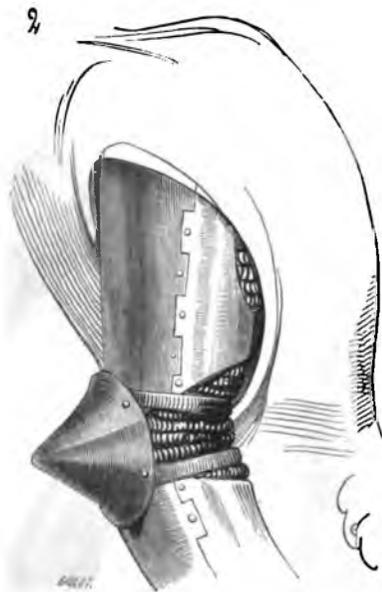
Les arrière-bras furent souvent couverts, vers 1300, par une plate semi-cylindrique, qui de l'épaule descendait à la saignée. L'avant-bras était protégé par un demi-cylindre. Une cubitière conique garantissait le coude, et à la courroie de cette cubitière, du côté externe, était attachée une rondelle d'acier. L'aisselle était de même couverte par une rondelle. Ces premières plates (garnitures de bras) sont parfois décorées de gravures remplies d'une matière brune, sorte de niellure, ainsi que le montre la figure 3².

¹ Même manuscrit.

² Statues tombales de 1300 environ, entre autres celle du chevalier Bacon (église de Carleston), attribuée faussement à un personnage de la même famille qui fit partie de l'armée du prince Noir. (Voyez Stothard, *the Monum. Effig. of Great Britain.*)

On comprit bientôt qu'il y aurait avantage à ne plus séparer ces deux pièces, la cubitière et la rondelle. On les forgea donc d'un seul morceau, et la rondelle prit alors le nom de *garde cubitière*.

Pendant le cours du *xiv^e* siècle, les cubitières possèdent habituellement leur garde ; mais, par suite du ploiement du bras, il fallait que



les canons d'arrière et d'avant-bras ne laissassent pas une solution de continuité entre eux et la cubitière. On ajouta donc des lames d'acier mobiles, destinées à couvrir cette solution. (Voy. BRASSARD.)

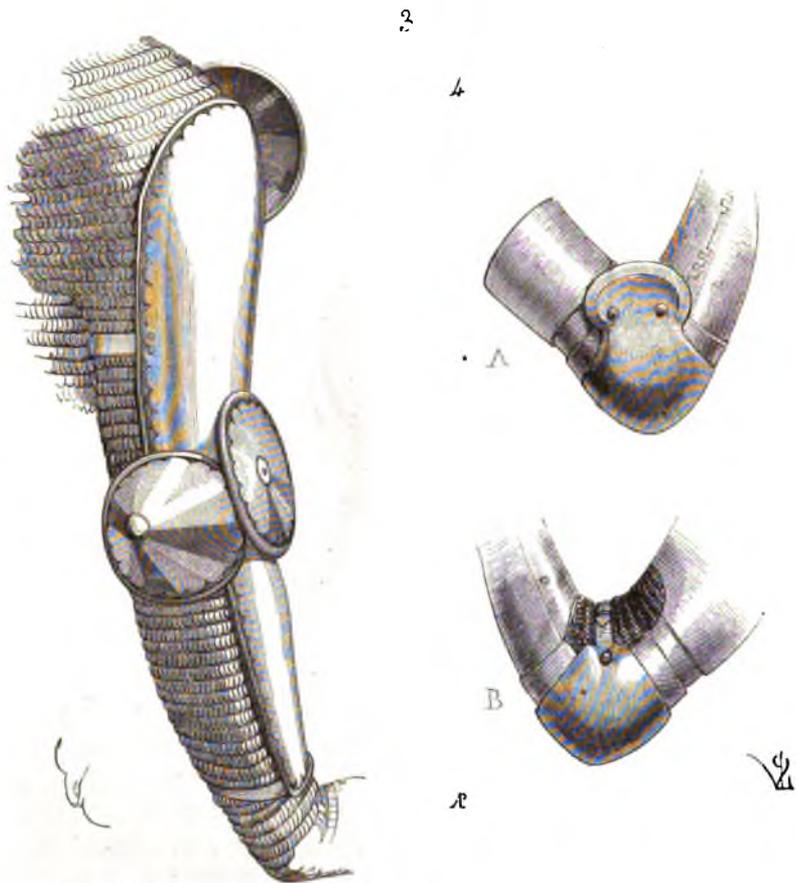
La cubitière enveloppa mieux le coude, et la garde externe ne pouvait être dérangée. Beaucoup de statues de personnages morts de 1350 à 1380 montrent des cubitières ainsi disposées, et qui sont rivées aux plaques mobiles des canons d'arrière et d'avant-bras (fig. 4¹). En A, cette cubitière est montrée du côté externe, et en B du côté interne.

La maille protégeait la saignée sous la courroie de la cubitière.

Au commencement du *xv^e* siècle, l'armure de plates était déjà très-perfectionnée. Les cubitières étaient, par conséquent, parfaitement appropriées à leur usage.

¹ Statue de du Guesclin, église abbatiale de Saint-Denis.

La figure 5 montre en A la cubitière adoptée de 1380 à 1400 ¹. La garde, coupée en forme de cœur, couvre bien la saignée. Deux rivets attachent la cubitière aux plaques sous-jacentes, qui, se mouvant, recouvrent les canons d'arrière et d'avant-bras.



On remarquera, dans cette figure, les mitaines de peau avec petits boutons, qui protègent le dos de la main et qui empêchaient le gantelet d'acier de froisser le poignet.

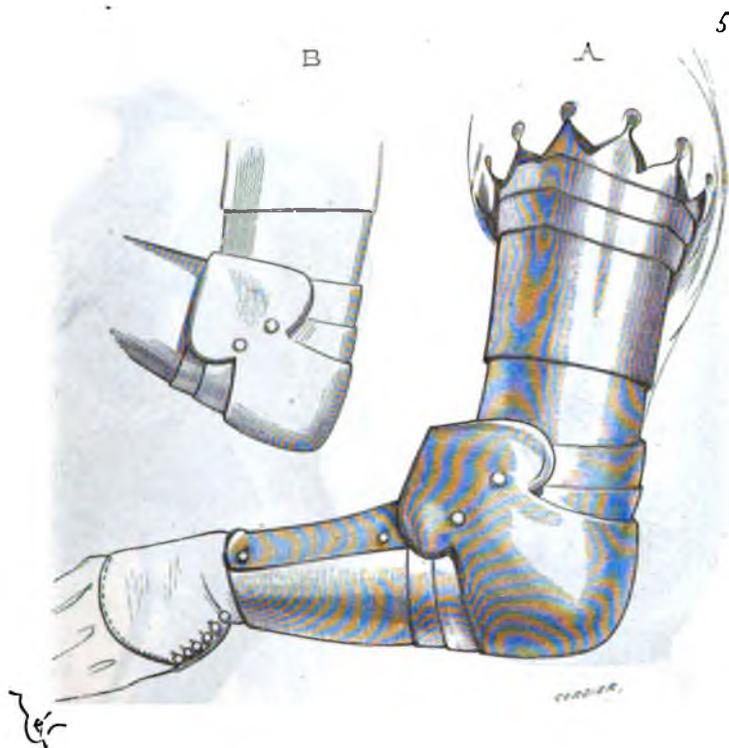
En B, est tracée une cubitière analogue ².

Le modèle de ces cubitières et de leurs gardes est parfaitement

¹ Statue de Jehan d'Artois, église abbatiale d'Eu (1384).

² Statue de Philippe d'Artois, mort en 1396, église abbatiale d'Eu.

étudié pour faire dévier les coups de pointe ; on ne saurait trop observer avec attention le soin apporté par les armuriers de ce temps dans la fabrication des harnois de plates.

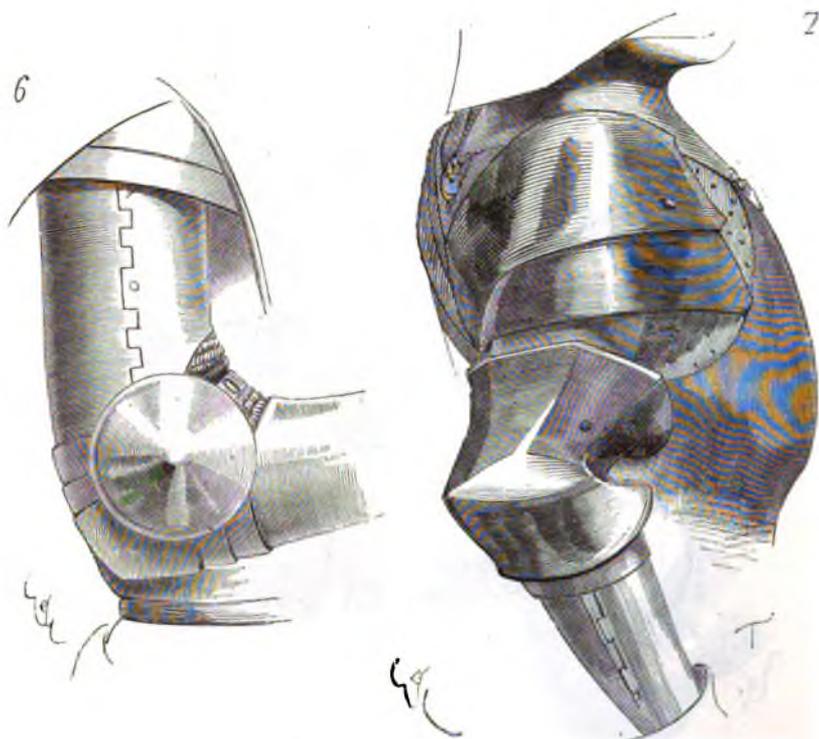


Cependant, à la même époque, c'est-à-dire de 1390 à 1400, on employait encore les garnitures de bras avec gardes indépendantes des cubitières. Voici (fig. 6) un exemple de rondelle adoptée avec la cubitière, et qui ne peut être antérieur à 1390 et postérieur à 1400¹. On tâtonnait, et, après avoir atteint un résultat presque complet, ne trouvant pas la solution définitive, on retournait en arrière, cherchant une autre voie.

Armer le coude était un problème difficile, car il fallait laisser aux mouvements du bras toute leur liberté. Or le poignet pouvant, indépendamment de l'épaule, se mouvoir suivant un demi-cercle, par suite de la disposition du radius et du cubitus, ces gardes gênaient

¹ Statue du château de Pierrefonds.

quelque peu la liberté de l'avant-bras. On chercha donc à envelopper complètement le coude et la saignée, et l'on forgea des pièces à ce destinées, très-évasées à la partie inférieure comme à la partie supérieure, mais qui masquaient complètement la saignée (fig. 7¹).



Ces cubitières avaient cependant plusieurs défauts : si le bras était étendu, elles laissaient un vide entre le canon d'avant-bras et la garde, dans lequel la pointe de l'épée ou de la lance pénétrait aisément ; puis elles étaient lourdes. Ces sortes de cubitières, auxquelles on donna le nom de *garde-bras* (voy. GARDE-BRAS), ne furent guère usitées que de 1420 à 1440, et les fit-on différentes de forme pour le bras droit et le bras gauche ; ce dernier étant destiné seulement à maintenir l'écu et étant couvert par celui-ci.

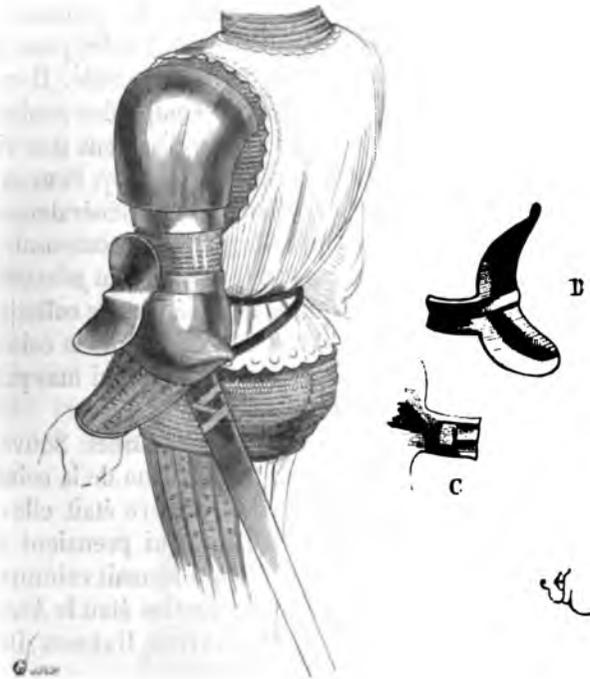
Il serait impossible de donner tous les exemples de cubitières qui furent appliquées à cette époque, chacun les faisant forger à sa fan-

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Boccace*, français (1420 environ).

taisie. Celles qui paraissent le plus habituellement adoptées vers 1440 se trouvent reproduites à l'article BRASSARD (fig. 3) ; mais beaucoup d'hommes d'armes conservaient la bonne cubitière du XIV^e siècle, avec gardes. Les cubitières qui suivirent la forme donnée figure 7 prirent, comme il vient d'être dit, le nom de garde-bras,

3

Δ



et elles atteignirent parfois une ampleur exagérée. On lit aussi, vers 1440, des cubitières composées de deux pièces, l'une qui protégeait le coude et se terminait en pointe aiguë ; l'autre qui couvrait la saignée avec garde externe très-développée (fig. 8¹).

En A, est tracée la disposition d'ensemble de cette cubitière attachée ; en B, la partie de la saignée détachée, laquelle n'était qu'une garde avec appendice, sous lequel une petite bielle C était passée dans la courroie qui attachait la cubitière proprement dite. Ces sortes de cubitières ne paraissent pas toutefois avoir été fort usitées

¹ Manusc. Biblioth. nation., Froissart, *Chron.*, t. IV (1440 environ).

en France, car jamais en ce pays les exagérations admises dans les armures anglaises et allemandes surtout, ne furent en honneur. Il est évident que l'on cherchait toujours chez nous à laisser aux mouvements du corps la plus grande liberté possible.

CUIRASSE, s. f. (*curasse*). Le mot *cuirasse* n'est adopté que vers la fin de l'époque du moyen âge, et ne s'applique habituellement alors qu'à l'habillement du torse pendant les joutes. La cuirasse faite de deux pièces, l'une pour le devant (le *plastron*), l'autre pour garantir le dos (la *dossière*), ne date que de la fin du xv^e siècle. Il est rare, avant cette époque, de voir des cuirasses composées seulement de ces deux pièces. Celles de cette sorte que présentent des vignettes de manuscrits sont des corsets ou surcots de fer (voy. *SURCOT*), ou ce qu'on appelait au xv^e siècle des *curasses closes*. Généralement, jusqu'à la fin du xv^e siècle, les cuirasses de guerre se composaient d'un assez grand nombre de pièces : pour le devant, du *plastron*, de la *pansière*, du *voulant* ou *volant* qui était posé sous le colletin ; pour le dos, de la *dossière* indépendante ou dépendante de la ceinture, et parfois des *spallières fixes* ou *spallières doubles*, qui masquaient le défaut entre les *spallières mobiles* et la *dossière*.

On donnait aux brigantines le nom de *curassines*. Souvent une pansière et un garde-reins doublaient la curassine de la ceinture au thorax et au-dessous des omoplates. La pansière était elle-même, parfois, faite de plusieurs pièces articulées, qui prenaient alors le nom de *faulx*. La lame inférieure (celle qui formait ceinture) recevait les braconnières. L'ensemble de ces parties était le *harnois de corps*. (Voyez ARMURE, BRACONNIÈRE, BRIGANTINE, HARNOIS, DOSSIÈRE et PANSIÈRE, PLASTRON, SPALLIÈRE, SURCOT.)

CUIRIE, s. f. (*quirie*). On désignait par ce mot, du xii^e au xv^e siècle, les courroies, les doublures de peau, les gambisons, et toutes les parties de l'armure faites de cuir :

« L'aubert li a fausé et perchié la quirie ¹. »

CUISSOT, s. m. (*cuisseard*, *cuisseaux*). Harnois de cuisses. On ne commence à adopter les cuissots que vers le milieu du xiv^e siècle. Jusqu'alors les cuisses n'étaient protégées que par la jupe du hau-

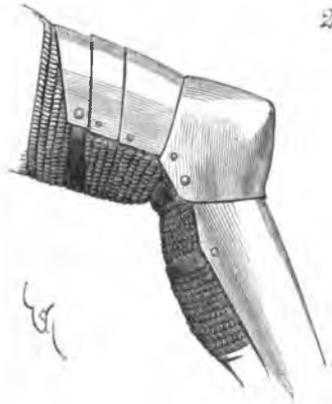
¹ *La Conquête de Jérusalem*, chant IV, vers 3183.

bert, le gambison et la cotte d'armes, et l'on se contenta, vers la fin du XIII^e siècle, d'armer les tibias et les genoux de plates d'acier (voy. GENOUILLÈRE, GRÈVE). La jupe du haubert de mailles ou de

1



la broigne, qui descendait jusqu'aux genoux, pouvant se relever quelque peu pendant le combat à cheval, on commença par ajouter au-dessus des genouillères des lames d'acier qui ne montaient



guère qu'à 10 centimètres au-dessus de ces genouillères (fig. 1¹). Ces embryons de cuissots étaient fixés sur les chausses de mailles à l'aide d'une courroie, et étaient rivés à la genouillère par deux

¹ Pièce d'armure, musée de Pierrefonds.

rivets latéraux qui permettaient à ces lames cylindriques de se mouvoir.

On ajouta bientôt à cette première pièce une ou deux autres pièces (fig. 2¹). Il n'était pas nécessaire cependant, à partir du genou, de laisser de la mobilité à ces pièces, puisque le fémur est rigide. On



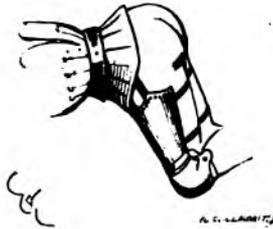
renonça donc, vers le milieu du xiv^e siècle, à ces demi-cuissots articulés, pour adopter une garniture d'une seule pièce, couvrant toute la partie externe de la cuisse et se bouclant par derrière sur les hauts-de-chausses de mailles (fig. 3²), mais en laissant une pièce articulée entre la genouillère et le bas du cuissot, afin de masquer la jonction, lorsque la jambe était ployée. Ces sortes de cuissots se portaient alors avec les braconnières, qui protégeaient les hanches et le haut des cuisses, ainsi que le montre la figure 3. Ils étaient habituellement attachés à la ceinture par des attelles qui les empê-

¹ Fragments d'armure de l'ancien musée de Pierrefonds.

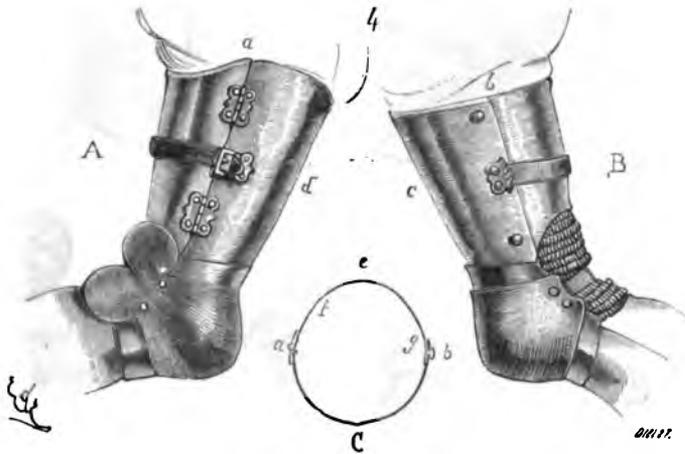
² Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1350 environ).

chaient de peser sur les genoux (fig. 3 bis ¹). On fit plus : vers 1360 on porta des cuissots entièrement clos, composés de deux parties réunies par des charnières et des loqueteaux. Celle antérieure, qui montait jusqu'à l'aîne, se réunissait à la genouillère par une plaque articulée ; celle postérieure était échancrée au-dessus du jarret.

3 bis



La figure 4^e présente un exemple de ces sortes de cuissots : en A, du côté externe, et en B, du côté interne. Le demi-cylindre de dessous, attaché au demi-cylindre antérieur par deux charnières *a*, se fermait

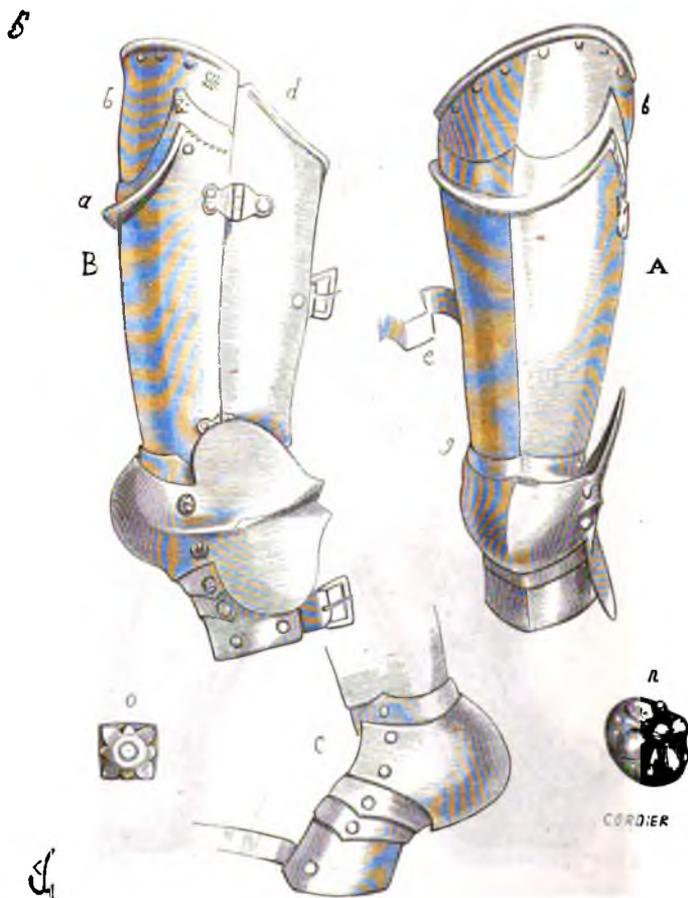


par deux boutons à ressort et à œil *b*. Une courroie rivée en *c*, au bord interne de la plate de dessus, passait sous celle de dessous, qu'elle embrassait, et se bouclait en *d*. Cependant la partie *e* du

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français (1440 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *le Livre des histoires du commencement du monde*, français (1370 environ).

cuiSSot (voyez la section C), interne, portant sur la selle, n'était point une défense utile et empêchait le cavalier de sentir les flancs du cheval. Ces boutons à ressort étaient gênants, aussi bien que la plaque de rivure de la courroie. On se décida dès lors à laisser une



partie non armée de plates de / en *g*, et les cuissots des bonnes armures de plates de la fin du XIV^e siècle sont façonnés ainsi que l'indique la figure 5¹. En A, ce cuissot est présenté de face; un nerf saillant règne sur l'axe et aboutit à un arrêt *a* destiné à empêcher le fer de lance de glisser jusqu'à l'aine. La pièce *b* est d'un autre morceau rivé latéralement au cuissot; elle peut se mouvoir, afin, si

¹ De l'ancienne collection d'armes de Pierrefonds.

le ventre est plié sur la cuisse, de ne point pénétrer dans l'aine. Une autre pièce articulée *g* cache le défaut entre le bas du cuissot antérieur et la genouillère. En B, ce cuissot est présenté du côté externe avec sa genouillère et sa garde. La plaque latérale postérieure *d* ne fait

5 bis



que couvrir le côté vu de la cuisse, l'homme étant à cheval. Elle est maintenue au demi-cylindre antérieur par deux fortes charnières, et une boucle *y* est rivée qui reçoit la courroie *e*. En C, la genouillère est montrée du côté interne, et en *n*, *o*, sont présentées les têtes des rivets grandeur de l'exécution. Ces cuissots se posaient sur des chausses de peau ou de mailles.

Cette pièce, chef-d'œuvre de forge et de modelé, est merveilleusement appropriée à l'usage et à la forme du membre.

Cependant on laissait parfois flottante la plaque externe du cuissot, vers la fin du *xiv*^e siècle. La statue de Philippe d'Artois, comte d'Eu, mort en 1397, porte des cuissots faits de cette façon (fig. 5 bis). La plate latérale externe *a* n'est maintenue au demi-cylindre antérieur

que par deux courroies et est libre d'ailleurs; deux autres courroies serrent le demi-cylindre par-dessous, sur les chausses de mailles. La même disposition est observée dans l'armure de Jehan d'Artois, mort en 1384.

6



7



A

U

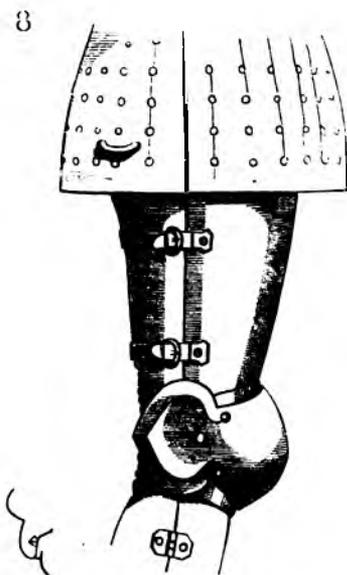
L

Mais de 1400 à 1450 on trouve une assez grande variété de ces cuissots. Il en est (fig. 6¹) dont la partie antérieure est complètement composée de pièces articulées, bien que la plate latérale de recouvrement externe soit faite d'une seule pièce. Des attelles attachaient ces cuissots à la ceinture. D'autres sont faits en façon de canons, sans charnières ni courroies². Vers 1450, on voit des cuissots doublés d'une haute plaque d'acier cannelée en éventail, partant de la genouillère (fig. 7¹).

A la fin du xv^e siècle, il arrive fréquemment que les cuissots n'ont

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français (1440 environ).
² Voyez CAMAIL, fig. 7.
³ Manusc. Biblioth. nation., *Girart de Nevers*, français.

plus de petite lame de recouvrement entre eux et la genouillère, et que les parties postérieures sont complètes, bouclées par deux courroies à la partie antérieure (fig. 8¹). Les armures dites *maximiliennes*, fort prisées à cette époque, sont dans ce cas (voy. ARMURE, pl. 5). Les cannelures de ces cuissots ne permettaient guère l'adjonction de ces pièces recouvrantes.

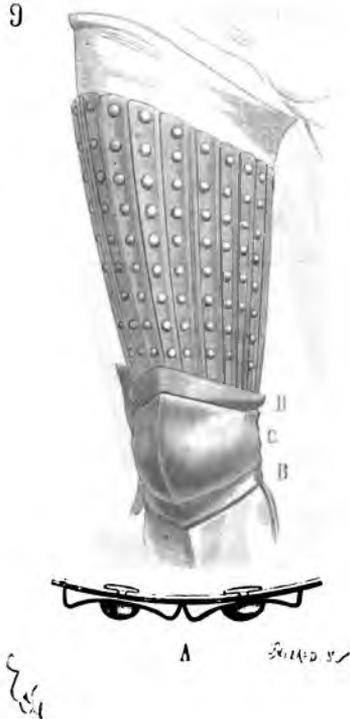


Mais de la seconde moitié du XIV^e siècle au milieu du XV^e, on portait aussi des cuissots fabriqués comme les brigantines, c'est-à-dire composés de plaques d'acier intercalées entre une garniture de forte toile en double ou de peau et un parement de velours ou de grosse étoffe de soie. Ces sortes de cuissots étaient lacés ou bouclés latéralement, ou on les passait comme un caleçon. Ils avaient de la souplesse dans la largeur, ce que les cuissots d'acier fermés ne pouvaient posséder, et étaient plus commodes pour monter à cheval. Les hommes d'armes, vers le commencement du XV^e siècle, en portaient aussi, faits de peau et recouverts longitudinalement de cannelures d'acier rivées au moyen de bossètes (fig. 9²).

¹ Statue de Charles, duc de Bourbon, mort en 1465, église de Souvigny.

² Manusc. Biblioth. nation., *Chron.*, Froissart (1440 environ); statue dans l'église abbatiale de Tewkesbury (voy. Stothard, *the Monumental Effigies of Great Britain*).

En A, est tracée la section des cannelures, moitié d'exécution. Les genouillères C sont posées sur une doublure B de peau, qui recouvre la jonction des cuissots et les grèves également de peau.



Les Anglais paraissent avoir porté parfois de ces sortes de cuissots vers 1400. Si cet habillement garantissait bien l'homme d'armes des coups de taille, il était médiocre opposé aux coups de pointe, car ces bossettes au fond des cannelures arrêtaient le fer de la lance, et la pointe de l'épée pouvait se faire jour entre les lames de métal.

Vers la fin du xv^e siècle, les cuissots articulés reparaissent et ne cessent d'être adoptés jusqu'au commencement du xvii^e siècle.



DAGUE, s. f. (*daguet* [*dague courte*], *cope-gorgiasse*, *ganivete*). Arme de main, courte, que l'on portait, à dater du milieu du xiv^e siècle, à la ceinture, du côté droit, la poignée en avant.

La dague était une arme des hommes d'armes et des piétons (coutillieux), et elle était de formes variées. Il y avait la dague longue et la daguette, la dague à deux tranchants et à lame large, et la dague à section triangulaire ou carrée avec faces évidées.

Cette arme ne paraît pas avoir été adoptée avant la fin du xiii^e siècle. Du moins n'en est-il pas fait mention avant cette époque, et les monuments n'en laissent pas voir de traces.

À dater du commencement du xiv^e siècle, au contraire, les dagues apparaissent sur les miniatures des manuscrits, aussi bien que sur les statues funéraires¹.

Les gens de pied appelés *coutillieux* ou *coustelleur* portaient des dagues courtes à lame large, très-plate et très-effilée, qui servaient à égorger les hommes d'armes démontés. Ces lames aiguës et très-plates passaient aisément entre les défauts de l'armure. Les archers portaient, pendant les xiv^e et xv^e siècles, des dagues longues à deux tranchants, assez semblables à de petites épées larges. Les dagues des hommes d'armes avaient environ 50 centimètres de longueur, compris la poignée, et la lame en était épaisse, sans tranchants, plate, triangulaire ou carrée, mais très-effilée. Cette arme servait pendant les combats singuliers. Plus tard, pendant le xvi^e siècle et le commencement du xvii^e, ces dagues prirent le nom de *mains-gauches*, parce que, en effet, on les tenait de la main gauche au combat à l'épée; elles servaient alors à parer et aussi à fournir un coup droit, si l'on enferrait l'adversaire.

Voulait-on se défaire d'un homme, pendant les xiv^e et xv^e siècles, on le *daguait*, c'est-à-dire qu'on lui portait des coups de cette arme dangereuse, qui, par sa roideur, poussée par une main vigoureuse, traversait des buffles et même des mailles, si elles n'étaient fortes. Bien en prit au roi Jean d'être bien armé lorsqu'il s'en vint arrêter le comte d'Harcourt au château de Rouen, le 6 avril 1355, car un

¹ Voyez ARMURE, fig. 28, 30, 34, 36, 38, 44 et 50.

des écuyers du roi de Navarre, qui fut fait prisonnier pendant la même assemblée, nommé Colinet Doublel, « prist bonne dague en « bon poing, et assist (se jeta) sur le roy Jehan, et le cuida tuer ; « mais il estoit si fort armé qu'il ne lui put mal faire, et pour ce « en rechet mort, si comme vous orrés¹ ».

Quand Henri de Transtamare se vit en face de son compétiteur Pierre le Cruel, lequel s'était réfugié au château de Montiel, il ne sut réprimer sa colère, et il lui taillada le visage de trois coups de dague. Pierre, furieux, se jeta sur le prince, et tous deux roulèrent à terre.

Voici ce que dit l'auteur anonyme du *Costume des Français en 1446*, à propos des dagues² : « Item, y use len encores dune autre « maniere de gens armez seulement de haubergeons, sallade, gan- « tellez et harnoyz de jambe ; lesquelz portent vouluntiers en leur « main une faczon de dardres qui ont le fer large, que len appelle « langue de bœuf, et les appelle len coustilleux. » Il ne faut pas confondre cette arme, dite langue-de-bœuf, avec celle qui portait ce nom au xvi^e siècle. Cette façon de *dardres* est une courte vouge, c'est-à-dire une lame à deux tranchants, courte, emmanchée d'un bois de 1^m, 50 de longueur au plus, et qui permettait aux fantassins de blesser les hommes d'armes aux défauts de l'armure, en passant la lame sous les gorgerins, sous les braconnières. Pour ce faire, il fallait que ces manches fussent assez longs pour pénétrer sous ces harnois de l'homme à cheval, et assez courts alors pour ne pas toucher le sol. — « Item, quant à la faczon de dagues et d'espee, tant « de hommes d'armes, de coustilleux, et d'archiers, sont ainsi que « après sensuivent : premierement, lesdiz hommes darmes les por- « tent courtes et pesantes, et sont d'estoc et de taille, et les dagues « longues ; item, lesdiz coustilleux portent voluntiers des feuilles de « Catheloigne³, ung pou longuetes et estroites, et sont ung bien pou « roides, et dagues pareilles ; item, les archiers les portent longues, « tranchans come rasouers, et sont à deux mains, et ont dagues « plus longues que les hommes d'armes ne les coustilleux, et tran- « chent aussi comme rasouers... »

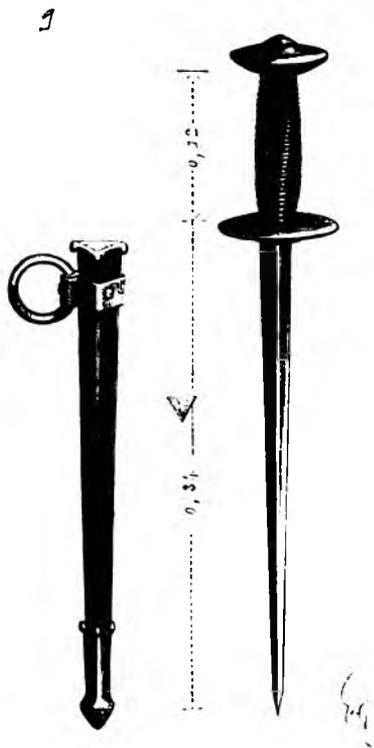
La dague courte, à lame épaisse, très-effilée, portée par les hommes d'armes du commencement du xiv^e siècle, est dépourvue

¹ *Chron.* de Pierre Cochon.

² Publ. par M. René de Belleval (voyez les notes).

³ Est-ce feuille de Catalogne qu'il faut entendre, ou feuille de chétidoine, comme on dit feuille de sauge ?

de quillons; sa garde ne se compose que d'une rondelle de 6 à 8 centimètres de diamètre. Le pommeau est de même forme et de même dimension que le disque de la garde (fig. 1¹). La poignée est garnie de fouet recouvert d'une peau de vélin artistement collée et est bien en main.

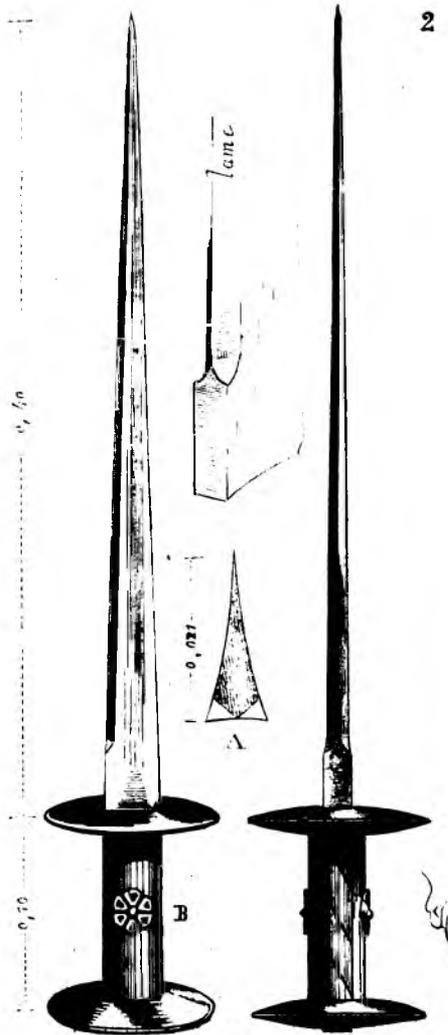


La lame de cette arme est triangulaire; le fourreau était couvert de peau ou de velours et attaché à la ceinture au moyen d'un anneau qui passait dans un crochet. Cette arme était alors portée sur la hanche droite, inclinée à 60° environ, la poignée en haut. Vers la seconde moitié du xiv^e siècle, la lame des dagues porte parfois un tranchant, tout en conservant une section triangulaire (fig. 2²). Cette arme, d'une excellente exécution, possède une lame dont la section a 21 millimètres au-dessus du talon: elle est tracée en A;

¹ Ancien musée de Pierrefonds.

² Ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

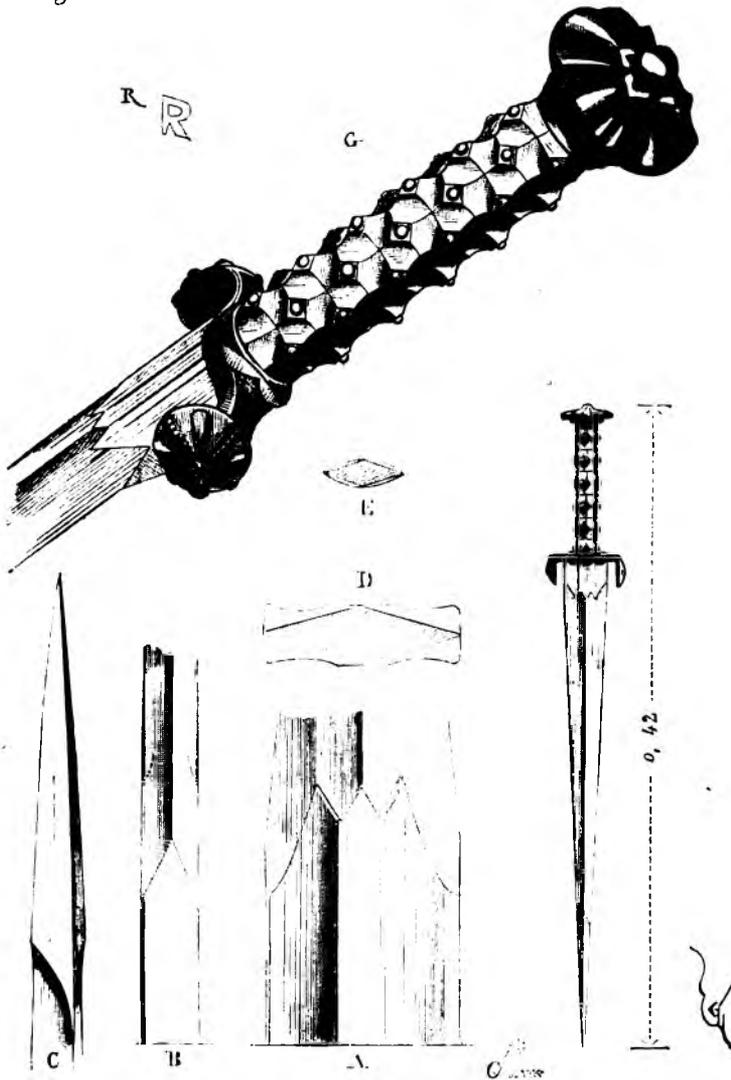
le dos est plat, légèrement concave au talon. La poignée est faite de bois dur avec deux brides et deux bossettes de cuivre dont le détail est donné en B. Les deux rondelles, formant coquille et pom-



meau, sont de fer et de diamètres égaux. Cette arme se portait alors assez souvent horizontalement, mais toujours sur la hanche droite. La forme de la poignée de la dague ne se modifie guère jusqu'au milieu du xv^e siècle. Mais alors apparaissent, à la place

de la garde en façon de disque, de petits quillons renversés très-propres à engager la pointe de l'épée de l'adversaire (fig. 3¹).

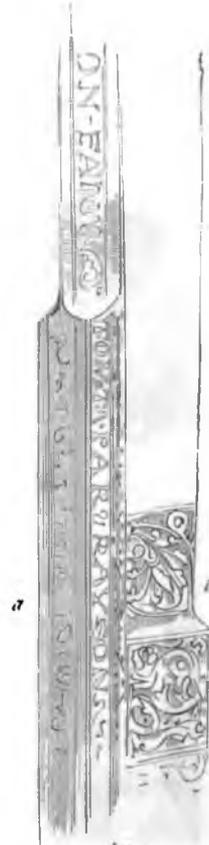
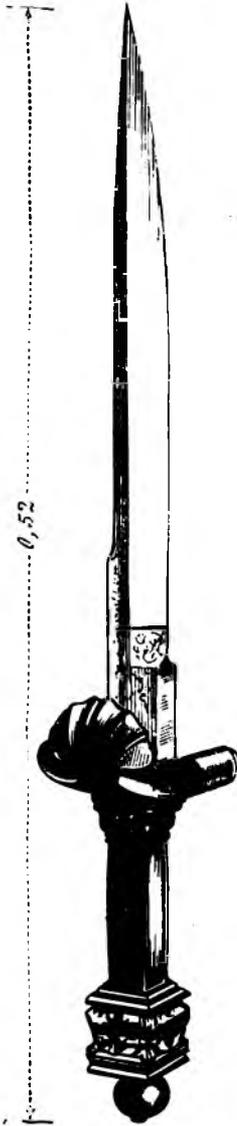
3



La lame de cette dague, dont la section est donnée grandeur d'exécution en D, est à deux tranchants, avec partie renforcée, qua-

¹ Même collect.

4



B

Arch. S. a b

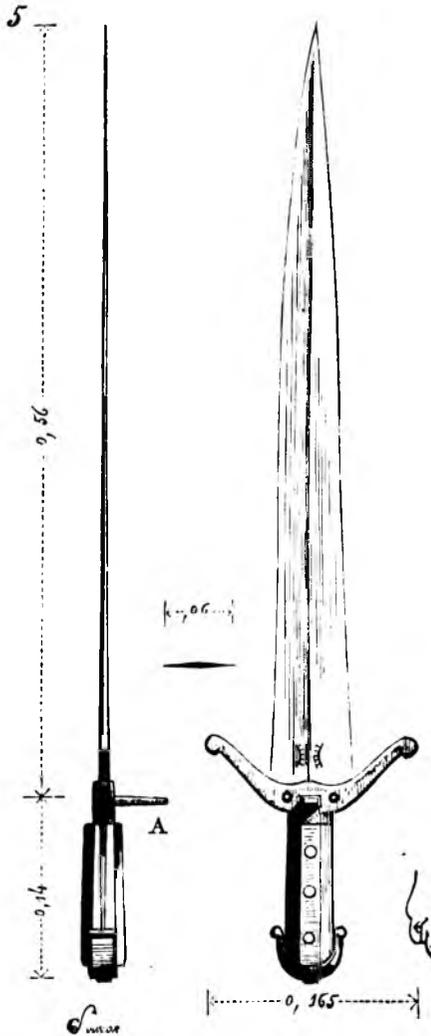


A

Fig. 4

drangulaire, cannelée au talon, afin de donner une grande puis-

sance à l'arme pour briser la pointe de l'épée adverse lorsqu'elle était engagée entre ce talon et l'un des quillons. Il suffisait alors de faire un demi-tour pour casser cette pointe. La pointe de la lame (voyez en E et en C) est renforcée et passe des plans droits aux



plans convexes. En A, est tracée la face de la lame au talon, et en B son côté, grandeur d'exécution. La poignée, bien en main, est délicatement taillée dans de la corne et est ornée de petits clous d'argent. Les quillons et le pommeau sont d'acier (voyez le détail G,

aux deux tiers de l'exécution). En R, est reproduite la marque de fabrique, damasquinée en or sur le talon.

A la fin du xv^e siècle, le mode d'escrime de la main gauche avec la dague est modifié. Ce ne sont plus les quillons qui servent à engager et à briser la pointe de l'épée de l'adversaire; une coquille adaptée à l'une des faces de la garde remplit cet office. Cette coquille, renversée, est forte, et la lame au talon est puissante (fig. 4¹). Cette



dague date de la fin du règne de Louis XI. La poignée est joliment travaillée dans de la corne; l'extrémité de la soie est terminée par un rivet sphérique. La lame, dont nous donnons en A la section et en B la partie proche du talon, est à un seul tranchant vif et décorée d'arabesques avec inscriptions gravées et dorées. Sur le dos, on lit : DE PEU A PEU; — sur l'une des rives : ASSEZ BIEN FAICT ET PAR SAISON, QUI FAICT SON FAICT TOUT PAR RAISON; — sur l'autre : FURIE CEDES CEDENDO VICTOR ABIET, ESPOIR NA LIEU OU FORTUNE DOMINE.

Quant aux longues dagues des gens de pied, la lame à deux tranchants avait environ 60 centimètres de longueur. Elle était large au talon et se terminait en pointe par deux lignes droites. La poignée était munie de quillons et parfois d'un appendice du côté externe, propre à parer les coups et à garantir l'index et le pouce. La figure 5² présente une de ces dagues de la fin du xiv^e siècle³. La

¹ Même collect.

² Même collect.

³ Il est à observer que la lame est plus ancienne et a été repassée à la meule. C'est

lame a 6 centimètres de largeur au talon, elle est fortement emmanchée entre deux plaques de corne avec garniture et quillons de fer. On voit, en A, le profil de l'arme avec l'appendice externe rivé perpendiculairement à la garniture de la garde entre les quillons. La soie, qui a la largeur de la poignée, est rivée sur les faces des plaques de corne et, à son extrémité, sur un coussinet de fer qui prend la forme de cette poignée et tient lieu de pommeau.



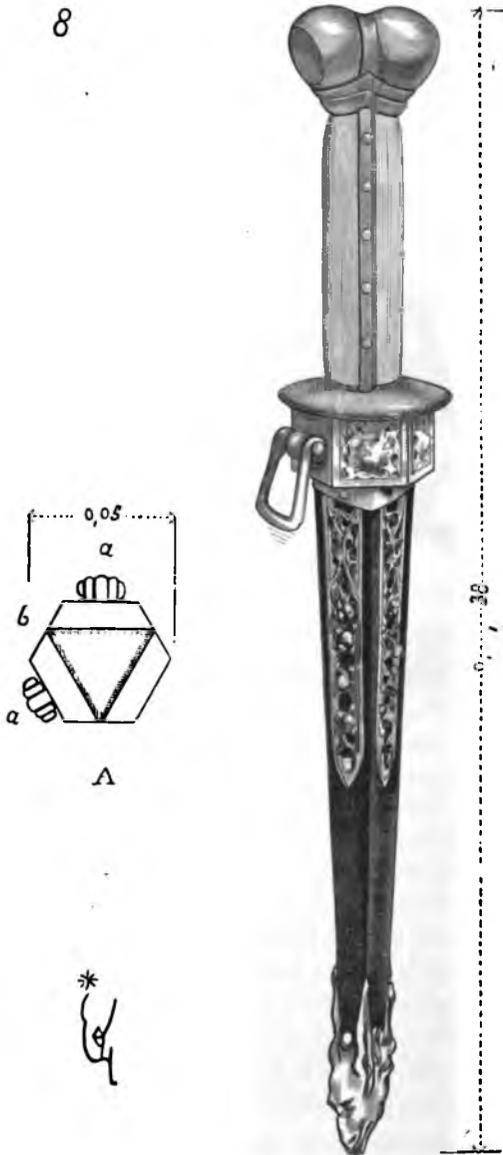
Quelquefois les quillons des longues dagues des coutilliers du commencement du xv^e siècle sont forgées ainsi que le montre la figure 6 (voy. ÉPÉE). Le quillon, parallèle au tranchant de la lame, permettait d'engager la pointe de l'arme de l'adversaire et de la briser en faisant un demi-tour avec le poignet. Ces dagues des coutilliers étaient portées en arrière de la hanche gauche, légèrement inclinées ; parfois aussi par devant, entre les deux cuisses (fig. 7¹). Ces dagues passaient alors dans un petit sac de peau qui servait d'es-carcelle et empêchait l'arme de balloter de droite et de gauche.

Les daguettes des gentilshommes étaient courtes, la lame n'avait

une lame d'épée du XII^e siècle, ébréchée et peut-être brisée à la pointe, qu'on aura utilisée pour en faire une dague de coutillier. Il n'est pas rare de rencontrer, dans les collections, des lames remontées à une époque postérieure à leur fabrication.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1395 environ).

guère que 20 à 25 centimètres de longueur. Rarement étaient-elles



garnies de petits quillons. On attachait cette arme à la ceinture militaire, perpendiculairement, par deux chainettes, du côté droit.

Ces daguettes avec garde circulaire très-petite, pour ne point présenter une saillie gênante sur la hanche, et le pommeau de même, en façon de disque, d'olive ou de petites sphères jumelées, sont souvent très-élégantes. Les fourreaux, de velours, sont décorés d'une forte bague et de garnitures d'or, d'argent ou de cuivre ciselé, parfois avec pierreries. La figure 8¹ donne une de ces daguettes. Le pommeau, composé de deux sphéroïdes tronqués, est maintenu par une bride qui passe sous une frette et longe la poignée d'ivoire ou d'os des deux côtés. Des rivets réunissent les deux branches de cette bride à la soie de la lame, laquelle lame est triangulaire. En A, est figurée la section sur la bague du fourreau. Cette bague est un hexagone et le fourreau est triangulaire. On voit en *aa* comment les bielles dans lesquelles doit passer la chaînette de suspension sont fixées. Cette bague reposait ainsi en *b* sur la hanche et ne ballottait point. Trois garnitures finement ciselées et ajourées réunissent la bague supérieure aux trois faces du fourreau, qui est terminé par une tête d'animal.

Les lames de ces daguettes étaient cannelées et quelquefois ajourées, ce qui fit supposer, à tort ou à raison, que des substances vénéneuses étaient introduites au milieu de ces ajours, afin de rendre toute blessure mortelle. Nous croyons qu'il n'y avait là qu'une recherche, et ces légendes relatives aux armes empoisonnées ne commencent à prendre quelque crédit en France qu'à la fin du xvi^e siècle. L'Italie était fort renommée pour la fabrication de ces petites armes, et les inventaires des xiv^e et xv^e siècles en mentionnent de cette provenance, ornées de bijoux, de chaînettes, de perles. La dague et la daguette se portaient également avec l'habit civil (voyez la partie des VÊTEMENTS).

DARD, s. m. (*darde, dart, algier*). Cette arme de main était, pendant l'époque carlovingienne et jusque vers le milieu du xii^e siècle, une sorte de javelot empenné :

- « Li reis Marsilies en fut mult esfreed,
 « Un algier tint ki d'or fut enpenet,
 « Férir l'en volt se n'en fust desturnet ². »
- « De sun algier ad la hanste crollée ³. »

¹ Cabinet de l'auteur, dessin de Garneray.

² *La Chanson de Roland*, st. xxxii.

³ *Ibid.*, st. xxxiii.

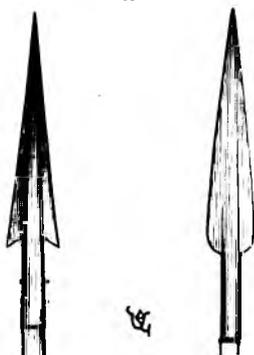
Ces vers indiquent assez que l'algier était une arme emmanchée d'un bois empenné.

4



C'était une arme orientale, un javelot qu'on lançait à la main,

2



comme le *pilum* romain. C'était encore une courte lance dont on

se servait comme d'un épieu¹. On observera que sur la tapisserie de Bayeux, les guerriers, soit à pied, soit à cheval, portent de ces longs javelots propres à être lancés, et que ces hommes d'armes ne les tiennent point ainsi qu'on fit plus tard de la lance (glaive). Dans l'épisode de la campagne entreprise par Guillaume et Harold en Bretagne, au-dessus duquel est brodée la légende suivante : *Hic milites Willelmi ducis pugnans contra Dinantes*, on voit en effet des hommes à pied et à cheval lançant des traits. Quelques-unes de ces armes sont indiquées pendant leur course (fig. 1), d'autres fichées dans les écus. Il en est de même sur la broderie qui représente la bataille d'Haslings, et l'on ne saurait confondre ce dard avec les flèches, celles-ci étant beaucoup plus courtes et empennées, tandis que le dard saxon et normand ne l'est point. La lance normande est d'ailleurs décorée d'une flamme. Celle-ci, bien entendu, n'était point jetée comme le dard. Les fers du dard normand sont de deux sortes, les uns sont en feuille de sauge et les autres à deux barbes (fig. 2).

Il n'est plus fait mention, à dater du milieu du xii^e siècle, de ce javelot, et le nom de *dard* est donné à une sorte de vouge à court manche, avec un fer tranchant des deux parts et très-effilé. C'est alors une sorte d'épieu :

« Un heraut qui tenoit .i. dart

« En sa main, mult trechant d'acier 2. »

Ce dard était une arme de piéton; on s'en servait pour monter à l'assaut ou charger à pied de très-près, comme on se sert aujourd'hui de la baïonnette.

DOSSIÈRE, s. f. Partie de l'armure de plates qui protégeait le dos et qui, réunie au plastron et à la pansière, composait l'habillement qu'on désigne aujourd'hui par le mot *cuirasse*. On portait cependant des dossières sans plastrons, comme des plastrons et pansières sans dossières, avant l'époque où l'armure de plates fut complétée.

Le moyen âge n'adopte une nouvelle pièce d'armure qu'autant que l'utilité s'en fait sentir, et l'on ne voit point alors, comme aujourd'hui chez les nations de l'Europe occidentale, des genres de vêtements de guerre absolument différents les uns des autres, sans qu'il y ait à cette variété une raison d'utilité ou de convenance. Il suffit,

¹ Voyez les peintures de la salle du Jugement, Alhambra.

² *Métraugis de Portlesguez* (xiii^e siècle), publ. par M. Michelant, p. 10.

à cette heure, d'une ordonnance ministérielle pour faire prendre à toute une arme certaine partie d'habillement de guerre qui n'est pas toujours l'expression d'un besoin. Les choses ne se passaient point de la sorte autrefois, et les modifications que subissait l'armement n'étaient que la conséquence de l'expérience acquise par chacun. Or le haubert de mailles ou la broigne étant l'habillement de corps usité chez les gens d'armes, on reconnut bientôt que ce vêtement ne préservait pas suffisamment le cavalier des coups d'estoc et surtout des coups de hache et de masse; on ajouta au haubert les ailettes pour garantir les épaules. L'écu préservait la poitrine, si l'homme d'armes savait le manier; mais dans les mêlées, lorsque la cavalerie fournissait une charge, il arrivait que l'adversaire, se débrouillant, prenait en flanc ou à revers les cavaliers qui faisaient une trouée; alors tombait-il dessus, à grands coups de masse, la lance ne pouvant pas servir en pareille occurrence. Ceux qui venaient ainsi à la rescousse adressaient leurs coups sur les reins des hommes d'armes qui étaient parvenus à se frayer passage au milieu d'un escadron. Cette manœuvre nous fut plus d'une fois fatale, notamment à Crécy. Nos ennemis attendaient rarement une charge de la gendarmerie française, ils se contentaient de lui opposer des archers postés en tirailleurs, avec pieux aiguisés devant chacun d'eux, et ils divisaient leur cavalerie en petits pelotons entremêlés de coutilliers. Une charge à fond avait bien vite raison de ces petits corps qui n'avaient point de consistance; mais des réserves de cavalerie disposées sur les ailes tombaient à bride abattue sur ces escadrons compactes qui renversaient tout sur leur passage, les prenaient en flanc, à revers même, et les accablaient sous les coups de masse, de hache et de plonée. Les hommes d'armes à cheval, la tête couverte du heaume, ne manœuvraient point avec l'aisance de notre cavalerie légère; une fois lancés dans une direction, surtout en masse compacte, ils se déployaient difficilement à droite et à gauche. Si braves qu'ils fussent, ils étaient donc écrasés sans pouvoir se servir de leurs armes. Ce ne fut qu'après les funestes batailles de Crécy et de Poitiers que notre gendarmerie reconnut les défauts de sa tactique, et qu'en la modifiant sur quelques points, elle apporta des changements sérieux à l'habillement. On songea à garantir les flancs et le dos du cavalier: on adjoignit les braconnières à l'habillement du torse; braconnières qui recouvraient le troussequin de la selle, et en plastronnant fortement les épaules, la poitrine et les omoplates, on garnit les reins d'une plaque de fer qui s'élevait jusqu'au milieu de la colonne dorsale; plaque munie à son extré-

mité supérieure d'une boucle à laquelle, par une courroie, était attaché le heaume ou le bacinet. Cette plaque prit le nom de *dossière* ou *garde-reins*. Ce ne fut qu'un peu plus tard qu'on ajouta par-devant, au corset d'armes rembourré, une autre plaque de fer de forme à peu près semblable à celle de la dossière et qui prit le nom de *pansière*.

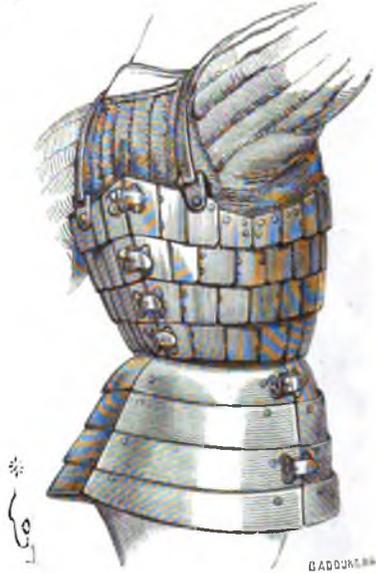


L'adoption de la dossière antérieurement à la pansière est expliquée par la manière de combattre la cavalerie française vers le milieu du *xiv^e* siècle. Il faut dire que ces plaques de fer furent adoptées par la cavalerie anglaise et allemande avant l'époque où nous les voyons chez nous. En fait d'armes défensives, les Allemands ont toujours été singulièrement prévoyants, et nous n'avons fait souvent que prendre, en leur donnant plus de légèreté et de grâce, les pièces d'armures dont ils étaient les inventeurs.

Les premières dossières sont composées de trois pièces, l'une qui sert de ceinture et retient la braconnière, les deux autres réunies par deux charnières et qui couvrent les omoplates en s'atta-

chant latéralement au plastron de peau rembourré ou à la pansière (fig. 1¹). Cet homme d'armes est coiffé d'un chapel de fer avec petite bavière, sur un camail de mailles qui recouvre la dossière; des spallières sphériques garantissent ses épaules; ses bras sont entièrement armés. En A, est figurée la pièce sous-jacente aux deux plates de la dossière et à laquelle la braconnière est attachée. Il porte un de ces grands pavois qu'on prenait pour monter à l'assaut.

2

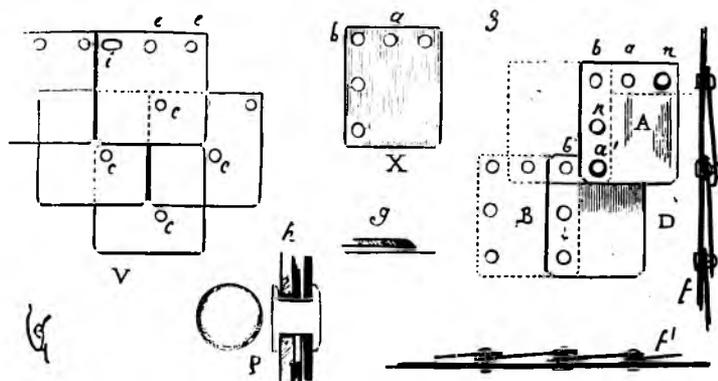


Mais, pendant la seconde moitié du XIV^e siècle, on voit rarement les hommes d'armes munis de la dossière et de la pansière proprement dites; on portait alors des surcots fortement plastronnés par-dessus de courts haubergeons de mailles, et les appendices de plates que l'on adjoignait à ce vêtement, pour mieux préserver les reins et l'estomac, consistaient en de petites plaques de fer posées à recouvrement par rangées horizontales. Quelquefois ces plaques ne garantissaient que le dos et les flancs; quelquefois aussi elles formaient une sorte de cuirasse qui ne montait que jusqu'au grand camail de mailles et se bouclait par derrière. Ces plaques d'acier étaient rivées sur une sorte de pourpoint de peau, ce qui

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français, dédié au roi Jean (1350 environ).

permettait d'ouvrir le vêtement pour y introduire le torse. Des bretelles de cuir reportaient une partie du poids de ces cuirasses sur les épaules. Le dernier rang de plaques recouvrait la ceinture de la braconnière, qui s'ouvrait en deux et se bouclait latéralement (fig. 2¹).

Mais il est utile de dire comment étaient fixées ces plaques dont il est fait mention à plusieurs reprises dans les articles du *Dictionnaire* (partie des ARMES). Les plus anciennes, parmi ces armures, paraissent composées de plaques rectangulaires un peu plus longues que larges, et ayant environ 7 centimètres de longueur sur 4 à 5 centimètres de largeur. Chacune de ces plaques était percée de cinq



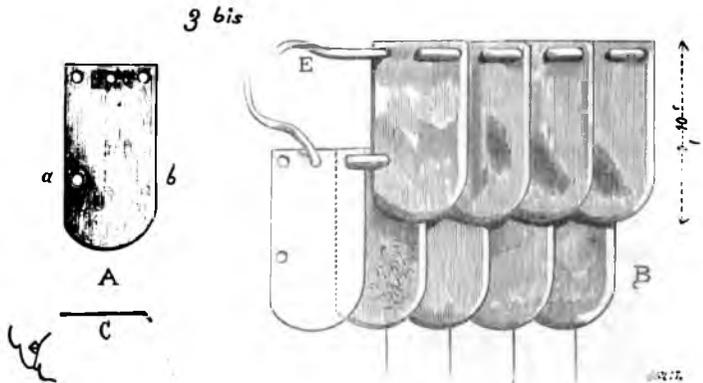
trous, trois en tête et deux latéralement (fig. 3), ainsi qu'on le voit en X. Elles étaient posées ainsi que l'indique le tracé D. Les rivets qui réunissaient ces plaques au vêtement de peau prenaient deux épaisseurs de métal dans les trous *a*, *b*, ainsi qu'on le voit en *a'*, *b'*, tandis que les rivets *n* n'en prenaient qu'une. Ainsi pouvait-il y avoir une certaine flexibilité dans ce revêtement de fer. On voit en *f* et *f'* les sections indiquant le recouvrement de ces plaques dans le sens vertical et horizontal. Tous les rivets se trouvaient cachés. Toutefois ces armures ne présentant pas assez de flexibilité, on adopta le système tracé en V. Les plaques furent posées comme des tuiles; chacune d'elles était percée de quatre trous, trois en tête et un vers le milieu. Un des trous, celui *i*, était oblong, afin de laisser du jeu au rivet central, qui empêchait les plaques de se relever. Chacune de ces plaques, n'ayant plus qu'un seul rivet commun à deux plaques,

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1395 environ).

avec un trou oblong dans l'une d'elles, pouvait suivre les mouvements du vêtement de peau.

On voit en P le rivet grandeur d'exécution, les deux plaques avec le trou *gai* de celle de dessous, et la peau en *h*. Un des rivets restait apparent. On voit beaucoup de ces plaques dans les armures de la fin du XIV^e siècle¹.

Il est encore une autre combinaison de ces plaques de fer assemblées sur des vêtements de peau, et qui consistait en des lamelles de 8 centimètres environ de long sur 4 à 5 centimètres de large.



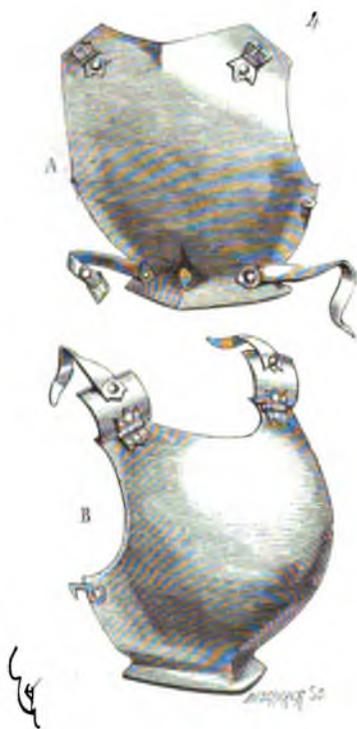
Chaque plaque était percée de trois trous à la tête et d'un trou latéral. Un lien de nerf de bœuf ou de corde à boyau rattachait ces lamelles au vêtement de peau, ainsi que l'indique la figure 3 bis. Ce nerf passait en même temps dans le trou milieu de tête et dans le trou latéral de la plaque sus-jacente, afin d'empêcher son relèvement. Ces nerfs étaient tous masqués. En A, est tracée une plaque; en B leur assemblage; en E, le nerf-lien; en C, la section sur *ab*. Les plaques étaient quelque peu biscautées d'un côté, pour appuyer les rives sur les surfaces et laisser la place des liens.

Cependant, vers 1350 déjà, quelques riches gentilshommes portaient ce qu'on appelait des *curasses closes*, c'est-à-dire composées de deux pièces de forge (fig. 4²). Ces exemples sont toutefois rares, les armuriers n'ayant pas encore façonné des plates d'une grande étendue.

¹ Le musée de l'arsenal de Tzarskoé-Sélo conserve un certain nombre de ces plaques de fer encore assemblées.

² Manuser. biblioth. nation., *Titre-Livre*, français, dédié au roi Jean (1350 environ).

A la cannelure basse de la dossière étaient rivées les courroies qui reliaient cette partie à la pansière. De petites plaques à charnières couvraient les épaules ; des courroies rivées à leur bord postérieur se bouclaient à la dossière, afin de bien préserver les épaules. Le plastron était alors très-bombé, suivant la mode du temps. Des braconnières, ou jupons de mailles, s'attachaient dans la cannelure inférieure de la pansière et de la dossière au moyen d'une courroie.

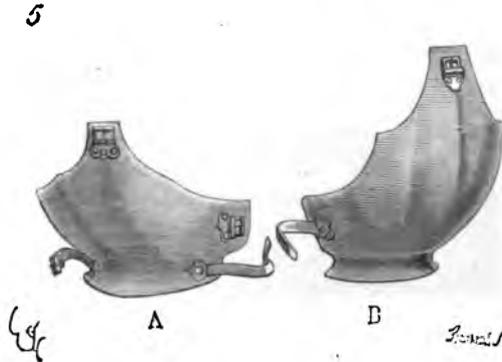


Indépendamment de son prix élevé, il faut croire que ce harnois de fer de deux pièces ne parut pas commode ; car lorsque les armuriers se furent rendus habiles dans l'art de forger de grandes pièces, on n'admit pas ces cuirasses faites de deux parties seulement.

Il faut dépasser l'année 1400 pour trouver l'emploi habituel de l'habillement combiné de la dossière et de la pansière ; c'est-à-dire, arriver au moment où l'armure de plates est définitivement admise,

et alors le devant et le derrière de la cuirasse sont faits chacun d'au moins deux pièces.

Vers 1420, nous voyons les hommes d'armes porter de fortes dossières et pansières bien caractérisées, posées sur un corset rembourré et doublé de lames d'acier sous-jacentes à l'étoffe, comme



étaient les brigantines ¹. Ces deux pièces d'acier s'attachent l'une à l'autre latéralement, au-dessus de la taille, par deux courroies, et sont fortement maintenues solidaires à la ceinture cannelée par une courroie rivée aux deux côtés de la dossière (fig. 5 ²). A montre la dossière; B, la pansière.

Bientôt, l'armure de plates se complétant, on pose la dossière basse sur une doublure d'acier qui couvre les omoplates, et la pansière sur un plastron du même métal. L'assemblage est combiné de telle sorte que les lames superposées peuvent, dans les armures bien établies, se mouvoir quelque peu l'une sur l'autre.

La belle armure de l'ancien musée de Pierrefonds ³ fournit un des meilleurs exemples de cette partie de l'habillement de plates à la date de 1440 environ.

La figure 6 présente d'abord la pansière avec son plastron, en A extérieurement, et en B intérieurement. Un rivet à tête longue verticale, passant dans une fente commune aux deux pièces d'acier, avec nerf externe de recouvrement, permet à la pansière de glisser sur le plastron, afin de faciliter la flexion du torse.

La pansière porte la cannelure sur le bord inférieur de laquelle

¹ Voyez BRIGANTINE, fig. 5.

² Manusc. Biblioth. nation., *Boccace*, français (1420 environ).

³ Voyez la planche II, partie des ARMES.

6



est rivée la plaque supérieure de la braconnière, composée de quatre lames auxquelles sont rivées à leur tour les tassettes formées chacune de quatre lames, la dernière couvrant le haut des cuissots. Les plaques d'entournure, rivées seulement à leurs extrémités au plastron, possèdent une certaine flexibilité.

Les lames de la braconnière de devant, n'étant rivées ensemble qu'à leurs extrémités, peuvent se mouvoir l'une sur l'autre. En C, est présenté le *fautre* à pivot attaché en *a* au plastron, et qui supporte, quand on charge, le bois de la lance en arrêt.



La figure 7 donne la dossière composée d'un couvre-dos et de deux lames articulées (garde-reins). La dernière, concave au droit de la taille, reçoit les rivures des courroies de ceinture qui se bouclent dans la cannelure de la pansière. La braconnière de derrière est faite de quatre lames articulées et assez amples pour couvrir le troussequin de la selle. On observera que la pansière recouvre de bas en haut le plastron, pour empêcher le fer de lance de s'engager dans la jonction, tandis que les lames de la dossière se recouvrent de haut en bas, pour laisser glisser les coups de taille ou de masse. Les lames des braconnières de devant et de derrière se recouvrent de bas en haut, pour faire glisser les coups de pointe jusqu'à la cannelure de la taille, et les lames superposées sont biseautées à leur rive, ainsi que l'indique la section D. Au point de vue de la défense, cet habillement de corps était donc parfaitement étudié. Cette

armure est d'ailleurs d'une souplesse remarquable et peut être portée sans fatigue.

Mais, vers la même époque, on adoptait fréquemment les braconnières d'étoffe sur lames à recouvrement d'acier, suivant la



méthode admise pour la façon des brigantines, et, avec ces sortes de braconnières, des corselets d'acier (dossier et pansière) faits d'un grand nombre de lames à recouvrement. Cet habillement de corps avait de la souplesse. Voici (fig. 8) une de ces armures ¹, composée

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français (1440 environ) Vignette représentant le roi Porus combattant Alexandre.

d'une lame couvrant les omoplates et de quatre lames à recouvrement, rivées seulement à leurs extrémités. La lame de recouvrement supérieure portait une boucle qui recevait la courroie maintenant le colletin postérieur. Les spallières, formant en même temps arrière-bras, étaient rivées à la lame de la dossière qui couvrait les omoplates, ce qui devait gêner les mouvements du bras. Aussi ces spallières étaient-elles assez amples pour permettre le jeu des membres.

9



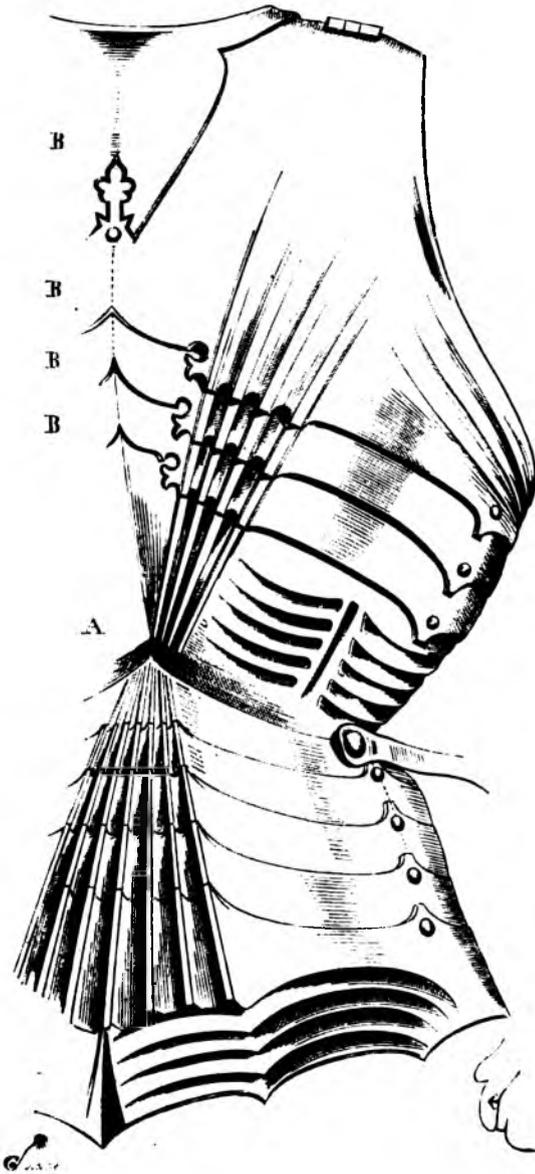
Les braconnières, ainsi que le montre la figure, étaient faites en manière de brigantine et étaient bouclées sur la ceinture cannelée de la dernière lame. La pansière était combinée de la même manière (voyez en A). Le colletin, portant garde-nuque par derrière et bavière par devant, recouvrait l'ouverture supérieure du corselet, ce qui était un défaut; car la pointe de la lance ou de l'épée pouvait passer sous ce colletin, malgré les courroies. Dans l'armure précédente, au contraire, le colletin passe sous l'encolure du corselet (voyez ARMET, fig. 1 et 1 bis). Avec ce harnois on portait le chapel de fer ou la salade.

Il ne faut pas omettre les dossières cannelées avec garde-reins également cannelés, qu'on portait vers 1450, sur des brigantines. La figure 9¹ montre un de ces habillements. Le haut du corselet était fait comme une brigantine, avec rondelles d'acier sur les deux

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Girart de Nevers*, français (1450 à 1460).

omoplates et les mamelles. Une lame d'acier A, cannelée dans le dos,

10



protégeait la partie inférieure de la dossier; une lame semblable

mais non cannelée, formait pansière. A la ceinture, en façon de gouttière, étaient attachées des braconnières composées de lames d'acier cannelées par derrière, et de velours sur lames d'acier sur les côtés et par devant; le tout terminé par une bordure de peluche. Les lames d'acier postérieures B, articulées, recouvraient le troussequin de la selle.

Vers la même époque, c'est-à-dire vers 1460, les armures de Nuremberg étaient fort prisées, même en France. Elles étaient fabriquées avec grand soin, articulées et cannelées (voy. ARMURE, planches III et IV). A cause du mouvement des reins, les dossières étaient composées, dans ces habillements, d'un plus grand nombre de pièces que les plastrons.

La dossière (fig. 10¹) se compose d'une lame garde-reins d'une seule pièce A, formant ceinture; quatre lames superposées B la recouvrent du cou au-dessous des omoplates. La braconnière postérieure se compose également de quatre lames à recouvrement passant sur le troussequin. Ces pièces sont forgées avec une précision et un soin extrêmes, délicatement découpées et cannelées, les cannelures entrant les unes dans les autres. Les spallières ajoutaient encore à la force de cette défense (voy. ARMURE, fig. 4, et SPALLIÈRE). Le colletin couvre-nuque, sous la salade, recouvrait l'encolure de la dossière.

Nous n'insisterons pas davantage sur cette partie de l'habillement de corps, sur laquelle on a l'occasion de revenir (voy. ARMURE, BRACONNIÈRE, HARNOIS, SPALLIÈRE).



ÉCU, s. m. (*escu, toénart, targe, bouclier*). Les Romains avaient plusieurs mots pour désigner le bouclier. *Scutum* était le bouclier long; *clypeus*, le bouclier rond; *parma*, la rondache ou petit bouclier circulaire; *pelta*, le bouclier porté par les Amazones, et *cetra*, celui des peuples ibériens. Le bouclier long, employé généralement pendant le moyen âge, à dater du x^e siècle, conserva le nom antique *scutum*, écu. Les mots *bucularium*, *buculerius*, ou encore *boucla-*

¹ Ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke: armure de Nuremberg.

rius, employés dans la basse latinité, ont pu s'appliquer à toute arme défensive maintenue par le bras gauche au moyen de courroies attachées avec des boucles ou plutôt rivées à l'*umbo*.

L'écu du moyen âge, dont nous allons décrire les formes diverses, était suspendu au cou ou en bandoulière par une courroie appelée *guige* ou *guiche*, qu'on pouvait allonger plus ou moins au moyen d'une boucle, et maintenu sur l'avant-bras et la main par un jeu de courroies désignées par le mot *enarmes* :

« L'escu saisi par les enarmes ¹. »

On disait l'écu porté *en jantel* ou *en chantel*, pour indiquer qu'on le tenait sur le bras, prêt à combattre, c'est-à-dire sur le dos de la main ² :

« Et ont les escus en jantel

« Aussi com volsissent combatre ³. »

L'usage du bouclier remonte à la plus haute antiquité, aussi bien



que l'habitude de peindre sur cette armure défensive des emblèmes, des animaux, des ornements. Sur les vases grecs et gréco-

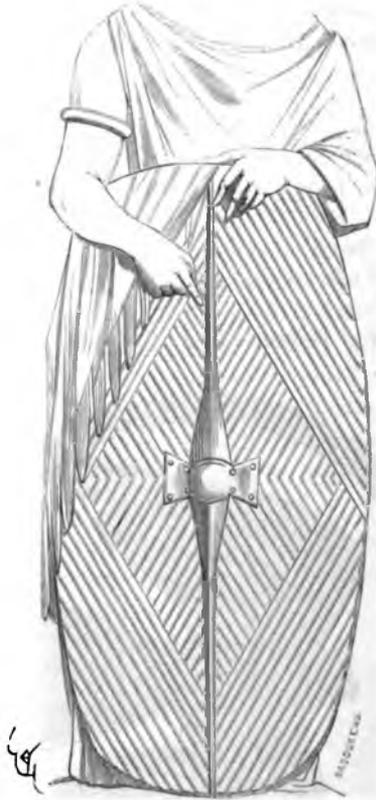
¹ *Roman de la violette*, vers 1726 (XIII^e siècle).

² *Chantel* veut dire dos de la main.

³ *Roman de la violette*, vers 1536, 1537.

italiques on voit fréquemment des guerriers armés de boucliers circulaires plus ou moins grands, ornés de peintures d'animaux redoutables, lions, serpents, oiseaux de proie, etc., rendus avec une rare énergie (fig. 1¹).

2



Les Gaulois portaient des boucliers faits d'osier, doublés de peau, renforcés d'un nerf de métal avec attache centrale saillante, appelée *umbo*. Ces boucliers paraissent généralement, au moins dans la Province, avoir adopté la forme ovale (fig. 2²). Cette forme persista longtemps, puisque nous la voyons encore adoptée à la fin du XI^e siècle³. Mais alors ces écus ne sont plus plats, ils sont pris dans

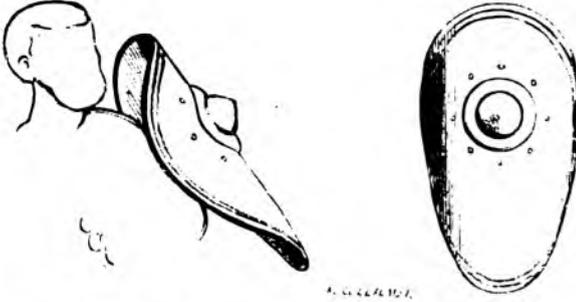
¹ Musée de Naples : vase gréco-italique.

² Musée d'Avignon.

³ Manusc. Biblioth. nation., *Evangel. festiv.*, latin, n° 47325 (fin du XI^e siècle).

une portion de cylindre et possèdent encore l'*umbo* (fig. 3¹). Cette forme cylindrique, adoptée d'ailleurs par les légionnaires romains², enveloppait le corps et préservait plus efficacement le combattant.

3



Sous le règne de Charlemagne, les hommes de guerre portaient,

4



ou le bouclier circulaire (voy. ARMURE, fig. 2), ou l'écu en amande

¹ *Idem, ibid.*

² Colonne Trajane.

(voy. CAMAIL, fig. 4). Ces écus et boucliers étaient faits de bois léger recouvert de peau et de lames de cuivre.

Au commencement du XII^e siècle, on voit des guerriers portant, les uns des boucliers circulaires, d'autres des écus en forme d'amande (fig. 4¹). Cet écu est échiqueté et n'est point muni de l'*umbo*, tandis que le bouclier circulaire en possède un, très-saillant.

Les Normands, au moment de la conquête d'Angleterre, portaient de longs écus peints, bordés de métal, et dont les enarmes étaient disposées de telle sorte qu'on pouvait les tenir horizontalement ou verticalement. La tapisserie de Bayeux nous fournit à cet égard de précieux renseignements. Ces écus avaient environ quatre pieds (1^m,30) de haut sur vingt pouces de largeur (0^m,56 environ) près du sommet, terminé par un demi-cercle. La pointe extrême était légèrement arrondie et ils étaient quelque peu cylindriques.

On peut admettre que l'acuité de l'extrémité inférieure de l'écu était faite pour permettre de ficher cette pointe en terre. L'écu formait alors une palissade mobile devant un front. Il faut remarquer que les Anglais, sinon les Normands, portaient, comme les fantassins romains, un pieu qu'ils enfonçaient en terre lorsqu'ils se tenaient sur la défensive. Entre ces pieux on fichait les écus, et ainsi un front de bataille attendant un choc présentait une ligne de palissades disposées instantanément et hérissées de fers de lance. Cette tactique est décrite dans le *Roman de Rou*, les troupes de Harold attendent ainsi retranchées l'attaque des Normands :

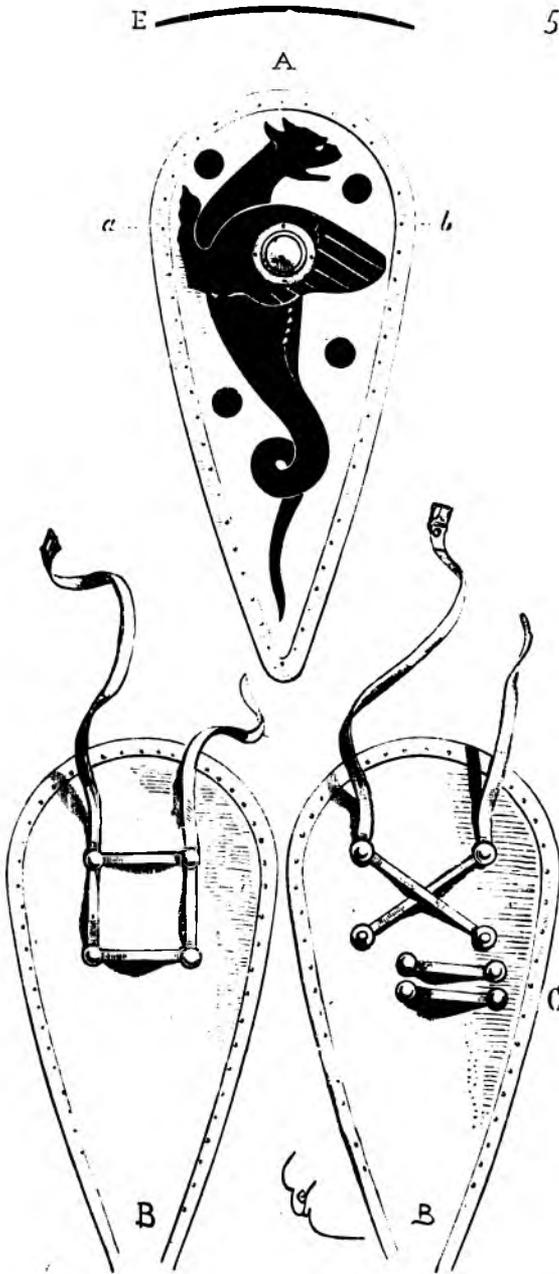
« Geldons ² Engleiz haches portoent,
 « E gisarmes ki bien trenchent ;
 « Fet orent devant els escuz
 « De fenestres è d'autres fuz,
 « Devant els les orent levez
 « Come cleis joinz e serrez ;
 « Ni lessierent nule jointure,
 « Fet en orent devant closture ³. »

La figure 5 montre un de ces écus normands, du côté externe en A, et du côté interne en B. Les enarmes se composent de quatre courroies formant le carré, de telle sorte que l'écu se tenait vertical

¹ Manusc. biblioth. de Tours, *Gregorii p.*, *Moralium in Job et Augustini Serm.*

² Paysans, gildes.

³ *Roman de Rou*, vers 12927 et suiv.



si l'on passait le bras transversalement et horizontal, si on le passait suivant le grand axe. La guige était attachée aux deux rivets du haut, ainsi que le montre la figure. Quelquefois les enarmes sont posées en sautoir avec deux courroies parallèles au-dessous. Le bras passait dans ces deux courroies, et la main saisissait les courroies croisées, ainsi qu'on le voit en C. Ces écus étaient garnis de l'*umbo*. En E, est faite la section de l'écu sur *ab*.

Il n'est pas douteux que les écus ne fussent parfois richement ornés d'or, de pierreries, d'ouvrages délicats d'orfèvrerie. Sans parler du célèbre bouclier d'Achille décrit dans l'*Illiade*, Grégoire de Tours cite un bouclier d'or enrichi de pierres précieuses, d'une grandeur extraordinaire, dont Brunehaut fit présent au roi d'Espagne¹.

Dans les romans des XII^e et XIII^e siècles, il est question aussi d'écus ornés de pierreries :

« Il ot escu et hiaume, et son branc acéré,
« Et escu fort et roide, ja meilleur ne verres.
« XXIII. topaces i ot tous scélés ;
« Les esmaus ne les pieres ne puet nus hons nombrer². »

« Mervilleus cop li done en l'escu d'asur bis,
« Que les flors et les pierres an fist aval saillir³. »

« Et fiert Rollant sus son escu devant,
« Que flors et piers en va jus abatant⁴. »

Voici même un bouclier qui, à l'instar de celui d'Achille, représente les signes du zodiaque, la mer, les vents, etc. :

« Au col li pendent .I. fort escu pesant,
« Paint à azur et à or gentement :
« Environ l'urle current li quatre vent,
« Li duze signe et li meis ensement,
« Et de l'abisme i est le fundement,
« Et le ciel et la terre fait par compassement ;
« Dessus la boucle le soleil qui replent⁵. »

La boucle doit s'entendre ici comme l'*umbo*, qui servait originai-
rement à river les courroies.

¹ Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IX.

² *Gui de Bourgogne*, vers 2321 et suiv.

³ *Ibid.*, vers 2472 et suiv.

⁴ *Otinél*, vers 461 et suiv.

⁵ *Otinél*, vers 300 et suiv. (milieu du XIII^e siècle).

La *Chanson d'Otinel* ayant été composée vers le milieu du XIII^e siècle, on voit qu'alors il n'était pas habituel de peindre les armoiries sur les écus. Dans les poésies de la fin du XII^e siècle et du commencement du XIII^e siècle, il est fait sans cesse mention d'écus peints : à fleurs, à lions, d'écus vernissés, d'or verni, couverts de sujets :

- « En l'escu de son col ot paint .I. gent miracle,
 « Ainssi com Nostre Sire resuscita saint Ladre ;
 « Il le mit en son col par la guinche de paille ¹. »

Mais fort rarement est-il parlé d'écus armoiyés. Cependant nous voyons déjà des écus armoiyés sur des monuments du XII^e siècle ; entre autres sur la plaque d'émail qui représente Geoffroy le Bel, et qui date du milieu du XII^e siècle ² ; mais c'est là une exception en faveur peut-être des personnages souverains. Les manuscrits ne commencent guère à montrer, dans leurs miniatures, des écus armoiyés régulièrement que vers la seconde moitié du XIII^e siècle. Dès le commencement du XIV^e siècle, l'usage de peindre les armoiries sur les écus était devenu général à la guerre, car, dans les tournois et joutes, on prenait le plus souvent des emblèmes de fantaisie.

L'usage admis chez les Spartiates de rapporter sur son écu un guerrier mort en combattant se retrouve, pendant le moyen âge, jusque'au XIV^e siècle. Les exemples abondent :

- « Ens la ville entrent, si vont partot querant ;
 « Et Amauris l'aporte mort sanglant.
 « Couchié l'avoit sour .I. escu luisant ;
 « Par devant lui le venoit aportant ³. »
- « Parmi la porte eiz-voz entrer Gautier
 « Qui Raoul porte sor son esen plegnier.
 « Si le sostienment li vaillant chevalier,
 « Le chief enclin soz son elme à ormier ⁴. »

L'écu des hommes d'armes français de la fin du XII^e siècle et du commencement du XIII^e était grand (1^m,50 environ), très-recourbé, droit en haut, avec angles arrondis et pointe aiguë. Ces écus étaient bordés de métal habituellement ; peints sur le champ,

¹ *Aye d'Avignon*, vers 2730 et suiv.

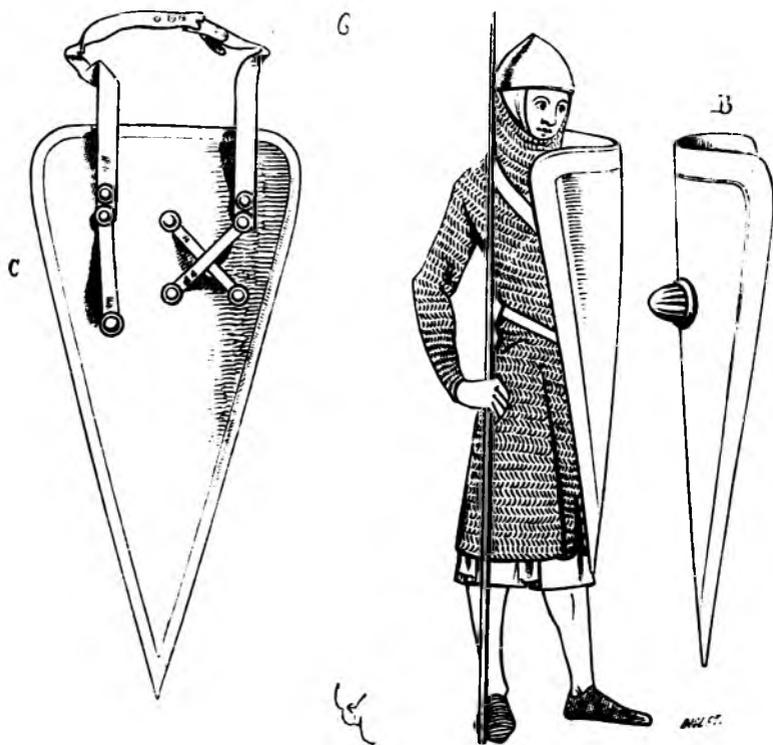
² Musée du Mans.

³ *Huon de Bordeaux*, vers 1220 et suiv. (fin du XII^e siècle).

⁴ *Li Romans de Raoul de Cambrai*, ch. CLXX.

avec ou sans l'*umbo*, qui persista jusqu'à la fin du règne de Philippe-Auguste (fig. 6¹).

En B, nous donnons un écu tiré du même manuscrit, avec *umbo*. Outre la guige, à la face interne de ces écus, étaient attachées les enarmes, composées de deux courroies en sautoir et d'une courroie verticale (voyez en C), pour passer le bras. La main saisissait les courroies croisées ensemble ou séparément, suivant le besoin.



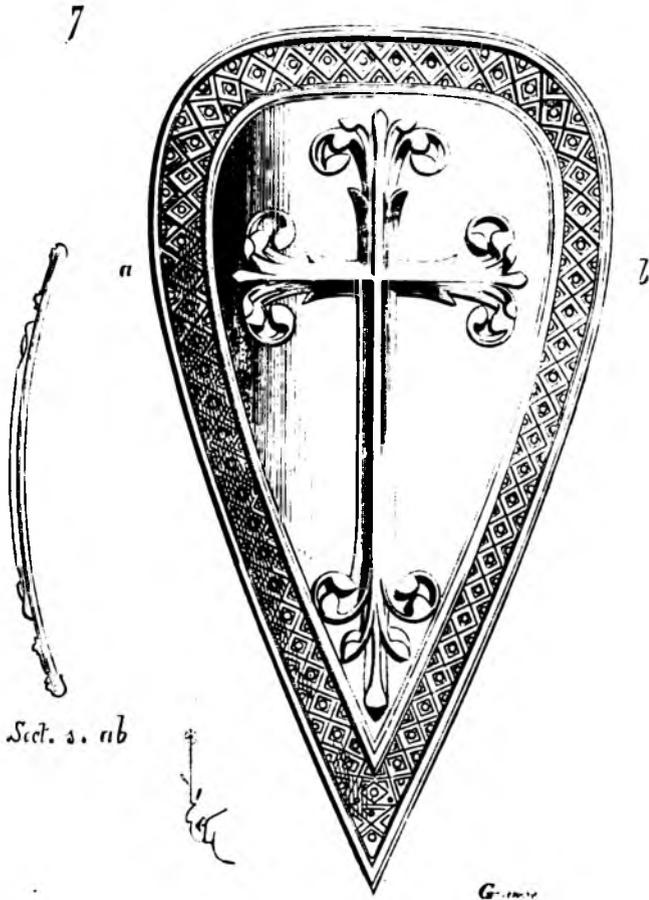
L'écu des hommes d'armes tendait à diminuer de longueur vers 1230; les plus longs qui datent de cette époque ne dépassent guère un mètre. Ils sont arrondis légèrement par le haut, très-aigus à la pointe, bordés de métal, et décorés souvent d'ornements de bronze repoussé, croix, animal, besants, billettes (fig. 7²). Ce-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Psalter.*, latin (commencement du XIII^e siècle). Voyez aussi ARMURE, fig. 8.

² Écu, fragment d'un tombeau dans la cathédrale de Lizieux (1230 environ).

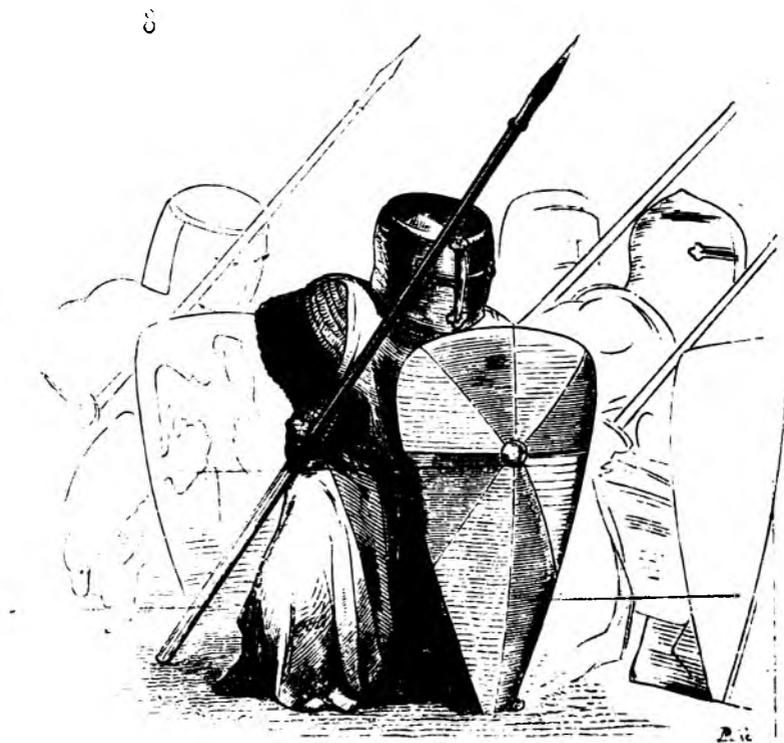
pendant, lors de la première expédition de saint Louis en Égypte, l'écu était encore assez long pour qu'on pût être préservé des traits en fichant sa pointe en terre.

Quand l'armée des croisés opéra sa descente devant Damiette, Joinville raconte que s'étant aventuré avec quelques chevaliers tous



à pied, ils virent venir à eux une « grosse bataille de Turs ; là où il
« avoit bien six mille homes à cheval. Si tost, ajoute-t-il, comme il
« nous virent à terre, il vindrent, ferant des esperons, vers nous.
« Quant nous les veïsmes venir, nous fichames les pointes de nos
« escus ou sablon, et le fust de nos lances ou sablon et les pointes
« vers aus. Maintenant que il les virentain si comme pour aler parmi

« les ventres, il tournerent ce devant darieres et s'en fouirent ¹. »
 Fallait-il que ces écus eussent encore près d'un mètre de longueur pour que l'homme d'armes, étant incliné fortement les jambes pliées, l'écu fiché en terre pût opposer une défense efficace (fig. 8²). Cependant l'écu appartenant à la belle statue de saint George du por-

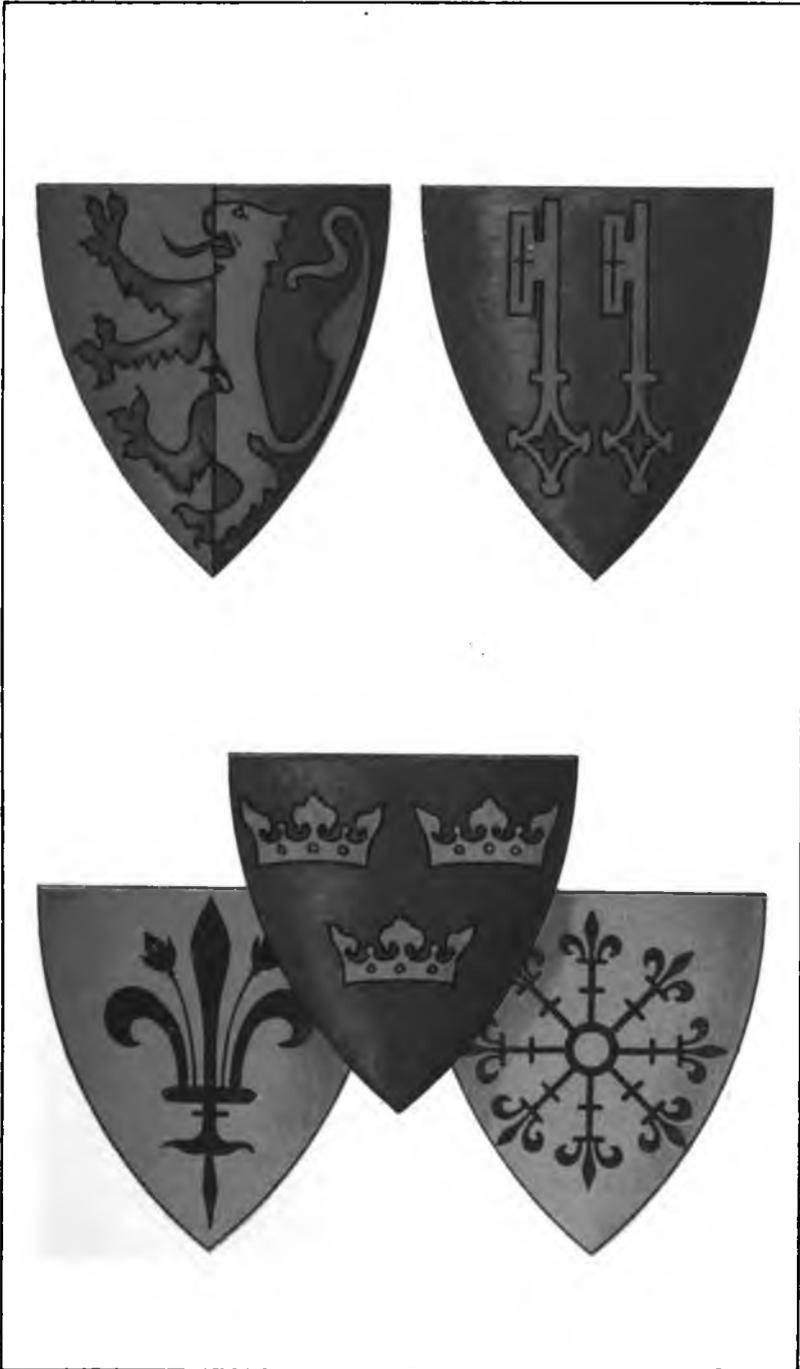


tail méridional de la cathédrale de Chartres n'a guère que 0^m,90 de hauteur. Il est droit du haut, très-pen arrondi aux angles supérieurs, pointu du bas, orné de métal, et portant une croix fleurdéliée saillante, avec fleurs de lis en creux dans les cantons.

Les écus ne tardèrent pas à diminuer de hauteur, probablement parce que leur trop grande longueur était un embarras à cheval. Vers 1260, les hommes d'armes portaient déjà, sur les chausses de

¹ *Hist. de saint Louis*, par le S. de Joinville, publ. par M. Natalis de Wailly, p. 55.

² On voit des écus de cette taille appartenant à des statuettes de la cathédrale de Reims qui datent de 1240 environ.



Viollet-Le Duc.

Daumont lith.

RECONNAISSANCES D'ÉCUS
Fin du XIII^e Siècle

V^e A. Morel et C^{ie} Éditeurs

Imp. Lemercier et C^{ie} Paris

mailles, des grèves et genouillères d'acier et même des cuissots peu développés (voy. CUISSOT, GENOUILLE, GRÈVE).

Il n'était plus nécessaire que la pointe de l'écu couvrit le genou gauche, on diminua donc la longueur de celui-ci, tout en lui conservant sa largeur. C'est alors que les écus commencent à être régulièrement armoyés (fig. 9¹).



On observera que si cet homme d'armes n'a point de grèves aux jambes, il est muni de grandes genouillères d'acier. Son écu porte un lion rampant héraldique. Les écus de la fin du XIII^e siècle sont presque aussi larges que hauts, c'est-à-dire qu'ils circonscrivent un triangle équilatéral, ou peu s'en faut, et n'avaient guère plus de 60 centimètres de largeur sur 60 centimètres ou un peu plus de longueur. Étant peints aux armes de celui qui les porte, ils ne sont plus orlés de métal apparent et le champ du blason couvre toute la surface. Ces écus possèdent toujours la guige pour les suspendre au cou, et les enarmes ne se composent plus que de deux courroies (fig. 9^{bis}), l'une pour passer le bras, l'autre pour être saisie par la main.

A la fin du XIII^e siècle et au commencement du XIV^e siècle, les blasons peints sur les écus étaient bien lisibles, d'un beau style, largement dessinés, de telle sorte qu'on pût les voir de loin. Nous donnons, planche VI, plusieurs de ces blasons.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Dictis de bello Trojano*, et *T. Livii Decades* (126) environ.

L'écu de l'homme d'armes diminue encore au commencement du XIV^e siècle; il est un peu plus long que large, est presque plat, très-peu recourbé dans le sens transversal et invariablement armoyé. Il ne faut pas confondre alors l'écu avec le pavois, qui était une arme



défensive de piéton (voy. PAVOIS); l'écu appartenait exclusivement au chevalier (fig. 10¹). Les enarmes ne consistaient alors qu'en une seule courroie (voyez en A²), et l'intérieur de l'écu était doublé de peau piquée, de manière à ne pas froisser le bras lorsqu'on recevait un choc violent. Souvent alors ces écus ne possèdent pas de guige; la courroie (enarmes) était munie d'une boucle qui permettait de l'allonger, et alors pouvait être passée sur l'épaule ou au cou. On le portait le long de la cuisse gauche (voyez ARMURE, fig. 29 et 30), ou le long de l'arrière-bras, lorsqu'on ne combattait pas.

Ce qui distingue particulièrement l'écu adopté de 1320 environ à 1350, c'est la forme du chef, dont les deux côtés, dans la hauteur du quart au moins de l'écu, sont parallèles et verticaux, ainsi qu'on le voit en A, dans la précédente figure. Avant cette époque, depuis le milieu du XIII^e siècle, la courbe commence au sommet même du chef et ce sommet est souvent aussi légèrement convexe. La forme adoptée dans la première moitié du XIV^e siècle se prêtait mieux que les précédentes à la peinture du blason; aussi est-ce à cette époque que les armoiries sont régulièrement figurées, et la surface rectangulaire du chef (le quart environ de la hauteur totale de l'écu) était occupée alors par cette pièce des armes, lorsqu'il y avait lieu, en laissant aux trois autres quarts la forme adoptée vers la seconde

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Lucetot du Lac*, français (premières années du XIV^e siècle).

² Même manuscrit.

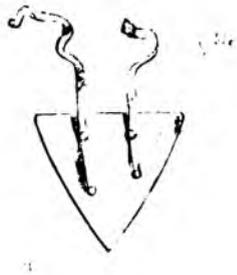


Λ

Ε

CHEVALIER PORTANT L'ÉCU SUR L'ÉPAULE (fin du xiv^e siècle).

L'écu de l'homme d'armes diminue encore au commencement du xiv^e siècle; il est un peu plus long que large, est presque plat, très-peu recourbé dans le sens transversal et invariablement armoyé. Il ne faut pas confondre alors l'écu avec le pavois, qui était une arme

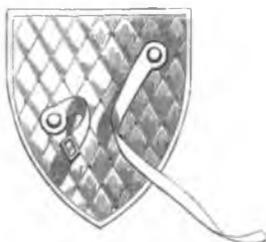


défensive de piéton (voy. Pavois); l'écu appartenait exclusivement au chevalier (fig. 10¹). Les enarmes ne consistaient alors qu'en une seule courroie (voyez en A²), et l'intérieur de l'écu était doublé de peau piquée, de manière à ne pas froisser le bras lorsqu'on recevait un choc violent. Souvent alors ces écus ne possèdent pas de guige; la courroie (enarmes) était munie d'une boucle qui permettait de l'allonger, et alors pouvait être passée sur l'épaule ou au cou. On le portait le long de la cuisse gauche (voyez ARMURE, fig. 29 et 30), ou le long de l'arrière-bras, lorsqu'on ne combattait pas.

Ce qui distingue particulièrement l'écu adopté de 1320 environ à 1350, c'est la forme du chef, dont les deux côtés, dans la hauteur du quart au moins de l'écu, sont parallèles et verticaux, ainsi qu'on le voit en A, dans la précédente figure. Avant cette époque, depuis le milieu du xiii^e siècle, la courbe commence au sommet même du chef et ce sommet est souvent aussi légèrement convexe. La forme adoptée dans la première moitié du xiv^e siècle se prêtait mieux que les précédentes à la peinture du blason; aussi est-ce à cette époque que les armoiries sont régulièrement figurées, et la surface rectangulaire du chef (le quart environ de la hauteur totale de l'écu) était occupée alors par cette pièce des armes, lorsqu'il y avait lieu, en laissant aux trois autres quarts la forme adoptée vers la seconde

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français (premières années du xiv^e siècle).

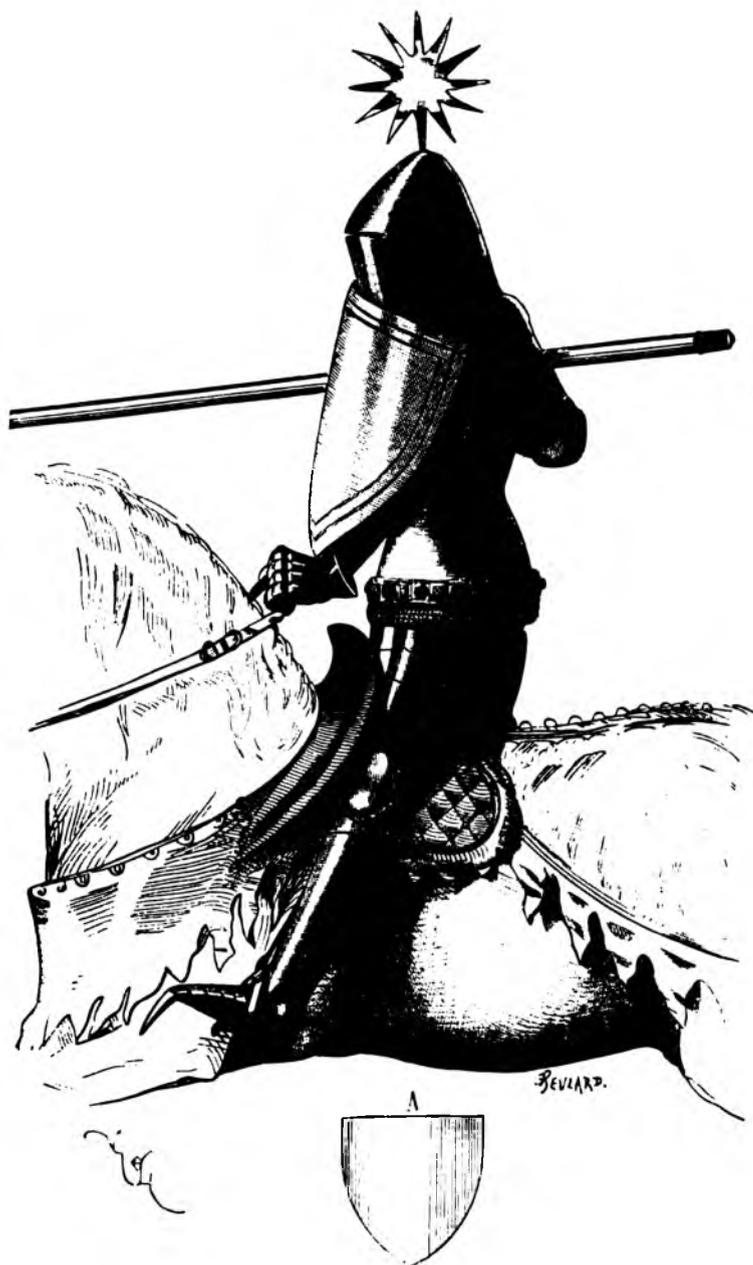
² Même manuscrit.



A

C. 1000

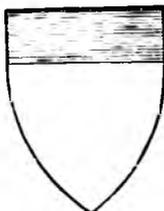
CHEVALIER PORTANT L'ÉCU SUR L'ÉPAULE (fin du xiv^e siècle).



CHEVALIER EMBRASSANT L'ÉCU (fin du XIV^e siècle).

moitié du XIII^e siècle. C'est qu'en effet jusqu'à la fin du règne de saint Louis, les blasons sont généralement très-simples et portent rarement un chef; pièce honorable, résultant habituellement d'un octroi royal. Ajoutant cette pièce honorable au blason de famille, on rapporta comme un morceau supplémentaire à la partie supérieure de l'écu, ainsi que le démontre la figure 10 bis¹.

10 bis



La forme et la dimension des écus ne varient pas d'une manière sensible jusqu'au règne de Charles V. Alors sont-ils plus recourbés dans le sens transversal et un peu plus grands que précédemment



11

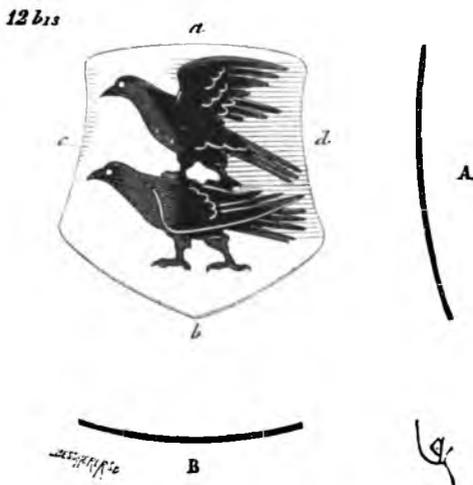
(fig. 11²). Attachés au-dessus de la saignée sous l'épaule, par la guige bouclée, qui tient lieu d'enarmes, pour combattre, la main gauche reste libre pour tenir les rênes. Les deux côtés se dirigeant vers la pointe de l'écu, donnent des courbes prononcées (voyez en A le géométral). Ce chevalier porte un écu blanc orlé de deux

¹ Voyez le *Dictionnaire d'architecture*, article ARMOIRIES.

² Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, grandes miniatures de 1370 environ, de facture italienne. A cette époque, l'habillement de guerre de l'Italie diffère très-peu de celui adopté de ce côté-ci des monts.

listels ; son surcot est blanc ; les arçons de la selle sont rouges. On observera comme, pour charger, il s'étaye sur le haut du troussequin de la selle, debout sur ses étriers. Les guiges sont souvent alors richement décorées de plaques d'orfèvrerie.

Bientôt — vers la fin du *xiv^e* siècle — la pointe de l'écu se projette en avant et l'empêche de frapper le bas du torse. Quelquefois le canton dextre est échancré pour faciliter le passage du bois (fig. 12¹), ou bien l'écu affecte déjà la forme de la targe



(fig. 12 bis²), dont la section longitudinale sur *ab* présente le profil A, et la section horizontale le profil B, A et B étant les faces externes. Ces écus-targes étaient, en combattant, suspendus au cou par la guige et maintenus à la saignée par les enarmes, qui ne se composaient que d'une seule courroie. La main gauche demeurait libre (fig. 13³). On voit aussi, à cette époque, des hommes d'armes portant des écus-targes très-courts et larges, enveloppant bien le haut de la poitrine (fig. 14⁴). En A, cet écu est présenté de face, et en B en projection horizontale. Ces écus étaient faits de bois léger recouvert de peau d'âne ou de peau de cerf en double ou en triple, bien collée, peinte et vernie. Les fabricants d'écus étaient renommés

¹ Statues des preux, château de Pierrefonds (1395).

² Même provenance : statue de Judas Macchabée.

³ Manusc. Biblioth. nation., *Tristan et Iseult* (fin du *xiv^e* siècle).

⁴ Manusc. Biblioth. nation., *le Miroir historial* (1395).

dans certaines villes de France, d'Allemagne et du Barbant. Il y en avait à Paris, à Vienne en Autriche, à Nuremberg, à Gand, à Rouen.

Il arrivait que pour combattre à pied et voulant avoir les deux

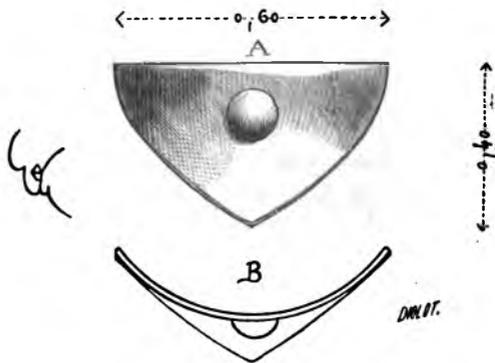
13



mains libres pour le service de l'épée à deux mains, on suspendait simplement la targe au cou par la guige, devant la poitrine ; cette targe n'avait alors plus de 40 centimètres de largeur et était concave dans le sens vertical, convexe dans le sens horizontal (fig. 15¹). Ces targes étaient faites habituellement de bois tendre recouvert, comme les écus précédents, de plusieurs peaux collées soigneusement, ou aussi de pièces de corne de cerf (voyez la partie des **TOURNOIS** et **JOUTES**).

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre de Guyron le Courtois* (1400).

14



La forme des écus ne subit guère de modifications sensibles jus-

qu'au moment où l'on cesse de les porter à la guerre. Vers le milieu du xv^e siècle, l'écu et la targe n'étaient plus guère adoptés que pour les joutes et tournois. En effet, lorsque les armures de plates propres à la guerre furent très-perfectionnées, avec les garde-bras, les doublures

15



de plastrons, les grandes spallières, l'écu devenait plus embarrassant qu'utile. Cependant la dernière forme des écus de guerre est quelque peu différente de celles données ici en dernier lieu. Ces écus ont un nerf saillant vertical, sont arrondis du bout, et forment un angle très-obtus au sommet, légèrement concave dans le sens longitudinal (fig. 16¹). En A, est donné le profil de l'écu.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Girart de Nevers* (milieu du xv^e siècle).

Lorsqu'on prenait la mer, les chevaliers avaient pour habitude de suspendre leurs écus le long des bastingages des châteaux d'arrière. Ainsi faisait-on le long des bordages des embarcations : « Et quant
« les nés furent chargées d'armes et de viandes et de chevaliers et de
« serjanz, et li escu furent portendu environ des barz et des chas-
« tials des nés, et les banieres dont il avoit tant de belles ¹. »

16



Renverser l'écu d'un chevalier était lui infliger un déshonneur public qui rejaillissait sur la famille à laquelle appartenait le blason. On disait « la reconnaissance » de l'écu, pour le blason figuré sur l'écu. « Frapper sur la reconnaissance », c'était frapper le blason :

« Lincanors trait le branc qui fu fais à Valance,
« Et fiert le duc Betis sor la reconnaissance ². »

¹ Geoffroi de Villehardouin, *la Conquête de Constantinople*, publ. par M. Nat. de Wailly, p. 42.

² *Li Romans d'Alexandre : Combat de Perdicas et d'Akin*,

Déjà au XII^e siècle les peintures, sans être des armoiries régulières, servaient de signes de reconnaissance, ainsi que l'indique ce passage du *Roman de Rou* :

« Mult voïssiez par li campagnes
 « Mouver conreis è chevetaignes ;
 « N'i a riche home ne Baron,
 « Ki n'ait lez li son gonfanon,
 « U gonfanon u altre enseigne
 « U sa mesnie se restreigne,
 « Congnoissances u entre-sainz,
 « De pusors guises escuz painz ¹. »

Les chevaliers pendaient leurs écus sur leurs tentes, et aussi, lorsqu'ils logeaient dans une ville, aux fenêtres de l'hôtellerie :

« La cité on leissié, paveillonz e treiz tendent ;
 « As forches des herberges, escuz e halmes pendent ². »

Dans les salles des châteaux, en temps de paix, on suspendait aux murs les écus et les heaumes.

ENSEIGNE, s. f. — Voyez BANNIÈRE, GONFANON, PENNON.

ÉPÉE, s. f. (*branc*). Arme offensive de main, sur l'antiquité de laquelle il n'est pas besoin d'insister.

Il est, avant l'époque dont nous nous occupons spécialement, diverses formes d'épées. Les unes sont à deux tranchants, d'autres à un seul. Certaines lames sont plates, légèrement convexes sur la section transversale ; quelques-unes portent des gravures longitudinales, un ou plusieurs nerfs saillants. Les tranchants sont rectilignes ou courbés, concaves ou convexes, ou parallèles jusque près de la pointe. Il est de même une grande variété dans la forme des poignées.

Nous ne nous occuperons que très-accessoirement, et pour indiquer au besoin certaines origines, des épées antérieures à l'époque carlovingienne.

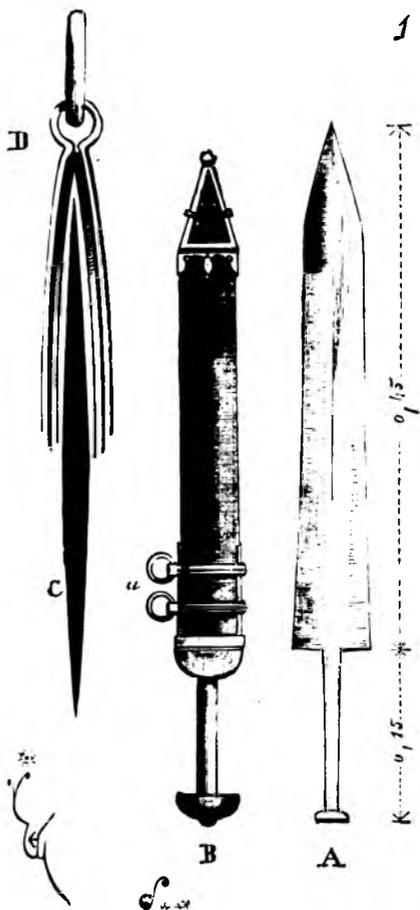
Pendant le moyen âge, les mots *branc* et *épée* sont employés pour désigner cette arme qui, avec la lance, composait l'armement offensif principal des gens d'armes. La lame était l'*alemelle* ou la *lumelle* ; la poignée, le *helz*, l'*endeure*, l'*enheudeure*, le *heut* ; le

¹ *Roman de Rou*, vers 9080 et suiv.

² *Ibid.*, vers 4094.

pommeau, le *pont*, le *plommel*; les gardes, l'*arestuel*, les *quillons*; le fourreau, le *fourrel*, le *fuerre*.

L'épée du fantassin romain, désignée sous le nom d'*ibérique*, et qui avait été introduite dans l'armement par Scipion, avait 60 centimètres environ de longueur, compris la poignée, de 15 centim.

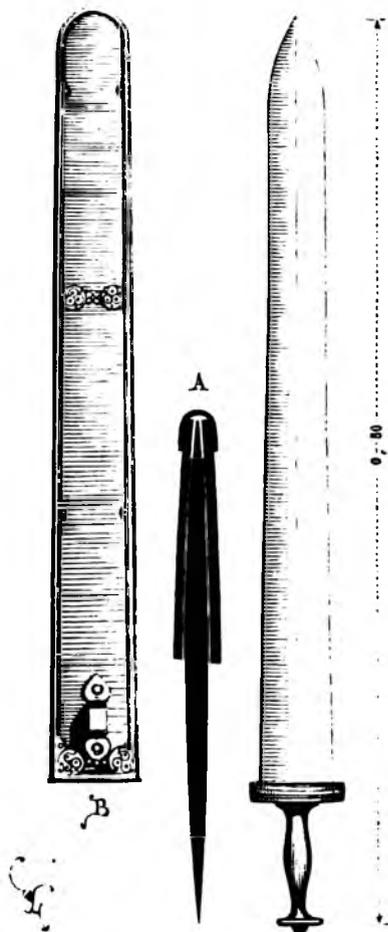


La soie de cette épée de fer était garnie d'une poignée d'os, d'ivoire, ou de bois, avec bandes et pommeau de bronze. Son fourreau était fait de lamelles de bois avec revêtement de peau mince, et frettes, orles et boulerolles de bronze.

La figure 1 présente en A une lame d'épée de fantassin romain. La section de cette lame est donnée en C. En B, une autre épée un

peu plus courte, possédant son fourreau complet de bois garni de bronze, et en D la section du fourreau avec le mode d'attache des

2

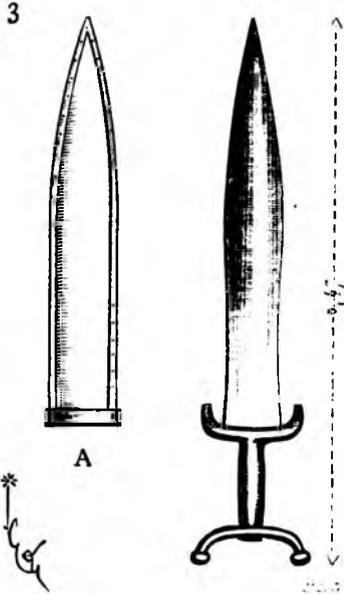


deux anneaux *a* de la bélière¹. Cette épée et le *parazonium*² constituèrent les seules armes de main conservées dans les troupes

¹ Musée de Naples.

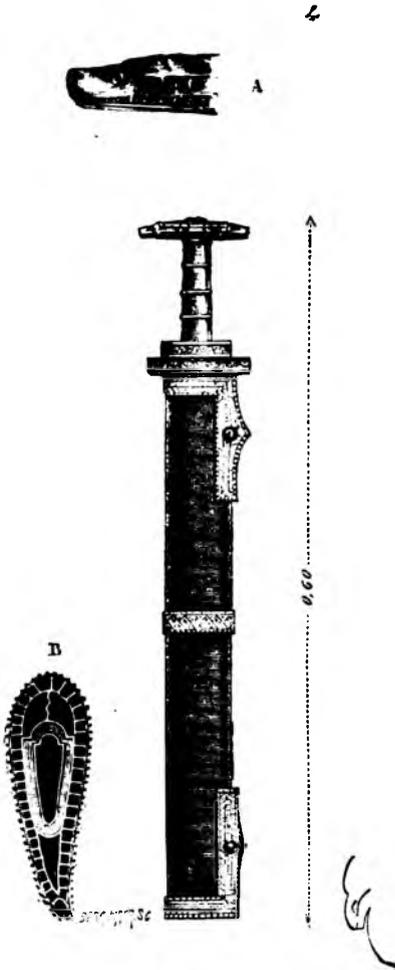
² Sorte de dague courte, à lame à double tranchant, en feuille de sauge, qui avait été adoptée par les Grecs, auxquels les Romains l'empruntèrent. Le *parazonium* se portait du côté gauche; l'épée romaine, sur le flanc droit,

des conquérants du monde, jusqu'à la fin de l'empire. Les épées gauloises à lame de fer, trouvées dans des tombelles, sont habituellement plus longues que n'était l'épée romaine. Bien que les Gaulois connussent l'acier, ces épées étaient mal trempées, puisqu'elles se courbaient en combattant, et que les guerriers les redressaient avec le pied. Quant à l'épée des Francs, ou *scramasaxe*, c'était une arme courte, lourde, à un seul tranchant, et dont le dos était habi-



tuellement cannelé. Rien n'indique que les Francs, au moment de leur arrivée dans les Gaules, fissent usage d'épées longues à deux tranchants. Cependant les tombes mérovingiennes en laissent voir quelques-unes dont la lame atteint 60 à 70 centimètres de longueur; mais cette arme me semble n'avoir été portée que par les chefs. Le *scramasaxe* était l'arme habituelle du soldat franc, avec la *framée*, javeline à long fer, et la *francisque*, hache à court manche (voyez HACHE). Mais le *scramasaxe* était plutôt un long couteau qu'une épée, et resta jusqu'au XIV^e siècle l'arme des coutilliers, soit que la lame fût garnie d'une simple poignée d'os ou de bois, soit qu'elle fût emmanchée au bout d'un bois de 1 mètre 50 centimètres de longueur environ. Nous avons vu extraire de tombes datant évidemment de l'époque mérovingienne, quelques-unes de ces lames longues qui peuvent être rangées parmi les épées.

Les fouilles pratiquées à Londinières¹ et dans la forêt de Compiègne en ont mis au jour un très-petit nombre, mais bien caractérisées (fig. 2). La poignée est garnie d'os, ou même de



bronze. La garde est parfois ornée d'argent. Les fragments de fourreaux montrent deux ais très-minces, de bois, garnis d'orles et de frettes de bronze, avec bielle pour attacher l'arme au ceinturon.

¹ Arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure). Voyez la *Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet, chap. xvii.

En A, est donnée la section de la lame et d'un fourreau, figuré en B. Cette façon de fourreau se retrouve dans des tombes d'une époque beaucoup plus reculée, attribuées à des guerriers gaulois ¹.

Il paraîtrait que les Gaulois établis au nord de l'Italie portaient aussi le parazonium, car on ne saurait donner un autre nom à l'arme que représente la figure 3, et qui a été trouvée dans une tombe gallo-italique près de Sesto-Calende, en 1867². Cette arme de main est entièrement de fer, lame et poignée. Quant au fourreau A, il est fabriqué de feuilles de bronze très-minces, orlées et rivées. Cette tombe renfermait deux cnémides ou jambières de bronze, et un casque bombé à bord saillant et égal, de bronze aussi; le tout très-mince; un long fer de javelot et une pointe de flèche de fer.

L'épée provenant de la tombe de Childéric ³, et que reproduit la figure 4, est cependant d'une dimension très-médiocre : sa lame n'avait guère que 48 centimètres, si toutefois le fourreau actuel, dont les ornements seuls sont anciens, a été reproduit suivant la longueur primitive, ce qui peut faire l'objet d'un doute. Les frettes de ce fourreau sont d'or, sertissant de petites lames de verre purpurin posées sur un paillon d'or. La poignée de bois est revêtue d'une mince lame d'or, maintenue par quatre vergettes d'or. Le pommeau, qui a été brisé et dont il ne reste plus que le fragment A, formait bécuille. En B, est tracée la plaque du bout du fourreau. Ces détails sont présentés moitié de l'exécution ⁴. Mais cette arme de luxe ne peut donner qu'un renseignement très-vague sur la forme des épées adoptée par les grands personnages de l'époque mérovingienne, d'autant que la lame n'existe plus. Il en est autrement si l'on entre dans la période carolingienne.

La mosaïque qui représentait Charlemagne dans la tribune de l'ancienne église de Sainte-Susanne à Rome, bâtie vers l'année 797, donnait à ce prince une longue épée ⁵.

Les vignettes des manuscrits des VIII^e et IX^e siècles montrent habituellement les hauts personnages armés de longues épées. M. le comte de Nieuwerkerke possédait, dans sa belle collection d'armes du moyen âge, une admirable épée de l'époque carolingienne que

¹ Les fouilles d'Alesia ont fait découvrir quelques-uns de ces fourreaux; d'autres, analogues, ont été découverts dans les habitations lacustres du lac de Bienné.

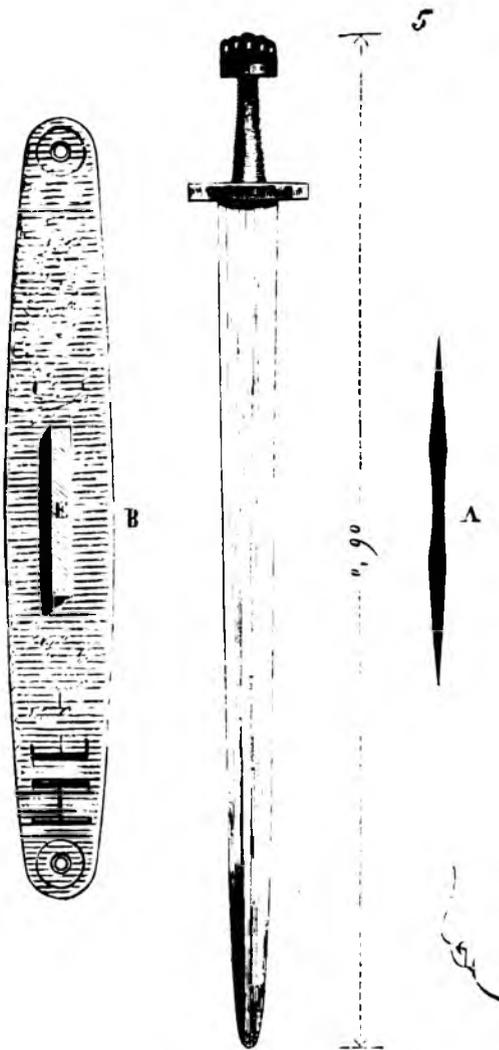
² Musée archéol. de l'Académie de Milan.

³ Musée du Louvre.

⁴ Voyez, dans l'*Hist. des arts et industr. au moyen âge*, la description que M. Labarte donne de cette épée (tome I, p. 447 et suiv.).

⁵ Voyez Ciampini, *Vetera monumenta, secunda pars*, cap. xxiv.

reproduit la figure 5. Cette épée, d'une longueur de 90 centimètres, compris la poignée, est d'une excellente fabrication. La lame porte



une cannelure dans toute sa longueur, ainsi que l'indique la section A, faite près du talon. Le pommeau et la garde de la poignée

sont plaqués d'argent. En B, est figurée, grandeur d'exécution, cette garde par-dessus, E étant la soie. Les feuilles d'argent sont striées et sur les stries étaient gravés une inscription à la partie du dessus et des enroulements aux côtés. La soie était garnie de bois avec fil d'argent.



Les fourreaux de ces épées sont figurés, sur les vignettes des manuscrits de cette époque, avec des bandelettes de peau ou d'étoffe s'entrecroisant et cet usage paraît s'être prolongé jusqu'au XIII^e siècle. On observera que cette lame n'est pas *retournée*, c'est-à-dire ne possède pas une pointe formant un triangle plus ou moins aigu. Les tranchants suivent deux lignes droites se rapprochant et terminées par un arrondi.

Cette disposition, particulière aux lames d'épée de l'époque carlovingienne au XII^e siècle, indique qu'on ne se servait de cette arme que de taille. On la voit reproduite sur les broderies de la tapisserie de Bayeux (fig. 6). La forme des épées sur ce précieux monument

est exactement celle de l'arme que nous venons de donner. Le personnage A porte l'épée au fourreau ; mais en B les épées sont nues et leur pointe est arrondie. Quant aux poignées, elles ne diffèrent pas de celles présentées figure 5. Il paraîtrait que ces épées étaient suspendues au ceinturon C à l'aide d'une bielle disposée comme celle de la figure 2.

L'épée étant l'arme noble dès l'époque carlovingienne, on attachait une grande importance à sa fabrication. On donnait des noms à ces armes, et quelques-unes ayant appartenu à des héros étaient considérées comme fées.

Dans la *Chanson de Roland* on lit ces vers :

« U est vostre espée ki Halteclere ad nom ?
 « D'or est li helz e de cristal li punz ¹. »

« Oliver sent que à mort est férut,
 « Tient Halteclere dunt li acer fut bruns ². »

Et quand Roland mourant veut briser son épée, afin qu'elle ne tombe pas aux mains des Sarrasins, il frappe vainement la lame sur les pierres, l'acier ne s'ébrèche même pas. C'est un des plus beaux passages du poème :

« Rollans ferit el perrun de sardonie ;
 « Cruist li acer, ne briset ne n'esgrunie.
 « Quant il ço vit que n'en pout mie freindre,
 « A sei-meisme la cumencet à pleindre :
 « — E ! Durendal, cum es bele e clere e blanche !
 « Cuntre soleill si luises e reflambe !
 « Carles esteit es vals de Moriane
 « Quant Deus del cel li mandat par sun angle
 « Qu'il te dunast à un conte cataigne.
 « Dunc la me ceinst li gentilz reis, li magnés ;
 « Jo l'en cunquis Namon e Bretagne,
 « Si l'en cunquis e le Peitou e le Maine ;
 « Jo l'en cunquis Normendie la franche,
 « Si l'en cunquis Provence et Équitaigne
 « E Lombardie e trestute Rormaine ;
 « Jo l'en cunquis Baiver e tute Flandres
 « E Burguigne et trestute Puillanie,
 « Costentinnoble, dunt il out la fiance,
 « E en Saisonie fait-il ço qu'il demandet ;
 « Jo l'en cunquis e Escoco, Guales, Islonde

¹ *Chanson de Roland*, str. CIV.

² *Ibid.*, str. CXLIV.

« E Engleterre que il teneit sa cambre ;
 « Cunquis l'en ai païs e teres toutes
 « Que Carles tient, ki ad la barbe blanche.
 « Pur ceste espée ai dulong e pesance,
 « Mielz voeill morir qu'entre païens remaigne.
 « Deus pere, n'en laiseit hunir France ! »

De nouveau le héros frappe sur la pierre, dont il détache un grand morceau :

« L'espée cruist, ne fruisset ne ne brise,
 « Contre ciel amunt est resortie. »

Quand Roland voit qu'il ne peut briser cette épée, doucement se dit-il à lui-même : « Ah ! Durendal, comme tu es belle et sainte. En ton pommeau as-tu assez de reliques?... une dent de saint Pierre, du sang de saint Basile, des cheveux de monseigneur saint Denis, et aussi du vêtement de la vierge Marie. Il n'est pas juste que les païens te prennent. Tu dois appartenir à des chrétiens ; tomberais-tu entre les mains d'un lâche ! Avec toi j'ai conquis bien des provinces que possède Charles à la barbe fleurie. Par toi l'empereur est grand et riche. » Sentant la mort venir, Roland se couche sous un pin, et sur son corps il dépose l'épée et l'olifant, tournant la tête du côté de l'ennemi.

Le baron carlovingien s'adresse à son épée comme les héros de l'*Iliade* s'adressent à leurs chevaux. L'épée est un compagnon fidèle, aimé. Impuissant à s'en servir, le guerrier ne veut pas qu'elle soit déshonorée par la main d'un ennemi ou d'un lâche.

Ces allocutions à l'épée sont fréquentes dans les poèmes des XII^e et XIII^e siècles. Quand Ogier le Danois a reconquis ses armes qui lui avaient été volées :

« Il regarda son bon haubere dohlier,
 « Sa bone sele et anseus estriés,
 « Certain † s'espée qi mult fist à prisier :
 « — Brans ! dist li dux, mult vos doi avoir chier.
 « Sus maint païen vos ai fait essayer,
 « En mainte coite m'avés eu mestier.
 « Trait le du fuerre, mult le vi flambier,
 « Or jura Deu qi tot a à jugier :
 « — Senpres au vespre, quant il iert auitié,
 « M'en istrai fors au tref Kallon lanchier :

† Le nom donné à son épée.

« Se m'i assalleut serjant et esquier,
 « Esproverai se m'i arés mestier.
 « Dreche l'amont, sus un peron le fiert,
 « Ne le vit fraindre, esgriner ne ploier ;
 « Mais du peron fist trenchier un quartier.
 « — Brana, dist li dus, si m'ait saint Richier,
 « Or ne quid mie qu'il ait millor sous ciel.
 « Il l'a ben terse ¹, el fuerre l'embaïé ². »

Le pommeau de l'épée renfermait ordinairement des reliques ; aussi jurait-on sur le pommeau et non sur la croix formée par les quillons, ainsi que quelques personnes l'ont supposé :

« Car l'empereres fist Joïouse ³ aporter,
 « Ce est l'espée où moult se pot fier.
 « Enz el poing d'or avoit ensaïelé
 « Bonnes reliques dou cors saint Honore,
 « Dou bras saint Jorge, qui moult fait à louer,
 « Et des chevox Nostre-Dame a planté ⁴. »

Gaydon possède l'épée d'Olivier, Hauteclère ; et quand il a vaincu Thiébault :

« S'espée dresce contremont demanois,
 « De toutes pars vit les coutiaus adrois :
 « — Hé ! bonne espée, quel coutel ai en toi !
 « Bien soit de l'arme cui tu fus devant moi,
 « C'est d'Olivier, le chevalier cortois ! ⁵ »

Des inscriptions étaient damasquinées en or ou en argent, soit sur la lame, soit sur la garde :

« .I. Sarrasins cuida Huon gaber ;
 « A son esclin est maintenant alés,
 « Si en a trait fors .I. branc d'achier letré,
 « Vint à Huon, et se li a donné :
 « — Vasal, dist il, cestui me porterés :
 « Je l'ai maint jor en mon esclin gardé.
 « Hues le prent, du fuerre l'a geté ⁶,

¹ « Essuyée. »

² *Ogier l'Ardenois*, vers 8533 et suiv. (XIII^e siècle).

³ *Joïouse*, Joyeuse, nom de l'épée de Charlemagne.

⁴ *Gaydon*, vers 1305 et suiv. (XIII^e siècle).

⁵ *Ibid.*, vers 1810 et suiv.

⁶ « Le tire du fourreau. »

« De l'une part se trait lés .I. piler.
 « Ce dist le letre qui fu el branc letré
 « Qu'ele fu suer Durendal au puing cler ;
 « Galans les fist, .II. ans mist à l'ouvrer,
 « .X. fois les fist en fin achier couler ¹. »

Il est fait plusieurs fois mention de ce Galant et d'autres fabricants célèbres d'épées. Dans le roman de *Fierabras*, l'auteur cite la plupart de ces épées historiques, ainsi que les noms de ceux qui les avaient faites. Ce passage est assez curieux pour que nous le donnions ici en entier :

« Fierabras d'Alixandre fut moult de grant fierté :
 « Il a çainte l'espée au senestre costé,
 « Puis a pendu Bautisme à l'archon noielé,
 « Et d'autre part Garbain au puing d'or esmeré.
 « De ceus qui les forgierent vous dirai verité,
 « Car il furent .III. frere tout d'un pere engerré.
 « Galans en fu li uns, ce dist l'auctorité ;
 « Munificans fu l'autres, sans point de fausité ;
 « Aurisas fu li tiers, ce dit on par verté.
 « Ceulx firent .IX. espées dont on a moult parlé.
 « Aurisas fist Baptesme au puing d'or esmeré,
 « Et Plorance et Garbain, dont li branc sont tempré ;
 « .XII. ans i mist anchois que fuisent esmeré.
 « Et Munificans fist Durendal au puing cler,
 « Musagine et Courtain, ki sont de grant bonté,
 « Dont Ogiers li Danois en a maint coup donné.
 « Et Galans fist Floberge à l'acier atempré,
 « Hauteclere et Joieuse, où moult ot digneté :
 « Cele tint Karlemaines longuement en certé ². »

« Li rois çainst l'espée fort et dure.
 « D'or fu li pons et toute la hendure ³,
 « Et fu forgié en une combe ⁴ obscure.
 « Galans la fist qui toute i mist sa cure.
 « Fors Durendal qui fu li esliture ⁵
 « De toutes autres fu eslite la pure ⁶. »

Ces citations ne prouvent autre chose que l'importance attachée pendant les XII^e et XIII^e siècles à la valeur de l'épée. C'est beaucoup

¹ *Huon de Bordeaux*, vers 7558 et suiv. (XIII^e siècle).

² *Fierabras*, vers 638 et suiv. (XIII^e siècle).

³ Le pommeau et la poignée.

⁴ « En une caverne. »

⁵ « Préférable. »

⁶ *Huon de Cambrai*, ch. XX.

d'avoir confiance en l'arme dont on se sert, et la superstition aidait encore à cette confiance. On croyait en la vertu de certaines épées, et nous voyons au xv^e siècle Jeanne Darc demander la permission d'aller quérir une certaine épée qu'elle désigne : « Ceste dite Pucelle, après qu'elle out été examinée, requist au roy qu'il luy ploust bailler l'un de ses armeriers pour aller à Sainte Katherine de Fierbois quérir une espée qui estoit en certain lieu de l'église, venue par la grace de Dieu et en laquelle avoit empreinte de chaque costé cinq croix, laquelle chose luy fut accordée, en luy demandant par le roy se elle avoit oncques esté au dit lieu, comment elle savoit la dite espée estre telle, et comment elle y avoit esté apportée. A quoy respondit que oncques n'avoit esté ni entré en l'église de dite Sainte Katherine, mais bien sçavoit que icelle espée y estoit entre plusieurs vieilles ferrailles, comme elle le sçavoit par révélation divine, et que par le moien d'icelle espée devoit expeller les ennemis du royaume de France, et mener le roy enoindre et couronner en la ville de Rains¹. »

L'épée est donc l'arme par excellence de la noblesse, de l'homme de guerre. Ne faut-il pas être surpris si l'on apportait les plus grands soins à sa fabrication.

Voici une de ces belles épées de la seconde moitié du xii^e siècle (fig. 7²). Comme dans les derniers exemples donnés, la pointe est arrondie : c'est une arme de taille. La lame, allégée par une cannelure centrale, est très-large au talon (8 centimètres : voy. la section A). Les quillons de fer se développent et le pommeau est en forme de disque, ainsi que le fait voir le profil B. La soie est garnie de bois, avec un fil d'argent en spirale et très-déliées frettes perlées. C'est une belle arme, lourde, mais bien en main ; on observera la belle courbe des tranchants. Nous présentons un fourreau de la même époque copié sur des pierres tombales.

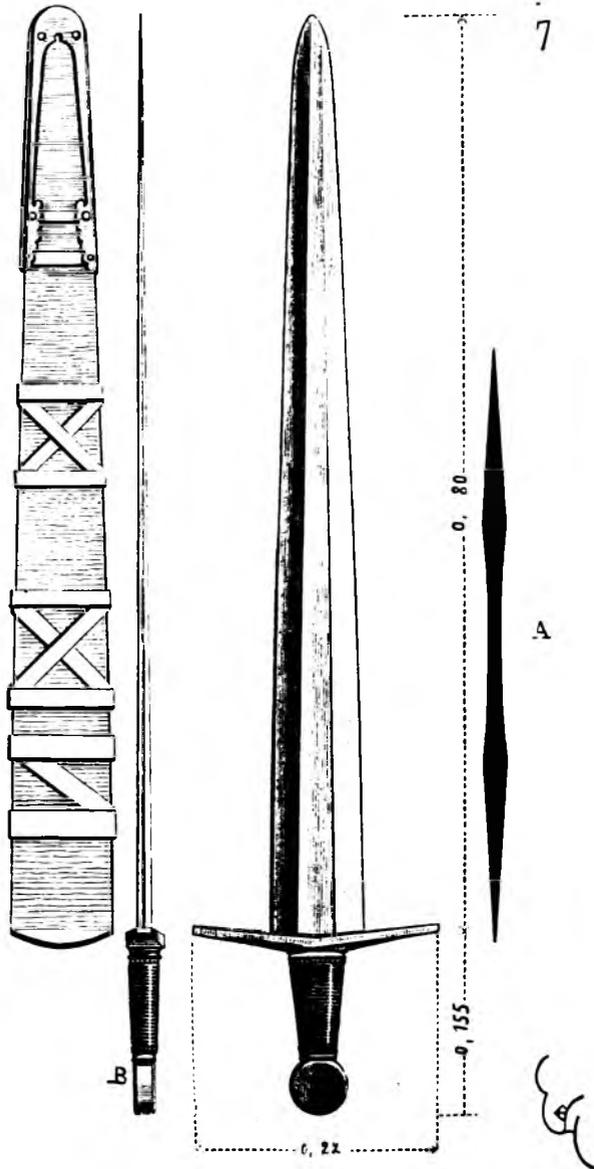
La figure 8 montre encore une de ces belles armes de la fin du xii^e siècle³, française. La lame est composée d'un acier excellent et d'une dureté peu commune. La soie, épaisse et longue, de fer, était garnie de peau ou de fil. En B, est donnée la section de la lame sur *cd*, et en A sur *ab*. La large cannelure longitudinale se perd vers les deux tiers de la lame, qui s'élargit un peu au talon, de manière à donner une légère concavité aux tranchants sur ce

¹ Jean Chartier, *Chron. de Charles VII*, publ. par M. Vallet de Viriville, t. 1^{er}, p. 69.

² De l'ancien musée de Pierrefonds.

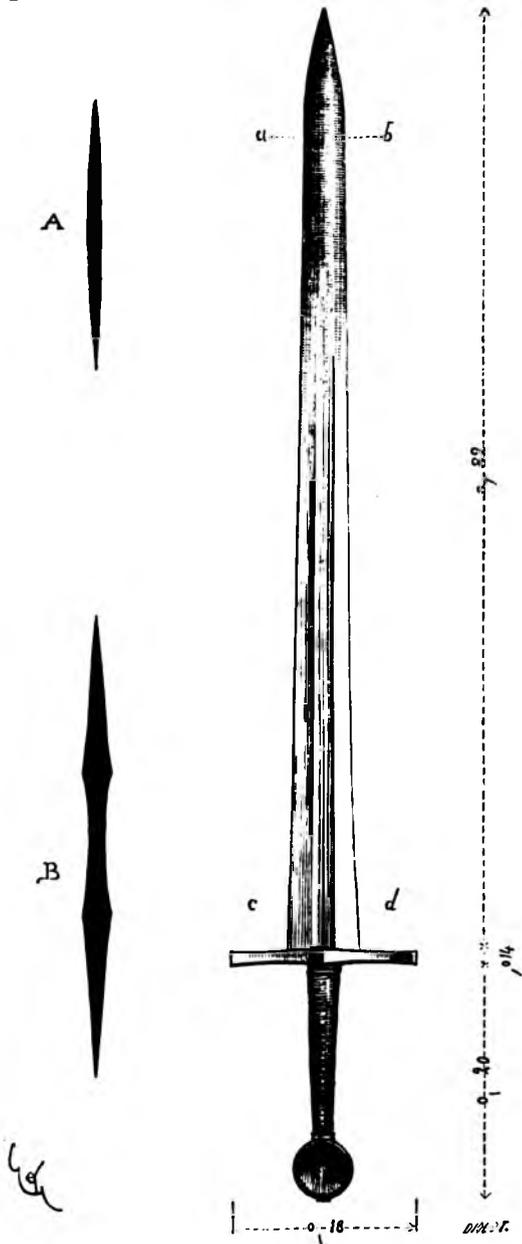
³ Musée d'artillerie de Paris. Le pommeau actuel de cette épée, fait de laiton, date de la fin du xiii^e siècle. Nous avons mis à la place un pommeau de l'époque de la lame,

point; caractère particulier aux épées à dater de la fin du XII^e



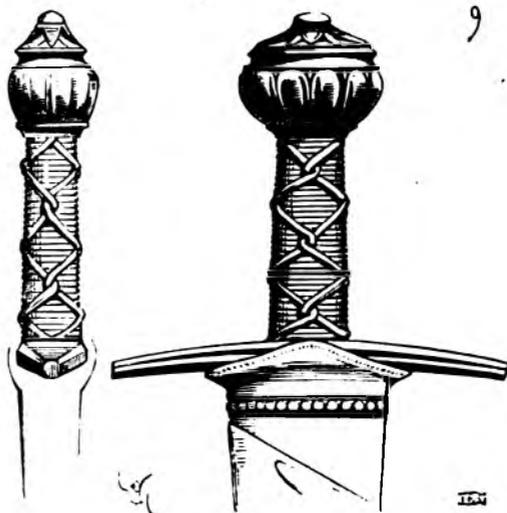
siècle jusqu'au XIV^e. La poignée est assez longue pour permettre de se servir de l'arme des deux mains.

8



Jusque vers le milieu du XIII^e siècle, la forme de l'épée ne se

modifie guère, mais les quillons commencent à se courber vers la lame. Les pommeaux sont en forme de disque le plus souvent; on en voit cependant représentés en façon de vase trapu, dans lesquels on enfermait des reliques. C'est ainsi qu'est figuré le pommeau de l'épée de la belle statue du saint George du portail sud de Notre-Dame de Chartres (fig. 9¹). La poignée de cette épée est garnie d'un



treillis de bandelettes de cuir, afin de bien tenir dans la main. Les quillons sont légèrement renversés vers la lame, et le fourreau est garni d'une chape avec bord de peau qui recouvre bien la garde, disposition qu'on trouve adoptée pour toutes les épées de cette époque.

Pendant la seconde moitié du XIII^e siècle, il est deux genres d'épées, les épées à lames légères, cannelées, et les épées à lames lourdes et à section quadrangulaire. Les premières servaient de taille et les secondes d'estoc. Aussi les hommes d'armes en portaient-ils souvent deux : la première, très-longue, était attachée à l'arçon de la selle, et la seconde, plus courte, au baudrier, pour combattre à pied.

Il n'est pas bien certain que l'épée légère et longue possédât un fourreau. Il se pourrait que ces armes fussent simplement passées dans un jeu de courroies. Il est un texte de Joinville, à ce propos, qu'il est bon de citer :

¹ Cette statue date de 1250 environ.

« Je et mi chevalier acordames que nous iriens sus courre à plu-
 « sours Turs qui chargoient lour harnois à main senestre en lour
 « ost, et lour courumes sus. Endementres que nous les chaciens
 « parmi l'ost, je resgardai un Sarrazin qui montoit sur son cheval :
 « unz siens chevaliers li tenoit le frain. Là où il tenoit ses deux
 « mains à la selle pour monter, je li donnai de mon glaive ¹ par
 « desous les esseles et le getai mort ; et, quant ses chevaliers vit
 « ce, il lessa son signour et son cheval, et m'apoia, au passer que
 « je fis, de son glaive entre les dous espaules, et me coucha sur le
 « col de mon cheval, et me tint si pressai que je ne pouoie traire
 « m'espée que j'avoie ceinte ; si me convint traire l'espée qui estoit
 « à mon cheval ; et quant il vit que j'oz m'espée traite, se tira son
 « glaive à li et me lessa ². »

Ce passage ne laisse aucun doute sur l'usage des deux épées en campagne. Le récit du sénéchal de Champagne est d'une clarté saisissante. Étant poussé par le bois du Sarrasin sur l'arçon de la selle, le visage sur la crinière du cheval, il ne peut faire usage de l'épée qui était suspendue à son flanc gauche, mais peut tirer le branc attaché à l'arçon de devant de la selle.

La figure 40 présente deux de ces épées d'arçon, bonnes pour escrimer à cheval, de taille. Elles sont longues et les lames sont légères. Celle C, que possède le musée d'artillerie de Paris, est fort bonne. Sa lame est allégée par deux cannelures qui n'atteignent pas la moitié de sa longueur (voyez la section de cette lame près du talon, en A). Le pommeau est épais, lourd, afin de faire contre-poids. Cette arme est facile à manier et bien en main. L'épée D, dont la lame est exactement de la même longueur, est plus légère encore que n'est la précédente. La lame n'est allégée que par une seule cannelure (voyez en B la section de cette alemelle près du talon). Le pommeau, en forme de lentille, est bien pondéré avec la lame ³.

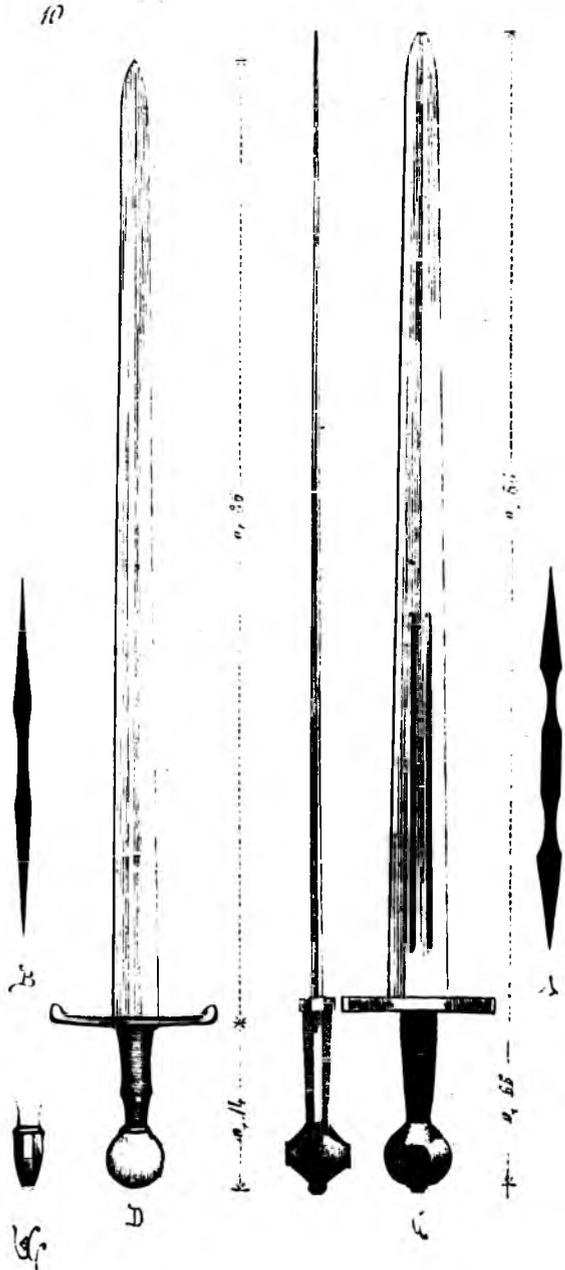
La figure 41 montre une épée d'estoc ⁴, plus courte que ne sont les précédentes et dont l'alemelle, très-forte au talon (voyez la section B), est diminuée jusque près de la pointe, qui est retaillée et aiguë. Si l'on se servait, au besoin, de cette arme à cheval, lorsqu'on ne pouvait plus faire usage de la lance, elle était surtout destinée

¹ Lance.

² *Histoire de saint Louis par le sire de Joinville*, publ. par M. N. de Wailly, p. 78.

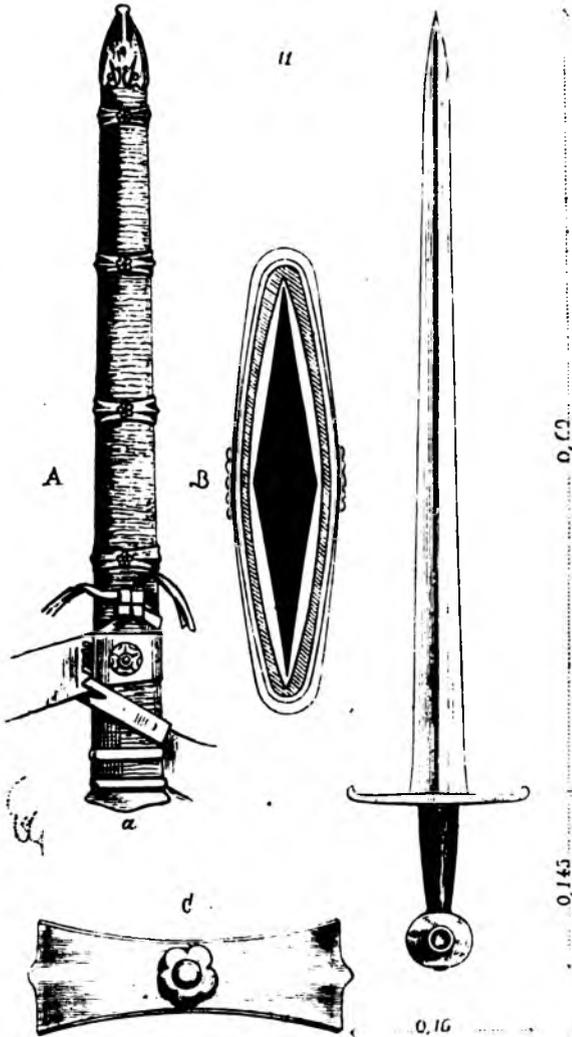
³ Cette belle épée faisait partie de la collection de M. le comte de Nieuwerkerke.

⁴ Provenant de la même collection : ces trois épées datent de la fin du XIII^e siècle.



aux combats à pied. L'escrime alors consistait à fournir des coups

de taille assez lourds pour se faire sentir à travers les mailles et briser les bras ou l'épaule, et des coups droits très-dangereux (voy. ARMURE, fig. 35, et ÉCU, fig. 15).



Cependant, à la fin du XIII^e siècle, les poignées de ces épées lourdes n'étaient faites que pour une main, tandis qu'au XIV^e siècle on combattait à pied, à deux mains : les poignées étaient donc plus longues.

La figure 11 donne en A le fourreau usité à cette époque ¹, et en C une des frettes de métal de ce fourreau, composé d'ais de bois recouverts de peau ou d'étoffe de soie. En a, on voit le recouvrement de peau qui empêchait l'humidité de pénétrer dans le fourreau.

Au commencement du XIV^e siècle, les épées à lames cannelées sont fort rares. Ce sont surtout des armes d'estoc. Et en effet on commençait alors à porter des plates, spallières, arrière-bras, cubitières, ailettes, avant-bras, cuissots et genouillères. Les longues épées de taille, légères, ne pouvaient rien sur ces pièces d'armure; on paraît avoir renoncé à leur usage sous Philippe le Bel, et les hommes d'armes ne portent-ils que des épées dont les alemelles sont à section quadrangulaire, sans cannelures.

L'arme que nous donnons ici (fig. 12 ²) date du commencement du XIV^e siècle. La section de la lame près du talon est tracée en B. Les tranchants sont droits jusqu'à la pointe, qui est faite en façon de carret. La soie est large, forte, et était simplement entourée de fil ou de peau collée. Le pommeau est finement forgé, avec petit évidement circulaire au centre, sertissant parfois un chaton sous lequel était déposé un fragment de relique. En D, est figuré ce pommeau, aux deux tiers de l'exécution, et en E la garde au centre. En C, est la section du fourreau, avec l'épaisseur des frettes ³.

Lorsque deux troupes de gens d'armes avaient fourni une charge à la lance, il arrivait que beaucoup de chevaux étaient renversés par le choc. Alors les hommes d'armes qui pouvaient se dégager mettaient l'épée à la main et combattaient à pied.

Il est souvent question de ce genre de combat dans les romans du XIII^e siècle :

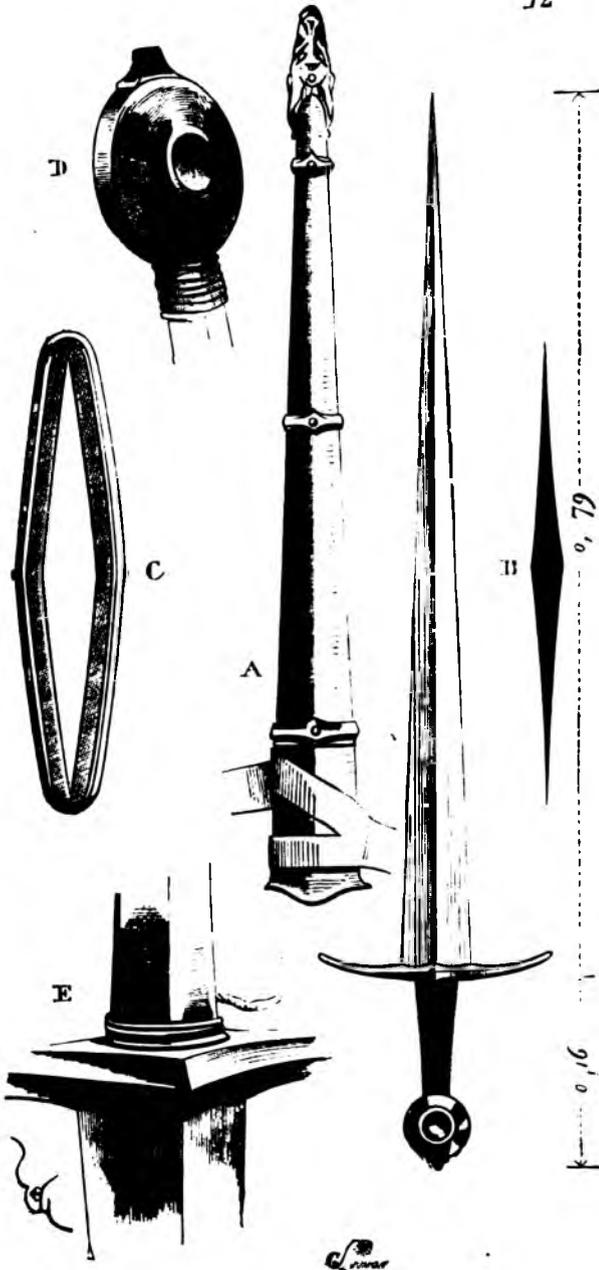
« Dont n'i ot plus, mes chascuns let
 « Chevalz aler; si s'entreviennent
 « Es escuz; des lances qu'ils tiennent
 « Se vont ferir de fier esles
 « Si qu'il en font froissier les es
 « Des escuz encontre leur piz,
 « Et qu'il ont par force guerpiz
 « Les frains, car les lanecs sont fortz;
 « Et il qui de si grant effortz
 « Furent et si fort s'entrevont,
 « Qu'il abatent tout en .I. mont,

¹ Statue tombale, musée de Toulouse (seconde moitié du XIII^e siècle).

² De la collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

³ Ce fourreau est pris sur une gravure tombale de cette époque.

12



« Chevalz et chevaliers ensemble ;
 « Mes tost refurent, ce me semble,
 « Li chevalier en piez sailli ;
 « Et si se sont entrasailli
 « As espées tout de réchief ;
 « Chascuns ot bien covert le chief ;
 « Si s'entrevient au devant ¹. »

« En piez revienent ;
 « Les escuz qui mult leur avienent
 « Metent avant ; espées traites
 « S'entrevont et gielent retraites
 « Sourmontées et entredeus,
 « Que nuls ne peüst entr'ex deus
 « Veoir fors les espées nues
 « Qui vont et vienent ; esmolues
 « Sont les espées et trenchans,
 « Et il fierent uns cox si grans
 « Que trestouz as premerains cox
 « Font des hyaumes voler les clox,
 « Si qu'il descerclent et preçoient ;
 « Les hauberes que par forz tenoient
 « Ne valent rien, tot sont desront ². »

Du jour où les armures furent plus solides et composées en partie de plates, il fallut donner aux épées plus de poids, à la lame plus de force, et escrimer d'estoc plutôt que de taille ; de là ces épées à section quadrangulaire et à pointe très-solide. Même en escrimant de taille, ces épées, véritables barres de fer, faussaient les heaumes, les ailettes ou spallières.

La figure 13 ³ montre deux chevaliers combattant à pied avec ces épées courtes, à poignées assez longues pour être saisies des deux mains ; l'un assène un coup de taille à son adversaire, qui répond par un coup d'estoc.

Dans les combats singuliers, on fichait des épées en terre ou des guisarmes et vouges, pour déterminer le champ dans lequel les hommes d'armes devaient combattre. Ils ne devaient pas franchir ces limites, sous peine de déshonneur.

Dans le *Roman de Hugues Capet*, qui date du XIV^e siècle, il est souvent question de ces épées à deux mains :

« A Champingnois fery sur le heaulme réon
 « D'un espée à .II. mains, s'avoit le taillant bon ⁴.

¹ *Méragis de Porlesguez*, par Raoul de Houdenc, publ. par M. Michelant, p. 30.

² *Ibid.*, p. 191.

³ Manusc. Biblioth. nation., *Tristan et Yseult* (XIV^e siècle).

⁴ Vers 682 et suiv.

« D'un espée à .II. mains se combatoit toudis ¹. »

« A l'entrez à la porte fu à baillez tout drois,
« De l'espée à .II. mains feroit les cos si rois
« Qu'il n'ataignoit nul homme qu'il ne soit mort tout frois ². »



En 1300, les Français se servaient d'épées relativement courtes, ainsi que le constate Guillaume Guiart :

« Les roides lances esmiées
« Et par pieces à terre mises,
« Espées viennent aus servises
« Qui sont de diverse semblance ;
« Mès François qui d'accoustumance
« Les ont courtes, assez légieres,
« Gietent aus Flamens vers les chieres,
« Et frapent maintes fois sur teles,
« Ou l'en les met jusqu'aus cerveles ³. »

Froissart rapporte qu'au combat des trente Bretons contre trente

¹ Vers 895.

² Vers 982 et suiv.

³ Branche des royaux lignages, vers 6284 et suiv. (1300).

Anglais, en 1351, il y eut une première mêlée suivie d'un repos, car tous étaient hors d'haleine.

« Quand ils furent ainsi rafraîchis, le premier qui se releva fit
« signe et rappela les autres. Si recommença la bataille si forte
« comme en devant, et dura moult longuement : et avoient courtes
« espées de Bordeaux roides et aiguës, et épieux, et dagues, et les
« aucuns haches; et s'en donnoient merveilleusement grands ho-
« rions, et les aucuns se prenoient au bras à la lutte et se frap-
« poient sans eux épargner. »

Les parties d'armures de plates adoptées dès la fin du XIII^e siècle firent renoncer à ces belles lames d'épée cannelées, tranchantes et longues, de la fin du XII^e siècle et du commencement du XIII^e. Après l'expédition de saint Louis en Égypte et en Syrie, les hommes d'armes usèrent de masses, et ne conservèrent plus que l'épée d'estoc dont parle Joinville. Cette arme demeura courte (75 centim. environ du talon à la pointe) jusqu'au règne de Charles V. Alors les lames s'allongèrent peu à peu, sans modifier la section du fer. Vers la fin du XIV^e siècle, les alemelles avaient 90 centimètres de longueur et quelquefois plus (fig. 14¹). En A, est donnée la section de la lame au talon; en B, le pommeau aux deux tiers de l'exécution, et en C l'emmanchement de la garde avec la soie. Les plans de la section sont légèrement convexes, pour donner plus de puissance au fer. La trempe de cette arme est excellente.

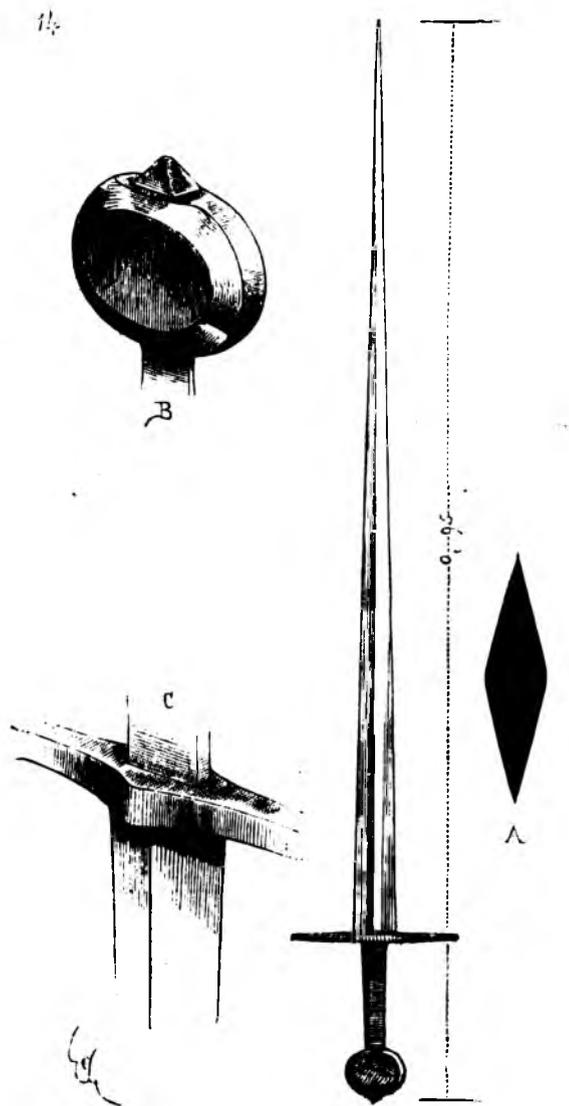
Voici (fig. 15) une autre épée de la même époque², mais à deux mains, et dont la lame, très-longue, se termine par deux lignes courbes, bien que sa section soit toujours quadrangulaire (voy. en A). Cette arme, admirable comme exécution, était trop longue pour pouvoir être portée au côté; elle était attachée à l'arçon et ne servait guère que pour combattre à pied d'estoc et de taille. Son pommeau B et ses quillons sont délicatement forgés. En D, est donné le détail de la prise de la garde sur la lame; en C, la section, grandeur d'exécution, de la poignée vers son milieu, et en E l'extrémité des quillons. Sur la lame est poinçonnée la fleur de lis G. Le cavalier dont le cheval était renversé dans la mêlée se faisait jour avec cette arme terrible, s'il savait la manier habilement. En faisant le moulinet au-dessus de sa tête, il traçait autour de lui un cercle de deux mètres de rayon au moins.

L'épée se perfectionne encore pendant les premières années du

¹ De l'ancienne collection de M. le comte de Nieuwerkerke (fin du XIV^e siècle).

² Provenant de la même collection.

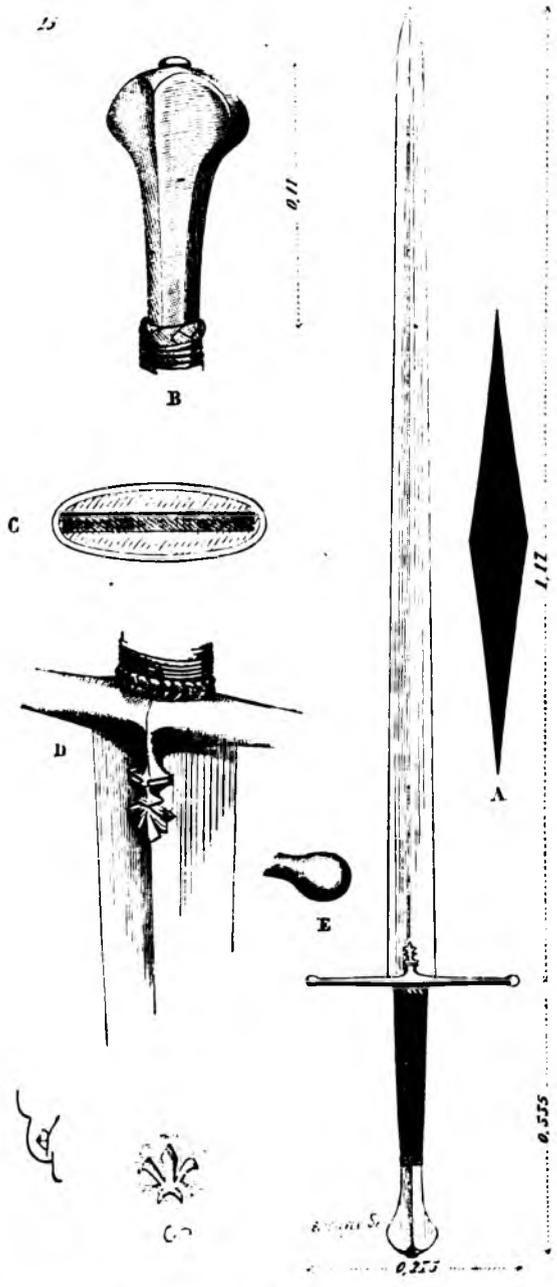
xv^e siècle, alors que les armures de plates remplaçaient définitivement les hauberts. Les armuriers très-habiles de cette époque en ont fabriqué d'admirables.



Rsc.

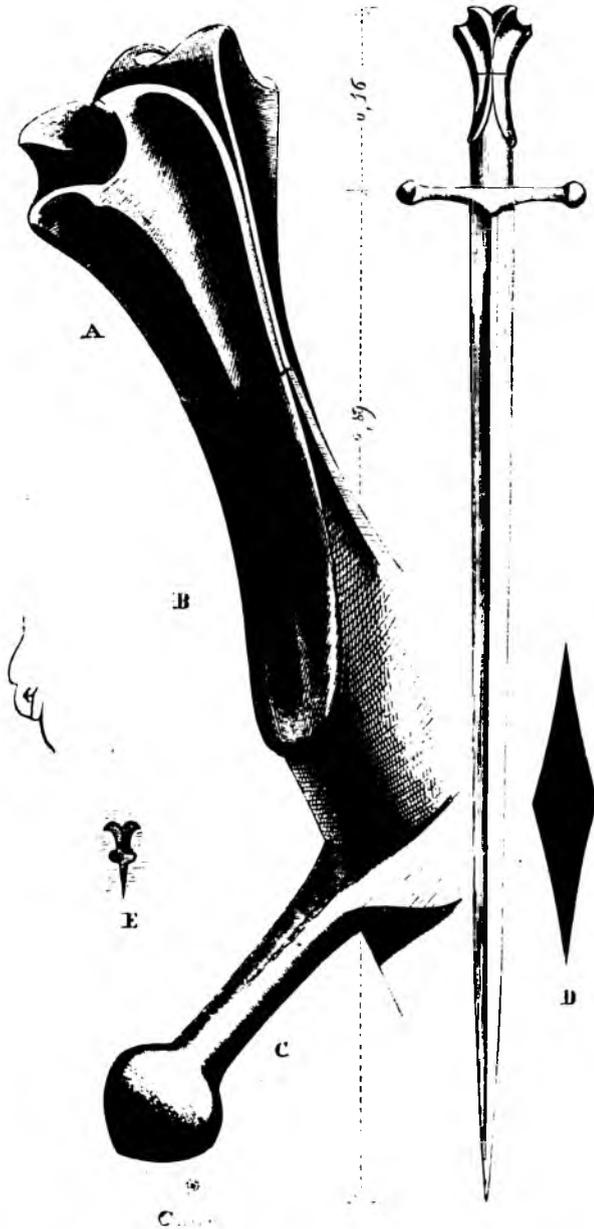
La figure 16¹ présente une de ces épées, dont la poignée à une

De l'ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.



seule main est faite de corne et de cuivre jaune. Le pommeau A et

16



les quillons C sont de cuivre; la partie B, de corne brune. En D, est

v. — 49

donnée la section de la lame au talon ; les plans sont ici légèrement concaves, ce qui est habituel à dater du commencement du xv^e siècle. En E, est donné le poinçonnage empreint sur le cuivre : c'est un *ro*¹. La main saisit bien cette poignée, composée avec une parfaite observation de la pression exercée par les doigts et la paume. Il serait possible que cette épée fût de fabrication italienne. Ce qui le pourrait faire croire, c'est que M. E. de Beaumont possédait une épée de fabrication identique, sur la lame de laquelle étaient gravées les armes des Visconti et de l'Empire². D'ailleurs ces sortes de poignées et ces façons de pommeaux se rencontrent bien rarement dans les monuments figurés français. Cependant, à la fin du xiv^e siècle et au commencement du xv^e, la chevalerie française usait fréquemment des armes italiennes, comme plus tard, sous le règne de Louis XI, elle usa des armes et armures de Nuremberg et de Vienne, à l'instar de la cour de Bourgogne.

Le pommeau en forme de disque est toujours le plus fréquemment adopté pour l'épée française. Les exemples abondent. Voici, entre autres, l'épée de Louis II, duc de Bourbon (fig. 17³). Le pommeau est orné de pierreries et d'un phylactère avec le mot ESPÉRANCE deux fois gravé. Un bracelet de bijoux pend sur les quillons, très-simples. Le fourreau est semé de fleurs de lis avec la bande. En A, est donnée la section hexagonale de la poignée.

Les xiv^e et xv^e siècles fabriquèrent des épées d'une grande richesse : « Item pour une reuge⁴ d'espée, et pour le fourriau fait « en lissié, ouvré à besteleles, que la Royne donna au Roy⁵. » — « Pour faire et forger la garnison toute blanche d'une espée dont « l'alemelle estoit à fenestres⁶. C'est assavoir, faire la croiz (les « quillons), le pommeau, la boucle et le mordant, et un coipel⁷ ; « rendue ladite espée audit seigneur, et en pesoit l'argent 1 marc « 1 once 10 estellins⁸. . . . »

¹ Fer de lance émoussé, pour les joutes.

² Cette épée appartient plus tard à M. le comte de Nieuwerkerke, qui était parvenu à réunir la plus complète collection de ces armes que nous ayons vue, du xii^e siècle au xvii^e.

³ De la statue de ce prince, mort en 1410, et dont le tombeau est placé dans l'ancienne abbatale de Souvigny, près de Moulins.

⁴ Le baudrier.

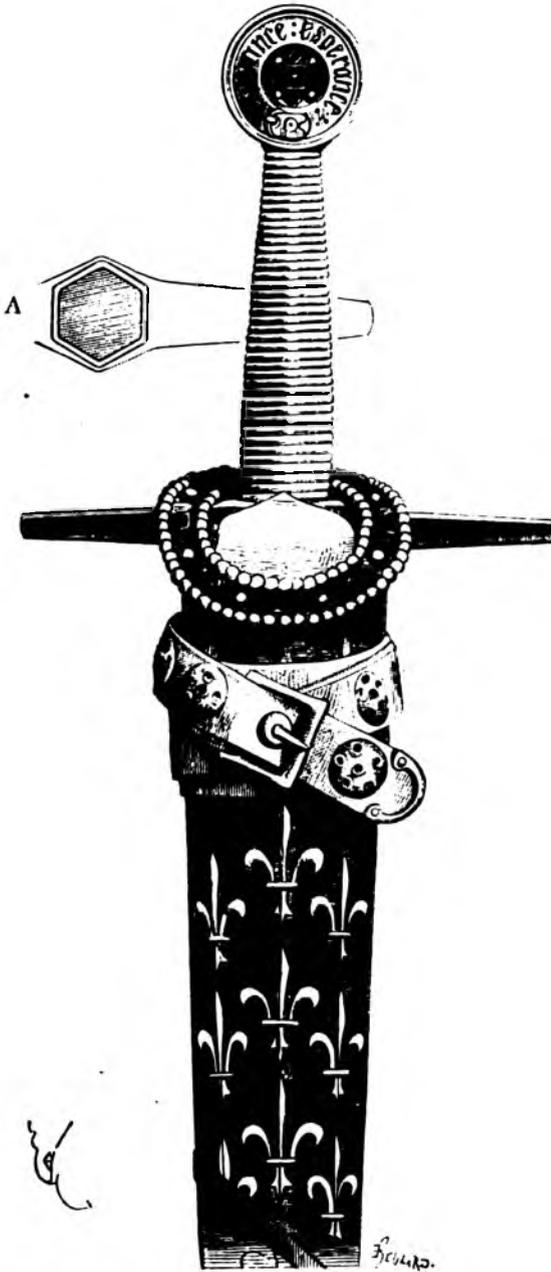
⁵ *Compte de Geoffroi de Fleury* (1316).

⁶ La lame était ajourée.

⁷ *Coipel* est un copeau. Nous ne savons ce que signifie ce mot ici.

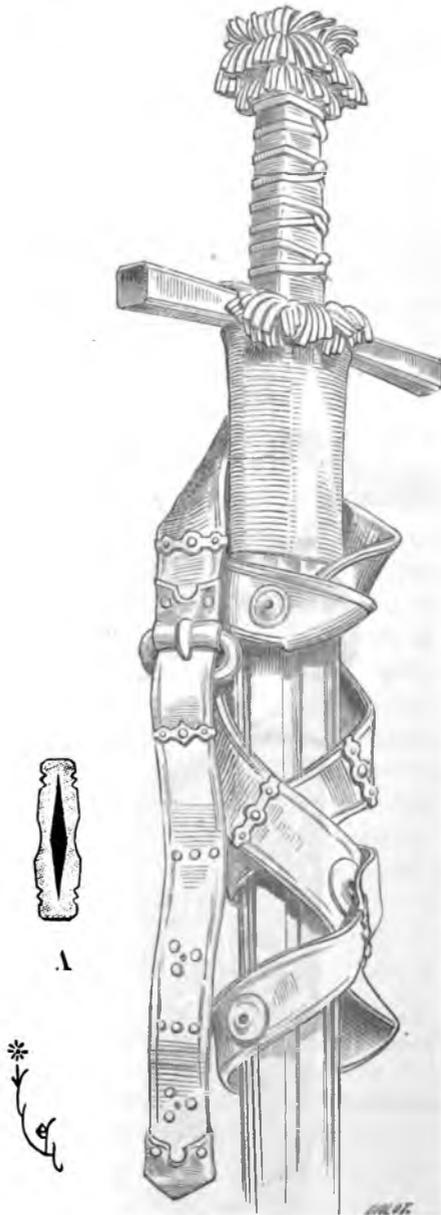
⁸ *Compte d'Étienne de la Fontaine* (1352).

17



A l'entrée de Charles VII à Rouen, Poton de Xaintrailles portait

18



l'Épée du roi, dont le pommeau et les quillons étaient d'or. « La

« ceinture et la guaine d'icelle espée couvertes de velours azuré,
 « semé de fleurs de liz d'or, la boucle, le mordant, et la bouterolle
 « de mesmes¹. »

Il est souvent question, au XIII^e siècle, d'épées noellées (noelées), notamment quand il est parlé des armes des Sarrasins, et les chrétiens paraissent les estimer fort, se vantent d'en posséder, de les avoir prises aux Turcs. Les lames anciennes et reconnues excellentes étaient remontées plusieurs fois à la mode du temps. C'est pourquoi, dans les collections publiques ou privées, on trouve souvent des épées dont la monture ne correspond pas à la date de l'alemelle.

Les poignées des épées du XIII^e siècle ne convenaient plus aux habitudes de combattre des hommes d'armes de la fin du XIV^e et du commencement du XV^e ; puis les trouvait-on trop simples et lourdes. On voulait alors des quillons allongés, des prises plus déliées et, enfin plus d'élégance et de richesse dans la monture. Il y avait du reste, alors, plus de variétés dans ces montures qu'aux temps antérieurs. Les quillons étaient épais aux deux bouts, ou fins et recourbés vers la lame, forgés d'ailleurs avec beaucoup de soin, quelquefois entrés à chaud dans la soie et soudés avec elle ; les prises étaient garnies de fil de chanvre ou de métal (laiton, fer, argent et or) ou plus souvent de peau.

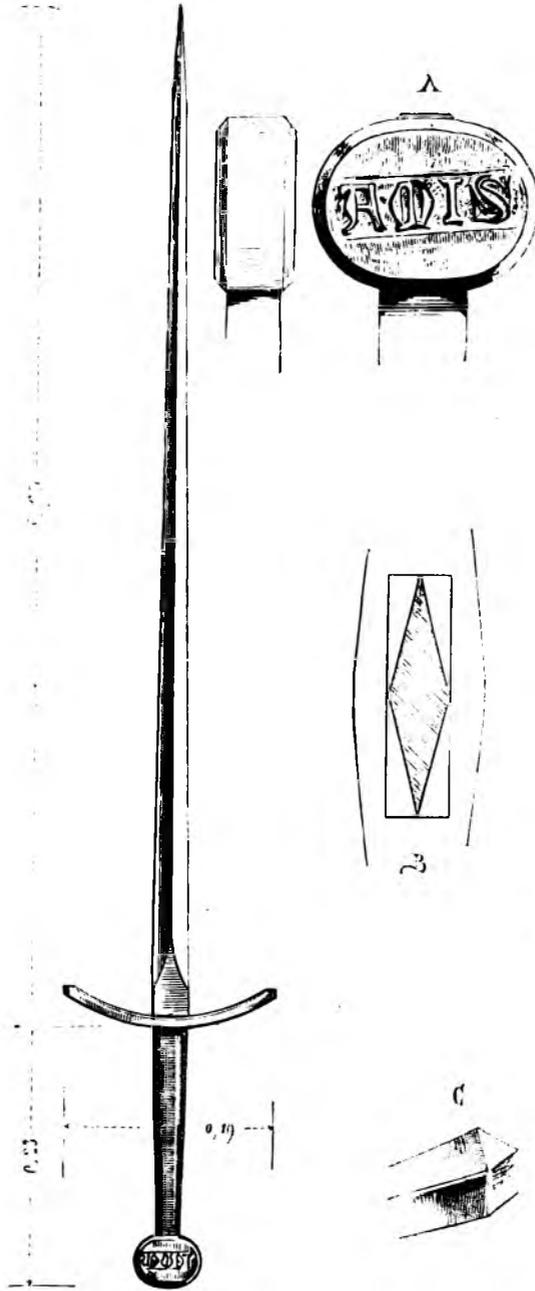
Voici (fig. 18²) une épée dont la poignée est curieusement fabriquée. La prise est revêtue de peau, déchiquetée au pommeau et sur la garde, de manière à former des houppes. Cette garniture de peau est bridée par une fine lanière croisée, de même étoffe, qui empêche la main de glisser et consolide la garniture. Les quillons sont à section carrée et lourds. En A, est donnée la section du fourreau. On remarquera le baudrier enroulé autour de ce fourreau.

Le musée d'artillerie possède deux épées du temps de Charles VII bien caractérisées, et qui peuvent être considérées comme des types des armes de main de cette époque.

La figure 19 donne le tracé de l'une d'elles. La lame est fine et rectangulaire au talon (voy. la section B). Les quillons de laiton sont recourbés vers la lame. La poignée, revêtue de vélin, est assez longue pour être prise à deux mains. Sur les faces du pommeau ovale, de laiton, sont poinçonnés ces trois mots : LE MEN AMIS. En A est figuré le pommeau, moitié d'exécution ; en B, la section de la lame, et en C le bout d'un des quillons, grandeur d'exécution.

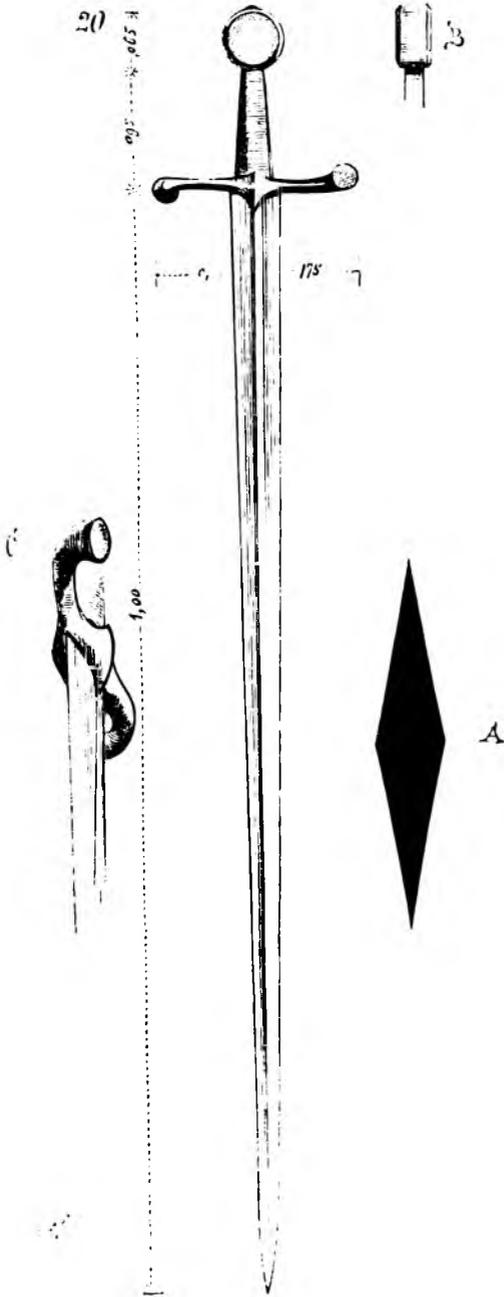
¹ Alain Chartier.

² Statue de saint Paul, musée de Toulouse (commencement du XV^e siècle).



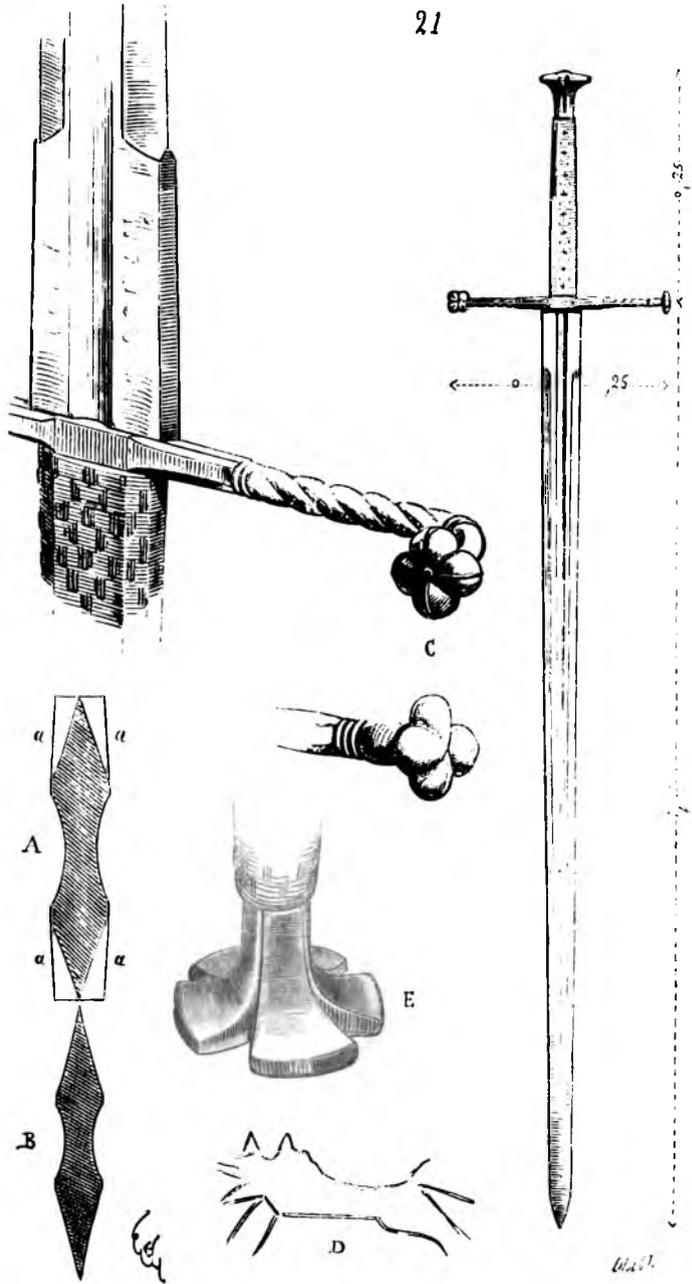
La figure 20 donne le tracé de l'autre épée, dont la lame est de

— 391 —



Verdun. Le pommeau, circulaire, est large et lourd. La poignée, petite,

21



ne peut être saisie que d'une main. Les quillons sont chantournés.

La lame est forte, lourde, à section quadrangulaire (voyez en A). Nous donnons en B le profil du pommeau, et en C le détail d'un des quillons.

La figure 21 présente une belle épée du même temps, mais beaucoup plus riche ¹. La lame est rectangulaire au talon, avec fine cannelure (voyez en A), puis passe à la section tracée en B. Sur les champs *a* étaient gravées des inscriptions effacées presque entièrement. Les quillons de fer, d'une extrême délicatesse de forge, sont reproduits en C. L'un des bouts est droit, l'autre chantourné. Le pommeau est montré renversé en E, aux deux tiers de l'exécution. La poignée, qui pouvait être saisie des deux mains, est de bois sur la soie, revêtue d'un fil de chanvre et de soie, ce dernier mêlé d'or. Le fil de chanvre est en travers, le fil de soie en long. En D, est donnée la gravure de fabrique, apparente sur la lame. Est-ce un lion, un cheval ou un sanglier?

Cette belle arme, dont l'alemelle est d'une trempe excellente, date des premières années du règne de Louis XI. L'acier de ces épées du milieu du xv^e siècle est sombre et prend un beau poli. Ces lames, grâce aux nerfs uniques ou doubles, sont roides et permettaient de pointer sans faire ployer sensiblement l'arme.

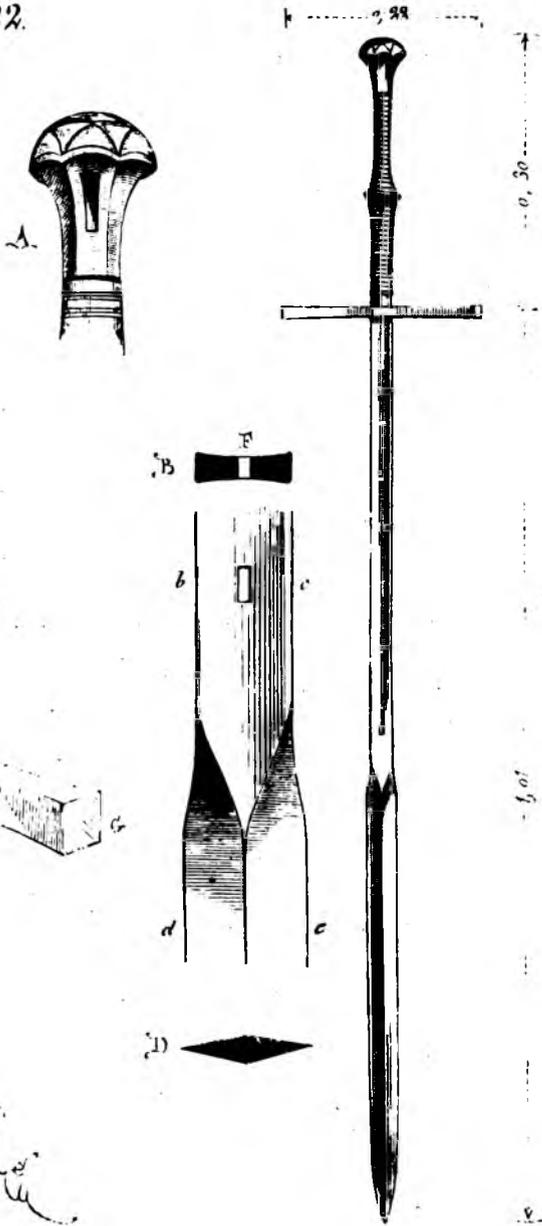
On se servait aussi, vers le milieu du xv^e siècle, d'épées qui pouvaient être employées, soit pour combattre, soit pour la chasse, en guise d'épieu. Voici une jolie épée de ce genre (fig. 22) ². La poignée peut être saisie des deux mains; elle est revêtue de peau sur fil de chanvre. Le pommeau d'acier, en forme de poire (voyez en A) reçoit un petit évidement qui pouvait renfermer une relique. La lame, très-finement travaillée, est rectangulaire, concave sur ses deux grandes faces jusqu'à la moitié de l'arme; là elle passe au losange (voyez les sections B sur *bc* et D sur *de*, moitié de l'exécution). En F, est percé un trou rectangulaire destiné à recevoir une traverse ou fausse garde, quand on voulait se servir de l'arme comme d'un épieu. En G, est tracé le bout d'un des quillons.

On voit que les lames d'épées du xv^e siècle sont rarement évidées, puisque, parmi les exemples que nous venons de donner, la figure 21 seule présente cette particularité. Cependant le musée d'artillerie de Paris possède une épée de 1450, dont la lame rappelle la forme de celles du xiii^e siècle, seulement la cannelure est plus étroite et plus creuse.

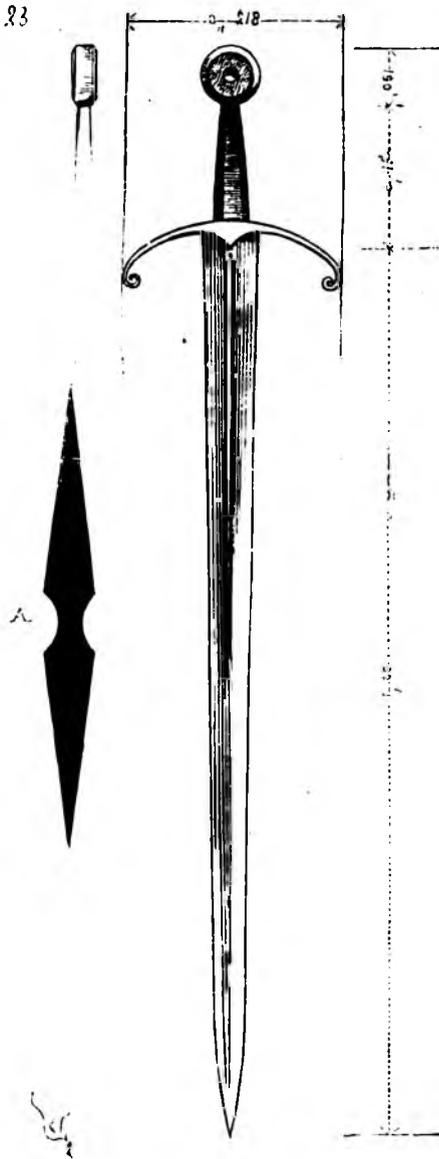
¹ De la même collection.

² De l'ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

22.



La figure 23 montre cette épée. La section de la lame, près du



talon, est tracée en A. La poignée est couverte de cuir. On observera

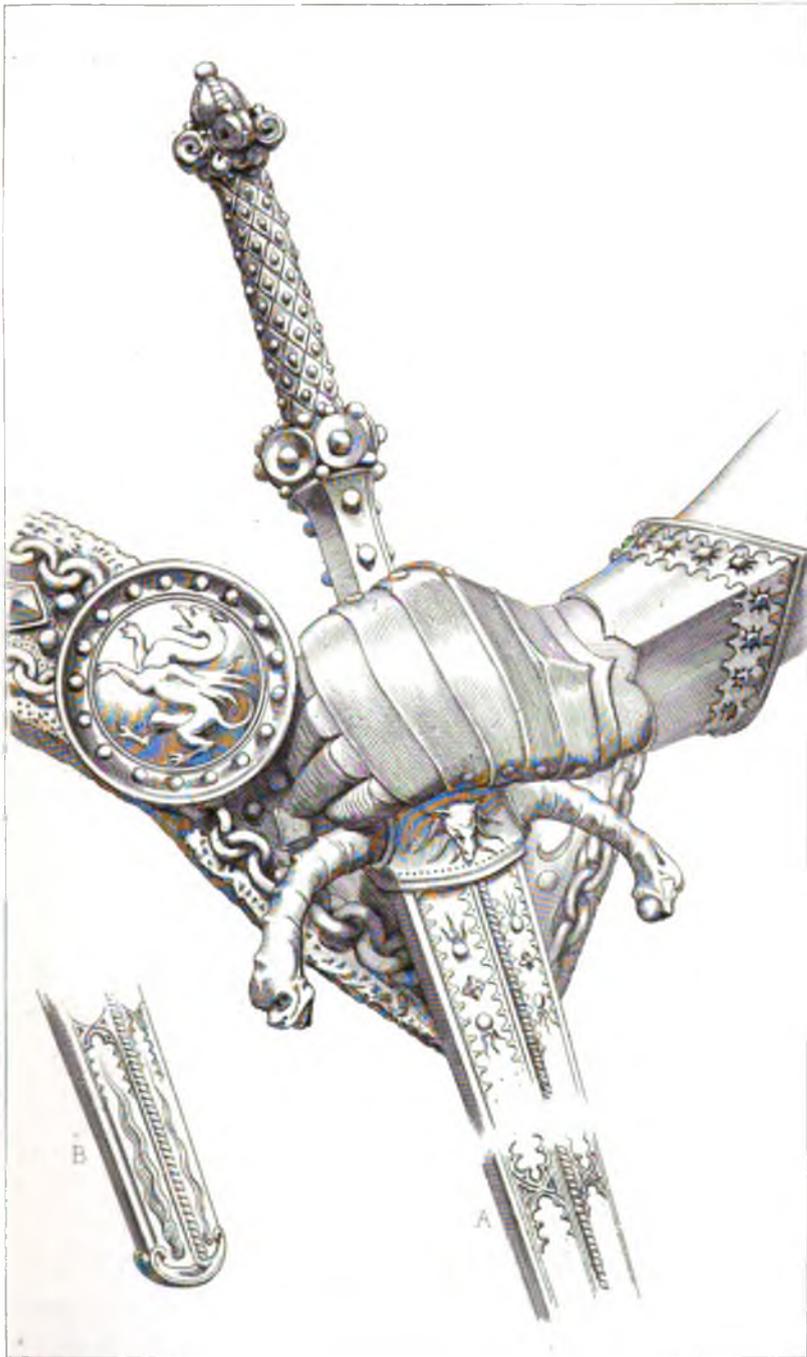
que la cannelure finit en pointe vers le milieu de lame, qui alors ne représente plus que la section quadrangulaire. Cette épée étant longue et large, la cannelure l'allégissait un peu.

Il y avait des fabriques renommées d'alemmelles d'épées, à Verdun, à Poitiers, à Bordeaux, dans plusieurs villes d'Allemagne, notamment à Vienne ; à Milan. Les épées italiennes devinrent fort à la mode à la fin du xv^e siècle, au moment des campagnes de Charles VIII. Par leur forme, elles ne différaient pas de celles portées par la gendarmerie française ; mais c'était d'Italie que venaient les armes de luxe, et il faut dire qu'elles étaient merveilleusement forgées et ciselées. Il suffit de visiter le musée des armes de Turin pour se convaincre de la délicatesse du travail des armes de main de la fin du xv^e siècle, dans le nord de l'Italie. Cependant aucune épée de cette époque, que nous sachions, n'atteint en beauté celle qui est entre les mains de la statue du roi Artus, du monument de Maximilien à Innsbrück¹. La planche VII donne la poignée de cette épée à deux mains. En A, est une des frettes du fourreau, et en B son extrémité. Une épaisse chape supérieure du fourreau enveloppe les quillons. Les prises des deux mains sont séparées par une bague ornée de perles ; des perles couvrent également ces deux prises. Le baudrier est composé d'une étoffe pelucheuse sur laquelle courent des chaînes retenues de distance en distance par des médaillons de métal. Des pierreries et des perles sont semées entre ces médaillons. Les doigts du gantelet sont enveloppés de peau ; les premières phalanges et le dos de la main sont garnis de lames d'acier à recouvrement (voy. GANTELET).

Il nous reste à parler des épées en usage chez les gens de pied. Jusqu'au milieu du xv^e siècle, les piétons (coutilliers) n'avaient que des épées assez courtes. Les archers et arbalétriers seuls en portaient dont la lame atteignait environ 80 centimètres de longueur, et souvent les quillons de ces épées, vers la première moitié du xv^e siècle, étaient chevauchés, l'un renversé sur la lame et l'autre sur la poignée (fig. 24²). L'un de ces quillons servait à engager l'arme de l'adversaire, l'autre à garantir les doigts. Ces épées étaient fortes, à tranchants droits et à section quadrangulaire, parfois avec une cannelure d'un seul côté (voyez en A la section au talon). Hormis cette particularité, les épées ressemblaient de tout point,

¹ Cette statue, fondue sur cire perdue, est due à un artiste italien : c'est une œuvre merveilleuse de beauté.

² Manusc. Biblioth. nation., *Froissart*, français (milieu du xv^e siècle) (voy. DAGE).

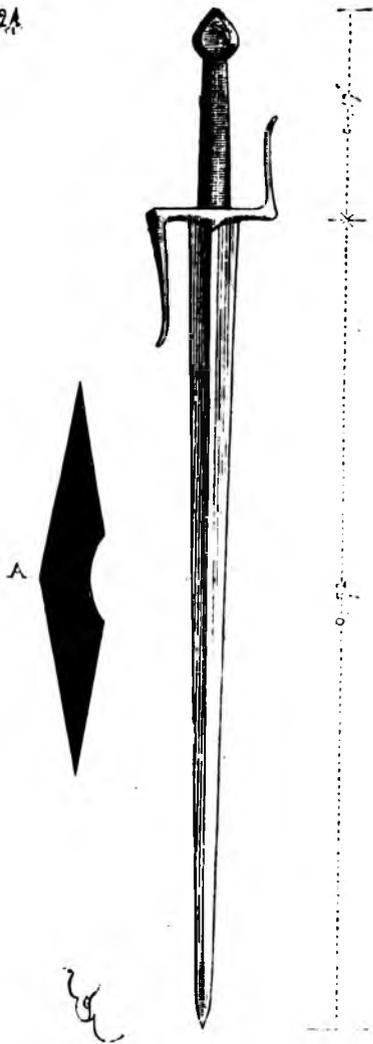


POIGNÉE D'ÉPÉE À DEUX MAINS - ITALIENNE

FIN DU XV^e SIÈCLE

vers la fin du xiv^e et la première moitié du xv^e, aux armes les plus simples que l'on vient de voir; mais alors les troupes d'infanterie commençaient à compter pour quelque chose en bataille. Indépen-

2A

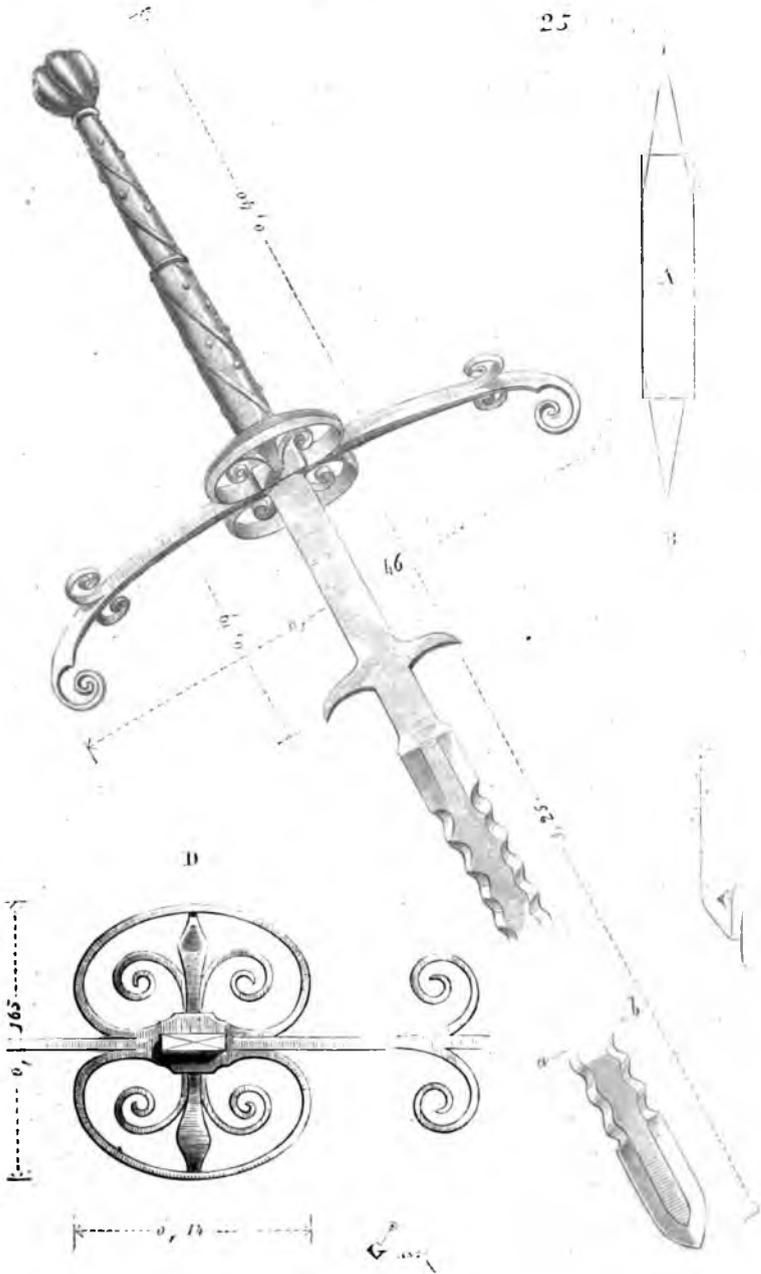


amment des archers et arbalétriers, on avait des hommes armés de fauchards, de vouges, de guisarmes, qui furent remplacés par les piquiers dans les troupes à pied du xvi^e siècle, comme les archers

et arbalétriers furent remplacés par les pistoliens et arquebusiers. L'infanterie, vers la fin du règne de Charles VII, était distribuée par petits bataillons carrés pleins, habituellement disposés en échiquier ou en échelons, pour mieux résister aux charges de cavalerie. Sur les côtés des carrés, on plaçait quatre fronts de porteurs de fauchards, de vouges ou de guisarmes, et au centre les arbalétriers ou archers. Ces derniers sortaient des carrés pour opérer en tirailleurs et se réfugiaient dans les carrés s'ils étaient chargés. Alors les bataillons pouvaient se défendre sur les quatre faces. Mais cette organisation de l'infanterie se prêtait peu aux mouvements rapides et était plutôt défensive qu'offensive. Les actions commençaient toujours par les combats de cavalerie, et l'infanterie ne prenait un rôle agressif que quand un des deux partis était entamé ou mis en désordre par une charge heureuse. Il fallait de la cavalerie pour soutenir l'infanterie, car ces bataillons ne pouvaient qu'opposer un obstacle aux gens d'armes; si on les laissait livrés à eux-mêmes, ils étaient forcément entourés et dispersés par une série de charges.

Il semblerait que les populations qui ont voulu donner à l'infanterie un rôle plus actif sont celles qui ne pouvaient mettre en ligne une nombreuse cavalerie. Les Suisses étaient dans ce cas. Indépendamment des armes de trait et de main que possédaient les peuples voisins, ils avaient dans leur infanterie un certain nombre d'hommes porteurs d'énormes épées à deux mains qu'ils manœuvraient habilement, et avec lesquelles ils *fauchaient* dans les escadrons de cavalerie comme dans un champ. Nous ne saurions affirmer que les Suisses soient les premiers qui aient adopté cette arme terrible, mais il est certain qu'ils savaient s'en servir pendant la moitié du xv^e siècle : les batailles de Granson et de Morat en fournissent la preuve. Robustes, agiles, bons marcheurs, leur infanterie, en bataille, savait prendre l'initiative, s'avancait hardiment au devant des escadrons, recevait les charges avec ses épéieux et fauchards, pendant que les porteurs d'épées à deux mains se jetaient sur les flancs des assaillants, brisaient les armures, estropiaient les chevaux et faisaient des trouées en mettant le désordre dans la gendarmerie compacte. Alors les porteurs de piques et de fauchards, poussant en avant, achevaient la déroute.

Il ne paraît pas que cette tactique ait été habituelle à l'infanterie française à la fin du xv^e siècle. Celle-ci conserva longtemps chez nous son rôle de protectrice de la gendarmerie; on se ralliait derrière elle, comme derrière un obstacle, pour recommencer de nouvelles charges, surtout lorsqu'à cette infanterie on adjoignit des



bouches à feu attelées, c'est-à-dire vers la fin du règne de Louis XI.

Voici donc un exemple de ces épées à deux mains pour fantassins (fig. 25¹), qui date de la fin du xv^e siècle. La longueur totale de l'arme est de 1^m,65.

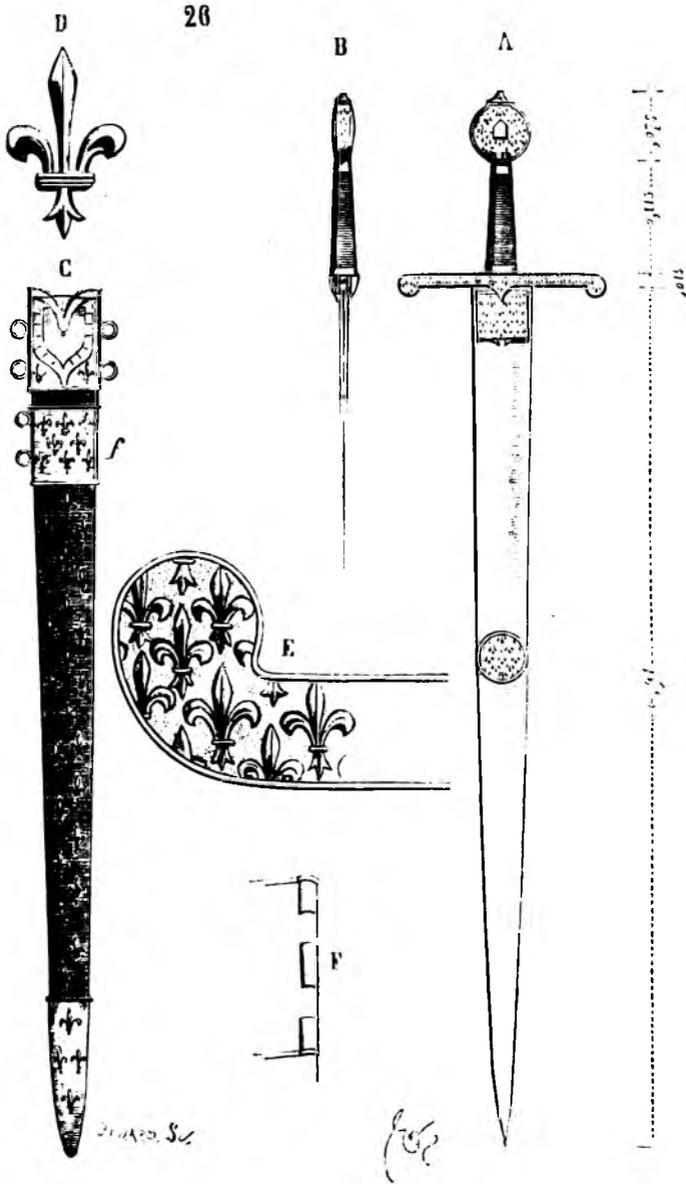
Les tranchants de la lame sont onvés, afin d'arracher les pièces d'armures, de blesser plus dangereusement hommes et chevaux. A 19 centimètres de la garde est une fausse garde, forgée avec la lame, destinée à arrêter les coups d'épée de l'ennemi. En A, est donnée la section de la lame au talon, et en B au taillant sur *ab*. Cette section est plus forte près de la pointe que près de la fausse garde, ce qui augmentait la puissance des coups de taille. En D, est tracé le détail d'une des contre-gardes. La poignée est nécessairement très-longue, car il fallait que les mains fussent assez distantes l'une de l'autre pour manœuvrer une barre de fer aussi lourde. Il est de ces lames qui ont jusqu'à cinq pieds et plus de longueur (1^m,35). Elles sont habituellement d'une excellente fabrication et bien montées. L'intervalle entre la garde et la fausse garde était garni de peau, afin de permettre de porter la main droite sur ce point pour retenir le fouet de la lame ou fournir un coup droit.

Le musée d'artillerie de Paris possède une de ces épées qui est fort belle et qui date des dernières années du xv^e siècle. C'est une épée de parement, dont la poignée est revêtue d'un cuir avec fleurs de lis et L couronnées dorées, quillons et pommeaux à jour et dorés, lame damasquinée.

A propos des épées de parement, nous ne devons pas omettre de mentionner la belle épée de connétable que possède également le musée d'artillerie de Paris. Bien que cette arme de cérémonie appartienne à la fin du xv^e siècle, elle conserve la forme traditionnelle des épées de la fin du xiv^e. Sa lame est gravée d'un semis de fleurs de lis près du talon et dans un cercle vers le milieu du fer. Les quillons et le pommeau sont également semés de fleurs de lis en relief plat, obtenu par la gravure et le champlépage du fond. Le tout était doré, sauf l'acier lisse de la lame. La poignée est couverte de cuir. La figure 26 présente : en A, l'ensemble de l'arme; en B, le profil de la poignée; en C, le fourreau, recouvert de cuir, avec chappes et frettes de laiton doré et semis de fleurs de lis en relief; en D, une des fleurs de lis du fourreau, grandeur d'exécution; et en E, le bout d'un des quillons, de même, grandeur d'exécution. Les rives du pommeau et de la garde sont aussi semées de fleurs de lis. En F, est le détail de l'assemblage des frettes *f* sur le fourreau.

¹ De l'ancien musée de Pierrefonds.

On observera que les gravures de la poignée et de la lame sont



faites de telle sorte que l'épée doit être tenue la pointe en haut, tandis que les reliefs du fourreau sont destinés à être vus ce four-

reau suspendu au côté. C'est qu'en effet le connétable, ou le personnage qui portait l'épée devant le suzerain devait la tenir droite, la pointe vers le ciel.

Cette arme de parement date du règne de Louis XII.

L'épée était en effet, pendant le moyen âge, considérée comme un symbole de souveraineté. On investissait quelqu'un par le bâton, la lance, l'épée : « Par la pointe de cette épée de douze livres pesant d'or, je te rends le royaume que tu m'as volontairement donné¹. » Dans les assemblées solennelles présidées par le suzerain, l'épée nue était posée sur une crédence au milieu du parquet.

Quand un ennemi était vaincu en combat singulier, et que le vainqueur voulait rendre hommage à sa bravoure, à sa loyauté, il posait sa propre épée sur le cadavre. Il arrivait même que cette coutume était observée à l'égard d'un ennemi vaincu, considéré comme traître. C'était un hommage qu'on rendait alors à la mort, une sorte d'oubli de l'injure².

Les armes à feu de main enlevèrent à l'épée la part importante qu'elle tenait dans les combats. Elle cessa d'être une arme de guerre dans l'infanterie dès le xvi^e siècle, et fut remplacée dans la cavalerie par le sabre et la latte. En face des armes à feu modernes, ces dernières armes n'ont même plus l'importance qu'avait autrefois l'épée dans la gendarmerie.

ÉPERONS, s. m. (*espourons, esporons, esperons*). Les éperons étaient en usage dès l'antiquité, chez les populations de l'Italie. Le

4



MUSEUM

L

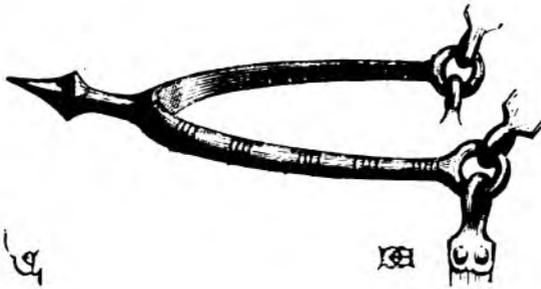
musée de Naples possède quelques éperons de fer qui datent de la fin de l'époque impériale (fig. 4). Les cavaliers du jeu d'échecs dit

¹ Dudo, *De moribus Normannorum*.

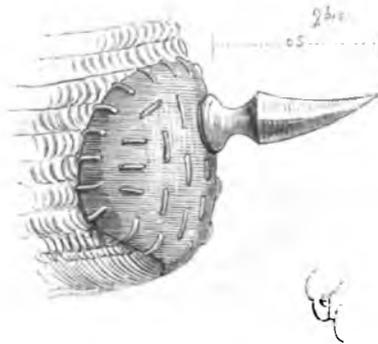
² Gaydon, duel entre Gaydon et Thiébaud, vers 1808 et suiv.

de Charlemagne¹ ont les talons munis d'éperons identiques, comme forme, à celui qui est donné fig. 1. Les Normands et les Saxons représentés sur la tapisserie de Bayeux sont, de même, munis d'éperons à une seule pointe conique et courte.

2



Ces éperons à pointe conique persistent pendant le cours du XII^e siècle. Ils sont délicats, les branches sont fines et l'ouverture du talon relativement étroite. Les brides de sous-pieds et de cou-de-pied s'attachent à un seul œillet (fig. 2²). Cet éperon est de bronze fondu, rebattu et gravé. Les branches en sont très-déliques.



On portait aussi alors, avec les chausses de mailles, des éperons qui n'étaient que de simples ergots rivés sur une plaque de fer mince. Cette plaque de fer, ou talonnière, était percée de trous et

¹ Cabinet des médailles, Biblioth. nation.

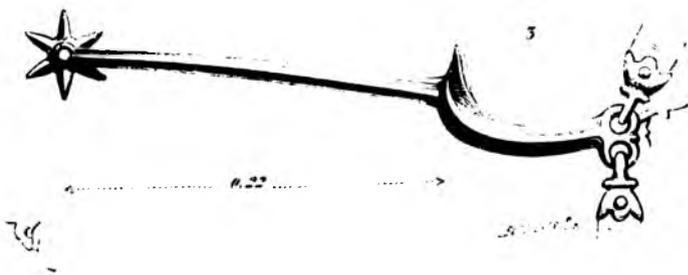
² Du musée des fouilles de Pierrefonds.

fixée à la maille au moyen de fils passant par ces trous; elle y était ainsi réellement cousue (fig. 2 bis ¹).

Ce n'est qu'au XIII^e siècle que les éperons sont armés de molettes, et celles-ci n'ont-elles habituellement alors que six pointes. Les branches, au lieu d'être horizontales, sont cambrées, pour laisser la place des chevilles et relever la tige beaucoup au-dessus du talon. On houssait alors (vers 1220) les chevaux de bataille pour les préserver des traits et des coups d'épée; il fallait que les tiges des éperons fussent fortes et longues pour se faire sentir aux flancs de la monture. Puis l'habitude, quand on chargeait, étant d'appuyer sur les étriers en tenant les jambes roides et le bas des reins portant sur le haut du troussequin de la selle, il fallait que les tiges d'éperons fussent longues, puisque la position du cavalier lui interdisait de plier les genoux, et que pour faire sentir la molette, il ne pouvait que serrer un peu les jambes.

L'éperon devait se transformer suivant les diverses manières de monter le cheval de guerre.

Jusqu'à la fin du XI^e siècle, les selles n'étaient point élevées et le cavalier était assis sur les reins de la bête; mais, quand les charges à la lance furent considérées comme très-puissantes, on dut hausser la cuiller de la selle et son troussequin, afin de donner plus de force de résistance au cavalier (voy. HARNAIS). Or, ce n'est guère

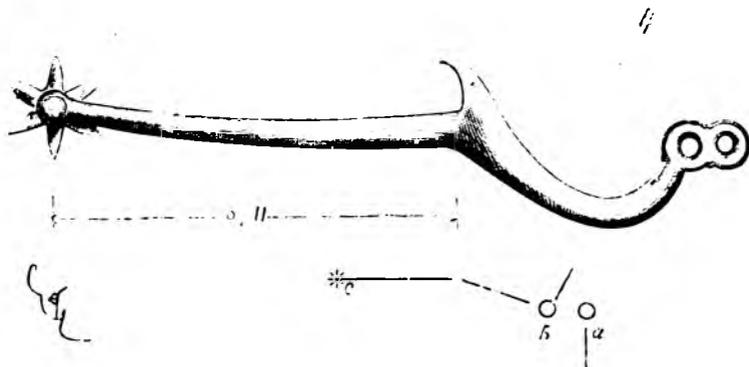


qu'à la fin du règne de Philippe-Auguste que les charges à la lance furent considérées comme la véritable force de la gendarmerie. Aussi les lances devinrent-elles alors plus longues et plus lourdes qu'elles n'étaient au XI^e siècle. Le cavalier se haussa sur ses étriers; les éperons, par suite, durent allonger les tiges et les relever fort au-dessus du talon, afin de piquer les flancs et non le ventre de la monture, que le cavalier ne pouvait plus atteindre.

¹ Collection de M. W. H. Riggs.

La figure 3 montre un de ces éperons du XIII^e siècle¹. Il est de fer, très-bien forgé ; sa tige n'a pas moins de 0^m,22 de longueur. Les branches sont extrêmement courbées pour relever la molette au niveau des chevilles. Les œillets sont doubles pour la courroie de sous-pied et celle du cou-de-pied.

Cette forme se modifie peu pendant le cours des XIII^e et XIV^e siècles. Les tiges sont plus ou moins longues, mais le principe est le même. Quelquefois les œillets sont placés horizontalement l'un près de l'autre, afin de donner plus de force à la courroie de sous-pied



en l'éloignant du talon (fig. 4²), et empêcher d'autant l'abaissement de la tige. En effet, plus le levier *ab* est long (*a* étant l'œillet de la courroie de sous-pied et *b* celui de la courroie de cou-de-pied), mieux on peut maintenir le point *c* (molette) à sa place, en l'empêchant de s'abaisser par la pression sur les flancs du cheval.

Aussi, depuis la fin du XIII^e siècle, cette méthode d'attache est-elle généralement adoptée.

Ces grands éperons de bataille étaient gênants, et on les remplaçait, quand on n'était pas armé, par des éperons plus courts, à une forte pointe (fig. 5³). Les œillets des branches de ces éperons de fer sont placés perpendiculairement aux branches. Une simple courroie passait par ces œillets allongés, formait sous-pied et se bouclait sur le cou-de-pied.

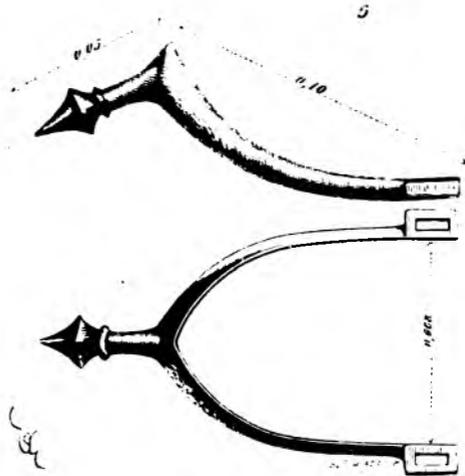
On observera que la tige est fortement renversée. C'est qu'en effet ces sortes d'éperons étaient bouclés lorsqu'on montait les rous-

¹ Musée de la ville de Reims, et collection de M. W. H. Riggs.

² Musée des fouilles de Pierrefonds (fin du XIII^e siècle ou commencement du XIV^e).

³ Collection de M. W. H. Riggs.

sins, c'est-à-dire les petits chevaux de chevauchée habillés d'une selle très-peu élevée. Alors les jambes du cavalier descendaient au-dessous du niveau du ventre de la bête, et, pour lui faire sentir l'épe-



ron, il fallait fortement plier la jambe. Le talon décrivant ainsi une portion de cercle, pour que la pointe frappât le roussin normalement et ne l'écorchât pas, la tige devait être inclinée.

Ces éperons de bronze ou de fer étaient habituellement dorés.

Les éperons d'or ou dorés étaient une marque de chevalerie :

« Esperuns d'or ad en ses piez fermez ¹... »

et quand un chevalier avait forfait, on lui coupait les éperons, comme aujourd'hui on arrache les épauettes au soldat dégradé.

Voici un chevalier que Fromons trouve trop jeune pour combattre.

« Vous estes vieus et cheuus et floris,

« Reposez-vous et faites vos délis ;

« Et cil vouldra la guerre maintenir ²... »

lui répond le jeune chevalier.

« Fromons l'oït, à pou n'enrage vis :

« — Sire Bernars, vous m'avez aati... »

reprend le vieillard.

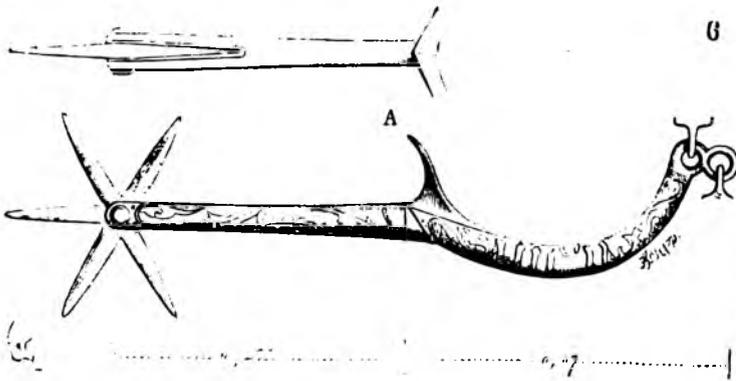
¹ *La Chanson de Roland*, st. xxvi.

² *Li Romans de Garin* édit. de M. P. Paris, t. II, p. 144.

« — Que me clamez vieillard et rasotti ;
 « Encor puis bien sur mon cheval saillir
 « A grant besoing, et mon droit maintenir.
 « Au grant estor ¹ demain vous en envi ;
 « Et ciel qui pis ou de moi ou de ti
 « Le fera, oncles, savez que je vos di ?
 « Li esperons li soit coupés parmi
 « Près du talon, au branc d'acier forbi. »

Les éperons étaient la première pièce d'adoubement de l'homme d'armes qu'on faisait chevalier. On les lui bouclait aux talons, pendant qu'il était agenouillé devant le parrain, avant l'accolade.

Il est non-seulement question d'éperons dorés, mais enrichis encore de pierreries, d'inscriptions, de nielles.



Voici une paire d'éperons de fer datant du commencement du ^{xiv}^e siècle, qui est décorée (fig. 6 ²) de gravures et des lettres vicu ³ sur les deux branches. Les molettes de ces éperons sont grandes et à six pointes. L'appendice A est destiné à empêcher les branches de se relever sur le tendon d'Achille, lorsqu'on appuie la molette contre les flancs du cheval.

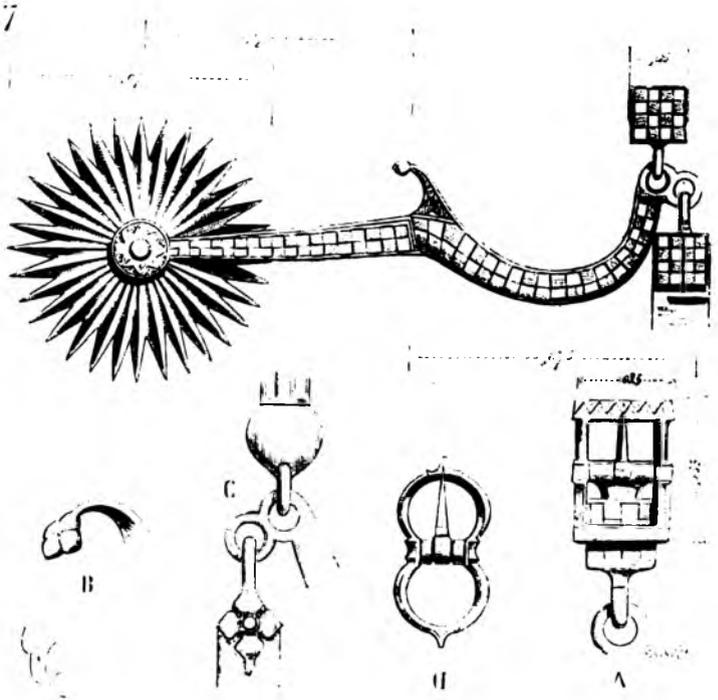
Les éperons conservent la forme de la figure 6 pendant le cours du ^{xiv}^e siècle, les branches étaient très-cambrées pour laisser la place des alvéoles. Mais, à la fin du ^{xiv}^e siècle, déjà apparaissent les mo-

¹ « Au grand tournoi. »

² De la collect. de M. W. H. Riggs.

³ Peut-être abrég. de *victuralis* ou *victorius*, qui conduit, voiturier.

lettres très-développées ; les tiges sont alors très-fortes et plates, de champ. La figure 7 présente un de ces éperons ¹. La paire est de cuivre doré et émaillé ; l'émail de l'échiqueté est blanc bleuâtre, ce qui pourrait faire supposer que ces éperons ont appartenu à un



membre de la maison de Dreux ², car on ne peut admettre le blanc, qui n'est pas un émail héraldique. A moins de supposer que cet échiqueté n'est qu'un ornement. La molette est très-grande et porte trente-deux pointes.

En A, est donnée la boucle qui permet de serrer la courroie du cou-de-pied.

En B, est présenté l'appendice du talon d'un autre éperon de la même époque ³, renversé et terminé par un fleuron.

En C, les attaches de sous-pieds et de courroie, et en D les boucles de cette même paire d'éperons. Ces appendices recourbés du

¹ De la collection de M. W. H. Riggs.

² Dreux portait échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules.

³ Collection de M. W. H. Riggs.

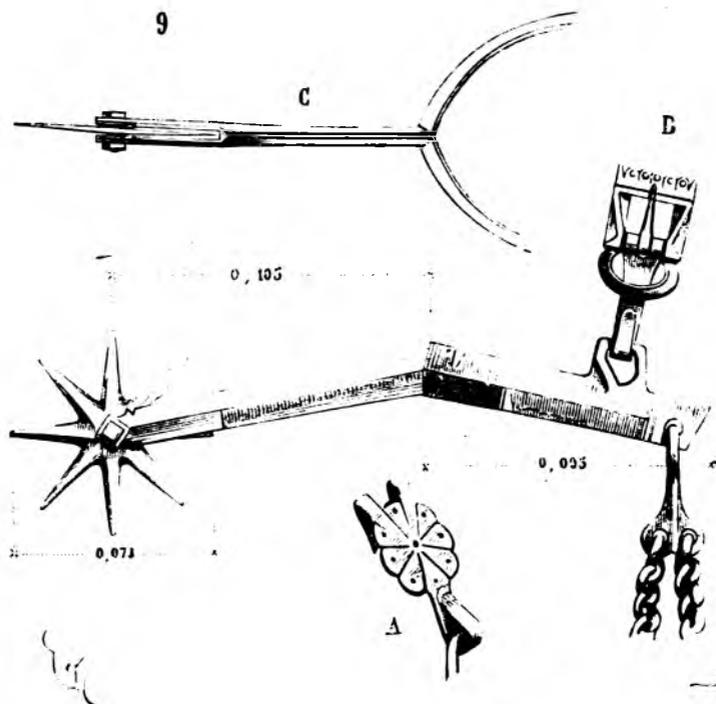
talon avaient une raison d'être tant qu'on portait des chausses de mailles ou de peau; ils devenaient inutiles et gênants même, du moment que les jambes étaient entièrement armées de plates aussi bien sur les tibias que sur les mollets, et que la molletière de fer descendait jusqu'à la semelle. A la fin du *xiv^e* siècle encore, la partie postérieure des grèves ne couvrait pas le talon, mais s'arrêtait à la



hauteur de la cheville. Les solerets de fer étaient indépendants des grèves, et les branches des éperons couvraient le joint entre le bas des molletières et le talon des solerets (fig. 8 ¹) (voy. GRÈVES et SOLERETS). L'appendice recourbé des branches d'éperons était encore motivé dans ce cas; il empêchait ces branches de pénétrer dans la jonction et de fatiguer les tendons. Mais quand les molletières de fer des grèves descendirent d'une pièce jusqu'à la semelle, il n'était plus nécessaire de donner aux branches des éperons la cambrure destinée à contourner l'extrémité des grèves enveloppant les chevilles, ainsi que le montrent les exemples précédents. Ces branches pouvaient être courbées sur un plan droit. On peut donc considérer les éperons à branches très-cambrées comme appartenant au *xiv^e* siècle, parce que la forme de ces branches était motivée par la coupe de l'extrémité inférieure des grèves de cette époque. Quant

¹ De la statue de Philippe d'Artois, comte d'Eu, mort en 1397, église abbat. d'Eu.

aux éperons dont les branches courbées sur plan droit sont larges de champ, ils appartiennent à l'époque des armures complètes de plates, c'est-à-dire au xv^e siècle.



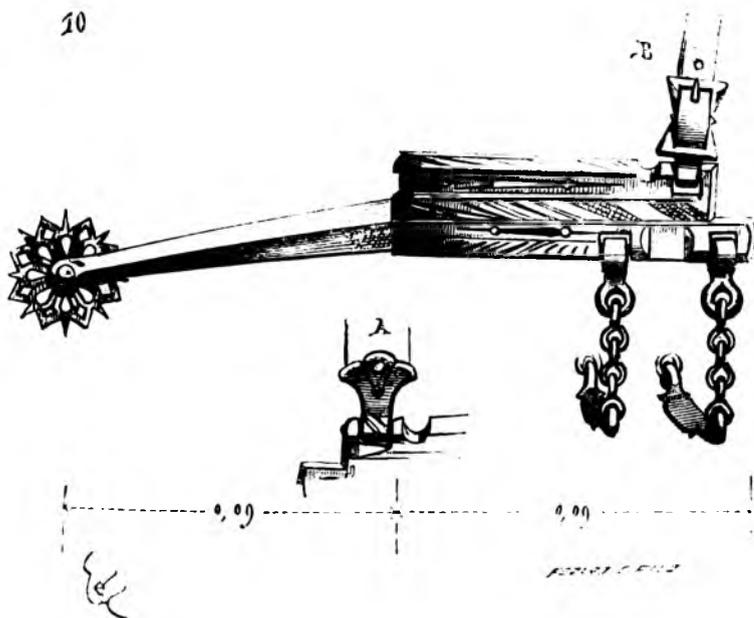
La figure 9 donne un éperon de 1430 environ, dont les branches étaient posées sur la talonnière des grèves. Cette paire d'éperons est de cuivre jaune¹. Les sous-pieds sont deux gourmettes. En A, est tracée l'attache de la courroie de cou-de-pied, et en B sa boucle. Les tiges s'inclinent légèrement vers les flancs du cheval (voyez en C).

La figure 10 présente un éperon également de cuivre jaune et datant de 1450 environ². Cette paire d'éperons, admirablement travaillée, possède des branches très-fortes, finement ajourées et gravées. Les molettes sont de même ajourées et petites, si on les compare à celles d'une époque quelque peu antérieure. Les sous-pieds sont doubles et solides. En A, est tracée l'attache de la courroie

¹ De la collection de M. W. H. Riggs.

² Ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

de cou-de-pied, et en B sa boucle, ou plutôt son passant avec ardillon. C'est vers ce temps que l'on commença de poser les tiges d'éperons directement rivées à la talonnière de fer des grèves, ce qui était assez naturel (fig. 11). On s'évitait ainsi la peine de faire chausser les éperons. Ils tenaient à l'armure même, et leur tige de-



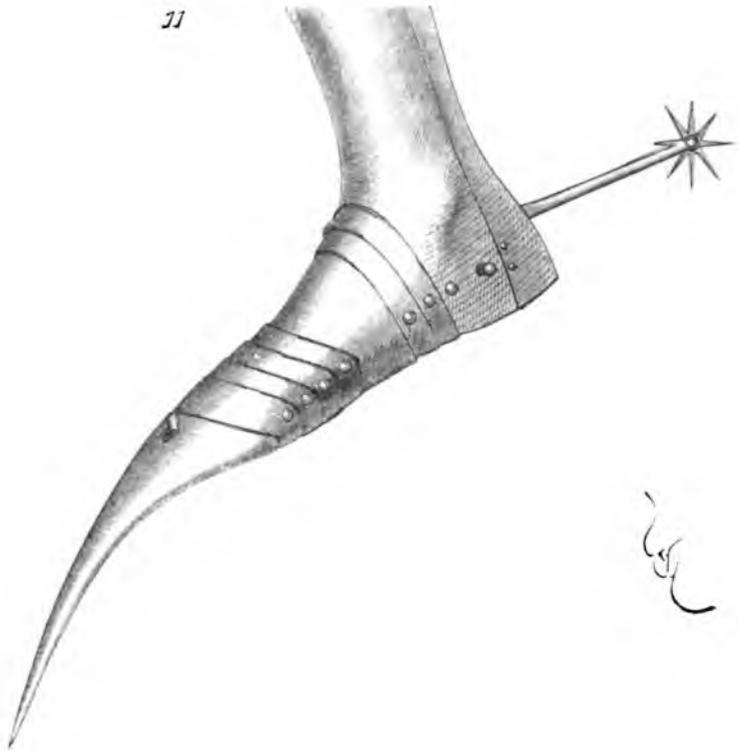
vient fort longue, lorsque, vers la seconde moitié du xv^e siècle, les chevaux furent armés de plates de fer, comme les cavaliers : car alors il fallait que l'homme d'armes pût toucher les flancs de sa monture dessous la saillie des flançois (voy. HARNAIS). Il arrivait aussi que des éperons étaient rivés à la talonnière même des solerets, lorsque celle-ci était indépendante de la molletière de fer, ainsi qu'on peut le voir dans quelques belles armures du milieu du xiv^e siècle. Merlin de Cordebeuf¹ donne sur les éperons l'instruction suivante :

« Item, et ne portera len gaires les esperons plus longs que de
 « quatre doiz ou cinq doiz (10 à 13 centimètres), affin quilz ne nuy-
 « sent point pour combattre à pié. Et tous les aultres chevaliers et
 « escuiers de ceste queste pourront porter esperons dorez. »

¹ *L'Ordonnance et matière des chevaliers errans* (milieu du xv^e siècle). Voyez : *Du costume militaire des Français en 1446*, par M. René de Belleval.

Dès le xii^e siècle, les courroies de cou-de-pied des éperons étaient souvent ornées d'orfèvrerie et de pierres précieuses. Mais ce luxe fut surtout admis à la fin du xiv^e siècle et au commencement du xv^e.

Il existe, dans les collections publiques et privées, des éperons du commencement du xvi^e siècle, qui sont d'un merveilleux travail ;



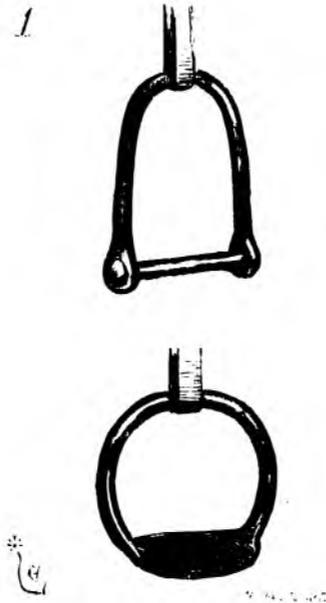
damasquinés émaillés, niellés, ciselés. Pendant tout le cours du moyen âge, les *esperonniers* étaient d'habiles ouvriers, fort estimés, car les gentilshommes tenaient fort à posséder des éperons qui leur fissent honneur. Toutefois la forme de ceux-ci en France était simple, si on la compare à celle des éperons fabriqués en Italie et surtout en Espagne.

ESCRIME, s. f. (*eskiermie*). Combat à l'épée, à pied.

ESPALIÈRE, s. f. — Voyez SPALLIÈRE.

ESTACHEURE, s. f. Boucle, attache,

ÉTRIER, s. m. (*estrief, estref, estrier, estrett*). L'étrier était en usage dès l'antiquité romaine, bien que la plupart des cavaliers faisant partie des armées de l'empire ne paraissent pas s'en être servis. Le musée de Naples conserve cependant des étriers de fer d'une forme très-simple et qui appartiennent à l'époque impériale. On n'ignore pas que les armées romaines comprenaient des corps de cavalerie de contrées très-diverses : Gaulois, Germains, Numides, Ibères.



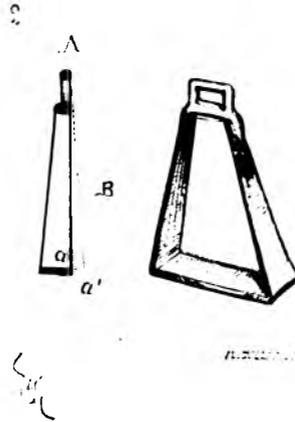
Ces cavaliers ne montaient point de la même manière à cheval et combattaient différemment. Les cavaliers se servant d'arcs devaient posséder des étriers, pour pouvoir viser sûrement. Si les cavaliers germains dédaignaient les selles, et par conséquent les étriers, il n'est pas dit que les Numides et les Ibères ne s'en servissent pas. Quoi qu'il en soit, la figure 1 donne deux étriers antiques de formes différentes, tous deux de fer ¹.

A dater de l'époque carlovingienne, les cavaliers sont toujours représentés avec des étriers, et dès le ^x^e siècle la manière de combattre à cheval exigeait l'emploi de cette partie du harnais.

Ces anciens étriers sont très-simples de forme, triangulaires, avec

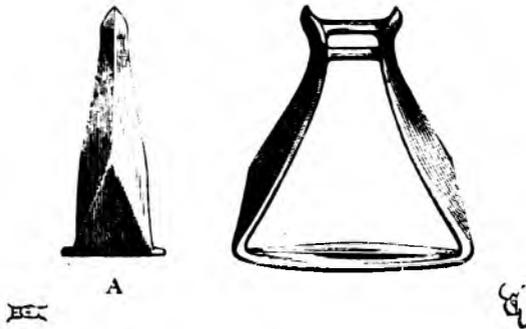
¹ Musée de Naples.

bielle pour passer les étrivières (fig. 2¹). Les bielles sont forgées sur la prolongation d'un des plans (voy. la section A), de sorte que la face antérieure de l'étrier étant en B, la semelle tendait toujours



à se projeter un peu en avant, et, de *a*, à venir se placer en *a'*, si l'étrier est laissé libre. Le bord *a*, se projetant en *a'*, s'arrête nécessairement sous la chaussure, et empêche ainsi le cavalier de perdre les

3



étriers. Cette suspension excentrique est plus accusée encore dans des étriers d'une époque postérieure. Les cavaliers du jeu d'échecs dit de Charlemagne, ceux de la broderie de Bayeux, des manuscrits des X^e, XI^e, XII^e et XIII^e siècles, possèdent des étriers semblables à

¹ Ancien musée du château de Compiègne, fouilles du mont Berny.

ceux que donne la figure 2 ; et il ne paraît pas que, dans les Gaules du moins, cette forme ait été sensiblement modifiée pendant cette période. Ce n'est qu'à la fin du xiv^e siècle que les étriers sont fabriqués sur de nouveaux modèles. L'arcade de l'étrier est renflée vers son milieu, large, et la semelle en forme d'amande, ajourée pour y pouvoir fixer un coussinet (fig. 3¹). En A, cet étrier est montré de



profil. Alors, et même bien avant cette époque, le cavalier se dressait sur les étriers pour charger à la lance ; donc il était nécessaire de garnir d'un coussin de peau la semelle de ces étriers, pour que le pied fût solidement appuyé et ne pût glisser par suite d'un choc.

Mais, vers cette époque, les hommes d'armes portaient des solerets à poulaines et parfois la semelle des étriers était disposée en raison de cette étrange chaussure (fig. 4²). Cet étrier (du pied gauche) est de fer forgé. L'arcade est rivée aux bords relevés de la semelle ; le tout était doré.

Ces étriers de la fin du xiv^e et du commencement du xv^e sont souvent façonnés de manière à préserver le cou-de-pied. Voici un de ces étriers (fig. 5³), de fer forgé, composé de deux bandes de fer

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac* (1400 à 1425).

² Collect. de M. W. H. Riggs. M. Riggs possède la paire.

³ De la même collection.

larges, soudées à la tête, à la bielle de suspension et rivées à une doublure découpée recouverte d'un animal ciselé. La semelle est elle-même rivée à la partie inférieure des bandes formant arcade protectrices du cou-de-pied.

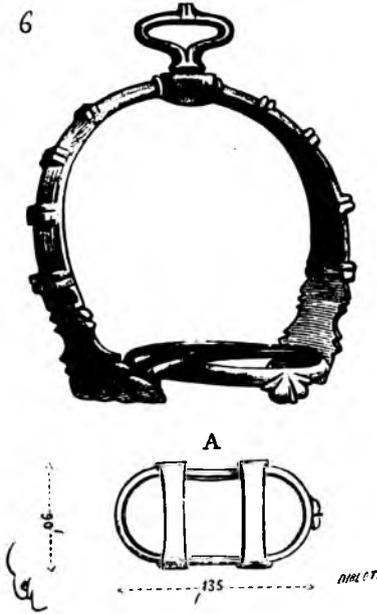


Plus tard, vers 1430, on reprit les étriers à arcades circulaires (fig. 6¹), et l'on adopta parfois les bielles mobiles pour que les étrières pussent se tourner autour de la jambe, suivant les mouvements de celle-ci. Ces sortes d'étriers sont représentés fréquemment sur les vignettes des manuscrits de cette époque. Celui que présente la figure 6 est de fer, délicatement forgé. La semelle, composée d'une bande ovale-allongée, est recouverte de deux bandes plates, parallèles, qui sont rivées aux extrémités inférieures de l'arcade. En A, est tracée la semelle vue par-dessus. Parfois ces arcades étaient chantournées, ainsi que nous l'avons vu précédemment, pour faire que l'étrier laissé libre et prenant son centre de gravité, élevât le bord de la semelle afin d'empêcher l'extrémité du pied du cavalier de glisser (fig. 7²). Suspendu librement, l'extrémité *a* de la semelle se projetait en *a'*. Les solerets minces et longs étant remplacés, à la fin du xv^e siècle, par des solerets larges du bout, il fallait ouvrir l'arcade des étriers. Ceux-ci devinrent alors

¹ Collection de M. W. H. Riggs.

² De la même collection.

plus volumineux (fig. 8 1). L'arcade servit de garde et fut parfois ajourée, ainsi que l'indique notre figure. C'étaient là de ces étriers



dits à *fenêtres*. La bielle de suspension était masquée par des joues de fer, et sur la semelle, composée d'un gril, était fixé un coussinet



de peau. Ces étriers sont de fer forgé, ciselé et poli. Avec les sole-
rets arrondis ou carrés du bout, il arrivait que le cavalier dégageait

1 De la même collection.

difficilement le pied de l'étrier, ce qui, en certains cas, pouvait être dangereux.



Pour éviter cet inconvénient, on fabriqua des étriers fermés, *étriers à cage*. Ainsi, le pied ne pouvait-il s'engager (fig. 94). Ce

9



grillage préservait en outre les pieds des coups d'épée, de masse ou des atteintes.

¹ De la même collection.

Dès le XIII^e siècle, il est question d'étriers niellés et d'étrivières enrichies de pierres fines :

« Li Amirax fist bien conréer son destrier ;
 « N'i ot ne frain ne sele ne fust faite à ormier ;
 « Tot sont à reilles d'or ¹ portendu li estrier,
 « Mainte esmeraude i ot et maint topasse chier ². »

Ces étrivières devaient être très-solides, puisque, pour charger, le cavalier pesait de tout son poids sur les étriers ; aussi les fabriquaient-on de cuir de cerf :

« De .IIII. fors sorcengles fu li chevox cenglés ;
 « Li estrief ³ sont de cherf, .IIII. fois fu tanés :
 « Li anel ⁴ en sont d'or, .X. pox ont mesurés.
 « Par son estrief senestre est li Sodans montés :
 « A son estrief ot .XX. rois coronés ⁵. »

Quand on voulait faire honneur à quelqu'un, on lui tenait l'étrier gauche, et dans la *Chanson de Roland* nous voyons l'oncle de Guenes lui tenir l'étrier au moment où le comte va remplir une dangereuse mission :

« L'estrieu li tint sun ucle Guinemer ⁶. »

Dans le roman d'*Ogier l'Ardenois*, Charlemagne ne dédaigne pas de tenir l'étrier du héros. Le prince a la tête couverte de son heaume ; mais Ogier :

« Le roi regarde sous son elme gemé,
 « Ben le conut quant il l'ut avisé,
 « Et as elx vairs et au chief finestré.
 « Tel duel en a, près n'a leseus devé ;
 « D'ire et de honte commença à plorer.
 « — Sire, dist-il, or m'avez vergondé.
 « Tout mon lignage estera reprové,
 « Et moi meisme à trestot mon ae,
 « Que roi de France soit par moi avilés,
 « Que tenu m'ait mon estrief noélé.
 « — Ogier, dist Kalles, je l'ai fait de mon gré ⁷. »

¹ Étrivières d'or.

² *La Conquête de Jérusalem*, chant VII, vers 6549 et suiv., publ. par M. Hippeau (XIII^e siècle).

³ Pour les étrivières.

⁴ Les étriers, les arcades.

⁵ *La Conquête de Jérusalem*, chant VIII, vers 8281 et suiv.

⁶ St. xxvi.

⁷ Vers 12777 et suiv.

Mais c'était faire acte de prouesse que de se mettre en selle sans toucher l'étrier.

« Li rois saut en la sele, qu'à estrief n'en sot gré ¹. »

On disait *s'afiquer aux étriers*, pour se dresser sur les étriers :

« Li Sarrazins s'afice ess estriés noielés ². »

et dans le roman de *Hugues Capet* :

« Sur lez estriers s'afique con campion eslés ³. »



FAUCHART, s. m. (*faussart, fausart, fauchon*). Arme d'hast. Originellement cette arme offensive n'était autre chose qu'une faux emmanchée droite à l'extrémité d'une hampe, et dont les paysans appelés à combattre pour leurs seigneurs se servaient en guerre. Il est question du fauchart dès le commencement du XIII^e siècle.

« Chascuns porte .i. fausart, dont li archiers respent ⁴. »

Et en effet, alors, les archers, gens de commune habituellement, avaient pour arme de main une lame emmanchée au bout d'un bâton. Les premiers faucharts sont donc, à proprement parler, des lames de faux emmanchées droites. Cependant les cavaliers se servaient aussi de cette arme d'hast :

« Son cheval esperone par merveillox air,
« D'un fausart que il porte vait Enguerran férir ⁵. »

Joinville raconte comment un clerc tua trois voleurs avec une arbalète et un fauchart : « Et li clers prist le fauchon que li enfes tenoit, « et les ensui à la lune, qui estoit belle et clere. Li uns en cuida « passer parmi une soif en un courtil, et li clers fiert dou fauchon...

¹ *La Conquête de Jérusalem*, chant VII, vers 6696.

² *Fierabras*, vers 663 (XIII^e siècle).

³ Vers 3407 (XIV^e siècle).

⁴ *La Conquête de Jérusalem*, chant VI, vers 5798.

⁵ *Ibid.*, chant VIII, vers 7988, 7989.

« et li trancha toute la jambe, en tel maniere que elle ne tient que
 « à l'estival... Li clers rensui l'autre, liquex cuida descendre en une
 « estrange maison là où la gent veilloient encore ; et li clers le feri
 « dou fauchon parmi la teste, si que il le fendi jusques es dens ¹. »
 C'était donc là une arme redoutable entre des mains vaillantes.



La transition entre l'arme d'hast, composée d'une lame de faux, et le fauchart, arme façonnée pour le combat, est difficile à établir. La faux a son tranchant du côté de la concavité, le fauchart du côté de la convexité. A quel moment a-t-on fait des faucharts qui n'étaient plus des faux dont la douille est retournée à la forge ? Nous n'avons pas trouvé trace de cette transformation régulière. Le fauchart, arme fabriquée uniquement pour le combat, apparut au XIII^e siècle, dans les provinces méridionales de la France et en Italie (fig. 1²). C'est, ainsi que le montre notre figure, une lame longue, aigüe, avec deux appendices latéraux en forme de serpe ou de faucille. On donnait aussi à cette arme le nom de *vouge*³ ou de *vougesse* ; le mot *vouey* s'appliquait à l'ustensile appelé aujourd'hui *serpe*. Le fauchart

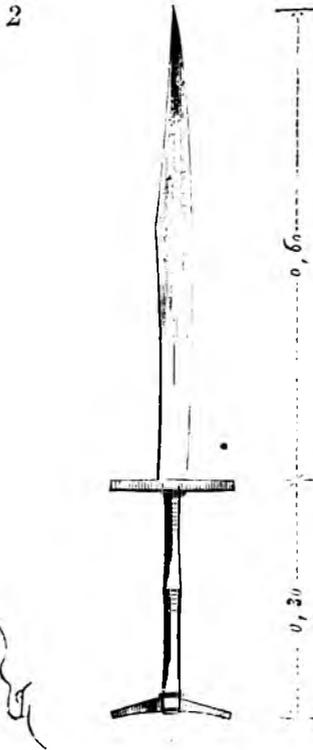
¹ *Hist. de saint Louis*, par le sire de Joinville, publ. par N. de Vailly, p. 42.

² Manusc. Biblioth. nation., *Traité du péché originel*, en vers patois de Béziers (seconde moitié du XIII^e siècle).

³ Le ou la vouge : *vougette*, *volana*, *vanga* (voy. VOUGE).

était encore, pendant les xiv^e et xv^e siècles, le *couteau de brèche*, c'est-à-dire l'arme destinée aux soldats montant à l'assaut et aux abordages.

La hampe du fauchart était plus ou moins longue, suivant la fan-



taisie de chacun. On voit des faucharts du xiv^e siècle qui sont emmanchés d'une poignée à deux mains, comme le serait une lame de sabre, le tranchant étant du côté convexe (fig. 2¹). D'autres possèdent une hampe de 1^m,50 de longueur, et au talon de la lame est forgée une traverse, en manière de garde (fig. 3²). Cet appendice n'existe parfois que d'un seul côté³.

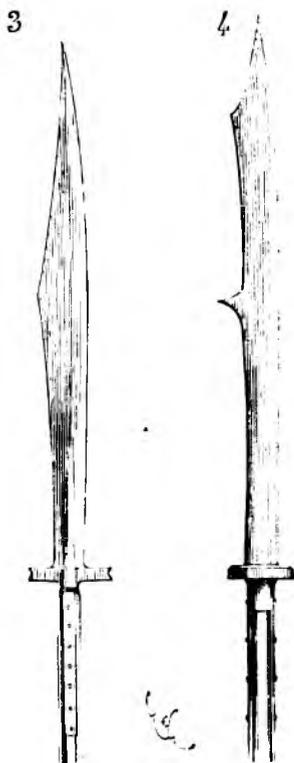
Au dos de la lame du fauchart de la fin du xiv^e siècle, qui n'a jamais qu'un seul tranchant du côté de la courbe convexe, ressort,

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1395 environ).

² Même manuscrit.

³ Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Luc*, français.

vers 1400, une pointe ou petit crochet (fig. 4¹). Cette arme de piéton était en effet à deux fins : elle servait à fournir des coups d'estoc et à accrocher les armes des cavaliers afin de les désarçonner. Un bras vigoureux enfonçait cette pointe du dos de la lame dans le hau-

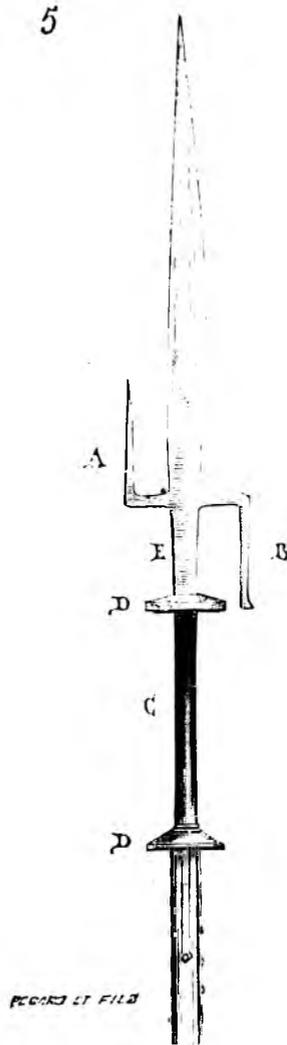


bert du cavalier, elle faussait et pénétrait la maille ou l'étoffe, et il n'y avait plus qu'à tirer violemment à soi pour faire perdre les étriers à l'homme d'armes. Mais plus tard, les hommes d'armes portant des corselets d'acier, des dossières, ou tout au moins des brigantines doublées de lames de fer, la pointe ne pouvait pénétrer ces plates : on changea la forme des appendices de la lame du fauchart. On commença par un crochet se retournant parallèlement au dos, de telle sorte qu'on enfonçait ce crochet entre les plates, et qu'au lieu de

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Guyon le Courtois*, français (1400).

tirer le cavalier à soi, on le renversait de l'autre côté de la monture (fig. 5¹).

Ce fauchart possède deux crochets chevauchés. Le crochet A s'en-

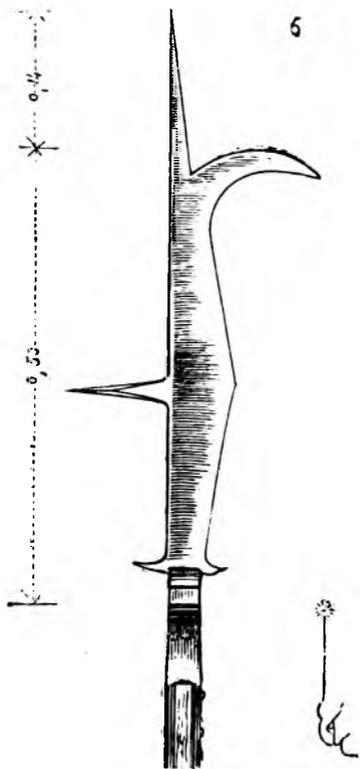


gage entre les plates, et ayant l'épaisseur du dos de la lame, c'est-à-dire 0^m,006 environ, permet, par un demi-tour, de fausser l'armure

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Quinte-Curce*, français, dédié à Charles le Téméraire.

et de blesser grièvement le cavalier. La hampe, longue de 1^m,50 environ, se termine par une longue prise C, et deux gardes D, en forme de disques.

Le fantassin pouvait porter une de ses mains entre ces deux gardes, ce qui augmentait sa force pour faire un demi-tour ou une pesée, et même au-dessus du talon de la lame, en E. Alors les doigts de la main étaient protégés par le crochet B.



Au xv^e siècle, d'après Meyrick¹, le fauchart « est une arme en « forme de serpe, avec une pointe à la partie supérieure et une autre « à angle droit sur le dos de la lame » (fig. 6²).

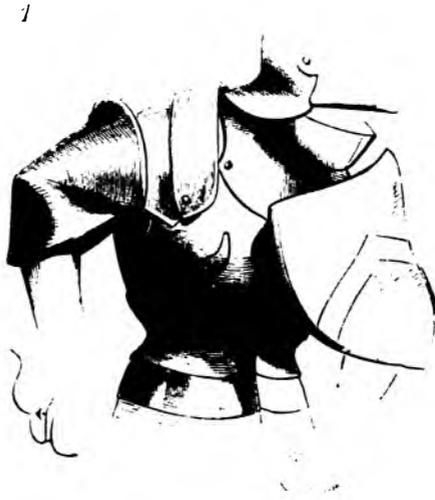
Cet exemple correspond exactement à la description donnée par Meyrick. Mais il en était du fauchart, même au xv^e siècle, comme

¹ *Ancient Armour*, t. II.

² Ancienne collection du château de Pierrefonds (seconde moitié du xv^e siècle).

de beaucoup d'autres armes offensives ou défensives ; il y avait bien des variétés de formes : chacun prétendait apporter une amélioration ou une disposition nouvelle aux armes dont il faisait usage. Aussi n'est-il pas aisé d'établir des distinctions absolues entre le vouge, le fauchart, la guisarme et le couteau de brèche ; et, de fait, ces noms semblent avoir été donnés à des armes analogues, sinon identiques. (Voy. GUI SARME, VOUGE.)

FAUCRE, s. m. (*fautre*). Arrêt fixé au plastron de fer pour recevoir le bois de la lance lorsqu'on chargeait à cheval. Le faucre est d'autant plus volumineux que la lance est plus lourde (voy. LANCE). Dans l'origine, c'est-à-dire au moment où les hommes d'armes commencent à adopter le corselet de fer, vers la fin du XIV^e siècle, le



faucre est un simple crochet rivé au droit de la mamelle dextre du plastron (fig. 1¹). Mais ce crochet saillant étant gênant si l'on se battait à l'arme blanche, on le fit à charnière, vers le milieu du XV^e siècle, de manière à pouvoir le relever (voy. DOSSIÈRE, fig. 6). Plus tard on y ajouta un ressort pour l'empêcher de retomber par son propre poids, puis on le vissa en travers (voy. JOUTE, fig. 11 et 13). Dans les charges, le faucre, garni d'une mince lame de plomb ou de bois tendre dans sa concavité, non-seulement supportait une partie

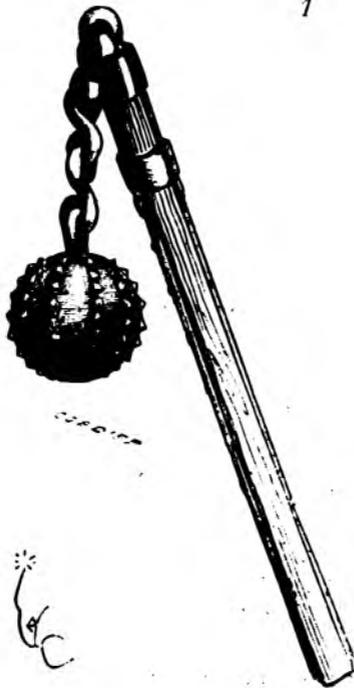
¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre de Guyon le Courtois* (1400).

du poids de la lance, mais arrêtait son recul, parce que le bois était muni d'un appendice appelé *grappe*, et qui se composait d'une frette garnie de billettes de fer (voy. LANCE). De fait, le faucré primitif que donne la figure 1 ne pouvait recevoir le bois, mais la courroie qui y était fixée. Le faucré compliqué de la fin du xv^e siècle et du commencement du xvi^e siècle fut surtout adopté pour les joutes.

FLANCHERIE, s. f. Pièce de la housse qui couvrait les flancs du cheval de guerre. (Voy. HOUSSE.)

FLANÇOIS, s. m. Armure des flancs du cheval. (Voy. HARNOIS.)

FLÉAU, s. m. (*flael*). Arme offensive, composée d'une masse de fer retenue par un bout de chaîne, par une bande de cuir ou une



bielle, à l'extrémité d'un bâton. Cette arme terrible, qui avait l'inconvénient de blesser parfois celui qui la maniait par des chocs en retour, était surtout usitée en Allemagne, en Suisse, et ne paraît pas

avoir été habituellement employée en France. Il en est rarement question dans les romans et chroniques ; les manuscrits des ^{xii}^e, ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles ne figurent de fléaux dans leurs vignettes qu'exceptionnellement.

La figure 1 donne un de ces fléaux, qui date du ^{xii}^e siècle ¹. Il se compose d'une sphère de fer armée de têtes de clous, suspendue par un bout de chaîne à un bâton qui n'a guère que 0,70 de longueur.

« Son flael prent et met en place,
« A Geuffroy sur le heaume en donne ². »

Cette arme, la masse ou le marteau d'armes, et le godendac, fort usités à la fin du ^{xiii}^e siècle, firent renforcer le haubert d'ailettes

9



et de plates partielles. Les piétons, pendant les ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, surtout en Suisse et en Allemagne, portaient souvent des fléaux, et les musées de ces contrées en possèdent encore un assez grand nombre.

La figure 2³ présente un fléau du commencement du ^{xv}^e siècle,

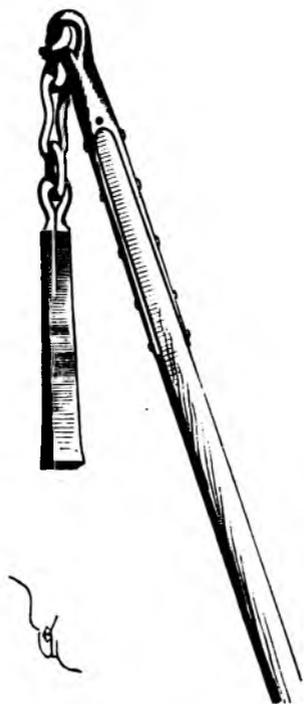
¹ Statue d'Olivier, cathédrale de Vérone, porte principale.

² *Le Livre de Lusignan, Mélusine*, vers 3310 (^{xiv}^e siècle).

³ Manusc. Biblioth. nation., *les Merveilles du monde*, français (1400 à 1415).

composé à peu près comme le précédent, d'une boule de fer garnie de pointes aigües, suspendue par un bout de chaîne à un manche court. Les Anglais se servaient aussi du fléau à une ou plusieurs boules et d'un bâton terminé par une sphère armée de pointes, auquel ils donnaient le nom de *goupillon*, et les Allemands, d'un fléau à plusieurs chaînes terminées par des boules de fer, appelé *scorpion*. Ces armes offensives ne semblent guère avoir été adoptées en France.

3



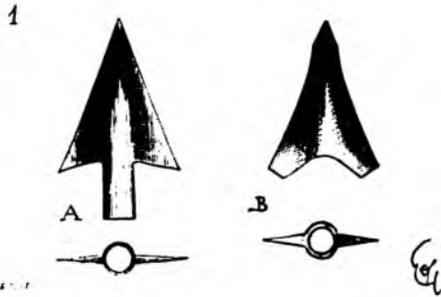
Les fléaux des gens de pied avaient des manches plus longs, car cette arme s'adressant aux cavaliers, il fallait les pouvoir atteindre. On voit encore dans quelques arsenaux des fléaux établis conformément à la figure 3 : un lingot de fer à section carrée, et plus épais du bout que près de l'attache, remplace la sphère. Cela était plus facile à fabriquer et convenait aux gens de pied. Quelquefois ce lingot est armé de pointes¹.

Le fléau fut employé jusqu'au xvi^e siècle, et les musées d'artillerie de Paris, de Prague, de Genève, de Munich, de Dresde, en possèdent qui datent de cette époque. (Voyez GOUPIILLON.)

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

FLÈCHE, s. f. (*houjon, fesse, saiette, saete, paonnet, barbillons*). Dans l'article ARC, nous avons dit quelques mots relativement à la dimension donnée aux flèches pendant le moyen âge.

Ces flèches sont d'autant plus courtes, en règle générale, que l'arc a plus de rigidité et est plus dur à bander. Car, pour que le tir de la flèche soit assuré, il faut que le fer, lorsque la corde est bandée, atteigne presque la poignée de l'arc ; donc, plus l'arc est long et souple, plus la corde bandée donne un angle aigu, et plus est longue la distance entre la main droite et la main gauche. C'est pourquoi les arcs dits *turcois* (voy. ARC, fig. 3 bis et 6), qui étaient très-durs à bander et petits, ne pouvaient envoyer que des flèches courtes, tandis que l'arc anglais, qui était grand et souple, envoyait des flèches longues. Il est certain que la longueur de la flèche était une des causes de la justesse du tir.



Le bois des flèches était ordinairement fait de pin, de mélèze et de frêne ; on choisissait des brins à fils serrés et réguliers, car il fallait que la flèche conservât la ligne droite et ne fût pas lourde. Le poids du bois dépendait d'ailleurs du poids du fer, car, pour qu'une flèche fournit la plus longue course possible et arrivât au but normalement, il fallait que son centre de gravité fût placé au milieu de sa longueur. Aussi les bois des flèches bien fabriqués sont-ils légèrement renflés vers leur milieu, étant formés ainsi de deux cylindres coniques et tronqués, se dirigeant d'une base commune vers la pointe et vers l'encoche. Celle-ci doit être profonde et largement ouverte, mais l'entaille donnant deux côtés légèrement fermés.

La flèche se compose du bois, du fer et de l'empenne.

Les fers de flèches d'une haute antiquité sont nombreux dans les divers musées de l'Europe. Les plus anciens sont, comme chacun sait, de silex, plus ou moins bien taillés et fixés au moyen d'une petite soie réservée entre les deux ailes. Nous n'avons pas à nous

occuper de ces armes primitives, mais qu'adoptaient, il y a peu d'années, et qu'adoptent encore certaines peuplades de l'Asie centrale. Le musée de Naples possède des fers de flèches de l'époque gréco-italique ; ils sont de fer forgé, très-menus et munis d'une petite douille (fig. 1) dégagée (voyez en A), ou prise entre les ailes (voyez en B¹). Ces fers restaient nécessairement dans la plaie, si la flèche s'enfonçait de plus de 0^m,03. Cette forme de fers fut très-longtemps adoptée, puisqu'on en trouve qui paraissent dater du XII^e siècle.

La flèche prenait son nom du fer qui y était attaché. Le *boujon* était la flèche dont le fer donnait une section triangulaire ou carrée :

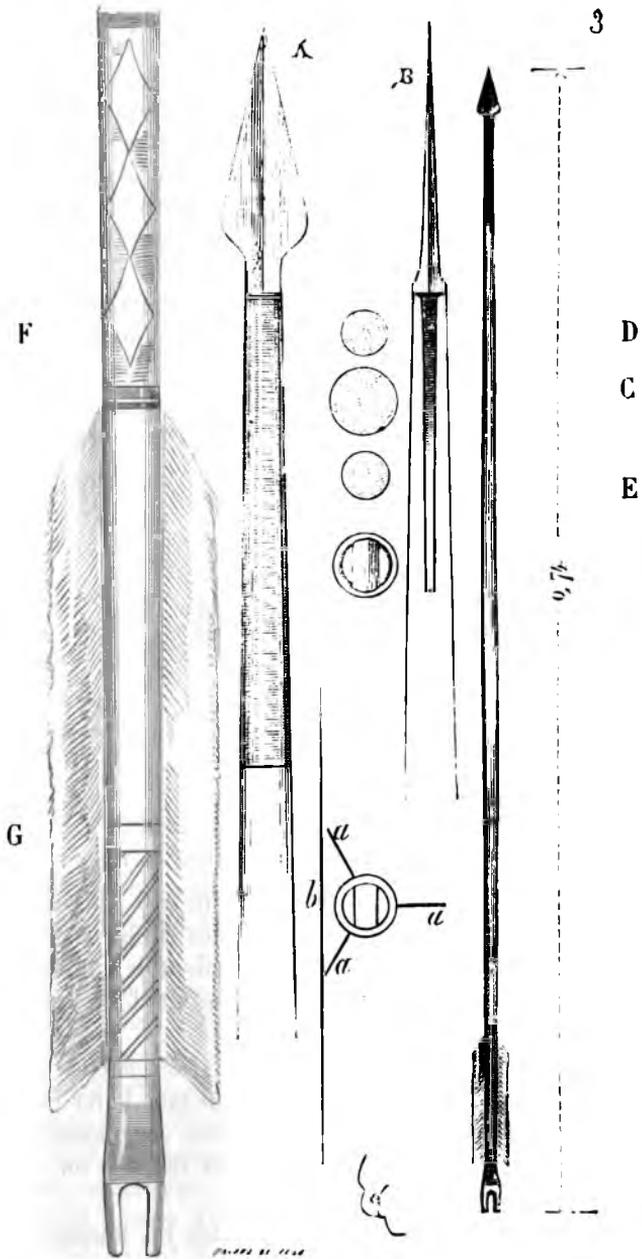


cette désignation s'appliquait le plus souvent aux carreaux d'arbalète ainsi ferrés. Les *passadoux* étaient des flèches à fer plat et triangulaire (voy. en A, fig. 1). Les *dardes* étaient de longues flèches à fer lourd ; les *barbillons*, des flèches dont le fer était barbelé (fig. 2).

Jusqu'au XIV^e siècle, il semble que les fers des flèches portaient une douille dans laquelle entraient le bois ; plus tard le fer était muni d'une soie plus ou moins longue, pincée dans une entaille pratiquée dans le bois ; le tout serré par un fil de soie ou de coton bien collé.

On a trouvé beaucoup de fers de flèches sur les anciens champs

¹ Ces exemples sont présentés grandeur d'exécution. On trouve des fers analogues dans les habitations lacustres de Bienne.



de bataille des XIV^e et XV^e siècles, qui présentent tous à peu près la

même fabrication. Mais ces fragiles projectiles sont rares dans les collections. Toutefois en rencontre-t-on qui datent du xv^e siècle. Telle est la flèche que nous donnons ici et qui provient de l'arsenal des chevaliers de Rhodes (fig. 3¹). En A, le fer est présenté grandeur d'exécution de face, et en B, de profil, avec la soie pincée dans le bois. En C, est tracée la section du bois au milieu du fût; en D, près du fer, et en E au-dessus de l'encoche. L'entaille du bois qui reçoit la soie du fer est maintenue par un fil de coton (voy. en F) sur lequel est collé soigneusement un très-léger vélin de couleur sombre. En G, est donnée grandeur d'exécution l'extrémité inférieure du fût, avec l'encoche et l'empennage simplement collés. Au-dessus de l'encoche est enroulé un fil de coton bien collé.

Il y a trois pennes collées à ce fût, suivant les directions tracées en *a*, de telle sorte que ces pennes ne pussent faire dévier la flèche lorsqu'elle était lâchée, en frottant contre le bois de l'arc *b*.

Le fût de ces flèches, qui ont 0^m,74 de longueur, compris le fer, est de bois de mélèze, et fabriqué avec un soin extrême. Au-dessus de l'empennage le fût est peint et doré, ainsi qu'au-dessus de l'encoche. Le manuscrit sur le costume militaire français de 1446² dit que la flèche française de son temps a quatre palmes ou quatre palmes et demie de longueur, ce qui donnerait environ 0^m,92 à 1^m,02. Cette flèche est moins longue, mais nous croyons qu'elle date du commencement du xv^e siècle, et en effet, vers le milieu de ce siècle, l'arc français fut fabriqué sur des dimensions plus grandes que précédemment, d'où il s'ensuivait qu'on devait donner plus de longueur à la flèche. Toutefois les flèches indiquées dans les vignettes du beau manuscrit de Froissart³, qui date du milieu du xv^e siècle, ne paraissent pas avoir plus de 0^m,75 de longueur.

FRONDE, s. f. (*gibet, treget*). Au XIII^e siècle, le frondeur était généralement désigné par le mot *eslingur*⁴ : « E li eslingur aviruerent la maistre cited e grant partie en destruisrent⁵. »

« Le chastel voldrad avoir par Flamens e archiers,

« Par bones perieres, par ses enginz mult fiers

« E par ses eslingurs, par ses arbelastiers⁶. »

¹ Musée d'artillerie de Paris; cabinet de l'auteur. Ces flèches ont été données par M. Salzmänn.

² Publié par M. R. de Belleval.

³ Biblioth. nation.

⁴ *Chron. des ducs de Normandie*. Angl. *slinger*.

⁵ *Li quarz Livre des Reis*, p. 354.

⁶ *Chron. de Jordan Fantosme*, st. CXX.

La fronde est une arme de jet connue dès la plus haute antiquité. Les Grecs et les Romains employaient, dans leurs armées, des corps de frondeurs qui se servaient habituellement de balles de plomb coulées au moule et ressemblant à une olive très-allongée (*glandula*) (fig. 1). Quelquefois sur ces balles, qui sont en assez grand nombre dans les collections d'Italie et de France, on lit ces mots venus dans la fonte : *Mange*, — *Reçois*, — *A toi*, etc. Les frondeurs se servaient aussi de pierres. La forme du projectile fut conservée pendant les pre-

1



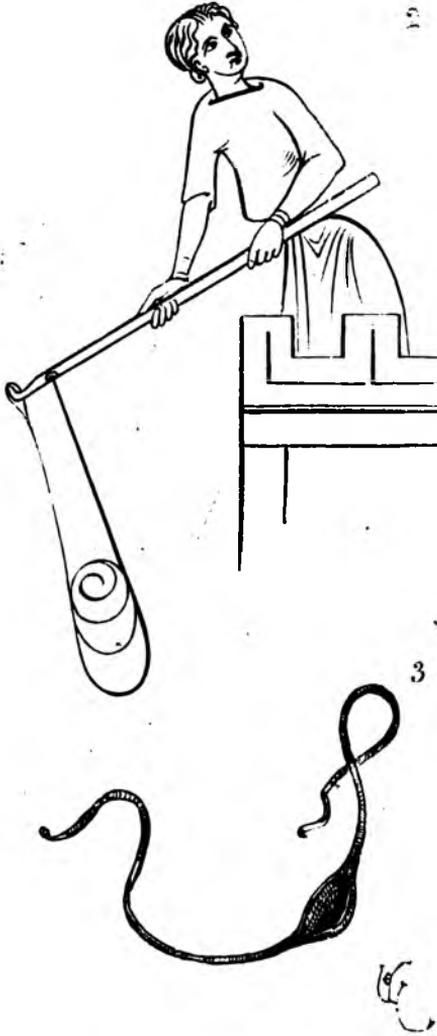
miers siècles du moyen âge. Mais, pour le lancer, on employa plusieurs moyens. Dès le x^e siècle il y avait la fronde à manche de bois (*gibet*) (fig. 2¹). Le frondeur augmentait ainsi la puissance de projection, et cette arme était une véritable pierre de main. Simultanément on se servait de la fronde simplement composée d'une poche à laquelle étaient attachées deux cordelles (fig. 3). L'adoption de l'arbalète dans les armées à dater du xii^e siècle enleva aux frondeurs une partie de leur valeur, le carreau étant beaucoup plus pénétrant que n'était la pierre de fronde. Cependant on ne cessa d'avoir des frondeurs, notamment pour défendre ou attaquer des places fortes. Au xv^e siècle même, les armées d'Espagne en possédaient qui passaient pour être très-adroits². La figure 4³ présente un de ces frondeurs faisant partie de l'armée du roi de Castille. La fronde se compose d'une simple courroie à laquelle la pierre oblongue est sus-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Bible* n° 6/2.

² On sait que les frondeurs des armées romaines étaient fournis en partie par les Iles Baléares.

³ Manusc. Biblioth. nation., *Chron. de Froissart* (1450 environ).

pendue en équilibre. Pour lancer le projectile, le frondeur faisait faire un ou deux tours à la fronde et lâchait au moment voulu un des



bouts de la courroie. Il fallait posséder une grande habitude de cette arme pour s'en servir avec succès. Ce frondeur, armé d'une salade avec colletin, d'un habillement de jambes et d'un jaque de mailles, avec spallières de peau piquée et rembourrée, a relevé les pans de

sa cotte pour que ses plis ne puissent accrocher la pierre. Il se couvre d'un petit pavois très-recourbé. On ne signale pas de frondeurs

4



parmi les gens des communes françaises, qui devaient le service militaire.

FRONTEAU, s. m. (*chanfrein*). Partie de la tête du cheval qui couvre le front et les yeux. Ce mot est plutôt employé pour désigner l'ornement qui décorait la partie supérieure du chanfrein.



GAMBISON, s. m. (*gambeson, wambison, wamboison, gambais, gambaison*), vêtement que les hommes d'armes portaient le plus souvent sous le haubert de mailles pendant les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. Le gambison était fait de peau ou d'étoffe épaisse de soie ; il était rembourré de filasse ou de coton et piqué. Il y avait des gambisons qui n'étaient que des justaucorps à manches, d'autres qui descendaient jusqu'aux genoux. Les auteurs commencent à parler du gambison au XII^e siècle. Ce vêtement devait nécessairement être adopté avec le haubert de mailles. Villehardouin fait mention du gambison : « Mais ainz que li estorz ¹ parfinast, vint uns che-
« valiers de la masnie Henri, le frere le conte Baudoin de Flan-
« dres et de Hennaut, qui ot nom Eustaices dou Marchois; et ne
« fu armez que d'un gambaison et d'un chapel de fer, son escu à
« son col; et le fist mult bien à l'enz metre, si que grant pris l'en
« dona l'on ². » Le gambison était-il placé par-dessus le haubert ou dessous ? Du Gange et tous les écrivains, qui n'ont fait que suivre cet incomparable auteur, prétendent que le gambison est un vêtement de dessous. M. Paulin Paris est d'un avis opposé, et veut que le gambison soit posé *sur* le haubert, et, pour donner plus de poids à son opinion, il cite un passage de la chanson de geste de *Gaydon* :

« Gautiers s'arma, li vavassors gentiz ;
« Vest .I. hauberc qui fut fors et treslis,
« De sor vesti .I. gambison faitis. »

Mais ce texte seul ne saurait être une preuve suffisante. Les monuments sont là qui montrent, non pas une fois, mais toujours, sauf de rares exceptions, le gambison *sous* le haubert de mailles. Les textes eux-mêmes indiquent ailleurs le gambison comme vêtement de dessous ³, facile à endosser promptement, parce qu'il était

¹ « Le combat. »

² « Et fit si bien, en les repoussant, qu'il en remporta grand honneur. » (*La Conquête de Constantinople*, Villehardouin, publ. par M. N. de Wailly, p. 94.)

³ Voyez, dans le *Pèlerinage de la vie humaine*, l'habillement d'un chevalier. Manusc. Biblioth. nation., français, n° 1645 (fin du XIII^e siècle), et l'article ARMURE, fig. 23, 24 et 25.

ouvert par devant, comme une longue veste : « Sire, or sus ! or sus !
« que vez-ci les Sarrazins qui sont venu à pié et à cheval ; et ont
« desconfit les serjans le roy qui gardoient les engins, et les ont
« mis dedans les cordes de nos paveillons. — Je me levai et jetai
« un gambison en mon dos et un chapel de fer en ma teste ¹. »

Ce n'est pas à dire que le gambison ne pût être posé sur la maille ou que l'on ne donnât pas parfois le nom de gambison à la cotte d'armes passée sur le haubert, et qui, à la fin du XIII^e siècle, était souvent rembourrée aux épaules et sur la poitrine ; mais il fallait nécessairement un vêtement entre le haubert de mailles et la chemise, autrement la maille n'eût pas préservé le corps et eût été insupportable. Ce vêtement était le gambison. Les monuments figurés des XIII^e et XIV^e siècles le montrent toujours sous la maille. Le gambison était aussi porté sans le haubert par les gens de pied :

« Li traitor viennent à grant eslais,
« Et li borjois, armé de lor gambais ;
« Lances ont tortes et espiés moult mauvais ². »

« A ces paroles, li vavasors s'arma
« D'un gambison viez, enfummé, qu'il a ³. »

Le roi des ribauts, au siège de Jérusalem est vêtu d'un gambison :

« Chapel ot en son chief d'un cuir qui fu bolis
« Et d'un gambeson ert estroitement vestis ⁴. »

C'était donc, au XIII^e siècle, un vêtement comu un, sans valeur, et certainement les hommes d'armes n'auraient pas porté cette grossière *vesture* sur les hauberts de mailles. D'ailleurs, ainsi que nous venons de le dire, les monuments figurés, peintures, vignettes, statues, sont là en nombre pour démontrer que sur le haubert, pendant les XII^e et XIII^e siècles et le commencement du XIV^e, on ne portait parfois que la cotte d'armes d'étoffe souple, formant des plis (voy. COTTE).

Nous montrerons tout à l'heure de ces gambisons portés par les

¹ *Hist. de saint Louis* par le S. de Joinville, publ. par M. N. de Wailly, p. 91.

² *Gaydon*, vers 4426 et suiv. (XIII^e siècle).

³ *Ibid.*, vers 2385 et suiv.

⁴ *La Conquête de Jérusalem*, chant IV, vers 2779 et suiv. (XIII^e siècle), publ. par M. Hippeau.

piétons, ou accidentellement par les hommes d'armes, soit qu'ils n'eussent pas pris le temps d'endosser le haubert, soit qu'ils ne voulussent pas se surcharger de cet habillement de mailles d'acier, extrêmement lourd. Les plus anciens gambisons sur la forme des-



quels on peut avoir des renseignements à peu près certains, sont courts de jupe, à manches, fendus par derrière et lacés, ou par devant et agrafés, composés de peau en double, avec filasse ou coton interposé, piqués transversalement (fig. 1¹). Le long haubert de mailles de la fin du XII^e siècle couvrait entièrement ce vêtement, puisqu'il descendait aux chevilles et qu'il était muni d'un capuchon doublé, sur lequel reposait le heaume, dont le bord inférieur touchait l'encolure du gambison. Ainsi l'homme d'armes était-il complètement préservé. La tunique de lin ou de soie, vêtue sous le gambison était plus ou moins longue, et habituellement descendait alors jusqu'au bas du haubert.

Pendant le cours du XIII^e siècle, la forme et la façon des gambisons se modifient peu ; ils sont généralement alors ouverts par devant, ce qui permettait d'endosser ce vêtement très-rapidement. Vers la

¹ Pierres et statues tombales de 1200 environ.

fin du XIII^e siècle, le gambison est souvent fortement rembourré aux épaules (fig. 2), taillé en rond au-dessous du ventre, bouclé par devant. Les manches sont serrées, piquées en long et boutonnées du coude au poignet. Bientôt on renonce à ces sortes d'épaulettes

2



prises dans le gambison même, pour adopter les ailettes de fer (voy. AILETTE). Alors le gambison prend la coupe que donne la figure 3¹. Il est fait de peau ou de forte étoffe de soie en double, piquée en long très-délicatement, avec garniture de coton ou de filasse entre-deux. Les manches sont justes et lacées du coude au poignet (fig. 4). Il n'est pas besoin de dire que ces gambisons sont invariablement posés sous le haubert de mailles (voyez ARMURE, fig. 29).

Mais à la fin du XIII^e siècle, le haubert de mailles était fort passé de mode, parce qu'il préservait mal les hommes d'armes des coups de masse et de hache ; on le remplaçait par la broigne (voyez BROIGNE), qui n'était qu'un assemblage en un seul vêtement du gambison et du haubert, ou par le gambison seul, avec quelques plates, cubitières, ailettes, avant et arrière-bras.

Pendant le cours du XIV^e siècle, le gambison ne fut plus qu'une sorte de justaucorps assez semblable, comme coupe, à celui que

¹ Statues tombales de l'abbaye de Saint-Denis : Charles, comte de Valois ; Louis, comte d'Évreux ; le comte d'Étampes (premières années du XIV^e siècle).

donne la figure 2, sauf qu'il n'était plus aussi fortement rembourré aux épaules, mais bien sur la poitrine, de manière à opposer aux coups un plastronnage très-épais. Ce gambison était bien encore porté sous le haubert, qui n'était plus composé de mailles, mais était fait de peau ou d'étoffe, rembourré, armé de plaques d'acier inter-

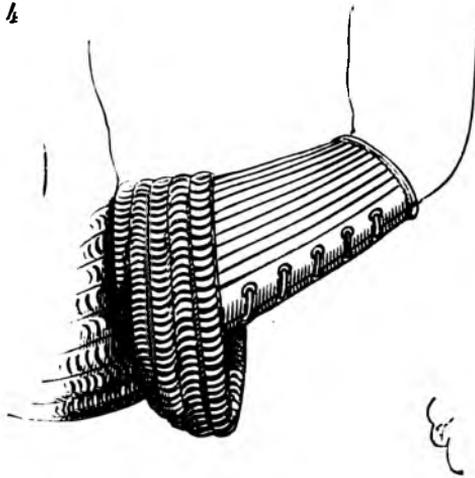
3



posées. C'est sous le règne du roi Jean que ce vêtement militaire paraît adopté par la gendarmerie française (voy. ARMURE, fig. 30), et il persiste jusque sous le règne de Charles V. Un manuscrit de la Bibliothèque nationale ¹ ne laisse pas le moindre doute sur la forme aussi bien que la place de ce vêtement. Une des vignettes de ce beau manuscrit montre un chevalier déshabillé ; autour de lui sont toutes les pièces de son habillement : la chemise A, le gambison B (fig. 5), le haubert ou corset C, les gantelets D, la salade E, le heaume F, et l'écu G. On voit que le gambison est fortement plastronné sur la

¹ *Lancelot du Lac*, français, n° 343.

poitrine et boutonné par devant. Il n'est donc pas possible d'admettre que le gambison ne fut pas, même au milieu du xiv^e siècle, un vêtement de dessous. Vers la fin du xiv^e siècle, on n'avait pas encore adopté l'armure complète de plates. C'était une époque de transition, pendant laquelle les hommes d'armes essayaient un peu de



tout : haubert avec gambison sous-jacent, pansière et dossière, brigantine avec ou sans plates, et enfin gambisons très-solides avec armure de bras et d'épaules. La figure 6 donne un de ces gambisons de la fin du xiv^e siècle¹. Ce personnage est vêtu d'un épais gambison d'étoffe rouge piquée en long du cou au bas-ventre, et en travers du bas-ventre au milieu des cuisses. Cet habillement est posé sur une tunique blanche, dont la jupe descend au-dessous des genoux. Les bras sont préservés par la même étoffe blanche, rembourrée et piquée, avec trois bracelets de cordelettes. Les coudes sont armés de cubitières et les épaules de rondelles d'acier. Les gantelets sont de peau. Sous le gambison apparaît un colletin d'acier, qui laisse passer à la naissance du cou un vêtement piqué. Une barbote avec jugulaires couvre la tête. Les jambes sont armées de fer. On observera les solerets composés de plaques de fer placées en manière d'écaillés sur le cou-de-pied et à recouvrements sur les doigts. C'était là un bon vêtement de guerre, qui était lacé sur les côtés et qui préservait efficacement le torse et le haut des cuisses. Il était

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Titre-Lite*, français (1395 environ).

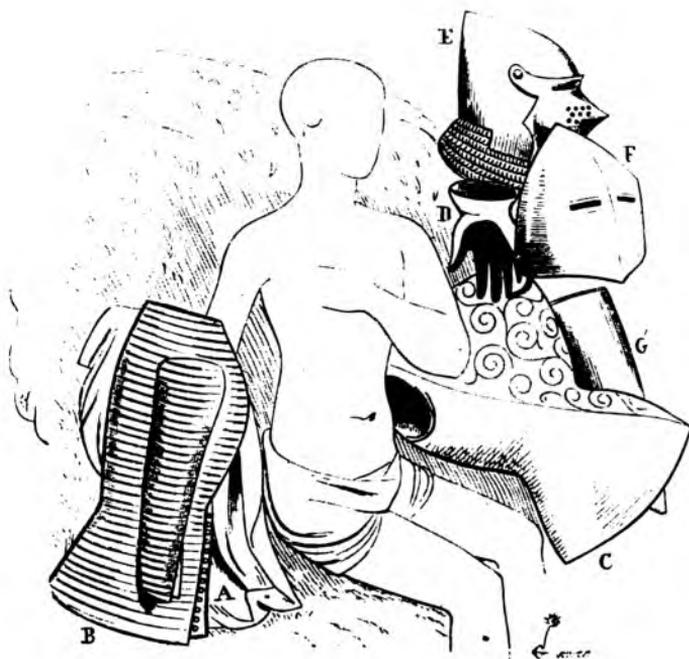


GAMBISON D'HOMME D'ARMES (fin du XIV^e siècle).

souple, relativement léger, et ne coûtait pas cher. Non-seulement les gens de pied portaient ce vêtement, mais aussi, dans bien des cas, les hommes d'armes.

La figure 7 donne un autre gambison de la même époque¹, qui couvre tout le corps et descend aux genoux ; il est piqué en travers

5



et est lacé du haut en bas par devant. Ce gambison est de même couvert d'une étoffe rouge. L'homme d'armes a l'armure complète de bras et de jambes, avec rondelles sur les épaules ; il est coiffé d'une barbute avec bavière. Sous le gambison est une tunique verte de même longueur.

Il ne faut pas omettre les gambisons *trellis*, adoptés en même temps, et composés de bandes de cuir treillissées sur un fond de même étoffe et couvrant la poitrine et le dos, avec jupe piquée longitudinalement (fig. 8²). Ces gambisons étaient portés par les hommes d'armes, avec spallières, armures de bras et de jambes. Le

¹ Même manuscrit.

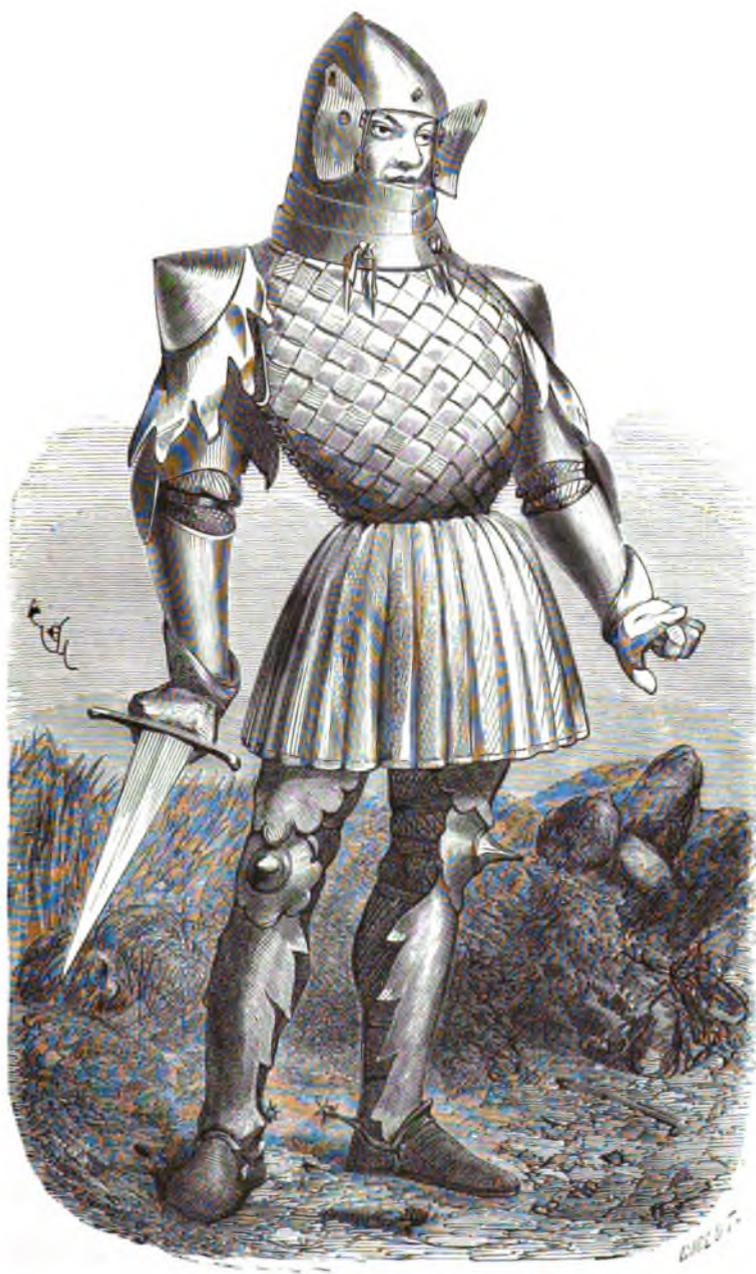
² Même manuscrit.

vêtement de ce personnage mérite d'être décrit en détail. Un bacinet avec large colletin couvre la tête. La ventaille de ce bacinet se compose de deux volets s'ouvrant latéralement au moyen de deux

7



charnières chacun. Ces volets sont retenus fermés par un bouton tourniquet rivé sur le frontal. Le colletin est retenu au gambison, par devant et par derrière, par deux aiguillettes. Les spallières con-



GAMBISON TRESLI (fin du XIV^e siècle).

sistent en deux cônes d'acier montés sur lambréquins de cuir peint et doré. La partie supérieure du gambison est blanche, la jupe



verte. L'armure de jambes présente des genouillères à pointes d'acier montées sur une rondelle de peau festonnée sur les bords, et surmontées de cuissots également de cuir. Les grèves sont fabri-

quées de même et sont prises sous les souliers. Ces cuissots, genouillères et grèves sont maintenus par des courroies sur des chausses de peau. Ces cuiries des jambes sont, comme les lam-



brequins de spallières, peintes et dorées. Le corsage du gambison était lacé latéralement.

Ce curieux vêtement de guerre fait assez voir comme à la fin du XIV^e siècle on essayait d'expédients divers avant d'adopter définitivement l'armure de plates.

Voici encore (fig. 9) un gambison de la même date¹, dont le corsage et la jupe de peau sont piqués longitudinalement. Des spallières déchiquetées à barbes d'écrevisse tiennent au vêtement et recouvrent les arrière-bras de fer. Sur le gambison est posé un large camail également de peau piquée, et par-dessus un camail de mailles tenant à une barbute d'acier.

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Titelive*, français (1395 environ).

Les gantelets sont de peau. Sous la jupe du gambison apparaît une jaquette de mailles. Les jambes sont entièrement armées de fer. Le fourreau de l'épée passe dans la jupe du gambison, sans baudrier, du côté droit. Au xv^e siècle, avec l'armure complète de plates, le gambison est beaucoup plus rare. Cependant on en voit encore portés par les hommes de pied et par la gendarmerie en certains cas.



La figure 10¹ montre un fantassin vêtu d'un gambison de peau sur lequel est posé un plastron de fer, et un tablier de mailles. La figure 11 présente ce même piéton par derrière. Le plastron portait deux flancs latéraux à charnières, qui étaient maintenus par derrière au

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre de Guyron le Courtois*, français (1400).

moyen de courroies posées en sautoir et horizontalement. Les flancs n'étant pas retenus par une courroie transversale à leur extrémité supérieure, les mouvements des bras pouvaient les faire fléchir; les courroies en sautoir ramenaient chacun de ces flancs dans sa position normale. Ce piéton est armé d'un fauchart.

12



La figure 12 donne un gambison posé sur l'armure. Il est fait de peau piquée et en forme de veste sans manches; boutonné par devant ¹.

Ces gambisons, vêtements de dessus, portés à la fin du xiv^e siècle et au commencement du xv^e, sont habituellement colorés. Il fallait, en effet, que la peau reçût un apprêt, pour que le vêtement ne se déformât pas en séchant après avoir été mouillé.

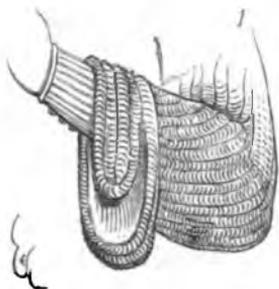
¹ Manusc. Biblioth. nation., *Destruction de la ville de Troyes* (sic), français (1430 environ).

On portait au xv^e siècle sous l'armure complète de plates, un vêtement de peau ou de toile en double, ou même de soie, avec garniture aux épaules, sur la poitrine et les hanches, qui remplaçait l'ancien gambison du xiii^e siècle. Ce vêtement se composait de chausses, avec haut-de-chausses, et d'un justaucorps long à manches, lacé par devant ou sur les côtés. Le justaucorps était en outre renforcé, aux aisselles et aux manches, de mailles destinées à couvrir les défauts de l'armure sous les épaules et à la saignée. Sous ce vêtement, l'homme d'armes n'avait que sa chemise. Sur la veste était une ceinture à laquelle on attachait les cuissots au moyen d'attelles.

Le justaucorps de buffle qui fut porté par les fantassins à la fin du xvi^e siècle est une dernière tradition du gambison.

GANTELET, s. m. (*miton, gagne-pain, main de fer*). Les gants de peau paraissent avoir été employés dès l'époque carlovingienne avec l'habillement de guerre. Mais nous n'avons à nous occuper ici que du gant armé ¹.

La main, ce merveilleux instrument de combat, ne pouvait rester découverte alors que le corps était armé. Il fallait la préserver mieux encore que tout autre membre, puisqu'elle est le moyen de combattre.



Les premiers gantelets armés tiennent au vêtement de mailles, et ne sont qu'un prolongement, en forme de sac, de la manche. Le pouce seul est détaché. Sous le gantelet du haubert, l'homme d'armes portait des gants de peau pour que les mailles ne pussent froisser la main. C'est donc avec le grand haubert que cette défense de la main apparaît, c'est-à-dire vers le milieu du xii^e siècle. Pour avoir la main nue, l'homme d'armes était obligé d'ôter son haubert de

¹ Voyez, dans la partie des VÊTEMENTS, le mot GANT.

mailles. Cette disposition fixe du gant étant gênante en bien des circonstances, d'autant que les quatre doigts étaient enfermés dans une même poche, on fit, vers le milieu du XIII^e siècle, une fente au poignet de mailles pour pouvoir sortir la main. Alors le gant, fait de peau pour le dedans de la main et de mailles pour le dos, pendait au bras (fig. 1), ainsi qu'on peut le voir sur un grand nombre de



statues tombales de cette époque. Les mailloons préservant assez faiblement les doigts et surtout le dos de la main exposé au choc, on fit parfois, vers la fin du XIII^e siècle, les gantelets de cuir de daim ou de cerf, avec rondelle de fer cousue sur le dos de la main et sur l'articulation du pouce (fig. 2¹). C'était le moment où l'on commençait à fixer quelques plates sur la maille : ailettes, arrière-bras, cubitières, genouillères, etc.

Ces gantelets de peau étaient indépendants de la manche du haubert ou de la broigne, et leur garde recouvrait celle-ci. On portait néanmoins alors des gantelets de mailles indépendants, boutonnés au poignet, sous la manche du gambison et du haubert (fig. 3²). Ici on voit, en effet, le bout de la manche du gambison ; puis, par-

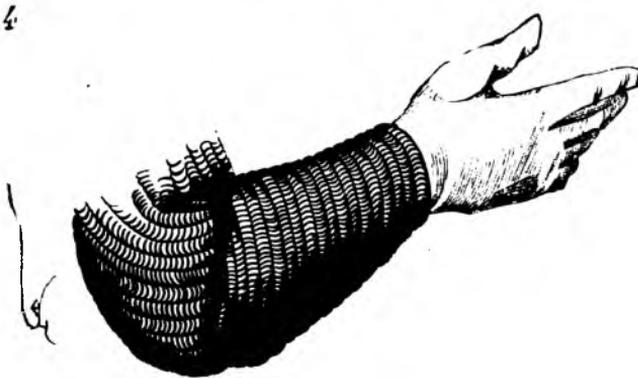
¹ Manusc. Biblioth. nation., *Godefroy de Bouillon*, français (1300 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Apocalypse*, en tête du *Roman de Rou*, français (milieu du XIII^e siècle).

dessus, la manche du haubert ; le gantelet est serré au poignet sous ces deux manches, et pouvait être retiré facilement.



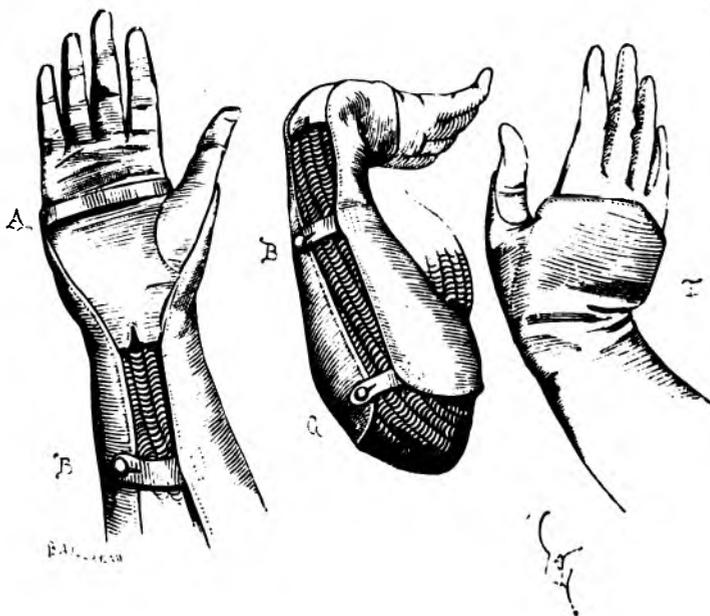
Vers 1280, les hommes d'armes portent parfois des gantelets à grandes gardes maillées sur cuir et à main de peau (fig. 4¹) ; ou



bien des gants de peau courts, avec les manches de mailles ; puis,

¹ Manusc. Biblioth. nationale, *Pèlerinage de la vie humaine*, français (fin du XIII^e siècle).

par-dessus des gardes d'avant-bras de cuir indépendantes (fig. 5¹). Ces gardes couvraient le dessus du bras, le poignet, le dos de la main, et s'attachaient au moyen de trois courroies ou de boutons : une courroie au-dessus du pouce, A ; la seconde, B, au-dessous du poi-



gnet, et la troisième, C, au-dessous du coude. En D, on voit comment cette garde protégeait le dos de la main. Ou encore de gros gantelets de peau de cerf avec gardes, couvrant presque entièrement les avant-bras (fig. 6²). Ce chevalier est vêtu d'une tunique ou broigne sur chausses de mailles, d'un haubert de mailles à manches, et par-dessus, d'une cotte solide, avec l'écu de ses armes sur la poitrine et les manches. Ses gantelets possèdent des gardes très-amples.

Ces exemples font assez voir combien on se préoccupait, vers la fin du XIII^e siècle et le commencement du XIV^e, de préserver la main du combattant. L'emploi, fréquent alors, des haches et des masses d'armes, avec l'épée pour combattre à cheval dans une mêlée, provoquait des moyens préservatifs négligés jusqu'alors. Mais, en armant la main, il fallait lui laisser sa liberté de mouvement ; le

¹ Même manuscrit.

² Statue dans le cloître de Saint-Bertrand de Comminges (1300 environ).

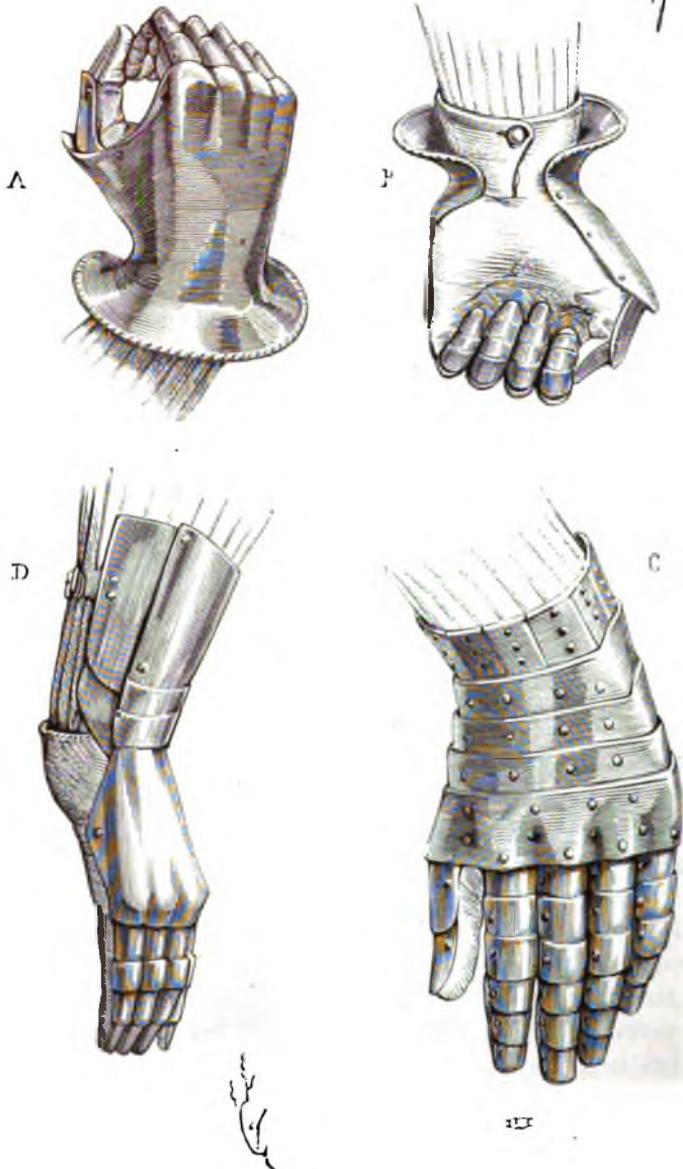
problème était donc difficile à résoudre, et, pendant le cours du XIV^e siècle, on ne cessa de chercher à perfectionner le gantelet



d'armes. Beaucoup de tentatives furent faites ; nous ne pourrions les donner toutes, il nous suffira d'indiquer celles qui devaient aboutir à l'excellent gantelet d'armes de la première moitié du XV^e siècle.

La partie la plus exposée de la main droite, qui combat, ce sont

les *crêtes palmaires dorsales* : on chercha donc à donner à la plate



préservative du dos de la main un bourrelet assez prononcé pour

couvrir ces crêtes palmaires sans gêner le mouvement des doigts. Mais il ne fallait pas que cette plate dorsale entravât la flexion du poignet ; on composa donc le gantelet de cette façon (fig. 7). Une plate de fer, portant manchette saillante ouverte par-dessous, enveloppa complètement le dos de la main et le premier os du *métacarpe*, et recouvrit les crêtes palmaires, ainsi que les *gouttières interosseuses* (voy. en A). Quant aux doigts, ils furent préservés au moyen de petites plates en forme de tuiles creuses se recouvrant et rivées latéralement à la peau du gant pour permettre le jeu des doigts. Cette couverture externe des doigts ne tenait pas à la grande plate dorsale et était simplement fixée au gant de peau, lequel (voy. en B) se boutonnait ou se bouclait au poignet. Il en était de même pour la couverture dorsale, elle était fixée par des rivets au gant. L'ouverture sous le poignet permettait d'entrer la main dans le gant en passant obliquement les quatre doigts d'abord et le pouce ensuite. L'évasement de la manchette laissait toute liberté aux mouvements du poignet. Mais ces gantelets qu'on voit adoptés de 1320 à 1350 avaient plus d'un défaut. Les manchettes évasées couvraient mal les poignets, et donnaient une saillie qui s'accrochait facilement ou offraient une prise à l'adversaire. Les couvertures des doigts n'étant pas rivées à la défense des crêtes palmaires, mais seulement au gant de peau, il y avait toujours, lorsque la main était fermée, un intervalle dans laquelle s'introduisait la pointe de l'épée.

On tenta donc de parer à ces inconvénients, soit en renonçant à la couverture dorsale d'une pièce et en la remplaçant par des plates à recouvrement (voyez en C¹) qui avaient de la flexibilité parce qu'elles étaient seulement rivées au gant de peau ; soit en supplantant les manchettes évasées par des manchettes faites de petites plates serrées sur la broigne ; soit en composant ces manchettes en manière de garde-bras articulés au poignet et bouclés (voyez en D²). En outre, dans ces deux exemples, un autre progrès est obtenu : les articulations entre la première et la deuxième phalange des quatre doigts sont couvertes chacune par une plate, et les autres plates partant de celle-ci se recouvrent en sens inverse, vers les crêtes palmaires et vers les bouts de doigts. Ces pièces toutefois, étant rivées au gant de peau et non entre elles, il restait toujours un défaut entre les crêtes palmaires et la naissance des doigts.

¹ Diverses statues tombales, et, entre autres, celle de ***, dans le chœur de l'église de Kent (Angleterre).

² *Idem*, et le tombeau de sir Oliver lugham (1325 environ). Stothard, *the Monumental Effigies of Great Britain*.

Il en est des gantelets comme de la plupart des pièces d'armures défensives, les Allemands et les Anglais nous devançant, et lorsqu'en France on se servait encore de gantelets tels que ceux dont nous présentons en A et B un exemple (fig. 7), les Allemands possé-

8



daient de gros gantelets, beaucoup plus lourds et chargés ; les Anglais, des gantelets déjà perfectionnés comme fabrication et passablement articulés, ainsi qu'on le voit en C et en D.

Comme toujours aussi, on ne tarda pas en France à profiter de ces perfectionnements, et à obtenir d'aussi bons résultats, mais en adoptant des formes plus simples et plus belles.

La figure 8 représente un de ces gantelets français de 1350 à 1360 ¹.

La couverture du dos de la main ou le *miton* est orlé de laiton au bord des crêtes palmaires et de la garde. Sur la double bordure de laiton de la garde est gravé deux fois le mot AMOR.

9

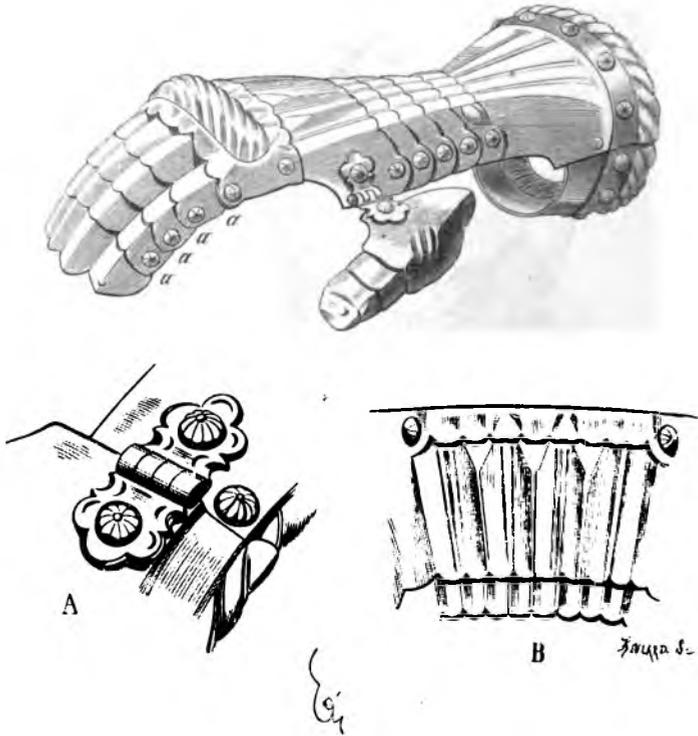


Les gouttières interosseuses sont vivement accusées et défendent bien les entre-doigts. La garde est suffisamment évasée pour permettre le mouvement du poignet, et assez large pour laisser passer la main par son ouverture, tout en couvrant bien le bas du bras. Les doigts sont garantis au moyen de pièces recouvrantes de laiton sur

¹ Ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

les articulations ¹ et rivées entre elles latéralement. Cependant ces doigts n'étaient point encore fixés au miton et tenaient seulement par des rivets au gant de peau; tandis que dès le commencement du xv^e siècle, l'armure de fer du gantelet est indépendante du gant de

10

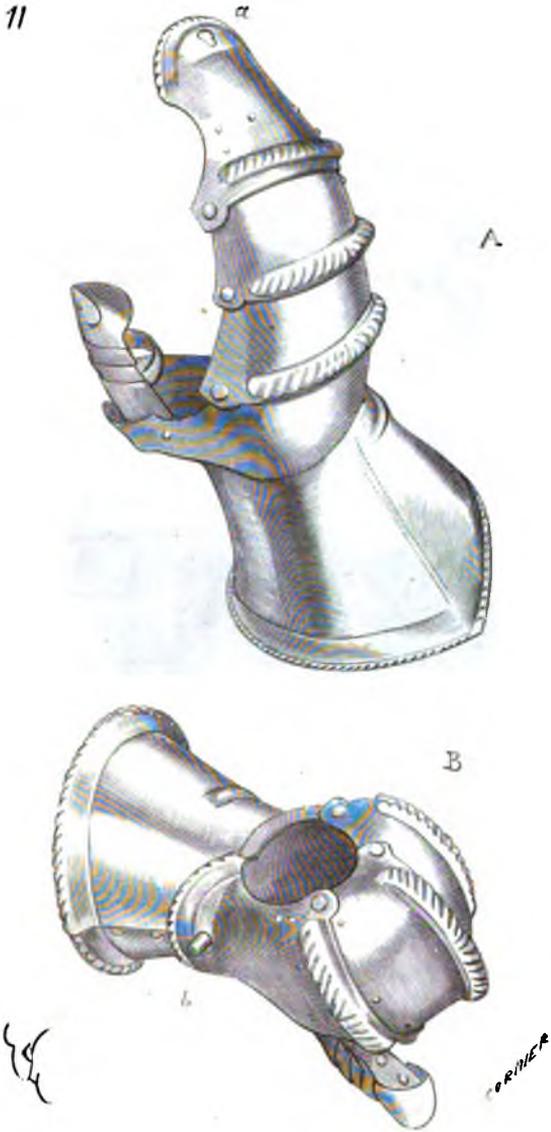


peau, et ne fait que s'y attacher par quelques points de couture. Une autre modification importante est apportée au gantelet. Les crêtes palmaires sont couvertes par une pièce spéciale, indépendante du dos et des doigts (fig. 9²). Le pouce est articulé au moyen d'une charnière dont un des rivets est *gai*, et permet ainsi le mouvement en tous sens.

¹ Dans l'exemple tiré de la collect. de M. le comte de Nieuwerkerke, il n'existe plus que les mitons. Les doigts, n'y étant pas rivés, n'ont pas été conservés. Nous avons pris ceux-ci sur des statues tombales de cette époque et sur des fragments de gantelets de l'ancienne collect. de Pierrefonds.

² Collect. de M. W. H. Riggs.

Ce beau gantelet date de 1440 environ. Le poignet est articulé en *a* et en *b*, de telle sorte que la grande garde peut rester collée au brassard d'avant-bras. Les plates sont légèrement cannelées, ce qui leur donne de la force, et renforcées aux articulations de petits mamelons saillants, comme on en voit sur la carapace de quelques



au brassard d'avant-bras. Les plates sont légèrement cannelées, ce qui leur donne de la force, et renforcées aux articulations de petits mamelons saillants, comme on en voit sur la carapace de quelques

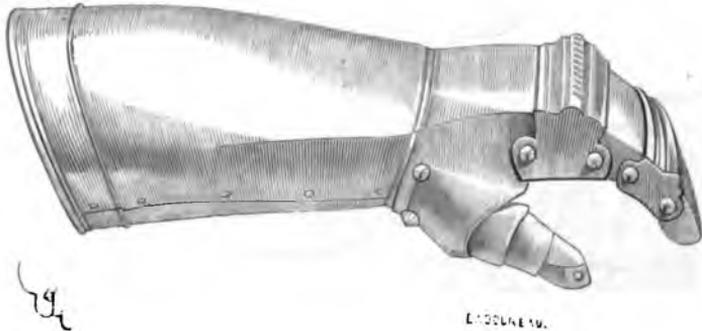
insectes ; les couvertures des doigts étaient fixées à la plate des crêtes palmaires et au dos par des courroies sous-jacentes rivées. Quelques pièces sont ajourées. Ces sortes de gantelets étaient habituellement fabriqués à Nuremberg, et étaient fort estimés pendant le xv^e siècle.

M. le comte de Nieuwerkerke possédait, appartenant à une bonne armure de cette fabrication d'outre-Rhin, de très-beaux gantelets de ce genre (planche VIII).

La garde de ces gantelets d'acier est orlée de laiton, et la couverture des crêtes palmaires est de même métal.

Le poignet est articulé au moyen de cinq pièces : la garde et sa pièce articulée, le poignet, la couverture du dos et sa pièce articulée. Ces pièces sont, comme dans l'exemple figure 9, ajourées sur les bords des recouvrements.

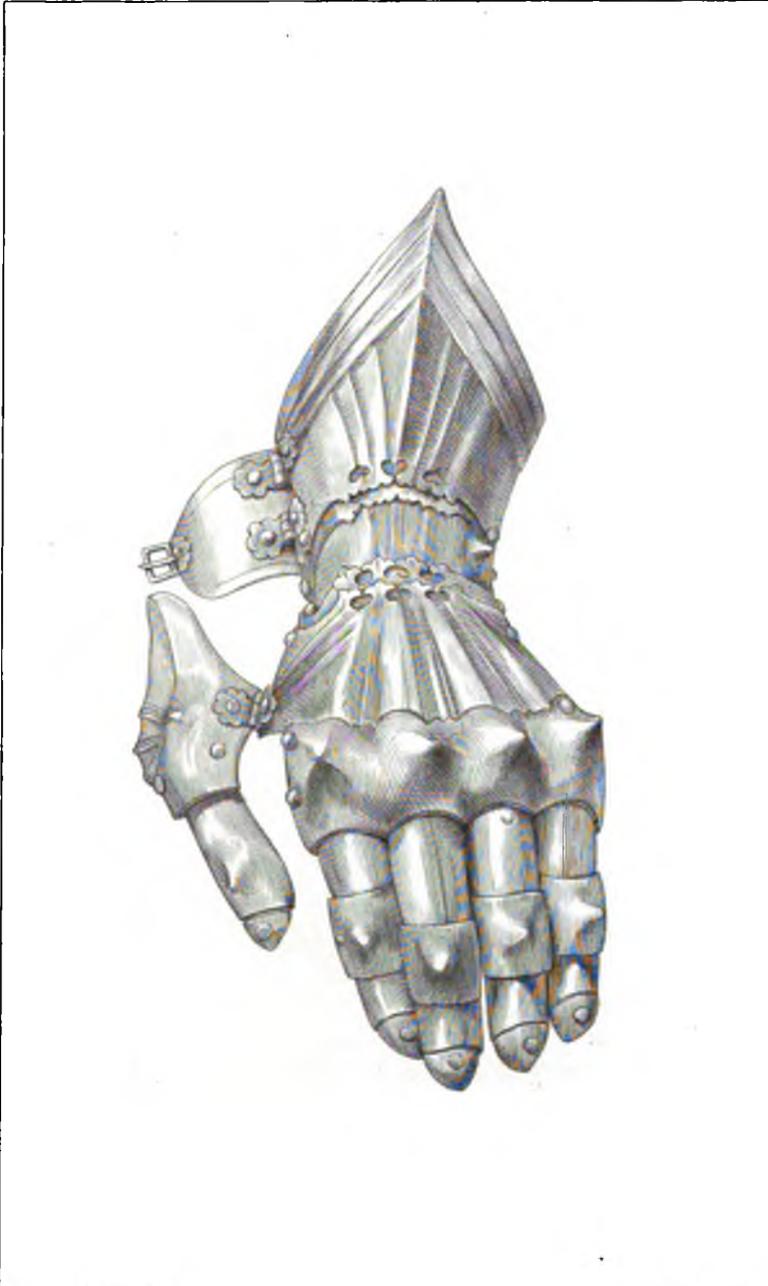
12



Plus tard, vers 1470, il arrive souvent que les doigts des gantelets ne sont plus détachés, mais réunis et articulés ensemble ; la couverture du dos de la main, au lieu d'être d'une seule pièce, est articulée. La figure 10 montre un de ces gantelets¹ entièrement fait d'acier. Les quatre doigts se meuvent ensemble sur les rivets *a*. Le dos de la main est articulé de cinq pièces ; la couverture des crêtes palmaires est cannelée en torsade, tandis que les plates du dos de la main sont cannelées, ainsi que le montre le détail B. La charnière du pouce a un de ses rivets *gai*, pour permettre le mouvement en tous sens. La garde de ces gantelets joignait exactement le brassard d'avant-bras, et se fermait au moyen d'une charnière A et d'un bouton.

On portait alors à la guerre, et surtout dans les tournois, des gan-

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.



E. Voilet Le Duc del.

Ad. Vignon scul.

CANTELET DU XV^E SIECLE

telets appelés *mitons*, dont les doigts n'étaient point séparés, qui se pliaient en trois pièces, à partir de la couverture du dos de la main, mais dont le pouce était articulé (fig. 11¹). Souvent le gantelet de la main droite, comme dans cet exemple, était disposé de telle sorte que la plate d'extrémité des quatre doigts était percée d'un trou *a* (voy. en A) qui entraînait dans un goujon loqueteau *b* (voy. en B). Le gantelet ainsi *fermé*, il n'était pas possible de lâcher la poignée de l'épée. Celle-ci était, pour ainsi dire, rivée à la main.

Avec ces gantelets de main droite, on portait à la main gauche un *bras de fer* (fig. 12²), qui servait à maintenir les rênes. Le poignet était assez large pour laisser passer la main, le brassard d'avant-bras ne s'ouvrant pas. Les quatre doigts étaient articulés ensemble; la main et le poignet dépassaient la pointe de l'écu (voyez Écu, fig. 11 et 13), et devaient par conséquent être solidement armés.

Le gantelet de la fin du xv^e siècle est fabriqué sans modifications importantes, ainsi que le montrent ces derniers exemples. Les plates de ces gantelets sont toujours bien acérées, assez épaisses et rivées avec beaucoup de soin.

Les bons gantelets du xv^e siècle, à doigts détachés, sont très-souples à la main et laissent aux mouvements une parfaite liberté.

Quant au *gagne-pain*, l'auteur anonyme de l'habillement des gens de guerre, en 1445 environ³, le décrit ainsi : « Item, à la main droite y a un petit gantellet lequel se appelle gagnepain; et depuis le gantellet jusques outre le code, en lieu de avant braz, y a une armeure qui se appelle espaulle de mouton, laquelle est faczonnée large en droit le code, et se espanouist aval, et endroit la ploieure du braz se revient ploier par faczon que, quant len a mis la lance en larrest, laditte ploieure de laditte espaulle de mouton couvre depuis la ploieure du braz un bon doy en hault. »

La figure 11 donne un *gagne-pain*, moins l'épaule de mouton, qui est remplacée par un large canon exigeant une cubitière. Mais nous revenons sur ces détails à l'article GARDE-BRAS.

GARDE-BRAS, s. m. Armure spéciale de l'avant-bras et du coude, à droite pour le combat à la lance, à gauche pour tenir lieu au besoin de l'écu ou de la targe. Le garde-bras n'est pas la cubitière de l'ar-

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

² Même collection. Ce bras de fer n'appartient pas au gantelet de la main droite que donne la figure 11, mais il date de la même époque.

³ *Du costume militaire des Français en 1446*, publ. par René de Belleval.

mure de plates, il peut la suppléer en certains cas et notamment pour jouter.

Il n'est pas question de garde-bras avant le xv^e siècle. En France, on se servait rarement, dans les batailles, de cette pièce d'armure,



qui était lourde et gênante ; tandis qu'elle était fort usitée chez les Allemands et les Anglais, à dater de 1440. Le garde-bras de droite n'était pas semblable au garde-bras de gauche. Celui de droite devait laisser au bras assez de liberté, non-seulement pour se servir de la lance, mais aussi pour combattre à l'épée ou à la masse ¹. Celui de

¹ Pour les joutes, le garde-bras de droite permettait seulement au bras de maintenir la lance en arrêt (voyez, dans la III^e partie, l'article Joute).

gauche était disposé pour recevoir la targe ou l'écu, et même y suppléer au besoin, si cette défense venait à être brisée.

La figure 1 montre un homme d'armes muni des deux garde-bras¹. Celui de droite A se compose d'une cubitière peu développée, avec forte garde couvrant la saignée et permettant la ployure du bras. Une pièce de renfort couvre l'épaule. Celui de gauche B est très-développé au coude et étroit au droit de la saignée, de manière à tenir l'avant-bras horizontal, si bon semble. Ce garde-bras gauche est muni d'un crochet renversé, et la doublure très-puissante de l'épaule, d'un piton. Ce piton et ce crochet servaient à fixer la targe. Si cette défense faillait, on voit que ces pièces pouvaient encore bien préserver le coude et le défaut de l'aisselle. Ce garde-bras de gauche empêchait d'élever le bras, qui n'avait que la liberté nécessaire pour appuyer l'écu et tenir les rênes du cheval.



Ainsi qu'il vient d'être dit, cette armure du bras était rarement adoptée en France pendant le combat. Les garde-bras admis chez nous au xv^e siècle sont habituellement plus légers. La figure 2² présente un de ces garde-bras avec la doublure de l'arrière-bras et de l'épaule. Ce n'est qu'une forte cubitière qui ne couvre pas la saignée; ce n'est pas, à proprement parler, le garde-bras. On voit cette pièce d'armure apparaître franchement vers 1450 (fig. 3³), avec le

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Chronique de Froissart*. — Voyez aussi une pierre tombale dans l'église d'Arkesden (Essex) (Ch. Boutell, *the Monumental Brasses of England*).

² Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français (1440 à 1450).

³ Même manuscrit.

bras de fer pour la main gauche qui saisit les rênes. Le garde-bras est mieux caractérisé encore dans la figure 4¹. Ces pièces sont identiques pour les deux bras.

3



Voici en outre deux garde-bras de petite dimension (fig. 5²) et d'une exécution parfaite, française.

Les garde-bras sont toujours forgés avec beaucoup de soin et aciérés fortement.

On sait que les avant-bras des armures maures, arabes et persanes

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Chron. de Froissart*, français (1450 environ).

² Collect. de M. W. H. Riggs.

du xv^e siècle dépassent sensiblement le coude, afin de le garantir, surtout lorsque le bras est étendu.



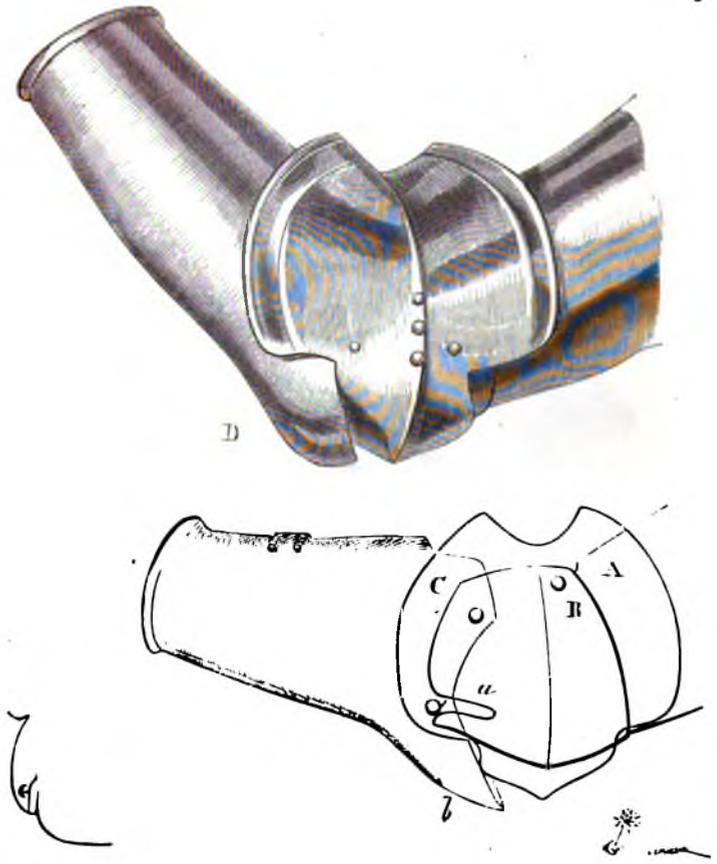
Les Espagnols profitèrent de cette disposition et la combinèrent

8



avec la cubitière ou le garde-bras. La figure 6 donne un de ces

exemples ¹. Au canon d'arrière-bras A était rivée librement une cubitière B, puis le canon d'avant-bras C, avec goupille rivet, mouvant dans une rainure a. Ce canon d'avant-bras possédait l'appendice b qui venait couvrir le défaut du garde-bras en passant par-



dessus, ainsi qu'on le voit en D. Ces façons de garde-bras paraissent avoir été peu usitées en France, quoique, vers la seconde moitié du xv^e siècle, les armures, et surtout les armes de main espagnoles, aient été fort prisées. L'exemple que donne la figure 6 appartient au milieu de ce siècle. Ces plates sont merveilleusement forgées.

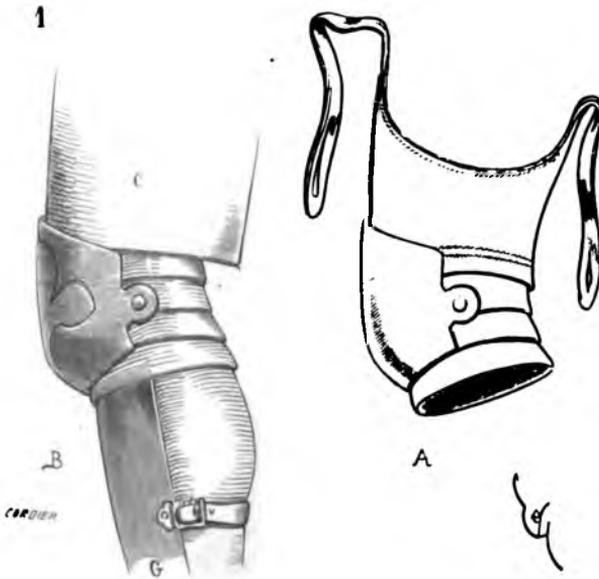
Les garde-bras étaient parfois très-richement ornés.

¹ Collection de M. W. H. Riggs.

Olivier de la Marche rapporte que le duc de Bourgogne, lors de son expédition dans le Luxembourg, avait les garde-bras et les ailes de ses genouillères enrichis de grosses pierres précieuses.

Vers la fin du xv^e siècle, on donnait le nom de garde-bras seulement aux pièces qui défendaient la partie antérieure du bras et qu'on n'employait guère que pour jouter. Ces pièces s'ajoutaient aux cubitières et préservaient la saignée. Plusieurs armures dites maximiliennes sont pourvues de ces garde-bras.

GENOUILLÈRE, s. f. (*genouiller*). Pièce d'armure protégeant le genou. On voit apparaître les premières genouillères vers le milieu



du xiii^e siècle, sur les chausses de mailles ou de peau, qui ne préservaient pas suffisamment les articulations.

Ces premières genouillères sont de diverses sortes. Les unes, montées sur un cuissot de peau, s'attachent à la ceinture, au moyen d'attelles (fig. 1¹), ainsi qu'on le voit en A. Le cuissot est composé de quatre pièces de peau se recouvrant, afin de laisser plus de jeu au jarret ; sur ces pièces de peau est rivée une plate de fer épousant la forme du genou et montant assez haut pour que son extrémité

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Poème du siège de Troie*, français (xiii^e siècle).

viennent recouvrir un garde-cuisse de peau C, ainsi qu'on le voit en B. La partie supérieure des grèves G était prise sous la dernière bande de peau de la genouillère. D'autres genouillères sont rivées

2



sur un garde-cuisse de cuir (fig. 2¹), qui est attaché par devant à la ceinture. De plus, une courroie rivée aux deux côtés de la genouil-

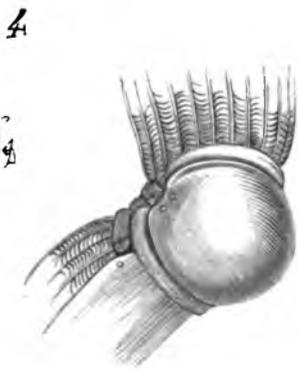
3



lère de fer serre celle-ci, étant bouclée sous le garde-cuisse. Ces genouillères sont coniques et recouvraient quelque peu le sommet des grèves. Mais, vers le milieu du XIII^e siècle, on portait aussi des

¹ Même manuscrit.

genouillères directement sur les chausses de mailles ou de broigne. Ces genouillères (fig. 3¹) sont montées sur peau et attachées simplement derrière la ployure du genou par une courroie bouclée. A la même époque, on voit aussi des genouillères en figure d'une demi-



sphère, montées sur peau également, bouclées par derrière et joignant le haut des grèves (fig. 4²). Comme alors les armuriers n'avaient pas encore su combiner les plates à recouvrements articulés, c'était la peau qui cachait les jonctions entre les diverses pièces de fer.



En 1350 seulement, on voit apparaître les genouillères tenant aux grèves et aux cuissots au moyen de rivets ; encore, à cette époque,

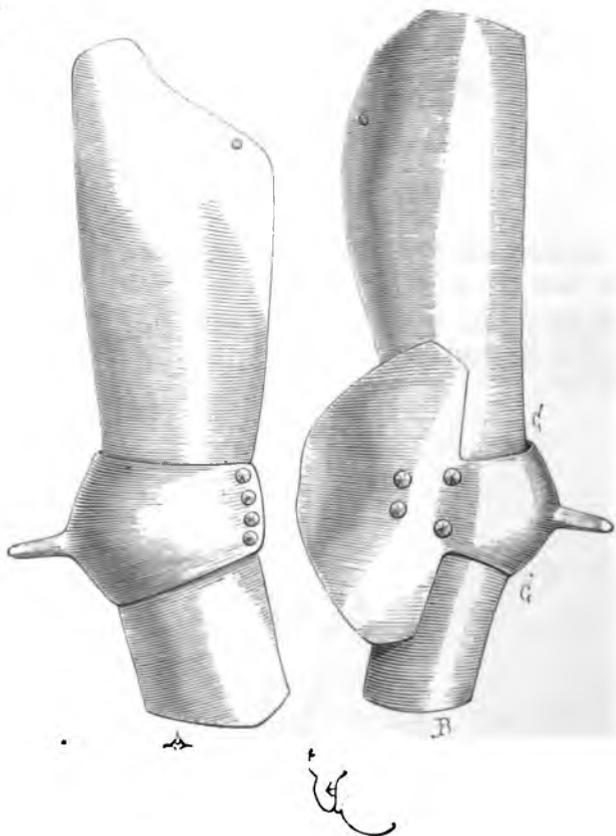
¹ Manusc. Biblioth. nation., *Roman de Troie*, comp. par Benoist de Sainte-More, français (1250 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Apocalypse*, français (1250 environ).

les exemples complets sont-ils rares, et jusqu'à la fin du *xiv*^e siècle y avait-il beaucoup de manières de fabriquer et de porter les genouillères. En voici qui appartiennent à la statue d'Ulrich, landgrave d'Alsace ¹, mort en 1344 (fig. 5).

Ces genouillères de fer sont attachées, au moyen d'une courroie, sur une sorte de caleçon de peau piqué longitudinalement, terminé par un lambrequin. Les jambes sont habillées simplement de chausses de mailles ².

6

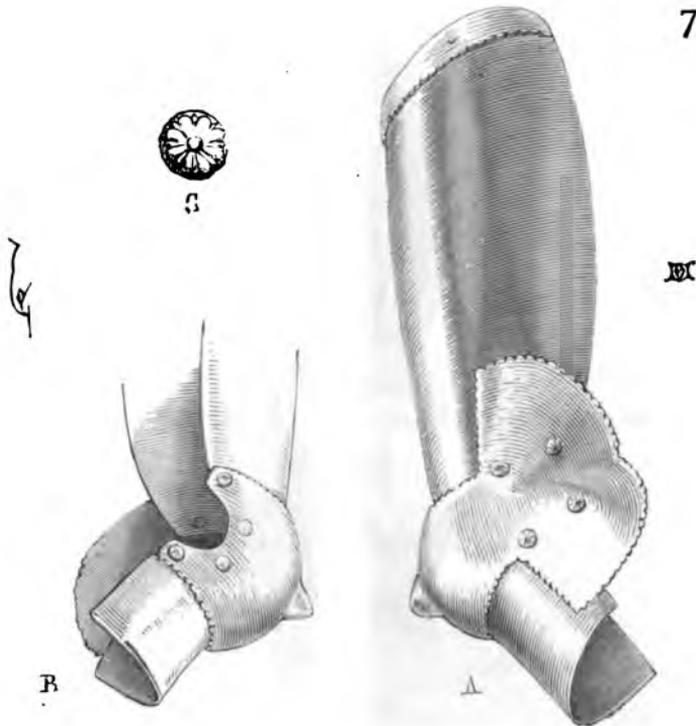


Les genouillères ainsi rapportées avaient l'inconvénient de fatiguer les jarrets lorsqu'on restait longtemps à cheval, et de mal préserver la partie externe des genoux, qui était naturellement la

¹ Ancienne église Saint-Guillaume à Strasbourg,

² Voyez ARMURE, fig. 31.

plus exposée quand on était en selle. On rendit donc les genouillères solidaires des cuissots par des rivets, et on les munit du côté externe de gardes ou ailerons qui garantissaient les jarrets. La difficulté était de laisser à la ployure de la jambe toute sa liberté, sans présenter une solution de continuité entre les pièces. Lorsque les armures de plates commencèrent à être portées par les hommes



d'armes, l'attention des armuriers semble s'être portée particulièrement sur l'habillement des jambes et des bras, et, dès la fin du *xiv*^e siècle, on voit déjà des genouillères bien étudiées : celle que nous donnons ici (fig. 6) date de cette époque ¹. En A, elle est présentée du côté interne, et en B, du côté externe. Les ailerons, comme on le voit, sont très-développés et garantissent bien latéralement le jarret. Le cuissot et la partie supérieure de la grève sont fixés à la genouillère par deux rivets latéraux, qui permettent de plier le genou ; les deux autres rivets attachaient les deux courroies qui

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

serraient la genouillère sur le membre. Cette genouillère possède un appendice en pointe qui n'avait d'autre destination que d'empêcher les hommes de pied de saisir le cavalier par les jambes pour le désarçonner. La genouillère (fig. 7) est de la même époque, mais plus délicatement travaillée¹. En A, elle est montrée du côté externe,

8



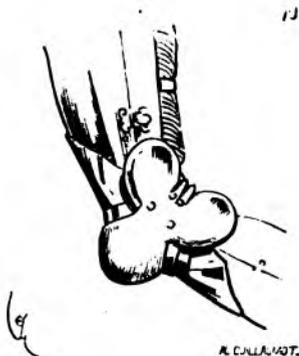
et en B, du côté interne. Le personnage auquel appartenait ce harnois de jambes avait les genoux quelque peu en dedans; en termes vulgaires, il était *cagneux*: aussi la face interne de la genouillère est-elle entaillée pour laisser la place nécessaire à la saillie latérale de l'articulation. On reconnaît d'ailleurs que les armures de plates, de 1400 à 1440, sont toujours faites pour les personnes qui les portaient, car elles présentent des particularités individuelles très-finement observées et rendues. On prenait donc alors mesure d'une armure, comme aujourd'hui le tailleur prend mesure de l'habillement qu'on lui commande.

¹ Collect. de M. W. H. Riggs..

Ces genouillères toutefois ne couvraient pas suffisamment les membres si l'on pliait fortement les genoux. Il pouvait y avoir alors solution de continuité en C (voyez la figure 6). On remédia bientôt



à ce défaut en ajoutant une plate articulée entre le cuissot et la genouillère, et une ou deux entre celle-ci et le recouvrement des



grèves ou les grèves elles-mêmes¹. La jonction était ainsi parfaitement couverte et même renforcée.

Vers le milieu du xv^e siècle, les ailerons des genouillères adoptèrent parfois des formes singulières, et, entre autres, celle que présente la figure 8². On cherchait alors à donner souvent aux armures

¹ Voyez l'article *Cuissot*, fig. 5 et 5 bis.

² Manusc. Biblioth. nation., *Chron. de Froissart* (1450 environ).

de plates des formes aiguës ou coupantes, pour éviter les prises. Mais, sous ce rapport, les armures allemandes et anglaises dépassent les nôtres, dont les formes simples et bien adaptées au corps indiquent l'habitude de laisser à l'homme d'armes la plus grande liberté de mouvements possible.

On avait aussi adopté, au milieu du xv^e siècle, les rondelles en guise d'ailerons, et ces rondelles sont fixées au moyen d'une bielle passant dans la courroie (fig. 9), mais ce sont là des exceptions. Les ailerons des genouillères, de 1440 à 1470, sont habituellement coupés, ainsi que l'indique la figure 10¹, et légèrement ouverts pour donner la place du mollet et de la cuisse, lorsque le genou est ployé. (Voyez ARMURE, fig. 34, 35, 35 bis, 40, 41, 47; CUISSOT, fig. 3, 4, 5, 5 bis, 6, 7 et 8; GRÈVES.)

GLAIVE, s. m. S'entend, aux XII^e et XIII^e siècles, comme lance. Le « glaive sous l'aisselle » était la lance en arrêt. On disait alors « fer de glaive » pour fer de lance : « Or avint encore ainsi que uns « miens bourgeois de Joinville m'aporta une baniere de mes armes « à un fer de glaive ; et toutes les foiz que nous voiens que il pres- « soient les serjans, nous lour couriens sus et il s'enfuioient². » — « Et ou passer que li soudans fist pour aler vers le flum, li uns « d'aus li donna d'un glaive parmi les costes, et li soudans s'enfui « ou flum, le glaive traïnant³. »

Plus tard, vers la fin du xiv^e siècle, le nom de *glaive* est donné aussi à l'épée ou à toute arme de main tranchante.

Quand Jehan Chandos est blessé, combattant à pied, son oncle Édouard Clifford le tint entre ses jambes : « car les François tiroient « qu'ilz l'eussent devers eulx, et le deffendi (Cliffors) de son glaive « tres vaillaument, et lançoit les cops si grans et si arrestez que nul « ne l'osoit approuchier⁴. » Il ne peut être ici question que d'une épée, bien que Froissart, en maints passages, donne le nom de *glaive* à la lance. On appelait aussi le *vouge*, un glaive, pendant le xiv^e siècle (VOY. LANCE, VOUGE).

Le glaive est, en effet, le poignard, l'épée courte emmanchée au bout d'un bâton, et la lance prend le nom de glaive quand son fer s'allonge, portant deux tranchants :

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Chron. de Froissart*. — Josèphe, *Hist. des Juifs*.

² Joinville, *Hist. de saint Louis*, publ. par M. N. de Wailly, p. 86.

³ *Ibid.*, p. 125.

⁴ *Chron. de Froissart*.

« Meraugis fu
 « Feruz el piz souz la mamele,
 « Si en parfont que l'alemele
 « Du glaive essiva par derriere.
 « De lui ne sai en quel maniere
 « Il garesist ¹.... »

Il est question ici de lance, ainsi que l'indique la vignette du temps même de la composition de ce roman. « L'alemele du glaive », c'est le fer de lance. Plus loin le même auteur dit :

« Tuit si parent et touz ses hommes
 « Saillent à lances et à glaives ². »

On peut entendre le mot *glaive*, dans ce dernier vers, comme épée.

GODENDAC, s. m. (*godendaz*, *godendart*). Arme d'hast employée par les piétons, particulièrement dans les Flandres, et dont Guillaume Guiart donne l'escrime ³ :

« A grans bastons pesanz ferrez
 « A un lonc fer agu devant,
 « Vont ceuz de France recevant.
 « Tiex baston qu'il portent en la guerre ⁴,
 « Ont nom godendac en la terre.
 « Goden-dac, c'est bon-jour à dire,
 « Qui en françois le veust descrire,
 « Cil baston sont lonc et traitiz,
 « Pour férir à deuz mainz faitiz.
 « Et quant l'en en faut au descendre,
 « Se cil qui fiert i veust entendre
 « Et il en sache bien ouvrer,
 « Tantost puet son cop recouvrer
 « Et férir, sans s'aler moquant,
 « Du bout devant, en estoquant.
 « Son ennemi parmi le ventre.
 « Et li fers est aguz qui entre
 « Légierement de plainne assiete,
 « Par touz les lieuz où l'on en giete,
 « S'arméures ne le détiennent,

¹ *Meraugis de Portlesquez*, publ. par M. Michelant, p. 191 (xiii^e siècle).

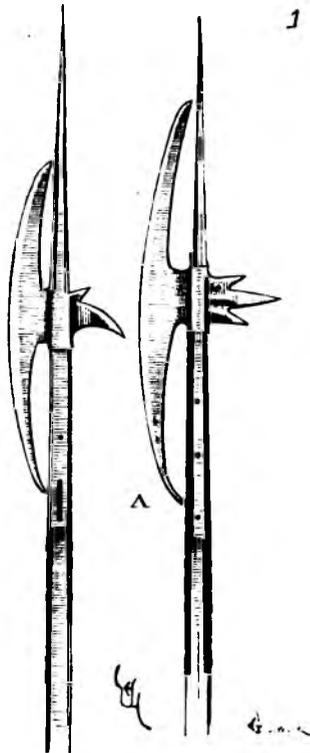
² Page 246.

³ 1298.

⁴ *Les Flamands*.

« Cil qui ces granz godendaz tiennent,
 « Qu'il ont à deux poinz empoingniez,
 « Sont un poi des rens esloingniez.
 « De bien férir ne sont pas lasche ;
 « Entre les gens le roi en tasche
 « Au destriers donnent tiex meriax
 « Amont, parmi les hateriax,
 « Que des pesanz cops qu'il ourdissent,
 « En plusieurs lieus les estourdissent,
 « Si qu'a poi qu'à terre ne chiéent ¹. »

Le godendac était ou une sorte de vouge ou de fauchart avec pointe latérale perpendiculaire au fer, qui permettait d'accrocher le cava-

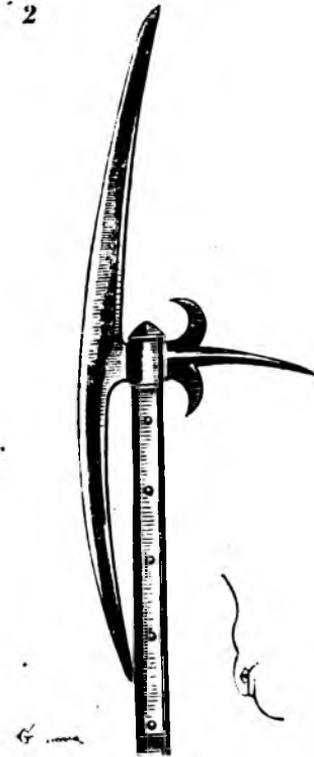


lier, ou encore une masse de fer emmanchée d'un long manche et garnie de pointes avec un long glaive au bout. Cette arme ne paraît guère avoir été adoptée en France avant l'année 1300; elle était

¹ Vers 5428 et suiv.

manière par les troupes de pied des villes des Flandres avec assez de dextérité pour causer de graves embarras à la gendarmerie.

La lame tranchante du godendac n'était pas toutefois emmanchée comme celle du vouge ou du fauchart, mais à peu près au milieu du dos (fig. 1¹) : le bâton avait au moins cinq pieds de long (1^m,98) ; l'extrémité inférieure A du tranchant était rivée à la



douille. L'exemple que donne la figure 1 se rapporte parfaitement à la description de Guillaume Guiart. Il est évident que si le piéton fournissait un coup du tranchant glissant sur l'armure du cavalier, il pouvait pousser un second coup d'estoc sans relever la hampe. Ces sortes de godendacs portent une pointe qui n'existe pas toujours. Voici un autre exemple (fig. 2²), qui en est dépourvu. C'est la lame elle-même qui forme pointe extrême. Au XVII^e siècle

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français (1425 environ).

² Ancien musée des armes de Pierrefonds.

encore, cette sorte d'arme d'hast était usitée en Lithuanie et en Pologne; on l'appelait *bardiche*. Quant aux godendacs composés d'une masse de fer avec pointes, nous les rangeons dans la série des plommées (voy. PLOMMÉE).

GONFANON, s. m. (*gonfenon*.) Étendard, enseigne, bannière. Les auteurs des XII^e et XIII^e siècles paraissent employer indifféremment les mots *gonfanon* et *bannière*, pour désigner un étendard réunissant autour de ses plis les hommes d'armes d'un baron. L'étendard que le pape envoie à Guillaume le Bâtard, avant son expédition d'outre-Manche, est qualifié de gonfanon dans le *Roman de Rou* :

« L'Apastoile li otréia,
« Un gonfanon li envéia,
« Un gonfanon et un anel
« Mult precios e riche e bel ¹. »

Le même poëme donne ailleurs le nom de gonfanons aux bannières des seigneurs :

« Ni a riche home ne baron,
« Ki n'ait lez li son gonfanon,
« U gonfanon u altre enseigne
« U sa mesnie se restreigne ². »

Ces derniers vers indiquent assez que *gonfanon* était synonyme de bannière.

Le gonfanon était quadrangulaire, comme la bannière, ou terminé par des pointes. Il était attaché à une hampe de lance, et s'enroulait autour quand on ne combattait pas. On disait, *fermer* le gonfanon, pour l'attacher à la hampe :

« Vez-le sor l'auferant, sor lo destrier armé,
« A cel escu à point et d'argent pointuré,
« A celle grosse lance au gonfenon fermé ³. »

Il ne fallait pas que le gonfanon fût très-grand, puisque l'on combattait avec la lance auquel il était fixé :

« Sor son escu à or ala férir Herdré,
« L'escu li a percé, l'aubere li a fausé;
« Enz ou cors li bainna le confanon safré ⁴... »

et que l'étoffe pouvait pénétrer dans la blessure.

¹ Vers 11451 et suiv.

² Vers 9082 et suiv.

³ *Li Romans de Parise la duchesse*, édit. de Martonne, p. 161.

⁴ *Ibid.*, p. 164. « Gonfanon safré », frangé d'or.

Dans la *Chanson de Roland*, on lit ces vers :

« De cels de France virent les gonfanuns ¹... »

« E gonfanuns blancs e blois e vermeiz ²... »

lesquels montrent qu'il n'y avait pas *un* gonfanon de France, mais que chacun avait le sien.

Roland porte son gonfanon, qui semble assez ample, puisque les bordures tombent sur ses mains :

« As porz d'Espagne en est passet Rollaus.

« Sur Veillantif sun bon cheval curant,

« Portet ses armes ; mult li sunt avenanz ;

« Mais sun espiet ³ vait li bers palmeiant,

« Cuntre le ciel vait l'amure turnant,

« Laciét en sum un gonfanun tut blanc ;

« Les renges li batent josqu'as mains ;

« Cors ad mult gent, le vis cler e riant ⁴. »

Et cependant, comme il a été dit ci-dessus, on combat avec la lance munie du gonfanon, l'étoffe pénètre dans la plaie :

« El cors li met les pans del gonfanun,

« Pleine sa hanste l'abat mort des arçuns ⁵. »

Ailleurs, les gonfanons pendent sur les heaumes :

« Gil gonfanun sur les helmes lur pendent ⁶.

(Voyez BANNIÈRE, PENNON.)

On disait aussi *lacer* le gonfanon, pour l'attacher à la hampe au moyen de clous :

« .I. gonfanon ot fet devant laciér,

« A. V. clous riches fermez et atachiez ⁷. »

GOUPIILLON, s. m. Long bâton à l'extrémité duquel étaient fixés plusieurs chaînons terminés par de petites sphères garnies de

¹ Str. LXVI.

² Str. LXXVII.

³ « Sa lance. »

⁴ Str. LXXXIX.

⁵ Str. XCI.

⁶ Str. CXXIV.

⁷ *Roman d'Aubery le Bourgoing*, publ. par M. Tarbé, p. 138.

encore, cette sorte d'arme d'hast était usitée en Lithuanie et en Pologne; on l'appelait *bardiche*. Quant aux godendacs composés d'une masse de fer avec pointes, nous les rangeons dans la série des plommées (voy. PLOMMÉE).

GONFANON, s. m. (*gonfenon*.) Étendard, enseigne, bannière. Les auteurs des XII^e et XIII^e siècles paraissent employer indifféremment les mots *gonfanon* et *bannière*, pour désigner un étendard réunissant autour de ses plis les hommes d'armes d'un baron. L'étendard que le pape envoie à Guillaume le Bâtard, avant son expédition d'outre-Manche, est qualifié de gonfanon dans le *Roman de Rou* :

« L'Apastoile li otréia,
« Un gonfanon li envéia,
« Un gonfanon et un anel
« Mult precios e riche e bel ¹. »

Le même poëme donne ailleurs le nom de gonfanons aux bannières des seigneurs :

« Ni a riche home ne baron,
« Ki n'ait lez li son gonfanon,
« U gonfanon u altre enseigne
« U sa mesnie se restreigne ². »

Ces derniers vers indiquent assez que *gonfanon* était synonyme de bannière.

Le gonfanon était quadrangulaire, comme la bannière, ou terminé par des pointes. Il était attaché à une hampe de lance, et s'enroulait autour quand on ne combattait pas. On disait, *fermer* le gonfanon pour l'attacher à la hampe :

« Vez-le sor l'auferant, sor lo destrier armé,
« A cel escu à point et d'argent pointuré,
« A celle grosse lance au gonfenon fermé ³. »

Il ne fallait pas que le gonfanon fût très-grand, puisque l'on combattait avec la lance auquel il était fixé :

« Sor son escu à or ala férir Herdré,
« L'escu li a percé, l'aubere li a fausé;
« Enz ou cors li bainna le confanon safré ⁴... »

et que l'étoffe pouvait pénétrer dans la blessure.

¹ Vers 11451 et suiv.

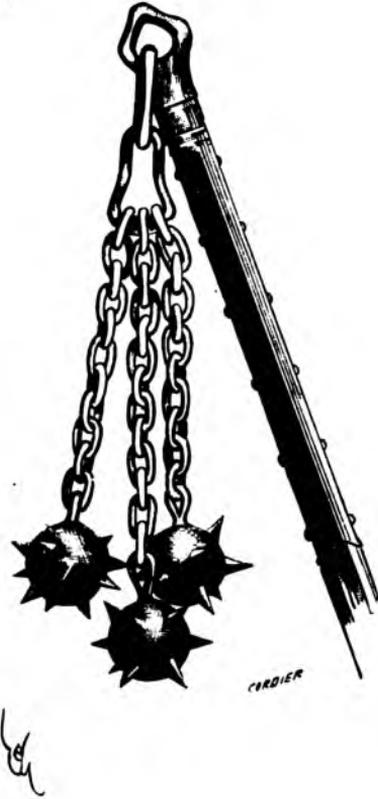
² Vers 9082 et suiv.

³ *Li Romans de Parise la duchesse*, édit. de Martonne, p. 161.

⁴ *Ibid.*, p. 164. « Gonfanon safré », frangé d'or.



pointes. C'était une arme de piétons, fort usitée en Angleterre et dans les Flandres, et qui demandait une grande dextérité pour être maniée. On s'en servait peu en France, et cette arme ne paraît avoir été admise que dans les provinces du Nord.



La figure 1 donne un goupillon ¹ qui paraît dater du commencement du xv^e siècle. Le tout est de fer bien forgé; la hampe de bois avait environ 2 mètres de longueur. Le goupillon servait à fausser les armures de plates, à blesser les chevaux; bien manié, c'était une arme terrible. On donnait aussi le nom de *goupillon* à une plommée garnie de pointes (voy. PLOMMÉE).

GOURGERIT, s. m. (*gorgerete*). Petit camail de mailles attaché à la barbute ou au bacinet, qui couvrait le cou et atteignait à peine

¹ Ancien musée des armes de Pierrefonds.

les épaules. On voit dès la fin du XIII^e siècle le gourgerit porté avec la barbute dans les provinces méridionales de la France et en Italie.

La figure 1 donne un de ces petits camails attaché à une barbute¹. Ce personnage est vêtu d'un gambison avec jupe d'étoffe



mi-partie de rose et de vert. Il porte à la main gauche une de ces petites rondaches fort usitées en Italie et en Provence.

En A², est montré le gourgerit attaché au bacinnet de la fin du XIII^e siècle, et en B³, à la barbute du milieu du XIV^e siècle, sous le chapel de fer avec la bavière.

Dans le *Compte d'Étienne de la Fontaine*⁴, on trouve cet article :

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Bréviaire d'amour*, en vers patois de Béziers (seconde moitié du XIII^e siècle).

² Manusc. Biblioth. nation., *le Pèlerinage de la vie humaine*, français (fin du XIII^e siècle).

³ Manusc. Biblioth. nation., *Tit-Live*, français (1350 environ).

⁴ 1352.

« Pour faire et forger la garnison de 2 harnois de guerre pour mon-
 « seigneur le Dauphin, et dont les trésoriers chargèrent l'argenterie
 « de moy faire compter et baillier ce dit. C'est assavoir : pour faire
 « la garnison de deux bacinés et d'une gorgerete, c'est assavoir
 « 70 vervelles, 20 bocetes, tout d'or... Pour toute ycelle courroie,
 « et pour faire et forger 2 boucles d'or pour fermer yceulz bacinés
 « et plates, et une grant boucle d'or avec un mordant pour la gorge-
 « rete, 4 bendes d'or du lé du tissu, pour river ycelle gorgerete, et
 « pour 2 boucles et 2 mordans d'or, pour fermer le fer d'icelle
 « gorgerete, pesant..., etc. »

Ce texte indique que la gorgerete ou le gourgerit se composait aussi de plates de fer rapportées au-dessous du bacinet pour couvrir le col, plates qui s'ouvraient et se fermaient comme le bacinet lui-même (voyez BACINET, fig. 8 et 9). Cependant on voit qu'au xv^e siècle encore, on donnait le nom de *gorgeray* à un petit camail de mailles, ainsi que l'indique l'inventaire dressé le 23 septembre 1499, et mentionnant une armure de Jeanne Darc conservée dans la galerie du château d'Amboise ¹ : « Harnois de la Pucelle, garny
 « de garde braz, d'une paire de mytons et dun habillement de teste
 « où il y ung gorgeray de maille, le bord doré, le dedans garny de
 « satin cramoisy, doublé de mesme. » En effet, ces gorgerays de mailles étaient souvent terminés par des maillons de laiton doré, pendant le cours du xv^e siècle. (Voyez ARMURE, CAMAIL.)

GRAFFE, s. f. Poinçon, petite dague.

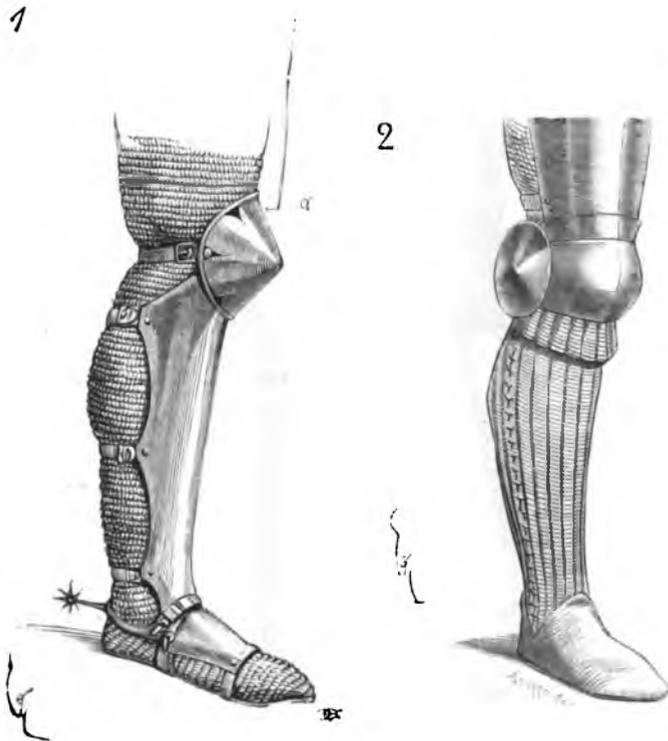
GRÈVES, s. f. Habillement des jambes, des genoux aux solerets. Les chausses de mailles adoptées pendant le xii^e siècle et le commencement du xiii^e préservant incomplètement les tibias, on les doubla, vers le milieu du xiii^e siècle, de plates de fer, bouclées derrière les mollets. Ces plates apparurent en même temps que les premières genouillères (figure 1 ²) (voyez GENOUILLÈRE). Ces grèves, attachées à l'aide de trois courroies, passaient sous la genouillère conique et s'arrêtaient au-dessus du cou-de-pied, recouvert aussi par une lame de fer.

En même temps, dans l'Italie septentrionale, la Provence et le Languedoc, on suppléait aux chausses de mailles par des jambières

¹ N^o 31 de l'inventaire. Voyez *Du costume militaire des Français en 1446*, par M. R. de Belleval.

² Manusc. Biblioth. nation., *li Romans d'Alexandre*, français (1270 environ).

de peau piquée avec genouillères d'acier (fig. 2¹). La genouillère était garnie d'un bord, également de peau piquée, qui recouvrait ces sortes de jambières lacées sur le côté. Mais cet habillement des jambes fut peu usité en France.



En pliant la jambe armée de grèves conformes à celles représentées figure 1, il pouvait y avoir solution de continuité entre la genouillère et la grève ; aussi on ajouta une plate intermédiaire entre ces deux parties, plate qui était articulée avec la genouillère par deux rivets latéraux (fig. 3²). Alors on se préoccupait fort de donner aux pièces de fer ajoutées à l'armure de mailles des formes qui pussent ne point gêner les mouvements.

L'habillement de mailles avait cet avantage d'être très-souple, quoique très-lourd. Les hommes d'armes qui avaient pris l'habitude

¹ Manuser. Biblioth. nation., latin, n° 757 (environ 1300).

² Manuser. Biblioth. nation., *Godofroy de Bouillon*, français (environ 1300).

de ce harnois devaient difficilement se soumettre à la gêne qu'imposaient des plates de fer ajoutées à ce vêtement. Aussi les laissait-on aussi indépendantes que possible dans l'origine. Mais cette indépendance des plates avait de sérieux inconvénients, puisque, sur bien des points, la maille restait à découvert. Tous les cavaliers savent combien une chaussure gênante fatigue à la longue et paralyse les jambes, dont la liberté est si nécessaire pour bien diriger la



monture et se tenir bien en selle. En préservant par des plates la partie antérieure des jambes, depuis la cuisse jusqu'au cou-de-pied, et ne laissant entre ces plates aucun intervalle, on apporta donc un soin particulier à éviter toute fatigue pour le membre. Les grèves, déjà réunies aux genouillères et aux cuissots du commencement du XIV^e siècle, avec pièces articulées intermédiaires, sont forgées avec une très-délicate observation de la disposition et du jeu des muscles de la jambe. Ces armuriers n'avaient certainement pas étudié l'anatomie, mais ils observaient et fabriquaient leurs plates conformément à ces observations. L'exemple que nous donne la figure 3 l'indique suffisamment ¹. Il n'est pas jusqu'aux courroies qui ne

¹ Les anciens, non plus que les industriels du moyen âge, ne possédaient les connaissances anatomiques qui nous sont familières aujourd'hui; cependant les vêtements métal-

soient exactement posées de manière à faciliter le jeu des muscles, au lieu de le gêner.

Les Grecs avaient un habillement de jambes (les cnémides) fait de cuivre mince et qui enveloppait le tibia, montait jusqu'au genou, et descendait jusqu'au cou-de-pied en recouvrant en partie le mollet. Ouvert par derrière, cette sorte de jambière se mettait comme on met des chausses, l'élasticité du métal permettant l'introduction du pied.



Cet habillement des jambes était usité chez les populations gallo-italiques, ainsi que le montre la figure 4¹. Ces cnémides sont faites de cuivre très-mince et étaient doublées de peau ou d'étoffe retenue à l'aide de fils passant par les trous apparents sur les bords. On adopte en France, pendant les premières années du xiv^e siècle, des grèves disposées à peu près de la même façon, mais surmontées de

liques militaires de l'antiquité, aussi bien que ceux de notre moyen âge français, montrent l'extrême délicatesse d'observation des armuriers pendant ces deux époques. Il est assez étrange que notre temps, qui certes possède en anatomie des connaissances étendues, ne sache pas construire un vêtement défensif approprié au corps, et par suite commode et gracieux.

¹ Trouvé dans une tombe gallo-italique, près de Sesto-Calende, en 1867. Musée archéol. Académie de Milan.

genouillères avec plates de recouvrement (fig. 5¹). Ces grèves devaient être assez élastiques pour permettre d'y introduire le pied, car leurs bords se rapprochent sensiblement au-dessus de la cheville. Celle-ci est couverte par le fer, ce qui n'a pas lieu dans les exemples pré-



cédents. Une courroie faisant sous-pied empêche le vacillement du bas des grèves, qui ne sont maintenues à la jambe que par une courroie bouclée au jarret. Les genouillères n'ont pas d'ailerons et étaient recouvertes par la cotte d'armes.

On songea bientôt à préserver aussi le mollet par une plate de fer. Les grèves alors furent faites de deux pièces avec charnières et loqueteaux (fig. 6²). C'est une bande de peau qui couvre la jonction des grèves avec la genouillère.

¹ Statue d'un prince inconnu, église de Saint Denis (premières années du XIV^e siècle).

² Statue de Judas Machabée, château de Pierrefonds (fin du XIV^e siècle).

La grève, ainsi qu'on le voit en A, est indépendante du soleret et couvre les chevilles ; la courroie de l'éperon cachait cette suture.

On fit alors — c'est-à-dire de 1350 à 1400 — des essais de toutes sortes pour munir efficacement les jambes sans gêner les mouvements ; mais les armuriers n'acquirent une grande habileté que



lorsqu'on se décida à remplacer la maille, les broignes et corselets rembourrés par l'armure de plates complète : or, ces premières armures sont des chefs-d'œuvre d'élégance et de souplesse.

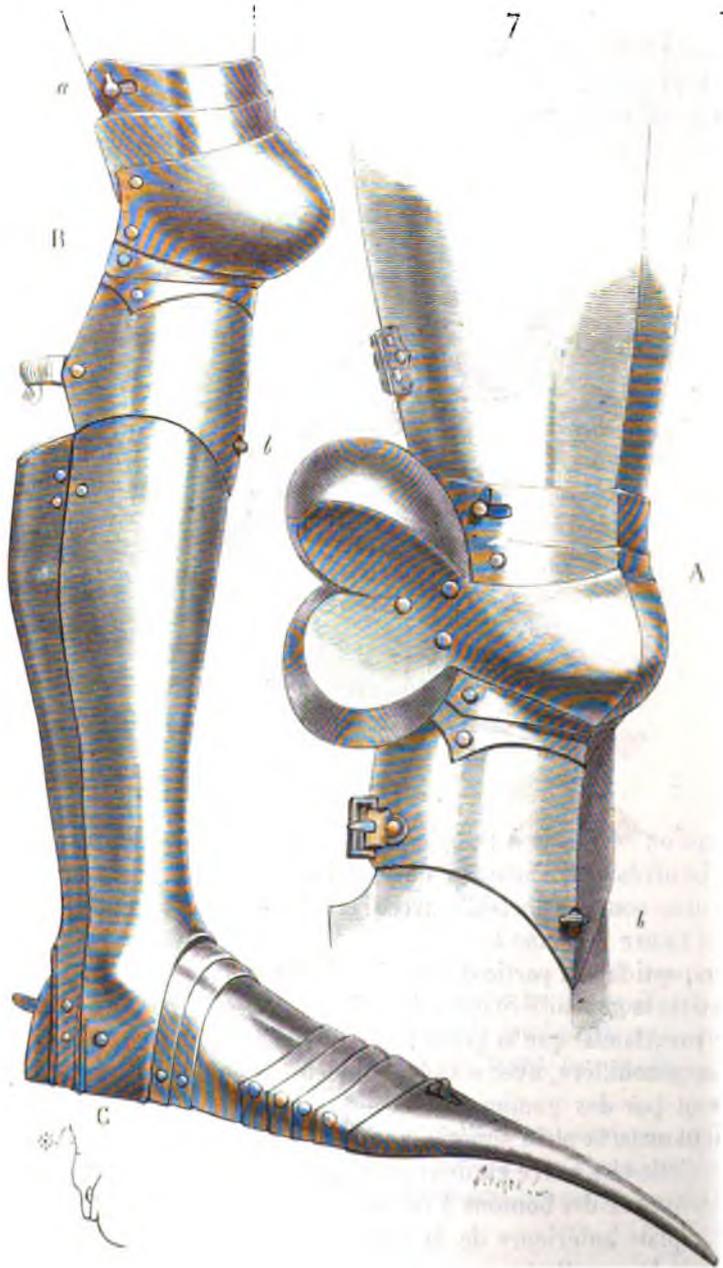
La figure 7 donne les grèves de l'admirable armure de 1430 environ, qui faisait partie du musée de Pierrefonds ¹.

En A, la genouillère est présentée du côté externe avec ses grands ailerons, tandis que la grève B est présentée du côté interne.

La genouillère, avec ses plates articulées doubles, est attachée au cuissot par des goujons à tourniquets *a*. Un goujon-tourniquet *b* retient aussi la plate supérieure de doublure à la grève proprement dite. Celle-ci s'ouvre en deux parties par des charnières externes, et se ferme par des boutons à ressort.

La plate antérieure de la grève et celle postérieure descendent jusqu'à la semelle (voyez en C), mais laissent deux arcades ouvertes

¹ Voyez ARMURE, pl. II.



pour le jeu du talon et le jeu du cou-de-pied. Rien n'égale la

finesse de lignes de cet habillement de jaubes, fait évidemment sur mesure.

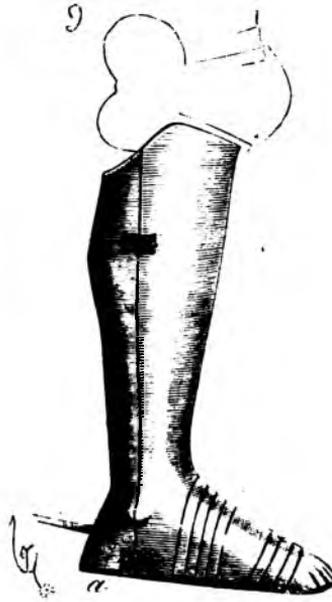
Un peu plus tard, vers 1450, on portait des grèves avec deux plates de doublures sous la genouillère, souvent coupées ainsi que l'indique le tracé A (fig. 8¹). On remarquera ici la disposition des



ailerons de la genouillère, lesquels sont rivés à l'extrémité externe de cette défense. Vers la fin du xv^e siècle, sous le règne de Louis XII et le commencement du règne de François I^{er}, au commencement du xvi^e siècle, les hommes d'armes portaient des grèves de deux

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français. — Froissart, *Chron.* (1450 environ).

pièces seulement (fig. 9). A la pièce antérieure était articulé le soleret, terminé par un bout carré large, légèrement arrondi (voy. SOLERET).



Pour que le talon pût se mouvoir en abaissant le pied, la pièce postérieure se terminait par une talonnière très-ouverte (voyez en *a*). Ces deux plates, munies de deux charnières, se fermaient au moyen de deux boutons à ressort du côté interne de la jambe.

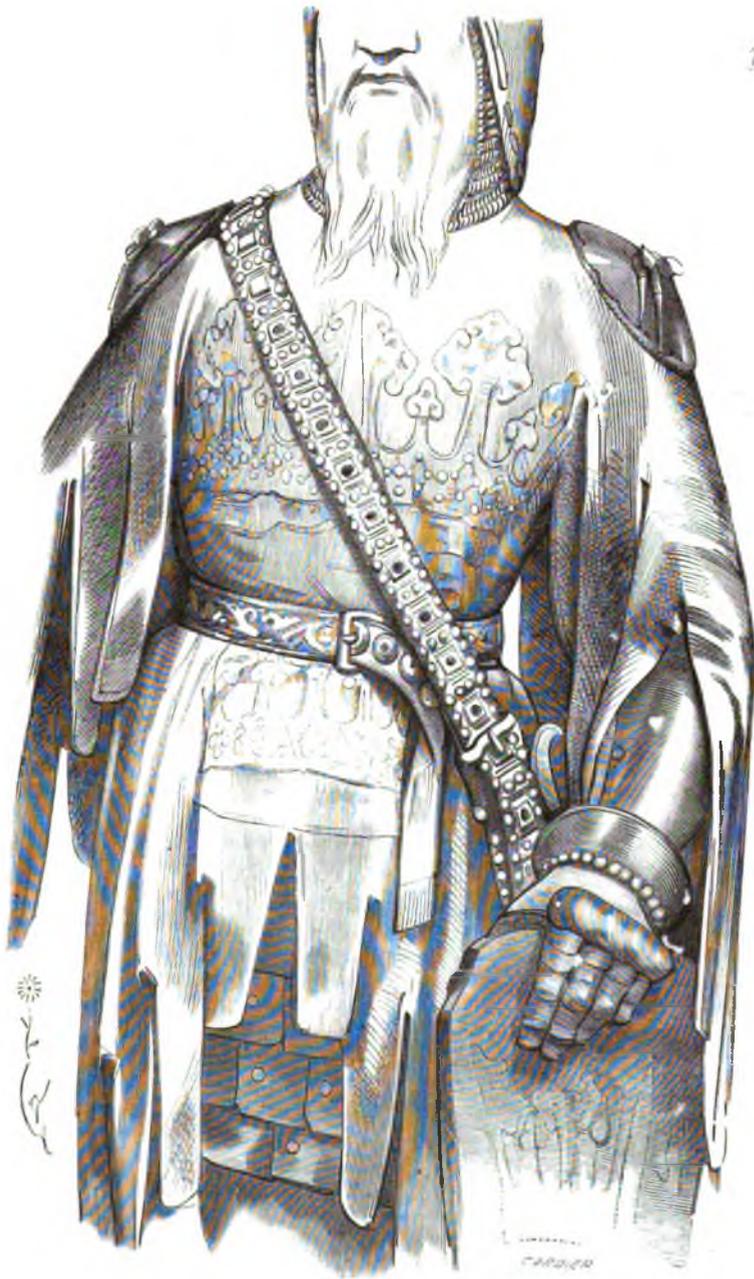
GUIGE, s. f. (*guiche*). Courroie destinée à suspendre l'écu au cou. La courroie qui permettait de porter le gonfanon ou la bannière était aussi appelée guige :

« Pere, dist li vaslés, mar vos esmaierois,
 « Tant com jo puisse chaidre mon brant sarrainois
 « Et porter mon escu par la guige à orfrois
 « Ne de glaive ferir, ne lanchier demanois ¹. »

« Chascuns restraint la guige de son escu bocler ². »

¹ *La Conquête de Jérusalem*, chant II, vers 1181 et suiv., publ. par M. Hippeau (XIII^e siècle).

² *Ibid.*, chant III, vers 2214.



En effet, la guige se composait de deux bouts dont l'un était muni d'une boucle, afin de pouvoir serrer plus ou moins l'écu au corps, ou même de le laisser pendre au-dessous de la ceinture. Les guiges, comme l'indiquent les vers précédents, étaient souvent enrichies d'orfrois, c'est-à-dire de pièces d'orfèvrerie ou de passementeries d'or :

« Rompent les guiges de paille de Oriant ¹. »

Les belles statues des *preux*, placées à l'extérieur des tours du château de Pierrefonds, portent la plupart des guiges très-riches (fig. 1)². Ce personnage est le roi Artus, habillé à la mode des dernières années du XIV^e siècle ; sur son armure est un *parement* à ses armes. La guige est enrichie de perlés et de plaques d'orfèvrerie.

Les tresses qui attachaient les targes de joutes étaient encore appelées guiges. Ces tresses doubles passaient par deux trous percés vers le milieu de la targe et étaient nouées en dehors. On pouvait ainsi appuyer plus ou moins l'écu contre le bras gauche. (Voy. JOUTE, V^e partie).

GUI SARME, s. f. (*gisarme, giserme et zizarme*). Arme d'hast, composée d'un tranchant long, recourbé, et d'une pointe droite, d'estoc

Il est question des guisarmes dès le XII^e siècle :

« Li soldeier les esgarda,
« Vit li gisarmes, si dota ³. »

« Par la criene ⁴ des dous gisarmes
« L'escu leva par les enarmes ⁵. »

Ce sont des cavaliers qui se servent ici de cette arme.

Dans le roman de *Gui de Nanteuil*, Gui, à cheval, se défend avec une guisarme :

« Gui hauche la guisarme, qui fu fort et membru ;
« Parmi le gros du cuer fu Florient feru ⁶. »

¹ *Otinet*, vers 431 (XIII^e siècle).

² 4395.

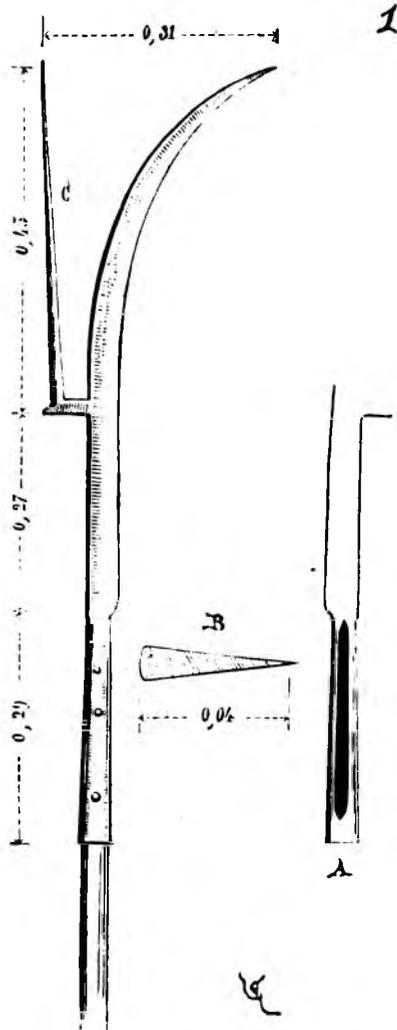
³ *Roman de Rou*, vers 13440.

⁴ « La crainte. »

⁵ *Roman de Rou*, vers 13450.

⁶ Vers 640 et suiv. (XIII^e siècle).

Alors, il semble que la guisarme était une sorte d'épieu, et les auteurs des XII^e et XIII^e siècles emploient ces deux mots indifféremment pour désigner une arme d'hast qui n'était pas la lance, mais dont le bois était court et le fer large et long.



Au commencement du XIV^e siècle encore, la guisarme est une arme ressemblant fort à l'épieu, si l'on s'en tient aux textes des trou-

vères. Ce ne fut qu'à la fin de ce siècle que la guisarme semble adopter la forme particulière que présente la figure 1¹.

Le tranchant est du côté de la concavité; la section de la pointe C d'estoc est quadrangulaire. En B, est donnée, moitié d'exécution, la section du tranchant; et en A, la douille évidée d'un côté pour laisser passer les pointes des clous, afin de les rabattre.

Cette guisarme des XIV^e et XV^e siècles est une arme de piéton, et en effet les cavaliers ne pouvaient faire usage de ce fer à long manche, qui servait surtout à couper les jarrets des chevaux, à passer entre les plates des armures, à faucher et piquer dans les escadrons.

La pertuisane ressemblerait plutôt à la guisarme primitive faite en manière d'épieu (voy. PERTUISANE).

On se servait, même au XIII^e siècle, de la guisarme comme du couteau de brèche, c'est-à-dire pour monter à l'assaut :

« Mil furent et .V., chascuns tot ferarmés
 « Et tenoient guisarmes et grans max enhanstés,
 « Haches et grans plomées et marteaus acherés,
 « Dars molus et tranchans et flaiax acoplés². »

Le roi des ribauds, qui, au siège de Jérusalem, commande dix mille hommes, mène ses gens à l'assaut :

« Es vos le roi Taphur parmi .I. sablonal,
 « A .X. mille ribax; chascuns tint hoe ou pal,
 « Ou gisarme, ou pieois, d'achier poitevinai;
 « Portent max et flaians, tandeffles et maint gal³. »

On donnait le nom de *gise* à l'aiguillon qui servait à piquer les bœufs.

Dans un mémoire adressé par le bailli de Mantes au roi Charles VII⁴, on lit ce passage : « Il lui semble que ceulx qui portoient voulges les devoient avoir moicnnement longs, et qu'ils eussent un peu de ventre (les vouges), et aussi qu'ils fussent tranchans, et bon estoc, et que les dits guisarmiers aient salades à visières, gantelets et grans dagues sans espées. » Ainsi pou-

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

² *La Conquête de Jérusalem*, chant III, vers 2093 et suiv., publ. par M. Hippeau (XIII^e siècle).

³ *Ibid.*, chant II, vers 1756 et suiv.

⁴ Voy. du Cange, *Gloss.*, GISAUMA.

vait-on donner indifféremment le nom de vouge ou de guisarme à la même arme, puisque les porteurs de vouge sont qualifiés de guisarmiers (voy. VOUGE).

La guisarme était bien, au xv^e siècle, une arme de piéton; car à l'assaut du boulevard des Tournelles, à Orléans, en mai 1429 :
 « Vaillamment se deffendirent les Anglois, et tant jecterent, que
 « leurs pouldres et autre traict s'en alloient failant; et deffendoient
 « de lances, guisarmes et autres bastons, et pierres, le boulevard des
 « Tournelles ¹. »

Et encore :

« Ce jour aussi y arriverent cinquante combatans à piet, habillez de guisarmes et autres habillemens de guerre; et venoient
 « du pays de Gastinois, où ilz avoient estez en garnison ². »

¹ Cousinot de Montreuil, *Chron. de la Pucelle*, p. 293.

² J. Quicherat, *Journal du siège d'Orléans. Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 151.

TABLE

DES MOTS CONTENUS DANS LE TOME CINQUIÈME

DU

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS

Huitième partie. — Armes de guerre offensives et défensives

INTRODUCTION.....	1	Broigne.....	238
Adoubement.....	11	Buffe.....	244
Aiguillette.....	11	Cabasset.....	244
Ailette.....	14	Camail.....	244
Alemèle.....	20	Capel.....	250
Arbalète.....	20	Caperon.....	250
Arc.....	38	Carquois.....	251
Armet.....	58	Carreau.....	251
Armure.....	65	Ceinture.....	253
Arrière-bras et Avant-bras.....	148	Cervelière.....	256
Bacinet.....	157	Chanfrein.....	262
Bannière.....	169	Chapel.....	265
Barbute.....	185	Chausses.....	272
Bâton.....	189	Clavain.....	278
Baudrier.....	189	Coiffe.....	282
Bavière.....	207	Colletin.....	282
Bicoque.....	213	Corselet.....	284
Boce, Bocète.....	214	Cotte.....	284
Boucle.....	217	Couteau.....	298
Bouclier.....	218	Couvre-nuque.....	299
Bracelet.....	218	Cubitière.....	299
Braconnière.....	219	Cuirasse.....	306
Braier.....	223	Cuirie.....	306
Branc.....	223	Cuissot.....	306
Brassard.....	223	Dague.....	315
Brigantine.....	223	Dard.....	325

Dossière.....	327	Fronde.....	433
Écu.....	340	Fronteau.....	436
Enseigne.....	359	Gambison.....	436
Épée.....	359	Gantelet.....	449
Eperons.....	402	Garde-bras.....	461
Escrime.....	412	Genouillère.....	467
Espallière.....	412	Glaive.....	474
Estacheure.....	412	Godendac.....	475
Étrier.....	413	Gonfanon.....	478
Fanchart.....	420	Goupillon.....	479
Faucre.....	426	Gourgerit.....	480
Flancherie.....	427	Graffe.....	482
Flançois.....	427	Grèves.....	482
Fléau.....	427	Guige.....	490
Flèche.....	430	Guisarme.....	492

FIN DE LA TABLE DES MOTS

DISPOSITION DES PLANCHES

CONTENUES DANS CE VOLUME

PLANCHE I.	Armet, fin du xv ^e siècle (grav.).....	65
PLANCHE II.	Armure française du xv ^e siècle (grav.).....	144
PLANCHE III.	Armure allemande du xv ^e siècle (grav.).....	144
PLANCHE IV.	Armure allemande du xv ^e siècle (grav.).....	143
PLANCHE V.	Armure maximilienne (grav.).....	146
PLANCHE VI.	Blasons sur écus (chromolith.).....	351
PLANCHE VII.	Poignée d'épée à deux mains, italienne, fin du xv ^e siècle (grav.).....	396
PLANCHE VIII.	Gantelet du xv ^e siècle (grav.).....	460

FIN DE LA TABLE DES PLANCHES

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DU

MOBILIER FRANÇAIS

DE L'ÉPOQUE CARLOVINGIENNE A LA RENAISSANCE

PAR

M. VIOLLET-LE-DUC

ARCHITECTE

TOME SIXIÈME



PARIS

V^e A. MOREL & C^{ie}, ÉDITEURS

RUE BONAPARTE, 13

1875

■

HUITIÈME PARTIE

ARMES DE GUERRE OFFENSIVES

ET DÉFENSIVES

(SUITE)

ARMES DE GUERRE OFFENSIVES ET DÉFENSIVES

HARNAIS

(SUITE)



HACHE, s. f. Arme offensive qui appartient à toutes les branches de la grande famille aryenne. Il n'est pas cependant question d'une arme de combat analogue à la hache chez les troupes romaines, bien que les Romains se servissent de cognées ou de haches de charpentiers pour couper le bois; tandis que les Germains se servaient de haches à la guerre¹. Ces haches, à longs manches, sont identiques à celles qui sont représentées sur la tapisserie de Bayeux; armes auxquelles, jusqu'au xiv^e siècle, on donnait le nom de *haches danoises* : « Il en vindrent bien trente, les espées toutes nues es « mains, à nostre galie, et au col les haches danoises². »

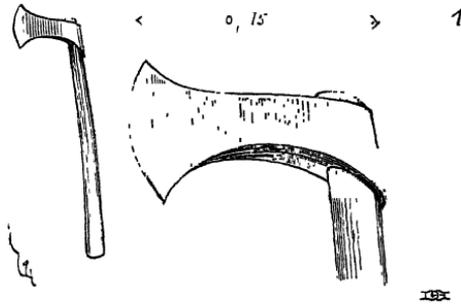
Tout le monde connaît les haches de pierre (silex, jade, jaspe) en usage chez les peuplades primitives de la Gaule, de la Scandinavie et du nord de la Germanie, aussi bien que les haches de bronze d'une époque un peu postérieure.

Les Francs qui descendirent dans les Gaules au v^e siècle étaient armés de haches connues sous le nom de *francisques*, dont ils se servaient avec adresse. Le fer lourd de cette arme était emmanché d'un bois d'une longueur de 0^m,60 à 0^m,80. Procope prétend que les guerriers francs lançaient cette hache contre le bouclier de l'ennemi, et, pendant que celui-ci essayait de se débarrasser de ce

¹ Bas-reliefs de la colonne Trajane.

² *Hist. de saint Louis*, par le sire de Joinville, publ. par M. Nat. de Wailly, p. 125.

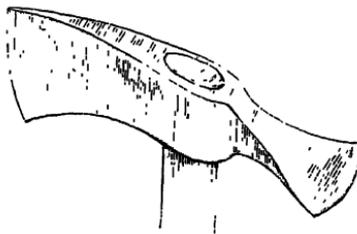
fer, fondaient sur lui, le *scramasaxe* au poing. Les tombes mérovingiennes les plus anciennes mettent au jour, en effet, une grande quantité de francisques de fer, à manche de bois assez court. La forme de ces armes rappelle beaucoup celle de notre merlin



(fig. 1¹). Le récit de Procope est évidemment exact; car la façon dont est forgé et emmanché le fer indique bien que l'arme était disposée pour être lancée à une distance de 3 à 4 mètres.

Dans les fouilles de Parfondeval (vallée de l'Eaulne), M. l'abbé Cochet a découvert une francisque à deux tranchants, ce qui n'est pas ordinaire (fig. 2). Les francisques trouvées dans les tombes n'en possèdent qu'un habituellement. Le tranchant postérieur étant hori-

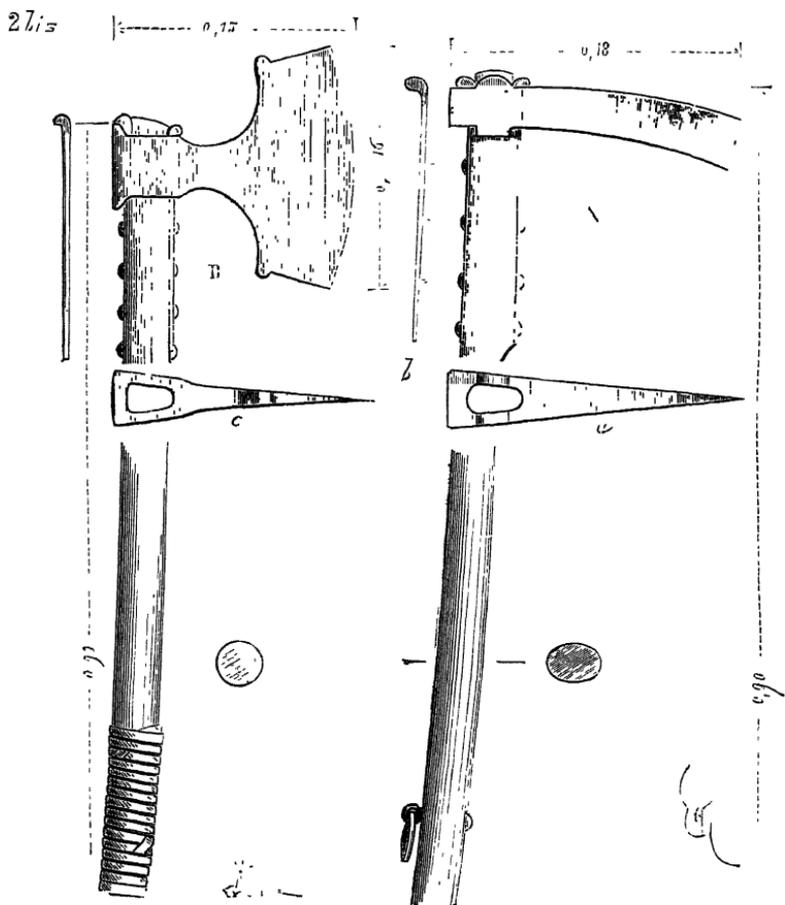
2



zontal, M. l'abbé Cochet croit que cette arme est la hache *bipenne* de l'antiquité. Mais la hache bipenne figurée sur les bas-reliefs qui représentent des Amazones possède deux tranchants verticaux et identiques quant à leur forme, tandis que l'exemple provenant des

¹ Voyez la *Normandie souterraine* de M. l'abbé Cochet, les fouilles de la vallée de l'Eaulne, celles de Londinières, etc. Voyez aussi le musée de Saint-Germain.

fouilles de Parfondeval est la besaignë. Sidoine Apollinaire et Procope parlent de la hache des Francs à deux tranchants : *bipennis*; mais nous n'en connaissons aucun exemple parmi les nombreuses francisques trouvées dans les tombes. Le fer de la francisque est

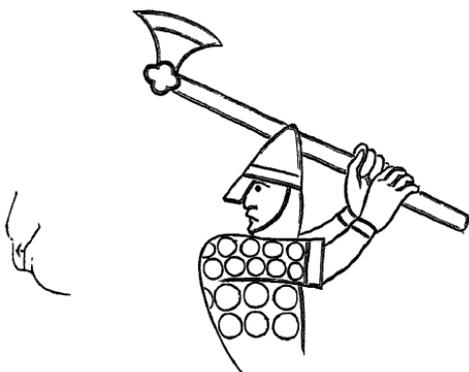


lourd et parfaitement approprié à son usage. Il paraît difficile de dire à quelle époque la forme et l'emploi de cette arme furent abandonnés dans les Gaules, et l'on pourrait considérer comme les dernières traditions de la francisque les deux exemples que présente la figure 2 bis¹, qui appartiennent à la fin du XII^e siècle ou au com-

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

mencement du XIII^e. La hache A (vue par-dessus en *a*) est fortement aciérée au tranchant et était maintenue au manche à l'aide des deux

3



brides *b* de fer fixées par des clous rivés. La hache B (montrée de champ en *c*) était emmanchée de la même manière, mais se rapproche de la forme des haches danoises. Le tranchant de cette

dernière arme est de même aciééré. On voit des armes de cette forme entre les mains des hommes d'armes du commencement du XIII^e siècle.

Sous les premiers Carlovingiens cependant, on se sert de la hache danoise franche, qui est encore figurée sur la tapisserie de Bayeux (fig. 3).

Le manche de cette arme a 1^m,50 de longueur.

A la bataille d'Hastings, les Anglais sont armés de haches :

« Hache norescho ¹ out mult bele,
 « Pluz de plain pié out l'alemele ²,
 « Bien fu armé à sa maniere,
 « Grand ert e fier, o bele chiere.
 «
 « A un Normant s'en vint tot dreit,
 « Ki armé fu sor un destrier ;
 « Od la hache ki fu d'acier,
 « El helme férir le kuida.
 « Maiz li colp ultre escolorja ³;
 « Par devant l'arçon glaccia ⁴
 « La hache ki mult bien trencha ;
 « Li col del cheval en travers
 « Colpa k'a terre vint li fers,
 « E li cheval chai avant
 « Od tot son mestre à terre jus ⁵. »

Ces haches d'armes sont entre les mains des gens de pied, sur la tapisserie de Bayeux. Quelques cavaliers portent des masses ; mais des haches, point.

M. W. II. Riggs, qui possède une si belle collection d'armes d'ast, montre un spécimen de ces haches danoises pour le moins du XII^e siècle, peut-être plus ancien (fig. 3 bis), car la gravure qui décore les plats et le talon appartient aux objets de forge d'une époque reculée. En A, est figurée l'extrémité du talon ou marteau, et en B le système d'emmanchement, avec ses deux brides et clous rivés qui les retiennent au bois.

La hache ne semble avoir été adoptée par la chevalerie française que plus tard, vers la fin du XII^e siècle, à la suite des premières

¹ Du nord.

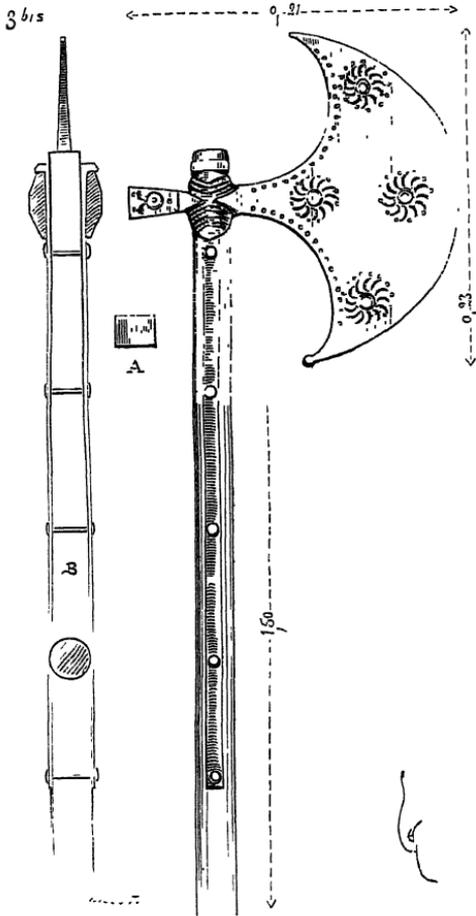
² Le fer a plus d'un pied.

³ « Dévia. »

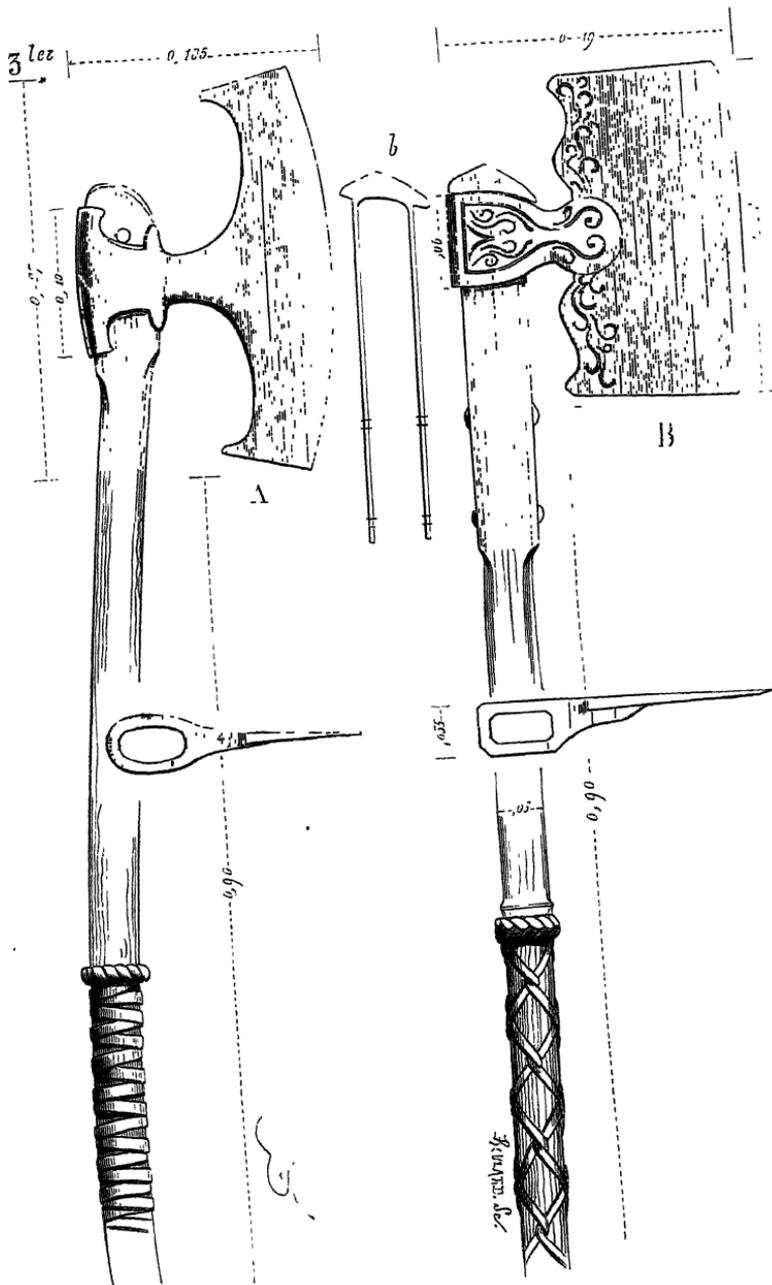
⁴ « Glissa. »

⁵ Le *Roman de Rou*, vers 13391 et suiv.

croisades. Les Sarrasins se servaient de cette arme, mais petite et légère, à cheval ; il devenait nécessaire de les combattre à armes égales, sinon supérieures. La gendarmerie adopta donc la hache à fer quadrangulaire ou dérivée de la forme présentée en B (fig. 2 bis). Les deux exemples que nous donnons ici (fig. 3 ter), et qui pro-

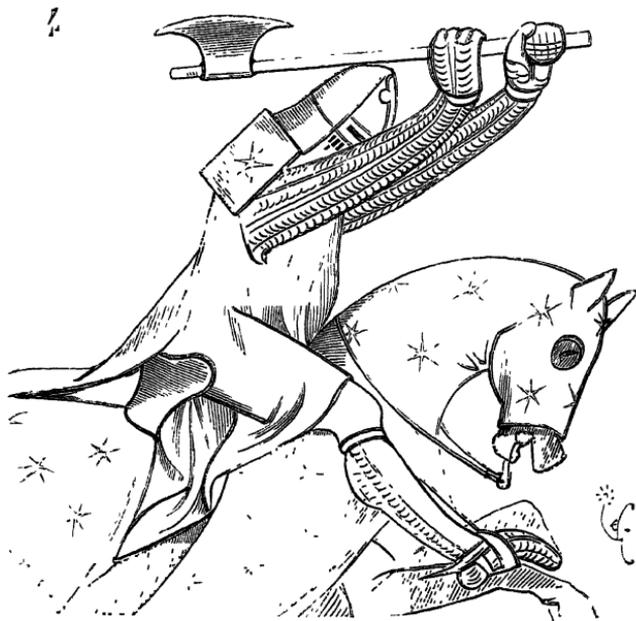


viennent aussi de la collection de M. W. H. Riggs, sont d'un grand intérêt. Le fer A est retenu au manche par une goupille qui traverse la tête du bois ; le fer B, par deux brides soudées à un fort talon (voy. en *b*). On observera que ce fer B est forgé de telle sorte qu'il est dans le plan du côté gauche de la douille. Cela était calculé pour donner au coup une grande puissance ; la hache maniée de la main



droite, le tranchant était ainsi moins sujet à glisser sur le heaume.

Ces haches, par la forme de leur fer, par le travail de forge et les gravures qui décorent l'une d'elles, gravures obtenues à chaud au moyen d'un ciseau en façon de gouge, paraissent appartenir au commencement du XIII^e siècle. Elles sont largement aciérées au tranchant et pesantes. Les hommes d'armes se servaient encore, à cette époque, de la hache danoise à long manche et à large tranchant. Ces armes, d'un effet puissant et auxquelles les hauberts de mailles n'oppo-



saient qu'une défense très-insuffisante, firent ajouter les ailettes d'acier sur les épaules, au-dessous du heaume (fig. 4¹). Les lances brisées par une première charge, les hommes d'armes se jetaient dans la mêlée, broyant et tranchant tout devant eux avec ces haches pesantes, tenues souvent des deux mains.

Alors le fer était muni d'une douille plus ou moins longue pour passer le bois.

Les piétons portaient aussi, à la même époque, des haches de formes diverses, mais pesantes. Les unes (fig. 5²) (voyez en A) étaient carrées en forme de couperet et à manche court; on s'en

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Roman de la Table ronde* (1250 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Apocalypse*, en tête du *Roman de Rou* (1250 environ).

servait d'une main. Le fer des autres (voy. en B) possédait un tranchant convexe, peu saillant, mais développé, avec longue douille et long manche : ces dernières haches étaient surtout employées contre



la cavalerie. Un peu plus tard, vers 1260, nous voyons les piétons armés de la grande hache qui se rapproche du fauchart (fig. 6¹).



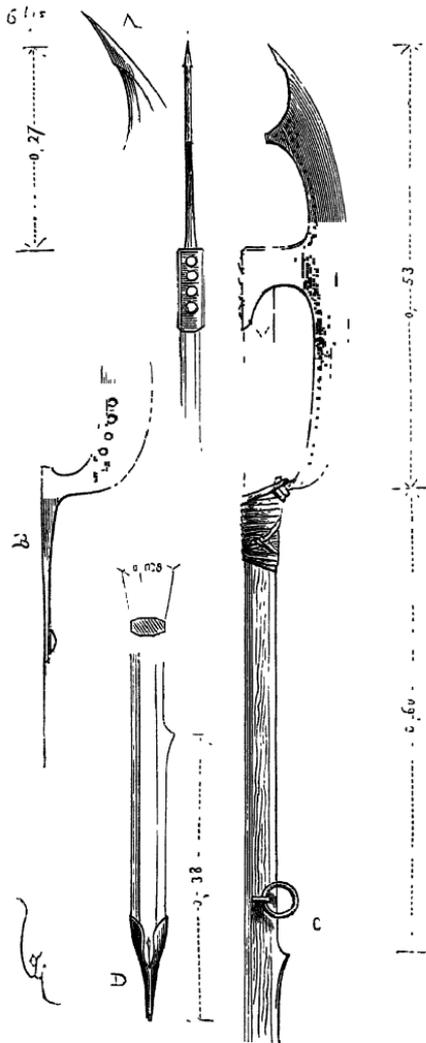
L'extrémité inférieure du fer est fixée à la hampe, pour lui donner plus de résistance et l'empêcher de se fausser.

La figure 6 bis² donne une de ces armes de piétons. Le fer est percé près du dos d'une série de trous, qui ne sont là qu'un ornement. Le talon est maintenu au manche par quatre clous étamés. On voit en A comment est forgée la pointe du fer, et en B comment son extrémité inférieure s'attache à la hampe par un clou et une lanière de cuir ; en C, l'anneau qui sert à attacher l'arme et l'arrêter sur lequel s'appuie le petit doigt de la main gauche ; en D, la boulerolle.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tristan*, français (1260 environ).

² Collect. de M. W. H. Riggs.

Il est de ces haches de piétons plus petites et à manches courts (fig. 7¹), mais qui rentrent aussi dans la catégorie des faucharts.



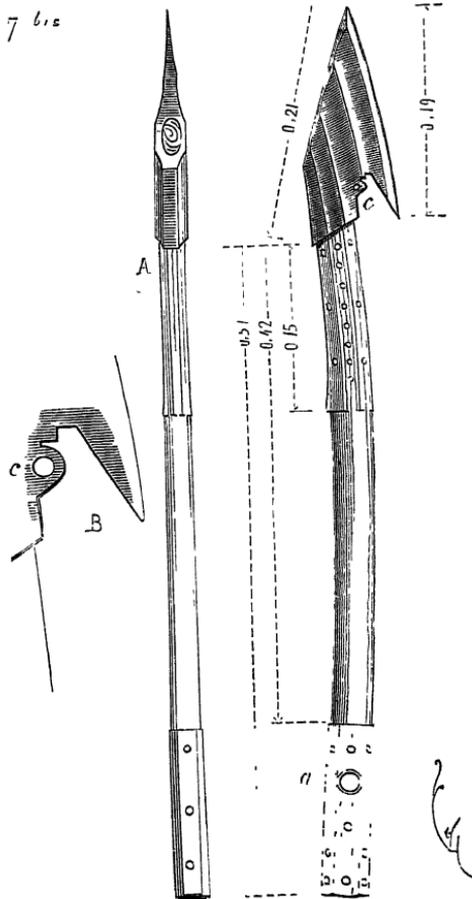
Jusqu'alors les haches ne sont que des armes de taille et non d'estoc. C'est vers le commencement du xiv^e siècle que l'on commence à forger les fers de hache de telle sorte qu'ils peuvent

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Hist. du roi Artus*, français (1260 environ).

servir d'estoc et de taille. Nous empruntons encore à la collection de M. W. H. Riggs une de ces armes des premières années du



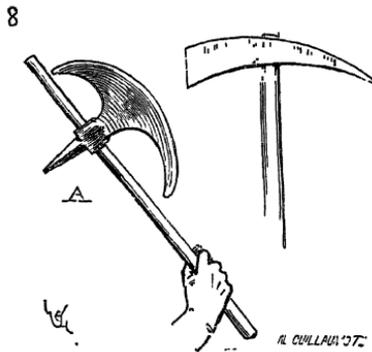
xiv^e siècle (fig. 7 bis). C'est une hache d'arçon, c'est-à-dire à l'usage des gens d'armes et suspendue à l'arçon de la selle par une courroie



passant à travers le trou *a*, courroie qui servait aussi à attacher le manche au poignet. Un petit œil *c* percé à la base du fer permettait

de fixer ce fer au harnais, afin qu'il ne pût balloter et blesser le cheval ou l'homme. Le fer de cette hache est fabriqué avec beaucoup d'intelligence et une parfaite connaissance de l'usage. Il permet, grâce à l'excellente courbure du manche, de fournir de terribles coups de taille. Sa large et forte pointe pénètre entre les plates ou les défauts de la maille ; son extrémité inférieure accroche les harnais. Le manche est de bois de châtaignier incrusté de chevilles d'ivoire ; le trou *a* est également doublé d'ivoire. En A, cette arme est présentée du côté du talon, et en B est donné le détail de l'extrémité inférieure du fer.

C'est aussi à la fin du XIII^e siècle que la hache d'armes commence à posséder un appendice aigu derrière le tranchant, puis plus tard une pointe au bout du manche. Il est à croire que les piétons atta-



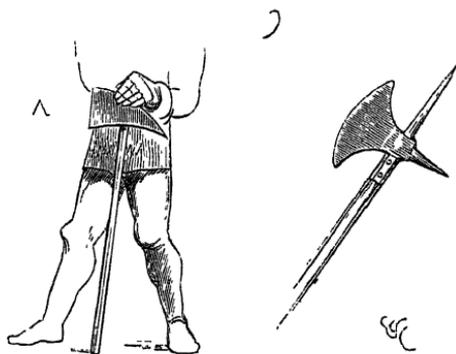
chaient parfois leur couteau ou leur dague à l'extrémité supérieure du manche, afin de pouvoir pointer, comme nos fantassins le font avec la baïonnette, et qu'on fut ainsi entraîné à forger des fers de hache munis de cet appendice.

La figure 8¹ présente en A un fer de hache muni d'une pointe derrière le talon. C'était là une hache de cavalier. En B, est une de ces haches, ou *picois*, dont les fantassins se servaient, et qui porte une pointe à l'opposé du tranchant. Ces sortes de haches sont à longs manches. Avec la pointe à section carrée, on faussait les plates que l'on commençait à poser sur le vêtement de mailles.

À la fin du XIV^e siècle, la hache est toujours munie d'un bec au talon pour les cavaliers, et, le plus souvent, d'un long dard à l'ex-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Godefroy de Bouillon*, français (environ 1300).

trémité supérieure, dans la prolongation du manche, pour les fantassins (fig. 9¹). La hache se transforme ainsi, pour les troupes



à pied, en une arme désignée dès la fin du xv^e siècle sous le nom

10

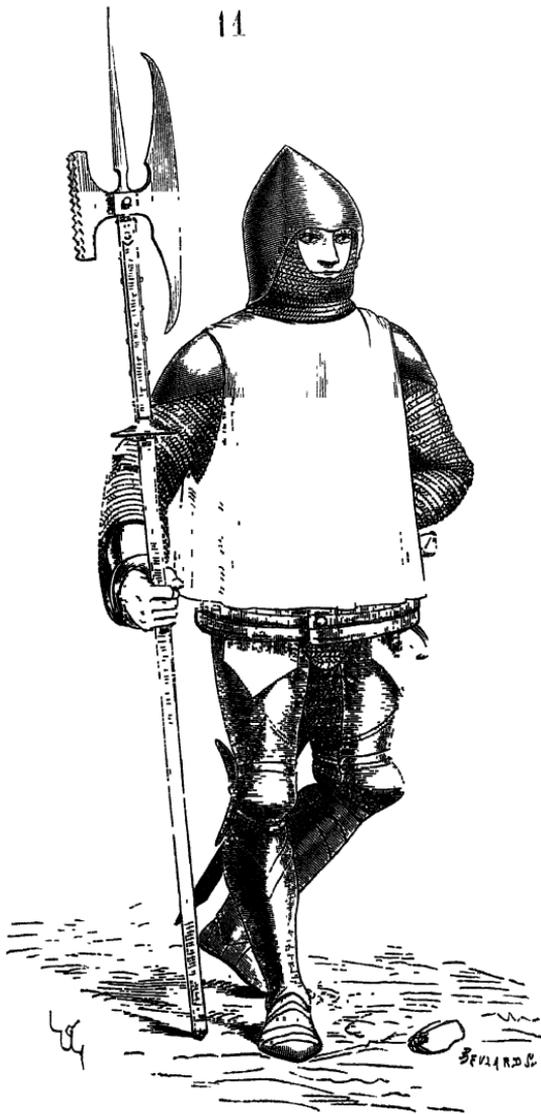


de hallebarde² (voyez HALLEBARDE). La hache A, arme de cavalerie, était connue sous le nom de *bec-de-faucon*.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre des hist. du commencement du monde*, français (1390 environ).

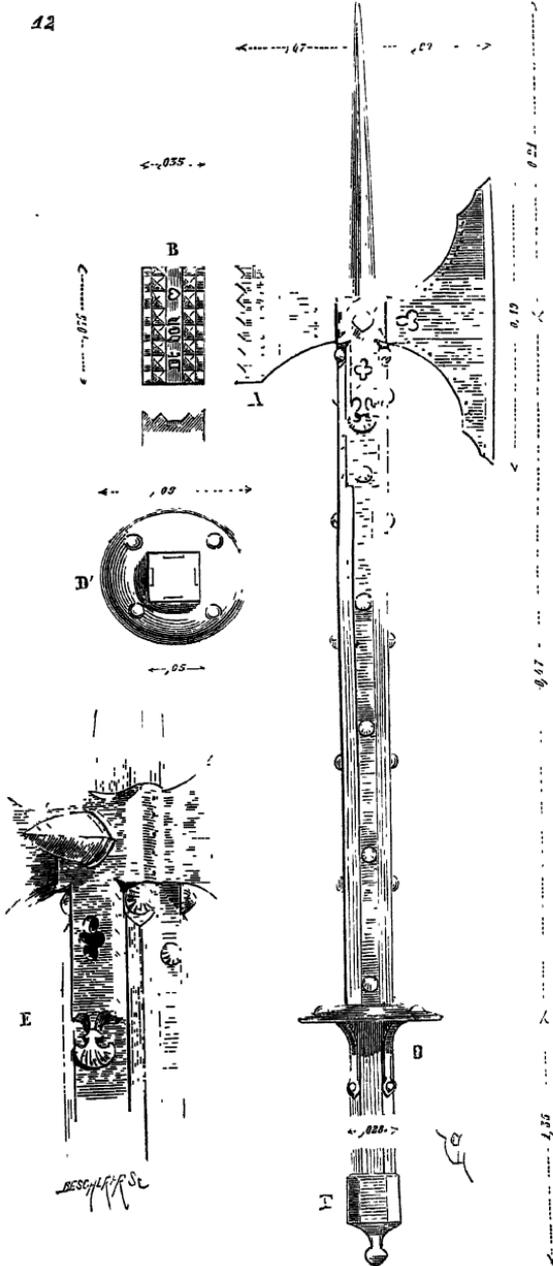
² Toutefois la hallebarde, de l'allemand *Halbe-Barthe*, ou de *Helm* et *Barthe*, ou

Les chevaliers se servaient de la hache pour combattre à pied, lorsqu'il s'agissait, par exemple, de monter à l'assaut, de franchir



un retranchement. Pendant les XIII^e et XIV^e siècles, ils prenaient

encore de *Althe Barle*, paraît avoir été usitée très-anciennement dans le Nord. Mais cette arme ressemblait-elle à notre hallebarde du XV^e siècle?



alors la hache à manche court, qui était pendue à l'arçon de la selle

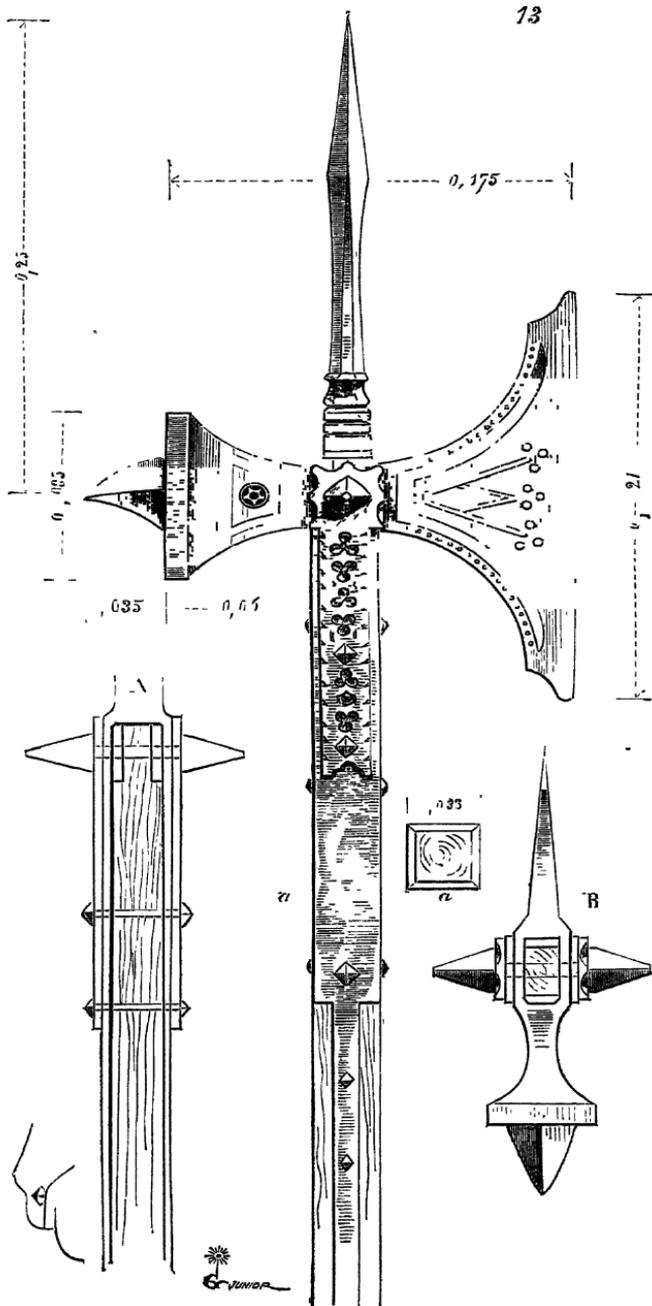
(fig. 10¹). Plus tard, en ces circonstances, ils prirent la hache à long manche du fantassin ou le couteau de brèche (vouge ou fauchart) (fig. 11²). Cette sorte de hache ressemblait fort déjà à la hallebarde. À l'opposite du tranchant était une lame épaisse ou un large marteau garni de dents, qui permettait d'accrocher et de fausser les armures. Le tranchant et la lame dentelée sont forgés d'une pièce et maintenus au manche par deux bandes de fer tenant à la dague, avec clous rivés. Une garde en forme de disque protégeait les mains. Les collections d'armes possèdent un bon nombre de ces haches à long manches du xv^e siècle, fabriquées avec le plus grand soin. L'exemple que nous donnons ici (fig. 12) provient de l'ancienne collection de M. le comte de Nieuwerkerke et date de la seconde moitié du xv^e siècle. Le tranchant est forgé avec le marteau postérieur A, dont nous donnons en B la face. La dague est d'une autre pièce. Le tout est maintenu au manche par quatre lames de fer et des clous rivés. Des bandes de laiton sont incrustées sur le talon de la hache, sur les côtés et entre les dents du marteau. On lit sur cette dernière bande l'inscription : *De bon cœur*. La garde, en forme de disque, est maintenue par quatre brides rivets (voy. en D). En E, est présenté le détail de la réunion du tranchant avec le marteau et la dague ; réunion renforcée d'une pointe à section carrée, de chaque côté. De la garde à la hache, le manche de bois est à section carrée (voy. en D'), pour donner une bonne assiette aux bandes de fer incrustées. De la garde à la bouterolle F, la hampe est à section octogonale. On voit avec quel soin cette arme était emmanchée, et renforcée de bandes de fer sur le haut de la hampe, pour que celle-ci ne pût être tranchée.

Ces sortes de haches à marteau ne sont pas rares et les collections publiques et privées en montrent de très-bonnes. Toutefois celle-ci est des plus complètes.

Voici encore une de ces armes d'hast provenant de la collection de M. W. H. Riggs. Le tranchant et le marteau sont de même incrustés de bandes et d'ornements de laiton (fig. 13). Le marteau, au lieu d'être taillé à dents, possède un bec-de-faucon fort et à section carrée. La hampe est à section carrée. Le dard est forgé avec les brides (voy. en A). De plus, une platine de chaque côté, avec doublure ajourée, renforce ces brides. Ces platines sont maintenues

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français (1395 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Chronique de Froissart* (1450 environ),

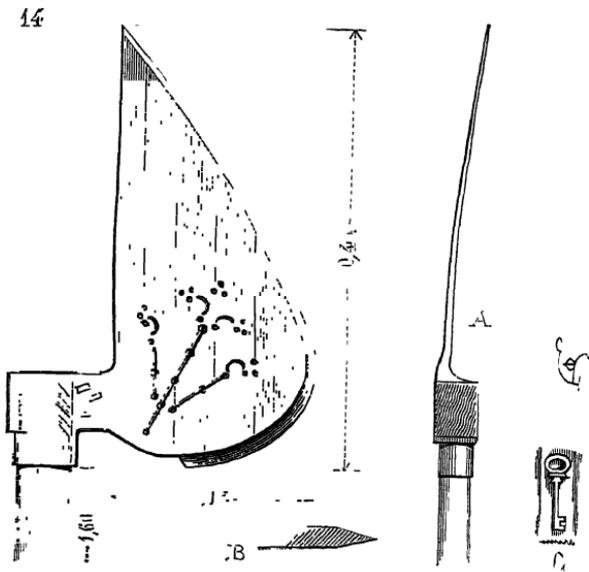


au moyen d'un gros rivet terminé en pointe à droite et à gauche (voy. la section en B).

L'acier de cette arme est d'une trempe très-dure et que les meilleures limes ne peuvent mordre.

Nous parlerons ici d'une arme singulière et qui peut être rangée dans la série des haches. Elle consiste en une lame très-large emmanchée de côté par une douille.

C'était une hache destinée aux assauts de brèches (fig. 14), et qui remonte, pensons-nous, aux dernières années du xiv^e siècle. On

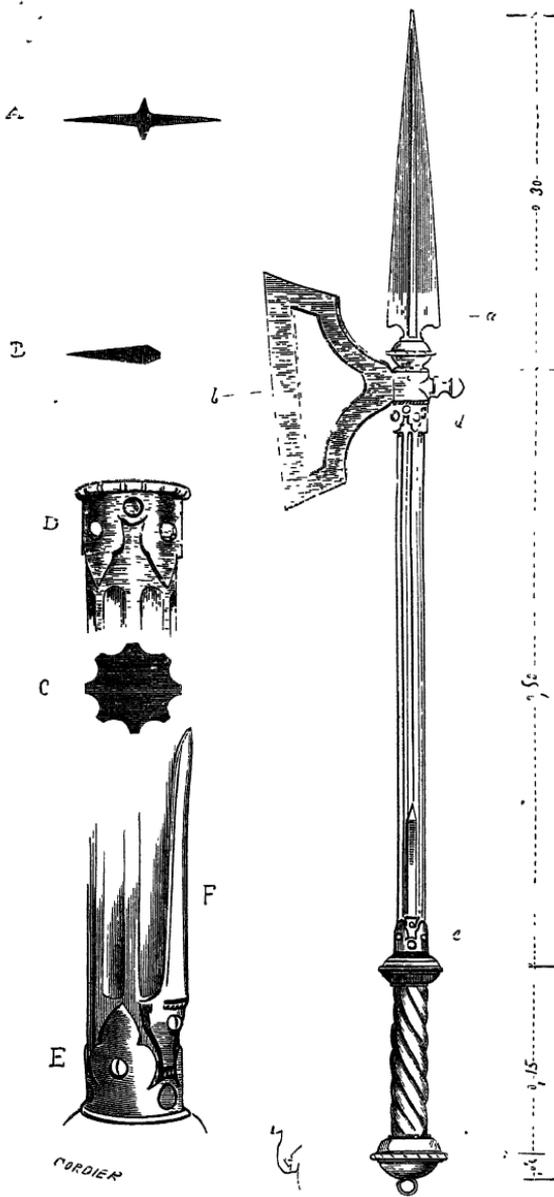


observera que la lame (voy. en A) est, dans le sens du champ, obliquée de gauche à droite, ce qui donnait une grande puissance aux coups d'estoc, puisqu'on tenait le manche à deux mains; la main droite en arrière, comme pour les charges à la baïonnette. En B est tracé le tranchant biseauté, et en C, la marque de fabrique trois fois poinçonnée près de la douille ¹.

Cette arme, bien maniée, devait être terrible. L'acier en est excellent et l'exécution parfaite. Elle montre par quelle suite de justes observations les armuriers arrivaient alors à fabriquer ces *harnois*

¹ M. W. H. Riggs possède deux de ces haches identiques quant à la forme du fer. Sur l'autre lame, la marque de fabrique est une sorte de cimeterre courbe.

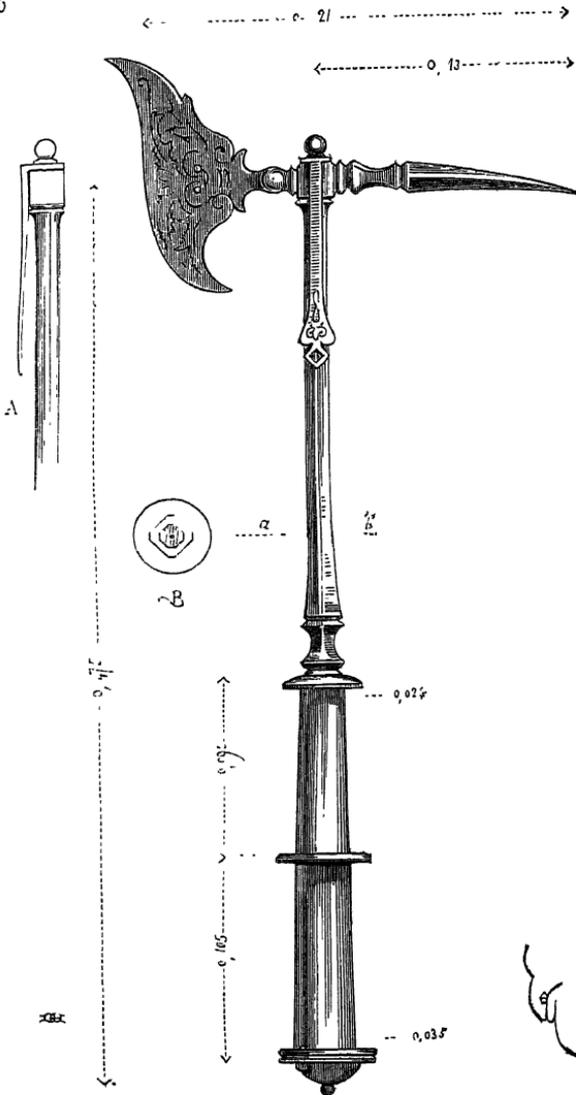
15



de guerre, et comme ils savaient leur donner les formes les plus

meurtrières. Vers le milieu du xv^e siècle, les haches d'arçon étaient souvent fabriquées avec luxe, quoique toujours d'une parfaite soli-

16



dité et bien en main. Voici une de ces armes qui date de l'époque de Louis XI (fig. 15¹); elle est forgée avec une extrême finesse,

1 Collect. de M. W. H. Riggs.

entièrement de fer et était dorée. En A est tracée, moitié d'exécution, la section du dard, au niveau *a*. En B, la section, moitié d'exécution du tranchant, sur *b*. Le plat de la hache est ajouré pour lui donner plus de légèreté. En C, est donnée la section du manche, de même moitié d'exécution. En D, le collet *d*, et en E le collet *e*, avec le long crochet F destiné à pendre la hache à l'arçon. Le dard est long et fort, et cette arme semble plutôt destinée à fournir des coups d'estoc que des coups de taille. Cette autre hache d'arçon (fig. 16¹) ne possède pas de dard, mais un long bec à section carrée. Elle date des dernières années du xv^e siècle; son tranchant, finement orné de gravures, est découpé singulièrement. Cette hache se suspendait du côté du fer (voy. le crochet en A). En B, est donnée la section du manche. Le tout est d'acier et d'un beau travail; le bas du manche est creux, ce qui fait que l'arme est, au total, très-légère et bien en main.

Nous devons donner à cet article une certaine étendue, à cause de l'importance de cette arme et des soins apportés de tout temps, par les armuriers, à sa fabrication. Les combats à la hache et à pied, pendant le cours des xiv^e et xv^e siècles, étaient fréquents. Ce combat avait son escrime, aussi bien pour la hache courte que pour la hache longue. C'était la dernière ressource du cavalier démonté.

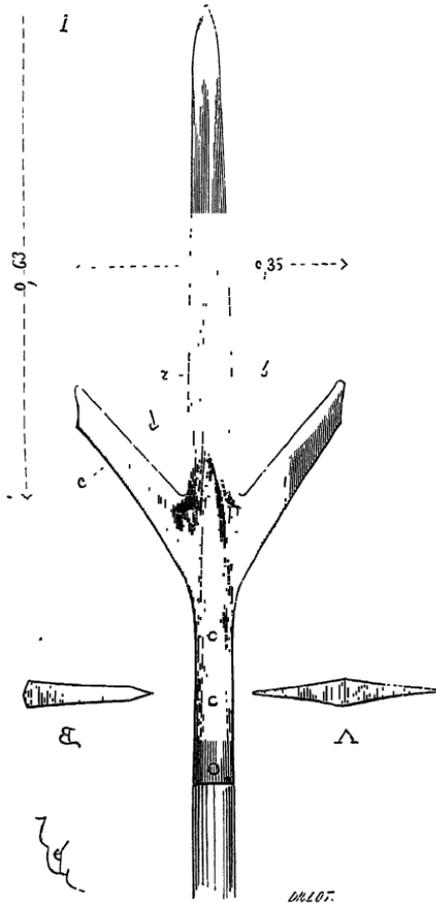
HALLEBARDE, s. f. Cette arme d'hast, introduite en France par les Suisses et les Allemands au commencement du xv^e siècle, ne paraît toutefois avoir été adoptée d'une manière régulière, pour les troupes à pied, que sous Louis XI, si l'on en croit le président Foucher, qui écrivait à la fin du xvi^e siècle. La hallebarde, au moment où on la voit représentée pour la première fois sur les miniatures françaises, c'est-à-dire au commencement du xv^e siècle, peut bien se confondre avec la *corsèque*, arme des fantassins corses, ou le *roncone*, arme d'hast italienne, très-répandue en Allemagne pendant les dernières années du xv^e siècle, ou encore la pertuisane.

Le fer de la corsèque se composait d'un long dard, avec deux oreillons tranchants, au bout d'une hampe de près de 2 mètres de longueur. La figure 1² donne une de ces corsèques du milieu du xv^e siècle, admirablement forgée. Il est évident que les oreillons étaient faits pour accrocher les armures de plates en s'introduisant dans les défauts. Ces crochets sont épais, à tranchants obtus, ne

¹ De la même collection.

² Ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

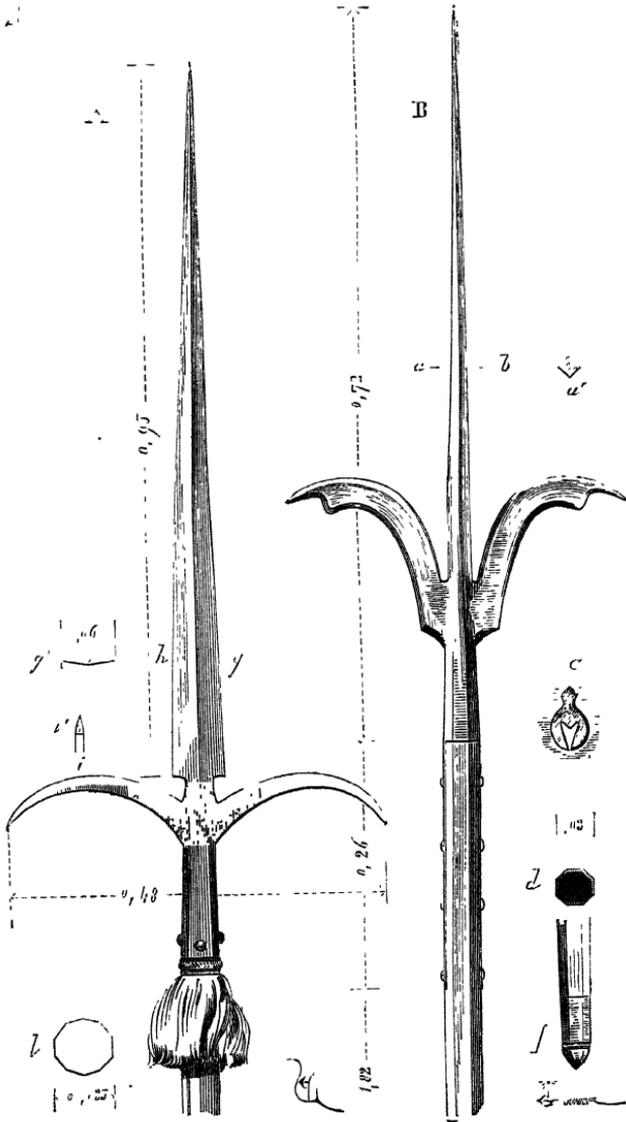
pouvant guère servir à tailler. Cet usage explique la longueur de cette arme (2^m,54) : il fallait aller chercher le cavalier à une distance assez longue. La pertuisane est une arme d'hast à long fer pointu et tranchant, quelquefois avec de petits oreillons (voy. PERTUISANE).



Le roncone est une arme d'hast assez semblable à la corsèque, si ce n'est que le dard est plus long et les oreillons retournés (fig. 2). Le roncone A¹ est une belle arme qui, avec sa hampe, portait 3 mètres au moins de longueur. En *l*, est donnée la section de la

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

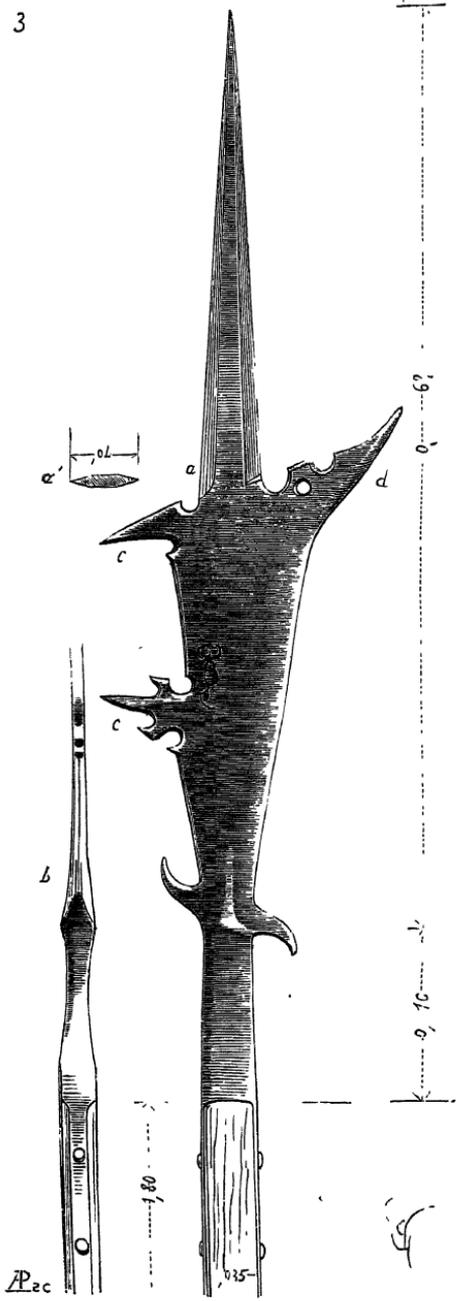
douille; en g' , la section du dard sur gh , et en i' la section d'un oreillon.



Le roncone B¹ possède des oreillons avec pointes acérées. En a' ,

¹ Ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

3



est donnée la section du dard sur *ab*; en *f*, la boulerolle; en *d*, la

section de la douille, et en *c*, la marque de fabrique représentant une cisaille.

Quant à la hallebarde proprement dite, elle affecte, vers le milieu du xv^e siècle, une forme très-singulière. Elle possède le dard (fig. 3¹), un oreillon dirigeant sa pointe obliquement vers l'extrémité, un autre vers le bas de l'arme, puis un second oreillon découpé en contre-bas, et deux crochets chevauchés au-dessus de la douille. En *a'*, est tracée la section du dard à la hauteur *a*; en *b*, le profil de l'arme.

Ce fer, lourd, épais, servait à fausser les armures à l'aide des deux oreillons *c*, *c'*, à les accrocher au moyen de l'oreillon *d*. Les oreillons inférieurs servaient de gardes.

Adroitement maniée, la hallebarde de guerre était une arme terrible.

Le fer de celle-ci est forgé et aciééré avec soin; il porte, comme marque de fabrique, le scorpion.

La hampe de ces hallebardes avait environ 2 mètres de longueur.

Nous ne parlerons pas ici des hallebardes de parade, si fort usitées depuis le xv^e siècle, et qui ont été reproduites bien des fois. Il en est qui sont d'une grande richesse comme gravure et damasquinerie².

HARNOIS, s. m. Pendant le cours du moyen âge on désignait par ce mot, non-seulement l'habillement du cheval, mais l'équipement militaire de l'homme de guerre, et même le mobilier transportable dans les camps. Voyager avec son harnois, c'était se mettre en route avec tout ce qui constitue l'habillement du cavalier et de sa monture, mais aussi avec les bagages nécessaires en campagne.

Nous ne nous occupons ici que de l'habillement du cheval de guerre.

Bien avant l'époque du moyen âge, on avait pris l'habitude d'armer les chevaux de guerre, indépendamment des pièces nécessaires pour les diriger et les monter, telles que brides, mors, selles, etc.

On est généralement disposé à croire que l'armure du cheval ne date que des xiii^e et xiv^e siècles de notre ère, et que, dans l'antiquité, le cheval de guerre était nu ou à peu près, et cela parce que les statuaires des époques grecque et romaine n'ont pas jugé à propos

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

² Musée d'artillerie; ancien musée de Pierrefonds; collection de M. W. H. Riggs; musées de Dresde et de Turin.

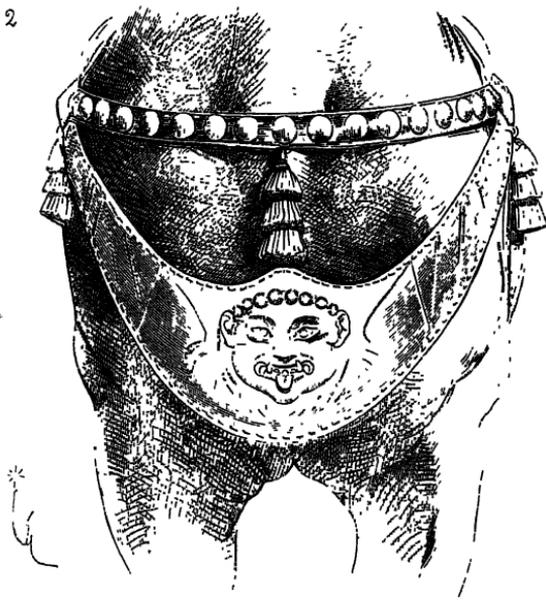
de figurer les pièces de harnois militaire qui gênaient leurs compositions. Cependant d'assez nombreux fragments d'habillement de guerre du cheval existent encore dans les musées, et notamment dans celui de Naples. Nous avons vu parfois de ces pièces classées parmi les objets appartenant à l'armement de l'homme, comme si l'on n'eût osé admettre que les coursiers de guerre, chez

4



les anciens, pussent aussi être armés. Cela contrariait certaines habitudes classiques que les conservateurs des musées ne se soucient pas de gêner. Trouver et montrer des analogies entre la façon de s'armer chez les anciens et chez nos hommes du moyen âge, il est évident que c'est tout simplement saper les principes du *grand art*, qui s'est fait *son-antiquité*, à laquelle il ne convient pas de toucher.

Nous n'avons pas ces scrupules ; l'homme de guerre a dû toujours chercher à se préserver, lui et sa monture, et il a bien fait. Il n'y avait que les Gaulois et les Helvètes qui, parfois, trouvaient bon de se dépouiller de leurs vêtements pour combattre ; quant aux Grecs, ils avaient assez d'esprit et raisonnaient trop bien pour s'amuser à ces forfanteries. Pour les Romains, il n'est besoin d'in-



sister sur leur sens pratique. Dans leur équipement militaire, ils ne visaient ni au pittoresque, ni à l'effet théâtral, mais bien la défense, la commodité et la solidité ; sous ce rapport, ainsi que sous d'autres, nous ferions sagement de les imiter et de chercher, pour le vêtement militaire de l'homme et du cheval, ce qu'indique la nécessité, ce qui résiste le mieux à la fatigue et ce qui protège efficacement le corps sans gêner les mouvements.

Avant de nous occuper du harnois de guerre français pendant le moyen âge, il paraît utile de présenter à l'appui de ce qui vient d'être dit quelques pièces de harnois antiques qui montreront comment certaines traditions traversent les siècles.

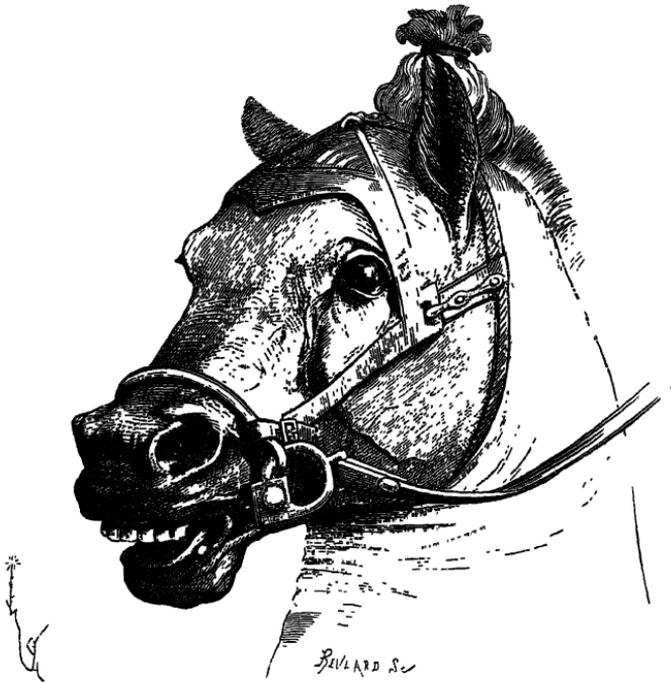
La figure 1 donne une têtère-chanfrein de cheval appartenant à l'époque italo-grecque ¹. Cette pièce est de bronze repoussé, et était

¹ Musée de Naples.

doublée de peau ou d'étoffe fixée au moyen de fils passant par des trous très-menus, percés sur les bords. Le caractère de la tête du guerrier appartient à une date très-antérieure à l'empire (600 ans avant notre ère). Les prunelles des yeux sont d'ivoire, et il est à croire que cette défense était polie.

La figure 2 nous montre une plaque de poitrail de la même époque, doublée aussi de peau ou d'étoffe. Des bandes étroites

3



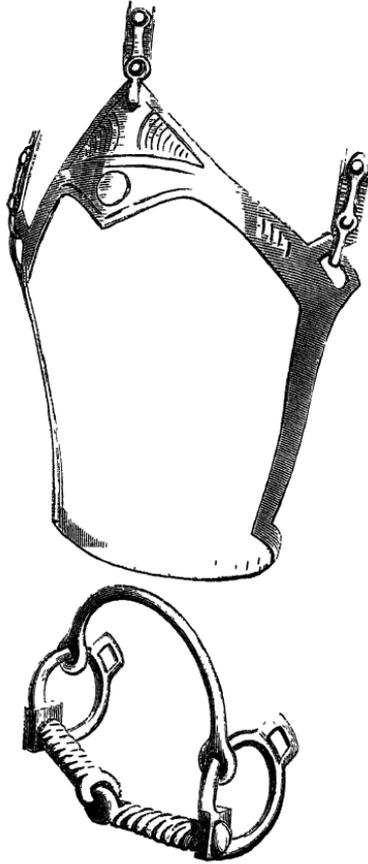
d'argent sont incrustées dans le cuivre des deux côtés de la tête de Méduse; les prunelles et la bouche de cette tête sont d'ivoire incrusté.

La figure 3 présente une têtère d'une date quelque peu postérieure. Cette têtère possède deux branches droites qui se courbent sous la mâchoire du cheval et tiennent au mors au moyen de deux courroies.

La figure 3 *bis* donne les détails de cette têtère et le mors isolé, lequel est fabriqué d'un bronze blanc qui ne s'oxyde pas, tandis que la têtère est de cuivre rouge repoussé.

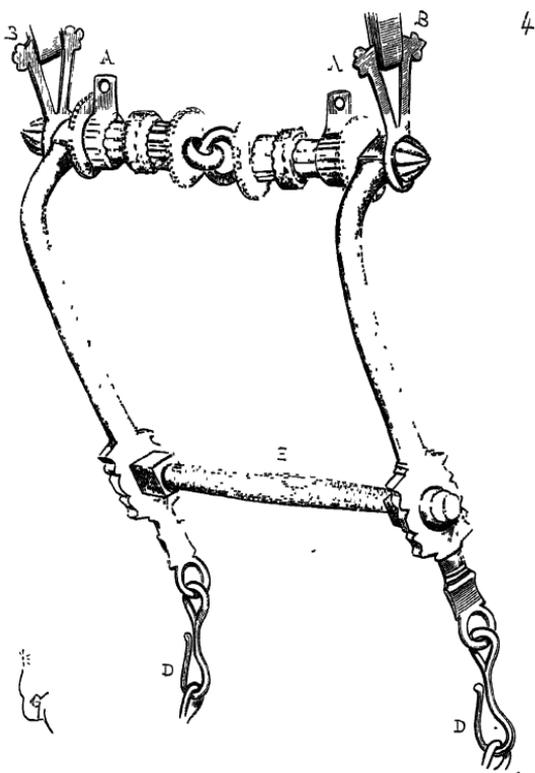
Les brides adoptées par les Romains paraissent (autant qu'on en peut juger par l'examen des bas-reliefs) n'avoir été composées souvent que d'un bridon simple ou avec deux branches verticales.

3 bis



Il existe cependant, au musée de Naples, des freins romains de bronze, à branches inférieures courbées, sans œil de banquet; les courroies de têtière étant attachées en A (fig. 4), à l'extrémité du canon, qui est composé de deux tiges sur lesquelles roulent des molettes striées et à pointes. La bride était attachée aux deux bielles mobiles B, et les rênes aux esses D. Il ne paraît pas qu'il y ait eu de gourmette à ce mors : la chaînette est remplacée par la barre E.

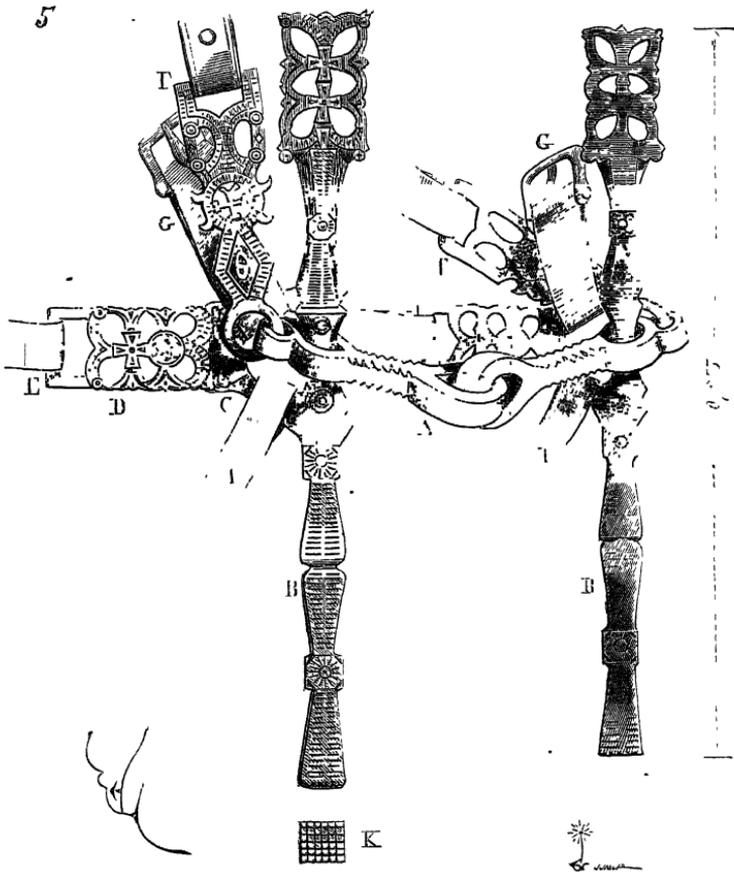
Cette sorte de bride paraît avoir été usitée jusqu'au XII^e siècle. Cependant les populations du Nord qui vinrent s'établir en Occident, et notamment les Wisigoths, se servaient de brides qui présentaient une disposition différente. Le frein se composait (fig. 5) d'un canon A, dont les fonceaux, munis de deux œillets à chaque extrémité, embrassaient d'abord les deux barres droites B. Aux



arcs C du banquet étaient soudées à chaud les branches horizontales D, auxquelles était fixée la bride E. Dans le second œillet du canon passaient les attaches mobiles F des rênes. Les courroies droite et gauche de la têtère G étaient attachées à l'arcade du banquet. À ces mêmes arcades étaient fixées aussi les courroies I, qui remplaçaient la gourmette.

Ce mors, qui fait partie de l'Armeria real de Madrid, est de fer gravé et incrusté d'argent. Les branches, droites, sont allégées en haut et lourdes en bas, à section carrée (voy. en K), afin de conserver la verticale. Les rênes agissaient directement sur le mors et servaient

à diriger la monture, tandis que les brides E n'étaient utilisées que pour l'arrêter et la maintenir au repos. Le canon, avec ses énormes œils et ses pointes de diamant sur les arêtes, empêchait le cheval de serrer le mors entre ses dents.



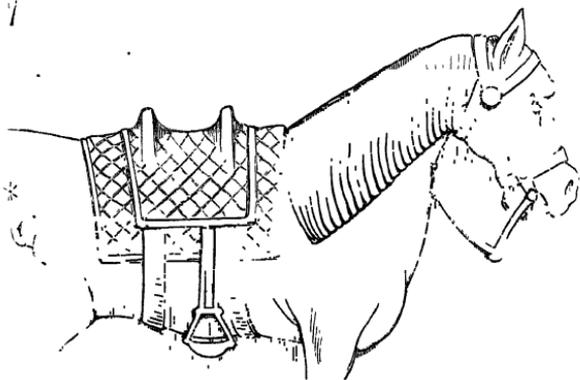
Il est évident que le frein romain présenté figure 4 est préférable à ce dernier; les rênes sont attachées à l'extrémité des branches qui forment leviers et font agir le mors et la barre horizontale. Aussi semble-t-on s'être tenu longtemps à ce genre de bride, dont la figure 6 donne l'ensemble, avec le dessus de tête A, le frontal B, la sous-gorge C, les deux côtés de têtiera D, la muserolle E, les rênes F, et la bride G.

De grossières représentations de l'époque carlovingienne figurent

encore ce mode de brides romain, ainsi que des sculptures du XII^e siècle, particulièrement dans le midi de la France.



La figure 7¹ montre une disposition de brides semblable à celle

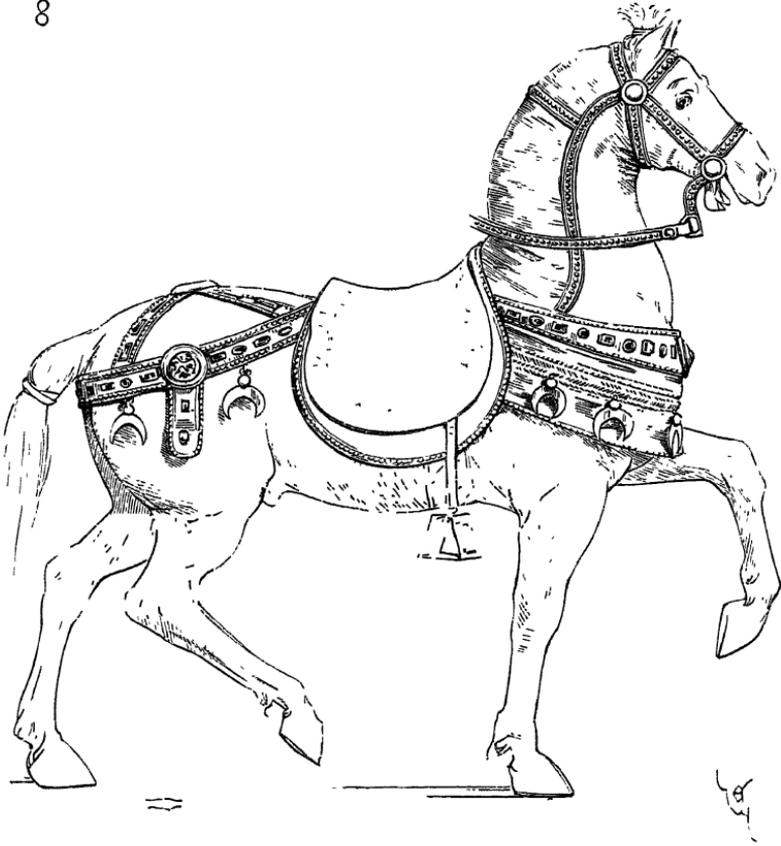


que donne la figure 6. De plus, cette sculpture donne aussi une selle.

¹ D'un chapiteau déposé dans le musée de Toulouse (XII^e siècle).

Les deux sangles sont fixées sur les quartiers et sous le siège. Les deux arçons, de même hauteur, laissent entre eux une légère concavité pour le siège. Le tout paraît fait de cuir piqué.

8

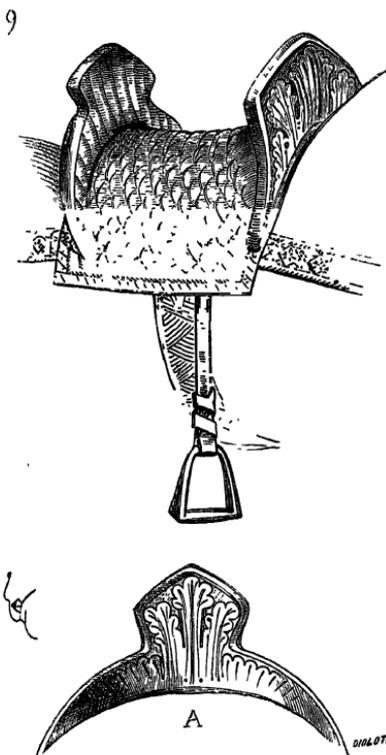


Cet exemple montre des bâtes saillantes au-dessus des arçons, et des panneaux qui tiennent le siège passablement élevé au-dessus du corps du cheval. Ces bâtes apparaissent dans les selles à piquer, c'est-à-dire pour faire usage de la lance.

La cavalerie romaine ne se servait pas de la lance pour charger. Le cavalier romain lançait un dard ou *pilum*, et chargeait l'épée à la main; aussi les selles antiques sont-elles rases, et paraissent souvent, pendant la première époque impériale, ne consister qu'en une couverture maintenue par des sangles. Mais il n'en était plus

ainsi pour la cavalerie des empereurs d'Orient. Alors la selle, bien qu'elle n'eût pas de bâtes, portait déjà sur des panneaux fortement rembourrés, possédait de larges quartiers, et était maintenue sur les reins de la bête par une sous-ventrière, une forte croupière et un poitrail.

La figure 8 présente un beau harnais byzantin¹. Ce cheval, monté par un personnage couronné, est habillé d'une selle sans bâtes. La

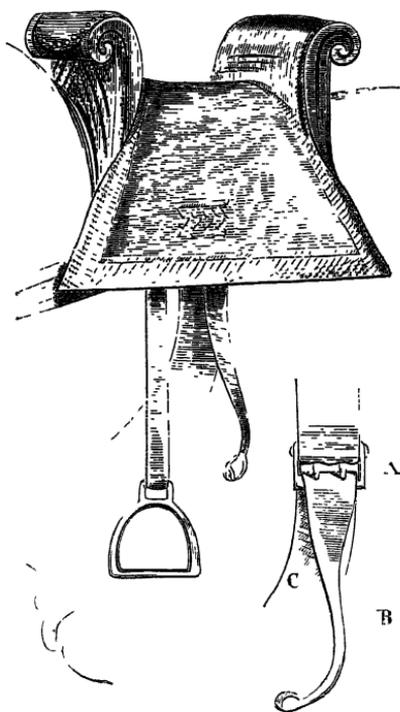


garniture du poitrail se compose d'une riche bande d'orfèvrerie, avec pierres et perles, montée sur une étoffe qui tombe jusqu'au haut des jambes, et qui est aussi décorée de perles et de pendeloques de métal en forme de croissants. La croupière est maintenue par un croisillon et est décorée aussi de perles, de pierreries et de pendeloques. La têtière est garnie d'une bande d'étoffe qui couvre entièrement la crinière; le mors est à branches larges.

¹ Ivoire du trésor de la cathéd. de Troyes (viii^e siècle).

Alors — au VIII^e siècle — les modes byzantines avaient une influence marquée sur l'Occident, et il est à croire que Charlemagne et sa cour se servaient de harnois assez semblables à ceux des chrétiens d'Orient. Cependant déjà voit-on les bâtes fixées sur les arçons des selles occidentales, et ces bâtes sont élevées et décorées, ainsi que le montre la figure 9¹. En A, est présentée la face postérieure de la bâte de troussequin. Les ornements étaient sculptés dans du bois

10



ou gravés sur des plaques de métal rapportées. Les quartiers de cette selle ne sont pas grands.

Les bâtes de troussequins durent être adoptées dès qu'on se servit de la lance pour charger, et cette manière de combattre paraît avoir été introduite par les peuplades du Nord qui se répandirent en Occident du v^e au VII^e siècle.

¹ Du jeu d'échecs dit de Charlemagne, Cabinet des médailles. — Ce jeu d'échecs, sculpté dans de grosses pièces d'ivoire, paraît toutefois être quelque peu postérieur à l'époque où vivait Charlemagne.

Il fallait bien, pour pouvoir se servir de la lance sous l'aisselle, trouver un point d'appui sur la selle au bas des reins, autrement le choc aurait désarçonné le cavalier ; quant à la bête d'arçons de devant, elle n'était qu'un préservalif et servait à retenir les rênes lorsqu'on ne les gardait pas en mains.

La tapisserie de Bayeux nous montre des selles toutes fabriquées sur le même modèle, avec hautes bâtes d'arrière et d'avant légèrement renversées vers l'intérieur pour mieux envelopper l'enfourchure du cavalier (fig. 10). Ces bâtes étaient évidemment faites de bois, peut-être recouvertes de peau et peintes. Elles sont de hauteur égale. Les quartiers s'évasent beaucoup à leur partie inférieure, et l'on remarquera le mode d'attache A de la sous-ventrière, dont le bout pendant B permettait au cavalier de serrer promptement la sangle au besoin pour charger, sans descendre de cheval. Il n'avait, en effet, qu'à appuyer avec la main sur ce bout de courroie B pour serrer très-fortement cette sangle C, ce qui devenait nécessaire au moment où l'on chargeait à la lance.

Cette forme de bête ne se trouve indiquée que sur la tapisserie de Bayeux ; habituellement, pendant le cours des XI^e et XII^e siècles, elles sont droites et non trop élevées, ainsi que l'indique la figure 7.

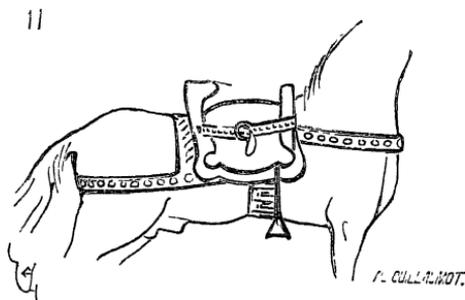
C'est vers la fin du XII^e siècle que la bête de troussequin se développe dans le harnois français et se courbe des deux côtés pour saisir le haut des cuisses du cavalier¹. C'est aussi à cette époque que le combat à la lance prend, dans la gendarmerie française, une importance capitale. Jusqu'alors les monuments figurés ne donnent pas plus de sept à huit pieds de longueur à la hampe de la lance : mais ce bois atteint vers la fin du XII^e siècle dix pieds et plus ; au XIV^e, sa longueur est portée généralement à quinze pieds (voy. LANCE).

Il fallait donc donner au cavalier un solide arc-boutant, non-seulement suivant l'axe de la monture, mais aussi latéralement, car il avait à soutenir des chocs latéraux. On ajouta même parfois des courroies sur les côtés des bâtes, afin de boucler le cavalier sur la selle (fig. 11²) ; ainsi ne pouvait-il quitter les arçons. Dans cet exemple, la bête de devant est droite, mais celle de troussequin s'arrondit en s'élargissant par le haut pour saisir le haut des cuisses. Pour charger à la lance, le cavalier s'appuyait même sur le haut du troussequin en roidissant les jambes sur les étriers. Cette vignette, si naïvement rendue qu'elle soit, est précieuse. Elle montre sous les

¹ Voyez les contre-scels de Richard Cœur-de-Lion.

² Manuser. Biblioth. nation., *Roumans d'Alexandre*, français (XIII^e siècle).

quartiers une doublure ou couverture reliée à une large croupière, doublure qui déborde sensiblement la selle en arrière. Par l'effort du choc de la lance, la selle, en effet, tendait à glisser violemment sur les reins de la bête et pouvait l'écorcher ; la couverture sous-



jacente obviait à cet inconvénient. Avec le combat à la lance, la courroie du poitrail était indispensable pour empêcher la selle de glisser jusqu'à la croupe, malgré les sangles ; aussi faisait-on ces courroies de bon cuir et étaient-elles l'occasion d'une riche ornementation :

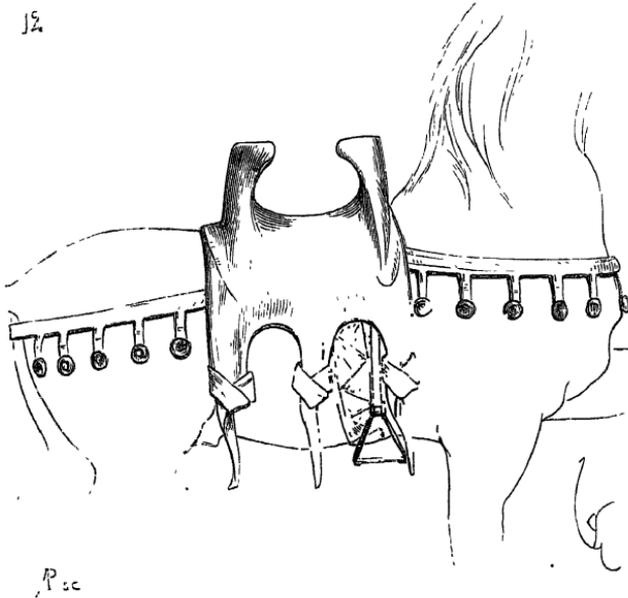
« Selle ot en dos, qui moult fist à loer :
 « Li arson furent d'un yvoire planné,
 « A esmaus d'or moult sotilement ouvré ;
 « La couverture, d'un bon paille roé.
 « Li estrier furent à fin or sororé,
 « Li frains dou chief fu de si grant bonté
 « Les pierres valent tot l'or d'une cité.
 « Puis que chevax l'a en son chief posé,
 « Ne puet enfondre et si n'iert ja lassez.
 « Li poitraus fu de cuir de cerf ouvré,
 « D'or et de pierres richement atornez.
 « Et de III. ceingles fu li chevax ceinglez,
 « Ne pueent rompre ne porrir por orez ¹. »

Vers le milieu du XIII^e siècle, on disposa même souvent les deux bêtes recourbées l'une vers l'autre, de telle sorte que les cuisses du cavalier étaient prises entre leurs extrémités comme dans un étai (fig. 12²). Il fallait, pour se mettre en selle, s'élever avec les deux bras sur l'arçon de devant, et se laisser tomber d'aplomb dans cette sorte de tenaille, en plaçant les cuisses très-écartées, de champ. Les

¹ *Gaydon*, vers 1219 et suiv. (XIII^e siècle).

² Manusc. Biblioth. nation., *Hist. du roi Artus*, français (environ 1250).

quartiers de cette selle sont taillés en lambrequins avec longs bouts noués. Les sangles sont indiquées comme étant faites d'un tissu très-fort, soigneusement fabriqué. Nécessairement ces sortes de sangles étaient bouclées à des contre-sanglons, lesquels étaient faits de cuir de cerf, comme les croupières et les poitrails.



On commence à housser les chevaux de guerre vers 1220. Cet habillement était fait pour empêcher les traits de blesser les jambes, le cou et le poitrail du cheval. Aussi les premières housses de guerre sont-elles plus longues par devant que par derrière (fig. 13¹). Afin de ne pas gêner la marche du cheval, ces housses étaient fendues par devant à la hauteur du cou et tombaient en deux longs pans latéralement. Il y avait donc la housse de poitrail et la housse de croupe. La housse de poitrail enveloppait la tête du cheval au-dessus des naseaux. Deux trous étaient réservés pour les yeux. Parfois les oreilles sont dégagées; parfois au contraire, comme dans cet exemple, elles sont couvertes. Cette housse passait sous les quartiers de la selle et était fixée à la couverture sous-jacente par des aiguillettes. Quant à la housse de croupe, taillée plus courte, elle s'attachait de même

¹ Même manuscrit.

à la couverture, sous les quartiers. On admettra facilement que cette étoffe flottante paraît les traits d'arcs et d'arbalètes et même les coups d'épée des piétons. Ces housses étaient doublées fortement sur le cou et la croupe.

13



Dans cet exemple, la bête de troussequin est renversée en dedans pour que le cavalier puisse bien s'arc-bouter sur son bord supérieur en chargeant à la lance.

La fabrication de ces sortes de selles demandait du soin : il fallait que les bêtes fussent solidement fixées sur les sièges, puisque celle de troussequin devait porter au besoin tout le poids du cavalier recevant un choc, et que celle de devant servait de hourd, c'est-à-dire devait résister à un coup de lance. C'était à la bête de devant qu'on attachait l'épée d'arçon et la masse, lorsqu'on se servait de cette der-

nière arme vers la seconde moitié du XIII^e siècle. On *chaussait* donc ces bâtes sur les liéges, qui sont des morceaux de bois plat élevés au-dessus de chaque arçon, au moyen de très-fort rivets, et il fallait que les racines des bâtes fussent assez empâtées et solides pour recevoir ces rivets.

Les bandes, qui sont les pièces longitudinales attachées à chaque arçon pour relier celui de devant à celui de derrière, et qui portent le long du dos du cheval, des deux côtés de l'épine, afin d'empêcher l'arçon de devant de porter sur le garrot et celui de derrière sur les rognons, étaient alors faites de fer et revêtues de peau. Elles servaient d'autant à fixer solidement les bâtes. Les selles étaient parfois recouvertes d'ivoire ou d'os, et les bâtes souvent de cuir peint, gaufré doré ou de métal niellé.

« Le cheval fort et roide, ja meilleur ne verrés :
 « Il ot le costé blanc comme cisne de mer,
 « Les jambes fors et roides, les piés plas et coupés,
 « La teste corte et megre et les eus alumés,
 « Et petite oreillete et mult large le nés,
 « Et fu covers de soie, d'un vert paille roé.
 « La sele fu d'ivoire, li arçon noielé,
 « Et li frains fu mult riches dont il fu enfrenez ;
 « Li estrier et les cengles furent mult bien ovré,
 « Li poitraus fu mult riches, œvres i ot assés :
 « M. escheletes ¹ d'or i pendent lés à lés.
 « Tantost com li chevaus commence à galoper,
 « Nus deduis ne seroit plus biaux à escouter.
 « Et fu d'une ive fiere et de tygre engendré
 « Qui ne menjue mie d'avoine ne de blé,
 « Mais ces herbes de chans et araines de mer ;
 « Plus tost cort par montaigne que uns autres par prés ². »

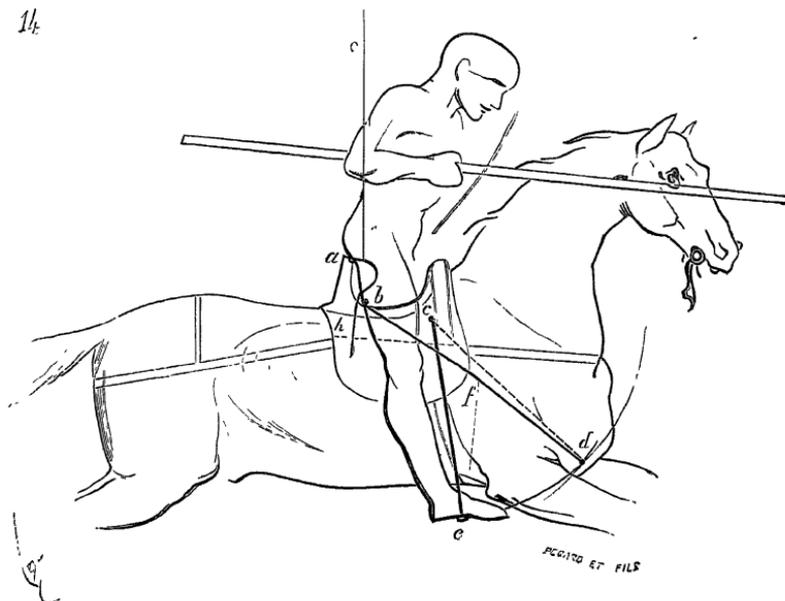
La selle de guerre était portée sur le garrot plus qu'on ne le fait aujourd'hui, afin de placer le cavalier le plus près possible de la tête du cheval et de lui donner ainsi plus de champ pour combattre et de moins fatiguer la bête pendant les charges. En effet, l'homme d'armes alors, s'arc-boutant sur le sommet de la bête de troussequin, portait tout le poids de son corps sur les reins. Si cette bête de troussequin eût été, comme dans la selle royale, sur les rognons, le cheval eût faibli sous le choc de la lance et se fût abattu sur son

¹ Sonnettes.

² *Gui de Bourgogne*, vers 2325 et suiv. (XIII^e siècle).

train de derrière ; puis, pour fournir des coups d'épée ou de masse, il fallait que le bras étendu du cavalier dégageât la tête.

Le cavalier, arc-bouté sur le bord de sa bête de troussequin (fig. 14), se dressait sur les étriers, les jambes presque verticales, afin de donner au haut du corps toute la somme de résistance possible au choc. Les étrivières étant attachées en *c*, l'étrier arrivait alors en *e*, lorsque l'appui du cavalier était en *a*, pour charger à la



lance. Mais quand le cavalier s'asseyait en selle, le séant *a* descendait en *b* ; alors les jambes devaient se porter fort en avant, jusqu'en *d*, ou former l'angle *bfe*, ce qui est une mauvaise position. L'écuyer assis, les jambes suivant la ligne *bfd*, le corps prenait la direction verticale *bo*, et tout son poids portait en *b*. Si l'écuyer chargeait en se dressant sur les étriers, le poids du corps se rapprochait du point *c*, et ajoutait ainsi à la force d'impulsion du cheval, en déchargeant d'autant le train de derrière. Les courroies de poitrail et de croupière tendaient toutes deux au point de réunion *h*, au droit des rognons, pour éviter la bascule de la selle par l'effet du choc sur l'écu ou la poitrine du cavalier.

La figure 14 bis¹ montre en effet le cavalier assis, les jambes

¹ D'après un croquis de Villard de Honnecourt (1250 environ).

formant avec la verticale — direction du corps — un angle de 45 degrés ; exactement comme dans la figure théorique 14. Un giron, tracé par le croquis même, indique les positions.

14 bis



Ce cavalier porte sa lance en l'air. Quand il l'abaissera pour charger, il ramènera les pieds de *d* en *e* (voy. fig. 14) ; il s'arc-boutera sur la bête d'arrière et penchera le haut du corps en avant.

La figure 15¹ présente un cavalier de même assis et se servant alors de l'épée. On voit que les jambes forment, avec la verticale, un angle de 45 degrés.

Le cheval de ce cavalier est complètement houssé.

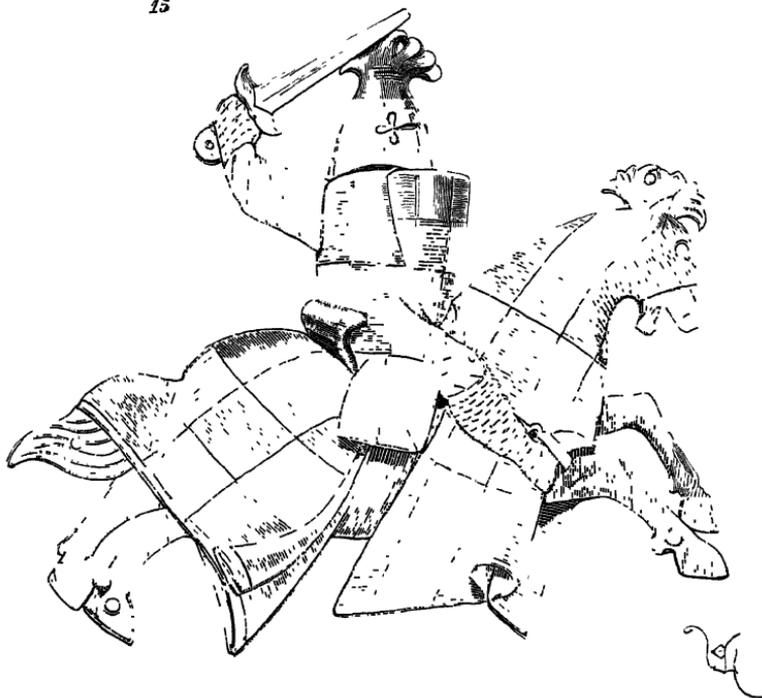
Sa houssure est échiquetée or et azur, ainsi que la cotte d'armes. La têtière du cheval ainsi que le heaume du cavalier sont ornés d'une crête.

Les longs séjours que les Occidentaux firent en Orient pendant les XII^e et XIII^e siècles apportèrent des modifications dans les harnois, mais très-peu, semble-t-il, dans l'art de l'équitation. Les Orientaux, si l'on s'en rapporte aux monuments figurés les plus anciens, ont toujours monté les jambes pliées, aussi n'usaient-ils que de lances et d'armes de main relativement légères, de selles hautes en façon de bâts ; les étriers étaient tenus courts et ne descendaient pas au-dessous des flancs du cheval. Cependant les croisés se servaient de chevaux arabes qu'ils estimaient beaucoup,

¹ Fragment d'un petit bas-relief, bronzé émaillé, anc. coll. de M. le comte de Nieuwerkerke (seconde moitié du XIII^e siècle), grandeur d'exécution.

et qui, lorsque l'on ne portait que le haubert de mailles, étaient assez forts pour soutenir le poids du cavalier. La taille médiocre de ces chevaux, leur vive allure, exigeaient un harnois peu embarrassant, pas trop lourd et extrêmement solide.

15



Les poètes du XIII^e siècle font mention souvent des qualités de ces montures, et les décrivent assez exactement pour admettre que l'occasion ne leur manquait pas d'étudier leurs allures :

« Puis li ont amené Plantamor l'arrabis ¹
 « Ja por .XX. leues corre ne mas ne alentis.
 « Oïés de sa faiture comment est coloris :
 « Il ot la teste maigre, blanche com flor de lis,
 « Et plus roges les iex que uns carbons eslis ;
 « Narines grans et amples, les os gros et traitis,
 « Les jambes fors et roides, piés copés et voltis ;
 « Larges fu par les ars et s'ot tot noir le pis.
 « L'un costé avoit bai et li autres fu bis ;

¹ Plantamor est le nom du cheval de Cornumaran, le général des Sarrasins au siège de Jérusalem.

- « Et la crupe quarrée, gotée¹ com pertris.
 « Et que jà vos diroie ? Quant il est ademis,
 « Ne si tenroit levriers que tost fut escoillis :
 « Li frans estoit mult riches qui el chief ert assis ;
 « Li estrief et les chengles furent de cuir holis². »

C'est vers la seconde moitié du XIII^e siècle qu'on peut signaler dans la cavalerie française l'influence de ces expéditions d'outre-mer, soit dans le harnois, soit même dans les tendances à alléger le cavalier. Il semble qu'alors on fit quelques essais en ce sens, et les vignettes des manuscrits de cette époque présentent, à cet égard, des particularités intéressantes à constater³.

La figure 16 nous montre un de ces hommes d'armes de la seconde moitié du XIII^e siècle. Le système des brides est léger et rappelle les formes orientales. Il en est de même des bandes de mailles du poitrail et de la croupière. La selle est d'ailleurs complètement occidentale. L'homme est habillé d'une cotte d'armes d'étoffe sur un haubert de mailles, avec chausses également de mailles. Le camail est fait de peau, et le bacinet, léger, est muni d'une visière qui couvre entièrement le visage quand elle est abaissée. Point de housses, point de têtère armée. Outre l'épée suspendue au baudrier, une seconde est attachée à l'arçon de devant de la selle. La partie des rênes qui tient aux branches du mors est faite de chaînettes, afin de résister aux coups. On attachait même parfois deux épées à l'arçon de devant (voy. ÉPÉE).

C'est aussi pendant la seconde moitié du XIII^e siècle qu'on adopta pour l'habillement des chevaux les housses de mailles ou faites comme les broignes, c'est-à-dire renforcées d'anneaux d'acier cousus sur une étoffe (voy. BROIGNE). Ces housses, étant fort lourdes, ne descendaient qu'au-dessus des genoux et jarrets des chevaux (fig. 17⁴). Elles étaient faites de deux parties et étaient attachées à la selle par des aiguillettes. La partie de devant était fendue de *a* en *b*. On observera la forme des bâtes de la selle. La bâte d'arçon est courbée dans le même sens que celle de trousséquin, ce qui permettait d'y attacher plus facilement l'épée d'arçon, la masse et la hache, dont, à cette époque, on commençait à faire usage dans la cavalerie.

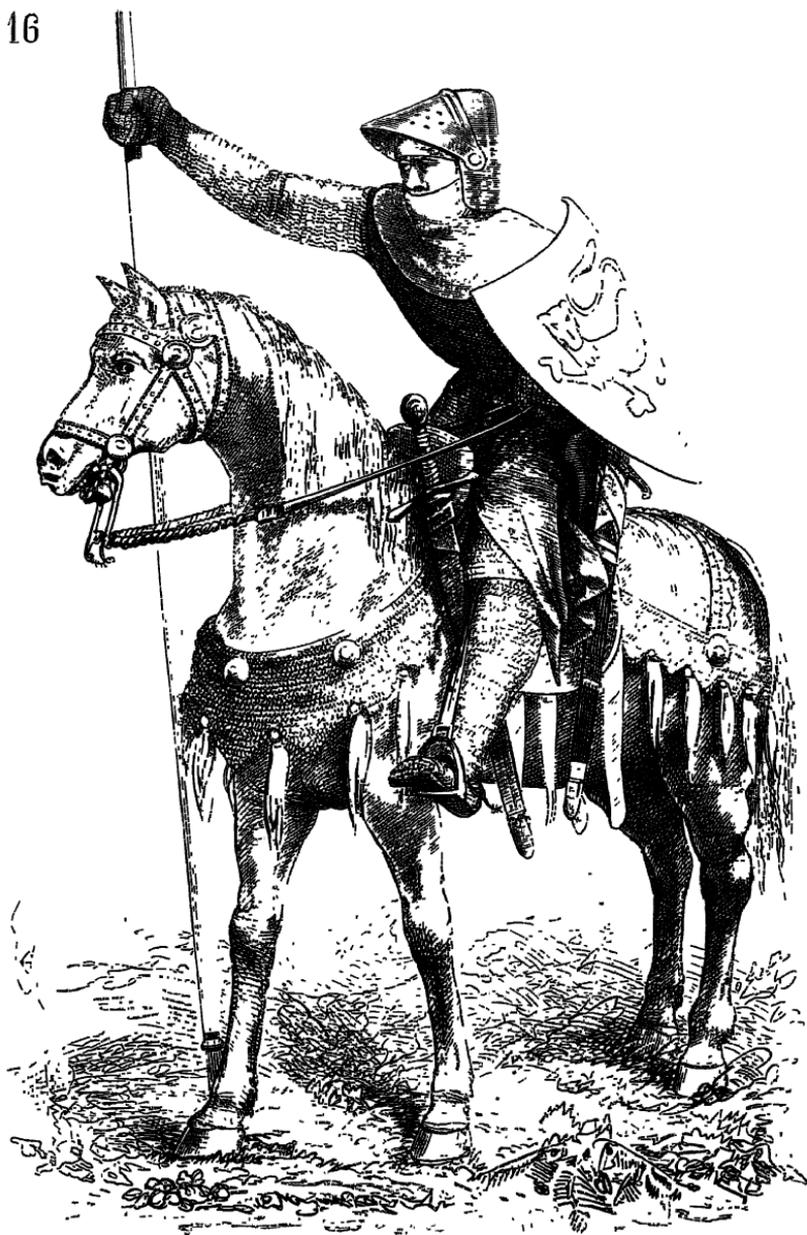
¹ « Mouchetée comme perdrix. »

² *La Conquête de Jérusalem*, ch. II, vers 4373 et suiv.

³ Voyez, entre autres, le manuscrit de *Tristan*, français, n° 334, Biblioth. nation.

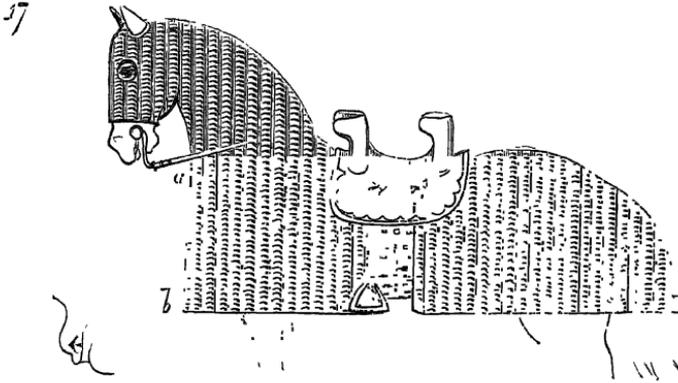
⁴ Manusc. Biblioth. nation., *Roumans d'Alexandre*, français (1270 environ).

16



Ces sortes de housses étaient une excellente défense, mais avaient

l'inconvénient d'être pesantes et ne pouvaient convenir qu'à de grands chevaux, tels que ceux de race normande ou percheronne. On les voit quelquefois, vers la fin du XIII^e siècle, portées sous des housses d'étoffe.



Cependant, au commencement du XIV^e siècle, les housses sont souvent d'une pièce et tiennent aux arçons, par conséquent se posaient sur la bête en même temps que la selle.

La figure 18¹ présente une housure de ce genre. Les quartiers de la selle sont sous la housse, et celle-ci est fendue obliquement pour laisser passer les étriers. Ces housses étaient alors armoyées aux armes du chevalier. Celui-ci porte le heaume avec les ailettes aussi armoyées et un surcot pourpre juste sur le haubert de mailles.

Les armes sont d'or, à la bande bordée, de sable, et crosses de même.

Les bâtes de la selle se recourbent l'une vers l'autre.

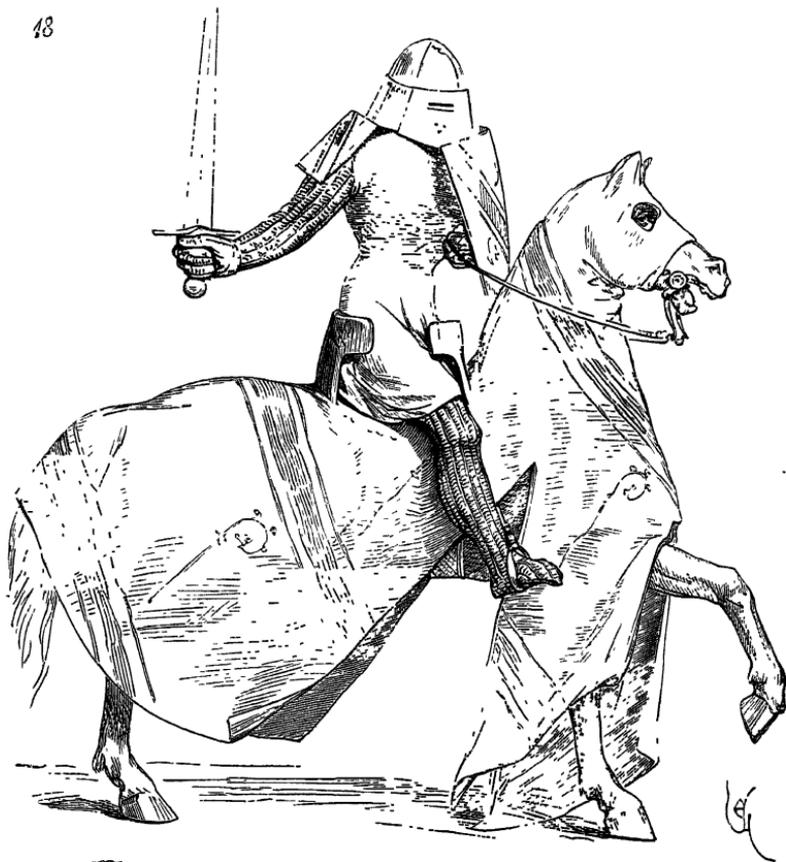
C'est au commencement du XIV^e siècle que le combat à la lance acquiert une importance considérable. Cette arme est plus longue qu'elle ne l'était précédemment, et les charges de la cavalerie se font d'une manière plus régulière.

Les dernières croisades avaient eu sur l'organisation de la chevalerie une influence marquée. Jusqu'alors la chevalerie n'était pas soldée. Les chevaliers *feffés*, c'est-à-dire possédant un fief, existaient en vertu d'un droit héréditaire. Ils devaient se monter, s'équiper et s'armer à leurs frais. « C'était la compensation des privilèges exclusifs, excessifs, dont ils jouissaient.... La féodalité avait voulu que toute la force du pays fût dans ses mains; ils

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Guerre de Troie*, français (1300 environ).

devaient faire les frais de cette force. Chaque membre, depuis l'âge de vingt et un ans, était tenu de posséder une cotte de mailles, et devait monter à cheval à la première sommation du suzerain. L'entreprise terminée, chacun rentrait dans son manoir¹. » Toute-

48



fois le temps de service obligatoire était habituellement limité à quarante jours. Quand Simon de Montfort entreprit la *croisade* contre les Albigeois, il eut fort à se plaindre de ce service limité, qui le laissait à certains moments dépourvu de troupes. Ce n'était qu'avec des promesses de terres ou une solde qu'un chef d'armée pouvait retenir sa chevalerie au delà du temps du service obligatoire.

¹ *Histoire de la cavalerie française*, par le général Susanne, t. I, p. 8

Quand saint Louis entreprit sa première expédition en Égypte, il était évident que les croisés resteraient loin de chez eux plus de quarante jours. En prenant la croix, les nobles et vilains qui allaient en terre sainte contractaient un engagement moral de servir le temps nécessaire : c'était un vœu. Mais cet engagement ne faisait pas que ces gens de tout état pussent vivre dans des conditions exceptionnelles. Alors le suzerain intervenait et indemnifiait les chevaliers bannerets qui avaient emmené avec eux de simples chevaliers, des écuyers et soudoyés.. *L'Histoire* du sire de Joinville donne la preuve de ce fait : « Je, qui n'avoie pas mil livrées de terre, me
« charjai quant j'alai outre-mer, de moy disiesme de chevaliers et
« et de dous chevaliers banieres portans ; et m'avint ainsi que quant
« je arrivai en Cypre, il ne me fu demourée de remenant que douze
« vins (240) livres de tournois, ma nef païe ; dont aucun de mes
« chevaliers me manderent que se je ne me pourvéoie de deniers,
« que il me lairoient. Et Diex, qui onques ne me failli, me pourveut
« en tel maniere que li roys, qui estoit à Nichocie, m'envoi a querre
« et me retint, et me mist huit cens livres en mes cofres ; et lors
« oz-je plus de deniers que il ne me couvenoit ¹. »

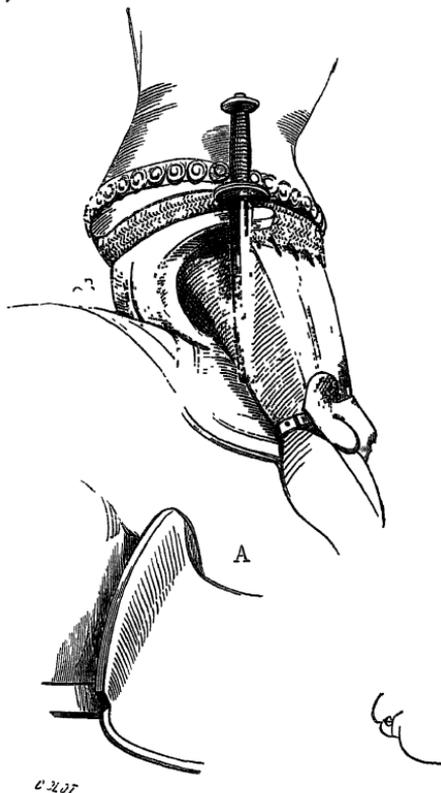
Ce n'est pas une solde régulière, c'est une indemnité, une subvention, que le suzerain donne en face d'une nécessité impérieuse, afin de conserver son armée. Il n'en est pas moins certain que ce fait capital ne tient à rien moins qu'à détruire le système féodal, ou plutôt les rapports féodaux entre le suzerain et ses vassaux. Dès l'instant que ceux-ci reçoivent une paye, fût-ce à titre gracieux, le principe féodal est ruiné. Le bon sénéchal de Champagne ne fait pas toutes ces réflexions ; il est profondément dévoué au roi, l'aime et le vénère, il tient à remplir jusqu'au bout ses engagements ; mais son coffre est vide et ses chevaliers menacent de le quitter, s'il ne peut subvenir à leurs dépenses. Dieu (notons bien ce point) intervient et inspire au roi la pensée d'aider son sénéchal ; celui-ci encaisse l'argent, et, délivré de ce souci, fait son devoir et paye son monde.

Le roi octroyant une solde, à quelque titre que ce soit, à ses grands vassaux, ceux-ci perdent le caractère indépendant qu'ils conservaient jusqu'alors, et par suite leurs prérogatives. En effet, dès le commencement du xiv^e siècle, le service militaire n'est plus une obligation attachée aux privilèges dont jouit la noblesse, c'est déjà un métier. « Des gentilshommes ruinés, des vavasseurs sans sol ni maille, des cadets de famille, des bâtards, réduits à chercher

¹ *Hist. de saint Louis*, par J. sire de Joinville, publ. par M. Nat. de Wailly, p. 48.

Fortune en courant les aventures, profiteront des exigences de l'état de guerre pour s'introduire sous les titres de bas chevaliers ou *bacheliers*, d'*écuyers*, de *gens d'armes*, dans les rangs des possesseurs de fiefs, pour se faire nourrir et même acheter par des personnages puissants qui se les attacheront par foi et hommage, et surtout par l'intérêt, et ils substitueront peu à peu à la chevalerie fiefée la chevalerie *volontaire*, et enfin la chevalerie *soldée* ¹. »

19

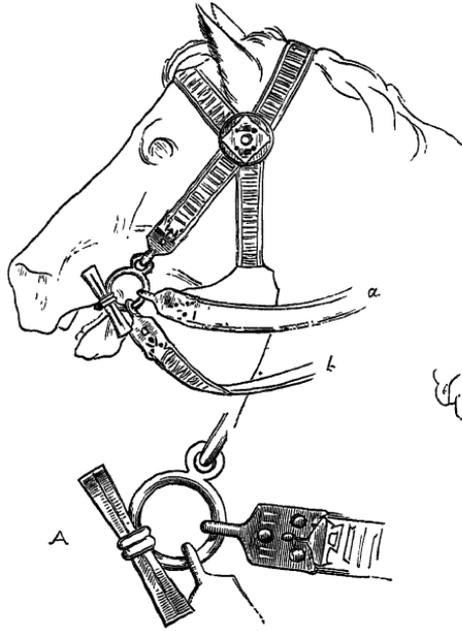


Si la solde tendait à détruire le système militaire de la féodalité, elle était le premier pas vers une organisation régulière, la discipline et des méthodes de combattre mieux raisonnées. Toutefois nous avons été en France longtemps à croire que le choc direct de la gendarmerie était la meilleure manière de vaincre en bataille rangée, et c'est

¹ *Hist. de la cavalerie française*, par le général Susanne, t. I, p. 10.

à la suite de tristes et sanglantes épreuves, que nous avons cherché, dans un ordre tactique encore très-primitif, une action plus sûre. Du Guesclin paraît avoir été un des premiers à diviser la gendarmerie en petits escadrons manœuvrant suivant le terrain et l'ordre de bataille, faisant des mouvements tournants, agissant sur les flancs,

20



P. sc

mais ne se précipitant plus en masse compacte au beau milieu d'un front. Sous Philippe le Bel déjà, un progrès se fait sentir. L'homme d'armes est mieux équipé, sa lance est plus longue et lui permet de fournir des charges difficiles à soutenir, son épée est lourde et longue. Il possède la hache parfois et la masse ; le harnois de la monture est mieux entendu, plus pratique. L'Italie semble avoir apporté, dès le milieu du *xiv^e* siècle, des perfectionnements sérieux dans le harnois, et il ne faut pas oublier qu'à cette époque les relations de l'Italie avec la France étaient très-fréquentes et suivies.

La statue de Barnabo Visconti, que l'on voit aujourd'hui dans le musée archéologique de l'Académie de Milan ¹, fournit de curieux

¹ Seigneur de Milan en 1354, avec ses deux frères Mathieu II et Galéas II.

détails sur les harnois de guerre de cette époque. La selle de sa monture possède un troussequin très-élevé et recourbé de manière à servir d'appui au séant (fig. 19). En A, est tracé l'arçon de devant, et en B le troussequin. On voit ici que le cavalier porte complète-

21



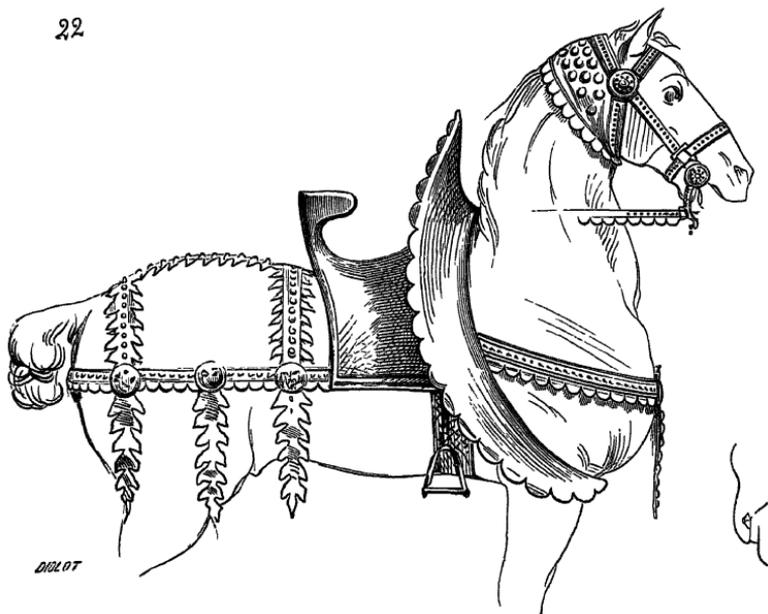
ment sur le sommet de ce troussequin, et nullement sur la selle. Les jambes sont tendues sur les étriers. C'était la position pour charger.

Sur un haubergeon court, le seigneur porte un surcot à ses armes, au bas duquel est attachée la ceinture militaire qui suspend l'épée et la dague.

La figure 20 donne l'habillement de tête du cheval. On remarquera le mors posé sans gourmette et sans muserolle.

La bride n'est point attachée aux branches du mors (lesquelles semblent n'avoir d'autres fonctions que d'arrêter le canon dans la bouche), mais à des anneaux qui reçoivent également les deux courroies de gauche et de droite de côté de têtère. L'une de ces brides, celle *a*, est en main, l'autre, *b*, flotte sur le cou de la monture. Toutes deux remplissent la même fonction et peuvent se suppléer en cas de brisure. Ces brides et courroies sont ornées d'inscriptions dorées.

22

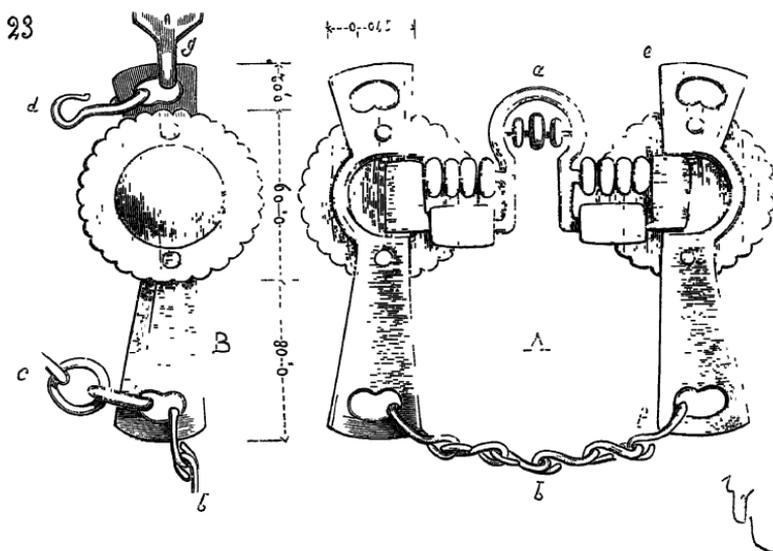


Le beau manuscrit français de *Lancelot du Lac* de la Bibliothèque nationale, dont les miniatures sont de facture italienne, donne aussi, sur les harnais de guerre de 1360 environ, les plus précieux renseignements (fig. 21). Un chanfrein préserve le devant de la tête du cheval. A la selle est attachée une garniture de poitrail et de croupière. Ces pièces sont blanches avec bordures d'or. Le troussequin de la selle est rouge, ainsi que l'arçon de devant, qui est disposé en façon de hourd pour garantir les genoux du cavalier. Les quartiers de cette selle sont très-petits et de peau piquée. Ces hourds tendent à prendre plus d'importance à la fin du *xiv*^e siècle, et préservent entièrement les jambes et le ventre du cavalier (fig. 22¹). Ils étaient faits d'osier recouvert de peau épaisse. Le troussequin de la selle

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Roman de Tristan*, français (fin du *xiv*^e siècle).

est toujours disposé comme dans les exemples précédents, pour permettre à l'homme d'armes de s'arc-bouter sur le bord supérieur. L'habillement de tête du cheval est ici complet, avec muserolle et courroie suppléant la gourmette. Une sorte de chaperon protège le dessus de l'encolure derrière les oreilles.

Mais nous ne devons pas aller plus avant, sans revenir sur les freins, qui ont une si grande importance et dont la forme se modifie profondément vers la fin du *xiv^e* siècle. Alors (fig. 23¹) la

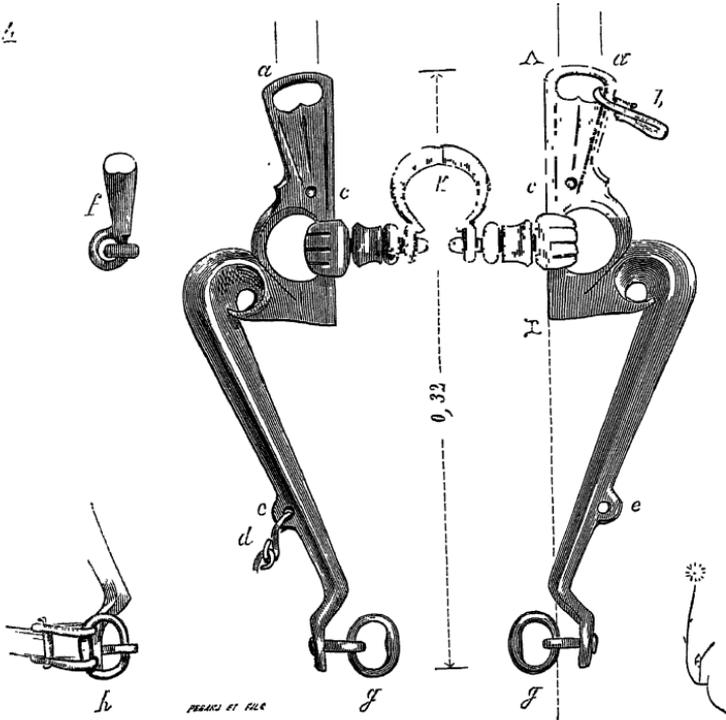


ligne du banquet *ef* est droite (les branches étant montrées à l'intérieur en A). Les talons et le canon sont compliqués, et se composent, de chaque côté, de quatre molettes tournant sur un axe et d'un rouleau tournant au-dessous, sur un second axe. Ces deux axes sont fixés à deux rouleaux, à droite et à gauche, qui tournent sur des axes suivant la ligne et dans l'arc du banquet. Ils se chantournent de telle sorte que le point *a* appuie sur la racine de la langue du cheval. Le pas-d'âne *a* est aussi muni de molettes, pour que la langue de la bête puisse se mouvoir sans difficulté. Les rênes sont attachées à l'extrémité des branches en *c* (voyez en B). Quand le cavalier appuie sur l'une de ces rênes, l'action se fait sentir sur les talons à molettes, mais aussi sur le point *a*. Les côtés de tête

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

sont fixés en *g* dans l'œil du banquet, ainsi que la gourmette ou crochet *d*. En *b*, une chaînette réunit l'extrémité des branches. Des bossettes sont rivées de manière à masquer les arcs du banquet et les fonceaux, ainsi que le fait voir le tracé B. Ce frein, dépendant de la collection de M. Riggs, est de fer doré.

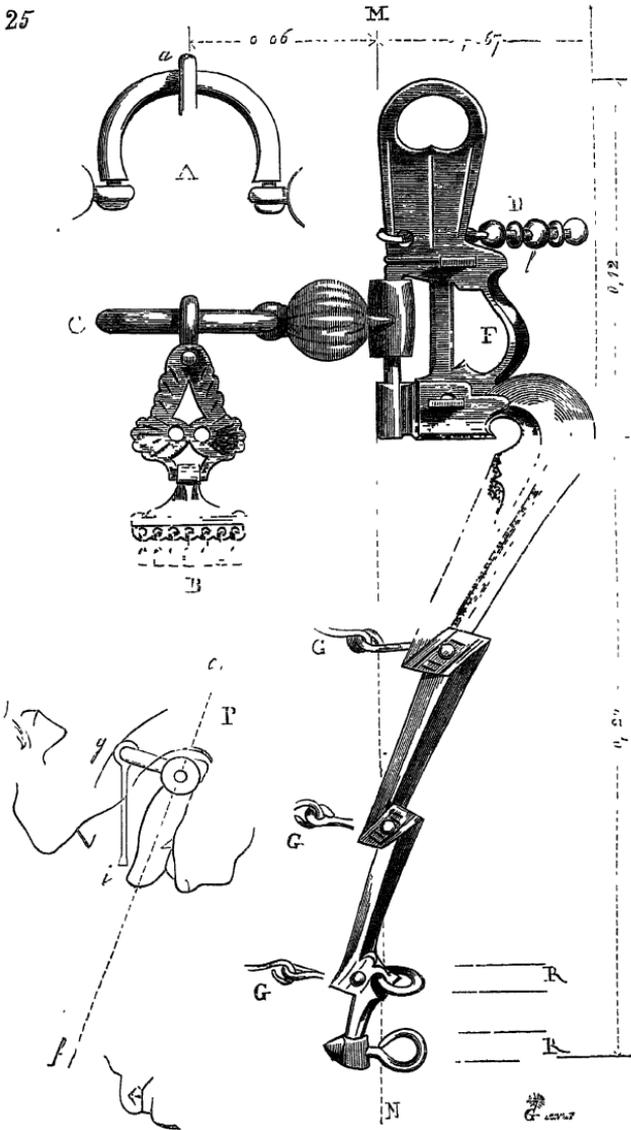
24



On donna bientôt aux branches plus de longueur, et l'embouchure fut modifiée (fig. 24¹). Ce frein, qui date du commencement du xv^e siècle, se compose de deux branches sur la ligne du banquet AB. Le pas-d'âne *k* est mobile (voyez en *f*) et roule dans deux œils pratiqués à l'extrémité des talons, sur lesquels tournent deux molettes de chaque côté. Les fonceaux saisissent les arcs du banquet. L'attache *g* des rênes est en dedans de l'extrémité inférieure des branches, de telle sorte que les rênes, fixées à ces anneaux *g*, produisent le tirage latéral indiqué en *h*. Ainsi, en appuyant sur une rêne, la branche tendait à presser sur l'embouchure. La gour-

¹ Musée des fouilles du château de Pierrefonds.

mette s'attachait dans l'œil du banquet α , ainsi que les côtés de tête. Aux œils c étaient fixées les bossettes, qui cachaient l'arc du



banquet et les fonceaux, ainsi que l'attache du bridon. La chaînette de réunion des deux branches se prend dans les œils-de-perdrix e .

Vers 1430, ce système de frein subit encore des modifications (fig. 25 ¹). L'arc du banquet reçoit un bridon en F. Les talons se composent d'une sphère striée, à l'extrémité desquels est rivé le pas-d'âne A, qui est à angle droit avec la ligne du banquet et l'axe des fonceaux. Ainsi ce pas-d'âne oblige la bête à tenir la bouche ouverte et l'empêche de saisir les talons sphériques avec les dents (voyez en P). La ligne du banquet étant *ef*, le pas d'âne arrive en *g* et touche le palais de la bête. La languette B, avec ses petits pendants mobiles, tombe sur la langue du cheval en *i* et l'amuse — c'est du moins ce qu'on admettait jadis. — La gourmette D s'attache au-dessous de l'œil du banquet, et les bossettes étaient fixées à deux pitons *l, l*. Les branches sont jarretées et hardies, c'est-à-dire qu'elles dépassent la ligne MN du banquet, ce qui donnait plus d'action aux rênes. Celles-ci s'attachent en double en R. En G, sont trois chaînettes de réunion des deux branches. Cette pièce est d'un beau travail et d'une singulière élégance de forme.

Ces freins furent employés avec peu de variantes jusqu'à la fin du xv^e siècle, et le mors ayant appartenu à la monture de Louis XI, que l'on voyait autrefois dans le trésor de la cathédrale de Bourges, conserve à peu près ces dispositions d'ensemble (pl. IX ²). Il est de fer et de bronze doré avec pierreries sur les branches; les bossettes sont de même, couvertes de pierreries sur or et émail noir; deux petits camées antiques, d'un travail médiocre, forment l'œil de ces bossettes; parmi les pierreries sont semées quelques très-petites perles. On observera que l'extrémité inférieure des branches présente une disposition qui fut suivie pendant tout le cours des xvi^e et xvii^e siècles. Alors ces mors étaient dits *à la connétable*.

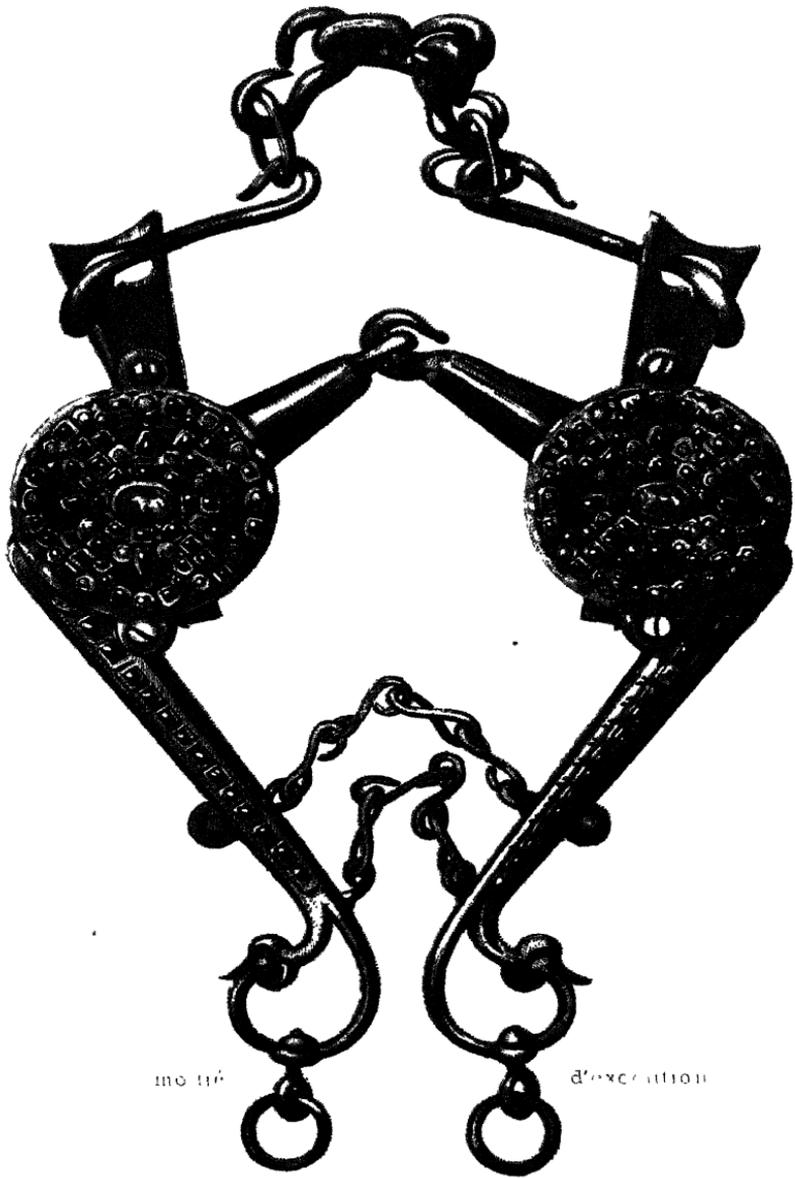
Nous aurons occasion de parler des freins défensifs, qui présentent des singularités remarquables.

Sous Charles VI, le luxe des harnois des chevaux de guerre dépassait toute raison. On prodiguait sur les bêtes des selles, sur les cuiries de poitrail et de croupière, sur les têtieres, les pierreries, les émaux, les clochettes et bossettes d'argent et d'or; les housses étaient faites de draps d'or et de soie. La planche X ³ présente trois fragments de ces ornements de harnois datant des dernières années du xiv^e siècle. L'ornement A est une bossette de têtierre. A la branche était fixée la courroie frontale; les courroies

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

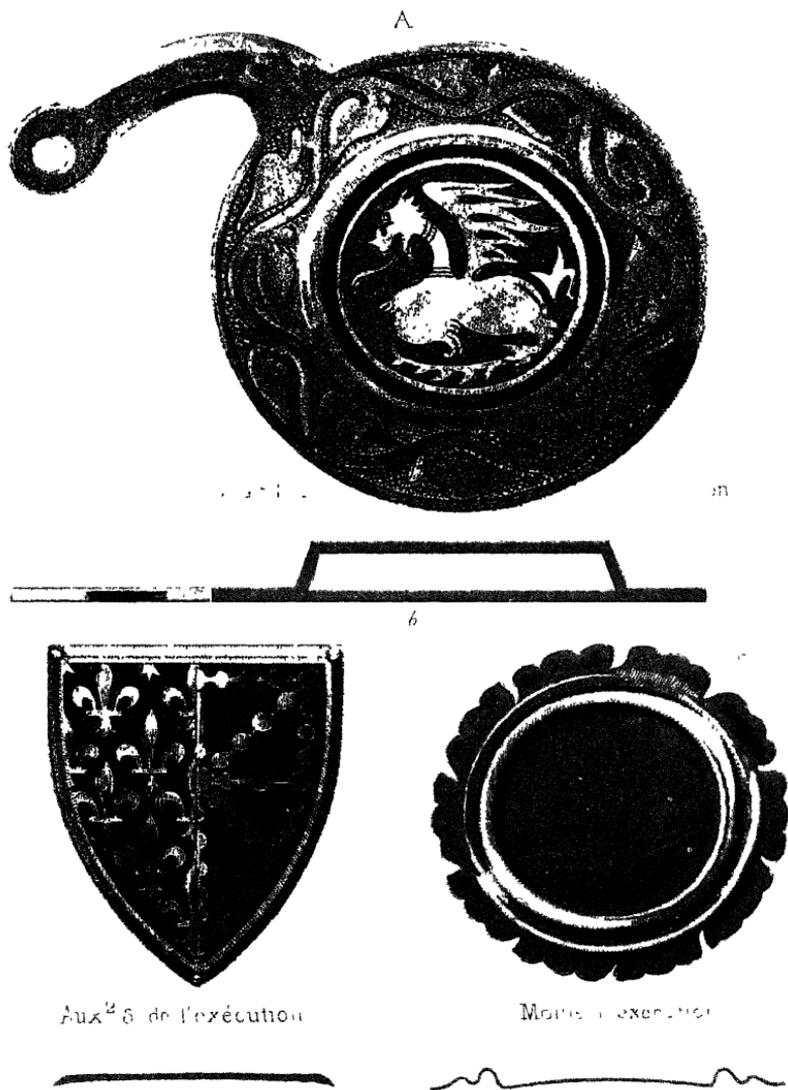
² Musée de la ville de Bourges.

³ Musée des fouilles de Pierrefonds.



moitié

d'exécution



Égisme

110 24

ORNEMENTS DE HARNOIS

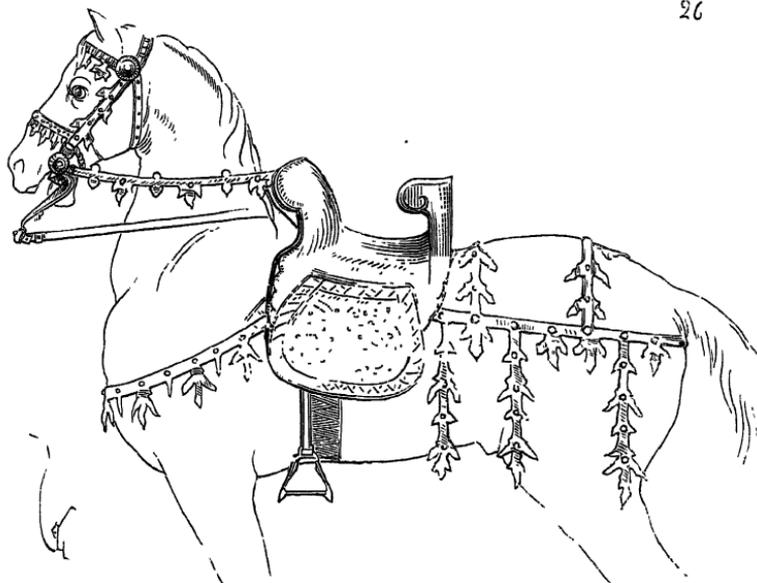
XIV^e SIÈCLE

d'encolure, de frein et de tête passaient dans une bielle ménagée sous la bossette en *b*.

La bossette B était fixée avec des rivets à une cuirie, ainsi que l'écu émaillé mi-parti aux armes de France et de Navarre.

A cette époque, vers 1400, on n'employait plus guère que dans les tournois les hourds de jambes. C'est qu'en effet ces appendices latéraux devaient être très-gênants pour charger par compagnies,

26



ainsi qu'on le pratiquait alors, et, dans la mêlée, ils ne pouvaient être efficaces. On modifia la forme de la bâte de devant, qui prit le nom de ventrière, parce qu'elle était assez élevée pour protéger le ventre du cavalier. Cette bâte de devant fut souvent recourbée vers le cou du cheval, afin de permettre à l'homme d'armes de pencher le corps en avant pour fournir un meilleur coup de lance. Nous avons dit qu'à ce moment la lance avait une longueur de quinze pieds (5 mètres); le cavalier s'arc-boutait toujours sur le haut du troussequin. La figure 26¹ donne un de ces harnois. La selle possède de larges quartiers de cuir gaufré, rouge et or. Les bâtes sont noir et or; la cuirie, fauve et or. Ces quartiers sont rapportés sur les côtés de la selle et suffisamment garnis pour ne pas fatiguer le

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre de Guyron le Courtois*, français (1400 env.).

bas interne des cuisses; la cuirie est déchiquetée en manière de feuilles de fougère et couverte de clous d'or. Le frein possède bride et rênes, la bride seule étant ornée.

La figure 27¹ donne une selle analogue, mais dont les quartiers de peau piquée sont fixés sous la selle. La courroie de croupière



est attachée très-haut. Cette selle est rouge et or, ainsi que la cuirie. La ventrière, très-dégagée, permettait ainsi de suspendre la masse et la hache à droite et à gauche. Pour empêcher ces armes de balotter sur les épaules du cheval, un anneau était fixé en haut de la ventrière, à l'extérieur; des courroies passant par cet anneau retenaient les extrémités de ces armes offensives. (Voy. HACHE et MASSE.)

La figure 28² montre un harnois de cheval de guerre de 1420 à 1425. La bête est couverte d'une housse armoyée, en deux parties. La ventrière de la selle n'est plus en forme de cœur, mais droite, et le troussequin se divise en deux lobes. La selle est fortement rembourrée et piquée, et les quartiers tiennent au siège. La housse est

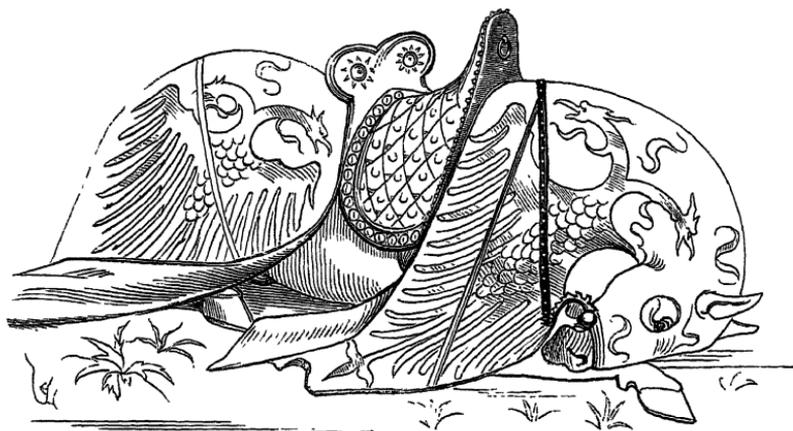
¹ Même manuscrit.

² Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français (1425 environ).

d'étoffe pourpre, avec aigle impériale d'or et bande de même. Les branches du mors sont armées de petits crochets. Le bridon fait défaut.

Mais alors l'armure complète de plates était adoptée par les cavaliers. Nécessairement cet habillement de fer devait exiger

28



certaines modifications dans le harnois de la monture. Les deux bêtes se recouvrent d'acier, et le siège de la selle, au lieu d'être fait de peau rembourrée et piquée, qui eût accroché les pièces de l'armure et se fût promptement déchirée, est recouvert de peau collée et parfaitement lisse, ou de bois, d'os, ou même de fer.

La figure 29¹ présente un homme d'armes de 1440 environ. Le cheval a le devant de la tête garni d'un chanfrein. La selle est de peau collée, avec arçons de devant et troussequin de fer. Le troussequin est couvert par les tassettes du cavalier, et c'est ce qui explique l'emploi de ces tassettes aussi bien que leur mode d'attache sur les lames au-dessous de la braconnière. Ces deux tassettes postérieures étaient disposées pour empêcher les coups de pointe ou de taille de passer entre le troussequin et les reins du cavalier. L'arçon de devant a la forme de celui présenté dans la figure précédente. Devant cet arçon sont attachées la masse et l'épée d'arçon. Derrière le troussequin d'acier est un piton dans lequel

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Girart de Nevers, Miroir historial* (1440 à 1450).

— passe une courroie au bout de laquelle une poche reçoit le bois de la lance, lorsque le cavalier la tient verticale. Cette lance est munie de la *grappe* et de la garde (voy. LANCE). La monture est housée



seulement sur la croupe. Le frein a les rênes et le bridon, lequel est, suivant l'usage, décoré d'un lambrequin. Le cavalier porte sur la tête une salade et est habillé de plates, avec plastron de velours doublé d'une pansière d'acier. S'il doit charger, il se dresse sur ses étriers, appuie son séant sur le bord supérieur du troussequin et penche le corps en avant. Le siège de ces sortes de selles ne s'élève pas de plus de 0^m,08 à 0^m,10 au-dessus de l'échine du cheval. Souvent, dans les représentations récentes des hommes d'armes de cette époque, on a supposé que le siège de la selle était

très-élevé au-dessus des reins de la monture. C'est là une erreur. Il est impossible de monter à cheval étant pesamment armé et de fournir une course un peu longue, si les cuisses du cavalier ne sentent pas les flancs de sa monture. Cette erreur provient de ce que, dans les anciens monuments, les hommes d'armes sont souvent représentés chargeants, et, par suite, debout sur leurs étriers; mais alors, ainsi que nous l'avons expliqué surabondamment, le séant ne portait pas sur le siège, mais s'arc-boutait sur le troussequin. Pour qui a l'habitude de monter à cheval, ces indications sont superflues; mais trop souvent les artistes peintres ou sculpteurs qui prétendent représenter des cavaliers d'un autre âge n'ont jamais enfourché un cheval. Or, de tout temps, jadis, aussi bien qu'aujourd'hui, pour se tenir longtemps sans effort et sûrement en selle, il est nécessaire de sentir avec les cuisses et les genoux les flancs de la bête. Les Arabes seuls montent sur des selles dont les sièges sont très-élevés, mais ils ont les jambes pliées, et sont, pour ainsi dire, accroupis entre les bâtes. Jamais les Occidentaux n'ont monté de cette façon, surtout lorsqu'ils étaient pesamment armés et qu'ils étaient obligés de *coucher le bois*, c'est-à-dire de charger avec une lance de 4 à 5 mètres de longueur.

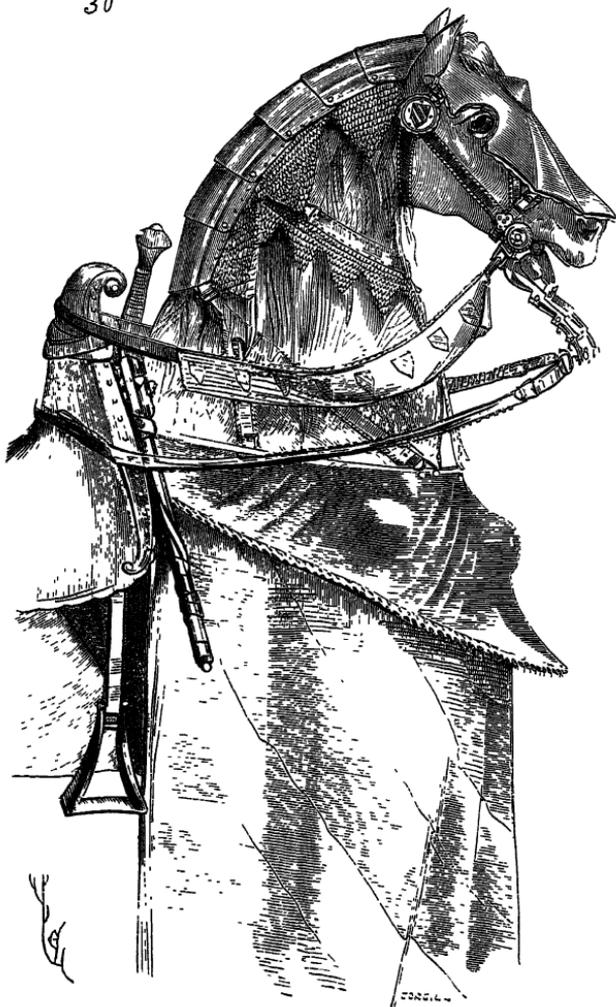
Dans les exemples précédents, les chevaux de guerre ne sont armés que par des housses et parfois des mailles ou des vêtements garnis d'anneaux de fer, comme les broignes. Ils ne sont pas défendus par des plates, même au moment où les hommes d'armes commencent à adopter cet habillement de guerre. Les têtieres d'acier seules apparaissent vers les dernières années du XIII^e siècle et sont conservées pendant le XIV^e en certains cas. Les Allemands paraissent avoir, les premiers, tenté de garantir les chevaux de guerre par des plates sur le cou et le poitrail de la monture, vers le commencement du XV^e siècle, puis plus tard sur la croupe et les flancs. En France, c'est vers la fin du XV^e siècle que l'habillement de plates du cheval se complète. Notre gendarmerie ne se décidait pas volontiers à adopter cette lourde défense qui devait gêner les mouvements rapides; elle hésite longtemps, et ne revêt que successivement le cheval de guerre de ces pesants harnois. A la têtierre elle ajoute d'abord une couverture articulée d'encolure (fig. 30¹), puis une garniture de poitrail, à laquelle est suspendue la housse de devant.

La crinière de ce cheval de guerre est préservée par une barde

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Quinte-Curce*, français (1465 environ), dédié à Charles le Téméraire.

de six plates d'acier articulées, auxquelles sont attachées des portions de mailles. La courroie médiane qui attache cette couverture de cou est de même garnie de dents de mailles. La barde de poitrail

30



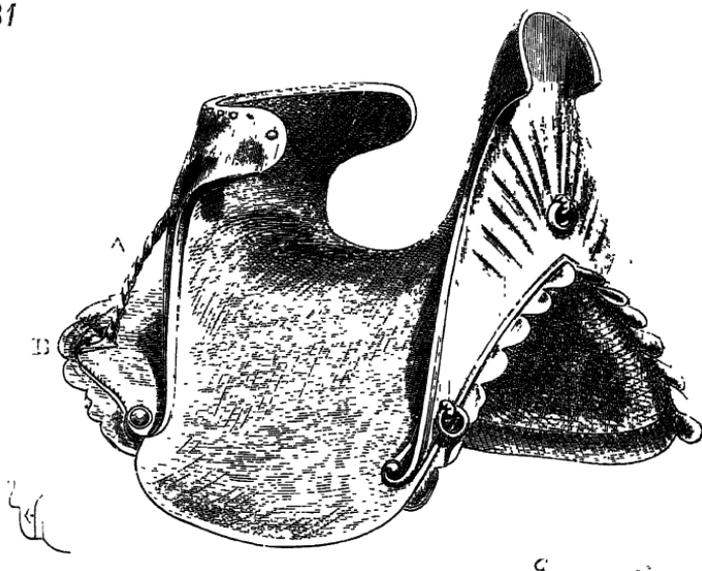
est suspendue au moyen d'un jeu de courroies que notre figure indique clairement : une courroie d'axe, et deux doubles courroies latérales fixées à l'extrémité inférieure de la barde de crinière.

L'arçon de devant de la selle se renverse en avant à son extrémité, et est garni latéralement de bandes d'acier; à cette bête sont suspendues la masse et l'épée d'arçon. Le frein possède les rênes simples et le bridon garni d'une bande d'étoffe brodée.

En bardant ainsi le cheval, il fallait d'autant mieux préserver les arçons de la selle; aussi les garnissait-on de plates d'acier.

La figure 31¹ donne une selle française de 1460 à 1470. L'arçon de devant est garni extérieurement d'une plate d'acier quelque peu

31



cannelée, à laquelle sont rivés trois anneaux destinés : celui du milieu, à suspendre les armes de main; ceux de côté, à attacher la barde de poitrail. La dossière est, de même, garnie extérieurement d'acier avec deux arcs-boutants A, qui, partant du milieu, sont rivés sur les défenses B des rognons. Le siège, l'intérieur du troussequin et le dedans de l'arçon antérieur sont revêtus de peau parfaitement lisse et sans coutures.

Ces pièces de harnais sont admirablement travaillées, solides et relativement légères. Le cavalier s'arc-boutait sur le bord supérieur du troussequin pour charger, ainsi qu'il a été précédemment dit,

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Passages d'outre-mer*, français (1470 environ). Musée de Pierrefonds.

et les deux tiges A maintenaient fortement ce troussequin en l'empêchant de se déraciner sous l'effort du choc. L'arçon de devant, très-élevé, garantissait le bas-ventre du cavalier, et son extrémité recourbée retenait les rênes si on les laissait flotter, ou les courroies d'attache de la masse, de la hache et de l'épée d'arçon.

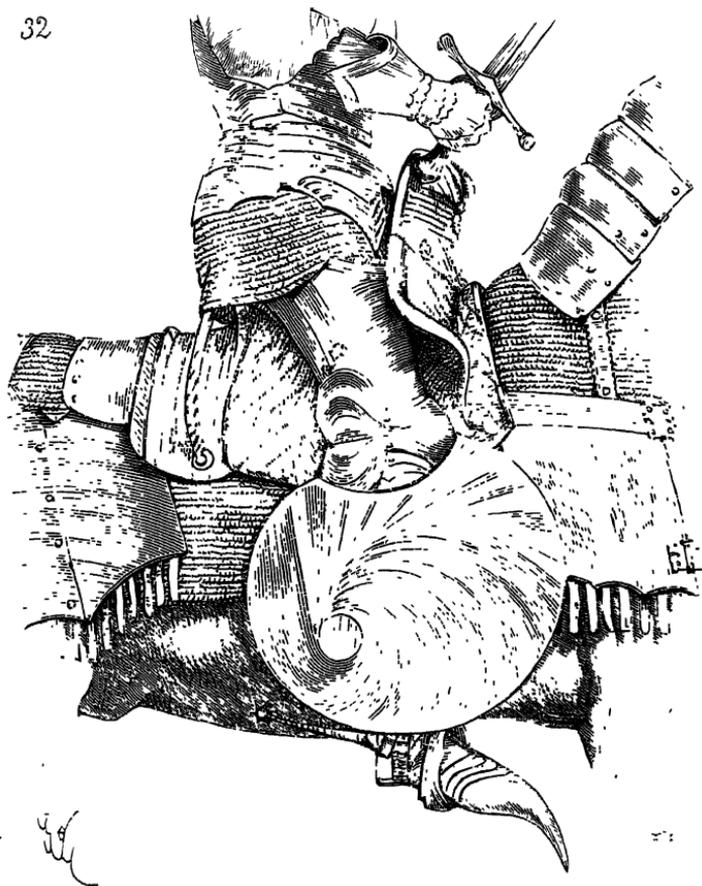
Mais l'habillement de cheval que donne la figure 30 paraissait insuffisant. Puisqu'on préservait entièrement l'homme d'armes par l'assemblage des plates et qu'aucune partie du corps ne restait à découvert, il était logique de faire de même pour la monture ; car le cheval à terre, l'homme d'arme, fût-il d'ailleurs sain et sauf, ne pouvait combattre. On essaya donc de garantir le cheval efficacement. Au chanfrein, à la têtière, aux bardes de cou et de poitrail on ajouta d'autres pièces : une croupière, un vêtement de mailles. On donna plus d'importance à la barde de poitrail. On adopta les flancois, qui garantissaient les flancs de la bête, et même, au xvi^e siècle, on alla jusqu'à préserver les jambes de la monture au moyen de plates articulées. Ce harnois, ajouté à l'armure de l'homme, ne laissait pas d'être fort lourd ; aussi ne pouvait-on plus, vers la seconde moitié du xv^e siècle, se servir, à la guerre, de chevaux légers. Il fallait recourir aux races robustes de la Normandie et du Perche. Ces montures ne fournissaient que des charges courtes, et, sous ce harnois, ne pouvaient manœuvrer rapidement.

L'artillerie à feu prenait déjà assez d'importance en campagne pour causer des ravages dans ces escadrons bardés de fer ; car, indépendamment des canons, on se servait déjà, sous Louis XI, de *traits à poudre*, qui n'étaient autre chose que des tubes de fer grossièrement garnis d'une sorte de crosse ou bâton et que portaient quelques fantassins et même des cavaliers. Pour résister aux projectiles lancés par ces engins, les hommes d'armes augmentaient l'épaisseur de leurs plates, les garnissaient de doublures, et bardaient leurs chevaux, si bien que les mouvements de cette cavalerie étaient fort gênés. Il était certain cependant que l'artillerie devait promptement se perfectionner ; à ces tubes si grossièrement travaillés, on devait bientôt substituer les pistolets, les arquebuses. Et cependant la gendarmerie ne pensait opposer, aux projectiles chaque jour plus pénétrants des engins, que des armures de plus en plus épaisses. C'était une lutte dont l'issue ne pouvait être douteuse ; l'engin devait avoir raison, tôt ou tard, des moyens défensifs. Plus on alourdissait l'armure, moins on donnait de mobilité aux cavaliers et plus on les exposait aux effets de l'artillerie. Vers le milieu du xvi^e siècle, on commença à comprendre que le meilleur moyen de soustraire la

cavalerie aux projectiles des armes à feu était au contraire de lui donner une grande mobilité, et pièce à pièce l'homme d'armes se débarrassa de sa ferraille.

L'apogée de l'habillement de fer est le milieu du xv^e siècle. Alors le cheval n'était pas surchargé. Les bardes qui le défendaient étaient

32



légères, faites de fin acier. Les Allemands commencèrent, vers 1460, à donner plus de force à ces bardes, et peu à peu cet exemple fut suivi en France, sans jamais tomber dans les exagérations chères aux gens d'outre-Rhin. Cependant, à cette époque, les gentilshommes français faisaient venir des armures de Nuremberg, comme auparavant ils achetaient des heaumes de Pavie, et comme plus tard ils demandèrent à Milan des habillements de guerre. De 1460 à 1470,

ces armures de Nuremberg étaient fort estimées en France et elles méritaient cette estime. Bien faites, légères, admirablement forgées, suffisamment souples, d'une forme appropriée à l'usage, elles étaient d'un excellent usage.

C'est à Nuremberg qu'il faut aller chercher les bardes de chevaux pendant cette période.

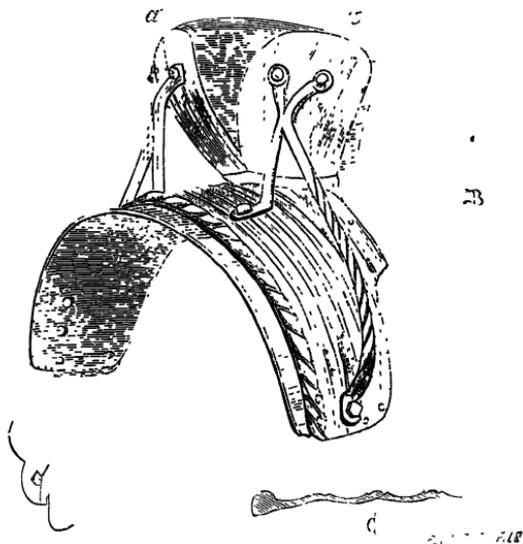
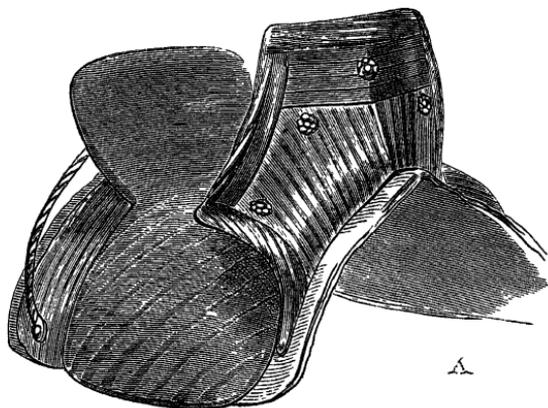
La figure 32¹ donne la selle de guerre de fabrication allemande, avec ses accessoires, au moment où ces armures étaient adoptées en France par quelques gentilshommes. Ces harnais blancs, c'est-à-dire d'acier poli, coûtaient fort cher, et il fallait être riche pour en posséder. Notre figure nous montre l'homme d'armes en selle. Les jambes sont garanties par un garde-jambe² dont on se servait surtout pendant les joutes à la barrière, mais qui était aussi adopté à la guerre, parce qu'il garantissait bien le cavalier contre les atteintes et froissements. Cette pièce était suspendue par deux courroies aux quartiers de la selle et flottait au-dessous des genouillères. Comme un coup de lance ou d'épée pouvait passer entre cette garde circulaire et la jambe du cavalier, et blesser le cheval aux flancs, on renonça peu après dans les combats aux garde-jambes pour adopter les flancois : lame d'acier qui, sous les mollets du cavalier, réunissait la barde de poitrail à la barde de croupe. Dans la figure 32, on voit que ces bardes, sous les quartiers de la selle, sont simplement réunies par un vêtement de mailles posé sous la selle et recouvrant le cou de la monture sous la barde de crinière. La selle mérite une description spéciale (fig. 33). Le siège est de peau piquée sur les quartiers, unie et rembourrée sur la cuiller. L'arçon de devant A est revêtu extérieurement de lames d'acier cannelées, avec bords solides. Le trousséquin B est de même garni de deux lames d'acier fortement arc-boutées par des tiges de fer, vissées sur une lame couvrant les rognons. Entre les deux lames d'acier *a*, le cuir apparaît extérieurement, afin de laisser sous le séant du cavalier, lorsque celui-ci s'arc-boute sur le sommet du trousséquin pour charger, une partie moins rigide. Tout cela est bien étudié, et l'exécution de ces pièces est irréprochable. Les lames d'acier sont cannelées pour donner plus de roide au métal et faire glisser les coups de pointe ou les arrêter. Ainsi, on observera comment l'arçon de devant, qui sert de hourd, est bordé, de telle sorte que la pointe de la lance, venant à

¹ Ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

² On donne à cette pièce aujourd'hui le nom de garde-cuisse ; on ne saurait trop dire pourquoi, puisqu'elle garantissait seulement les jambes.

glisser, soit arrêtée par ce bord cordelé et ne puisse frapper le ventre du cavalier ou échapper les angles latéraux ¹.

33



Ce n'est donc pas d'hier que les Allemands ont su combiner l'armement et raisonner son emploi, si bien qu'ils arrivent à le compliquer ou à l'alourdir à l'excès. Nous n'avons jamais aimé en France

¹ En C, est donnée la section des cannelures de la plate des rognons.

ces développements de précautions; mal nous en a pris parfois, et cependant il n'est pas à souhaiter que nous cherchions trop à imiter nos voisins, car nous perdriions ainsi nos qualités les plus précieuses sans acquérir celles qui caractérisent les populations d'outre-Rhin.

Ces harnois avaient des défauts. Outre leur poids, ils demandaient beaucoup de temps pour être bien attachés sur la monture. La moindre négligence pouvait avoir les plus fâcheuses conséquences. Ils exigeaient un entretien constant, et, en guerre, devenaient ainsi un embarras en ce qu'il arrivait souvent que le cavalier n'était pas prêt au moment voulu. De plus, lorsqu'un cheval s'abat-tait, il était absolument impossible au cavalier de se dégager, et il fallait que ses écuyers vinsent l'aider à se relever et à sortir de la presse.

L'homme d'armes passait à l'état de machine de guerre destinée à produire un choc irrésistible; mais si une charge était arrêtée par un obstacle quelconque, il lui fallait du temps pour être en mesure de recommencer.

Plus il se couvrait de fer, lui et sa monture, moins il était disposé à se compromettre. S'il se décidait à donner sérieusement, c'était dans les circonstances les plus graves et lorsqu'il s'agissait de fournir un coup de collier. Mais il était souvent trop tard, et l'intervention de la gendarmerie dans une bataille, si elle ne réussissait pas à tout enfoncer, du premier choc, ne faisait qu'apporter la plus effroyable confusion.

D'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit, ces harnois de plates coûtaient très-cher, et il est mauvais que des combattants songent à ménager un habillement qu'ils pourraient difficilement remplacer. Tel homme de guerre qui ne marchandera pas sa vie, hésitera à compromettre un harnois obtenu au prix de sacrifices pécuniaires considérables; ou s'il se décide à risquer vie et harnois, c'est dans un cas désespéré. Puis, pour habiller un homme d'armes, il fallait deux valets, sans compter l'écuyer qui portait sa lance, souvent sa salade ou son armet, sa masse et une épée de rechange. C'était donc à la suite de chaque maître un personnel coûteux, encombrant, et que les armées traînaient avec elles au grand préjudice de la discipline et du bon ordre.

La figure 34 présente dans tous ses détails la têtère du harnois du cheval de guerre précédent.

Le chanfrein est armé d'une pointe montée sur un disque plissé; les œillères sont rivées à ce chanfrein, qui porte de chaque côté deux plates à charnières recouvrant la mâchoire du cheval; les

oreillons sont rivés à une plate recouverte par le sommet du chanfrein, et qui elle-même recouvre les plates de barde du cou. La première de ces plates A est attachée aux suivantes au moyen d'un goujon à ressort et de deux crochets latéraux.

34



Le couvre-naseaux est saillant, et un renfort est appliqué sur l'axe du chanfrein. Le tout était doublé de peau et s'attachait avec des courroies à l'encolure et à la place de la gourmette.

Ces habillements des chevaux de guerre n'étaient pas propres à escadronner. On chargeait par compagnies, lesquelles étaient indépendantes et se soumettaient difficilement à un ordre général. L'unité d'action faisait défaut, et ce ne fut qu'au XVII^e siècle que, par l'organisation de la cavalerie légère, l'ordre de bataille put être établi dans la cavalerie.

En France, on ne paraît pas avoir donné une grande force aux



bardes des chevaux de guerre jusqu'à la fin du xv^e siècle, car il ne

Il faut pas croire qu'en bataille on adoptât les bardes dont les montures étaient armées pendant les joutes et tournois. En Allemagne, au contraire, le cheval de guerre est pesamment armé pour le combat, dès le milieu du xv^e siècle. Nos bardes françaises ne se composent guère, jusqu'au règne de Louis XII, pendant les combats, que d'un chanfrein, d'une barde de cou et de poitrail, et rarement d'une barde de croupière (fig. 35¹). Encore la barde de cou est-elle mi-partie mailles et plates; la housse de devant est attachée sous la barde de poitrail. Une lame d'acier aiguë et coupante est fixée perpendiculairement à l'axe du chanfrein, et des pointes défendent le couvre-naseaux.

La selle française diffère quelque peu, vers 1460, de la selle allemande. Elle possède rarement les arcs-boutants de troussequin, et l'arçon de devant est d'une forme plus gracieuse que n'est celle du harnois de Nuremberg. M. W. H. Riggs possède une très-belle selle française de cette époque (fig. 36). En A, nous présentons l'arçon de devant avec son piton (détaillé en B), qui servait à attacher la masse; la bête est vivement entaillée latéralement pour recevoir au besoin les rênes. Cette pièce, finement cannelée, est incrustée de laiton. On observera que les garde-cuisses sont peu élevés, mais descendent bas. En C, est présenté le troussequin, large, peu élevé, et s'épanouissant latéralement de manière à préserver de même la partie des cuisses qui porte sur la selle. En D, nous donnons le détail d'un des angles *d*. Les lames qui garnissent ces arçons sont très-minces et de bon acier, délicatement travaillées et renforcées au bord d'un ourlet en façon de torsade.

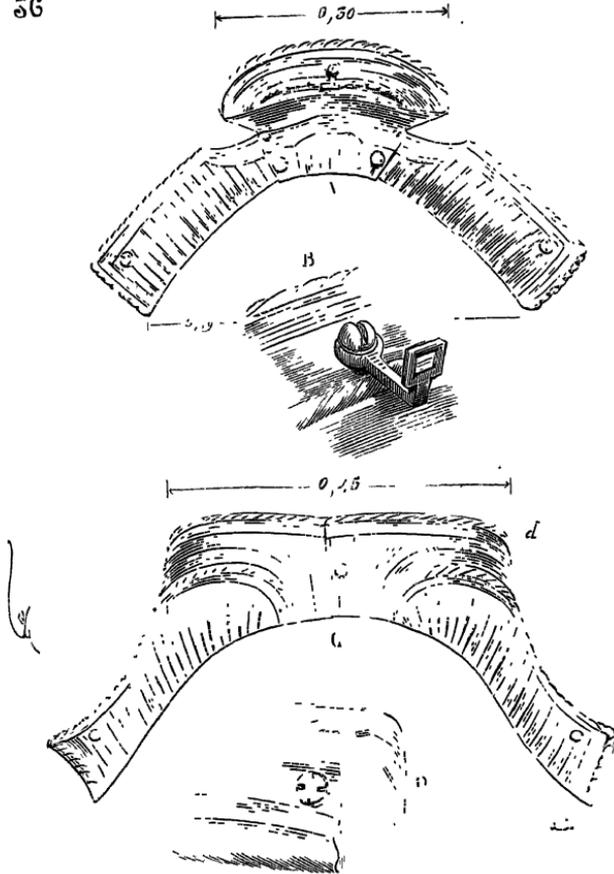
C'est vers le milieu du xv^e siècle que l'on commence à armer certaines parties du harnois de ces pointes qui empêchaient la prise. Il existe même des freins ainsi garnis. Celui que nous donnons ici (fig. 37²) est une pièce des plus curieuses. Les branches A sont à charnières, ainsi qu'on le voit en B, se pliant en avant et ne pouvant dépasser, en arrière, la position que présente la figure. Ces branches sont solidaires et armées de longues pointes. Les arcs du banquet C sont détaillés en *c*; le canon se compose de molettes striées roulant sur un axe, avec coquille de palais et petites pendeloques tombant sur la langue du cheval. On voit les trous qui recevaient les deux bossettes au-dessus et au-dessous de l'arc du banquet. L'attache des rênes en D pivote, ainsi que le fait voir le

¹ 1470 environ.

² Collect. de M. W. H. Riggs.

détail *d*, et est armée de pointes. Cette pièce est entièrement de fer et probablement étamée; elle est forgée avec grand soin. Vers 1460, il était d'usage souvent de garnir ainsi les harnois de guerre de pointes qui faisaient de l'homme d'armes un véritable hérissin. Non-seulement les bardes de la monture, les chanfreins, se hériss-

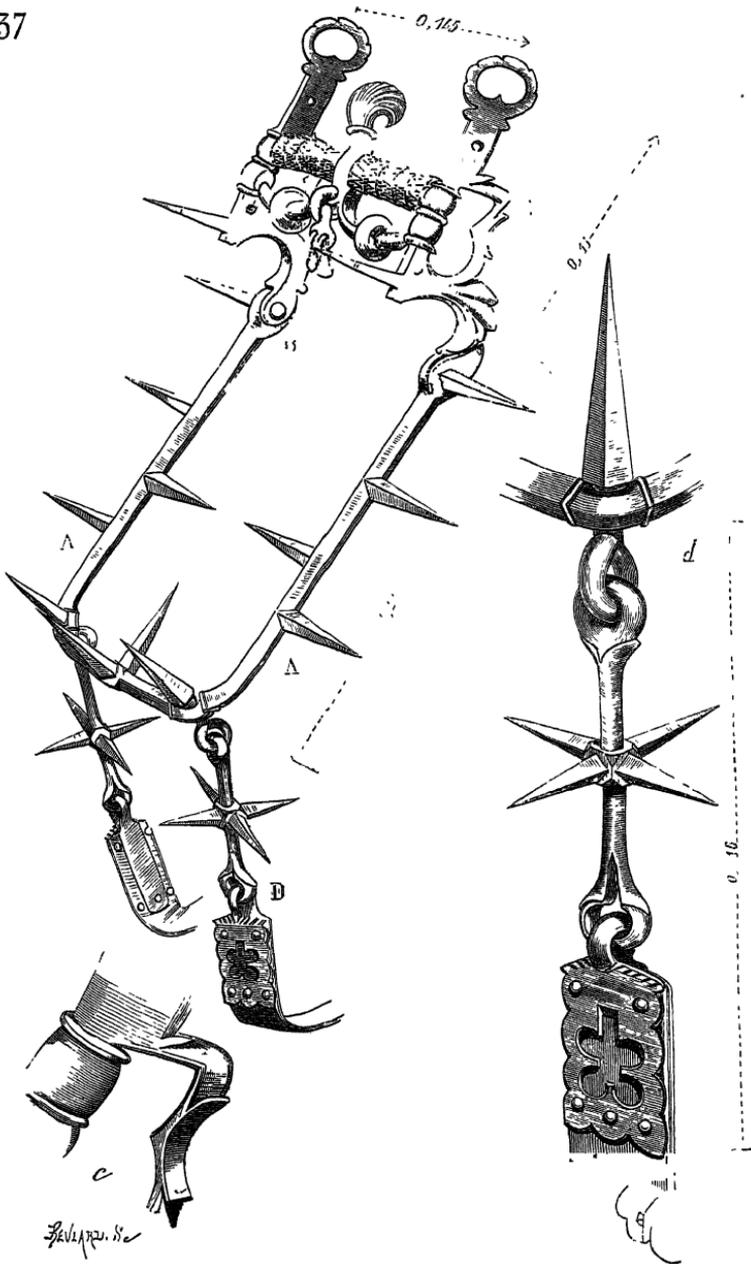
36



saient de pointes, mais aussi les genouillères, les garde-bras, les spallières du cavalier. C'était un de ces expédients adoptés pour se prémunir contre les attaques de l'infanterie, qui commençait alors à prendre une certaine importance. Mais l'artillerie devait bientôt rendre inutiles ces précautions de détail.

L'armure de la gendarmerie était devenue si lourde, vers la fin du xv^e siècle, que l'on songea à se servir de cavaliers légers en

37



campagne, car il n'était pas possible de persuader aux compagnies

de gens d'armes d'abandonner partie de leur ferraille. Ce fut pendant les guerres d'Italie de Charles VIII et de Louis XII que l'on forma les premières compagnies de cheval-légers, à l'imitation des *cavaleggieri* vénitiens et des *estradiots* (Albanais). Louis XII eut même des Albanais à sa solde et des *Moresques*. L'équipage des chevaux de ces troupes était très-simple et léger. « Cette modification dans
 « l'organisation et le service des troupes à cheval, qui se fit dans les
 « premières années du règne de Louis XII, eut pour résultat d'éta-
 « blir peu à peu une ligne de démarcation tranchée entre les com-
 « pagnies d'hommes d'armes, ou de gens d'armes, qui continuèrent
 « les traditions de la cavalerie noble et restèrent troupes de réserve
 « et privilégiées sous le nom de *gendarmerie*, et la cavalerie légère
 « qui ouvrit largement ses rangs aux aventuriers de toutes les classes
 « et par conséquent à la roture... Tel fut le point de départ de cette
 « singulière constitution des troupes à cheval de l'ancienne monar-
 « chie qui, jusqu'aux derniers jours, comptait, d'une part, la
 « maison du roi et la *gendarmerie de France*, dont les compagnies
 « pouvaient ou prétendaient faire remonter leur origine aux com-
 « pagnies des ordonnances de Charles VII, et de l'autre, la *cavalerie*
 « légère, formée de régiments de toute nature, comprenant indis-
 « tinctement les *cuirassiers* et les *hussards*, à l'exception des *dra-*
 « *gons*, qui formaient un corps à part, intermédiaire entre l'infan-
 « terie et la cavalerie, une infanterie à cheval ¹. »

Charles VII, en 1439, avait créé des compagnies de cavalerie dites des *ordonnances du Roy*, qui étaient soldées et se trouvaient ainsi en dehors du service féodal. C'était le premier pas vers l'organisation d'une armée nationale. Ces compagnies des ordonnances du roi avaient-elles un uniforme? Rien ne le fait supposer. Chaque cavalier était tenu seulement d'avoir certaines armes offensives et défensives; mais on n'en était pas encore à comprendre que l'uniformité de l'équipement est un moyen d'assurer le bon ordre et la discipline. Ce n'était que dans les solennités, lors des entrées des princes, que les *maîtres* des compagnies des ordonnances du roi portaient un hoqueton aux armes de leur capitaine. Chacune de ces compagnies comprenait cent lances, c'est-à-dire cent hommes d'armes ou maîtres armés de plates.

A chaque lance étaient attachés trois archers, un coutillier et un page, montés à la légère. Une compagnie de cent lances donnait donc un effectif de six cents cavaliers dont cent portaient l'armure complète.

¹ *Hist. de la cavalerie*, par le général Susane, t. I, p. 42.

Les chevaux des compagnies des ordonnances du roi étaient garnis d'équipages simples relativement à ceux des compagnies des bannerets. La noblesse, qui considérait comme un de ses privilèges essentiels le droit de former des compagnies d'hommes d'armes, tenait à ce que ces hommes d'armes fussent richement équipés. Le luxe des harnois dépassait, à la fin du xv^e siècle, tout ce qu'on peut imaginer, et ce luxe ne se produisait pas seulement dans les tournois et pendant les solennités, mais aussi dans les combats.

Les selles étaient garnies d'ivoire et d'or ; les cuiries, de pierres fines et de perles ; les brides étaient de vermeil et ornées d'émaux et de pierreries. Ce luxe se manifestait d'autant plus, que la noblesse féodale tenait à se distinguer de ces compagnies des ordonnances du roi, qui, si elles ne portaient pas encore ce que nous appelons l'uniforme, ne pouvaient déployer de faste dans leur équipement, puisqu'elles se recrutaient parmi les roturiers, les gens de peu, qui n'avaient que leur solde pour toute fortune.

Depuis le milieu du xiv^e siècle, deux causes principales contribuaient à précipiter la ruine de l'ancienne chevalerie : l'indiscipline et le luxe. Les bannerets n'obéissaient qu'à contre-cœur aux ordres généraux qu'ils recevaient du connétable. En bataille, ils ne consentaient jamais à *escadronner*, c'est-à-dire à charger suivant un certain ordre, mais prenaient part à l'action quand bon leur semblait. Les rivalités entre seigneurs faisaient qu'ils n'agissaient point d'ensemble et même ne voyaient pas toujours sans déplaisir la déconfiture d'un rival. Les chefs d'armée, dans l'impuissance de se faire obéir de leur chevalerie, pensèrent, en certains cas, trouver des avantages à la faire combattre à pied.

Les Anglais avaient, dès le milieu du xiv^e siècle, adopté cette tactique et s'en étaient parfois bien trouvés. Les connétables de France croyaient ainsi pouvoir mieux tenir leurs troupes sous la main et opposer aux charges de cavalerie une masse solide pendant un certain temps, permettant de prendre ses avantages avec des réserves lorsque la cavalerie ennemie aurait usé sa puissance d'impulsion et serait dispersée. Mais si les Anglais avaient pris, en certains cas, le parti de mettre leurs cavaliers à pied, ils possédaient des corps considérables d'archers, véritables tirailleurs qui se répandaient en herse le long des flancs de cette infanterie lourdement armée, et contribuaient à mettre le désordre dans l'attaque. Opposer une infanterie compacte, peu mobile, dépourvue d'armes de jet, aux charges de cavalerie sans le secours d'archers, était insensé ; aussi cette tactique nous fut-elle fatale à Poitiers et à Azincourt.

Le butin que fit l'armée anglaise, après cette dernière bataille, fut considérable, et cependant, pressée de reprendre la route de Calais, elle n'emporta qu'une faible partie des armes trouvées sur le champ de bataille. Toute cette noblesse française se ruinait pour paraître au combat avec de riches adouvements. Les pertes matérielles subies à la bataille d'Azincourt furent telles, que la fortune publique s'en ressentit : « Depuis que la bataille d'Azincourt fut, y eut grant « tribulacion de monnoyes. Et dura ceste tribulacion depuis l'an « mil quatre cens et quinze desy à l'an mil quatre cens vingt et un, « que les choses se mirent à point touchant les monnoies ¹. » Il s'en fallait beaucoup que la noblesse payât comptant ses équipages de guerre, et comme elle fut en grande partie détruite dans cette journée ou prisonnière, les créanciers en furent pour leurs avances.

Ces harnois de chevaux de guerre, outre leur poids, avaient l'inconvénient d'être difficilement réparables en campagne. Après une action chaude, bien des plates étaient faussées, bien des courroies coupées, bon nombre de boucles et de rivets brisés. Il fallait un temps assez long pour remettre en état cet équipage. Aussi ne voit-on jamais deux batailles coup sur coup pendant le xv^e siècle. Après une affaire, vainqueurs et vaincus devaient forcément remettre en état leurs harnois de guerre et attendre un certain temps pour continuer la campagne. Cette nécessité explique en partie la durée de cette guerre de *cent ans*. Un des partis remportait-il un avantage, qu'il lui était difficile de le poursuivre. Le vaincu avait le temps de se refaire, et n'était point, comme de nos jours, poursuivi à outrance, dispersé, traqué, mis dans l'impossibilité de réunir de nouveau ses forces; aussi reparaisait-il bientôt.

Quand l'infanterie commença à remplir un rôle sérieux dans les batailles, il est à remarquer que la cavalerie féodale ne put que bien rarement l'entamer. Elle chargeait sur ces fantassins à la manière des Mamelucks pendant la bataille des Pyramides, tourbillonnait autour et avait grand'peine à se reformer par compagnies, pour fournir plusieurs charges de suite. Quant aux charges de cavalerie contre cavalerie, elles consistaient en un choc, que n'attendait pas toujours la partie adverse, et en quelques mêlées partielles. Mais ces cavaliers n'avaient pas assez de mobilité pour posséder une tactique de combat, pour opérer de grands mouvements et saisir une occasion favorable. Ce fut bien pis lorsque l'artillerie fut employée

¹ *Mém.* de Pierre de Fénilin.

dans les combats. La gendarmerie s'en tint éloignée tant qu'elle put, tâchant d'opérer en dehors de son action : aussi, comme il a été dit plus haut, les chefs militaires de la fin du xv^e siècle organisèrent des corps nombreux de cheveu-légers et n'employèrent plus les compagnies d'hommes d'armes que comme réserve.

La complication du harnois de combat de la seconde moitié du xv^e siècle, la difficulté de le réparer, obligeaient à traîner à la suite des armées des pièces de rechange et des armuriers, souvent même de doubles harnois. On aperçoit bien quelques tentatives de simplification dans l'armement ou l'équipage, mais cela n'a pas grande importance. Il arrivait souvent qu'au moment d'une action, les hommes d'armes n'avaient pas le temps de vêtir complètement eux et leurs chevaux des harnois de guerre, et qu'on allait se battre à moitié armé ; il faut dire que souvent aussi on ne se battait que mieux, débarrassé de cette ferraille.

Ces harnois étaient tellement fatigants pour les hommes et pour les montures, que si l'on avait une étape un peu longue à faire, on mettait les plates dans les bagages et l'on chevauchait à la légère. Comme on s'éclairait fort mal, il arrivait qu'on se trouvait parfois ainsi en pleine marche en présence de l'ennemi. Il fallait bien en venir aux mains sans armures et se tirer d'affaire comme on pouvait. En ces circonstances, la gendarmerie féodale était fort empêchée, et les compagnies de cavalerie légère, qui ne traînaient pas à leur suite de nombreux valets, des charrois, et portaient tout avec elles, étaient toujours prêtes au combat ; aussi devinrent-elles la véritable cavalerie de campagne dès la fin du xv^e siècle. On commençait alors à comprendre qu'à la guerre, la tactique, la promptitude dans les mouvements, la simplification des *impedimenta* étaient des conditions essentielles de succès. On laissa à la gendarmerie féodale ses lourds harnois.

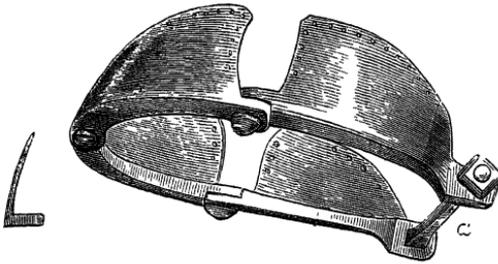
On essaya mille moyens pour rendre l'habillement plus léger et plus facile à poser, pour éviter les pertes de temps. C'est ainsi, par exemple, qu'on fit des fers de chevaux qui pouvaient être appliqués à la corne sans le secours du maréchal ferrant (fig. 38¹). Le fer A est composé de quatre segments réunis par trois charnières. Un boulon transversal postérieur *a* permet de serrer à volonté le fer sur la pince. Ce fer était doublé de peau ou de feutre fixé au moyen de fils passant par les petits trous des bords supérieurs, afin de bien appuyer sur la corne sans la froisser. Le fer B est en deux parties

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

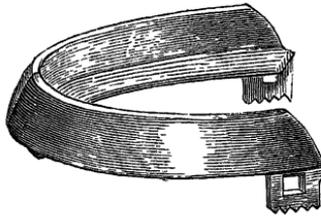
seulement, avec boulon transversal postérieur. En C, est montré ce fer par-dessous.

38

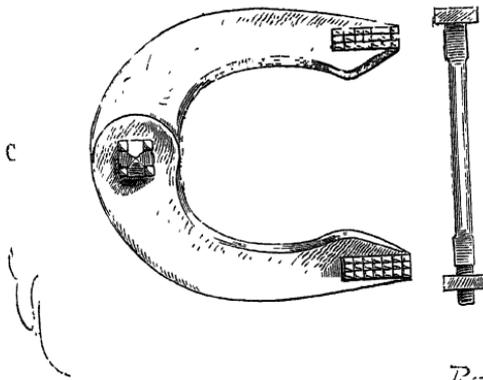
A



B

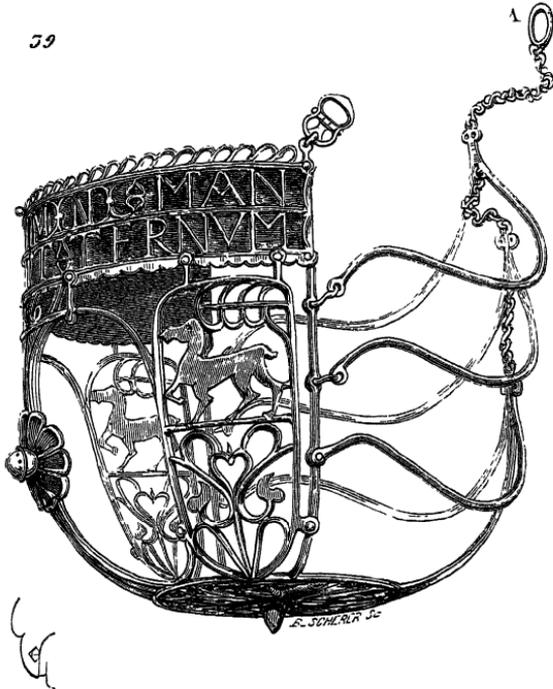


C



Il porte sur la grosse tête du pivot et sur les deux hausses qui reçoivent le boulon, lesquelles sont taillées par-dessous en pointe de diamant pour empêcher le pied de glisser.

Les bardes des chevaux et les chanfreins ne sont plus guère adoptés par les cheuau-légers ; mais le cou de la bête est parfois garni d'une maille. La têtère se compose d'un jeu de courroies avec bossettes et et



clous ; quelquefois une muserolle de fer, importation allemande. Ces muserolles de fer ajourées furent longtemps usitées dans la cavalerie légère, puisque les collections en renferment qui ont été fabriquées à la fin du xvi^e siècle.

Celle que nous présentons ici (fig. 39) date en effet de 1562¹, bien qu'elle rappelle la forme et le dessin des muserolles de la fin du xv^e siècle. Le bord supérieur, orné d'une inscription ajourée, est garni de velours rouge comme fond. Les naseaux restent libres, et des branches mobiles attachent postérieurement, au moyen d'un anneau A, ce réseau préservatif au-dessus de la gourmette. Il est bon nombre de ces muserolles allemandes qui sont très-finement travaillées.

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

Les chevaux des reîtres au service du roi de France, à la fin du xvi^e siècle, en portaient habituellement. Il nous faut aussi dire un mot des garnitures de queue qui furent adoptées par la gendarmerie, quand le cheval n'avait pas de bardes de croupière. Ces garnitures

40



de queue étaient souvent très-riches; elles maintenaient les crins serrés à la naissance de la queue et empêchaient le cheval de la salir. Celle que donne la figure 40¹ est le plus généralement usitée à la fin du xv^e siècle et au commencement du xvi^e. Elle se compose d'un manchon de cuir A recouvert extérieurement de velours ou d'étoffe

¹ Musée de Dresde.

de soie, avec quelques pattes latérales *b*, roides, autour desquelles s'enroulait une torsade de soie ou d'or.

Les pattes sont munies, près de leur extrémité, d'une petite plaque de métal. Le manchon était assez élastique pour s'ouvrir afin de laisser passer la queue de la bête. La pression qu'il exerçait sur les crins et la torsade l'empêchaient de glisser. Quelquefois ces garnitures de queue étaient ornées de pierreries. En Allemagne, vers les dernières années du xv^e siècle, on alla jusqu'à armer de plates articulées les jambes du cheval ¹. Il est à croire que ce ne fut là qu'une fantaisie d'armurier, qui ne pouvait avoir rien de pratique.

HAUBERT, s. m. (*osberc*, *hauberc*, *haubergeon*). Tunique de mailles à manches et habituellement à capuchon. Il est question du haubert dès le xii^e siècle :

« Païen s'adubent des osberes sarazineis ². »

« Le blanc osberc dunt la maile est menue ³. »

« François descendent, si adubent lor cors

« D'osberes e de helmes et d'espées à or ;

« Escuz unt gens et espiez granz e forz

« E gunfanuns blancs e vermeilz et blois ⁴. »

« Si ad vestut sun blanc osberc saffret ⁵. »

Haubert *safiré*, c'est-à-dire orné d'orfrois, d'ornements d'orfèvrerie.

Les tuniques faites de maillons datent de l'antiquité, puisqu'on en voit figurées sur les trophées du soubassement de la colonne Trajane. Il est à croire que l'Orient fournissait alors ces habillements défensifs; mais, en Occident, on ne les trouve guère représentés sur les monuments avant les premières croisades. A dater de cette époque, le haubert de mailles est au contraire le vêtement le plus important du chevalier. On le porta d'abord long de jupe, afin de bien couvrir les jambes du cavalier. Cette jupe était fendue par devant et par derrière, et tombait ainsi des deux côtés des arçons.

¹ Peinture de 1480, dans l'arsenal de Vienne, représentant maître Albrecht, armurier de l'archiduc Maximilien.

² *La Chanson de Roland*, st. LXXVII.

³ *Ibid.*, st. CII.

⁴ *Ibid.*, st. CXXXIV.

⁵ *Ibid.*, st. CLXXIX.

On passait le haubert par le haut du corps, comme une chemise, et il était muni d'un capuchon qui tombait sur les épaules ou que l'on mettait sous le heaume.

Les maillons des plus anciens hauberts sont larges (1 centimètre environ de diamètre) et faits de fils d'acier assez gros (2 millimètres environ). Ces maillons sont rivés et soudés à chaud (fig. 1), l'un des bouts passant dans un œil (voy. en A).

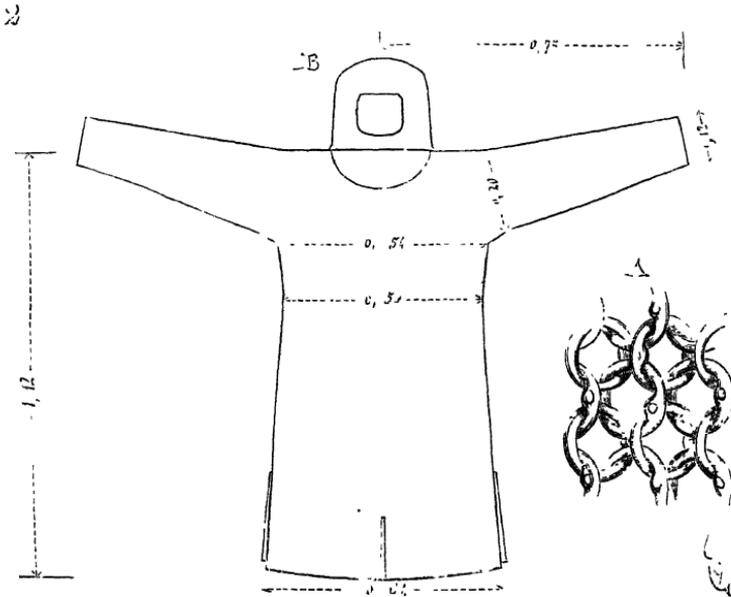


Le haubert *treslie*, ou *jazerant*, est le haubert de mailles. L'épithète de *blanc* donnée si souvent au haubert indique qu'il était soigneusement poli et brillait au soleil. Plus tard, pour désigner une armure de plates d'acier simplement polie, on disait : un *harnois blanc*.

Par-dessus le haubert on endossait déjà pendant le XII^e siècle la cotte d'armes, faite d'étoffe de lin ou de soie (voy. COTTE), qui empêchait les rayons du soleil de chauffer ce vêtement et le préservait de la rouille. Seul le capuchon du haubert était doublé de soie, mais le haubert était invariablement posé sur le gambison (voy. GAMBISON). On le portait habituellement sans ceinture. Le baudrier de l'épée en tenait lieu. Dans l'article ARMURE ¹, nous avons montré des hommes d'armes vêtus du long haubert de mailles. Les plus anciens, ceux de 1160 environ, sont d'une pièce, comme un large fourreau, ne dessinant ni la taille, ni les hanches. Vers 1200, la fabrication du haubert est déjà perfectionnée; ce vêtement s'ajuste mieux au

¹ Figures 8 et 9.

corps (fig. 2). Il descend à mi-jambes, fendu plus ou moins haut devant, derrière et parfois latéralement. Les maillons (voy. en A) sont bien rivés et soudés ; chaque maillon étant pris par quatre autres. Le capuchon, qui est souvent rapporté, découvre le crâne d'abord (voy. ARMURE, fig. 9), ou bride le visage vers 1210, ainsi qu'on le



voit en B. M. W. H. Riggs possède dans sa collection d'armes un haubert de la fin du XIII^e siècle, un peu moins long que n'est celui-ci — car alors étaient-ils plus courts — qui n'a que 80 centimètres du devant de l'encolure au bas de la jupe, mais dont la fabrication est excellente. Le bas de la jupe est terminé par quatre rangs et les poignets par six rangs de maillons de cuivre jaune. Ce vêtement pèse 9^{kil},500. Ces pièces sont extrêmement rares.

Un bon haubert était très-estimé, était fort long à fabriquer, et coûtait par conséquent fort cher ; aussi n'y avait-il que la noblesse qui en portât.

Le haubert *doublier* était fait de maillons doubles en quelques parties du corps, aux épaules et sur la poitrine. Il se posait invariablement d'ailleurs sur un vêtement de peau ou de soie rembourré, qui était le gambison :

« .I. cuir de Capadoce va en son dos jeter,

« Il fu blans comme nois, boin fu pour le serrer.

« Pardesus vest l'auberc qu'il ot fait d'or saffrer ¹,
 « Et pardesus la coiffe frema le capeler
 « Du plus tres dur achier que_on péüst trover ². »

Pour endosser ou enlever ce vêtement, il fallait l'aide d'un

3



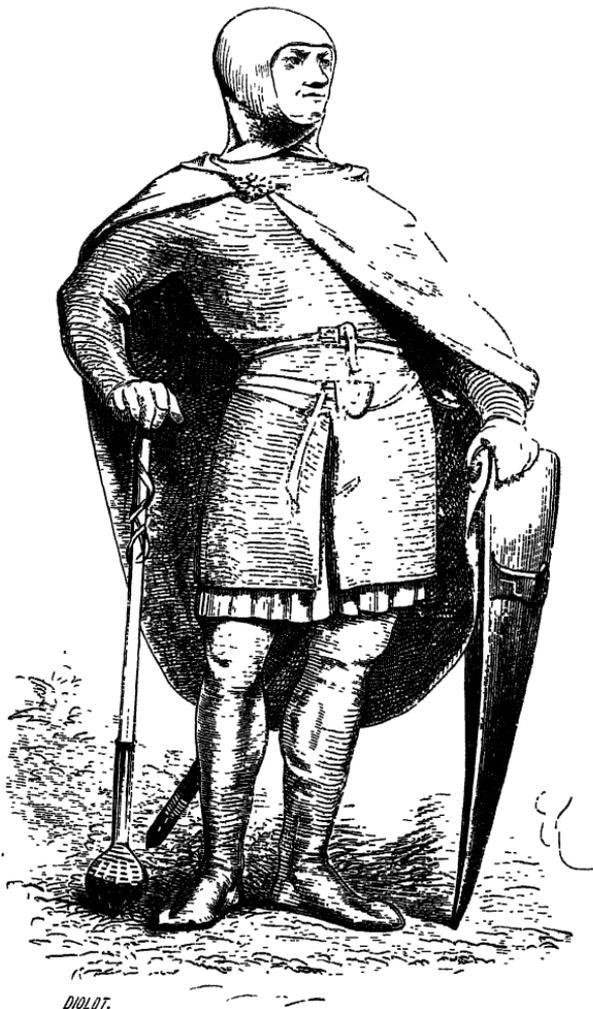
écuyer, car il était impossible de l'ôter soi-même. Pour le vêtir, on inclinait fortement le corps en avant en tendant les deux bras

¹ Orner d'or.

² *Fierabras*, vers 612 et suiv.

l'écuyer présentait le haubert par la jupe en le faisant glisser le long du dos (voyez, à l'article ARMURE, les figures 12 et 12 bis). Les

4.



mitaines tenaient habituellement aux manches du haubert dès la fin du XII^e siècle (voy. GANTELET). Mais ces mailles préservaient assez mal les bras ; on revêtait donc souvent les manches d'une dou-

blure de peau, indépendamment du gambison sous-jacent (fig. 3¹). De l'autre côté du Rhin, les vêtements de cuir paraissent avoir été longtemps adoptés, et même avoir parfois remplacé entièrement le haubert de mailles jusque vers le commencement du XIII^e siècle.

5



La figure 4 présente un de ces vêtements de peau sur un gambison d'étoffe². Le capuchon de ce personnage est de même, fait de cuir, et possède deux pattes croisées sous le menton, de manière à bien envelopper le visage. Suivant l'usage admis en Allemagne et qui se perpétue jusqu'au milieu du XIII^e siècle, le baudrier se compose, indépendamment du ceinturon de cuir, d'une ceinture d'étoffe. Ce genre de haubert de peau n'est pas habituel en France, bien que nos monuments figurés en fournissent quelques exemples.

¹ Portail occidental de la cathédrale de Reims.

² Cathéd. de Bamberg, porte nord-ouest.

On portait, vers 1230, le haubert avec ou sans cotte d'armes (fig. 5¹). L'habitude de porter la cotte d'armes invariablement sur le haubert ne paraît dater que de la première expédition de saint Louis outre

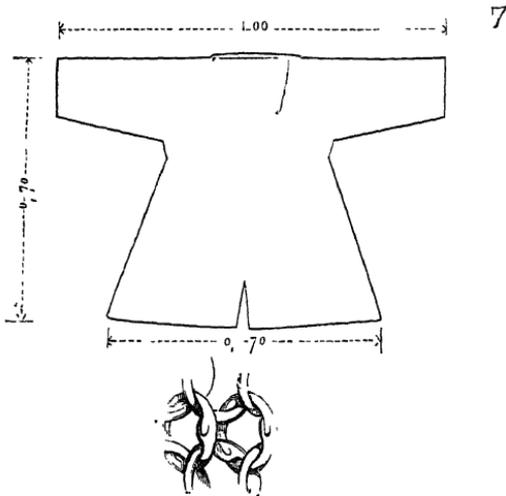
6



mer. Le soleil d'Égypte dut faire admettre définitivement ce vêtement de dessus par la chevalerie française. Cette première cotte d'armes était sans manches et parfois rembourrée aux épaules. Ce

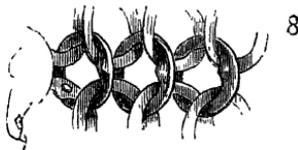
¹ Portail septentrional de la cathéd. de Reims.

ne fut que vers 1320 que la cotte d'armes prit des manches larges recouvrant celles du haubert, non plus justes aux poignets, mais amples aussi (fig. 6¹). Seules, les manches de gambison étaient



ajustées, faites de peau piquée (voy. GAMBISON). Alors le haubert ne descendait qu'au-dessus des genoux et la cotte d'armes à mi-jambe, flottante.

La figure 7 donne un de ces hauberts du milieu du XIV^e siècle, sans le capuchon². Les maillons sont d'acier, ronds; plus tard on



adopte les maillons de fils d'acier plats, lesquels couvraient mieux le corps en laissant moins de vides entre eux (fig. 8). Puis on donne plus de résistance à l'encolure, aux épaules, au moyen d'un tissu de mailles très-fines et plates (fig. 9). Mais ce perfectionnement n'apparaît guère qu'au commencement du XV^e siècle.

¹ Statue tombale, église de Saint-Thibaut (Côte-d'Or), commencem. du XIV^e siècle.

² Collect. de M. W. H. Riggs.

Sous le surcot d'armes du temps de Charles V, on porte encore le haubert de mailles, assez juste pour ne pas former des plis gênants



sous ce corset très-serré. Alors le haubert, pour pouvoir être endossé, devait être très-fendu au cou ; s'il était fendu dans toute sa longueur,

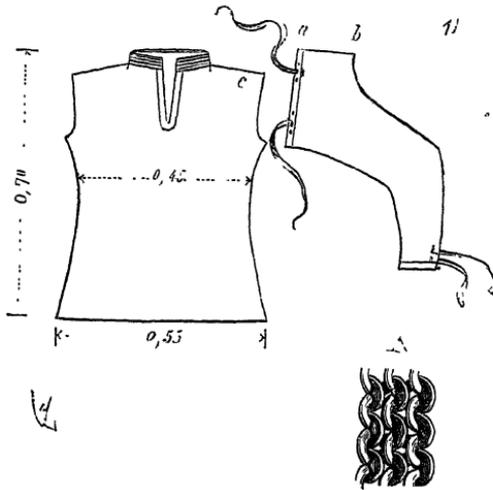


il rentrait dans la catégorie des jaqués. Vers 1395, les manches de ce haubert étaient très-amplés et posées sur un gambison fortement rembourré, si les bras n'étaient pas armés de plates (fig. 10¹), ou

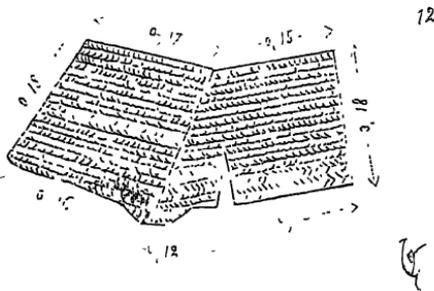
¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Miroir historial*, français (1395).

très-étroites et alors indépendantes du haubert, si les bras étaient armés de plates.

La collection de M. W. H. Riggs nous fournit encore un de ces hauberts-jaques (fig. 11), qui conserve ses garnitures. Le col du



haubert est composé de mailles extrêmement fines et serrées (voy. en A). Les maillons du corps sont plus larges, mais admirablement faits. L'ouverture du col, sur la poitrine, est doublée d'étoffe, ainsi que l'entournure et les poignets des manches. Celles-ci s'attachent



autour des aisselles par deux fortes ganses, et l'épaule, ouverte de *a* en *b*, vient recouvrir la partie *c* sous les spallières d'acier. Ces hauberts-jaques ne descendaient qu'un peu au-dessous des hanches, afin de laisser aux jambes du cavalier toute leur liberté. Mais alors il fallait garantir le bas-ventre sur la selle. On portait, à cet effet, des braguettes de mailles très-fines et plates. La figure 12 donne

une de ces braguettes ¹. Cette pièce d'armure s'attachait au gambison.

Avec l'armure de plates complète disparaît le haubert, et les mailles ne sont plus adoptées que par parties, pour couvrir les défauts, et cousues sur le vêtement de dessous, ou gambison, au droit du cou, des aisselles et de la saignée.

Pendant le xv^e siècle, la maille, comme vêtement, n'est plus portée que par les archers et arbalétriers, en même temps que la brigantine; on donne alors à ce vêtement le nom de *jaque*.

HEAUME, s. m. (*helme, elme, hiaumet, yaume*). Armure de tête. Bien que le heaume proprement dit n'apparaisse qu'à la fin du xii^e siècle, nous comprendrons dans cet article les habillements de tête qui précèdent, et que l'on peut considérer comme étant l'origine du heaume. Le casque juste à la tête (*cervelière*), *cassis*, *cassicum*, le casque légionnaire romain, n'a d'autre rapport avec le heaume que de protéger le crâne. Il consiste en une bombe de bronze, avec couvre-nuque, cimier bas et jugulaires, qui ne pouvait prendre sur la tête qu'une seule position, comme une calotte. Le heaume laisse entre le crâne et le métal un isolement plus ou moins considérable. Ample et immobile sur les épaules au besoin, il permet à la tête de se mouvoir dans sa concavité. La forme de cette défense ne se produit que successivement et est imposée par la manière de combattre, par la nécessité de résister à un mode d'attaque contre lequel le casque n'était pas suffisamment défensif. Les Grecs portaient déjà des casques qui ont quelque rapport avec le heaume. La bombe en était très-élevée, et cette coiffure militaire pouvait se porter de deux manières, soit en dégageant le visage, soit en le masquant presque entièrement (fig. 4). C'est là, comme nous le verrons tout à l'heure, un véritable heaume. Les populations italo-grecques possédaient des casques qui rappelaient encore la forme de ces coiffures, en se prêtant moins toutefois à ces deux positions différentes. Ces habillements de tête sont d'une rare beauté et s'adaptent merveilleusement au crâne, tout en laissant un isolement suffisant du front à l'occiput.

La figure 2 donne un de ces casques ². Un nasal étroit remplace l'ample visière du casque dorien, et la bombe est dépourvue de

¹ Collect. de M. W.-H. Riggs.

² Du musée de Naples, bronze battu; les yeux des têtes de bélier sont d'ivoire.

cimier ; le couvre-nuque est vivement accusé. On pouvait relever ce casque de telle sorte que le nasal se trouvât sur le front.



Le casque romain enveloppe exactement le crâne (fig. 3¹), et possède, outre un couvre-nuque peu saillant, deux jugulaires articulées. Le tymbre était parfois surmonté d'un cimier² rivé au

¹ Musée de Naples.

² Bas-relief de l'arc de Trajan (Constantin), colonne Trajane.

sommet ou attaché comme dans l'exemple donné ici, au moyen d'un crochet en avant et d'un trou en arrière. Ce casque romain

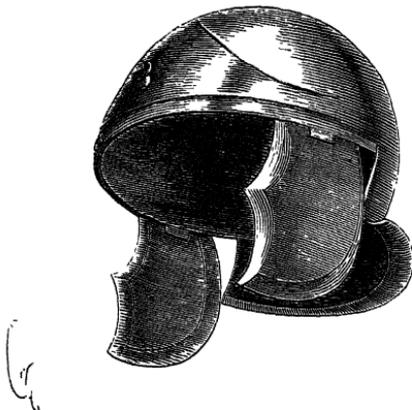
2



paraît avoir persisté fort tard dans les Gaules, car on le retrouve sur des vignettes de manuscrits des vi^e et viii^e siècles. Cependant les troupes du Nord qui se répandirent dans les Gaules dès le v^e siècle, possédaient un habillement de tête qui n'avait que peu de

rapports avec celui-ci, et qui dut influer sur les formes admises dans les premiers siècles du moyen âge. Le socle de la colonne Trajane nous fournit d'assez nombreux exemples des casques germains des populations daces, formes qui se rapprochent plus du heaume proprement dit que du casque gréco-italique et romain.

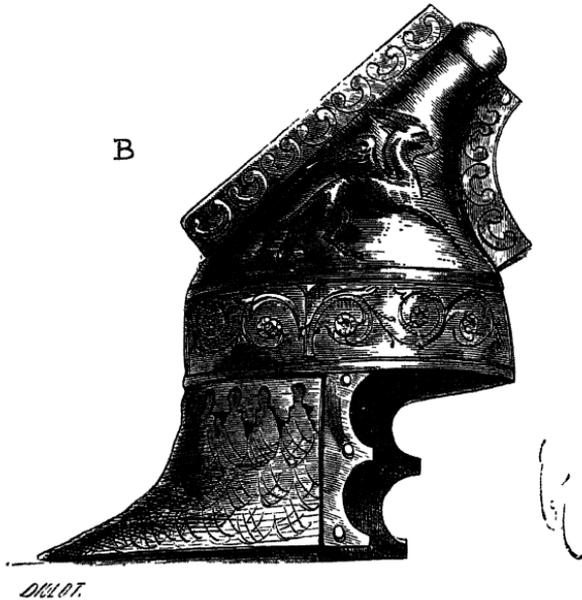
3



P.

La figure 4 présente deux de ces casques barbares. L'un des deux, celui A, se compose d'un tymbre en dôme très-relevé, surmonté d'une pointe : *apex*. Le couvre-nuque était fait de peau ou d'étoffe, recouvert d'écaillés de métal, et tombait en manière de petit camail sur les épaules. Des jugulaires également de métal couvraient les joues. Le casque B affecte une forme plus caractérisée. Le tymbre a la figure d'une corne, et est renforcé de deux appendices plats qui composent un cimier sur le devant et par derrière. Peut-être l'extrémité supérieure de la corne était-elle garnie d'un bouquet de crins ou d'un ornement flexible. Les jugulaires et le couvre-nuque ne font qu'un. Il est difficile de ne pas voir dans ces casques les premiers éléments des heaumes germains. Ils sont richement décorés d'ornements de métal et il ne faut pas chercher dans cette ornementation l'expression pure de la fantaisie du sculpteur, car il existe quelques-uns de ces objets de provenance barbare qui présentent la plus riche ornementation.

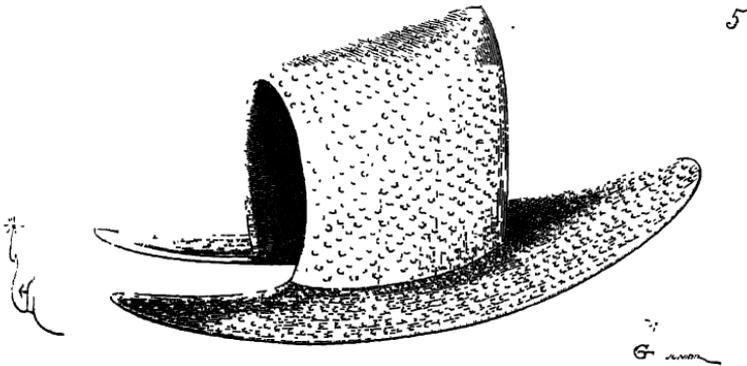
Entre autres, le casque découvert à Amfreville-sous-les-Monts



(Eure) par M. Bizet et donné au Musée du Louvre. Ce précieux

objet a été décrit par nous dans la *Revue archéologique*¹, et plus récemment par M. Charles de Linas² de la manière la plus étendue et la plus complète. M. Ch. de Linas considère ce casque comme ayant appartenu à quelque guerrier scandinave du IX^e siècle. Les motifs sur lesquels le savant archéologue se fonde paraissent plausibles, bien que la forme générale de cet objet se rapporte à une date plus ancienne.

Après tout, nous possédons si peu de renseignements précis sur le mode d'armement des Normands qui se répandirent le long des côtes de la France au IX^e siècle, qu'il serait téméraire de rien affirmer à cet égard ; mais il est difficile d'admettre que le casque d'Amfreville soit le point de départ des casques coniques normands à nasal des XI^e et XII^e siècles.



Avant de nous occuper des heaumes du moyen âge, il est intéressant de rechercher les diverses origines de cet habillement de tête des guerriers. Si le casque des légionnaires romains laissait le visage découvert, il n'en était pas de même des armures de tête de certains gladiateurs. Les coiffures étranges adoptées par ces combattants du cirque étaient-elles une importation des barbares, Germains et autres ? L'extrême variété que l'on observe dans la forme de ces casques ferait croire qu'ils appartenaient à des peuples d'origines différentes. Ces formes ne rappellent, ni celles admises en Grèce, ni celles des nations orientales de l'Asie Mineure, de l'Égypte et de l'Assyrie. Ce n'était pas d'ailleurs dans ces contrées que les Romains recrutaient leurs gladiateurs, mais chez les peuples du centre et du

¹ Nouvelle série, t. V, p. 225, et planche V.

² *Les casques de Falaise, etc.*, 1869.

nord de l'Europe. Que les conquérants du vieux monde aient fait combattre d'abord les esclaves amenés à Rome avec les armes qui leur étaient familières et sous le costume militaire qu'ils portaient

6

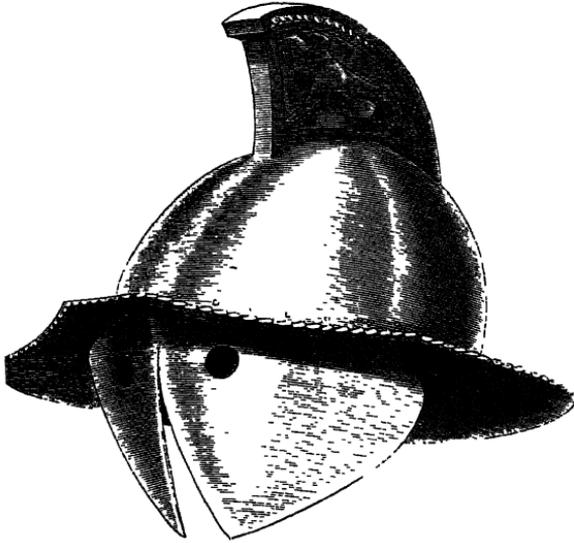
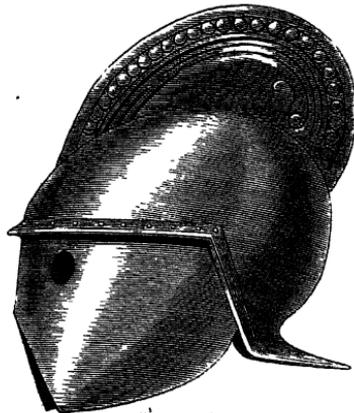


Fig. 1

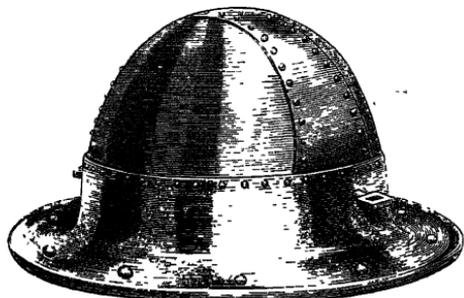


J'Opp. 30

chez eux, il n'y a rien là que de très-naturel et de conforme aux usages de la cité victorieuse. Ainsi, dans ces jeux se seront conservées des armures étrangères aux usages des Romains, fabriquées exprès

pour ce genre de combat. De ce fait nous ne déduirons pas que certaines formes signalées dans les premiers siècles du moyen âge soient une imitation de celles conservées par les gladiateurs, mais que les unes et les autres ont une origine commune, et que les peuplades du nord de l'Europe portaient dès l'époque romaine des armures dont on trouve la trace chez les gladiateurs, et plus tard chez les descendants des nations qui fournissaient ces gladiateurs.

Dans cet habillement de tête d'un gladiateur (fig. 5¹), il est difficile de ne pas reconnaître une origine barbare. Cette singulière coiffure, faite de cuivre repoussé, toute couverte de granules obtenus au poinçon, qui devait miroiter au soleil comme les élytres de certains scarabées, avec son énorme couvre-nuque et ses gardes



latérales, est inspirée du camail de laine que portaient certaines peuplades de la Gaule. Parmi ces casques de gladiateurs, il en est qui sont pourvus de cimiers énormes, d'appendices latéraux et de ventailles (fig. 6²): ce sont de véritables heaumes. Cependant les Francs étaient rarement coiffés de casques, si l'on en croit les historiens contemporains. Les quelques casques que nos collections donnent comme étant gaulois, ce qui est hypothétique, n'ont nul rapport avec celui que présente la figure 5. Les casques coniques ou à tymbre hémisphérique trouvés dans le nord de l'Italie diffèrent entièrement de ces casques à cimier et à ventaille (fig. 7³). On observera que ce

¹ Musée de Naples.

² Bas-relief du III^e siècle, musée de Toulouse.

³ Trouvé dans une tombe gallo-italique, près de Sesto-Calende, en 1867. Musée arch., Académie de Milan.

casque, fait de pièces de bronze rivées, est muni devant et derrière de deux pitons qui recevaient un cimier d'une forme particulière, fait de cuir coloré (fig. 7 bis) et que l'on trouve presque toujours



figuré sur les peintures carlovingiennes. Ces casques carlovingiens se rapprochent beaucoup plus, comme forme, de l'exemple figure 7



que des casques coniques. Ils ressemblent assez à nos morions du xvi^e siècle (fig. 8¹). La visière se relève en triangle par devant et

¹ *Le Livre des Évangiles*, écrit pour l'empereur Lothaire, Biblioth. nation., et Bible de saint Martin de Tours, vignettes représentant Charles le Chauve (ix^e siècle); ancien musée des souverains.

s'abaisse latéralement, pour couvrir les oreilles et se réunir au couvre-nuque. Les cimiers de ces casques sont toujours colorés et paraissent fait d'une matière souple, comme le serait du cuir. Ils forment une crête découpée. Ces coiffures ne rappellent en rien, ni les casques coniques à nasal, ni les casques barbares de la colonne



Trajane, ni la plupart des casques de gladiateurs. Il faut donc, croyons-nous, chercher l'origine du heaume dans les coiffures militaires de l'Orient septentrional. C'est une armure appartenant aux Aryas; aussi la voyons-nous sur la tête des Normands dès le ix^e siècle,



et il se pourrait bien que les casques prétendus gaulois, et trouvés non loin des côtes de la Manche, appartenissent à des Scandinaves. M. Charles de Linas¹ émet de son côté cette opinion et l'appuie de documents qui semblent probants.

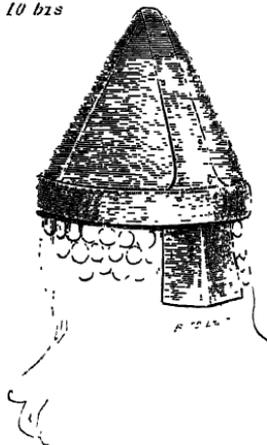
On pourrait donc admettre que le casque conique à nasal est d'importation normande ou scandinave, et n'apparut en France que vers le x^e siècle. Ce qui n'est pas douteux, c'est que ce casque conique

¹ *A propos des casques de Falaise, etc.*

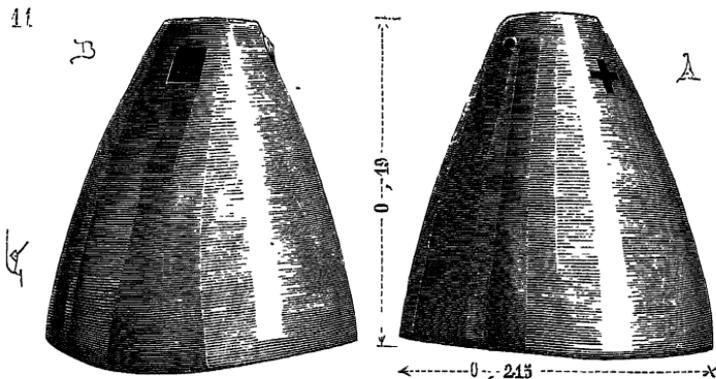
à nasal se trouve très-fréquemment indiqué sur les monuments du XI^e siècle et qu'il est adopté jusqu'à la fin du XII^e.

Sur la tapisserie de Bayeux, les Saxons et les Normands sont vêtus et coiffés de la même manière, et portent tous le casque conique ou à tymbre elliptique, avec large nasal (fig. 9). Un peu plus tard,

10 bis

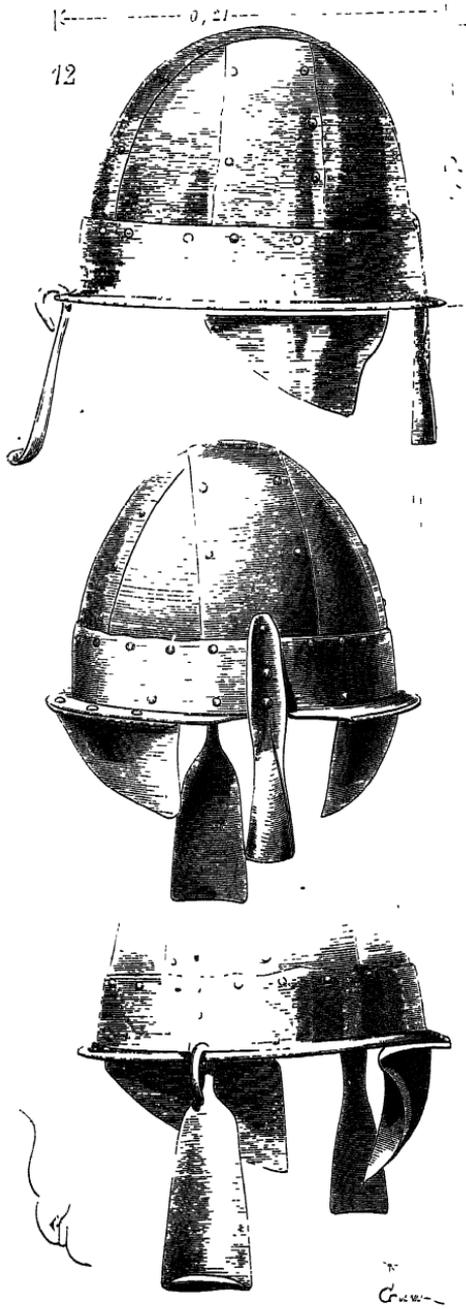


- à l'arrière du casque, est fixé un anneau d'où pend une écharpe en manière de fanons et servant de couvre-nuque, ou, ce qui est plus fréquent, à la base du tymbre est rivé un couvre-nuque de métal,



ainsi qu'on le voit représenté dans le chariot qui, sur la tapisserie de Bayeux, porte les armes au lieu de l'embarquement. Ce casque conique était fait de plusieurs pièces rivées et se posait sur un camail (voy. ARMURE, fig. 4).

Les figures 10 et 10 bis représentent le casque normand des



x^e et xi^e siècles sous ses deux aspects. Ces casques étaient-ils faits de

cuivre ou de fer? Probablement de fer, avec rebras de cuivre, lorsqu'ils se composaient de plusieurs pièces rivées, et de cuivre, s'ils étaient d'une seule pièce. Le musée d'artillerie de Paris possède un casque conique tronqué, de cuivre rouge battu, qui peut bien dater du XII^e siècle (fig. 11). Sur le devant (voy. en A), est percée une ouverture en forme de croix, et sur le derrière (voy. en B) un trou carré près du sommet tronqué. Ces ouvertures paraissent être des ventilateurs. Deux autres petits trous circulaires sont percés latéralement et atta-

13



chaient probablement le long voile qui est fréquemment figuré sur les monuments de la fin du XI^e siècle et du commencement du XII^e. Ces heaumes se posaient sur un camail. Le musée d'artillerie de Paris possède également un casque à tymbre elliptique composé de six pièces de fer rivées, avec rebras rivé aussi et formant un faible rebord autour de la tête. A ce casque sont fixés un nasal, deux joues et une queue postérieure mobile, servant de couvre-nuque. Cet objet a été trouvé près d'Abbeville¹. Nous le donnons sous ses divers aspects (fig. 12). Nous ne le croyons pas antérieur au commencement du XII^e siècle, à cause de ces joues qui sont rivées au rebras et qu'on ne voit figurées sur aucun monument avant cette époque.

Le manuscrit de Herrade de Landsberg² nous présentait trois sortes

¹ Donné au musée d'artillerie par M. Boucher de Perthes.

² *Hortus deliciarum* (XII^e siècle), biblioth. de Strasbourg. Ce manuscrit a été brûlé en 1870 par les Allemands.

de heaumes : le heaume conique légèrement recourbé en avant, avec nasal (fig. 13); le heaume hémisphérique très-relevé, avec nasal



(fig. 14), et le heaume avec ventaille de métal (fig. 15). Ces heaumes sont invariablement posés sur le camail de mailles tenant au haubert.

15

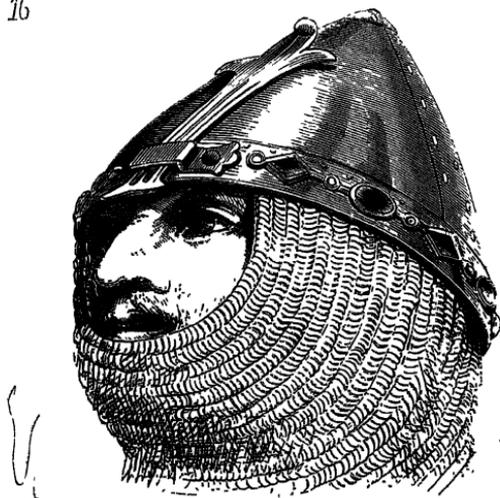


Toutefois cet habillement de tête ne paraît pas avoir été admis à l'ouest des Vosges. L'émail du Mans représentant Geoffroy le Bel

Plantagenet, montre ce prince coiffé d'un casque conique recourbé, mais sans nasal ¹.

Ces heaumes se moulent plus ou moins exactement sur le crâne, ou du moins tiennent sur la tête par la pression latérale du rebras. Dans les provinces du centre de la France, on portait encore le

16



casque conique à nasal au commencement du XIII^e siècle. Parfois ce nasal était mobile et coulait dans un passant rivé au frontal (fig. 16²). Mais cette défense parut bientôt insuffisante, et l'on essaya, vers cette époque, de donner au heaume des dimensions telles que la tête fût entièrement abritée sous ses parois. On le fabriqua d'abord en forme de cloche (fig. 17³). Nous reproduisons fidèlement cette sculpture ; son défaut de proportions faisant d'autant mieux ressortir l'importance que prenaient ces heaumes. Cette cloche, bien entendu, ne pouvait reposer directement sur le crâne, il fallait un mortier pour la recevoir. Une statue tombale de l'abbaye de Morienval (Oise) fournit exactement l'habillement de tête qui devait recevoir ces heaumes énormes (fig. 18). Ce camail, serré autour du crâne et rembourré aux oreilles, était fait de peau.

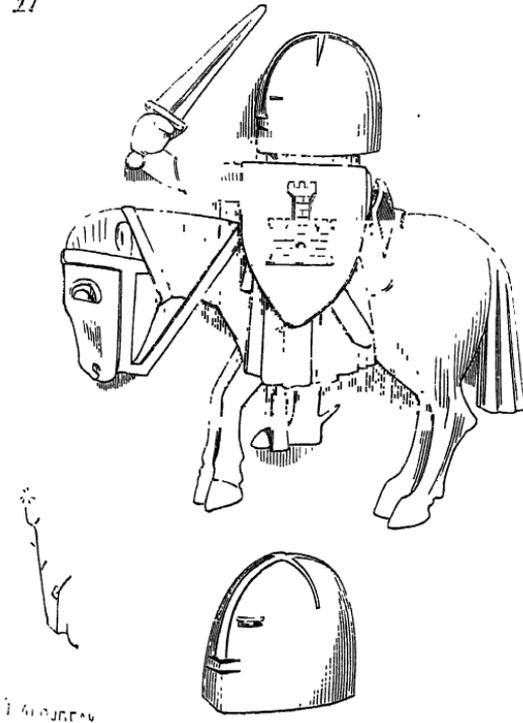
¹ Voyez, dans la partie de l'ORFÈVRERIE, la planche XLI, t. II, p. 218.

² Portails des cathédrales de Paris et de Chartres.

³ Musée de Toulouse, d'un chapiteau du cloître de Figeac (1200 environ).

Le heaume ne touchait pas au sommet de la tête, mais latéralement. Ainsi calé, il ne pouvait vaciller. Cependant un coup appliqué sur la partie antérieure devait appuyer violemment le fer sur le nez et blesser. Aussi cette forme de heaume ne fut pas longtemps conservée. Afin de parer à l'inconvénient que nous venons de signaler, on fit parfois,

17



vers 1240, des heaumes en deux parties, de manière à donner un diamètre relativement petit au bord inférieur, qui alors s'appuyait sur le camail et empêchait la coiffure de s'incliner sous l'effort d'un coup. La partie antérieure s'ouvrait à l'aide de deux charnières, et était fixée par un tourniquet sur la paroi de droite (fig. 19). Cette partie antérieure avait d'ailleurs assez de saillie pour laisser un vide suffisant entre le fer et le nez. Ces heaumes se posaient sur le camail de mailles et une cervelière de peau ou même de fer (voyez à ¹). Toutefois on se servait encore à cette époque, et même plus

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Hist. du roi Artus*, français (1240 environ).

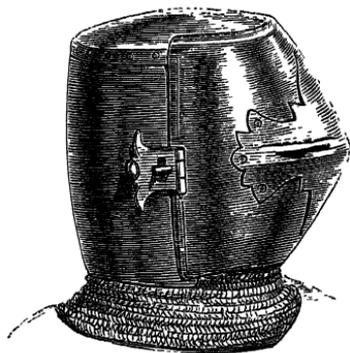
tard encore, de heaumes d'une seule pièce, que l'on posait simplement sur le camail de mailles rembourré latéralement (fig. 20¹).

43



On observera que la forme conique n'est plus adoptée pour ces habillements de tête. C'est qu'en effet leur poids exigeait qu'ils

19



R₁

6

trouvassent un point d'appui au sommet du crâne; conservant la forme conique, ils auraient pressé les parois de la tête d'une manière

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Romains d'Alexandre*, français (1240 environ).

intolérable en peu d'instant. C'est aussi vers 1240 que le heaume adopte une forme cylindrique, la calotte supérieure, légèrement convexe, prenant alors un grand développement.

Le musée d'artillerie de Paris possède un heaume de cette époque, de fer battu, parfaitement caractérisé. Il n'est point à charnières, mais se compose de trois pièces de fer rivées, avec doublure en



forme de croix sur la partie antérieure et sur la calotte supérieure (fig. 21). En A, la figure montre ce heaume par-dessus. Les doublures croisées sont soudées à chaud, et donnaient une grande force de résistance au masque et à la calotte supérieure. Cette pièce, qui malheureusement est altérée par la rouille, est d'une grande rareté.

Ces heaumes étaient peints ou dorés, quelquefois ornés de pierres précieuses. Il est question de heaumes gemmés dès le XII^e siècle :

« Luisent cis elme, ki ad or sunt gemmez ¹. »

« L'elme li freint à li carbuncle luisent ². »

« Lacent cil elme as perres d'or gemmées ³. »

Ces pierres précieuses étaient serties sur des couronnes ou bandes d'or rapportées sur le fer. On employait beaucoup aussi l'or en

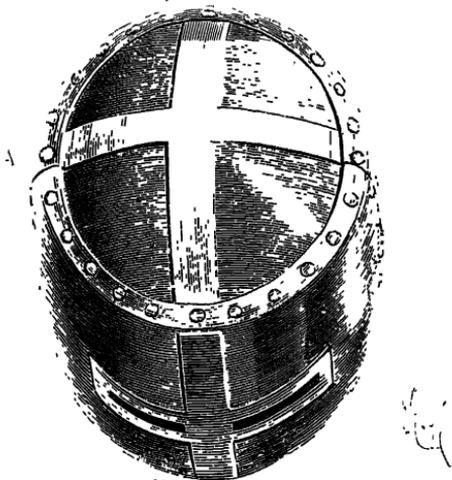
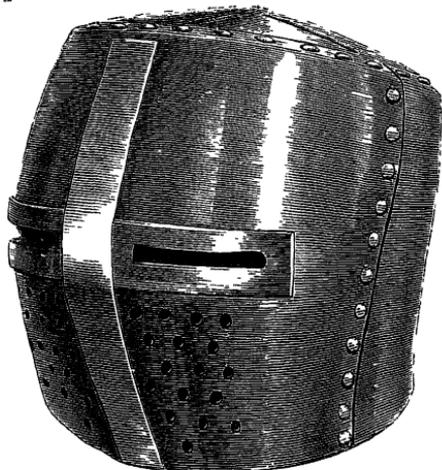
¹ *La Chanson de Roland*, st. LXXIX.

² *Ibid.*, st. CII.

³ *Ibid.*, st. CXI.

feuille, fixé sur le fer par un mordant et légèrement modelé au burin mousse. Sans rien perdre de leur solidité, ces habillements de tête présentaient donc une apparence très-riche. Aucune collec-

21

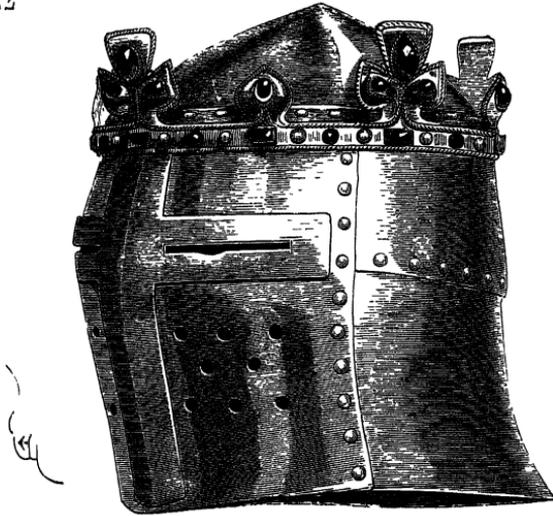


tion ne renferme aujourd'hui de ces armures ainsi ornées, datant des XII^e et XIII^e siècles. Il faut donc s'en tenir aux monuments, aux représentations peintes et sculptées.

Les casques coniques du XII^e siècle sont parfois garnis, autour du

rebras, d'un cercle de pierreries. Quant aux heaumes cylindriques du XIII^e siècle, leur ornementation est au contraire posée autour de la calotte du sommet, et consiste en une couronne avec pierres. C'est un heaume ainsi gemmé que portait le roi saint Louis à la bataille

22



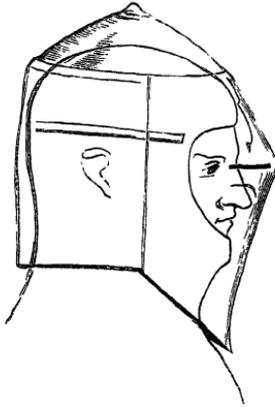
de la Massoure (fig. 22¹). Ici la calotte du heaume est beaucoup plus bombée que dans les exemples précédents. Mais les vignettes de ce manuscrit datent des dernières années du XIII^e siècle, et l'artiste a donné, suivant l'habitude des peintres et sculpteurs du moyen âge, à ses personnages, les costumes portés au moment où il faisait ses miniatures. En effet, ce heaume sans charnières était encore admis à la fin du XIII^e siècle. Il était fait de quatre pièces rivées entre elles : la calotte, la face, la bande supérieure occipitale et le couvre-nuque. La face est doublée d'une croix ; dans les branches horizontales sont percées les vues.

L'emploi des pesantes masses d'armes, vers le milieu du XIII^e siècle, avait fait renoncer aux tymbres plats, trop facilement faussés. La portion cylindrique du heaume se terminait alors par un

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Hist. de la vie et des miracles de saint Louis* (1295 environ).

cône d'abord aplati, comme dans l'exemple précédent, mais qui tend à s'allonger.

23



Le casque que donne la figure 23 ¹ est un de ces heaumes de Pavie dont il est si souvent fait mention dans les romans du XIII^e siècle. Cet habillement de tête était fort renommé ; il était fait de trois pièces rivées, avec une doublure en forme de croix sur la

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Dict. de bello Trojano et T. Livii Decades* (fin du XIII^e siècle), facture italienne.

face et percée de vues sur l'arête saillante horizontale pour que le fer de lance ne pût facilement s'engager dans les fentes. La partie antérieure descendait en manière de bavière sur le camail, de telle sorte que tout le poids du heaume reposait sur la racine du cou. La tête se mouvait librement sous cette coque de fer qui semblait

24



immobile sur les épaules. On voit que la jonction entre le cylindre et le cône tend à disparaître, et que le cône se prononce de plus en plus. On commençait alors à forger certaines parties d'armure avec art, surtout dans le nord de l'Italie, et les armuriers s'appliquaient particulièrement à la fabrication des heaumes.

Jusqu'alors on ne posait guère sur ces armures de tête des cimiers, des ornements très-visibles ; mais, vers la fin du XIII^e siècle, on tentait déjà de surmonter les tymbres d'emblèmes, de figures prenant une grande importance.

La figure 24¹ présente un de ces heaumes avec cimier : ici le cône

¹ Manusc. Biblioth. nation., poème du *Siège de Troie*, français (1280 environ), facture italienne.

du tymbre vient appuyer sa base sur la vue. Ces cimiers étaient faits de carton ou de cuivre repoussé, ou de bois. Ils s'attachaient au tymbre par un ou deux écrous, de sorte qu'on pouvait facilement les

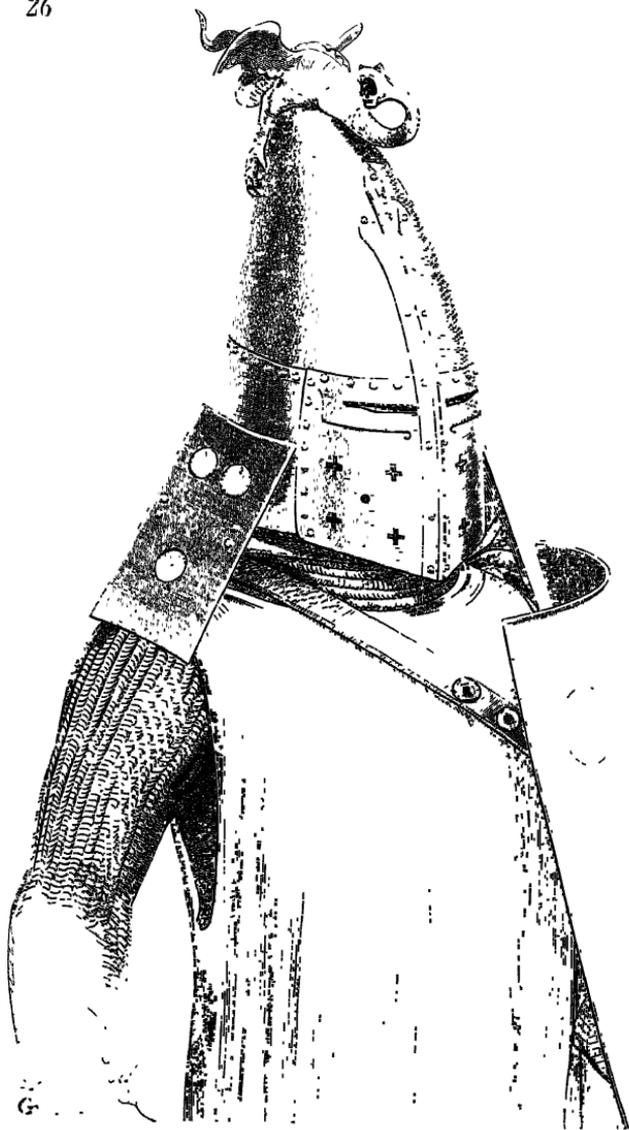
25



enlever ou les remplacer. Bien que la vignette de laquelle cet exemple est tiré représente un guerrier en campagne (Jason tondant la toison d'or), ces cimiers extravagants n'étaient guère usités que dans les tournois ; ceux qu'on portait en guerre alors se composaient habi-

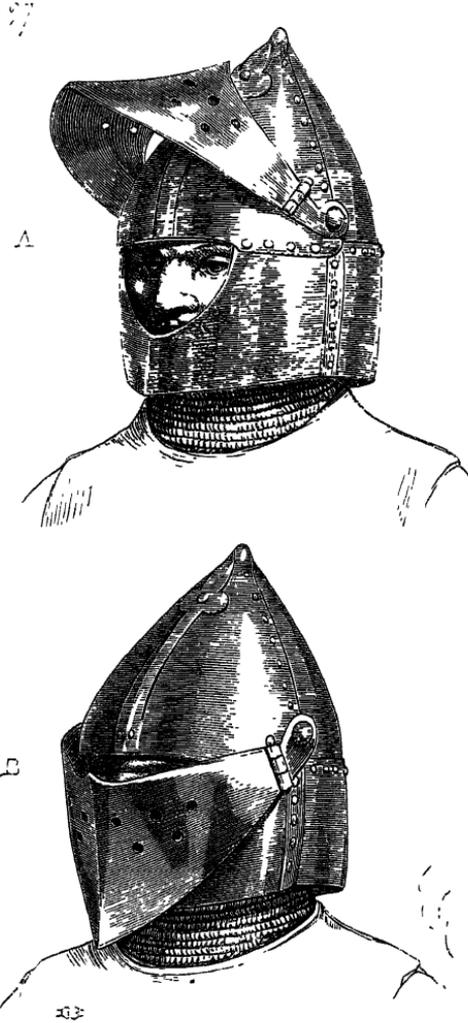
tuellement d'un plumail ou d'une sorte d'aigrette en forme d'éventail (voyez ARMURE, fig. 18).

26



Ce fut aussi à la fin du XIII^e siècle qu'on adopta parfois, en France et en Angleterre, le grand heaume avec les ailettes.

Ce heaume, de forme ovoïde, énorme, s'appuie sur les épaules et dépasse de beaucoup le sommet du crâne. Il est surmonté habituellement d'un cimier en façon d'oiseau, de dragon, de lion.



La figure 25 montre comment ce heaume était posé. Ses parois s'appuyaient sur le bourrelet du camail, et les deux ailettes d'acier, attachées avec des courroies, s'arc-boutaient sur les côtés de la coiffure. Le chevalier armé présentait donc l'aspect que donne

la figure 26¹ ; aspect qui ne laissait pas d'être passablement étrange et propre à inspirer la terreur à de pauvres diables à peine vêtus. Aussi n'était-il besoin de beaucoup de ces hommes d'armes pour faire fuir quelques centaines de paysans. Une demi-douzaine de gendarmes de nos jours, coiffés du tricorne, dont l'aspect n'a rien de très-formidable, suffisent pour maintenir une foule affolée ; qu'était-ce donc alors ?

Les coups d'estoc ou de taille sur ce heaume, ces ailettes et l'écu ne pouvaient avoir de prise. Sur leurs grands chevaux normands, ces hommes paraissaient des êtres surnaturels, et en effet, lorsqu'ils chargeaient, le bois abaissé, leur choc devait être terrible.

Ces coiffures de fer allongées au sommet ne paraissent pas avoir été longtemps maintenues ; car, vers la fin du XIII^e siècle, le heaume n'affecte plus cette forme étrange ; il est alors muni souvent d'une ventaille mobile, qui lui donne quelque ressemblance avec le premier bacinet. Toutefois le bacinet primitif tient au camail, ce n'est pas un habillement de tête que l'on puisse enlever instantanément ; tandis que le heaume est indépendant et peut être posé ou mis de côté pendant le combat, si bon semble.

La figure 27² donne un de ces heaumes à ventaille mobile formant visière. Cette ventaille pouvait s'enlever au besoin :

« Thiebaus relace son elme poitevin ;
« Et sa ventaille li lasa .I. meschins³. »

« Alaschier » la ventaille, c'était la détacher :

« Lor elmes ostent et font desatachier,
« Et les ventailles font un poi alaschier⁴. »

Il est bien évident que ces heaumes ne pouvaient tenir sur la tête pendant le combat que s'ils étaient attachés. Fixer le heaume, c'était le lacer. Or, c'était à l'aide de courroies sous-jacentes que ce pot de fer était attaché sous le menton ou autour du cou sur le camail.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Naissance des choses*, français (1270 environ). Ce heaume est figuré au-dessus de la tête d'un roi rendant la justice, armé du haubert avec camail, cervelière de fer et couronn. Voyez aussi le *Roman du Saint-Graal*, français, n° 24394.

² Manusc. Biblioth. nation., *li Roumans d'Alexandre*, français (fin du XIII^e siècle).

³ *Gaydon*, vers 1366 et suiv.

⁴ *Ibid.*, vers 6537 et suiv.

Le tymbre de ce heaume est conique et renforcé d'une bande verticale. En A, la visière est relevée; en B, elle est abaissée. Le même manuscrit¹ montre une autre sorte de heaume (fig. 28) dont le sommet est tronqué, dont la face est percée de vues, et dont la ventaille couvre la bouche et le menton quand elle est abaissée.

28



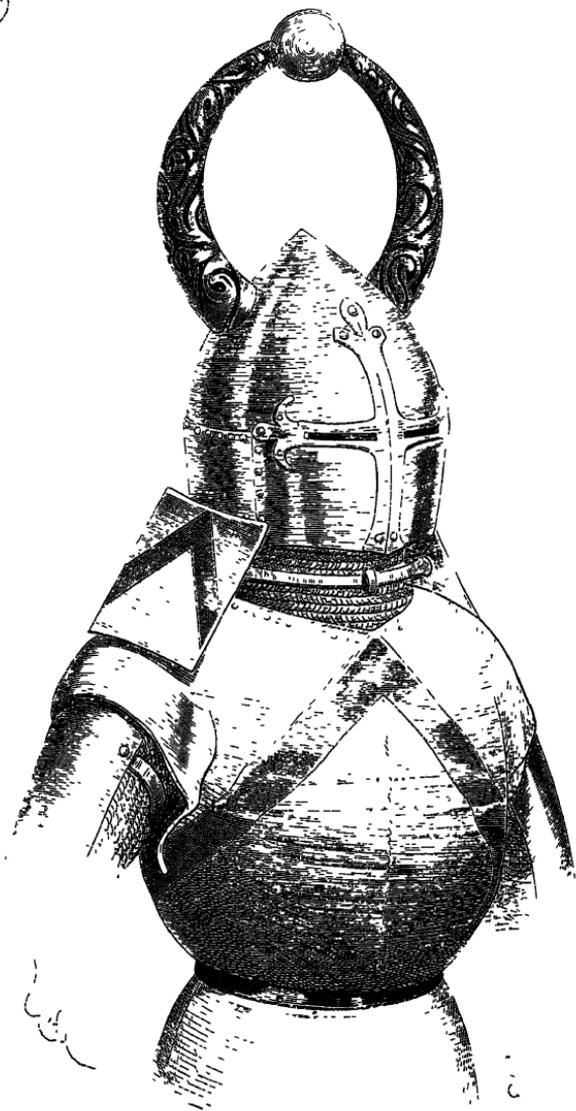
Ce sont là les derniers heaumes du XIII^e siècle que l'on portait sous le règne de Philippe le Hardi. Alors on commençait à adopter le bacinet, plus léger, coiffant mieux la tête (voy. BACINET), et le heaume reprend sa forme de *pot* sans partie mobile. Il est ovoïde, pointu, composé de trois pièces : deux coquilles réunies sur l'axe et renforcées par une croix de fer, sur les branches de laquelle s'ouvrent les vues, et un couvre-nuque parfois percé de trous de ventilation. On voit aussi ces heaumes couronnés de cimiers singuliers (fig. 29²). Ces cimiers se posaient sur le tymbre au moyen de clavettes ou d'écrous. Ils étaient légers, faits de cuir bouilli habituellement ou de carton; n'offraient que peu de résistance aux chocs, et étaient facilement enlevés. Un coup de lance ou

¹ Manusc. Biblioth. nation., *li Roumans d'Alexandre*, français.

² Manusc. Bibliothèque nationale, *Lancelot du Lac*, français (premières années du XIV^e siècle), et le manuscrit de Godefroy de Bouillon, français (commencement du XIV^e siècle).

d'épée les mettait en morceaux ; autrement ils eussent été plus dangereux qu'utiles : car, dans l'exemple donné ici, le fer de la

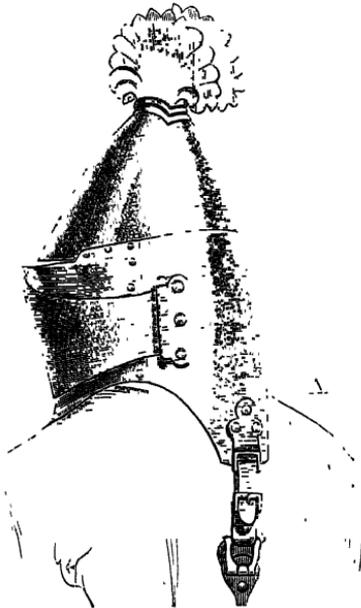
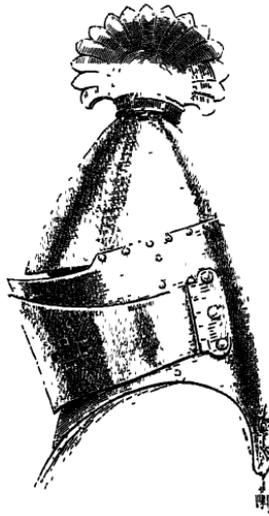
29



lance, passant dans le vide laissé entre les cornes, eût enlevé le heaume de dessus la tête du cavalier. D'ailleurs, dans les combats,

on ne posait que rarement ces ornements, qui ne figuraient que dans les joutes ou dans les solennités militaires.

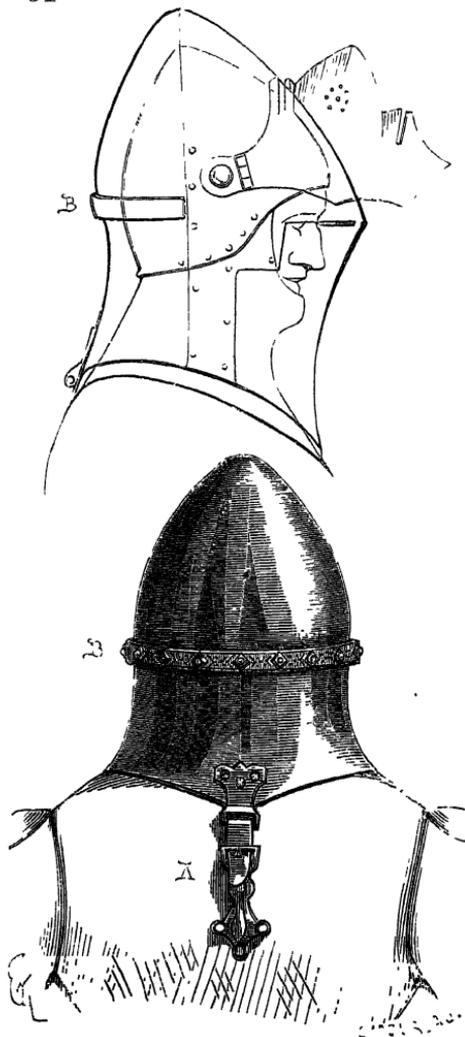
20



La forme de ces heaumes ne se modifie guère jusque sous le règne de Charles V. Sous Philippe de Valois, à la bataille de Crécy,

le heaume s'allongeait de nouveau et était muni d'une forte bavière-doublure qui ne se relevait pas, mais qu'on pouvait enlever en faisant sauter les goupilles (fig. 30¹). Ce heaume enveloppait exacte-

51

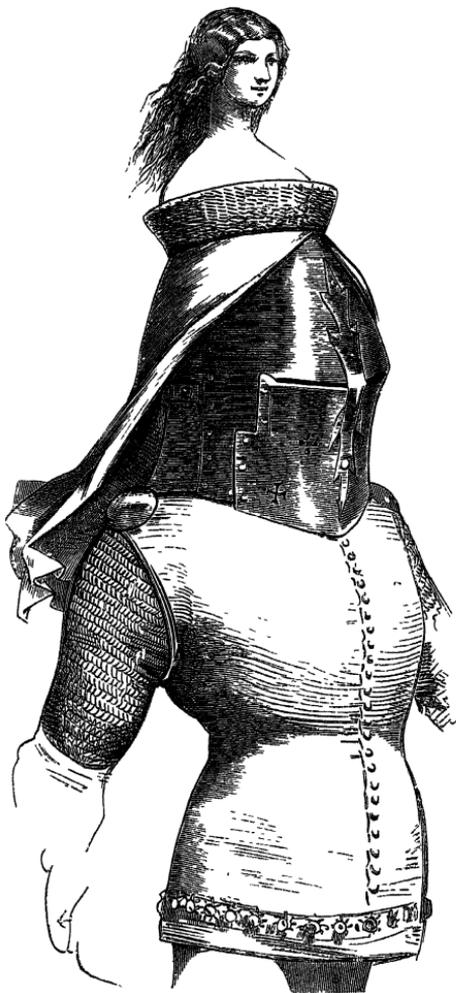


ment la racine du cou, et était fixé par derrière au moyen d'une courroie passant dans un anneau attaché au haubert et qui sortait

¹ Manuser. Biblioth. nation., *le Livre des escèhs* de Jehan de Vignay, français (fin du règne de Philippe de Valois).

par une large boutonnière pratiquée dans la cotte, ainsi qu'on le voit en A. Ces heaumes étaient ornés de cimiers en forme d'aigrettes larges, faites de cuir doré, de plumes ou de crin coloré.

32

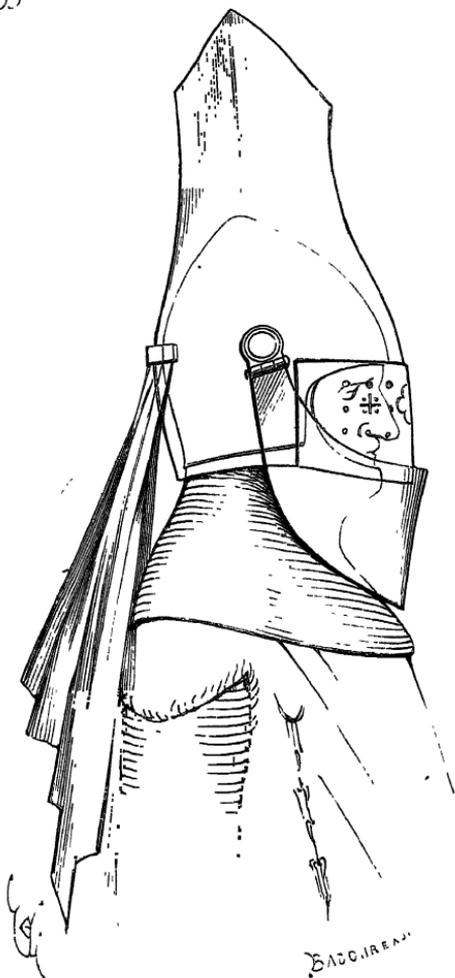


Ce heaume *lacé*, le cavalier pouvait mouvoir la tête à droite et à gauche, mais il lui était impossible de la baisser en avant ou en arrière sans faire mouvoir le torse.

Lorsque l'homme d'armes chargeait, il portait tout le haut du corps en avant (voy. HARNOIS).

La haute Italie était encore, à cette époque, renommée pour la fabrication des heaumes, et les hommes d'armes français, sous le

33



règne de Charles V, portaient volontiers ces coiffures d'outre monts qui coûtaient fort cher. Mais alors on portait aussi le bacinet ou la barbute à visière, attachée au camail (voy. BACINET, fig. 5 et 6). Si l'on voulait vêtir le heaume, on enlevait la visière du bacinet,

et sur la barbute on posait le heaume (fig. 31¹). On voit ici la barbute avec sa visière composant le bacinet; et, en supposant cette

33 *h.s.*



visière enlevée, le heaume couvrant l'armure de tête. Ce heaume était fixé par une courroie au dos du surcot (voy. en A). Il faut remarquer le renfort B sur le couvre-nuque, renfort souvent orné

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français (1370 environ), miniatures de facture italienne.

de pierres ou de rivets ciselés. Ce renfort se retrouve sur les heaumes du nord de l'Italie de cette époque, et était destiné à garantir la nuque contre les coups de masse donnés de revers, lorsque l'un des cavaliers dépassait l'autre dans une charge à la lance. Ces coups, que l'écu ne pouvait parer, étaient très-dangereux, et, pour en altérer l'effet, on posait un demi-cercle de fer ou de laiton à la hauteur de la nuque, sur la partie postérieure du heaume. C'était à ce demi-cercle que s'attachait aussi le voile. De plus, sur ce heaume était fixé un cimier avec lambrequin de peau en façon de voile (fig. 32). Ce voile était destiné à parer les coups d'épée.

A cette époque, on fabriquait en Allemagne des heaumes de cuir bouilli légers, mais d'une dimension énorme, et que l'on posait de même sur la barbute.

La statue d'Ulrick, landgrave d'Alsace ¹, qui date de 1344, est coiffée d'une barbute attachée au camail de mailles (voy. ARMURE, fig. 31). La tête repose sur un heaume de cuir bouilli, avec vue de fer et voile postérieur formant couvre-nuque. La figure 33 présente cet habillement de tête de profil avec la barbute sous-jacente, et la figure 33 *bis* montre le heaume *laccé*, avec une bavière de fer mobile et attachée latéralement par deux pivots.

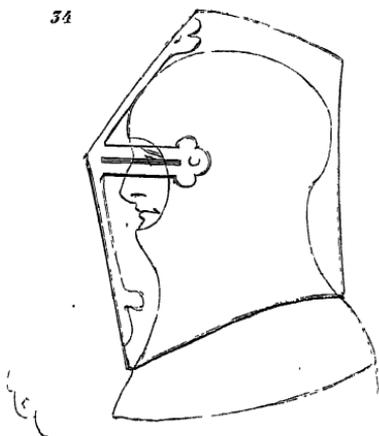
Dans le monument, cette bavière n'existe pas, on n'aperçoit que les deux trous des pivots; mais cet appendice est figuré sur des vignettes de manuscrits du xiv^e siècle.

Étant mobile, la bavière permettait de baisser la tête en avant. En France, les heaumes ne prennent pas à cette époque une aussi grande importance, ou du moins ceux de guerre étaient-ils d'une construction plus pratique. Ce n'était que pendant les joutes ou tournois qu'on portait ces singuliers casques; dans les combats, les heaumes étaient de fer et de forme basse. Les armuriers commençaient alors à forger des pièces d'armes d'un grand volume, sans rivures. Les heaumes, étant une des parties essentielles de l'habillement de guerre, n'étaient plus façonnés au moyen de plaques de fer rivées que les chocs disloquaient, mais forgés avec grand soin, d'une seule pièce. L'Italie du nord excellait dans ce genre de fabrication; mais on faisait aussi des heaumes à Poitiers, avec les excellents fers du Berry, à Arras, dans les Flandres, et aussi à Paris.

Vers 1370, le bacinet était habituellement porté par les gens

¹ Église Saint-Guillaume de Strasbourg

d'armes à la guerre ; toutefois on se servait aussi du heaume comme plus résistant. Alors y avait-il encore le heaume traditionnel, en façon de *pot* (fig. 34¹), toujours avec la croix de



renfort, mais aussi le heaume à tête de *crapaud* (fig. 35²). Ces habillements de tête étaient faits de trois ou de deux pièces. Dans le premier cas, il y avait le tymbre, le couvre-nuque et la bavière rivés ensemble ; et dans le second, le tymbre et le couvre-nuque, d'une seule pièce, la bavière, quelquefois avec doublure, était rivée latéralement. Pour qui possède la pratique de la forge, cette dernière fabrication présentait des difficultés. Ce heaume, qui paraît avoir été fort usité en France de 1380 à 1420 environ, était parfaitement approprié à l'usage. La vue, étant percée sur l'arête horizontale saillante, ne présentait guère de prise à la pointe de la lance ou de l'épée ; les surfaces fuyantes faisaient dévier les coups. Ces armures de tête, très-lourdes, coûtaient fort cher ; aussi leur arrivait-il quelque accident, étaient-elles faussées ou percées par un violent coup de masse, qu'on les réparait à l'aide d'une pièce rivée. Sur ces heaumes dont on se servait dans les tournois et joutes, on posait des cimiers, on attachait des lambrequins qui tombaient au bas des reins de l'homme d'armes.

Nos voisins les Anglais, au moment de la guerre sous Charles VI, portaient des heaumes de cuir bouilli par-dessus le bacinet, qui ne

¹ Manuser. Biblioth. nation , *le Livre des hist. du commencement du monde*, français (1370 environ).

² Même manuscrit.

le cédaient pas, comme extravagance, à ceux des Allemands. Mais, en campagne, on renonçait peu à peu à ce genre de coiffure plus

55



incommode qu'efficace, et le heaume tendait chaque jour à ne plus être qu'un habillement de parade, de joute ou de tournoi.

Ce heaume à tête de crapaud était bouclé au surcot, ou à la dossière et au plastron de fer, au moyen de deux courroies¹. Sa forme

s'accroît davantage à dater de 1400 : le tymbre est plus fuyant

36

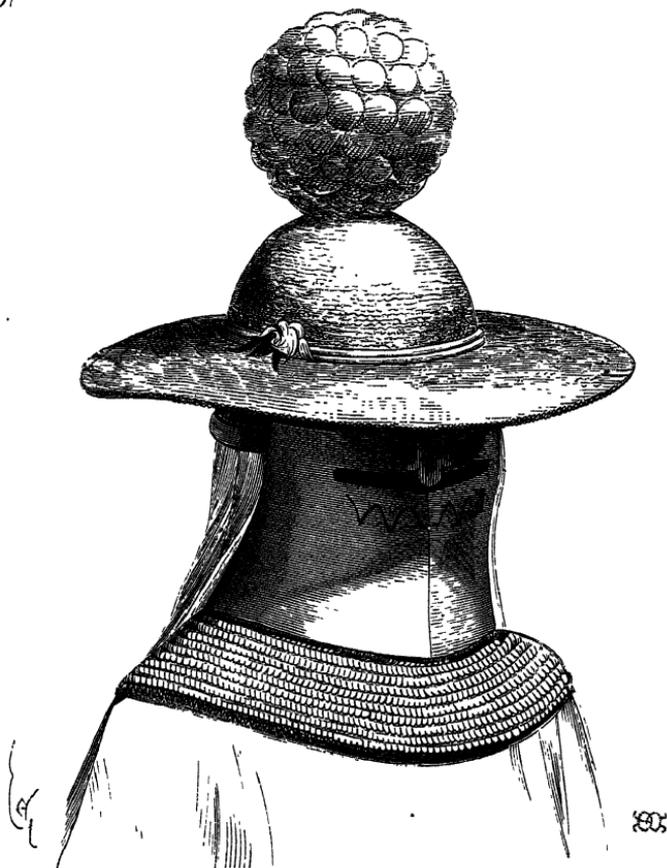


encore ; la vue est masquée par le bec de la bavière et est ainsi dérobée aux coups de pointe ; le col est plus délié et ferme hermétique-

ment la jonction sur les épaules. Le tymbre est orné de plumes, de tortils, de couronnes (fig. 36¹).

Si l'on jette les yeux sur les derniers exemples de heaumes qui

37



viennent d'être donnés, on observera que cette forme étrange avait été adoptée peu à peu. C'était celle qui présentait le moins de surfaces normales aux coups de lance, et qui, au total, était la plus rationnelle.

On ne paraît pas avoir donné aux cimiers, en France, l'importance

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre de Guyron le Courtois*, français (1400 env.).

exagérée qu'on leur accordait en Allemagne et en Angleterre, dès le xiv^e siècle.

Dans ces contrées mêmes, le cimier était souvent une coiffure posée sur le heaume, sorte de chapeau de feutre ou de cuir recouvrant le tymbre.

Cet usage était déjà admis, dès le commencement du xiv^e siècle, sur les bords du Rhin, ainsi que l'indique la statue tombale de Rodolphe de Thierstein, que l'on voit dans la cathédrale de Bâle ¹. Ce personnage est vêtu de mailles avec camail de même. Sa tête repose sur un heaume dont la figure 37 donne la forme. Le heaume proprement dit est de fer avec large voile qui tombe sur le dos; puis, sur le tymbre, est posé un chapeau de feutre surmonté d'une sphère qui paraît être composée de houppes de laine. Ce chapeau semble, dans ce cas, n'avoir eu d'autre objet que d'empêcher les rayons du soleil de chauffer le tymbre. Un peu plus tard, le chapel de heaume ne peut être considéré que comme un ornement. Tel est celui, par exemple, du Prince Noir, mort en 1376 ². Mais nous étendre sur ces détails qui ne dépendent pas de l'armure de guerre, ce serait sortir de notre cadre.

Le heaume disparaît entièrement à la fin du xv^e siècle. Alors l'habillement de tête de l'homme d'armes ne se compose plus que de l'armet ou de la salade.

HOQUETON, s. m. (*auqueton*, *aucoton*). Le hoqueton est primitivement un vêtement comme la cotte, porté sur le haubert, ou une sorte de gambison posé dessous.

Dans la *Chronique des ducs de Normandie*, on lit ces vers :

« Od lor plus privez compaignons
« Vestent desus les aucotons,
« Les blancs oshers soz les goneles ³. »

Il s'agit d'une mêlée :

« La se muillent li aucoton
« Sor les ausbers fausez et roz (rompus) ⁴. »

« Il e ses genz tote commune
« Unt passée Seigne à la lune,

¹ 1318.

² Chapelle de la Trinité, cathédrale de Canterbury.

³ Vers 32784 et suiv., *Chron. des ducs de Normandie* par Benoît, trouvère anglo-norm. du xii^e siècle, Collect. des docum. inéd. sur l'hist. de France,

⁴ *Ibid.*, vers 33559 et suiv.

« Les osbers truient des forreiaus
 « Blans e rollez et jenz et beaus,
 « Vestent les sus les aucotons
 « De cendaus freiz et d'amituns ¹. »

Dans le roman du *Renart*, le hoqueton est un vêtement de dessous. Il s'agit de l'armement d'un chevalier :

« Premiers li viesti l'anqueton
 « Ki estoit en lin de coton.
 «
 « Li auketons fu moult jolis.
 « Après li viesti la chemise
 « De Chartres ki ert à devise
 « Biele si com de vanterie.
 « Apriès l'aubiart ki fu d'envie
 « Mailliés et les cauces ausi.
 « Apriès çou li rois li viesti
 « De menaces une guirie ;
 « Apriès li à li rois viestie
 « Cote à armer de vaine gloire
 « Ce nos raconte li estore ². »

Ainsi, dans ce passage, le hoqueton est un vêtement posé directement sur la peau, sous la chemise.

Les vers suivants placent également le hoqueton sous le haubert :

« Ens el costé l'a moult bien asené,
 « Le hauberc trence, l'auqueton a copé ;
 « Dedens le car est li bons brans entrés,
 « Bien plainne paume l'a ens el bu navré ³. »

« Sor l'auqueton, d'or fu pointurez,
 « Vesti l'auberc, qui fu fort et serrez ⁴. »

Ici le hoqueton est un vêtement de dessus :

« Iluec detort ses poins, deront son auqueton,
 « Et defire sa barbe et sache son grenon ⁵.

¹ *Chron. des ducs de Normandie*, vers 22282 et suiv.

² *Renart le nouvel*, vers 251 et suiv.

³ *Huon de Bordeaux*, vers 1887 et suiv. (xiii^e siècle).

⁴ *Gaydon* (xiii^e siècle).

⁵ *La Conquête de Jérusalem*, chant V, vers 4463 et suiv. (xiii^e siècle).

Et dans le passage suivant, le hoqueton est de nouveau posé sous le haubert :

« Il a cauchié les cauchez, puis vesty l'auqueton ;
 « Mais ains c'on l'y eüst livré son haubergon,
 « Fu Huez dessendus du destrier aragon,
 « Et entra en la tente, l'espée en son giron,
 « Et vint devant le roy qu'adonquez armoit on ¹. »

Le hoqueton était donc un vêtement d'étoffe de lin, de coton et même de soie ², qu'on posait, soit sous le haubert, comme le gambison, soit par-dessus, comme la cotte. Toutefois le hoqueton de dessus, comme celui de dessous probablement, était souple et était muni de manches. Plus tard, à dater du xv^e siècle, le hoqueton devint le vêtement de dessus des archers de la prévôté, et fut considéré comme une livrée. Les pages, les écuyers, en certaines circonstances, étaient vêtus de hoquetons, ainsi que les trompettes, les messagers, les hérauts. Ces hoquetons étaient alors armoyés.

Quand Bertrand du Guesclin voulut aller trouver les chefs des compagnies franches qui désolaient la France, pour les engager dans une expédition contre Pierre le Cruel, il obtint du roi Charles V qu'un héraut leur serait envoyé pour obtenir d'eux le sauf-conduit sans lequel il ne pouvait s'aboucher avec ces chefs. Ceux-ci étaient campés près de Châlon-sur-Saône. Le trompette fut d'abord reconnu par les gens des bandes, parce qu'il portait un hoqueton aux armes du roi ³.

Les gens de pied n'avaient, comme armure défensive de corps, qu'un hoqueton, pendant les xiii^e et xiv^e siècles. Un camail et chapel de fer complétaient parfois cet habillement. Les ribauds, dans le poème de la *Conquête de Jérusalem* par Graindor de Douai (xiii^e siècle), sont vêtus du hoqueton :

« Li rois fais as Ribaus vestir les auquetons,
 « Puis affublent mantiaux de riches vermeillons ⁴. »

Le hoqueton est souvent désigné aussi comme un vêtement civil. On trouve dans quelques sculptures des xi^e et xii^e siècles la trace

¹ *Hugues Capet*, vers 1444 et suiv. (xiv^e siècle).

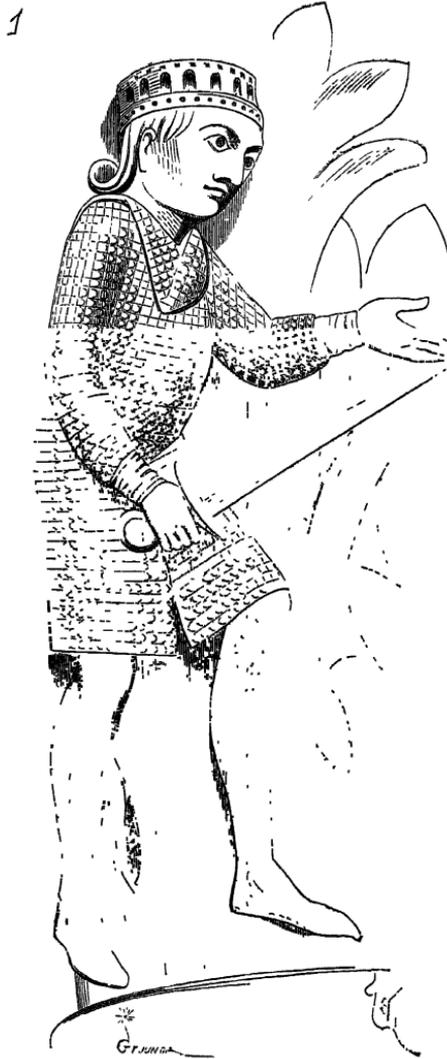
² Il est fait mention de hoquetons de soie dès le xiv^e siècle.

³ Ancien mém. sur Bertrand du Guesclin, chap. xvi, Collect. Michaud, Poujoulat.

⁴ Chant VI vers 5765.

de hoquetons de guerre faits de toile de lin ou de coton piquée très-serré.

Un des chapiteaux de la porte centrale de l'église abbatiale de



Vézelay montre un roi armé d'une épée et vêtu d'un de ces hoquetons piqués, avec camail (fig. 1). Le hoqueton était donc habituellement rembourré, surtout s'il servait à la guerre.

Les vers suivants ne laissent pas de doute à cet égard :

« Si tu vueil un auqueton,
 « Ne l'empli mie de coton,
 « Mais d'œuvres de misericorde
 « Afin que diables ne te morde ¹. »

Sur le hoqueton que donne la figure 1, il était naturel de poser le haubert.

2



A dater du xiii^e siècle, le hoqueton est souvent fendu par devant du haut en bas, comme le sont nos redingotes, ou lacé par derrière (fig. 2²). Ce personnage porte la rondache circulaire, fort usitée en Italie et dans le midi de la France, et par-dessus, le hoqueton, la barbutte avec camail de mailles.

Le hoqueton, comme habillement militaire, ne se modifie guère.

¹ *Roman du riche et du ladre.*

² Manusc. Biblioth. nation., *le Bréviaire d'amour*, en vers patois de Béziers.

pendant le cours du XIII^e siècle ; c'est une tunique plus ou moins longue, et plus ou moins rembourrée sur la poitrine et les épaules.

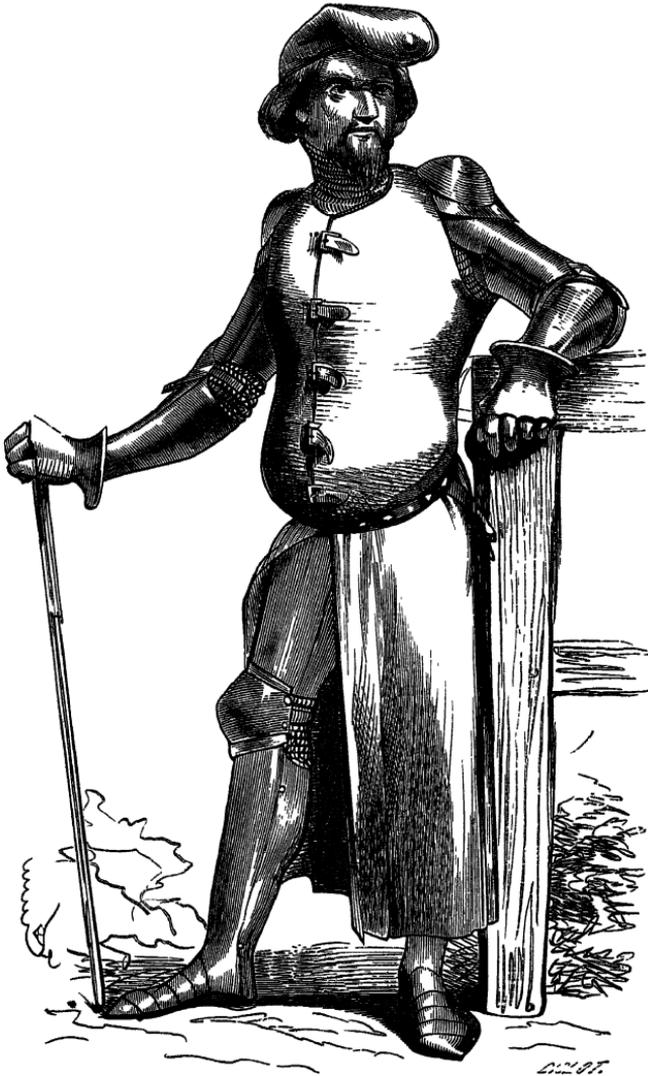
3



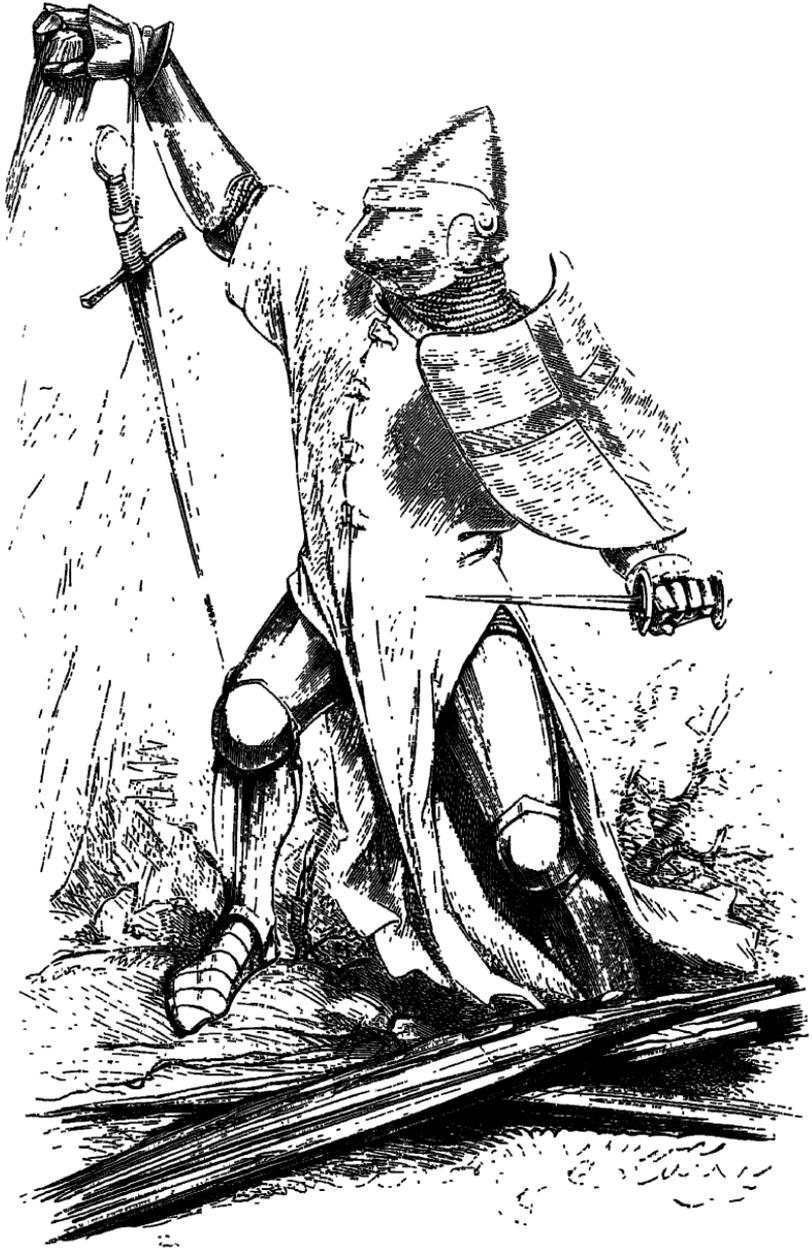
Il n'est pas habituellement porté par les hommes d'armes, qui n'endossent que le gambison, la broigne, le haubert et la cotte d'étoffe.

Pendant le cours du xiv^e siècle, le hoqueton n'est plus seulement

1/2



porté par les gens de pied en guerre, mais aussi par les gentils-



hommes; il devient, avec le surcot, le vêtement ordinaire des chevaliers, et est alors posé sur le haubert. C'est à dater du règne de Charles V que le hoqueton se montre sous diverses formes, tantôt court, tantôt assez long, à manches larges et courtes ou à manches à longues pentes, ou même sans manches.

La figure 3¹ présente un de ces hoquetons courts et à manches larges ne descendant qu'aux coudes.

La figure 4² donne un hoqueton bouclé par devant, sans manches et à longue jupe. Il était de mode alors de poser sur ce vêtement un ceinturon très-bas, et de rembourrer la partie abdominale qui, à cheval, n'était pas suffisamment préservée par l'écu.

La figure 5³ est un hoqueton à manches courtes, larges, et à longue jupe fendue en quatre parties.

Le hoqueton n'est plus un vêtement militaire à la fin du xv^e siècle.

C'est uniquement alors un habillement de livrée (voy. JACQUE).

HOUSEAUX, s. m. pl. (*housel*, *houziaulx*). Chaussure haute, bottes de peau qui remplaçaient parfois les grèves à dater du xv^e siècle.

Les housaux étaient portés bien avant les chausses de mailles. Ils cessèrent entièrement d'être employés comme vêtement militaire vers la fin du xii^e siècle jusqu'à la fin du xiv^e (voy. CHAUSSÉS, GRÈVES). Mais, pendant le xv^e siècle, les housaux reparaissent et sont souvent portés par les archers, les coutilliers (voy. ARC, fig. 8).

HOUSSE, s. f. Habillement d'étoffe du cheval de guerre (voy. HARNOIS).

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre des hist. du commencement du monde*, français (1370 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Tristan et Yseult*, français (1370 environ).

³ Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français (1390 environ). Les miniatures de ce manuscrit ont été en partie repeintes vers 1450.



JACQUE, s. m. (*jaque*). Vêtement de guerre garantissant le torse, les bras, et possédant une jupe courte, adopté par les archers, les gens des communes ; fait habituellement de mailles.

Cependant le nom de *jaque* est donné aussi à une sorte de brigantine à jupe. Par-dessus on mettait le hoqueton.

Au siège de Rennes, le duc de Lancastre envoie un héraut porter un message à du Guesclin qui est dans la ville :

« Li héraux est entrez en la cité antie ;
 « Le cappitaine vit avec sa compaignie :
 « Li héraux regarda à chascune partie,
 « Puis a dit hautement : Seigneurs, je ne voi mie
 « Cellui pour cui je vins en la cité garnie.
 « Et dist li cappitains : Or ne me celez mie,
 « Et que demandez-vous, pour Dieu le filz Marie ?
 « — Je demande, dist-il, Bertran chiere hardie ;
 « C'est celui du Guesclin, qui nostre gent cuvrie,
 « Et la nostre vitaille a menée et chargie,
 « Et nous a au matin nostre gent esvoillie.
 « Et dit li cappitains : Héraux, je vous affie,
 « Veéz-là sà venir parmi celle chaussie,
 « A celle jaque noire comme une crameillie,
 « Avec .VI. escuiers qui sont de sa maisnie,
 « Et qui porte à son col celle grande cugnie.
 « — Par foi ! dit le héraux, qui vit la compaignie,
 « Bien resanble brigans qui les marchans espie.
 « Et dit li cappitains : Héraux, je vous em prie,
 « Or ne dittes pas fors que grant courtoisie ;
 « Car se vous li aviez dit une vilannie,
 « Tost vous aroit assiz la hache sur l'oïe ¹. »

Vers la seconde moitié du xvi^e siècle, le jacque était donc porté parfois par les hommes d'armes, bien que ce vêtement parût indigne d'eux. Mais, on sait que du Guesclin n'était nullement recherché dans ses vêtements de guerre, et qu'il affectait même une grande simplicité, contrairement aux habitudes de ce temps.

¹ *La vie vaillant Bertran du Guesclin*, vers 1567 et suiv.

Le jacque en façon de brigantine, et par conséquent couvert d'étoffe, était armoyé aux armes du seigneur auquel appartenait celui qui le portait. Le varlet du héraut envoyé par le roi en 1451 aux Gantois pour publier les trêves portait devant et derrière son



jacque « l'enseigne du duc, qui estoit une croix de saint André
« blanche et estoit l'enseigne de tous ses gens, et fut le dit varlet
« prestement par aucuns Gantois pendu et estranglé en despit
« du duc de Bourgoingne leur seigneur ¹ ».

La figure 1 montre un arbalétrier de la seconde moitié du

¹ *Mémoires de du Clerq*, liv. II, chap. II.

XIV^e siècle, vêtu d'un jacque¹ d'étoffe épaisse, boutonné par devant et juste à la taille, suivant la mode d'alors. Il porte par-dessus, la courroie avec le crochet de tirage nécessaire pour bander l'arme (voy. ARBALÈTE). Vers le commencement du xv^e siècle, le jacque,

2



fortement rembourré sur la poitrine, avec manches larges en entonnoir, courtes, et jupe descendant à mi-cuisses, était le vêtement ordinaire des gens de pied (fig. 2²).

Puis, plus tard, les archers à pied sont vêtus de la brigantine ou

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre des hist. du commencement du monde*, français (1370 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot*, français (1425 environ).

du jacque de mailles assez ample, avec manches de même que ci-dessus (fig. 3¹). On portait sous ce jacque un gambison piqué

3



qui montait jusqu'aux oreilles; puis, sur la tête, la salade avec ou sans bavière.

¹ Manusc. Biblioth. nation., Josèphe, *Hist. des Juifs*, français (1460 environ).

Le jacque était aussi une sorte de blouse ou tunique courte à manches, faite d'étoffe de laine ou de grosse toile, que portaient les paysans.

JASERAN, s. m. Cotte de mailles (voy. HAUBERT).

JAVELOT, s. m. (*gavelo*, *wigre*). Arme analogue au *pilum* romain, qu'on lançait, soit à cheval, soit à pied :

« Il lor laucent e lances e espiez
 « E wigras e darz e museras agiez e gieser,
 « As premiers colps i unt ocis Gualter ¹. »

« E il si firent darz e wigras asez,
 « Espiez e lances e museraz enpennez ². »

Il s'agit ici des armes des Sarrasins ; car il n'est pas fait mention de ces wigras parmi les combattants occidentaux. De même, dans le poëme de la *Conquête de Jérusalem*, il est parlé de javelots dans les troupes musulmanes :

« Veissiez les sarctes sor no gent descochier ;
 « Et cil as gavelos commencent à lanchier ³. »

Ces javelots sarrasinois sont figurés habituellement armés de fers barbelés : aussi, une fois entrés dans la chair ou ayant pénétré le haubert ou l'écu, il était difficile de les arracher. Le bois de ces javelots ne paraît pas avoir dépassé 1^m,60 de longueur. Il ne faut pas confondre le javelot avec l'épieu, arme de chasse, qu'on ne lançait pas.

Le javelot sarrasinois était habituellement muni de l'*amentum*, ainsi que l'était le pilum romain.

L'*amentum* était une courroie fixée au centre de gravité de l'arme, formant boucle, dans laquelle on passait l'index, et qui permettait de donner une beaucoup plus grande force à la projection de l'arme.

Les Normands et les Saxons se servaient à cheval du javelot, ainsi que le montre la tapisserie de Bayeux (voy. LANCE).

¹ *La Chanson de Roland*, st. CLII.

² *Ibid*, st. CLVIII.

³ Chant VI, vers 5377 et suiv.



LANCE, s. f. (*hanste, glaive*). A dater du XI^e siècle, la lance est l'arme essentielle du cavalier, de l'homme d'armes. La hampe, dont la longueur ne dépasse pas 3 mètres (neuf pieds), atteint 5 mètres (quinze pieds) vers la fin du XIV^e siècle.

Cette arme, bien maniée, et lorsque le cavalier, sous l'armure de mailles, n'avait pas à redouter l'atteinte des flèches et quarreaux, était terrible. Les gens de pied ne pouvaient soutenir son choc, et rarement les hommes d'armes, dans les combats, en venaient-ils à charger franchement en masses et à se mêler. L'un des deux partis tournait bride avant de *sentir le bois*. Il en a toujours été de même, et rarement voit-on des escadrons se mêler.

La lance (arme d'hast pour charger) ne paraît pas avoir été d'usage sous les Mérovingiens, ni même pendant les premiers temps de l'époque carlovingienne. On ne voit apparaître cette arme sur les monuments figurés qu'au XI^e siècle, et il semblerait qu'elle fût alors une importation scandinave. Les Normands se servaient à la fois du javelot et de la lance, à cheval. La tapisserie de Bayeux ne peut laisser de doutes à cet égard. Tantôt les cavaliers lancent un dard long terminé par un fer barbelé; tantôt ils chargent avec une lance de 3 mètres de longueur environ, et terminée par un fer losangé ou en forme de feuille de sauge, à la douille duquel une flamme est attachée. Mais alors les cavaliers ne se servaient pas de la lance ainsi que le faisaient les hommes d'armes du XIII^e siècle; c'est-à-dire qu'ils ne mettaient pas le bois sous l'aisselle. Ils manœuvraient cette arme à peu près comme nos lanciers de ces derniers temps. Il fallait donc qu'elle ne fût pas trop pesante.

La figure 4, qui reproduit des fragments de la tapisserie de Bayeux, montre les diverses manières de se servir de la lance chez les Normands au XI^e siècle.

Lorsque le cavalier ne combattait pas, le bois de la lance reposait sur l'étrier droit (fig. 2). Ce cavalier porte une petite bannière attachée sous le fer.

Dans la *Chanson de Roland*, il est question de lances et de combats à la lance :

« Ardent cez hanstes de fraisnes e de pumer ¹
 « E cez escuz jesqu'as bucles d'or mier ;
 « Fruisez ces hanstes de ces tranchanz espiez ²... »

« Asez savum de la lance parler ³... »

« El cors li met tute l'enseingne bloic
 « Que mort l'abat en une halte roche ⁴. »

Cette lance est ornée d'une flamme, puisque l'étoile pénètre dans la plaie.

Et dans le *Roman de Rou* :

« Mult fu la presse grande à rescorre Galtier ;
 « Mult véissiez Baronz de totes parz hantier ⁵,
 « E d'une part è d'autre sunt vaillant chevalier.
 « Cil de chà sunt mult pros è cil de là mult fier ;
 « D'epieus è de recors ⁶ i fierent eskuier.
 « Mult véissiez colps è de fer è d'achier,
 « Mainte hante ⁷ de sap è de fresne bruissier ⁸. »

Nous voyons qu'au XII^e siècle on chargeait avec la lance, non point encore en couchant le bois sous l'aisselle, mais en le tenant horizontalement, à cheval, à la hauteur de la hanche (fig. 3⁹). Le fer de la lance paraît, à cette époque, avoir adopté diverses formes. Tantôt il est forgé, ainsi que l'indique le tracé A ¹⁰, en façon de lancette courte avec deux petites ailettes ou barbes. Le bois entrait dans ce fer (voy. la section B) presque jusqu'à la pointe. Tantôt ce fer est une longue pointe conique C (fig. 4), avec douille terminée

¹ « De bois de frêne et de pommier. » Ces deux essences de bois, avec le sapin et le frêne, paraissent avoir été préférées de tout temps pour fabriquer les hampes des lances.

² St. CLXXXI.

³ St. CLXXIX.

⁴ St. CXXI.

⁵ *Hantier*, charger à la lance.

⁶ *Recors*, souvenir. Probablement une sorte de masse d'armes.

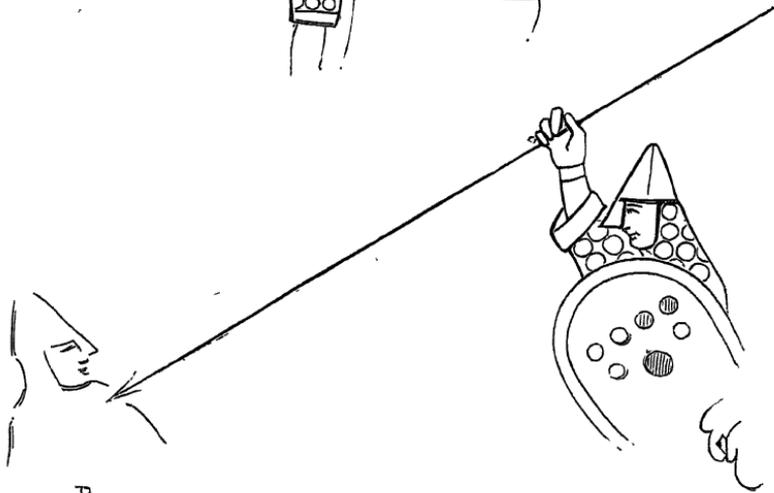
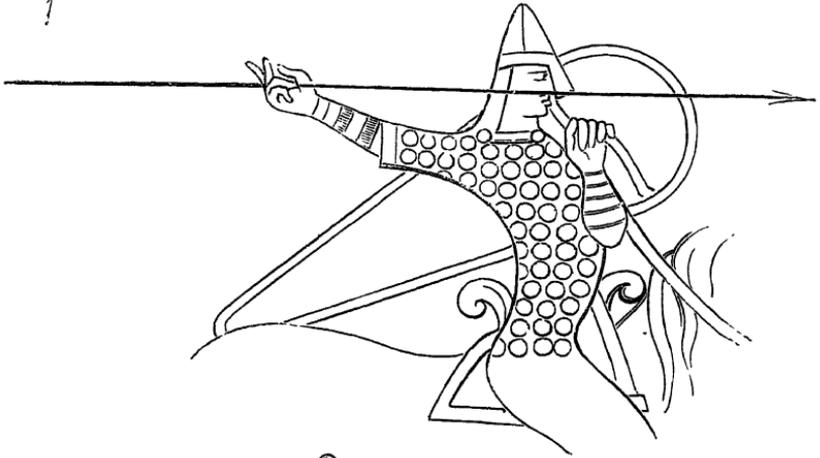
⁷ *Hampe* de lances.

⁸ *Roman de Rou*, vers 4633 et suiv.

⁹ Bas-relief, frise, sur la façade de la cathédrale d'Angoulême (XII^e siècle).

¹⁰ Moitié de l'exécution. Cabinet de l'auteur.

!



2

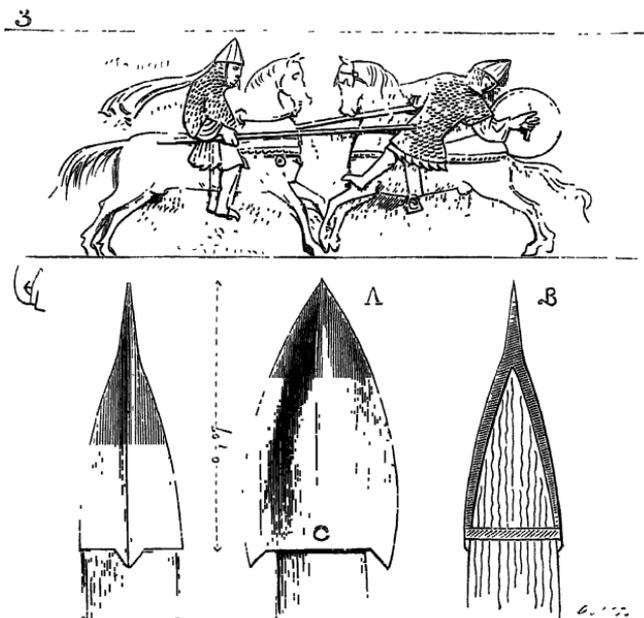
en A. Tantôt il s'aiguise en carrelet (voyez l'exemple D¹). Ces dernières formes étaient celles qui convenaient le mieux pour passer à travers les mailles composant seules alors le vêtement défensif.



On observera que le bois du fer D n'a pas moins de 0^m,036 de gros à la douille, et devait, par conséquent, avoir 0^m,05 à la main. Ces lances étaient donc déjà lourdes, et ne pouvaient être manœuvrées comme les lances normandes ou les lances de nos derniers lanciers.

¹ Moitié d'exécution. Musée d'artillerie de Paris.

La pratique de cette arme était longue et exigeait autant d'adresse que de force.



Dans le poème de la *Conquête de Jérusalem*, Pierre l'Hermite ne sait que faire de sa lance :

« Car ne la sot porter en contremont drechie ;
 « Entre lui et l'archon l'a en travers cochie,
 « Et ses chevaux s'en va par moult grant arramie ¹. »

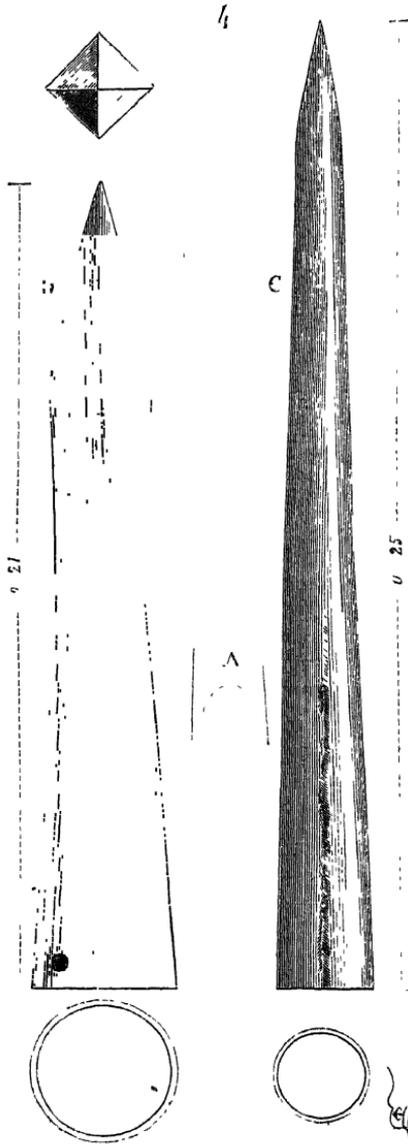
Dans ce même poème, écrit par Graindor de Douai pendant la première moitié du XIII^e siècle, sur d'anciennes chansons, il est question de charges à la lance dans l'armée des Francs :

« Chascuns baisse la lance, à l'enseigne fresée,
 « Et vont ferir les Turs par moult grant aïrée ². »
 « Tant com chevaux puet corre, chascuns lance baissie,
 « Se vont ferir es Turs, nes espargnerent mie ³. »

¹ *La Conquête de Jérusalem*, chant VII, vers 6209 et suiv., publ. par M. Hippeau.

² Chant IV, vers 3800.

³ Chant VI, vers 5131.



Les lances étaient toujours rompues pendant ces charges; alors on mettait l'épée à la main :

« Quant les lances sont fraïtes, si traient fors les brans ¹. »

¹ *La Conquête de Jérusalem*, chant I^{er}, vers 113.

Avant de charger, on portait la lance verticalement :

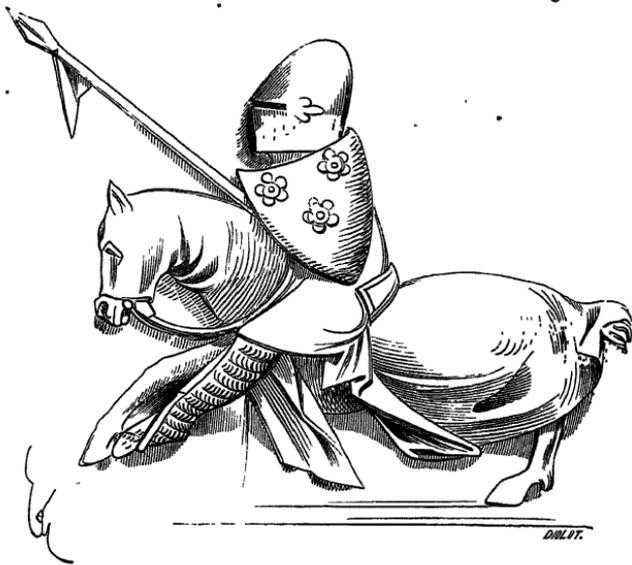
« La lance porte droite, où l'ensaigne balie ¹. »

« Sa lance porte droite le gonfanon fermé ². »

« La lance porte droite, destort le penonceil ³. »

A ces lances, ainsi que nous l'avons dit, était attachée une flamme. Le chevalier banneret portait la flamme quadrangulaire ; elle était triangulaire pour le chevalier à pennon. Mais on fit habituellement tenir sa bannière par un gentilhomme. La lance de

5



combat fut privée de ce morceau d'étoffe vers le milieu du XIII^e siècle et n'eut plus qu'une très-petite flamme, et plus tard une houpe près du fer ; encore cet ornement est-il rarement figuré ⁴ : il ne pouvait, en effet, que gêner la visée.

La figure 5, copie d'un ivoire de 1270 environ ⁵, montre un chevalier couvert de l'écu et du heaume. Le bois de sa lance est orné,

¹ *La Conquête de Jérusalem*, chant VIII, vers 7778.

² *Ibid.*, vers 7874.

³ *Ibid.*, vers 8374.

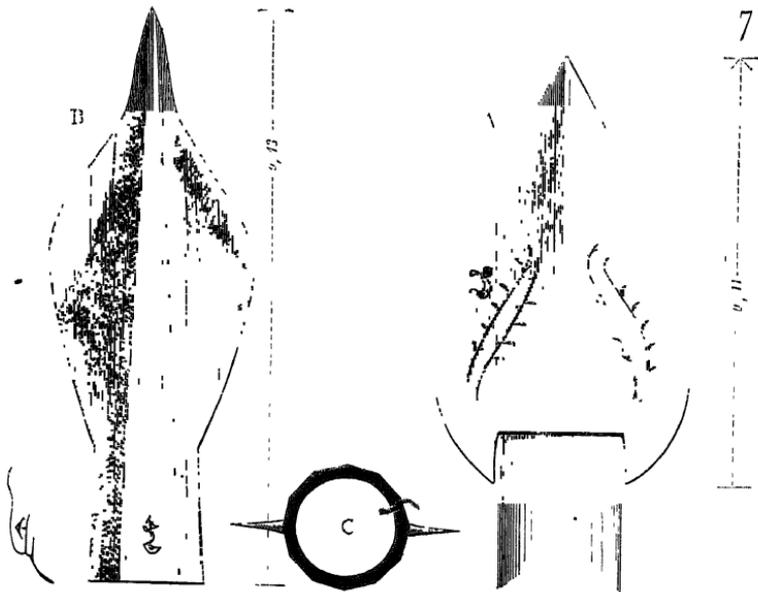
⁴ Les flammes qui ornaient l'extrémité des lances, vers 1200, étaient appelées *gumples*. (*Chron. des ducs de Normandie*.)

⁵ Musée du Louvre, collect. Sauvageot.

près du fer, d'une très-petite flamme triangulaire. Ce fer est court et losangé. La figure 6¹ donne une lance dont le fer, renflé au milieu, est terminé par une pointe nervée. Au-dessous est une flamme



divisée en deux langues. Ces fers courts étaient forgés avec soin, mais ne tenaient pas puissamment à la hampe. N'étant destinés



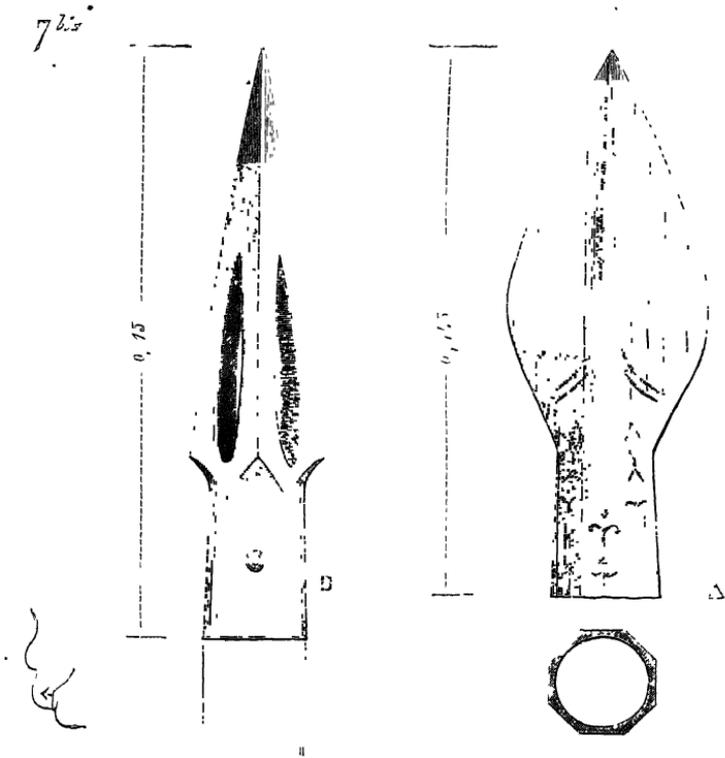
qu'au choc direct, il n'était pas nécessaire que leur douille fût longue.

La figure 7 présente deux de ces fers de lance, moitié d'exécu-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Roman de Troie*, comp. par Benoist de Sainte-More (première moitié du XIII^e siècle).

tion¹. L'acier en est excellent. L'un, celui A, a sa douille dans le plein, entre les deux tranchants, et ne faisait que renforcer le bois à son extrémité. Les ailes coupantes s'arc-boutent aux parois de la hampe. L'autre, B, reproduit exactement la forme du fer de lance donné par la figure 6. Il possède une douille à douze pans (voy. en C) excellemment forgée, avec gros nerf renforçant la pointe. Ces deux fers de lance portent leurs marques de fabrique.

La figure 7 *bis* donne aussi deux autres fers de lance qui datent du XIII^e siècle, et qui proviennent également de la belle collection de



M. W. H. Riggs. Ces deux fers sont d'une excellente exécution. Le fer A est remarquable par la pureté de son galbe; le fer B, à section triangulaire, est évidé, nous ne saurions dire pour quel motif, à moins que ce ne soit pour rendre la plaie plus dangereuse.

On attachait donc déjà une grande importance à la qualité de ces

¹ Collection de M. W. H. Riggs.

fers de lance, destinés, au premier choc, à percer les écus et hauberts, car alors ne portait-on point encore cuirasses, ni pansières, ni corselets d'acier.

Nous avons dit plus haut que les hommes d'armes ne chargeaient point avec le bois sous l'aisselle, comme ils le firent plus tard (voy. fig. 1 et 3). En effet, pour maintenir le bois dans cette position pendant tout le temps que dure une charge, il fallait que cette hampe fût soutenue par un point fixe sur la mamelle droite; autrement il eût vacillé, n'eût porté qu'un coup incertain, facilement dévié, à moins de laisser en arrière du coude une assez grande partie de ce bois pour faire contre-poids, ce qui eût d'autant diminué la longueur de la lance.

On adopta donc au XIV^e siècle, sur les corselets d'acier, qu'alors on portait sur le gambison, un arrêt ou crochet auquel on donna le nom de *faucre* ou *fautre*.

Il est évident que ce crochet ne pouvait être fixé sur le haubert de mailles, qui est souple. Cependant les auteurs du XIII^e siècle mentionnent le faucre, entre autres Rutebeuf. Il s'agit des Jacobins, que notre trouvère n'aime guère :

« Premier ne demanderent c'un pou de repostaille ¹,
 « Atout .i. pou d'estrain ² ou de chaume ou de paille.
 « Le non Dieu sermoient à la povre piétaille ;
 « Mès or n'ont mès que fere d'omme qui à pied aille ³.
 « Tant ont éu deniers et de clers et de lais ⁴,
 « Et d'exécucions ⁵, d'aumosnes et de lais ⁶,
 « Que des basses mesons ont fet si grans palais
 « C'uns hom lance sor fautre i ferait .i. eslais ⁷. »

Il est bien évident qu'ici il s'agit de l'homme d'armes tenant sa lance verticalement sur le fautre; donc le fautre ou faucre ⁸ était alors une poche voisine de l'étrier droit dans laquelle entrait la bouterolle de la lance, afin de n'avoir pas à supporter son poids lorsqu'on chevauchait. Encore fallait-il la maintenir de la main droite, tandis que la gauche tenait les rênes. C'est cette manœuvre

¹ « Qu'un pauvre asile. »

² « De couverture. »

³ « Mais maintenant ils n'ont que faire des gens qui vont à pied. »

⁴ « De laïques. »

⁵ « De donations. »

⁶ « De legs. »

⁷ Des Jacobins, st. VI et VII.

⁸ *Fulerum*.

dont Pierre l'Hermitte n'a pas acquis l'habitude, quand il place sa lance en travers sur ses arçons. Voici encore un passage qui indique que le faucre, au XIII^e siècle, n'était que la poche permettant de maintenir la lance verticalement et lorsqu'on ne chargeait pas :

« Andrones sist armés et galope son frain,
« L'arme droite sor feutre et l'enarme en la main ¹. »

« Antigonus li preus vet par l'estor poignant.
« Lance droite sor feltre et l'escu tint avant ;
« Les langues de l'ensegne vont au vent bauliant ². »

« Aristes de Valestre vet par l'estor plénier
« Et fu mult bien armés sor .i. corant destrier,
« Tieste et col et crepon couvert d'un pale cier ;
« Lance ot roide sor feutre, à loi d'un bon guerrier
« Dont li fiers trance plus en l'auste de pumier ;
« Les langes de l'ensegne fait à l'vent balliier ³. »

« Li vasaus fu armés sor i. ceval isniel ;
« Ses armes li avienent et mult li sient biel ;
« Lance roide sor fautre et l'escu en cantiel ⁴. »

On donnait le nom d'*arestoel*, au XIII^e siècle, au fer de la lance :

« Vés ci ta mort dans l'arestoel
« De ma lance, se ne t'en vas ⁵ ! »

« Que de l'arestoel de la lance
« Me ferriés ja sans dotance ⁶. »

Au XIV^e siècle, tenir la lance sur faucre, s'entend parfois comme charger. Il s'agit d'une mêlée :

« Atant ez vous venu le bon vassal Drogon ;
« Il tint lance sur feutre ot au col le blason ⁷. »

¹ *Li Romans d'Alexandre : Assaut de Tyr*, f^o 20 d.

² *Ibid.*, f^o 20 c.

³ *Ibid.*, f^o 20 d.

⁴ *Ibid.*, *Combat de Perdicas et d'Akin*, f^o 23 b.

⁵ *Li Romans d'Amadas et Ydoine*, vers 6004 et suiv.

⁶ *Ibid.*, vers 6043 et suiv.

⁷ *Hugues Capet*, vers 3858 et suiv.

et aussi comme la tenir verticalement :

« Or s'en vont ly baron, baniere desploiee.
 « Droitement ver le pont ont leur voie acullie,
 « Cescun lance sur foudre ou le hache apointie ;
 « Bien furent .xv. mil tout d'une compaignie ¹. »

Quelques auteurs désignent le bois de la lance par le mot *fraisnin*, *fresnour*, *charmin*, parce que la hampe était souvent faite de bois de frêne ou de charme, lesquels sont roides et légers :

« Li uns envers l'autre baissent le fust fraisnin ;
 « Guischart² feri lo suen parmi le fust charmin ²,
 « Qui l'abali à terre au travers d'un chemin ³. »

Empoigner la lance pour charger, c'était *combrer* le bois :

« Et Lambert a une lance combrée ;
 « Fer i ont bon, dont la pointe est quarrée ⁴. »

La lance quarrée est celle dont le fer est à section quadrangulaire :

« Mult est chascun preuz et vassals
 « Et fierent des lances quarrées,
 « Si qu'eles sont outre passées
 « Parmi les escutz, et les fers
 « Hurtent as piz sur les haubers ⁵. »

Vers le milieu du XIV^e siècle, les fers des lances s'allongent et sont plus fortement fixés à la hampe. Alors on commençait à adopter les plates, c'est-à-dire les pièces d'armures d'acier, posées sur le haubert; brassards, spallières, grèves; puis bientôt les pansières et dossières. Tant que l'homme d'armes n'avait été vêtu que du haubert de mailles, le choc direct d'un fer court suffisait pour blesser grièvement le cavalier, ou tout au moins le désarçonner; mais quand des plates d'acier furent ajoutées à l'adoubement de mailles, si le fer de la lance rencontrait une de ces défenses, il glissait, se faussait, ou s'échappait du bois. On fabriqua donc des fers de lance en forme de dague, avec forte douille ou solide attache. Ainsi ce fer long, aigu, bien fixé au bois, pénétrait entre les plates.

¹ *Hugues Capet*, vers 3039 et suiv.

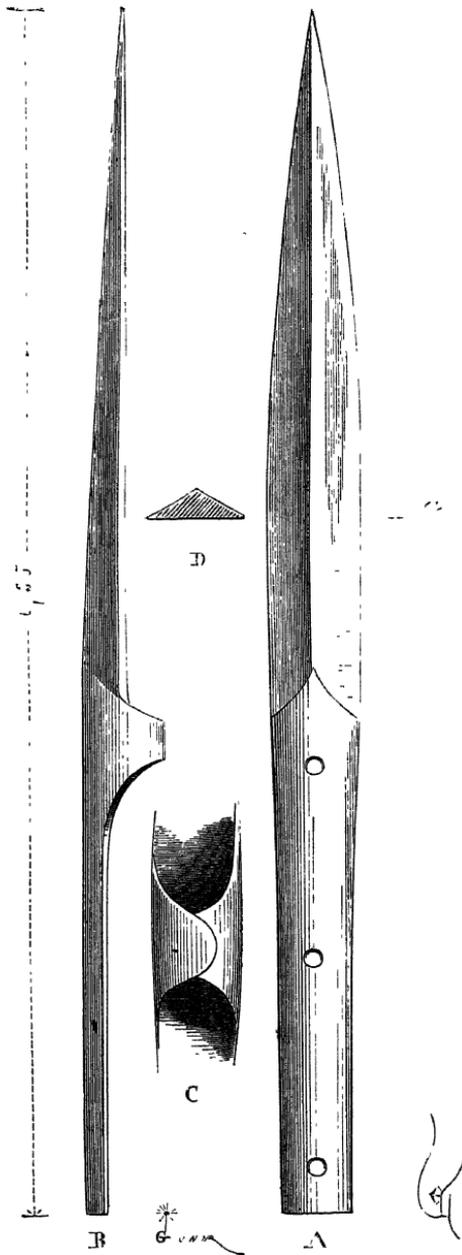
² « De charme. »

³ *Li Romans de Foulque de Candie* (XIII^e siècle).

⁴ *Li Romans d'Aubery le Bourgoing*, collect. des poètes de la Champagne, recueilli par M. Tarbé.

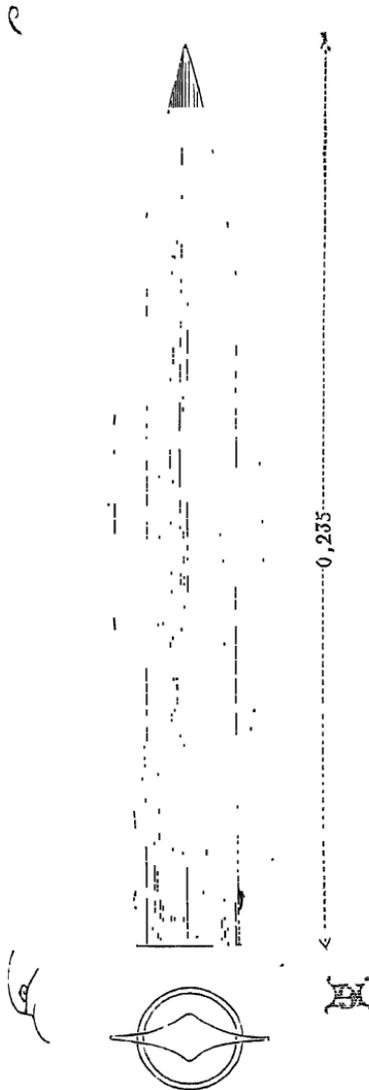
⁵ *Mérugis de Portlesguez*, publ. par H. Michelant, p. 128 (fin du XIII^e siècle).

8



La figure 8 donne un de ces fers de lance du milieu du xiv^e siècle.

En A, ce fer est présenté de face; en B, sur son tranchant. Il n'est point fixé au bois par une douille complète, mais par une bande

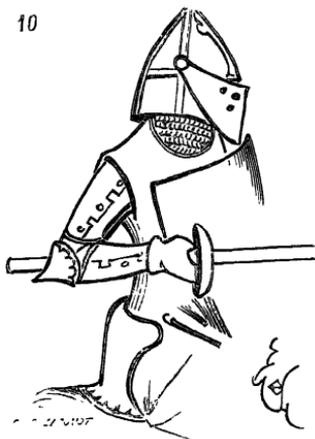


dans le prolongement de la lame, bande qui enserre l'extrémité de la hampe au moyen de deux oreillons recourbés l'un sur l'autre

(voy. en C). En D, est tracée la section de la lame sur *a*. Celle-ci est plate d'un côté et nervée de l'autre ¹.

La figure 9 montre un fer de lance de la même époque, mais possédant une forte douille complète ².

Une goupille retenait en outre cette douille au bois. Cette dernière pièce est fort belle.



On donnait alors à ces fers, et par suite à la lance, le nom de *glaive*, et Froissart emploie souvent ce mot.

Avec le corselet d'acier, le faucres propre à tenir la lance en arrêt était adopté. Ces premiers faucres sont de formes très-diverses et fabriqués suivant le goût de chacun.

Les uns ne sont qu'un support destiné à porter la lance; d'autres affectent la forme d'un petit crochet auquel on fixait la courroie qui était habituellement enroulée autour du bois au-dessus de la prise. Ce ne fut que vers la seconde moitié du xv^e siècle qu'on adopta, pour les joutes principalement, ces faucres compliqués et à ressort qu'on ne voit guère fixés aux corselets de guerre. Dans les combats, on n'avait pas le loisir de demander à l'écuyer de disposer la lance sur ces pièces de fer, car le cavalier ne pouvait lui-même faire cette manœuvre. Il faut donc considérer les faucres compliqués à ressorts comme appartenant à des armures de joute et non à des armures de guerre.

¹ Musée d'artillerie de Paris. Notre gravure est à moitié de l'exécution.

² Musée d'artillerie de Paris.

Ce fut aussi vers la fin du XIII^e siècle que l'on adopta les rondelles, gardes d'acier passées dans la hampe et qui garantissaient les mains de l'homme d'armes (fig. 10¹). Ces rondelles paraissent avoir d'abord été plates ou convexes; plus tard elles sont faites en forme de pavillon de trompette (fig. 11²).



Ici l'écuyer présente la lance à son maître qui va combattre. En effet, c'était ordinairement l'écuyer qui portait la lance et l'écu de l'homme d'armes. Celui-ci ne les prenait qu'au moment de charger (fig. 12³), et cet usage persista jusqu'à la fin du XV^e siècle.

Si le fer de la lance s'allongeait au XIV^e siècle et affectait la forme d'une dague, le bois prenait aussi plus de longueur; ce que permettait le faucre, puisque alors, en chargeant, la main n'avait plus qu'à diriger ce bois porté par ce support.

La lance du XIV^e siècle atteint, à la fin du XIV^e siècle, une longueur de 5 mètres de bout en bout. Le faucre permettait aussi de mettre exactement la lance en arrêt sous l'aisselle, le bras plié, la main sous l'épaule. Il eût été impossible à l'homme le plus robuste de tenir un bois de 5 mètres de longueur dans cette position pen-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Roumans d'Alexandre*, français (premières années du XIV^e siècle).

² Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français, grandes vignettes de facture italienne (1360 environ).

³ Manusc. Biblioth. nation., *Tristan*, français (1260 environ).

dant une minute, sans le secours de ce support fixé au corselet d'acier, support qui se trouvait en avant de la main, derrière la garde circulaire. Mais le choc imprimait un mouvement de recul si

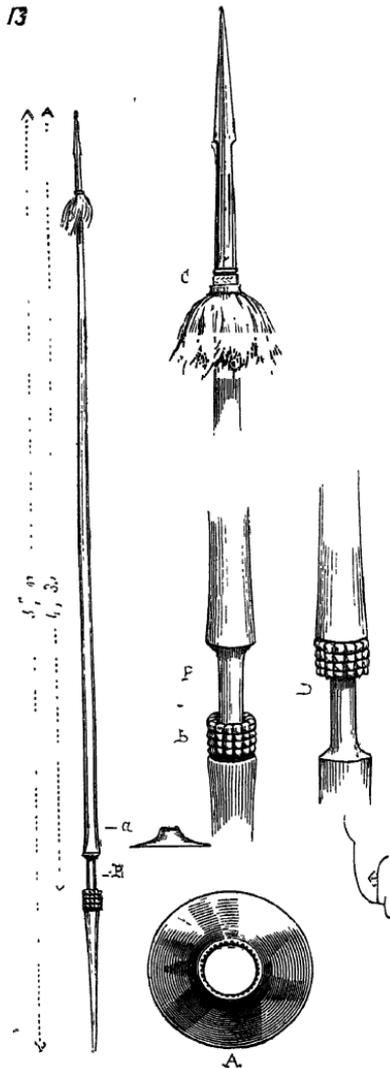
12



prononcé au bois, que la main n'eût pu arrêter ce mouvement, ou que le contre-coup eût pu luxer l'épaule. On avisa donc. D'abord on fit une prise ou poignée P à la hampe (fig. 13), et cette poignée fut garnie d'un collier de billettes d'acier B, qui, lorsqu'on mettait la lance sur le faucré, était repoussé en D. Ce collier de billettes, auquel on donna le nom de *grappe*, était destiné à empêcher le bois de glisser dans la main au moment du choc, en reportant l'effort sur le faucré lui-même, et par conséquent sur le haut du torse. Pour obtenir ce résultat, au xv^e siècle, le faucré était garni de bois tendre ou de plomb; les pointes des billettes d'acier s'imprimaient dans cette doublure, et ainsi le bois faisait corps avec ce faucré¹.

¹ Voyez, à ce sujet, les notes 58, 59, 60, 61, 62 et 63, jointes à la publication de M. R. de Belleval, *Du costume militaire des Français en 1446*, d'après deux manuscrits anonymes, l'un de la Biblioth. nation., et l'autre appartenant à l'auteur.

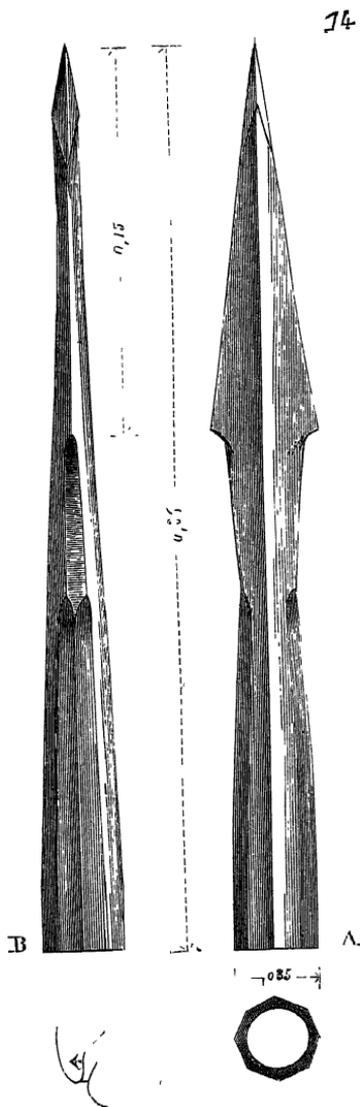
Sur cette même figure, nous avons indiqué : la rondelle A ou garde, qu'on enfilait sur la hampe et qui s'arrêtait en *a*, au-dessus de



l'aile ou renflement qui formait le point de départ de la flèche de la lance, comprise entre la prise et le fer; la houpe de laine ou de soie qui accompagnait d'ordinaire la douille du fer en C.

Les fers de lance du xv^e siècle sont souvent d'une fabrication

excellente. M. W. H. Riggs en possède un qui est d'une rare perfection. Nous le donnons (fig. 14) au tiers de l'exécution, en A sur



son plat, en B sur son tranchant. La douille se compose d'un prisme octogone légèrement renflé. Deux des angles opposés de l'octogone forment le nerf du fer ; quatre faces forment les plats de ce glaive et

13

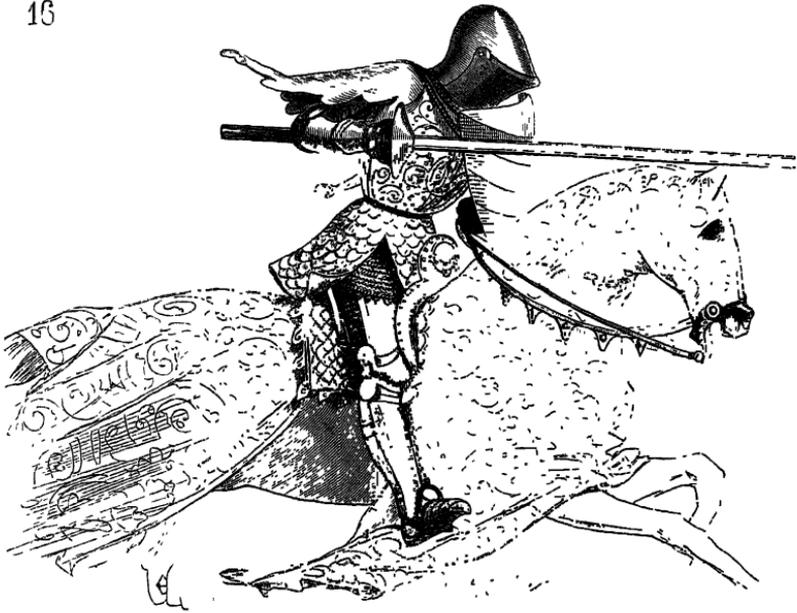


quatre s'amortissent par des congés. La pointe est renforcée comme

le sont certaines dagues, au moyen de plans qui coupent ceux des faces. Il est difficile de trouver une forme qui soit plus exactement appropriée à l'objet.

Habituellement alors, au xv^e siècle, les bois des lances étaient peints et dorés, surtout s'ils portaient bannière. Mais il était rare que les porte-bannière fissent usage de la lance. Ils devaient, pendant une action, tenir le bois haut, près du seigneur, afin de servir de point de ralliement (fig. 15¹). Ces bois n'étaient point garnis de rondelles de garde et n'avaient point de prise.

15

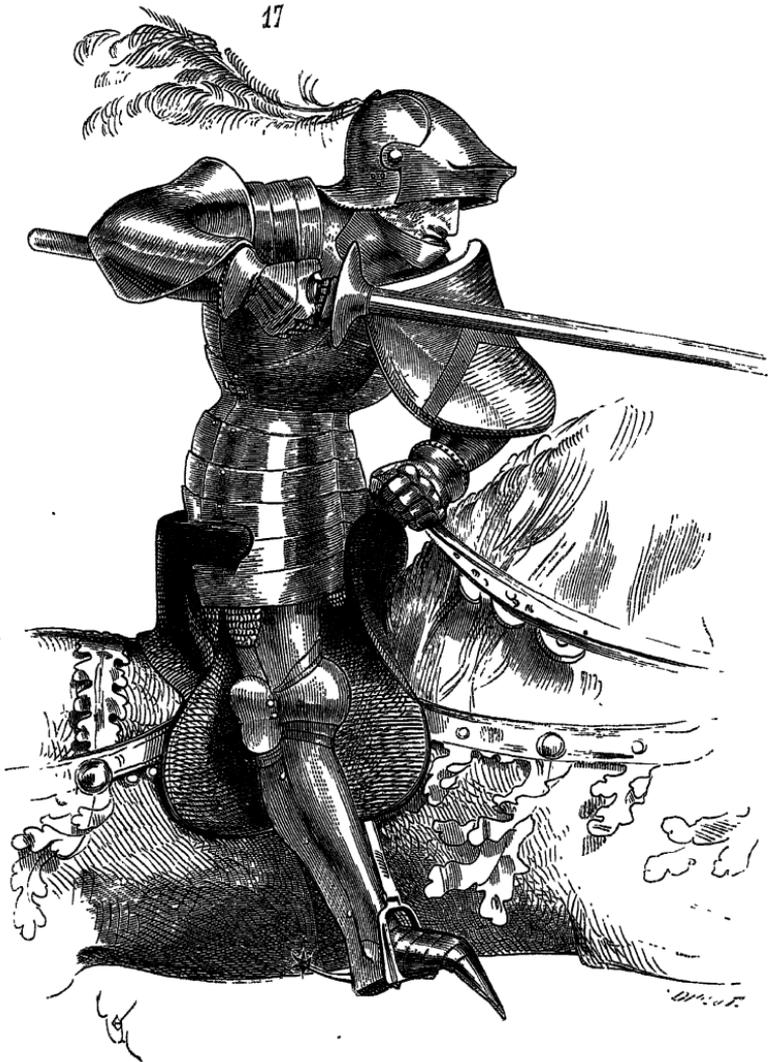


Pour charger avec la lance de la fin du xiv^e siècle, l'homme d'armes se dressait sur ses étriers, s'arc-boutait sur le haut du troussequin de la selle, penchait le corps en avant et pliait fortement le bras droit. S'il chargeait avec la lance de combat moyenne, pour laquelle le faucré n'était pas nécessaire, le *pied*, c'est-à-dire la partie inférieure de la lance au-dessous de la prise, était maintenu en bascule par l'arrière-bras (fig. 16²). Plus tard, lorsque l'on combattit avec la longue lance, c'est-à-dire vers 1400, il fallait plier plus fortement

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Girart de Nevers*, français (milieu du xv^e siècle).

² Manuser. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, livr. II, français (1390 environ).

le bras, amener le pied du bois sous l'aisselle, et se servir alors du faucré (fig. 17¹). Alors la position du corps était plus arquée, for-



mant une courbe, et non un angle, à la hauteur des hanches, parce qu'il fallait plus d'assiette au séant pour porter le poids de la lance.

L'armure était bien faite pour cette gymnastique. Les flancars

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Livre de Guyron le Courtois*, français (1400 env.)

étaient longs et peu flexibles; le bras droit fortement armé de spallières à lames et d'un grand garde-bras; l'écu court, large et concave dans le sens de sa longueur; les quartiers de la seile bas, pour que les genoux pussent les bien serrer.

Cette époque est l'apogée du combat à lance à outrance, dans lequel excellait la gendarmerie française; ce qui d'ailleurs ne lui fut guère profitable, ainsi que nous en fîmes la triste expérience dans les batailles de Poitiers et d'Azincourt. Peu d'hommes d'armes étaient en état de se bien servir de ces longues lances et quand une charge n'avait point housculé l'ennemi au premier choc, ces longs bois, qu'il était difficile de relever dans une mêlée, étaient un embarras pour les cavaliers. La confusion se mettait dans les escadrons, et les fantassins avaient bientôt raison de ces hommes de fer embarrassés dans leurs harnois.

Quand les hommes d'armes étaient contraints de combattre à pied, ils raccourcissaient le bois de leurs lances, afin de se servir de cette arme comme d'une pertuisane. La chevalerie française avait appris à ses dépens, en 1361, qu'une troupe de fantassins ainsi armés ne pouvait être entamée par la cavalerie. A la bataille de Brignais, les Tard-venus, au nombre de seize mille, avaient défait l'armée de Jacques de Bourbon, qui ne comptait pas moins de douze mille combattants bien équipés. Les Tard-venus, ainsi que le rapporte Froissart, s'étaient retranchés au nombre de cinq à six mille sur une colline et avaient masqué leur plus grosse troupe derrière un pli de terrain. Quand les batailles de Jacques de Bourbon s'approchèrent pour gravir les pentes de cette colline, elles furent si bien reçues à coups de pierres, que le désordre se mit dans les rangs. Alors la réserve des Tard-venus donna sur les flancs de la cavalerie française et la détruisit entièrement. « Ainsi que messire Jacques
 « de Bourbon et les autres seigneurs, bannieres et pennons devant
 « eulx, approchoient et costioient celle montagne, les plus nices et
 « les pis armés des compagnies les affouloient; car ils jetoient si
 « ouniement et si roidement ces pierres et ces cailloux sur ces gens
 « d'armes qu'il n'y avoit ni si hardi ni si bien armé qui ne les res-
 « soignast. Et quant ils les eurent tenus en ccel estat et bien battus
 « une grand'espace, leur grosse bataille fraische et nouvelle vint
 « autour d'icelle montagne, et trouverent une autre voie, et estoient
 « aussi drus et aussi serrés comme une brouisse ¹, et avoient leurs
 « lances toutes recoupées à la mesure de six pieds ou environ; et

¹ Broussaille.

« puis s'en vinrent en cel état de grand'volonté, en escrant tous
« d'une voix : Saint George ! ferir en ces François¹..... »

Le souvenir de cette défaite d'une belle armée de gens d'armes par des routiers avait laissé dans la noblesse française une profonde impression, aussi essaya-t-elle d'employer la même tactique ; ce qui ne lui réussit guère.

A la bataille d'Azincourt, les hommes d'armes du front et du corps de bataille se mirent tous à pieds et raccourcirent leurs lances de moitié². Ils étaient dans la boue jusqu'aux chevilles et n'en avaient pas moins gardé leurs lourdes armures. « Les seuls cavaliers que
« l'on remarquât dans l'armée étaient les deux ailes de l'avant-
« garde et les hommes d'armes de l'arrière-garde³. » Ces troupes, chargeant sur un terrain détrem্পé, ne furent d'aucun secours.

Si la cavalerie raccourcissait ses lances pour combattre à pied en certaines circonstances, les hommes d'armes se servaient aussi, vers le commencement du xv^e siècle, de vouges et de lances courtes (*dardes*), pour combattre à pied, s'emparer d'un retranchement ou monter à l'assaut. Il y eut une escrime particulière pour cette arme qui fut pratiquée dans la chevalerie jusqu'à la fin du xv^e siècle.

La figure 18⁴ représente un homme d'armes de 1420 environ, revêtu d'un hoqueton de peau lacé par derrière, à jupe et manches piquées. Sa tête est couverte d'un bacinet avec camail de mailles, et à sa main droite est une lance courte pour combattre à pied.

Les fers de ces lances courtes, ou dardes, étaient habituellement à section quadrangulaire. La figure 19 présente un de ces fers moitié de l'exécution⁵. En *a*, est tracée sa section ; il est maintenu au bois par deux branches et deux goupilles. Souvent de petits bourrelets d'os fixés à la hampe donnaient plus de prise aux mains (voy. fig. 18).

La cavalerie chargeait sur un seul rang, parce que, ainsi que le remarque le général Susane⁶, un chevalier n'eût souffert d'être masqué, et parce que le coup de lance ne pouvait avoir d'effet que sur un seul front. Derrière chevauchaient les écuyers, dont la fonction principale était de secourir leurs maîtres et de leur fournir de nouvelles armes ; puis venaient les coutilliers, chargés d'achever les blessés ou de les rançonner.

¹ *Chron. de Froissart*, livr. I, chap. CXLV.

² *Chron. de Saint-Remi*, chap. 62.

³ *Azincourt*, par R. de Belleval

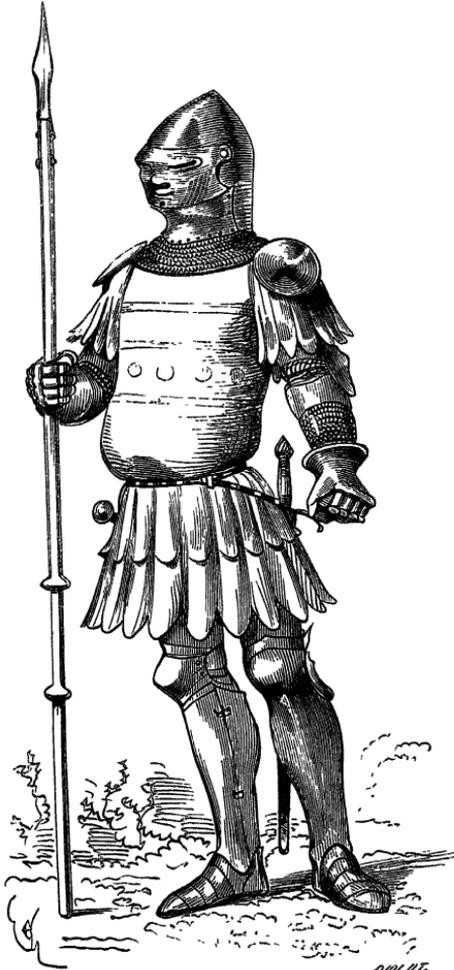
⁴ *Tite-Live*, français, biblioth. de la ville de Troyes (commenc. du xv^e siècle).

⁵ Musée des fouilles de Pierrefonds (xv^e siècle).

⁶ *Histoire de la cavalerie*, t. 1^{er}, p. 15.

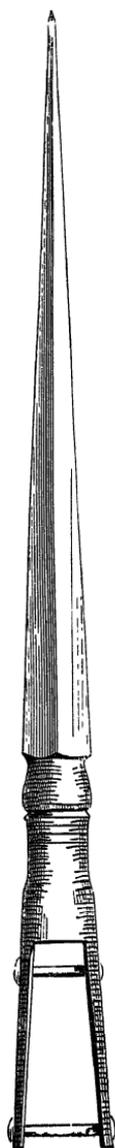
Cet ordre de combat était défectueux, en ce que la troupe d'élite donnant la première, si elle ne parvenait pas à enfoncer l'ennemi au premier choc, ou si le désordre se mettait dans ses rangs, elle ne pouvait être efficacement soutenue.

18



Quand les gens attachés à chaque lance voyaient leurs maîtres désarçonnés ou obligés de se mettre au retour, ils ne pouvaient que les secourir, sans reprendre l'offensive. Souvent même étaient-ils les premiers à fuir, quand l'affaire tournait mal. Car, comme le re-

marque le maréchal de Montluc, très-justement, les déroutes commencent toujours par la queue.



19



Charles VII, ou plutôt le connétable de Richemont, parvint à mettre quelque apparence d'ordre dans la cavalerie féodale. Il orga-

nisa les premières compagnies régulières de gens d'armes au nombre de quinze. « Alors il fut ordonné, tant par le Roy comme « par les dessus dits du Conseil, qu'il y auroit quinze capitaines, « lesquels auroient chascun soubz eux cent lances, et que chascune « lance seroit comptée à gages pour six personnes, dont les trois « seroient archers, le quatrième coutillier, avec l'homme d'armes et « son page (écuyer) ¹. » On donnait à ce groupe de six combattants, dont deux à cheval, le nom de *lance fournie*.

En 1453, une lance fournie coûtait vingt sous tournois par mois, ainsi que l'indique la quittance suivante datée du 13 avril de cette année : « Je Odet d'Aidye, escuier, cappitaine de Saint Sauveur le « Viconte, ayant la charge de vingt lances fournies, logées par l'or- « donnance du Roy nostre sire au lieu de Saint Sauveur, confesse « avoir receu de Massé de Launoy, receveur général des finances du dit « seigneur ès pays et duchié de Normandie, et par lui commis à faire « le paiement des gens de guerre establiz à la garde du dit pays, la « somme de soixante livres tournoys, pour mon estat de cappitaine « des dictes vingt lances, d'un quartier d'an finissant le derrain jour « de mars derrain passé, qui est au feur de vingt sous tournoys pour « chascune lance fournie par moys... Le XIII^e jour d'avril, l'an mil « cccc cinquante troys après Pasques. ODET D'AYDIE ². »

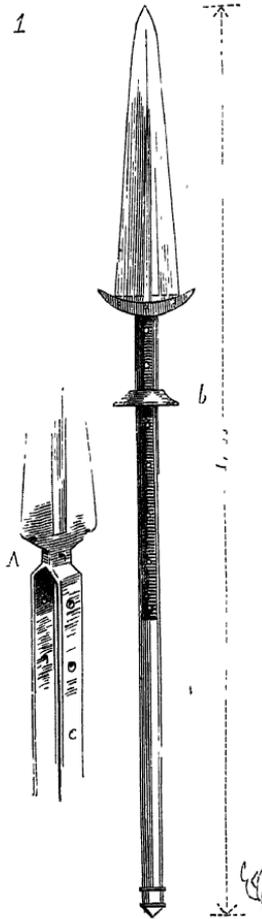
Le rôle de la lance finit avec le milieu du xv^e siècle dans les combats. Cette arme est remplacée par le pistolet pendant les guerres de religion de la fin de ce siècle. Déjà vers les dernières années du xv^e siècle, peu d'hommes d'armes étaient en état de coucher le bois, et les hommes de guerre de ce temps s'en plaignent amèrement. « Une chose voy-je, que nous perdons fort l'usage de « nos lances, soit à faute de bons chevaux, dont il semble que la race « se perde, ou pour n'y être pas si propres que nos prédécesseurs; « et voy bien que nous les laissons (les lances) pour prendre les pis- « tolles (pistolets) des Allemans; aussi avec ces armes peut-on mieux « combattre en host qu'avec lances, car si on ne combat en haye, « les lanciers s'embarassent plus, et le combat en haye n'est pas si « assuré qu'en host ³. » On voit que de ce temps les Allemans nous avaient devancés dans l'application des armes à feu à la cavalerie, et qu'ils avaient quitté la lance pour prendre le grand pistolet d'arçon du xvi^e siècle.

¹ *Hist. de Charles VII*, de Mathieu de Coucy.

² Biblioth. nation., Cabinet des titres, 1^{re} série des originaux, au mot *Aydie* (voyez *Hist. du château de Saint-Sauveur le Viconte*, par L. Delisle).

³ *Commentaires de Montluc*, liv. VII,

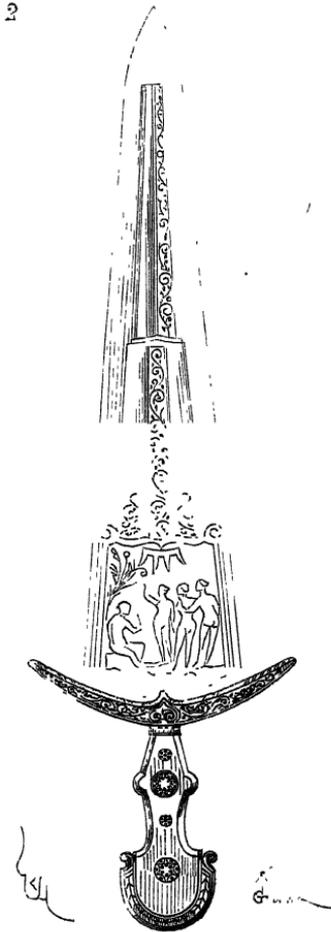
LANGUE-DE-BŒUF, s. f. On donne ce nom, depuis le xv^e siècle, à une arme de chasse, à lame courtè, très-large au talon, effilée à la pointe, à deux tranchants, avec une ou plusieurs cannelures, parfois évidées, emmanchée dans une poignée courte avec garde con-



vexe du côté de la lame. Mais, pendant le xv^e siècle, la langue-de-bœuf était une arme de guerre : « Item, y use len encores dune
« autre maniere de genz armez seulement de haubergeons, sallade,
« gantellez et harnoyz de jambe; lesquel portent volontiers en leur
« main une faczon de dardres qui ont le fer large, que len appelle
« langue de bœuf, et les appelle len couïtilleux ¹. »

¹ *Du costume militaire des Français en 1446*, anonyme, édit. par R. de Belleval.

Cette arme de guerre était une façon de vouge ou de pertuisane avec un manche assez court, qui, entre les mains des couilliers, permettait de blesser les hommes d'armes ou de les achever, lorsqu'ils étaient à terre, en passant entre les plates.



La figure 1 donne une de ces langues-de-bœuf. En A, est tracé l'emmanchement de la lame au moyen de deux branches rivées sur la hampe, laquelle était munie d'une rondelle. Le talon de la lame recevait, en outre, une garde faite de deux morceaux d'os ou de

cuivre. Ces lames larges étaient extrêmement minces et flexibles, pour pouvoir pénétrer entre les plates.

Nous reproduisons (fig. 2¹) une des langues-de-bœuf du xvi^e siècle, armes de luxe et habituellement damasquinées, gravées ou évidées sur la lame, avec manche d'ivoire incrusté et belle garniture. Nous le répétons, ce n'était pas là une arme de guerre, mais de chasse. La plupart de ces belles langues-de-bœuf étaient fabriquées en Italie, notamment à Venise et à Vérone.

Il est certain que la langue-de-bœuf (arme de guerre) était emmanchée au bout d'un bâton : « Ung baston appelé javeline ou langue de bœuf². » Et encore : « Icellui Perrinet s'en ala en la ville de Hebonnières à tout une guisarme où langue de beuf³. »

Les fourreaux des langues-de-bœuf du xvi^e siècle, ordinairement de cuir bouilli richement orné, contiennent aussi un petit couteau et quelquefois un poinçon.



MAILLE, s. f. (*mele*).

« Des haubers è des broignes, mainte mele faussée⁴. »

Les hauberts étaient faits de mailles d'acier prises les unes dans les autres (voy. HAUBERT). Les broignes étaient des vêtements de peau ou d'étoffe sur lesquels on cousait des maillons rapprochés (voy. BROIGNE). Vers le commencement du xv^e siècle, on termina souvent les jupons et camails de mailles d'acier par un ou plusieurs rangs de mailles de laiton, en façon de bordure. (Voyez, pour la fabrication des différentes mailles, l'article HAUBERT.)

MANCHE, s. f. Il est fréquemment question, dans les romans, depuis le xii^e siècle, de manches que les chevaliers portaient au combat et dans les tournois. Ces manches d'étoffe longues, traînant jusqu'à terre, étaient données au chevalier par sa dame :

¹ Ancien musée des armes de Pierrefonds.

² Du Cange, *Gloss.*, LINGUA BOVIS.

³ Cité par du Cange.

⁴ *Roman de Rou*, vers 4044.

« Voit Amaufrois , s'a la coulor changie ;
 « Piesa li a donné sa druerie,
 « Et par amors out sa manche envoïe ¹. »

Cette manche — car les dames donnaient habituellement une manche et non une paire de manches — était portée à l'un des bras. C'était une sorte de longue écharpe brodée, attachée sur l'épaule et qui tombait jusqu'à terre. Voici une description pittoresque extraite du *Roman de Foulque de Candie*. C'est à la suite d'une bataille pendant laquelle le héros s'est bravement comporté :

« De la bataille de fait Guillaume liéz :
 « Sarrazins a desconfit et chaciés.
 « Bertran apele : — Biax niès, or sui haitiés.
 « Le chans est nostre : Dex en soit graciés !
 « Nos anemis avons melt domagiés.
 « Prudoms est Foulque ; molt s'i est bien aidiés.
 « Mien esciantre del roi nos a vengiés.
 « Ou il est molt navrés, ou mélaigniés,
 « Quar de ses homs le duel cet renforciés.
 « Et lors vint Fouques par le champ eslessiés.
 « Sist sur Rufin ², bien fut apparilliés
 « Ferrans obscurs, les crins longs et delgiez.
 « Assez fu biax et de tonté preisiés.
 « La teste ot maigre et les costés turchiés.
 « Et le vallez fu de joie affichié :
 « De sos helme fu tains et camoissiés.
 « S'ot une manche de cendal dus qu'as piés,
 « Tote sauglante ; et ses brans fu oschiés.
 « Les jambes droites, les pieds volz et ploiés.
 « Tex .M. s'escargent, qui ont le chief dréciés.
 « Dist l'un à l'autre : — Tiébaüt est essiliés ! ³ »

Foulque porte donc une manche dans la bataille.

Plus loin, le Povre-Véu, le second héros du roman, et qui se convertit à la foi chrétienne, est montré aussi le bras orné d'une manche :

« Li converti en la presse repere :
 « Sus le voir sist li enfés débonnaire :
 « Porte penon et une manche vaïre
 « D'un cendal d'Andre, qui reluist et esclaire. »

Cet usage de porter une manche au bras fut maintenu jusqu'au xv^e siècle. Dans la chronique de J. de Lalain ⁴ on lit ce passage. Il

¹ *Gaydon*, vers 8250 et suiv. (xiii^e siècle).

² C'est le nom de son cheval.

³ *Roman de Foulque de Candie*, par Herbert Leduc de Dammariau.

⁴ Par George Chastelain, chap. xviii.

s'agit des apprêts d'une joute : « Or vint le jour, qui moult estoit
 « désiré de Jacquet de Lalain, que sur toutes choses il avoit mis
 « peine et fait grande diligence que ses besognes fussent prestes,
 « comme elles furent : car il avoit gens, nobles hommes et serviteurs,
 « experts et usités à ce savoir faire. Si se fit armer et ordonner; son
 « destrier roüan fut tiré hors de l'estable tout housé d'orfèvrerie



« moult riche. Et quant est de son heaume, il avoit au-dessus une
 « tres-riche guimpe, toute bordée et garnie de perles, à franges
 « d'or battans jusques en terre, laquelle lui avoit esté envoyée par
 « l'une des deux dames. Et dessus son senestre bras, avoit une
 « moult riche manche, où par dessus avoit grand foison de perles
 « et pierres que la seconde dame lui avoit envoyé par un sien mes-
 « sager secret. »

La figure 1 montre un chevalier portant une de ces manches honorables ¹, chargeant la lance baissée.

¹ Targe peinte du musée d'artillerie de Paris (xiv^e siècle).

MANICLE, s. f. Gantelet, ou plutôt garde du gantelet (voyez cet article).

MANTEL, s. m. Le manteau était porté par les gens de guerre



sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, et ce manteau ne différait

pas du vêtement civil (voy. l'article MANTEAU, partie des VÊTEMENTS). Il est parfois question de manteaux (mantiax) dans les chansons de geste du XII^e et du XIII^e siècle, dont s'affublent les hommes d'armes, mais il ne semble pas non plus que ces vêtements affectassent une forme spéciale.

Par-dessus le haubert et la cotte on passait le manteau ou le pellicon pour se garantir du froid ou de la pluie. Les piétons portaient aussi le tabar, la gonelle, sur leur équipement. Pendant le XV^e siècle, on voit les gens de pied, qui alors commençaient à acquérir une valeur, revêtus de grands manteaux ronds dans les campements et lorsqu'ils sont posés en sentinelle (fig. 1¹). Quelquefois même ces manteaux sont garnis d'un capuchon assez ample pour pouvoir couvrir entièrement la salade. Ces vêtements sont faits d'une étoffe de laine foncée et devaient être fort communs.

On donnait aussi le nom de *manteau d'armes* à une sorte de demi-dalmatique très-courte que l'on passait sur l'armure et qui ne descendait que jusqu'au milieu des reins (fig. 2²). Ce manteau, fait de brocart d'or et de soie, à la façon des velours de Venise, était destiné à préserver le dos des coups de revers. Il était doublé et bordé de fourrures ou de peluche de soie verte. Le colletin de mailles se posait par-dessus.

Le cavalier porte un surcot de velours bleu bordé de gris, des spallières d'étoffe d'or rembourrées, avec brassards d'acier. Il est coiffé d'une salade, et les jambes sont habillées de fer. Ce manteau, par devant, était attaché sous le colletin de mailles. Le harnois du cheval est rouge, avec bossettes de fer doré, qui composent une garniture de poitrail et une croupière. Le surcot de velours était doublé de lames d'acier, en manière de brigantine.

On donnait aussi, à la fin du XV^e siècle et pendant le XVI^e, le nom de *manteau d'armes* à une doublure de fer que l'on posait en guise d'écu sur le plastron, et qui couvrait toute la partie gauche entre le cou, l'épaule et la poitrine. Ces manteaux d'armes sont treillisés d'acier pour arrêter le fer de la lance. Ces doublures étaient adoptées pour les joutes, jamais en guerre.

Nous n'avons pas à parler ici des manteaux de cérémonie qu'on posait sur l'armure pendant certaines solennités.

MARTEAU, s. m. (*maillet, mail, plommée*). Le marteau d'armes commence à être employé dans les armées occidentales vers le

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Froissart*, t. III (1440 environ).

² Manuser. Biblioth. nation., *Girart de Nevers*, français (1450 environ).

2



MANTEL D'ARMES (xv^e siècle).

milieu du XIII^e siècle. Il est évident qu'avant cette époque on se servait de plommées, de masses, de marteaux dans les combats, mais ces armes ne paraissent pas avoir été habituellement admises à la guerre. L'homme d'armes comptait sur sa lance et son épée. Quant aux piétons, indépendamment de l'arc et de l'arbalète, ils portaient des couteaux, des faucharts, des épieux, des masses, de grandes dagues, à leur volonté. L'idée d'emmancher une masse de métal au bout d'un long bâton pour combattre les hommes d'armes couverts de vêtements de mailles est trop naturelle pour qu'elle n'ait pas été adoptée dès une époque reculée. Cependant il n'est guère question de ces sortes d'armes offensives avant la fin du XIII^e siècle. Les gens des communes appelés à la guerre n'étaient armés que de faucharts, de guisarmes, de couteaux, d'arcs et d'arbalètes.

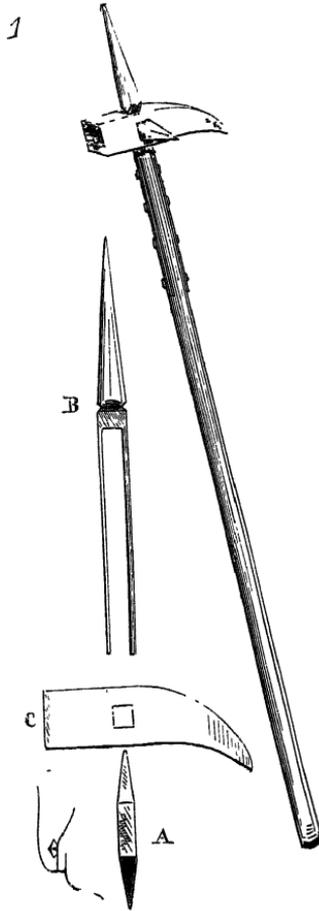
Il y avait, pendant les XII^e et XIII^e siècles, quelques conventions entre les belligérants, qui faisaient exclure certaines armes. La féodalité seule réglait ces conditions, et ne mettait pas entre les mains des vilains les armes qui eussent été trop dangereuses pour les hommes d'armes. Aussi sont-ce les communes qui adoptent d'abord les godendacs, les plommées, les maillets, les fléaux; toutes armes offensives mal vues par la noblesse. Mais il fallait bien un jour avoir recours à ces troupes levées par les villes : c'était un appoint qu'on ne pouvait négliger. Ces troupes se présentaient au combat avec les armes qu'elles façonnaient, grands faucharts, vouges, plommées, maillets.

La chevalerie adopta dès lors les plates pour résister aux coups de ces vilains, comme plus tard elle doubla ses armures de fer en face de l'artillerie naissante. Les heaumes d'acier, les ailettes et arrières-bras de fer suffisaient pour préserver l'homme d'armes des coups de masses et de haches d'armes portées par la cavalerie. Ces appendices ne pouvaient résister aux coups des grands marteaux portés sur les reins et les cuisses de l'homme d'armes. L'adoubement de fer fut peu à peu complété. Ce n'est donc que vers le milieu du XIV^e siècle que le grand marteau d'acier du fantassin est réellement une arme de guerre.

La figure 1¹ présente un de ces marteaux dits *picois*. Il se compose d'une masse de fer C à section carrée, terminée d'un côté par un bec. La masse est traversée horizontalement par une clavette A, à deux pointes saillantes latéralement. Une pointe B (la dague), munie de deux branches, traverse verticalement la masse,

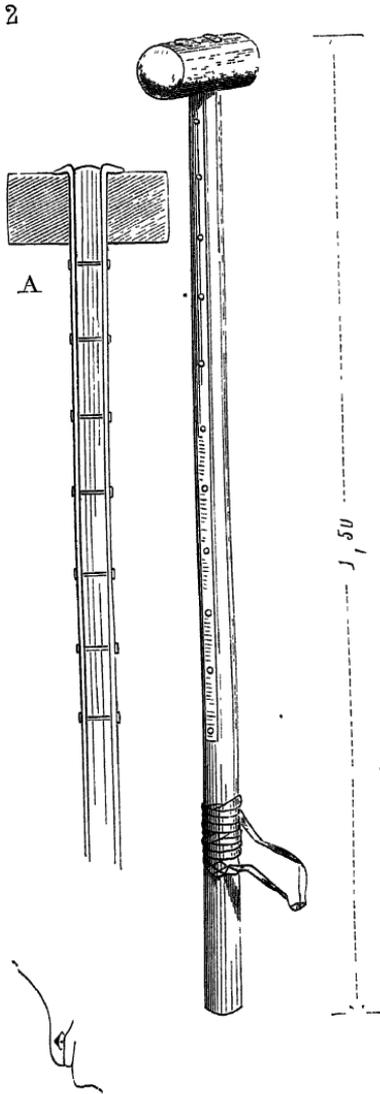
¹ Manuser. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français, n° 259 (1350 environ).

enserre la clavette et est rivée sur les deux côtés du manche. Cette arme était donc emmanchée de la façon la plus solide, et pouvait fournir de terribles coups, soit d'estoc, soit de volée. Le manche avait de trois à quatre pieds de longueur.



On sait la sédition des Parisiens en 1381, et comment les émeutiers de cette époque furent surnommés *Mailloins*, parce qu'ils s'étaient emparés de maillets de plomb déposés à l'hôtel de ville, pour assommer les receveurs et fermiers des tailles. Ces terribles Mailloins furent les maîtres de Paris pendant quelques semaines.

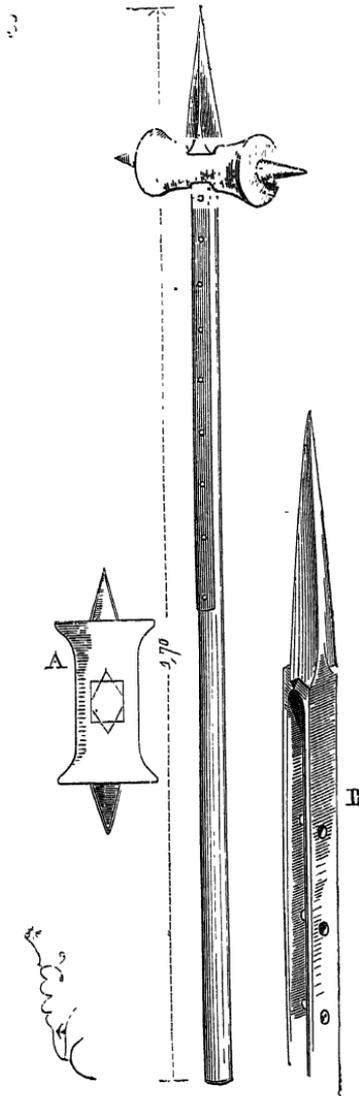
Ces maillets de plomb (fig. 2¹) se composaient d'un cylindre de ce



métal, emmanché au bout d'un long bâton, au moyen de deux éclisses de fer (voy. en A). Il est évident que c'était une arme ex-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français, n° 30 (1395 environ).

cellente pour assommer les gens, mais qu'à la guerre ces masses de plomb devaient être promptement déformées.



On perfectionna bientôt ce marteau, qui conserva ses vieux noms de maillet et de plommée, parce qu'en effet il était encore composé en partie de plomb (fig. 3¹). La masse principale était coulée en

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Froissart* (1440 environ).

plomb, avec deux pointes de fer à chaque extrémité du cylindre. Cette masse était percée d'un trou carré (voy. en A), à travers lequel pas-

4



saient les branches B soudées à une dague de fer. Ces branches étaient rivées au manche de bois, à section carrée à la partie supérieure.

Il est entendu que ces armes n'étaient portées que par les gens de pied.

La figure 4¹ donne une autre forme de plommée fabriquée d'après

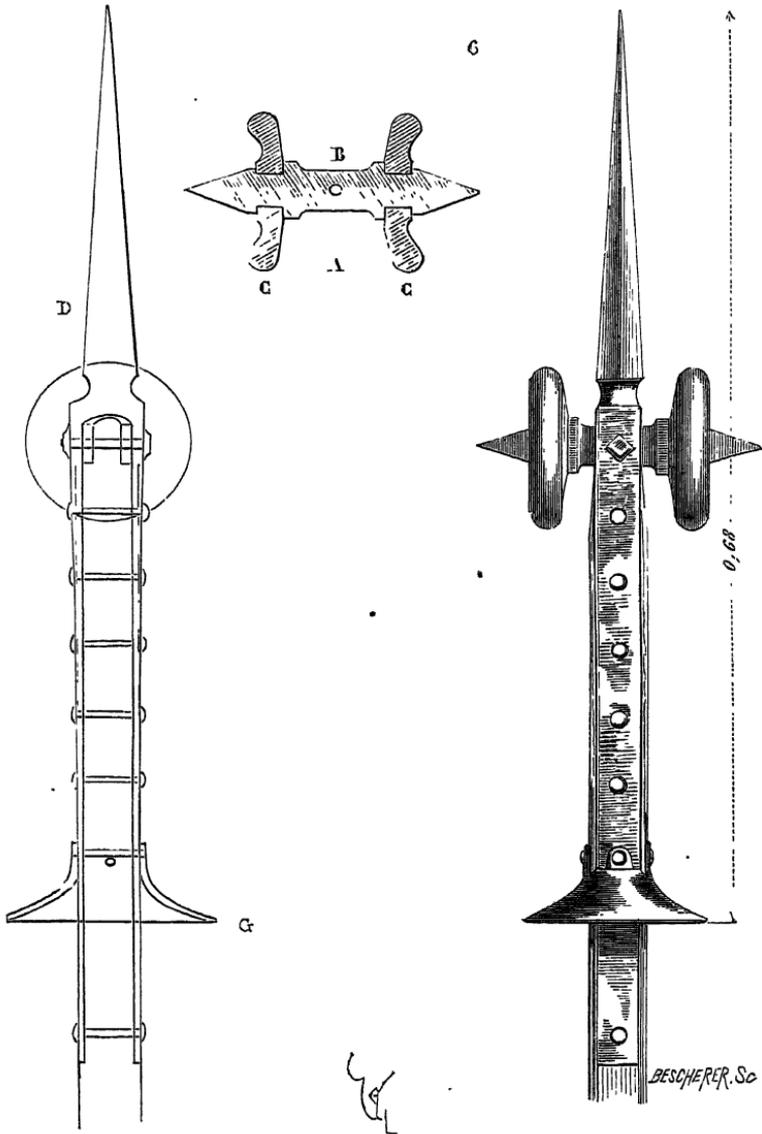
5



le même principe. Il fallait une bonne poigne pour manier cette arme pendant une journée de combat. Son poids excessif dut la faire

¹ Du même manuscrit.

abandonner; on renonça au plomb, qui fut remplacé par du fer, sans cependant beaucoup modifier la forme de l'arme.



Nous donnons encore (fig. 5¹) un de ces marreaux avec garde et dague longue. Voici (fig. 6) comment était fabriquée cette arme

¹ Du même manuscrit.



voy. en A). Aux deux extrémités d'une âme de fer B terminées par des

pointes, étaient adaptées par la fusion deux rondelles de plomb C. Cette âme était percée d'un œil quadrangulaire, verticalement, à travers lequel passait le bois. La dague D, soudée à deux branches, revêtait l'âme et prenait deux faces du manche à section quadrangulaire. La garde G était rivée sur le tout.

Les rondelles C de plomb n'avaient d'autre objet que de donner plus de poids et de volée, par conséquent, à cette arme particulièrement employée aux attaques des barrières, dans les assauts, et aussi contre la cavalerie.

Le piéton figure 5 porte une brigantine avec pansière et dossière d'acier, auxquelles se boucle le camail de mailles. Les manches, rembourrées aux épaules, sont d'une étoffe de soie épaisse. La tête est couverte d'une salade. Il se couvre de son pavois.

Vers le milieu du xv^e siècle, ces marteaux-plommés disparaissent et sont remplacés par les marteaux-haches ou marteaux à bec de faucon.

La figure 7¹ présente un de ces marteaux-haches ² avec garde, porté par un piéton complètement armé. On remarquera la forme du casque de ce personnage, avec ses deux rondelles latérales couvrant les trous réservés pour les oreilles, sa bavière articulée et son gorgerin ; les souliers seuls ne sont pas armés de plates.

Ces armes étaient généralement fabriquées avec soin ; il fallait qu'elles fussent très-solides. Les bois sont forts et souvent armés du haut en bas de bandes de fer qui ne sont que les branches soudées à la dague.

La figure 8³ fournit un beau spécimen de ces marteaux à bec de faucon. La forge en est excellente. En A, est tracée la section de la dague sur *ab* ; en B, l'extrémité du marteau *c* ; en D, un des mameçons de ce marteau ; en E, l'embase de la dague avec les deux branches F qui se prolongent jusqu'à l'extrémité inférieure du bois H ; en G, le fer du marteau et du bec percé pour laisser passer le bois, et revêtu par les deux branches. En I, est tracée la section du bois. C'était là une arme de piéton.

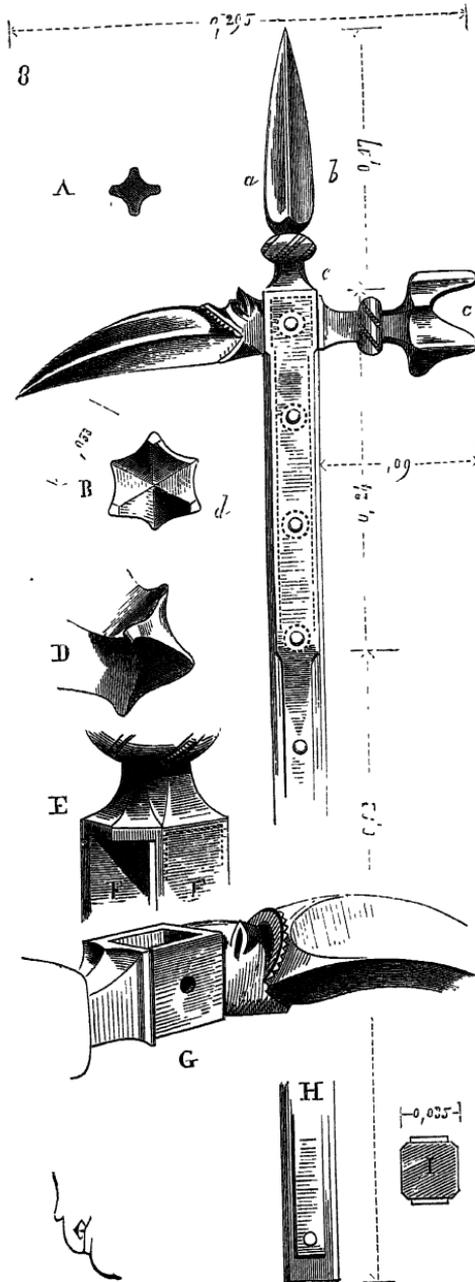
Le marteau figure 9⁴ est un marteau d'homme d'armes, de cavalier. Son manche n'a pas plus de 0^m,90 de longueur, et, de la masse au bout du bec, l'arme porte 0^m,155. On pendait ce marteau à l'ar-

¹ Manusc. Biblioth. nation., Missel latin (1450 environ).

² Voyez HACHE.

³ Collect. de M. W. H. Riggs.

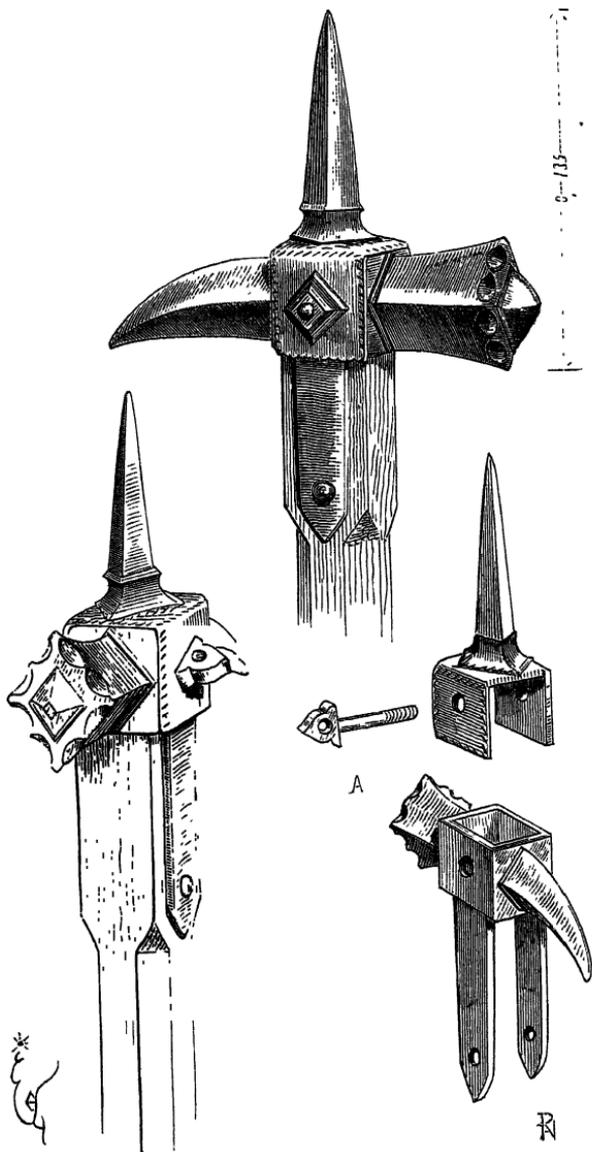
⁴ Ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke (milieu du xv^e siècle).



çon de devant, comme la masse. En A, est tracé l'emmanchement

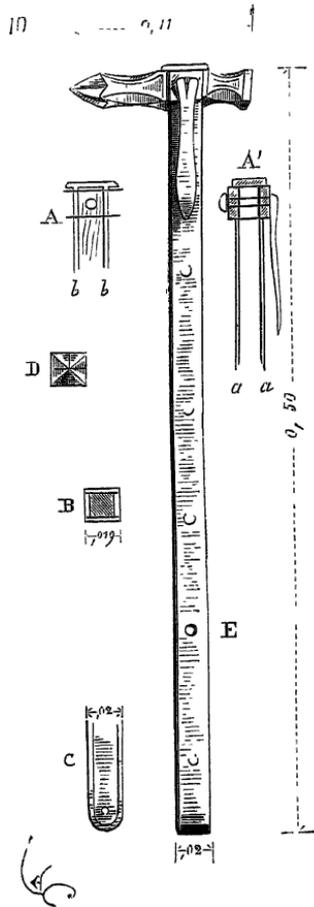
des diverses parties de l'arme, que l'on pouvait démonter facilement. Cette pièce est admirablement forgée.

9



Ces sortes de marteaux étaient surtout faits pour fausser les armures, briser les plates, et, au total, assommer les gens dessous leur

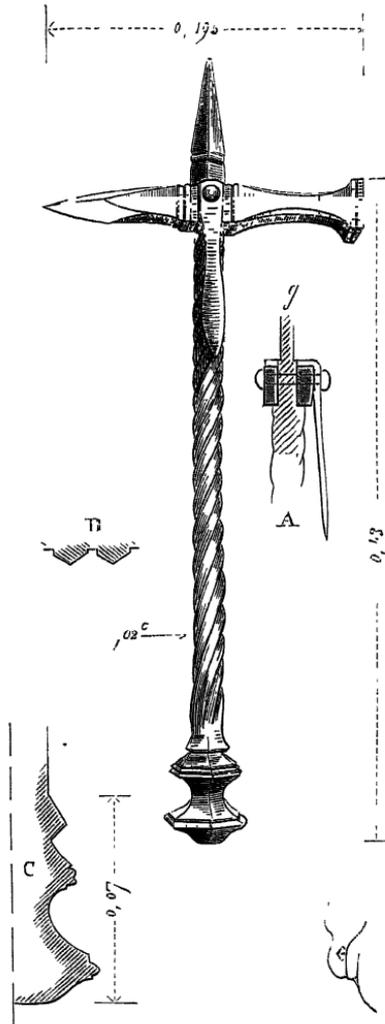
harnois. On essaya parfois de les interdire; mais ces sortes de défenses sont, de tout temps, restées sans effet, et le marteau d'armes fut adopté dans les combats, jusqu'au milieu du xvi^e siècle. On ne se décida à l'abandonner que quand la cavalerie fit usage du pistolet.



Mais les hommes d'armes, dès la fin du xiv^e siècle, se servaient de marteaux d'arçon de petite dimension, faits pour le combat rapproché à cheval, et fausser les heaumes et plates. La figure 10 est une pièce très-intéressante appartenant à cette dernière époque. Le manche, à section carrée, de bois dur, est entièrement revêtu de lames de fer. Les deux lames latérales (voy. en A) sont forgées, portant un chapeau au sommet qui retient le marteau. Ces deux

lames *b, b*, descendent jusqu'à l'extrémité inférieure du manche et s'arrondissent (voy. en C). Les deux autres des deux faces *a, a* (voy. en A'), s'arrêtent sous la tête du marteau. Celle-ci est percée pour

11



laisser passer les deux lames *b, b*. En B, est tracée la section du manche à sa partie supérieure, et en D la pointe du marteau, de face. Un crochet est fixé au moyen d'un fort rivet à la tête du marteau

(voy. en A'), et servait à suspendre l'arme à l'arçon. En E, est pratiqué un trou pour passer une lanière de cuir servant à fixer l'arme au poignet.

La figure 41 présente un marteau d'arçon d'une époque plus récente (seconde moitié du xv^e siècle), entièrement de fer et excellemment forgé. En A, est présenté l'assemblage du marteau sur le manche, terminé par un goujon *g* qui recevait la dague. En B, est tracée la section des côtes en spirale du manche, et en C le profil de la masse inférieure, qui faisait contre-poids et pouvait permettre de donner un terrible coup de poing, si l'on était trop rapproché pour se servir du marteau. Cette arme est, comme la précédente, munie d'un crochet pour la pouvoir suspendre à l'arçon. Ces deux belles pièces proviennent de la collection de M. W. H. Riggs.

MASSE, s. f. (*mace, maçue, machue, macuele, tinel*). La massue est certainement l'arme contondante la plus anciennement connue. Elle n'était à l'origine qu'une tige de bois jeune à laquelle on laissait la souche. Les barbares se servaient encore de cette arme primitive pendant l'époque impériale romaine, et il est à croire qu'elle ne fut jamais abandonnée. Toutefois il ne paraît pas que la féodalité l'ait admise dans les combats avant le commencement du XIII^e siècle. C'est alors seulement qu'on la voit représentée sur les monuments, et elle conserve sa forme primitive (fig. 1¹). Encore la massue est-elle considérée comme une arme de vilain. Rainoars, dans le poème des *Aliscans*, doué d'une force herculéenne, élevé comme un garçon de basse naissance, bien qu'il soit issu de sang royal, est distingué par Guillaume d'Orange, qui l'engage parmi ses hommes d'armes. Ce Rainoars ne connaît d'autre arme qu'un bon bâton. Aussi vait-il faire couper un sapin dans le jardin royal, dont il façonne une massue, un *tinel* :

« De cief en cief le fist rere et planer,
 « Vient à .I. fevre ², sel fist devant ferrer,
 « Et à grans bendes tout entor viroler,
 « Ens el tenant le fist bien réonder ;
 « Por le glacier le fist entor cirer
 « Ke ne li puisse fors des poins escaper.
 « Quant il l'ot fait bien loier et bender,
 « .V. sous avait, si li ala doner ;

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tristan*, français (1250 environ).

² Forgeron.

« Dedens la forge ne vaut plus demorer,
 « Son tinel prist, mist soi ou retourner.
 « Tout chil s'en fuient ki li voient porter;
 « Grant paour ont de lui ¹. »

Armé de cette massue de quinze pieds de longueur, Rainoars² assomme force Sarrasins. Dame Guibors lui a bien donné une longue



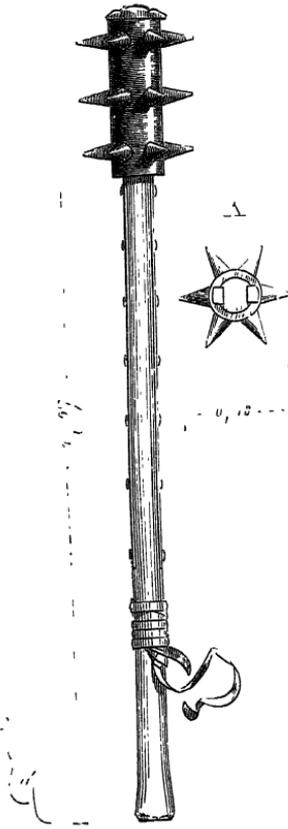
épée, mais il préfère son terrible tinel, et ne se décide à tirer le fer que quand sa massue se brise.

¹ *Atiscans*, vers 3419 et suiv.

² Il est difficile de ne pas voir, dans ce personnage de Rainoars le prototype du frère Jehan des Entommeurs de notre Rabelais. Ce Rainoars, grand amateur de cuisine, grand buveur et grand assommeur de gens, est une des conceptions originales du poème des *Atiscans*. Comme frère Jehan, Rainoars dédaigne les armures et les armes des chevaliers; bon compagnon au fond, il paye de sa personne et se contente de peu. Aux propos galants il préfère la cuisine. Mais Rainoars n'est pas chrétien, et Guillaume voudrait le faire baptiser. « Dites, ami », insinuc le comte après boire, « voulez-vous

Bientôt, cependant, la massue est admise par la chevalerie. Son

2



extrémité contondante est garnie d'un morceau de métal, bronze,

vous faire baptiser ou non, et croire au vrai Dieu, engendré par la Vierge Marie ; à Jésus qui fit revivre Lazare ; qui, pour racheter nos âmes, fut crucifié entre des larrons, et ressuscita le troisième jour ? Si vous croyez cela, nous vous baptiserons. » — « Eh », reprend Rainoars, « je le croirai volontiers. Mais, sire Guillaume, qui sermonnez si bien, vous devriez avoir peliçon long, traînant jusqu'au talon, et puis le froc, au chef le chaperon, les grandes bottes fourrées et encore la tête rasée en couronne. Vous dites si bien les choses, qu'en ce moutier où vous faites oraison, vous devez avoir à manger à foison, pois blancs au lard, fromage de saison, poisson en abondance ! » Guillaume de l'embrasser, et chacun de rire.

« Avez-vous entendu », dit un chevalier tout bas à son voisin, « comme le baron a dit son fait à Guillaume ? »

N'est-ce pas là une page de Rabelais ?

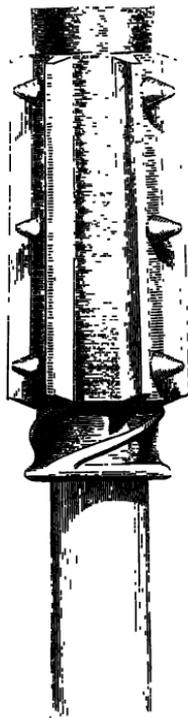
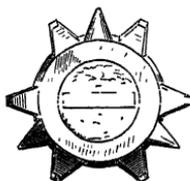
plomb ou fer. Si bonnes que fussent les mailles d'un haubert, et si bien garni que fût le gambison, un coup de cette arme brisait le

3



de la page 192

crâne ou cassait un membre. On couvrit alors la tête d'un heaume épais, les épaules d'ailettes et les bras de plates. Ces moyens pré-



servatifs ne firent pas abandonner la masse, mais au contraire provoquèrent ses perfectionnements. Au lieu d'une boule ou d'une

rondelle de métal, on adapta au bois un cylindre de fer armé de pointes (fig. 2¹). Ce cylindre de fer était maintenu à l'aide de deux branches de fer avec talon (voy. en A). Ces branches étaient rivées au bois. Ainsi pouvait-on fausser les heaumes et les plates. On fit aussi, vers la fin du XIV^e siècle, des masses terminées par des sphères entourées de longues pointes (fig. 3²). Ces sortes de masses ne furent pas longtemps employées. Bien fabriquées, elles pouvaient porter des coups très-dangereux; mais ces pointes, qui portaient souvent à faux par suite de leur position rayonnante, devaient se briser. Il n'était pas possible de les forger avec la sphère même, il fallait les rapporter, et certainement elles sautaient facilement. Une seule pointe fournissait un coup normal, si l'on y prenait garde, ce qui ne se pouvait faire pendant le combat. On revint donc à la forme cylindrique, qui était la seule bonne. Mais comme la soudure des pointes sur un cylindre de fer présentait de sérieuses difficultés, on fabriqua des têtes de masses en bronze coulé (fig. 4³). Cette masse, que nous donnons moitié de l'exécution, se compose d'un cylindre renforcé de six côtes saillantes longitudinales et de trois rangs de pointes mousses (voy. en A). Une clef de fer, enfoncée à l'extrémité du manche, retenait la masse.

Il est question d'une de ces masses de bronze dès le XIII^e siècle :

« Li glos tint une mace de cuivre et de laton,
 « Que li ot aportée, pendant à son arçon ;
 « Par mantalent en fiert Garnier le fiz Doon,
 « Desor son elme amont li donna tel fraion
 « Que si fu estordis Garniers le fiz Doon,
 « Que il est d'un genoil chéu à genoillon 4. »

Les piétons portaient la masse pendue au cou Il s'agit des ribauds au siège de Jérusalem :

« Li rois a fait Ribaus desvestir coiment ;
 « Chascuns r'a endossé son povre garnement ;
 « Les machues as cox, reviennent en present ;
 « Doi et doi vont ensamble moult orgeillosment,
 « Par devant les paiens tot ordenéement 5. »

¹ Manusc. Biblioth. nation., *li Romans d'Alexandre*, français (1280 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (fin du XIV^e siècle).

³ Musée des fouilles du château de Pierrefonds (fin du XIV^e siècle).

⁴ *Aye d'Avignon*, vers 655 et suiv. (XIII^e siècle).

⁵ *La Conquête de Jérusalem*, chant VI, vers 5792 et suiv., publ. par Ch. Hippeau.

Les Orientaux se servaient de la masse pendant les guerres des croisades, et Joinville cite souvent cette arme.

« Là où je demourai ainsi sus mon roncin, me demoura les cuens
 « de Soissons à dextre, et messire Pierres de Noville à senestre.
 « A tant es vous un Turc qui vint de vers la bataille le roy, qui
 « dariere nous estoit, et feri par darieres monsignour Pierre de
 « Noville d'une mace, et le coucha sus le col de son cheval dou cop
 « que il li donna, et puis se feri outre le pont et se lança entre sa
 « gent¹. »—Et plus loin : « Li chastiaus qui siet desus la citei, a non
 « Subette, et siet bien demie-lieue haut es montaignes de Liban; et
 « li tertres qui monte ou chastel est peuplez de grosses roches aussi
 « grosses comme huges. Quand li Alemant virent que ils chassoient
 « à folie, ils s'en revindrent ariere. Quant li Sarrazin virent ce, il
 « lour coururent sus à pié et lour donnoient de sus les roches
 « grans cos de lour maces, et lour arachioient les couvertures de
 « lour chevaux². »

Il n'est que rarement fait mention des masses entre les mains des chrétiens. C'est en effet après cette campagne de saint Louis que les hommes d'armes adoptent les premières plates, ailettes, arrière-bras, genouillères.

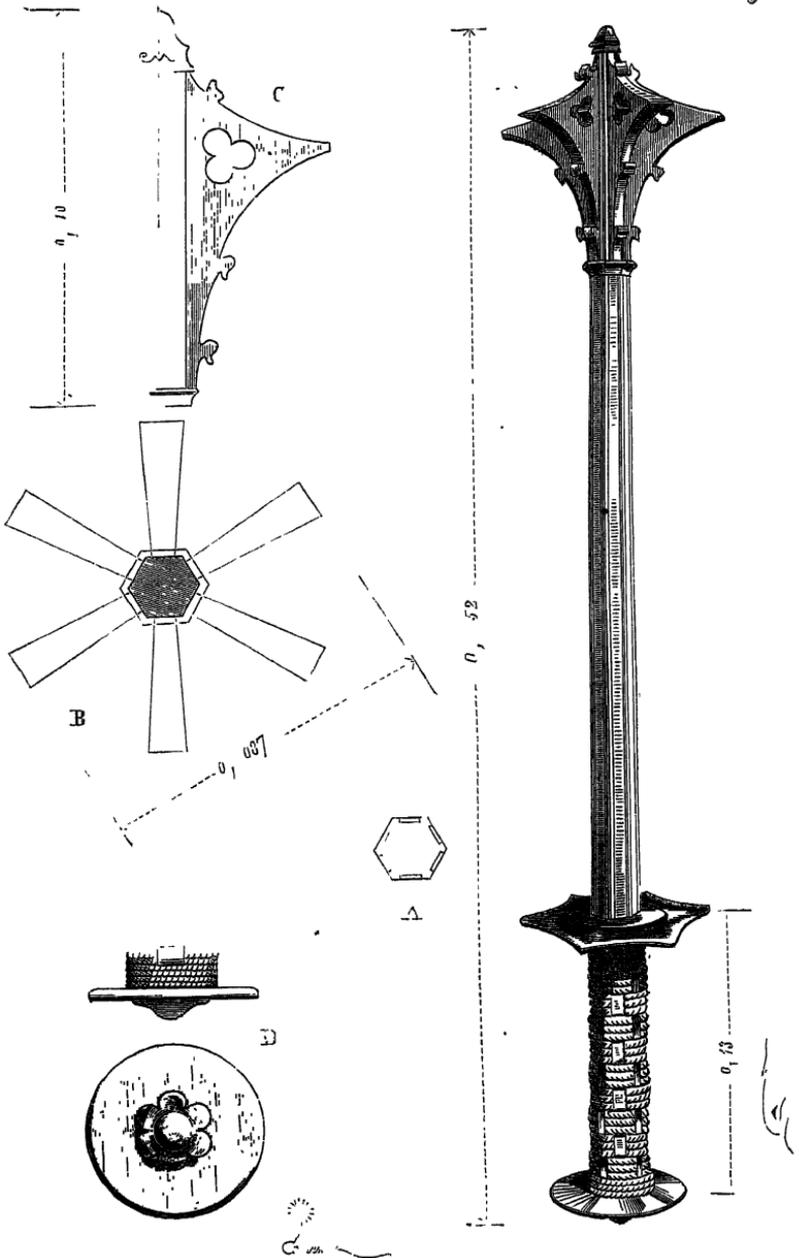
Toutefois le bronze fondu n'avait pas assez de dureté pour entamer les plates, on revint donc aux masses de fer au commencement du xv^e siècle. Alors les armuriers étaient fort habiles; ils trouvèrent le moyen de fabriquer des masses à côtes soudées à chaud au corps de l'arme, et comme les manches de bois se brisaient facilement, on les fit de fer. Il existe dans les collections un assez grand nombre de ces masses d'arçon du xv^e siècle. Elles ne dépassaient guère 0^m,60 en longueur, et l'extrémité contondante présente une série de lames de fer anguleuses au nombre de six, sept ou huit.

La figure 5 montre une de ces masses d'une belle fabrication³. Le manche de fer est incrusté de bandes de laiton. Le bouton supérieur est de même métal. La poignée de fer, avec garde, est garnie de fouet croisé avec des bandes de parchemin. En A, est tracée la section du manche avec les incrustations de laiton; en B, la disposition des six ailes s'élargissant à leur extrémité anguleuse; en C, une de ces ailes, et en D la bouterolle.

¹ *Hist. de saint Louis* par le sire de Joinville, publ. par M. Natalis de Wailly, p. 85.

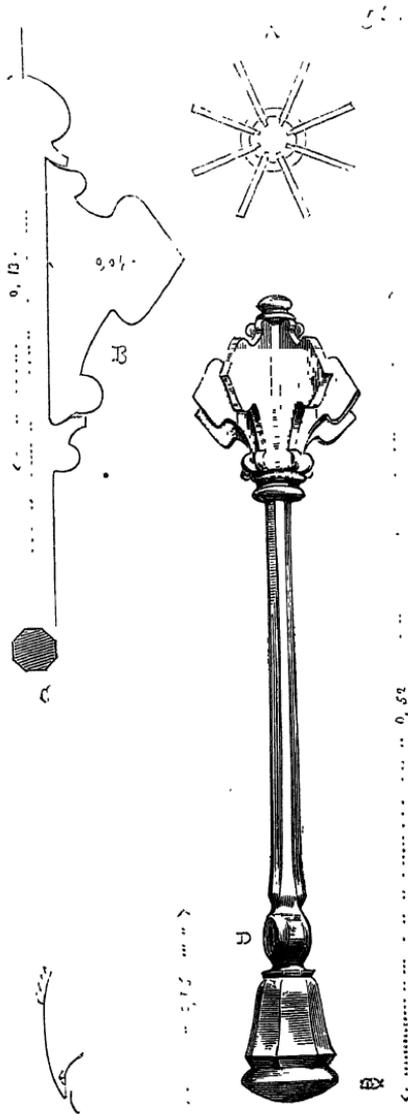
² *Ibid.*, p. 205.

³ Ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke,



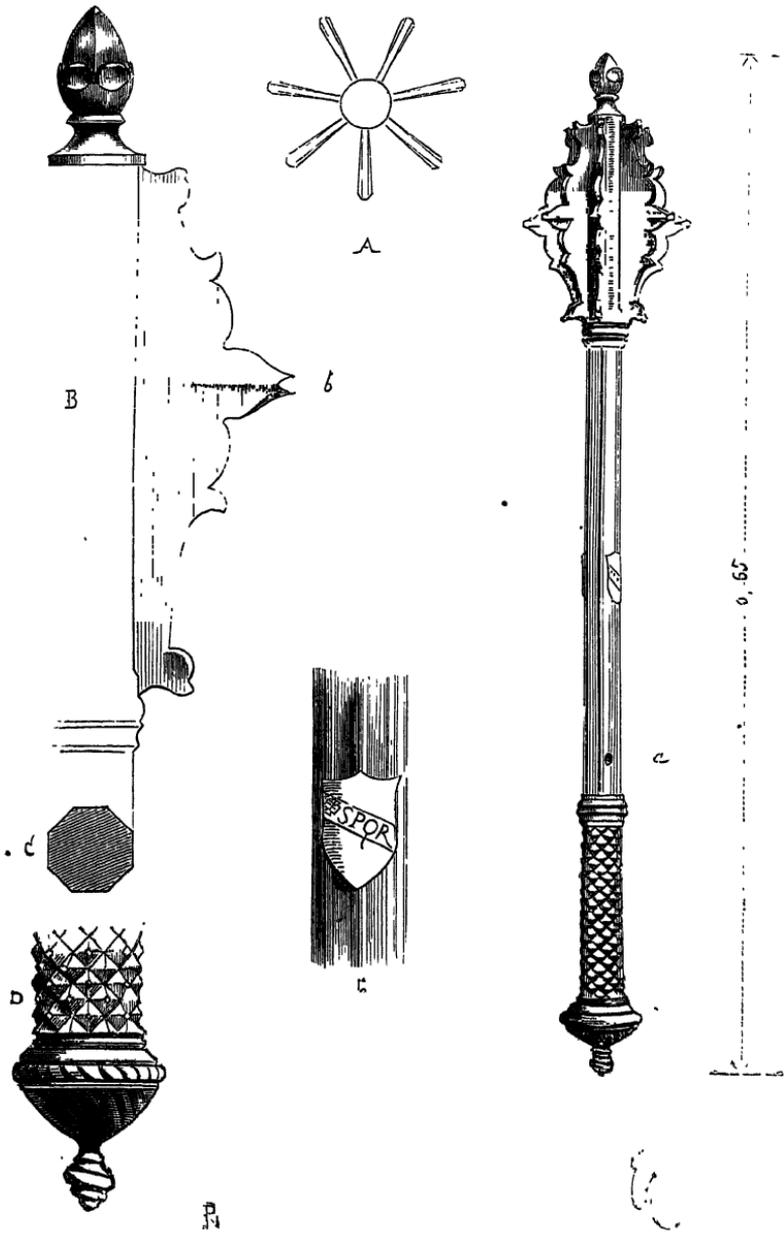
C'est là une arme de combat dont le *coup* est parfaitement calculé.

La masse dont la figure 5 *bis* donne la forme, et qui est peut-être un peu plus ancienne que la précédente¹, est intéressante en ce



qu'elle indique le mode de fabrication des premières masses à ailettes. Ces ailettes sont brasées au cuivre rouge dans l'âme de la

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.



tige de fer, et de plus — car cette brasure n'eût pas présenté assez

de solidité — sont pincées aux deux extrémités par les deux rondelles forgées avec le manche (voy. en B). En A, est tracée la disposition des ailettes; en C, la section du manche. Un trou est pratiqué en D pour passer la courroie qui servait à suspendre la masse à l'arçon et à la maintenir autour du poignet. Le manche de fer se termine par une lourde masse faisant contre-poids et arme de poing.

Ces formes, qui appartiennent au commencement du xv^e siècle, furent modifiées, ainsi que le montre la figure 6¹, vers la fin de ce siècle. Cette belle masse est de fer doré et de fabrication italienne. Les ailes, au nombre de sept (voy. en A), sont soudées avec un art infini au corps cylindrique et sont renforcées en *b* (voy. en B), au point du choc. Le manche est à section octogonale (voy. en C) et est orné vers son milieu de deux écussons soudés sur lesquels sont gravées une rosette et les quatre lettres SPQR. En A, est un trou pour passer la courroie qui servait à suspendre la masse à l'arçon. En D, nous traçons le détail de la poignée de fer façonnée à pointes de diamant, pour donner une bonne prise.

Il existe beaucoup de ces masses qui n'étaient que des attributs de dignité, mais qui ne sauraient être rangées parmi les armes de guerre. Ces masses de *massiers*, *sergents massiers*, sont souvent fort riches et terminées à l'extrémité supérieure par une partie plate sur laquelle étaient gravées les armes du personnage auquel était attaché le fonctionnaire qui portait la masse, ou un signe quelconque. La masse des sergents massiers du roi de France portait à son extrémité, en manière de sceau, une fleur de lis. C'est avec cette fleur de lis qu'on marquait les criminels.

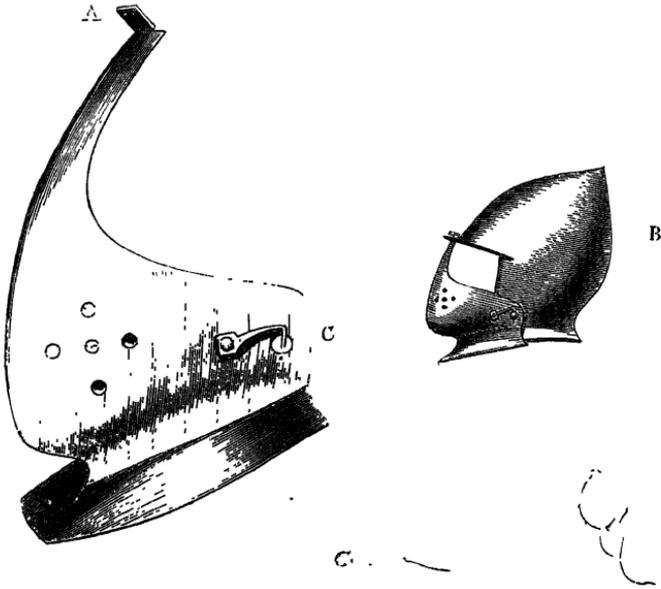
MENTONNIÈRE, s. f. Appendice que l'on attachait vers le milieu du xv^e siècle devant la barbute, et qui protégeait le nez et le bas du visage.

Ces pièces de l'habillement de tête sont fort rares; nous en donnons une (fig. 1) qui fait partie de la collection de M. W. H. Riggs. Le mentonnet A passait dans une bielle rivée au frontal de la barbute ou dans un rebord que celle-ci possédait vers la fin du xv^e siècle (voy. en B), et les crochets C entraient dans deux petits pitons également rivés aux joues de ce casque. Ces mentonnières appartiennent uniquement à l'habillement de tête français, et furent encore atta-

¹ Ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

chées, au commencement du xvi^e siècle, à la bourguignote, qui

I



n'était qu'un dérivé de la barbutè. Elles étaient moins fatigantes que la visière et le mézail de l'armet du xv^e siècle.

MISÉRICORDE, s. f. Dague, poignard à lame mince, à deux tranchants ou à section carrée. Il est question de cette arme dès le xiii^e siècle :

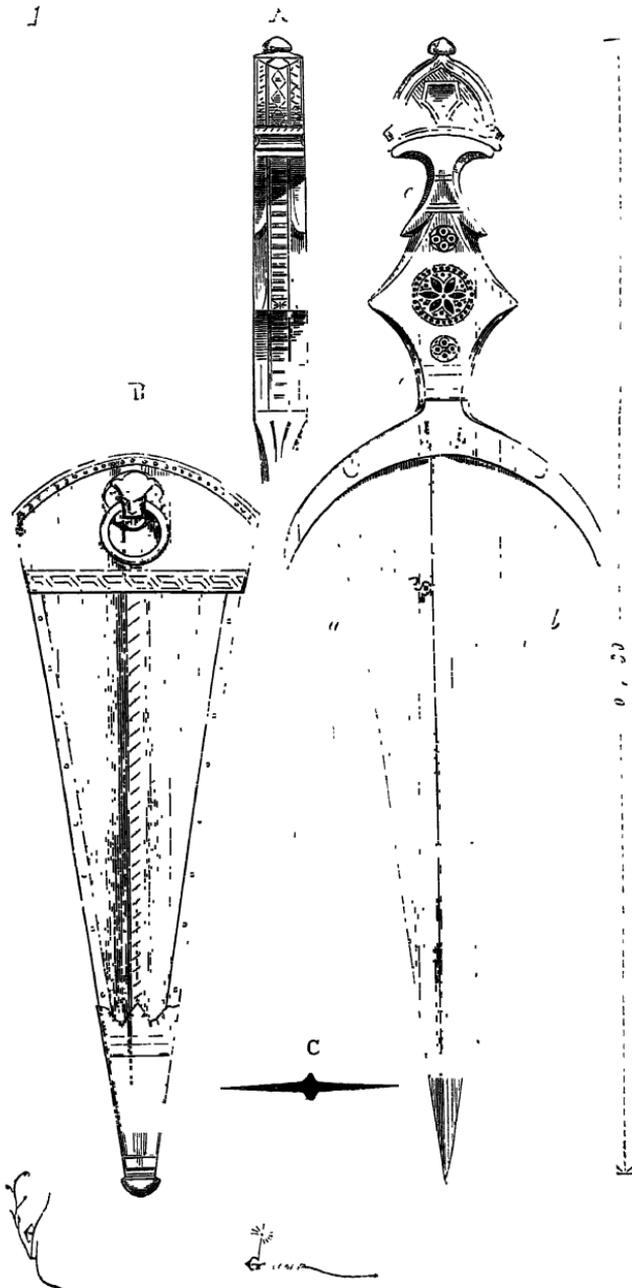
« Quant l'amirans le voit, de mautalent rougie,
 « Hastivement jeta sa grant targe flourie.
 « Une miséricorde a l'amirans sachie ;
 « Ja ocirra Karlon, se Dix ne li aïe ¹. »

La miséricorde paraît avoir été plus longue que n'était la dague ². Elle était munie de quillons ³. Suivant quelques-uns, cette arme a été ainsi nommée parce qu'elle obligeait l'un des combattants à crier miséricorde lorsqu'il la voyait sur sa gorge. C'était en effet un couteau qui ne pouvait être utilisé que quand les combattants étaient

¹ *Fierabras*, vers 5835 et suiv.

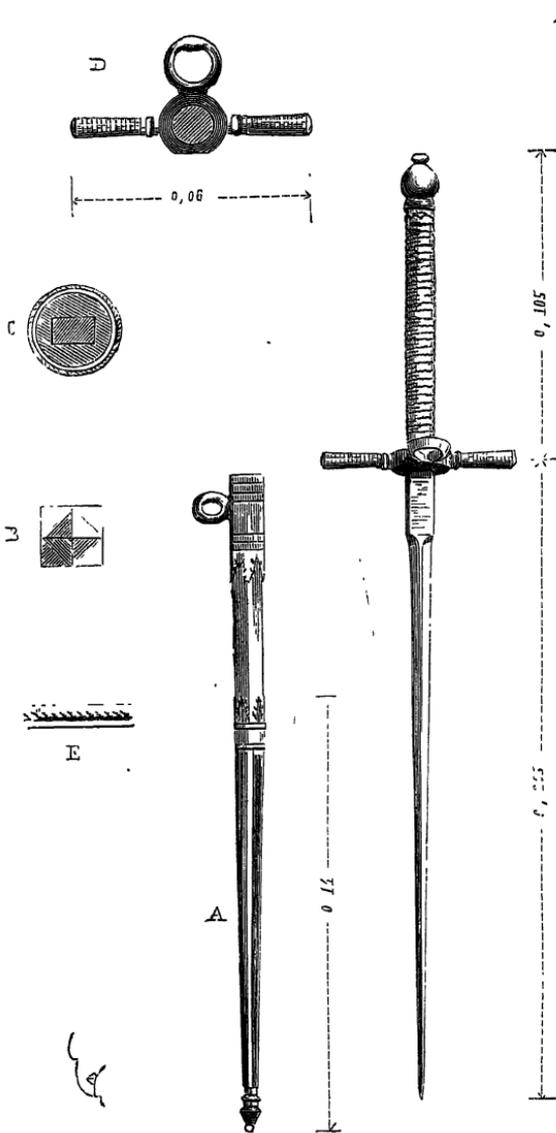
² Voyez du Cange, au mot : MISÉRICORDE.

³ *Miséricorde* ou *Coustéru à croix*.



très-rapprochés et lorsqu'on avait dû renoncer à se servir de l'épée.

Dans l'origine, ce n'était donc qu'une épée très-courte ; mais les collections publiques et privées ne paraissent pas posséder d'exemples



caractérisés de cette arme, à moins, ce qui est possible, qu'on ait donné indifféremment à la même arme le nom de dague et de misericorde.

La figure 1 donne, à moitié de l'exécution, un bel exemple d'une miséricorde de la fin du xv^e siècle¹. La lame, très-large au talon, avec nerf saillant (voy. en C la section sur *ab*), est effilée. Les quillons sont d'acier, et le manche, d'un bois très-dur, est garni de cuivre au pommeau et en *e*. De plus, de petites rosettes de cuivre ajourées ornent ce manche, dont les côtés (voy. en A) sont également garnis de bandes de cuivre. En B, nous présentons le fourreau de cuir avec sa bouterolle et sa frette supérieure de cuivre.

Cette sorte de miséricorde a beaucoup de ressemblance avec les langues-de-bœuf du xvr^e siècle, si ce n'est qu'elle est de plus petite dimension; elle était surtout faite pour passer entre les plates et égorger un cavalier démonté. Le manche est bien en main.

On fabriqua aussi à cette époque des miséricordes dont la lame à section carrée, roide et très-effilée, était facilement introduite entre les défauts de l'armure. La poignée de ces miséricordes est munie de quillons. L'exemple que nous donnons ici (fig. 2²), d'une exécution parfaite, possède une lame d'acier très-dur. Nous en traçons la section, grandeur d'exécution, en B. La garde est accompagnée d'un appendice circulaire (voy. en D) qui servait à appuyer le pouce. La poignée, dont la section est tracée, grandeur d'exécution en C, est garnie par-dessus d'un manchon de bois dur, au travers duquel passe la soie d'une lame d'acier formant spirale, sur laquelle passe un très-fin cordelé de même métal (voy. en E). Le fourreau de cuir est garni d'une frette avec boucle à la partie supérieure et d'une longue bouterolle (voy. en A).

Ces sortes d'armes étaient portées aussi avec l'habillement civil, comme les dagues, et sont toujours fabriquées avec beaucoup de délicatesse. Il est des miséricordes qui n'ont pas plus de 20 centimètres de longueur, compris la poignée, et que l'on pouvait facilement cacher sous les vêtements.



ORIFLAMME, s. f. (*oriflambe*, *auriflor*, voyez BANNIÈRE). Le nom d'*oriflamme* donné à la bannière qui était portée devant les

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

² Collect. de M. W. H. Riggs.

rois français et que l'on conservait pendant la paix dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, semble avoir primitivement désigné tout étendard royal. Dans la *Chanson de Roland* ¹ on lit ces vers :

« La disme eschele est des baruns de France,
 « Cent milie sunt de noz meillors cataignes ²,
 « Cors unt gaillartz e fieres cuntences,
 « Les chefs fleuriz e les barbes unt blanches,
 « Osberes vestuz et lur brunies dubleines,
 « Ceintes espées francoises e d'Espagne,
 « Escuz unt genz de multes cunoisances,
 « Puis sunt muntez, la bataille demandent,
 « Munjoie escrient. Od els est Carlemagne.
 « Gefreid d'Anjou portet l'oric flambe,
 « Saint Piere fut, si aveit num Romaine ;
 « Mais de Munjoie iloeec ont pris eschange. Aoi ³. »

A dater du xii^e siècle, l'oriflamme était rouge sans broderies ; plus tard on y broda des flammes ou étoiles d'or. C'était un étendard long, à quatre, puis à trois, puis à deux queues, que l'on prétendait alors avoir été primitivement donné par Dagobert. On tenait à grand honneur de porter l'oriflamme :

« E Dex ! dist Kalles, qui le mont dois salver,
 « Conseillés-moi, saint Denis li bon ber,
 « Qui donrai-jo m'oriflambe à porter ?
 « Dist Aloris : — Sire, moi la donés ;
 « Rices hom sui et de grant parentés ;
 « Porterai lui à vostre salveté ;
 « S'en ochirrai Sarrasins et Esclers ⁴. »

« Et Ogiers a la premiere guiée
 « Desus Bauçant, l'oriflambe fermée ⁵. »

En cas de guerre douteuse, le roi allait solennellement prendre l'oriflamme à l'abbaye de Saint-Denis avant d'avoir mangé, et sans chaperon et sans ceinture, c'est-à-dire non armé et en robe. Le comte de Vexin portait de droit l'oriflamme jusque sous Louis le

¹ St. CCXXIII.

² « Capitaines. »

³ Il résulterait de ce dernier vers que l'oriflamme, qui était désignée primitivement sous le nom de *romaine*, parce qu'elle avait été donnée à Charlemagne à Rome, prit le nom ou fut acclamée plus tard par le cri de *Montjoie*, qui lui resta.

⁴ *Ogier l'Ardenois*, vers 435 et suiv.

⁵ *Ibid.*, vers 12640 et suiv.

Gros ; mais depuis lors, le comté du Vexin ayant été réuni à la couronne, le roi fit porter l'oriflamme par quelque seigneur en renom. Celui-ci la gardait roulée jusqu'au moment de l'action où il la devait déployer ; ou même passait l'étendard sur sa cotte.

A la bataille de Cassel, sous Philippe de Valois : « Messire Miles « de Noyers estoit monté sur un grand destrier couvert de hauber- « gerie, et tenoit en sa main une lance à quoi l'oriflamme estoit « attachié, d'un vermeil samit, à guise de gonfanon, à trois queues, « et avoit entour houppes de verte soye¹. »

Le porte-oriflamme communiait en prenant l'étendard et faisait serment de le garder fidèlement.

L'oriflamme, si l'on en croit Sauval, n'aurait plus été portée dans les batailles après Charles VII. Cependant le P. Anselme et le P. Daniel affirment que Louis XI reçut encore l'oriflamme des mains du cardinal-archevêque d'Alby, en août 1465, pour aller combattre les Bourguignons. Ce fait serait étrange, et il est à croire que les révérends pères ont pris la bannière royale rouge à la croix blanche pour l'oriflamme.



PANSIÈRE, s. f. Habillement d'acier de la partie du corps comprise entre les mamelles et la ceinture. C'est le devant de ce que nous appelons aujourd'hui très-improprement la *cuirasse*.

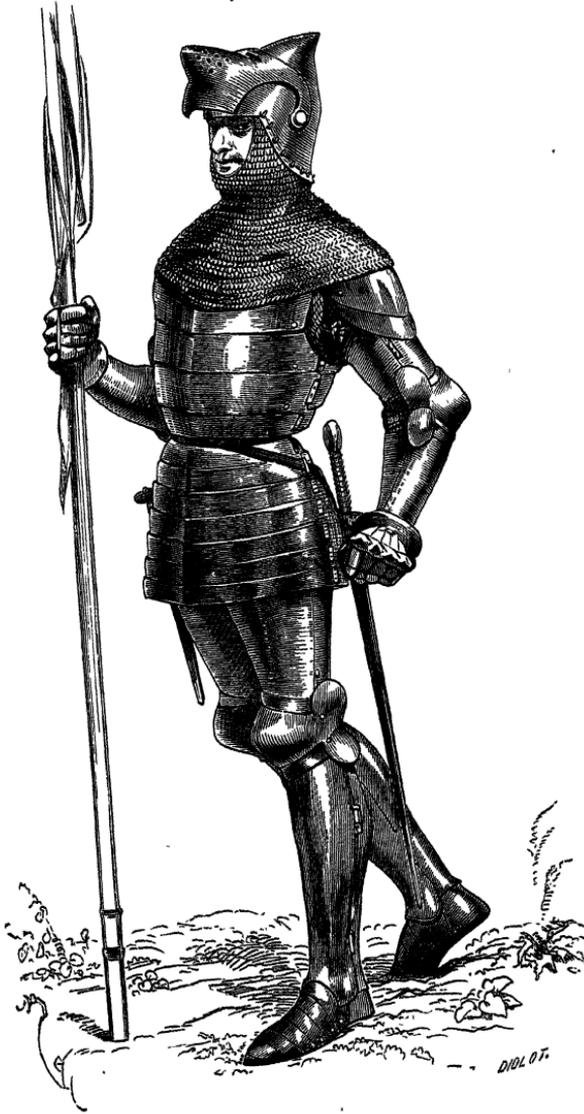
Les hauberts de mailles ne préservant pas suffisamment la poitrine et l'estomac des coups d'estoc et surtout des coups de lance, vers le milieu du xiv^e siècle, on posa par-dessus les hauberts, broignes, surcots d'armes ou brigantines, une ou plusieurs plates d'acier. On en fit autant pour le dos, au-dessous des omoplates, et cette dernière pièce prit le nom de *dossier* (voy. DOSSIÈRE). Mais alors on arrivait difficilement à forger de larges plates de fer et à leur donner la forme assez compliquée qu'exige l'habillement du torse. On fit donc des pansières composées de lames d'acier superposées, pouvant se mouvoir les unes sur les autres, suivant les inflexions du torse.

¹ *Chronique de Flaubert*, chap. LXVII.

[PANSIÈRE]

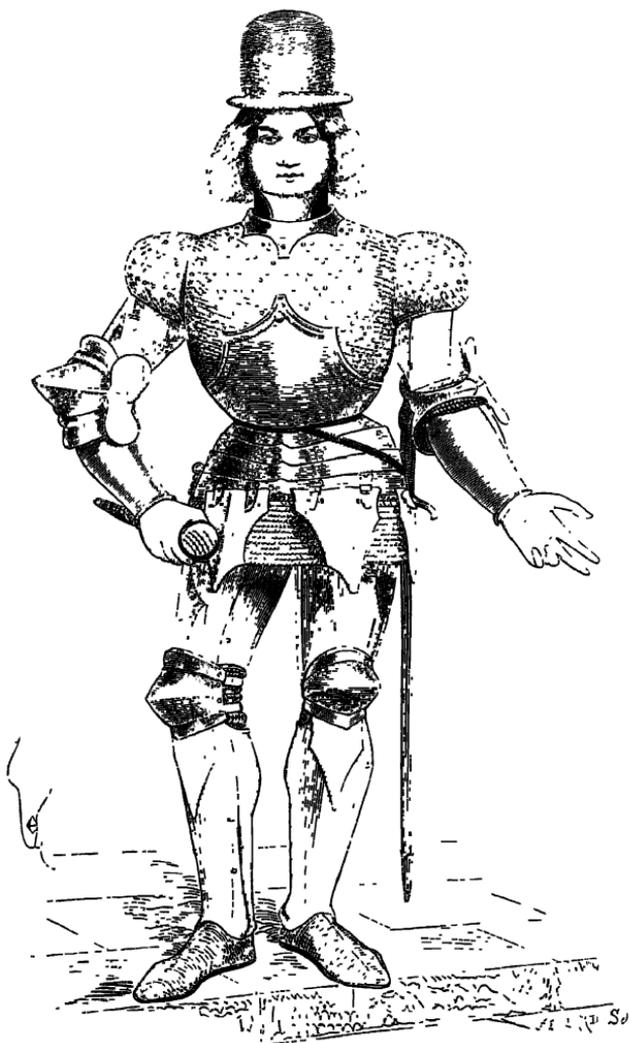
La figure 1^a donne une de ces sortes de pansières. Cet homme d'armes

1



est complètement habillé de plates. La pansière, réunie à la dossière par des charnières, se compose de quatre lames d'acier, celle infé-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *les Merveilles du monde*, français (1405 environ).



PANSIÈRE (du xv^e siècle).

rieure tombant sur la braconnière, qui reçoit le ceinturon de l'épée. Des flancars en façon de jupon, également articulés, couvrent les hanches et le haut des cuisses. Un large camail de mailles attaché au bacinet protège le cou et descend sur les spallières et la plate supérieure de la pansière. Par derrière (fig. 2), la dossière, en deux

2



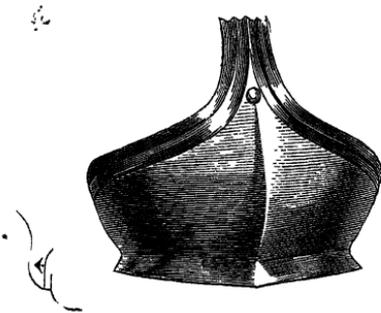
parties, se bouclait sur l'épine dorsale, et les spallières d'acier étaient aussi bouclées aux extrémités des lames supérieures de la dossière et de la pansière réunies sur les épaules par deux courroies de chaque côté.

Plus tard on adopta sur les brigantines la pansière d'acier d'une seule pièce (fig. 3¹). Ce jeune homme est vêtu d'une brigantine dont les manches sont fortement garnies aux épaules, d'une pansière par-dessus la brigantine, avec braconnière, flancars et tassettes sous lesquelles apparaît un jupon de mailles. Il porte le harnois de jambes complet, sauf les solerets, remplacés par des souliers. Les bras sont armés de brassards avec grandes cubitières; il est coiffé d'un chapeau de feutre teint en bleu. Un petit hausse-col d'acier protège la naissance du cou. Ce hausse-col est fixé à la brigantine.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Girart de Nevers*, français (milieu du xv^e siècle).

La figure 4 donne une pansière d'acier du milieu du xv^e siècle¹. Le trou que l'on voit au sommet servait à fixer cette pansière à la brigantine, au moyen d'un bouton tournant.

Les piétons, coutilliers, archers et arbalétriers, qui devaient être armés légèrement, adoptèrent les pansières de bonne heure, quelquefois même sans dossière, parce que le dos était habituellement protégé par le pavois.



On voit encore, même à la fin du xv^e siècle, les fantassins italiens, génois, à la solde du roi de France, vêtus d'étoffes avec plastron de peau piquée recouvert d'une pansière avec tassettes, et jambières de fer à la mode italienne.

La figure 5 présente un de ces fantassins². Ce piéton a la tête couverte d'une barbute à nasal entourée d'un turban d'étoffe rose. Sur sa chemise bouffante aux bras et à la taille, par-dessus un haut-de-chausses rouge, est posé un plastron de peau piquée qui couvre le ventre et l'estomac et est échancré aux reins. Les bras sont protégés par une bande d'étoffe épaisse attachée avec des courroies. Sur le plastron est posé une sorte de gilet de même étoffe, surmonté d'un colletin de cuir. La poitrine et le ventre sont garantis par une pansière de fer à laquelle sont attachées des tassettes également de fer. Les jambes sont garnies de grèves italiennes, en façon de jambières. Ce personnage porte un pavois ovale et un marteau d'armes.

Vers la même époque, c'est-à-dire de 1470 à 1480, les hommes d'armes, en France, portaient un habillement léger, lorsqu'ils

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

² Accademia de Venise, Carpaccio, n^o 544 du catalogue.

n'étaient pas couverts du harnois blanc de guerre, qui consistait en une jupe de mailles avec surcot d'étoffe ou de peau rembourré sur la poitrine, avec pansière et dossière étroite. La figure 6¹ donne



un de ces habillements. Ce personnage porte les grèves, cuissots et brassards de fer, une jupe de mailles, puis par-dessus, un surcot, une pansière et dossière avec deux tassettes sur les hauts des cuisses. Un colletin de mailles retombe sur le vêtement d'étoffe. Les fan-

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Quinte-Curce*, français, dédié à Charles le Téméraire.

tassins du commencement du xvi^e siècle portaient encore la pansière

6



ou cuirassine bombée, qui laissait les mamelles et les épaules découvertes ; celles-ci n'étant protégées que par la veste de buffle.

PAREMENT, s. m. S'entendait comme vêtement d'étoffe que l'on portait sur l'armure. La cotte est un parement lorsqu'elle recouvre

le haubert ou la broigne. Sous le règne de Charles V, il fut de mode de poser sur l'armure de mailles ou sur les surcots d'armes de longs vêtements d'étoffe¹ qui traînaient jusqu'à terre. On donnait à ces

1



habits le nom de *parements*. Ils étaient faits de cendal, de samit, de satin et même de brocart, et étaient doublés de soie. L'utilité de ces habillements est fort contestable. S'ils pouvaient contribuer à parer les coups d'épée et de masse, à garantir le cavalier contre les flèches et quarreaux, ils devaient gêner ses mouvements, et rendre impossible le combat à pied; aussi les quittait-on habituellement lorsqu'on mettait pied à terre. Les plus beaux exemples de parements nous sont

¹ Voyez, à ce sujet, le récit de la mort de Jehan Chandos, à l'article ARMURE, t. V, p. 419.

fournis par les statues des preux du château de Pierrefonds, qui datent de 1400 et reproduisent des habillements de guerre quelque peu antérieurs. La figure 1 présente la coupe d'un de ces parements, en A, vu par devant, et en B par derrière. La figure 2 donne ce même vêtement porté à cheval. Les pans de derrière tombaient de chaque côté de la selle, et la taille était serrée par le baudrier formant ceinture. Ces pans et les manches ouvertes flottaient au vent lorsque le cavalier prenait le galop, et produisaient évidemment l'effet le plus pittoresque, mais cela n'était guère bon dans le combat. Les longs parements, cependant, furent de mode jusque vers 1425 aussi bien en France qu'en Angleterre. L'Italie ne paraît pas les avoir adoptés, non plus que l'Allemagne.

Par-dessus ces parements on posait aussi le heaume, ainsi qu'on le peut voir dans quelques sceaux. Ces vêtements étaient habituellement armoyés en plein aux armes des personnages qui les portaient.

Ces parements posés par-dessus l'armure, faits de samit ou de drap de soie vers la fin du xiv^e siècle, devinrent d'une excessive richesse sous le règne de Charles VII. Il faut dire qu'on ne s'en servait guère que pour les joutes et les tournois. On donnait aussi le nom de parements aux housses dont, à cette occasion, on revêtait les chevaux.

Quand la dame des Belles-Cousines demande à Jehan de Saintré s'il est bien pourvu pour la passe d'armes ou l'emprise à laquelle il devait prendre part en Aragon, et « de quoy sont ses paremens », il répond : « Ma Dame, j'en ay trois, qui sont assez riches, dont l'ung « est de damas cramoisy tres richement brodé de drap d'argent, qui « est bordé de martres sebelines; et en ay ung aultre de satin bleu, « lozengé d'orfavrerie à nos lectres branlans, qui sera bordé de « lestisses; et si en ai ung aultre de damas noir dont l'ouvrage est « tout pourfillé de fil d'argent, et le champ tout empli de houlpes « couchées de plumes d'autrusse, verdes, violettes et grises à vos « couleurs, bordé de houpettes blanches d'autrusse, mouchetées de « houpes noires, ainsi que hermines, et sur cestuy j'entend faire « mes armes à cheval, retenu vostre bon plaisir; et dit chascun « qu'ilz sont tres riches, et les fait beau veoir. » Ce ne sont là que des housses, car il ajoute : « Et si en ai ung autre et ma cotte « d'arme toute semblable¹. » Puis, la reine, ayant entendu parler de ces beaux parements par la dame des Belles-Cousines, désire les voir

¹ Chap. xxiv.

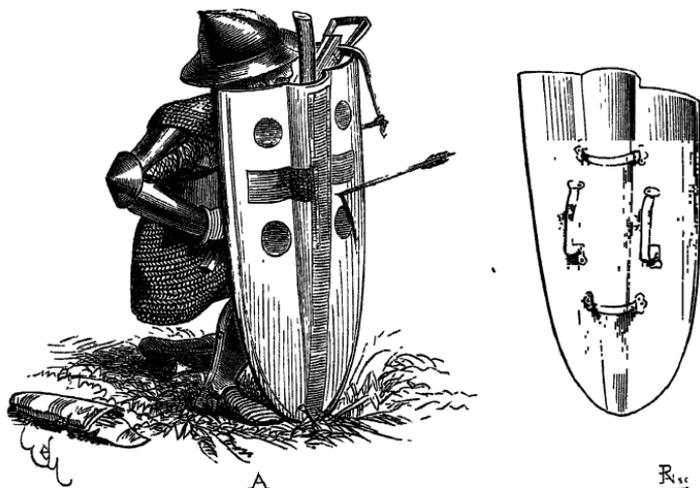


PAREMENT D'ARMES (fin du xiv^e siècle).

avant le départ de Saintré. Et en effet, après le repas, « les destriers » furent amenés couverts dans le préau, « qui leur semblèrent tres riches et tres beaulx ». Il s'agit donc bien là de parements de chevaux.

On donnait encore le nom de parement à un long et riche manteau d'étoffe que l'on posait sur l'armure pendant les grandes solennités, telles que : entrées de souverains, sacres, fêtes militaires; mais ces manteaux n'étaient portés que par les princes ou certains dignitaires. Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces sortes de parements, qui n'ont rien de militaire et dont la coupe, en forme de dalmatique ou même de chape, ne se prêtait point au combat.

PAVOIS, s. m. (*pavais, pavart*). Grand bouclier de forme ovale ou quadrangulaire, porté par les fantassins, et plus particulièrement par les arbalétriers.



On ne voit apparaître cette arme défensive qu'au XIV^e siècle. Alors l'arbalète, perfectionnée comme portée de tir, était fort longue à bander¹ : une minute au moins était nécessaire à un arbalétrier habile pour mettre la corde dans l'encoche et décocher le quarreau. Pendant ce temps il restait exposé aux traits de l'ennemi. Un grand

¹ Voyez ARBALÈTE.

pavois qui pût couvrir le corps tout entier était donc nécessaire. Il ne faut pas confondre d'ailleurs le pavois avec l'écu. L'écu était terminé en bas par une pointe, ce que nécessitait le combat à cheval. Le pavois, plus grand, couvrait tout le corps. Il a habituellement un mètre et quelquefois plus, sur une largeur de 0^m,40 à 0^m,60. Il est profondément nervé suivant son axe longitudinal, afin de présenter plus de résistance aux chocs et de laisser un espace libre pour passer le bras au besoin, ou pour le fixer au moyen d'un pieu.

La forme la plus ancienne des pavois de fantassins est celle donnée figure 1¹. Ce pavois est présenté du côté intérieur. La large cannelure médiane permettait de maintenir cette défense verticale le long d'un piquet, afin de mettre l'arbalétrier ou le pionnier à l'abri en lui laissant l'usage de ses deux mains, ainsi qu'on le voit

1 bis



26

R

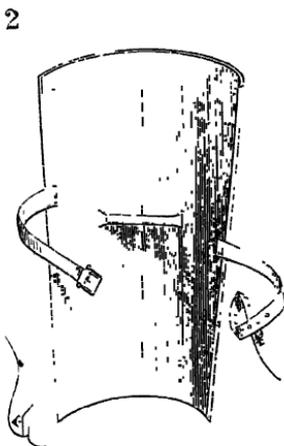
figuré en A. Si l'homme était en marche ou s'il combattait sans demeurer en place, il attachait ce pavois sur son dos. Ainsi faisait-il pour monter à l'assaut, et les jeux de courroies étaient disposés de telle sorte que cette défense pût se placer de différentes manières.

On voit encore, pendant le XIV^e siècle, des pavois qui conservent l'*umbo* de l'ancien bouclier gaulois, ainsi que le montre la figure 1 bis².

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1395 environ).

² Même manuscrit.

Ces pavois sont faits d'ais de bois légers, très-habilement collés, et revêtus extérieurement et intérieurement de peau de cheval ou d'âne, ou de daim, marouflée avec beaucoup de soin sur le bois; le tout revêtu de peinture et d'un vernis. On voit, au xv^e siècle, des hommes couverts de pavois en forme de portions de cylindres ou plutôt de cônes très-allongés (fig. 2 ¹). La partie la plus étroite était



en bas. Ces pavois avaient cet avantage d'être facilement maintenus verticaux sur le sol, mais cependant il ne paraît pas qu'ils aient été préférés. La forme la plus habituellement adoptée, pendant la première moitié du xv^e siècle, est celle que présente la figure 3 ².

En B, ce pavois est montré du côté externe; en C, du côté interne.

On voit en A et a le crochet renversé qui servait à fixer la courroie destinée à maintenir le pavois suspendu sur le dos; puis, dans la large cannelure médiane, les courroies qui servaient, soit à fixer le pavois à un piquet, soit à passer le bras. En D, est tracée la section transversale de ce pavois.

La figure 4 donne un pavois dont la forme, plus bombée encore, diffère quelque peu de celle ci-dessus ³. Le côté interne (voy. en B) possède ses énarmses. En haut, sont retenues à deux pitons les cordelettes qui servaient à suspendre le pavois sur le dos, puis au-dessous une prise en deux sens pour passer l'arrière-bras, avec deuxième prise plus bas pour la main.

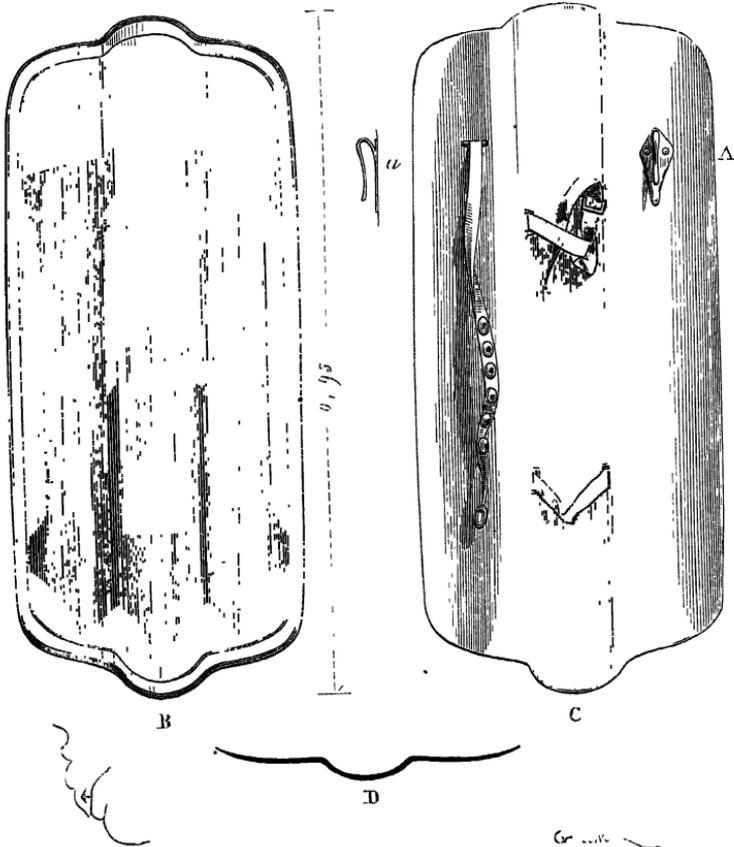
¹ Manusc. Biblioth. nation., *Froissart*, t. III (1450 environ).

² Anc. collect. de M. le comte de Nieuwerkerke

³ Collect. de M. W. H. Riggs.

Ces pavois sont habituellement armoyés aux armes du seigneur auquel appartenait les soudoyers ou vassaux qui les portaient. Celui-ci (voy. en A), sur champ noir, porte deux écus, l'un d'argent

3

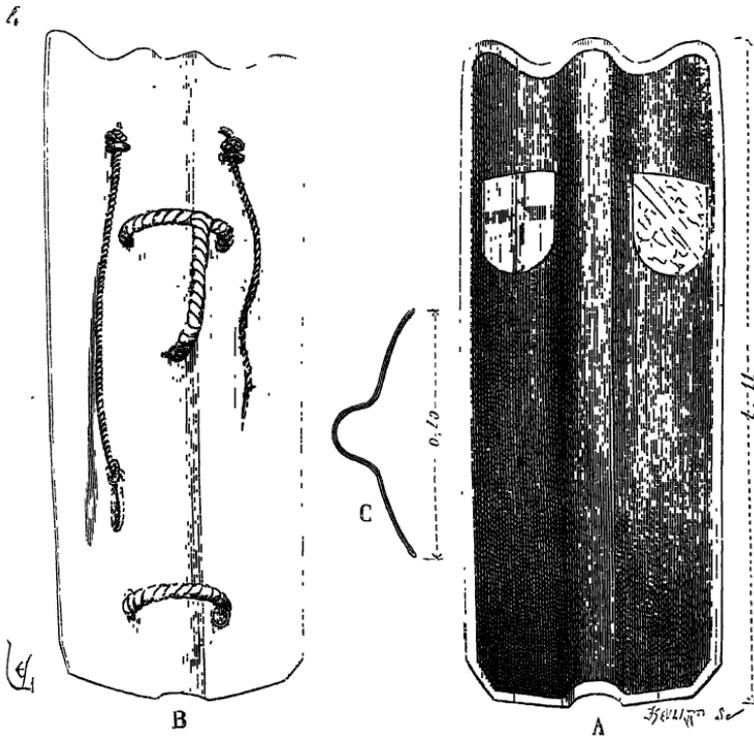


à la croix de gueules, l'autre d'argent à la bande de gueules accompagnée de deux lions rampants de même. La section de ce pavois est donnée en C.

Il y avait aussi alors les pavois en figure de cœur très-allongé, que portaient les arbalétriers génois au service de France (fig. 5¹). Cette forme se trouve souvent reproduite sur les monuments italiens du xv^e siècle.

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Froissart*. En A, le pavois est présenté du côté externe

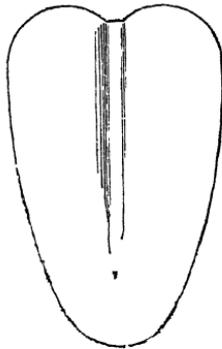
On disait que les hommes *se pavoisaient*, quand ils posaient leurs pavois devant eux pour tirer, ou quand ils les fixaient sur leur dos pour monter à l'assaut. Par extension, on entendait par troupes *pavoisées*, des soldats masqués par des abris factices, clayonnages,



palissades, épaulements. Il n'est plus question de pavois lorsque l'artillerie à feu prend une importance sérieuse et que l'on commence à employer l'arquebuse.

Quand les hommes d'armes combattaient à pied, ils remplaçaient parfois l'écu par le pavois. « Quant messire Raoul de Raineval en « vit la maniere, il fist toutes manieres de gens d'armes descendre « à pié, et eulx paveschier et targier de leurs targes contre le trait, « et commanda que nul n'alast avant sans commandement. Les ar- « chiers de monseigneur Godefroy commencerent à approchier, « ainsi que commandé leur fut, et à desveloper saietes à force bras. « Ces vaillans gens d'armes de France, chevaliers et escuiers, qui « estoient fort armez, paveschiez et targiez, laissoient traire sur

« eulx; mais cil assaut ne leur portoit point dommage, et tant furent



« en cel estat sans eulx mouvoir ne reculer que cilz archiers orent
« employé toute leur artillerie, et ne savoient mais de quoy traire ¹. »

¹ Froissart. Voyez *Hist. du château et des sires de Saint-Sauveur le Vicomte*, par Léop. Delisle (page 96).

Pendant les sièges de forteresses, les arbalétriers s'avançaient à portée de trait, fixaient leurs pavois devant eux et tiraient aux créneaux et meurtrières pour en éloigner les défenseurs. Si les couronnements des tours et courtines étaient bien munis, les machines de jet commençaient par écrêter les défenses; alors les arbalétriers et archers, couvrant ces couronnements à peu près détruits de traits, empêchaient les assiégés de réparer les dégâts. C'était aussi couverts de pavois que les assaillants montaient à l'assaut.

Les morts en combattant étaient rapportés sur leurs pavois. Cet usage, nul ne l'ignore, datait d'une haute antiquité. (Voyez Écu.)

PENNON, s. m. (*penoncel*, *penon*). Flamme triangulaire portée au bout de la lance par les chevaliers. Il y avait les chevaliers bannerets et les chevaliers à pennon. Le pennon n'était que la demibannière coupée diagonalement (fig. 1). Lorsque pendant les x^e et xii^e siècles, la bannière des chevaliers bannerets était barlongue (voy. en A) et coupée suivant le parallélogramme *abcd*, le pennon était le triangle d'étoffe *acd*. Quand plus tard, vers le commencement du xiv^e siècle, la bannière de chevalier banneret fut carrée (voy. en B), le pennon eut la forme du triangle *acd*.

La figure 2¹ montre le pennon A, et la figure 3² le pennon B.

Il est question de pennons dans le *Roman de Rou* :

« Li baruuz orent gonfanons,
« Li chevaliers orent penons³. »

Et la distinction entre le gonfanon ou la bannière et le pennon est déjà marquée.

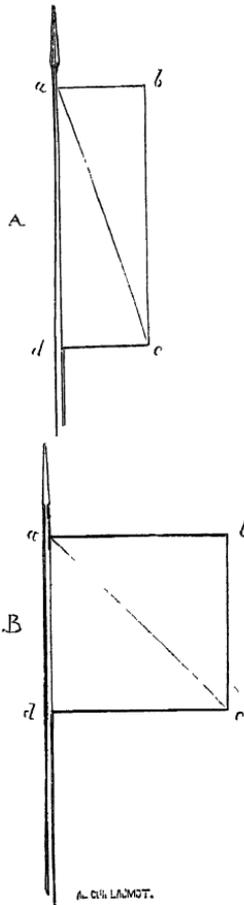
L'origine de cette distinction remonte environ à l'année 960, époque des sous-inféodations. « Tout homme libre, qui possède une « mesure au soleil, devient seigneur de sa mesure et vassal d'un « voisin plus puissant que lui. Il se donne, pour sa propre défense « et pour le service de son suzerain, une lance...., une cotte de « mailles et un cheval, et le voilà *chevalier*. Si la fortune l'a fait « assez riche, assez influent pour avoir à sa dévotion quelques « compagnons, *milites minores*, hommes d'armes, chevaliers comme « lui, il est *chevalier à pennon*. Si son autorité s'étend à la fois sur

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Guerre de Troie*, français (1300 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Godefroy de Bouillon* (1310 environ).

³ Vers 11646 (xii^e siècle).

« de simples chevaliers et sur des chevaliers à pennon, il est *chevalier à bannière* ou *banneret*, et il ne reconnaît plus au-dessus de lui que le roi ou les grands feudataires de la couronne ¹. »

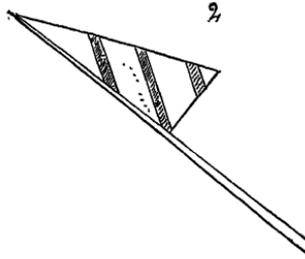


Ces pennons étaient faits de soie et aux armes du chevalier, lorsque les armoiries furent fixées.

La vue des bannières et pennons déployés par un corps d'armée

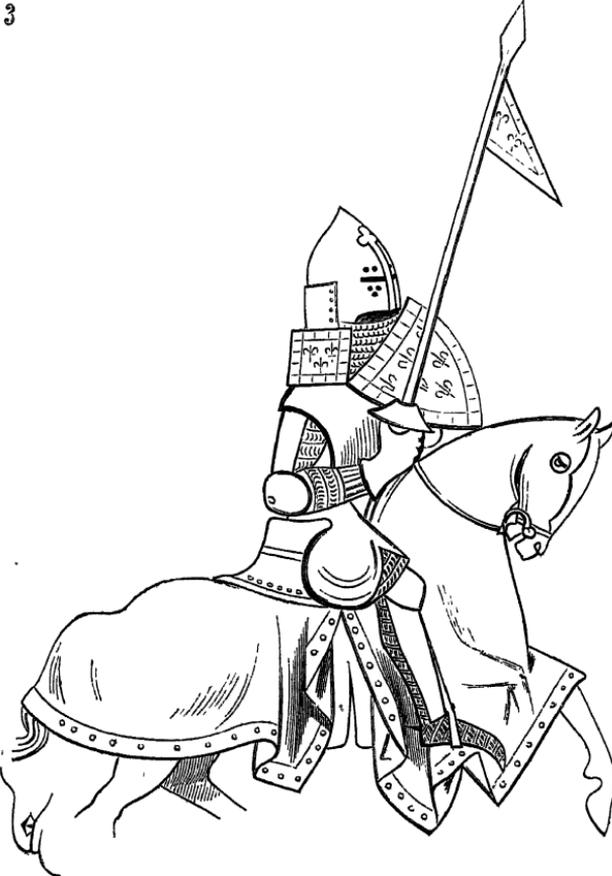
¹ *Histoire de la cavalerie*, par le général Susane, t. I^{er}, p. 8.

permettait d'estimer le nombre d'hommes d'armes dont il se com-



A. 1111. 10007.

posait. « D'autre part, messire Godefroy de Harecourt avoit envoiez

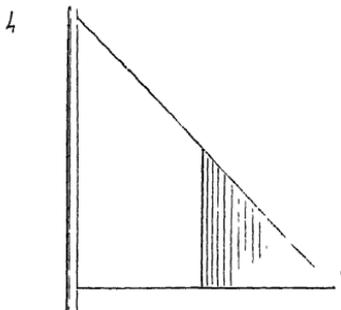


« ses coureurs, qui avoient chevauchié un autre chemin, et con-

« sidéré la convine des François, banieres et pennons, et quelle
« quantité ils estoient ¹. . . »

On donnait aussi le nom de pennons aux armoiries peintes sur panneaux ou sur toile et qu'on attachait sur les charrettes destinées à transporter les bagages de seigneurs afin de les garder de pillage. Quand les Anglais, sous Charles V, évacuent le château de Saint-Sauveur le Vicomte, le roi donne l'ordre de placer, sur les charrettes qui devaient transporter leurs effets, des pennons aux armes de France, en manière de sauf-conduit :

« A touz ceulx qui ces lettres verront, Guillaume de Sainte-Croiz,
« lieutenant du vicomte de Caen, salut. Savoir fais que devant moy
« fut presens maistre Guillaume le Galloiz, peintre, qui confessa
« avoir receu de Yvon Huart, receveur à Caen, sur le fait de la che-
« vance ordonnée pour le vindement du chastel de Saint-Sauveur
« le Viconte, la somme de quarante soulz tournois, pour soixante
« pennons des armes de France, de lui achatés pour mettre sur les
« charettes ordonnées à aller à Saint-Sauveur le Viconte pour porter
« hors les biens des diz Englois du dit chastel et ville. . . . Le derrain
« jour de juing, l'an mil ccclxxv ². »



Lorsque le suzerain voulait faire d'un chevalier à pennon un chevalier banneret, le cérémonial consistait à couper la queue du pennon, qui alors devenait quadrangulaire (fig. 4).

PIEU, s. m. (*ponchon*). Les archers portaient parfois avec eux un pieu qu'ils fichaient en terre, afin d'arrêter les charges de cava-

¹ *Eroissart*, sur les copies recueillies par M. L. Delisle, *Hist. du château de Saint-Sauveur le Vicomte*.

² *Preuves de l'hist. du château de Saint-Sauveur le Vicomte*, p. 214.

lerie. Ces pieux étaient aiguisés des deux bouts, l'un pour entrer facilement dans le sol, l'autre pour présenter une défense.

Ces pieux étaient inclinés en avant, de telle sorte que les chevaux se blessaient lorsqu'ils abordaient ces fronts de tirailleurs :

« ... Le roy Henry se mist pareillement en ordonnance, et
« ordonna une avant-garde et une grosse bataille, et mist tous ses
« archiers devant chacun un ponchon à deux bous devant luy esta-
« chié en terre ¹. »

PLASTRON, s. m. Défense antérieure du torse. (Voyez DOSSIÈRE et PANSIÈRE, PLATES, SURCOT.)

PLATES, s. f. (*platine, plattes*). On désignait ainsi, à dater du XIII^e siècle, les pièces d'armure d'acier que l'on posait sur le haubert :

« La grant mache de fer a amont entesée,
« A .II. mains la leva par moult grant aïrée
« Et giete à Antequin par moult ruïste amenée ;
« La platine dessus est toute ens embarrée ². »

Ces plates, adoptées seulement au milieu du XIII^e siècle, ne consistaient d'abord qu'en certaines lames de fer battu que l'on posait sur les arrière-bras, sur les genoux et tibias (voyez ARMURE). Peu à peu on ajouta à ces pièces des ailettes, des cubitières, des avant-bras ; mais ces doublures partielles n'étaient que des renforts posés sur le haubert ou sur la broigne, et ne composaient pas une armure de fer complète. Ce n'est que beaucoup plus tard que l'armure de plates est définitivement adoptée. Il n'y a pas lieu ici de s'étendre sur les pièces de fer partielles ajoutées à l'ancien haubert pour augmenter sa résistance, puisque ces pièces sont détaillées ailleurs ³ ; nous ne nous occuperons des plates qu'au point de vue de leur assemblage général, au moment où elles tendent à remplacer l'ancien vêtement de mailles.

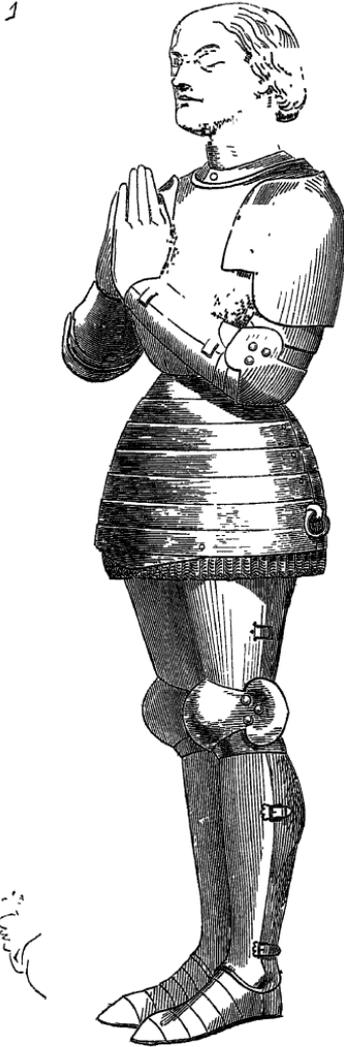
La difficulté de forger des lames de fer épousant les formes du corps retarda longtemps l'emploi vulgaire de l'armure de plates. Au XIV^e siècle, sous Charles V, on commença seulement à combiner

¹ *Mém.* de Pierre de Fenin : Bataille d'Azincourt.

² *Doon de Maïence*, vers 10750 et suiv. (XIII^e siècle).

³ Voyez AILETTE, ARRIÈRE-BRAS, BRASSARD, CUBITIÈRE, CUISSOT, DOSSIÈRE, GENOUILLÈRE, GRÈVES et PANSIÈRE.

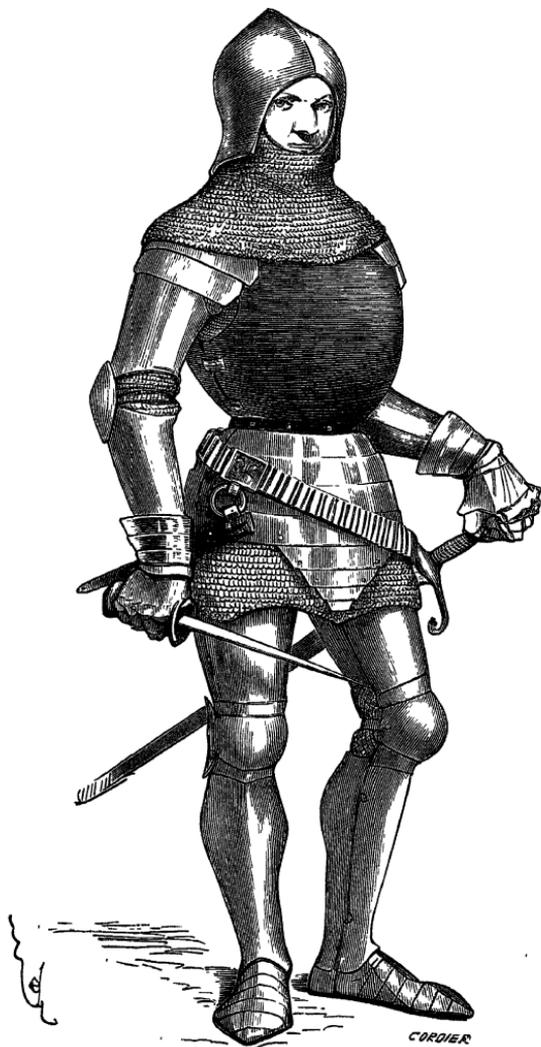
l'assemblage des plates. Mais ce n'est que sous le règne de Charles VI qu'on peut considérer le *harnois blanc* comme définitivement adopté.



La figure 1 présente une de ces armures de plates qui date de 1390 environ ¹. Elle se compose d'un corselet de fer avec spallières

¹ Statue de Denys de Belvezer, seigneur de la Bastide, musée de Toulouse, provenant des Cordeliers.

2



HARNOIS DE PLATES (fin du xiv^e siècle).

amples, arrière et avant-bras avec cubitières, braconnière avec grands flancars à six lames, cuissots, genouillères, grèves et solerets. La jupe de mailles apparaît encore sous la dernière lame des flancars ou tassettes, et à l'avant-dernière de ces lames est rivé un anneau pour attacher l'épée. L'encolure du corselet forme un bourrelet qui se relève vers la dossière. Mais ces spallières étaient peu mobiles, devaient gêner les mouvements et découvrir l'aisselle lorsqu'on relevait les bras. Ces longs flancars fatiguaient beaucoup le cavalier. On essaya donc, à la même époque, d'un système de plates plus léger (fig. 2¹). Le corselet de fer, afin d'éviter l'action des rayons solaires, fut recouvert de velours; les spallières furent composées de deux lames articulées; une rondelle remplaça la cubitière; les flancars, moins développés, s'allongèrent entre les cuisses par un supplément de lames. La jupe de mailles garda les hauts des cuissots. Le harnois des jambes demeurait complet.

Mais c'est en 1400 que le véritable harnois blanc de plates se développa pour ne cesser de se perfectionner depuis lors jusqu'au xvi^e siècle. C'est de 1400 à 1440 qu'apparaissent les plus belles pièces de forge, les armures les mieux appropriées aux mouvements du corps. Mettant à part les beaux harnois de luxe de la fin du xv^e siècle, ceux de cette première période qu'on désignait sous le nom de harnois blancs, parce qu'ils étaient simplement faits d'acier poli, atteignirent une perfection de fabrication qui ne fut jamais dépassée et qui fut rarement atteinte. La simplicité, la beauté de formes de ces armures de plates en font de véritables œuvres d'art.

La figure 3² donne un de ces harnois blancs. Le corselet est doublé d'une pansière; le haut des spallières s'évase, tant pour permettre de lever le bras que pour détourner les coups de lance. Des garde-bras remplacent les cubitières. Les cinq lames des flancars attachées à la braconnière soutiennent de petites tassettes latérales qui, lorsque l'homme d'armes est à cheval, masquent la jonction externe des cuissots. Le harnois de jambes est complet. La jonction antérieure du bacinet avec le corselet est couverte par deux lames articulées. Les mailles ne paraissent plus qu'aux saignées, aux jarrets et entre les cuisses.

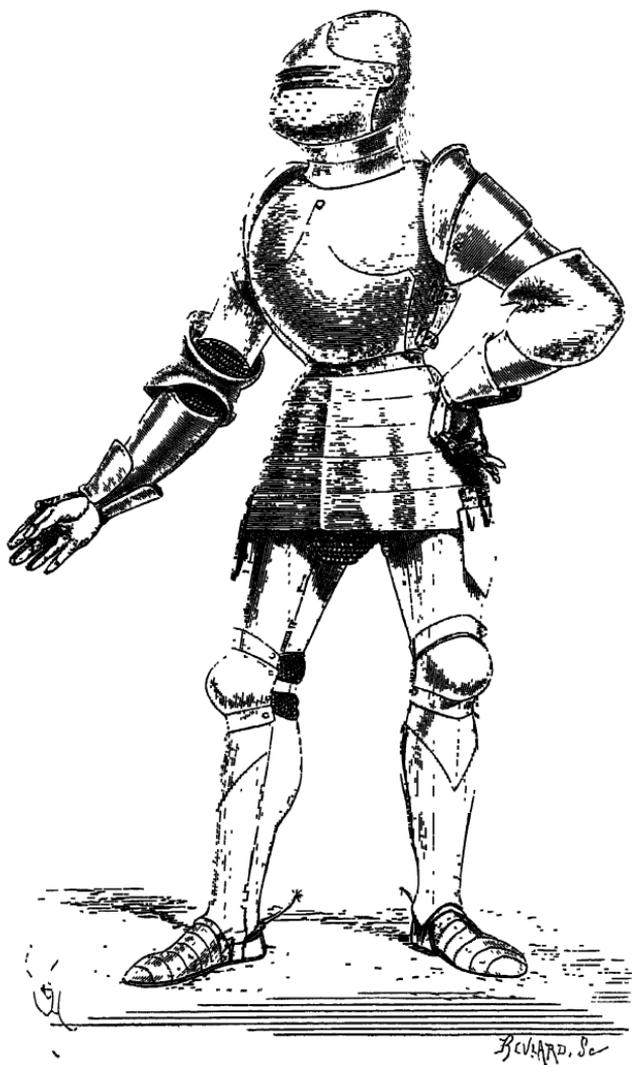
L'adoption de l'armure complète de plates, après quelques revers subis par la chevalerie française, pendant la seconde moitié

¹ Statue du château de Pierrefonds. — Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1395 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *le Livre de Guyon le Courtois*, français (1400 env.).

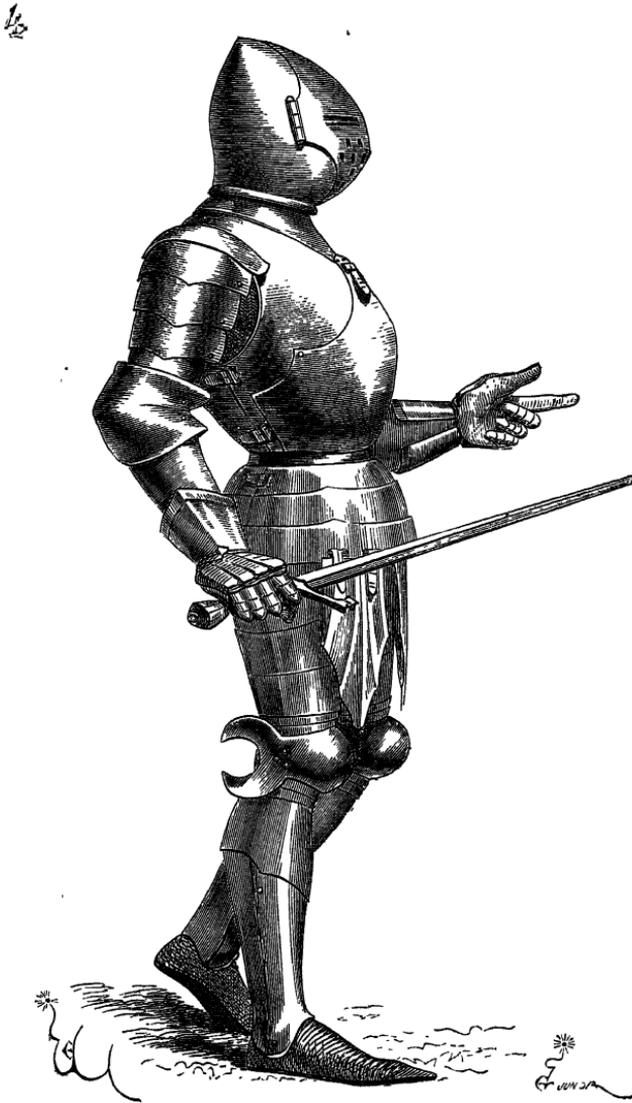
du XIV^e siècle, contre des routiers et des troupes de communes, donna aux hommes d'armes une confiance exagérée dans l'efficacité

3



de ce harnois défensif. On crut trop aisément que cet habillement d'acier assurait à la chevalerie une supériorité jusqu'alors inconnue.

Car il est à remarquer que ce changement dans l'armement se fait pendant une période de paix relative, c'est-à-dire de 1380 à 1410.

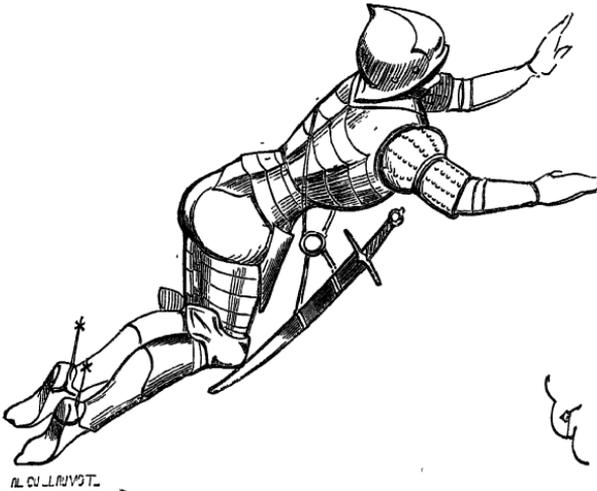


Cependant, à la première grande bataille livrée à Azincourt en octobre 1415, contre les Anglais, la cavalerie française est battue et ses défaites se précipitent jusqu'en 1430. Ce n'est que quand les popu-

lations des villes et des campagnes prennent part à la lutte à la voix de Jeanne Darc, que les affaires militaires de la France se relèvent ; tant il est vrai que le succès des armées dépend bien plus de l'ensemble dans les mouvements, de la discipline, du nombre et de circonstances morales que de la perfection de l'armement. Ces leçons ne profitèrent guère à la chevalerie française cependant, et jusqu'à la fin du xv^e siècle elle ne cessa de se couvrir de fer en essayant sans cesse de rendre ces armures plus résistantes et plus souples, souvent plus légères. Les tentatives sont innombrables, et il faudrait un volume pour décrire les principales armures de plates qui apparaissent seulement en France de 1400 à 1500. Nous nous bornerons à parler de celles qui présentent un caractère pratique et qui semblent avoir obtenu une certaine durée.

La figure 4 offre une armure passablement entendue ¹. Le corselet est doublé ou plutôt fait en deux parties quelque peu mobiles. Les

5



flancars sont accompagnés de deux grandes tassettes qui descendent jusqu'aux genoux et protègent les cuissots articulés. De petits garde-bras remplacent les cubitières, et les spallières sont faites de lames superposées articulées. Une molletière supérieure et complète enveloppe les grèves. Par derrière, ces plates étaient disposées ainsi

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Destruction de la ville de Troyes* (sic), français (1425 environ).

que l'indique la figure 5¹. Le séant seul, reposant sur la selle, était dépourvu de plates et couvert d'un haut-de-chausses de peau.

On voit ici que les molletières supérieures faisaient le tour de la jambe, et qu'une petite plate flottant sur le troussequin couvrait la partie inférieure de l'épine dorsale.

Cependant la figure 4 fait voir que les aisselles étaient mal protégées, surtout lorsqu'il fallait lever les bras. C'était là toujours un défaut que l'assaillant essayait de toucher, soit avec le fer de la lance, soit avec l'épée. Dans les combats, les blessures sous l'aisselle étaient les plus fréquentes et presque toujours mortelles. L'écu couvrait l'aisselle gauche, mais le bras droit, qui tenait l'épée ou la lance, laissait à découvert le dessous de l'épaule droite. Aussi les armuriers cherchèrent-ils tous les moyens de garantir les points défectueux. Ce fut alors, vers 1430, que l'on commença à fabriquer des armures de plates dont les deux côtés supérieurs n'étaient pas semblables, afin de parer à ces défauts et en raison de l'emploi différent de chacun des bras.

L'armure si curieuse de Richard Beauchamp, mort en 1439, nous fournit à cet égard de précieux renseignements², que nous complétons à l'aide de parties d'armures appartenant à diverses collections publiques et privées.

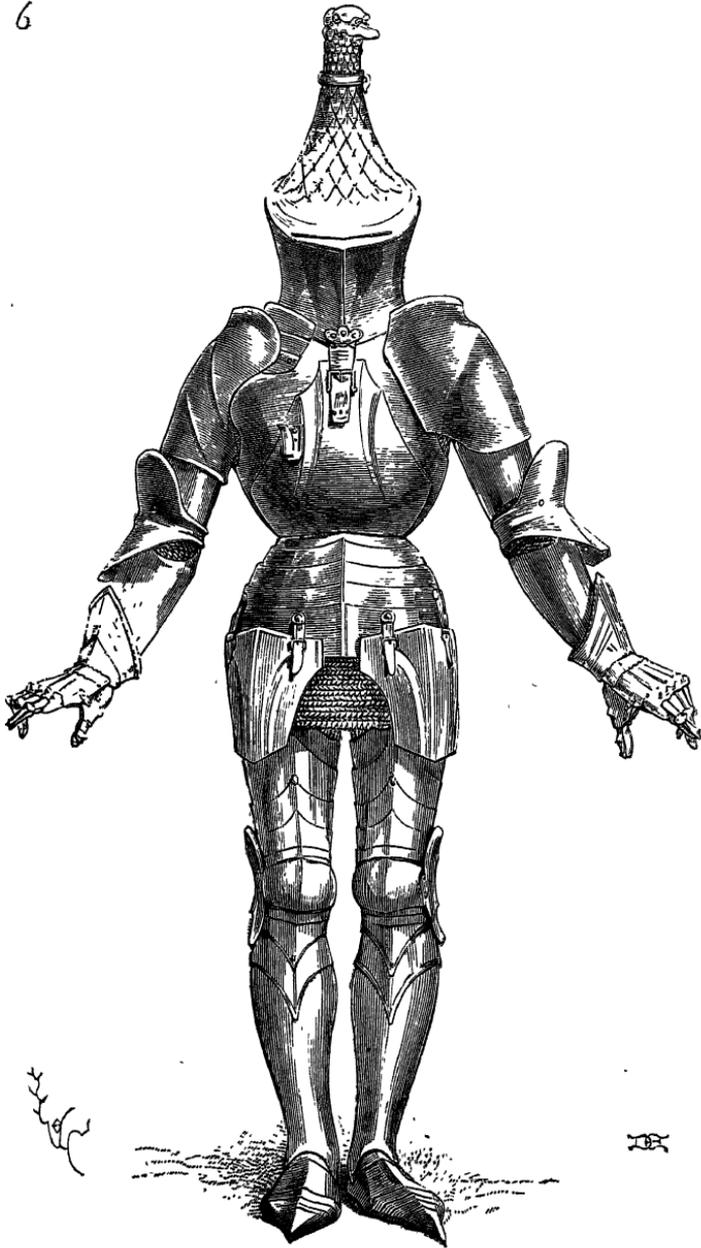
La figure 6 présente l'armure de face. On voit que, du côté droit, le corselet vient recouvrir le bord antérieur de la spallière appelée aussi manteau, afin de détourner le coup de lance. Au-dessus de celle-ci sont trois lames d'acier qui doublent l'épaule du corselet et recouvrent la rive inférieure du heaume, pour que le fer de lance ne puisse pénétrer sous cette rive. Le bras droit est armé à la saignée d'un garde-bras dont la forme latérale, en ailes de papillon, est indiquée dans la figure 7. En haut de la doublure du corselet, c'est-à-dire au sommet de la pansière, est bouclé le heaume. Cette pansière est munie, sous la mamelle droite, du fauce.

Le bras gauche, qui porte l'écu, est défendu par une spallière épaisse avec revers supérieur, et couvre le corselet en masquant l'aisselle. Le garde-bras qui protège la saignée est montré latéralement dans la figure 8. Ce bras qui tient l'écu, étant plié et immobile, son habillement est fait en vue de cette position, et l'écu était-il percé, que le fer du glaive ne trouvait aucun point vulnérable. De grandes tassettes antérieures couvrent les cuissots supérieurs et re-

¹ Même manuscrit.

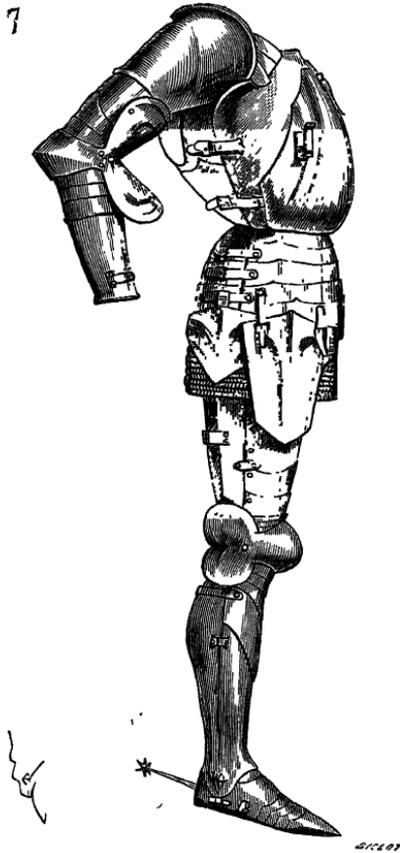
² Voyez Stothard, *The Monumental Effigies of Great Britain*.

6



couvrent elles-mêmes de petites lassettes qui protègent les parties

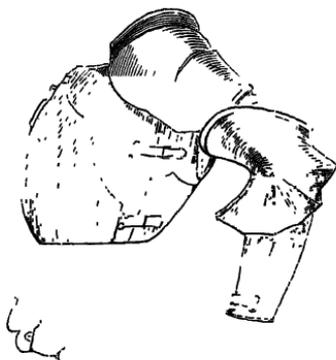
latérales du fémur (voy. fig. 7). Les cuissots sont articulés, et les genouillères accompagnées de lames de recouvrement hautes et basses qui protègent absolument les genoux, quelle que soit la position ployée de la jambe.



La figure 9 montre cette armure de dos. On voit que les deux spallières ne sont pas pareilles; celle de droite possédant une lame d'articulation de plus que celle de gauche. On observera le système de courroies des harnois de jambes, qui permet de bien fixer les plates sur les hauts-de-chausses de peau, du séant aux jarrets. Le heaume est également bouclé à la dossière. Les doublures antérieures des spallières, ou manteaux, sont solidement retenues aux plates postérieures par des courroies rivées extérieurement.

On ne pouvait guère faire mieux; aussi faut-il voir dans cette armure de plates et dans celle que nous avons donnée dans l'article ARMURE¹, l'apogée de ce harnois de guerre. Depuis lors, jusqu'au xvi^e siècle, on exagéra certaines pièces de cet habillement, telles que garde-bras, spallières, flancars; on couvrit les corselets de cannelures, mais on ne fit rien qui fût aussi bien adapté à la forme du corps humain.

8

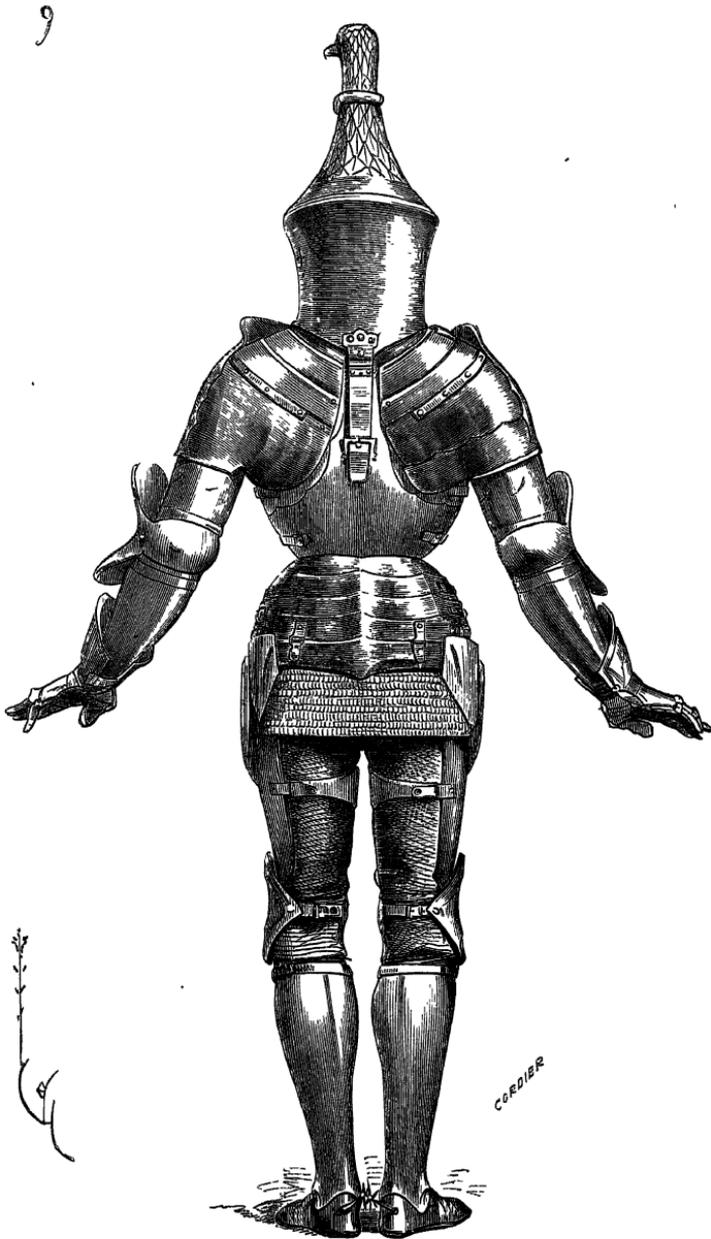


Ces armures de plates du milieu du xv^e siècle étaient jointes et articulées avec une telle perfection, que dans les combats singuliers entre chevaliers très-experts, il était impossible de faire pénétrer la pointe de l'épée ou la dague de la hache entre les jointures. « Galiot
« feroit de haut et de taille moult grands coups : et le seigneur de
« Ternant feroit deux coups de haut, l'un devant main et l'autre ren-
« vers ; et puis se joindirent les chevaux, et commença le seigneur
« de Ternant à charger et à querir son compaignon de la pointe de
« l'espée par le dessous de l'armet, tirant à la gorge, sous les
« esselles, à l'entour du croisant de la cuirace, par dessous la cein-
« gnée du bras, à la main de la bride, et jusques à bouter son espée
« entre la main et la bride, tant que la dicte espée passoit outre une
« poignée : et partout se trouva si bien armé et pourveu, que nulle
« blessure n'en avint². »

Nous avons placé sur l'armure (fig. 6 et 9) le heaume, que l'on ne mettait guère que dans les tournois. Dans les combats et même

¹ Planche II.

² *Mémoires d'Olivier de la Marche*, chap. xiv.



dans les joutes, on se contentait de l'armet ou de la salade; car il

eût été impossible de combattre longtemps avec cette énorme et lourde coiffure de fer et de cuir bouilli.

On ne saurait trop insister sur l'adresse et l'intelligence apportées par les armuriers dans ces harnois de fer. Les belles armures de plates du milieu du xv^e siècle rappellent ces carapaces merveilleuses dont certains insectes et crustacés sont pourvus : même élégance de forme, même système de recouvrement des lames, mêmes renforts aux points qu'il importe de protéger. Il est évident que les artisans de cette époque avaient observé les armures naturelles de ces animaux et qu'ils avaient su tirer parti de leurs observations.

De même que, sous le premier empire et sous la restauration, les peintres, le théâtre, représentaient les hommes d'armes des xii^e et xiii^e siècles armés de plates comme les chevaliers du temps de Louis XII et même de François I^{er} ; de même il était et il est encore admis, parmi la plupart des historiens qui parlent des choses de la guerre sans avoir suffisamment étudié cet art, que la cavalerie française aux xii^e et xiii^e siècles procédait, en bataille, comme la cavalerie du xv^e. Cependant il y avait, dans la tactique des hommes d'armes de l'époque ancienne et celle des chevaliers du xv^e siècle, la même différence que dans l'armement. Tant que la cavalerie française fut couverte de mailles, c'est-à-dire d'un vêtement souple, ne gênant pas les mouvements, relativement léger, permettant des reprises pendant le combat, elle obtint des succès brillants. Lorsqu'au contraire elle adopta les plates et en vint à les considérer comme le véritable vêtement de guerre, les défaites se précipitent depuis la bataille de Crécy jusqu'à celle d'Azincourt.

La cavalerie française n'avait pas été la première à adopter les plates ; dans ce nouveau mode d'armement, les Allemands l'avaient devancée. Les chevaliers d'outre-Rhin possédaient déjà des armures de fer battu, tandis que nous gardions encore la broigne et le haubert. On ne voulut pas rester en arrière ; Anglais et Français crurent donc que l'ancien harnois de guerre devait être modifié, et bientôt, c'est-à-dire dès la fin du xiv^e siècle, les hommes d'armes, comme on vient de le voir, se couvrirent de fer. Ils avaient déjà, vers le milieu de ce siècle, modifié l'armement ancien, et, pour le rendre plus résistant, lui avaient enlevé sa souplesse.

Ces changements ne furent pas sans exercer une influence sur la manière de combattre, au détriment des qualités françaises.

En effet, jusqu'alors la cavalerie française combattait à la manière des Bédouins ; c'est-à-dire tourbillonnait par très-petites troupes autour de l'ennemi, cherchant à trouver son point faible, reculant si elle

rencontrait trop de résistance, et revenant plusieurs fois à la charge. C'est ainsi que les Normands combattirent à Hastings, les Français à Bouvines, à Taillebourg, en Égypte et en Palestine. A ces attaques successives sur tous les points, l'infanterie d'alors était hors d'état de résister ; quant à la cavalerie, elle avait toutes chances contre elle, si elle restait sur la défensive. Entourée, ne pouvant se développer, elle n'offrait qu'un nombre de combattants toujours inférieur à celui de l'assaillant, une partie de ses forces étant inutilisée ; puis elle n'avait pas pour elle l'impulsion, il fallait qu'elle subît le choc. Il est évident qu'alors la cavalerie la plus mobile, celle qui possédait le plus d'initiative et de *furia*, avait de son côté toutes les chances favorables.

Nos hommes d'armes vêtus de leurs hauberts, qui laissaient aux mouvements leur souplesse, qui n'étaient point trop lourds, très-bons cavaliers, familiers avec les exercices de voltige, ainsi que l'indiquent à chaque page les romans, étaient donc fort redoutables et redoutés. Mais lorsque cette cavalerie vit l'ennemi se barder de fer pour mieux résister à ses coups, elle ne voulut point rester en arrière et prit peu à peu les plates. Ce qu'elle acquit ainsi comme défense, elle le perdit en légèreté, en initiative, en mobilité. Il n'était plus possible à un cavalier armé de plates de monter à cheval ou d'en descendre sans le secours d'un écuyer ; il passait à l'état de machine de guerre, de projectile, et si son choc restait sans effet, il lui était impossible de se dégager pour fournir une nouvelle charge. Les chevaux durent être pris dans des races plus fortes, plus lourdes.

La mode des tournois et joutes n'avait pas peu contribué à faire adopter l'habillement de fer, et l'on sait que ces exercices n'étaient nulle part plus fréquents qu'au delà du Rhin.

En modifiant l'armement, on ne songea pas tout d'abord à modifier la manière de combattre. Or, l'effet obtenu par une cavalerie se précipitant sur l'ennemi en désordre et par petites troupes séparées, lorsqu'elle était très-mobile, fut très-amointri lorsque les hommes d'armes et leurs montures perdirent une partie de leur vitesse et de leur mobilité. L'ennemi alors choisit son terrain, se mit derrière des marais, des herbages gras, établit devant lui des obstacles, envoya sur les flancs des archers en grand nombre qui blessaient les chevaux. Un cheval abattu, l'homme ne pouvait plus se relever, et cet obstacle arrêtait l'élan des survenants, s'il ne les faisait pas tomber eux-mêmes. C'est à ces causes que nous dûmes en partie les premiers revers de Crécy et de Poitiers.

Sans tenter de retrouver sa mobilité, la cavalerie française, s'ar-

mant toujours de plates, essaya d'un moyen mixte, et, comme les dragons plus tard, elle mit pied à terre en certaines circonstances. Cet essai fut des plus malheureux. A pied, ces hommes bardés de fer avaient encore moins de mobilité que lorsqu'ils étaient sur leurs montures, et ils n'avaient plus l'avantage de l'impulsion. A Azincourt ils furent massacrés dans leurs coques de fer.

Depuis lors cette tactique fut abandonnée, et les hommes d'armes combattirent à cheval; mais, au lieu de charger isolément, en désordre, suivant l'initiative de chacun, ils commencèrent à escadronner, c'est-à-dire qu'ils se formèrent par groupes compacts, chargeant avec ensemble et précipitant ainsi sur un point un torrent de fer.

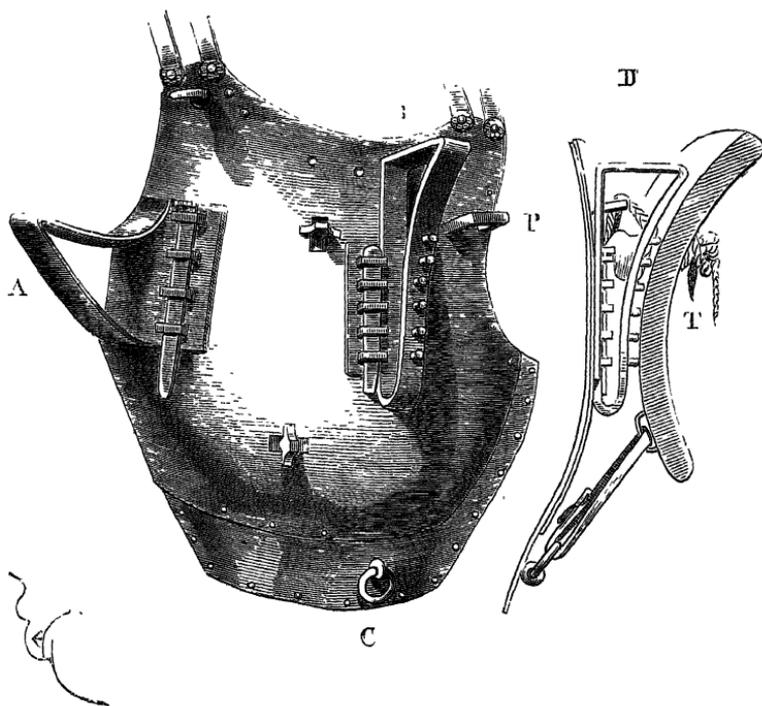
Il ne faudrait pas croire que cette tactique ressemblât à celle de nos escadrons; c'était encore irrégulier, mais cependant on agissait déjà par masses, ordinairement suivant un ordre carré, un angle en avant. Ce ne fut que plus tard que l'organisation par compagnies fut adoptée¹. Ces cavaliers étaient tous armés de plates analogues à celles que donnent nos dernières figures, et si, au premier choc, ils parvenaient à faire une trouée, l'effet était terrible : c'était comme une mitraille colossale qui renversait tout sur son passage. Mais, plus on perfectionnait l'armure, plus on hésitait à mettre en jeu cet engin vivant : c'était une si grosse partie, qu'on ne la risquait que dans des circonstances très-graves; si bien qu'à la fin du xv^e siècle, cette belle gendarmerie toute bardée de fer ne donnait pas souvent. L'artillerie à feu enleva encore à la gendarmerie bardée une partie de son prestige. Les nouveaux engins, les traits à poudre² même, perçaient les plates sur lesquelles s'armortissaient les quarreaux et les flèches. On ajouta des doublures aux plates, et le cavalier n'en fut que plus lourd et plus inutile dans une action. C'est alors que Louis XII prit à sa solde, lors de la campagne d'Italie, des compagnies de cavalerie légère, *cavallegieri*, des Albanais, des Moresques, qui devinrent les premiers éléments de la cavalerie de combat, de reconnaissances, d'éclaireurs. Quant à l'ancienne cavalerie lourdement armée, elle devint la *gendarmerie de France*; mais, de fait, le rôle de l'homme d'armes bardé était terminé du moment que l'artillerie à feu acquit dans les batailles une certaine valeur.

¹ Voyez, à ce sujet, l'*Hist. de la cavalerie française* par le général Susane (Hetzel, 1874).

² On donnait ce nom à de petits canons de fer frettés sur un bâton et auxquels on mettait le feu avec une mèche. C'est ce qui précéda l'arquebuse.

On n'osait engager cette cavalerie à fond. C'est toujours ce qui arrive quand une troupe est composée d'éléments dont la valeur matérielle est supérieure à l'effet qu'elle peut produire. Chaque homme d'armes représentait en harnois, monture, habillement de guerre, une somme prodigieuse. Une armure complète, homme et

10



cheval, à la fin du xv^e siècle, coûtait, si simple qu'elle fût, une dizaine de mille francs de notre monnaie; on comprend donc comment les capitaines n'aventuraient pas pour peu un aussi gros enjeu. Si bien que cette gendarmerie ne donnait que dans des occasions très-rares; et quand elle donnait, les hommes étaient si bien bardés, qu'ils ressemblaient plutôt à des *enclumes* qu'à des cavaliers mobiles, au dire des contemporains.

Pour donner une idée de ce qu'étaient ces plates doublées, à la fin du xv^e siècle, nous présentons ici (fig. 10) un plastron de cette époque¹. Sur la pansière est rapportée une doublure fixée au

¹ Attribuée faussement au roi don Jayme le Conquérant, qui vivait à la fin du xiii^e siècle, cette pièce d'armure date de 1470 à 1480. (Armeria de Madrid.)

moyen d'un crochet à la hauteur de l'épaule droite et de deux tour-niquets. Sur cette doublure sont maintenus, par de longues clavettes passant dans des pitons, le faucré A et une potence de fer destinée à maintenir la targe en place. La targe était fortement attachée au *pontelet* P et à l'anneau C. Des goujons rivés à la potence empêchaient la targe de *riper*. Le bras gauche, garanti par elle, pouvait seulement la présenter aux coups suivant une direction plus ou moins oblique. La section D trace le profil du plastron avec la potence et la targe T qui s'y appuie. La tresse de cuir qui passait dans le *pontelet* était munie de la *poire*, sorte de cale qui empêchait la targe d'appuyer directement sur ce large piton. Si l'on ajoute au poids énorme de ce plastron celui de la braconnière, des flancars, des tassettes, de la dossière, des brassards et garde-bras, de la salade avec son colletin, ou de l'armet, des harnois de jambes et de la targe, on peut supposer ce que devait peser une pareille armure, et si le cavalier qui la portait était en état de fournir une longue course ou d'évoluer facilement. Ces doublures furent forgées d'autant plus épaisses, que les armes à feu prenaient à la guerre plus d'importance, jusqu'au moment où la cavalerie légère étant la seule qui rendit des services, ces plates de fer ne furent plus guère considérées que comme un habillement de parade.

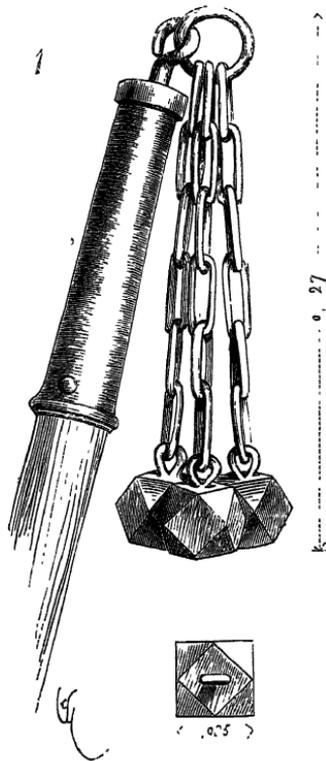
Ceux qui méritèrent, à dater de Louis XII, le nom d'hommes de guerre, et qui comprenaient que cette lourde gendarmerie de France n'était plus bonne à grand'chose, ne pouvant vaincre les résistances qu'ils rencontraient dans la noblesse, essayèrent d'organiser en dehors de ces compagnies de cavaliers bardés des escadrons de cavalerie légère qui rendaient seuls à la guerre de véritables services, qui étaient toujours prêts et pouvaient être rapidement transportés sur un point donné. Mais il fallut encore bien du temps pour que ces nouvelles troupes à cheval pussent acquérir un renom militaire.

Indépendamment du poids excessif des armures de plates et harnois des chevaux de guerre, il fallait beaucoup de temps à un homme d'armes pour se faire revêtir de toute cette ferraille. Si l'on était surpris dans un moment de repos, dans un cantonnement, la gendarmerie bardée ne pouvait être prête que quand on n'en avait plus besoin, ou bien elle était livrée à un agresseur actif, sans combat.

La noblesse cependant ne se sépara qu'à la dernière extrémité de ces lourdes carapaces et non sans manifester souvent des regrets, accusant les temps qui permettaient à un malotru de tuer un brave gentilhomme à deux cents pas. Le roi Louis XIII tenta même de

rendre à l'armure de fer son prestige, et plusieurs ordonnances de ce prince tendent à l'imposer à sa maison : mais ces vellétés de retour vers le passé n'eurent que peu d'effet ; et sauf les mousquetaires noirs du roi, qui portaient la cuirasse avec brassards, tassettes, cuissots, hausse-col et chapel de fer, toute la gendarmerie de ce temps, en campagne, n'endossait plus que le vêtement de buffle, parfois avec plastron et hausse-col d'acier.

PLOMMÉE, s. f. S'entend comme un grand marteau d'armes et aussi comme un fléau à long manche armé de masses de fer attachées

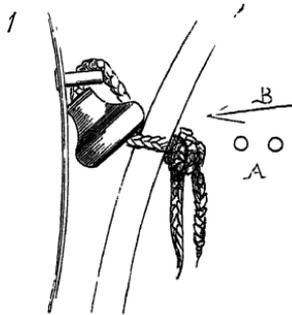


à des chaînes. La figure 1 montre une plommée-fléau du milieu du xv^e siècle¹. Les polyèdres de fer attachés aux chaînons présentent chacun douze pointes de diamant dont le choc sur les plates devait produire de terribles effets, d'autant que les manches de ces

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

plommées n'ont guère moins de 2 mètres de longueur. Cette sorte d'arme avait toutefois l'inconvénient de ne pouvoir être maniée que par des hommes assez éloignés les uns des autres pour ne pas se blesser réciproquement. Aussi ne la voit-on plus portée dans les troupes de piétons, lorsque ceux-ci commencent à combattre par petites *batailles*, c'est-à-dire groupés en compagnies, suivant un ordre carré compacte.

POIRE, s. f. Appendice en forme de poire, à travers lequel passaient les tresses qui servaient à maintenir la targe devant la partie gauche de la poitrine. Ces poires étaient faites de bois dur, de cuivre et même de fer. Elles avaient pour effet de neutraliser le



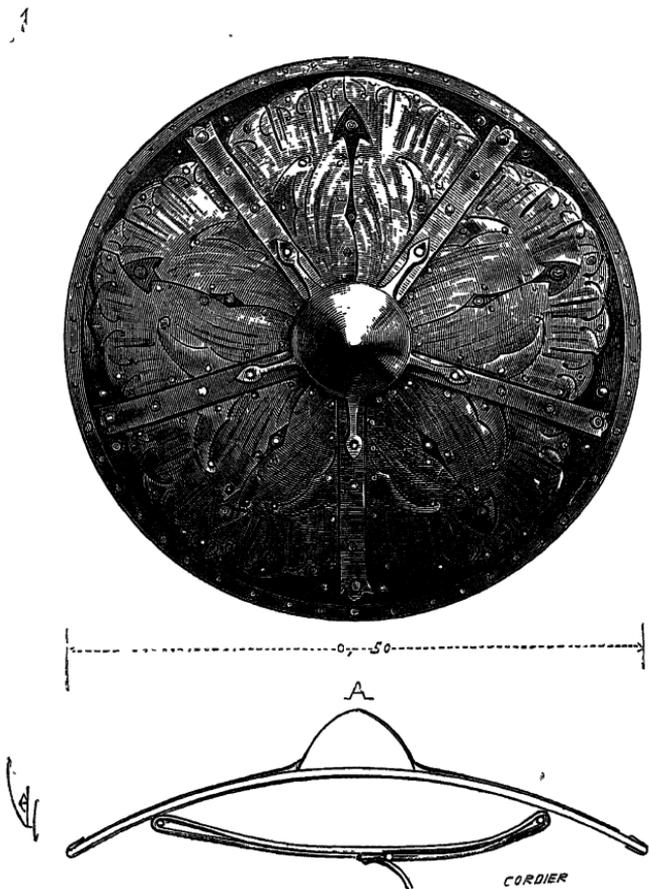
choc de la lance sur la targe, ainsi que le fait voir la figure 1. Un choc produit suivant la direction B sur la paroi externe de la targe était amorti par la poire, soit dans le sens vertical, soit dans le sens horizontal, celle-ci, quelle que fût sa position, présentant contre le plastron et la face interne de la targe des surfaces courbes qui déplaçaient quelque peu le point touché. Les trous ménagés dans la targe pour passer la tresse de cuir étaient disposés ainsi qu'il est indiqué en A. La poire n'était guère en usage que pour les joutes (Voy. tome III, *JOUTE*, fig. 11.)

PONTELET, s. m. Crampon ou piton qui servait à attacher la targe sur le haut du plastron, au-dessous de l'épaule gauche. La tresse de cuir passait dans le pontelet, traversait la targe d'une part, de l'autre enfilait la poire, et, en passant aussi par un second trou ménagé dans la targe, se nouait à l'autre bout. (Voyez *PLATES*, fig. 10, et *POIRE*.)

R

ROCHET, s. m. (*roc*). Fer de lance émoussé, adopté pour les combats courtois, les joutes. (Voy. tome II, *JOUTE*, fig. 1 et 2).

RONDACHE, s. f. (*targe ronde, roiele, rouele*). Petit bouclier circulaire. On donnait aussi, pendant les XII^e et XIII^e siècles, le nom

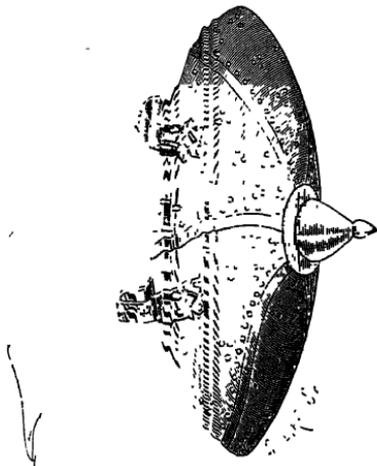


de *rouele* au bouclier rond que portaient en certaines contrées les cavaliers et les gens de pied. Cette forme de bouclier remonte, comme on sait, à la plus haute antiquité,

Dans l'article ÉCU, nous disons quelques mots du bouclier circulaire, dont la description trouve plutôt ici sa place.

Les boucliers circulaires de l'époque carlovingienne étaient habituellement faits de bois léger recouvert de parchemin et de lames de métal sur l'orle et sur la face externe bombée, avec *umbo* au centre. Ces armes défensives, dont il ne reste que des fragments

2



et quelques représentations dans les monuments figurés, ne paraissent pas avoir eu plus de 0^m,50 de diamètre. On en voit, sur ces monuments figurés, qui semblent recouverts, comme certains boucliers orientaux, de cordes disposées en spirales et retenues au bois par des fils passés. L'*umbo* est toujours très-saillant et parfois muni d'une pointe. Cet *umbo* était fixé par des pattes et des rivets, et généralement de fer, tandis que les revêtements, ainsi que l'orle, sont faits de feuilles de laiton très-minces, repoussées légèrement et clouées.

La figure 1¹ donne une de ces roueles de l'époque carlovingienne. Cinq bandes de fer battu reçoivent les pattes rivées de l'*umbo*. Les intervalles ont garnis chacun de deux feuilles de laiton clouées sur le bois. En A, est le profil du bouclier. Les énarms étaient fixées soit en dedans, soit en dehors sur l'orle (fig. 2²).

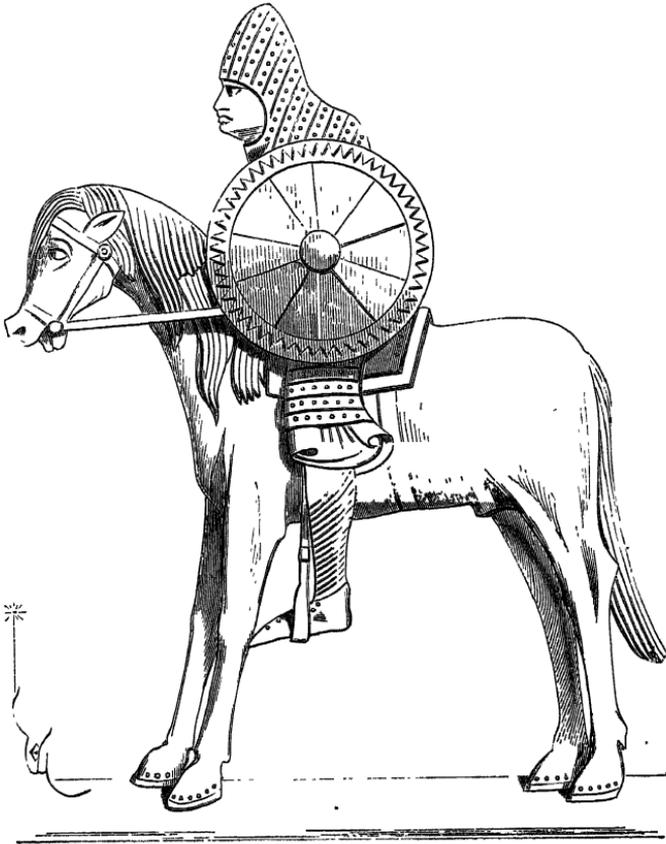
¹ Divers fragments réunis.

² Bible de Charles le Chauve, ancien musée des Souverains.

Ce dernier bouclier est peint en rouge, et les bandes ainsi que les clous sont dorés.

Vers la fin du XI^e siècle et le commencement du XII^e, les roueles sont habituellement garnies d'un orle riche avec ou sans umbo. La figure 3¹ donne un cavalier portant un de ces boucliers. Pendant

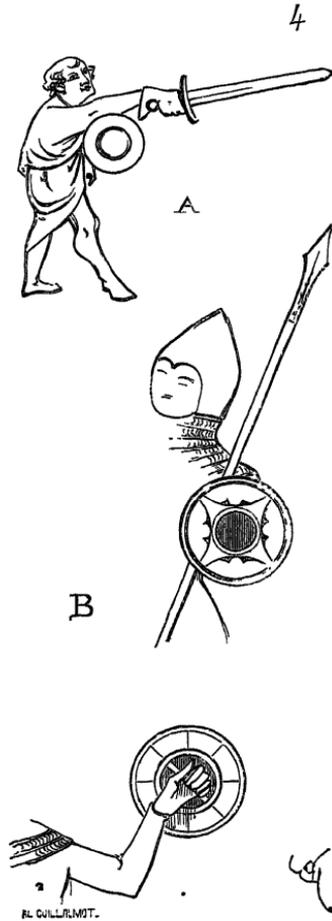
3



le cours du XII^e siècle, la rouele de 0^m,50 de diamètre ne semble adoptée par les combattants à cheval que dans certaines provinces, en Bourgogne, dans le Poitou, la Guyenne et la Provence. Dans les provinces au nord de la Loire, l'écu en amande est seul admis, sauf de très-rares exceptions.

¹ Bas-relief du linteau de la porte principale de l'église abb. de Vézelay (1100 env.).

La petite rouele à laquelle plus tard on donne le nom de *rondache*, semble n'avoir été en usage que pour combattre à pied. Son diamètre n'est plus guère alors que de 0^m,30. Elle est faite de cuir bouilli ou de fer.

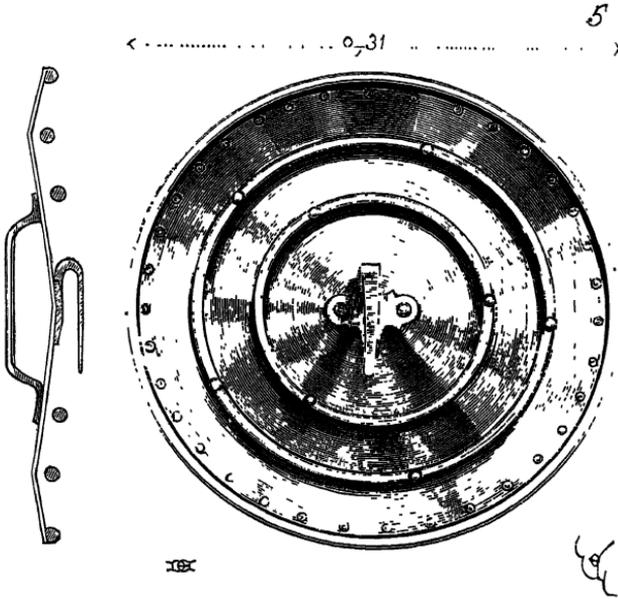


La figure 4 donne plusieurs de ces roueles : en A¹, portée par un piéton sans autre arme défensive ; en B², portée par des hommes complètement armés, mais combattant à pied. Ce genre de rouele, plus petite de diamètre encore, et attachée au fourreau de l'épée du

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tristan*, français (1260 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Traité du péché originel*, en vers patois de Béziers (XIII^e siècle).

fantassin, prit au xiv^e siècle le nom de *boce* (voy. BOCE). Tenue de la main gauche, cette targe ronde permettait de parer les coups de l'ennemi. Plus tard on la munit d'appendices qui permettaient d'engager la lame de l'épée de l'adversaire et de la briser, ou tout au moins d'empêcher cet adversaire de se remettre en garde.



C'est vers le milieu du xv^e siècle que l'on voit employer pour l'escrime cette rondache brise-lame. La figure 5¹ reproduit un des bons exemples de cette arme défensive. Elle est faite d'excellent acier bruni et doublée de peau à l'intérieur.

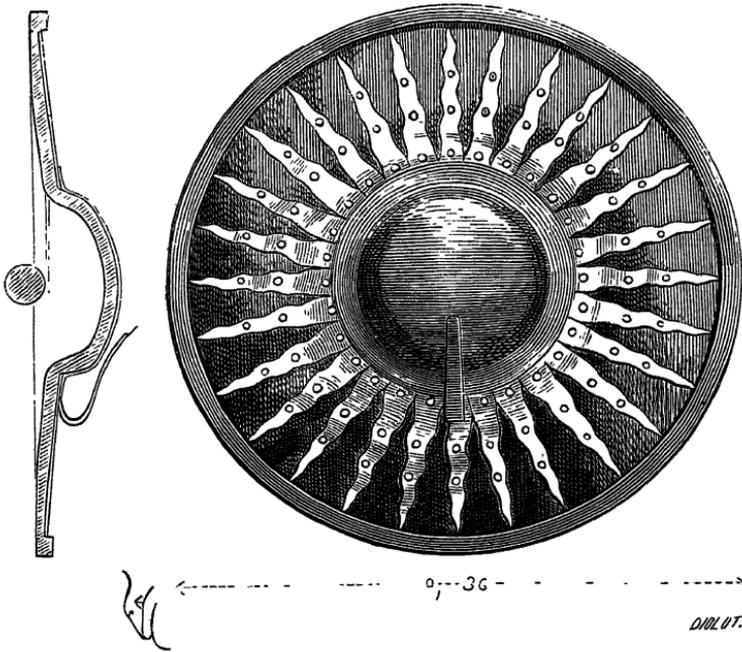
La coupe fait voir la poignée verticale dans laquelle passait la main gauche, et les deux cercles d'acier isolés au moyen de supports de laiton, cercles sous lesquels s'engageait la pointe de l'épée. Le crochet antérieur qui servait à suspendre la rondache, soit au fourreau de l'épée, soit à la ceinture, donnait encore un moyen d'engager la lame de l'adversaire et de la briser.

On observera que l'orle est en forme de cuvette, afin de diriger les coups de pointe sous le plus grand cercle. La doublure de peau est fixée par des rivets de laiton dont les têtes sont apparentes sur l'orle.

¹ Collect de M. W. H. Riggs.

La figure 6 présente une autre rondache d'une époque un peu plus récente, et qui ne possède point de brise-lame. Elle se compose d'une bossette d'acier autour de laquelle rayonnent vingt-huit flammes d'acier rivées sur velours vert ¹, avec orle également d'acier.

6



Le côté interne de cette rondache mérite d'être décrit. Il est doublé de velours vert avec poignée transversale garnie d'acier et de clous dorés (fig. 7). Un crochet antérieur permettait de suspendre cette rondache au fourreau de l'épée ou à la ceinture. En A, est tracé le détail d'une des attaches de la poignée, recouverte aussi de velours.

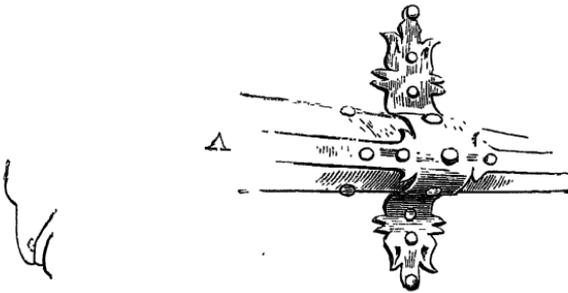
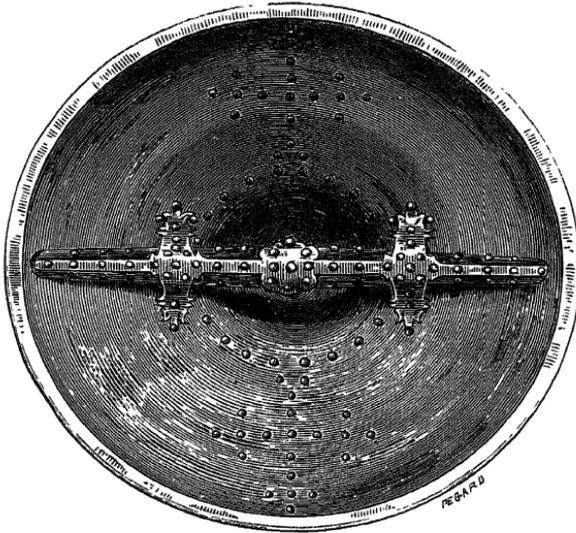
On fit aussi, à la fin du xv^e siècle, des rondaches brise-lame de forme rectangulaire. La figure 8 ² présente une de ces rondaches avec ses verges saillantes, dont le détail et la section sont tracés en B, grandeur d'exécution. En A, cette rondache est montrée du côté interne, avec sa poignée verticale pour la main gauche. Le crochet

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

² Anc. collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

antérieur servait, comme précédemment, à suspendre cette petite targe à la ceinture, mais aussi à fixer une lanterne lorsqu'on voulait reconnaître le terrain, la nuit. Cette arme défensive était surtout portée lorsqu'on avait à craindre quelque surprise ou guet-apens.

7

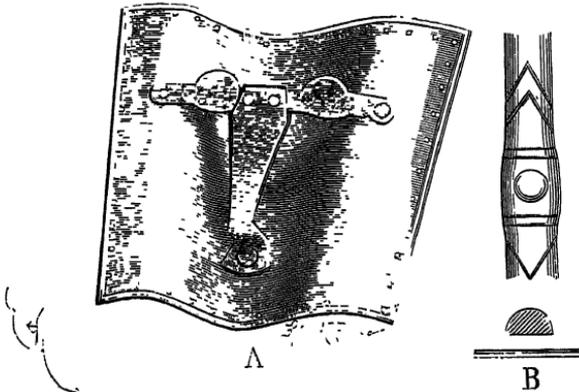
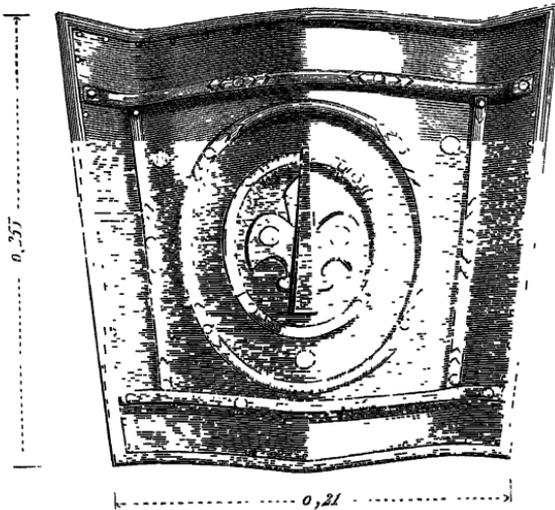


On s'en servait pour faire les rondes ou pour passer, la nuit, dans des endroits peu sûrs. L'éclat de la lanterne empêchait de voir la personne qui tenait la rondache. Ainsi s'avancait-on l'épée à la main contre un adversaire dont on distinguait les moindres mouvements et qui ne pouvait parer un coup de pointe.

Il faut croire qu'à cette époque on fabriqua beaucoup de ces armes défensives, car il en reste encore un grand nombre dans les collec-

tions, et on leur donna les formes et les destinations les plus singulières, ainsi qu'on va le voir.

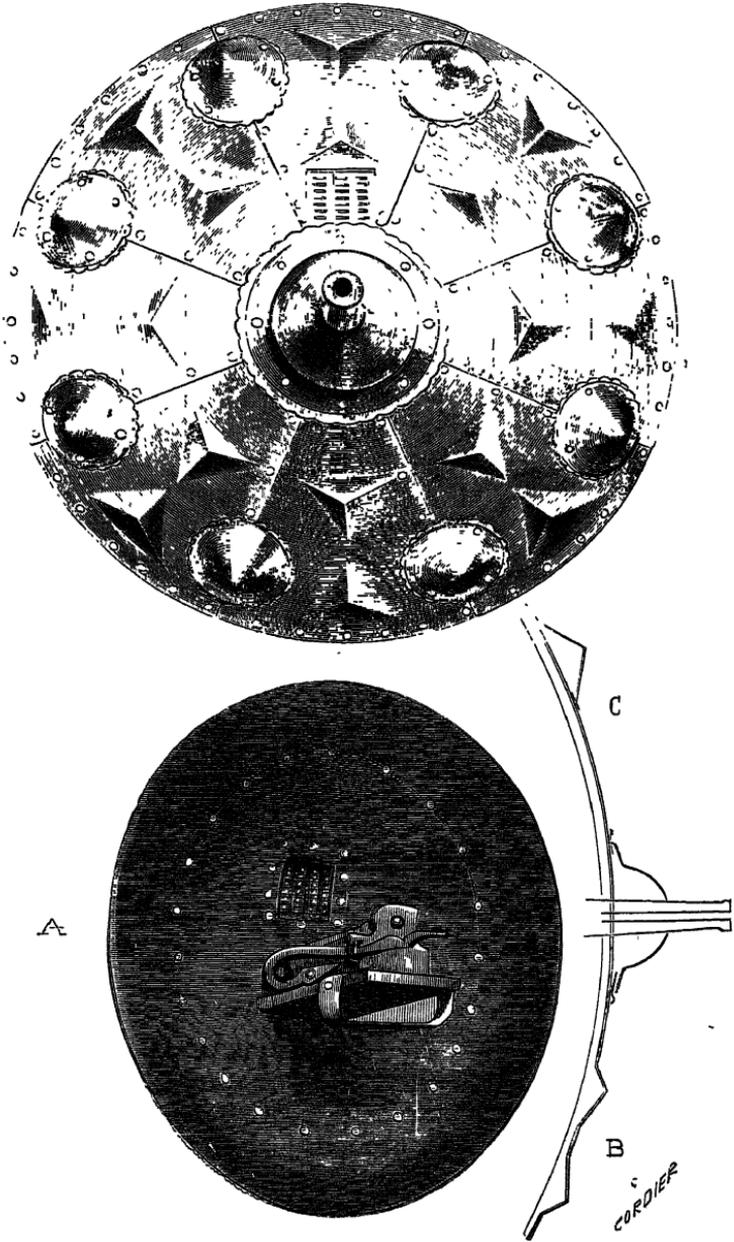
8



La figure 9¹ est une rondache armée d'un *trait à poudre* au centre; au-dessus du canon est une petite fenêtre treillissée permettant de viser. On tenait la rondache au moyen d'une poignée atta-

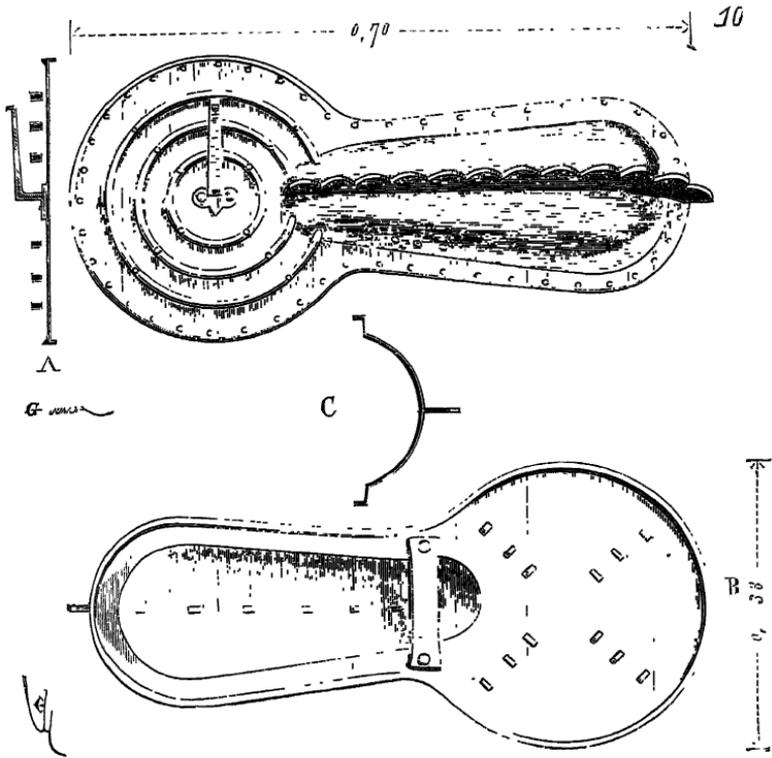
¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

9



chée à la planchette sur laquelle était disposé le trait à poudre

(voyez en A). Cette arme à feu se compose d'un petit canon à boîte avec obturateur maintenu par un ressort. Il fallait mettre le feu à la boîte au moyen d'une mèche. Cela n'était ni très-expéditif ni très-pratique ; cependant on fabriqua un assez grand nombre de rondaches de ce genre à la fin du xv^e siècle.



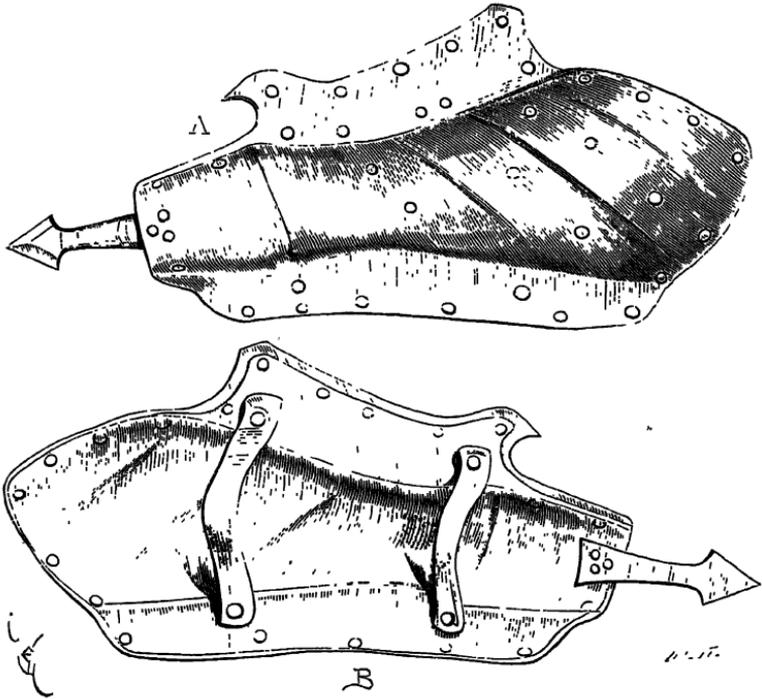
L'exemple que nous donnons ci-dessus est très-beau. Les lames qui couvrent extérieurement la rondache sont faites d'un acier excellent, clouées sur bois ; l'intérieur est doublé d'une étoffe rouge. En B, est tracé le profil sur les petites pyramides repoussées, et en C sur les cônes rapportés. Ces cônes, ainsi que l'umbo, sont rivés sur de l'étoffe qui dépasse quelque peu les bords.

Ce ne sont pas là évidemment des armes de guerre, mais de surprises, ou de combats singuliers, d'attaques nocturnes. On en trouve de formes très-variées. Voici, par exemple (fig. 10¹), une rondache

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

brise-lame des plus singulières. Elle se compose d'un disque de fer auquel sont fixées trois bandes circulaires également de fer, au moyen de quatre rivets chacune. Il existe, bien entendu, une distance entre les bandes et le disque pour engager l'épée de l'adversaire. Un grand crochet (voyez la section A) est rivé au centre du disque et servait à attacher une petite lanterne. Ce disque tient à un avant-bras de fer garni d'une crête festonnée saillante, qui amortissait les coups et présentait une sorte de scie.

11



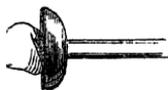
En B, la rondache est montrée du côté interne avec sa poignée pour passer la main gauche. Cet avant-bras était doublé de peau ou d'étoffe rivée sur les bords plats. En C, est tracée la section de l'avant-bras. A l'aide de cette lame festonnée qui arme le bras, celui qui portait la rondache pouvait se faire faire place dans une cohue et donner des coups de coude qui écartaient les assaillants.

Mais nous présentons encore ici (fig. 11) une autre arme défensive et offensive à la fois, qui, bien qu'elle n'affecte plus la forme

de la rondache, rentre dans la catégorie des bras à parer. Comme le montre notre figure, l'arme consiste en une feuille d'acier excellent, forgée avec soin, couvrant l'avant-bras gauche, la main, et débordant au-dessous et au-dessus avec entaille A pour passer la pointe de l'épée. De plus, ce bras armé est garni d'un fer aigu et fort, au bout de la main, de telle sorte qu'ayant paré un coup d'estoc ou de taille, on pouvait, pendant que la lame de l'adversaire était détournée, lui enfoncer cette pointe dans le corps. En B, la défense est présentée du côté interne avec les deux courroies dans lesquelles passait le bras gauche. Ce bras à parer date de la fin du xv^e siècle¹. Depuis cette époque, les rondaches ne furent guère plus admises qu'en Italie. Dans les combats singuliers, en France, on préféra à cette arme défensive la *main gauche*, qui n'était autre chose qu'une dague dont la lame n'avait guère que 0^m,30 à 0^m,35, assortie à l'épée, et qu'on tenait à poignée, de la main gauche, pendant qu'on escrimeait de la droite avec l'épée. Si l'on parvenait à parer une botte *en grand*, comme on disait alors, c'est-à-dire à détourner l'épée complètement et à la faire passer par-dessus l'épaule, on se fendait la jambe gauche en avant, et le bras gauche tendu, sur le flanc droit de l'adversaire ; ou bien, à l'aide de cette dague, on parait et l'on fonçait l'épée en avant. On peut donc voir, dans la dernière figure que nous venons de donner, l'origine de la dague appelée *main gauche* pendant les xvi^e et xvii^e siècles.

RONDELLE DE LANCE (*roelle*). Dans l'article LANCE, on voit que pour préserver la main qui empoignait le bois, on enfilait la hampe

1



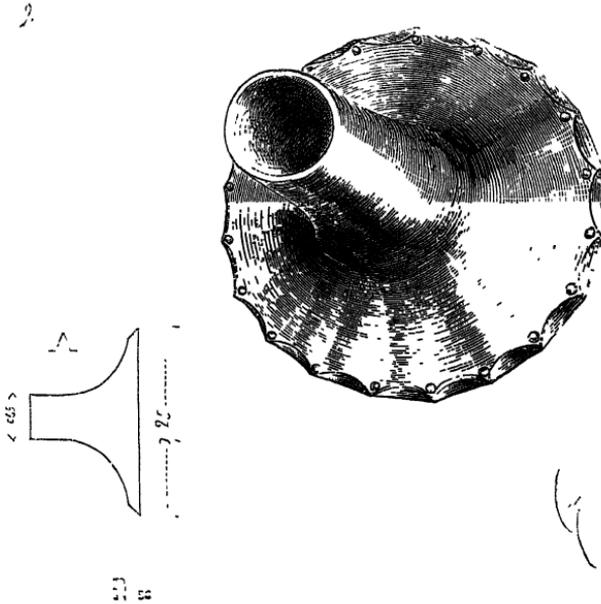
16

A. DILLON.

dans un cône d'acier qui était assez large pour masquer entièrement cette main droite. C'est vers le commencement du xiv^e siècle que

¹ De la collect. de M. W. H. Riggs.

l'on voit apparaître les rondelles de lance. Jusqu'alors il ne paraît pas qu'on les ait admises. Nous en voyons figurées dans les vignettes de manuscrits qui datent de 1300 environ ¹. Ces premières rondelles sont peu développées, coniques, très-aplaties ou même légèrement bombées (fig. 1). Elles prennent plus d'importance vers la fin du xiv^e siècle ; leur diamètre atteint 0^m,20 à 0^m,25. La figure 2



présente une de ces rondelles de lance ², forgée avec le plus grand soin. Les bords sont chanfreinés par pans, avec rivets de laiton pour maintenir la doublure. Le fourreau du bois de la lance n'a pas moins de 0^m,065 ; force nécessaire pour une hampe qui portait jusqu'à 5 mètres de longueur (voyez LANCE). On voit des rondelles du xv^e siècle dont le diamètre est de 0^m,33. Ce fut vers 1450 que l'on fit pour les joutes, et même pour le combat, des rondelles en demi-lune (fig. 3³), avec doublure d'acier A. Du côté échancré il y avait un orle saillant ou bourrelet, qui arrêta le fer de la lance et

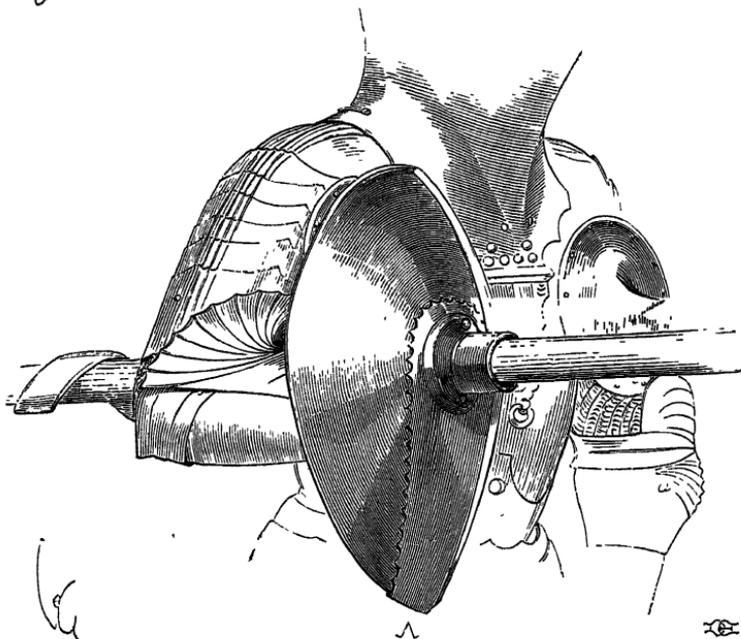
¹ Entre autres, dans le manuscrit *li Roumans d'Alisandre*, Biblioth. nation., français, n^o 24364, et dans celui de *Godefroy de Bouillon*, français, n^o 352.

² Collect. de M. W. H. Riggs.

³ Musée des armes de Saint-Petersbourg.

l'empêchait de glisser sous la targe, celle-ci venant mordre quelque peu sur cette échancrure. (Voyez JOUTE, pl. LV et fig. 16.)

3



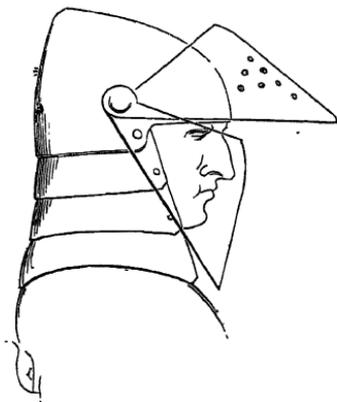
Notre cavalerie se servit peu, dans les combats, de ces rondelles, tant que l'habillement de fer spécialement destiné aux joutes n'influa pas sur les formes et les dispositions du harnois de guerre. A dater de la fin du XIV^e siècle, la passion des joutes et tournois fut telle que la chevalerie prétendit transporter dans le combat les armes défensives des tournois et joutes. C'est ainsi qu'elle s'embarra de quantités de pièces d'armure plus gênantes qu'utiles en bataille. Les grandes rondelles sont, de ces pièces, une des plus encombrantes. La lance rompue, il fallait jeter cette garde d'acier ou la passer à l'écuyer, si l'on en avait le loisir. En France, ces accessoires furent presque toujours mis de côté, en bataille, tandis que la cavalerie allemande leur accordait de plus en plus d'importance.

On donnait encore le nom de *rouelles* à ces disques que l'on posait devant les épaules pour garantir les aisselles, ou sur le côté des cubitières et genouillères. (Voyez AIGUILLETTE, AILETTE, ARMURE, CUBITIÈRE.)



SALADE, s. f. Habillement de tête qui ne commence à être adopté que vers les premières années du XIV^e siècle ; encore n'est-il pas bien certain qu'alors on lui donnât ce nom. A cette époque, on essaya de divers casques. Le heaume était lourd et gênant dans le combat ; le chapel de fer ne garantissait pas suffisamment le visage, non plus

]



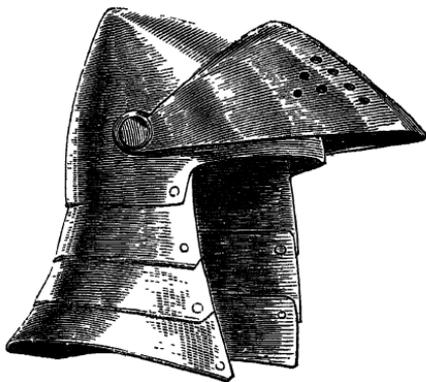
Rat

que la barbute ; le bacinet n'était pas encore perfectionné. On renforça la barbute d'un couvre-nuque très-long et d'une visière. Nous considérons cet habillement de tête comme l'origine du bacinet (fig. 1¹). A la place du camail de mailles, sont fixées au timbre trois lames d'acier articulées, qui protègent la nuque, et une visière qui, étant abaissée, permet de voir entre sa partie supérieure et le frontal. Cette visière était assez mal combinée, car il est évident que le fer de la lance, venant à la toucher, pouvait glisser de la façon la plus dangereuse et pénétrer dans la vue. Aussi ne paraît-il

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Histoire du saint Graal*, français (1300 environ).

pas que ce casque ait été d'un emploi fréquent. On ne le voit figuré que sur un très-petit nombre de vignettes entre les années 1300 et 1310.

2



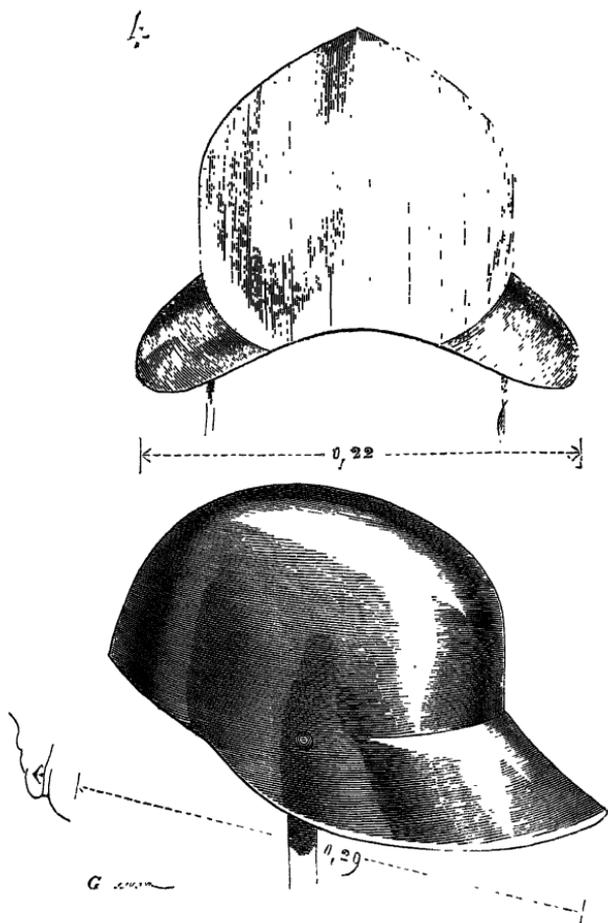
La figure 2 montre cette salade la visière levée. Pendant le cours du XIV^e siècle, la barbute fut en vogue lorsqu'on ne voulait pas se

3



servir du heaume. Puis le bacinet, qui déjà se montre vers la fin du XIII^e siècle, se complète, et devient le casque de combat avec le

chapel de Montauban. A la fin du xiv^e siècle, la barbute tend à se modifier et prépare la véritable salade du xv^e siècle (fig. 3¹). Le timbre est puissant à l'arrière-tête et couvre totalement la nuque. Cette salade ne tient pas au camail de mailles comme la véritable barbute ; elle est indépendante et dépourvue de visière.



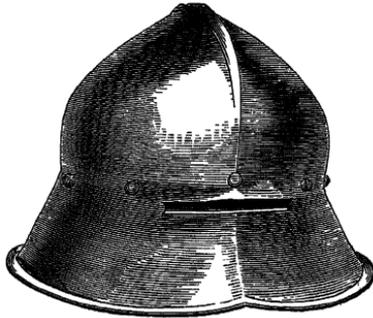
Déjà dans les joutes on avait adopté un habillement de tête qui se rapproche sensiblement aussi de la salade, et qui consistait en un chapel de fer descendant jusqu'au milieu du visage et dont le bord antérieur était percé d'une vue (voy. JOUTE, fig. 6). Tous ces essais

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1395 environ).

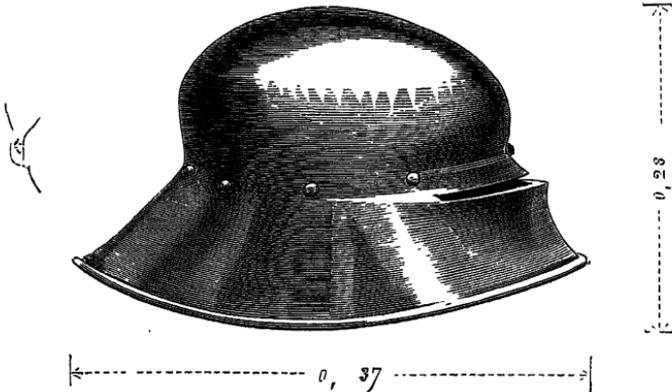
conduisirent à adopter le casque de combat du xv^e siècle, excellente défense pour le cavalier comme pour le piéton. La salade remplaça avec avantage le bacinet, et fut portée conjointement avec l'armet jusqu'au xvi^e siècle.

Il y a la salade sans visière, la salade avec visière fixe et avec visière mobile.

5



G. 111111

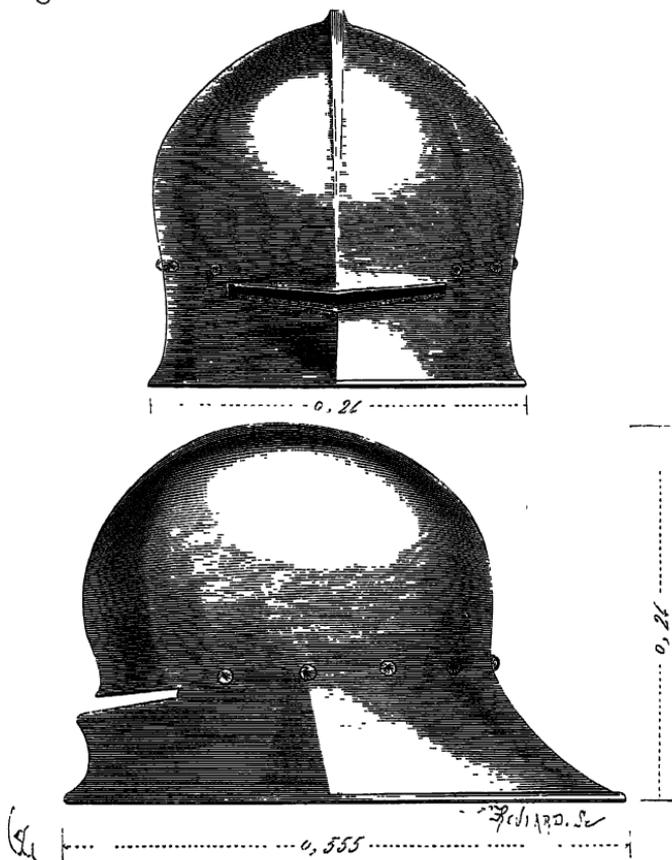


La salade sans visière est surtout l'habillement de tête du fantassin pendant la première moitié du xv^e siècle (fig. 4¹). Forcée d'un seul morceau, elle consiste en un timbre avec couvre-nuque prononcé. Deux courroies de cuir attachées sous le menton permettaient de maintenir ce casque fixe sur le crâne. Le visage restait

¹ Anc. collect de M. R. de Belleval, musée de Pierrefonds.

complètement découvert. Les archers portèrent ces sortes de salades pendant le cours du xv^e siècle. Mais, à la même époque, on fabriquait déjà des salades à visières fixes (fig. 5¹). Les larges rebords couvraient les oreilles, ainsi que le visage, jusqu'au-dessous du nez,

6



et en rejetant ce casque en arrière, on pouvait alors dégager les yeux. Une coiffe, rivée à l'intérieur du timbre, facilitait cette manœuvre et empêchait le contact du fer et de la chevelure.

Ces sortes de salades sont généralement d'une excellente exécution, et l'acier en est très-dur. On observera que la vue est bien protégée par les deux becs saillants qui la bordent : les coups de

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

pointe étaient ainsi détournés. La forme du timbre est parfaitement celle qui doit envelopper le crâne en laissant un isolement sur le front et un renfort dans l'axe, sorte de cimier peu prononcé, qui parfois était orné d'une plume.

La salade avec visière fixe du cavalier enveloppait mieux le crâne, et par conséquent tenait mieux sur la tête. Il faut considérer que les habillements de tête des piétons étaient surtout faits en vue de parer les coups portés de haut en bas par les cavaliers. Dès lors



ces rebords très-saillants tout autour du timbre étaient parfaitement motivés. Les cavaliers avaient à craindre les coups d'estoc et aussi les chocs latéraux, bien plutôt que ceux fournis de haut en bas. Ces bords latéraux saillants paraient assez mal ces chocs latéraux, lesquels, bien appliqués, faisaient dévier le casque et pouvaient même décoiffer l'homme d'armes.

Pour les salades de la cavalerie, on adopta donc, vers la fin de la première moitié du xv^e siècle, une forme quelque peu différente de celle que donne l'exemple précédent. Les jouées furent presque verticales, le timbre très-prononcé, et le couvre-nuque saillant (fig. 6¹). La coiffe était fortement rivée à la base du timbre, et cette coiffe pouvait être serrée autour du crâne au moyen d'une courroie ou de cordons.

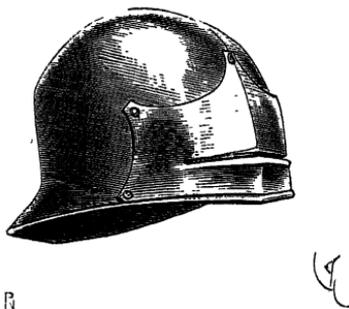
Cette pièce est forgée d'un seul morceau et d'un bel acier clair.

¹ Ancien musée de Pierrefonds.

Les têtes des rivets sont finement gravées en façon de boutons côtelés. Le cavalier portait sous cette salade un camail de mailles, et parfois aussi une bavière (fig. 7¹).

La forme de cette salade est, il faut le dire, plutôt allemande que française ; mais les hommes d'armes français ne se faisaient pas faute de porter, au xv^e siècle, des armets italiens et des salades provenant des fabriques de Vienne ou de Nuremberg.

8



R

La salade française à visière fixe consiste plutôt, vers le milieu du xv^e siècle, en un timbre devant lequel une doublure est rivée, percée de vues et formant ainsi visière (fig. 8²). Cela permettait d'éviter une difficulté de forge. Mais puisqu'on rapportait cette visière, il y avait tout avantage à la faire mobile, et c'est ce qui arriva.

La figure 9 présente une de ces salades françaises de 1440 environ³. De bout en bout, c'est-à-dire du bec de la visière à l'extrémité du couvre-nuque, cette pièce porte 48 centimètres. La visière est fixée abaissée au moyen d'un bouton à ressort A, dont le détail est donné en B. En D, est figuré l'un des pivots de la visière ; outre la coiffe qui est rivée à la base du timbre, une doublure garnissait les bords ainsi que la visière. La doublure de la visière était fixée au moyen de petits rivets ; celle des bords, par une ganse passant dans des trous jumelés.

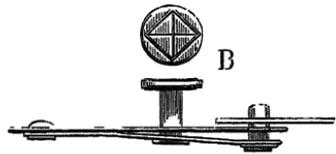
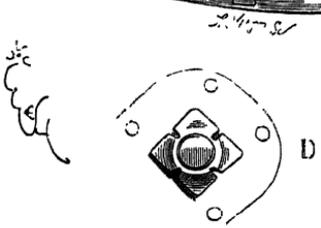
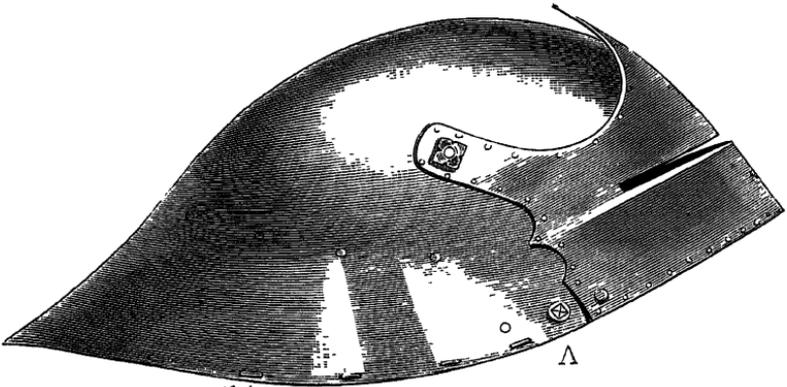
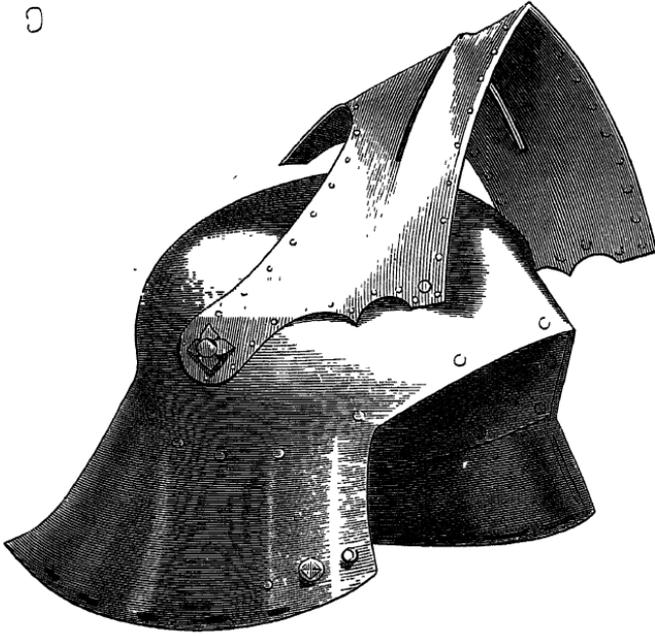
La figure 9 *bis* montre cette salade par devant et par derrière. C'est là une des plus intéressantes pièces de ce genre que nous connaissions, et qui paraît avoir été faite pour un cavalier, car elle ne

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Girart de Nevers*, français.

² Même manuscrit.

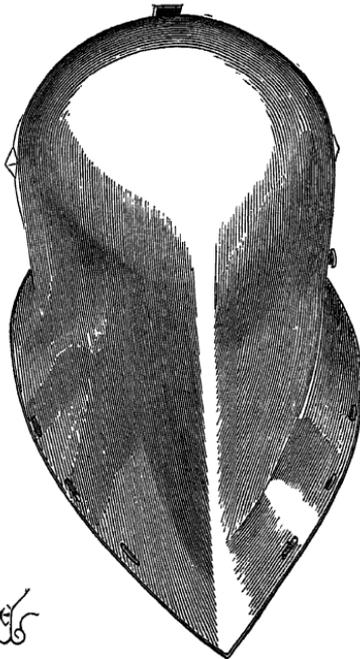
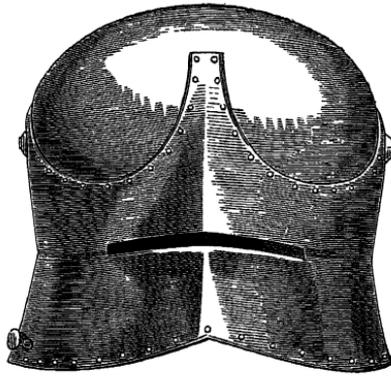
³ Anc. collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

0



présente point de cimier et couvre exactement les oreilles par des

9 bis



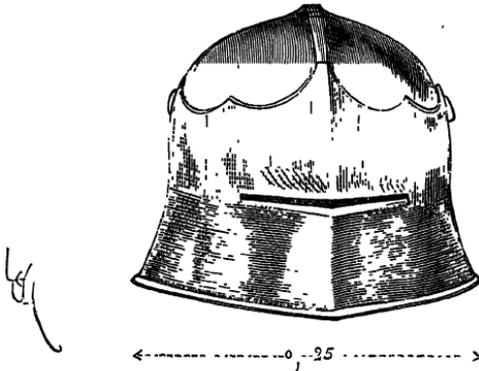
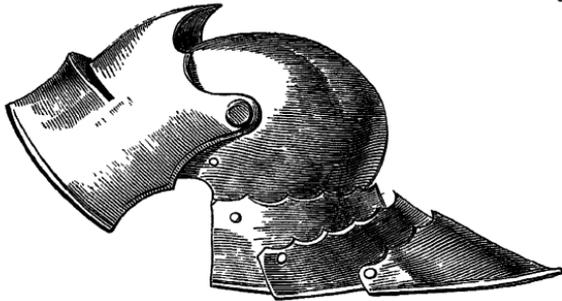
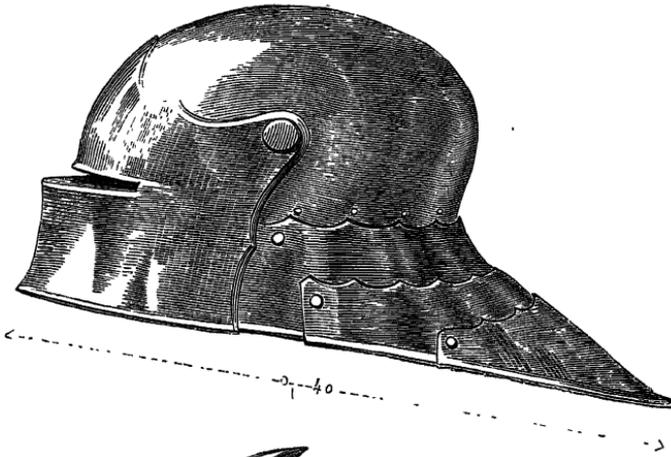
C
15

Co. 11422

jouées presque verticales. Ce couvre-nuque, allongé et relevé, per-
vi. — 34

mettait de renverser beaucoup le casque en arrière pour dégager

10



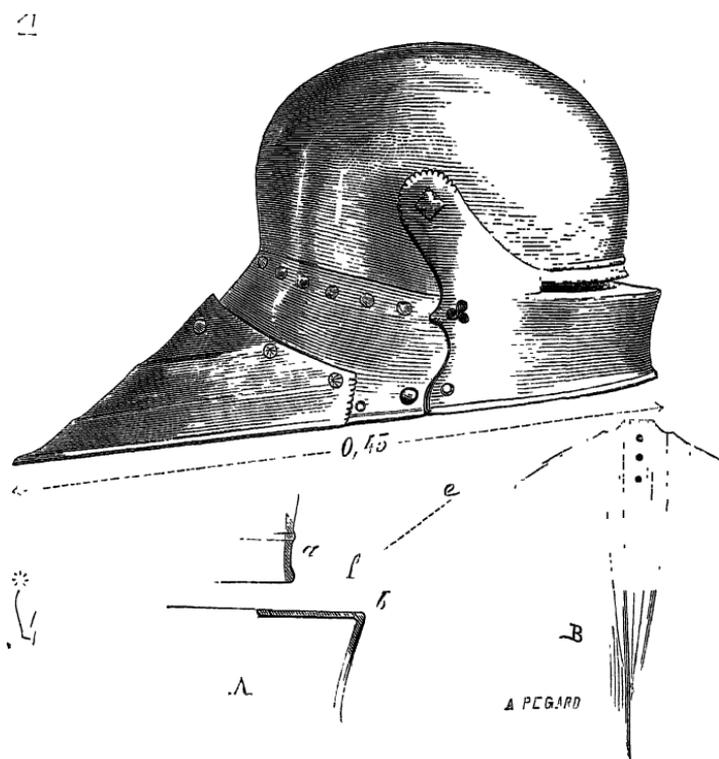
11-17

d'autant le visage, lorsqu'on était en marche ; mais il avait l'incon-

venient de découvrir le cou par derrière, qui restait ainsi exposé à un coup de taille envoyé horizontalement. On fit donc des couvre-nuque articulés qui permettaient ainsi de renverser le casque en arrière quand on ne combattait pas, et qui se rabattaient sur le cou quand on combattait.

La fig. 10¹ présente une de ces salades de 1460 environ, à visière mobile et à couvre-nuque articulé, composé de trois lames.

La figure 11² présente avec la précédente une variante. La vue



n'est point percée dans la visière; celle-ci se rabat au-dessous, et l'extrémité du couvre-nuque, bien que rapportée, est rivée en plein et n'est point articulée. C'est du reste une excellente pièce de forge exécutée avec le plus grand soin. On remarquera, dans ces deux dernières pièces, que la partie inférieure de la visière, formant saillie sur la vue, est pleine dans la longueur de cette saillie,

¹ Anc. musée de Pierrefonds.

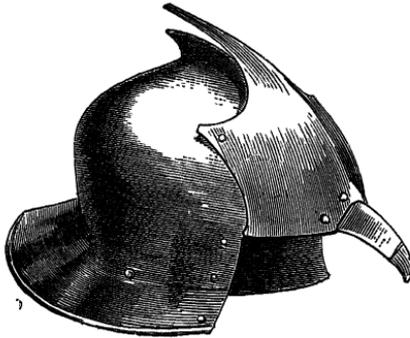
ainsi que le montre la section A, et cela pour empêcher la

12



pointe de l'épée, ou le fer de la lance, de pénétrer entre *a* et *b*,

13



Rsc

suivant la direction *ef*, lorsque la tête du cavalier est baissée.

En B, est tracé le cimier, avec ses deux cannelures latérales et les trous pour fixer le plumail, qu'on attachait parfois sur le sommet du timbre.

14



Avant de passer outre, il nous faut revenir aux salades des pié-

15

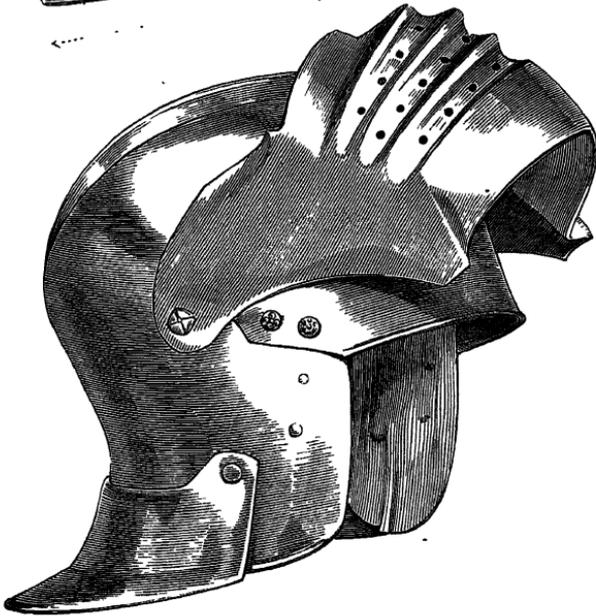
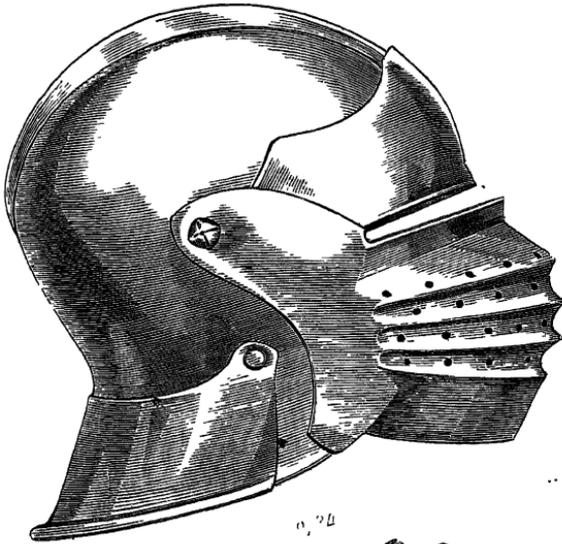


DEK 97.

64

tons. Nous en voyons qui se composent d'un timbre avec couvre-
nuque court, sans visière, mais dont la partie antérieure est munie

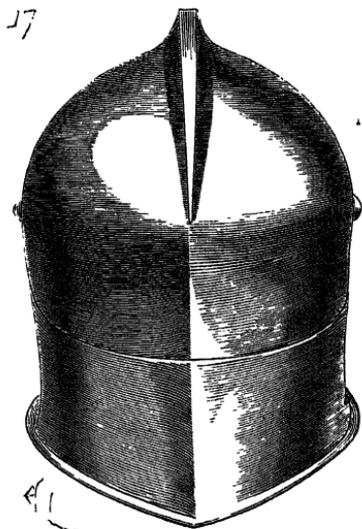
15



d'un nasal très-saillant (fig. 12¹); d'autres, avec doublure sur le

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Miroir³historial*, français (1440 environ).

frontal, jouées, couvre-nuque accusé et nasal saillant (fig. 13 ¹); d'autres encore en manière de chapel de fer avec doublure percée d'une vue (fig. 14 ²); ou bien avec visière mobile, mais formant doublure, c'est-à-dire que le timbre est complet et percé aussi d'une vue sous la visière (fig. 15 ³). On voit que ces formes étaient passablement variées, tout en conservant les mêmes dispositions générales.



Les piétons portaient habituellement ces salades sur un camail de mailles avec ou sans bavière, ou sur un simple chaperon d'étoffe.

La salade fut également adoptée dans les joutes, et, vers la fin du xv^e siècle, ces sortes de salades reçurent des doublures mobiles que la pointe de l'adversaire pouvait faire sauter (voy. JOUTE, fig. 23 et 24). Le musée d'artillerie de Paris possède de très-belles salades de ce genre.

La dernière salade de guerre possède une visière mobile à soufflet (fig. 16 ⁴). Cet exemple montre que le frontal et le couvre-nuque sont rapportés, ce dernier étant articulé et pouvant se relever de 2 ou 3 centimètres. La visière épouse exactement les parois du

¹ Même manuscrit.

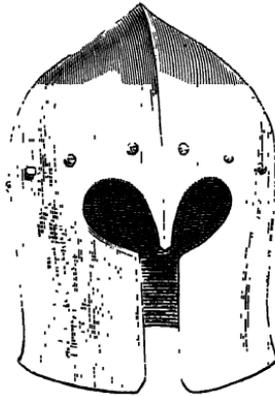
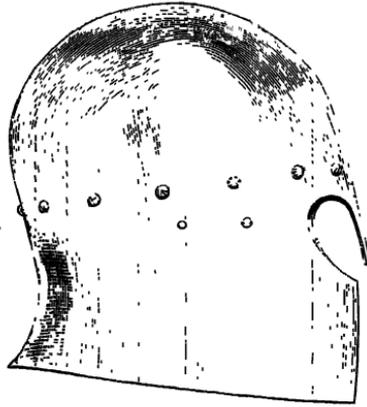
Manusc. Biblioth. nation., Froissart, *Chroniques*, français (1450 environ).

Même manuscrit.

⁴ Anc. collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

timbre lorsqu'elle est abaissée, et les bords latéraux du couvre-nuque sont masqués par un léger renflement des jouées, afin de ne donner aucune prise à la pointe de l'épée ou de la lance. Les canne-

18



lures horizontales de la visière étaient destinées à faire dévier latéralement le fer de la lance et à l'empêcher de glisser dans la vue ou sur le gorgerin. La figure 17 montre cette salade par derrière.

Les riches gentilshommes et les princes portaient, même à la guerre, des salades d'une grande valeur. Quand le duc de Bourgogne partit, en 1443, pour son expédition dans le Luxembourg, parmi les salades que ses pages portaient, il en était une qui était estimée à la valeur de 100 000 écus d'or ¹. Il fallait nécessairement que cette salade fût enrichie de pierres fines.

Il ne faut pas omettre ici certaines salades italiennes de la fin du xiv^e siècle, qui furent admises dans quelques corps de mercenaires au service de la France, et qui se rapprochent beaucoup de la forme du casque de l'hoplite grec. Ces salades (fig. 48) n'étaient portées que par les piétons, archers et arbalétriers.

Cet exemple ² est d'une belle fabrication. La coiffe était rivée au tymbre par des rivets dont nous donnons le détail grandeur d'exécution en A.

C'est à Florence et à Venise qu'on fabriquait ces sortes de casques, qui d'ailleurs se rapprochent beaucoup de la barbute : c'était la *celata veneziana*.

Au xvi^e siècle, la salade se transforme quelque peu. Le tymbre s'allonge et est surmonté d'un cimier prononcé ; les jouées sont mobiles et la visière saillante, habituellement fixe. Ce casque prend alors le nom de *bourguignote*.

SOLERET, s. m. (*pédioux*). C'est par ce mot qu'on désigne la chaussure armée de plates pendant le xv^e siècle. Mais, dès le xiii^e siècle, on posa sur la maille des bas-de-chausses des pièces de fer qui protégeaient le cou-de-pied. Ces appendices, indépendants des grèves que l'on commençait à adopter vers 1270, s'attachaient par des courroies sous le pied. C'est là l'origine des solerets, c'est-à-dire des chaussures de fer.

La figure 1³ donne une de ces plates préservatrices, dont le bord supérieur recouvrait l'extrémité inférieure des grèves, afin de laisser au cou-de-pied la liberté de ses mouvements. Ces premiers solerets ne dépassaient pas la racine des doigts, ceux-ci n'étant préservés que par la maille des bas-de-chausses. Mais ces garnitures du cou-de-pied devaient être gênantes pour marcher ; on en vint donc bientôt à les articuler et à les terminer par une enveloppe des doigts de pied. Ces plates étaient fixées à un soulier de peau,

¹ Olivier de la Marche.

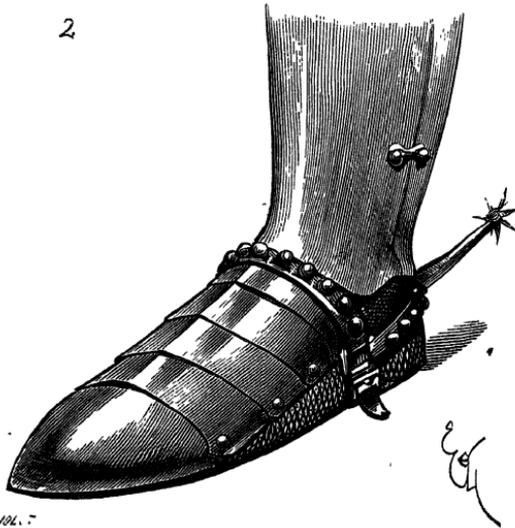
² Collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

³ Manusc. Biblioth. nation., *li Roumans d'Alisunbre*, français (fin du xiii^e siècle).

et les courroies des éperons masquaient la jonction des solerets avec les grèves (fig. 2¹).

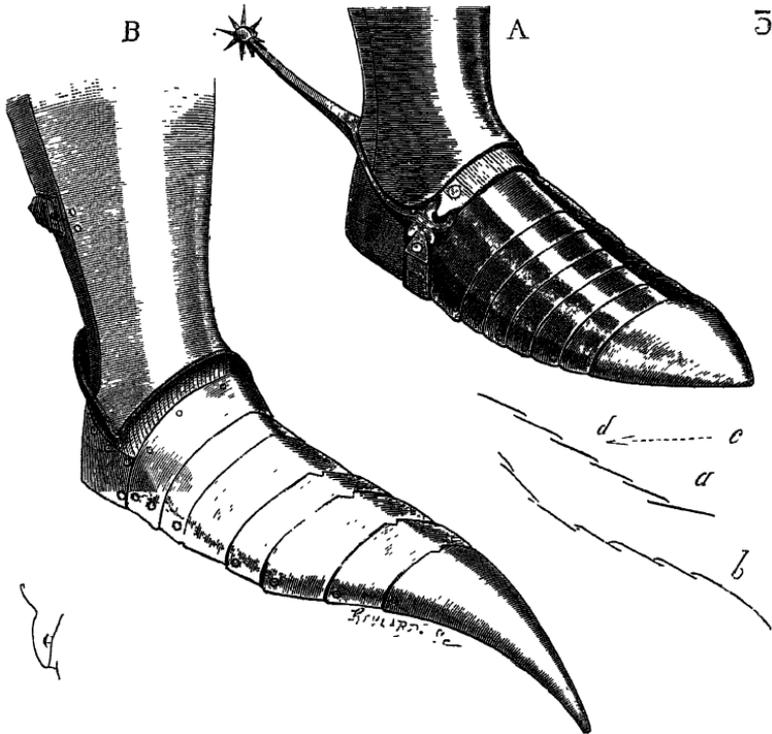


Pendant toute la première moitié du XIV^e siècle, les solerets ne



¹ Manuser. Biblioth. nation., poème du *Siège de Troie*, français (fin du XIII^e siècle).

sont pas complets ; les armuriers n'étaient point encore parvenus à articuler les plates avec précision et souplesse. Ce n'est que pendant la seconde moitié de ce siècle que des perfectionnements réels sont apportés dans la fabrication des solerets.



La figure 3¹ donne en A un soleret entièrement de fer, articulé du cou-de-pied à la racine des doigts, au moyen de six plates se recouvrant comme des tuiles dans le sens de la pente. Les grèves sont indépendantes et recouvrent les solerets, et c'est la courroie des éperons qui renforce la jonction.

Cette même figure présente en B² un soleret mixte. Les lames articulées revêtent un soulier de peau. Le quartier haut ne possède qu'une talonnière assez peu développée pour ne pas gêner le mouve-

¹ Statue de Jehan d'Artois, comte d'Eu, mort en 1384.

² Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français, grandes vignettes (1370 environ).

ment du talon. L'éperon recouvrait la jonction des lames articulées avec le cuir.

Les hommes d'armes avaient évidemment été parfois victimes de la mauvaise disposition des plates de solerets se recouvrant ainsi que l'indiquent l'exemple A et le tracé *a*. Le fer de lance ou d'épée, venant frapper le soleret suivant la direction *cd*, pénétrait entre les lames, et pouvait blesser très-grièvement. Aussi, vers la fin du XIV^e siècle, on adopta, pour les solerets, le mode de recouvrement



indiqué en *b*. Les lames inférieures se recouvraient de bas en haut; seules les lames du haut du cou-de-pied se recouvraient en tuiles, et dès lors la pointe mince ou aiguë d'une arme ne pouvait pénétrer entre les plates.

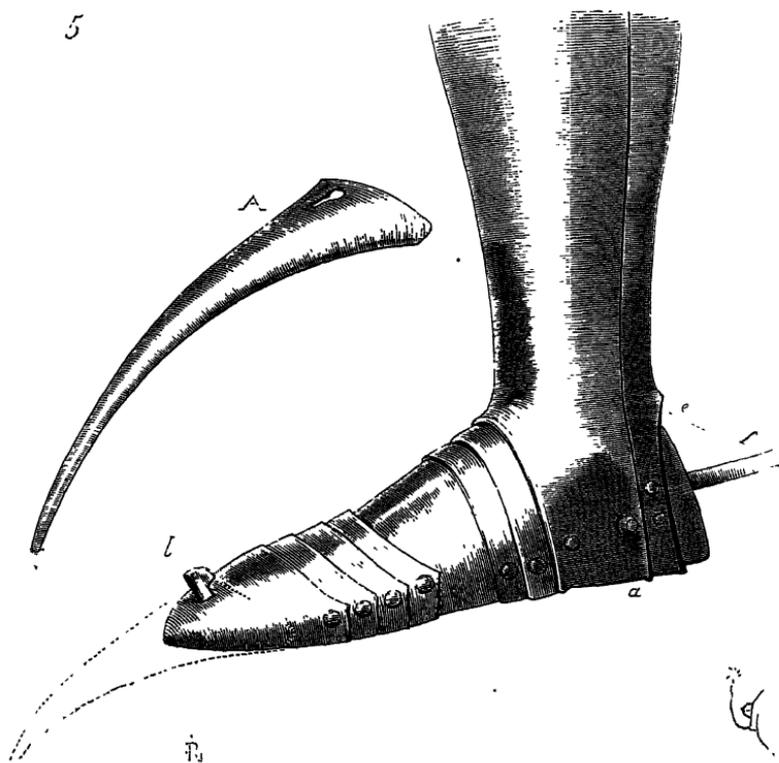
Ce dernier soleret B est une mode italienne, mais qui fut souvent adoptée en France à la fin du XIV^e siècle, les deux pays ayant à cette époque de fréquentes relations, comme chacun sait.

Du reste, les essais étaient nombreux alors : on tenta de fabriquer des solerets au moyen d'écaillés ou de tuiles de fer (fig. 4¹), comme on faisait des plastrons, des dossières, des flancars, et même des chausses, à l'aide de ce procédé (voy. ARMURE, fig. 37 et 38).

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français (1390 environ).

Le harnois blanc, l'habillement de plates, était alors un vêtement de guerre si dispendieux, qu'on essayait de tous les moyens pour diminuer la difficulté de cette fabrication.

Ces tentatives ne paraissent guère, toutefois, avoir dépassé les premières années du xv^e siècle, et l'on en vint enfin à adopter les solerets qui se lient au harnois de jambes (voy. GRÈVES, fig. 7 et 8).



Les solerets à poulaines eurent la vogue du commencement du xv^e siècle à 1440 environ. Si l'homme d'armes voulait marcher, les longues poulaines pouvaient s'enlever facilement.

Cet appendice n'avait d'autre avantage que de maintenir parfaitement le pied dans l'étrier. Le poids et la courbure de la poulaine formaient crochet antérieur, qui empêchait la semelle de glisser en cas de choc violent et de quitter l'étrier.

La figure 5 montre un de ces beaux solerets de 1430 à 1440. Les grèves descendent jusqu'à la semelle et maintiennent le soleret, qui est indépendant, au moyen du bouton à ressort *a*. Ainsi le pied

peut manœuvrer dans tous les sens, et le talon atteint sa ligne d'inclinaison extrême *ef*. L'éperon est vissé habituellement à la talonnière. Les plates d'extrémité se recouvrent de bas en haut, comme il vient d'être dit, et l'on voit en *b* le bouton tournant qui reçoit la poulaine A.

Il est bien évident que la première opération, en descendant de cheval, était de faire enlever les poulaines par l'écuyer, car il eût été impossible de marcher avec ces appendices, sorte d'ergots renversés, au bout des pieds ¹.

6



A ces poulaines, utiles peut-être pour maintenir le pied dans l'étrier, mais si gênantes, on vit succéder, à la fin du xv^e siècle, les solerets à large extrémité, qui avaient encore cet avantage d'empêcher le pied de glisser sur la grille de l'étrier — laquelle était alors rembourrée — et qui n'empêchaient pas de marcher. Ces solerets, ou *pieds d'ours* (fig. 6²) furent usités jusque vers la fin du règne de François I^{er}. Les plus anciens, qui datent du règne de Charles VIII et de Louis XII, sont articulés au moyen d'un très-grand nombre de lames, ainsi que le montre notre figure, et sont exécutés avec une grande perfection. Il est des solerets, à la même époque, qui sont adhérents aux grèves (voy. GRÈVES, fig. 9).

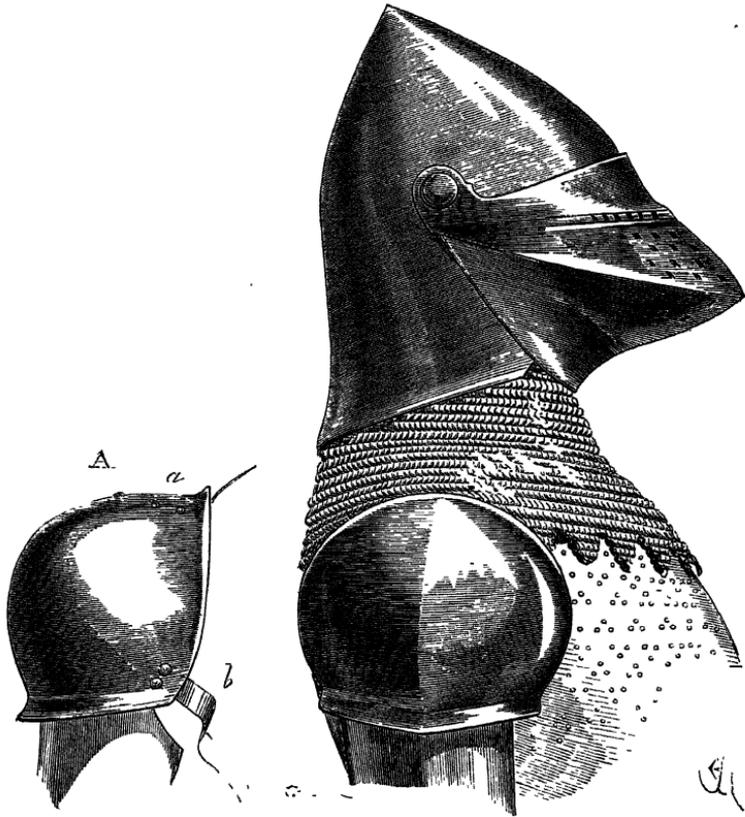
SPALLIÈRE, s. f. (*espalière*). Armure des épaules. Après la tête, les parties du corps les plus exposées et qu'il était essentiel de pré-

¹ M. W. H. Riggs possède une très-belle paire de ces solerets. Il en est une, également très-belle, dépendant de l'ancien musée de Pierrefonds.

² Armeria de Madrid.

server, étaient les épaules. Tous les coups de taille dirigés sur le heaume et qui glissaient, tombaient sur les épaules et les fracassaient, surtout si les combattants se servaient de la masse, du marteau ou de la hache. On rembourra donc fortement les gambisons sous le

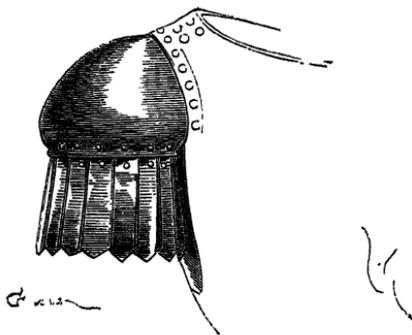
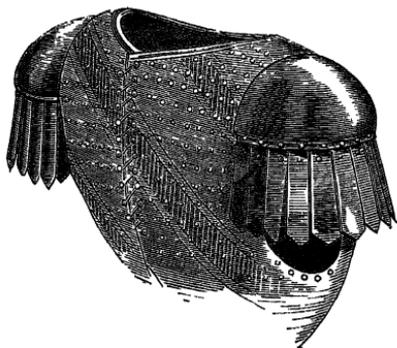
1



haubert, depuis le cou jusqu'aux arrière-bras. Mais cela ne suffisait pas ; il fallait opposer à ces chocs un obstacle rigide et isolé. On adopta les ailettes (voy. AILETTES). Ces ailettes étaient fort gênantes ; difficilement maintenues à leur place normale, elles tournaient pendant le combat, soit vers le dos, soit sur la poitrine. On renonça aux ailettes, et l'on posa sur le haubert, au droit des épaules, des demi-sphères d'acier maintenues par un crochet et une courroie sous l'aisselle. Ces premiers essais, qui datent de 1325 environ, ne

paraissent pas avoir eu grand succès, car ils ne se présentent que rarement sur les monuments de cette époque. — Dans le domaine royal, on commença alors à armer les arrière-bras de plates articulées, avec petites spallières (voy. ARRIÈRE-BRAS).

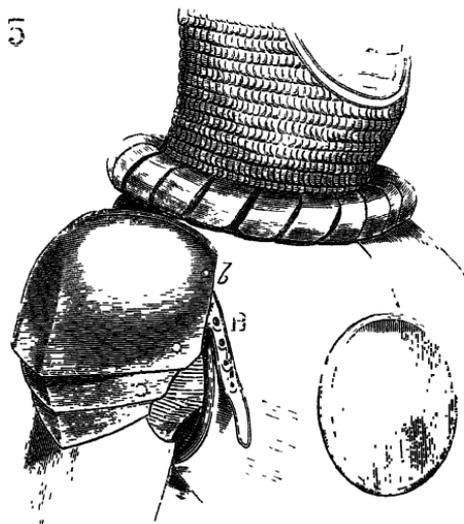
2



Ce n'est que vers 1350 que la spallière se dessine franchement (fig. 1¹). En A, la spallière est présentée vue de face ; elle est fixée au surcot d'armes par une boucle en *a* sous-jacente, et par une courroie *b* sous l'aisselle : ainsi pouvait-elle suivre les mouvements du bras. Son bord supérieur mordait sur le camail posé sous le bacinet.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1350 environ).

Toutefois le défaut de l'épaule était fort mal préservé. On essaya donc, à la même époque, de river les spallières au surcot d'armes (fig. 2¹), de telle sorte que ces spallières faisaient partie du vêtement; puis on riva librement, au moyen de bouts de cuir, des lames de fer au bord de la spallière. Ces lames se recouvraient et pendaient mobiles, afin de laisser au bras son mouvement. Le défaut de l'épaule était ainsi mieux préservé; mais l'aisselle ne l'était point,



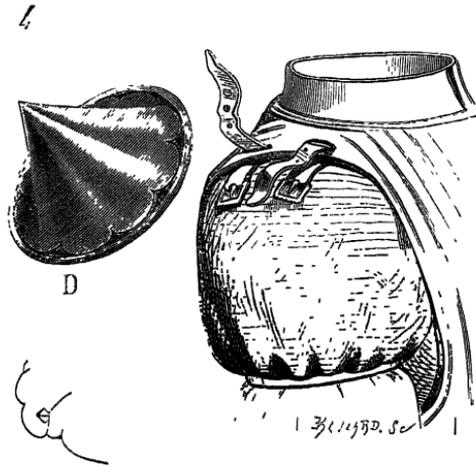
et c'était toujours à l'aisselle que l'on adressait les coups d'estoc. On ajouta donc une rondelle et l'on articula les spallières (fig. 3²). Cette spallière est composée de trois pièces, la dernière recouvrant le canon de l'arrière-bras. Elle est attachée par une boucle à l'épaule du surcot d'armes, et à la courroie B, rivée en *b*, on fixait la rondelle A, laquelle portait en dedans une petite boucle. Cette rondelle tombait ainsi flottante devant l'aisselle. Cet attirail n'était pas très-préservatif, toutes ces pièces étant trop mobiles. Il faut observer le collier de fer doré que porte cet homme d'armes, sorte de tortil qui cachait l'encolure du surcot d'armes.

On tâtonnait toujours, et l'on passait d'un moyen à l'autre sans trouver l'armure convenable à cette partie du corps. Vers la fin du

¹ Même manuscrit.

² Manusc. Biblioth. nation., *Tristan et Iseult* (1370 environ).

XIV^e siècle, les broignes, les gros gambisons de peau piquée (voyez GAMBISON) furent souvent adoptés, et alors, sur des arrière-bras très-rembourrés, on posa, en guise de spallières, des cônes d'acier (fig. 4¹). Ces cônes D étaient fixés au moyen de deux courroies passées dans le haut de l'emmanchure du gambison et prenant une barrette fixée à l'intérieur du cône.



Mais à ce moment (vers 1400) l'armure de plates se complétait, et les spallières allaient devenir une des parties importantes de cette armure. Il était toujours difficile de fixer les spallières tant qu'elles étaient une pièce séparée ; mais du moment qu'elles participaient du harnois complet, elles devaient bientôt présenter une bonne défense. Cependant les difficultés étaient grandes, car il était essentiel de laisser aux épaules leur liberté. Le bras, pour combattre, devait se mouvoir dans tous les sens, et par conséquent l'articulation de l'humérus ne devait pas être gênée.

Comme toujours, ce sont les formes simples qui sont adoptées les dernières.

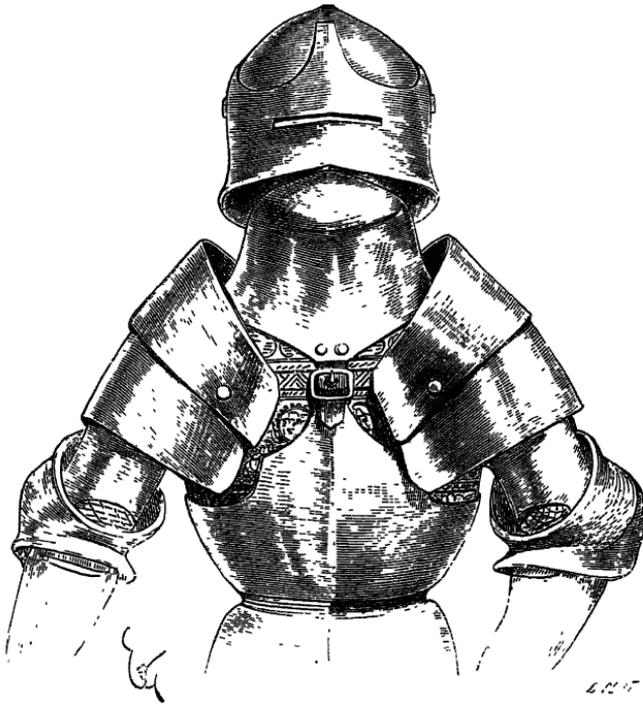
La figure 5 présente des spallières d'un harnois de 1400². Elles se composent chacune de deux lames : celle supérieure recouvrant le colletin de la bavière, et celle inférieure le canon d'arrière-bras. Elles sont articulées et sont fixées sur les épaules du corselet par

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Titre-Livre*, français, n^o 30 (1395 environ).

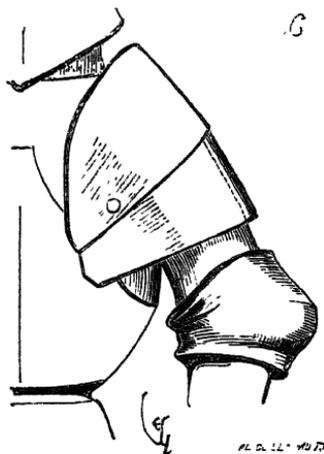
² Manusc. Biblioth. nation., *le Livre de Guyron le Courtois*, français.

deux boucles. On voit que l'armurier a prétendu préserver l'aisselle,

5

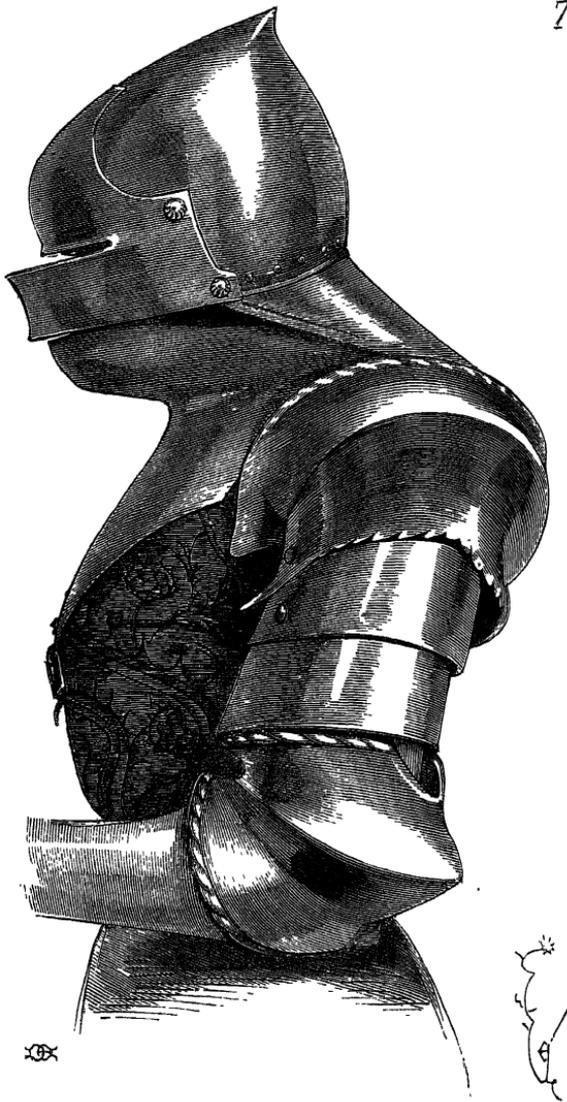


et relever le bord supérieur, afin de faire glisser le fer de la lance.



Toutefois, pour laisser au bras la facilité de se porter en avant,

il fallait que ces spallières fussent *gais*, c'est-à-dire qu'elles laissassent un intervalle entre elles et le corselet. Elles ne pouvaient le

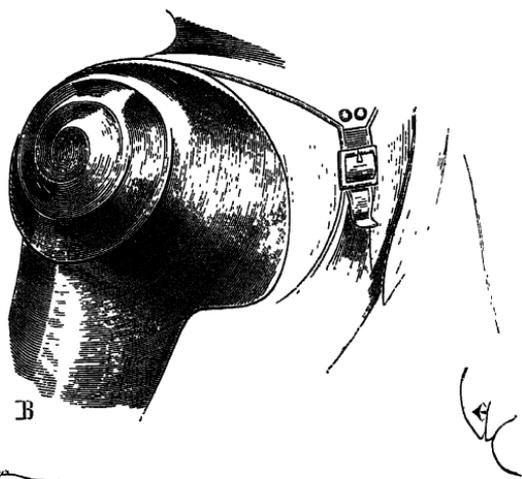
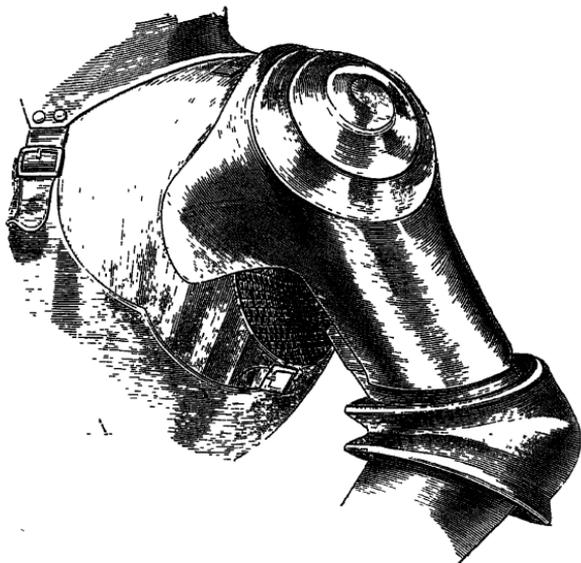


joindre exactement ; dès lors le fer de lance ou la lame de l'épée pouvaient passer dans cet intervalle. Puis la spallière, n'étant maintenue que par une courroie de suspension et une courroie sous

l'aisselle, pouvait se déplacer pendant l'action et devenir fort gênante.

La figure 6 montre cette spallière par derrière. Un coup de mar-

8

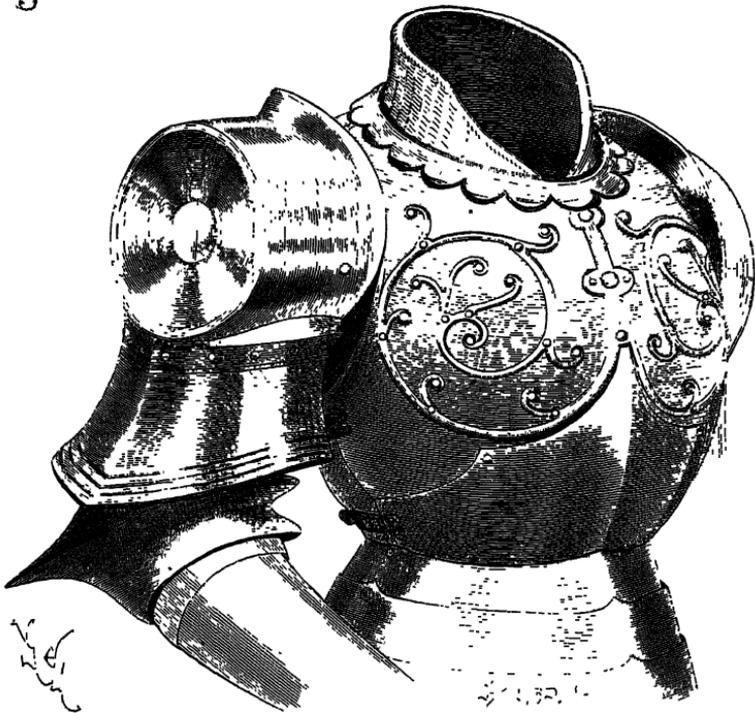


teau d'armes à bec de faucon, s'il était appliqué à point, arrachait facilement la lame supérieure de cette spallière. Il fallait mieux joindre la racine du cou.

On fit donc un peu plus tard, vers 1420, des spallières épousant la forme de l'épaule, avec garde supérieure pour détourner le coup de lance (fig. 7¹). Ces diverses tentatives ne parurent pas suffisamment préservatrices. Les pièces distinctes se séparaient sous les coups de masse. On chercha donc une forme de spallière d'un seul morceau de fer, couvrant en même temps l'épaule et l'arrière-bras.

Ces spallières, auxquelles on donna le nom d'*épaules de mouton*, s'attachaient (fig. 8²) à la partie supérieure du plastron et sous l'aisselle au moyen de courroies. En A, cette spallière est présentée

9



de face, et en B, par derrière. La jonction de la partie inférieure avec le garde-bras (cubitière) laissait encore un défaut dans lequel la pointe de la lame ou de l'épée pouvait passer; on fit donc recouvrir cette cubitière par la spallière (fig. 9³). La volute de l'épaule

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Boccace*, français (1420).

² Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français (1440 environ).

³ Même manuscrit.

de l'exemple précédent, et le cylindre de cette dernière spallière, étaient évidemment destinés à donner une grande résistance à cette partie de l'armure ; mais toutes ces tentatives ne donnaient pas de résultats très-pratiques. Il y avait toujours solution très-apparente entre le corselet et la spallière, et, par suite, chance de blessure grave. Le plastron de fer du dernier exemple est recouvert d'un ornement rivé qui avait pour effet — comme le treillis des manteaux d'armes, plus tard — d'arrêter le fer de lance et de



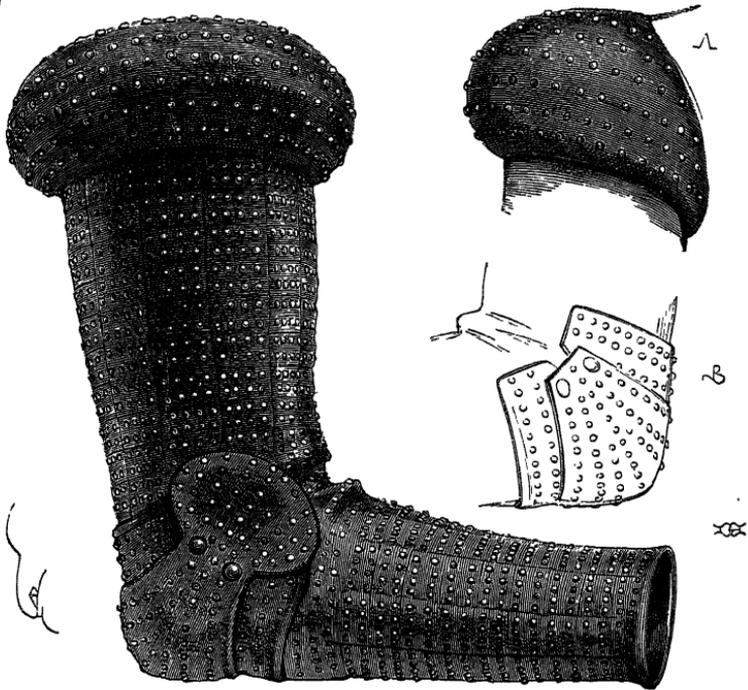
l'empêcher de glisser latéralement. Ce plastron est bordé au collet d'un feston de cuir et recouvre un gambison de peau piquée, protégeant le cou sous la salade. Déjà cependant on fabriquait des armures de plates dont les spallières faisaient corps avec le plastron (voyez ARMURE, pl. II, et BRASSARD, fig. 3), mais ces défenses ne semblaient pas assez résistantes, et, comme nous le disions tout à l'heure, étaient facilement faussées par un bon coup de masse. Il semble donc que, pour ne laisser aucun défaut et présenter une puissante résistance aux chocs, on ait renoncé pendant un certain temps aux lourdes spallières de fer que nous venons de montrer et aux spallières plus légères, mais épousant mieux la forme de l'épaule, pour adopter les spallières construites comme l'étaient les brigantines, s'attachant sous le corselet à un gambison.

La figure 10¹ montre une de ces spallières, très-fortement rembourrée au droit de la tête de l'humérus, et terminée à sa partie inférieure par des lames d'acier sur une épaisse garniture de peau

¹ Même manuscrit.

piquée. Alors ce n'était plus la spallière qui recouvrait le corselet, mais celui-ci qui recouvrait la spallière. Ce fut alors aussi qu'on fit des manches de brigantine avec gros bourrelet aux épaules; car la brigantine eut une grande vogue vers le milieu du xv^e siècle. La figure 11¹ donne une de ces manches de velours vert rivé sur des

11



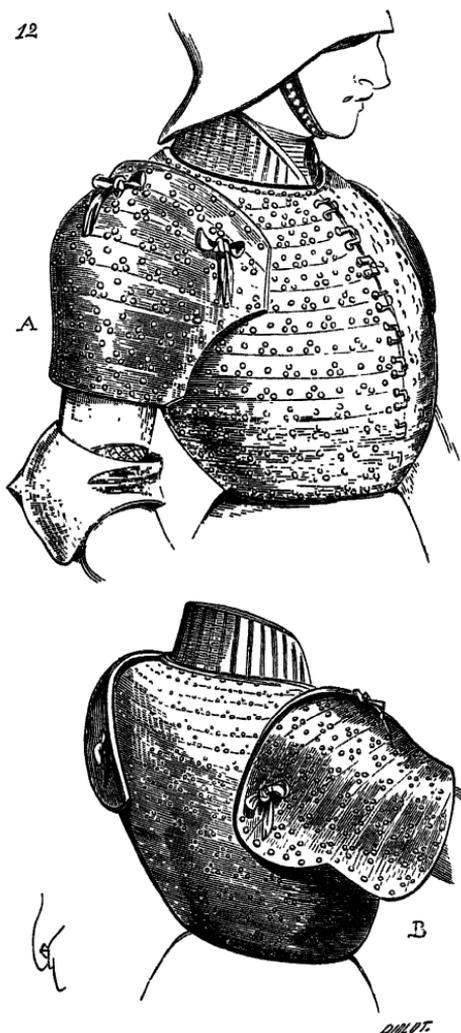
lames d'acier, avec son épaulette en façon de bourrelet, mais également garnie par-dessous de lames d'acier. En A, l'épaulette est montrée par derrière, et en B la cubitière est donnée du côté interne (voyez BRIGANTINE). On fit mieux : à la place de l'épaulette rembourrée, on posa une véritable spallière fabriquée comme la brigantine et attachée avec des aiguillettes (fig. 12²). En A, cette spallière est montrée par devant, et en B, par derrière.

Sous ces sortes de spallières on arma souvent les bras de plates. Ce fut encore à cette époque que l'on essaya de grandes spallières

¹ Collect. de M. W. H. Riggs.

² Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français (1440 environ).

d'acier se croisant sur le dos et rivées l'une à l'autre, afin d'éviter qu'elles ne se dérangent pendant le combat. Chacune de ces



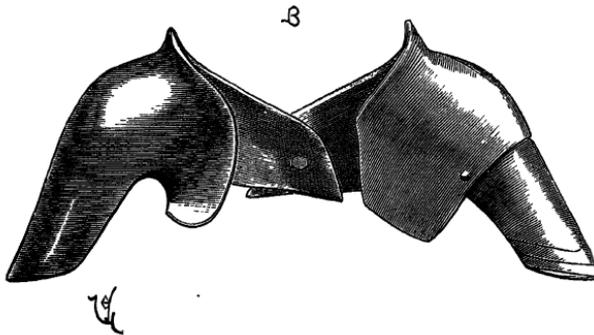
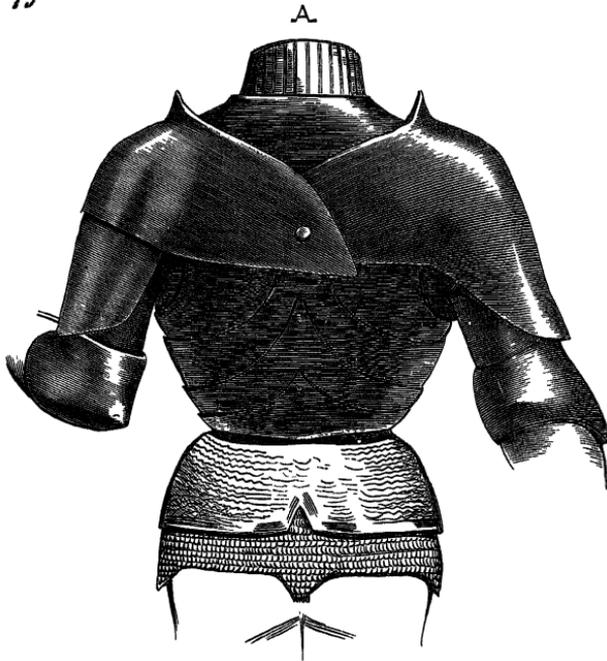
spallières était faite, soit d'un seul morceau, soit de plates articulées.

La figure 13¹ donne un exemple de ces sortes de spallières, en A par derrière, en B par devant. On observera que la spallière

¹ Même manuscrit.

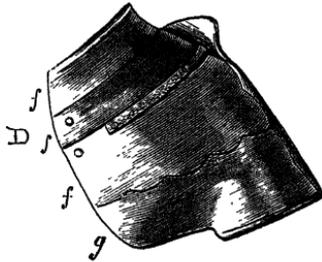
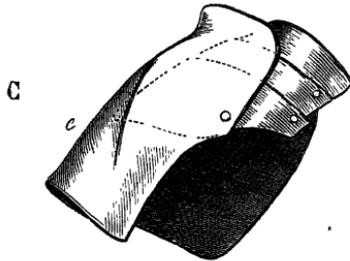
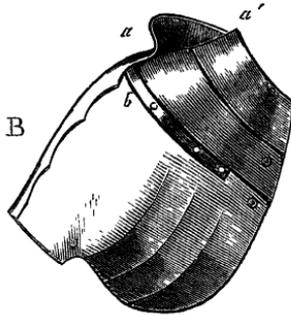
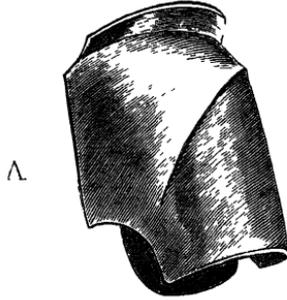
de droite n'est pas semblable à celle de gauche : celle de droite est, par devant, échancrée sous l'aisselle, pour loger le bois de la lance

13



en arrêt sur le faucre; celle de gauche couvre l'aisselle, et est articulée au-dessous de l'épaule, pour permettre au bras de manœuvrer

14



Ed

la targe sans faire mouvoir la plate couvrant l'épaule et masquant l'aisselle.

Le nombre de ces essais fait voir combien cette pièce de l'armure avait d'importance.

A dater de cette époque (1440 environ), toutes ces tentatives font place à un système général qui est adopté pour les spallières avec quelques variantes.

La belle statue de bronze de Richard Beauchamp, qui date de 1445 environ ¹, fournit un des meilleurs exemples des spallières perfectionnées de la seconde moitié du xv^e siècle.

En A, la spallière de gauche (fig. 14) est montrée du côté antérieur, et en B, du côté postérieur. Par devant, cette spallière est d'une seule pièce, avec garde prononcée à l'encolure et nerf saillant. L'aisselle est garantie. Cette pièce est rivée sur trois plates qui couvrent parfaitement l'omoplate et la racine de l'encolure par-dessus la dossière. Ces trois plates articulées permettaient au bras de se relever au-dessus de l'horizontale ; alors la garde *a* s'appuyait en *a'*. Mais comme, dans ce mouvement, la plate inférieure *bâillait*, c'est-à-dire laissait entre son bord supérieur et les plates du col un vide ; que ce bord, n'étant plus soutenu par les lames sous-jacentes, pouvait être facilement faussé par un choc, et alors empêcher le bras de s'abaisser, ce bord est solidifié par un nerf épais rivé *b*. Il est évident qu'une longue pratique de l'armure de plates avait seule pu commander ces précautions.

En C, la spallière de droite est figurée du côté antérieur, et en D, du côté postérieur. De même, une seule pièce *e*, mais fortement entaillée pour laisser passer le bois de la lance sous l'aisselle, couvre l'épaule par devant. Comme il est nécessaire de laisser au bras droit ses libres mouvements pour manier l'épée, cette pièce est échancrée au droit de la clavicule, laquelle est couverte par les trois plates supérieures *f*, qui protègent la partie postérieure. La plate supplémentaire *g* n'est pas mobile, et l'articulation n'existe qu'entre les trois plates supérieures. La troisième, par les raisons déduites ci-dessus, est renforcée d'une lame épaisse rivée sur son bord supérieur.

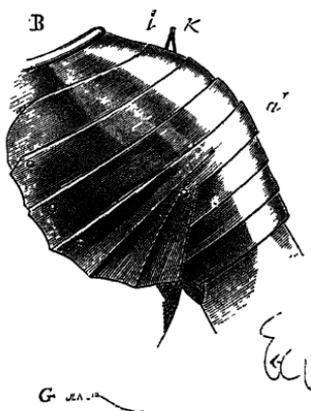
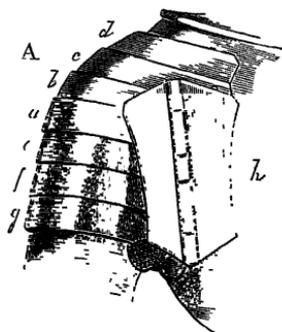
La figure 15 montre encore une paire de ces spallières, mais qui paraissent avoir été admises en Angleterre plutôt qu'en France ².

¹ Voyez *The Monumental Effigies* par A. Stothard, et à l'article PLATES, les figures 6, 7, 8 et 9.

² Effigie gravée de sir Hugh Halsham (1441). Ch. Boutell.

A cette époque cependant, l'armement des hommes de guerre des deux pays diffère de très-peu. Cette spallière, montrée en A par devant et en B par derrière, se compose de sept lames : celles *a*, *b*, *c*, *d*, se recouvrent de bas en haut, et celles *a*, *e*, *f*, *g*, de haut en

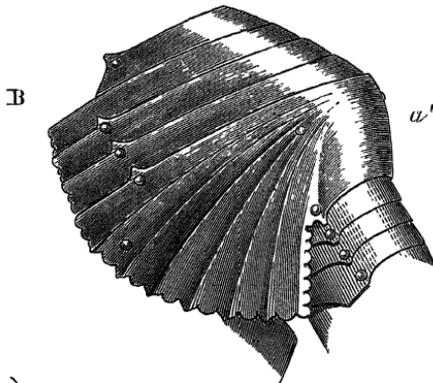
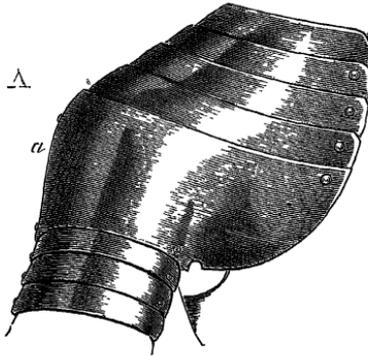
15



bas. Donc la lame *a* recouvre ses voisines haute et basse. Cette lame *a* s'épanouit en éventail par derrière (voyez en *a'*), afin de couvrir le défaut. Par devant est fixée une ailette ou garde d'aisselle *h*, qui couvre la jonction de la spallière avec le corselet. Ces spallières étaient attachées, au moyen d'une courroie et d'une boucle en *i*, à l'encolure du corselet, ou au moyen d'un arrêt saillant *κ* à ressort, et par une autre courroie sous l'aisselle.

La garde ou ailette était à charnière, de manière à se plier comme un livre, lorsque le mouvement du bras l'exigeait, et, étant fixée au corselet d'une part, et à la spallière de l'autre, par deux petites courroies sous-jacentes, se déployait en reprenant sa position normale.

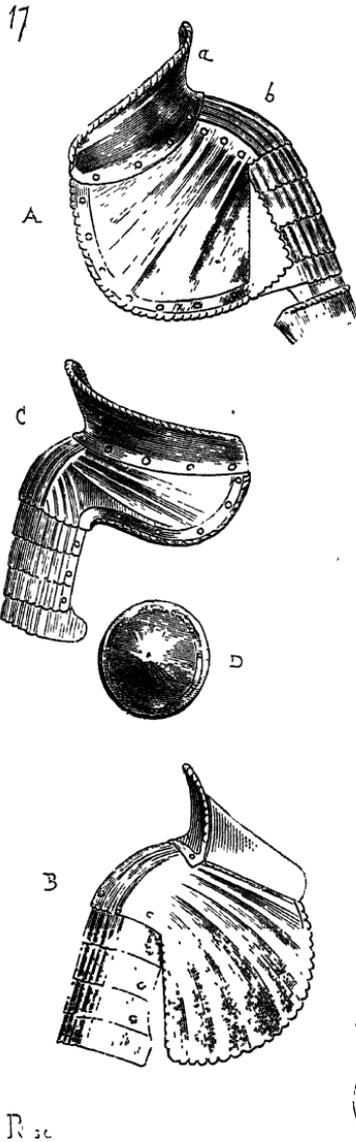
16



Gravé par

En étudiant les merveilleuses articulations des coléoptères, des scarabées et de certains crustacés, on trouve avec ces détails de l'armure de plates les analogies les plus frappantes. Il est difficile de croire que les armuriers du xv^e siècle n'aient point été chercher dans

l'observation de ces membres du règne animal des exemples pour leurs combinaisons. On est trop facilement disposé à admettre



aujourd'hui que le moyen âge n'observait pas la nature. L'étude qu'il sut faire de la flore pour l'appliquer à l'ornementation, et de

ces animaux d'un ordre inférieur pour la fabrication des armures de plates, ne paraît cependant pas douteuse; et il serait très-intéressant d'établir un parallèle entre les enveloppes articulées de ces insectes et crustacés et l'armure d'acier au moment où elle atteint son apogée.

Nous ne saurions passer sous silence les belles spallières des armures fabriquées outre Rhin et si fort prisées en France à dater de 1450. Voici celles de l'armure dont nous avons parlé plusieurs fois dans divers articles du *Dictionnaire*¹. Les deux sont semblables, contrairement à l'usage généralement établi alors (fig. 16). Cette spallière est présentée en A du côté antérieur, et en B du côté postérieur. Elle se compose de quatre lames articulées qui couvrent le corselet depuis l'encolure jusqu'à l'épaule, d'une plate d'épaule *a* qui enveloppe par devant la tête de l'humérus, couvre partie de la mamelle, et par derrière *a'* descend verticalement en façon d'éventail, pour protéger la jonction de l'épaule avec l'omoplate. Trois lames articulées recouvrent le canon d'arrière-bras. Ces plates sont forgées avec le plus grand soin, et les côtelures de la partie postérieure sont relevées au marteau avec une précision incomparable. Ces côtelures avaient pour effet de donner du roide à cette plate.

La dernière forme des spallières est celle appliquée, à la fin du xv^e siècle, aux armures dites maximiliennes, et qui étaient portées en France, à cette époque, aussi bien que dans les contrées de l'Allemagne voisines du Rhin. La figure 17 donne en A une spallière de gauche, appartenant à ces armures², du côté antérieur, et en B, du côté postérieur. Une garde haute est destinée à éloigner la pointe de la lance de l'encolure et à bien couvrir celle-ci lorsque le bras est levé. Cette garde haute est rivée à une plate *b* côtelée sur l'épaule, recouvrant par devant l'aisselle et la mamelle, et par derrière l'omoplate. A la suite de cette plate sont rivées quatre garnitures d'arrière-bras articulées, également côtelées. En C, est montrée la spallière de droite du côté antérieur, avec son échancrure au droit de l'aisselle pour laisser passer le bois de la lance.

En D, la rondelle flottante qui couvre ce défaut lorsque la lance n'est pas sur le faucre. Cette rondelle flottante se relève sur le bois de la lance en arrêt; elle n'est suspendue que par une courroie.

Les fines côtelures de ces plates des armures maximiliennes don-

¹ Voyez ARMURE, pl. III et IV; DOSSIÈRE, fig. 10.

² Voyez ARMURE, pl. V.

naient beaucoup de résistance au métal et faisaient dévier les fers de lance.

On revint, au xvi^e siècle, aux spallières simplement composées de plates articulées sur l'épaule. Mais alors le rôle de la cavalerie en bataille tendait à perdre de son importance. (Voyez PLATES.)

SELLE, s. f. — Voyez HARNOIS.

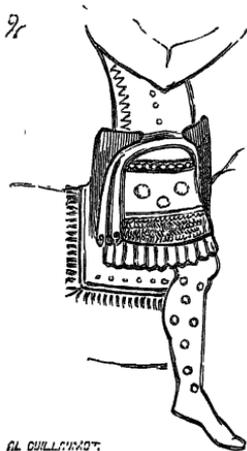
SURCOT, s. m. (*surcotte*, *surcotelle*). Le nom de *surcot* s'appliquait à un vêtement civil et à un vêtement militaire. On désignait



par surcot d'armes, à dater du xiv^e siècle, un vêtement étroit, fait d'étoffe, et qui couvrait, soit un gambison piqué, soit un corselet

d'acier. C'est sous le règne de Philippe de Valois que l'on voit adopter le surcot d'armes, qui remplace la cotte flottante des ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles, et du commencement du ^{xiv}^e.

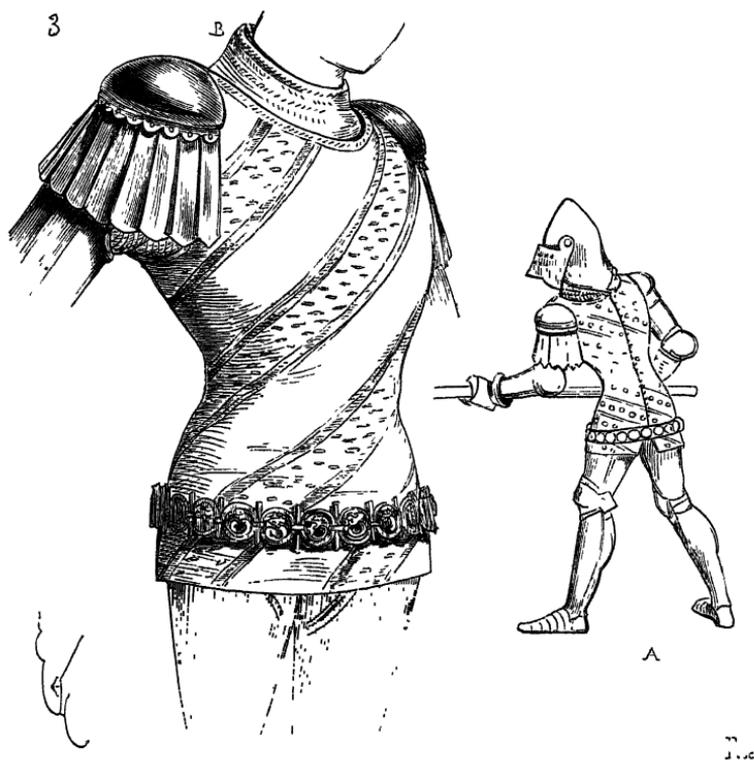
Ces surcots étaient habituellement rembourrés sur la poitrine et les épaules, et formaient comme un vêtement matelassé, très-ajusté, sur le corselet de fer ou sur le gambison. Le surcot était lacé par derrière, sur les côtés, ou par devant, et ne descendait pas beaucoup au-dessous des hanches. Il était fait de soie, et parfois brodé aux armes du personnage qui l'endossait. Le surcot, habituellement sans manches, laisse voir l'habillement de fer des bras. Les gentils-



hommes attachaient à sa jupe courte, de 1340 à 1380, la ceinture militaire d'orfèvrerie. C'était un vêtement pratique, élégant, et qui ne gênait pas les mouvements ; il persiste jusqu'au commencement du ^{xv}^e siècle. Plus tard on donne encore le nom de surcot d'armes à un vêtement d'étoffe posé sur l'armure ; mais ce dernier surcot se rapproche plutôt de la cotte.

Le véritable surcot d'armes est collant, bombé sur la poitrine, et avait pour effet de neutraliser l'action des rayons solaires sur le corselet d'acier ou le haubert, d'empêcher le cliquetis causé par le choc des brassards sur le plastron, et d'opposer un matelassage aux chocs des masses et des épées. Étant habituellement armoyé, il permettait, dans une mêlée, de reconnaître les chevaliers bannerets qui conduisaient un certain nombre de cavaliers au combat et devaient pouvoir les rallier au besoin.

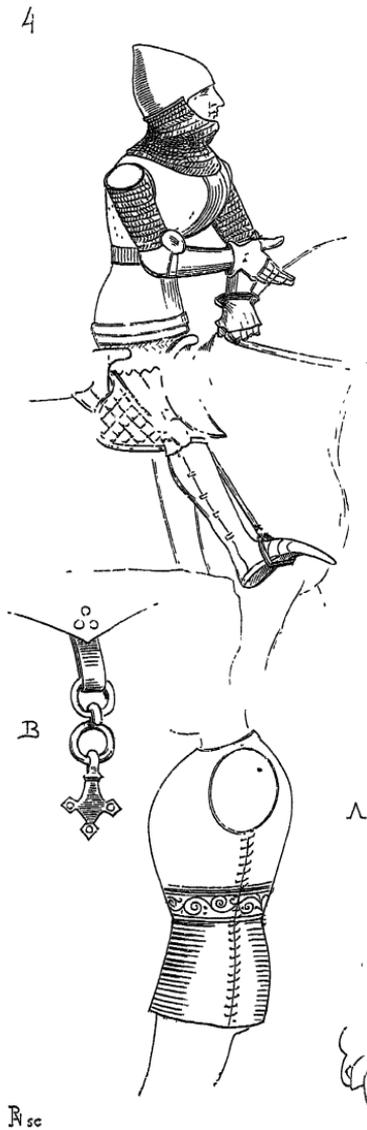
Les premiers surcots apparaissent vers 1320, et ne consistent qu'en un vêtement de soie étroit sans manches, rembourré et parfois roulé par devant, pour laisser libre le baudrier et ne pas gêner le cavalier en selle. La figure 1¹ présente un de ces vêtements lacé sur les côtés ou par derrière, très-dégagé à l'encolure, et roulé par devant jusqu'à la hauteur du nombril. Ce personnage est vêtu d'un



gambison de peau piqué dont le bas de la jupe apparaît sur les cuisses. Une cotte de mailles recouvre ce gambison, puis est posée par-dessus la cotte une pansière de peau ou de soie doublée, garnie de clous d'argent. Le baudrier est bouclé sur ce vêtement recouvert par le surcot, dont les emmanchures passent également sur le camail de mailles attaché à la barbute. Les bras sont préservés par des arrière et avant-bras de lanières de cuir réunies au moyen de lacets.

¹ Manusc. Bibliothèque nationale, *Lancelot du Lac*, français (commencement du XIV^e siècle).

Une cubitière de fer protège le coude ¹. La figure 2² donne un de ces



vêtements porté à cheval. Cette vignette fait comprendre pourquoi

¹ Voyez ARMURE, fig. 28.

² Manusc. Bibliothèque nationale, *Lancelot du Lac*, français (commencement du XIV^e siècle).

on roulait la jupe sur le ventre. L'arçon de devant de la selle protégeant l'abdomen, on évitait ainsi les plis gênants de cette jupe sur les cuisses, et le bourrelet garantissait le cavalier contre le froissement de la bête, s'il chargeait à la lance. Il fallait que de petites agrafes maintinssent ce rouleau fermé.

5



Le surcot d'armes de 1350 (fig. 3¹) se posait sur un gambison dont le collet apparaît en B; gambison sur lequel on mettait parfois un plastron d'acier. Les spallières sont terminées par des lamelles libres de fer. Le camaïl de mailles du bacinet était pris sous l'encolure de ce surcot ou le recouvrait. En A, on voit que ce vêtement étant lacé par derrière, il fallait avoir recours à l'écuyer pour l'endosser.

La figure 4² donne le surcot d'armes d'une époque un peu posté-

¹ Manuser. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1350 environ).

² Manuser. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français (1370 environ).

rieure et tel qu'il était de mode de le porter, surtout en Italie. Il ne recouvrait qu'un gambison très-épais auquel étaient attachés des arrière-bras et une jupe de mailles. En A, on voit comment ce surcot se laçait du côté gauche, et en B la rivure avec l'anneau auquel, par derrière, était fixé le heaume quand on voulait le poser par-dessus la barbute, qui porte un camail de mailles. De petites spallières de fer attachées sous le surcot garantissent les épaules. Les

6



Italiens, qui n'ont jamais aimé les armes lourdes, se servirent longtemps de ces surcots et les ont peut-être inventés. Ils n'en étaient pas moins de mode en France pendant le règne de Charles V et le commencement du règne de Charles VI.

La figure 5¹ est un surcot de la fin du XIV^e siècle, qui présente cette particularité de posséder des embryons de manches destinés évidemment à protéger les aisselles; puis la figure 6² montre un surcot lacé par devant, avec spallières d'étoffe ou de cuir découpé, mais qui ne paraissent pas appartenir au vêtement de dessus. Le plastron est très-bombé, et c'était sous ces sortes de surcots que l'on portait, outre le gambison, le corselet d'acier.

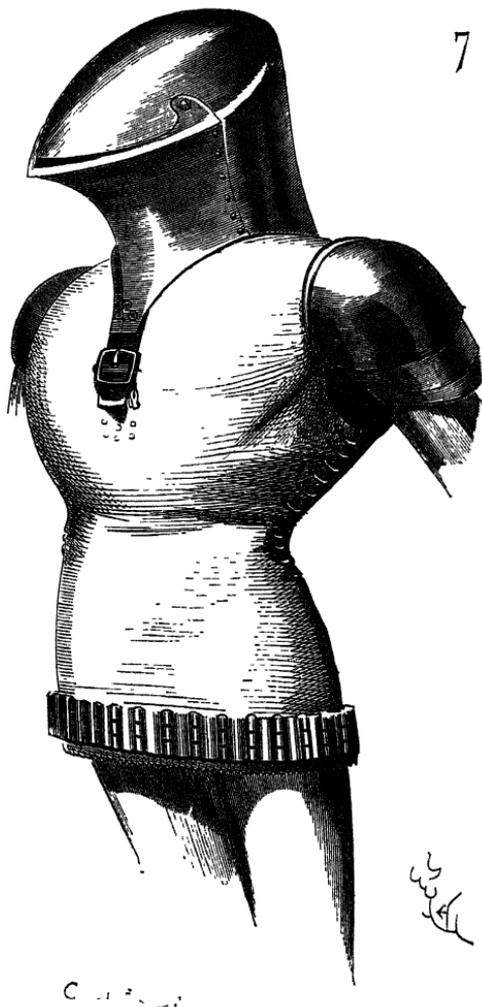
Le surcot d'armes fig. 7³ date à peu près de la même époque, peut-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Prières*, fonds latin, n° 924 (fin du XIV^e siècle).

² Manusc. Biblioth. nation., *Chron. des rois et princes qui régnèrent en la grant Bretagne*, français (1380 environ).

³ Manusc. Biblioth. nation., *Tristan et Yseult*, français.

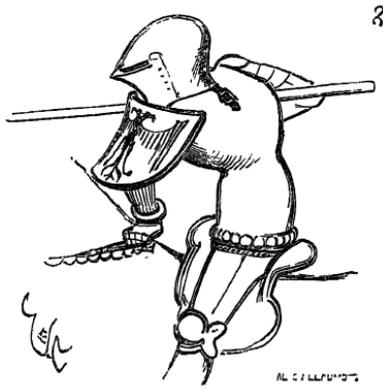
être un peu antérieur. Il revêt un plastron très-bombé sur la poitrine et est fortement rembourré. Il est lacé sous les aisselles, et il fallait le poser en passant les jambes d'abord; puis on le laçait sur les



épaules et les deux côtés. Il est pourvu, par devant et par derrière, des boucles qui servent à attacher fortement le heaume par deux courroies (fig. 8¹). On voit que la jupe de tous ces surcots porte la ceinture militaire d'orfèvrerie.

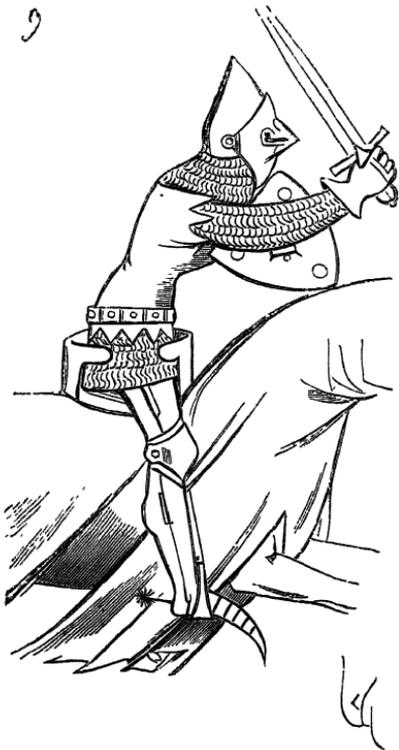
¹ Même manuscrit.

C'est vers les dernières années du XIV^e siècle que la coupe du



8

surcot d'armes commence à recevoir quelques modifications. Il est

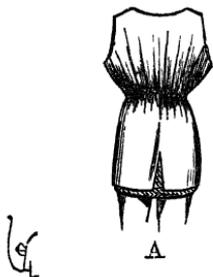


9

alors souvent pourvu de bouts de manches taillés sur le haut de

l'arrière-bras (fig. 9¹); le bas est de même tailladé, et la jupe de mailles descend au milieu des cuisses; ou bien le surcot est ouvert par devant (fig. 10²), ajusté à la taille, et forme des plis sur le corselet d'acier. Ce surcot se posait comme on endosse une veste, et était agrafé par devant. En A, la figure le montre par derrière.

10



En se perfectionnant et devenant d'un usage plus habituel, l'armure de plates devait nécessairement faire supprimer le surcot, qui était surtout porté pour masquer les défauts du vêtement de guerre et matelasser l'armure, composée de parties séparées, non solidaires entre elles. Du jour où l'armure allait présenter une carapace ou

¹ Manusc. Biblioth. nation., *le Miroir historial*, français (1395 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *le Livre des hist. du commencement du monde*, français (1390 à 1395).

11



sorte de coque dans laquelle l'homme d'armes était comme l'amande

dans son enveloppe, il n'était plus besoin de ces surcots très-plastronnés; il suffisait d'un vêtement léger, au contraire, qui pût garantir le corselet et les flancars des rayons du soleil et contre la rouille. Le véritable surcot d'armes disparaît donc au moment où l'armure de plates est admise à la guerre; mais cependant le nom se conserve encore pendant un certain temps, et s'applique à une sorte de brigantine que l'on posait, de 1420 à 1440, sur un gambison fortement rembourré, recouvert d'un haubert de mailles.

La figure 11 ¹ présente un de ces surcots doublé de lames d'acier rivées à l'étoffe, comme les brigantines. Ses emmanchures, très-larges, laissent voir partie du haubert de mailles.

Les cuissots de cet homme d'armes sont articulés et posés sur des hauts-de-chausses de mailles qui laissent libre le séant, revêtu d'un caleçon de peau pour être bien en selle. En A ², on voit un surcot du même temps, mais avec manches couvrant les arrières-bras.

Sur les plates, on posait parfois, à dater de l'époque où elles furent adoptées, des cottes flottantes, courtes, auxquelles on donnait aussi le nom de surcots; mais, vers la fin du xv^e siècle, ce vêtement disparaît. (Voy. ARMURE, COTTE).



TABAR, s. m. (*tabert*). Manteau que l'on posait par-dessus l'armure et fait d'étoffe grossière. (Voy. MANTEAU.)

TALEVAS, s. m. (*bouclier, targe*). — Voyez ÉCU, TARGE.

TARGE, s. f. (*écu, talevas*). Il ne semble pas que la targe fût autre chose que l'écu, jusqu'au xiv^e siècle, et les poètes, les conteurs, donnent indifféremment les deux noms au même objet :

« Car n'as à ton col targe ni escu de quartier ³.

« Hastivement jeta sa grant targe flourie ⁴.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Lancelot du Lac*, français (1430 environ).

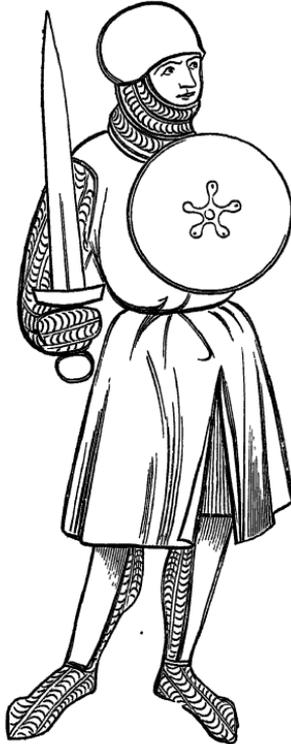
² Même manuscrit. Les vignettes de ce manuscrit, qui datent de 1390 environ, ont été repeintes en grande partie de 1430 à 1440. Les exemples de la figure 11 sont empruntés à cette époque.

³ *Fierabras*, vers 1601.

⁴ *Ibid.*, vers 5836.

On sait que les hommes d'armes qui montaient une embarcation avaient l'habitude de pendre leurs écus aux bordages, et que quand

1



A

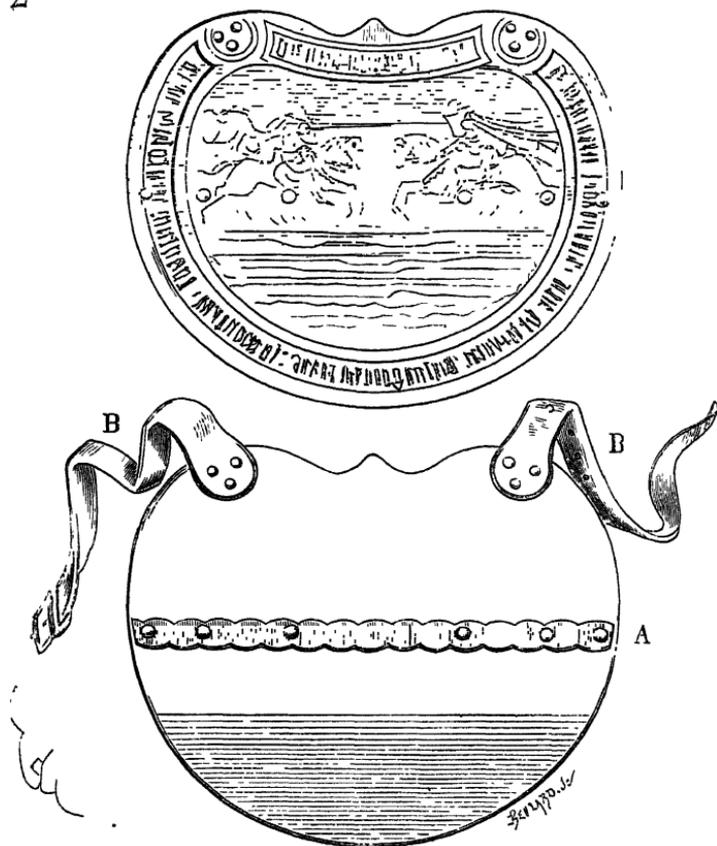
C

DIPLOT.

une galère était montée par quelque grand personnage, chaque rameur était couvert par un écu aux armes du seigneur qui occupait cette galère. Toutes les peintures, vignettes et vitraux représentent

toujours ces écus, dans la forme habituelle, ce qui n'empêche pas Joinville de dire : « Il avoit bien trois cens nageours en sa galie, « et à chascun de ses nageours avoit une targe de ses armes, et à « chascune targe avoit un pennoncel de ses armes batu à or ¹. » Les

2



mots *écu* et *targe* signifient donc le même objet pendant les XII^e et XIII^e siècles. Ce n'est qu'au XIV^e siècle que l'écu prenant des formes diverses, on pouvait conserver ce mot pour désigner le bouclier terminé en pointe à sa partie inférieure, et adopter le mot *targe* pour désigner cette défense relativement large, arrondie à sa partie inférieure, fortement cambrée, et recouverte de cuir de cerf ou de plusieurs vélins superposés, ou encore de corne de cerf.

¹ *Histoire de saint Louis*, publ. par M. N. de Wailly, p. 56.

Il est aussi fait mention de targes *réondes*, c'est-à-dire en forme de disque, et nous voyons de ces targes entre les mains d'hommes d'armes du commencement du XIV^e siècle (fig. 1¹). Cette targe ronde est peinte en rouge, avec rosette blanche au centre. En A, on voit comme elle était portée au bras gauche, et comment étaient disposées les énarms².

Le musée d'artillerie de Paris possède une fort belle targe qui date de 1360 environ. Ses dimensions sont de 0^m,52 sur 0^m,62; elle est fabriquée de quatre épaisseurs de cuir bouilli parfaitement collé, peint et verni sur sa face externe (fig. 2). Le sujet représente une joute³ entourée d'une inscription⁴. En A, on voit une bande de fer rivée du côté interne, et en B les courroies destinées à suspendre cette targe au cou. L'avant-bras gauche ne faisait que la maintenir au besoin suivant une certaine inclinaison.



Ces sortes de targes sont très-légères, quelque peu cintrées dans le sens horizontal et concaves dans le sens vertical. Quand on combattait avec l'épée à deux mains, on laissait pendre la targe devant le cou, sur la poitrine (fig. 3⁵). Cette targe est peinte en vert avec listel blanc; sa guige est ornée de festons.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français (1320 environ).

² Même manuscrit.

³ Voyez JOUTE, fig. 5.

⁴ Illisible.

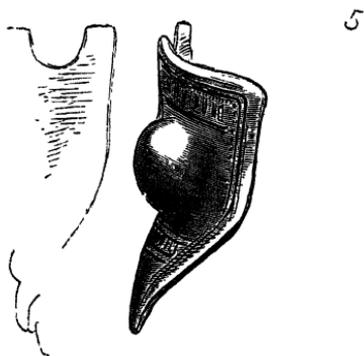
⁵ Manusc. Biblioth. nation., *Tristan*, I^{er} vol., français (fin du XIV^e siècle).

Il faut mentionner aussi certaines targes ovales en façon de pavois, qu'on voit figurer à la fin du ^{xiv} siècle. Ces targes sont munies d'un gros *umbo* très-saillant, sur lequel se croisent des lanières avec clous de métal (fig. 4¹). Elles étaient faites de cuir bouilli, et ne



paraissent pas avoir eu plus de 0^m,80 sur leur grand diamètre. Ces targes ne servaient pas à cheval, mais pour monter à l'assaut.

Le ^{xv} siècle employa les targes de préférence aux écus (voy. ARMURE, fig. 40 et 41 ; ÉCU, HARNOIS, fig. 29 ; SURCOT, fig. 11, etc.). Souvent une échancrure était ménagée au canton dextre de la targe,



pour passer le bois de la lance ; mais cette disposition n'était guère adoptée que pour les joutes.

La figure 5² donne une de ces targes de la seconde moitié du ^{xv} siècle, avec l'échancrure en haut du canton dextre et bosse prononcée au centre.

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Tite-Live*, français (1395 environ).

² Manusc. Biblioth. nation., *Quinté-Curce*, français, dédié à Charles le Téméraire.

On donnait aussi le nom de *tergons*¹ à des rondaches que portaient les fantassins italiens : « Et pour lors estoit cappitaine de Ven-
« dosme messire Cernay Arraganoys, et plusieurs autres, accom-
« paignez de huict cens combatans, tant hommes d'armes, comme
« archiers, arbalestriers, avecque autres enfanteries d'Italie, qui por-
« tèrent tergons². » (Voy. RONDACHE.)

Il ne paraît pas que la véritable targe ait été faite de métal, sauf de très-rares exceptions. Il est certain qu'elle était peinte, car les épithètes de « fleurie, listée, à or listée, à lion petit écrit », c'est-à-dire sur laquelle est peint un petit lion, d'or, « d'azur, de sable, » sont données par les poètes et les chroniqueurs à la targe. On disait : targe *en chantel*, pour signifier qu'elle était portée derrière l'épaule, pendue au cou :

« La lance porte droite et l'escu en chantel³. »

« Nel puet touchier en char, la targe a conséue,

« Deriere ens u chantel l'a quassée et fendue⁴. »

TASSETTE, s. f. Plate d'acier, d'une seule pièce, attachée à la dernière lame de la braconnière ou des flancars, et destinée à préserver la cuisse. Les tassettes sont les doublures mobiles des cuis-sots, qui avaient surtout pour effet d'empêcher le fer de lance ou la pointe de l'épée de passer sous la dernière lame de la braconnière. Elles préservaient aussi les cuisses du choc des masses et haches d'armes.

Les tassettes n'apparaissent qu'avec l'armure de plates. Ce sont d'abord des lames supplémentaires suspendues à la braconnière sur l'axe antérieur (voy. PLATES, fig. 2), puis deux plates en forme de tuile, descendant sur chaque cuisse (fig. 4⁵). Ces deux plates sont bouclées par-dessus la dernière lame de la braconnière ou des flancars, pour qu'étant à cheval, le coup de pointe remonte vers la ceinture. Car on observera que les lames des flancars se recouvrent de bas en haut. En A, l'une des tassettes est indiquée de face, et en B de profil. En outre, à cette époque, on suspendait sous la dernière

¹ *Targone*, en italien.

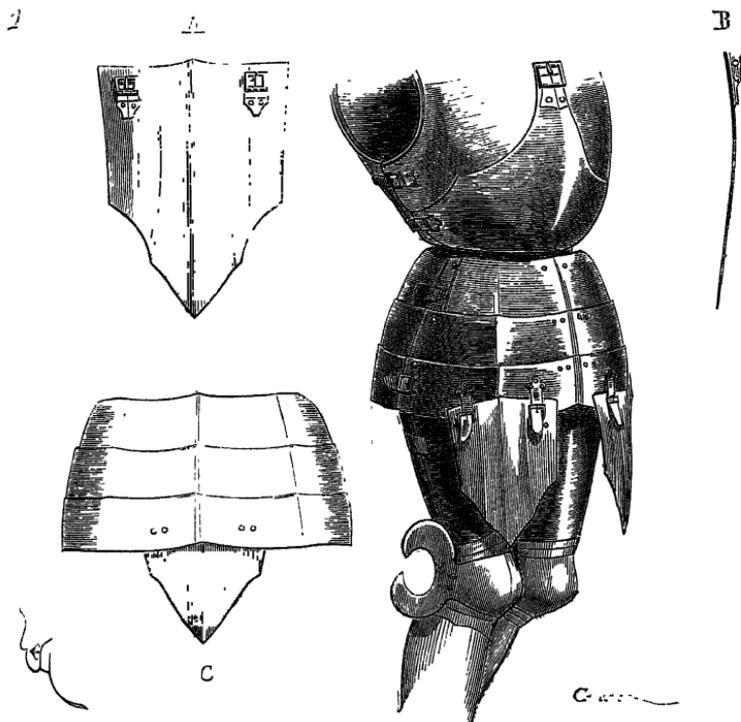
² *Chron. de 1428. Procès et condamnat. de Jeanne Darc*, publ. par J. Quicherat, t. IV, p. 101.

³ *Gui de Nanteuil*, vers 1423.

⁴ *Ibid.*, vers 1077 et suiv.

⁵ Manusc. Biblioth. nation., *Destruct. de la ville de Troyes (sic)*, français (1430).

lame de la braconnière, par derrière, une petite tassette C, destinée à préserver le coccyx. Cette petite tassette flottait sur le troussequin.

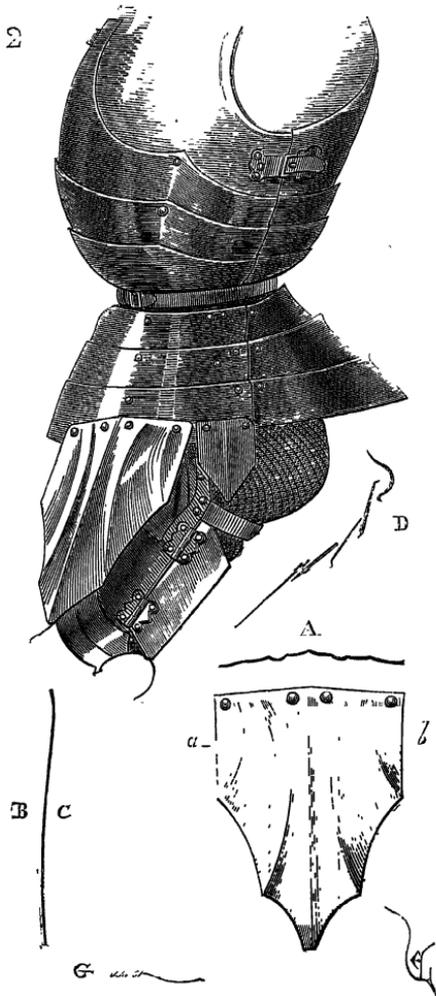


On essaya aussi des tassettes rivées à la dernière lame de la braconnière (fig. 2 ¹), et alors les lames de la braconnière étaient articulées et avaient assez de jeu, pour qu'étant à cheval, la tassette fît mouvoir les lames de cette braconnière, ainsi qu'il est indiqué en D. Dans ce cas, les lames de la braconnière de devant n'étaient point attachées latéralement par des courroies aux lames de derrière. Les deux parties étaient indépendantes, et les lames de derrière, étant également articulées, formaient une forte saillie pour laisser passer le troussequin et le couvrir. En A, est tracée la section sur *ab* de la tassette, et en B son profil vertical, la face interne étant en *c*. Une petite tassette latérale supplémentaire masquait le défaut du cuissot au-dessous de l'humérus.

Mais ces tassettes rivées à la dernière lame des flancars ne pa-

¹ Manusc. Biblioth. nation., *Miroir historial*, français (1440 environ).

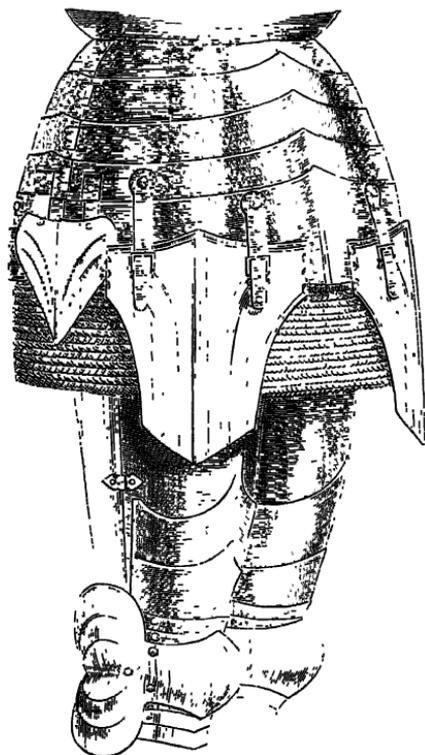
raissent pas avoir été généralement adoptées; elles gênaient évidemment le mouvement des cuisses. On s'en tint donc aux tassettes attachées au moyen de courroies.



Vers 1450, les tassettes étaient disposées ainsi que l'indique la figure 3. Les deux grandes de devant couvraient le haut des cuisses et étaient attachées comme le montre la figure; de telle sorte que la courroie latérale étant plus lâche que n'était celle de face, la plate

pouvait plus facilement se prêter au mouvement de la cuisse et la

3

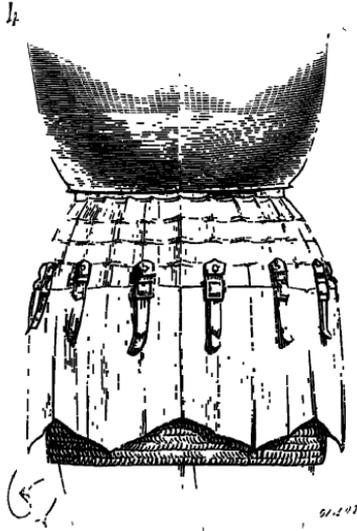


mieux couvrir, lorsque l'homme d'armes était à cheval. Les petites tassettes latérales subsistaient pour couvrir le défaut de la bracon-

nière et garder l'humérus¹. En A, est donnée la section transversale d'une des grandes tassettes vers la moitié de sa hauteur.

Dessous les tassettes était posé le jupon de mailles, qui dépassait la dernière lame des flancars de quatre ou cinq pouces.

On en vint, vers 1470, à donner aux quatre tassettes (les deux de face et les deux latérales) la même dimension. Elles formaient ainsi, au bas de la braconnière, une sorte de jupon de plates (fig. 4).



Ces tassettes s'attachaient toujours au moyen de courroies par-dessus la dernière lame de la braconnière. Le jupon de mailles couvrait les intervalles et descendait un peu au-dessous de l'extrémité de ces plates mobiles.

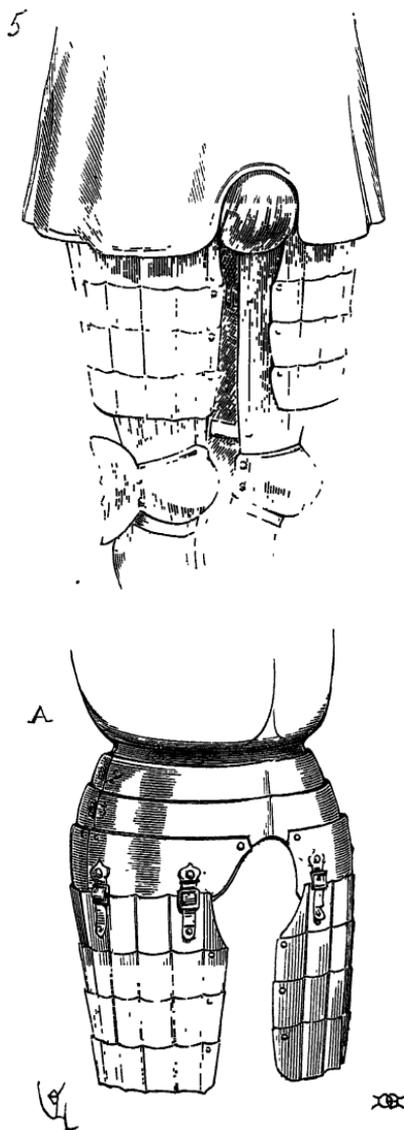
Ces sortes de tassettes étaient usitées avec l'armure du temps de Louis XI. On commençait alors à canneler les flancars, et les cannelures des tassettes correspondaient à celles de ces flancars, afin de conduire le fer de la lance à la ceinture, où alors il déviait à droite ou à gauche.

Sous Charles VIII et Louis XII, on abandonna ces tassettes pour adopter des garde-cuisses articulés (fig. 5), avec braguette d'acier proéminente. Alors on portait sur l'armure une cotte² large. Ces

¹ Voyez PLATES, fig. 6, 7 et 9.

² Voyez COTTE, fig. 12.

tassettes garde-cuisses s'attachaient ainsi qu'il est indiqué en A, et légèrement cannelées, se composaient de quatre ou cinq plates se recouvrant de bas en haut.



Les cuissots articulés du xvi^e siècle remplacèrent ces dernières tassettes.

TENAILLE, s. f. (*groat de chien*). Sorte de lourd marteau terminé à l'un de ses bouts par un bec très-fort et qui servait à rompre les ferrures des portes, les palissades.

« Là monta Robert de Miramont, Guillaume de Crevant, messire
 « Gauvin Quiéret, et plusieurs autres Bourgongnons et Picards, et
 « cinq ou six des archers du duc, lesquels avoient en garde une
 « grosse tenaille (que l'on nomme un groat de chien) pour rompre
 « les gons, les verrous et serrures de toutes les portes. Et si tost
 « que les premiers furent descendus de la muraille, ils occirent le
 « guet, avant qu'il eust le loisir de crier ne de faire effray; et puis
 « prestement les archers coururent à la poterne, et du groat de
 « chien, par aspreté et par puissance, rompirent les gons et ver-
 « rous de la poterne; et tantost entra le seigneur de Saveuses et les
 « autres ¹... »

TÊTIÈRE, s. f. (voy. CHANFREIN, HARNOIS). Armure du dessus de la tête du cheval.

TRAIT A POWDRE, s. m. Dès le xiv^e siècle, on désignait ainsi les engins portatifs à feu.

« Les mélanges grossiers de soufre, de charbon et de salpêtre
 « étaient connus de l'antiquité, dit M. le général Susane². Les en-
 « fants de Rome, comme les nôtres, pétrissaient entre leurs doigts
 « ces terribles substances et se réjouissaient à la vue de ces belles
 « gerbes d'étincelles produites par leur combustion. On a joué pen-
 « dant des siècles avec ces innocents artifices, avant de savoir que
 « c'était de la poudre. D'autres siècles se sont encore écoulés entre
 « le jour où ont été révélées les propriétés balistiques de la poudre,
 « et celui où de nouvelles armes ont définitivement remplacé les
 « engins de l'antiquité.

« Il y aurait un livre des plus curieux à écrire sur les difficultés
 « et les résistances qu'ont rencontrées sur leurs pas ces aventuriers
 « de science, qui avaient entrevu instinctivement les conséquences
 « de la découverte des propriétés de la poudre, et qui n'ont reculé
 « devant aucun danger, aucun mécompte, aucune persécution
 « même, pour parvenir à maîtriser, à diriger cette nouvelle force,
 « pour trouver, en un mot, la manière de s'en servir. Il faudrait

¹ *Mém. d'Olivier de la Marche*, chap. xi (1443).

² *Histoire de l'artillerie*, p. 10.

« décrire la frayeur superstitieuse qu'elle inspirait aux manants, « le dédain mêlé d'inquiétude qu'elle soulevait dans le cœur des « chevaliers, et la sourde résistance que leur opposaient les maîtres « qui avaient perfectionné les arbalètes, inventé les cranequins et « imaginé de si belles machines de siège. L'excommunication de « l'Église ne leur a pas même manqué. »

Dès l'antiquité grecque, on se servait dans les sièges de matières incendiaires qu'on jetait sur les ouvrages de l'ennemi. *Ænéas*, qui vivait au commencement du règne de Philippe, père d'Alexandre le Grand, et dont il reste quelques fragments conservés par des auteurs moins anciens, parle de matières incendiaires, et il en donne la composition : « Pour produire un embrasement qu'on ne « pourra éteindre d'aucune manière, prenez de la poix, du soufre, « de l'étoupe, des grains d'encens et de ces ratissures de bois gom- « meux avec lesquelles on prépare les torches ; faites-en des boules, « mettez-y le feu, et jetez-les contre ce que vous voulez réduire en « cendres¹. » Il est évident que les grains d'encens remplissent, dans cette composition, l'office du charbon. Ce mélange est un de ceux connus sous le nom de *feu grégeois* pendant le moyen âge, artifices qui inspiraient aux croisés une terreur si profonde. A la bataille de Cyzique, les Constantinopolitains détruisirent, dit la légende, la flotte des Sarrasins à l'aide du feu grégeois.

Les Romains connaissaient les fusées, les serpenteaux. *Dion Cassius* prétend que *Caligula* s'amusait à ces artifices composés d'une fusée terminée par un marron ou pot explosif. Le musée d'artillerie de Paris possède quelques-uns de ces pots de terre ou de verre, au goulot desquels on attachait une fusée.

Marchus Græcus dit dans son *Liber ignium ad comburendos hostes* : Prenez une livre de soufre, deux livres de charbon de tilleul ou de saule et six livres de salpêtre, et broyez très-subtilement ces trois substances dans un mortier de marbre.

« Que cette composition soit ensuite placée dans un roseau ou dans un bâton creux, et qu'on y mette le feu. Elle s'envolera tout à coup dans la direction qu'on voudra et réduira tout en cendres par l'incendie.

« La composition peut être employée à volonté, soit pour voler, soit pour imiter le tonnerre.

« La tunique ou enveloppe, pour voler, doit être mince et longue ;

¹ Voyez *Poliorecétique des Grecs. Traité de fortification, d'attaque et de défense des places*, par *Phylon de Byzance*, trad. par *Albert de Rochas d'Aiglun*, cap. du génie.

« elle doit être complètement remplie de la composition ci-dessus
 « très-bien foulée. L'enveloppe, pour imiter le tonnerre, doit au
 « contraire être courte et grosse, à demi remplie de ladite compo-
 « sition et entourée de fil de fer très-fort.

« Il est nécessaire de pratiquer à chaque tunique un petit trou
 « pour y placer une amorce. »

Bien que la date des écrits de Marchus Græcus ne soit pas exactement fixée, elle ne saurait être postérieure au XIII^e siècle. On connaissait donc, dès l'époque romaine et les premiers siècles du moyen âge, la fusée et ses propriétés de locomotion. Le dosage de la matière fusante ou détonante, suivant qu'elle est comprimée ou aérée, est à très-peu près le dosage de la poudre à canon. Il restait à trouver les procédés de granulation, qui devaient donner à cette composition un effet dynamique régulier.

Attribuer l'invention de la poudre à Roger Bacon, à Albert le Grand, au moine Berthold Schwartz, c'est entrer dans le domaine des légendes. Le *pulvérisin* était trouvé et employé bien avant ces trois personnages.

M. le général Susane paraît avoir très-exactement apprécié le point de départ des armes à feu, dans ce passage que nous ne pouvons mieux faire que de citer en entier¹ :

« L'idée de tirer parti des fusées, en s'en servant à la main ou au
 « bout d'une pique pour brûler l'ennemi, conduisait certainement
 « à un mode d'emploi plus avantageux que le vol ; ce moyen était
 « même bien approprié à la tactique des armées de terre et de mer,
 « qui se battaient de très-près, à la distance d'un trait de flèche,
 « d'abord, et enfin à la longueur de l'épée. Par ce procédé, on évi-
 « tait les difficultés alors insurmontables, résultant des actions de
 « la pesanteur et du vent sur des fusées peu énergiques, et les in-
 « convénients de l'irrégularité du vol de celles-ci. Le tube demeu-
 « rant immobile pendant la combustion, il devenait possible de
 « charger la composition dans des enveloppes lourdes, résistantes,
 « et de grandes dimensions, et de produire ainsi des jets de flamme
 « très-intenses et d'autant plus redoutables, qu'on pouvait les diri-
 « ger à volonté, et jusqu'à trente pas, comme les pompiers dirigent
 « leurs lances à eau.

« Des commentateurs très-habiles, mais peu au fait des artifices
 « de feu, ont épuisé leur sagacité sur certains passages de la *Tactique*
 « de l'empereur Léon, des écrits de Constantin Porphyrogénète et

¹ *Histoire de l'artillerie*, p. 34.

« de l'*Alexiade*, relatifs à l'emploi des fusées, sans parvenir à les entendre. Il est vrai que tous étaient préoccupés du désir de découvrir les mystères du feu grégeois, et ne se rendaient pas compte que les hallucinations et les terreurs du moyen âge ont dû confondre sous ce nom tous les artifices de feu qui portaient du laboratoire de Constantinople.

« Voici les principaux de ces passages :

« *Vous mettrez sur le devant de la proue un tube couvert d'airain pour lancer des feux sur l'ennemi...* »

« *Vous porterez la proue sur l'ennemi pour brûler ses vaisseaux par les feux qu'y jèteront les tubes...* »

« *Nous tenons, tant des anciens que des modernes, divers expédients pour détruire les vaisseaux ennemis ou nuire aux équipages. Tels sont ces feux préparés dans des tubes, d'où ils partent avec un bruit de tonnerre et une fumée enflammée qui va brûler les vaisseaux sur lesquels on les envoie.* »

« *On se servira aussi de petits tubes à main que les soldats portent derrière leurs boucliers, et que nous faisons fabriquer nous-mêmes ; ils renferment un feu préparé qu'on lance au visage des ennemis¹...* »

« *Ce qui répand principalement la terreur parmi les ennemis, c'est le feu lancé, dont ils ne connaissent ni l'usage, ni la nature ; car, au lieu que le feu connu se porte toujours vers le ciel dès qu'il a pris son essor, ils voient celui-ci s'étendre de toutes parts, portant sa flamme en bas et sur les côtés de même qu'en haut²...* »

« Aux x^e et xi^e siècles, les Grecs avaient donc des fusées de trois espèces. D'abord les feux volants, qu'ils lançaient dans la direction de l'ennemi ; puis de petites fusées à main semblables, quant à la forme générale, à nos lances à feu, dont les soldats dardaient la flamme au visage de leurs adversaires, et que l'on pouvait fixer à l'extrémité d'une pique et même d'un javelot ou d'une flèche ; enfin, de grosses fusées, chargées dans des cartouches solides coulées en airain, qui étaient attachées à la proue des vaisseaux, l'évent tourné au large, et manœuvrées probable-

¹ Traduction littérale : « Se servir encore d'une autre manière, c'est-à-dire de petits tubes lancés à la main et qui sont tenus par les soldats derrière les boucliers de fer.... »

² Traduction littérale : « Car ils n'étaient pas accoutumés à un feu, lequel par sa nature se porte en haut, mais qui était lancé sur les objets, comme le voulait celui qui le faisait partir, souvent en bas et de chaque côté. »

« ment au moyen d'une sorte d'affût à pivot qui permettait de diriger
« le jet de flamme... »

« En 941, les Grecs, commandés par le patrice Théophane, incendient une partie des dix mille barques du tzar Igor avec des feux projetés au moyen de tubes, et que les Moscovites comparent aux éclairs.

« Salomon, roi de Hongrie, attaque Belgrade, en 1073, avec des bouches à feu.

« Les Tunisiens, en 1085, ont sur leurs vaisseaux des machines à l'aide desquelles ils lancent du feu avec un bruit de tonnerre.

« Au combat naval livré en 1098 aux Pisans par Alexis Comnène, les Grecs ont à l'extrémité de leurs vaisseaux des tubes à feu figurant des têtes d'animaux.

« En 1147, les Arabes emploient des bouches à feu contre Lisbonne.

« En 1193, les Dieppois se défendent contre les Anglais avec le feu grégeois.

« L'emploi de l'artillerie à feu est signalé en 1218, devant Marmande et Toulouse.

« En 1220, les Arabes ont des canons ou tubes lançant des projectiles...

« En 1232, les Tartares combattent les Chinois avec des tubes à feu. Les Chinois leur opposent des armes analogues.

« Jacques I^{er} d'Aragon tire sur Valence, en 1238, des projectiles incendiaires.

« En 1247, Séville se défend avec des machines de guerre ordinaires et des machines tonnantes, dont les projectiles pénètrent les armures des hommes et des chevaux.

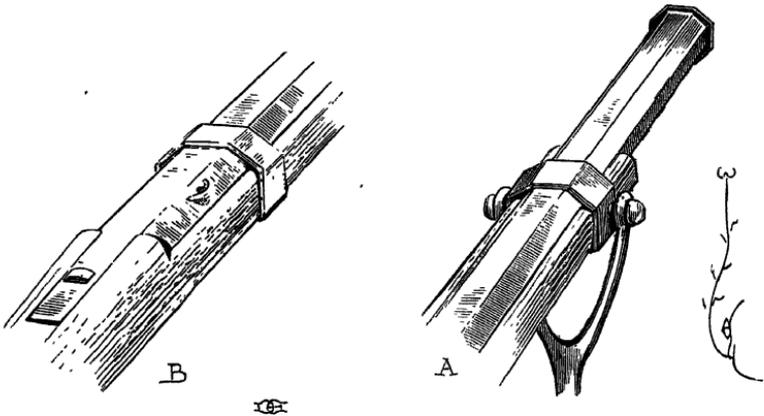
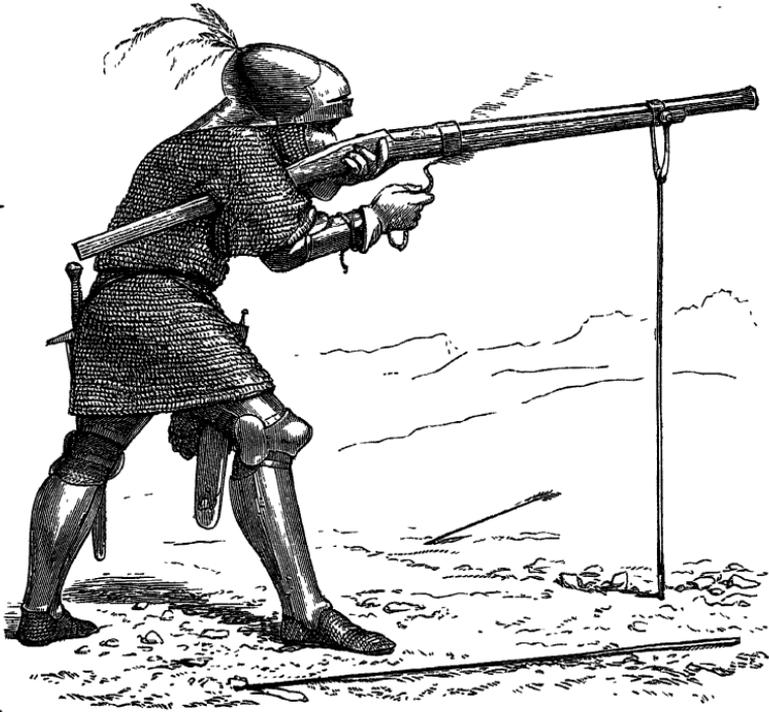
« Les Égyptiens ont, en 1249, des projectiles nommés *scorpions*, formés d'une cartouche ficelée, remplie de poudre nitrée, qui rampent et murmurent, éclatent et incendient... »

Les engins propres à lancer des gaz enflammés et des projectiles apparaissent donc bien avant l'époque où l'on admet que les armes à feu ont été employées à la guerre.

De ce qui précède on peut conclure que, dès le x^e siècle au moins, on se servait à la guerre de deux sortes de feux : des feux dits grégeois, et de la poudre non grenée ou du pulvérin. Le feu grégeois, dont il est fait si souvent mention chez les auteurs, était connu des Grecs de Constantinople dès le vii^e siècle et probablement avant cette époque, et des Sarrasins dès les xii^e et xiii^e siècles. Ce feu



Figure 5.



grégeois paraît exactement avoir été connu, puis employé fréquemment, chez les Occidentaux après les premières croisades.

D'après Marchus, le feu grégeois était ainsi composé : « Prenez « du soufre pur, du tartre, de la sarcocolle (espèce de résine), de « la poix, du salpêtre fondu, de l'huile de pétrole et de l'huile de « gemme ? Faites bien bouillir tout cela ensemble. Trempez-y en- « suite de l'étoupe, et mettez-y le feu. Ce feu ne peut être éteint « qu'avec de l'urine, avec du vinaigre ou avec du sable. » Il est à croire que cette composition était souvent employée à l'état liquide ou du moins à l'état ductile; car, dans le traité de Constantin Porphyrogénète sur l'administration de l'empire, l'empereur, laissant à son fils des instructions, écrit ceci : « Tu dois par-dessus toutes « choses porter tes soins et ton attention sur le feu liquide qui se « lance au moyen de tubes.... » Ce feu devait être préparé dans la ville impériale et non ailleurs ¹.

Mais les Grecs employaient aussi, comme on l'a vu plus haut, les fusées chargées d'une composition fusante, et ce dernier procédé prévalut, en faisant oublier, à mesure qu'il se perfectionnait, le feu grégeois, par la raison que la combustion de la matière fusante, du mélange de soufre, de salpêtre et de charbon, imprimait un mouvement rapide au tube même qui la contenait.

Toutefois ces engins ne pouvaient modifier la tactique; leur portée était à peu près nulle, ou n'agissait que comme le font encore nos fusées, c'est-à-dire d'une manière irrégulière, alors surtout que la composition de la poudre était très-imparfaite.

Cette imperfection dans la fabrication de la poudre produisait nécessairement des résultats inattendus qui furent l'occasion d'applications particulières. Ces tubes ou cartouches, bourrés d'une matière fusante grossièrement préparée et mélangée de corps gras ou résineux, occasionnèrent des intermittences pendant la combustion, et il dut arriver que des parties plus riches en salpêtre, s'enflammant avec activité, projetèrent des fragments de la charge qui ne prenaient feu qu'une fois sortis de l'enveloppe. Ce phénomène, dû à l'imperfection des mélanges, fut l'occasion d'un emploi particulier de la fusée. Alternant des charges de poudre fine avec des paquets de matières moins promptes à s'enflammer, on obtint quelque chose d'analogue à nos *chandelles romaines* : c'est-à-dire des tubes qui envoyaient, à intervalles plus ou moins rapprochés, des projectiles prenant feu une fois sortis du cylindre. Ces sortes de traits à poudre

¹ Voyez *Histoire de l'artillerie*, première partie, par MM. Reinaud et Favé, 1845.

paraissent avoir été adoptés dès le ^{xii}^e siècle en Occident, et probablement, bien avant cette époque, en Orient. De là, à substituer aux pelotes inflammables des balles de plomb, de fer ou de pierre, il n'y a pas loin. Mais, tant que le grenage de la poudre n'était pas trouvé, ces projectiles ne pouvaient avoir une action de pénétration capable de modifier la tactique. Le carreau d'arbalète était évidemment plus pénétrant et sa trajectoire était bien autrement tendue, sa portée plus longue et plus sûre. Aussi ces traits à poudre inspiraient-ils plus de crainte qu'ils ne produisaient d'effet, et leur emploi contre des troupes aguerries ne pouvait être sérieux.

C'est au commencement du ^{xiv}^e siècle que l'on voit apparaître en Occident, non plus ces fusées, ces lances à feu bonnes pour incendier, fort inoffensives dans une bataille rangée, mais des bombardes, c'est-à-dire de gros canons faits de lames de fer frettées et envoyant des boulets énormes de pierre, de bronze ou de plomb¹. Toutefois il semble que l'on ne se servait de ces engins que pour la défense ou l'attaque des places. Ils n'étaient pas assez maniables pour qu'on tentât de les employer en bataille rangée.

C'est en 1346 que les traits à poudre auraient été employés pour la première fois dans une action en rase campagne par les Anglais, à la bataille de Crécy. Toutefois les textes, à cet égard, laissent subsister bien des doutes. Froissart passe très-légèrement sur le fait, et les divers manuscrits du chroniqueur ne sont pas d'accord. Les *Chroniques de France* et le continuateur des *Chroniques de Nangis* parlent de trois canons dont les Anglais tirèrent sur les Français.

Villani mentionne des bombardes qui envoyèrent des balles de fer sur la cavalerie française.

Il est bien certain que les Anglais à Crécy n'avaient point de bombardes avec eux; ils venaient de faire une longue route en pays ennemi, avaient passé sur le corps des troupes qui prétendaient leur barrer le passage, et ne pouvaient traîner avec eux des bombardes, à moins qu'ils ne les eussent fait venir d'Abbeville, où ils étaient peu avant la bataille. Avaient-ils de ces canons longs et légers que l'on portait alors à dos de cheval? La chose est possible, mais cette artillerie ne pouvait avoir une influence sur l'issue de la bataille. Les causes de la défaite de l'armée française sont parfaitement justifiées sans qu'il soit besoin de faire intervenir ces nouveaux engins.

¹ Voyez le *Dictionnaire d'architecture*, ENGIN.

Sous Charles V, s'il est question de bombardes, de canons, il n'est fait mention nulle part de traits à poudre, c'est-à-dire d'armes à feu de main. Ce n'est que vers le milieu du xv^e siècle que l'emploi de ces engins portatifs paraît adopté dans les armées en campagne, encore n'est-ce que rarement et en nombre tout à fait insignifiant, tandis que la grosse artillerie fait des progrès rapides et commence à jouer un rôle important, surtout dans l'attaque et la défense des places. Or toutes les actions principales de la fin de la guerre de cent ans se passent en sièges. Les batailles en rase campagne ne sont guère que des combats.

L'artillerie était dans les meilleures conditions pour se perfectionner. La chevalerie française était épuisée ; les troupes des communes n'étaient pas assez aguerries encore pour tenir les champs et constituer des armées, mais derrière leurs murailles elles tenaient bon et perfectionnaient de jour en jour les engins à feu.

Quand les progrès des Anglais furent arrêtés devant Orléans, les rôles changèrent. Les Anglais ne pouvaient guère tenir la campagne et garder toutes les villes en leur pouvoir. Ils n'étaient pas assez nombreux et n'osaient assez compter sur leurs alliés pour obtenir ce double résultat. Du moment qu'ils étaient arrêtés dans leurs mouvements offensifs, nécessairement ils devaient être réduits à la défensive. C'est ce qui arriva et c'est ce qui arrive, en pareil cas, à toute armée conquérante. L'artillerie, aux mains de la population, donnait aux troupes des communes une valeur qu'elles n'avaient pu avoir jusque-là. Les bourgeois, les artisans, qui déjà fondaient des canons de bronze en 1425, et qui savaient fabriquer de la poudre assez bonne pour obtenir des portées de 500 mètres, ne s'arrêtèrent pas dans cette voie ; ils voulurent avoir des engins maniables, des traits à poudre remplaçant l'arbalète et produisant sur les troupes un effet moral bien autrement puissant. C'est donc à dater du moment où le peuple prend une part active à la guerre et commence à la faire pour son compte, que l'emploi des armes à feu devait acquérir une certaine valeur. Mais les progrès furent nécessairement très-lents ; il fallait vaincre les préjugés, et plus que cela, les défiances de la chevalerie, combattre les privilèges des arbalétriers, la routine des hommes de guerre, pour faire prévaloir ces nouvelles armes de jet. Un siècle tout entier fut employé à ce labeur. On est trop porté à croire que, dans l'art de tuer ses semblables, il suffit qu'une découverte mette entre les mains d'une nation des moyens de destruction plus prompts et décisifs pour qu'ils soient aussitôt employés. Les choses ne se passent pas ainsi ; car il faut

compter, dans ce jeu terrible de la guerre, avec un élément qui domine tous les autres : la vanité. Pour la chevalerie, mieux valait être écrasé par l'ennemi, que d'être sauvée par cette *ribaudaille*, et de lui laisser supposer que son appoint était de quelque valeur. Elle mettait donc des obstacles continuels au développement des armes à feu, et, s'il lui avait fallu accepter la grosse artillerie, sans laquelle il n'était pas possible de défendre ou de prendre une place, elle voyait d'un mauvais œil les tentatives que faisaient les industriels issus du peuple pour rendre maniables et usuelles les armes à feu de main. D'ailleurs il ne faut pas oublier que les engins de guerre étaient fabriqués pendant le moyen âge par des ouvriers pris en dehors des corps armés. A l'origine de la grosse artillerie, il en fut de même; non-seulement les nouveaux engins étaient dus à des industriels, mais ceux-ci les servaient. On les louait, eux et leurs canons, comme on louait des charrettes et conducteurs, et ce ne fut guère qu'à la fin du règne de Charles VII qu'on pensa à former des compagnies de bombardiers et coulevriniens comme étaient les compagnies d'arbalétriers et d'archers, à leur donner une organisation militaire, en les plaçant sous le commandement d'un chef suprême, le grand maître de l'artillerie. Ces compagnies d'archers et d'arbalétriers étaient puissantes, jouissaient de privilèges assez étendus, et elles n'étaient pas plus disposées que la chevalerie à voir substituer à leur armement de nouveaux engins. Tout l'organisme militaire des derniers temps du moyen âge manifestait donc une répugnance profonde pour la substitution des armes à feu aux armes de jet, et c'est ce qui explique pourquoi ces armes à feu de main furent si tard acceptées à la guerre. La chevalerie voyait en elles la ruine de la prédominance féodale dans les combats, et pour les soudoyers, gens de pieds, faisant métier de guerroyer, l'emploi régulier des armes à feu était la suppression de leur gagne-pain.

Ce fait expliquerait comment, dans des pays où la constitution féodale avait moins d'homogénéité, et où les communes avaient conservé une organisation robuste, l'emploi des armes à feu de main fut plus rapide et plus régulier. En 1420, au siège de Bonifacio par les Aragonais, Petrus Cirnæus ¹ dit que les équipages de la flotte se servaient de petits canons de main. Voici la traduction de ce passage : « Dans les creux des mâts et les tours des vaisseaux « étaient continuellement des ennemis lançant des traits auxquels

¹ *De rebus coisicis.*

« aussi étaient mêlées des bombardes à main, d'airain fondu, percées en façon de canne; ils les appellent *scopètes*. Les tireurs perçaient un homme cuirassé avec un gland de plomb chassé par l'action du feu ¹. »

En 1364, il est question déjà d'armes à feu de main fabriquées à Pérouse, mais il ne faut pas attacher une grande valeur aux dires des chroniqueurs à ce sujet, car il est évident que dans bien des cas ils donnent le même nom à l'artillerie de main perfectionnée et à l'artillerie à feu. Le vieux mot *arquebuse*, *haquebute*, *harcquebusse*, *haquebuse*, peut tout aussi bien s'appliquer à une arbalète munie d'un tube qu'à un petit canon portatif. De même qu'on emploie le mot *bâton* en parlant d'une pique, d'une vouge, et aussi d'un engin terminé par un tube à feu.

Sous le règne de Louis XI, l'artillerie attelée et l'artillerie de main commencent à jouer un rôle très-important à la guerre, car Olivier de la Marche, en faisant le dénombrement des forces dont disposait le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, prétend qu'il avait trois cents bouches à feu, « sans les harcquebusses et couleuvres, dont il en a sans nombre ».

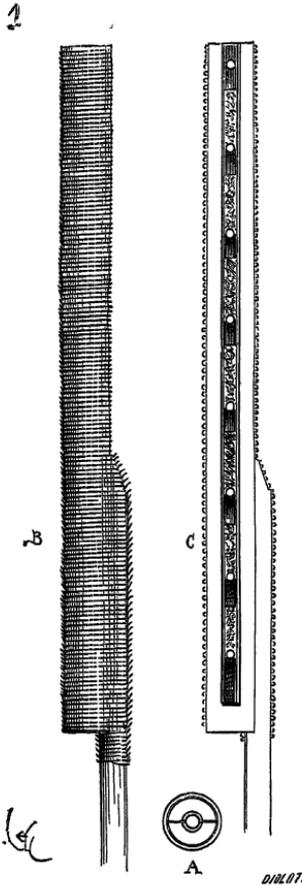
Examinons donc en quoi consistaient ces traits à poudre dont on se servait pendant le xv^e siècle, et parlons d'abord de ces fusées, de ces lances à feu attachées à l'extrémité d'une hampe, et qui servaient à incendier les maisons, les fourrages et provisions, à effrayer les chevaux et jeter le désarroi dans une troupe.

Un auteur du commencement du xvi^e siècle décrit exactement ces sortes d'engins ². Il prend un morceau de bois cylindrique qu'il fait scier dans sa longueur; dans l'axe tranché, il creuse deux demi-cylindres qu'il garnit de lames de fer mince battu en façon de deux gouttières, puis réunissant les deux morceaux, il les entoure d'un fil de fer. Ainsi obtient-il un tube de fer d'une brasse et demie de longueur enveloppé de bois. La charge se compose d'une première couche de poudre de quatre doigts, sur laquelle on pose une balle faite d'étope ou de chiffons mêlés à de la poudre; puis par-dessus quatre autres doigts de grosse poudre composée avec de la poix grecque, du verre pilé, du gros sel, du salpêtre et des rognures de fer; par-dessus encore, deux doigts de poudre de fine, une autre, balle et ainsi jusqu'à l'évent (fig. 1). En A, est donnée

¹ *Histoire de l'artillerie*, par le général Susane, p. 50.

² *La Pyrotechnie ou l'Art du feu*, composé par le seigneur Vanuccio Biringuccio, Siennois, trad. par maître Jacques Vincent, édit. de 1556.

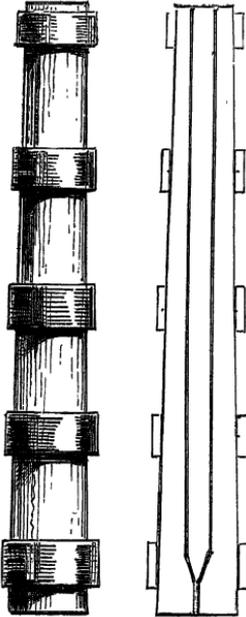
la section transversale de l'engin ; en C, sa coupe longitudinale, et en B son aspect externe. C'est là, ou peu s'en faut, une chandelle romaine, envoyant successivement de la grenaille et des balles enflammées. « Et, quand vous la voulez mettre en œuvre, « vous gettez le feu par la bouche avec un peu d'étoupe. »



Aussi faisait-on de ces canons de bois qui envoyaient des balles de pierre ou de plomb. « Et ce font, dit notre traducteur, de bois « de noyer blanc et sec, ayant trois brasses de longueur, et leur « creux tel qu'aisément on pouvoit mettre le poing dedans. Premie-
« rement je fis accoustrer et arondir en façon d'artillerie deux
« buches grosses devers le pied, et subtiles devers la teste, les-
« quelles avois fait crier par le milieu ; je les fiz caver jusques à

« quatre doigts près le pié. Depuis je prins bendes de fer lombard,
 « et en fis en chascune partie un demy canon, les faisant pointuz
 « sur l'extrémité du pié, en façon d'une pyramide (un cône) vuyde.
 « Et sur la pointe je formay un petit canon tellement subtil, qu'en
 « le repliant je le faisoey entrer dedans et dehors, et s'il me servoit

2.



A. GULLA. 1137.

« d'entrée pour mettre le feu. Et avoir jointes les deux parties en-
 « semble et collées très-bien, le fis ceindre avec cinq gros cercles
 « de fer : donnant ordre d'en faire mettre trois depuis le milieu en
 « bas, et les deux autres je fis poser devers la teste. Et avec une
 « grosse masse de fer, me travailloy de les serrer et joindre le plus
 « qu'il me fut possible. Après je fis faire les boulets de pierre que
 « je voulez esprouver. Tellement que j'en tiray un neuf fois, fai-

« sant effet tel qu'eut fait celui d'une moyenne pièce d'artillerie, et « au bruit, il sembloit proprement estre de fer ou de bronze. Vous « avisant qu'un tel instrument, facile à porter, est propre d'aller « voler une maison, mettant les portes en bas. » (Fig. 2.)

Ce devaient être des pièces de ce genre que portaient deux hommes : l'un des deux servait d'affût en plaçant cette pièce sur son épaule et la maintenant au moyen d'une courroie ; l'autre posait la culasse sur une fourchette de fer, pointait et mettait le feu à la lumière percée au centre de cette culasse.

On voit, en effet, dans des vignettes de la seconde moitié du xv^e siècle, des soldats qui exécutent cette manœuvre primitive.

Vers 1470, sont représentés des hommes armés à cheval, qui portent de ces petits canons (fig. 3¹), fixés à l'extrémité d'une tige de fer et suspendus par un œil à une courroie sur les épaules. Quand le cavalier veut tirer, il relève une fourchette de fer attachée à l'arçon de devant, fixe le canon sur cette fourchette, vise, et met le feu à l'aide d'une mèche. Ces armes à feu sont souvent de fer fretté et adoptent la forme donnée en A. En B, est tracée la coupe du trait à poudre. Pour charger le canon, il fallait que le cavalier pût lâcher la courroie ou enlever la clavette de la douille.

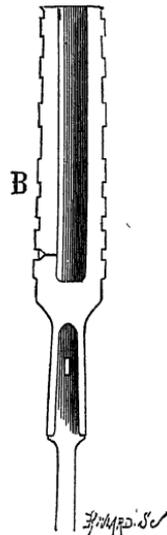
Les petits canons de fer sont alors grossièrement forgés, et contrastent avec les armes blanches ou les plates de la même époque, si admirablement travaillées.

Les quelques traits à poudre réunis dans les collections publiques, et datant de la seconde moitié du xv^e siècle, sont des armes barbares et qui semblent fabriquées par des forgerons très-ordinaires. Et cependant l'art de travailler le fer avait atteint, dès le milieu du xiv^e siècle, chez les armuriers, une perfection qu'avec peine nous pouvons obtenir aujourd'hui. Ce fait a sa signification. Ces traits à poudre étaient entre les mains des plus infimes entre les combattants des troupes françaises ; ils sortaient d'ateliers d'artisans qui appartenaient à des corporations étrangères à la fabrication des armes. Les excellents ouvriers qui forgeaient les armures pour les gentilshommes, qui façonnaient ces arbalètes d'une exécution merveilleuse, dédaignèrent longtemps de faire ces traits à poudre ; peut-être même cela leur fut-il interdit, car alors chaque membre d'une corporation ne pouvait entreprendre d'autres ouvrages que ceux mentionnés dans les statuts. En France, si l'on marche en avant dans le domaine des idées, il en est tout autre-

¹ Biblioth. de Bourgogne, Bruxelles.

ment dans le domaine de la pratique, et, quand on voit ces tubes grossiers, ces traits à poudre du xv^e siècle placés à côté des mer-

3



veilleuses armes blanches et défensives de ce temps; quand on songe que ces misérables engins, bruts, lourds, devaient, quelques années plus tard, changer la face du monde, on en conclut que mal-

gré les préjugés, les intérêts de quelques-uns, les barrières opposées par les castes, les monopoles et la routine, il surgit de temps à autre, au sein des civilisations, des forces nouvelles destinées à renverser, quand même, ces barrières. Alors à quoi bon ces résistances vaines, si ce n'est à retarder de quelques jours l'expansion de ces forces, au détriment même de ceux qui niaient leur puissance ?

Parmi ces traits à poudre, les plus anciens se composent d'un tube de fer forgé d'une longueur qui ne dépasse guère 60 centimètres généralement, à six ou huit pans, et terminé à la culasse par une tige de fer d'un mètre environ de longueur. Une lumière est percée près de la culasse, avec petite concavité pour recevoir l'amorce. Le tireur se servait de cette arme ainsi que l'indique la figure 4. Il passait la tige de fer sous l'aisselle gauche, en maintenant le tube dans la direction voulue ; puis, de la droite, ayant amorcé la lumière, il mettait le feu au moyen d'une mèche soufrée. Il est clair qu'on visait fort mal avec cet engin. Mais il faut dire que primitivement, avec les traits à poudre aussi bien qu'avec les canons et bombardes, on n'obtenait guère qu'un tir parabolique¹ ; pour le tir direct, on pensait qu'il n'était que l'arbalète ou l'arc. Ainsi, on envoyait des boulets ou des balles à la volée, sur des compagnies de cavaliers ou des gros de troupes, l'archer et l'arbalétrier remplissant toujours l'office de nos tirailleurs.

Bientôt cependant on voulut obtenir un tir de plein fouet au moyen de ces traits à poudre. On allongea les tubes, et ceux-ci devenant plus lourds, il fallait les monter sur du bois et les soutenir pendant le tir à l'aide d'une fourchette.

Ces traits à poudre (fig. 5) atteignent un mètre et plus de longueur, portant une balle de six à sept lignes (0^m,015). La lumière est déjà placée latéralement, parfois avec petit auget. Le canon est maintenu à ce bois par deux frettes de fer, et l'une d'elles porte des tourillons qui entrent dans les œils percés à l'extrémité d'une fourchette de fer dont on fixait l'extrémité en terre pour viser. On n'épaulait pas encore cependant, et la queue du bois passait sous l'aisselle droite, comme pour le tir de la grande arbalète. En A est présentée la fourchette, et en B la culasse du canon.

Malgré la fourchette, le recul de ces armes à feu causait une si violente secousse à la main, qu'on donna à la queue du bois une

¹ Cependant, déjà au siège d'Orléans, des coulevrines de bronze envoyaient des boulets de fer de plein fouet sur les ouvrages des Anglais.

crosse large pour épauler, non comme cela se pratique aujourd'hui, mais sur la mamelle droite. Aussi ces armes, lorsqu'elles étaient courtes et sans fourchettes, c'est-à-dire de la dimension d'une petite carabine, prirent-elles le nom de *poitrinal*. Toutefois cette dénomination ne paraît-elle employée qu'au commencement du xvi^e siècle.

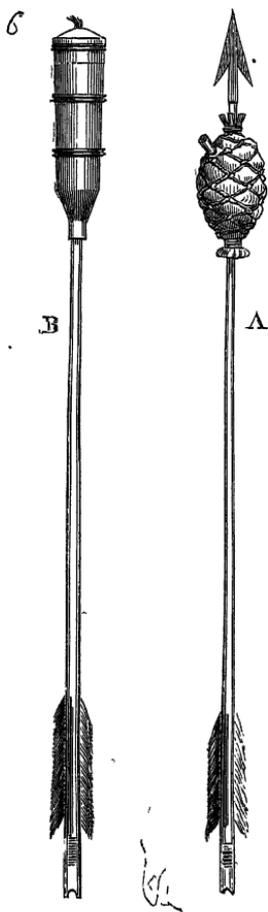
Laissons un instant ces premiers engins qui remplaçaient l'arbalète et qui lançaient même parfois des carreaux, pour parler des traits à poudre envoyés à l'aide des anciennes armes de jet ; car à ce moment, tout en reconnaissant la nécessité d'employer les matières fusantes et détonantes à la guerre, il y eut de longues hésitations quant à la manière de les utiliser dans les armées, en dehors de la grosse artillerie, dont nous n'avons pas à nous occuper ici¹. On pensa longtemps, avant surtout que la poudre bien fabriquée pût donner aux balles une longue portée, et que les moyens expéditifs de charger les canons de main eussent été trouvés, que la projection même de la matière en ignition était plus redoutable que ne pouvait l'être une balle. Il s'agissait surtout, pour l'infanterie, de prendre sur la cavalerie un ascendant qu'elle n'avait jamais eu. Les hommes d'armes étaient si bien couverts de fer, que les flèches et carreaux ne pouvaient rien sur eux. Les balles lancées par les premiers canons de main, si elles avaient une plus longue portée que les carreaux et flèches, perforaient difficilement ces armures, tant que la poudre ne fut pas bien fabriquée. Le tir était extrêmement lent, plus lent encore que n'était celui de l'arbalète, qui était dix fois moins rapide que celui de l'arc. On usa donc, vers la fin du xv^e siècle, contre la gendarmerie, de traits, flèches ou carreaux, munis d'artifices, et qui, projetés au milieu de la cavalerie, effrayaient les chevaux, s'attachaient aux harnais, et causaient un grand désordre dans les compagnies d'hommes d'armes. Pour lancer ces projectiles, on continuait à se servir des arcs ou des arbalètes. Ces dards ou flèches à feu étaient de deux sortes : les uns munis d'un fer aigu et barbelé, les autres terminés par une fusée.

La figure 6 donne en A le premier de ces projectiles, et en B le second. Pour le premier, voici quel est le procédé indiqué par un auteur qui réunit dans un volume publié en 1630 les diverses inventions d'artifices admises depuis longtemps² : « Faites un petit sac de « toile en double, estroit par les deux bouts et un peu plus large

¹ Voyez, dans le *Dictionnaire de l'architecture française*, l'article ENGIN.

² *La Pyrotechnie de Hauzelet Lorrain*.

« par le milieu, lequel lierez de bonne ficelle par un bout de vostre
 « traict, et que l'autre bout soit à un demy pied près du fer, et em-
 « ploiez ledit sac de ce qui s'en suit. Prenez un quarteron de poudre
 « pillée et passée par le saz ou tamis, un quarteron de souffre en



« poudre et trois quarterons de salpêtre fin et bien séché, un tré-
 « seau et demy de camphre et deux tréseaux de mercure, le tout
 « uni en poudre et meslez à la main; arrousez d'un peu d'huile de
 « pétrole : notez qu'il faut piller le camphre avec le souffre et aussi
 « le mercure; puis remploiez vostre sachez le plus d'ur que vous
 « pourrez, puis recousez le trou par où vous l'avez remply et le
 « liez fort de gros fil ou ficelle. Après, faites un petit trou ou deux

« au bout qui est près du barbeau dudit fer, et y mettez une ou deux petites chevilles de bois, puis le couvrez de roche de soufre... « Et quand vous le voudrez tirer, ostez les brochettes et l'amorcez de « bonne poudre pure bien pillée; mettez le traict sur l'arc ou arbaleste, mettant le feu en ladicté amorce, et le laissez bien prendre « avant que de tirer. » La flèche B est garnie d'un tube de fer battu ou de cuivre rempli de la même composition.

Ces flèches paraissent n'avoir plus été d'usage du moment que la cavalerie fut armée de longs pistolets, car alors elle pouvait éloigner au delà de la portée de ces flèches les fantassins qui étaient chargés de les lancer.

L'organisation de compagnies de cavaliers qui, comme nos dragons, combattaient aussi bien à pied qu'à cheval, et qu'on arma de traits à poudre lançant des balles, fit faire un grand pas à l'art de fabriquer les armes à feu; car la cavalerie reprenant dès lors un ascendant marqué, il fallait lui opposer une infanterie armée régulièrement de traits à poudre, c'est-à-dire de ces arquebuses à fourchette fort lourdes, mais qui ne laissaient pas d'être relativement redoutables dès que la tactique tenait sérieusement compte de leur emploi, et que ceux qui les portaient, au lieu d'être disséminés en partisans, formaient le front de compagnies de piquiers, derrière lesquels ils se retiraient pour recharger leurs armes.

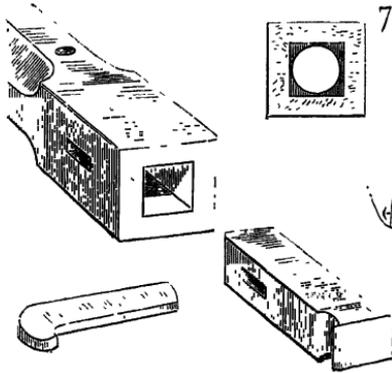
Mais, toutefois, si le trait à poudre, le canon de main, se répandait, ces perfectionnements étaient lents. Un des premiers fut d'attacher la mèche à l'arme elle-même, au lieu de la laisser à la main du tireur. C'était, on en conviendra, un progrès d'une minime importance, mais cependant qui devait bientôt faire faire un grand pas à l'arquebuserie.

Il est certain que les chefs militaires tentèrent, dès la seconde moitié du xv^e siècle, de multiplier les feux, et surtout d'obtenir, sur un point donné, un tir écrasant; car le problème est et sera toujours le même: atteindre son adversaire avant qu'il ait le temps de répondre, et faire une trouée dans une ligne de bataille.

Aussi voyons-nous qu'à cette époque déjà on invente des mitrailleuses, qu'on appelait des *jeux d'orgues*, et qui consistaient en une série de petits canons de bronze ou de fer montés à côté les uns des autres sur un chariot et même sur une bête de somme. On mettait le feu à ces canons au moyen d'une trainée de poudre disposée dans une petite gouttière percée au droit de chaque lumière. Parfois même ces canons juxtaposés se chargent par la culasse, d'abord au moyen de boîtes, comme les pièces d'artillerie de cette époque, puis

par l'adaptation d'obturateurs très-primitifs, consistant simplement en une petite masse de fer à section carrée maintenue par une clavette (fig. 7¹).

Alors les traits à poudre ne sont plus de grossiers tubes forgés sur un mandrin, et il se forme des corporations d'arquebusiers qui



rivalisent d'invention et d'adresse avec celles des faiseurs d'arbaleètes. Le trait à poudre compte décidément dans les armées, et l'on voit forger des canons d'une perfection rare. Quelques-uns, vers les dernières années du xv^e siècle, sont déjà rayés, car la rayure de l'âme fut bien vite considérée comme une condition de la justesse du tir, et le rouet remplace la mèche. Mais nous n'avons pas à étendre notre cadre jusque-là.

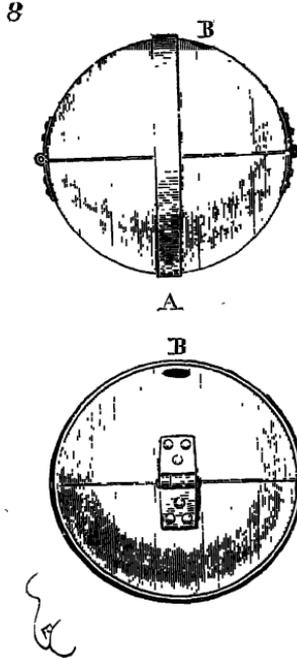
Si la fabrication de la grosse artillerie française avait fait des progrès assez rapides pendant le xv^e siècle, pour que les Italiens fussent émerveillés de la perfection et du nombre de pièces que traînaient avec elles les armées de Charles VIII et de Louis XII, nous demeurions évidemment en arrière quant aux armes à feu de main. L'Allemagne, l'Italie, nous avaient devancés, et cela, nous le répétons, tenait à l'importance politique que les villes avaient su conserver dans ces contrées, au sein du régime féodal. L'organisation municipale n'avait cessé de fleurir en Italie, et en Allemagne elle jouissait d'immunités qui ne furent jamais contestées ou suspendues, comme elles le furent si fréquemment en France, soit par les seigneurs féodaux, soit par la royauté elle-même. Quand les armes à feu de main prirent dans les armées une certaine importance, il fallut donc recourir

¹ Arsenal de Venise, fin du xv^e siècle.

à l'Italie, à la Suisse, à l'Allemagne, pour se mettre au niveau des perfectionnements apportés dans la fabrication de ces armes. Mais une fois le mouvement imprimé, il n'est pas de pays qui ait fait plus de tentatives que la France pour étendre l'effet de ces nouveaux engins. Ce qu'on fit d'essais, ce qu'on inventa chez nous vers 1500, en fait d'armes à feu, est prodigieux. Les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de ces inventions et de ces essais n'eurent évidemment aucun résultat pratique, puisque alors on n'avait que des idées très-imparfaites sur l'expansion et la force des gaz développés par la combustion instantanée de la poudre et qu'on ne pouvait calculer ses effets; mais il ne faut pas oublier que les perfectionnements sont dus autant à l'expérience pratique qu'aux calculs théoriques les mieux établis, car dans toutes les théories il y a toujours une inconnue que l'observation seule révèle. Ces tentatives innombrables eurent du moins pour résultat de donner à la France une certaine supériorité dans la fabrication et l'emploi des artifices, et l'on ne se fit pas faute de les employer à la guerre en leur supposant une action beaucoup plus grande qu'ils ne peuvent en avoir. Et, bien entendu, c'est dans l'art de l'attaque et de la défense des places que ces engins trouvaient leur emploi le plus fréquent et le plus efficace. Nous dirons quelques mots de ces sortes de traits à poudre adoptés déjà à la fin du xv^e siècle. Dans le manuscrit de l'*Histoire tripartite jusqu'à la mort de l'empereur Hadrien*, qui fut terminé le 27 mars 1473, ainsi que l'indique le copiste, les miniatures représentent quantité de combats, et montrent des soldats se jetant des grenades qui ne sont plus de simples pots de terre chargés d'une composition fusante comme étaient ceux qui, dès 1415, furent employés au siège d'Harfleur, ou comme étaient les vases de terre ou de verre chargés de feu grégeois, adoptés par les Byzantins dès les premiers siècles du moyen âge, mais qui sont faites de métal, soit de fer forgé en deux pièces, soit de bronze aigre fondu d'une seule pièce. Ces grenades de la fin du xv^e siècle sont cependant de plusieurs espèces : les unes sont explosives et envoient les morceaux de l'enveloppe métallique dans toutes les directions, comme les obus; les autres, percées de quantité de trous remplis d'une composition fusante, entourées d'une couverture facilement inflammable, envoyaient des gerbes de feu en tous sens. D'autres encore ne sont qu'un très-gros marron entouré de balles noyées dans une pâte résineuse; ou encore un récipient contenant une composition brûlant très-activement et une grenade de cuivre explosible. Ces grenades se lançaient à la main ou à l'aide de canons courts et légers, sortes de mortiers; ou au moyen de

bascales analogues aux anciens pierriers, mais de dimension plus petite.

La figure 8¹ montre les premières grenades explosibles, composées de deux capsules hémisphériques de fer forgé, réunies par des



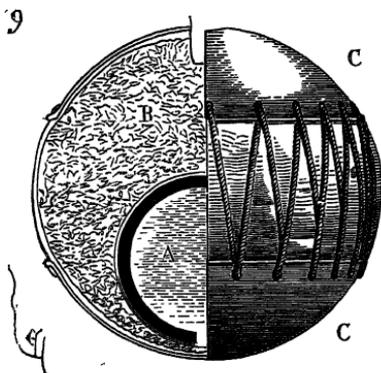
charnières rivées et des goupilles, puis serrées fortement l'une contre l'autre au moyen d'un cercle de fer A posé à chaud. Ces grenades, remplies de poudre, comme le sont nos obus, introduite et comprimée par l'orifice réservé en B, étaient lancées à la main ou par une machine de jet, et ne dépassaient guère quatre pouces de diamètre (11 à 12 centimètres).

Celles faites de cuivre étaient fondues à cire perdue et coulées en métal très-aigre, comme est le métal de cloche, pour que l'explosion produisît un plus grand nombre d'éclats possibles.

Pour faire les grenades jetant grand feu, puis éclatant, voici comme il était procédé : « Vous ferez un sac de toile forte en double de la « grosseur qui pourra entrer en votre mortier, ou dedans un canon, « et l'emplirez de ce qui s'ensuit : vous ferez une grenade de cuivre « fondu du plus aigre métal comme de cloche, et de la grosseur pour

¹ Robertus Valturius.

« mettre un quarteron et demy de poudre grainée, par la petite
 « lumiere qu'elle aura de la grosseur d'un pois, laquelle emplirez
 « de poudre bien fine, et la mettrez dedans vostre sac et l'emplirez
 « (le sac) de ce qui s'en suit : une livre de poudre, sans graine, trois
 « livres de salpêtre, une livre de soufre en poudre, le tout meslé
 « ensemble à la main avec un peu d'huile de lin ou de gland de
 « chesne, ou pétrolle et de la roche de soufre, en petites pièces ; de ce
 « l'emplirez tout plain (le sac) fort dur, en l'arrondissant le plus que
 « vous pourrez. Vous ferez la lumiere pour mettre le feu audict sac en
 « l'austre costé de la grenade, afin que le feu s'y prenne le dernier.
 « Vous le coudrez (le sac) bien ferme, puis mettrez deux platines
 « (capsules) de fer de la grandeur du diamètre de vostre sac, d'un



« costé et l'autre de la grenade, sur lesquelles vous mettrez deux
 « anneaux de fer, ou vous passerez du cordeau assez fort pour bien
 « lier et empaqueter la totalité du sac le plus serré que vous pour-
 « rez ; par après le couvrez de roche de soufre partout, et quand
 « vous voudrez tirer, faites un trou à l'endroit de l'autre costé de la
 « grenade, et l'amorcerez de grosse poudre comme trois doigts
 « dedans le sac et au-dessus un estoupin... » La figure 9 présente
 l'extérieur et la section B avec la grenade A de ce projectile. En C,
 sont les deux capsules de fer ¹.

Ces artifices furent multipliés à l'infini pendant la période qui précéda les perfectionnements de l'arquebuse ; c'est-à-dire de 1480 à 1520, et il est évident que s'ils exercèrent l'imagination des inven-

¹ Voyez la *Pyrotechnie de Hanzelet Lorrain*.

teurs, ils n'eurent que des effets médiocres dans les combats. Mais il n'en est pas moins intéressant de signaler le but vers lequel tendaient ces essais. On cherchait à obtenir des projectiles explosibles. Le boulet plein lancé par la bombarde ou par les pièces de plus petit calibre ne paraissait pas assez meurtrier, on s'évertuait à fabriquer des obus sphériques remplis de pétards, de tubes chargés à balles, de matières projetant des flammes intenses, inextinguibles. On avait trouvé des compositions qui prenaient feu au contact de l'eau, par le moyen d'une adjonction de chaux vive à la poudre ; on se reprenait à chercher des applications nouvelles du feu grégeois ; et, par le fait, l'art de l'artificier, dès les premières années du xvi^e siècle, avait atteint des développements très-rapides. Toutefois la difficulté de fabriquer ces artifices en campagne, ou de les transporter sans avaries, fut cause, en tenant compte du peu de dommage qu'ils causaient dans les combats, de l'abandon dans lequel on les laissa bientôt, pour s'attacher aux perfectionnements de la grosse artillerie et des armes à feu de main.

Toutefois, ces armes à feu n'étant propres qu'à envoyer des projectiles à 100 ou 200 mètres au plus, et ne pouvant servir à la défense rapprochée, c'est-à-dire, comme arme blanche, il fallait nécessairement soutenir ces arquebusiers pendant le temps assez long qu'ils mettaient à recharger leurs armes. Chaque compagnie de piétons comprenait donc des piquiers et des arquebusiers, disposés suivant un ordre carré compacte, les piquiers au centre. Ces compagnies ne se développaient pas en ligne de bataille, mais se présentaient au combat, séparées par des intervalles formant des échiquiers ou une série de carrés compactes se défendant sur leurs quatre faces et entre lesquels la cavalerie pouvait passer pour charger ; se ralliant, au besoin, derrière leur front : quant à l'artillerie, on la plaçait soit au centre, dans un intervalle laissé entre les batailles, soit, le plus souvent, sur les ailes. (Voyez l'article TACTIQUE qui termine ce dernier volume.)

TREF, s. m. (*tente, pavillon, aucubé, haucube*¹). Bien que la tente de guerre ne puisse être considérée comme une partie de l'armement, elle remplit une fonction si importante dans les armées du moyen âge, qu'il est nécessaire de la comprendre dans l'habillement de l'homme d'armes, ou, pour parler plus correctement, dans le harnois militaire.

¹ *Aucube*, du mot arabe *alcaba*.

Les armées romaines, sous la république et l'empire, ne portaient pas de tentes avec elles. Lorsqu'elles s'établissaient dans des camps passagers, les légions construisaient des huttes de branchages, sortes de gourbis disposés suivant les réglemens militaires, et le prétoire seul contenait des baraques fermées avec des étoffes, ayant tous les caractères de pavillons plus ou moins richement décorés, réservés aux chefs militaires, aux cérémonies religieuses, et à ce que nous appellerions aujourd'hui l'intendance. « C'est, dit Végèce ¹, « près de la porte prétorienne que nos premières centuries, ou co- « hortés, dressent leurs pavillons et plantent les dragons et autres « enseignes. » Plus tard, c'est-à-dire lorsque l'empire romain, à son déclin, avait pris beaucoup des usages admis chez les Orientaux, les légions avaient parfois leurs tentes, au moins pour les officiers, ainsi que l'indique cet autre passage de Végèce ² : » Dès que les dé- « fences extérieures du camp sont achevées, on commence par piquer « les enseignes aux endroits qu'elles doivent occuper, afin de les « mettre en sûreté, comme tout ce qu'il y a de plus respectable pour « le soldat. Sitôt après on dispose le prétoire, et l'on prépare les « locaux destinés aux principaux officiers, ensuite les tentes des « tribuns, auxquels les soldats, commandés de chaque chambrée, « portent l'eau, le bois, le fourrage. Puis, suivant le rang occupé par « chaque légion et les auxiliaires, infanterie et cavalerie, on tend « les pavillons. »

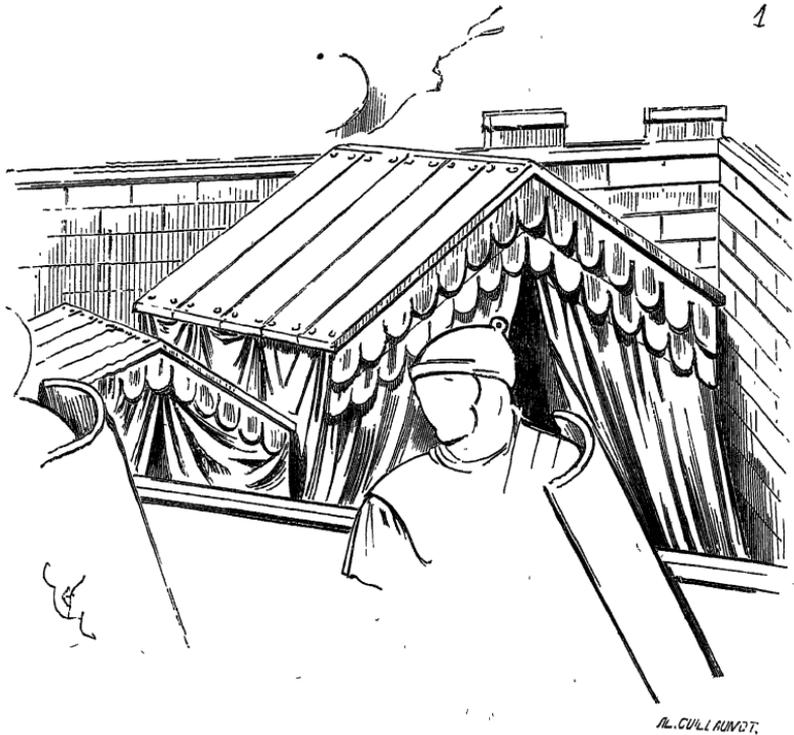
Les bas-reliefs de la colonne Trajane montrent quelques-uns de ces prétoires avec leurs pavillons, lesquels sont couverts de planches et entourés d'étoffes (fig. 1). Les armées romaines, au temps de leur splendeur, évitaient autant que possible les *impedimenta*. La légion romaine traînait cinquante-cinq *carrobalistæ*³, une par centurie, plus dix onagres, une par cohorte. Chacune de ces machines, posées sur roues, était traînée par deux bœufs. De plus la légion avait un équipage de pont, composé de canots creusés dans des troncs d'arbres, des chaînes pour relier ces bateaux et une bonne provision de cordes et de madriers. Elle ne se séparait pas des outils indispensables à l'établissement des camps, à l'attaque et à la défense des places, tels que crocs de fer, faux fixées à de longs manches, hoyaux, pieux, bèches, pelles, pioches, hottes et paniers, doloires, haches, cognées et scies propres à travailler le bois. Des ouvriers étaient attachés à la légion

¹ Lib. I, cap. XXIII.

² Lib. III, cap. VIII.

³ Machine à lancer de longs dards.

et étaient pourvus des instruments et engins nécessaires à la construction des tortues, des galeries, des mantelets, des beffrois roulants, etc. C'en était assez pour qu'on n'ajoutât pas encore des tentes, qu'il eût fallu placer sur des chariots ; car le soldat romain était autant chargé qu'il pouvait l'être. Tous ces instruments que nous



venons d'énumérer, étaient portés à dos d'homme : qui les pieux, qui la cognée, qui la hache, la pelle ou la pioche, indépendamment des armes, des effets de rechange, des vivres pour un ou plusieurs jours, de la marmite, etc.

Mais les guerres longues et productives que les Romains eurent à soutenir en Orient leur firent prendre quelques-unes des habitudes des armées orientales. Il faut dire, d'ailleurs, que dans ces climats les hommes n'affrontent pas sans danger les brusques changements de température, qui sont si fréquents. La fraîcheur des nuits en Orient cause les accidents les plus graves après la chaleur constante

des jours, et, ne fût-ce que par raison d'hygiène, il fallut bien que les troupes romaines adoptassent les usages de ces contrées.

On ne saurait dire si les hordes germaniques qui se répandirent sur l'Occident traînaient avec elles des tentes ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que les Mérovingiens s'en servaient, puisque Grégoire de Tours en parle.

Avec l'établissement de la féodalité, les armées se composaient surtout des possesseurs de fiefs et de leurs tenanciers ; elles traînaient avec elles des *impedimenta* considérables. Chaque baron allait en guerre suivi de bêtes de somme et de chariots chargés de tout ce qui était nécessaire à la vie, et d'un nombre prodigieux de goujats chargés de la conduite et de la garde de ce matériel. Bien entendu, les tentes faisaient partie de ces bagages, et n'ajoutaient même qu'un faible poids à cette quantité de bahuts, de coffres, qui renfermaient armes, vêtements, vaisselle, tapis. Et il semblait que chacun de ces barons tint à montrer sa puissance par le nombre de ces *impedimenta*. A plusieurs reprises, les chefs des expéditions militaires essayèrent, par des espèces d'*ordres du jour*, de mettre des bornes à cet abus ; mais ces mesures étaient lettre morte devant la constitution des armées féodales. Jusqu'au xv^e siècle, sauf de rares exceptions, les barons ne firent que suivre leur fantaisie à cet égard, surtout dans les armées françaises.

Chaque baron avait donc sa tente autour de laquelle étaient disposées les tentes des hommes d'armes qu'il commandait. Quant aux goujats, à la nombreuse valetaille qui suivait l'armée, tout ce monde s'abritait comme il pouvait, dans les chariots, sous des abris improvisés, dans les maisons des champs et villages. Pour les mercenaires, arbalétriers, frondeurs, archers, divisés par compagnies ou par batailles, ils s'organisaient suivant leur convenance ; ils avaient leurs quartiers séparés et leurs tentes, s'ils pouvaient en faire traîner avec eux. Dans tout cela, pas d'unité, pas d'ensemble, et pis que cela, souvent rivalité, et, par suite, nulle envie de se soutenir ou de marcher vers un but commun sous l'autorité indiscutée d'un chef.

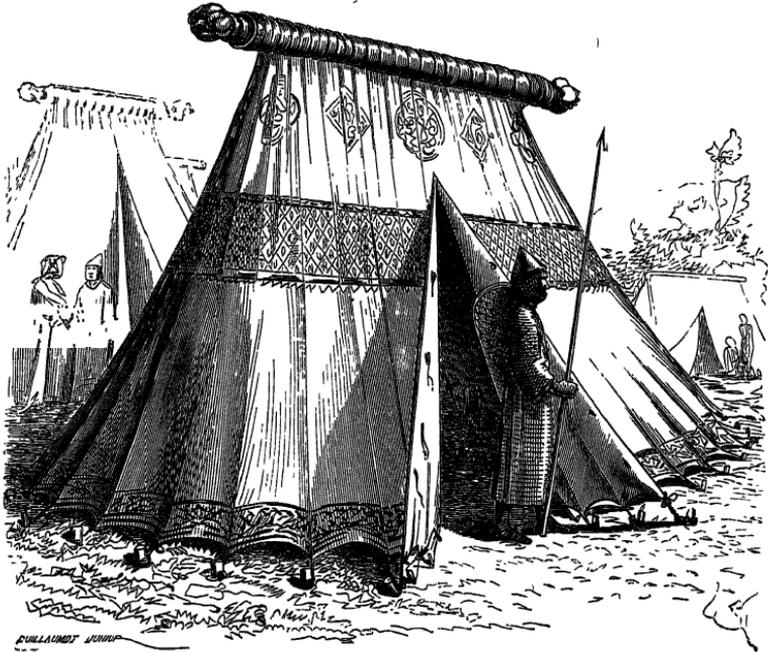
Mais il est certain aussi que la valeur morale d'un général, l'ascendant qu'il savait prendre sur son armée, imposaient les mesures d'ordre et de discipline qui assurent le succès d'une expédition militaire ; et malgré tous les règlements, il en est toujours un peu de même.

Quand Guillaume le Bâtard débarque en Angleterre avec ses troupes sans trouver d'opposition, il fait camper son armée en bon ordre. Harold, qui part de Londres avec ce qu'il peut réunir de troupes,

se fortifie en face de l'agresseur, et va le matin reconnaître la position des Normands. D'une hauteur

« Mult veient loges et foillies ¹
 « Et toutes bien apareillies,
 « Et helberges è paveillons,
 « Et peuls drechiez è gonfanons ;
 « Mult oïrent chevaux hennir
 « E virent armes reluisir ². »

Aussi Robert Wace, l'auteur du *Roman de Rou* qui écrivait pendant le XII^e siècle, montre l'armée de Guillaume, à peine débarquée, bien campée avec tentes et cahutes faites de feuillée.



Les plus anciens monuments figurés montrent des tentes faites de deux façons différentes. Les unes sont coniques, formant des plis nombreux au sommet du cône, comme si l'étoffe avait simplement été attachée autour d'un bâton central. Parfois ces cônes se termi-

¹ Cabanes faites de branchages, gourbis.

² *Le Roman de Rou*, vers 12436 et suiv. (XII^e siècle).

nent à une certaine hauteur au-dessus du sol par une partie cylindrique. Un cerceau, dans ce cas, devait former cette partie cylindrique. D'autres se composent de deux pans d'étoffe réunis en une sorte de manchon dans lequel passe un bois horizontal maintenu par deux chevalets, ou peut-être seulement par deux bâtons, lorsque les pans sont tendus suivant une certaine inclinaison (fig. 2¹). Lorsqu'on décampait, l'étoffe était roulée autour du faitage et la tente était placée ainsi sur des chariots ou sur des bêtes de somme. Les étoffes de ces tentes sont toujours de diverses couleurs, rayées et même ornées de broderies avec des dessins très-riches. Les pommes qui ornaient les bouts des faitages ou le sommet des cônes étaient dorés :

« Droit au tref Godefroi, qui estoit haus et grans,
 « Dont li pomiax estoit et clers et reluisans,
 « Là sont mené li Turc, qui les cuers ont vaillans 2. »

« Li Turc entrent el tref qui fu de paille bis 3. »

Les Occidentaux n'avaient fait que suivre les usages des Sarrasins, qui apportaient un luxe inouï dans la façon de leurs tentes :

« Oiés comment la tente fu faite et estableie ;
 « Jamais de si bon tref nen iert parole oïe.
 « Che fu roi Alixandre, au jor qu'il fu en vie.
 « Des ovres qui i sont n'est hom qui nombre en die.
 « Mahomes Gomelins le fist par triforie,
 « Par l'art de nigromance et par enchanterie.
 « Dès la première loi que Dex ot estableie,
 « Y sont tot li estoire paint d'ovre d'or polie ;
 « A cristal et à jaffes faiticement ordie.
 « Li jors ot li solaus et la lune esclarcie,
 « Les-iaues et la terre et la mer qui ondie,
 « Li poissons et les bestes et li vent qui balie,
 « La visons des estoilles, qui parmi l'air tornie ;
 « Dex ne fist creature ne soit el tref bastie,
 « A or et à asur visablement traitie :

« Moul fu riches li trés, nus ne vit son paral.
 « .XXX. quartiers i ot, tot sont fait à esmal,
 « Qui plus cler reframboient que ne font estaval.
 « Li .VII. art i sont paint à .I. plait general,
 « Qui desputent ensamble et de bien et de mal.
 « Moul sont fait li quartier à ovre principal ;

¹ Manuscrits des XI^e et XII^e siècles ; manusc. de Herrade de Landsberg, de la biblioth. de Strasbourg, brûlé par les Allemands.

² *La Conquête de Jérusalem*, chant IV, vers 3385 et suiv., publ. par M. Hippeau (XIII^e siècle).

³ *Ibid.*, vers 3393.

« Li maistre lac entor sont trestot de coral ;
 « Tot li païsson estoient d'ivoire de roal,
 « Li auquant d'ébenus, li pluisor de miral.
 « Et les cordes sont faites de soie enperial ;
 « Dares sont et serrées plus que fers, ne metal ;
 « Nes pourroit trencher arme d'acier poitevinal :
 « Chascune est si legiere que ne poise .I. poïtral ;
 « Et le tref et les cordes traïroient doi cheval ¹. »

Faisant la part de la fantaisie et des exagérations poétiques, cette description n'en fait pas moins connaître l'importance que l'on attachait à la richesse de ces abris. Quand elles étaient destinées à de

3



grands seigneurs, ces tentes se divisaient en plusieurs compartiments ou quartiers et composaient ainsi de véritables appartements.

Au commencement du XIII^e siècle, la forme des tentes donnée figure 2 s'était encore conservée ². Mais, à dater de cette époque, les pavillons affectent rarement cette apparence, ou du moins, s'ils sont à deux pentes, ils ne sont plus couronnés par ce fourreau, mais par un faitage d'étoffe rapporté sur la jonction de ces pans (fig. 3 ³).

Le plus souvent les tentes sont coniques (fig. 4 ⁴), soutenues par un poteau ou estache au centre et un cercle. Plusieurs fentes permettent de relever les pans. Ou encore ces tentes sont composées d'un pavillon central tendu sur un cercle, auquel est attachée l'étoffe qui forme la suite du cône (fig. 5 ⁵).

¹ *La Conquête de Jérusalem*, chant VI, vers 5492 et suiv.

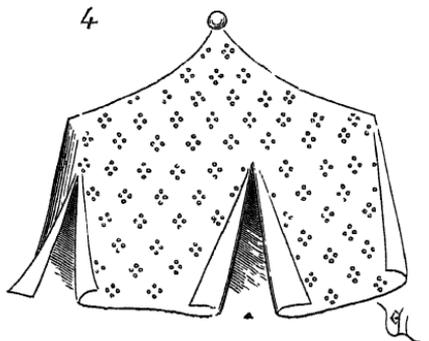
² Manusc. Biblioth. nation., *Psalterion*, latin.

³ Manusc. Biblioth. nation., *Roman de Troie*, comp. par Benoist de Saint-More, français (moitié du XIII^e siècle).

⁴ Manusc. Biblioth. nation., *Histoire du roi Artus*, français (1250 environ).

⁵ Manusc. Biblioth. nation., *Roman de la Table ronde*, français (1250 environ).

La tente fig. 4 est pourpre avec rosaces d'or. La tente fig. 5, blanche, est en-dessous richement doublée d'une étoffe de diverses nuances.



Cette tente fig. 5 appartient à un petit poste défendant un passage : « Comment si roys Artus ordena sa gent et ses batailles par
« le conseil de Merlin, et comment Merlins sesvanui des gens au roy
« Artus. Et comment il mirent pluseurs gaites es chemins que nuls
« des barons ne le eschapist. »



Joinville parle des tentes dont se servaient les Bédouins de son temps, lesquelles sont semblables à celles que les Arabes transportent aujourd'hui dans leurs campements : « Li Beduyn ne demeurent en villes, ne en cités, n'en chastiaus, mais gisent adès aus
« chans ; et lour mesnies, lour femmes, lour enfans fichent le soir
« de nuit, ou de jour, quant il fait mal tens, en unes manières de herberges que il font de cercles de tonniaus loiés à perches, aussï
« comme li cher à ces dames sont ¹ ; et sur ces cercles giètent

¹ Comme sont faites les couvertures des chars des dames.

« piaux de moutons que l'on appelle piaux de Damas ¹, conrées en alun ². »

Mais le même historien parle, comme d'une chose surprenante, de l'établissement des tentes du soudan d'Égypte. Voici ce qu'il en dit : « Cil qui nous conduisoient en la galie, nous ariverent devant « une herberge que li soudans avoit fait tendre sur le flum, de tel « maniere comme vous orrez. Devant celle herberge avoit une tour « de parches de sapin et close entour de toille tainte, et la porte « estoit de la herberge ; et dedans celle porte estoit uns paveillons « tendus, là où li amiral, quant il aloient parler au soudanc, les- « soient lour espées et lour harnois. Après ce paveillon ravoit une « porte comme la premiere, et par celle porte entroit l'on en un grant « paveillon qui estoit la salle au soudanc. Après la sale avoit une tel « tour comme devant, par laquel l'on entroit en la chambre le sou- « danc. Après la chambre le soudanc, avoit un prael, et enmi le « prael avoit une tour plus haute que toutes les autres, là où li « soudans aloit veoir tout le pays et tout l'ost. D'ou prael movoit « une alée qui aloit au flum, là ou li soudans avoit fait tendre en « l'yaue un paveillon pour aler baignier. Toutes ces herberges « estoient closes de treillis de fust, et par dehors estoient li treillis « couvert de toilles ynδες, pour ce que cil qui estoient dehors ne « peussent veoir dedans ; et les tours toutes quatre estoient cou- « vertes de toille ³. »

Cette sorte de villa, toute composée de perches recouvertes de toiles, frappa évidemment le sire de Joinville, puisqu'il prit la peine de la décrire. Les Occidentaux n'avaient probablement alors rien de semblable. Mais la vue de ces *herberges* des Orientaux eut une influence sur les habitudes de campements des *Francs* ; et en effet, à dater de la seconde moitié du XIII^e siècle, il est souvent question en France de dispositions de campement qui rappellent celles dont on vient de lire la description.

Les tentes sont de plus en plus riches, se composent de compartiments, forment de véritables palais transportables qui ne laissaient pas d'être fort embarrassants en campagne.

Mais alors, au XIII^e siècle, il ne paraît pas qu'il y eût beaucoup d'ordre dans l'arrangement des tentes dans les campements. Chacun

¹ Il y avait longtemps que Damas fournissait ces peaux. On n'a pas oublié que saint Paul était fabricant de tentes.

² *Hist. de saint Louis*, par le sire de Joinville, publ. par M. Nat. de Wailly, p. 89.

³ *Ibid.*, p. 121.

se plaçait suivant son bon plaisir. Joinville rapporte encore qu'après la prise de Damiette, le roi étant campé non loin de ses murs avec son armée, les gentilshommes louaient des places à toutes sortes de marchands, et dépensaient l'argent, qu'il eussent dû garder pour soutenir la guerre, à festoyer outrageusement.

« Li communs peuples se prist aus foles femmes, dont il avint
 « que li roys donna congié à tout plein de ses gens, quand nous
 « revenimes de prison ; et je lui demandai pourquoi il avoit ce fait ;
 « et il me dist que il avoit trouvei de certain que au giet d'une
 « pierre menue, entour son paveillon tenoient cil lour bordiaus
 « à cui il avoit donnei congié, et ou tems dou plus grand meschief
 « que li os eust onques estei. »

Les grands seigneurs avaient des tentes pour reposer la nuit, mais aussi pour recevoir leurs chevaliers. Il est souvent question de ces lieux de réunion tendus d'étoffes riches et brodées :

« Tendez mon tref léans en ce jardin. »
 « Les paoniers ¹ font maintenant venir,
 « Les fossés font tot entor le jardin,
 « Les pex i font por les chevaus tenir.
 « Le tref tendirent, ainc nuns plus bel ne vit ;
 « Quant li pan sunt drecié et à mont mis,
 « Mangier i poent de chevaliers deus mil,
 « As grans fenestres fut Isorés li gris
 « Et vit le tref où li ors reflambit
 « Et l'aigle d'or qui devant el chief sist ². »

Ces tentes sont souvent surmontées d'aigles, de colombes d'or, de girouettes. Mais leur forme ne se modifie guère pendant le XIV^e siècle.

La figure 6³ présente des tentes coniques et barlongues couronnées de pavillons (fin du XIV^e siècle). Elles sont faites d'étoffe blanche avec ornements bleus rehaussés d'or ; et à dater de cette époque le luxe des tentes alla toujours croissant.

La figure 7⁴ montre une de ces tentes seigneuriales du milieu du XV^e siècle. L'étoffe en est rouge, brodée d'or et doublée de vert. Les cordes qui étaient le pavillon sont bleues.

Le châssis, ou *battant de pavillon*, était nécessairement soutenu

¹ Pionniers.

² *Li Roman de Garin le Loherain*, publ. par M. P. Paris, t. I^{er}, p. 251.

³ Manusc. de la fin du XIV^e siècle.

⁴ Manusc. Biblioth. nation., *Froissart*, français (1450 environ), tente du comte de Blois.

par quatre bâtons inclinés, et les cordes extérieures maintenaient le tout.

Il n'est pas besoin de dire que si l'on transportait en campagne des tentes ainsi décorées, celles qui servaient pour les tournois et les fêtes étaient plus luxueuses encore.



Même en campagne, les tentes de riches-hommes étaient garnies à l'intérieur, sur les parois et le sol, de tapisseries et pourvues de bahuts et meubles transportables d'une grande élégance.

Dès le commencement du *xiv^e* siècle, il était d'usage de poser un écu à ses armes sur le sommet des tentes :

« Là vit il mainte tentez, main tref et maint brehans ;
 « Par les ensaignez fu lez plusieurs conaissans,
 « Car lontams ot esté les armez poursuivans.
 « Le tref le roy Hugon fu Huez perchevans
 « A ung escu vermail, s'i fu .I. lyons blans,
 « Et par desoulz estoit .I. aigle flanbians ¹. »

« Tentes et paveillons emportent,
 « Coutes pointes bêles et larges,
 « Riches tapiz, linceus et sarges,
 « Cofres à euvres souveraines,
 « Males de plusieurs choses plaines
 « Comme de robes, par les angles,
 « De chiers dras fourrées et sangles ². »

¹ *Hugues Capet*, vers 1389 et suiv. (*xiv^e* siècle).

² *Branche des royaux lignages*, vers 12027 et suiv.

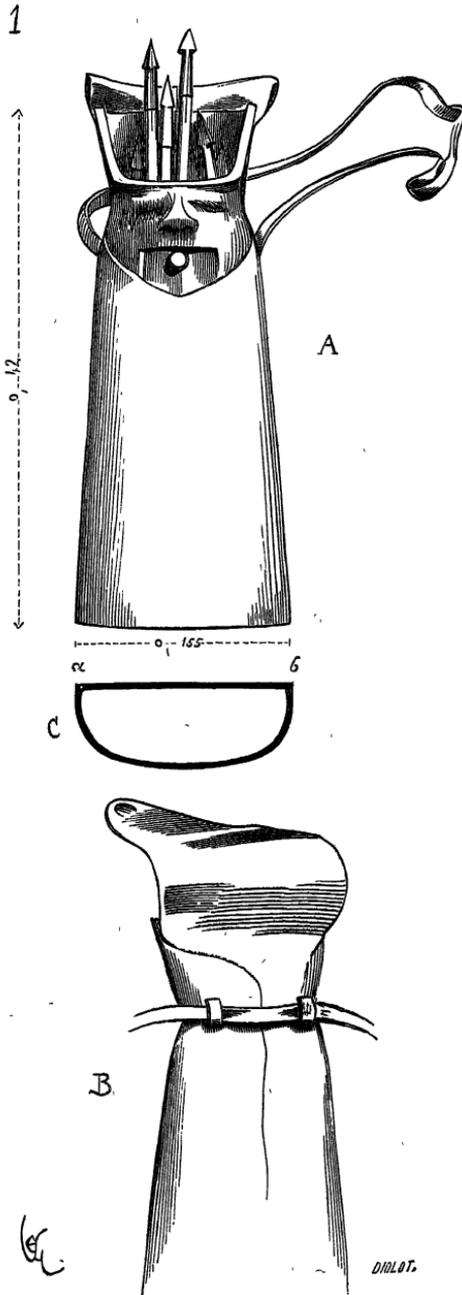
Ces tentes étaient donc garnies d'un mobilier complet. Lors du traité passé en 1393 entre les envoyés des rois de France et d'Angleterre, près de Boulogne-sur-Mer, le duc de Bourgogne se fit remarquer par son faste. Ce prince avait fait dresser une tente, ou plutôt un véritable palais, pour recevoir la noblesse des deux royaumes.



« La tente du duc de Bourgogne était d'une grandeur extraordinaire, et telle qu'on n'en avait pas encore vu. La construction en était si riche et si élégante, qu'elle captivait tous les regards..... C'était un pavillon en forme de ville, environné de tourelles de bois et de murs crenelés. A l'entrée se trouvaient deux grosses tours entre lesquelles s'abaissait une herse. Au milieu de la tente était la salle principale, de laquelle partaient en tous sens, comme d'un centre commun, un grand nombre d'appartements séparés par des espèces de rues, et où l'on pouvait loger, disait-on, jusqu'à trois mille hommes ¹. »

TROUSSE, s. f. Étui dans lequel l'arbalétrier transportait des

¹ *Chroniques de Saint-Denis*, lib. XIV, cap. II.



carreaux ou viretons. Ces trousses étaient faites de bois recouvert

de peau de truie et pouvaient contenir vingt carreaux environ.

La figure 1¹ donne une de ces trouses de la fin du XIV^e siècle; en A, du côté antérieur; en B, du côté de la face appuyée contre la cuisse, et en C, le plan, *ab* étant la face plate interne.

Les arbalétriers se servaient aussi, pour transporter leurs projectiles, de tubes de bois verni qu'ils portaient en bandoulière.

L'article ARBALÈTE² montre un arbalétrier équipé, la trousse sur la cuisse.

La tête de la trousse que présente notre figure 1 est modelée en parchemin teinté de brun sur du bois, tandis que le reste de l'étui est couvert de peau de truie ayant conservé sa couleur naturelle. Un morceau de cuir boutonné sur la bouche de la tête fermait l'ouverture de la trousse.

TRUMELIÈRE, s. f. Armure des jambes (voy. GRÈVE).



VENTAILLE, s. f. On a donné ce nom à la pièce de l'armet qui couvre le menton (voy. ARMET). Cependant il est question de la ventaille dès la fin du XII^e siècle, alors que l'armet n'était pas en usage.

« Le blanc haubert el dos, la ventaille fermée³. »

« Godefrois vait devant, la ventaille fermée⁴ »

« En sa ventaille à perres qui gietent grans clartés⁵. »

« Sor la ventaille li fu le hiaume asis⁶. »

« Enli deslace le vert hyaume bruni,

« Et la ventaille de l'auberc c'ot vesti⁷. »

De ces divers passages, qui datent du commencement du XIII^e siècle, il résulte que la ventaille tient au haubert, qu'elle est fermée, qu'on pose le heaume par-dessus, que ces ventailles peuvent être ornées de pierreries.

¹ Ancienne collect. de M. le comte de Nieuwerkerke.

² Figure 2.

³ *La Conquête de Jérusalem*, chant II, vers 1150.

⁴ *Ibid.*, chant VIII, vers 7639.

⁵ *Ibid.*, chant VIII, vers 8249.

⁶ *Roman de Garin*.

⁷ *Ibid.*

Ailleurs on voit que la barbe peut passer sur la ventaille :

« Par desus la ventaille fait sa barbeacier,
 « Plus est blanche que noif, quant ciet après février,
 « Contreval li pendoit jusque au reu du braier ¹. »

puis sous cette ventaille :

« Par desous la ventaille gist sa barbe mellée,
 « Dusques sur le braier, blanche comme gelée ². »

Il n'est qu'une partie de l'habillement de tête qui remplisse ces



conditions diverses. C'est une sorte de mentonnière qui, à la fin

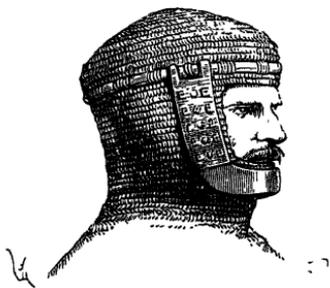
¹ *Fierabys*, vers 5676 et suiv.

² *Ibid.*, vers 4686 et suiv.

du XII^e siècle et au commencement du XIII^e, accompagnait l'ouverture laissée dans le capuchon du haubert pour dégager le visage (fig. 1¹). Cette ventaille laisse parfois voir le bord de la maille sur le visage, comme si cet appendice était posé par-dessus et elle semble faite ou de fer, ou de peau rembourrée. Par-dessus le capuchon se posait le heaume conique, bombé ou cylindrique, avec ou sans nasal.

Si elle était faite de peau, cette ventaille se liait à un bourrelet sous la cervelière de mailles qui servait à asscoir le heaume et l'empêchait de vaciller, tout en préservant le crâne du contact des mailles. Il est évident que la barbe pouvait passer sous cette mentonnière, entre elle et la maille, ou par-dessus, si la ventaille passait sous la mâchoire sans brider le menton.

La ventaille rhénane de la fin du XII^e siècle tenait au bord antérieur du heaume de fer (voy. HEAUME, fig. 15), couvrait le visage, et pouvait permettre à la barbe de tomber devant le haubert.



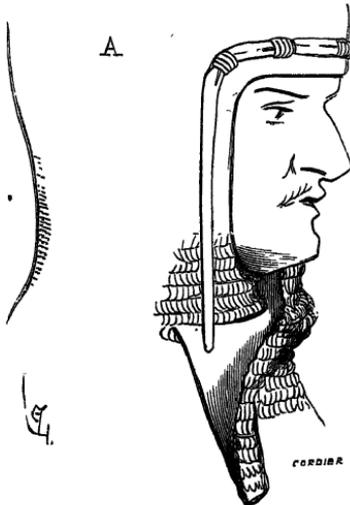
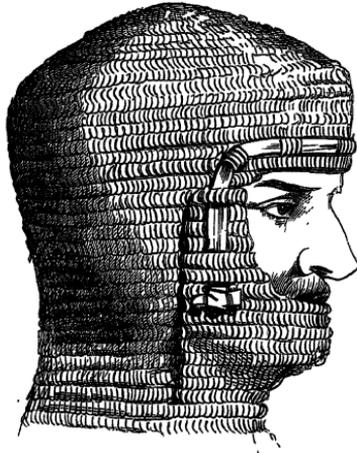
Si la ventaille-mentonnière était faite de fer (fig. 2), elle pouvait être ornée de pierreries. Cette ventaille de fer s'attachait à une couronne de peau qui parfois était posée dans des mailles plus larges du capuchon.

Ou bien encore la ventaille n'était autre que la partie inférieure du capuchon de mailles couvrant le menton, et s'attachant par une patte relevée le long de la joue droite à une courroie qui passait dans des maillons sur le front (fig. 3). Cette ventaille dépendait du

¹ Statue de Geoffrey de Magnaville, dans l'église du Temple, à Londres. Manuscrit de Herrade de Landsberg.

haubert, comme le capuchon. En A, la ventaille est présentée ouverte (*delacée*).

3



Plus tard la ventaille tient au heume (voy. HEAUME, fig. 26, 27, 28 et suiv.); elle est mobile ou immobile. Puis elle s'attache au

bacinet (voy. BACINET, fig. 3, 4, 8 et 9). Puis enfin elle est une des parties de l'armet (voy. ARMET, fig. 1, 2, 3 et 3 bis).

La ventaille des XIV^e et XV^e siècles se distingue de la bavère en ce que celle-ci est indépendante de la coiffure ; tandis que la ventaille tient à l'habillement de tête, en fait partie, s'enlève avec le bacinet ou l'armet.

VIRETON, s. m. Trait d'arbalète d'une petite dimension. (Voy. CARREAU.)

On faisait une grande consommation de ces viretons, dont les fers étaient coniques et dont le bois n'avait guère que 0^m,25 de bout en bout, y compris cette pointe de fer.

« Sachent tuit que je Jehan de Lions, sergent d'armes et maistre
« des artilleries du roy nostre sire, confesse avoir eu et reçu de
« sage homme et honorable Rikart de Brymare, sergent d'armes
« du dit seigneur et garde de son clos des galées de lès Roen, par
« mandement de mes seigneurs les généraulx conseillers sur les
« aydes ordennéez pour le fait de la guerre, la somme de quarante
« milliers de viretons, pour mener et conduire de Roen à Saint
« Sauveur le Viconte..... Donné à Roen, le xx^e jour de février, l'an
« mil CCCLXXIII ¹. »

VOUGE, s. m. ou f. Les textes disent *le* où *la vouge*. La vouge était une arme de piéton.

La vouge se compose d'une lame à un seul tranchant emmanchée à l'extrémité d'un long bâton. On appelait *vougiers* les fantasins qui portaient cette arme. Il y a plusieurs sortes de vouges ; les plus anciennes consistaient en une sorte de demi-croissant armé d'une ou plusieurs pointes.

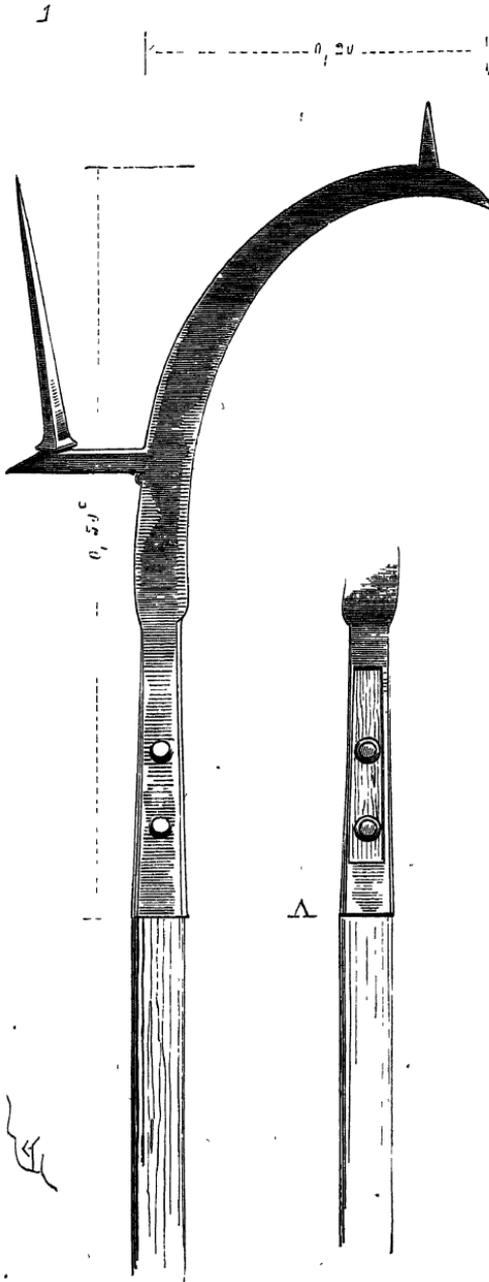
La figure 1² donne une de ces vouges de la fin du XIV^e siècle. Le tranchant était du côté de la concavité. Cette arme d'hast était faite pour accrocher les armures, fausser les plates ou passer entre elles, couper les jarrets des chevaux. Bien maniée, la vouge était une arme terrible. Celle-ci est faite d'un bon acier. La douille (voy. en A) est évidée d'un côté, afin de pouvoir bien river les deux goupilles qui prennent le bois.

La figure 2³ présente une vouge d'une façon plus commune, et

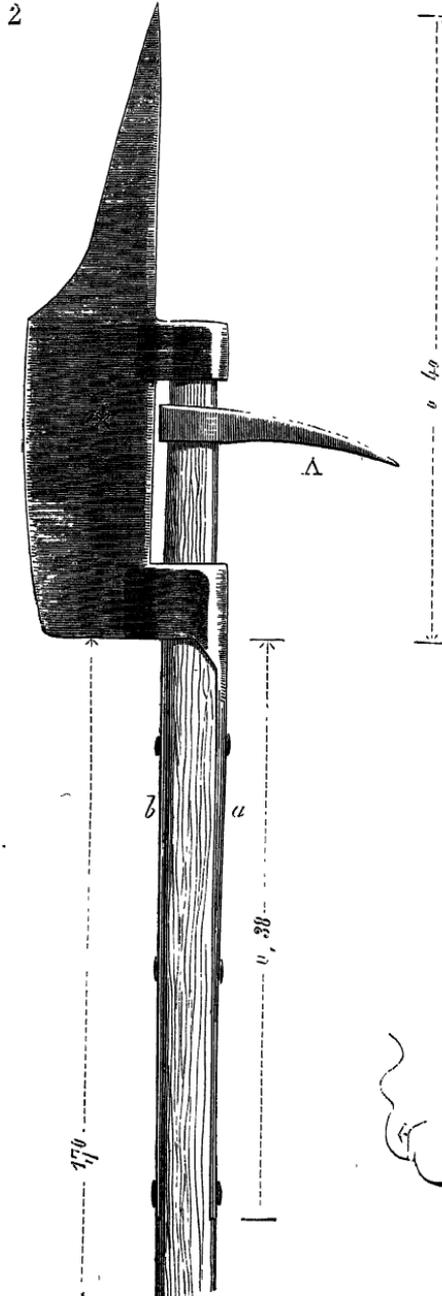
¹ Biblioth. nation., cabinet des titres, 1^{re} série des originaux, au mot *Lions*. — *Hist. du château et des sires de Saint-Sauveur le Viconte*, par Léop. Delisle, 1867..

² Collect. de M. W. H. Riggs.

³ De la même collection.

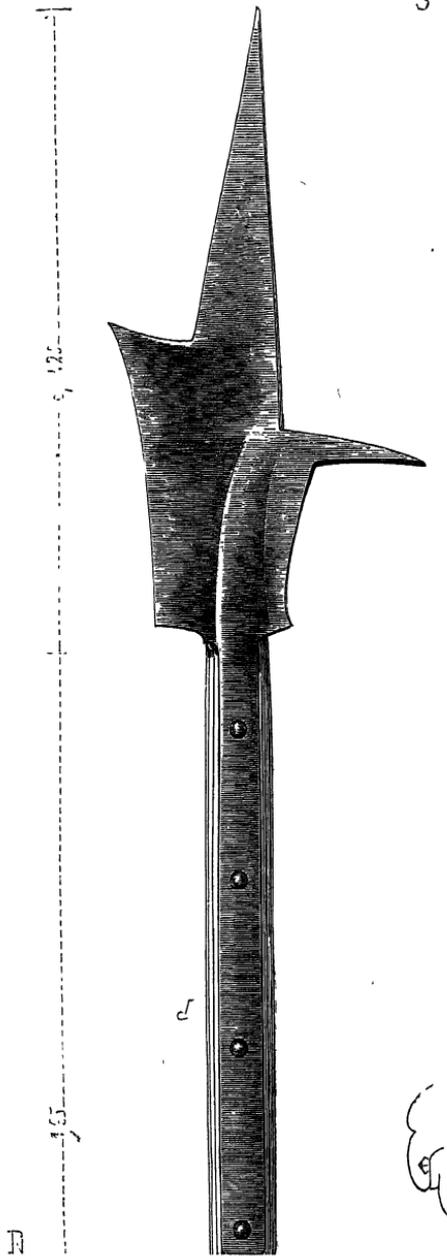


qui appartient à peu près à la même époque. Le fer est solidement



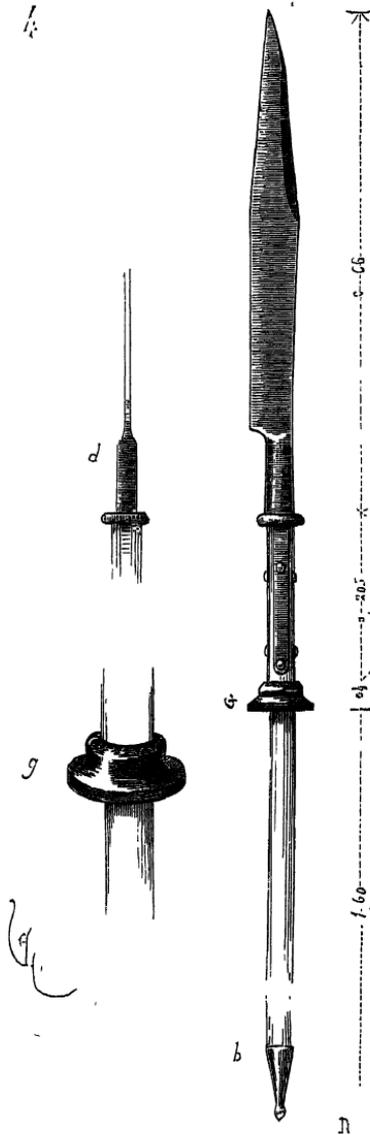
emmanché au moyen de deux frettes, dont l'une possède une patte *a*

3



s'éloignant sur le manche et rivée à une bande de fer *b* pourvue

d'un mentonnet. En outre, une pointe Λ est fixée par un œil entre



les deux frettes. L'acier de cette arme est très-dur. La figure 3¹ est encore une vouge dont la lame est fixée au manche au moyen

¹ De la même collection.

de deux bandes *d* rivées. Mais déjà cette forme se rapproche de celle de la hallebarde. De fait, les auteurs confondent souvent la vouge avec la guisarme, la pertuisane et la hallebarde.

Au xv^e siècle, on entend surtout par vouge une arme d'hast qui ressemble à un long couteau emmanché d'un long bâton ; et les miniatures des manuscrits représentent très-souvent des piétons et des archers munis de cette arme (fig. 4¹). Celle-ci est fort belle, et une garde *G*, dont le détail est tracé en *g*, garantit la main du soldat. La bouterolle est indiquée en *b* et le dos de l'arme en *d*.

L'infanterie suisse se servait beaucoup de la vouge et en portait encore au commencement du xvi^e siècle. La faux, dont la lame est emmanchée dans le prolongement du bois, n'est autre chose qu'une vouge, et cette arme était encore employée dans notre siècle par les paysans insurgés.

¹ Musée d'artillerie de Paris.

TACTIQUE DES ARMÉES FRANÇAISES

PENDANT LE MOYEN AGE

Qui n'a entendu répéter que la tactique était inconnue aux armées du moyen âge ? Que ces armées possédassent une tactique grossière ou très-imparfaite, si on la compare à celle des troupes modernes, ce n'est pas douteux ; mais qu'elles n'en eussent pas du tout, c'est impossible. Des armées nombreuses ne peuvent combattre sans adopter une tactique ; cela n'est admissible que pour de petits corps détachés se ruant les uns sur les autres comme dans une rixe. Du jour où l'on met en ligne quelques milliers d'hommes, il faut nécessairement, pour les engager, admettre un ordre quelconque.

Peut-être l'opinion qui refuse aux armées du moyen âge toute espèce de tactique s'est-elle formée sur la difficulté que l'on éprouve à trouver les traces de ces principes militaires chez les écrivains, qui, la plupart, n'ont parlé des faits de guerre que par ouï-dire, et en l'absence de documents spéciaux touchant l'art militaire pendant cette période.

Cependant, si l'on veut réunir et confronter les auteurs, on trouve quantité de renseignements qui permettent de poser quelques principes. Si l'on étudie les récits de bataille et les localités qui en ont été les témoins, on découvre de précieuses applications de ces principes.

Nous essayerons donc de jeter quelque lumière sur cette intéressante partie de l'art militaire pendant la période qui nous occupe.

Il est difficile d'admettre que des hommes qui, du *xr*^e siècle au *xvi*^e, ont poussé si loin l'art de fortifier les places, aient été dépourvus de toute intelligence lorsqu'ils opéraient en rase campagne.

Les armées du moyen âge possédaient une tactique, conséquence de la composition des troupes et de l'armement. Et la preuve la plus évidente qu'ils possédaient une tactique, c'est que les victoires ne sont pas tant acquises par le nombre que par l'ordre de bataille, exactement comme de nos jours. D'ailleurs, les traditions romaines n'avaient pas été entièrement perdues, et les barbares qui envahirent le sol gallo-romain étaient, la plupart, alliés de l'empire, prétendaient même opérer en son nom, avaient parfois combattu comme auxiliaires sous les aigles romaines.

Il n'y a aucune raison de croire que l'ordre de bataille des Romains n'ait pas été conservé sous les Mérovingiens, au moins dans quelques-unes de ses parties essentielles; puisque les barbares ne prétendaient à autre chose qu'à se substituer à l'autorité impériale en conservant l'administration romaine, qu'ils s'étaient instruits à l'école des armées romaines, et se paraient encore des titres donnés par l'empire.

Les Visigoths construisaient des remparts exactement semblables à ceux qu'élevait le Bas-Empire, et se flattaient de supplanter en tout la puissance romaine.

Aétius, allant combattre Attila, « avait dans son armée, des Francs, « des Sarmates, des Armoriciens, des Litiens, des Burgondes, des « Saxons, des Ripuaires, des Ibrions, jadis soldats de l'empire, mais « alors appelés seulement comme auxiliaires, et quelques autres « nations celtiques et germaniques¹. »

Végèce établit la différence qui existait entre les légions et les troupes auxiliaires; et bien qu'il accorde aux premières une grande supériorité sur les secondes, il ne considère pas celles-ci comme étant sans valeur. « Cependant, dit-il², ces troupes étrangères ne laissent « pas de devenir d'un grand secours, à force d'exercices bien mon- « trés. On les joint toujours aux légions dans les batailles comme « troupes légères; et si elles ne firent jamais la principale force des « armées, on les comptait du moins pour un renfort utile. » Or, ces troupes auxiliaires, les Romains les avaient recrutées partout, et avaient ainsi peu à peu fait pénétrer la tactique romaine chez toutes les nations. Pendant le Bas-Empire, les légions elles-mêmes étaient formées de soldats fournis par les barbares alliés ou prétendus alliés. L'empire instruisait ainsi dans l'art de la guerre ceux-là mêmes qui allaient tourner leurs armes contre sa puissance.

¹ Jornandès, *Histoire des Goths*, cap. xxxvi.

² Lib. II, cap. II.

Mais, d'abord, il est nécessaire de rappeler en quelques lignes ce qu'était la tactique romaine, et l'on reconnaîtra l'influence de cette tactique pendant les premiers siècles du moyen âge.

La légion romaine se composait de dix cohortes. La première comprenait douze cents fantassins et cent trente-deux cavaliers cuirassés ; elle formait la tête, était en possession de l'aigle et des images sacrées, et, en bataille, se plaçait à la droite. On l'appelait cohorte *milliaire*. La deuxième cohorte contenait cinq cent cinquante-cinq fantassins et soixante-six cavaliers, et s'appelait comme les huit autres : cohorte de cinq cents. On composait la troisième cohorte des hommes les plus robustes, comme étant destinés à soutenir le centre ; la cinquième, qui tenait la gauche, était de même recrutée de soldats éprouvés. Ces cinq cohortes formaient la première ligne.

La seconde ligne comprenait également cinq cohortes, mais de cinq cent cinquante-cinq fantassins et de soixante-six cavaliers chacune ; la sixième, la huitième et la dixième formées de soldats de choix. Ces dix cohortes faisaient la légion complète de six mille fantassins et de sept cent vingt-six cavaliers. Quelquefois on y adjoignait plusieurs cohortes d'élite (*milliaires*).

La légion était commandée par un préfet.

Chaque cohorte était divisée par centuries. L'aigle était l'enseigne générale de la légion ; le dragon, l'enseigne de la cohorte ; chaque centurie avait en outre son guidon. La centurie était elle-même divisée en dix *manipules* ou chambrées.

La cavalerie était divisée en turmes de trente-deux cavaliers ayant chacune son guidon et commandée par un décurion.

L'ordre de bataille était habituellement celui-ci : La cavalerie sur les ailes ; la première cohorte d'élite, à droite ; la cinquième, à la gauche, en première ligne ; la sixième cohorte à droite, et la dixième à gauche, en seconde ligne. Derrière ces lignes on plaçait les *férentaires*, soldats auxiliaires légèrement armés et remplissant l'office de tirailleurs ; les *scutati*, couverts de pavois ; les archers, les frondeurs et les tragulaires armés de balistes de main. Ces dernières troupes se développaient sur les ailes ou passaient devant la légion, suivant l'occurrence ; elles engageaient le combat ou poursuivaient l'ennemi en retraite avec la cavalerie. Quant à la légion proprement dite, pesamment armée, manœuvrant lourdement, elle formait un noyau compacte, devant lequel les efforts de l'ennemi venaient se briser. Si la légion était entourée, si son centre était enfoncé, on rétablissait le combat au moyen des réserves (*triarii*). Pour elle,

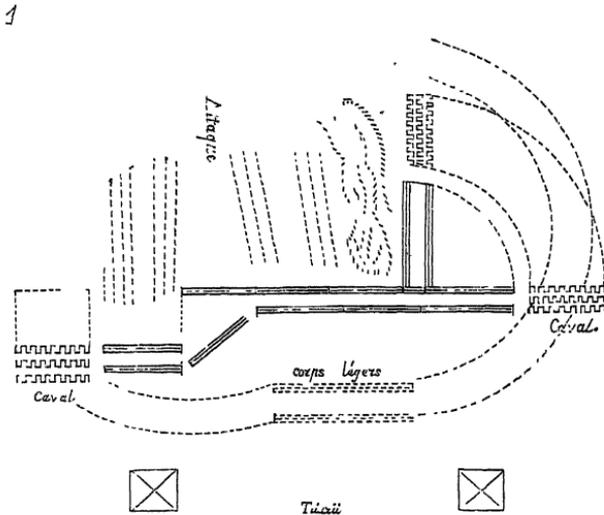
sous aucun prétexte, elle ne devait abandonner son ordre de bataille. « Notre usage, dit encore Végèce¹, est de composer notre « premier rang de soldats anciens et exercés, qu'on appelait autre- « fois *principes* ; nous mettons au second rang nos archers cuiras- « sés et des soldats choisis, armés de javelots ou de piques, nommés « autrefois *hastati*. L'espace qu'occupe chaque soldat dans le rang, « à droite et à gauche de son camarade, est de trois pieds (0^m,95) : « par conséquent, il faut une longueur de mille pas, ou quatre « mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit pieds, pour un rang de « mille six cent soixante-dix soldats, si l'on veut que chacun ait un « libre usage de ses armes, sans qu'il y ait cependant trop de vide « entre eux. L'intervalle d'un rang à un autre est de six pieds, afin « que le soldat puisse, en avançant ou en reculant, donner aux « traits une impulsion plus forte par la liberté des mouvements. « Ces deux premiers rangs sont donc composés de soldats pesam- « ment armés, auxquels l'âge et l'expérience inspirent la confiance : « ils ne doivent ni fuir devant l'ennemi, ni le poursuivre, de crainte « de troubler l'ordre de combat ; mais, comme un mur inébran- « lable, soutenir son choc, le repousser ou le mettre en fuite, et « tout cela de pied ferme. Vient ensuite un troisième rang, formé « de soldats plus légèrement armés, de jeunes archers, de bons « frondeurs, qu'on appelait anciennement *férentaires*. Puis le qua- « trième rang, composé des *scutati* les plus lestes, des plus jeunes « archers, de soldats dressés à se servir de l'épieu ou de *martiobar- « bules* (dites plommées). On les nommait autrefois : les légèrement « armés. Tandis que les deux premières lignes demeurent à leur « poste de combat, la troisième et la quatrième ligne se portent « en avant du front de bataille, et provoquent l'ennemi avec leurs « frondes et leurs flèches et leurs bâtons plombés jetés avec adresse. « S'ils le mettent en fuite, ils le poursuivent, soutenus par la cava- « lerie ; s'ils sont repoussés, ils se replient derrière la première et « la seconde ligne par les intervalles.... On a formé quelquefois un « cinquième rang de machines propres à lancer des pierres ou des « traits et de soldats destinés à servir ces machines... »

Les peuples subjugués par les Romains, et dont les armées combattirent si longtemps à côté des légions romaines, durent inévitablement profiter de cette tactique en la modifiant suivant leur génie propre. Végèce ne dit-il pas encore que si, de son temps, les armées de l'empire dédaignaient de se retrancher, celles des Perses por-

¹ Lib. III, cap. XIV.

taient avec elles des sacs pour les remplir de sable et improviser ainsi des épaulements devant l'ennemi.

Mais il est nécessaire encore de dire quelques mots touchant les différents ordres de bataille. Végèce en compte sept. Le premier est formé en parallélogramme allongé, le grand côté faisant face à l'ennemi. Le deuxième consiste à refuser l'aile gauche (fig. 1), en por-



tant vers l'aile droite les meilleures troupes au moment où l'ennemi attaque. Alors, par un quart de conversion de l'aile droite, on prend en flanc son attaque de gauche. La cavalerie et les troupes légères peuvent ainsi attaquer l'ennemi à revers, et les réserves peuvent être portées, soit sur l'aile gauche, pour la soutenir et l'empêcher elle-même d'être débordée, soit sur l'aile droite, pour accentuer le mouvement.

Le troisième est le même ordre par la gauche, en refusant la droite.

Le quatrième porte en avant les deux ailes à la fois sur les flancs de l'attaque de l'ennemi, en laissant le centre immobile.

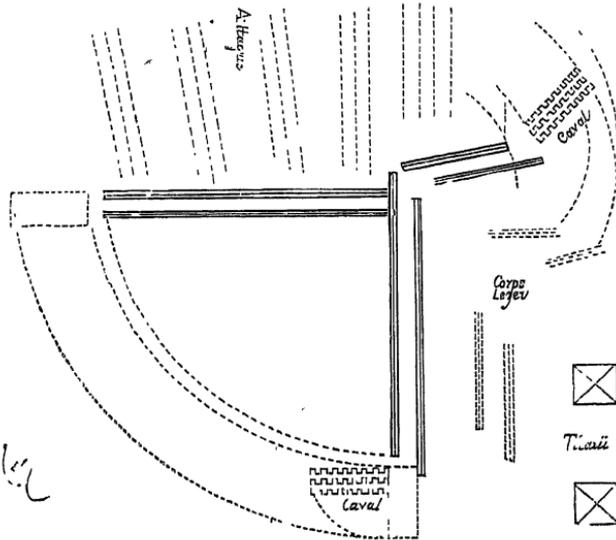
Le cinquième est le même, mais en plaçant devant le centre un rideau de troupes légères.

Le sixième consiste (fig. 2) à faire avancer obliquement l'aile droite contre la gauche de l'ennemi et à dérober tout ce qui reste de la ligne en lui faisant faire un quart de conversion en arrière. Cet ordre

en broche, comme dit Végèce, trouble fort l'ennemi en portant ainsi toute la ligne de bataille sur son flanc gauche.

Le septième montre comment un général peut appuyer une de ses ailes à une rivière, à un marais, à un bois bien gardé, et comment souvent, ne craignant plus de se voir tourné d'un côté, il peut porter tous ses efforts sur l'autre.

23



Ces manœuvres ont été observées avec plus ou moins de correction pendant les premiers siècles du moyen âge; mais la féodalité, par la constitution même de ses armées, devait les modifier du tout au tout.

Toute la tactique romaine avait pour base l'organisation de la légion, composée surtout d'infanterie. Elle ne comptait sur la cavalerie que pour soutenir et dégager ses ailes, pour jeter le désordre sur les flancs de l'ennemi ou le poursuivre quand il était débandé.

Avec l'invasion des barbares en Occident, l'infanterie perd peu à peu de son importance; elle n'est plus qu'un appoint au lieu d'être l'objet principal, et ne se compose guère que de troupes légères. La cavalerie prend le rôle important. Avec le morcellement féodal, la constitution de la légion devenait impossible, et ce n'est que quand les armées occidentales vont guerroyer en Orient que les troupes agissent forcément d'ensemble. Aussi est-ce seulement à dater de

cette époque que l'on peut signaler les premières tentatives pour obtenir une tactique en rapport avec l'organisation militaire féodale, et dont l'apogée paraît coïncider avec le passage de deux grands hommes de guerre : Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion.

On ne trouve dans les nombreux récits de batailles qui remplissent les premiers siècles du moyen âge que peu de documents qui puissent permettre d'indiquer les éléments d'une tactique militaire, bien qu'il dût en exister une, puisque nous voyons des armées tenir longtemps la campagne et opérer avec ensemble vers un but défini. Il y a tout lieu d'admettre que sous les Mérovingiens, comme sous les premiers Carlovingiens, la tradition romaine subsistait encore. D'ailleurs, pendant cette période, le système féodal s'essayait et n'avait pas pris son développement. Les derniers Carlovingiens n'étaient pas en état de résister aux troupes normandes, qui, bien que barbares, possédaient une organisation militaire assez énergique pour prendre toujours l'offensive et éviter des désastres. Les premiers renseignements sur la tactique normande nous ont été fournis par Robert Wace, lorsqu'il décrit la bataille d'Hastings¹, et par Benoît de Sainte-Maure.

L'armée de Harold, inférieure en nombre à celle de Guillaume, s'est retranchée sur une série de petites collines, au moyen de pieux et d'épaulements. Guillaume divise ses troupes en trois corps : le premier composé des gens d'armes des comtés de Boulogne et de Ponthieu ; le deuxième, de Bretons, de Manceaux et Poitevins ; le troisième, des Normands commandés par le duc en personne. En tête et sur les flancs, marchaient les archers et arbalétriers. L'action est commencée par ces fantassins, qui couvrent les lignes ennemies de traits, mais sans beaucoup de succès. La cavalerie s'avance pour forcer les issues des redoutes ; elle est repoussée, et ainsi la bataille demeure indécise jusqu'au milieu du jour. C'est alors que les archers reçoivent l'ordre de tirer en l'air de telle sorte que les projectiles tombent verticalement sur les Saxons ; puis nouvelles attaques de cavalerie encore repoussée jusqu'à un fossé où beaucoup tombent pêle-mêle. La victoire eût été à ce moment assurée à Harold, s'il eût pu disposer d'un plus grand nombre de troupes et prendre vivement l'offensive. Mais Guillaume rallie ses hommes, envoie de nouveau une grosse troupe attaquer les retranchements, en leur enjoignant de

¹ Robert Wace écrivait le *Roman de Rou* pendant le XII^e siècle ; mais il est facile de distinguer dans son récit les parties merveilleuses ou romanesques de celles qui lui ont été fournies d'après des documents précis.

fuir après un premier effort. Les Saxons, à cette vue, perdent toute prudence, sortent de leurs positions et poursuivent les fuyards. Guillaume lance alors des troupes fraîches sur les flancs des troupes saxonnes débandées, les enveloppe, puis en même temps attaque le camp, et obtient une victoire chèrement achetée, car le combat se prolonge jusqu'à la nuit close.

La division de l'armée en trois colonnes d'attaque, dont une tenue comme réserve pour profiter d'un moment opportun ou prévenir une déroute; la disposition des archers et arbalétriers sur les flancs et en tête pour engager le combat et protéger la cavalerie; le stratagème si souvent employé, et qui a tant de fois réussi, de paraître fuir ou opérer une retraite précipitée, afin de faire sortir l'ennemi d'une position difficile à emporter, pour attaquer ses flancs et le déborder, tout cela constitue une tactique parfaitement conforme au génie normand.

Guillaume, d'ailleurs, après sa victoire, agit avec circonspection. Un corps de Normands ayant débarqué séparément, loin du champ de bataille, s'est fait battre. Le duc n'entend pas que pareille aventure puisse se renouveler. Donc, avant de marcher sur Londres, il veut occuper la côte et avoir une bonne base d'opération; il tient à rester en communication avec le continent pour recevoir des renforts et approvisionnements, et prend ses mesures en conséquence.

Plus tard nous voyons les Normands agir avec la même prudence, lorsqu'ils vont conquérir l'Italie méridionale et la Sicile. Jamais ils ne se lancent en aventuriers dans les contrées où ils prétendent implanter leur autorité. Ils se présentent comme des soldats de fortune, louent d'abord leurs services, se tiennent en communication avec leurs recrues par la possession de points sur la côte; puis, quand ils se sentent assez forts, ils agissent pour leur propre compte, sans qu'il leur advienne jamais de ces désastres provoqués par l'imprévoyance ou l'ignorance des localités. Astucieux, peu scrupuleux dans l'accomplissement de leurs engagements, ils n'en sont pas moins pourvus de ce génie militaire qui consiste à ne rien abandonner au hasard.

Il semblerait que Philippe-Auguste essaya de donner à l'infanterie, dans les batailles, l'importance qu'elle avait perdue. A la bataille de Bovines, les troupes des communes, non-seulement se battirent bravement de part et d'autre, mais contribuèrent, du côté des Français au succès de la journée, et du côté des Flamands à retarder longtemps la victoire. D'après le témoignage de Guillaume le Breton, ces troupes

de fantassins formaient des batailles en cercle sur double rang, au milieu desquelles la cavalerie, après avoir fourni une charge, venait se rallier pour charger de nouveau.

On sait que cette bataille fut donnée inopinément. Les Français, voulant tourner l'armée des coalisés, furent suivis par l'ennemi, qui déjà chargeait l'arrière-garde française, quand Philippe-Auguste fut prévenu du danger au moment où une partie de ses troupes avait déjà passé la petite rivière de Marque, affluent de la Lys. S'arrêtant brusquement, il fit ranger son armée en une seule ligne et en ordonnant aux communes, qui avaient franchi le pont, de revenir sur leurs pas. Cette ligne avait une étendue de mille quarante pas, et dut encore s'étendre pour ne pas être tournée. L'attaque fut commencée par l'aile droite des Français et une effroyable mêlée s'ensuivit; mais arrivèrent les troupes des communes, qui formèrent ainsi un rideau de piquiers et d'arbalétriers derrière lequel la cavalerie se ralliait pour s'élancer de nouveau sur l'ennemi. Tous les efforts de cette cavalerie purent ainsi se porter sur le corps commandé par Ferrand. Après trois heures de lutte, la ligne ennemie fut rompue et le gain de la bataille assuré. Malheureusement les successeurs de Philippe-Auguste ne parurent pas comprendre tous les avantages que pouvait donner aux troupes qu'ils eurent à commander une infanterie nombreuse et solide, et ce n'est que beaucoup plus tard que nous voyons de nouveau employer efficacement, dans les armées françaises, les hommes de pied.

Pendant l'occupation franque en Syrie et en Palestine, les armées chrétiennes eurent à livrer de nombreux combats et même de grandes batailles. Il ne paraît pas qu'elles aient adopté une tactique particulière en face des troupes ennemies, qui, elles-mêmes, opéraient ainsi qu'elles l'ont toujours fait, c'est-à-dire à l'aide de grandes masses de cavalerie légère se jetant sur un point, cherchant à surprendre les convois, les corps isolés et à les envelopper. Toute l'attention des armées chrétiennes se porta donc, en présence d'un ennemi le plus souvent insaisissable, à établir sur les voies principales de communication, des forts ou des postes fortifiés afin de donner des appuis aux troupes qui devaient tenir la campagne.

Le long séjour des Francs en Syrie n'était pas fait pour donner de l'importance aux troupes de pied, qui dans cette contrée et en présence d'un ennemi très-mobile, ne pouvaient être d'un grand secours. Aussi les gens de pied en Orient ne furent-ils guère employés que pendant les opérations de siège. En campagne, et munis d'armes de petite portée, ces troupes de pied ne rendaient que de bien faibles

services; elles étaient plus embarrassantes qu'utiles, en retardant la marche de la cavalerie, principale force des armées d'alors.

Mais, pour se rendre un compte exact de la tactique des armées de la grande époque féodale, il est nécessaire de connaître les conditions de formation de ces armées. Juger la tactique militaire du xii^e siècle en prenant pour type, soit la tactique romaine, soit la tactique moderne, c'est tomber gratuitement dans la plus étrange confusion; car, si la stratégie ne se modifie que d'une manière relative dans le cours des siècles, il n'en est pas ainsi de la tactique, qui change en raison de la composition des troupes, de leur armement et des milieux. Nous l'avons éprouvé récemment, et la tactique des armées françaises en Algérie ne peut être et n'est pas la même que celle qu'il faut adopter en face des grandes armées continentales.

Dire que les armées féodales étaient dépourvues de toute tactique, c'est prétendre à peu près qu'un pays n'a pas de littérature, parce que vous n'en comprenez pas le langage. La féodalité possédait la seule tactique qui pût être appropriée à son organisation militaire et aux armes dont elle se servait. Et il faudrait être dépourvu de sens pour ne pas admettre, par exemple, que si l'invention de l'artillerie a dû apporter dans la tactique les modifications les plus profondes, ce n'est pas une raison pour que les armées, avant cette époque, fussent dépourvues de celle qui convenait à leur organisation et à leur armement.

Cette organisation, nul ne l'ignore, dépendait du régime féodal même. Celui qui tenait un fief devait le service militaire attaché à ce fief, à la demande du suzerain, et dans des conditions définies, soit comme temps, soit comme objet. Les barons arrivaient donc au rendez-vous assigné, avec leurs chevaliers et leurs hommes liges à pied ou à cheval. Les communes devaient également fournir des hommes d'armes et des piétons, commandés par des capitaines. S'il s'agissait d'une grande entreprise commandée par le roi, il est évident que ces troupes, arrivant de toutes parts, celles-ci du Poitou, celles-là de Picardie ou de Champagne, de Bourgogne ou d'Auvergne, ne pouvaient avoir l'unité d'organisation des armées romaines ou de celles de nos jours. Elles différaient par l'armement, les habitudes, et même le langage. Vouloir les fondre en quelques jours eût été une entreprise impossible et même dangereuse en bien des cas. Il fallait donc, tout en les faisant concourir vers un but, leur laisser une certaine indépendance, soit dans les mouvements, soit dans la manière de camper, d'agir et de combattre.

Cependant il était indispensable de donner une unité à ces corps séparés, et c'est pour cela qu'avait été instituée la charge de connétable, qui, si le suzerain commandait en personne, remplissait à peu près les fonctions de major général, ou celle de général en chef, si le suzerain se déchargeait du commandement suprême.

On comprendra de quelle autorité morale il fallait que fût pourvu ce connétable, ou le souverain lui-même, pour maintenir l'unité dans ces réunions d'éléments si divers. Aussi le commandement suprême avait-il une importance dont nous pouvons nous faire une idée, car le moindre échec devait compromettre son autorité et conduire à des désastres terribles, ainsi que nous ne l'avons que trop éprouvé dans le cours de notre histoire. La discipline, telle que nous l'entendons, n'existait pas, et ne pouvait être remplacée que par un sentiment de confiance entière en les capacités militaires du chef. Alors les résultats étaient merveilleux ; on le vit bien lorsque ces chefs étaient des Philippe-Auguste, et, bien plus tard, des Guesclin, des Olivier de Clisson, des Dunois.

Les armes de main à longue portée et l'artillerie n'existant pas, le rôle de l'infanterie était circonscrit. Elle ne pouvait agir qu'en tirailleurs pour engager une action sur un front de bataille, ou pour inquiéter l'ennemi sur ses flancs pendant le combat, ou pour présenter un rideau de fer en arrière de la cavalerie, derrière lequel celle-ci pût se rallier et revenir à la charge, comme à la bataille de Bovines. Une bataille ne pouvait être gagnée avec de l'infanterie, et celle-ci ne devait pas s'écarter de la cavalerie, qui avait absolument besoin d'elle pour agir efficacement. Ce rôle relativement secondaire de l'infanterie fut la cause du discrédit dans lequel on la laissa tomber en France pendant les XIII^e et XIV^e siècles. Puis la noblesse féodale ne tenait point à donner de la valeur à ces troupes des communes, qui cependant s'étaient si bien conduites sous Philippe-Auguste. Cette noblesse ne voyait pas sans inquiétudes ces vilains armés participer aux combats. Elle préférerait faire ses affaires seule, quitte à se laisser battre à l'occasion, car elle craignait bien plus les exigences ou les prétentions de ces communes après des services rendus sur le champ de bataille, qu'elle ne redoutait les suites d'un échec entre gentilshommes. Aussi, peu à peu les combats devenaient des tournois à outrance, dans lesquels chacun tenait à faire preuve personnellement de bravoure, sans se soucier beaucoup du résultat final.

Ce caractère militaire de la noblesse française pendant cette période explique suffisamment les défaites de Crécy et de Poi-

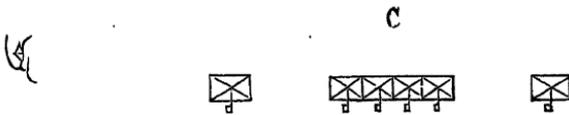
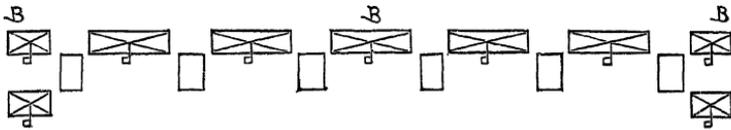
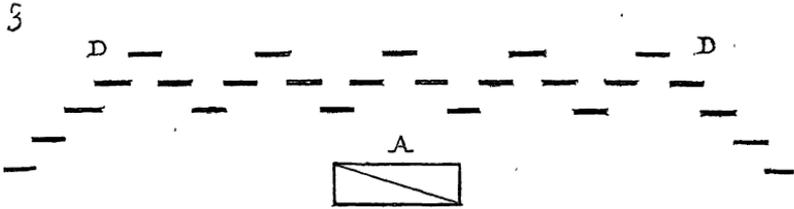
tiers en face des armées anglaises, qui, elles, avaient su maintenir la véritable tactique applicable aux troupes d'alors, et qui fut reprise avec succès par du Guesclin. Avec des troupes qu'il était si difficile de faire manœuvrer sur le champ de bataille, tant à cause de leur organisation que de leur peu d'habitude d'agir en masse, il y avait avantage à ne pas attaquer, l'attaque occasionnant toujours un certain désordre chez ceux qui prenaient l'initiative et même avant d'aborder l'ennemi. Un bon ordre de bataille défensif sur un terrain bien choisi, permettant de soutenir le premier choc sans être entamé, donnait deux chances contre une de vaincre. C'est ainsi que les troupes d'Édouard, bien qu'inférieures en nombre à celles des Français, eurent le gain de la journée de Crécy dès la première heure.

Nous ne parlerons pas des fautes stratégiques commises par Philippe de Valois avant la bataille. Ce prince avait laissé échapper les Anglais, qu'il tenait acculés à la Somme sur des terrains marécageux et où il eût pu les détruire jusqu'au dernier. Édouard étant parvenu à traverser la Somme, près de son embouchure à marée basse, une fois sur la rive droite, choisit une excellente position appuyée aux bois de Crécy. Ses flancs étaient couverts, et, sur le point le plus faible, il avait établi le prince de Galles, avec une bonne troupe d'hommes d'armes à pied, se doutant que l'effort de la chevalerie ennemie se porterait sur ce point. Sa cavalerie formait en arrière une ligne avec une réserve sous la main du roi. Ses archers, en avant, étaient disposés en herse, et entre les compagnies d'hommes d'armes à cheval les ribauds et coutilliers gallois.

La figure 3 présente cet ordre de bataille qui fut observé en d'autres circonstances. En A, le corps du prince de Galles; en B, les compagnies à cheval avec les troupes de coutilliers entre elles; en C, la réserve prête à empêcher un mouvement tournant ou à appuyer un point faible; en D, les archers en herse, sur le front.

Les Français, qui ne s'étaient point fait éclairer, suivant leur funeste habitude, se trouvèrent tout à coup devant ce front dans l'après-midi. Les premiers qui aperçurent l'ennemi rebroussèrent chemin pour rallier le gros de l'armée, qui n'arriva qu'assez tard. Les maréchaux étaient d'avis, après une demi-journée de marche par une grosse pluie, d'attendre au lendemain pour attaquer avec ensemble; mais le roi ne le voulut point. Dès qu'il vit les Anglais, il donna l'ordre de faire passer les arbalétriers génois devant les batailles, pour commencer l'attaque. Ceux-ci étaient harassés, et les cordes mouillées de leurs arbalètes étaient hors de service. Dès

qu'ils eurent envoyé les premiers carreaux, qui n'arrivaient pas jusqu'aux ennemis, les archers anglais se levèrent, car jusqu'alors ils étaient restés assis à terre, et firent voler leurs sagettes si dru sur ces malheureux arbalétriers, que ceux-ci reculèrent. La noblesse, qui



avait pris rang derrière eux, piqua sur cette *ribaudaille* pour se faire la voie, et la confusion se mit ainsi sur le front de l'armée française avant d'avoir abordé l'ennemi. Le reste de la bataille ne fut plus qu'une série de combats désordonnés, et les Anglais eurent la victoire sans sortir de leurs lignes, qu'ils conservèrent, et sans avoir besoin de poursuivre un adversaire qui venait se faire tuer. Quel-

ques barons, les comtes de Blois, de Flandre, d'Alençon, de Savoie et leurs chevaliers, tentèrent une vigoureuse pointe sur le corps du prince de Galles ; mais pendant que les hommes d'armes à pied soutenaient bravement le choc, les archers, les coutilliers, se jetèrent sur les flancs de l'attaque, et la bataille ne fut plus qu'un massacre. De cette cruelle leçon, la chevalerie française sembla n'avoir tiré qu'un enseignement. Les plus valeureux parmi elle s'étaient vainement heurtés contre cette troupe du prince de Galles, composée d'hommes d'armes à pied ; on en conclut que dans les batailles rangées, il fallait faire mettre pied à terre à une partie de la cavalerie en faisant raccourcir les lances à la longueur de cinq pieds. Mais autant cette tactique pouvait être bonne si l'on occupait une position avantageuse et si l'on gardait la défensive, autant elle était mauvaise lorsqu'il s'agissait d'attaquer ; car ces hommes d'armes, pesamment chargés, ne pouvaient avoir la mobilité que doit posséder l'infanterie.

Il est certain que les véritables hommes de guerre d'alors, tout en admettant que la cavalerie composait la force active et réelle des armées, comprenaient qu'on ne pouvait se passer non-seulement d'une infanterie légère, mais de troupes à pied solides et propres à recevoir un choc sans broncher, qui pussent former un noyau, un point de résistance dans une bataille ; car l'infanterie seule est capable de remplir ce rôle, à la condition qu'elle soit très-aguerrie, bien armée et *pavoisée*. Mais, nous le répétons, cet ordre de bataille était purement défensif comme l'étaient nos carrés avant les développements de l'artillerie. Ces troupes d'hommes d'armes à pied formées en cercle, en triangle ou en carrés, immobiles, à l'abri des flèches et carreaux sous leurs armures et derrière leurs écus, armées de lances courtes et de haches, si elles étaient composées de soldats expérimentés et de sang-froid, pouvaient défier toutes les charges de cavalerie. Celles-ci tourbillonnaient autour de ces blocs hérissés, et si des compagnies de réserve à cheval venaient à leur tour fondre en bon ordre sur l'attaque, celle-ci tournait en déroute. C'est ce qui arriva à Crécy.

À la journée de Poitiers, les hommes d'armes français mirent pied à terre cette fois, raccourcirent leurs lances et ôtèrent leurs éperons, non pour garder la défensive, mais avec l'intention d'attaquer, bien qu'ils n'aient pas eu le temps de le faire.

L'armée anglaise se composait de deux mille hommes d'armes et de six mille archers : ce qui faisait environ six mille chevaux et huit mille piétons. Ne pouvant éviter la rencontre de l'armée française,

forte de cinquante mille combattants environ, elle prit position sur un plateau, dit le champ de Maupertuis, à deux petites lieues au nord de Poitiers. Ce plateau couvert de vignes et coupé de haies est peu accessible. Un général prudent se fût contenté de bloquer là les Anglais jusqu'à ce qu'ils voulussent bien capituler faute de vivres ou qu'ils tentassent de faire une trouée.

Le prince Édouard s'était fortifié sur ce plateau. Du côté découvert il avait disposé ses chariots en ligne, avait fait creuser des fossés, et avait posté ses archers derrière les haies qui bordaient le seul chemin accessible pour quatre chevaux de front. De plus, sur un coteau voisin et qui joint le plateau, devant l'aile droite des Français, trois cents hommes d'armes et trois cents archers à cheval avaient été postés pour prendre en flanc l'attaque en cas qu'elle se fit, car elle ne se pouvait faire que sur ce point.

Des chevaliers envoyés en reconnaissance par le roi Jean rapportèrent ce qui suit : « Sire, dit messire Eustache de Ribeumont, l'un
« d'eux, les Anglois sont en très fort lieu, et ne pouvons voir ne
« imaginer qu'ils aient que une bataille ; mais trop bellement et
« trop sagement l'ont-ils ordonnée ; et ont pris le long d'un chemin
« fortifié malement de haies et de buissons, et ont vêtu cette haie
« d'une part et d'autre de leurs archers, tellement que on ne peut
« entrer ne chevaucher en leur chemin fors que parmi eux. Si con-
« vient-il aller celle voie si on les veut combattre. En celle haie n'a
« que une seule entrée et issue, où espoir quatre hommes d'armes,
« ainsi qu'au chemin, pourroient chevaucher de front. Au coron d'i-
« celle haie, entre vignes et espinettes où on ne peut aller ni che-
« vaucher, sont leurs gens d'armes, tous à pied ; et ont mis les gens
« d'armes tout devant eux leurs archers en maniere d'une herse :
« dont c'est trop sagement ouvré, ce nous semble ; car qui voudra
« ou pourra venir par fait d'armes jusqu'à eux, il n'y entrera nulle-
« ment, fors que parmi ces archers qui ne seront mie légers à décon-
« fire. » Le roi ayant demandé au chevalier comment il pensait
qu'on pût attaquer, celui-ci répondit encore : « Sire, tout à pied,
« excepté trois cents armures de fer des vôtres, tous des plus apperts
« et hardis, durs et forts et entreprenants de votre ost, et bien
« montés sur fleur de coursiers, pour dérompre et ouvrir ces ar-
« chers ; et puis vos batailles et gens d'armes vitement suivre tous
« à pied et venir sur ces gens d'armes (anglais), main à main et eux
« combattre de grand'volonté ¹. »

¹ *Chron. de Froissart*, livr. I, chap. XXXI.

Le roi suivit cet avis. Les deux maréchaux choisirent trois cents chevaliers pour entamer l'affaire, ainsi que l'avait conseillé Eustache de Ribemont. Cette première troupe devait être soutenue par la bataille des Allemands à cheval au service du roi, et qui se trouvait au milieu d'eux, ainsi que par celle du duc de Normandie. Tous les autres hommes d'armes avaient ordre de mettre pied à terre et de pénétrer sur le plateau dès que la voie aurait été faite par la cavalerie. L'attaque fut différée sur les instances du cardinal de Périgord, qui espérait encore amener les Anglais à capituler. Les Anglais ne perdirent pas leur temps pendant la trêve de vingt-quatre heures qui fut accordée pour les négociations. Ils renforcèrent leur position, creusèrent des tranchées, et se préparèrent à soutenir l'attaque. Au jour, les Français s'ébranlèrent suivant l'ordre établi l'avant-veille. Le gros de l'armée anglaise, sur le plateau, à pied, derrière les vignes, ayant ses chevaux harnachés et prêts à être montés, attendait.

Les trois cents hommes d'armes français engagés dans le chemin étroit qui montait au plateau, furent assaillis sur leurs flancs par une grêle de flèches, et, avant qu'ils eussent pu gravir la montée, la plupart étaient renversés. Ceux d'entre eux qui purent déboucher, furent chargés de front et culbutés pendant que les Anglais se jetaient sur les flancs de la bataille du duc de Normandie, qui lâcha pied et abandonna le terrain. Les Allemands seuls résistèrent ; mais pris de flanc par la cavalerie anglaise et criblés de flèches par les archers, ils périrent sans pouvoir même changer de position. Les batailles du duc d'Orléans, voyant le désarroi, battirent en retraite sans coup férir. Alors les Anglais sortirent de leur position et entourèrent l'épaisse troupe des hommes d'armes à pied, qui furent déconfits, pris ou tués sans avoir pu manœuvrer.

La tactique que les Anglais avaient adoptée à Crécy fut exactement suivie à Poitiers, en tenant compte de la différence des localités. Choisir une bonne position, appuyer ses flancs, attendre l'attaque de la cavalerie, la mettre en désordre par le tir des archers bien postés, puis alors agir avec toutes ses forces de front avec la cavalerie, en répandant les terribles archers sur les flancs.

A Crécy, comme à Poitiers, les Français disposent leurs batailles les unes derrière les autres en colonne, afin de faire une trouée dans le centre de l'ennemi. Celui-ci laisse venir, jette le désordre dans les premières batailles en les couvrant de flèches, oppose une masse compacte d'hommes d'armes à pied, comme à Crécy, aux cavaliers, qui, se dégageant, pourraient envelopper et anéantir ce corps ;

puis, chargeant à son tour sur les batailles d'assaillants, il les rejette les unes sur les autres; les empêche de se déployer, en couvrant leurs flancs d'archers, et en a bientôt raison; ou, comme à Poitiers, reçoit une tête de colonne d'attaque mince par une charge de cavalerie, lorsque cette colonne est déjà ébranlée par le tir des archers; jette un corps de cavalerie sur les flancs des premiers corps à cheval, les met en désordre et se déploie à droite et à gauche. A Poitiers, le gros des hommes d'armes qui avait mis pied à terre pour assaillir le plateau lorsque la trouée aurait été faite, n'eut plus qu'à se battre bravement sur place au milieu d'un cercle d'ennemis qui se resserrait à chaque instant. La bataille, commencée au lever du soleil, était terminée dans l'après-midi.

Le roi Jean, lorsqu'il vit le désarroi de l'attaque, ses Allemands taillés en pièces et la bataille du duc de Normandie prendre les champs, au lieu de se déployer dans la plaine, fit mettre tout le monde à pied, descendit de cheval, et voulut soutenir le choc des Anglais qui débouchaient du plateau. Cela prouve que si ce prince était brave, il n'avait aucune notion de l'art militaire. Est-ce à dire qu'il n'y avait alors aucune tactique? Malheureusement pour nous, nos ennemis en possédaient une excellente pour le temps, puisqu'ils détruisaient en quelques heures une armée quatre ou cinq fois plus nombreuse que la leur.

Après ces deux funestes journées de Crécy et de Poitiers, il sembla que les Français, au lieu de chercher les causes de leur infériorité en bataille rangée et d'essayer de parer à cette infériorité, parurent se résigner. Pendant le règne réparateur de Charles V, tous les soins, toutes les instructions formelles de ce prince tendent à éviter ces journées décisives; car on ne peut donner le nom de bataille aux combats de Cocherel et d'Auray. Toutefois du Guesclin fut l'homme de guerre qui convenait à cette époque. Entrant pleinement dans les idées du souverain, il donna à la guerre une tout autre allure, et bien qu'il n'opérât jamais qu'avec des corps relativement peu nombreux, il sut user l'ennemi, le fatiguer, le harceler, profiter de toutes ses fautes, n'en commettant jamais et déployant une activité, à la guerre, inconnue depuis Philippe-Auguste: « Il voyait, dit avec beaucoup de raison M. Henri Martin ¹, dans la guerre une science et non un jeu de hasard..... Les chevaliers de l'espèce du roi Jean considéraient la guerre comme une lice où l'honneur était à qui donnait les plus beaux coups d'épée.....

¹ *Histoire de France*, t. V, p. 244.

« Bertrand, avec son sens droit et positif, ne l'entendait pas ainsi : « moins courtois à l'ennemi, plus pitoyable aux pauvres, il prit la « guerre au sérieux, et la fit bonne et rude. Aussi susceptible que « qui que ce fût sur le point d'honneur individuel, et toujours prêt « à descendre en champ clos contre tout venant, il regardait l'ap- « plication des idées du point d'honneur à la guerre comme une « absurdité, et, dès qu'il se trouvait en campagne à la tête d'une « troupe de gens d'armes, il ne connaissait plus d'autre but que le « succès ; la force ouverte ou la ruse, tout lui était bon : quoique « terrible sur le champ de bataille, il aimait de prédilection les sur- « prises nocturnes, les embuscades, les stratagèmes où se déployait « son esprit inventif ; il aimait à combiner ses mouvements, à étu- « dier les accidents de terrain, à mettre à propos toutes les cir- « constances qui pouvaient influencer sur le sort des armes..... »

Charles V et son bon connétable chassèrent les étrangers du territoire français sans livrer une seule grande bataille, mais à force de prudence, d'activité et d'intelligence des moyens militaires dont on disposait alors. Il semblait que du Guesclin fût partout à la fois, insaisissable et se dérochant devant un ennemi plus fort que lui, pour reparaître sur un autre point, surprendre des garnisons, défaire des corps détachés, couper des communications, enlever des convois. Populaire, simple, il en imposait à tous, et les grands seigneurs eux-mêmes faisaient taire leurs jalousies devant l'autorité qu'il avait su acquérir.

Toute sa tactique militaire consistait à déconcerter l'ennemi et à ne jamais l'attaquer qu' quand il avait mis toutes les chances de son côté ; le surprenant par la rapidité de ses mouvements et tombant sur les derrières, quand on croyait le trouver en tête.

Du Guesclin employait l'infanterie, une infanterie qu'il avait formée et qui lui était toute dévouée. Il s'en occupait, ce que ne faisaient guère les hommes de guerre de ce temps, la ménageait, savait la poster et la bien munir de tout ce qui lui était nécessaire. Il la mêlait aux hommes d'armes pour les soutenir et éviter des désarroiis irrémédiables.

Bien qu'il n'opérât qu'avec des troupes peu nombreuses, excepté lorsqu'il entraîna les grandes bandes en Espagne, il faisait marcher ses corps isolément pour les concentrer sur un point donné. Sa grande autorité, sa sévérité, faisaient que ses ordres étaient toujours exécutés rigoureusement. Peu scrupuleux d'ailleurs sur les moyens, il poursuivait le résultat avec la ténacité bretonne, n'étant jamais à court d'expédients dans les moments difficiles, brusquant les choses

avec une singulière audace lorsqu'il le fallait, et négligeant les ordres de la cour, ou supposant qu'il les avait reçus trop tard, s'il croyait que leur exécution fût contraire à ses combinaisons militaires. La signature d'un armistice ne l'empêchait pas de donner l'assaut à une place aux abois. Inflexible envers les féodaux français qui servaient dans les troupes ennemies — et en cela il ne faisait que suivre les ordres de son souverain — il n'a pas tenu à lui que la noblesse comprît que la France est une patrie et non une réunion de lambeaux de terre que l'on vend et achète. Tenant fort d'ailleurs aux libertés de sa chère Bretagne, il se brouilla un instant avec le roi lorsque celui-ci prétendit soumettre cette province aux coutumes fiscales du reste de la France; mais du moins, en s'éloignant de son suzerain, ne pensa-t-il jamais à la trahison. Bientôt rentré en grâce, sa mort fut le digne couronnement d'une vie si bien employée au service du pays. Pendant le siège de Château-Neuf de Randan, il tomba malade. Ses soldats, loin de se décourager, pressèrent si bien la place, que les clefs lui en furent remises peu d'instant avant sa mort : il avait soixante-six ans.

Si, peu après la mort de ce grand capitaine, l'état militaire de la France ne fit que décliner, on ne saurait mettre en doute cependant que son exemple ne fût un enseignement et ne portât des fruits. Les Poton de Xaintrailles, les la Hire, les Dunois, sont de l'école de du Guesclin et firent la guerre comme il l'avait faite. Mais avant de parler de la tactique appliquée par les troupes françaises vers 1430, il nous faut encore signaler le dernier désastre infligé à la féodalité française et dont cette fois elle ne se releva pas.

Le 13 août 1415, la flotte anglaise, sur laquelle était monté le roi Henri V, et environ trente mille hommes, s'engageait dans l'embouchure de la Seine. Le siège était mis devant Harfleur, et au bout de trente-six jours cette ville, non secourue, dut ouvrir ses portes au roi d'Angleterre.

La résistance d'Harfleur fut fatale à l'armée anglaise, qui perdit plus d'un tiers de son effectif dans les opérations de l'attaque et par la dysenterie. Ayant laissé une garnison de cinq cents hommes d'armes et de mille archers dans la place conquise, Henri V, après avoir encore perdu plusieurs jours à faire embarquer le butin et à donner du repos à son armée, qui en avait grand besoin, avait deux partis à prendre : ou se rembarquer et retourner en Angleterre, ou renouveler la manœuvre de ses devanciers en traversant une partie du territoire français pour dévaster et piller les bourgs et campagnes, puis se rembarquer dans un des ports qu'il possédait.

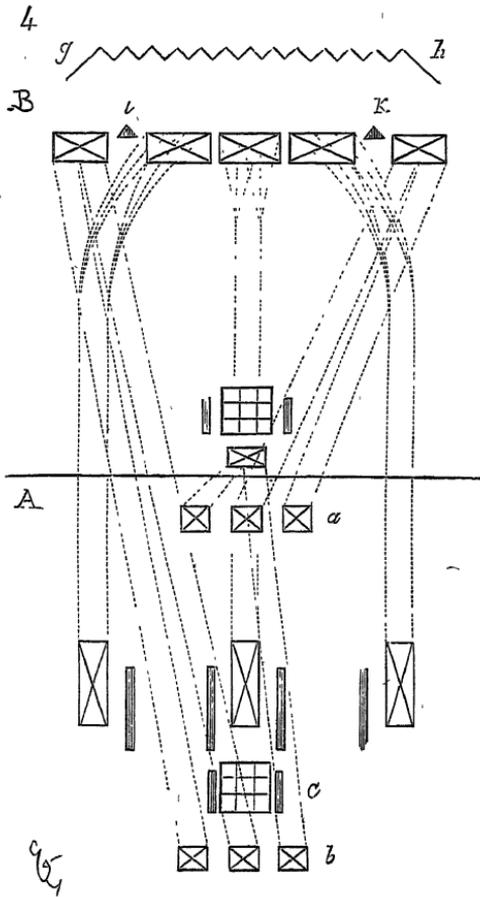
daît sur la côte. Malgré les avis des vieux officiers de son armée, il se résolut à tenter cette expédition. Très-probablement était-elle résolue d'avance dans sa pensée, et ne voulut-il pas retourner en Angleterre après une aussi mince conquête que celle de la petite ville d'Harfleur. Toutefois il fallait qu'il eût en singulier mépris les forces dont pouvait disposer la féodalité pour oser s'aventurer en pays ennemi avec une armée de quinze à vingt mille hommes, non plus en suivant la côte, où l'on pouvait se ravitailler par la flotte, mais en se dirigeant à travers les provinces de la Normandie et de la Picardie, pour aller joindre Calais. En effet, la flotte n'avait pas reçu l'ordre de suivre la côte jusqu'à Calais.

Nous n'avons pas ici à raconter cette expédition audacieuse et qui devait aboutir à un désastre complet, si la France n'avait pas été entre les mains d'un roi insensé et de princes uniquement préoccupés de leurs projets ambitieux, n'ayant d'autres visées que l'abaissement de leurs rivaux, pour traiter sur des ruines¹. Henri V, harcelé pendant sa marche sur son flanc droit par des partis français, crut pouvoir traverser la Somme comme l'avait fait Édouard à Saint-Valery. Mais l'embouchure était gardée. Force lui fut de chercher un passage plus haut. Il dut remonter jusqu'à Nesle. Là seulement il trouva un gué qui n'était pas défendu. Se dirigeant alors vers Calais, il passa entre Péronne et Bapaume, à l'est de Doullens, entre Hesdin et Saint-Pol, et arriva le 24 octobre vers midi à Maisoncelle, au delà de la petite rivière la Ternoise. Son armée avait fait plus de 430 kilomètres du 6 au 24 octobre, tout en s'emparant de Fécamp et du château de Boves ; elle était épuisée ; les piétons n'avaient plus de chaussures, à peine étaient-ils vêtus. Cependant cette petite armée, sans cesse harcelée sur ses flancs, perdant ses trainards, qui étaient aussitôt massacrés, marchait en si bon ordre et conservait une si exacte discipline, que son moral était à la hauteur du péril qui la menaçait et qu'elle était prête à combattre, comme on va le voir.

L'ordre de marche adopté par Henri V était celui-ci (fig. 4, en A) : Son armée était partagée en trois corps qui marchaient parallèlement avec une avant-garde *a* et une arrière-garde *b* d'hommes d'armes. Les impedimenta étaient au centre *c*, derrière le corps du milieu. Les piétons flanquaient les trois divisions. Cet ordre de marche pouvait être transformé en ordre de bataille immédiatement,

¹ Voyez la très-bonne notice sur la bataille d'Azincourt, par M. René de Belleval (Dumoulin, 1865).

ainsi qu'on le voit en B. Les trois corps formaient le centre, l'avant-garde l'aile droite, et l'arrière-garde l'aile gauche. Quant aux ar-



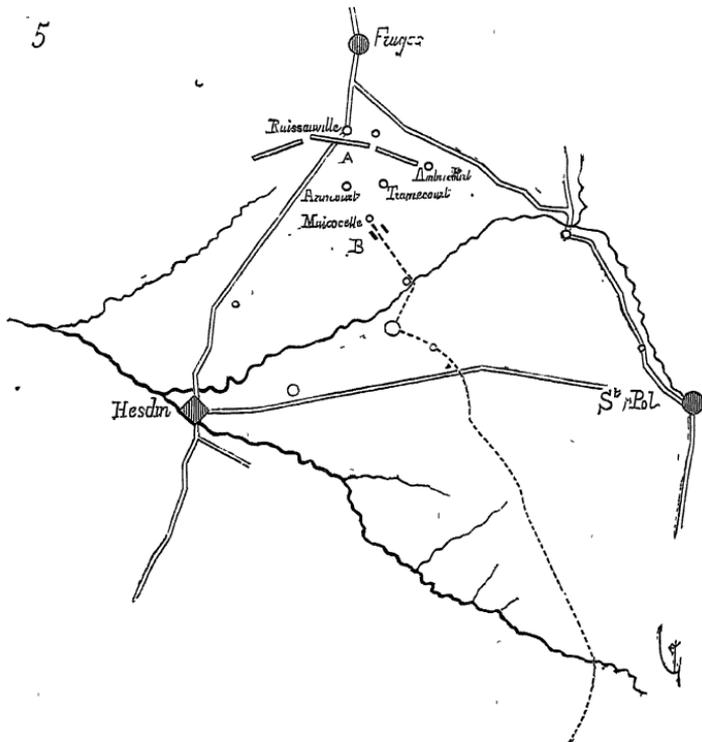
chers, ils devaient se disposer en bataille sur le front gh et entre le centre et les ailes, en i et k ¹. Les bagages restaient en arrière avec une partie de l'arrière-garde et des piétons.

Depuis le passage de la Somme, le roi marchait avec une extrême circonspection, car il n'ignorait pas que les Français étaient en force, battaient la campagne et le cherchaient. Il avait ordonné à ses archers de se munir d'un pieu chacun, aiguisé des deux bouts,

¹ *Chron. angl.*, manusc., p. 143. *Hist. d'Angleterre*, Lingard, t. V, p. 21.

afin de pouvoir instantanément improviser une palissade contre la cavalerie.

Le connétable Charles d'Albret, après des marches inutiles, tentait enfin de joindre le roi d'Angleterre. Il avait pu réunir quinze mille gentilshommes, vingt mille hommes de Normandie, de la Picardie, de l'Artois et de la Champagne, et environ vingt-cinq mille archers

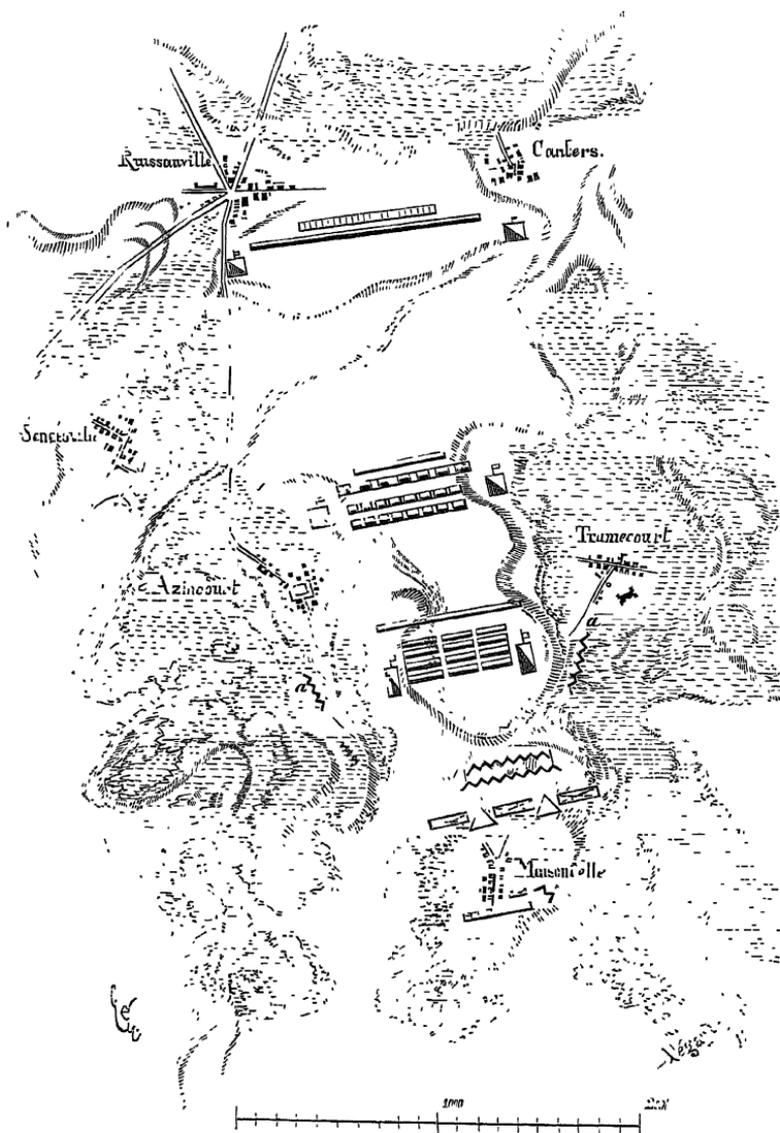


et arbalétriers; en tout, environ soixante mille combattants. La petite armée de Henri V comptait à peine quinze mille hommes harassés, ne vivant que de ce qu'ils pouvaient piller par les chemins pendant ces marches forcées; car tous ceux qui s'aventuraient sur les flancs étaient perdus.

Le connétable de France, avisé de la marche du roi, se décida à lui barrer la route de Calais et, le devançant d'une journée, il alla se porter à cheval sur cette route au nord de Hesdin. C'est là que, le 24 octobre, Henri V, en débouchant par le petit plateau de Maisoncelle en B, aperçut les Français (fig. 5). Leur centre était adossé

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS

Figure 6.



au village de Ruisseauville, sur la route; leur aile droite s'appuyait à un bois au-dessus de la source d'un petit cours d'eau : la Planque; et leur aile gauche au village d'Aubricourt. Ce front occupait ainsi de 7 à 8 kilomètres (voyez en A). Si les Français eussent attaqué immédiatement, pas un Anglais n'eût pu gagner Calais. Les seigneurs s'opposèrent à ce qu'on engageât une action. Le roi d'Angleterre mit immédiatement ce répit à profit, et, choisissant sa position avec une grande intelligence des choses de la guerre, il prit les mesures suivantes (fig. 6). Laisant à Maisoncelle ses bagages sous la garde de quelques hommes d'armes et d'archers, il rangea sa petite armée en avant de ce village en trois corps, entre lesquels il posta des archers en ordre triangulaire, avec leurs pieux fichés devant eux. Puis en avant de ce front de bataille il établit une double ligne d'archers en herse. Le roi était ainsi adossé à des bois et au village, sur un plan quelque peu incliné vers une petite plaine bordée de bois à droite et à gauche et n'ayant pas plus d'un kilomètre de largeur sur 2 kilomètres de profondeur. A la lisière de ces bois et à la gauche de l'armée anglaise, en avant, s'élèvent le village et le château d'Azincourt, et à la droite, en face, le château et le village de Tramecourt. Cette plaine étroite forme donc un défilé au fond duquel l'armée anglaise était postée sur un terrain légèrement incliné et sec, tandis que le terrain de la plaine était détrempé par les pluies.

Le connétable de France, au lieu de faire occuper tout d'abord les deux villages d'Azincourt et de Tramecourt, et de laisser son centre à l'entrée du défilé, prit l'ordre suivant : son armée fut divisée en trois corps, avant-garde, bataille et arrière-garde ou réserve ¹. L'avant-garde était composée de huit mille bacinets, chevaliers et écuyers, de quatre mille archers et de quinze cents arbalétriers. Ce corps s'avança dans la plaine entre les bois, et ne pouvait ainsi occuper un front plus étendu que n'était celui des Anglais. Il était flanqué de deux ailes d'hommes d'armes, les arbalétriers et archers derrière. La seconde bataille était à peu près de même force que la première, un peu en arrière de la ligne, réunissant Azincourt à Tramecourt. L'arrière-garde demeura en avant des villages de Ruisseauville et de Canlers, parallèlement aux deux premiers corps. Cet ordre de bataille était pris l'après-midi du 24. Pendant la soirée, le roi d'Angleterre fit faire des reconnaissances qui lui rapportèrent que les deux villages d'Azincourt et de Tramecourt n'étaient pas entre les mains de l'ennemi ; il fit dès lors occuper les deux flancs

¹ Monstrelet, *Chron.*

de l'avant-garde des Français par des archers masqués sous bois (voyez en *a*), avec ordre de ne se montrer que quand on leur en donnerait le signal ¹.

Le matin du 25 octobre, un brouillard épais couvrait les deux armées ; il avait plu pendant la nuit, et le sol sur lequel étaient campés les Français était profondément détrempe. Tous les hommes d'armes du premier corps avaient reçu l'ordre de couper leurs lances et de mettre pied à terre, les ailes seules étaient à cheval. Quant aux archers et aux arbalétriers, nul ne songea à les porter en avant ou à les déployer sur les ailes.

Les féodaux, sûrs du succès, ne voulaient laisser partager à d'autres la gloire de défaire l'armée du roi d'Angleterre et de mettre une si belle chevalerie à rançon.

A neuf heures, le brouillard se dissipa ; les Français ne faisaient pas mine d'attaquer. Cependant la position de Henri était des plus critiques ; sans vivres, beaucoup plus faible que son adversaire, sans aucune chance de retraite, il ne pouvait attendre : la présence de l'armée puissante qu'il avait devant lui et qui semblait le garder à vue eût découragé son armée au bout de quelques heures. Ayant donc donné ses ordres avec précision, il décida d'attaquer. Tout son monde et lui-même mirent pied à terre. Les archers du front de bataille, s'avancant avec leurs pieux, couvrirent la profonde bataille des Français de flèches, pendant que ceux qui étaient embusqués dans les bois de Tramecourt les prenaient en écharpe.

Les hommes d'armes français à cheval, voyant les Anglais s'ébranler, les chargèrent aussitôt, mais le terrain détrempe ralentit leur élan, et ils étaient criblés de flèches ; ceux qui purent arriver sur le front des Anglais furent renversés. Une seconde charge n'eut pas plus de succès. Alors les deux fronts se heurtèrent. L'épaisseur de la première bataille des Français ne leur permettait d'agir que sur le premier rang, tandis que les archers et coutilliers anglais débordaient cette épaisse bataille et l'attaquaient à coups de haches, de vouges et de marteaux. Quant aux arbalétriers et archers français, qu'on n'avait su mettre en ligne, voyant le désarroi qui se mettait dans le premier corps, ils lâchèrent pied sans faire usage de leurs armes, et se jetèrent sur la seconde bataille, où ils commencèrent à jeter le désordre.

Le premier corps était entièrement défait.

Au lieu de se déployer plus en arrière et d'appeler la réserve, afin

¹ *Asincourt*, par M. R. de Belleval (voyez les documents cités par l'auteur).

d'envelopper les Anglais, la seconde bataille française fit la même manœuvre que la première et eut le même sort. La réserve ne bougea pas, personne ne l'appela, et quand les deux premières batailles furent déconfités, le roi d'Angleterre lui envoya dire de s'en aller, si elle voulait éviter le sort des deux premiers corps. Elle tourna le dos. Presque entièrement composée de corps des communes, cette réserve ne voyait aucun intérêt à se faire écharper après la défaite des féodaux. Chacun rentra chez soi pendant que l'armée du roi d'Angleterre, épuisée dans cette lutte, malgré l'éclatante victoire qu'elle venait de remporter, allait s'embarquer à Calais sans être inquiétée. Il semblait dès lors qu'il n'était plus possible aux troupes françaises, si nombreuses qu'elles fussent, de tenir tête en rase campagne, en *bataille publique*, comme on disait alors, aux Anglais. Il s'écoula dix ans avant que nos corps d'armée osassent se mesurer avec ce terrible ennemi ; ou plutôt il fallut que la nation, fatiguée, prît elle-même part à la lutte en s'habituant au métier des armes.

Les hommes de guerre de quelque valeur reprirent alors, vers 1430, la tactique qui avait si bien réussi à du Guesclin. Ils évitèrent les batailles rangées, et ne se préoccupèrent que de harceler sans cesse l'ennemi et de suppléer au nombre et à la force par la rapidité des mouvements et par des attaques imprévues sur plusieurs points à la fois.

Mais on ne saurait méconnaître l'importance du rôle des troupes des communes à dater de ce moment. L'artillerie, qui déjà était sérieusement employée en campagne, prêtait à ces troupes un appui tout nouveau et très-propre à en faire ressortir l'utilité, d'autant que cette nouvelle artillerie était aux mains de ces bourgeois et vilains, si fort dédaignés par les féodaux de France jusqu'alors.

Il est certain que la supériorité des armées anglaises avait tenu en grande partie à leur infanterie des communes, aguerrie et disciplinée, et qui, sur le champ de bataille, savait manœuvrer. En effet, l'infanterie anglaise, composée en grande partie d'archers qui, au besoin — ainsi qu'on le vit à Azincourt — laissaient là leurs arcs pour jouer de la hache à deux mains et du couteau, se comportait alors d'une manière exceptionnelle. Les corps d'infanterie du continent, ne sachant point manœuvrer, formaient des batailles immobiles, compactes, dont la cavalerie avait facilement raison. Il n'en était pas ainsi de l'infanterie anglaise. Engageant toujours l'action sur le front de bataille, dès que la cavalerie ennemie chargeait, ces archers se repliaient rapidement sur les ailes et couvraient de flèches les flancs de l'attaque. Dans certains cas cependant, ils soutenaient ces

charges ; mais alors ils se retranchaient en herse, derrière des pieux fichés en terre obliquement et aiguisés des deux bouts. Les chevaux venaient s'enferrer sur ces palissades improvisées, et ces archers se servaient alors de la hache, du long marteau ou de la vouge. C'est alors seulement que la cavalerie anglaise chargeait à son tour.

La supériorité de l'archer anglais était si bien reconnue, que les capitaines de cette nation ne paraissent pas s'être préoccupés sérieusement tout d'abord de l'importance qu'allait prendre l'artillerie en campagne. Et, en effet, elle faisait plus de bruit que de mal ; quand on commença à l'atteler, son action réelle n'était guère redoutable ; cependant l'intervention de l'artillerie déconcertait la tactique qui avait, pendant près d'un siècle, si bien réussi aux armées anglaises. On a vu qu'à Crécy, comme à Poitiers et à Azincourt, cette tactique avait consisté à grouper les forces sur un point favorable suivant un ordre de front, avec des ailes mobiles, tandis que les Français opéraient en colonne, ou par séries de batailles jalonnées les unes derrière les autres. Que les Anglais, une fois leur ordre de bataille adopté, n'en changeaient pas pendant l'action, préféraient la défensive à l'attaque, ou que, s'ils se décidaient à ce dernier parti, comme à Azincourt, c'était par une marche du front de bataille tout entier, en débordant les ailes de l'ennemi par des nuées de tirailleurs.

Ayant, de leur côté, la supériorité des armes de jet — l'archer envoyant douze flèches pendant que l'arbalétrier envoyait un carreau, et la flèche ayant une portée égale au moins à celle du trait d'arbalète — cette tactique était excellente ; mais quand les troupes françaises purent mettre en batterie quelques pièces d'artillerie de petit calibre, le front immuable de l'ordre de bataille des Anglais pouvait être très-compromis. Alors la défensive, qui leur avait été si profitable, devenait un péril, car une fois ce front entamé sur un point par l'artillerie, une charge ennemie avait de grandes chances de succès.

Dans les combats qui eurent lieu autour d'Orléans pendant le siège de cette ville, les Anglais parurent déconcertés par la tactique nouvelle des troupes françaises, qui, commençant l'action par des volées d'artillerie, se précipitaient hardiment sur le point où les boulets avaient jeté le désordre.

Certes, Jeanne la Pucelle n'apportait pas aux troupes qui tenaient encore pour le royaume de France une tactique nouvelle, mais elle apportait la confiance et l'activité, deux qualités essentielles à la guerre. Elle força les capitaines de compter sur ces corps nombreux des communes, mûrs pour les combats, car la population des villes

et des campagnes était réduite au désespoir et commençait à ne plus tant craindre ces armures de fer. L'insistance de la noble fille pour agir vite en toute circonstance, pour vaincre ces délais auxquels la féodalité française était sujette lorsqu'il s'agissait de se mettre aux champs, cette insistance était comprise de la multitude, qui lui répondait toujours : « Marchons en avant ! » Et il faut bien reconnaître que la promptitude dans les décisions sont en grande partie cause de ses succès, sans qu'il soit besoin de recourir au merveilleux. On le vit bien lorsque le conseil des capitaines enfermés dans Orléans décida que le moment n'était pas encore venu d'attaquer le boulevard des Tournelles au pouvoir des Anglais, sur la rive gauche de la Loire et situé à l'extrémité du pont. Jeanne en avait décidé autrement, et, se faisant ouvrir les portes de force, passant le fleuve, elle entraîna toutes les troupes à l'attaque de ce boulevard, pendant que, des barricades établies sur le pont, les bourgeois canonnaient cet ouvrage à revers.

Des routiers tels que la Hire, des capitaines comme le bâtard d'Orléans et tant d'autres, n'étaient guère gens à croire au merveilleux. Cependant ils suivaient la Pucelle. Pourquoi ? C'est qu'ils trouvaient chez elle cette puissance de volonté, cette activité, cette foi qui électrisent les troupes et doublent leur valeur.

Depuis Azincourt, aucune armée française n'avait osé aborder les Anglais en rase campagne. Nous allons voir comment les choses avaient marché, et comment, à leur tour, les Anglais virent leur ancienne tactique déjouée par les troupes françaises.

Quand le connétable de Richemont se fut joint aux troupes françaises à Amboise, la garnison anglaise de Beaugency capitula, et l'armée eut avis qu'un corps considérable d'ennemis avait attaqué le pont de Meung. Ce corps anglais, commandé par les meilleurs capitaines (Talbot, Falstolf et Scales), était de plus de cinq mille hommes d'armes. La petite armée française qui tenait la campagne après la levée du siège d'Orléans était à peu près d'égale force. Elle hésitait à poursuivre et à attaquer les Anglais, qui ne faisaient pas mine de l'attendre. Les capitaines français n'étaient pas d'avis de risquer une rencontre, n'ayant pas oublié les défaites précédentes. Jeanne opina pour qu'on poursuivît l'ennemi et qu'on l'attaquât immédiatement¹. « En nom Dieu, disait-elle, il les fault combattre ; s'ilz estoient pendus aux nues nous les arons². » L'ordre de marcher fut ainsi dis-

¹ Déposition de Dunois, *Procès de réhabil.*, t. III, p. 41.

² *Déposition du duc d'Alençon*, p. 98.

posé : 1° une avant-garde composée d'archers à cheval et de quatorze ou quinze cents chevaux, commandés par la Hire et Xaintrailles, qui avait pour mission de talonner les Anglais et de les empêcher de s'établir en lieu fort ; 2° la grosse bataille, forte de six mille combattants environ, commandés par le connétable, le duc d'Alençon et Dunois ; la Pucelle se tenait avec ce second corps.

A leur tour, les capitaines anglais étaient incertains. Devaient-ils attendre les Français ou poursuivre leur retraite ? Mais la poursuite était active ; l'avant-garde française était en vue, il ne s'agissait pas de choisir ses positions à loisir comme à Poitiers ou à Azincourt. Les capitaines anglais cherchèrent cette position favorable : elle ne se trouvait qu'à un demi-kilomètre, entre un bois et l'église fortifiée du village de Patay, en arrière. Pendant que les Anglais se disposaient à occuper ce point, l'avant-garde française attaqua résolûment et mit le désordre dans ses mouvements. Arriva la grosse bataille, qui n'eut qu'à achever la victoire en prenant en flanc les corps anglais ralliés un instant dans les bois. Les terribles archers n'avaient pas eu le temps même de ficher leurs pieux en terre. Trois à quatre mille Anglais étaient hors de combat ; Talbot, Suffolk, prisonniers, et bon nombre de gentilshommes. « Telle fut la fin de cette belle armée, dit M. H. Martin dans son *Histoire de France*, qui s'était crue destinée à achever la conquête de la France. » Et cependant cette armée anglaise était commandée par les meilleurs capitaines ; elle était composée de soldats habitués aux succès ; elle avait pour elle — il faut bien l'avouer — la plupart des villes situées au nord de la Loire, qui, non-seulement acceptaient la conquête, mais qui fournissaient des recrues, des subsides à l'ennemi. Quelle était donc la cause de ce changement de fortune ? A la temporisation, à l'incertitude dans les projets, au décousu dans l'exécution, à l'indifférence des populations, succédaient chez les chefs l'activité, la décision, le coup d'œil ; chez le peuple, un sentiment tout nouveau d'amour du pays, de solidarité et de sacrifice. Jeanne avait accompli ce prodige, et dès lors on pouvait prévoir que le rôle des féodaux était fini en France, et que celui des armées nationales commençait avec l'artillerie pour appui.

Au combat de Lagny (10 août 1432), on voit les Français agir avec cette décision et cette promptitude qui désormais déconcertent la tactique méthodique des Anglais. Et comme il arrive toujours dans les armées qui éprouvent des revers, à la discipline maintenue par Henri V et les grands capitaines qui commandèrent les armées anglaises de 1420 à 1430, succédèrent les querelles entre les chefs et le

désordre parmi les soldats. Les populations françaises, en apparence les plus dévouées aux Anglais, se soulevaient; les paysans, rassemblés en troupes armées même par l'Angleterre couraient sus aux gens de guerre et commençaient à se battre pour leur compte, sous la direction d'inconnus qui se révélaient tout à coup et montraient des talents militaires. Défaites, ces troupes se joignaient aux hommes d'armes, et augmentaient ainsi chaque jour et sur tous les points du territoire les bandes qui harcelaient l'ennemi.

Ce n'était plus la guerre ! prétendait la chevalerie anglaise. Non, ce n'était plus cette guerre pareille à des tournois, où tout se passait entre gentilshommes qui, après s'être personnellement bien battus, se rendaient prisonniers et faisaient payer leur rançon à leurs vassaux. C'était la lutte entre des nationalités ennemies. L'art militaire allait adopter une tactique nouvelle et entrevoir ces conceptions qui n'ont plus de rapports avec la tactique féodale.

C'est de cette époque mémorable que date l'organisation de l'artillerie à feu en France. Le 26 avril 1436, Pierre l'Ermite, ou Tristan l'Ermite (car ces deux personnages paraissent n'en faire qu'un), prête serment entre les mains du connétable de Richemont en qualité de maître de l'artillerie. Jean Bureau de Monglas exerce ces fonctions en 1439 au siège de Meaux.

« Gaspard Bureau, le plus célèbre des maîtres de l'artillerie du « Louvre, fut contemporain des réformes que Charles VII tenta d'introduire dans le service militaire, afin de le tirer du chaos féodal. « C'était un homme très-versé dans son art et très-consideré. Il n'a « point dû rester étranger aux mesures arrêtées par le roi, et notamment à l'ordonnance du 28 avril 1448, qui essaya de constituer l'infanterie en créant la milice des francs-archers... »

On peut considérer Gaspard Bureau comme ayant tenté le premier d'instituer un personnel régulier, « destiné à exécuter les divers travaux et manœuvres de l'artillerie, et en plaçant cette institution à l'année 1469, à l'instant où Louis XI procéda à la réorganisation des francs-archers. On sait que cette institution des francs-archers fut basée sur le partage du royaume en quatre parties, et que chacun de ces quartiers eut un corps, une légion de quatre mille francs-archers, commandé par un capitaine général. » Il est probable « qu'à chacun de ces corps fut attachée une bande d'hommes de métiers, spécialement chargée du service de l'artillerie; et voici les faits sur lesquels cette opinion peut s'asseoir :

« Le 20 avril 1474, Louis XI, qui avait commencé l'organisation

« de l'infanterie, telle qu'il l'entendait, par celle des milices parisiennes, auxquelles il donna le drapeau rouge, qui a toujours caractérisé les bandes de Picardie, « passa une revue de ces miliciens tous vestus de hoquetons rouges à croix blanches, et fut tiré aux champs grande quantité d'artillerie de la dicte ville de Paris, qu'il fesoit moult beau voir ». Il y avait donc là des canonniers organisés¹. »

Cependant la plaie des mercénaires rongea de nouveau la France, lorsque la guerre contre les Anglais fut terminée par la paix d'Arras. « Tout le tournoyement du royaume de France estoit plein de places et de forteresses, dont les gardes vivoient de rapine et de proye; et par le milieu du royaume et des païs voisins s'assemblerent toutes manieres de gens de compagnies (que l'on nommoit *escorcheurs*), et chevauchoyent et aloyent de païs en païs, et de marche en marche, querans victuailles et aventures pour vivre et pour gagner, sans regarder n'épargner les païs du Roy de France, du duc de Bourgogne, ni d'autres princes du royaume. Mais leur estoit la proye et le butin tout un, et tout d'une querelle; et furent les cappitaines principaux, le bastard de Bourbon, Brussac, Geofroy de Sain-Belin, Lestrac, le bastard d'Armignac, Rodrigues de Villandras, Pierre Regnaut, Regnaut Guillaume, et Antoine de Chabannes, comte de Dammartin. Et combien que Poton de Saintrailles et la Hire fussent deux des principaux et les plus renommés cappitaines du parti des François, toutes fois ils furent de ce pillage et de celle escorcherie; mais ils combatoyent les ennemis du royaume, et tenoyent les frontieres aux Anglois, à l'honneur et recommandation d'eux et de leurs renommées. Et à la vérité les dicts escorcheurs firent moult de maux et griefs au pauvre peuple de France et aux marchans, et pareillement en Bourgogne et à l'environ²... »

Les états du royaume durent être réunis à Orléans en 1439 pour parer au mal, « et la création des compagnies dites *compagnies des ordonnances du roy*, c'est-à-dire le passage du service féodal et conditionnel au service soldé et régulier, point de départ du nouveau système de levée et de la permanence de l'armée, y fut décidée et réglée par édit ou pragmatique sanction du 2 octobre sur *l'establissement d'une force militaire permanente à cheval et la répression des vexations des gens de guerre*.

¹ *Histoire de l'artillerie française*, par le général Susane. Paris, 1874. Hetzel édit.

² *Mémoires d'Olivier de la Marche*, liv. I, chap. IV, 1438.

« Voici les dispositions essentielles de cet édit :

« Désormais, les cappitaines des gens d'armes et de traict (archers à cheval) seront esleus par le Roy, et à chascun cappitaine seront baillez certain nombre de gens qui par luy seront eslus de fait et d'office... Deffense à tout aultre de lever, conduire, mener compaignie de gens d'armes ou de traict, sinon que ce soit du congé et licence du Roy... Deffense à tout cappitaine de recevoir aucun homme d'armes ou de traict en outre le nombre qui leur sera ordonné... »

« Un impôt spécial, dit *ordinaire des guerres*, fut accordé par les états réunis à Orléans pour l'entretien des futures compagnies¹. »

Il va sans dire que, malgré les efforts du connétable de Richemont, l'organisation de ces compagnies fut combattue par les féodaux, qui voyaient ainsi passer la véritable force militaire sous la main du roi. Cependant l'énergie du connétable finit par avoir raison de ces résistances, et Mathieu de Coucy, dans l'*Histoire de Charles VII*, dit : « Qu'il fut ordonné, tant par le Roy comme par ceux de son Conseil, qu'il y auroit quinze capitaines, lesquels auroient chascun sous eux cent lances, et que chascune lance seroit comptée à gages pour six personnes, dont les trois seroient archers, le quatrième coustillier, avec l'homme d'armes et son page... »

L'organisation de l'artillerie souffrit moins de difficultés, car ce corps se recrutait dans la bourgeoisie et dans le peuple, et l'on voit que, sous le roi Louis XI, cette organisation marchait régulièrement, tandis que les compagnies des ordonnances du roi durent être licenciées et reformées plusieurs fois.

Les milices des villes reçurent une organisation plus complète que celle adoptée jusqu'alors, et d'ailleurs on vient de voir que le personnel des compagnies des ordonnances du roi comportait un certain nombre de piétons.

Avec cette nouvelle organisation, il fallait nécessairement adopter une nouvelle tactique.

Faire manœuvrer la cavalerie des féodaux était impossible : chaque chevalier banneret agissant à peu près comme bon lui semblait. Quant à l'infanterie française, elle ne présentait, comme on l'a vu, que des masses immobiles dont les féodaux dédaignaient de faire usage. Au système des batailles rangées, c'est-à-dire consistant à mettre en face l'une de l'autre deux armées, et à les pousser devant

¹ *Histoire de la cavalerie française*, par le général Susane. Paris, Hetzel, 1874.

elles, afin de rompre l'adversaire, on commence à appliquer les premiers éléments des manœuvres sur le terrain, puisqu'on pouvait désormais disposer de troupes faites au métier des armes, habituées à agir ensemble, obéissant à des chefs qu'elles connaissaient, qui pouvaient les instruire, et qui eux-mêmes obéissaient à un général. Puis l'artillerie entre décidément en scène, et, bien que le matériel roulant fût encore très-imparfait et que cette artillerie fût peu mobile, cependant le capitaine qui savait la bien poster et s'en servir à propos, pouvait acquérir une grande supériorité sur son adversaire. Le choix des positions, au moment du combat, importait plus que jamais pour donner aux nouveaux engins à longue portée tout leur effet.

On parut hésiter dans le choix des dispositions qu'il convenait de donner à l'artillerie en bataille ; cependant, nous voyons qu'on l'établissait le plus souvent au centre. Cette artillerie étant peu mobile, on tenait fort à la protéger, et l'on ne trouvait pas de meilleur moyen, pour ce faire, que de mettre les bouches à feu en batterie au point le moins attaquable. Mais les grands capitaines de tous les temps ne se sont point astreints à suivre des règles invariables et ont toujours adopté les dispositions commandées par les circonstances et les lieux.

Les effets de la grosse artillerie et des armes à feu de main n'étaient pas tellement redoutables cependant, qu'on renonçât à l'ordre profond. On pensait encore qu'une troupe, soit pour l'attaque, soit pour la défense, n'avait de puissance d'action ou de résistance qu'autant qu'elle présentait une masse assez compacte pour ne pas être rompue facilement ; car il fallait toujours en venir aux mains pour obtenir un résultat.

On divisa donc les armées en petits corps compactes, soit infanterie, soit cavalerie, suffisamment espacés les uns des autres pour leur laisser la liberté des mouvements, et assez rapprochés pour se prêter mutuellement appui. Mais l'armement de l'infanterie était alors trop peu méthodique pour qu'il fût possible de donner à cette arme une tactique uniforme. Les archers jouissaient encore, vers 1460, d'une grande faveur, et cette arme ne pouvait agir qu'en tirailleurs, c'est-à-dire en se déployant en bataille. Les soldats armés de traits à poudre n'étaient que des fuséens que l'on mettait entre les batailles de piquiers, porteurs de guisarmes, de vouges et des gens d'armes. Il y avait donc, à proprement parler, une infanterie légère qui se déployait en tirailleurs, et une grosse infanterie qui agissait par petites masses compactes, en ordre carré ou

triangulaire, avec des archers qui agissaient sur le premier rang et se dérobaient au besoin. Il semble que les Anglais aient les premiers compris l'avantage de cet ordre, puisque les chevaliers ne dédaignaient pas de mettre pied à terre pour se mêler à leurs petites batailles, dès le commencement du xv^e siècle. En 1465, cette habitude s'était conservée parmi eux, aussi bien que dans les armées qui avaient adopté leur tactique, car Commines, dans ses *Mémoires*, s'exprime ainsi à ce sujet : « De prime face fut advisé
 « que tout se mettroit à pied, sans nul excepter; et depuis muerent
 « propos, car presque tous ces hommes d'armes monterent à cheval.
 « Plusieurs bons chevaliers et escuyers furent ordonnés à demourer
 « à pied, dont monseigneur des Cordes et son frère estoient du nombre. Messire Philippe de Lalain s'estoit mis à pied; car entre les
 « Bourguignons lors estoient les plus honorés ceux qui descendoient
 « avec les archers; et tousjours s'y en mettoit grande quantité de
 « gens de bien, afin que le peuple en fust plus assuré et combatist
 « mieux, et tenoient cela des Anglois, avec lesquels le duc Philippe
 « avoit fait la guerre en France, durant sa jeunesse, qui avoit duré
 « (la guerre) trente deux ans sans treve...¹ »

Il est évident que cette tactique, ou plutôt cette coutume ne pouvait avoir d'avantage qu'autant qu'elle était employée contre une infanterie peu solide, ou contre une cavalerie dépourvue d'une bonne infanterie, telle qu'était la chevalerie française au commencement du xv^e siècle; autrement elle privait celui qui l'employait de sa meilleure cavalerie pour composer une infanterie. Mais alors, en 1465, la Bourgogne n'avait pas encore d'armée permanente soldée, ainsi que nous l'apprend le même auteur un peu plus loin : « Ceux
 « du Roy passerent cette haye par deux bouts, tous hommes d'armes;
 « et comme ils furent si près que de jeter les lances en arrest, les
 « hommes d'armes bourguignons rompirent leurs propres archiers,
 « et passerent pardessus, sans leur donner loisir de tirer un coup
 « de flesche, qui estoit la fleur et espérance de leur armée; car je
 « ne croy pas que douze cens hommes d'armes environ qui y estoient,
 « y en eust cinquante qui eussent sçu coucher une lance en arrest.
 « Il n'y en avoit pas quatre cens armés de cuiraces, et si n'avoit pas
 « un seul serviteur armé; et tout cecy, à cause de la longue paix, et
 « qu'en ceste maison de Bourgogne ne tenoient nulles gens de soualde,
 « pour soulager le peuple des tailles; et oncques puis ce jour là, ce
 « quartier de Bourgogne n'eust repos jusques à ceste heure, qui

¹ *Mém. de P. de Commines*, liv. I, chap. III : Bataille de Monthéry.

« est pis que jamais. Ainsi rompirent eux-mêmes la fleur de leur armée et espérance...¹ »

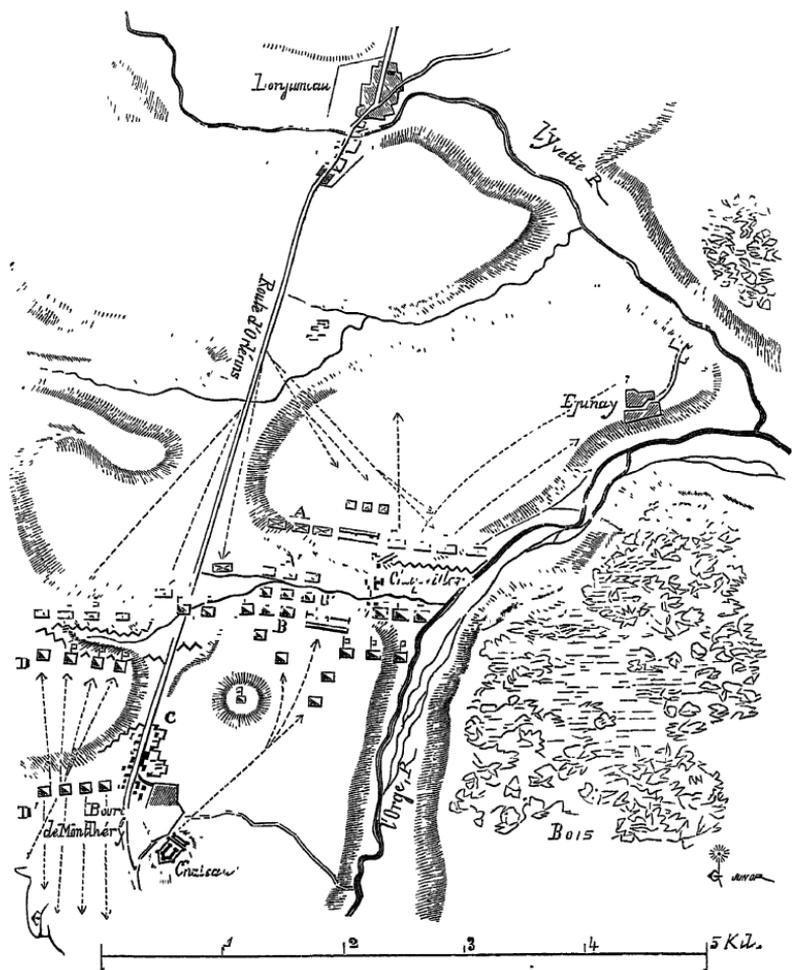
Le décousu et l'imprévu de la bataille de Montlhéry indiquent déjà cependant une nouvelle manière de combattre. Le comte de Charolais voulant joindre l'armée du roi Louis XI avant qu'elle pût rentrer à Paris, venant d'Orléans, avait pris position à Longjumeau, son avant-garde au bourg de Montlhéry. Le roi, prévenu de la présence du comte sur la rive gauche de la Seine, avait mandé à la hâte à Charles de Melun, son lieutenant général dans l'Île-de-France, de faire partir de Paris deux cents lances sous le maréchal Rouault, afin de prendre les Bourguignons à revers. Le comte de Charolais s'était retranché dans Longjumeau avec ses chariots, et le matin du 16 juillet 1465 le roi occupait le château de Montlhéry à la tête de l'armée, qui voulait en toute hâte gagner Paris. Ce que voyant, le comte de Saint-Pol qui commandait l'avant-garde des Bourguignons, fit un mouvement en arrière, laissant entre lui et l'armée du roi un ruisseau et des haies, mais ne voulut pas aller plus loin. Charles de Bourgogne partit donc de Longjumeau et se joignit à l'avant-garde. On connaît l'assiette du champ de bataille (fig. 7). Le village de Longjumeau est à cheval sur la petite rivière de l'Yvette, dans un vallon peu prononcé. Du côté du midi s'étend, jusqu'au bourg de Montlhéry, un plateau coupé par deux petits ruisseaux coulant dans des fonds marécageux, et l'un se jetant dans l'Yvette, l'autre dans l'Orge. La chaussée d'Orléans passe par Longjumeau et le long du bourg de Montlhéry sur le plateau. Au nord de Montlhéry, à un kilomètre environ, est une petite éminence.

Charles de Melun ne put réunir les deux cents lances demandées par le roi, qui, du haut du donjon du château de Montlhéry, ne voyant rien venir du côté de Paris, eût voulu éviter la bataille. Le comte de Charolais, se contentant de barrer le chemin de la capitale à son adversaire, ne paraissait pas soucieux de l'engager. Mais les chefs des deux avant-gardes en décidèrent autrement, et ne se trouvant séparés que par un ruisseau (voyez en A et B), en vinrent aux mains (voyez en A' et B').

Les Bourguignons étaient déjà massés, tandis que les Français arrivaient à la file pour soutenir leur premier corps. Pendant que les chefs bourguignons disputaient s'il fallait mieux combattre à pied ou à cheval, l'armée royale avait eu le temps de se mettre en bataille, et l'action s'engagea, non plus comme jadis, sur un front

¹ Commines, *ibid.*

Figure 7.



étroit, mais sur une longue ligne ; si longue, que pendant que l'aile droite commandée par le comte de Charolais enfonçait l'aile gauche française, l'aile droite de l'armée royale battait à fond l'aile gauche des Bourguignons. Les centres étaient restés dans leurs positions respectives. Le comte de Charolais, qui commandait l'aile droite victorieuse des Bourguignons, poussa si loin sa pointe, qu'il eut grand'peine à rejoindre les siens et faillit être tué. « Jamais, dit Commines, plus
« grande fuite ne fust des deux costés ; mais par espécial demou-
« rent les deux princes aux champs. Du côté du Roy fust un homme
« d'État qui s'enfuit jusques à Lusignan, sans repaistre ; et du costé
« du comte un autre homme de bien jusques au Quesnoy-le-Comte.
« Ces deux n'avoient garde de se mordre l'un l'autre ¹. »

Pendant ces deux fuites des ailes gauches des deux armées, les centres se canonnaient. L'artillerie, de part et d'autre, avait donc été placée au centre. Le comte de Charolais avait suivi la route d'Orléans et pouvait se déployer plus facilement que les Français, resserrés entre des ravins et des bois, et arrivant à la file. Aussi son aile droite, qu'il commandait en personne, ayant poussé ses archers devant elle, l'aile gauche des Français (voyez en D) recula jusqu'aux premières maisons du bourg (voyez en D'). Là, dit Commines, témoin oculaire : « Ceux (les archers à cheval) de la part du
« Roy les conduisoit Poncet de Riviere, et estoient tous huissiers
« d'ordonnance, orfaverisés et bien en point. Ceux du costé des
« Bourguignons estoient sans ordre et sans commandement, comme
« volontaires. » — Ils étaient venus d'une haleine à travers champ, de Longjumeau. — « Si commencerent les escarmouches..... Le
« nombre des Bourguignons estoit plus grand. Et gaignerent une
« maison, et prindrent deux ou trois huis, et s'en servirent de pavois.
« Si commencerent à entrer en la rue et mirent le feu en une maison
« (voy. en C). Le vent leur servoit, qui pousoit le feu contre ceux
« du Roy, lesquels commencerent à désesparer et à monter à cheval
« et à fuir ; et sur ce bruit et cry, commença à marcher et à fuir
« (poursuivre) le comte de Charolois, laissant, comme j'ay dit, tout
« ordre paravant divisé....

« Tous les archiers du dit comte marchoient à pied devant lui avec
« mauvais ordre ; combien que mon advis est, que la souveraine
« chose du monde pour les batailles, sont les archiers, mais qu'ils
« soient à milliers, car en petit nombre ne valent rien, et que ce

¹ Livre I, chap. IV.

« soient gens mal montés, à ce qu'ils n'ayent point de regret de perdre leurs chevaux, ou du tout n'en ayent point.... »

Quand l'attaque du comte eut ainsi refoulé l'aile gauche française, les hommes d'armes du roi, ralliés, se divisèrent en deux troupes, et, débordant la ligne des archers, voulurent attaquer la cavalerie du comte. Celle-ci, au lieu de l'attendre, passa tout à travers ses propres archers et prit ainsi la cavalerie française en flanc pendant qu'elle opérait son mouvement, la coupa et la mit dans le plus grand désordre, si bien qu'elle tourna le dos, et fut si vivement poussée, qu'elle ne put se rallier.

L'aile gauche bourguignonne était plus faible que l'aile droite des Français, qui, de ce côté, arrivaient toujours. Elle fut enfoncée, séparée du centre et rejetée dans les bois et le long de l'Orge. Les Français, pour obtenir ce résultat, paraissent avoir appuyé leur attaque sur le petit village de Chapelle-Villiers.

Cette étrange bataille, où les deux partis furent vainqueurs ou vaincus, présente cependant un grand intérêt. Ce ne sont plus des masses qui se heurtent de front. Le champ de bataille était bon, bien choisi, et permettait à chacune des armées d'obtenir un résultat décisif, car chacune des ailes victorieuses eût pu se rabattre sur le centre. Or, l'aile droite des Bourguignons, ayant la première enfoncé l'aile gauche française, eût pu obtenir un succès éclatant en laissant ses archers maintenir l'ennemi défait sur ce point, et en se jetant de flanc sur le centre et l'artillerie. Charles aimait mieux poursuivre sa victoire partielle pendant que sa gauche était écrasée.

Mais si le succès de la bataille fut ainsi partagé, ses conséquences furent à l'avantage de Louis XI. Les Bourguignons étaient désormais hors d'état de lui barrer le chemin de Paris, et ils passèrent une nuit fort anxieuse dans Longjumeau : croyant être tournés par la droite française. Il n'en était rien cependant, Louis XI ne voulait pas risquer une seconde bataille, et les Bourguignons purent s'en retourner par où ils étaient venus, tout en s'attribuant une victoire sans autre résultat que la perte de deux ou trois mille hommes.

Il n'en est pas moins évident que la tactique se transformait. Les ailes des armées devenaient mobiles, et pouvaient agir pendant que le centre, renforcé par l'artillerie, gardait ses positions.

Mais l'infanterie, qui jusqu'alors n'avait été employée qu'en tirailleurs (archers, arbalétriers), ou qui n'avait su opposer aux attaques de la cavalerie en rase campagne que des masses compactes, sans initiative, comme à la bataille de Rosbecque, en 1382, entrait en

ligne, commençait à se former en bataillons (batailles) aussi bons pour l'attaque que pour la défense.

Les Suisses, pendant la seconde moitié du xv^e siècle, paraissent les premiers adopter cette tactique avec méthode. Ces montagnards, habitués aux longues courses dans des pays difficiles, robustes, toujours prêts à défendre leur indépendance, comptaient désormais dans les armées, comme autrefois les arbalétriers génois, les frondeurs baléares. Armés de piques de dix-huit pieds de longueur, de grands couteaux, de fauchards et de vouges, d'épées à deux mains, ils avaient appris à marcher en bon ordre, à se déployer, et à se jeter sur le flanc de la cavalerie. Charles le Téméraire en fit la dure épreuve pour la première fois à la bataille de Granson.

Le duc de Bourgogne s'était porté à l'est de Granson, après avoir pris cette ville, le long des rives du lac de Neuchâtel jusqu'à la petite rivière de l'Arnon, pour attendre les Suisses, qui prétendaient secourir la ville, ne pensant pas qu'elle se fût rendue si tôt. Là, Charles établit son camp dans une bonne position. Sa droite s'appuyait au lac, son centre était protégé par une artillerie formidable, et sa gauche s'étendait vers un terrain marécageux près d'un coude que forme la rivière, laquelle enveloppe une petite plaine quelque peu relevée.

Le premier corps des Suisses se présenta longeant le lac, venant de Neuchâtel. Il ne se composait guère que d'infanterie. Le duc, sachant que ces vilains s'approchaient, voulut les prévenir sans leur laisser l'honneur de l'attaque. Il sortit donc de son camp avec ses hommes d'armes; mais sur la rive gauche de l'Arnon, le terrain s'élève de plus en plus vers le Jura et ne laisse le long du lac qu'un passage assez étroit où il est impossible de se déployer. Au delà du bois de Sèyte, près du château de Vaumarcus, à 9 kilomètres du camp, les Bourguignons se heurtèrent contre l'avant-garde des Suisses composée des bataillons de Schwitz, Berne, Soleure et Fribourg, conduits par Nicolas Scharnackhal, avoyer de Berne.

Le duc ordonna à l'avant-garde qu'il commandait de charger ces vilains sans attendre le gros de l'armée et sans prendre le temps de choisir un terrain favorable. Les gens d'armes bourguignons essayèrent vainement d'entamer les batailles des Suisses hérissées de leurs piques, et qui prenaient hardiment l'offensive dès que des symptômes de confusion se manifestaient dans la cavalerie ennemie. Charles voulut alors choisir un meilleur terrain et ordonna un mouvement en arrière; mais il n'avait plus affaire à cette infanterie

timide et peu mobile des terres féodales. Les montagnards ne lui laissèrent pas le loisir de rallier son monde. La cavalerie du duc recula ainsi jusqu'au gros de l'armée, qui, loin de protéger la retraite et de se déployer sur un terrain plus favorable en arrière du défilé, se mit au retour vers le camp en mauvais ordre.

Pendant que les batailles des Suisses s'avançaient toujours hardiment le long du lac, les gens d'Uri, d'Unterwalden, de Lucerne, avaient suivi le cours de la Reuss, dans le val Travers, et prenant les chemins de montagne en face de Couvet, débouchaient au-dessus de Champagne, sur la gauche du camp des Bourguignons. En voyant venir ces nouveaux ennemis qui semblaient descendre comme un torrent sur les flancs des montagnes, l'armée bourguignonne fut prise de terreur panique, et, sans chercher à se défendre, abandonna sa position, ses retranchements, le camp et l'artillerie.

Cette défaite, dans laquelle les Bourguignons perdirent seulement quelques hommes, était toute nouvelle dans les fastes de la guerre. La victoire était uniquement due à l'infanterie bien conduite, solide, et exécutant un mouvement tournant.

Peu après, le 22 juin 1476, les Suisses gagnèrent encore sur les Bourguignons la bataille de Morat, et cette fois la bataille fut des plus sanglantes.

Charles, voulant prendre une éclatante revanche et en finir avec les Suisses, alla mettre le siège devant la petite place de Morat, sur le lac de même nom, entre Payerne et Berne. Le duc considérait avec raison la prise de cette place comme nécessaire pour réduire Berne. Il se présenta devant Morat avec une armée composée des débris des troupes battues à Granson, de douze mille Flamands, de trois mille Anglais et de quatre mille Italiens. Ses forces étaient ainsi de vingt mille hommes environ, avec une artillerie formidable, reformée hâtivement.

Les Bernois avaient jeté seize cents hommes dans la place de Morat. L'armée des alliés réunis contre le duc était, dit Commines, « de trente et un mille hommes de pied, bien choisis et bien armés ; « c'est à sçavoir onze mille piques, dix mille hallebardes, dix mille « coulevrines (porteurs de traits à poudre) et de quatre mille hommes de cheval ¹. »

Les alliés, réunis sur la Sarine, se dirigèrent sur Morat le 21 juin en trois corps.

Averti de la marche de l'ennemi, le duc Charles était sorti de ses

¹ *Mém. de P. de Commines*, liv. V, chap. III.

lignes de circonvallation et s'était rangé en bataille, tournant le dos à la ville. Les confédérés cependant occupaient les collines qui au sud dominant Morat, et n'attaquaient pas. Le duc, cette fois, en voyant la position avantageuse de l'ennemi, fit rentrer ses troupes dans leurs retranchements.

Ce furent les Suisses qui attaquèrent. Le second corps se rua sur les retranchements sans pouvoir les entamer. Mais le premier corps, composé de Bernois sous le commandement de Hallwyl, ayant fait un détour, attaqua le camp du côté de la ville, pendant que la garnison faisait une sortie et fermait la retraite.

L'armée bourguignonne perdit huit mille hommes, disent les contemporains, toute son artillerie, que les Suisses tournèrent contre elle dès qu'ils eurent franchi les retranchements. Les quatre mille cavaliers poursuivirent le reste des Bourguignons. Quant au duc, après s'être vaillamment battu au milieu des siens tant que la lutte put être soutenue, il abandonna le champ de bataille et ne s'arrêta qu'à Morges, sur les bords du lac Léman.

On comprend en quelle estime fut prise cette infanterie suisse après ces deux mémorables batailles. Eux seuls avaient eu enfin raison de ces armées des ducs de Bourgogne qui paraissaient invincibles, auxquelles les désastres étaient inconnus, et qui avaient tenu en échec les plus grandes puissances de l'Europe occidentale. Aussi tous les souverains voulurent-ils avoir des Suisses à leur solde, et cette infanterie eut certainement une influence considérable sur la tactique adoptée par les armées occidentales vers la fin du xv^e siècle et le commencement du xvi^e.

On vit encore leur infanterie, à Marignan, soutenir pendant deux journées une bataille terrible, et joindre la tactique à une bravoure sans égale. Mais, à Marignan, l'artillerie française eut une grande part à la victoire. Désormais sa place, dans les batailles, prenait une importance qui devait croître chaque jour en modifiant, en étendant démesurément le jeu de la guerre.

A Marignan, l'infanterie suisse, qui ne pouvait entamer le centre de l'armée française soutenu par une puissante artillerie, essaya de déborder les ailes et de les prendre en flanc. Mais de vigoureuses charges de cavalerie firent échouer ce mouvement, et ce fut alors que le centre de l'armée du roi fit une trouée au milieu des troupes suisses. Celles-ci toutefois purent se retirer en bon ordre sur Milan, après avoir perdu près de la moitié de leur effectif.

Les coulevriniers, comme on les appelait alors, c'est-à-dire les soldats qui portaient les traits à poudre, les fuséens, les arquebu-

siers, n'étaient pas encore mêlés aux piquiers, hallebardiers, qui composaient la véritable infanterie ; ils formaient un corps à part dépendant de l'artillerie. Celle-ci, assez peu mobile encore, ne manœuvrait guère pendant une bataille ; elle renforçait le centre ou une position qu'il était du plus grand intérêt de défendre et de garder. De fait, ces coulevriniers, qui non-seulement portaient des traits à poudre, mais qui manœuvraient de très-petites pièces ou des jeux d'orgues, c'est-à-dire des chariots sur lesquels étaient rangés des tubes de fer ou de bronze, de telle sorte qu'ils pussent partir en même temps au moyen d'une longue amorce, remplissaient le rôle de l'artillerie légère et pouvaient se porter sur les divers points d'une ligne de bataille. Mais ces porteurs de traits à poudre, qui composèrent plus tard les arquebusiers, avaient eux-mêmes besoin d'être protégés, car les engins qu'ils portaient étaient fort encombrants, lourds ; il fallait un temps passablement long pour les charger. On eut donc l'idée de joindre aux bataillons de piquiers un certain nombre de ces premiers arquebusiers, qui, au moment du combat, passaient sur le front, déchargeaient leurs armes, et rentraient derrière les rangs pour recharger leurs arquebuses, pendant que les piquiers résistaient aux charges de cavalerie.

Nous avons dit que l'intervention de l'artillerie dans les batailles n'avait pas sensiblement fait modifier l'ordre profond. Il fallait en effet beaucoup de temps pour le faire abandonner ; on croyait toujours, comme conséquence du combat rapproché à l'arme blanche, qu'il fallait opposer à l'ennemi une masse résistante, épaisse, pour soutenir un effort. De plus, la constitution même des armées du moyen âge imposait un ordre de combat par *batailles*, c'est-à-dire par corps séparés. En effet, la cavalerie féodale était formée de compagnies d'hommes d'armes plus ou moins nombreuses, chacune sous la conduite d'un capitaine, chevalier banneret, qui commandait à son monde et agissait d'après son initiative, une fois l'ordre général donné ; ordre qui d'ailleurs était souvent méconnu. Ces batailles d'hommes d'armes ne constituaient pas un ensemble, mais de petits corps qui marchaient, vivaient, et se mettaient en bataille suivant leur convenance ou à peu près. Cette organisation, ou plutôt ce défaut d'organisation fut une des causes principales de nos désastres pendant les *xiv^e* et *xv^e* siècles. Les premiers arrivés devant l'ennemi, croyant recueillir toute la gloire d'une journée, chargeaient souvent sans attendre le gros de l'armée. Ils se faisaient écharper, et ainsi voyait-on fondre successivement, devant un

ennemi tenace et bien posté, toutes les compagnies d'hommes d'armes les plus braves et les mieux montées.

L'infanterie, composée de gens des communes qui ne se connaissaient pas, était de même divisée par petites batailles commandées chacune par un capitaine et sous la direction générale d'un connétable qui avait grand'peine à maintenir la discipline dans ces bandes et à les faire agir d'ensemble. Les mercenaires seuls pouvaient être considérés comme une troupe maniable et marchant avec ensemble, mais cela ne se pouvait obtenir qu'après une campagne longue ; car, au total, ces mercenaires, ces soudoyers, étaient commandés par des capitaines qui louaient eux et leurs compagnies au plus offrant. Ces sortes de troupes faisaient de la guerre un métier qu'ils tâchaient de rendre aussi lucratif que possible ; ne portaient, bien entendu, aucun intérêt à la cause pour la défense de laquelle ils s'engageaient ; et, s'ils se battaient bien, pour faire priser plus haut leurs services, ils n'hésitaient pas à passer d'un parti dans l'autre, lorsque expirait le terme de leur engagement ou lorsqu'on ne pouvait les payer.

La tactique de ces sortes de gens était de faire, autant que possible, bande à part, de se tirer d'affaire du mieux qu'il était possible, tout en se battant bravement. D'ailleurs les féodaux français eussent jugé indigne d'eux de se battre mêlés à ces soudoyers ou aux gens des communes.

Il n'en était pas de même chez les Anglais, dont les armées formaient déjà un corps homogène, national, où nobles et vilains ne dédaignaient pas de concourir à une œuvre commune, côte à côte.

La constitution fractionnée des armées féodales françaises amenait nécessairement une tactique fractionnée, étroite, appliquée par chaque corps, mais sans vues d'ensemble. Et cet état de choses eut une influence telle qu'on en suit la trace jusqu'au commencement du xvii^e siècle. Chaque compagnie, si mince qu'elle fût, prétendait être une unité ; aussi le nom de *bataille*, d'où nous avons fait *bataillon*, était-il donné à chacune de ces unités, soit à cheval, soit à pied. Une bataille pouvait être composée de vingt hommes aussi bien que de deux cents ; elle agissait et se gouvernait suivant sa méthode, et exécutait plus ou moins bien ou plus ou moins fidèlement les ordres généraux partis du commandement supérieur, transmis par leurs chefs directs. L'organisation des compagnies des ordonnances du roi para jusqu'à un certain point à ce qu'il y avait de défectueux dans ce modeste composition des armées, mais ne pouvait donner immédiatement un résultat définitif. D'ailleurs cette organisation avait

été établie bien plus en vue de supprimer ces corps de mercenaires, dont on ne savait plus comment se débarrasser pendant la paix, que suivant une pensée militaire. Elle ne pouvait faire modifier la tactique des armées du jour au lendemain, et les compagnies des ordonnances, bien que plus disciplinées que n'étaient celles des bannerets ou des communes, n'en formaient pas moins des corps séparés sous la main de capitaines nommés ou agréés par le roi, payés par le trésor de l'État, mais qui suivaient encore l'ancienne tactique. Ce ne fut que plus tard que les compagnies de chevaux furent organisées en escadrons et les compagnies de piétons en régiments.

Ceci dit, on comprend combien il était difficile au commandement supérieur de faire agir avec ensemble, sur un champ de bataille, tous ces petits corps unis par des liens très-fragiles, mus chacun par des prétentions, des rivalités et des espérances diverses. L'initiative de chacun d'eux avait une importance très-considérable pendant l'action, et le gain d'une bataille tenant souvent à cette initiative, il en résultait que chaque capitaine était désireux de la prendre pour « son corps avancer », comme on disait au xv^e siècle. Mais aussi le commandement supérieur, lorsqu'il était exercé par un homme capable et d'expérience, ayant su conquérir la confiance entière de ses troupes par une série de succès et une bonne direction des opérations, par une conduite équitable et une sévérité frappant juste, par une attention journalière à se mettre en rapports directs avec son monde, avait-il une grande influence sur le moral d'une armée. C'est ce qui explique les succès prodigieux obtenus par certains généraux qui cependant n'opéraient qu'avec des armées peu nombreuses.

Il est évident que cette constitution même des troupes avait d'autant plus de valeur que ces troupes étaient peu nombreuses, et qu'un général pouvait, avec une vingtaine de mille hommes, obtenir des résultats qui lui eussent échappés s'il eût dû faire mouvoir quarante mille hommes. Et, en effet, pendant le cours du xv^e siècle, les succès des généraux sont obtenus avec de petites armées, et la victoire est rarement du côté des gros bataillons.

Après l'organisation définitive des compagnies des ordonnances du roi, la cavalerie féodale vit singulièrement diminuer l'importance de son rôle. Elle n'apportait le plus souvent à la guerre qu'un appoint insignifiant, quelquefois plus nuisible qu'utile. On l'employait dans les grandes occasions et habituellement trop tard pour que son intervention pût rétablir les affaires. D'ailleurs les féodaux étaient plus ou moins ruinés, et beaucoup de gens sans fortune en-

traient dans les compagnies des ordonnances en y apportant leurs qualités de bravoure chevaleresque, les sentiments d'honneur et de loyauté qui empêchaient ces corps de tomber dans la classe des aventuriers mercenaires si funestes au pays.

L'artillerie attelée et les armes à feu de main, les exemples fournis par l'intervention de l'infanterie suisse, à la fois si mobile et si solide, firent bien comprendre aux hommes de guerre qu'il fallait dresser le piéton, et qu'il ne suffisait plus de l'appeler par troupes séparées sur un champ de bataille, pour y combattre d'après leur inspiration du moment.

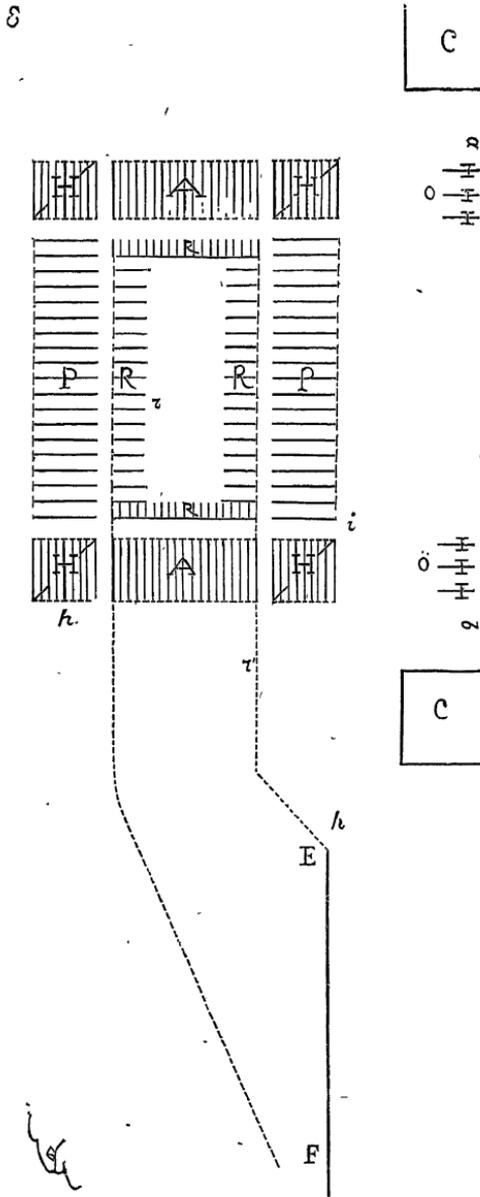
Les piétons, jusqu'au règne de Charles VII, étaient armés un peu à leur guise ; bien qu'il y eût des ordonnances touchant la matière, on n'y regardait pas de très-près. Qui portait une guisarme, qui un maillet, qui une vouge, qui un fléau. Mais alors on forma des piquiers, des guisarmiers, des hallebardiers ; il fallut donc indiquer les moyens de se servir de ces armes et de disposer les hommes pour qu'ils pussent les employer de la manière la plus avantageuse. Si l'on apprenait au piéton à se servir de l'arme qu'on lui confiait, il fallait, comme conséquence, lui apprendre à se ranger suivant un certain ordre, à éviter les pas inutiles, à se diriger à droite ou à gauche sans confusion, à présenter toujours un front à l'ennemi, à soutenir un corps voisin, etc. Cette école amenait à inaugurer une tactique, sinon toute nouvelle, au moins beaucoup plus précise et qu'il était possible de formuler en règles écrites ; ce qu'il eût été difficile d'obtenir jusque-là.

Voici un ordre de bataille des plus simples des dernières années du xv^e siècle et du commencement du xvi^e (fig. 8) :

En H, sont les arquebusiers, présentant leur front sur le petit côté du parallélogramme et sur cinq hommes de profondeur.	180 hommes.
En A, sont les archers, présentant leur front de même et sur files de cinq hommes.	490
En P, sont les piquiers, présentant leur front sur les grands côtés, sur files de neuf hommes.	342
En R, les hallebardiers guisarmiers, sur files de deux et de cinq. .	294
	Total 1006 hommes.

En C, est la cavalerie, et en O l'artillerie.

C'est là une *bataille* d'infanterie soutenue par de l'artillerie, et deux batailles de cavalerie. Il est admis dans ce cas que l'ennemi est en face du front *ab*. S'il attaque sur l'une des ailes, les archers se déploient de E en F, les arquebusiers *h* s'avancent en *h'* ; les piquiers



viennent remplir l'intervalle *ih'*, afin de permettre aux arquebusiers

qui se sont déployés de passer entre leurs files pour recharger leurs armes; et les hallebardiers *r* vont se placer en *r'*, derrière les piquiers, pour les soutenir.

L'aile craint-elle d'être tournée ou enveloppée, les archers reprennent leur première position, ainsi que toutes les autres armes, et l'ensemble présente ainsi une bataille compacte, hérissée, contre les attaques de la cavalerie.

Chaque bataille d'infanterie se composait donc de quatre éléments: 1° des piquiers, 2° des hallebardiers, 3° des archers, 4° des arquebusiers. Elle était surtout organisée en vue de résister aux charges de cavalerie, et, conformément à cette condition première, présentait toujours quatre ou trois faces flanquées aux angles par les porteurs d'armes à feu. Ces batailles d'infanterie n'en étaient pas encore venues, à la fin du xv^e siècle, comme celles des Suisses, à prendre l'initiative des mouvements, qui était principalement dévolue encore à la cavalerie. Elles formaient des points d'appuis solides considérés comme autant de redoutes, et ne se déployaient pour faire emploi de toutes leurs forces sur un front que quand le désordre était mis dans l'armée ennemie et qu'il n'y avait plus qu'à marcher en avant.

Cette formation des batailles d'infanterie en redoutes est constante. Voici encore un autre ordre de combat qui l'indique (fig. 9) :

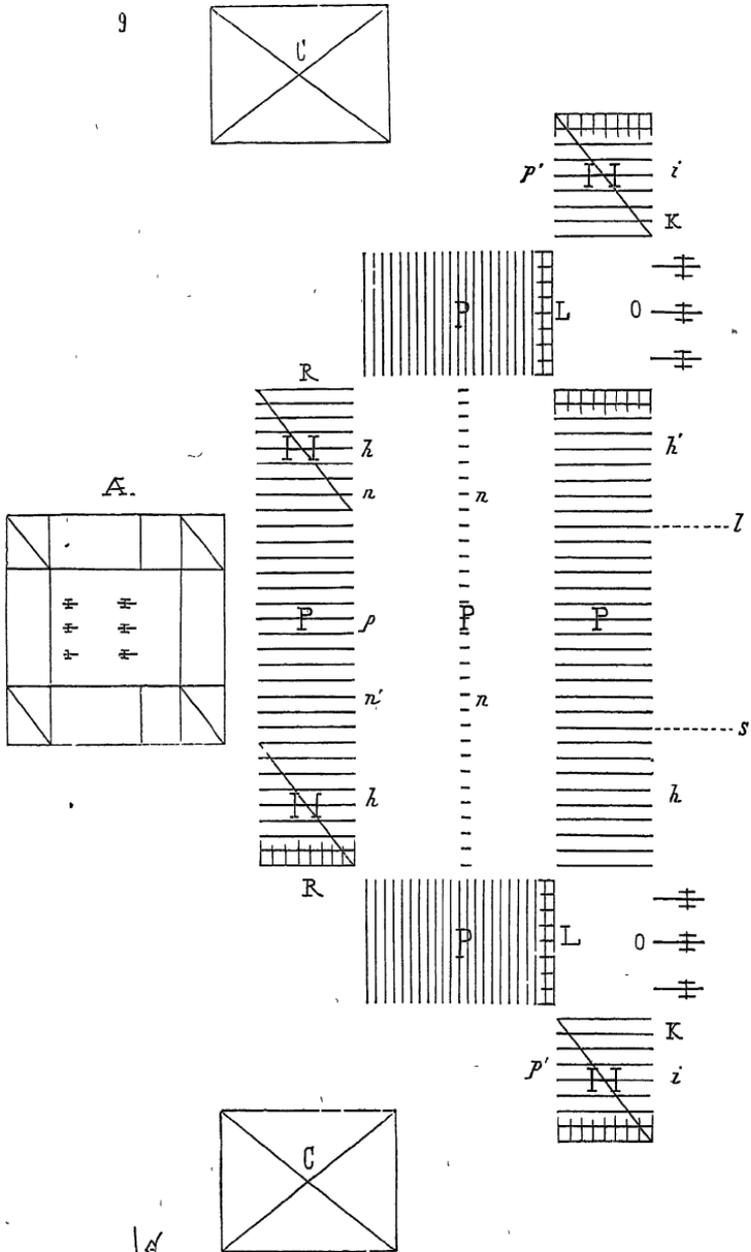
En P, sont les piquiers, au nombre de.....	1408 hommes.
En H, les arquebusiers, au nombre de.....	324
	<hr/>
Total.....	1432 hommes.

L'artillerie est en O, et la cavalerie en C.

Ici il n'y a ni archers ni hallebardiers. Les arquebusiers sont posés aux angles sur 9 de front et 9 de file. S'il s'agit d'attaquer sur le front, les arquebusiers *h* passant entre les files des piquiers du front de bataille, se déploient en *h'*, se retirant toujours derrière ces piquiers pour charger. Les piquiers *p* se divisent en deux bandes et se placent en *p'* pour soutenir les arquebusiers *z*. Les piquiers *n* font face en arrière et vont se placer en *n'*, afin de fermer le rectangle au milieu duquel sont placés les charrois.

Lorsque les batailles d'infanterie devaient faire un mouvement pendant le combat, elles conservaient exactement leur ordre quadrangulaire fermé, car c'était surtout en ces circonstances qu'elles pouvaient craindre d'être prises en flanc ou enveloppées. Alors elles plaçaient leur artillerie au centre. Ainsi (voy. en A) le front des pi-

9



quiers étant composé de 32 files, les 14 files du centre marchaient

en avant *ls* de l'épaisseur des files ; les arquebusiers *K* allaient couvrir les files *h'*. Laissant rentrer l'artillerie au centre du carré, les piquiers *L* se portaient derrière les files *h'* étant sur files de 9, comme les rangs de ces piquiers *h'*. L'arrière-front *RR* ne bougeait pas. L'épine des piquiers *m* allait joindre les files du front. Ainsi marchait le carré flanqué aux quatre angles par les arbalétriers. Le bon tacticien attachait donc une grande importance à la disposition des rangs et des files, à leurs nombres correspondants, pour éviter toute confusion dans ces manœuvres et mouvements. On voit en effet que les rangs des piquiers d'extrémité correspondent aux files des arquebusiers, et que pour obtenir ce changement d'ordre de bataille en ordre de mouvement en avant ou en arrière, les quatorze files du front ont seulement quelques pas à faire en avant ; que les arquebusiers d'ailes n'ont qu'à se placer des deux côtés de ces quatorze files, et que les piquiers des flancs, faisant par le flanc droit et par le flanc gauche, vont couvrir les arquebusiers d'ailes du front postérieur dès que l'artillerie est venue se placer au centre. C'est ce qu'indique le tracé *A* fait à moitié du tracé d'ordre de bataille.

Mais on ne manœuvrait pas toujours devant l'ennemi suivant cet ordre fermé. L'infanterie, en maintes circonstances, quand par exemple elle faisait partie d'un corps d'armée très-nombreux, se mettait en bataille ; marchant en échelons, si l'on manœuvrait en face de l'ennemi (fig. 10).

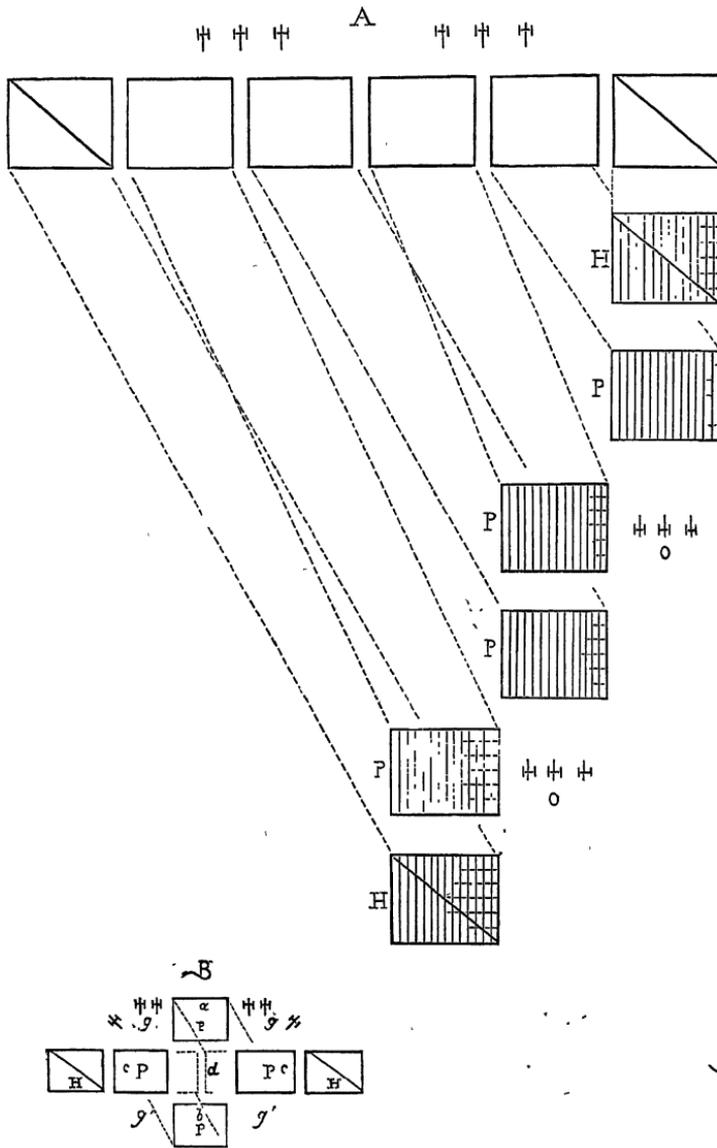
Cette bataille d'infanterie se compose de deux corps d'arquebusiers <i>H</i> , marchant sur quinze files de sept hommes chacune. . . .	240 hommes.
Et de quatre compagnies de piquiers de même nombre chacune, ensemble	<u>420</u>
Total	630 hommes.

Avec six pièces d'artillerie *O*.

Ces six compagnies se mettent en bataille ainsi que le présente notre figure en *A*. Si cette infanterie craint d'être tournée ou enveloppée (voy. en *B*), la compagnie de piquiers de la droite, du centre se porte en *a*, celle de gauche, du centre en *b*. Les compagnies suivantes *c* se rapprochent du centre en laissant l'espace vide *d*. Les arquebusiers suivent le mouvement de concentration. L'artillerie peut à volonté demeurer en *g* ou se placer en *g'*, en passant dans le vide central.

Pour les piquiers, les files de 7 hommes et même de 9 étaient généralement admises. La distance entre les rangs étant d'axe en axe

10

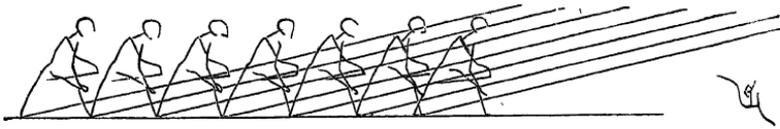


de 0^m,80, les six intervalles faisaient 4^m,80, et les piques ayant dix-

huit pieds de long, soit 5^m,95, la pique du dernier rang dépassait encore l'épaule du soldat du premier rang, ainsi que le montre la figure 11.

Pour baisser la pique contre la cavalerie, on appuyait fortement le bout inférieur du bois contre la fosse du pied droit; on empoignait la hampe de la main gauche, la jambe gauche pliée en avant et le coude appuyé sur la cuisse, la jambe droite tendue en arrière

11



et la main droite sur la garde de l'épée par-dessus la hampe pour tirer le fer au besoin si la lance était rompue ou déviée; le fer à la hauteur du col du cheval. Contre l'infanterie, on tenait la pique horizontalement des deux mains, un bras en arrière, l'autre en avant, suivant que l'ennemi se présentait vers la droite ou vers la gauche; ou bien encore pour pointer, le bras gauche plié contre la poitrine et le bras droit étendu par derrière.

Quand la cavalerie savait avoir affaire à une infanterie solide et bien exercée, elle ne se heurtait pas volontiers contre ces batailles hérissées, mais se contentait de passer devant les fronts en déchargeant les pistolets, lorsque cette arme fut inventée et devint très-commune. En 1500, le pistolet n'était pas encore entre les mains de la cavalerie; aussi les piquiers, une fois les troupes de pied organisées, étaient-ils la véritable force des armées, comme est aujourd'hui l'infanterie. Une bataille de bons piquiers avec quelques archers et arquebusiers défait toute attaque de cavalerie; l'artillerie seule pouvait percer ces bataillons. Mais aussi ce mode de combattre, plus propre à la défense qu'à l'attaque, laissait à la cavalerie seule les mouvements rapides sur les champs de bataille, et les chefs militaires comprirent que les anciens hommes d'armes, couverts de leurs lourdes plates, ne convenaient plus guère dans les combats.

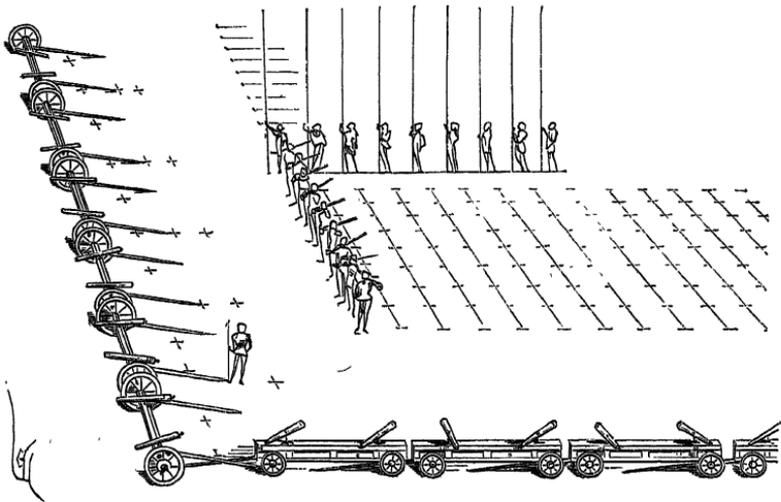
Pendant les guerres d'Italie de la fin du xv^e siècle, Charles VIII et Louis XII enrôlèrent dans des corps de cavalerie légère, des Albanais,

des Mores, qui étaient bien plus propres que ne pouvait l'être l'ancienne cavalerie à combattre ces citadelles mouvantes. Ces cavaliers légers se jetaient à l'improviste sur l'artillerie que l'infanterie n'était pas assez alerte pour défendre, ou faisaient des charges à fond sur les corps des piétons pendant qu'ils manœuvraient, et mettaient le désordre dans les rangs.

Sur le champ de bataille, deux corps de piquiers ne s'attaquaient guère. Le premier rang seul pouvait agir efficacement pour l'attaque contre l'infanterie, et ces files profondes étaient inutiles en présence d'autres files non moins profondes. Aussi l'attaque était-elle réservée plus spécialement aux hallebardiers, guisarmiers, aux porteurs de grands faucharts, qui, maintenus sur les derniers rangs (voyez la figure 8), passaient entre les files aux premiers, lorsqu'il fallait en venir aux mains avec l'infanterie.

L'infanterie suisse avait en outre adopté une arme terrible, quand elle était bien maniée c'était la grande épée à deux mains, dont la

12



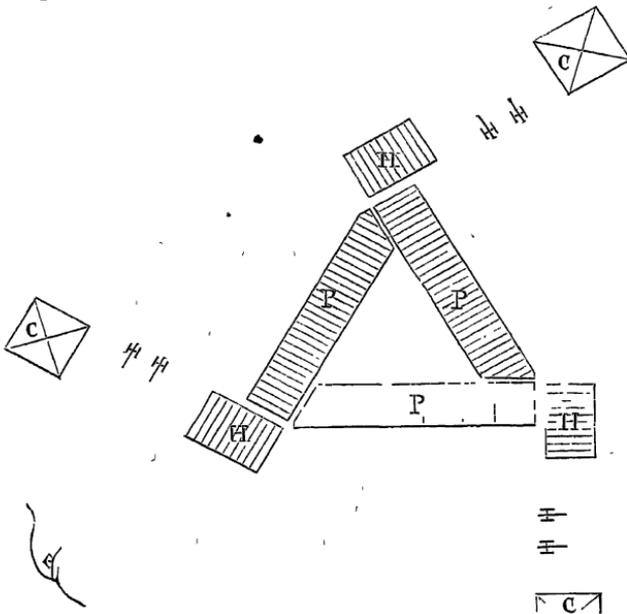
lame de cinq pieds de long, lourde et large, entre des mains exercées, mettait en pièces les bois des piques et faisait de larges trouées dans les rangs des piquiers. Mais il ne paraît pas qu'en France l'infanterie se soit servie habituellement de ces épées à deux mains. Il fallait, pour manier une pareille arme, toute la vigueur des montagnards de la Suisse. Ceux-ci même n'avaient dans leurs batailles de

piquiers qu'un nombre relativement restreint de ces porteurs d'épée à deux mains, qui, au besoin, passaient devant le premier rang — car, pour s'escrimer avec cette arme, il ne fallait pas avoir de voisins — et taillaient un chemin devant eux.

Indépendamment de l'arquebuse, fort primitive et lourde, à la fin du xv^e siècle, l'artillerie traînait les jeux d'orgues dont il a été question, sortes de mitrailleuses, et quantité de petites pièces montées sur pivot et portées sur des chariots. Ces engins paraissent avoir été employés pendant les guerres de la fin du xv^e siècle et du commencement du xvi^e. On les plaçait sur les ailes pour les soutenir, en composant avec ces chariots mêmes des barricades qui arrêtaient les charges de cavalerie. Les Italiens appelaient ces petites pièces montées sur pivot, *moschetti*, d'où nous avons fait plus tard le mot *mousquet*.

Voici (fig. 12) une aile de bataille ainsi défendue. La cavalerie était chargée de protéger ces défenses d'artillerie.

13



Nous ne devons pas omettre l'ordre de bataille triangulaire de l'infanterie, avec arquebusiers et artillerie aux angles, protégés par de la cavalerie (fig. 13). Les piquiers P formaient les côtés du triangle

et les arquebusiers H les extrémités. Cette disposition était adoptée lorsqu'un corps isolé ne savait pas de quel côté l'ennemi se présenterait. Disons aussi que dans bien des cas les archers étaient mêlés aux arquebusiers à nombre égal et alternés dans les files.

Si les arquebusiers devaient maintenir un tir continu, comme dans l'exemple fig. 13, où ils ne pouvaient passer entre les files des piquiers pour recharger leurs armes et quitter leur position, il fallait qu'ils fussent par files de douze hommes, avec un espace suffisant entre les files pour que ceux qui avaient déchargé leurs armes au premier rang pussent passer au dernier pour les recharger ; alors ceux du second rang avançaient d'un pas et prenaient la place des premiers.

A la fin du xv^e siècle, l'étude de l'antiquité était en honneur, et les hommes de guerre ne furent pas les derniers à rechercher dans les écrits des anciens ce qui avait trait à l'art militaire. Tous les grands capitaines lisaient alors César, Végèce, Frontin, Vitruve, et tentaient d'appliquer les méthodes pratiquées par les anciens, soit à la fortification, soit à la stratégie, à la tactique et à la discipline. Ils croyaient, non sans raison, qu'il est, dans l'art de la guerre, des règles invariables, indépendantes de l'armement ; mais ils allaient plus loin, et beaucoup, sans tenir compte des conditions nouvelles imposées par l'artillerie, prétendaient reconstituer la légion romaine et sa tactique. Ces tentatives ne furent pas toujours suivies de succès, comme on peut le croire ; mais on avait grand'peine à mettre sérieusement en ligne de compte l'artillerie, qui, en maintes circonstances, donnait tort à ceux qui pensaient que tout était bon à prendre dans les écrits des anciens. Toutefois on ne saurait mettre en doute que cette étude n'ait contribué à faire faire un grand pas à l'art militaire, surtout en ce qui touche l'organisation des troupes et la discipline. A l'instar des Romains, on vit aussi alors remettre en honneur la fortification passagère.

Pendant le cours du moyen âge et surtout depuis le xiii^e siècle, on n'avait guère usé de ce moyen, et les ouvrages défensifs en bataille, n'avaient consisté qu'en palissades, en barricades faites de chariots, et en pieux que les archers anglais notamment plantaient devant eux pour arrêter les charges de la cavalerie.

Mais vers la fin du xv^e siècle, dans les guerres d'Italie, certains capitaines voulurent reprendre la méthode romaine, et *remuer de la terre* pour améliorer une position, arrêter un ennemi, protéger ses flancs ou quelques points faibles. L'organisation militaire d'alors se prêtait peu à ces travaux, qu'on ne pouvait demander qu'à l'infan-

terie ou au corps des pionniers attachés à l'artillerie. Cette infanterie de la fin du xv^e siècle était encore loin d'avoir acquis les qualités de la légion romaine. Elle se battait bravement souvent ; mais, en France surtout, elle n'était pas disposée à quitter la pique ou l'arquebuse, pour prendre la pelle et la pioche.

Aussi le nombre des pionniers dans les armées fut-il singulièrement augmenté, d'autant qu'alors les sièges étaient très-fréquents. Ces pionniers étaient sous le même commandement que l'artillerie, et formèrent bientôt un corps important par le nombre et par la valeur militaire. On ne croyait pas, comme on l'a pensé depuis, par des raisons d'un ordre étranger aux intérêts généraux des armées, que ceux qui exécutent les travaux dont l'artillerie profite plus spécialement, dussent être placés sous un autre commandement que celui de cette arme. Ainsi, depuis Louis XI, l'artillerie comprenait le matériel et les canonniers, artificiers, etc., mais aussi des charpentiers, des forgerons, des fondeurs, des constructeurs de ponts, des terrassiers, des mineurs, et tous les corps d'états qu'emploie aujourd'hui l'arme du génie. En campagne, le commandant de l'artillerie croyait-il avoir besoin d'un épaulement, d'une tranchée, il n'avait pas à recourir au chef d'un autre corps pour faire faire ces travaux ; il les faisait exécuter sous ses yeux, comme et quand il voulait et sous sa responsabilité. Il y avait à cela certains avantages. On évitait les conflits, et l'artillerie ne pouvait s'en prendre qu'à elle-même si ses dispositions n'étaient pas bonnes. Mais l'étendue des connaissances qu'exigeait le commandement de cette arme était, même pour le temps, très-considérable, et les grands maîtres de l'artillerie des armées françaises depuis Louis XI furent des hommes d'une haute valeur.

L'artillerie de campagne n'ayant pas la mobilité qu'elle a acquise depuis, il fallait d'autant la protéger. Aussi, quand les circonstances exigeaient qu'elle fût placée sur les ailes, on avait pour habitude d'élever des épaulements pour la couvrir et la mettre hors des atteintes de la cavalerie ; parfois même, pour lui donner un commandement plus considérable, on faisait des cavaliers ou plates-formes sur lesquelles on mettait les pièces en batterie.

Ces batteries en ailes étaient disposées de manière à prendre en écharpe les corps d'attaque de l'ennemi s'avancant sur la ligne de bataille, car les pièces de canon n'avaient pas encore une assez longue portée pour qu'on songeât à se canonner à grande distance, ainsi qu'on l'a fait depuis ; et l'artillerie n'agissait que pour arrêter

l'attaque ou pour mettre le désordre dans la défense, quand on était à portée d'arquebuse.

Les dispositions tactiques dont nous avons présenté quelques aperçus sont prises surtout en vue de la défense d'une ligne de bataille ou d'un point. Quant à l'attaque, il faut admettre qu'à la fin du xv^e siècle, elle était beaucoup moins régulière. On soupçonnait à peine alors les grands mouvements stratégiques, et toute bataille était encore le plus souvent, comme à l'époque féodale, un choc direct. Les meilleurs capitaines essayèrent bien de faire un effort considérable sur le centre ou sur l'une des ailes pour couper l'ennemi ou le prendre en flanc, mais il était fort rare qu'on fit faire un long détour à un corps d'armée pour le jeter sur les derrières ou les flancs de l'ennemi, quand l'action de front était engagée. Cependant la nouvelle cavalerie légère enrôlée dans les troupes françaises à cette époque avait pour mission d'éclairer l'armée, de faire des reconnaissances, et d'opérer sur les flancs ou même en arrière de l'ennemi pendant la bataille. Aussi, pour rendre son intervention plus efficace, on commença à l'armer de petites armes à feu qui furent plus tard converties en ces grands pistolets que la cavalerie portait à l'arçon de devant. Cette cavalerie ainsi armée mettait parfois pied à terre, comme l'ont fait depuis les dragons, dont on trouve l'origine dans les guerres d'Italie de la fin du xv^e siècle. Ainsi, se présentant en corps peu nombreux sur le flanc de l'ennemi ou en arrière des lignes de bataille, ces cavaliers jetaient le trouble dans les lignes, et si la cavalerie adverse se mettait en mesure de les repousser, ils remontaient promptement à cheval et disparaissaient pour se présenter sur un autre point.

Montés sur des chevaux agiles, armés légèrement, les compagnies de gens d'armes couverts de leurs lourdes armures étaient hors d'état de les poursuivre longtemps, et ne pouvaient comme eux traverser des marais ou passer à travers des haies. Toutes les armées de l'Europe enrôlèrent donc à l'envi ces cavaliers légers; l'organisation de cette troupe porta un nouveau coup à l'ancienne cavalerie de fer vêtue, dont l'importance militaire décroissait ainsi chaque jour.

Le rôle de la cavalerie légère dans les batailles contribua longtemps à faire conserver aux dispositions tactiques de l'attaque un ordre en même temps défensif. C'est-à-dire que chaque bataille d'infanterie, même quand elle attaquait, conservait son ordre de *redoute*, de manière à pouvoir au besoin se défendre sur ses flancs comme sur son front et en arrière. Cette disposition diminuait beaucoup l'effort de l'attaque d'un front, puisqu'elle rendait inutile une

partie des combattants. Aussi ces attaques n'avaient point le caractère des combats modernes.

Un général voulait-il enfoncer le centre de l'ennemi : après avoir envoyé quelques volées d'artillerie sur ce front, il faisait avancer une grosse bataille d'infanterie, qui, si elle agissait avec vigueur, se plantait au beau milieu de la ligne ennemie, en se défendant comme une redoute mobile sur toutes ses faces. Alors intervenait la cavalerie des deux parts. Celle de l'attaque essayait de percer la ligne ennemie qui cherchait à envelopper le corps de bataille offensif ; celle de la défense essayait d'enfoncer cette façon de bataillon carré ou de repousser la cavalerie de l'attaque.

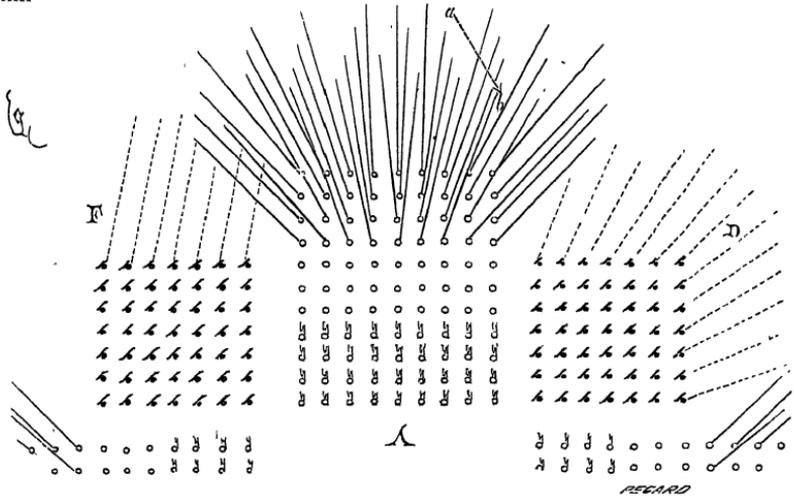
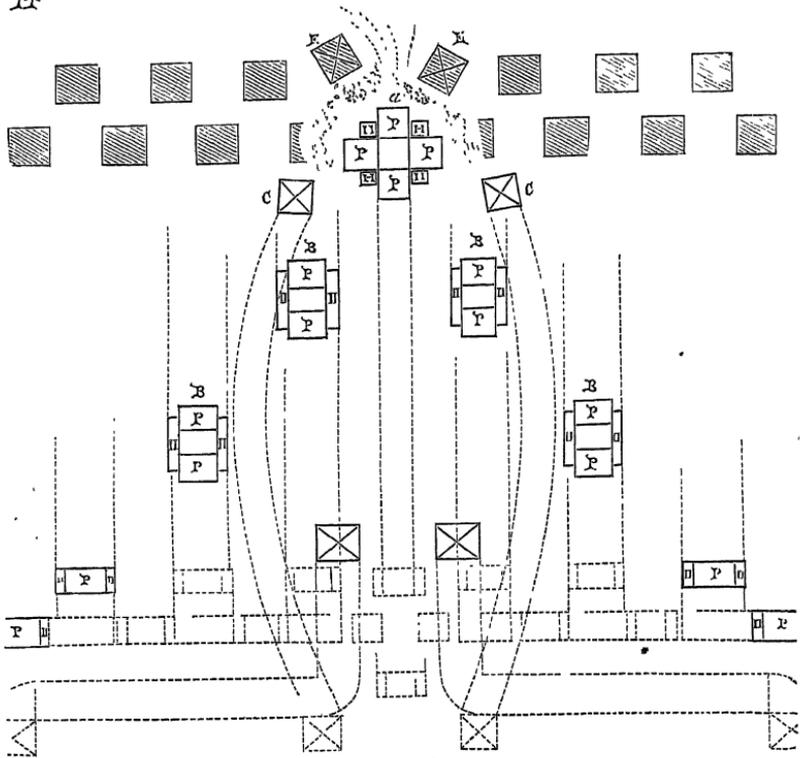
Dans ce cas, le combat devenait terrible sur un point : pour l'attaque, il s'agissait de maintenir entière et en bon ordre la bataille qu'elle avait jetée ainsi en plein centre ennemi, afin de mettre le désordre dans les deux tronçons coupés ; pour la défense, il s'agissait de détruire au plus tôt ce noyau d'attaque pour se reformer.

C'est cette manœuvre que les Suisses tentèrent à la bataille de Marignan. Ils envoyèrent ainsi hardiment plusieurs batailles d'infanterie en pleine ligne ennemie, et se défendirent si bien, quoiqu'ils fussent en nombre inférieur aux Français, que la bataille resta indécise lorsque vint la nuit, et que, le combat cessant alors, les batailles suisses et françaises étaient si bien mêlées, qu'elles bivouaquèrent à côté les unes des autres. Le lendemain matin, l'armée française reprit de meilleures positions, put se démêler et reprendre l'attaque à son tour avec succès contre ces bataillons décimés.

Il est évident que cette tactique n'avait d'effet qu'autant que l'artillerie ne jouait pas encore un rôle très-important dans les combats, non qu'elle ne fût déjà très-nombreuse, mais parce que, ainsi que nous l'avons dit, elle était peu maniable, et qu'une fois en batterie sur un point, il fallait du temps pour la conduire sur un autre point.

Un général expérimenté avait-il prévu le point d'attaque, il concentrerait ses feux sur ce point ; mais si ces prévisions ne se réalisaient pas, son artillerie ne lui était pas d'une grande utilité, car, une fois l'action engagée, les corps des deux armées se battaient de si près, que si ce général voulait se servir de son artillerie, il risquait fort de tirer sur ses troupes aussi bien que sur celles de l'ennemi. On avait bien alors, il est vrai, des pièces qui envoyaient des paquets de fusées ou des tubes de métal explosibles ; mais ces sortes de projectiles ne déconcertaient guère que des troupes novices et ne produisaient pas grand effet.

14



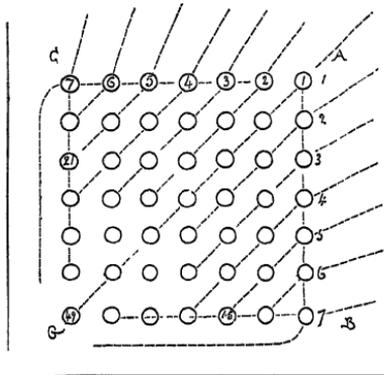
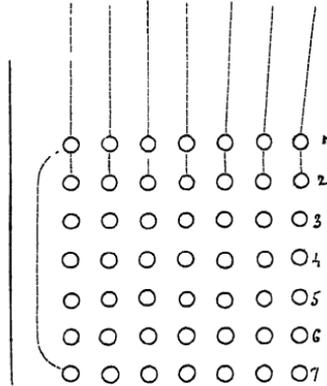
La tactique d'attaque d'un centre consistait donc à envoyer,

comme il vient d'être dit, une grosse bataille d'infanterie en plein dans la ligne ennemie (fig. 14¹), et si elle parvenait à s'y maintenir, successivement d'autres batailles B, en échelons, pour appuyer la première bataille et couper définitivement la ligne. La cavalerie C d'attaque chargeait pour empêcher les batailles enfoncées de se rallier, pendant que la cavalerie de l'ennemi E chargeait aussi d'autre part pour défaire la bataille engagée et permettre de fermer la brèche. Les mouvements des batailles d'attaque sont indiqués par des ponctuations. Mais, comment ces grosses batailles d'infanterie pouvaient-elles combattre et résister ainsi de tous côtés pendant un assez long temps pour permettre à l'ensemble du mouvement de produire son effet. Les piquiers (voy. en A une des faces de la bataille *a*) formaient des carrés saillants par rangs de neuf, douze ou quinze et files de sept; derrière eux quatre rangs de hallebardiers guisarmiers. Dans les angles rentrants les arquebusiers par rangs de sept et files de sept. Lorsque la bataille attaquait ou défendait, après avoir pris position, les quatre premiers rangs des piquiers abaissaient leurs piques ainsi que le montre la figure. La file du milieu, les bois chevauchés; la file de droite, les bois à droite; la file de gauche, les bois à gauche et ainsi de suite. Les piquiers des trois derniers rangs tenaient leurs piques hautes, prêts à les abaisser suivant le besoin et à remplacer les hommes des premiers rangs tués ou blessés. D'autant qu'une charge de cavalerie, bien dirigée suivant *ab*, pouvait prendre les bois de flanc et éviter les fers des piques en couchant tous ces bois à la fois sur les arquebusiers. Dans ce cas les piquiers des derniers rangs abaissaient les bois et revenaient à la charge. Les hallebardiers passaient entre les piquiers et les arquebusiers pour soutenir ceux-ci et empêcher les cavaliers de profiter du désordre causé par un choc très-violent. Les pelotons d'arquebusiers pouvaient tirer perpendiculairement au front ou aux files (voy. en F), ou bien encore diagonalement (voy. en D). Dans le premier cas (fig. 15), quand le premier rang avait tiré, il passait au dernier, et le deuxième venait le remplacer, et ainsi de suite. Mais quand il fallait tirer diagonalement et fournir un tir continu, quand les deux fronts AB, AC avaient tiré, les numéros de 1 à 7 du premier rang et de 2 à 7 de la première file faisaient demi-tour et allaient reprendre rang au coin G du carré: le n° 1 prenait la place du n° 49; le deuxième rang et la deuxième file, marchant diagonalement, prenaient la place

¹ Les lettres indiquent les armes; la lettre P, les piquiers et hallebardiers aux derniers rangs; la lettre H, les arquebusiers; le croisillon, la cavalerie.

du premier rang et de la première file, et les deux n^{os} 7 étaient couverts par les n^{os} 21 et 45. Ainsi la dernière et l'avant-dernière file, le dernier et l'avant-dernier rang, se vidaient plus rapidement

15



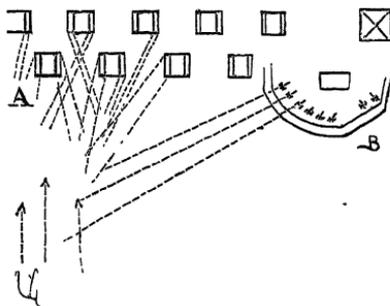
Handwritten signature or mark.

que les autres et étaient remplis par les hommes du premier rang et de la première file, quand ils avaient tiré. La ligne diagonale, qui demeurait toujours la plus longue et qui était toujours occupée par le n^o 1 du premier rang et de la première file, faisait qu'il ne pouvait

y avoir de confusion, et que ceux qui arrivaient par la droite ou par la gauche trouvaient facilement leur place. Les pelotons d'arquebusiers étaient toujours flanqués par les piquiers et les flankaient; mais les hallebardiers, placés en arrière, avaient surtout pour mission de les soutenir ou de se jeter sur la cavalerie défaite.

On appuyait autant que faire se pouvait, alors comme aujourd'hui, les ailes sur un cours d'eau, un escarpement, un bois, un village, et à défaut de ces obstacles naturels, par de l'artillerie et des épaulements (fig. 16, en B). Comme on ne faisait guère de ces grands mouve-

16



ments stratégiques qui permettent de prendre une armée à revers ou sur ses flancs à un moment donné, on cherchait à battre les ailes en les coupant du centre: en A, par exemple. C'est pourquoi on disposait les batailles en échiquier, comme le montre notre tracé, de manière à avoir une seconde ligne de bataille à opposer à l'attaque, si une trouée était faite à la première ligne. Entre chacune des batailles, on laissait un intervalle égal au moins au front de ces batailles pour permettre à la seconde ligne de tirer entre celles de la première; les arquebusiers, étant placés généralement sur les flancs, croisaient ainsi leurs feux, comme l'indique la figure 16.

Mais nous avons dit qu'à la fin du xv^e siècle et même pendant la première moitié du xvi^e, on mêlait souvent les archers aux arquebusiers. La rapidité du tir de l'arc, la réputation des archers, faisaient qu'on ne croyait pas pouvoir se passer de cette troupe si facile à armer, légère, et qui avait été si utile. Le projectile

On formait ces haies avec les pelotons qui flanquaient des piquiers, et si elles étaient chargées vigoureusement, les arquebusiers et archers reprenaient leur position dans les batailles d'infanterie. Ces haies se formaient aussi en carré ou en triangle, lorsqu'elles étaient tournées ou enveloppées; les officiers et sous-officiers portaient la pertuisane, la vouge et l'épée.

Tous les exemples de tactique que nous venons de donner montrent combien on abandonnait difficilement, malgré l'intervention de l'artillerie, l'ancien ordre de combat profond, admis chez les Grecs et les Romains et continué pendant toute la durée du moyen âge. Au commencement du XVII^e siècle encore, cet ordre de combat par batailles ou bataillons épais, composés de piquiers et flanqués de porteurs de mousquets, était encore admis. Mais l'invention du fusil à pierre, en rendant le tir de l'arme à feu de main plus rapide et plus sûr, les perfectionnements considérables apportés à l'arme de l'artillerie en campagne, durent faire modifier l'ordre de bataille profond. Ce fut toute une révolution dans la tactique de combat : les lignes de bataille s'étendirent ; par suite, le commandement dut prévoir toutes les chances d'une action, étudier le terrain avec le plus grand soin, et s'en rapporter, pour l'exécution, à un beaucoup plus grand nombre d'officiers ; par conséquent, fournir des ordres très-précis suivant telle ou telle éventualité. La guerre tendait ainsi à devenir une science ardue, et la bravoure était reléguée au second rang.

L'étude, le calcul, l'observation, la justesse du coup d'œil, toutes ces facultés intellectuelles étaient désormais destinées à avoir raison de la force aveugle et de la plus brillante bravoure.

Ce ne fut pas sans amertume que les derniers représentants de la chevalerie virent poindre cet art de la guerre moderne : mais leurs regrets ne purent ralentir la marche des choses ; ils ne l'éprouvèrent que trop à leurs dépens. Il leur fallut bien en venir à abandonner, non-seulement leurs armures de fer, mais leur manière de combattre. L'organisation des régiments de cavalerie fut le dernier coup porté à la féodalité armée ; elle essaya de réagir, aussi longtemps que cela fut possible, contre cette organisation et elle fit à plusieurs reprises des tentatives pour en détruire ou ralentir l'effet.

Plus que jamais la guerre tend à devenir une science dans laquelle les succès sont assurés aux plus instruits et aux plus prévoyants, aux plus vigilants ; car, comme le dit le maréchal de Montluc : « Il ne faut pas que les chefs d'une armée aiment à dormir

« à la françoise, ny songeards, ou longs à prendre résolution :
 « il faut qu'ils ayent le pied, la main et l'esprit prompts et tou-
 « jours l'œil au guet, car de leur providence dépend le salut de
 « l'armée. »

Mais l'étude de tout ce qui se rattache au passé de cet art ou de cette science nous paraît utile : car, tout est relatif en ce monde, et toujours les mêmes fautes amènent les mêmes revers, les mêmes déceptions ; et nous ne sommes pas de ceux qui pensent que le dédain dont on a enveloppé si longtemps chez nous les faits relatifs à l'histoire de la guerre pendant le moyen âge soit un moyen de préparer l'avenir. Les fautes mêmes sont souvent plus instructives que ne le sont les succès, et il est bon de reconnaître que nos revers à la guerre ont été, de tout temps, dus aux mêmes causes. Savoir, c'est prévoir.

TABLE

DES MOTS CONTENUS DANS LE SIXIÈME ET DERNIER VOLUME

DU

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS

Huitième partie. — Armes de guerre offensives et défensives

Hache.....	3
Hallebarde.....	23
Harnois.....	27
Haubert, <i>osberc, hauber c, haubergeon</i>	83
Heaume, <i>helme, elme, hioumet, yaume</i>	93
Hoqueton, <i>auqueton, aucoton</i>	131
Houseaux, <i>housel, housiaulx</i>	139
Housse.....	139
Jacque, <i>jaque</i>	140
Jaseran.....	144
Javelot, <i>gavelo, wigre</i>	144
Lance, <i>hanste, glaive</i>	145
Langue-de-bœuf.....	172
Maille, <i>mêl</i>	174
Manche.....	174
Manicle.....	177
Mantel.....	177
Marteau, <i>maillet, mail, plommée</i>	178
Masse, <i>mace, maçue, machue, macuele, tinel</i>	192
Mentonnière.....	201
Miséricorde.....	202
Oriflamme, <i>oriflambe, auriflor</i>	205
Pansière.....	207
Parement.....	212
Pavois, <i>pavais, pavart</i>	215

Pennon, <i>penonce</i> , <i>penon</i>	221
Pieu, <i>ponchon</i>	224
Plastron	225
Plates, <i>platine</i> , <i>plattes</i>	225
Plommée	241
Poire	242
Pontelet	242
Rochet, <i>roc</i>	243
Rondache, <i>targe reonde</i> , <i>roiele</i> , <i>rouele</i>	243
Rondelle de lance, <i>roelle</i>	254
Salade	257
Soleret, <i>pédieux</i>	273
Spallière, <i>espalère</i>	278
Selle	297
Surcot, <i>surcotte</i> , <i>surcotelle</i>	297
Tabar, <i>tabert</i>	307
Talevas, <i>bouclier</i> , <i>targe</i>	307
Targe, <i>écu</i> , <i>talevas</i>	307
Tassette	342
Tenaillé, <i>groin de chien</i>	348
Têtière	348
Trait à poudre	348
Tref, <i>tente</i> , <i>pavillon</i> , <i>nucube</i> , <i>hancube</i>	340
Trousse	351
Trumelière	353
Ventaille	353
Vireton	357
Vouge	357
TACTIQUE DES ARMÉES FRANÇAISES PENDANT LE MOYEN AGE	363



DISPOSITION DES PLANCHES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Frein de la monture de Louis XI, chromo-lithogr., pl. IX.....	58
Ornements de harnois, XIV ^e siècle, chromo-lithogr., pl. X.....	58
Mantel d'armes, XV ^e siècle (fig. 2).....	178
Pansière, XV ^e siècle (fig. 3).....	209
Parement d'armes, fin du XIV ^e siècle (fig. 2).....	214
Harnois de plates, fin du XIV ^e siècle (fig. 2).....	227
Trait à poudre (fig. 4).....	332
Trait à poudre (fig. 5).....	332
Bataille d'Azincourt (fig. 6).....	385
Bataille de Montlhéry (fig. 7).....	396

FIN DE LA TABLE DES PLANCHES

■

TABLE GÉNÉRALE

ALPHABÉTIQUE

DES MOTS CONTENUS DANS LES SIX VOLUMES

DU

DICTIONNAIRE DU MOBILIER FRANÇAIS

■

DIVISIONS DE L'OUVRAGE

I^{er} VOLUME

PREMIÈRE PARTIE.....	Meubles.
<i>Appendice</i>	Résumé historique.

II^e VOLUME

DEUXIÈME PARTIE.....	Ustensiles.
TROISIÈME PARTIE.....	Orfèvrerie.
QUATRIÈME PARTIE.....	Instruments de musique.
CINQUIÈME PARTIE.....	Jeux, passe-temps.
SIXIÈME PARTIE.....	Outils, outillages.

III^e VOLUME

SEPTIÈME PARTIE.....	Vêtements, bijoux de corps, objets de toilette. — A à H.
----------------------	---

IV^e VOLUME

— <i>Suite</i>	—	J à V.
----------------------	---	--------

V^e VOLUME

HUITIÈME PARTIE.....	Armes de guerre, offensives et dé- fensives. — A à G.
----------------------	--

VI^e VOLUME

— <i>Suite</i>	—	H à V.
<i>Appendice</i>	Tactique des armées françaises pendant le moyen âge.	



		Volumés.	Pages.
ACÉROFAIRE...	USTENSILES.....	II	7
ADOUBEMENT ..	ARMES	V	11
AFICHE.....	VÊTEMENTS	III Voyez BOUCLE.....	61
AGRAFE.....	ORFÈVRENERIE	II Fig. XVIII, Agrafe circulaire, XIII ^e s.	198
—	—	II Pl. XXXIX, Agrafe mérovingienne émaillée.....	210
—	—	II Pl. XLVIII. Agrafe en cuivre, XIV ^e s.	226
—	VÊTEMENTS.....	III Fig. 1 à 13.....	3 à 14
AIGUIÈRE.....	USTENSILES	II Fig. 1 à 5.....	8 à 14
AIGUILLETTE... ..	VÊTEMENTS.....	III Fig. 1.....	14 et 15
—	ARMES	V Fig. 1 à 3.....	11 à 14
AIGUILLIER	USTENSILES.....	II Fig. 1.....	15 et 16
AILETTE	ARMES.....	V Fig. 1 à 6.....	14 à 20
ALEMÈLE.....	—	V	20
ALGIER.....	—	V Voyez DARD.....	325
ALMAIRE	MEUBLES	I Voyez ARMOIRE	3 à 18
AMICT.....	VÊTEMENTS.....	III Fig. 1 à 4.....	15 à 19
AMPOULE.....	USTENSILES... ..	II	16
ANACAIRE.....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	243
ANNEAU	VÊTEMENTS.....	III Fig. 1 à 7.....	19 à 23
ARAINÉ.....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	243
ARAIRE.....	OUTILS.....	II Sorte de charrue.....	489

		Volumes.	Pages.
ARBALÈTE	ARMES	V Fig. 1 à 8.....	20 à 38
ARC.....	—	V Fig. 1 à 10.....	38 à 58
ARCHERS.....	—	V Archers normands.....	41
—	—	V Archers bourguignons et archers anglais.....	54, 55
—	—	V Archers à cheval, français.....	57 et 58
ARESTUEL.....	—	V Garde de l'épée.....	360
ARMES.....	—	V Armes de guerre offensives et dé- fensives.	1 à 498
—	—	VI — —	1 à 424
ARMET.....	—	V Fig. 1 à 3 bis.....	58 à 65
—	—	V Pl. I. Armet, fin du xv ^e siècle...	65
ARMOIRE	MEUBLES	I Fig. 1 à 20.....	3 à 18
—	—	I Pl. I. Armoire peinte de l'ancien trésor de la cathédrale de Noyon, fin du xiii ^e siècle.....	10
—	RÉSUMÉ HISTORIQUE	I Procédés de fabrication.....	372 et 373
ARMURES.....	ARMES	V Fig. 1 à 50..	65 à 148
—	—	V Pl. II. Armure française, xv ^e s..	140
—	—	V Pl. III. Armure allemande, xv ^e s.	141
—	—	V Pl. IV.. — vue de dos.....	141
—	—	V Pl. V. Armure maximilienne....	146
—	—	V Fig. I. Piéton du viii ^e siècle...	244
—	—	V Fig. II. Armure mixte, chausses flandresques, fin du xiv ^e s...	274
—	—	V Fig. IV. Armure mixte, chausses de plates, fin du xiv ^e s.....	277
—	—	V Fig. IV. Cotte d'armes, milieu du xiv ^e siècle.....	288
—	—	V Fig. X. Chevalier portant l'écu sur l'épaule, xiv ^e siècle.....	352
—	—	V Fig. XI. Chevalier embrassant l'écu, fin du xiv ^e siècle.....	353
—	—	V Fig. VI. Gambison d'homme d'armes, fin du xiv ^e siècle....	442
—	—	V Fig. VIII. Gambison tresli, fin du xiv ^e siècle.....	444

		Volumes.		Pages.
ARMURES.....	ARMES.....	VI	Fig. II. Mantel d'armes, xv ^e s ^e ..	178
—	—	VI	Fig. III. Pansière, fin du xv ^e s...	208
—	—	VI	Fig. II. Parement d'armes, fin du xiv ^e siècle.....	214
—	—	VI	Fig. II. Harnois de plates, fin du xiv ^e siècle.....	226
ARQUEBUSE....	—	VI	Trait à poudre.....	327
ARRIÈRE-BRAS.	—	V	Fig. 1 à 6.....	148 à 156
ARROSOIR.....	USTENSILES.....	II	Fig. 1.....	16 et 17
ARTIFICES.....	ARMES.....	VI	Trait à poudre.....	337
ARTILLERIE... TACTIQUE.....	VI	Organisation de l'artillerie à feu et son rôle dans la tactique du moyen âge.....	391, 417, 422	
ASSIETTE.....	USTENSILES.....	II	Fig. 1 et 2.....	17 à 19
ATOURNEMENT.	VÊTEMENTS.....	IV	Voyez TOILETTE.....	403
ATOURNER.....	USTENSILES.....	II	Damoiselle à atourner.....	90 et 91
AUBE.....	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1.....	24 à 26
—	—	III	Pl. I. Bas de l'aube de Thomas Becket, trésor de la cathédrale de Sens.....	26
AUGE.....	OUTILS.....	II	Fig. 1.....	481
AULTIER.....	MEUBLES.....	I	Voyez AUTEL.....	18 à 22
AUMONIERE....	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 à 4.....	26 à 31
—	—	III	Pl. II. Aumonière du comte Henri, trésor de Troyes.....	27
AUMUSSE....	—	III	Fig. 1 à 6.....	31 à 38
AURIFLOR.....	ARMES.....	VI	Voyez ORIFLAMME.....	205
AUTEL portatif.	MEUBLES.....	I	Fig. 1 à 3.....	18 à 22
—	—	I	Pl. II. Table d'autel portatif de jaspe oriental, avec bordure d'argent ciselé, commencement du XIII ^e siècle.....	19
AVANT-BRAS... ARMES.....	V	Fig. 1 à 6.....	148 à 156	



	Volumes.	Pages.
BACHE.....	VÊTEMENTS III	38
BACINET.....	ARMES V Fig. 1 à 11.....	157 à 168
BAGHE.....	USTENSILES II	20
BAGUE.....	VÊTEMENTS..... III Voyez ANNEAU.....	19
BAHUT.....	MEUBLES I Fig. 1 à 7.....	23 à 31
—	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Pl. XVIII. Bahut de voyage.....	375
BAIGNOIRE.....	USTENSILES II	20 et 21
BALAI	— II	21
—	OUTILS..... II	481 et 482
BALANCES.....	USTENSILES II Fig. 1 et 2.....	22 et 23
BANC.....	MEUBLES I Fig. 1 à 5.....	31 à 37
BANCHIER	— I Couverture de banc.....	37
BANNIÈRE	ARMES V Fig. 1 à 11.....	169 à 185
BANQUETS	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I	366 à 370
—	— I Pl. XVII. Banquet au xiv ^e siècle.	368
BAPTÊMES	— I	320 à 323
BARBE.....	VÊTEMENTS III Manière de porter la barbe. Voyez COIFFURE.....	178 à 253
BARBETTE.....	— III Coiffure de deuil.....	214, 336
BARBILLON....	ARMES..... V Flèche de fer barbelé.....	431
BARBUTE	— V Fig. 1 à 3.....	185 à 189
BARIL	USTENSILES II Fig. 1 à 3.....	23 à 27

		Volumes.		Pages.
BAS de chausses.	VÊTEMENTS	III	Voyez CHAUSSÉS.	149, 155
BASSIN	USTENSILES	II	Fig. 1 à 5.	27 à 33
BASSINET	ARMES	V	Voyez BACINET.	157
BATAILLES	TACTIQUE	VI	Bataille d'Hastings	369
—	—	VI	— de Bovines.	370
—	—	VI	— de Crécy.	374
—	—	VI	— de Poitiers	376
—	—	VI	— d'Azincourt (fig. 6).	381
—	—	VI	— de Montlhéry (fig. 7).	396
—	—	VI	— de Granson, de Morat, de Marignan.	399 à 401
BÂTE	ORFÈVRERIE	II	<i>Alvéole sertissant des pierres, des plaques d'émaux, des verroteries.</i>	174, 175, 177, 178, 181, 186, 197
BÂTON	USTENSILES	II	Bâton pastoral	84
—	OUTILS	II	Fig. 1 à 3.	482 à 485
—	ARMES	V		189
BÂTONNET	VÊTEMENTS	III		38
BAUDRIER	ARMES	V	Fig. 1 à 15.	189 à 207
BAVIÈRE	—	V	Fig. 1 à 5.	207 à 212
BEC DE FAUCON	—	VI	Hache de cavalier	15
BÈCHE	OUTILS	II	Fig. 1 et 2.	486 et 487
BEHOURT	JEUX, PASSE-TEMPS.	II		407
BÉNITIER	USTENSILES	II	Fig. 1 à 5.	33 à 36
BÉQUILLE	OUTILS	II		487
BERCEAU	MEUBLES	I	Fig. 1 à 3.	37 à 39
BERGERETTA	JEUX, PASSE-TEMPS.	II		476
BESAIGUE	OUTILS	II	Fig. 1.	487 à 489
BESANS	VÊTEMENTS	III	Voyez BOUTON.	66
BIBERON	USTENSILES	II	Fig. 1 et 2.	37 et 38
BICOQUE	ARMES	V	Fig. 1.	213 et 214
BIDON	USTENSILES	II	Fig. 1.	38 et 39
BIGORNE	OUTILS	II		489

		Volumes.		Pages.
BIJOUX.....	ORFÈVRENERIE.....	II	Bijoux mérovingiens.....	169, 209, 210
—	—	II	— émaillés	197, 226
—	—	II	— orientaux	184, 211
—	—	II	— wisigoths.....	182, 211
BIJOUX de corps.	VÊTEMENTS.....	III	Bijoux de corps, vêtements, objets de toilette.....	1 à 479
—	—	IV	—	1 à 507
BILLARD.....	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	473
BILLE.....	VÊTEMENTS	III	38
BISSETTE.....	—	III	38
BLASONS.....	ARMES	V	Pl. VI. Blasons sur écus.....	351
BLIAUT.....	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 à 11.....	38 à 61
BOCE, BOCÈTE..	ARMES.....	V	Fig. 1 à 3.....	214 à 217
BOITE.....	USTENSILES.....	II	39
BOUCLE.....	ORFÈVRENERIE.....	II	Pl. XXXVIII. Boucle mérovin- gienne.....	209
—	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 à 4. Boucle de ceinture..	61 à 64
—	ARMES.....	V	Fig. 1.....	217 et 218
BOUCLES.....	VÊTEMENTS.....	III	Boucles d'oreilles.	64 et 65
BOUCIER.....	ARMES.....	V	218
BOUGETTE.....	USTENSILES.....	II	39
BOUJON.....	ARMES	V	Sorte de flèches.....	431
BOULES.....	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	473
BOURDON.....	OUTILS.....	II	Bâton de pèlerin.....	485
BOURGUIGNOTE.	ARMES.....	VI	Sorte de casque.....	273
BOURRELET....	VÊTEMENTS	III	65
BOURSE.....	—	III	Fig. 1.....	66
BOUSSOLE.....	USTENSILES.....	II	39 et 40
BOUTEILLE.....	—	II	40
BOUTON.....	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1.....	66 à 68
BRACELET.....	—	III	68 et 69
—	ARMES.....	V	Fig. 1.....	218 et 219
BRACHÈLES....	—	V	Voyez BRASSARD.....	223

	Volumes.	Pages.
BRACIÈRES.....	VÊTEMENTS..... III	69
BRACONNIÈRE..	ARMES..... V Fig. 1 à 3 bis.....	219 à 223
BRAIER.....	—..... V	223
BRAIES.....	VÊTEMENTS..... III Fig. 1 à 9.....	69 à 81
BRANC.....	ARMES..... V	223
BRANLANTS....	VÊTEMENTS..... III	81 et 82
BRASSARD....	ARMES..... V Fig. 1 à 3 bis.....	223 à 228
BREF.....	VÊTEMENTS..... III	82
BRETTURE.....	OUTILS..... II Voyez LAYE.....	519
BRIGANTINE ...	ARMES..... V Fig. 1 à 7.....	228 à 238
BROCHE.....	USTENSILES..... II	40 et 41
—.....	VÊTEMENTS..... III	82
BRODERIE.....	—..... III	82 à 84
BROIGNE.....	ARMES..... V Fig. 1 à 4.....	238 à 244
BROUETTE.....	USTENSILES..... II Fig. 1.....	41 et 42
BRUNISSAGE...	ORFÈVRENERIE..... II <i>Brunissage de l'or</i>	228
BUFFE.....	ARMES..... V	244
BUFFET.....	MEUBLES..... I	39 et 40
—.....	USTENSILES..... II Fig. 1 à 3.....	42 à 44
BUIRE.....	—..... II Fig. 1 et 2.....	44 à 46
BULLE.....	VÊTEMENTS..... III Fig. 1.....	85 et 86
BURETTE.....	USTENSILES..... II	46
BURIN.....	ORFÈVRENERIE..... II <i>Travail au burin</i>	186, 188
—.....	OUTILS..... II	489
BUSINE.....	INSTR. DE MUSIQUE.. II Fig. 1 et 2.....	243 à 246
BUSTAIL.....	MEUBLES..... I	40



		Volumes.	Pagos.
CABASSET	ARMES	V	244
CABINET	MEUBLES	I	40
CADENAS	USTENSILES	II	46
CAGOULE	VÊTEMENTS	III Fig. 1 à 4	86 à 90
CALEÇON	—	III Voyez BACHE	38
CALICE	USTENSILES	II Fig. 1 et 2	46 à 48
—	ORFÈVREURIE	II Fig. IV. Calice de St-Rémi, trésor de Reims	179
—	—	II Pl. XIV. Émaux dudit calice	212
CAMAIL	ARMES	V Fig. 1 à 7	244 à 250
—	—	V Fig. I. Camail de piéton, VIII ^e s.	245
CANDÉLABRE	RÉSUMÉ HISTORIQUE	I Pl. XXIV. Pied de cierge pascal, de fer forgé, commencement du XIII ^e siècle	391
—	—	I Pl. XXVI. Candélabre de fer forgé, XIV ^e siècle	393
		Voyez également CHANDELIER.	
CANIF	USTENSILES	II	48
CANTINE	—	II Fig. 1 et 2	49 à 51
CAPE	VÊTEMENTS	III Fig. 1 à 13	90 à 104
—	—	III Fig. XI. Cape de messager	101
CAPEL	ARMES	V	250
CAPERON	—	V	250

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

441

	Volumes.	Pages.
CARQUOIS.....	ARMES..... V	251
CARREAU.....	— V Fig. 1 et 2.....	251 à 253
CARTES.....	JEUX, PASSE-TEMPS. II	471 à 473
CASIER.....	MEUBLES..... I	40
CASQUE.....	ARMES..... VI Voyez HEAUME.....	93
CAVALERIE....	TACTIQUE..... VI Rôle de la cavalerie dans la tactique du moyen âge.....	417, 422
CEINTURE.....	VÊTEMENTS..... III Fig. 1 à 14.....	104 à 118
—	ARMES..... V Fig. 1 à 3.....	253 à 256
CEMBEL.....	INSTR. DE MUSIQUE.. II	246
CÉRÉMONIES ...	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Cérémonies officielles, sacres, couronnements.....	301 à 311
CERVELIÈRE...	ARMES..... V Fig. 1 à 7.....	256 à 262
CHAALIT.....	MEUBLES..... I	40
CHAIRE.....	— I Voyez CHAISE.....	41
CHAISE.....	— I Fig. 1 à 15.....	41 à 55
CHALUMEAU...	USTENSILES..... II	51
—	INSTR. DE MUSIQUE.. II	246 et 247
CHAMBRE.....	MEUBLES..... I Chambre d'Isabelle de Bourbon..	167
—	— I Chambre de parade du roi, au Louvre.....	169
—	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Pl. XII. Chambre de château, XII ^e siècle	364
—	— I Pl. XIII. Chambre de château, XIII ^e siècle.....	365
—	— I Planche XIV. Chambre de château, XIV ^e siècle.....	365
—	— I Pl. XV. Chambre de château, XV ^e siècle.....	365
—	— I Pl. XVI. Garde-robe d'appartement, XV ^e siècle.....	366
CHANDELIER ...	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Pl. XXVI. Chandelier à couronnes de fer.....	393
—	— I Chandelier portatif.....	412

		Volumes.		Pages.
CHANDELIER ...	USTENSILES	II	Fig. 1 à 9.....	51 à 67
—	—	II	Pl. XXIX Chandelier en bronze doré de la cathédrale du Mans,	66
—	ORFÈVRERIE.....	II	Fig. XV. Pied d'un cierge pascal, XII ^e siècle	193
—	—	II	Pl. XXXVII. Chandelier, argent et vermeil, XIV ^e siècle.....	207
			Voyez également CANDÉLABRE.	
CHANDELLES ro-				
maines.....	ARMES.....	VI	Voyez TRAIT A POWDRE.....	323
CHANFREIN ...	ARMES	V	Fig. 1 à 3.....	262 à 265
CHAPE.....	VÊTEMENTS.....	III	Voyez CAPE.....	90
CHAPEAU	—	III	Fig. 1 à 19	110 à 131
CHAPEL.....	ARMES	V	Fig. 1 à 9	265 à 272
CHAPELS de fleurs	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Fig. 2.....	473 et 474
—	VÊTEMENTS	III	120
CHAPERON.....	VÊTEMENTS	III	Fig. 1 à 11	131 à 142
CHAPIER.....	MEUBLES.....	I	55
CHAR	—	I	Fig. 1 à 7.....	55 à 63
—	OUTILS.....	II	Voyez HARNAIS.....	508 à 515
CHARRUE.....	—	II	Fig. 1 à 4.....	489 à 492
CHASSE.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1 à 6	63 à 75
—	ORFÈVRERIE.....	II	Fig. 5. Châsse d'Aix-la-Chapelle.	180
—	—	II	Fig. 16. Colonnelle de châsse à Cluny	195
CHASSE.....	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Fig. 1 à 29.....	407 à 449
CHASUBLE	VÊTEMENTS	III	Fig. 1 à 8.....	142 à 148
—	—	III	Pl. III. Fragment de la chasuble de Saint-Dominique, trésor de de St. Sernin, à Toulouse.....	147
—	—	III	Fig. IV. Chasuble de Thomas Becket, trésor de la cathédrale de Sens.....	146
—	—	III	Pl. IV. Fragment de ladite chasuble.....	360
—	—	III	Fig. VIII. Chasuble épiscopale, XIV ^e siècle	148

		Volumes.		Pages.
CHASUBLE	VÊTEMENTS	III	Pl. VI. Fragment de chasuble, trésor de St. Sernin, à Toulouse.	360*
CHASUBLIER . . .	MEUBLES	I	75
CHATEAU	—	I	Tables de château	257
—	—	I	Tableaux dans les châteaux	268
—	—	I	Tapis et tapisseries de châteaux	270
—	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	La vic de château sous la féodalité.	347 à 352
—	—	I	Chambres de château	360 à 362
CHATON	ORFÈVRERIE	II	<i>Pierre taillée en goutte de suif, sans facettes, maintenue par une bâte ou des griffes</i>	175 à 186
CHAUFFERETTE. .	USTENSILES	II	Fig. 1 et 2	67 à 69
CHAUSSES	VÊTEMENTS	III	Fig. 1 à 4	148 à 155
—	ARMES	V	Fig. 1 à 6	272 à 278
—	—	V	Fig. II. Chausses flandresques, XIV ^e siècle	274
—	—	V	Fig. IV. Chausses de plates, XIV ^e s.	277
CHAUSSURE	VÊTEMENTS	III	Fig. 1 à 17	155 à 173
CHEMINÉE	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Cheminées de chambres de châteaux (pl. XII, XIII, XIV et XV.)	364 et 365
CHEMISE	VÊTEMENTS	III	Fig. 1 et 2	173 à 176
CHENET	MEUBLES	I	Voyez LANDIER	144
CHEVAUCHÉES . .	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Fig. 3	474 et 475
CHEVEUX	VÊTEMENTS	III	Manière de porter les cheveux, voyez COIFFURE	178 à 253
CHEVRETTE	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Fig. 1	247
CHIENS	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Chiens de chasse, chiens adants et chiens courants	424 à 427
CHIFONIE	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Fig. 1 et 2	247 à 250
CHORO	—	II	Fig. 1	250 et 251
CIBOIRE	USTENSILES	II	70
—	ORFÈVRERIE	II	Fig. II. Ciboire de la cathédrale de Sens	189 à 191
—	—	II	Pl. XXXVI. Ensemble dudit ciboire	190

		Volumes.		Pages.
CIBOIRE.....	ORFÈVRENERIE.....	II	Pl. XLV. Ciboire d'Alpais, ensemble.....	223
CIERGE PASCAL.	USTENSILES.....	II	Voy. CANDÈLABRE et CHANDELIER.	
CIMIER.....	ARMES.....	VI	Voyez HEAUME.....	93
CISEAU.....	OUTILS.....	II	Fig. 4.....	493 et 494
CISEAUX.....	USTENSILES.....	II		70
—.....	OUTILS.....	II	Fig. 1 à 3.....	492 et 493
CISELURE.....	ORFÈVRENERIE.....	II	<i>Retouche du métal fondu, à l'aide du burin, de l'écoppe, du poinçon, du ciseau.....</i>	191. 223
CITHARE.....	INSTR. DE MUSIQUE..	II	Fig. 1 et 2.....	251 à 253
CITOLE.....	—.....	II		253
CLAVAIN.....	ARMES.....	V	Fig. 1 à 3.....	278 à 282
CLIQUETTE.....	OUTILS.....	II	Fig. 1.....	494 et 495
CLOCHE.....	VÊTEMENTS.....	III	Sorte de fond de cuve.....	382
CLOCHETTE....	USTENSILES.....	II		70
—.....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Fig. 1 à 3.....	253 à 256
CLOTET.....	MEUBLES.....	I	Courtine de salle.....	197
COFFRE.....	—.....	I		75
COFFRET.....	—.....	I	Fig. 1 à 9.....	75 à 84
—.....	—.....	I	Pl. III. Dessus d'un coffret de bois du XIV ^e siècle.....	82
—.....	—.....	I	Pl. IV. Coffret d'os sculpté, avec incrustations, provenant de l'ancien trésor de Saint-Trophyme d'Arles, XIII ^e siècle.....	84
COGNÉE.....	OUTILS.....	II	Fig. 1.....	495 à 497
COIFFE.....	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 et 2.....	176 et 177
—.....	ARMES.....	V		282
COIFFURE.....	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 à 56.....	178 à 253
—.....	—.....	III	Fig. V. Coiffure de dame noble, XII ^e s.....	186
COL, COLLET...	—.....	III	Fig. 1 à 9.....	253 à 259
COLLE.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Colle pour meubles.....	374
COLLETIN.....	ARMES.....	V	Fig. 1 et 2.....	282 à 284

		Volumes.	Pages.
COLLIER	VÊTEMENTS.....	III Fig. 1.....	259 à 261
COLOMBE	MEUBLES.....	I Tabernacle en forme de colombe..	244, 249
COMPAS.....	OUTILS.....	II Fig. 1 et 2.....	497 à 499
CONCLUSION...	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	419 à 431
COQUETIER	USTENSILES.....	II Voyez OVIER.....	138
COR.....	INSTR. DE MUSIQUE..	II	256 et 257
CORNE.....	—	II Fig. 1 et 2.....	257 à 260
CORNEMUSE....	—	II Fig. 1 à 3	260 à 262
CORNET.....	USTENSILES.....	II	70
CORNETTE.....	VÊTEMENTS.....	III	261 et 262
CORSELET.....	ARMES.....	V	284
CORSEQUE.....	—	VI Aime des fantassins corses.....	23
CORSET.....	VÊTEMENTS.....	III Fig. 1 à 11.....	262 à 279
COTTE.....	—	III Fig. 1 à 23.....	279 à 306
—	ARMES.....	V Fig. 1 à 13.....	284 à 298
—	—	V Fig. 4. Cotte d'armes, XIV ^e s....	288
COUPE.....	USTENSILES.....	II Fig. 1 à 3.....	70 à 73
COURONNE....	VÊTEMENTS.....	III Fig. 1 à 17.....	307 à 322
COURONNEMENT	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	301 à 311
COURS féodales..	—	I	366 à 370
COURTE-POINTE	MEUBLES.....	I	84 et 85
COUSSIN.....	—	I Fig. 1.....	85 et 86
COUTEAU.....	USTENSILES.....	II Fig. 1 à 4.....	74 à 81
—	ARMES.....	V	298 et 299
COULET.....	USTENSILES.....	II	81
COUTILLIERS..	ARMES.....	V Fantassins armés de dagues ou de couteaux.....	298
COUVERTURE..	MEUBLES.....	I	86
—	ORFÈVRERIE.....	II Fig. XII. Couverture de livre, bible de Souvigny.....	191
COUVRE-CHEF..	VÊTEMENTS.....	III Fig. 1 à 3.....	322 à 324
—	—	III Voyez CHAPEAU.....	119
COUVRE-NUQUE.	ARMES.....	V	299
CRATÈRE.....	USTENSILES.....	II Coupe.....	70

		Volumes.	Pages.
CRÉDENCE.....	MEUBLES.....	I Fig. 1 à 5.....	86 à 92
CRÉMAILLÈRE..	USTENSILES.....	II Fig. 1.....	81 à 83
CRESMEAU.....	VÊTEMENTS.....	III Coiffe des petits enfants.....	177
CROIX.....	ORFÈVRERIE.....	II Fig. VII. Croix de Jouarre.....	185
—	—	II Fig. XIII. Croix de Notre-Dame, à Namur.....	192
—	—	II Fig. XVII, Croix du musée de Cluny.....	197
—	—	II Fig. XXV. Croix de Clairmarais, à Saint-Omer.....	234
CROSSE.....	USTENSILES.....	II	84
—	ORFÈVRERIE.....	II Pl. XLIV. Crosse de Sainte-Co- lombe de Sens, cuivre doré, émaillé, XIII ^e siècle.....	228
CROUTH.....	INSTR. DE MUSIQUE..	II Fig. 1 à 3.....	202 à 266
CRUCHE.....	USTENSILES.....	II	84
CRY.....	ARMES.....	V Arbalète à cry.....	22, 35
CUBITIÈRE.....	—	V Fig. 1 à 8.....	299 à 306
CUCULE.....	VÊTEMENTS.....	III Fig. 1 et 2.....	324 à 326
CUILLER.....	USTENSILES.....	II Fig. 1 à 4.....	84 à 87
CUIR.....	MEUBLES.....	I <i>Cuir peint, gaufré, doré</i>	92
CUIRASSE.....	ARMES.....	V	306
CUIRIE.....	—	V	306
CUISSARD.....	—	V Cuissot.....	306
CUISSOT.....	—	V Fig. 1 à 9.....	306 à 314
CURE-DENTS...	USTENSILES.....	II	88
CURIE.....	ARMES.....	V Voyez CARQUOIS.....	251
CUSTODE.....	USTENSILES.....	II Fig. 1 et 2.....	88 à 90

D

		Volumes.		Pages.
DAGUE.....	ARMES.....	V	Fig. 1 à 8.....	315 à 325
DAIS	MEUBLES	I	Fig. 1 à 3.....	93 à 95
DALMATIQUE...	VÊTEMENTS	III	Fig. 1 à 5.....	326 à 332
DAMASQUINAGE	ORFÈVRENERIE.....	II	<i>Dessin intaillé dans un métal dur et rempli, à froid, par un métal plus doux.</i>	232
DAMOISELLE...	USTENSILES.....	II	Fig. 1. Damoiselle à atourner...	90 et 91
DANSE.....	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Fig. 1 à 6.....	450 à 462
DARD.....	ARMES	V	Fig. 1 et 2.....	325 à 327
DARDES	—	V	Flèche longue à fer lourd.....	431
DÉ.....	USTENSILES	II	Dé à coudre.....	91
DÉPENSIER....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Fonctions du dépensier	412
DÉPOUILLE....	ORFÈVRENERIE.....	II	<i>Gras ou biseau laissé dans le creux d'un modèle, d'un moule ou d'une matrice, afin que l'objet coulé, embouti ou étampé, puisse en sortir facilement....</i>	188
DÉS	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Dés à jouer	468 à 471
DESSIN.....	ORFÈVRENERIE.....	II	<i>Composition des ornements.....</i>	202, 204
DESTRIER.....	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Cheval habillé pour la joute ou le tournoi.....	345
DEUIL	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 à 3.....	332 à 340
—	—	III	Coiffure de veuve.....	216, 217

		Volumes.		Pages.
DÉVIDOIR.....	USTENSILES.....	II	Fig. 1.....	91 et 92
DEYCIERS.....	—	II	Fabricants de dés à jouer et de dés à coudre.....	91
DINANDERIE...	ORFÈVRERIE.....	II	<i>Fabrication de Dinant</i>	193
DIVERTISSEMENT	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Fig. 1 à 6.....	450 à 462
DOLOIRE.....	OUTILS.....	II	Fig. 1 à 4.....	499 et 500
DOMESTIQUES..	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Domestiques loués.....	410
DORSAL.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1.....	95 à 97
DORURE.....	ORFÈVRERIE.....	II	<i>Dorure sur argent, sur cuivre..</i>	227, 235
DOSSIER.....	MEUBLES.....	I	Dossiers de chaises.....	41 à 55
—	—	I	— de crédences.....	89
—	—	I	— de fauteuils.....	114
—	—	I	— de formes.....	116, 118
DOSSIÈRE.....	ARMES.....	V	Fig. 1 à 10.....	327 à 340
DOT.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Dots chez les Francs.....	323
DOUBLET.....	VÊTEMENTS.....	III	340 et 341
DOUBLIER.....	—	III	Chemise de nuit.....	452
DOUÇAINE.....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	266 et 267
DRAGEOIR.....	USTENSILES.....	II	Fig. 1.....	92 à 94
DRAP.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1 à 3. Draps mortuaires....	97 à 100
—	—	I	Draps de lit.....	165
DRAPIERS.....	OUTILS.....	II	Corporation des drapiers.....	523
—	VÊTEMENTS.....	III	Costume des drapiers de Rouen.	401
DRESSOIR.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1 et 2....	100 à 104
DU GUESCLIN..	TACTIQUE.....	VI	Tactique de Bertrand du Guesclin, rapidité de ses manœuvres, rôle important qu'il donne à l'in- fanterie; ses succès et sa mort.....	379 à 381



	Volumes.	Pages.
ÉCHARPE.....	VÊTEMENTS..... III	341 à 343
ÉCHASSES.....	JEUX, PASSE-TEMPS. II Fig. 5.....	478
ÉCHECS.....	—..... II Fig. 1.....	462 à 468
ÉCHIQUIER.....	USTENSILES..... II	94
ÉCRAN.....	MEUBLES..... I Fig. 1.....	105 et 106
ÉCRIN.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Pl. XIX. Écrin d'ivoire, XIV ^e siècle.	379
—.....	—..... I Pl. XX. Intérieur de l'écrin.....	380
—.....	—..... I Pl. XXI. Écrin de queux, XIV ^e s.	382
—.....	USTENSILES..... II	94
—.....	ORFÈVRENERIE..... II Pl. XXXIV. Fragment de l'écrin de Charlemagne.....	174
ÉCRINIER (1 ^r)...	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Visite dans l'atelier d'un écrivain, XIV ^e siècle (pl. XIX à XXI)....	378 à 385
ÉCRITTOIRE.....	MEUBLES..... I Voyez SCRIPTIONALE.....	238
—.....	USTENSILES..... II	94 et 95
ÉCROUI.....	ORFÈVRENERIE..... II <i>Métal écroui, c'est-à-dire réfractaire au marteau à forced'avoir été battu.....</i>	169
ÉCU.....	ARMES..... V Fig. 1 à 6.....	340 à 359
—.....	—..... V Pl. VI, Reconnaissances d'écus, fin XIII ^e siècle.....	351
—.....	—..... V Fig. X. Chevalier portant l'écu sur l'épaule, XIV ^e siècle.....	352

		Volumes.		Pages.
ÉCU.....	ARMES.....	V	Fig. XI. Chevalier embrassant l'écu, XIV ^e siècle.....	353
ÉCUELLE.....	USTENSILES.....	II	Fig. 1 à 3.....	95 à 97
—.....	—.....	II	Pl. XXXIII. Écuelle en terre cuite vernissée, à Pierrefonds, XIV ^e s.....	147
ÉMAIL.....	ORFÈVRENERIE.....	II	Émail à jour.....	228
—.....	—.....	II	— byzantin.....	214
—.....	—.....	II	— champlévé ou en taille d'épargne.....	207, 208, 210, 216, 219, 220, 222, 225, 228.
—.....	—.....	II	— cloisonné, 207, 208, 211, 212, 213, 216.	
—.....	—.....	II	— de plique ou de plite....	207
—.....	—.....	II	— en blanc.....	227
—.....	—.....	II	— opaque.....	207
—.....	—.....	II	— peint.....	207, 225, 230
—.....	—.....	II	— translucide.....	207, 212, 227, 230
ÉMAILLERIE..	—.....	II	Émaillerie sur métaux.....	207
ÉMAUX.....	ORFÈVRENERIE.....	II	Pl. XXXVIII. Boucle mérovingienne, musée de Cluny.....	209
—.....	—.....	II	Pl. XXXIX. Plaque agrafe gallo-romaine émaillée.....	210
—.....	—.....	II	Pl. XL. Émaux du calice de saint Remi, trésor de la cathédrale de Reims.....	212
—.....	—.....	II	Pl. XLI. Émaux de Geoffroy Plantagenet, musée du Mans.....	218
—.....	—.....	II	Pl. XLII. Émaux du XIII ^e siècle..	219
—.....	—.....	II	Pl. XLIII. Émaux de la tombe de Jean, fils de saint Louis.....	221
—.....	—.....	II	Pl. XLIV. Bordures dudit tombeau.	221
—.....	—.....	II	Pl. XLV. Ciboire d'Alpais, musée du Louvre.....	223
—.....	—.....	II	Pl. XLVI. Plaque émaillée de la tombe d'Ulger, XII ^e siècle.....	224
—.....	—.....	II	Pl. XLVII. Fragment de la tombe émaillée de Philippe de Dreux, à Beauvais, XIII ^e siècle.....	225

		Volumes.		Pages.
ÉMAUX.....	ORFÈVRENERIE.....	II	Pl. XLVIII. Agrafe émaillée du xiv ^e siècle, musée de Cluny...	226
—	—	II	Pl. XLIX. Crosse émaillée de Ste- Colombe (Sens), xiii ^e siècle...	228
EMBOUTISSAGE.	—	II	<i>Opération qui consiste à battre une feuille très-mince de métal sur un modèle fait de matière résis- tante, afin d'en revêtir exacte- ment le modelé</i>	188
ENCENSOIR	USTENSILES	II	Fig. 1 à 3.....	97 à 101
—	—	II	Pl. XXX. Encensoir de Trèves, xii ^e s.	98
—	—	II	Pl. XXXI. Encensoir de Lille, en cuivre fondu et doré, xii ^e s...	99
ENCLUME	OUTILS	II	Fig. 1 et 2	501 et 502
ENSEIGNE.....	ARMES.....	V	359
ENTRÉES	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Entrée des évêques.....	318 à 320
—	—	I	Entrée des souverains	311 à 318
ÉPÉE	ARMES.....	V	Fig. 1 à 26.....	359 à 402
—	—	V	Pl. VIII. Épée à deux mains, ita- lienne, xv ^e siècle.....	395
ÉPERONS	—	V	Fig. 1 à 11.....	402 à 412
ÉPINGLE.....	VÊTEMENTS	III	Fig. 1.....	343 et 344
ESCABEAU	MEUBLES	I	Fig. 1 à 3.....	107 et 108
ESCARCELLE ...	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 à 4.....	345 à 349
ESCAUFAILE, ..	USTENSILES	II	Chauferette à mains.....	69
ESCLAVINE.....	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 à 5.....	349 à 353
ESCOFFION	—	III	353
ESCOFFLE.....	—	III	Fig. 1 et 2.....	354 à 356
ESCONCE.....	USTENSILES	II	Lanterne sourde.....	126
ESCRIME.....	ARMES.....	V	412
ESIMOUERE....	USTENSILES	II	102
ESMOUCHOIR...	—	II	Fig. 1	102 et 103
ESPALIERE ...	ARMES.....	V	412
ESTACHEURE...	—	V	412
ESTIVAUX.....	VÊTEMENTS	III	Sorte de chaussures	169

		Volumes.		Pages.
ÉTAMPÉ	ORFÈVREURIE	II	<i>Métal estampé, repoussé à l'aide de matrices.....</i>	170,186,188, 190, 196, 198, 199.
ÉTAT	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	État de maison des bourgeois, xiv ^e siècle	407
—	—	I	État de maison des femmes nobles, xiv ^e siècle	357, 359
—	—	I	État de maison de Jeanne de Bourbon, xiv ^e siècle.....	356
ÉTENDARD.....	ARMES.....	V	Voyez BANNIÈRE	169
ÉTOFFES.....	MEUBLES.....	I	Pl. V. Parement de lutrin, tissu de lin; trésor de la cathédrale de Troyes, xi ^e siècle.....	184
—	—	I	Pl. XI. Gouttière de lit en drap rouge avec applications de ve- lours noir et broderie de fil blanc, xvi ^e siècle.....	171
—	VÊTEMENTS.....	III	356 à 374
—	—	III	Pl. I. Bas de l'aube de Thomas Becket, trésor de la cathédrale de Sens.....	26
—	—	III	Pl. II. Aumônière du comte Henri, trésor de Troyes	27
—	—	III	Pl. III. Fragment de la chasuble de saint Dominique, trésor de Saint-Sernin, à Toulouse.....	147
—	—	III	Pl. IV. Fragment de la chasuble de Thomas Becket, trésor de la cathédrale de Sens	360
—	—	III	Pl. V. Fragment d'une étoffe trou- vée dans le tombeau de Char- lemagne, à Aix-la-Chapelle...	360
—	—	III	Pl. VI. Fragment d'une chasuble du trésor de Saint-Sernin, à Toulouse	360
—	—	III	Pl. VII. Fragment d'un suaire, trésor de la cathédrale de Sens.	360

		Volumes.		Pages.
ÉTOFFES.....	VÊTEMENTS.....	III	Pl. VIII. Camocas, fragment d'étoffe, trésor de la cathédrale de Troyes.....	361
—	—	III	Pl. IX. Fragment d'étoffes soie et or, fil et or, trésor de la cathédrale de Troyes.....	367
—	—	III	Pl. X. Fragment d'étoffe de lin, trésor de Troyes.....	368
—	—	III	Pl. XI. Bout d'étole de Thomas Becket, trésor de la cathédrale de Sens.....	368
—	—	III	Pl. XII. Étoffe d'un fond de cuve, vêtement du comte de Foix, XIV ^e siècle.....	381
—	VÊTEMENTS.....	IV	Pl. XIV. Manipule, trésor de la cathédrale de Troyes, fin du XIII ^e siècle.....	100
—	—	IV	Pl. XV. Fragment de manteau, trésor de Troyes, XII ^e siècle...	112
—	—	IV	Pl. XVI. Mitre de Thomas Becket, trésor de la cathédrale de Sens, XII ^e siècle.....	143
ÉTOLE.....	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1.....	374 et 375
—	—	III	Pl. XI. Fragment d'étole de Thomas Becket, trésor de la cathédrale de Sens.....	368
ÉTRIER.....	ARMES.....	V	Fig. 1 à 9.....	413 à 420
ÉTRILLE.....	OUTILS.....	II	Fig. 1..	503
ÉTUI.....	USTENSILES.....	II	Voyez GÂINE.....	112
ÉVANGÉLIAIRE.	ORFÈVRERIE.....	II	Fig. 3. Évangélaire de saint-Emmeron.....	176
ÉVENTAIL.....	USTENSILES.....	II	Fig. 1.....	103 à 105



	Volumes.	Pages.
FABRICATION		
DES MEUBLES. RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I Fig. 1 à 7.....	370 à 401
—	I Pl. XVIII. Huche en bois, xiv ^e s.	376
—	I Pl. XIX. Écrin en ivoire, xiv ^e s.	379
—	I Pl. XX. Intérieur dudit écrin....	380
—	I Pl. XXI. Écrin en cuir bouilli, xiv ^e siècle.....	382
—	I Pl. XXII. Détails de retable, xiii ^e siècle.....	388
—	I Pl. XXIII. Serrure, xiv ^e siècle...	390
—	I Pl. XXIV. Pied de cierge pascal, xiii ^e siècle.....	391
—	I Pl. XXV. Vertevelle de meuble, xiv ^e siècle.....	393
—	I Pl. XXVI. Candélabre, xiv ^e siècle.	393
—	I Pl. XXVII. Faudesteuil, xiii ^e s...	399
—	I Pl. XXVIII. Lampesier, xiv ^e s...	400
FAUCHART.....	ARMES.....	V Fig. 1 à 6..... 420 à 426
FAUCILLE.....	OUTILS.....	II Fig. 1 à 3..... 503 et 504
FAUCONNERIE..	JEUX, PASSE-TEMPS.	II Chasse au vol..... 438 à 449
FAUCRE.....	ARMES.....	V Fig. 1..... 426 et 427
FAUDES.....	—	V Voyez BRACONNIÈRE..... 219
FAUDESTEUIL..	MEUBLES.....	I Voyez FAUTEUIL..... 109 à 115

		Volumes.		Pages.
FAUTEUIL.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1 à 4.....	109 à 115
—	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Pl. XXVII. Faudesteuil transportable, de fonte de cuivre, commencement du XIII ^e siècle....	399
FAUX.....	OUTILS.....	II	Fig. 1 à 3.....	504 à 507
FEMME deménage	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	412
FER à repasser..	USTENSILES.....	II	Fig. 1.....	105 et 106
FERMAIL.....	VÊTEMENTS.....	III	376
FERRURES	MEUBLES.....	I	Ferrures d'armoire.....	8, 14 et 16
—	—	I	Ferrures de bahut.....	23, 24 et 27
—	—	I	Ferrures de chasse, XIV ^e siècle..	70
—	—	I	Ferrures de coffre, XV ^e siècle....	82 et 83
—	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Ferrures de coffre, XIII ^e siècle...	373
FÊTES.....	—	I	Fêtes féodales.....	366 à 370
FEU GRÉGOIS.	ARMES.....	VI	Voyez TRAIT A POUFRE.....	319
FILET.....	ORFÈVRENERIE.....	II	<i>Fil de métal entourant des sertissages, des nus, des bâtes...</i>	178
FILIGRANE.....	—	II	<i>Fils de métal soudés de manière à former des dessins, des compartiments, des enroulements et arabesques à jour.....</i>	178, 196
FLACON.....	USTENSILES.....	II	106
FLAMBEAU.....	ORFÈVRENERIE.....	II	Pl. XXXVII. Flambeau d'argent et de vermeil, avec ornements repoussés à la main et soudés sur les fonds, XV ^e siècle.....	207
FLANCHERIE ...	ARMES.....	V	427
FLANÇOIS.....	—	V	427
FLÉAU.....	—	V	Fig. 1 à 3.....	427 à 429
FLÈCHE.....	—	V	Fig. 1 à 3.....	430 à 433
FLEURONS.....	VÊTEMENTS.....	III	Voyez COURONNE.....	307
FLUTE.....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Fig. 1 à 5.....	267 à 272
FONTAINE.....	USTENSILES.....	II	Fig. 1.....	107 et 108
FOND-DE-CUVE..	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 à 4.....	376 à 382
.....	—	III	Pl. XII. Vêtement du comte de Foix, XIV ^e siècle.....	381

	Volumes.	Pages.
FONTE.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I	Fonte de l'or..... 399
—	ORFÈVRERIE..... II	<i>Objets de fonte</i> 185, 186, 190, 192, 193, 199, 223
FORCES.....	OUTILS..... II 507
FORME.....	MEUBLES..... I	Fig. 1 à 3..... 115 à 120
—	—	I Voy. CHAISE..... 41
FORTIFICATION.	TACTIQUE..... VI	Fortification passagère..... 414, 415
FOURCHETTE...	USTENSILES..... II	Fig. 1 et 2..... 108 à 112
FOURREAU D'É- PÉE....	ORFÈVRERIE..... II	Pl. L. Collet de fourreau d'épée franke..... 232
FOURRURE....	VÊTEMENTS..... III 382 à 384
FRAMÉE.....	ARMES..... V	Javeline franke..... 362
FRANCISQUE...	—	V Hache du soldat frank..... 362
FREIN.....	—	VI Pl. IX. Frein de la monture de Louis XI..... 58
FREISEAU.....	VÊTEMENTS..... III	Fig. 1..... 384 et 385
FRÉTEL.....	INSTR. DE MUSIQUE. II	Fig. 1 et 2..... 272 et 273
FRISÉ (Travail)..	ORFÈVRERIE..... II	<i>Menu poinçonnage sur les fonds, donnant de petits cercles très- rapprochés, de manière à laiss- ser le brillant et l'éclat aux ornements ou figures qui se dé- tachent sur ces fonds</i> 206
FROC.....	VÊTEMENTS..... III	Fig. 1 à 3..... 386 à 388
FRONDE.....	ARMES..... V	Fig. 1 à 4..... 433 à 436
FRONTEAU.....	—	V 436
FUSÉES.....	—	VI Voyez TRAIT A POWDRE..... 320



	Volumes.	Pages.
GAGNE-PAIN.... ARMES.....	V	Sorte de gantelct..... 461
GAINÉ..... USTENSILES.....	II 112 et 113
GAINIERS..... —	II	Corporation des gainiers..... 113
GALOCHES..... VÊTEMENTS.....	III	Voyez CHAUSSURES..... 155
GAMBISON..... ARMES.....	V	Fig. 1 à 12..... 437 à 449
—	V	Fig. VI. Gambison d'homme d'ar- mes, XIV ^e siècle..... 442
—	V	Fig. VIII. Gambison tresli, XIV ^e s. 444
GANACHE..... VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 à 6..... 388 à 394
GANT..... —	III	Fig. 1 à 3..... 395 à 400
GANTELET..... ARMES.....	V	Fig. 1 à 12..... 449 à 461
—	V	Pl. VIII. Gantelet du XV ^e siècle.. 460
GARDE-BRAS... —	V	Fig 1 à 6..... 461 à 467
GARDE-CORPS.. VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 à 13..... 400 à 412
GARDE-CUISSE.. JEUX, PASSE-TEMPS. II		Pl. LVI. Garde-cuisse de joueur à la barrière, XVI ^e siècle..... 403
GARDE-FEU.... MEUBLES.....	I	Voyez ÉCRAN..... 105
GARDE-REINS.. ARMES.....	V	Voyez DOSSIÈRE..... 329
GARDE-ROBE... RÉSUMÉ HISTORIQUE. I		Pl. XVI. Garde-robe d'apparte- ment du XV ^e siècle..... 366
GARNACHE.... VÊTEMENTS.....	III	Voyez GANACHE..... 388
GARNEMENT... —	III 412
GARNITURE.... USTENSILES.....	II	Garniture de cheminée..... 141

	Volumes.	Pages.
GARNITURE....	ARMES..... VI	Garniture de queue de cheval... 82
GENOULLÈRE..	—..... V	Fig. 1 à 10..... 467 à 474
GIBECIÈRE....	VÊTEMENTS..... III 412 et 413
GIBET.....	ARMES..... V	Fronde à manche de bois..... 434
GIGUE.....	INSTR. DE MUSIQUE.. II	Fig. 1..... 273 et 274
GLAIVE.....	ARMES..... V 474 et 475
GLIOIRES.....	JEUX, PASSE-TEMPS.. II	Pièces d'acier de l'armure du cavalier..... 370
GOBELET.....	USTENSILES..... II 113
GODENDAC....	ARMES..... V	Fig. 1 et 2..... 475 à 478
GONELLE.....	VÊTEMENTS..... III	Fig. 1 à 8..... 413 à 421
GONFANON....	ARMES..... V 478 et 479
GORGERETE....	—..... V	Voyez GOURGERIT..... 480
GORGERETTE..	VÊTEMENTS..... III	Voyez GORGIÈRE..... 421
GORGERIN....	ARMES..... V	Pièce mobile de l'armet..... 59
GORGIÈRE....	VÊTEMENTS..... III	Fig. 1 à 6..... 421 à 428
GOULE.....	—..... III	Goule de fourrures..... 421
GOUPILLON...	ARMES..... V	Fig. 1..... 479 et 480
GOURGERIT...	—..... V	Fig. 1..... 480 à 482
GOUTTIÈRE de lit.....	MEUBLES..... I	Pl. XI. Gouttière de lit en drap rouge, avec applications de velours et broderies de fil blanc, XVI ^e siècle..... 171
GRAFFE.....	ARMES..... V 482
GRAFIÈRE....	USTENSILES..... II 113
GRAIN-D'ORGE.	RÉSUMÉ HISTORIQUE.. I	Assemblages à grain-d'orge; XIII ^e siècle..... 374
GRAISLE.....	INSTR. DE MUSIQUE.. II 274 à 276
GRANULÉ (Filet).	ORFÈVREURIE..... II	<i>Fil de métal composé d'une succession de grains adhérents...</i> 178, 181, 184, 198
GRAPPE.....	ARMES..... V	Pièce de la lance..... 427
GRAVOUÈRE...	VÊTEMENTS..... IV	Peigne en ivoire (fig. 3),..... 174
GRAVURE.....	ORFÈVREURIE..... II	Gravure sur métal..... 185, 187, 192, 198, 199, 202, 204, 206, 218, 221, 223

		Volumes.		Pages.
GRENADE.....	ARMES.....	VI	Traits à poudre, premières grenades explosibles (fig. 8 et 9).	337 à 340
GRÈVE.....	VÊTEMENTS.....	III	428
GRÈVES.....	ARMES.....	V	Fig. 1 à 9.....	482 à 490
GRIFFE.....	ORFÈVRENERIE.....	II	<i>Petites pièces de métal, qui, soudées ou rivées sur un fond, ou faisant partie d'une bête, servent, en se recourbant, à maintenir les pierres.....</i>	177
GRIL.....	USTENSILES.....	II	Fig. 1.....	113 à 115
GROIN de CHIEN.	ARMES.....	VI	Voyez TENAILLES.....	318
GUERONS.....	VÊTEMENTS.....	III	Nom des moustaches au XII ^e s.	181
GUIGE.....	ARMES.....	V	Fig. 1.....	490 à 492
GUILLOCHÉ.....	ORFÈVRENERIE.....	II	<i>Travail au burin sur l'or, pour faire adhérer l'émail translucide.....</i>	227
GUIMPE.....	VÊTEMENTS.....	III	428 et 429
—.....	—.....	III	Guimpe dans la coiffure.....	209, 213
GUISARME.....	ARMES.....	V	Fig. 1.....	492 à 495
GUITERNE.....	INST. DE MUSIQUE..	II	Fig. 1 à 7.....	276 à 282
—.....	—.....	II	Pl. LI. Guitermes, instruments de musique à cordes pincées, XVI ^e s.	281



		Volumes.		Pages.
HACHE.....	OUTILS.....	II	Fig. 1.....	507 et 508
—	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 16.....	4 à 23
HACHÉ (Fond)..	ORFÈVRENERIE.....	II	<i>Fond gravé à treillis serré.....</i>	180
HAINCELIN.....	VÊTEMENTS.....	III	429
HALLEBARDE...	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 3.....	23 à 27
HANAP.....	USTENSILES.....	II	Fig. 1 à 3.....	115 à 121
HANEPIER.....	ARMES.....	V	Couvre-chef de fer.....	266
HARNAIS.....	OUTILS.....	II	Harnais de charrois (fig. 1 à 6).	508 à 515
—	VÊTEMENTS.....	III	Harnais de chevauchées de paix (fig. 1 à 16).....	429 à 449
—	ARMES.....	VI	Harnais de guerre..... Voyez HARNOIS.	27
HARNOIS.....	—	VI	Fig. 1 à 40.....	27 à 83
—	—	VI	Pl. IX. Frein de la monture de Louis XI.....	58
—	—	VI	Pl. X. Ornaments de harnois, xiv ^e siècle.....	58
—	—	VI	Fig. II. Harnois de plates, xiv ^e s.	226
HARPE.....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Fig. 1 à 5.....	282 à 287
HAUBERT.....	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 12.....	83 à 93
HAUT de chausses	VÊTEMENTS.....	III	449
HEAUME.....	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 37.....	93 à 131
HENNINS.....	VÊTEMENTS.....	III	Sorte de coiffure.....	225 à 253

		Volumes.		Pages.
HERBERGES....	ARMES.....	VI	Tente des Orientaux.....	348
HÉRIGAUT.....	VÊTEMENTS.....	III	449
HERMINETTE...	OUTILS.....	II	Fig. 1 et 2.....	515 et 516
HERSE.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1 à 3..	121 à 125
HEURES.....	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 et 2.....	449 à 452
HEUSE.....	—.....	III	Fig. 1 à 5.....	452 à 457
HOMMAGE.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	343 à 345
HOQUETON....	VÊTEMENTS.....	III	Fig. 1 à 4.....	457 à 462
—.....	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 5.....	131 à 139
HORLOGE.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1.....	125 à 127
HOTEL... ..	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	<i>Hôtel loué</i>	413
HOTTE.....	OUTILS.....	II	Fig. 1.....	516
HOUE.....	—.....	II	Fig. 1 à 3.....	517 à 519
HOUPPELANDE.	VETEMENTS.....	III	Fig. 1 à 11.....	462 à 475
—.....	—.....	III	Pl. XIII. Houppelande de seigneur, xv ^e siècle.....	466
—.....	—.....	III	Fig. V. Houppelande du duc de Berry (1400).....	466
—.....	—.....	III	Fig. X. Houppelande de Margue- rite d'Écosse (1440).....	472
HOUSEAUX....	ARMES.....	VI	139
HOUSSE.....	VÊTEMENTS.....	III	475
—.....	ARMES.....	VI	139
HUCHE.....	MEUBLES.....	I	127
—.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Pl. XVIII. Grande huche de bois, contenant des coffres, xiv ^e s..	375
HUCHIER (LE)..	—.....	I	Visite dans l'atelier d'un huchier, xiv ^e siècle (fig. 1 à 3); pl. XVIII.	370 à 378
HUCQUE.....	VÊTEMENTS.....	III	475
HURCOITE.....	—.....	III	475
HUVE.....	—.....	III	Fig. 1.....	475 et 476



		Volumes.		Pages.
IBÉRIQUE.....	ARMES.....	V	Épée des fantassins romains....	300
IMAGE.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1 à 4.....	128 à 135
IMAGIER (L')...	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Visite dans l'atelier d'un imagier, xiv ^e siècle (fig. 4 et 5).....	385 à 389
—	—	I	Pl. XXII. Détail du rétable de Westminster, xiii ^e siècle.....	388
IMPRESSIONS..	—	I	Impressions sur cuir bouilli....	383
—	—	I	Impressions par matrice (fig. 4)	386
INFANTERIE....	TACTIQUE.....	VI	Rôle de l'infanterie (archers, ar- quebusiers, piquiers) aux xv ^e et xvi ^e siècles.....	417 à 422
—	—	VI	Infanterie suisse : batailles de Granson, de Morat et de Mari- gnan.....	399 à 402
INSTRUMENTS				
DE MUSIQUE..	INSTR. DE MUSIQUE.	II	242 à 327
INTRODUCTION.	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	293 à 299
—	USTENSILES.....	II	3 à 5
—	ARMES.....	V	Armes de guerre offensives et défensives.....	3 à 9
INVESTITURE...	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Cérémonies de l'investiture.....	342 et 343
IVOIRE.....	MEUBLES.....	I	Son emploi, sous forme d'incrus- tation, dans la décoration des gros meubles.....	115, 116
—	—	I	Images d'ivoire sculpté.....	130, 131
—	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Coffrets d'ivoire sculpté.....	379 380

J

		Volumes.		Pages.
JACQUE.....	ARMES	IV	Fig. 1 à 3.....	140 à 144
JARRETIÈRE ...	VÊTEMENTS	IV	Fig. 1 et 2.....	3 à 5
JASERAN.....	ARMES	VI	144
JATTE	USTENSILES	II	121
JAVELOT... ..	ARMES	VI	144
JEUX	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	331 à 478
JEUX	—	II	Jeux de combinaison et de ha- sard (fig. 1 à 3).....	462 à 476
—	—	II	Jeux d'enfants (fig. 4 et 5).....	476 à 478
—	—	II	Jeux de société.....	462
JOURNADE.....	VÊTEMENTS	IV	Fig. 1 à 5.....	5 à 12
JOUTE	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Fig. 1 à 24.....	366 à 406
—	—	II	Pl. LV. Joueur, xv ^e siècle.....	390
—	—	II	Pl. LVI. Garde-cuisse de joueur à la barrière, xv ^e siècle.....	403
JOYAUX	VÊTEMENTS	IV	Fig. 1 à 31.....	12 à 61
—	—	IV	Fig. XVII. Parure de dame noble, (1430).....	39
—	—	IV	Fig. XXV. Parure de gentilhomme, xv ^e siècle.....	50
—	—	IV	Fig. XXX. Parure de damoiselle (1480).....	57
JUBE	—	IV	Fig. 1 à 9.....	61 à 70
JUPE	—	III	Voyez COTTE.....	279



	Volumes.	Pages.	
LACET	VÊTEMENTS... .. IV Fig. 1 à 4.....	70 à 75	
LAMBREQUIN... MEUBLES.....	I Lambrequin de lit.....	164	
LAMPE..... —	I Voyez LAMPESIER.....	136	
—	USTENSILES	II Fig. 1 à 5..... 121 à 126	
LAMPESIER MEUBLES	I Fig. 1 à 7.....	136 à 144	
—	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Pl. XXVIII. Fragment d'un lam- pesier de fonte de cuivre, XIV ^e s.	400	
LAMPIER..... MEUBLES.....	I Voyez LAMPESIER.....	136	
LAMPIER (LE).. RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Visite dans l'atelier d'un lam- pier, XIV ^e siècle (fig. 6 et 7),...		394 à 401	
—	—	I Pl. XXVII. Faudesteuil, XII ^e siècle. 399	
—	—	I Pl. XXVIII. Lampesier, XIV ^e s... 400	
LANCE..... ARMES	VI Fig. 1 à 19.....	145 à 171	
—	JEUX, PASSE-TEMPS. II Lance de tournoyeur.....	337	
—	—	II Lance de joueur 384	
LANDIER	MEUBLES	I Fig. 1 à 5	144 à 151
LANGUE de bœuf. ARMES	VI Fig. 1 et 2.....	172 à 174	
LANTERNE	USTENSILES	II Fig. 1.....	126 à 128
LAVABO..... MEUBLES.....	I Voyez LAVOIR.....	151 à 155	
LAVOIR..... —	I Fig. 1 et 2	151 à 155	
LAYE..... OUTILS	II Fig. 1	519 et 520	

		Volumes.	Pages.
LECTRIN.....	MEUBLES.....	I	Lectrin de bibliothèque, XIII ^e s. 184
—	—	I	Lectrins à roues et à vis..... 185 à 188
—	—		Voyez également LUTRIN.
LIBRAIRIE	—	I 155 et 156
LICE.....	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Lices de tournois (fig. 1)..... 344
—	—	II	Chevalier <i>recommandé</i> à cheval sur la barrière des lices (fig. 5). 349
LINCEUL.....	VÊTEMENTS.....	IV 75 et 76
LIVRE.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Livre d'heures, XIV ^e siècle..... 362
—	VÊTEMENTS.....	III	Voyez HEURES..... 449
LIT.....	MEUBLES	I	Fig. 1 à 6..... 156 à 172
—	—	I	Pl. XI. Gouttière de lit de drap rouge, avec application de velours noir et broderies de fil blanc, XVI ^e siècle..... 171
LITIÈRE	—	I 173 à 175
—	—	I	Pl. VI. Litière de voyage, XV ^e s. 175
LIVRÉE.....	VÊTEMENTS.....	IV 76 à 79
LODIER	—	IV 79
LOUP.....	—	IV	Voyez MASQUE..... 131
LUMELLE.....	ARMES.....	V	Lame de l'épée..... 359
LUTH.....	INST. DE MUSIQUE...	II 287 et 288
—	—		Voyez également GUITERNE.
LUTRIN.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1 à 12..... 175 à 190
—	—	I	Pl. V. Parement de lutrin, tissu de lin, provenant du trésor de la cathédrale de Sens, XI ^e s... 184
LYRE.....	INST. DE MUSIQUE. .	II	Fig. 1 à 4..... 288 à 291



		Volumés.	Pages.
MAIL.....	ARMES.....	VI	Marteau d'armes..... 178
MAILLE.....	—	VI 174
MAILLET.....	OUTILS.....	II	Fig. 1..... 520 et 521
—	ARMES.....	VI	Voyez MARTEAU..... 178
MAIN de JUSTICE	VÊTEMENTS.....	IV	Voyez SCEPTRE..... 320
MALLE.....	MEUBLES.....	I 190
MALLETTE.....	—	I 190
MANCHE.....	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1 à 15..... 79 à 97
—	ARMES.....	VI	Fig. 1..... 174 à 176
MANDOLINE....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Instrument à cordes pincées.... 281
MANDORE.....	—	II	Sorte de guiterne..... 281
MANICLE.....	ARMES.....	VI 177
MANIPULE.....	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1 et 2..... 97 à 100
—	—	IV	Pl. XIV. Manipule, fin XIII ^e siècle. 99
MANTEAU.....	—	IV	Fig. 1 à 29..... 100 à 131
—	—	IV	Pl. XV. Fragment de manteau, XII ^e siècle..... 112
—	—	IV	Fig. XII. Manteau d'impératrice d'Orient, XI ^e siècle..... 110
—	—	IV	Fig. XIII. Manière de porter le manteau, XII ^e siècle..... 112
—	—	IV	Fig. XX. Manière de porter le manteau carré, XIII ^e siècle.... 119

		Volumes.		Pages.
MANTEL	ARMES.....	VI	Fig. 1.....	177 et 178
.....	VI	Fig. II. Mantel d'armes, xv ^e s...	178
MARIAGES	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	323 à 328
MARIONNETTES	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Fig. 4.....	477
MARTEAU.....	OUTILS.....	II	Fig. 1.....	521
—	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 11.....	178 à 192
MASCARADES...	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Fig. 1 à 6.....	450 à 462
MASQUE	VÊTEMENTS.....	IV	131
MASSE.....	OUTILS.....	II	522
—	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 6.....	192 à 201
—	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Masse de tournoyeur (fig. 40)..	357
MASSUE... ..	ARMES.....	VI	Voyez MASSE.....	192
MATELAS	MEUBLES.....	I	190
MATRICE.....	ORFÈVRENERIE.....	II	<i>Modèle en relief et en creux, obtenu dans un métal trempé, et permettant de faire ressortir, à l'aide d'un ou de plusieurs coups de mouton, un relief sur une feuille de métal très-mince...</i>	199, 200, 202
MÉLOTE.	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1.....	131 et 132
MENTONNIÈRE .	ARMES.....	VI	Fig. 1.....	201 et 202
MERLIN.....	OUTILS.....	II	Voyez COGNÉE.....	496
MÉTIER.....	—	II	Fig. 1. Métier à tisser.....	522 et 523
MEUBLES.....	MEUBLES.....	I	1 à 292
—	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Fabrication des meubles.....	370 à 401
MIROIR.....	MEUBLES.....	I	190
—	USTENSILES.....	II	Fig. 1.....	128 à 130
—	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1 à 4.....	132 à 137
MISÉRICORDE...	ARMES.....	VI	Fig. 1 et 2.....	202 à 205
MITON.....	—	V	Voyez GANTELET.....	449
MITRAILLEUSES	—	VI	Mitrailleuses dites jeux d'orgue, seconde moitié xv ^e s ^e (fig. 7)..	335 et 336
MITRE.	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1 à 5.....	137 à 144
—	—	IV	Pl. XVI. Mitre de Thomas Becket.	142

		Volumes.		Pages.
MOBILIER.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Mobilier des châteaux.....	358 à 366
—	—	I	Pl. XII. Chambre XII ^e siècle.....	364
—	—	I	Pl. XIII. Chambre XIII ^e siècle...	365
—	—	I	Pl. XIV. Chambre XIV ^e siècle....	365
—	—	I	Pl. XV. Chambre XV ^e siècle.....	365
—	—	I	Pl. XVI. Garde-robe d'apparte- ment, XV ^e siècle.....	366
MOEURS féodales.	—	I	352 à 358
MOINEL.....	INSTR. DE MUSIQUE..	II	291
MOMERIES.....	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Fig. 1 à 6.....	150 à 162
MONOCORDE...	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Fig. 1 à 4.....	291 à 294
MONSTRANCE...	USTENSILES.....	II	Ostensoir.....	137
—	ORFÈVRENERIE.....	II	Pl. XXXV. Monstrance, dit reli- quaire de St-Sixte, à Reims....	186
MORDANT.....	VÊTEMENTS.....	IV	144
MORS.....	—	IV	144
MORTIER.....	USTENSILES.....	II	Fig. 1 et 2.....	130 à 132
—	ARMES.....	V	Cervelière avec turban.....	88
MOUCHETTES...	USTENSILES.....	II	Fig. 1.....	132
MOUCHOIR.....	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1.....	145 et 146
MOUFLES.....	—	IV	116
MOUSTARDIER..	USTENSILES.....	II	133
MUSETTE.....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Voyez CORNEMUSE.....	260



	Volumes.	Pages.
NABLE.....	INSTR. DE MUSIQUE.. II	Sorte de psaltérion..... 302
NACAIRE.....	—	II 294
NAPPE.....	MEUBLES.....	I Nappe double, nappe de table .. 191
—	—	I Nappe d'autel (fig. 1)..... 191 à 195
NATTE.....	—	I 195
—	VÊTEMENTS.....	III Emploi des fausses nattes dans la coiffure..... 178 à 253
NAVETTE.....	USTENSILES.....	II Fig. 1... .. 133 et 134
NEF.....	—	II Fig. 1..... 134 à 136
NIELLE.....	ORFÈVREQUE.....	II <i>Ornementation obtenue par une gravure faite sur or ou argent, et remplie d'une substance noire brune (sulfure d'argent).</i> 231
—	MEUBLES.....	I Pl. I. Table d'autel portatif, en jaspe oriental, avec bordure d'argent niellé..... 19
—	ORFÈVREQUE.....	II Pl. L. Collet d'un fourreau d'épée franke, musée de Cluny..... 232
—	—	II Fig. 24. Nielles du reliquaire de Saint-Oswald, fabrication rhé- nanc, XIII ^e siècle..... 233, 234
NOEUD.....	VÊTEMENTS.....	IV Fig. 1 et 2..... 146 à 149
NOBLESSE.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I Vie publique de la noblesse féo- dale, religieuse et laïque.... 301 à 345
—	—	I Vie privée de la noblesse féodale. 347 à 401
NOCES.....	—	I 323 à 328



	Volumes.		Pages.
OBJETS de toilette	VÊTEMENTS	III Objets de toilette, vêtements, bijoux de corps	1 à 479
—	—	IV — —	1 à 507
OBSÈQUES	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I		328 à 342
ŒUVRE	VÊTEMENTS	IV Œuvre à Paignulle	149
OISEAU	OUTILS	II Fig. 1	523 et 524
OLIFANT	INSTR. DE MUSIQUE. II	Fig. 1	295 à 297
OREILLER	MEUBLES	I	196
ORFÈVRE	ORFÈVRE	II Pl. XXXIV à L.	167 à 239
—	—	II § 1. Travail des métaux précieux	167 à 230
—	—	II § 2. Nielles	231 à 237
ORFÈVRE	VÊTEMENTS	IV Fig. 1 à 11	14 à 161
ORGUE	INSTR. DE MUSIQUE. II	Orgue de main (fig. 1 à 3)	297 à 300
ORIFLAMME	ARMES	VI	205 à 207
ORINAL	USTENSILES	II	137
OS	MEUBLES	I Emploi de l'os sculpté dans la fabrication des coffrets	84
OSTENSOIR	USTENSILES	II	137 et 138
OTEVENT	MEUBLES	I Paravent à feuilles, xv ^e siècle	197
OULE	USTENSILES	II	138
OUTILS	OUTILS	II Outils, outillages	481 à 532
OVIER	USTENSILES	II Fig. 1	138 et 139

P

		Volumes.		Pages.
PAILE.....	VÊTEMENTS.....	IV	161 à 163
PAILLE.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Investiture par la paille.....	342
—	—	I	Renoncement à l'hommage par la paille.....	344
PAIX.....	USTENSILES.....	II	139 et 140
PALETTE.....	—	II	140 et 141
PALLETOT.....	VÊTEMENTS.....	IV	163
PALLIUM.....	—	IV	Fig. 1 à 4.....	163 à 168
PANSIÈRE.....	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 6.....	207 à 212
—	—	VI	Fig. III. Pansière du xv ^e siècle..	208
PAPILLOTTE....	VÊTEMENTS.....	IV	168
PARAVENT.....	MEUBLES.....	I	196 à 198
PARCHEMINS				
PLIÉS.....	—	I	Sorte d'ornementation de bois sculpté en forme de <i>parchemins pliés</i>	13, 14
PAREMENT.....	—	I	Parement d'autel.....	198 à 200
—	—	I	Pl. V. Parement de lutrin, cathédrale de Sens, xi ^e siècle.....	184
—	VÊTEMENTS.....	IV	168 et 169
—	ARMES.....	VI	Fig. 1.....	212 à 215
—	—	VI	Fig. II. Parement d'armes, xiv ^e s.	214
PARURE.....	ORFÈVRENERIE.....	II	Fig. VI. Fragment de parure, x ^e s.	182
—	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. XVII. Parure de dame noble (1430).....	40

		olumes.		Pages
PARURE	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. XXV. Parure de gentilhomme, XV ^e siècle.....	50
—	—	IV	Fig. XXX. Parure de damoiselle (1480).....	57
—	—	IV	Fig. XII. Parure d'impératrice d'Orient, XI ^e siècle.....	110
PAS-D'ARMES ..	JEUX, PASSE-TEMPS..	II	Sorte de joute.....	394
PASSADOUX....	ARMES.....	V	Flèche à fer plat et triangulaire.	431
PASSANT.....	VÊTEMENTS	IV	169
PASSEMENTERIE	—	IV	Voyez ORFROIS.....	149
PASSE-TEMPS ..	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	331 à 478
PATÈNE	USTENSILES	II	141
PATENOTRES ..	VÊTEMENTS	IV	169 et 170
PATINS	—	IV	170 et 171
PAVILLON.....	ARMES.....	VI	Voyez TREF.....	340
PAVOIS	—	VI	Fig. 1 à 5.....	215 à 221
PEIGNE.....	VÊTEMENTS	IV	Fig. 1 à 3.....	171 à 175
PEINTURE .. .	MEUBLES.....	I	Application de la peinture à la dé- coration du mobilier : armoires, bahuts, châsses, lits, toiles, etc.	9, 12, 70, 102, 279
PELIÇON.....	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1 à 28.....	175 à 205
PELLE.....	USTENSILES	II	Fig. 1.....	141 et 142
—	OUTILS	II	524
PENNON.....	ARMES	VI	Fig. 1 à 4.....	221 à 224
PENTACOL.....	VÊTEMENTS	III	Médailion suspendu à un collier.	260
PÉNULE.....	—	III	Sorte de cape.....	91
PERCHE.....	ARMES.....	V	Perche servant à suspendre les pièces de l'armure (fig. 23) ...	98
PERRUQUE	VÊTEMENTS	IV	205
PICOIS.....	OUTILS	II	524
—	ARMES.....	VI	Hache-picois (fig 8).....	14
—	—	VI	Marteau-picois (fig. 1).....	180
PIEDS-D'OURS..	—	VI	Voyez SOLERETS.....	278

		Volumes.		Pages.
PIÉTON.....	TACTIQUE.....	VI	Organisation des piétons en corps armés uniformément.....	405
PIEU.....	ARMES.....	VI	224 et 225
PIGACHE.....	VÊTEMENTS.....	IV	205
PIGNÈRE.....	—.....	IV	205
PILA, PILOTA...	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	475 et 476
PINCE.....	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1.....	206
PINCETTES....	MEUBLES.....	I	Pincettes de landier (fig. 1)....	145
—.....	USTENSILES.....	II	142
PIOCHE.....	OUTILS.....	II	Fig. 1.....	524 et 525
PIQUE.....	TACTIQUE.....	VI	Armo des fantassins suisses....	399
PIQUIERS... ..	—.....	VI	Rôle des piquiers dans la tactique du moyen âge.....	399 à 420
PLACET.....	MEUBLES.....	I	200
PLASTRON....	ARMES.....	VI	225
PLAT.....	USTENSILES.....	II	142
—.....	—.....	II	Pl. XXXII. Plat en terre cuite émaillée, XII ^e siècle.....	146
—.....	—.....	II	Pl. XXXIII. Plat, terre cuite vernissée, Pierrefonds, XIV ^e siècle.....	147
PLATEAU.....	MEUBLES.....	I	Surtout de table.....	243
PLATES.....	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 10.....	225 à 241
—.....	—.....	VI	Fig. 2. Harnois de plates, XIV ^e s..	226
PLOMMÉE.....	—.....	VI	Fig. 1.....	241 et 242
PLOMMEL.....	—.....	V	Pommeau de l'épée.....	360
PLUME.....	VÊTEMENTS.....	IV	206 et 207
PLUMES.....	MEUBLES.....	I	Lits de plumes au XV ^e siècle....	169
PLUVIAL.....	VÊTEMENTS.....	III	Voyez CAPE.....	90
POÈLE.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1.....	200 à 202
POÈLE.....	USTENSILES.....	II	Poêle à frire.....	143
POINÇON.....	OUTILS.....	II	525
POIRE.....	ARMES.....	VI	Fig. 1.....	242

		Volumes.		Pages.
POITRINAL.....	ARMES.....	VI	Trait à poudre.....	333
POMME.....	USTENSILES.....	II	Pomme à réchauffer et à refroidir	143
PONTELET.....	ARMES.....	VI	242
PORTE-Manteau.	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Perces ou perches.....	360
PORTIÈRES....	MEUBLES.....	I	Voyez TAPIS.....	269
POT.....	USTENSILES.....	II	Pot de nuit (ORINAL).....	137
—.....	—.....	II	Fig. 1.....	143 à 148
POTERIES.....	—.....	II	Pl. XXXII. Assiette en terre cuite émaillée, à St. Antonin, XII ^e s.	146
—.....	—.....	II	Pl. XXXIII. Ecuelle en terre cuite vernissée, à Pierrefonds, XIV ^e s.	147
POTS à AUMONE.	—.....	II	Voyez SEAU... ..	153
POUDRE.....	ARMES.....	VI	Voyez TRAIT A POUDRE.....	318
POULAINE.. ...	VÊTEMENTS.....	IV	207 et 208
POURPOINT....	—.....	IV	Fig. 1 à 4.....	208 à 212
POURSUIVANT.	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Poursuivant d'armes.....	342
PRESSOIR.....	OUTILS.....	II	Fig. 1.....	525 et 526
PRIE-DIEU....	MEUBLES.....	I	Fig. 1.....	202 et 203
PROJECTILES...	ARMES.....	VI	Projectiles à feu.....	318
PSALTÉRION...	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Fig. 1 à 6.....	301 à 305
PUCELLE (la)...	TACTIQUE.....	VI	Jeanne d'Arc, dite <i>la Pucelle</i> , sous les murs d'Orléans; enthousiasme que sa présence excite dans l'armée; la promptitude dans les décisions remplace les incertitudes et les atermoiements.....	388
—.....	—.....	VI	Bataille de Patai, défaite complète des Anglais.....	389
—.....	—.....	VI	Avec Jeanne finit le rôle des féodaux et commence celui des armées nationales, secondées par l'artillerie.....	390
PUISSETTE.....	USTENSILES.....	II	Fig. 1.....	148
PUPITRE.....	MEUBLES.....	I	Voyez LUTRIN.....	175



		Volumes.		Pages.
QUARREL.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1 et 2.....	203 et 204
—	ARMES.....	V	Voyez CARREAU.....	251
QUARTIER.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Quartiers de noblesse représentés par le nombre des écus ar- moyés.....	380
QUENOUILLE...	OUTILS.....	II	526 et 527
QUEUE.....	MEUBLES.....	I	Queue de landier.....	149, 150
—	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Sorte de joute; costume du jou- teur dans une course à la queue (fig. 22).....	102
—	ARMES.....	VI	Garniture de queue de cheval, fin xv ^e siècle (fig. 40).....	82
QUEUGNIETTE..	OUTILS.....	II	Voyez HACHE.....	507
QUEUVRE-CHIEF	VÊTEMENTS.....	III	Couvre-chef.....	322
QUEUX.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Description de l'écrin d'un queux (cuisinier) du xiv ^e siècle.....	382
QUEVRECHIEZ..	VÊTEMENTS.....	IV	213
QUILLONS.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Quillons de l'épée du tournoyeur (fig. 9).....	356
—	ARMES.....	V	Garde de l'épée de combat.....	360
—	—	VI	Garde de la miséricorde (fig. 2).	205
QUIRIE.....	—	V	Voyez CUIRIE.....	306
QUINTAINÉ.....	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	406 et 407
QUITERNE.....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Voyez GUITERNE.....	276

B

		Volumés.		Pagos.
RABOT.....	OUTILS.....	II	Fig. 1.....	527 et 528
RASOIR.....	—	II	528
RATELIER.....	MEUBLES.....	I	Voyez HERSE.	121 à 125
RATIONAL.....	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1.....	213 et 214
REBEC.....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Voyez RUBEDE.....	306
RÉCEPTION.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Réception dans les châteaux féo- daux, XIV ^e siècle.....	352
RÉCHAUD.....	MEUBLES.....	I	Réchaud de landier (fig. 1 et 2).	145
—	—	I	Fig. 1 à 5.....	205 à 210
RECOMMANDÉ..	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Chevalier <i>recommandé</i> , c'est-à- dire jugé indigne d'être ménagé dans un tournoi; causes de cette indignité; punition infligée au coupable (fig. 5).....	349 et 350
RECONNAISSANCE ARMES.	V	Reconnaissance d'écus : blasons figurés sur l'écu.....	358
RÉFRÉDOER....	USTENSILES.....	II	148 et 149
RELIQUAIRE ...	MEUBLES.....	I	Fig. 1 à 14.....	210 à 232
—	—	I	Pl. VII. Reliquaire, chef de saint Oswald, provenant du trésor de la cathédrale de Hidelshcim, argent repoussé, orné de nielles, pierres précieuses et perles, fabrication rhénane, XIII ^e siècle	219
—	ORFÈVRERIE.....	II	Fig. 24. Nielle dudit reliquaire..	233 et 234

		Volumes.		Pages.
RELIQUAIRE....	ORFÈVRERIE	II	Fig. 8 à 10. Reliquaire de St. Sixte, trésor de la cathédrale de Reims	186 à 188
—	—	II	Pl. XXXV. Ensemble dudit reliquaire.....	186
REMBOURRÉ...	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Cottes et ceintures rembourrées pour l'exercice de la joute....	377, 400
RENONCEMENT.	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Renoncement à l'hommage.....	344
REPOUSSÉ.....	ORFÈVRERIE.....	II	<i>Métal modelé au marteau</i>	171, 180, 184, 186, 190 et 207
RÉSUMÉ HISTO- RIQUE.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	293 à 431
—	—	I	Introduction.....	293
—	—	I	Vie publique de la noblesse féodale, religieuse et laïque....	301
—	—	I	Vie privée de la noblesse féodale.....	347
—	—	I	Fabrication des meubles : le huchier, l'écrivier, l'imagier, le lampier....	370
—	—	I	Vie privée de la haute bourgeoisie.....	403
—	—	I	Conclusion.....	419
RÉTABLE.....	MEUBLES	I	Fig. 1 et 2.	232 à 238
—	—	I	Pl. VIII. Rétable de cuivre repoussé et doré, provenant de Coblenz, aujourd'hui déposé dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, XII ^e siècle.....	234
—	—	I	Pl. IX. Rétable déposé dans le collatéral sud de l'église de Westminster, XIII ^e siècle, détails de peinture.....	
—	—	I	Pl. XXII. Rétable de Westminster, détails des applications en verres colorés et dorés, XIII ^e siècle	388
—	ORFÈVRERIE.....	II	Fig. 1 et 2. Rétable, dit : écrin de Charlemagne.....	173 et 174
—	—	II	Pl. XXXIV. Sommet dudit rétable.....	174

		Volumes.	Pages.
ROBE.....	VÊTEMENTS.....	IV Fig. 1 à 63.....	214 à 308
—	—	IV Fig. I. Robe de roi carlovingien..	228
—	—	IV Fig. IX. Robe de dame noble, XII ^e siècle.....	240
—	—	IV Fig. LXII. Robe-pelisse de gentil- homme, XV ^e siècle.....	308
—	—	IV Fig. LXIII. Robe de dame noble, XV ^e siècle.....	308
ROBES D'ORFÈ- VRERIE.....	—	IV Robes de cérémonies, à la cour de Bourgogne.....	46
ROBES-LINGES .	—	III Nom de la chemise à la fin du XIV ^e siècle.....	176
ROC.....	JEUX, PASSE-TEMPS. II	Fer émoussé de la lance de la joute.....	367
ROCHET.....	VÊTEMENTS.....	IV Fig. 1 à 6.....	308 à 314
—	ARMES.....	VI	243
ROI-D'ARMES...	JEUX, PASSE-TEMPS. II	Rôle du roi d'armes dans les tournois.....	341
RONCONE.....	ARMES.....	VI Arme d'hast italienne.....	24
RONDACHE....	—	VI Fig. 1 à 11.....	243 à 254
RONDELLE.....	—	VI Fig. 1 à 3. Rondelle de lance....	254 à 256
ROQUET.....	VÊTEMENTS.....	III Sorte de b্লাiut.....	58
ROSEAU.....	USTENSILES.....	II Voyez CHALUMEAU.....	51
ROTE.....	INSTR. DE MUSIQUE..	II	30
ROTISSOIR....	USTENSILES.....	II	149
ROUELE.....	ARMES..	VI Rondache.....	243
ROUET.....	OUTILS.....	II	528
ROULEAU.....	USTENSILES.....	II	149
RUBÈBE.....	INSTR. DE MUSIQUE. II	Fig. 1.....	306 et 307



	Volumes.	Pages.
SABOT.....	VÊTEMENTS..... III Chaussure des paysans.....	172
—	— IV	315
SACHET.....	— IV	315
SACRES.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I	301 à 311
SALADE... ..	ARMES..... VI Fig. 1 à 18.....	257 à 273
—	JEUX, PASSE-TEMPS. II Salado de joueur (fig. 5 à 7)...	375, 378
SALIÈRE.....	USTENSILES..... II Fig. 1 et 2.....	149 à 152
SALLES.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Grandes salles destinées aux cé- rémonies et aux fêtes de la no- blesse féodale.....	366
SAMBUE.....	VÊTEMENTS..... IV	315 et 316
SAQUEBUTE....	INSTR. DE MUSIQUE.. II	308
SCAPULAIRE ...	VETEMENTS..... IV Fig. 1.....	316 et 317
SCEAU.....	— IV	317 à 320
SCEPTRE.....	— IV Fig. 1 à 10.....	320 à 327
SCIE.....	OUTILS..... II Fig. 1.....	529
SCOPÈTE	ARMES.. VI Trait à poudre.....	327
SCRIPTIONALE..	MEUBLES..... I Fig. 1 à 5.....	238 à 243
SEAU.....	USTENSILES..... II Fig. 1.....	152 et 153
SEILLE.....	— II Voyez SEAU.....	152
SELLE.....	ARMES..... VI	297
SERINGUE.....	USTENSILES..... II Fig. 1.....	153 à 155
SERPE.....	OUTILS II Fig. 1.....	529

	Volumes.	Pages.
SERPENT.....	INSTR. DE MUSIQUE. II Fig. 1	308 et 309
SERRURE.	MEUBLES	I Entrée de serrure d'armoire, XV ^e siècle..... 14, 16
—	—	I Serrure de bahut, XIV ^e siècle... 27
—	—	I Serrure de coffret, XIV ^e et XV ^e s. 76
—	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Serrure d'écrin.....	381
—	—	I Pl. XXIII. Serrure à bosse, XIV ^e siècle..... 390
SERRURIER (le).	—	I Visite dans l'atelier d'un serru- rier, XIV ^e siècle
—	—	389 à 394
—	—	I Pl. XXIII. Serrure, XIV ^e siècle... 390
—	—	I Pl. XXIV. Pied de cierge pascal, XIII ^e siècle..... 391
—	—	I Pl. XXV. Vertèvelle de meuble, XIV ^e siècle..... 392
—	—	I Pl. XXVI. Candélabre de fer... 393
SERTISSAGE....	ORFÈVRENERIE..... II	<i>Maintenir une pierre, une plaque d'émail, des morceaux de perre à l'aide d'une lamelle de métal soudée ou rivée sur un fond..... 208, 209, 212, 223</i>
SERVANTE.....	MEUBLES..... I	Crédençe mobile montée sur des roulettes..... 89 à 92
SERVICE.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I	Service chez les bourgeois..... 409
—	—	I Service pendant les repas..... 413
SIGLTON	VÊTEMENTS..... IV Fig. 1.....	327 à 329
SIGNET.....	—	IV Voyez SCEAU..... 317
SISTRE.....	INSTR. DE MUSIQUE.. II	Voyez FRÉTEL
SOLERET.....	ARMES..... VI Fig. 1 à 6.....	273 à 278
SÔQ.....	VÊTEMENTS..... IV Fig. 1... ..	329 à 331
SÔUDURE	ORFÈVRENERIE..... II	<i>Soudure des métaux entre eux.. 172, 178, 180 181, 186, 190, 195 et 202</i>
SÔUFFLET.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I	Soufflet de forge..... 400
—	USTENSILES..... II	Voyez BUFFET
—	—	42
SOUPLIER.....	VÊTEMENTS..... IV	Fig. 1 à 8..... 331 à 340

	Volumes.		Pages.
SOURQUENIE...	VÊTEMENTS..... IV	Sorte de surcot.....	365
SOUTANE.....	— IV	340 à 341
SPALLIÈRE	ARMES..... VI	Fig. 1 à 17.....	278 à 297
STALLES.....	MEUBLES..... I	Voyez FORME.....	115 à 120
SUAIRE.....	VÊTEMENTS..... IV	341
—	— III	Pl. VII, fragment du suaire de Sens.....	360
—	— III	Pl. VIII, fragment du suaire de Troyes, XIV ^e siècle.....	361
SUDARIUM.....	— IV	Fig. 1.....	341 à 343
SURCEINTE.....	— IV	343
SURCOT.....	— IV	Fig. 1 à 42.....	343 à 395
—	— IV	Fig. 30. Surcot de Louis II, de Bourgogne (1400).....	380
—	ARMES..... VI	Fig. 1 à 11.....	297 à 307
SURPLIS.....	VÊTEMENTS..... IV	Fig. 1 à 2.....	395 à 398
SURTOUT.....	MEUBLES..... I	Surtout de table.....	243 et 244
SUSPENSION ...	— I	Tabernacles suspendus, forme de colombes (fig. 5 et 6).....	249 à 251
—	— I	Tabernacles suspendus, custode accrochée sous un dais (fig. 7 et 7 bis).....	251 à 253
SYDOINE,.....	VÊTEMENTS..... IV	Linceul.....	76



		Volumés.	Pages.
TABAR.....	VÊTEMENTS.....	IV	398
—	ARMES.....	VI	307
TABERNACLE...	MEUBLES.....	I Fig. 1 à 7 <i>bis</i>	244 à 253
TABLE	—	I Fig. 1 à 9.....	253 à 264
TABLEAU.....	—	I Fig. 1 et 2.....	264 à 269
TABLETTES.....	USTENSILES.....	II Fig. 1 et 2.....	155 à 158
TABLIER.....	VÊTEMENTS.....	IV	398
TABOURET	MEUBLES.....	I Voyez PLACET.....	200
TACTIQUE.....	ARMES.....	VI Tactique des armées françaises pendant le moyen âge.....	363
—	—	VI Tactique des armées romaines (fig. 1 et 2).....	364 à 368
—	—	VI Bataille d'Hastings.....	369
—	—	VI Bataille de Bovines sous Philippe- Auguste.....	370
—	—	VI Armées chrétiennes en Orient...	371
—	—	VI Organisation de l'armée féodale.	372
—	—	VI Discrédit de l'infanterie pendant les XIII ^e et XIV ^e siècles.....	373
—	—	VI Bataille de Crécy (fig. 3).....	374 à 376
—	—	VI Bataille de Poitiers.....	376 à 379
—	—	VI Tactique de Bertrand du Guesclin.	379 à 381
—	—	VI Bataille d'Azincourt (fig. 4 à 6)..	381 à 387

		Volumes.		Pages.
TACTIQUE.....	ARMES.....	VI	Tactique française vers 1430. — Jeanne d'Arc, le siège d'Orléans...	387 à 391
—	—	VI	Organisation de l'artillerie à feu.	391
—	—	VI	Compagnies des ordonnances du roy.....	392
—	—	VI	Premiers éléments des manœuvres sur le terrain.....	394
—	—	VI	Bataille de Montlhéry (fig. 7)...	396
—	—	VI	Infanterie suisse : — bataille de Granson.....	399
—	—	VI	— bataille de Morat.....	400
—	—	VI	— bataille de Marignan....	401
—	—	VI	Causes de nos désastres aux XIV ^e et XV ^e siècles.....	402
—	—	VI	Ordres de bataille, XV ^e et XVI ^e siècles (fig. 8 à 13).....	405 à 414
—	—	VI	La fortification passagère (fin du XV ^e siècle).....	414 et 415
—	—	VI	Rôles de l'artillerie, de la cavale- rie et de l'infanterie (arquebu- siers, archers, piquiers) aux XV ^e et XVI ^e siècles (fig. 14 à 17) ..	417 à 422
—	—	VI	Transformation de la tactique au XVII ^e siècle; la tactique devient une science.....	422 à 424
TALÉVAS.....	ARMES.....	VI	307
TAMBOUR.....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Fig. 1 à 3.....	309 à 312
TAPIS.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1 à 3.....	269 à 279
TAPISSERIE....	—	I	Tapissier de Bayeux, XI ^e siècle..	274
—	—	I	— de la cathédrale d'Auxerre, X ^e siècle.....	269
—	—	I	— de la cathédrale de Reims, XV ^e et XVI ^e siècle.....	275
—	—	I	— de la cathédrale de Sens, XV ^e siècle.....	275
—	—	I	— de la cathédrale de Troyes, XV ^e siècle.....	274

		Volumes.		Pages.
TAPISSERIES...	MEUBLES.....	I	Tapisserie de Charles le Téméraire, xv ^e siècle.....	277
—	—	I	— dans les chambres....	275
—	—	I	— dans les rues.....	276
—	—	I	— de Montpezat, xvi ^e siècle.	275
TAPISSIERS....	—	I	Corporation des tapissiers.....	270
TARGE	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 5.....	307 à 312
TARIÈRE.....	OUTILS.....	II	530
TASSE	USTENSILES.....	II	158 et 159
TASSEAU.....	VÊTEMENTS.....	IV	Agrafe de manteau.....	110
TASSETTE.....	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 5.....	312 à 317
TENAÏLE.....	USTENSILES.....	II	Voyez PELLE.....	141
—	OUTILS.....	II	530
—	ARMES.....	VI	318
TENANT.....	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Tenant d'armes.....	387, 403.
TENTE.....	ARMES.....	VI	Voyez TREF.....	340
TÉTIÈRE.....	—	VI	318
TIARE	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1 à 4.....	398 à 403
TINEUL.....	OUTILS.....	II	Bâton de porteur d'eau (fig. 3)..	485
TIRTIFEUX....	USTENSILES.....	II	Voyez PELLE.....	141
TISSERAND....	OUTILS.....	II	Corporation des tisserands.....	523
TISSUS	VÊTEMENTS.....	III	Voyez ÉTOFFES.....	356
TOILE	MEUBLES.....	I	279
—	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Toile cirée devant les fenêtres..	408
TOILETTE.....	—	I	Toilette des femmes....	361
—	—	I	Pl. XIX. Écrin de toilette.....	379, 384
—	—	I	Pl. XX. Le même écrin, ouvert.	380
—	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1 à 32.....	403 à 405
—	—	IV	Fig. XVII. Dame noble (1430 en- viron).....	39
—	—	IV	Fig. XXV. Gentilhomme, com- mencement du xv ^e siècle....	50
—	—	IV	Fig. XXX. Damoiselle (1480 en- viron).....	57

		Volumes.		Pages
TOILETTE.....	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. XII. Impératrice d'Orient, XI ^e siècle.....	110
—	—	IV	Fig. VII. Roi carolingien, X ^e s..	220
—	—	IV	Fig. IX. Dame noble, fin XII ^e s..	240
—	—	IV	Fig. LXII. Gentilhomme, fin XV ^e s.	308
—	—	IV	Fig. LXIII. Dame noble, fin XV ^e s.	308
—	—	IV	Fig. XXX. Louis II, duc de Bour- gogne (1400).....	380
—	—	IV	Fig. XXVI. Dame vénitienne, XV ^e siècle.....	460
—	—	IV	Fig. XXIX. Gentilhomme français, XV ^e siècle.....	464
—	—	IV	Fig. XXX. Compagnon della Calza, Venise, XV ^e siècle.....	465
TOMBEAU.....	ORFÈVRENERIE.....	II	Pl. XLI. Émaux du tombeau de Geoffroy le Bel, XII ^e siècle....	218
—	—	II	Pl. XLIII. Émaux du tombeau du prince Jean, fils de saint Louis. XIII ^e siècle.....	221
—	—	II	Pl. XLIV. Bordures dudit tom- beau.....	221
—	—	II	Fig. 23. Tombeau de l'évêque Ulger, à Angers, XII ^e siècle....	224
—	—	II	Pl. XLVI. Détails des émaux dudit tombeau.....	224
—	—	II	Pl. XLVII. Tombeau de l'évêque Philippe de Dreux, à Beauvais.	225
TORTIL.....	VÊTEMENTS.....	III	Couronne de baron.....	321
TOUAILE.....	MEUBLES.....	I	Serviette pour la table.....	191
—	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Serviette pour la toilette, XV ^e s ^e .	381
TOUR.....	MEUBLES.....	I	Tabernacle en forme de tour....	246
—	OUTILS.....	II	Fig. 1. Tour à tourner.....	530 et 531
TOUREZ.....	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1 à 4.....	495 à 497
TOURNOI.....	JEUX PASSE-TEMPS..	II	Fig. 1 à 14.....	332 à 366
—	—	II	Pl. LIII. Tournoyeur, XV ^e siècle.	355
—	—	II	Pl. LIV. Le prix du tournoi....	366

		Volumes.		Pages.
TRAIT à Poudre	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 9.....	318 à 340
—	—	VI	Fig. IV. Tireur se servant du trait à poudre sans l'aide de la fourchette.....	332
—	—	VI	Fig. V. Trait à poudre soutenu par la fourchette.....	332
TRANCHOIRE...	USTENSILES.....	II	159
TRAVAIL.....	ORFÈVRERIE.....	II	Travail des métaux précieux....	169
—	—	II	Travail au burin.....	186, 188
—	—	II	Travail frisé.....	206
TREF.....	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 7.....	340 à 351
TRÉMÉREL.....	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	468
TRÉPIED.....	USTENSILES.....	II	Fig. 1.....	159 à 161
TRÉSSOIR.....	VÊTEMENTS.....	IV	497
TREUIL.....	OUTILS.....	II	531
TRICTRAC.....	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Jeu des <i>tables</i>	468
TRIPTYQUE.....	MEUBLES.....	I	Triptyque de bois, servant de reliquaire, XIII ^e siècle (fig. 10 à 13).....	228 à 231
—	—	I	Tryptique de la salle du Parlement, à Paris, XV ^e siècle.....	268
TROMPE.....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Fig. 1 à 4.....	312 à 316
TRONC.....	MEUBLES.....	I	Fig. 1.....	279 à 281
TRONE.....	—	I	Fig. 1 à 6.....	281 à 290
TROUSSE.....	ARMES.....	VI	Fig. 1.....	351 à 353
TROUSOIRE...	VÊTEMENTS.....	IV	Fig. 1.....	497 à 499
TRUELLE.....	OUTILS.....	II	531
TRUMELIÈRE..	ARMES.....	VI	Armure de jambes.....	353
TUNIQUE.....	VÊTEMENTS.....	IV	499
TYMBRE.....	INSTR. DE MUSIQUE.	II	Fig. 1 à 3.....	316 à 318



		Volumes.		Pages.
UMBO.....	ARMES.....	V	Pièce du bouclier.....	342
USTENSILES....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Ustensiles de cuisine, XIV ^e siècle.	362, 413
USTENSILES....	USTENSILES.....	II	3 à 166



VAIR.....	VÊTEMENTS.....	II	Sorte de fourrure.....	382
VAISSELLE....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	413
—	USTENSILES	II	161 à 163
VALISE	—	II	163 et 164
VAN	OUTILS.....	II	532
VARLOPE.....	—	II	Sorte de rabot	528
VASES.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Vases sarrasinois, d'argent....	396
—	—	I	Vases pour la table.....	413
VÉNERIE	JEUX, PASSE-TEMPS.	II	Art de la vénerie, vengours.....	415 à 430
VENTAILLE....	ARMES.....	VI	Fig. 1 à 3.....	353 à 357
VERGE	VETEMENTS... ..	IV	499 et 500
VERRERIE	USTENSILES	II	Fig. 1 et 2.....	164 à 166
VERRES	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I	Verres collés sur meuble (Pl. XXII).	388

	Volumes.	Pages.	
VERTEVELLE ...	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Pl. XXV. Vertevelle de meuble, xiv ^e siècle.....	393	
VESTIAIRE ...	MEUBLES..... I	290	
VÊTEMENTS....	VÊTEMENTS..... III Vêtements, objets de toilette, hi- joux de corps.....	1 à 479	
—	—	IV — —	1 à 507
VIAIRE.....	ARMES..... V Pièce du bacinet.....	157	
VIE PRIVÉE....	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Vie privée de la haute bourgeoisi- sie (fig. 8).....	403 à 417	
—	—	I Vie privée de la noblesse féodale. Pl. XII à XVII.....	347 à 401
VIE PUBLIQUE..	—	I Vie publique de la noblesse féo- dale, religieuse et laïque....	301 à 345
VIÈLE	INSTR. DE MUSIQUE. II Fig. 1 à 6.....	319 à 327	
—	—	II Pl. LII. Basse de viole, xv ^e siècle.	324
VIELLE.....	—	II Sorte de chifonie.....	247
VIOLE.....	—	II Voyez VIÈLE	319
VIRETON	ARMES..... VI	357	
VITRAGES.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE. I Vitrages de fenêtres, xiv ^e siècle.	408	
VOILE	MEUBLES..... I	290 à 292	
—	—	I Pl. X. Voile d'autel de toile teinte et brodée, xv ^e siècle.....	291
—	VÊTEMENTS..... III Voile de veuve.....	216, 217	
—	—	III Voile dans la coiffure.....	210, 250
—	—	IV Fig. 1 à 3.....	500 à 504
VOUGE.....	ARMES..... VI Fig. 1 à 4.	357 à 362	



		Volumes.	Pages.
WAMBISON.....	ARMES.....	V Voyez GAMBISON.	437
WIGRE.....	— ..	VI Voyez JASERAN.....	144



YAUME.....	ARMES.....	VI Voyez HEAUME.....	92
YMAGES.....	MEUBLES.....	I Voyez IMAGES.....	128
YMAGIERS.....	RÉSUMÉ HISTORIQUE.	I Corporation des Ymagiers-tail- leurs et des Taillères-ymagiers.	385



ZIZARME.....	ARMES.....	V Voyez GUI SARME.	492
--------------	------------	-------------------------	-----

FIN